BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

J 103 H72 1960/61 M3A1 v. 1

CANADA. PARLEMENT. SENAT.

Main d'oeuvre et emploi.

DATE | NAME - NOM

NOV - 4 1961 | M. Davis M.P.

Quatrième session de la vingt-quatrième législature

1960-1961

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE

SUR

LA MAIN-D'OEUVRE ET L'EMPLOI

Fascicule 1

SÉANCE DU MERCREDI 30 NOVEMBRE 1960

Président: l'honorable Léon Méthot

Vice-président: l'honorable Donald Smith

TÉMOINS:

M. J. J. Deutsch

M. F. T. Denton

CANADA
JAN 16 1961
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1960
24134-9—1

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR LA MAIN-D'ŒUVRE ET L'EMPLOI

Président: l'honorable Léon Méthot

Vice-président: l'honorable Donald Smith

et les honorables sénateurs

Blois
Bouffard
Brunt
Buchanan
Burchill
Cameron
Choquette
Connolly (*Ottawa-Ouest*)
Courtemanche
Croll
Emerson
Haig
Higgins
Hnatyshyn
Horner
Hugessen
Inman
Irvine
Lambert
Leonard
MacDonald (*Queens*)
Macdonald (*Cap Breton*)
Méthot
Monette
Pratt
Reid
Roebuck
Smith (*Queens-Shelburne*)
Thorvaldson
Vaillancourt
Wall
White
Wilson—(33)

(Quorum 9)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, mardi 22 novembre 1960.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, C.P.—

1. Qu'un comité spécial du Sénat soit formé pour étudier les tendances relatives aux besoins en main-d'œuvre et à son utilisation au Canada, et faire rapport, en vue d'évaluer les possibilités d'accroître l'emploi et de maintenir à un haut niveau, et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, pour faire enquête et rapport sur ce qui suit:

a) l'expansion de l'économie et des autres facteurs agissant sur les possibilités d'emploi, y compris en particulier l'évolution des techniques; et—

b) l'accroissement et les caractéristiques des effectifs de la main-d'œuvre canadienne;

2. Que le Comité soit composé des honorables sénateurs Blois, Bouffard, Brunt, Buchanan, Burchill, Cameron, Choquette, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Courtemanche, Croll, Emerson, Haig, Higgins, Hnatyshyn, Horner, Hugessen, Inman, Irvine, Lambert, Leonard, MacDonald (*Queens*), Méthot, Monette, Pratt, Reid, Roebuck, Smith (*Queens-Shelburne*), Thorvaldson, Vaillancourt, Wall, White et Wilson (32);

3. Que le Comité soit autorisé à s'assurer les services d'un conseiller, de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête; et—

4. Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire documents ou dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat, et de faire rapport de temps à autre.

Après débat,

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Isnor, que la motion soit modifiée en y ajoutant le nom de l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*) à la liste des sénateurs désignés comme membres dudit comité spécial du Sénat.

Après débat, la motion relative à l'amendement est mise aux voix et adoptée.

Après plus ample débat, la proposition modifiée est mise aux voix et adoptée.

Le greffier du Sénat,
J. F. MacNEILL.

24134-9—1½

PROCÈS-VERBAL

MERCREDI 30 novembre 1960.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial d'enquête sur la main-d'œuvre et l'emploi se réunit aujourd'hui à onze heures du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Méthot (*président*), Brunt, Buchanan, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Courtemanche, Croll, Haig, Higgings, Horner, Inman, Irvine, Lambert, Leonard, MacDonald (*Queens*), Macdonald (*Cap-Breton*), Pratt, Reid, Smith (*Queens-Shelburne*), Thorvaldson, Vaillancourt, Wall et White—(22).

Les personnes suivantes sont venues témoigner:

M. J. J. Deutsch.

M. F. T. Denton.

A midi et quarante-cinq, le Comité s'ajourne jusqu'au jeudi 8 décembre, à onze heures du matin.

Certifié conforme.

Le sous-chef de la division des comités,
John A. Hinds.

LE SÉNAT

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR LA MAIN-D'OEUVRE ET L'EMPLOI

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, mercredi 30 novembre 1960.

Le Comité spécial du Sénat, chargé d'étudier les tendances de la main-d'œuvre et de l'emploi et d'en faire rapport se réunit aujourd'hui à onze heures du matin.

Le sénateur Léon Méthot occupe le fauteuil.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, nous avons le quorum. Nous pouvons commencer. Nous avons l'avantage de compter parmi nous aujourd'hui M. J. J. Deutsch, qui nous renseignera sur le travail accompli pendant l'intersession relativement au problème qui nous occupe maintenant.

M. JOHN J. DEUTSCH: Monsieur le président, messieurs les membres du Comité. Lorsque votre Comité s'est formé, à la fin de la dernière session, vous aviez pris certaines dispositions relatives au travail à accomplir pendant l'intersession d'été. Elles étaient au nombre de deux: des démarches seraient d'abord entreprises pour entrer en contact avec un assez bon nombre d'organismes nationaux et de groupes intéressés, dont le Comité voulait connaître l'opinion sur le problème qu'il étudie maintenant.

Près de 40 organismes ont été approchés; on leur a dit que le Comité apprécierait les propositions qu'ils voudraient bien lui faire. La plupart des personnes et des organismes atteints ont convenu de soumettre leurs vues au Comité. C'étaient des organismes industriels nationaux, comme des syndicats ouvriers, des associations agricoles et ainsi de suite. Le premier à se faire entendre sera la Chambre de Commerce du Canada qui présentera son mémoire au Comité le 14 décembre. Au cours de réunions subséquentes du Comité, d'autres organismes viendront présenter leurs mémoires.

Autre travail accompli: la préparation d'une série d'études que j'étais chargé par le Comité d'élaborer et d'organiser. A la suite des dispositions que nous avons prises six études ont été entreprises pour le Comité au cours de l'intersession. Ces études sont destinées à aider le Comité dans la tâche qui lui incombe actuellement.

La première porte sur le contexte dans lequel se situent les progrès de l'économie canadienne dont la répercussion s'est fait sentir dans le domaine de l'emploi, au cours des dernières années. Elle vous donne un aperçu de base, elle vous situe devant les faits et vous renseigne sur les transformations d'ensemble de la main-d'œuvre au Canada au cours des dix dernières années et sur celles qu'elle subit actuellement; elle vous servira également à repérer les endroits où se sont posés des problèmes et à en pénétrer la nature. Cette étude générale a été préparée par M. Frank Denton; elle vous sera présentée ce matin.

La seconde enquête porte sur les tendances enregistrées dans la demande des produits domestiques ainsi que des exportations et des importations; elle étudie également les changements dans la productivité de l'économie canadienne

susceptibles d'avoir de l'influence sur les occasions d'emploi au pays. C'est une analyse économique de base des événements qui ont touché notre économie au cours des dernières années et qui la touche actuellement. Cette étude, entreprise par le professeur Hood de l'université de Toronto, en est maintenant à sa dernière phase et sera présentée bientôt.

Les caractéristiques des personnes actuellement en chômage ont fait l'objet d'une troisième étude. La première démarche a consisté en un examen minutieux des personnes qui demandaient de l'emploi au Service national de placement à travers le Canada. Nous avons établi un système d'enquête des personnes en chômage au moyen d'un procédé d'échantillonnage; on étudiait le cas d'une personne sur dix dans la plupart des bureaux de placement et d'une sur vingt dans quelques bureaux plus considérables. L'enquête se proposait d'établir la nature des personnes en quête d'emplois, leurs métiers, leurs caractéristiques et leur niveau de formation scolaire. On espérait également apprendre quelque chose des relations de famille et des charges familiales des personnes en chômage, la durée de leur chômage et le type d'emploi qu'elles recherchaient.

L'enquête est terminée et ne requiert plus qu'une dernière main pour la mise en tableaux. Dans l'ensemble, 17,000 cas ont été étudiés, mais l'enquête a été préparée de façon que les cas exemplaires reflètent avec justesse la situation d'ensemble. Les résultats constitueront un immense champ d'information sur la nature des personnes en chômage; ils permettront peut-être de savoir la raison de leur chômage, le genre de travail et d'occasions d'emploi qu'elles recherchent et qui conviennent à leur compétence. M. Warren James s'est chargé de ce travail et d'ici relativement peu de temps la classification des résultats sera terminée.

En quatrième lieu vient une étude menée par Mme Sylvia Ostry, professeur adjoint d'économique à l'Université McGill, sur ce que nous entendons par chômage et sur nos procédés d'évaluation dans ce domaine.

L'emploi du terme «chômage» est très varié, de même que les méthodes employées dans divers pays pour mesurer l'étendue du chômage. On nous présente plusieurs sortes de relevés statistiques cités comme évaluations de l'étendue du chômage dans différents pays, mais la base des définitions utilisées et les procédés d'évaluation varient considérablement. Le problème qui nous intéresse ayant trait à la nature et à l'étendue du chômage et à ses fluctuations, nous devons, à mon avis, posséder une idée claire de ce que nous entendons par le terme «chômage» et connaître les méthodes d'évaluation employées dans d'autres pays comparativement à celles que nous employons ici.

Mme Ostry a porté son attention sur les méthodes d'évaluation utilisées dans ce domaine au Canada, comparativement à celles des États-Unis et de la Grande-Bretagne, en vue d'établir la signification des différences qui existent. Le travail est presque terminé actuellement.

Le professeur Judek de l'Université d'Ottawa se chargeait du cinquième travail qui porte sur les régions du Canada où l'on enregistre un état de dépression chronique. Dans cette étude, il a essayé de localiser les cas de chômage chronique. Pour y arriver, il a consulté les registres du Service national de placement dans diverses parties du pays et il a tenté de déterminer les régions où le chômage a pris un caractère persistant. Ce travail requiert l'analyse de la nature et de l'étendue du chômage dans les régions où il est un problème à long terme plutôt qu'un fait temporaire.

La sixième partie de notre programme comportait un certain nombre d'études entreprises pour le Comité par la Direction de l'économique et des

recherches du ministère du Travail. L'une portait sur l'influence de l'automatisation sur le chômage. La Direction de l'économique et des recherches a poursuivi, depuis plusieurs années, des études intenses sur les effets de l'automatisation dans les diverses industries du Canada et j'ai pensé qu'il serait utile de réunir ces données pour le bénéfice du Comité.

Les renseignements seront rassemblés de façon à mettre en lumière la façon dont l'emploi se ressent des changements apportés dans la mécanisation.

Nous avons demandé, en second lieu, au ministère du Travail d'étudier le problème de l'emploi saisonnier au Canada. Dans ce domaine-là également, le ministère fait du bon travail depuis longtemps. On lui a demandé de réunir les données recueillies et de les mettre à la disposition du Comité.

En dernier lieu, nous lui avons demandé de préparer pour le Comité une étude sur l'état de la formation technique et professionnelle au Canada. Comme vous le savez, le ministère du Travail est l'organisme chargé d'exécuter les plans fédéraux en matière de formation professionnelle et technique. Nous voulons qu'on procède à une analyse des services dont on dispose à l'heure actuelle pour la formation technique, de leur situation, de leur nature, de leur importance, de la part du problème qu'ils sont capables de résoudre et qu'on définisse quelles sont les mesures à adopter pour assurer les services suffisant aux besoins dans ce domaine au Canada. Le ministère rassemble actuellement ces renseignements pour les présenter au Comité.

Monsieur le président, messieurs, voilà les travaux entrepris pendant l'intersession. Tous sont ou bien terminés ou sur le point de l'être et prêts à passer devant le Comité. Merci.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il parmi vous, messieurs, quelqu'un désirant interroger encore M. Deutsch?

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Monsieur le président, cette réunion publique du Comité étant la première, ne serait-il pas bon que M. Deutsch mentionne également l'intention du Comité de faire appel à des organismes de l'extérieur?

Je m'excuse, monsieur le président, on vient de me dire que M. Deutsch l'a mentionné au début.

M. DEUTSCH: Le Comité recevra des renseignements et des exposés de deux sources. Ils proviendront d'abord d'organismes et de groupes de l'extérieur qui s'intéressent au problème de la main-d'œuvre. Ainsi sommes-nous entrés en contact avec 40 organismes différents, dont 32 ont manifesté leur intention de présenter des exposés. Les études dont j'ai parlé constituent la seconde. Voilà l'information que nous mettrons à la disposition du Comité pendant les semaines qui suivront, au fur et à mesure que se dérouleront les séances.

Le sénateur LAMBERT: Puis-je poser une question à M. Deutsch? Peut-être a-t-il mentionné cet aspect de la question avant mon arrivée, mais je me demande si l'on a envisagé une évaluation du volume du commerce relativement au chômage?

M. DEUTSCH: Oui. L'étude entreprise par le professeur Hood traitera des effets exercés par les importations et les exportations sur l'économie canadienne au cours des dernières années et de leur influence actuelle.

Le sénateur LAMBERT: Elle établira si les fluctuations suivent la même courbe ou non?

M. DEUTSCH: Oui.

Le sénateur LEONARD: Monsieur le président, M. Deutsch n'a pas fait mention de la Loi d'assurance-chômage dans l'exposé qu'il vient de faire des études et des travaux accomplis. La Loi d'assurance-chômage, en tant que sa mise en application touche le problème de la main-d'œuvre et du chômage, sera-t-elle l'objet d'une étude?

M. DEUTSCH: Oui, je crois que l'enquête menée sur les caractéristiques des personnes en chômage jettera une bonne lumière sur l'activité de la Commission d'asssurance-chômage.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Monsieur le président, puis-je me permettre une question?

Le PRÉSIDENT (*Le sénateur Méthot*): Oui.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Je veux attirer l'attention du Comité sur l'article 5 de la liste des vœux présentés par le Comité de direction et acceptés. L'article se lit ainsi:

> Que les possibilités futures d'emploi dans les régions où les dépenses pour la défense jouent à l'heure actuelle un rôle exceptionnellement important dans l'économie soient l'objet d'une étude et d'une attention spéciales.

Je me demande s'il dépendra du Comité de mener ces études ou si l'équipe de M. Deutsch y a accordé quelque attention?

M. DEUTSCH: On ne s'est pas attaché particulièrement au problème des dépenses pour fins de défense, monsieur le sénateur. Nous n'avons pas consacré une étude à ce problème, quoique, au cours de nos recherches, la situation des diverses régions du Canada sera mise en question et leur état déterminé. J'entends par là que leurs problèmes par rapport à ceux du pays entier seront traités dans plusieurs de ces études.

Le PRÉSIDENT (*le sénateur Méthot*): Si vous le permettez, je vais maintenant prier M. Denton de nous soumettre son rapport.

M. DEUTSCH: Je tiens à dire, monsieur le président, que M. Denton a préparé l'étude fondamentale qu'il va présenter au Comité sur le contexte dans lequel se situe le problème que nous étudions en ce moment. Elle traitera de l'évolution récente de la main-d'œuvre au Canada qui a conduit à la situation actuelle. Elle définira le contexte propre à cette situation. Voilà le but principal de cette étude. Elle jette également un regard vers l'avenir, celui des prochaines années, et indique quel sera le problème dans les années qui viennent.

M. Denton a travaillé comme économiste pour la *Philips Electronics Industries Ltd.* à Toronto avant de se joindre à nous. Il avait travaillé auparavant cinq ans à la Division du travail du Bureau fédéral de la statistique et avant cela au Bureau de la statistique et des recherches de l'Ontario. M. Denton est un diplômé de l'Université de Toronto et il est merveilleusement préparé pour mener à bien cette étude. Je suis très heureux de vous le présenter maintenant.

Le sénateur LEONARD: Ce rapport doit-il paraître en entier au compte rendu de la présente réunion?

Le PRÉSIDENT (*Le sénateur Méthot*): Oui.

M. F. T. DENTON: Monsieur le président, messieurs:

I. Les effectifs ouvriers depuis 1950.

La période des dix dernières années a été l'une des plus impressionnantes dans l'évolution du Canada. La population a augmenté de trente pour cent (jamais depuis le début du siècle le taux d'augmentation n'a été aussi élevé), la demande étrangère ou intérieure a augmenté et la capacité de production de la nation s'est accrue rapidement tant du côté du capital matériel que des ressources en main-d'œuvre. La masse des travailleurs a gagné d'un million et quart d'unités en dix ans, plus que ne représentent les effectifs ouvriers des quatre provinces de l'Atlantique et de la Colombie-Britannique mis ensemble. L'augmentation des cinq dernières années à elle seule a atteint presque huit cent mille.

Tableau 1

Variations de la main-d'œuvre civile
1950-1960

	Milliers	Pour-cent
1950-1960	1,230	23.8
1950-1955	450	8.7
1955-1960	780	13.9

L'immigration a joué un rôle extrêmement important dans l'augmentation numérique de la main-d'œuvre pendant cette période. De 1950 à 1959, plus d'un million et demi de personnes ont immigré au Canada, parmi lesquelles beaucoup étaient des hommes et des femmes entre vingt et trente ans. La moitié d'entre eux ou plus de la moitié ont immédiatement pris leur place sur le marché du travail, alors que les autres qui étaient trop jeunes complétaient leurs études et rejoignaient graduellement la masse ouvrière au cours des années. Toutefois, le mouvement de population d'un côté à l'autre des frontières canadiennes ne s'opérait pas dans un seul sens et, bien que l'immigration ait été bien plus forte numériquement que l'émigration, celle-ci n'a pas été un facteur de peu d'importance. On estime que six cent mille personnes ont laissé le pays au cours de ces dix années et que leur départ a représenté pour la population ouvrière une perte de probablement 250 mille unités, dont la plupart se classaient dans la catégorie des jeunes adultes. Les effectifs ouvriers au Canada ont donc approximativement gagné, à la suite de ces migrations d'une nation à l'autre, six cent mille unités. En d'autres termes, près de la moitié de l'augmentation de la main-d'œuvre canadienne au cours des dix dernières années est attribuable à la migration nette.

Tableau 2

Immigration au Canada de 1950 à 1959
En milliers de personnes

1950	74	1955	110
1951	194	1956	165
1952	164	1957	282
1953	169	1958	125
1954	154	1959	107

Les tendances de la population du pays ont été contradictoires et elles ont été contrebalancées par d'autres tendances. En premier lieu, le nombre de jeunes parmi la population est une conséquence de l'accroissement de la natalité quinze ou vingt ans plus tôt. Les jeunes qui avaient de quinze à dix-neuf ans en 1954 sont nés au cours de la période 1930-1940 au cours de laquelle le taux de naissance au Canada a atteint le point le plus bas d'une période de ralentissement de longue durée. Les jeunes qui ont de quinze à dix-neuf ans aujourd'hui sont nés au cours des années de guerre, lorsque le taux des naissances était à la hausse, et les jeunes de 1965 sont nés immédiatement après la guerre, lorsque le taux s'est constamment maintenu à un niveau élevé. Il y a eu presque soixante pour cent de plus de naissances au cours des cinq premières années qui ont suivi la guerre qu'au cours des cinq années qui l'ont précédée; ce surcroît de population fréquente actuellement les écoles ou fait partie du marché du travail.

Tableau 3

Nombre de personnes ayant de 15 à 19 ans le 1er juin de certaines années et nombre de naissances vivantes 15 à 19 ans plus tôt

	Nombre de personnes de 15 à 19 ans (en milliers)		Nombre de naisances vivantes 15 à 19 ans plus tôt (en milliers)	
1950	1,080		1,180	(1931-1935)
1955	1,140		1,180	(1936-1940)
1960	1,380		1,430	(1941-1945)
1965	1,740	(prévision)	1,820	(1946-1950)

On a beaucoup parlé de l'augmentation du nombre des jeunes. Ce qui n'est peut-être pas aussi bien connu, c'est la mesure dans laquelle cette augmentation a été contrebalancée par une baisse des «taux d'activité» c'est-à-dire par une baisse du pourcentage des jeunes gens qui se trouvent sur le marché du travail. En 1950, environ 56 p. 100 de la population civile masculine de 14 à 19 ans faisait partie du marché du travail; en 1960, cette proportion n'est que de 43 p. 100. En dix ans, elle a subi une baisse considérable. Malgré le fait que la population masculine de 14 à 19 ans a augmenté de 200 mille, la population active de cette catégorie est restée à peu près la même Naturellement, ce fait s'explique par la prolongation des études. Au lieu d'entrer sur le marché du travail à 16 ou 17 ans, les jeunes gens ne commencent à travailler qu'à 17 ou 18 ans et cette moyenne d'âge continue à monter. L'effet de la hausse de la population subit présentement des modifications. Cet effet se fait sentir plus graduellement et durant une plus longue période que s'il n'y avait pas prolongation des études. Un autre facteur de compensation c'est le raccourcissement de la vie de travail de l'homme à l'autre bout, par suite de la tendance à prendre sa retraite plus jeune.

Tableau 4

Taux d'activité de la main-d'œuvre masculine et féminine pour différentes catégories d'âge en 1950 et en 1960

	Hommes		Femmes	
	1950 %	1960 %	1950 %	1960 %
Moins de 20 ans (14 à 19 ans) ..	55.9	42.8	33.0	32.8
20 à 24 ans	93.0	91.4	46.4	48.1
25 à 64 ans	95.3	95.7	20.2	27.4
65 ans et plus	40.4	30.1	4.2	5.5
Toutes les catégories à partir de 14 ans	84.0	80.8	23.2	27.8

S'il y a eu un certain resserrement dans l'augmentation de la main-d'œuvre masculine, la croissance de la main-d'œuvre féminine n'a pas ralenti. La main-d'œuvre féminine a augmenté avec une grande rapidité, presque cinquante pour cent en dix ans. L'expansion la plus remarquable est sans doute la hausse du taux de participation des femmes âgées de plus de trente ou trente-cinq ans, hausse qui reflète l'accroissement du nombre des femmes mariées qui entrent sur le marché du travail une fois passées les années de fertilité. Bien que l'effectif ouvrier féminin ne représente qu'un quart de l'effectif total, l'augmentation du nombre de femmes qui sont entrées sur le marché du travail au cours des cinq dernières années a été presque aussi importante que l'augmentation du nombre d'hommes.

En plus de ces facteurs, il y en a un autre qui a eu une importance considérable au cours de la dernière décennie et qui promet de compter encore à l'avenir. Il s'agit du déplacement de la main-d'œuvre du secteur agricole vers

le secteur non agricole de l'économie. Tout au cours des dix dernières années, l'agriculture a accusé une baisse prononcée et constante dans toutes les régions géographiques en tant que source d'emploi et ceci aussi bien en termes relatifs qu'en termes absolus. La main-d'œuvre agricole a diminué de 340,000 en 10 ans: elle est passée d'un million en 1950 à moins de 700,000 en 1960. En d'autres termes, le secteur non agricole de notre économie a été obligé d'obsorber non seulement tout le million et quart qui représente l'augmentation de la main-d'œuvre au pays mais aussi les 340,000 personnes qui ne pouvaient plus trouver d'emploi dans le secteur agricole.

Tableau 5

Variations de la population active agricole et non agricole de 1950 à 1960

	Main-d'œuvre (en milliers)		Variations (milliers)	%
	1950	1960		
Main-d'œuvre agricole	1,020	680	–340	–33.3
Main-d'œuvre non agricole	4,140	5,710	1,570	37.9
Main-d'œuvre totale	5,160	6,390	1,230	23.8

Le déplacement de la main-d'œuvre agricole est surtout un déplacement des jeunes. Les enfants des familles agricoles finissent leurs études et quittent la terre pour chercher un emploi, soit immédiatement soit quelques années plus tard. Les taux de déplacement pour les jeunes gens et les jeunes filles qui ont moins de vingt ans, ou un peu plus, est extraordinairement élevé. Parmi les jeunes de 15 à 19 ans qui vivaient sur des fermes lors du recensement de 1951, il y en avait les deux cinquièmes qui avaient quitté la ferme au moment du recencement de 1956.

Les régions importantes du Canada ne se sont pas partagées également l'accroissement de la main-d'œuvre au cours des dix dernières années. L'expansion la plus rapide s'est fait sentir dans la Colombie-Britannique et dans les provinces centrales. Les provinces atlantiques n'ont presque pas enregistré d'accroissement et, même si le taux d'expansion a été plus élevé dans les Prairies, il a été beaucoup moins haut que le taux de la moyenne d'accroissement pour tout le pays. En général, ces différences proviennent des endroits où s'établissent les immigrants étrangers et des déplacements de la population d'une région à l'autre. Au cours des cinq dernières années, 85 p. 100 des immigrants ont déclaré qu'ils allaient s'établir en Ontario, dans la province de Québec ou en Colombie-Britannique, et seulement 15 p. 100 ont déclaré qu'ils s'établiraient dans les autres provinces du Canada. De plus, il y a eu des déplacements continuels de personnes qui ont quitté les provinces atlantiques et les Prairies, surtout des jeunes personnes. Il en résulte que la main-d'œuvre se concentre dans certaines régions géographiques. L'Ontario et le Québec, à eux seuls en comptent à peu près les deux tiers.

Tableau 6

Variations régionales de la population active de 1950 à 1960

	Population active (milliers)		Augmentation	
	1950	1960	(milliers)	%
Provinces atlantiques	520	560	40	7.7
Québec	1,430	1,790	360	25.2
Ontario	1,830	2,370	540	29.5
Provinces des Prairies	950	1,100	150	15.8
Colombie-Britannique	430	570	140	32.6
Total	5,160	6,390	1,230	23.8

En résumé, la main-d'œuvre s'est accrue rapidement, surtout au cours des cinq dernières années. L'immigration a été un des facteurs les plus importants de cet accroissement. Les taux de participation des jeunes gens et des hommes plus âgés ont baissé, car la durée de la vie de travail des hommes a été raccourcie par les deux bouts, ce qui a contribué à ralentir la croissance de la population active masculine. D'autre part, les taux de participation des femmes de plus de trente ou trente-cinq ans ont monté brusquement, car un nombre sans cesse croissant de femmes mariées occupent des emplois et, proportionnellement, la population active féminine s'est accru trois fois plus rapidement que la population active masculine depuis 1950. L'agriculture a continué à perdre du terrain en tant que source d'emploi et, en raison de ce fait, il y a eu une augmentation du nombre de travailleurs que le secteur non agricole de l'économie a été obligé d'absorber. En dernier lieu, l'accroissement a été plus considérable dans les régions les plus industrialisées du Canada. Vous avez là les aspects les plus importants de l'expansion de ces dix dernières années. Examinons maintenant les perspectives pour les cinq prochaines années.

II. La population active au cours des cinq prochaines années.

Il est toujours risqué de faire des prévisions et les prévisions sur la population active ne font pas exception. Nous connaissons très exactement le chiffre de la population aujourd'hui et, si nous tenons compte d'un taux normal de mortalité, nous pouvons prédire presque aussi exactement combien de personnes qui vivent actuellement au Canada seront encore vivantes dans chaque catégorie d'âge dans cinq ans. D'après les tendances récentes, nous pouvons faire un calcul assez juste du nombre de personnes qui iront demeurer aux États-Unis ou ailleurs. Les variations des taux de participation sont plus embarassantes, surtout en ce qui concerne les taux de participation de la main-d'œuvre féminine. Il semble évident que la proportion des femmes mariées sur le marché du travail continuera à augmenter. Cependant, on dit souvent qu'il est difficile de faire des prédictions au sujet du beau sexe et on ne peut que faire des conjectures sur la rapidité de cette augmentation. Il y a un problème plus sérieux et c'est la difficulté de prévoir le nombre d'immigrants. En vérité, je n'essaierai pas de le faire si ce n'est d'une façon très générale. Il semble improbable que l'immigration atteindra au cours des cinq prochaines années les niveaux des dix dernières années. Cependant, le taux de l'immigration sera déterminé dans une large mesure par la politique du gouvernement et j'essaierai seulement d'indiquer les effets que les divers taux peuvent avoir sur la main-d'œuvre. Ces prévisions sont présentées d'une façon détaillée dans les annexes au présent rapport.

Le rythme annuel de l'immigration était juste un peu plus élevé que cent mille en 1959 et pour la première partie de 1960. Si, au cours des cinq prochaines années, le rythme de l'immigration était de 100,000 et si on allouait une perte annuelle de 70,000 attribuable à l'émigration, on pourrait s'attendre que la main-d'œuvre soit augmentée de 750,000 en 1965. Si le rythme de l'immigration descendait à 75,000, ce qui serait un chiffre très peu élevé, par comparaison aux niveaux récents,—ce chiffre serait le plus bas depuis 1950 et il s'éleverait à moins de la moitié de la moyenne annuelle pour ces dix dernières années,—la main-d'œuvre augmenterait probablement d'un peu moins de 700,000. Si, d'un autre côté, le rythme d'immigration se haussait jusqu'à 125,000, l'augmentation de la main-d'œuvre serait d'un peu plus de 800,000. Les prévisions varient donc entre 700 et 800 mille. Il faut remarquer que ces prévisions sont fondées sur des données plutôt conservatrices relativement aux taux d'activité des femmes. J'ai supposé que les taux continueront à monter, mais moins rapidement qu'au cours des cinq dernières années. Si mon hypothèse n'est pas juste, l'augmentation de la population active pourrait être plus grande que les chiffres ne l'indiquent.

Tableau 7

Prévisions relatives à l'accroissement de la population active de 1960 à 1965

	Augmentation de la population active	
S'il y a 75,000 immigrants par année—	(milliers)	%
Hommes	360	7.6
Femmes	325	19.8
Total	685	10.7
S'il y a 100,000 immigrants par année—		
Hommes	410	8.6
Femmes	340	20.7
Total	750	11.7
S'il y a 125,000 immigrants par année—		
Hommes	450	9.6
Femmes	360	21.7
Total	810	12.7

La population active a augmenté considérablement en ces dernières années et, de toute évidence, elle continuera à s'accroître fortement d'ici 1965. Si on considère cette période dans son ensemble cependant, elle ne connaîtra pas d'explosion soudaine. La tendance chez les hommes à fréquenter l'école plus longtemps et à prendre sa retraite plus tôt continuera à faire contrepoids en partie au nombre croissant de jeunes gens qui entrent sur le marché du travail et l'immigration annuelle sera probablement moins forte qu'au cours des dix dernières années. Le taux de croissance général des cinq prochaines années aura probablement la même amplitude que le taux des cinq dernières années. Comme mes prédictions l'indiquent, ce taux peut être un peu plus bas. De 1955 à 1960, il y a eu une augmentation de 14 p. 100. Pour la période de 1960 à 1965, je prévois une augmentation de 11 à 13 p. 100. La main-d'œuvre féminine, qui constitue actuellement un quart de la population active totale, s'accroîtra proportionnellement avec plus de rapidité que la main-d'œuvre masculine, et les femmes constitueront probablement des deux cinquièmes à la moitié de l'augmentation totale. Comme on peut s'y attendre, les taux les plus élevés d'augmentation de la main-d'œuvre masculine s'appliqueront aux catégories de jeunes.

L'immigration continuera d'être un facteur important pour déterminer le taux de croissance de la population active. Cependant, de plus en plus, les nouveaux arrivés sur le marché du travail proviendront du pays même. Une des conséquences de ce phénomène sera que le gouvernement canadien ne pourra plus réglementer aussi facilement l'augmentation de la main-d'œuvre. Au cours des années où l'immigration était un facteur plus important, le gouvernement avait à sa disposition un moyen efficace.

Tableau 8

Apport des variations de la population et de la migration aux variations de la population active: de 1950 à 1955, de 1955 à 1960 et prévisions pour 1960 à 1965

(en milliers)

Facteurs qui contribuent aux variations de la population active	1950 à 1955	1955 à 1960	1960 à 1965 «Bas»	1960 à 1965 «Moyen»	1960 à 1965 «Élevé»
Variations de la population nationale	150	500	645	645	654
Migration nette	300	280	40	105	170
Immigration	410	420	190	255	320
Émigration	—110	—140	—150	—150	—150
Variation totale de la population active	450	780	685	750	815

Le gouvernement pourrait régler le débit, si je puis m'exprimer ainsi, selon les besoins. (Je ne veux pas dire que cela serait favorable ou défavorable sur le plan économique ou sur tout autre plan; mais il est évident que cette réglementation serait un moyen efficace d'influer sur le marché du travail.) Au cours des prochaines années, le gouvernement pourra encore régler le débit dans une certaine mesure, mais le nombre considérable de jeunes gens qui entrent sur le marché du travail et la participation croissante des femmes mariées assurent une augmentation importante de la population active, indépendamment des variations de l'immigration. Même si l'immigration cessait complètement, ce qui est peu probable, la population active s'accroîtrait de 500,000 travailleurs, ce qui représente une augmentation plus forte que celle de 1950 à 1955, lorsque plus de 150,000 personnes immigraient chaque année au Canada.

Il est presque certain que la main-d'œuvre agricole diminuera davantage, même si on a constaté au cours des dernières années un ralentissement de ce déclin. Depuis les cinq dernières années, la main-d'oeuvre agricole a baissé de 150,000 travailleurs. Au cours des cinq prochaines années, elle diminuera peut-être de 70,000, ce qui signifie que le nombre de personnes pour lesquelles l'économie sera appelée à fournir des emplois s'en trouvera d'autant accru. Même si, comme je l'ai fait remarquer, il ne se produisait aucune montée en flèche du taux d'accroissement de la population active, si on compare l'ensemble de la période des cinq prochaines années à celles des cinq dernières, il n'en est pas moins évident que l'embauche devra augmenter considérablement d'ici 1965 pour absorber tous les travailleurs additionnels qui font partie de la main-d'œuvre non agricole et pour diminuer l'ensemble du chômage actuel. Les prévisions préliminaires indiquent que les personnes sans emploi et en quête de travail peuvent atteindre environ 400,000 cette année, soit moins de 6½ p. 100 de la population active. Si cette proportion est ramenée à mettons 3 p. 100, il faudra environ un million d'emplois disponibles de plus d'ici 1965. Cela signifie que l'embauche non agricole devra s'accroître d'environ 18 à 20 p. 100, ce qui représente une augmentation plutôt forte pour une période quinquennale. Pour fins de comparaison, l'augmentation qui s'est produite entre 1950 et 1955 était de 15 p. 100 et celle entre 1955 à 1960 d'environ 17 p. 100. L'augmentation de la demande de biens et de services suffira-t-elle à accroître suffisamment la production et ainsi à fournir du travail aux chômeurs? C'est l'une des questions importantes de l'heure sur laquelle les autres rapports qui seront soumis au Comité fourniront sans doute des éclaircissements.

1. Main-d'œuvre non agricole en 1960 5,320,000
2. Personnes sans emploi en pourcent de la population active de 1960 ..... 6.3%
3. Si ce pourcentage était ramené à 3%
4. Le secteur non agricole de l'économie devrait fournir des emplois aux travailleurs suivants:
   a) les personnes ajoutées à la population active 700,000-800,000
   b) les personnes dont l'agriculture n'a plus besoin 70,000
   c) les personnes qui font partie de l'ensemble des chômeurs actuels 200,000
   Total 970,000–1,070,000
5. Cela signifie que l'embauche du secteur non agricole doit augmenter en cinq ans de ..... 18 à 20%

III. L'emploi depuis 1950: tendances de longue durée

Je passe maintenant à l'étude des tendances et des fluctuations de l'emploi. J'aimerais tout d'abord traiter des tendances de longue durée de la dernière décennie avant de commenter les phénomènes plus récents. Il va sans dire

que l'emploi a considérablement augmenté depuis 1950. Cette année, il y avait un million de personnes de plus au travail. On constate en même temps des mouvements importants dans la composition industrielle de l'emploi. En 1950, 20 p. 100 des travailleurs qui avaient un emploi civil s'adonnaient à l'agriculture. Le secteur de la fabrication en retenait 27 p. 100 et celui de la construction 7. Dans l'ensemble, 58 p. 100 des travailleurs civils fabriquaient des biens de consommation. Les 42 p. 100 qui restent appartenaient au secteur des services. Ce secteur comprend, le transport, les communications, les services d'utilité publique, le commerce au détail et en gros et la finance. Il comprend aussi les professions libérales comme le droit et la médecine. On compte de plus dans ce secteur les employés d'hôtels, de restaurants, de théâtres, les barbiers, les blanchisseurs et nombre d'autres. Enfin, il comprend le personnel des services publics comme les éducateurs, les employés des hôpitaux ainsi que les fonctionnaires de tous les paliers gouvernementaux. Voilà donc la répartition au commencement de la dernière décennie: 58 p. 100 des travailleurs dans les industries des biens et 42 p. 100 dans les industries des services. A la fin de la décennie de 1950, la tendance a changé considérablement.

Tableau 9

Répartition de l'emploi, par groupes industriels en 1950 et en 1959

	1950 %	1959 %
I. Industries productrices de biens		
Agriculture	20.4	11.8
Autres industries primaires	3.9	3.4
Fabrication	26.6	25.5
Construction	6.7	7.6
Total	57.6	48.3
II. Services		
Services gouvernementaux et sociaux	10.7	14.4
Autres services	31.7	37.3
Total	42.2	51.7
TOTAL	100.0	100.0

La part de l'agriculture a tombé à 12 p. 100 et on constate une baisse dans certaines autres industries primaires. La part de la fabrication a diminué quelque peu. L'industrie de la construction a réalisé des gains; mais, dans l'ensemble, le groupe des biens a absorbé moins de la moitié de l'emploi civil. Les services ont passé de 42 p. 100 à 52 p. 100, ce qui représente une augmentation très importante pour une période de temps aussi courte.

Pour fins de commodité, nous classerons les industries en quatre groupes: celles qui ont connu une tendance où l'emploi a «augmenté rapidement» (je les appellerai groupe A); celles où la tendance était «modérément à la hausse» (groupe B); celles où la tendance ne s'est presque pas ou pas du tout manifestée, soit dans un sens ou dans l'autre, (groupe C) et celles où la tendance était définitivement à la baisse (groupe D). Un classement de ce genre est employé dans le tableau 10. Même si la classification n'est pas complète, elle comprend presque toutes les principales industries. Toutes les industries où l'emploi a augmenté de deux et demi pour cent et plus sont classées dans le groupe A. Si le taux d'augmentation était entre un demi et deux et demi pour cent, l'industrie a été placée dans le groupe B. Si aucune tendance n'a été constatée ou si la tendance n'était ni à la hausse ni à la baisse et variait de

moins d'un demi pour cent par année, l'industrie était classée dans le groupe C, et si le tendance était à la baisse et dépassait un demi pour cent, l'industrie était classée dans le groupe D.

Les industries dont la tendance était à la baisse, celles du groupe D, sont pour la plupart bien connues. Depuis 1950, l'emploi a diminué à peu près de moitié dans les mines de charbon et du quart dans les mines d'or. L'industrie des instruments aratoires a connu une baisse marquée après 1952 et elle n'a pas réussi à remonter la pente. Les industries des textiles, du vêtement et des produits du cuir ont été des «points faibles» chroniques. L'industrie du matériel roulant de chemin de fer a baissé considérablement depuis 1952 et, même si l'industrie des pièces et accessoires de véhicules automobiles reflète les fluctuations de courte durée du marché dont elle dépend, elle a eu une tendance manifeste à la baisse. En ce qui a trait aux chemins de fer, l'emploi a diminué, surtout depuis 1956, et la baisse continue de se faire sentir dans le transport urbain et interurbain. Voilà les industries qui ont connu une tendance à la baisse. Les industries qui n'ont pas connu une diminution trop prononcée et qui cependant n'ont pas participé à l'expansion générale de l'emploi, celles du groupe C, comprennent les scieries et les ateliers de rabotage, l'industrie de l'automobile proprement dite, l'industrie des produits du caoutchouc et l'industrie du transport par eau.

En revanche, presque toutes les industries des services appartiennent au groupe A, celui où l'emploi a «augmenté rapidement». La liste comprend le transport aérien, le camionnage, la radiodiffusion et la télévision, le téléphone, l'éclairage et l'énergie et autres services d'utilité publique, le commerce au détail et en gros, la finance, les assurances, l'immeuble, le commerce, les divertissements, les services personnels et les services gouvernementaux et sociaux.

TABLEAU 10.—CLASSIFICATION DES INDUSTRIES CANADIENNES, D'APRÈS LES TENDANCES DE L'EMPLOI de 1950 à 1959

	Aucune augmentation		Augmentation	
	tendance à la baisse	peu de changement	modérée	rapide
	D	C	B	A
I. INDUSTRIES PRODUCTRICES DE BIENS—				
AGRICULTURE	X			
MINES			X	
Or	X			
Autres métaux que l'or				X
Houille	X			
Pétrole et gaz naturel				X
Autres métalloïdes			X	
FABRICATION			X	
Industries des biens durables			X	
Articles en bois		X		
Scieries et ateliers de rabotage		X		
Produits du fer et de l'acier		X		
Instruments aratoires	X			
Fabrication de machines			X	
Fer et acier bruts			X	
Matériel de transport			X	
Véhicules automobiles		X		
Pièces et accessoires: véhicules automobiles	X			
Matériel roulant de chemin de fer	X			
Construction et réparation de navires			X	
Produits métalliques non ferreux			X	
Appareils et fournitures électriques			X	
Produits minéraux non métalliques				X
Industries des biens non durables			X	
Aliments et boissons			X	
Tabac et produits			X	
Produits du caoutchouc		X		
Produits du cuir	X			
Produits textiles (sauf le vêtement)	X			
Vêtement (tissus et fourrures)	X			
Articles en papier			X	
Impression, édition et industries connexes			X	
Dérivés du pétrole et de la houille				X
Produits chimiques				X
Industries diverses			X	
CONSTRUCTION				X
II. INDUSTRIES DE SERVICES—				
TRANSPORT		X		
Transport aérien				X
Chemins de fer	X			
Transport par eau		X		
Transport urbain et interurbain	X			
Camionnage				X
ENTREPOSAGE			X	
COMMUNICATIONS				X
Radiodiffusion et télévision				X
Téléphone				X
SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE				X
Éclairage et énergie				X
Autres services d'utilité publique				X
COMMERCE				X
Gros				X
Détail				X
FINANCE, ASSURANCES ET IMMEUBLE				X
Banques, placements et prêts				X
Assurances				X
AFFAIRES, DIVERTISSEMENTS ET SERVICES PERSONNELS				X
SERVICES GOUVERNEMENTAUX ET SOCIAUX				X

Groupe A: Tendance à la hausse avec un taux annuel de 2.5% ou plus
Groupe B: Tendance à la hausse avec un taux annuel allant de 0.5% à 2.5%
Groupe C: Taux annuel ne variant pas plus que de 0.5% dans un sens comme dans l'autre
Groupe D: Tendance à la baisse avec un taux annuel de plus de 0.5%.

Les industries des biens sont visiblement absentes du groupe de l'augmentation rapide, mais il y a quelques exceptions. En ce qui a trait à l'extraction du pétrole et du gaz naturel, l'emploi a plus que doublé au cours de la décennie à l'étude et dans les mines de métaux autres que l'or, le taux d'accroissement a été presque aussi élevé. L'industrie de la construction et les industries de la fabrication des produits chimiques, des dérivés du pétrole et de la houille et des produits minéraux non métalliques ont connu une expansion moins remarquable mais quand même assez rapide.

Les différences qu'il y a entre le taux d'expansion des industries des biens et celui des industries des services sont clairement démontrées au tableau 10. Une conséquence de l'expansion rapide des industries des services a été l'augmentation marquée du nombre d'emplois occupés par les femmes, ce qui a eu pour résultat que l'économie a éprouvé peu de difficulté à absorber les additions considérables à la population active féminine au cours des cinq ou dix dernières années. On peut supposer sans crainte de se tromper que l'augmentation des occasions d'emploi a été l'un des facteurs importants de la venue des femmes sur le marché du travail. Le nombre de femmes qui travaillent dans le commerce de gros et de détail a augmenté de plus de 40 p. 100 de 1950 à 1959. Dans la finance, les assurances et les industries connexes, l'augmentation a dépassé 50 p. 100 et dans le groupe des services proprement dits, elle a été de plus de 60 p. 100. Dans les services gouvernementaux et sociaux, le nombre d'emplois occupés par des femmes a presque doublé.

IV. Variations de l'emploi en ces dernières années.

Jetons un coup d'œil sur les plus récents changements de l'embauchage. La caractéristique la plus importante de ces quelques dernières années a été la continuation de la croissance rapide de la main-d'œuvre et l'expansion plutôt modérée de l'embauchage après la régression de 1957-1958. Le tableau 11 indique plus précisément ce qui s'est produit dans le domaine de l'embauchage. Dans ce tableau, j'ai comparé les changements réels survenus entre le premier semestre 1957 et le premier semestre 1960 avec les changements qui se seraient produits si l'embauchage avait progressé dans chaque groupe industriel au taux moyen des dix dernières années. Le premier semestre 1957 a été en somme la période qui a précédé le moment où l'ensemble de l'embauchage a commencé à fléchir au cours de la dernière régression, de sorte que les variations de 1957-1960 donnent une bonne idée de l'importance du mouvement de reprise qui a suivi la régression.

Tableau 11

Variations de l'emploi, à compter du premier semestre 1957 jusqu'au premier semestre 1960

	Variation réelle (en milliers)	Variation qui se serait produite d'après les taux moyens de 1950 à 1959 (en milliers)
Industries productrices de biens ..	—160	20
Agriculture	—80	—80
Industries non agricoles	—80	100
Services	380	350
Total, toutes les industries	220	370

Dans les grandes lignes, le tableau est clair. Les industries productrices de biens ont réduit leur effectif ouvrier pendant la régression de 1957-1958 et, au cours de la période de reprise qui a suivi, elles n'ont pas pris suffisamment

d'expansion pour regagner le terrain perdu. Il va sans dire que la main-d'œuvre agricole diminue régulièrement depuis nombre d'années et cette tendance à la baisse s'est simplement poursuivie. Certaines autres industries primaires, surtout l'abattage du bois, ont connu des réductions importantes. Dans le domaine de la fabrication, la baisse offre un contraste frappant avec l'augmentation qui se serait produite si l'industrie avait continué à prendre de l'expansion au rythme moyen de 1950 à 1959. Il en est de même de la construction. Les industries des services ont continué d'autre part à prendre rapidement de l'expansion et, de fait, le taux s'est accru quelque peu. Mais, même si les augmentations de ce secteur ont fourni une influence compensatrice importante, elles n'ont pas réussi à contrebalancer les variations des industries productrices de biens et, dans l'ensemble, l'emploi a augmenté à un taux bien inférieur à celui de la moyenne de 1950 à 1959 et pas assez élevé pour permettre à l'économie d'absorber simultanément les nouveaux travailleurs qui entrent sur le marché de la main-d'œuvre et de fournir de nouveaux emplois en nombre suffisant pour réduire le chômage aux niveaux qui existaient avant la régression.

TABLEAU 12 —CLASSEMENT DES INDUSTRIES CANADIENNES, D'APRÈS LES VARIATIONS DE L'EMPLOI À COMPTER DU PREMIER SEMESTRE 1957 AU PREMIER SEMESTRE 1960

	Diminution		Augmentation	
	6% ou plus	Moins de 6%	6% ou plus	Moins de 6%
I. INDUSTRIES PRODUCTRICES DE BIENS—				
AGRICULTURE	X			
ABATTAGE DU BOIS	X			
MINES		X		
Or		X		
Autres métaux que l'or				X
Houille	X			
Pétrole et gaz naturel			X	
Autres métalloïdes	X			
FABRICATION		X		
Industries des biens durables	X			
Articles en bois		X		
Scieries et ateliers de rabotage			X	
Produits du fer et de l'acier	X			
Instruments aratoires				X
Fabrication de machines	X			
Fer et acier bruts				
Matériel de transport	X	X		
Avions et pièces	X			
Véhicules automobiles	X			
Pièces et accessoires: véhicules automobiles	X			
Matériel roulant de chemin de fer	X			
Construction et réparation de navires	X			
Produits métalliques non ferreux			X	
Appareils et fournitures électriques	X			
Produits minéraux non métalliques				X
Industries des biens non durables		X		
Aliments et boissons			X	
Tabac et produits	X			
Produits du caoutchouc	X			
Produits du cuir	X			
Produits textiles (sauf le vêtement)	X			
Vêtement (tissus et fourrures)		X		
Articles en papier		X		
Impression, édition et industries connexes			X	
Dérivés du pétrole et de la houille		X		
Produits chimiques			X	
Industries diverses				X
CONSTRUCTION		X		
II. SERVICES—				
TRANSPORT	X			
Transport aérien				X
Chemins de fer	X			
Transport par eau		X		
Transport urbain et interurbain		X		
Camionnage				X
ENTREPOSAGE	X			
COMMUNICATIONS			X	
Radiodiffusion et télévision				X
Téléphone		X		
SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE			X	
Éclairage et énergie			X	
Autres services d'utilité publique				X
COMMERCE			X	
Gros			X	
Détail			X	
FINANCE, ASSURANCES ET IMMEUBLE				X
Banques, placements et prêts				X
Assurances				X
AFFAIRES, DIVERTISSEMENTS ET SERVICES PERSONNELS				X
SERVICES GOUVERNEMENTAUX ET SOCIAUX				X

Graphique 1

INDICES DE L'EMPLOI ET "LIGNES DE TENDANCE" POUR CERTAINS GROUPES INDUSTRIELS

Moyennes annuelles: Indice 1949 = 100

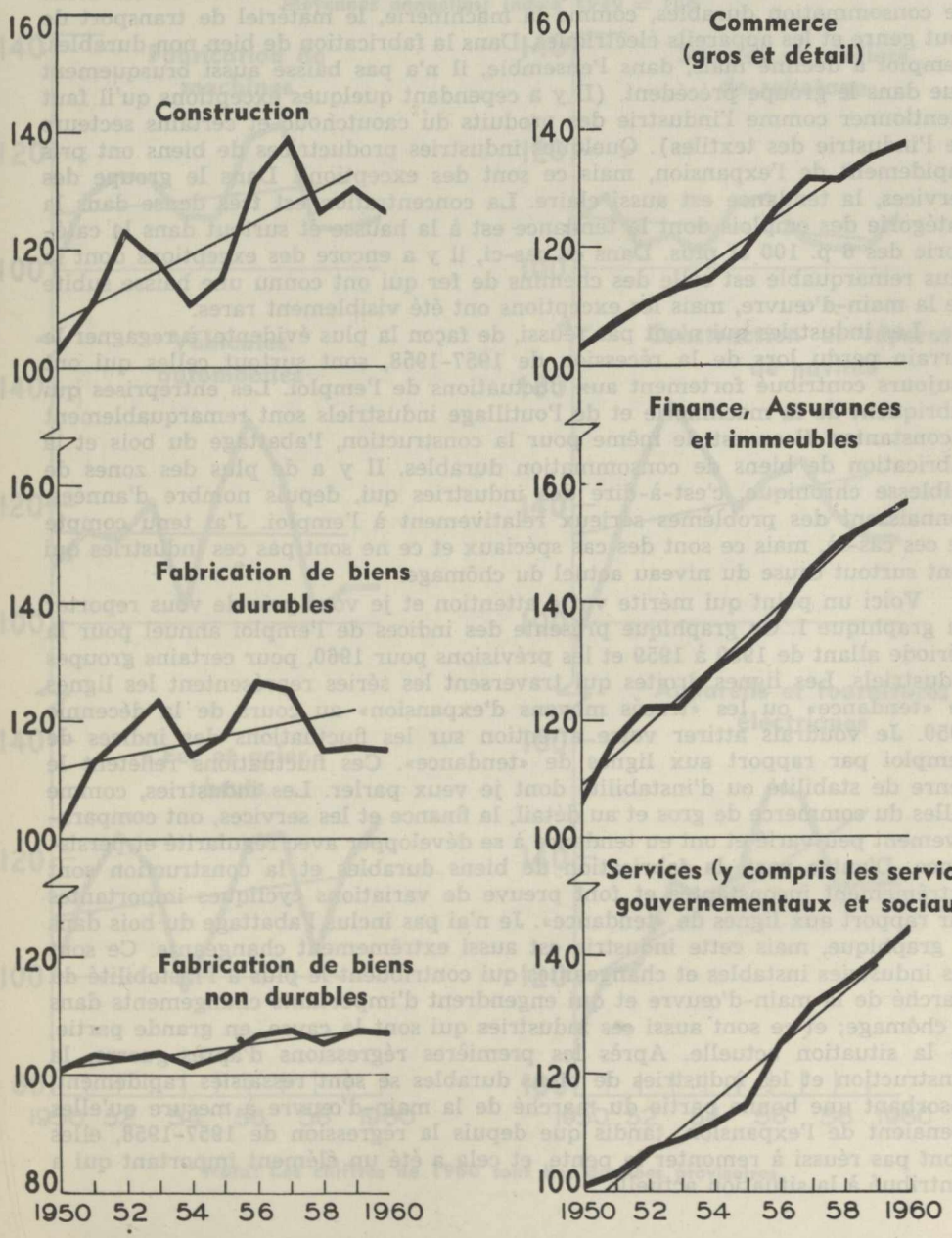

Nota: Les chiffres de 1960 sont des données provisoires.

Étudions maintenant la question de plus près. Le tableau 12 fournit un classement détaillé des industries, d'après les variations de l'emploi qui se sont produites à compter du premier semestre 1957 au premier semestre 1960. Les industries sont classées d'après leur tendance à la hausse ou à la baisse et d'après les variations qui ont été de plus ou de moins de 6 p. 100. Une étude du tableau révèle un certain nombre d'éléments importants. En premier lieu, les différences déjà remarquées entre les industries des biens et les industries des services sont nettement démontrées. Dans le groupe des industries des biens, la liste des industries dont la tendance est à la baisse est longue et la plupart se trouvent dans la catégorie des 6 p. 100 ou plus; l'abattage du bois, la houille, plusieurs des industries qui fabriquent les biens d'immobilisation ou les biens de consommation durables, comme la machinerie, le matériel de transport de tout genre et les appareils électriques. Dans la fabrication de bien non durables, l'emploi a décliné mais, dans l'ensemble, il n'a pas baissé aussi brusquement que dans le groupe précédent. (Il y a cependant quelques exceptions qu'il faut mentionner comme l'industrie des produits du caoutchouc et certains secteurs de l'industrie des textiles). Quelques industries productrices de biens ont pris rapidement de l'expansion, mais ce sont des exceptions. Dans le groupe des services, la tendance est aussi claire. La concentration est très dense dans la catégorie des emplois dont la tendance est à la hausse et surtout dans la catégorie des 6 p. 100 et plus. Dans ce cas-ci, il y a encore des exceptions dont la plus remarquable est celle des chemins de fer qui ont connu une baisse subite de la main-d'œuvre, mais les exceptions ont été visiblement rares.

Les industries qui n'ont pas réussi, de façon la plus évidente, à regagner le terrain perdu lors de la récession de 1957-1958, sont surtout celles qui ont toujours contribué fortement aux fluctuations de l'emploi. Les entreprises qui fabriquent de la machinerie et de l'outillage industriels sont remarquablement inconstantes. Il en est de même pour la construction, l'abattage du bois et la fabrication de biens de consommation durables. Il y a de plus des zones de faiblesse chronique, c'est-à-dire des industries qui, depuis nombre d'années, connaissent des problèmes sérieux relativement à l'emploi. J'ai tenu compte de ces cas-là, mais ce sont des cas spéciaux et ce ne sont pas ces industries qui sont surtout cause du niveau actuel du chômage.

Voici un point qui mérite votre attention et je vous prie de vous reporter au graphique I. Ce graphique présente des indices de l'emploi annuel pour la période allant de 1950 à 1959 et les prévisions pour 1960, pour certains groupes industriels. Les lignes droites qui traversent les séries représentent les lignes de «tendance» ou les «tracés moyens d'expansion» au cours de la décennie 1950. Je voudrais attirer votre attention sur les fiuctuations des indices de l'emploi par rapport aux lignes de «tendance». Ces fluctuations reflètent le genre de stabilité ou d'instabilité dont je veux parler. Les industries, comme celles du commerce de gros et au détail, la finance et les services, ont comparativement peu varié et ont eu tendance à se développer avec régularité et persistance. D'autre part, la fabrication de biens durables et la construction sont extrêmement inconstantes et font preuve de variations cycliques importantes par rapport aux lignes de «tendance». Je n'ai pas inclus l'abattage du bois dans le graphique, mais cette industrie est aussi extrêmement changeante. Ce sont ces industries instables et changeantes qui contribuent le plus à l'instabilité du marché de la main-d'œuvre et qui engendrent d'importants changements dans le chômage; et ce sont aussi ces industries qui sont la cause, en grande partie, de la situation actuelle. Après les premières régressions d'après-guerre, la construction et les industries de biens durables se sont ressaisies rapidement, absorbant une bonne partie du marché de la main-d'œuvre à mesure qu'elles prenaient de l'expansion, tandis que depuis la régression de 1957-1958, elles n'ont pas réussi à remonter la pente, et cela a été un élément important qui a contribué à la situation actuelle.

Graphique 2

INDICES DE L'EMPLOI ET "LIGNES DE TENDANCE" DE CERTAINES INDUSTRIES QUI FONT PARTIE DU GROUPE DES FABRICANTS DE BIENS DURABLES

Moyennes annuelles: Indice 1949 = 100

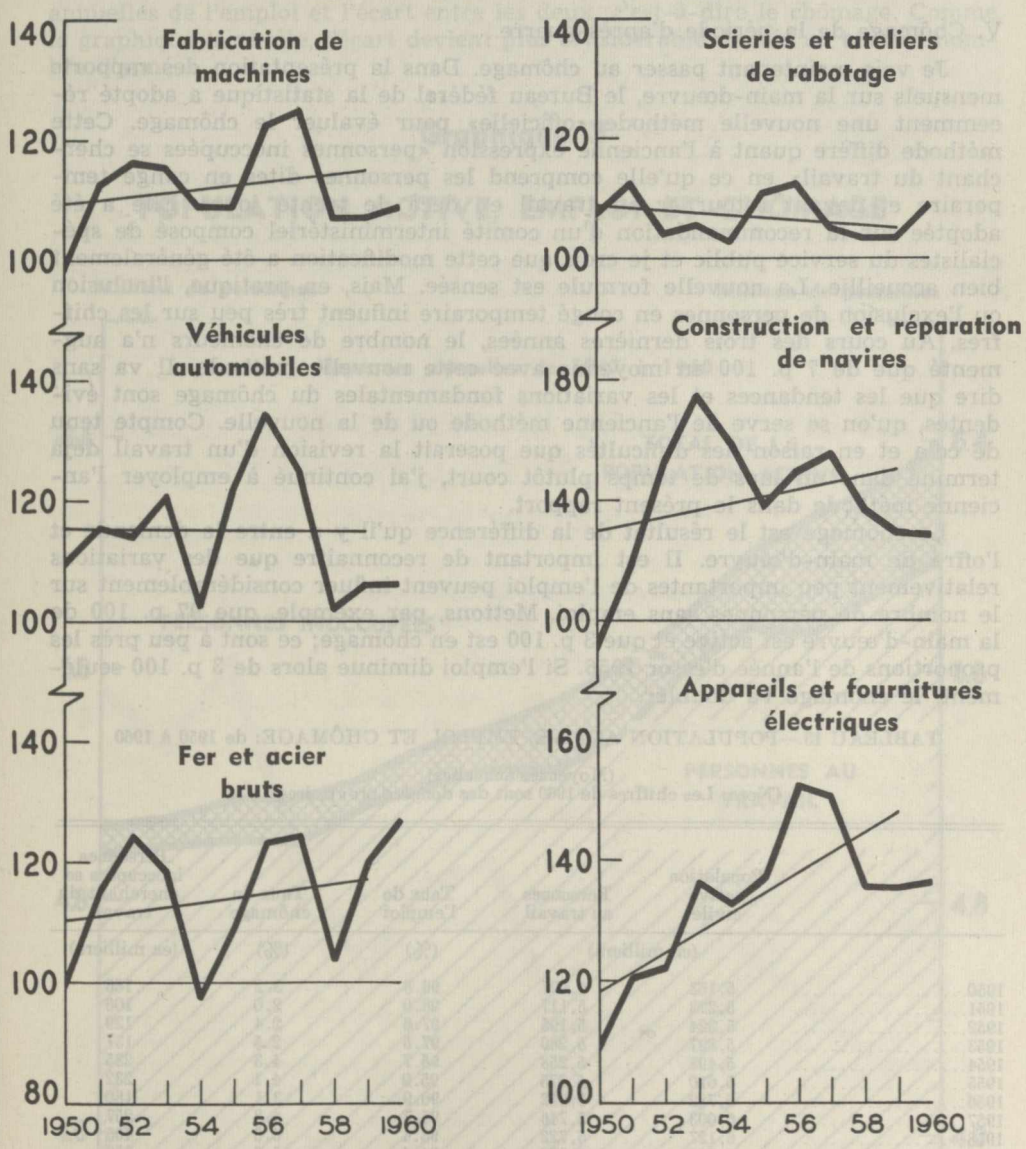

Nota: Les chiffres de 1960 sont des données provisoires.

Les variations qui se sont produites dans le groupe de la fabrication de biens durables sont d'une importance particulière dans le contexte actuel. Le graphique 2 présente les indices de l'emploi pour certaines des industries subsidiaires qui font partie de ce groupe. Ces industries ont été choisies à titre d'exemple. Comme vous pouvez le constater, l'emploi a particulièrement souffert dans les industries secondaires de fabrication de biens durables comme la fabrication de machines, l'industrie de l'automobile, l'industrie de la construction de navires et l'industrie de la fabrication d'appareils électriques. Dans certaines des industries primaires de biens durables, la situation est plus favorable; mais, même dans ce cas-là, on n'a pas réussi à augmenter les occasions d'emploi pour contrebalancer la main-d'œuvre croissante.

V. Chômage de la période d'après-guerre.

Je vais maintenant passer au chômage. Dans la présentation des rapports mensuels sur la main-dœuvre, le Bureau fédéral de la statistique a adopté récemment une nouvelle méthode «officielle» pour évaluer le chômage. Cette méthode diffère quant à l'ancienne expression «personnes inoccupées se cherchant du travail» en ce qu'elle comprend les personnes dites en congé temporaire et devant retourner au travail en deçà de trente jours. Elle a été adoptée sur la recommandation d'un comité interministériel composé de spécialistes du service public et je crois que cette modification a été généralement bien accueillie. La nouvelle formule est sensée. Mais, en pratique, l'inclusion ou l'exclusion de personnes en congé temporaire influent très peu sur les chiffres. Au cours des trois dernières années, le nombre de chômeurs n'a augmenté que de 7 p. 100 en moyenne avec cette nouvelle méthode. Il va sans dire que les tendances et les variations fondamentales du chômage sont évidentes, qu'on se serve de l'ancienne méthode ou de la nouvelle. Compte tenu de cela et en raison des difficultés que poserait la revision d'un travail déjà terminé dans un laps de temps plutôt court, j'ai continué à employer l'ancienne méthode dans le présent rapport.

Le chômage est le résultat de la différence qu'il y a entre la demande et l'offre de main-d'œuvre. Il est important de reconnaître que des variations relativement peu importantes de l'emploi peuvent influer considérablement sur le nombre de personnes sans emploi. Mettons, par exemple, que 97 p. 100 de la main-d'œuvre est active et que 3 p. 100 est en chômage; ce sont à peu près les proportions de l'année d'essor 1956. Si l'emploi diminue alors de 3 p. 100 seulement, le chômage va doubler.

TABLEAU 13.—POPULATION ACTIVE, EMPLOI, ET CHÔMAGE: de 1950 à 1960

(Moyennes annuelles)
(Nota: Les chiffres de 1960 sont des données provisoires)

	Population active civile	Personnes au travail	Taux de l'emploi	Taux du chômage	Personnes inoccupées se cherchant du travail
	(en milliers)		(%)	(%)	(en milliers)
1950	5,163	4,997	96.8	3.2	166
1951	5,223	5,117	98.0	2.0	106
1952	5,324	5,195	97.6	2.4	129
1953	5,397	5,260	97.5	2.5	137
1954	5,493	5,258	95.7	4.3	235
1955	5,610	5,378	95.9	4.1	232
1956	5,782	5,602	96.9	3.1	180
1957	6,003	5,746	95.7	4.3	257
1958	6,127	5,722	93.4	6.6	405
1959	6,228	5,878	94.4	5.6	350
1960	6,391	5,989	93.7	6.3	402

En aucune occasion depuis la guerre, le taux de la moyenne annuelle de l'emploi a tombé à moins de 93 p. 100 ou n'a dépassé 98 p. 100, ce qui représente un écart que de cinq points; mais le nombre de personnes en chômage a varié d'une moyenne annuelle d'environ 100,000 jusqu'à 400,000. L'emploi n'a pas besoin de baisser pour que le nivau du chômage augmente. Tout ce qu'il faut c'est que l'emploi augmente moins rapidement que la population active, et c'est ce qui s'est produit au Canada au cours des dernières années. L'emploi a continué d'augmenter, indépendamment des fluctuations ordinaires des saisons et des autres variations à court terme; mais la population active a augmenté à un rythme plus rapide. Cela est expliqué au graphique 3 qui comprend les moyennes annuelles de la population active depuis 1947, les moyennes annuelles de l'emploi et l'écart entre les deux, c'est-à-dire le chômage. Comme le graphique le révèle, l'écart devient plus considérable depuis un certain nombre d'années.

Graphique 3

POPULATION ACTIVE, EMPLOI ET CHÔMAGE

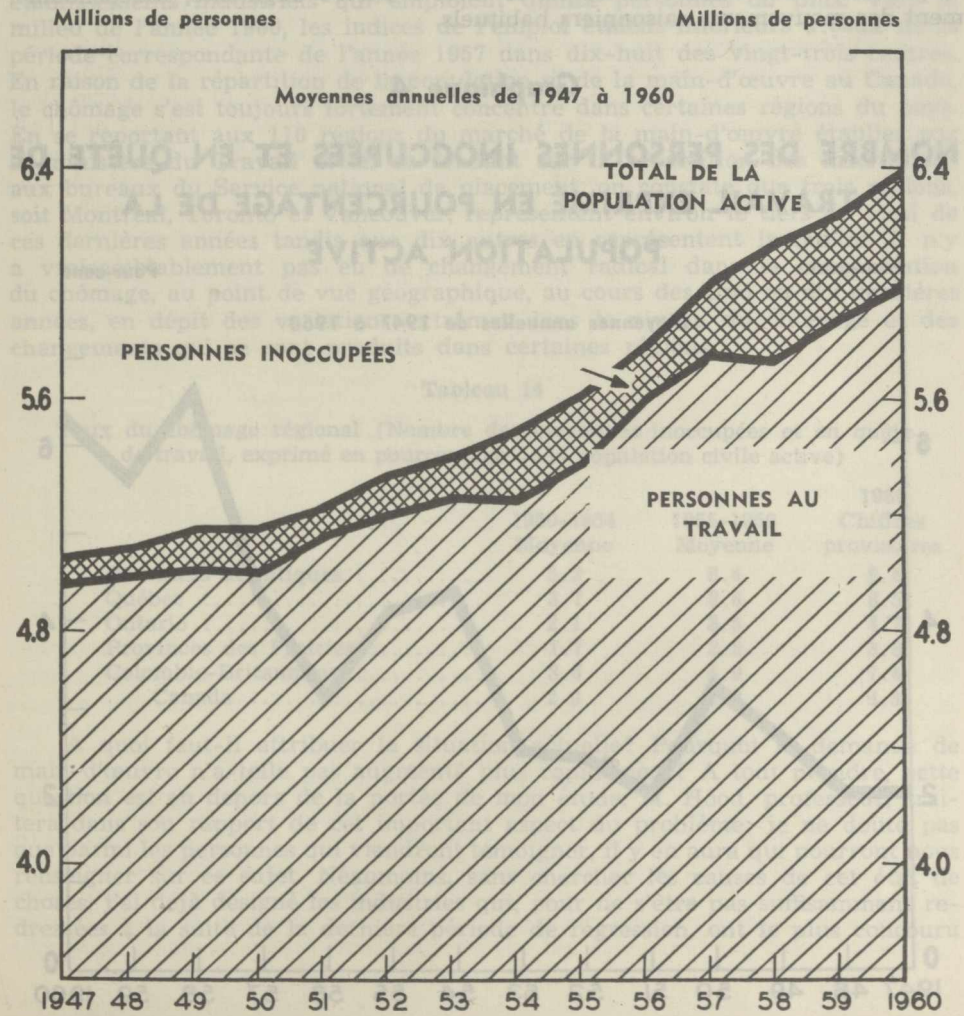

Nota: Le chiffre de 1960 a été établi à titre provisoire.

MAIN-D'OEUVRE ET EMPLOI

L'expression «inflation larvée» s'est acquis droit de cité dans le vocabulaire nord-américain et on l'emploie pour désigner la montée graduelle du niveau général des prix. L'expression «chômage croissant» est d'invention plus récente. Si vous jetez un regard sur le graphique n° 4, vous y verrez les taux du chômage, c'est-à-dire la proportion annuelle de la main-d'œuvre sans travail au cours de la période qui a suivi l'année 1947. Le chômage, il va de soi, est un phénomène cyclique ou périodique; il augmente ou diminue selon les mouvements imprimés au «cycle des affaires». Trois cycles complets ont été enregistrés au Canada au cours de la période d'après-guerre, et les répercussions qu'ils ont eues apparaissent dans le graphique. Mais c'est la montée des taux qui s'est produite au cours de cette période qui en constitue le trait le plus marquant. Au cours de chacune des périodes de régression consécutives, le taux a marqué une augmentation supérieure à celle de la période précédente tandis que durant chacune des périodes de redressement, il a enregistré une diminution moins considérable. Les années 1950, 1954 et 1958 sont les trois années de pointe. En 1950, le taux moyen a été de 3.2 p. 100, en 1954, de 4.3 p. 100 et en 1958, de 6.6 p. 100, soit plus du double de celui de 1950. De même en 1951, le taux est tombé à 2 p. 100, en 1956, à 3.1 p. 100 et en 1959, à 5.6 p. 100, soit près de trois fois le taux de 1951. Depuis la dernière partie de l'année 1959 et pendant toute l'année en cours, le taux a encore augmenté, indépendamment des mouvements saisonniers habituels.

Graphique 4

NOMBRE DES PERSONNES INOCCUPÉES ET EN QUÊTE DE TRAVAIL EXPRIMÉ EN POURCENTAGE DE LA POPULATION ACTIVE

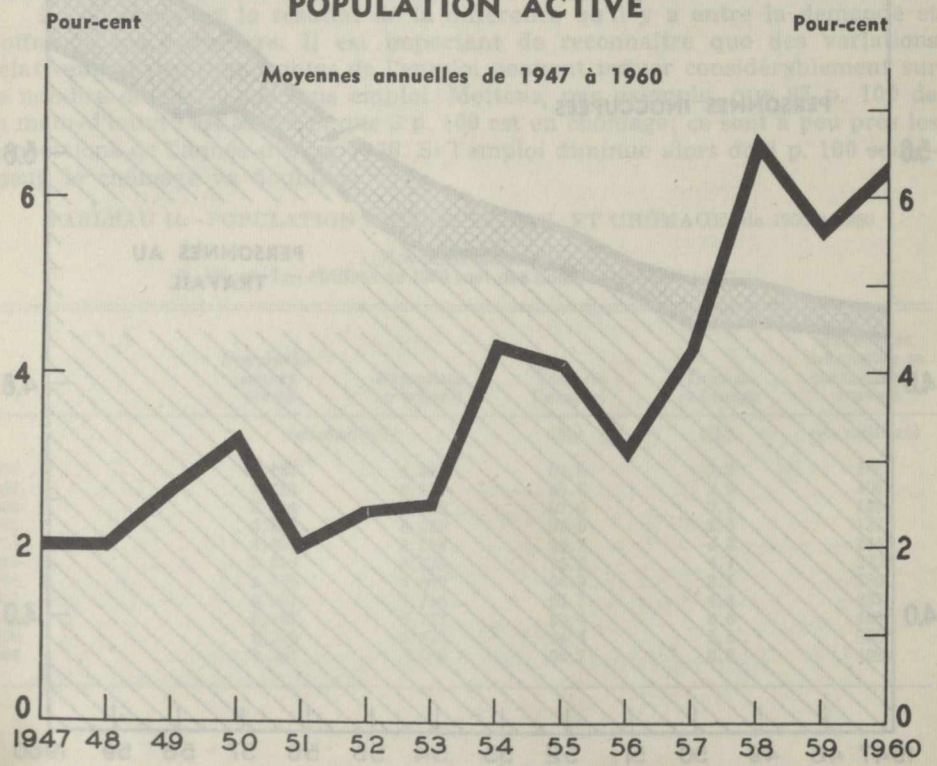

Nota: Le chiffre de 1960 a été établi à titre provisoire.

Le même mouvement s'est produit dans chacune des grandes régions du pays. En effet, dans chacune d'elles, le taux du chômage s'est révélé supérieur à celui de la décennie précédente. On en voit la preuve dans le tableau 14, où se trouvent indiqués la moyenne des taux pour les périodes 1950-1954 et 1955-1959 ainsi que les chiffres provisoires de l'année 1960. Détail particulier, les chiffres enregistrés dans les provinces atlantiques et dans le Québec sont les plus élevés, tandis que ceux des provinces des Prairies et de l'Ontario sont les plus bas. Le taux exceptionnellement bas des provinces des Prairies est attribuable, en partie, au rôle de premier plan que joue l'agriculture dans cette région. Les fermiers établis à leur compte et les membres des familles qui s'adonnent à l'exploitation agricole se trouvent virtuellement exclus des rapports sur le chômage; c'est pourquoi les données statistiques sur les régions agricoles sont d'ordinaire très peu élevées. Néanmoins, même en tenant compte de cette particularité, le taux enregistré dans les provinces des Prairies demeure bien inférieur à la moyenne de l'ensemble du pays. Les taux relevés dans les différentes régions ont augmenté et diminué selon le rythme du taux national mais la proportion, dans l'ensemble, est restée la même. La situation, telle qu'elle nous apparaît sur le plan national, se déploie manifestement dans un vaste cadre géographique. Le Bureau fédéral de la statistique fait connaître les indices de l'emploi industriel de vingt-trois des plus grands centres urbains du pays, indices fondés sur les rapports mensuels du Bureau, relativement aux établissements industriels qui emploient quinze personnes ou plus. Vers le milieu de l'année 1960, les indices de l'emploi étaient inférieurs à ceux de la période correspondante de l'année 1957 dans dix-huit des vingt-trois centres. En raison de la répartition de la population et de la main-d'œuvre au Canada, le chômage s'est toujours fortement concentré dans certaines régions du pays. En se reportant aux 110 régions du marché de la main-d'œuvre établies par le ministère du Travail et en se fondant sur la répartition des inscriptions aux bureaux du Service national de placement, on constate que trois régions, soit Montréal, Toronto et Vancouver, représentent environ le tiers du total de ces dernières années tandis que dix autres en représentent la moitié. Il n'y a vraisemblablement pas eu de changement radical dans la concentration du chômage, au point de vue géographique, au cours des cinq ou dix dernières années, en dépit des variations extrêmes dans le niveau du chômage et des changements qui se sont produits dans certaines régions.

Tableau 14

Taux du chômage régional (Nombre des personnes inoccupées et en quête de travail, exprimé en pourcentage de la population civile active)

	1950-1954 Moyenne	1955-1959 Moyenne	1960 Chiffres provisoires
Provinces atlantiques	5.2	8.4	9.4
Québec	3.7	6.6	8.5
Ontario	2.1	3.5	4.7
Provinces des Prairies	1.7	2.8	3.8
Colombie-Britannique	3.6	4.9	7.4
Canada	2.9	4.8	6.3

A quoi faut-il attribuer la situation actuelle? Pourquoi la demande de main-d'œuvre n'a-telle pas augmenté plus rapidement? A tout prendre, cette question est en dehors de la portée de mon étude. M. Hood, professeur, traitera dans son rapport de cet important aspect du problème; je ne doute pas que parmi les personnes qui viendront témoigner, il y en aura qui pourront nous renseigner sur ce sujet. Néanmoins, sans chercher les causes de cet état de choses, j'ai déjà désigné les industries qui, pour ne s'être pas suffisamment redressées à la suite de la dernière période de régression, ont le plus concouru

à la diminution des occasions d'emploi. En se reportant encore une fois au tableau 11, on constate que si les industries non agricoles et productrices de denrées, au lieu de se replier sur elles-mêmes après la première moitié de l'année 1957 avaient continué de donner libre cours à l'emploi au taux moyen des années 1950-1959, elles auraient employé durant le premier semestre 1960, environ 180,000 personnes de plus qu'elles ne l'ont fait. L'accroissement du chômage au cours de la même période atteint presque ce dernier chiffre, soit environ 170,000. L'industrie manufacturière aurait, à elle seule, employé peut-être de 80 à 100,000 personnes de plus et l'industrie de la construction, de son côté, de 50 à 60,000 de plus. J'ai démontré que la diminution dans le secteur industriel s'est fortement concentrée dans les industries des produits non périssables et particulièrement dans les industries secondaires de produits non périssables.

Considérons maintenant un autre aspect du problème, celui qui a trait à proprement parler aux chômeurs. Entre autres traits caractéristiques du chômage, signalons celui de sa fréquence chez les jeunes. Les taux dans le cas des moins de vingt ans représentent plus du double du chiffre total. Dans le cas des jeunes de vingt ans et plus, les taux sont un peu plus bas tout en étant encore bien au-dessus de la moyenne. Les taux augmentent ou diminuent selon le rythme changeant du chômage mais la proportion reste la même. Autre trait caractéristique: la différence qui existe entre les taux chez les hommes et ceux qu'on enregistre chez les femmes. Le taux d'ensemble chez les femmes est normalement moins de la moitié du taux enregistré dans le cas des hommes. On y voit, dans une large mesure, le résultat d'une forte concentration de la main-d'œvre féminine dans les industries productrices de services, où l'emploi s'est accru de façon plus rapide et plus régulière que dans les autres industries. On peut y voir aussi, dans une proportion moindre, le résultat d'une certaine façon de juger les choses: les femmes mariées et en chômage s'inscrivent le plus souvent comme maîtresses de maison plutôt que comme des personnes en quête de travail.

TABLEAU 15.—TAUX DU CHÔMAGE SELON L'ÂGE ET LE SEXE

(Nombre des personnes inoccupées et en quête de travail exprimé en pour-cent de la population active civile)

—	1950–1954 Moyenne		1955–1959 Moyenne		1960 (Estimation provisoire)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	%	%	%	%	%	%
Groupe d'âge						
Moins de 20 ans	6.9	4.0	11.9	5.5	15.6	8.5
20–24	4.9	1.8	8.5	2.5	11.4	3.1
25–44	2.5	1.3	4.6	1.8	6.1	2.3
45–64	2.6	1.1	4.5	1.6	6.1	2.0
65 et plus	2.6	—	4.0	—	3.8	—
Tous âges	3.2	1.9	5.5	2.5	7.3	3.3

Fait surprenant, la répartition du chômage entre hommes et femmes et entre les différents groupes d'âge, a été constamment la même. Chez les hommes, la proportion est d'un peu moins de 90 p. 100 du total et chez les hommes de vingt à soixante-cinq ans, d'environ 70 p. 100.

L'instruction est en relation étroite avec le chômage. En février 1960, le Bureau fédéral de la statistique a fait un relevé spécial du degré d'instruction des chômeurs, à propos de son échantillonnage mensuel de la main-d'œuvre. Les résultats sont saisissants. Chez les personnes qui n'ont pas terminé leurs études primaires, la proportion des chômeurs était plus du double de celles qu'en enregistrait chez les gens qui ont fait leur école primaire mais qui n'ont pas terminé leurs études secondaires; en outre elle était six fois plus élevée que dans les cas des personnes qui ont terminé leurs études secondaires. Même

TABLEAU 16.—RÉPARTITION EN POUR-CENT DU CHÔMAGE SELON L'ÂGE ET LE SEXE
(Personnes inoccupées et en quête de travail)

—	1950-1954 Moyenne	1955-1959 Moyenne	1960 (Estimation provisoire)
	%	%	%
Hommes:			
Moins de 20 ans	15	14	14
20-24	15	15	15
25-44	33	34	34
45-64	20	21	22
65 et plus	3	3	2
Tous âges	86	87	87
Femmes:			
Moins de 20 ans	5	5	5
20-24	3	2	2
25-44	4	4	4
45-64	2	2	2
65 et plus	—	—	—
Tous âges	14	13	13
Total	100	100	100

si ces chiffres sont le résultat d'un seul relevé, entrepris durant la période de pointe du chômage saisonnier, on a raison de croire qu'ils représentent dans l'ensemble un état de choses d'ordre général et que, bien que les taux varient d'une saison à l'autre et d'une année à l'autre, ils sont particulièrement plus élevés chez les gens peu instruits tandis qu'ils diminuent sensiblement et graduellement avec l'augmentation des années d'instruction. Dans le cas des rapports qui existent entre les métiers spécialisés et le chômage, on constate également que la proportion des chômeurs est beaucoup plus élevée chez les ouvriers non spécialisés. Les données statistiques de l'emploi dans l'ensemble des groupes de travailleurs «professionnels» démontrent que c'est chez les travailleurs non spécialisés que les occasions d'emploi ont diminué ces dernières années ou du moins qu'elles ont le moins augmenté si on les considère par rapport à l'accroissement de la main-d'œuvre. L'industrie de la construction est un des plus grands employeurs d'ouvriers non spécialisés et la demande de main-d'œuvre dans cette industrie a été relativement faible au cours de ces dernières années.

Tableau 17

Proportion des chômeurs, selon le niveau d'instruction, par rapport à la population active civile inoccupée et en quête de travail

Chez les personnes qui n'ont pas terminé l'école primaire	19%
Chez les personnes qui ont terminé l'école primaire mais qui n'ont pas terminé leurs études secondaires	8%
Chez les personnes qui ont terminé l'école secondaire	3%
Dans l'ensemble	9%

En résumé donc, les chiffres du chômage ont plutôt augmenté durant chacune des périodes de régression qui se sont produites depuis le guerre. On remarque surtout que les taux ont été sensiblement plus élevés chez les hommes que chez les femmes et qu'ils ont constamment atteint un sommet dans le cas des jeunes gens, des ouvriers non spécialisés et des gens peu instruits. Pendant toute la période d'après-guerre, les industries productrices de services ont continué de fournir des occasions d'emploi de plus en plus nombreuses; néanmoins, ces dernières années, les occasions d'emploi dans les industries productrices de denrées ont effectivement diminué. Ces changements sont attribuables à certaines forces qui exercent leur action à la base de notre économie et dont on traitera plus tard dans des rapports qui seront soumis au présent Comité.

Je vous remercie.

APPENDICE TECHNIQUE A

Prévisions concernant la population active de 1960 à 1965

Afin d'établir des prévisions d'ordre général sur la population active, on a dû recourir à certaines prévisions relatives à des éléments particuliers

1) *La population canadienne*

En prenant comme point de départ l'estimation établie au 1er juin 1960 au sujet des Canadiens âgés de neuf ans et de plus de neuf ans, on a établi des prévisions pour une période de cinq ans en ayant soin de tenir compte des taux de survie pour chaque année d'âge. En faisant le calcul pour chacune des années d'âges, on a établi les prévisions jusqu'à l'âge de vingt-quatre ans (pour établir l'estimation de chaque année d'âge, pour l'année 1960, on s'est fondé sur la répartition de la population par âge établie lors du recensement de 1956, qu'on a prolongée sur une période de quatre ans puis adaptée au total de chaque groupe d'âge quinquennal de l'année 1960). Pour les groupes d'au-dessus de vingt-quatre ans, on a fait le calcul selon le mode de groupement par cinq années d'âge. Les taux de mortalité de chaque âge, établis dans le passé, ont été relevés et projetés dans le temps au moyen de graphiques; les résultats obtenus ont alors servi à calculer les taux de survie. Les prévisions concernant la population de quatorze ans et d'au-dessus de quatorze ans ont été établies pour chaque année de la période 1961-1965. Dans le cas des groupes établis par année d'âge, on a établi les prévisions en prenant chaque année une par une. Dans le cas des groupements dits de cinq années d'âge, on a établi les prévisions sur une période de cinq ans puis on a fait l'interpolation pour la période allant de 1960 à 1965.

2) *Les éléments «exclus» de la population*

Dans son enquête mensuelle par sondage sur la population active, le Bureau fédéral de la Statistique fait exclusion de quatre éléments ou groupes de la population: a) les membres des services de l'armée; b) les Indiens vivant dans leurs réserves; c) les pensionnaires des diverses institutions du pays; d) les habitants des Territoires du Yukon et du Nord-Ouest (voir le rapport mensuel du Bureau fédéral de la statistique: «La population active»). Pour se conformer aux rapports du Bureau fédéral de la statistique, on a également exclu ces groupes des prévisions. Il a fallu pour cela établir des prévisions graphiques relativement au total de chacun des groupes b), c) et d) et supposer que les derniers chiffres établis au sujet de la répartition de la population, selon l'âge, pourraient s'appliquer au cours des cinq prochaines années. On a aussi supposé que l'effectif des services de l'armée resterait le même, soit environ 120,000 hommes, et que la répartition la plus récemment établie selon l'âge et le sexe serait applicable. On a alors soustrait les quatre groupes, ou éléments, des prévisions concernant le total de la population canadienne de quatorze ans et d'au-dessus de quatorze ans afin d'obtenir ce qu'on pourrait désigner sous le nom de «population active du pays».

3) *Immigration et émigration*

Pour ce qui est de la moyenne annuelle de l'immigration, on a supposé trois taux distincts 75,000; 100,000 et 125,000. On a fait le calcul comme si les émigrants étaient tous entrés au pays au milieu de l'année qui s'est terminée le 31 mai, et en nombre égal chaque année, durant la période qui va du 1er juin 1960 au 31 mai 1965. On a prévu le nombre des immigrants en se servant des taux de survie prévus pour chaque année d'âge des Canadiens, hommes

et femmes. On a supposé que la répartion des immigrants selon l'âge et le sexe était la même que la répartition moyenne des cinq années qui se sont écoulées entre 1955 et 1959.

La même méthode de calcul a servi dans le cas des prévisions concernant l'émigration; on n'a toutefois établi qu'une hypothèse au sujet du taux annuel. On a supposé que le chiffre annuel de l'émigration serait de 70,000. On a fondé la répartition selon l'âge et le sexe sur le nombre de Canadiens qui, au cours des cinq dernières années, sont passés aux États-Unis et ont été inscrits dans les données statistique de État-Unis à titre d'immigrants étrangers venus du Canada (pays d'origine).

4) *Taux d'activité*

La moyenne annuelle des taux d'activité, c'est-à-dire la population active par rapport à la population totale, a été prévue séparément dans le cas des hommes et des femmes, dans chacun des groupes d'âge au sujet desquels le sondage du Bureau fédéral de la statistique sur la population active a établi des données. On s'est fondé sur l'hypothèse que les tendances accusées ces derniers temps continueraient de se faire sentir, tout en faisant la part des diminutions qui pourraient se produire dans certains cas. En raison de l'incertitude où l'on se trouvait par rapport aux cycles à venir et du manque de renseignements fournis dans le passé au sujet des effets suscités dans le taux d'activité, les taux ont été prévus selon un mouvement plus ou moins rectiligne. On a ensuite appliqué ces taux aux prévisions réunies concernant «la population active du pays», aux prévisions sur les immigrants et aux prévisions sur les émigrants et on a ainsi obtenu trois catégories de prévisions sur la population active, fondées sur les trois hypothèses ayant trait à l'immigration. On s'est bien rendu compte que l'établissement des données sur la population portait sur le 1er juin, tandis que les prévisions au sujet de la population active étaient calculées en moyennes annuelles, mais on n'a pas cru que ce détail pouvait tirer à conséquence.

Signalons que l'application des mêmes taux d'activité dans le cas des migrants comme dans celui de la population du pays n'est pas satisfaisante dans l'ensemble. Il y a lieu de croire que les immigrants et les émigrants peuvent présenter de part et d'autre des taux de chaque âge différents (surtout chez les femmes). Cela représente toutefois un calcul assez compliqué et, comme l'établissement de prévisions distinctes pour les différents groupes aurait exigé un long travail et n'aurait vraisemblablement pas modifié le résultat d'ensemble de façon appréciable, on n'a pas jugé à propos de l'entreprendre. On aura une idée du problème que cela représente si l'on songe que, pour le résoudre, il ne suffirait pas de projeter dans le temps la série des taux canadiens établis dans le passé, d'appliquer ces derniers à la population du pays et de prévoir ensuite des taux distincts dans le cas des migrants. Les taux établis dans le passé font état probablement, non seulement des tendances de l'activité de la population canadienne mais aussi des effets de l'élément croissant de la population active qui se compose d'immigrants. Il s'agirait donc de créer, dans les années passées, des séries distinctes de taux à l'égard de la population active ainsi qu'à l'égard des immigrants et des émigrants, afin de pouvoir établir une base de prévisions. C'est là une tâche ardue mais qu'on aurait peut-être pu mener à bien si on avait eu plus de temps à sa disposition. Le problème se complique encore du fait que le taux dans le cas des immigrants pourrait bien varier suivant la période écoulée depuis le moment de l'immigration (surtout chez les femmes encore une fois). Les taux chez les immigrants de fraîche date pourraient bien différer de ceux des immigrants qui sont au pays depuis un an, deux ans, trois ans ou plus.

APPENDICE TECHNIQUE B

Le calcul de la moyenne des taux annuels des variations de l'emploi en ce qui a trait au tableau 10

Pour calculer les taux moyens de variation, on se sert d'ordinaire de la méthode employée dans le calcul des taux d'intérêt composé. Ainsi, disons que nous avons une période d'années «n» et supposons que «x» soit la moyenne de l'emploi annuel au début de cette période et «y», la moyenne à la fin de la même période. On résout d'ordinaire l'équation par rapport à «i», qui représente la moyenne du taux annuel, de la façon suivante:

$$\frac{y}{x} = (1+i)^n$$

Ce calcul donne des résultats différents selon les points extrêmes que l'on a choisis. Dans une industrie où les variations cycliques ou périodiques sont considérables par rapport aux tendances, le problème peut devenir compliqué. Par exemple, si l'emploi représente un point cyclique élevé au début de la période et un point cyclique peu élevé à la fin de cette même période, ce genre de calcul peut nous induire en erreur. Pour parer à cette difficulté, on a eu recours à une autre méthode relativement indépendante des points extrêmes choisis. Les «tendances» ont été adaptées aux sondages des dix années allant de 1950 à 1959 suivant la méthode des moindres carrés. Si $x(t)$ représente l'emploi durant l'année t,

$$x(t) = a + b\,t.$$

Si la quantité est exprimée en unités d'années entières, le coefficient d'inclinaison de la courbe indique le taux arithmétique de variation annuelle. Pour pouvoir mesurer la variation annuelle «relative», on a divisé le coefficient d'inclinaison de la courbe par la moyenne d'emploi de la période décennale. En supposant que $\bar{x}$ représente cette moyenne,

$$r = \frac{b}{\bar{x}}$$

devient la mesure relative de la variation annuelle moyenne. C'est là une méthode de calcul facile et, dans le cas actuel, on la préfère à la méthode de calcul de l'intérêt composé plus communément employée.

Dans le cas de la plupart des industries, on a calculé les taux en se fondant sur les indices de l'emploi obtenus par le Bureau fédéral de la Statistique au cours des sondages mensuels qu'il a effectués dans les établissements de quinze employés ou plus. Dans le cas de certaines industries, comme la construction, l'agriculture et autres services, les chiffres ayant trait aux personnes qui occupent un emploi ont été tirés des données obtenues par le Bureau fédéral de la Statistique au cours des sondages qu'il effectue chaque mois dans les foyers pour établir le total de la population active.

APPENDICE—TABLEAU A

VARIATIONS PROCENTUELLES PASSÉES ET PRÉVUES DANS LA POPULATION ACTIVE CIVILE SELON L'ÂGE ET LE SEXE: 1950–1965

	(1) 1950–1960	1950–1955	(1) 1955–1960	Prévisions 1960–1965 «Peu élevées»	«Moyennes»	«Élevées»
	%	%	%	%	%	%
Hommes						
Moins de 20 ans	2.0	−7.1	9.8	17.0	17.5	18.1
20–24	8.1	−1.0	9.3	16.0	17.5	19.1
25–44	21.2	12.1	8.2	2.6	4.1	5.5
45–64	24.5	10.0	13.2	11.6	11.9	12.3
65 ans et plus	11.0	−9.1	−2.1	−4.3	−4.3	−4.3
Tous âges	17.3	7.2	9.4	7.6	8.6	9.6
Femmes						
Moins de 20 ans	30.4	7.2	21.6	23.0	23.7	24.1
20–24	12.2	−0.4	12.6	10.8	12.2	13.6
25–44	50.9	19.4	26.4	12.0	13.2	14.5
45–64	104.7	29.3	58.3	37.1	37.6	38.1
65 ans ou plus	71.4	9.5	56.5	22.2	22.2	22.2
Tous âges	47.8	14.1	29.6	19.8	20.7	21.7
Hommes et femmes						
Moins de 20 ans	12.5	−1.8	14.6	19.6	20.2	20.7
20–24	9.5	−0.8	10.4	14.2	15.7	17.1
25–44	26.9	13.5	11.8	4.7	6.1	7.5
45–64	36.0	12.8	20.6	17.1	17.5	17.8
65 ans ou plus	−3.5	−7.4	4.2	—	—	—
Tous âges	23.8	8.7	13.9	10.7	11.7	12.7

(1) Les chiffres de 1960 se fondent sur des données provisoires.

APPENDICE—TABLEAU B

VARIATIONS NUMÉRIQUES PASSÉES ET PRÉVUES DANS LA POPULATION ACTIVE CIVILE SELON L'ÂGE ET LE SEXE: 1950–1965 (en milliers de personnes)

	(1) 1950–1960	1950–1955	(1) 1955–1960	Prévisions 1960–1965 «Peu élevées»	«Moyennes»	«Élevées»
Hommes						
Moins de 20 ans	7	−25	32	61	63	65
20–24	39	−5	44	83	91	99
25–44	397	226	171	60	92	124
45–64	279	114	165	164	169	174
65 ans ou plus	−23	−19	−4	−8	−8	−8
Tous âges	699	291	408	360	407	454
Femmes						
Moins de 20 ans	63	15	48	62	64	65
20–24	31	−1	32	31	35	39
25–44	223	85	138	79	87	96
45–64	200	56	144	145	147	149
65 ans ou plus	15	2	13	8	8	8
Tous âges	532	157	375	325	341	357
Hommes et femmes						
Moins de 20 ans	70	−10	80	123	127	130
20–24	70	−6	76	114	126	138
25–44	620	311	309	139	179	220
45–64	479	170	309	309	316	323
65 ans ou plus	−8	−17	9	—	—	—
Tous âges	1,231	448	783	685	748	811

(1) Les chiffres de 1960 se fondent sur des données provisoires.

APPENDICE—TABLEAU C

PRÉVISIONS SUR LA POPULATION ACTIVE CIVILE SELON LES GROUPES D'ÂGE: HOMMES
(Moyennes annuelles en millers de personnes)

	Actuelles				En perspective			
	1950	1955	1960[1]	1961	1962	1963	1964	1965
Prévisions «peu élevées»								
Moins de 20 ans	352	327	359	370	383	396	410	420
20–24	480	475	519	528	540	556	576	602
25–44	1,869	2,095	2,266	2,278	2,290	2,302	2,314	2,326
45–64	1,140	1,254	1,419	1,452	1,485	1,518	1,550	1,583
65 ou plus	209	190	186	185	184	181	180	178
Tous âges	4,050	4,341	4,749	4,813	4,882	4,953	5,030	5,109
Prévisions «moyennes»								
Moins de 20 ans	352	327	359	370	384	398	411	422
20–24	480	475	519	529	543	561	585	610
25–44	1,869	2,095	2,266	2,285	2,303	2,321	2,339	2,358
45–64	1,140	1,254	1,419	1,453	1,487	1,521	1,554	1,588
65 ans ou plus	209	190	186	185	184	181	180	178
Tous âges	4,050	4,341	4,749	4,822	4,901	4,982	5,067	5,156
Prévisions «élevées»								
Moins de 20 ans	352	327	359	370	385	399	413	424
20–24	480	475	519	531	546	566	590	618
25–44	1,869	2,095	2,266	2,291	2,316	2,430	2,364	2,390
45–64	1,140	1,254	1,419	1,454	1,489	1,524	1,558	1,593
65 ans ou plus	209	190	186	185	184	182	180	178
Tous âges	4,050	4,341	4,749	4,831	4,920	5,011	5,105	5,203

[1] Estimations provisoires.

APPENDICE—TABLEAU D

PRÉVISIONS SUR LA POPULATION ACTIVE CIVILE SELON LES GROUPES D'ÂGE: FEMMES (Moyennes annuelles en milliers de personnes)

	Actuelles				En perspective			
	1950	1955	1960[1]	1961	1962	1963	1964	1965
Prévisions «peu élevées»								
Moins de 20 ans	207	222	270	279	292	306	320	332
20–24	255	254	286	286	291	297	306	317
25–44	438	523	661	678	692	709	724	740
45–64	191	247	391	420	448	476	506	536
65 ans ou plus	21	23	36	37	39	41	42	44
Tous âges	1,112	1,269	1,644	1,700	1,762	1,829	1,898	1,969
Prévisions «moyennes»								
Moins de 20 ans	207	222	270	279	293	307	321	334
20–24	255	254	286	287	292	300	310	321
25–44	438	523	661	679	695	714	730	748
45–64	191	247	391	421	449	477	507	538
65 ans ou plus	21	23	36	37	39	41	42	44
Tous âges	1,112	1,269	1,644	1,703	1,768	1,839	1,910	1,985
Prévisions « élevées»								
Moins de 20 ans	207	222	270	280	293	308	322	335
20–24	255	254	286	287	294	302	313	325
25–44	438	523	661	681	699	719	737	757
45–64	191	247	391	421	449	478	509	540
65 ans ou plus	21	23	36	37	39	41	42	44
Tous âges	1,112	1,269	1,644	1,706	1,774	1,848	1,923	2,001

[1] Estimations provisoires.

APPENDICE—TABLEAU E

PRÉVISIONS SUR LA POPULATION ACTIVE CIVILE SELON LES GROUPES D'ÂGE: HOMMES ET FEMMES
(Moyennes annuelles en milliers de personnes)

	Actuelles				En perspective			
	1950	1955	1960[1]	1961	1962	1963	1964	1965
Prévisions «peu élevées»								
Moins de 20 ans	559	549	629	649	675	702	730	752
20–24	735	729	805	814	831	853	882	919
25–44	2,307	2,618	2,927	2,956	2,982	3,011	3,038	3,066
45–64	1,331	1,501	1,810	1,872	1,933	1,994	2,056	2,119
65 ans ou plus	230	213	222	222	223	228	222	222
Tous âges	5,162	5,610	6,393	6,513	6,644	6,782	6,928	7,078
Prévisions «moyennes»								
Moins de 20 ans	559	549	629	649	677	705	732	756
20–24	735	729	805	816	835	861	893	931
25–44	2,307	2,618	2,927	2,964	2,998	3,035	3,069	3,106
45–64	1,331	1,501	1,810	1,874	1,936	1,998	2,061	2,126
65 ans ou plus	230	213	222	222	223	222	222	222
Tous âges	5,162	5,610	6,393	6,525	6,669	6,812	6,977	7,141
Prévisions «élevées»								
Moins de 20 ans	559	549	629	650	678	707	735	759
20–24	735	729	805	818	840	868	903	943
25–44	2,307	2,618	2,927	2,972	3,015	3,059	3,101	3,147
45–64	1,331	1,501	1,810	1,875	1,938	2,002	2,067	2,133
65 ans ou plus	230	213	222	222	223	223	222	222
Tous âges	5,162	5,610	6,393	6,537	6,694	6,859	7,028	7,204

[1] Estimations provisoires.

APPENDICE—TABLEAU F

POPULATION ACTIVE CIVILE, PERSONNES OCCUPANT UN EMPLOI, ET PERSONNES SANS EMPLOI ET EN QUÊTE DE TRAVAIL, SELON L'ÂGE: 1950-1960
(en milliers de personnes)

—	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960 [2]
Total de la population active civile											
14–19	559	555	542	545	551	548	568	587	589	602	629
20–24	735	725	726	730	727	729	737	757	778	780	805
25–44	2,307	2,364	2,440	2,488	2,549	2,618	2,686	2,787	2,840	2,880	2,927
45–64	1,331	1,358	1,394	1,420	1,454	1,501	1,561	1,635	1,691	1,743	1,810
65 ans ou plus	230	222	222	215	213	213	231	238	229	224	221
Total de la population de 14 ans ou plus	5,163	5,223	5,324	5,397	5,493	5,610	5,782	6,002	6,127	6,228	6,391
Personnes occupant un emploi											
14–19	526	528	515	517	507	505	532	538	515	536	550
20–24	703	705	703	705	686	691	707	712	708	721	737
25–44	2,249	2,330	2,394	2,437	2,457	2,530	2,618	2,687	2,680	2,744	2,773
45–64	1,297	1,336	1,366	1,390	1,402	1,447	1,520	1,580	1,600	1,663	1,715
65 ans ou plus	224	218	218	210	205	205	225	230	219	214	214
Total—14 ans ou plus	4,997	5,117	5,195	5,260	5,258	5,378	5,602	5,746	5,722	5,878	5,989
Personnes sans emploi et en quête de travail[1]											
14–19	34	26	28	28	44	44	35	48	74	66	79
20–24	33	19	24	25	41	39	30	45	70	59	68
25–44	58	34	45	51	91	88	68	99	159	136	153
45–64	35	23	28	29	52	53	41	56	91	80	94
65 ans ou plus	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)	10	10	(a)
Total—14 ans ou plus	166	106	129	137	235	232	180	257	405	350	402

[1] A l'exclusion des personnes congédiées temporairement pour une période pouvant aller jusqu'à 30 jours.
[2] Chiffres provisoires portant sur une période de neuf mois.
(a) Moins d'un millier de personnes.
SOURCE: le Bureau fédéral de la statistique—Enquête par sondage sur la population active.
NOTA: A cause de l'arrondissement des nombres, la somme peut ne pas correspondre au total.

APPENDICE—TABLEAU G

POPULATION ACTIVE CIVILE, HOMMES ET FEMMES, SELON L'ÂGE: 1950–1960
(en milliers de personnes)

—	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1599	1960[1]
Population active civile—Hommes											
14–19	352	342	333	332	330	327	333	348	348	349	359
20–24	480	469	470	473	472	475	477	494	504	508	519
25–44	1,869	1,907	1,958	2,001	2,045	2,095	2,138	2,198	2,231	2,249	2,265
45–64	1,140	1,158	1,182	1,205	1,224	1,254	1,285	1,324	1,354	1,381	1,418
65 ans ou plus	209	201	201	195	191	190	204	207	197	191	186
Total des hommes de 14 ans ou plus	4,050	4,076	4,144	4,206	4,263	4,341	4,436	4,570	4,624	4,679	4,749
Population active civile—Femmes											
14–19	207	213	209	213	221	222	235	239	242	252	270
20–24	255	255	256	257	255	254	260	263	274	272	286
25–44	438	457	482	487	503	523	548	589	608	631	662
45–64	191	201	212	214	230	247	276	311	337	362	392
65 ans ou plus	21	21	21	20	21	23	27	31	33	33	36
Total des femmes de 14 ans ou plus	1,112	1,147	1,180	1,191	1,231	1,269	1,346	1,433	1,493	1,549	1,644

[1] Chiffres provisoires portant sur une période de neuf mois.
SOURCE: Le Bureau fédéral de la statistique—Enquête par sondage sur la population active.
NOTA: A cause de l'arrondissement des nombres, la somme peut ne pas correspondre au total.

APPENDICE—TABLEAU H

HOMMES ET FEMMES OCCUPANT UN EMPLOI, SELON L'ÂGE: 1950–1960
(en milliers de personnes)

—	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960[1]
Hommes occupant un emploi											
14–19	328	324	313	310	298	294	307	309	291	301	303
20–24	453	455	451	452	437	442	451	455	444	457	460
25–44	1,817	1,878	1,919	1,955	1,963	2,016	2,077	2,107	2,087	2,126	2,126
45–64	1,108	1,137	1,157	1,178	1,175	1,205	1,247	1,273	1,270	1,307	1,331
65 ans ou plus	203	197	197	190	184	183	198	199	187	182	179
Total des hommes de 14 ans ou plus	3,908	3,990	4,037	4,085	4,057	4,140	4,280	4,343	4,279	4,372	4,399
Femmes occupant un emploi											
14–19	198	205	201	207	210	210	226	229	224	235	247
20–24	250	251	252	253	249	249	256	257	264	264	277
25–44	432	452	476	482	494	514	541	580	594	618	647
45–64	188	199	209	213	227	242	273	307	330	356	384
65 ans ou plus	21	21	21	20	21	23	27	31	32	33	25
Total des femmes de 14 ans ou plus	1,089	1,127	1,159	1,175	1,201	1,238	1,322	1,403	1,443	1,605	1,590

[1] Chiffres provisoires portant sur une période de neuf mois.
SOURCE: le Bureau fédéral de la statistique—Enquête par sondage sur la population active.
NOTA: A cause de l'arrondissement des nombres, la somme peut ne pas correspondre au total.

APPENDICE—TABLEAU I

POPULATION ACTIVE CIVILE, PERSONNES OCCUPANT UN EMPLOI ET PERSONNES SANS EMPLOI ET EN QUÊTE DE TRAVAIL, SELON LA RÉGION: 1950–1960
(en milliers de personnes)

—	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960[2]
Total de la population active civile											
Provinces atlantiques	524	513	150	506	501	512	521	542	544	553	561
Québec	1,433	1,462	1,504	1,538	1,562	1,591	1,615	1,675	1,730	1,752	1,793
Ontario	1,826	1,870	1,908	1,948	2,022	2,059	2,147	2,234	2,255	2,290	2,367
Provinces des Prairies	951	948	964	956	949	969	997	1,015	1,046	1,071	1,099
Colombie-Britannique	429	431	446	449	461	480	503	538	552	562	571
Total	5,163	5,523	5,324	5,397	5,493	5,610	5,782	6,003	6,127	6,228	6,391
Personnes occupant un emploi											
Provinces atlantiques	486	495	482	482	469	480	491	499	479	497	509
Québec	1,376	1,425	1,458	1,487	1,473	1,496	1,538	1,579	1,583	1,618	1,640
Ontario	1,788	1,843	1,874	1,914	1,951	1,998	2,103	2,164	2,143	2,195	2,255
Provinces des Prairies	934	936	951	943	926	941	978	991	1,008	1,040	1,058
Colombie-Britannique	413	419	432	434	439	463	491	513	509	530	529
Total	4,997	5,117	5,195	5,260	5,258	5,378	5,602	5,746	5,722	5,878	5,989
Personnes sans emploi et en quête de travail[1]											
Provinces atlantiques	38	18	20	24	32	31	29	42	65	57	53
Québec	57	37	46	51	88	95	77	96	147	134	153
Ontario	38	27	35	34	71	60	44	70	112	95	112
Provinces des Prairies	17	12	14	13	23	28	19	24	39	32	42
Colombie-Britannique	16	13	14	15	22	17	12	25	43	32	42
Total	166	106	129	137	235	232	180	257	405	350	402

[1] A l'exclusion des personnes congédiées temporairement pour une période pouvant aller jusqu'à 30 jours.
[2] Chiffres provisoires portant sur une période de neuf mois.
SOURCE: le Bureau fédéral de la statistique—Enquête par sondage sur la population active.
NOTA: A cause de l'arrondissement des nombres, la somme peut ne pas correspondre exactement au total.

APPENDICE—TABLEAU J

NOMBRE DE PERSONNES SANS EMPLOI ET EN QUÊTE DE TRAVAIL[1] EXPRIMÉ EN POURCENTAGE DE LA POPULATION ACTIVE CIVILE, SELON L'ÂGE, LE SEXE ET LA RÉGION: 1950–1960

—	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960[2]
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Hommes et femmes											
14–19	6.1	4.7	5.2	5.1	8.0	8.0	6.2	8.2	12.6	11.0	12.6
20–24	4.5	2.6	3.1	3.4	5.6	5.3	4.1	5.9	9.0	7.6	8.4
25–44	2.5	1.4	1.8	2.0	3.6	3.4	2.5	3.6	5.6	4.7	5.2
45–64	2.6	1.7	2.0	2.0	3.6	3.5	2.6	3.4	5.4	4.6	5.2
65 ans ou plus	3.0	1.8	1.8	1.9	3.3	3.8	2.6	3.4	4.4	4.5	3.6
Tous âges à partir de 14 ans	3.2	2.0	2.4	2.5	4.3	4.1	3.1	4.3	6.6	5.6	6.3
Hommes (14 ans ou plus)	3.5	2.1	2.6	2.9	4.8	4.6	3.5	5.0	7.7	6.5	7.3
Femmes (14 ans ou plus)	2.2	1.7	1.9	1.3	2.4	2.4	1.7	2.1	3.3	2.8	3.3
Provinces atlantiques	7.3	3.5	4.0	4.7	6.4	6.1	5.6	7.7	11.9	10.3	9.4
Québec	4.0	2.5	3.1	3.3	5.6	6.0	4.8	5.7	8.5	7.6	8.5
Ontario	2.1	1.4	1.8	1.7	3.5	2.9	2.0	3.1	5.0	4.1	4.7
Provinces des Prairies	1.8	1.3	1.5	1.4	2.4	2.9	1.9	2.4	3.7	3.0	3.8
Colombie-Britannique	3.7	3.0	3.1	3.3	4.8	3.5	2.4	4.6	7.8	5.7	7.4
Canada	3.2	2.0	2.4	2.5	4.3	4.1	3.1	4.3	6.6	5.6	6.3

[1] A l'exclusion des personnes congédiées temporairement pour une période pouvant aller jusqu'à 30 jours.
[2] Chiffres provisoires portant sur une période de neuf mois.

SOURCE: le Bureau fédéral de la statistique—Enquête par sondage sur la population active.

APPENDICE—TABLEAU K

TAUX D'ACTIVITÉ DE LA POPULATION ACTIVE CIVILE[1], SELON L'ÂGE ET LE SEXE: 1950–1960

—	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960[2]
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Hommes											
14–19	55.9	55.3	52.8	51.7	50.2	48.6	48.1	47.8	45.6	43.7	42.8
20–24	93.0	93.4	92.9	92.9	92.0	92.2	91.7	91.5	91.6	91.0	91.4
25–44	97.4	97.9	97.9	97.6	97.3	97.6	97.6	97.7	97.8	97.8	97.8
45–64	91.9	92.1	91.9	91.8	91.3	91.7	92.0	92.5	92.4	92.3	92.6
65 ans ou plus	40.4	37.9	36.7	34.8	33.2	32.3	34.1	34.2	32.2	31.1	30.1
Tous âges à partir de 14 ans	84.0	83.9	83.4	82.9	82.2	82.1	82.2	82.3	81.7	91.1	80.8
Femmes											
14–19	33.0	34.2	33.1	33.2	33.6	32.9	33.9	33.1	32.1	32.0	32.8
20–24	46.4	46.9	47.1	47.2	46.6	46.3	47.1	46.5	47.4	46.5	48.1
25–44	22.4	22.8	23.4	23.1	23.2	23.8	24.5	25.8	26.2	27.0	28.1
45–64	16.4	17.0	17.5	17.2	18.1	19.0	20.8	22.8	24.0	25.1	26.4
65 ans ou plus	4.2	4.1	3.9	3.6	3.7	3.9	4.5	5.0	5.2	5.1	5.5
Tous âges à partir de 14 ans	23.2	23.5	23.7	23.4	23.7	23.9	24.9	25.8	26.3	26.7	27.8

[1] La population active civile par rapport à la population civile.
[2] Chiffres provisoires portant sur neuf mois.

SOURCE: Le Bureau fédéral de la statistique—Enquête par sondage sur la population active.

Le PRÉSIDENT: Y en a-t-il qui désireraient de plus amples détails ou qui auraient des questions à poser à M. Denton?

Le sénateur HAIG: J'aurais des questions à poser au sujet de l'agriculture. Est-ce que la nouvelle machinerie agricole qui a été mise sur le marché, il y a cinq ou sept ans, a quelque rapport avec la diminution du nombre des travailleurs agricoles?

M. DENTON: Oui, on considère généralement ce fait comme un des facteurs d'importance.

Le sénateur PRATT: En ce qui concerne les pourcentages et comparaisons des dix dernières années qui se trouvent dans ce rapport, les variations seraient-elles attribuables au fait que les chiffres recueillis il y a huit ou dix ans n'étaient pas établis sur la même base qu'aujourd'hui? La classification des genres d'activité qu'emploie aujourd'hui la Commission d'assurance-chômage est plus étendue qu'elle ne l'était autrefois. Au Bureau fédéral de la Statistique et dans certains autres organismes, les méthodes de classification des données ont également évolué, non seulement dans le cas du chômage mais à d'autres points de vue. Cette évolution s'est produite, si je ne me trompe, ces dernières années. Dans ce cas les comparaisons dont vous nous faites part et qui s'étendent sur une période de dix ans n'auraient-elles pas subi de quelque façon les effets de ces changements? J'ajoute pour être plus précis: Croyez-vous que ces comparaisons auraient la même envergure aujourd'hui si on avait employé il y a dix ans, le genre de classification dont on se sert aujourd'hui?

M. DENTON: Je ne me suis pas servi des chiffres de la Commission d'assurance-chômage. Ceux que j'ai employés sont tirés du sondage mensuel effectué par le Bureau fédéral de la Statistique, au sujet de la population active, ainsi que de l'enquête par sondage mensuel sur les établissements de quinze employés ou plus. Dans ces deux cas, la même méthode a été employée au cours de la période susmentionnée. Les séries sont invariables. Ce sont des séries qui, au fond, ne changent pas.

M. DEUTSCH: Ce dont vous parlez, monsieur le sénateur, se serait produit si nous nous étions servis des données statistiques de l'assurance-chômage. Ces données ont été modifiées par suite des changements qui se sont produits dans l'administration et l'orientation du régime d'assurance-chômage, mais dans le présent cas, nous nous en sommes tenus à des séries qui n'ont pas varié.

Le sénateur HORNER: Pour ce qui est de la diminution considérable de la main-d'œuvre agricole, cette diminution n'est-elle pas le résultat de la semaine de cinq jours, des conditions de travail et des salaires actuels ainsi que de l'assurance-chômage? Comme je suis moi-même cultivateur, je suis au courant de ces choses et, au cours de mes voyages, il m'arrive de voir des clôtures qui ne sont pas en bon état et je me rends compte du grand nombre de travaux de ferme qu'il faudrait faire et qui ne rapportent pas beaucoup en espèces sonnantes; je sais aussi qu'il y a un grand nombre de fermiers qui cherchent de l'aide et qui n'en trouvent pas. Les ouvriers ne veulent pas s'engager sur des fermes qui sont situées à une certaine distance de la ville. Ils refusent d'aller travailler au loin pour les salaires qu'on paie de nos jours. Presque toutes les fermes ont l'air négligé; les clôtures tombent et le reste est à l'avenant.

M. DEUTSCH: A mon avis, monsieur le sénateur, il n'y a pas de doute que l'attrait relatif du travail loin des fermes, si on le compare à celui du travail sur la ferme, s'est modifié au cours des dix dernières années. Du fait qu'un grand nombre de travailleurs ont quitté les fermes, on peut en conclure qu'ils se sentent attirés ailleurs, peut-être parce qu'ailleurs on trouve des occasions d'emploi plus nombreuses, de meilleurs salaires et de meilleures conditions de travail. Tous ces facteurs ont eu un rôle à jouer dans le mouvement des travailleurs en dehors des fermes.

Le sénateur HORNER: De même que le manque de prestations d'assurance-chômage.

M. DEUTSCH: L'un des grands facteurs se trouve, à mon avis, dans la mécanisation qui s'est produite dans l'agriculture au cours des dix dernières années. C'est là une des raisons fondamentales, bien que les taux de salaires et les conditions de travail aient aussi, je le sais, exercé une certaine influence.

Le sénateur HORNER: Je suis d'avis que nous n'avons encore là qu'un aspect de la situation.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un a-t-il besoin d'autres renseignements, ou quelqu'un désire-t-il poser d'autres questions à M. Denton?

Le sénateur HAIG: Au sujet de l'agriculture, la nouvelle machinerie dont on se sert depuis cinq ou sept ans a-t-elle quelque chose à voir avec la diminution du nombre de personnes employées en agriculture?

M. DENTON: Oui, on s'accorde généralement à dire que c'est un des principaux facteurs.

Le sénateur PRATT: En ce qui concerne les données et les comparaisons que l'on trouve dans votre rapport et qui ont trait aux dix dernières années, y aurait-il un certain écart à cause du fait que les données recueillies il y a huit ou dix ans ne l'ont pas été selon les mêmes principes qu'aujourd'hui? La statistique de la Commission d'assurance-chômage s'étend à un plus grand nombre de secteurs aujourd'hui qu'autrefois. Le bureau fédéral de la statistique ainsi que d'autres organismes ont aussi élaboré de nouvelles méthodes de classification des données, non seulement pour ce qui est du chômage, mais dans beaucoup d'autres domaines. Si je comprends bien, ce sont surtout les méthodes qui ont évolué ces dernières années. Dans ce cas, ces changements n'influeraient-ils pas jusqu'à un certain point sur les comparaisons que vous donnez ici pour une période de dix ans? Voici où je veux en venir: ces comparaisons seraient-elles les mêmes, aujourd'hui, croyez-vous, si on avait pu se procurer exactement les mêmes sortes de données pour la période d'il y a dix ans?

M. DENTON: Je n'ai pas utilisé les données de la Commission d'assurance-chômage. Les chiffres que j'ai utilisés proviennent des enquêtes mensuelles sur l'effectif de la main-d'œuvre faites par le Bureau de la statistique et des enquêtes mensuelles des établissements industriels qui emploient 15 personnes ou plus. Dans les deux cas, on a employé les mêmes méthodes pendant toute la période. Ces séries de chiffres sont uniformes; elles ont été établies avec uniformité.

M. DEUTSCH: Ce que vous dites serait vrai, monsieur le sénateur, si nous avions utilisé les statistiques de l'Assurance-chômage. Elles ont changé à cause des modifications apportées à l'administration et à la ligne de conduite en ce qui concerne l'assurance-chômage, mais dans le cas présent nous nous en sommes tenus à des données tout à fait uniformes.

Le sénateur HORNER: La réduction considérable de la main-d'œuvre agricole n'est-elle pas attribuable à la semaine de cinq jours, aux conditions de travail et aux salaires actuels, ainsi qu'à l'assurance-chômage? Comme je suis cultivateur, je suis au courant de ces questions et quand je traverse la campagne je vois que les clôtures sont à l'abandon et qu'il y a beaucoup de travaux qui devraient être faits mais qui ne rapportent pas beaucoup d'argent, et je connais bien des cultivateurs qui ont besoin de main-d'œuvre et qui ne peuvent en obtenir. Personne ne veut s'éloigner de la ville pour aller travailler sur une ferme. Les travailleurs refusent de rester sur la ferme pour recevoir les salaires qu'on paie à l'heure actuelle. Presque toutes les fermes qu'on voit sont absolument négligées: les clôtures ne tiennent plus debout, et ainsi de suite.

M. DEUTSCH: Je crois, sénateur, qu'il ne fait aucun doute que l'attrait relatif du travail non agricole par rapport au travail agricole a changé au

cours des dix dernières années. Le simple fait qu'un grand nombre de cultivateurs ont abandonné leur ferme indique qu'il y a un mouvement d'éloignement de la ferme, peut-être à cause des occasions d'emploi plus nombreuses, des meilleurs salaires et des meilleures conditions de travail qu'offrent les autres secteurs de l'industrie. Tout cela peut expliquer ce mouvement d'éloignement des fermes.

Le sénateur HORNER: Et aussi le manque de billets d'assurance-chômage.

M. DEUTSCH: Je crois que l'un des principaux facteurs est le haut degré de mécanisation qui se manifeste dans le domaine de l'agriculture depuis une dizaine d'années. C'est l'une des raisons essentielles, bien qu'il faille compter, je le sais, avec les salaires et les conditions de travail.

Le sénateur HORNER: Je crois que vous présentez seulement un côté de la médaille.

Le sénateur BRUNT: Je crois savoir, monsieur Deutsch, que, bien que 17 p. 100 de la population canadienne s'adonne à l'agriculture, les cultivateurs touchent seulement 11 p. 100 du revenu national. La situation actuelle ne se maintiendra-t-elle pas jusqu'à ce que l'écart entre les deux chiffres soit moins considérable?

M. DENTON: La proportion de la main-d'œuvre employée dans l'agriculture est actuellement de 12 p. 100. Cette proportion était de 20 p. 100 au début de la dernière décennie et elle est tombée à 12 p. 100.

Le sénateur BRUNT: Avez-vous des données sur le revenu national? Je ne crois pas que vous les ayez sous la main. Je suis porté à croire que le problème de l'emploi sur les fermes persistera tant qu'il y aura un tel écart entre les deux pourcentages.

M. DEUTSCH: Je crois que votre appréciation de la tendance est juste, sénateur, mais pour plusieurs raisons, telles que la supériorité relative des salaires hors de l'agriculture, les jeunes gens en particulier sont attirés depuis quelques années vers d'autres occupations.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Puis-je poser une question au sujet de la page cinq du mémoire de M. Denton? A cette page, il est indiqué (il y a un tableau sur la même page) que l'effectif de la main-d'œuvre n'a pas connu une grande expansion dans les provinces atlantiques et dans les provinces des Prairies. Bien que l'augmentation de l'effectif de la main-d'œuvre soit de 23.8 p. 100 pour tout le Canada, elle est de 7.7 p. 100 pour les provinces de l'Atlantique et de 15.8 p. 100 pour les provinces des Prairies. Vous avez mentionné, monsieur Denton, parmi les facteurs auxquels il faut attribuer la faiblesse de cette augmentation, les déplacements de la population d'une région à l'autre. Avez-vous des données sur les déplacements vers l'extérieur des provinces des Prairies et des provinces atlantiques?

M. DENTON: Je n'ai aucune donnée aujourd'hui sénateur, mais j'ai consulté les données qui existent et j'ai constaté qu'il y a nettement un déplacement de la population de ces régions vers l'extérieur.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Avez-vous des chiffres pour les dix dernières années qui nous donneraient une idée du déplacement, et peut-être une idée de ce qu'aurait pu être l'effectif de la main-d'œuvre?

Le sénateur BUCHANAN: Par «provinces des Prairies», est-ce que vous entendez le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, ou si vous excluez l'Alberta?

M. DENTON: L'Alberta se trouve incluse.

Le sénateur HORNER: La population de l'Alberta augmente considérablement depuis quelque temps.

Le sénateur BUCHANAN: Je crois que vous devriez vous y prendre d'une façon un peu différente pour étudier le groupe ou la région qui a subi une perte de population. Notre population augmente sans cesse.

Le sénateur LAMBERT: Avez-vous une définition de l'industrie secondaire par opposition à l'industrie primaire? Jusqu'à quel point est-il possible de préciser leur nature?

M. DENTON: Les définitions qu'on donne sont toujours arbritraires. La définition la plus répandue est celle qui a été utilisée dans le rapport de la Commission Gordon.

Le sénateur LAMBERT: Est-ce que ce sont surtout des industries urbaines?

M. DENTON: Oui, il semble y avoir une concentration des industries secondaires dans les zones urbaines.

Le sénateur HORNER: On a fait mention de l'accroissement de la population dans les provinces des Prairies. Je crois que, parmi celles-ci, la Saskatchewan est la seule province où la population ait subi une diminution. Dans les autres provinces appelées provinces des Prairies, la population a augmenté.

M. DENTON: Un déplacement vers l'extérieur ne signifierait pas nécessairement une baisse de la population. Il se produit sans doute un accroissement naturel de la population. Celle-ci doit avoir tendance à augmenter, et, si une partie du surplus de la population sortait de la province, il pourrait quand même y avoir une augmentation de la population; cette augmentation serait cependant inférieure à l'augmentation normale.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Pour en revenir aux données sur les déplacements de la population d'une région à l'autre, ces données existent-elles à l'échelle provinciale? Pourriez-vous diviser la région des Prairies et la région de l'Atlantique en provinces, pour calculer les déplacements selon la province?

M. DENTON: Pour ce qui est de la population?

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Oui.

Le sénateur LEONARD: Monsieur le président, il y a au bas de la page 27 le tableau 15 qui donne le taux du chômage selon l'âge et le sexe. Je suppose que dans le groupe des personnes âgées, mettons, de moins de vingt ans, 15.6 p. 100 des hommes sont en chômage. Je me demandais s'il existe un tableau qui indique le pourcentage du nombre total des chômeurs? Y a-t-il des données à ce sujet dans votre mémoire ou ailleurs?

M. DENTON: Oui, je crois que le tableau auquel vous faites allusion se trouve à la page 28; il s'agit de la répartition, en pourcentage, des chômeurs selon le groupe d'âge et le sexe.

Le sénateur LEONARD: Oui, je l'ai maintenant. Je vois que dans le groupe des moins de 20 ans la proportion des chômeurs était de 14 p. 100 en 1960.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): M. Denton aurait-il l'obligeance de donner encore quelques précisions, s'il le peut, au sujet des données qu'il a analysées à la page 2 de son mémoire? Je vois qu'au cours d'une période de dix ans 600,000 personnes ont quitté le pays, ce qui donne une moyenne annuelle d'environ 60,000 personnes. Pouvez-vous nous dire où vont ces gens et s'ils appartiennent à différentes catégories, comme celles des travailleurs spécialisés, des travailleurs instruits, et ainsi de suite?

M. DENTON: Pour ce qui est de la première partie de votre question, de l'endroit où ils vont, un très grand nombre d'entre eux se dirigent vers les États-Unis, évidemment.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Dans quelle proportion?

M. DENTON: A peu près la moitié, ou un peu plus de la moitié, je crois.

Le sénateur BUCHANAN: N'a-t-on pas constaté qu'un grand nombre d'immigrés viennent au Canada d'abord dans le but d'entrer aux États-Unis, qu'ils

résident ici quelque temps, après quoi ils passent la frontière américaine, alors qu'ils n'auraient pu entrer directement aux États-Unis? Ce cas ne s'est-il pas présenté?

M. DENTON: On y fait allusion quelquefois. Malheureusement, il est impossible d'établir exactement dans quelle mesure cela se produit. A part ceux qui émigrent vers les États-Unis, plusieurs personnes qui quittent le Canada vont habiter au Royaume-Uni, et les autres se dirigent vers un grand nombre d'autres pays.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Il y en a beaucoup qui sont allés au Royaume-Uni?

M. DEUTSCH: Les données sur l'immigration englobent les personnes qui sont venues à titre d'immigrants et qui, pour une raison ou pour une autre, n'ont pu s'adapter ou ont été déçues et sont retournées dans leur pays. On doit donc tenir compte du fait que ces personnes représentent une partie de ceux qui quittent le Canada.

M. DENTON: Quant à la deuxième partie de votre question, portant sur les catégories auxquelles appartiennent ces gens, nous savons qu'ils sont jeunes, mais je n'ai aucun renseignement à donner au sujet de leurs occupations.

M. DEUTSCH: Vous parlez de ceux qui vont aux États-Unis?

M. DENTON: Oui, de ceux qui vont aux États-Unis et de ceux qui émigrent en général. Ce sont plutôt des jeunes.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Vous ne savez pas s'ils sont spécialisés ou s'ils ont reçu une certaine instruction? Ils sont sans doute attirés vers les États-Unis à cause des occasions d'emploi?

Le sénateur BUCHANAN: A cause des salaires plus élevés, dans certains cas.

Le sénateur CROLL: M. Denton, où avez-vous obtenu ces chiffres? Voilà un bon nombre d'années que j'entends les représentants du gouvernement répéter qu'ils n'ont pas de statistique dans ce domaine. J'ai entendu maintes fois cette réponse à la Chambre des communes. Peut-on se procurer cette statistique au ministère?

M. DENTON: Sur l'émigration?

Le sénateur CROLL: Oui, pas l'immigration.

M. DENTON: Les données en question sont fondées sur les statistiques de l'immigration du Royaume-Uni et des États-Unis.

M. DEUTSCH: On utilise aussi la statistique d'autres pays.

Le sénateur CROLL: Vous procédez à rebours. Les derniers chiffres que j'ai vus, et que je croyais authentiques, indiquaient qu'il y a eu 30,000 émigrés au cours des deux dernières années. D'après vous, le nombre des émigrés atteindrait presque les 60,000.

M. DENTON: On peut dire sans trop de crainte de se tromper que l'émigration s'est poursuivie au cours des dernières années à raison de 65,000 ou 70,000 émigrés par année.

Le sénateur CROLL: Je suppose que les gouvernements britannique et américain ont une liste quelconque. Le sexe masculin d'un immigrant y serait indiqué par un «X». Cette liste contiendrait-elle d'autres renseignements au sujet des immigrants?

M. DENTON: Je ne connais pas très bien la statistique du Royaume-Uni, mais je sais que celle des États-Unis comprend des renseignements additionnels que nous n'avons pas eu le temps d'examiner.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Y a-t-il moyen de se renseigner davantage sur la question? Nos institutions d'enseignement forment ces jeunes

gens et 60,000 d'entre eux émigrent chaque année pour aller grossir l'effectif de la main-d'œuvre d'un autre pays. Ils nous quittent après avoir reçu une formation technique dans notre pays.

M. DEUTSCH: C'est exact jusqu'à un certain point.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Mais vous ne pouvez pas dire jusqu'à quel point?

M. DENTON: Il faudrait connaître le degré d'instruction de ces personnes.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Si je ne me trompe, d'après votre réponse à la question de l'honorable sénateur Croll, ces renseignements ne se trouvent pas dans la documentation que vous avez pu obtenir.

M. DENTON: Non.

Le sénateur CROLL: Autant que vous sachiez, le mouvement d'émigration a-t-il été uniforme? Vous avez dit: environ 60,000 ou 65,000 émigrants par année. Ce que j'essaie de savoir, c'est s'il peut y avoir 30,000 émigrants une année et 90,000 l'année suivante, ou quelque chose comme cela.

M. DENTON: Le nombre a eu tendance à augmenter. Le taux était beaucoup plus bas au début de la dernière décennie, et plus élevé vers la fin. Ces dernières années, il s'est maintenu aux environs de 60,000 à 70,000.

Le sénateur CROLL: Lorsque vous parlez de décennie, est-ce que vous voulez dire de 1950 à 1960?

M. DENTON: Oui.

Le sénateur CROLL: Le taux était peu élevé dans les années qui ont suivi 1950 et il a augmenté quelque peu vers le milieu de la décennie, dites-vous?

M. DENTON: Oui.

Le sénateur CROLL: Et il était encore plus élevé au cours des dernières années?

M. DENTON: Oui.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Si je puis me reporter une fois de plus à la page 23, tableau 13, ce que vous dites à l'honorable sénateur Croll, je suppose, c'est que lorsque le chômage augmente au Canada le taux d'émigration s'accroît?

M. DENTON: Oui, c'est une déduction que vous pouvez faire.

Le sénateur CROLL: Une conclusion.

Le sénateur LAMBERT: Il y a eu une époque au début du siècle où il n'y avait aucun gain net pour l'augmentation de population de ce pays entre l'entrée des gens et le taux de naissance par rapport à la migration. La situation a changé considérablement, bien sûr, dans les quinze ou vingt dernières années.

M. DENTON: Bien sûr.

Le sénateur LAMBERT: De telle sorte que nous enregistrons un gain net de population.

M. DEUTSCH: Le gain a été très important. Le gain a été considérable dans les dix dernières années.

Le sénateur LAMBERT: Le recensement le montre.

M. DEUTSCH: Un des faits les plus frappants dans les dix dernières années est qu'environ la moitié de l'augmentation de la main-d'œuvre canadienne provient de la migration, déduction faite de l'émigration.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): De plus nous perdons peut-être un nombre important de personnes déjà formées ayant reçu leur formation dans nos institutions. Possédez-vous quelques renseignements, monsieur Denton, sur le niveau de formation de certains immigrants? Pouvez-vous indiquer s'il existe une compensation?

M. DEUTSCH: Oh, oui.

M. DENTON: Je crois que de nombreux immigrants sont plutôt des personnes hautement qualifiées.

Le sénateur BUCHANAN: Vous parlez des métiers? Ils passent par une formation professionnelle plus approfondie.

M. DEUTSCH: Je crois qu'il est vrai que si nous avons perdu des personnes formées par l'émigration, les immigrants des dix dernières années comprenaient de nombreuses personnes formées, éduquées, et hautement qualifiées ainsi que des gens de professions libérales.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Surtout des scientifiques.

M. DEUTSCH: L'immigration nous a fourni au cours des dix dernières années un grand nombre de personnes exerçant des professions libérales. Des médecins m'ont dit qu'un tiers de toutes les personnes passant des examens d'aptitude professionnelle de médecin au pays dans les dernières années a été composé d'immigrants. Le chiffre est frappant.

Le sénateur BRUNT: Quel est le chiffre dans le génie?

M. DEUTSCH: Il est haut. Si nous comparons la dernière poussée d'immigrants avec celle d'avant 1913 nous découvrons que dans les dix dernières années il y a relativement plus de personnes formées que dans la grande poussée de 1913.

Le sénateur BUCHANAN: J'aimerais solliciter votre opinion sur un certain point. Il semble que le plus grand chômage se trouve parmi les gens les moins éduqués. En supposant que ceci soit exact, si certaines de ces personnes avaient poursuivi leurs études un an ou deux de plus, croyez-vous qu'elles seraient employées aujourd'hui ou existerait-il un emploi pour elles?

M. DEUTSCH: Toutes les statistiques indiquent, si vous les analysez, que le chômage le plus prononcé se trouve parmi les personnes les moins éduquées et les moins qualifiées. C'est un fait nettement accusé. Dès que vous montez l'échelle et surtout si vous dépassez le niveau de l'école secondaire, qui semble être le point critique, vous constatez que le chômage diminue.

Le sénateur BUCHANAN: N'existe-t-il pas de nombreuses personnes qui pour une raison ou une autre ne peuvent dépasser ce niveau?

M. DEUTSCH: Cela se peut.

Le sénateur BUCHANAN: Et nous devons néanmoins nous occuper d'eux quelque part dans le groupe des travailleurs.

M. DEUTSCH: Un des faits importants qui semble être indiqué est qu'une personne ayant fini l'école secondaire a plus de chance de trouver du travail.

Le sénateur CROLL: Puis-je vous poser cette question en tant qu'éducateur? Je fais cette déclaration mais vous pouvez me corriger. Il me semble qu'un nombre infinitésimal de personnes dans ce pays n'est pas apte à continuer ses études après l'école secondaire.

M. DEUTSCH: Sénateur, je peux prendre le cas de ces personnes qui vont à l'école secondaire et poursuivent leurs études.

Le sénateur CROLL: Je ne parle pas des études après l'école secondaire, ou des possibilités d'aller à l'université ou même des possibilités matérielles. Je parle de l'aptitude des élèves à finir l'école secondaire. Ma réaction est que seul un nombre infinitésimal d'entre eux n'est pas capable de terminer l'école secondaire si on leur en donne la chance.

M. DEUTSCH: L'école secondaire offre divers cours, à la fois instruction générale et formation dans un métier. En ajoutant les cours professionnels, je pense que le pourcentage d'élèves incapables de terminer l'école secondaire est extrêmement réduit. Bien sûr, il y en a plus qui ne sont pas capables de finir le cours d'instruction générale.

Le sénateur LEONARD: Quel est le pourcentage d'échecs lors de l'examen de sortie de l'école secondaire et quel pourcentage peut entrer à l'université cette année?

Le sénateur CROLL: Ce n'est pas la question qui m'intéresse. Je ne parle pas de ceux qui essayent d'entrer à l'université. Arrêtons-nous à l'école secondaire. Ma question est la suivante: Ces personnes peuvent-elles finir l'école secondaire, peu importe qu'elles décident de continuer leurs études?

M. DEUTSCH: Je serais tenté de croire que la grande majorité est capable de terminer l'école secondaire si vous comprenez les cours professionnels.

Le sénateur BUCHANAN: Cela dépendrait des matières.

M. DEUTSCH: Si vous englobez les cours professionnels la grande majorité pourrait terminer l'école secondaire; dans le cas du cours d'instruction générale seul un petit nombre finirait.

Le sénateur BRUNT: Si vous finissiez l'école secondaire à l'année XII, il n'y aurait pas beaucoup d'échecs. C'est l'année XIII qui les arrête.

M. DEUTSCH: C'est le cours de l'année XIII qui est une forte barrière. Mais comme je l'ai dit, si vous englobez ces cours dans un métier qui sont donnés au lieu du cours d'instruction générale, le pourcentage d'échecs ne serait pas très important.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Monsieur Deutsch, votre théorie est que si les jeunes franchissent cette barrière qu'est l'examen final de l'école secondaire, que ce soit après un cours d'instruction général ou professionnel, leurs chances d'être une partie effective de la main-d'œuvre sont bien plus grandes?

M. DEUTSCH: Elles le sont en effet.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): J'aime à croire, monsieur le président, que la presse signalera ce point pour le bienfait des jeunes de ce pays. Il me semble que l'opinion exprimée ici est de grande valeur, et j'espère que les écoles secondaires et les professeurs en auront connaissance. Nous nous sommes peut-être éloignés un peu du sujet général de l'emploi, mais la question est néanmoins importante.

Le sénateur CROLL: Nous ne sommes pas du tout hors du sujet. Dans cette question, ce ne sont pas les professeurs qu'il faut blâmer; la faute vient d'autre part.

M. DEUTSCH: Dans les débouchés de travail disponibles, les demandes exigent de plus en plus la fin des études secondaires. Je remarque que dans mon travail d'administrateur, lorsque nous engageons des personnes nous avons de plus en plus tendance à spécifier qu'elles aient fini leurs études secondaires. La nature du travail actuel est telle que le travail devient de plus en plus technique et compliqué et on doit savoir lire et écrire proprement.

Le sénateur BRUNT: Et épeler.

M. DEUTSCH: Savoir épeler et le reste. En conséquence nous voulons des employés ayant au moins fini leurs études secondaires. Cette exigence se fait de plus en plus importante.

Le sénateur LEONARD: Monsieur le président, cette étude a été excellente et je désire féliciter M. Denton à ce sujet ainsi que M. Deutsch qui l'a dirigé dans sa préparation. C'est le genre d'études qui, pour autant que j'en aie l'expérience, n'a pas été faite en accolant des renseignements et de la documentation. J'aimerais faire un commentaire eu égard à mon point de vue, qui peut être faux, mais vous pourrez peut-être en parler. Il semble que si nous comblons ce fossé de l'emploi que nous prévoyons pour les cinq ou six prochaines années, nous ne pourrons pas le faire en ce qui concerne l'agriculture ou les industries de service. Il est vrai que les industries de service ont fait leur part,

mais il n'en va pas apparemment de même de l'agriculture. La conclusion que j'en tire est que ceci doit se faire dans les industries productrices de bien.

Le sénateur LAMBERT: Si les conditions économiques n'empirent pas.

M. DEUTSCH: Je crois qu'il existe toute indication que les industries de service continueront à croître plus rapidement que les autres. J'ai vu cette prévision pour les États-Unis; en fait, la dernière prévision pour ce pays indique que dans les dix ans qui vont suivre, presque tout l'accroissement de l'emploi se fera dans les industries de service. On prévoit une très faible poussée de l'emploi dans les industries productrices de biens. Bref, presque toute l'augmentation de chances d'emploi va venir dans les industries de service.

Le sénateur BUCHANAN: Si aucune limitation n'est imposée aux industries de service, il nous faudra nous occuper des affaires de tout le monde, et cette situation ne peut se généraliser.

M. DEUTSCH: C'est une des façons dont s'est révélée la hausse du niveau de vie et des revenus au cours des dix dernières années. Ces revenus servent à acquérir de meilleurs services et en plus grand nombre. Dans une époque où le niveau de vie s'élève constamment, les industries de service augmentent rapidement.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Fondamentalement, cette situation n'est guère désirable, n'est-ce pas?

M. DEUTSCH: Tout dépend de ce que la population désire; les gens consacrent leurs revenus supplémentaires à l'achat des articles qu'ils désirent obtenir. Voilà l'essence d'une société libre.

Il faut également tenir compte des industries qui produisent des articles et où le progrès technologique est plus efficace. En d'autres termes, l'automatisation et la mécanisation ne s'appliquent pas si facilement aux industries de service. Voilà les deux facteurs importants. Tout d'abord, l'automatisation et la mécanisation produisent de meilleurs rendements dans les industries qui produisent des articles que dans les industries de service. En deuxième lieu, la hausse rapide du niveau de vie entraîne des dépenses plus considérables à l'égard des services.

Le sénateur PRATT: Ne croyez-vous pas que fondamentalement, les industries de production, qui exploitent nos ressources naturelles, sont à la base de ce que nous dépensons à l'égard des services?

M. DEUTSCH: En effet.

Le sénateur BUCHANAN: Les industries de production doivent financer la totalité des opérations.

M. DEUTSCH: Je ne crois pas qu'il convienne en ce moment de s'engager dans une discussion au sujet de la définition des industries qui produisent et de celles qui ne produisent pas. Les industries de service sont aussi productrices que les industries qui produisent des articles.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): En ce qui concerne le nombre d'emplois.

M. DEUTSCH: En ce qui concerne le nombre d'emplois, la satisfaction, le revenu, etc. Mais nous produisons suffisamment d'articles, sans quoi, pour ainsi dire, nous ne pourrions continuer à nous occuper des affaires de chacun. Il doit exister un niveau fondamental de production d'articles, particulièrement en ce pays, dont l'économie, dans une si large mesure, dépend de ses exportations.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Pouvez-vous expliquer ce point à la lumière de la question qu'a posée le sénateur Lambert, au début, relativement à l'influence que peuvent exercer nos marchés d'exportation sur l'expansion de ces industries canadiennes qui produisent des articles?

Le sénateur LAMBERT: Nous aborderons ce sujet plus tard.

M. DEUTSCH: En effet, nous y arriverons plus tard.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Nous l'étudierons, n'est-ce pas?

M. DEUTSCH: Oui.

Le sénateur BRUNT: Vous êtes sans doute au courant des mesures que les banques et les compagnies fiduciaires désirent adopter en ce qui concerne les services d'automatisation destinés à la tenue des dossiers, à l'encaissement de chèques, etc. Comment ces changements affecteront-ils les industries de service?

M. DEUTSCH: Je crois que nous obtiendrons probablement quelques renseignements sur ce sujet lorsque nous recevrons le rapport du ministère du Travail. Une de leurs études concerne la mécanisation des travaux de bureau et les conséquences qui en résultent. Cependant, il existe une différence en ce qui concerne la mécanisation des bureaux, car la *International Business Machines* et d'autres compagnies ont apporté de grands changements à l'équipement de bureau. Il ne s'en est pas toujours suivi une réduction du nombre d'employés, mais en certains cas, il est possible d'obtenir un plus grand nombre de renseignements.

Le sénateur BUCHANAN: On ne fait aucune réduction dans ce domaine.

M. DEUTSCH: Il n'y a eu qu'une légère diminution de l'emploi par suite de l'introduction de méthodes de bureau mécanisées. La mécanisation a grandement aidé l'expédition des affaires. En certains cas, il est possible qu'il y ait eu réduction du nombre d'employés, mais une grande partie de l'équipement de bureau a servi à accélérer l'assemblage de renseignements, etc. Actuellement, il semble qu'en certains cas les machines réduiront considérablement le travail de bureau, mais nous ignorons quel en sera le résultat définitif.

Le sénateur LEONARD: Monsieur Deutsch, vous avez dit que nous obtiendrons certains renseignements du professeur Hood en ce qui concerne les exportations. Je désirerais être certain que l'on traitera ce sujet devant le Comité, et que l'on nous dira combien d'employés gagnaient leur vie, surtout au moyen du commerce d'exportation. M. Denton aurait-il quelques renseignements sur ce sujet, ou le professeur Hood nous les fournira-t-il?

M. DEUTSCH: L'exposé de M. Hood vous éclairera sur ce sujet, bien que j'ignore dans quelle mesure il pourra vous fournir des renseignements précis, car il est assez difficile de ce faire.

Le sénateur LEONARD: Certaines entreprises s'occupent des deux genres de commerce.

M. DEUTSCH: En effet, certaines vendent sur le marché national aussi bien que sur les marchés étrangers. Mais nous étudierons ce problème.

Le sénateur BRUNT: Cet exposé est si bien rédigé que, à mon avis, tous les sénateurs désireront l'étudier avant que nous nous réunissions de nouveau la semaine prochaine. M. Denton pourrait-il assister à cette prochaine séance afin de répondre aux questions que nous désirerions lui poser après avoir examiné ce mémoire? Si la chose était possible, nous pourrions lui demander certains renseignements que nous ne sommes pas prêts à lui demander maintenant.

Le PRÉSIDENT: Non seulement sera-t-il possible de nous assurer la présence de M. Denton, mais nous avons l'intention, en chaque cas, de demander à la personne qui aura présenté un mémoire d'assister à la séance suivante si nous le jugeons nécessaire. M. Denton sera présent à notre séance de la semaine suivante.

Le sénateur CROLL: Quel est le programme, monsieur le président? Nous présentera-t-on un mémoire différent à chaque réunion?

Le PRÉSIDENT: Oui. Si vous êtes d'accord, nous avons l'intention de nous ajourner au 8 décembre plutôt qu'au 7 décembre, car cette dernière date ne convient pas à M. Deutsch.

M. DEUTSCH: Malheureusement, je ne pourrai être présent le 7 décembre, car je dois alors assister à une réunion du conseil d'administration de mon Université. Si vous désirez vous réunir cette journée-là, il serait préférable que vous procédiez sans moi. Cependant, si vous décidez de siéger le lendemain, je demanderai au professeur Hood de présenter son mémoire ce jour-là. Avant d'entendre le professeur Hood, M. Denton pourrait peut-être répondre aux questions que vous désirerez lui poser. Il est sans doute difficile d'étudier et de digérer d'un coup le mémoire qu'il vous a présenté. Vous désirerez sans doute l'examiner plus attentivement et poser d'autres questions à M. Denton. Il pourrait probablement, alors, vous fournir certains renseignements que l'on a demandés aujourd'hui, tels que le déplacement de la population d'une province à l'autre, etc.

Le sénateur BRUNT: Très bien.

Le Comité s'ajourne au 8 décembre 1960, à 11 heures du matin.

Quatrième session de la vingt-quatrième législature

1960-1961

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR

LA MAIN-D'OEUVRE ET L'EMPLOI

Fascicule 2

SÉANCE DU JEUDI 8 DÉCEMBRE 1960

Président: l'honorable LÉON MÉTHOT

Président suppléant: l'honorable DONALD SMITH

TÉMOINS:

Le professeur Wm. C. Hood, M. J. J. Deutsch, M. F. T. Denton

CANADA
FEV 3 1961
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1961

24181-0—1

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR LA MAIN-D'ŒUVRE ET L'EMPLOI

Président: l'honorable Léon Méthot

Président suppléant: l'honorable Donald Smith

et les honorables sénateurs

Blois
Bouffard
Brunt
Buchanan
Burchill
Cameron
Choquette
Connolly (*Ottawa-Ouest*)
Courtemanche
Croll
Emerson
Haig
Higgins
Hnatyshyn
Horner
Hugessen
Inman
Irvine
Lambert
Leonard
MacDonald (*Queens*)
Macdonald (*Cap-Breton*)
Méthot
Monette
Pratt
Reid
Roebuck
Smith (*Queens-Shelburne*)
Thorvaldson
Vaillancourt
Wall
White
Wilson—(33)

(Quorum 9)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat en date du mardi 22 novembre 1960

«L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, C.P.—

1. Qu'un Comité spécial du Sénat soit formé pour étudier les tendances relatives aux besoins en main-d'œuvre et à son utilisation au Canada, et faire rapport, en vue d'évaluer les possibilités d'accroître l'emploi et de maintenir à un haut niveau, et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, pour faire enquête et rapport sur ce qui suit:

a) l'expansion de l'économie et des autres facteurs agissant sur les possibilités d'emploi, y compris en particulier l'évolution des techniques; et—

b) l'accroissement et les caractéristiques des effectifs de la main-d'œuvre canadienne;

2. Que le Comité soit composé des honorables sénateurs Blois, Bouffard, Brunt, Buchanan, Burchill, Cameron, Choquette, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Courtemanche, Croll, Emerson, Haig, Higgins, Hnatyshyn, Horner, Hugessen, Inman, Irvine, Lambert, Leonard, MacDonald (*Queens*), Méthot, Monette, Pratt, Reid, Roebuck, Smith (*Queens-Shelburne*), Thorvaldson, Vaillancourt, Wall, White et Wilson—(32).

3. Que le Comité soit autorisé à s'assurer les services d'un conseiller juridique, de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête; et—

4. Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire documents ou dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat, et de faire rapport de temps à autre.

Après débat,

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Isnor, que la motion soit modifiée en y ajoutant le nom de l'honorable sénateur MacDonald (*Cap-Breton*) à la liste des sénateurs désignés comme membres dudit Comité spécial du Sénat.

Après débat, l'amendement mis aux voix, est adopté.

Après plus ample débat, la motion principale, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat,
J. F. MacNEILL.

24181-0—1½

PROCÈS-VERBAL

JEUDI, 8 décembre 1960

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial d'enquête sur la main-d'œuvre et l'emploi se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Méthot (*président*), Buchanan, Burchill, Cameron, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Courtemanche, Croll, Haig, Higgins, Inman, Irvine, Lambert, Leonard, MacDonald (*Queens*), Macdonald (*Cap-Breton*), Reid, Roebuck, Smith (*Queens-Shelburne*), Vaillancourt et Wall—20.

Les personnes suivantes ont témoigné:

Le professeur Wm. C. Hood.
M. J. J. Deutsch.
M. F. T. Denton.

A 1 heure de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à mercredi prochain, 14 décembre, à 10 heures et demie du matin.

Certifié conforme.

Le sous-chef de la Division des comités,
John A. Hinds.

LE SÉNAT

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR LA MAIN-D'ŒUVRE ET EMPLOI

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, JEUDI 8 DÉCEMBRE 1960.

Le Comité spécial du Sénat institué en vue d'étudier les tendances relatives à la main-d'œuvre et l'emploi, et d'en faire rapport, se réunit aujourdhui à 11 heures du matin, sous la présidence de l'honorable Léon Méthot.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, nous avons le privilège ce matin d'avoir M. Deutsch parmi nous encore une fois. Nous avons en outre M. Denton qui, comme il avait été convenu, revient pour répondre aux questions que vous auriez à lui poser. Nous avons également le professeur Hood, de l'Université de Toronto. Vous avez la parole, monsieur Deutsch.

M. John J. DEUTSCH: Monsieur le président, honorables sénateurs, à la dernière séance, M. Denton a présenté son rapport et certains sénateurs ont demandé de plus amples renseignements au sujet, premièrement, de la migration des Canadiens d'une province à l'autre ces denières années. En outre, on a demandé des renseignements à l'égard de l'émigration des Canadiens qui exercent une carrière libérale. M. Denton s'est documenté à ce sujet et répondra volontiers aux questions qu'on voudra bien lui poser.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Monsieur le président, avant de commencer l'interrogatoire, pourrais-je demander à M. Deutsch de donner lecture dès maintenant de ces documents afin qu'on puisse les consigner au compte rendu?

M. DEUTSCH: Volontiers. En guise d'explication, permettez-moi de signaler que la dernière colonne au tableau des migrations de population entre les provinces a trait au départ et à l'arrivée de migrants, par province, au cours de la période qui va de 1956 à 1960; les chiffres précédés du signe moins indiquent le départ, les autres, l'arrivée.

FLUCTUATIONS DE LA POPULATION DU CANADA, PAR PROVINCE DU 1er JUIN 1956 AU 1er JUIN 1960

(en milliers d'habitants)

—	I Population au 1er juin 1956	II Accroissement naturel 1956-1960	III Migration nette(1) 1956-1960	IV Accroissement global 1956-1960	V Population au 1er juin 1960	VI Migration nette d'une province à l'autre 1956-1960
Terre-Neuve	415	48.3	−4.3	44	459	−4.5
Île-du-Prince-Édouard	99	6.4	−2.4	4	103	−1.3
Nouvelle-Écosse	695	52.2	−24.2	28	723	−22.3
Nouveau-Brunswick	555	47.9	−2.9	45	600	−1.6
Québec	4,628	417.0	61.0	478	5,106	−9.5
Ontario	5,405	412.8	271.2	684	6,089	42.8
Manitoba	850	60.4	−11.4	49	699	−21.8
Saskatchewan	881	69.2	−40.2	29	910	−42.3
Alberta	1,123	114.3	45.7	160	1.283	9.7
Colombie-Britannique	1,399	99.2	107.8	207	1,606	51.5
CANADA(2)	16,081	1,333.0	400.0	1,733	17,814	—

(1) Migration nette entre les provinces, compte tenu des immigrants venus d'autres pays et des émigrants partis vers d'autres pays.

(2) Y compris le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

CHIFFRES NETS DE L'ÉMIGRATION AUX ÉTATS-UNIS DES CANADIENS QUI EXERCENT UNE CARRIÈRE LIBÉRALE—1950-1959

—	Immigration au Canada d'Américains qui exercent une carrière libérale	Émigration aux É.-U. de Canadiens qui exercent une carrière libérale	Chiffres nets de l'émigration
1946	500	N.D.	N.D.
1947	537	N.D.	N.D.
1948	383	N.D.	N.D.
1949	477	N.D.	N.D.
1950	467	2,143	1,676
1951	611	2,324	1,713
1952	1,381	3,172	1,791
1953	1,181	2,901	1,720
1954	1,081	2,888	1,807
1955	1,122	3,611	2,489
1956	1,021	3,655	3,634
1957	1,154	5,608	4,454
1958	1,276	4,214	2,938
1959	1,445	5,108	3,663

«N.D.» signifie que des données statistiques comparables quant à l'émigration aux États-Unis de Canadiens qui exercent une carrière libérale, n'étaient pas disponibles pour les années antérieures à 1950.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous des questions à poser à M. Denton au sujet de son rapport?

Le sénateur LEONARD: Je ne saisis pas très bien pourquoi, dans le cas de la province de Québec, on indique une migration nette de 61,000 tandis qu'on établit le pourcentage de la migration vers d'autres provinces à moins 9 p. 100.

M. F. T. DENTON: C'est parce que l'émigration et l'immigration entre la province et les pays étrangers l'emportent de beaucoup sur la migration nette vers d'autres provinces.

Le sénateur LEONARD: L'emporte sur la migration du Québec vers d'autres provinces?

M. DENTON: Oui.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Dans l'un des tableaux, il est question d'immigration et d'émigration de Canadiens qui exercent une carrière libérale. Qu'entendez-vous par carrière libérale dans ce cas-ci?

M. DENTON: Évidemment, la désignation d'une profession libérale est un peu arbitraire. Mais nous avons accepté la définition qu'en donnent le Canada et les États-Unis dans leurs bulletins statistiques sur l'immigration. Cette définition vise, bien entendu, les ingénieurs, les hommes de science, les avocats, les médecins, les infirmières, les comptables, et le reste.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Où avez-vous puisé les chiffres qui figurent dans ce tableau?

M. DENTON: Ces chiffres relatifs à l'immigration proviennent du gouvernement du Canada et du gouvernement des États-Unis.

M. DEUTSCH: Vous constaterez que l'émigration nette des personnes qui exercent une profession libérale accuse une hausse, semble-t-il, depuis huit ou neuf ans.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions peut-être maintenant donner la parole au professeur Hood. M. Denton restera à notre disposition.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): En examinant de nouveau le mémoire présenté par M. Denton, je me suis souvenu que le comité des Finances s'était penché sur certains problèmes analogues survenus depuis

la guerre et je me suis demandé si M. Denton pourrait nous fournir des chiffres quant à l'effectif, tant masculin que féminin, des forces armées; il pourrait peut-être procéder comme on l'a fait dans le cas de l'effectif des travailleurs civils,—peut-être par groupe d'âge et peut-être pour 1950 et 1960. Ce n'est pas que je veuille vous imposer un travail supplémentaire, monsieur Denton, mais je suis d'avis que ce renseignement nous serait utile. Je sais que dans le moment on ne peut se procurer ce renseignement nulle part.

Je me suis souvenu en outre que certains de nos comités avaient, dans le passé, étudié jusqu'à un certain point la question de l'effectif des fonctionnaires civils à tous les paliers de gouvernement, surtout au palier fédéral. Sauf erreur, on nous fournissait déjà des données statistiques quant au nombre des employés, tant masculins que féminins, au service des gouvernements provinciaux et des administrations municipales, ce qui nous donnait une idée générale du nombre des fonctionnaires au Canada. Pourrait-on nous fournir quelques chiffres à ce sujet également?

M. DENTON: Je serai heureux d'entreprendre cette tâche et de faire rapport au Comité à ce égard.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Merci bien.

Le sénateur REID: J'aurais une question à poser, avant d'aller plus loin. Je vois au tableau sous la rubrique «Émigration aux États-Unis de Canadiens qui exercent une carrière libérale» que 5,108 personnes qui s'adonnent à une profession libérale ont émigré aux États-Unis. Je m'intéresse à trois catégories d'entre elles, soit les infirmières, les instituteurs et les médecins. De ces 5,108 personnes, combien y en a-t-il qui exercent l'une de ces trois professions?

M. DENTON: Il existe des données statistiques à ce sujet. Je ne les ai pas avec moi aujourd'hui, mais je me les procurerai et vous en ferai part avec plaisir.

Le sénateur WALL: Monsieur le président, en lisant le mémoire de M. Denton pour la troisième fois, je dois l'avouer, je me suis demandé si les réalisations de notre pays se comparaient favorablement avec celles des autres pays dont l'économie est semblable à la nôtre et s'il ne serait pas possible de renseigner les Canadiens à ce sujet. Par exemple, le *tableau I,* je parle de l'exemplaire imprimé,—indique les fluctuations de l'effectif de la main-d'œuvre civile, l'accroissement, en pourcentage, survenu au cours de la décennie en cause. Mais, du point de vue prospérité, les réalisations du Canada se comparent-elles favorablement avec celles des États-Unis ou du Royaume-Uni, par exemple? Puis, plus loin, vous indiquez l'effectif de la main-d'œuvre par groupes d'âge. A ce sujet, notre effectif se compare-t-il avec celui des autres pays? Puis, vous indiquez le pourcentage de la répartition des emplois, par groupes d'industries, *tableau 9.* Faisons-nous bonne figure à cet égard? Je suis surtout intéressé aux comparaisons qui établissent le rapport des emplois occupés par les femmes et les hommes dans les divers pays et à ce qui se produit au Canada à cet égard, car il s'agit peut-être d'une tendance à l'échelle mondiale.

M. DEUTSCH: Monsieur le sénateur, le professeur Hood est en mesure de vous fournir certains renseignements quant à la comparaison de quelques-unes de nos réalisations par rapport à celles des États-Unis. Je pense que vous trouverez dans notre mémoire les réponses à certaines questions, mais je pourrais demander à M. Denton d'établir des comparaisons entre le Canada et les États-Unis, l'Australie, la Grande-Bretagne, si vous voulez, quant aux principales questions que vous avez posées. Quoi qu'il en soit, le professeur Hood saura préciser certains points que vous avez soulevés.

Le professeur Hood a préparé une étude des éléments qui ont influencé la demande relative à la main-d'œuvre au Canada depuis dix ans et des élé-

Graphique 1

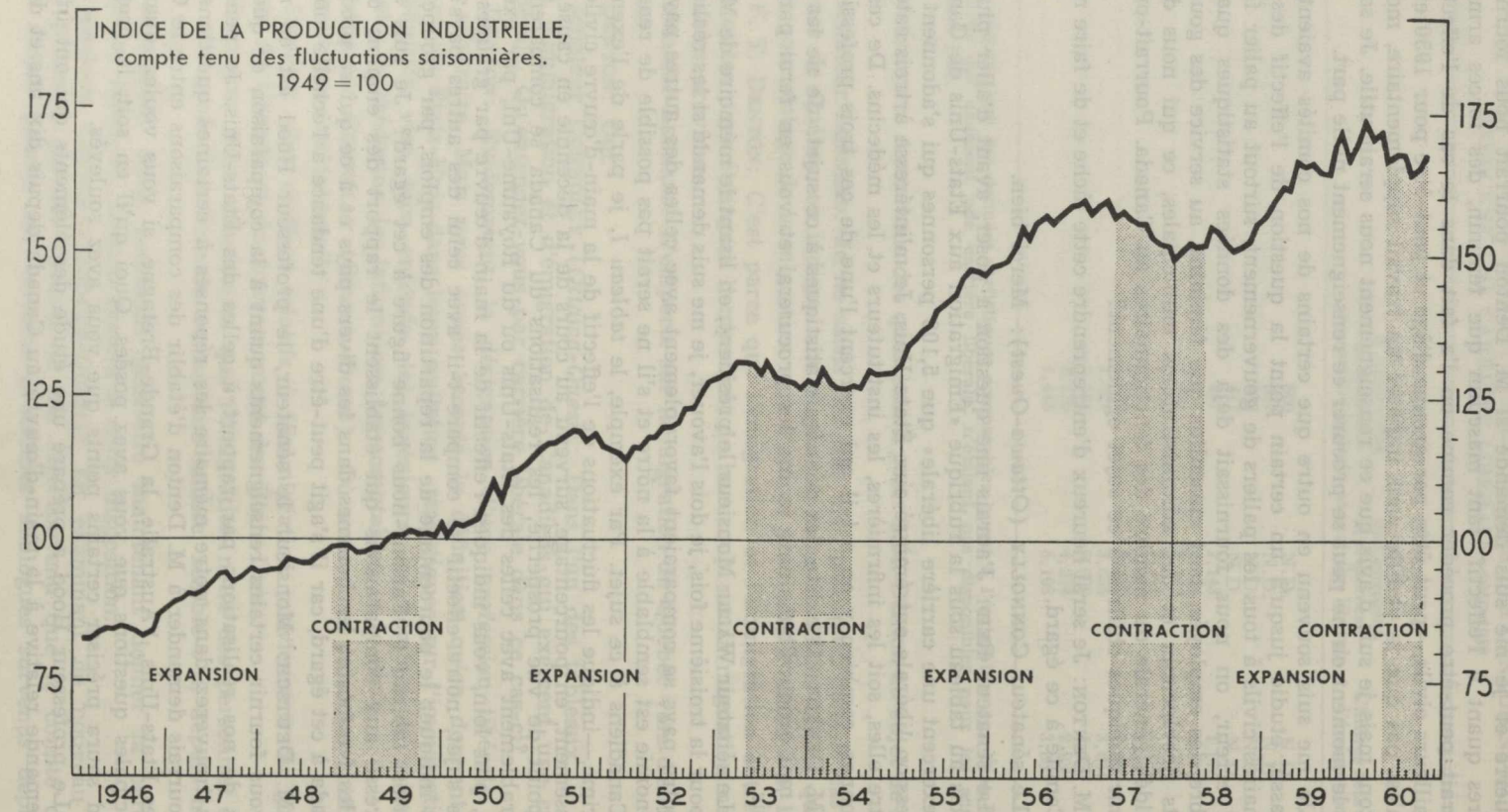
INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE,
compte tenu des fluctuations saisonnières.
1949 = 100
175
150
125
100
75
CONTRACTION
CONTRACTION
CONTRACTION
CONTRACTION
EXPANSION
EXPANSION
EXPANSION
EXPANSION
1946
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60

ments qui l'influencent à l'heure actuelle. Il a préparé une analyse très complète et détaillée. Il a su résumer la majorité de ses constatations au moyen d'une série de graphiques dont il se servira pour vous donner un résumé de son rapport, ce qui en facilitera la compréhension. Il vous expliquera ces graphiques et vous signalera les points saillants, ce qui vous épargnera la lecture d'un long rapport circonstancié. Le professeur Hood a préparé un exposé sommaire dont il donnera lecture à la fin de ses explications, mais pour les détails relatifs à la partie essentielle de son analyse il se servira de ces graphiques qui forment un résumé de ses constatations.

Comme vous le savez, le professeur Hood enseigne les sciences économiques à l'Université de Toronto.

Le PRÉSIDENT: Si vous voulez bien commencer, professeur Hood?

M. WM. C. HOOD, Ph.D., professeur de sciences économiques, à l'Université de Toronto.

Monsieur le président, honorables sénateurs, je voudrais d'abord appeler votre attention sur le *graphique I* qui fait voir l'indice de la production industrielle au Canada.

En établissant les chiffres de ce graphique, nous avons tenu compte des fluctuations saisonnières normales de la production industrielle de sorte que l'excédent de production reflète la tendance à la hausse et les fluctuations survenues au cours du présent cycle au Canada.

Vous constaterez que depuis la fin de la guerre le Canada a connu quatre périodes d'expansion et trois périodes de contraction ou régression, ces dernières s'étant produites au cours d'un cycle complet; nous sommes actuellement dans une période de régression, la quatrième depuis la guerre.

Je tiens surtout à vous signaler que la durée des périodes d'expansion sont devenues méthodiquement plus courtes. Comme vous pouvez le voir, la deuxième période d'expansion s'étend, *grosso modo,* de la fin du troisième trimestre de 1949 au milieu, ou à peu près, du deuxième trimestre de 1953.

Toutefois, la troisième période d'expansion a été de plus courte durée, et la durée de la quatrième période d'expansion a été encore plus courte. Ces périodes d'expansion deviennent donc de plus en plus courtes.

Le sénateur ROEBUCK: Pourriez-vous remonter en arrière encore plusieurs années? Le cycle industriel d'il y a 25 ou 30 ans s'étendait, sauf erreur, sur une période d'environ dix ans.

Le professeur HOOD: Parler de dix ans, sénateur Roebuck, c'est, à mon avis, en prendre un peu large, car certains cycles ne s'étendent que sur une période d'un an et demi tandis que d'autres s'étendent sur dix ans et davantage. Les périodes qui constituaient un cycle dans le domaine des affaires ont sensiblement varié au cours de l'histoire. Les chiffres que j'ai devant moi ce matin ne visent pas les années antérieures à 1946, bien qu'on pourrait préparer des données statistiques à cet égard.

Le sénateur LEONARD: Ces chiffres reflètent-ils la production réelle évaluée en dollars constants?

Le professeur HOOD: Oui, la production réelle.

Je tiens à vous signaler un autre point. Le pourcentage correspondant à la hausse de la production industrielle est plus bas dans le cas de la troisième période d'expansion par rapport à la deuxième période d'expansion, et plus bas dans le cas de la quatrième période par rapport à la troisième. Le présent graphique ne fait pas tellement ressortir cette caractéristique, mais je reviendrai sur ce point plus tard.

Graphique II

POURCENTAGE DES PERSONNES EN QUÊTE D'UN EMPLOI PAR RAPPORT À L'EFFECTIF DE LA MAIN-D'ŒUVRE, COMPTE TENU DU CHÔMAGE SAISONNIER

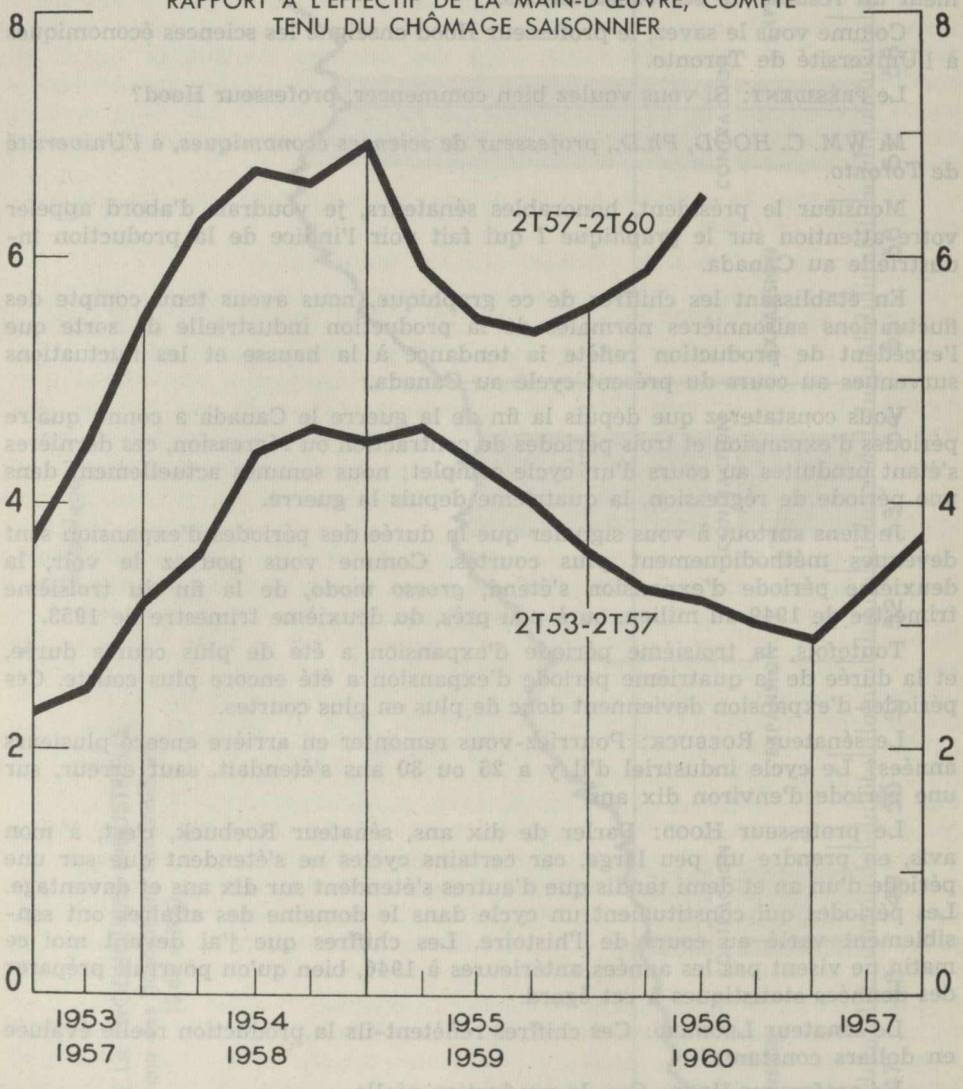

Passons au graphique II, si vous le voulez bien.

Le sénateur ROEBUCK: Où avez-vous puisé vos renseignements?

Le professeur HOOD: Je n'ai pas indiqué la source de mes renseignements dans les graphiques mêmes, mais je la donne dans le texte qui les accompagne. J'ai puisé ces renseignements dans le bulletin du Bureau fédéral de la statistique relatif à l'indice de la production industrielle, publié par le bureau.

Le graphique II montre le pourcentage des personnes en quête d'un emploi, ou des sans-travail, par rapport à l'effectif de la main-d'œuvre. Ici encore, nous avons tenu compte des fluctuations saisonnières.

La ligne inférieure indique la courbe de ce pourcentage quant aux personnes qui étaient en chômage durant le cycle compris entre le deuxième trimestre de 1953 et le deuxième trimestre de 1957. Elle commence à un peu plus de 2 p. 100 dans le deuxième trimestre de 1953, monte au cours de la période de régression de ce cycle puis retombe durant la période d'expansion du même cycle. La ligne supérieure indique le rapport qui existe entre le nombre des chômeurs et l'effectif total de la main-d'œuvre pour ce qui est du cycle plus récent compris entre le deuxième trimestre de 1957 et le deuxième trimestre de 1960.

Quant au symbole «2T-57», il signifie «le deuxième trimestre de 1957». Il ressort de ce graphique que le pourcentage des sans-travail au cours du cycle le plus récent a été, pendant toute la durée de ce cycle, plus élevé que le pourcentage établi à l'égard du cycle précédent. Voilà, messieurs, le problème qui, à mon avis, doit retenir tout particulièrement l'attention du Comité.

Le sénateur CAMERON: Je n'ai pas tout à fait saisi le sens de cette observation.

Le professeur HOOD: Eh bien voici: la proportion des chômeurs au cours du cycle le plus récent a été, par rapport à l'effectif des travailleurs, plus élevé, pendant toute la durée de ce cycle, que la proportion établie à l'égard du cycle antérieur. Le cycle antérieur s'étend du deuxième trimestre de 1953 au deuxième trimestre de 1957; le cycle le plus récent est compris entre le deuxième trimestre de 1957 et le deuxième trimestre de 1960.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Alors, à l'heure actuelle, le nombre des personnes en quête d'un emploi constitue 6 p. 100 de l'effectif de la main-d'œuvre, n'est-ce pas?

Le professeur HOOD: Oui.

Si vous voulez bien, nous passerons maintenant au graphique n° V.

Ce graphique est analogue à celui que nous venons de voir, sauf qu'il a trait à la situation qui existe aux États-Unis. Toutefois, aux États-Unis, la période des cycles est un peu différente de la nôtre au Canada, mais les points saillants sont les mêmes, à savoir que la proportion des sans-travail par rapport à l'effectif global de la main-d'œuvre a été, au cours du cycle le plus récent, plus élevée qu'aux stades correspondants du cycle antérieur; cependant, la proportion des chômeurs par rapport aux travailleurs n'a pas été aussi grande aux États-Unis au cours du cycle le plus récent qu'elle ne l'a été au Canada. L'écart entre ces deux lignes n'est pas aussi prononcé dans le cas du graphique V qu'il ne l'est dans le cas du graphique II.

Le sénateur REID: Ce graphique ne tient nullement compte de l'époque de l'année, n'est-ce pas?

Le professeur HOOD: Les fluctuations saisonnières quant au chômage n'y paraissent pas en tant que telles, mais nous en avons tenu compte.

Graphique V

ÉTATS-UNIS

Pourcentage des personnes en quête d'un emploi par rapport à l'effectif de la main-d'œuvre, compte tenu du chômage saisonnier

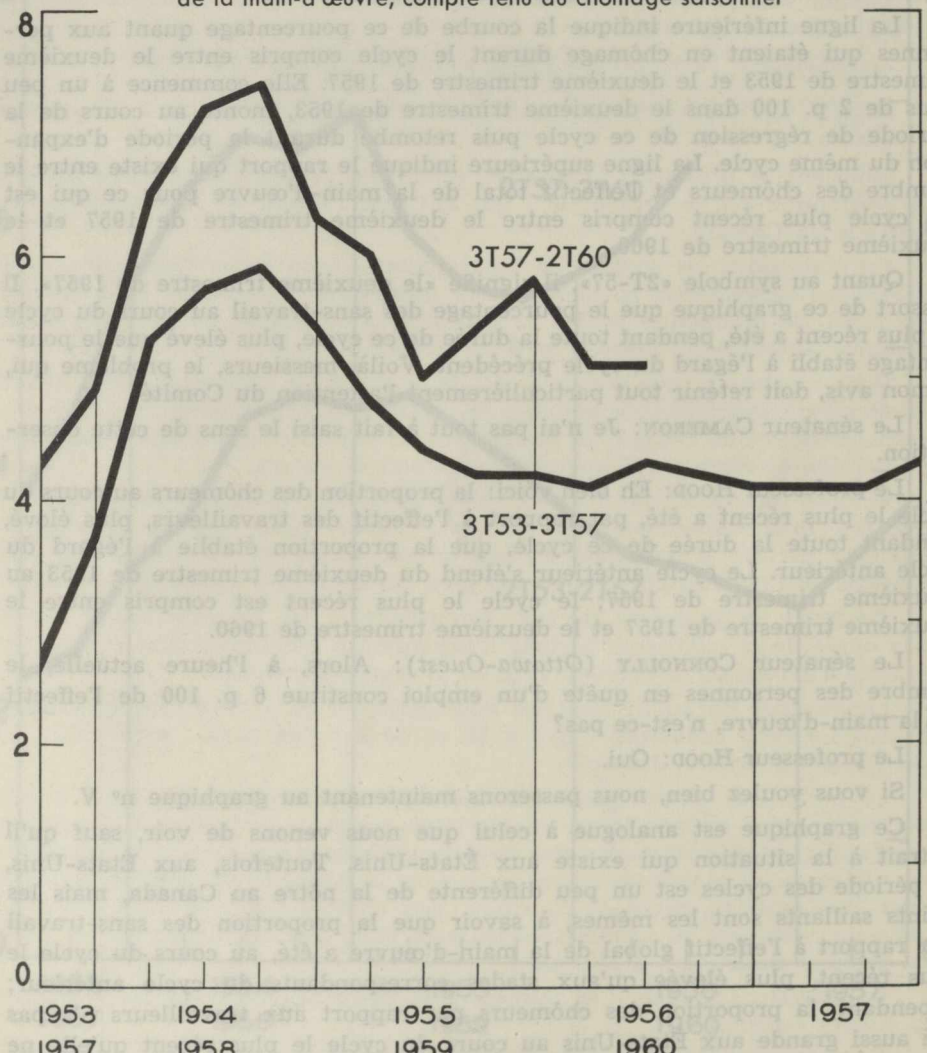

Graphique IV

DÉPENSES NATIONALES BRUTES (DOLLARS CONSTANTS), PERSONNES OCCUPANT UN EMPLOI, ET RAPPORT ENTRE LE NOMBRE DE CELLES-CI ET LES DÉPENSES NATIONALES—CANADA

Indice 1946 = 100

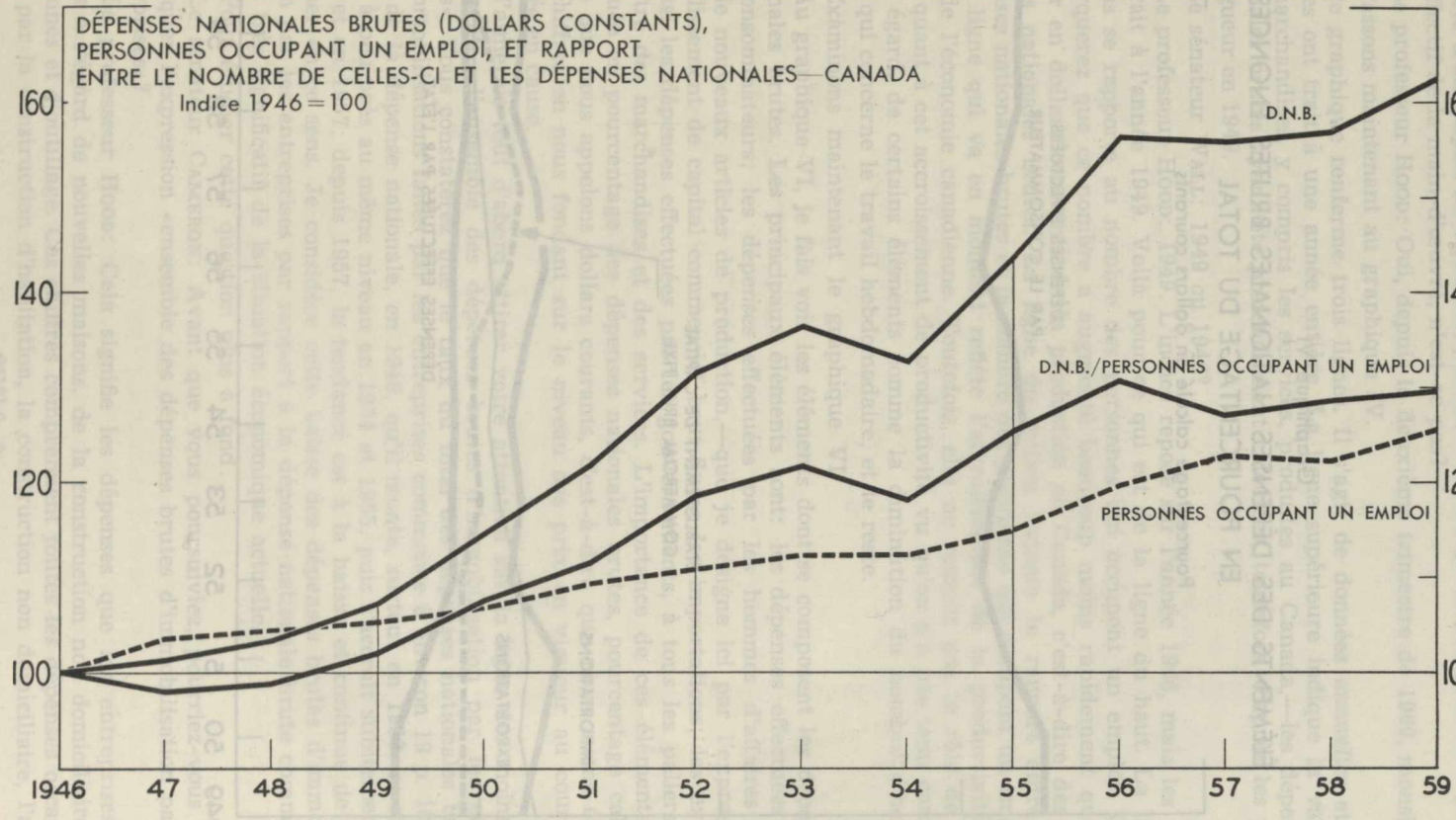

Graphique VI

ÉLÉMENTS DES DÉPENSES NATIONALES BRUTES ÉNONCÉS EN POURCENTAGE DU TOTAL

Pourcentage calculé en dollars courants

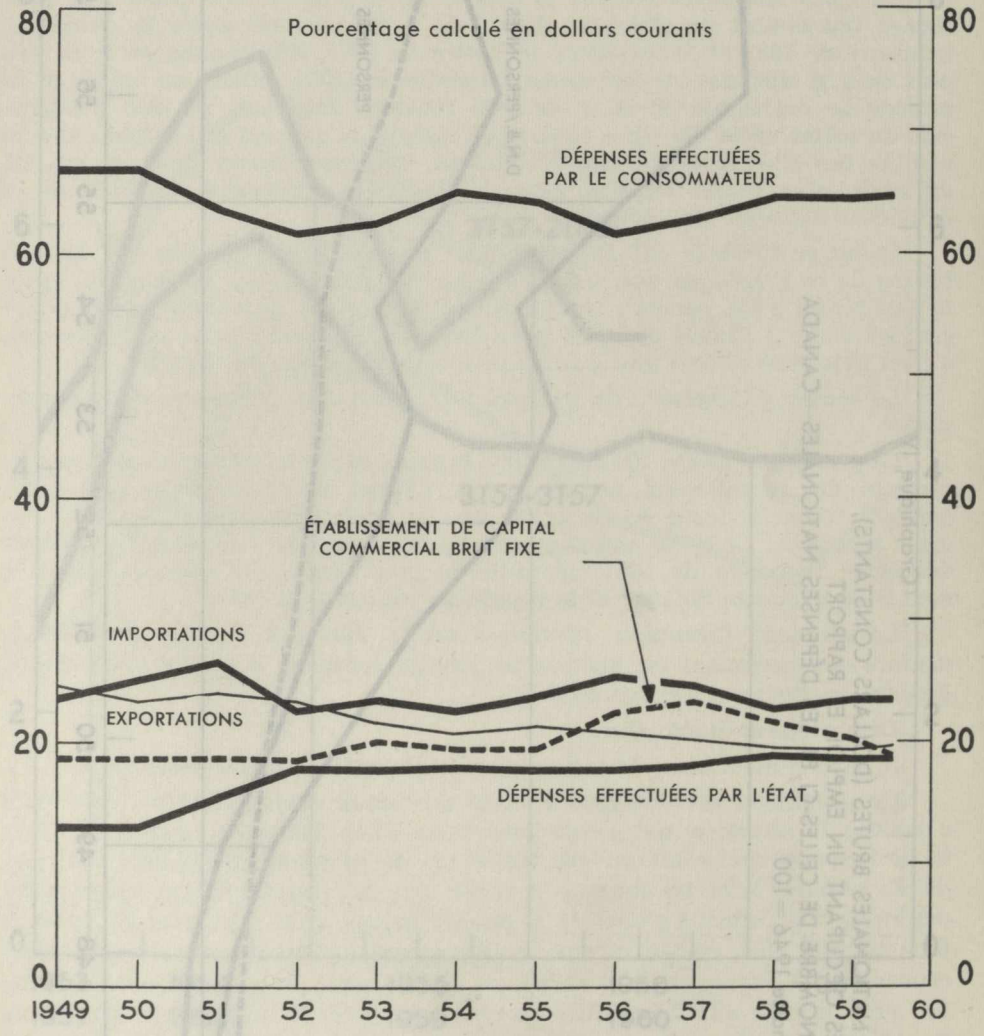

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Alors le nombre des personnes en quête d'un emploi ne constitue, aux États-Unis, qu'un peu plus de 5 p. 100 de l'effectif de la main-d'œuvre, n'est-ce pas?

Le professeur HOOD: Oui, depuis le deuxième trimestre de 1960, monsieur.

Passons maintenant au graphique IV.

Ce graphique renferme trois lignes. Il s'agit de données annuelles et les chiffres ont trait à une année entière. La ligne supérieure indique la valeur des marchandises, y compris les services, produites au Canada,—les dépenses nationales brutes ayant été prétendument calculées, toutefois, d'après les prix en vigueur en 1949.

Le sénateur WALL: 1949 ou 1946?

Le professeur HOOD: 1949. L'indice repose sur l'année 1946, mais les prix ont trait à l'année 1949. Voilà pour ce qui est de la ligne du haut. La ligne du bas se rapporte au nombre des personnes qui occupent un emploi. Vous remarquerez que ce nombre a augmenté beaucoup moins rapidement que la valeur en dollars constants de la production au Canada, c'est-à-dire des dépenses nationales brutes. La ligne du milieu indique le rapport entre les dépenses nationales brutes et le nombre des personnes qui occupent un emploi. Cette ligne qui va en montant reflète l'accroissement de la productivité au sein de l'économie canadienne. Toutefois, elle ne remplit pas le rôle de barème quant à cet accroissement de productivité vu qu'on n'a pas tenu compte, à cet égard, de certains éléments comme la diminution du nombre d'heures en ce qui concerne le travail hebdomadaire, et le reste.

Examinons maintenant le graphique VI.

Au graphique VI, je fais voir les éléments dont se composent les dépenses nationales brutes. Les principaux éléments sont: les dépenses effectuées par les consommateurs; les dépenses effectuées par les hommes d'affaires aux fins de nouveaux articles de production,—que je désigne ici par l'expression «établissement de capital commercial brut fixe»; les importations; les exportations; les dépenses effectuées par les gouvernements, à tous les paliers, au chapitre des marchandises et des services. L'importance de ces éléments est indiquée en pourcentage des dépenses nationales brutes, pourcentage calculé en ce que nous appelons dollars courants, c'est-à-dire que nous avons établi nos chiffres en nous fondant sur le niveau des prix en vigueur au cours de l'année en cause.

J'aimerais tout d'abord attirer votre attention sur la ligne des moins qui représente «l'ensemble des dépenses brutes d'immobilisation par les entreprises». Vous constaterez que le taux du total des dépenses nationales brutes en immobilisations faites par les entreprises commence à environ 19 p. 100 du total de la dépense nationale, en 1949, qu'il monte, surtout en 1953, se maintient à peu près au même niveau en 1954 et 1955, puis s'accroît subitement en 1956 et en 1957; depuis 1957, la tendance est à la baisse et continue de s'accentuer en ce sens. Je considère cette baisse des dépenses brutes d'immobilisation par les entreprises par rapport à la dépense nationale brute comme un reflet très significatif de la situation économique actuelle.

Pour étudier cette question plus à fond...

Le sénateur CAMERON: Avant que vous poursuiviez, pourriez-vous nous expliquer l'expression «ensemble des dépenses brutes d'immobilisation par les entreprises»?

Le professeur HOOD: Cela signifie les dépenses que les entreprises ont faites à l'égard de nouvelles maisons, de la construction non domiciliaire, de machines et d'outillage. Ces chiffres comprennent toutes les dépenses occasionnées par la construction d'habitation, la construction non domiciliaire, l'achat

Graphique VII

CANADA: ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE NATIONALE BRUTE EN DOLLARS COURANTS POUR TROIS CYCLES

Graphique VII—2

ENSEMBLE DES DÉPENSES BRUTES D'IMMOBILISATION FAITES PAR LES ENTREPRISES

Indices

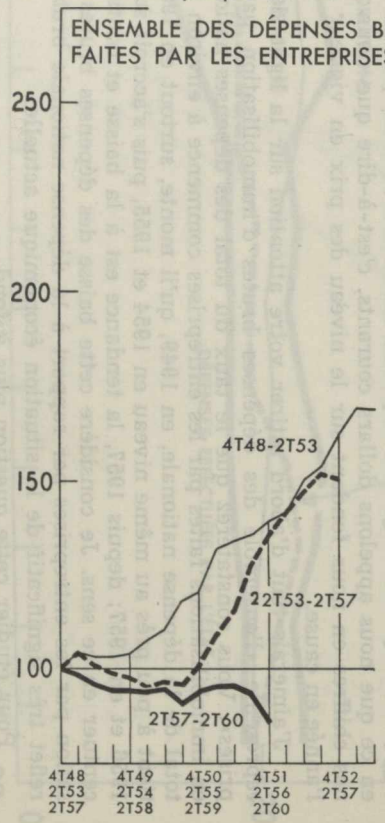

Graphique VII—1

DÉPENSE NATIONALE BRUTE

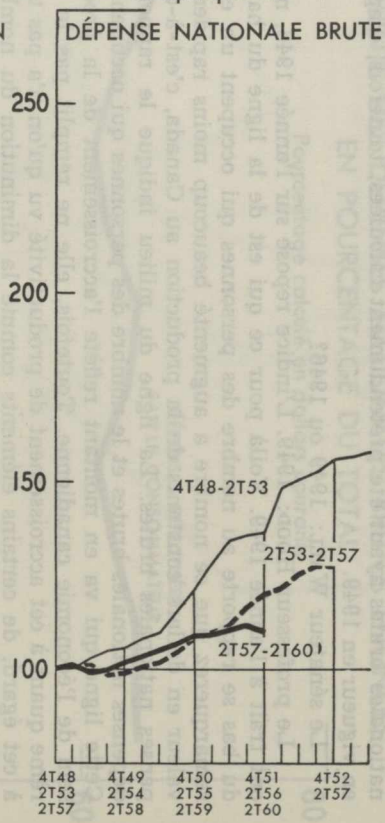

de machinerie et d'outillage. Le mot «entreprises» signifie ici les entreprises privées auxquelles s'ajoutent les compagnies de la Couronne. Les ministères de l'État ne sont pas compris.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Les compagnies de la Couronne comme la Polymer?

Le professeur HOOD: Oui.

Le sénateur ROEBUCK: Vous parlez des dépenses des consommateurs et de la dépense nationale brute. Est-ce la même chose?

Le professeur HOOD: La dépense nationale brute est la somme des dépenses des consommateurs, des dépenses brutes d'immobilisation des entreprises, des dépenses de l'État et des exportations moins les importations. Les importations sont inscrites comme élément négatif.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Les dépenses brutes d'immobilisation des entreprises comprennent les pipe-lines, les installations ferroviaires et la construction de navires?

Le professeur HOOD: Oui.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Les installations comme celles de la voie maritime du Saint-Laurent?

Le professeur HOOD: Oui, toutes les installations de ce genre, sauf dans le cas où les dépenses sont faites par des ministères du gouvernement.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Oui. Toutes les dépenses du gouvernement sont indiquées par la ligne du bas?

Le professeur HOOD: Oui.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): De sorte que le chiffre de la dépense nationale brute est la somme de tous ces éléments, avec un apport de 62.5 p. 100 à l'égard de la dépense des consommateurs?

Le professeur HOOD: En effet.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Les importations représentent environ 22 p. 100; les dépenses brutes d'immobilisation des entreprises, à peu près 19 p. 100; les exportations approximativement 22 p. 100 et les dépenses de l'État 19 p. 100 environ?

Le professeur HOOD: C'est exact, sauf pour une chose, sénateur. La dépense nationale brute comprend la différence entre les importations et les exportations: exportations moins importations.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Je m'excuse, vous avez raison.

Le professeur HOOD: Je vous demanderais maintenant de vous reporter au graphique VII-1. Je reviendrai au graphique que nous venons de voir; mais, pour l'instant, je voudrais attirer votre attention sur les «dépenses brutes d'immobilisation des entreprises». Je vais prendre un instant pour expliquer ce graphique. Il contient deux tableaux. Laissez-moi vous expliquer tout d'abord celui de droite: Dépense nationale brute. En premier lieu, il y a des nombres indices. Ce sont ceux qui sont indiqués à la marge vis-à-vis les traits horizontaux.

Vous remarquerez sur le tableau de droite, une ligne peu prononcée appelée 4I48-2T53. Cette ligne indique la courbe de la dépense nationale brute à compter de la fin de 1948 jusqu'au milieu de 1953; les chiffres sont exprimés en nombres-indices fondés sur le dernier trimestre de 1948. La ligne peu prononcée indique la dépense nationale brute au cours de ce cycle qui commence avec le sommet d'activité du dernier trimestre de 1948 et se termine avec le second sommet d'activité en 1953.

Graphique XI

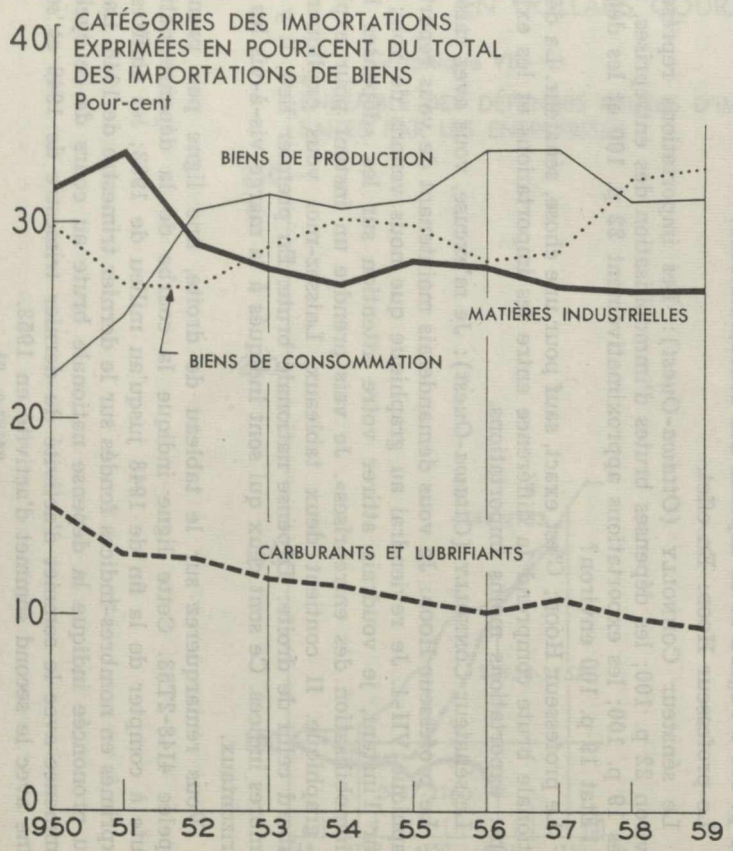

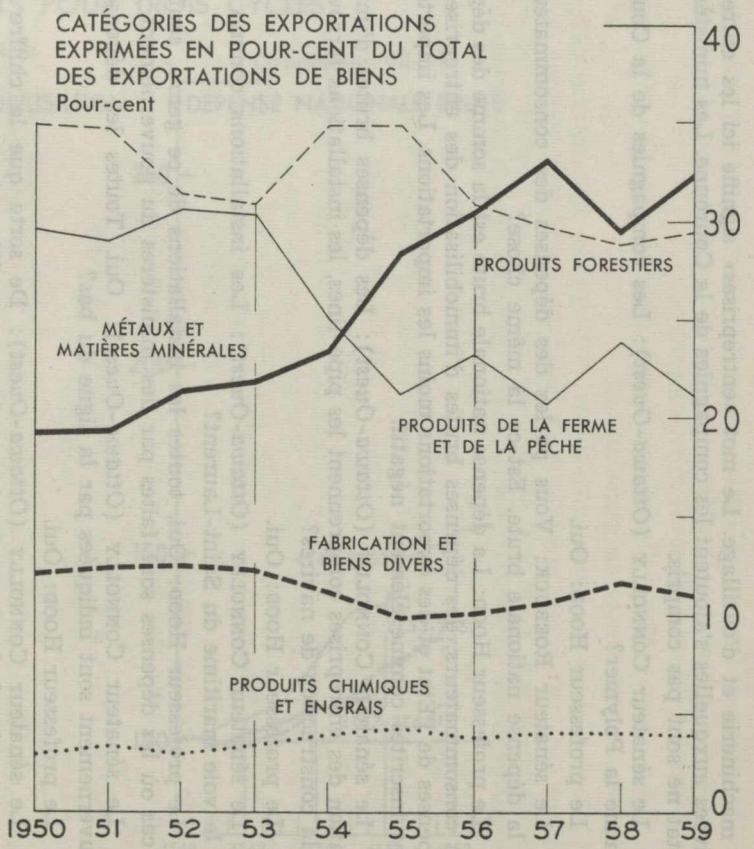

La ligne des moins indique la courbe du cycle suivant, fondée sur les données du milieu de 1953. Les chiffres repartent à l'indice 100 et poursuivent leur courbe. La ligne en caractères gras fournit le même genre de renseignements pour le cycle le plus récent.

La lecture de ce tableau me dit que, à compter du dernier trimestre de 1948 jusqu'à la mi-1953, le produit national brut a augmenté de 52 p. 100 par rapport au dernier trimestre de 1948. Pendant le deuxième cycle, le produit national brut ne s'est accru que de 25 p. 100 par rapport à la valeur qu'il avait au début de ce cycle, soit à la mi-1953. Enfin, au cours du cycle le plus récent, l'expansion de la dépense nationale brute par rapport à ce qu'elle était au début du cycle a été bien inférieure à celle des deux cycles précédents. Il est assez difficile de lire les nombres sur le graphique, mais l'augmentation a été de 14 p. 100 environ. On le mentionnera d'ailleurs plus tard dans le texte. Ce tableau du graphique illustre bien le point sur lequel j'ai attiré votre attention, c'est-à-dire que l'expansion procentuelle est moins marquée d'un cycle à l'autre et que la durée des cycles se fait de plus en plus courte.

Je voudrais maintenant attirer votre attention sur le tableau de gauche.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Avant que vous passiez à l'autre tableau, professeur Hood, je remarque que vous ramenez toujours l'indice à 100 pour les trois cycles.

Le professeur HOOD: Oui.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Je ne comprends pas très bien pourquoi.

Le sénateur LEONARD: Cette méthode permet de mesurer l'augmentation qui s'est produite au cours de chaque période.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Je vous remercie.

Le professeur HOOD: Sur le tableau de gauche, on s'est servi du même genre de graphique pour représenter les «dépenses brutes d'immobilisation des entreprises». Ce tableau a pour but de faire remarquer que, pendant tout le dernier cycle, c'est-à-dire à compter de la fin du premier semestre 1957 jusqu'à la fin du premier semestre 1960, les dépenses d'immobilisation des entreprises sont descendues du sommet qu'elles avaient atteint au cours du premier semestre 1957, tandis que la dépense nationale brute a augmenté, mais pas dans une mesure considérable. Dans l'ensemble, les dépenses d'immobilisations des entreprises ont diminué pendant toute la durée du dernier cycle. J'estime que c'est un point très important. Il y a d'autres graphiques qui donnent des détails plus complets au sujet des éléments composants...

Le sénateur LEONARD: Avant que vous abordiez cette question, professeur Hood, j'aimerais vous faire remarquer que, d'autre part, les dépenses brutes d'immobilisation des entreprises se sont accrues beaucoup plus rapidement que la dépense nationale brute, au cours des deux autres cycles?

Le professeur HOOD: C'est exact, je suis content que vous ayez fait cette remarque.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): En lisant le graphique, j'en conclus que le résultat net est le suivant: nous continuons à dépenser davantage, mais les dépenses d'immobilisation des entreprises sont à la baisse?

Le professeur HOOD: C'est exact. En conséquence, comme nous pouvons le constater d'après le **graphique VI**, la proportion de la dépense nationale brute que représentent les dépenses brutes en immobilisation des entreprises est maintenant moins élevée.

Si vous me le permettez, j'aimerais revenir au **graphique VI** et attirer votre attention sur la ligne des «importations». Ici encore, on peut constater le taux des diverses catégories de biens importés par rapport à la dépense nationale brute. Ce taux a eu des hausses et des baisses; mais, dans l'ensemble, il a diminué beaucoup plus, parce que les sommets ont été moins élevés que parce que les creux se sont accentués. En résumé, la tendance à la baisse a été modérée.

J'aimerais à donner quelques explications au sujet des éléments des importations et, à cette fin, je vous demanderais de vous reporter au **graphique XI.**

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Monsieur le président, serait-il possible que, à mesure que le témoin donne des explications et mentionne certains graphiques, le nom de ces graphiques soit imprimé en caractères gras dans le compte rendu afin que nous puissions suivre les explications plus facilement?

Le PRÉSIDENT: Cela sera fait.

Le professeur HOOD: Nous allons maintenant étudier le tableau de gauche du **graphique XI** qui a trait à la composition des importations de marchandises. Les chiffres qui figurent au tableau gauche du **graphique XI** indiquent la proportion des diverses catégories de biens importés par rapport aux importations totales de marchandises. La ligne en caractères gras représente les biens industriels. Vous constaterez que, comme élément de nos importations, les biens industriels ont diminué pendant toute la période de 1950 à 1959.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Qu'est-ce que ces biens comprennent, professeur?

Le professeur HOOD: Les biens industriels comprennent les textiles, le cuir, les peaux à fourrure, les métaux, les produits chimiques et un groupe de biens industriels divers comme les huiles, les corps gras et le caoutchouc, le papier et les produits du papier et d'autres matières industrielles brutes. Voilà pour la catégorie dites des «matières industrielles». Le taux de nos importations a été à la baisse dans cette catégorie.

Le sénateur ROEBUCK: Vous parlez de l'essence. C'est parfois une matière industrielle.

Le professeur HOOD: L'essence est classée dans ce cas-ci avec les combustibles et les lubrifiants.

Le sénateur ROEBUCK: C'est très arbitraire.

Le professeur HOOD: Les biens de production comprennent les machines et leurs pièces, le matériel de transport et ses pièces, les matériaux de construction comme les matériaux de charpente et les tuyaux d'acier. Ces biens de production se sont accrus, comme élément des importations, presque pendant toute la période commençant en 1950; mais, dernièrement, c'est-à-dire à partir de 1957, ils ont diminué, comme élément des importations, et ont reflété l'importance moins grande de l'ensemble des dépenses brutes d'immobilisation dans l'économie. Les biens de consommation ont augmenté, si on les compare aux importations de marchandises. Cela est attribuable en partie à la baisse des autres éléments de l'importation, mais il faut noter que, en valeur absolue, les importations de biens de consommation ont augmenté au cours des deux dernières années. Nous passons maintenant au **graphique VI** et j'aimerais attirer votre attention sur la ligne des «exportations» qui indique les exportations en pour-cent de la dépense nationale brute.

D'après ce graphique, il est évident que les exportations exprimées en pour cent de la dépense nationale brute ont diminué. Ceci étant posé, j'aimerais à revenir au **graphique XI**, que nous venons de voir, pour étudier le tableau de droite. Je viens de dire que les exportations ont baissé par rapport à la

dépense nationale brute; mais, au tableau de droite, à la page 36, nous voyons les éléments de l'exportation, et j'aimerais attirer votre attention plus particulièrement sur la ligne en caractères gras intitulée «Métaux et minerais». Par rapport au total des exportations, les métaux et les minerais ont pris de l'expansion pendant presque toute la période commençant en 1950 et je dirais qu'ils ont pris une expansion extraordinaire. Je crois que l'adjectif est approprié; mais, au cours des deux dernières années, la courbe a tout d'abord tombé puis elle s'est relevée légèrement sans toutefois atteindre le sommet d'il y a deux ans. Malgré le fait que nos exportations comparées à la dépense nationale brute ont baissé pendant toute la période à l'étude, la plupart du temps nos exportations de métaux et de minerais ont été à la hausse.

Le sénateur BUCHANAN: Est-ce attribuable à nos exportations de minerai de fer au cours de cette période?

Le professeur HOOD: Un certain nombre de facteurs sont en cause. Le minerai de fer en est un; il y a aussi l'aluminium, le cuivre, le nickel, le pétrole et l'uranium.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Professeur, vous ne désirez peut-être pas vous engager dans ce domaine, je n'en sais rien, mais je suppose qu'une grande partie de cette augmentation extraordinaire, comme vous l'avez dit, est attribuable en définitive au besoin de reconstruire les parties dévastées de l'Europe.

Le professeur HOOD: Oui, monsieur, en partie c'est cela, surtout au début de la période. Je suis tout à fait d'accord avec vous.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Que les matières se rendent directement ou indirectement dans ces pays, c'est probablement là qu'elles aboutissent en définitive?

Le professeur HOOD: Oui. La demande mondiale de métaux et de minerais était très élevée à la fin de la guerre et elle est demeurée très forte pendant presque toute la décennie de 1950, mais depuis deux ans la demande a baissé pour nombre de ces matières.

Le sénateur CROLL: Étudierez-vous cette question un peu plus tard?

Le professeur HOOD: Oui.

Le sénateur CAMERON: Pourriez-vous dire quels sont les éléments responsables de l'augmentation extraordinaire qui s'est produite entre 1954 et 1957?

Le professeur HOOD: Je crois que cela est surtout attribuable à la demande des États-Unis.

Nous allons maintenant passer au **graphique XII**. Ce graphique indique, pour la période 1946 à 1949, nos exportations moins nos importations dans trois catégories diverses de denrées comme les matières premières, les produits demi-ouvrés et les produits entièrement ou principalement ouvrés. J'aimerais répéter cela, si vous me le permettez. Le graphique indique les exportations moins les importations dans trois catégories de marchandises: les matières premières, les produits demi-ouvrés et les produits entièrement ou principalement ouvrés. C'est la classification dont le Bureau fédéral de la statistique se sert. Le premier point sur lequel je désire attirer votre attention, c'est que notre balance commerciale, ou si vous aimez mieux nos exportations moins nos importations de matières premières, s'est accrue par rapport à la période d'après-guerre. Cela se reflète par le fait que les exportations moins les importations de matières premières ont augmenté depuis la période d'après-guerre. Cet écart est aussi illustré par le fait que la tranche du graphique intitulée «Matières premières» s'est élargie avec les années, pas régulièrement, bien entendu, chaque année; mais, dans l'ensemble, elle a pris de l'expansion. Il en est de même des produits demi-ouvrés. Dans cette catégorie, nos

Graphique XII

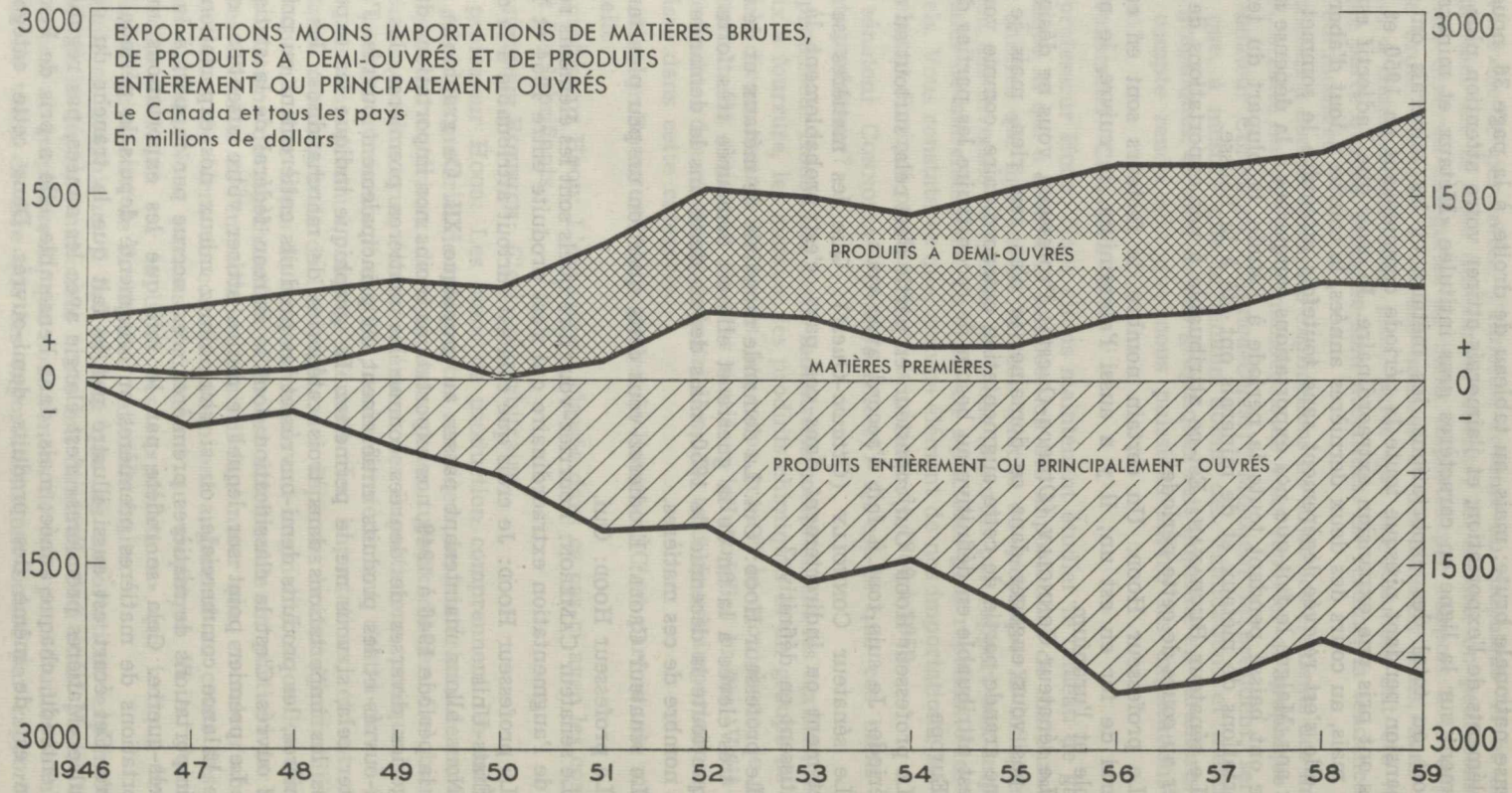

exportations dépassent nos importations et la différence entre les deux s'est accentuée depuis le début de la période à l'étude. D'autre part, à l'égard des produits entièrement ou principalement ouvrés même si, au début de la période que nos considérons, les exportations égalaient à peu près les importations, vers la fin de la période, en 1959, nos importations dépassaient de plus de deux milliards nos exportations.

Le sénateur CROLL: Professeur Hood, pourriez-vous nous donner d'autres explications à ce sujet; mais, si vous devez traiter plus tard de cette question, cela me convient.

Le professeur HOOD: Je n'ai pas les renseignements voulus sous la main.

Le sénateur CROLL: Est-ce compris dans le texte?

Le professeur HOOD: Les renseignements ne sont pas compris dans le texte, mais je pourrais me les procurer.

Le sénateur LEONARD: Dans quelle catégorie les véhicules-automobiles sont-ils classés?

Le professeur HOOD: Ce sont des produits complètement ouvrés.

Le sénateur LEONARD: Complètement ouvrés?

Le professeur HOOD: Oui, nous n'en exportons pas beaucoup, mais nous en importons en grandes quantités. Les véhicules-automobiles appartiennent à la catégorie des produits complèment ouvrés.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Je suis un peu curieux de connaître ce que vous incluez dans la catégorie des produits à demi-ouvrés.

Le professeur HOOD: La pâte à papier, le fer, l'acier à charpente.

M. DEUTSCH: Les concentrés de l'acier. Ce sont des matières qui sont partiellement ouvrées mais qui doivent subir d'autres transformations.

Le professeur HOOD: Si vous passez maintenant au **graphique XIII** vous y verrez un tableau semblable. Ce graphique fournit les mêmes renseignements que le précédent; mais, cette fois-ci, la comparaison est établie avec les États-Unis plutôt qu'avec tous les pays qui font affaire avec nous. Je ne m'arrêterai pas sur ce graphique, car les grandes lignes sont les mêmes, bien que, à l'égard des matières premières, nous ayions commencé la période par un déficit commercial avec les États-Unis, étant donné que nous avons importé plus que nous n'avons exporté. La tendance est maintenant renversée.

Le sénateur WALL: Professeur Hood, si j'interprète correctement les **graphiques XII** et **XIII** en 1946 notre balance commerciale avec les États-Unis était déficitaire en ce qui a trait aux produits ouvrés, mais nous exportions de toute évidence des produits complètement ouvrés à d'autres pays et, par conséquent, l'écart sur le **graphique XII** est moins prononcé que sur le **graphique XIII**, n'est-ce pas?

Le professeur HOOD: Votre interprétation est juste, sénateur Wall.

Vient ensuite le **graphique XIV** sur lequel j'aimerais faire quelques commentaires.

Mes explications vont porter sur le tableau de droite intitulé «Biens et services» et les mêmes explications vont s'appliquer aux autres tableaux. Le graphique comprend trois lignes: la première désigne la population active, c'est la ligne délicate du bas. La population active est plus justement appelée «emploi», c'est-à-dire que le mot «emploi» est un terme plus propre. La ligne en caractères gras indique la production nationale brute. A toutes fins, c'est une mesure de la production des groupes d'industries exprimée en dollars courants. La méthode statistique employée ici ne me permet pas de vous donner la mesure en dollars et en cents. L'autre ligne indique les investissements publics et privés, l'ensemble des dépenses d'immobilisation des indus-

Graphique XIII

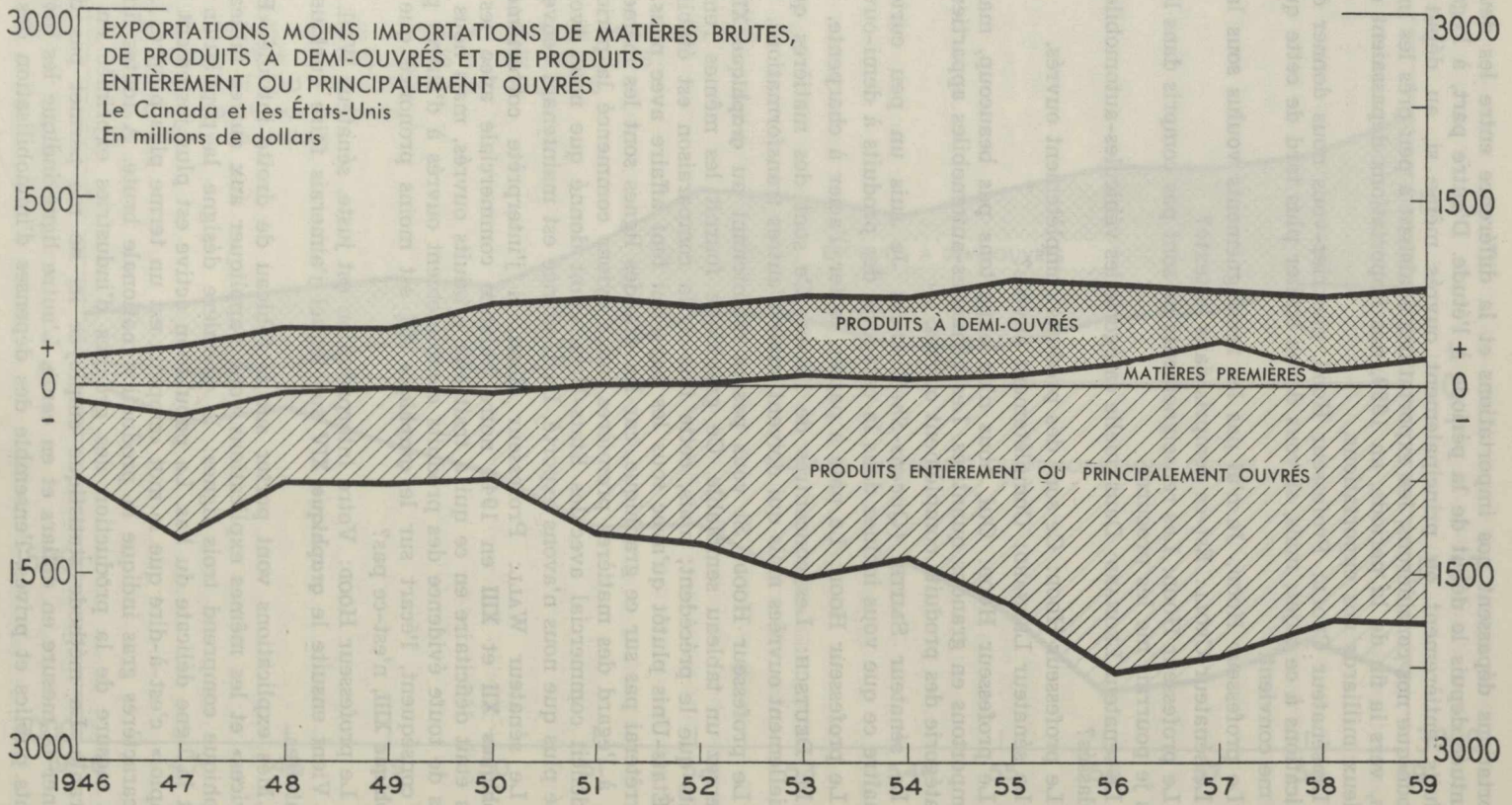

tries des biens et des services. Ce sont des données annuelles et non des données cycliques reportées sur un graphiques de cycles. Le graphique à l'étude comprend les données annuelles de l'emploi, de la production et des immobilisations des industries des biens et des services.

Le tableau du milieu contient le même genre de renseignements à l'égard des biens et celui de gauche les mêmes renseignements à l'égard des services. Le point sur lequel je voudrais attirer votre attention, c'est que l'augmentation de l'emploi dans l'industrie des services, comme l'indique le tableau de gauche, est beaucoup plus importante que celle de l'industrie des biens, car l'augmentation de cette dernière est presque nulle si on considère l'ensemble de la période.

Il y a d'autres points qui attirent notre attention dans ce graphique. Tout d'abord le déclin des investissements a été plus considérable dans l'industrie des biens que dans l'industrie des services au cours des deux dernières années. M. Denton a fait mention de la différence qui existe entre l'industrie productrice de biens et les services; les explications qui suivent vont confirmer davantage cette différence.

J'aimerais à traiter du **graphique XVII.**

Ce graphique est une comparaison entre l'industrie des biens et celle des services au Canada et aux États-Unis à l'égard de la production et de l'emploi; la production est illustrée dans les deux tableaux du bas et l'emploi par ceux du haut du graphique. Prenons tout d'abord l'emploi. Au Canada (tableau de gauche), comme nous venons de le voir, l'emploi n'a presque pas augmenté dans l'industrie des biens et il s'est accru considérablement dans celle des services. Aux États-Unis, l'augmentation de l'emploi dans l'industrie des biens dépasse celle de l'industrie des services; ce fait est surtout attribuable à la baisse moins prononcée de la main-d'œuvre agricole aux États-Unis. A l'égard de la production, la production des services a augmenté plus que celle de l'industrie des biens, au Canada, et il en a été de même, mais à un degré moindre, aux États-Unis.

Le sénateur BURCHILL: Comment mesure-t-on la production des industries de services?

Le professeur HOOD: Il s'agit de la valeur des services rendus par les industries de services. Celles-ci comptent entre autres le commerce de gros et de détail, les professions, de même que l'industrie du transport. La méthode employée varie d'une catégorie à l'autre. Les indices donnés ici sont calculés selon la valeur monétaire courante de ces services. D'après la statistique actuelle, il m'est impossible de vous donner la valeur monétaire constante.

J'étudierai maintenant le **graphique XIX.**

Ce graphique semble quelque peu complexe, et je n'étudierai que sa partie supérieure. Il compare de façon quelque peu détaillée les changements qui se sont manifestés dans le domaine de l'emploi en ce qui concerne les industries manufacturières du Canada et des États-Unis, du premier semestre de 1953 au premier semestre de 1960. Si on examine la partie supérieure gauche du graphique, qui a trait au Canada, on constate qu'elle se trouve à gauche de la ligne verticale, ce qui manifeste une diminution de l'emploi au Canada dans l'industrie manufacturière, de l'ordre de 2½ p. 100, si je ne m'abuse.

Le sénateur LEONARD: Est-ce là une proportion de tout l'emploi?

Le professeur HOOD: Non, monsieur, seulement de l'emploi dans les industries manufacturières; voilà la proportion de la diminution au cours du premier semestre de 1960 par rapport au premier semestre de 1953.

Le sénateur LEONARD: Ce graphique indique-t-il cependant en réalité le nombre de personnes ayant un emploi?

Graphique XIV

INDICES DE LA PRODUCTION, DE L'EMPLOI ET DE L'INVESTISSEMENT

Indice 1949 = 100

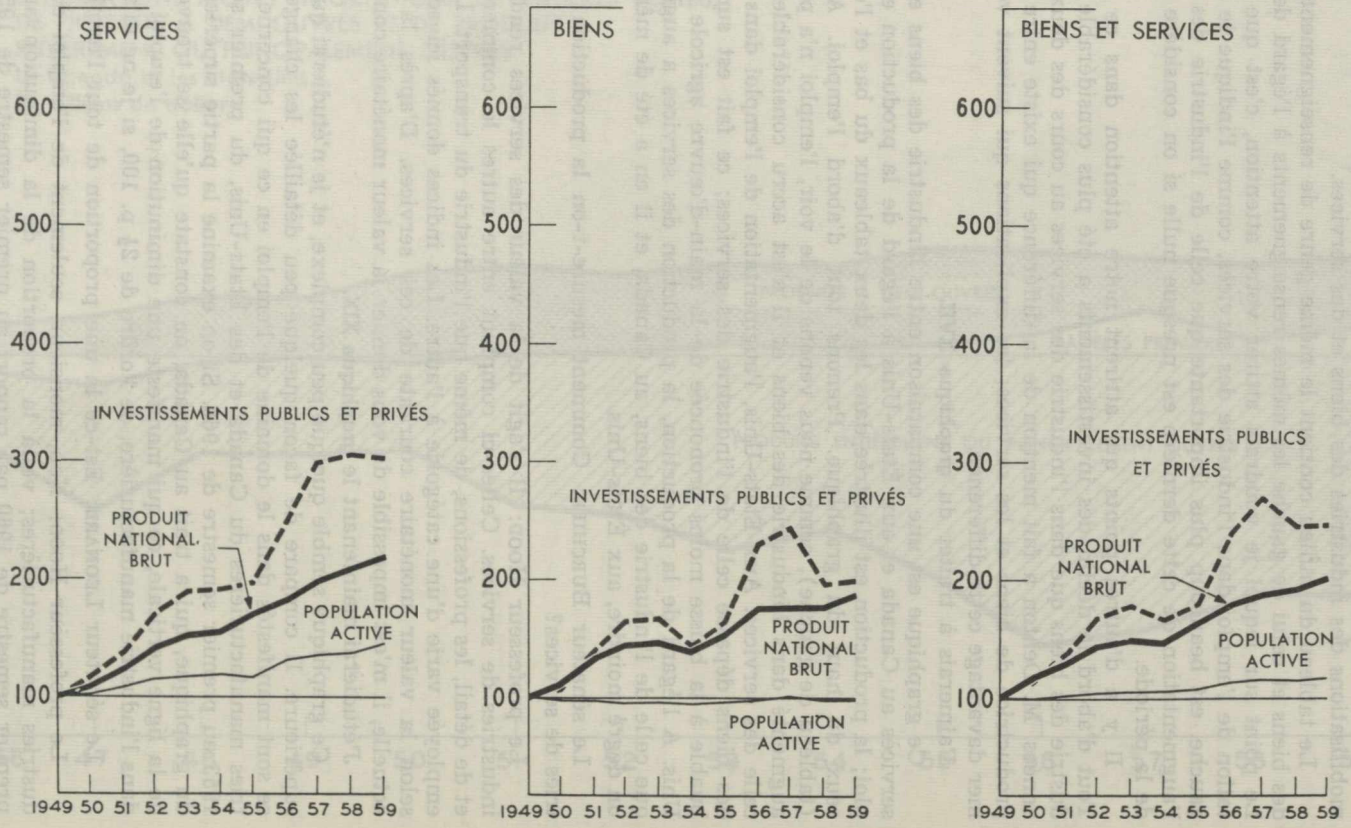

Graphique XVII

CANADA ET ÉTATS-UNIS: INDICES DE L'EMPLOI ET DE LA PRODUCTION

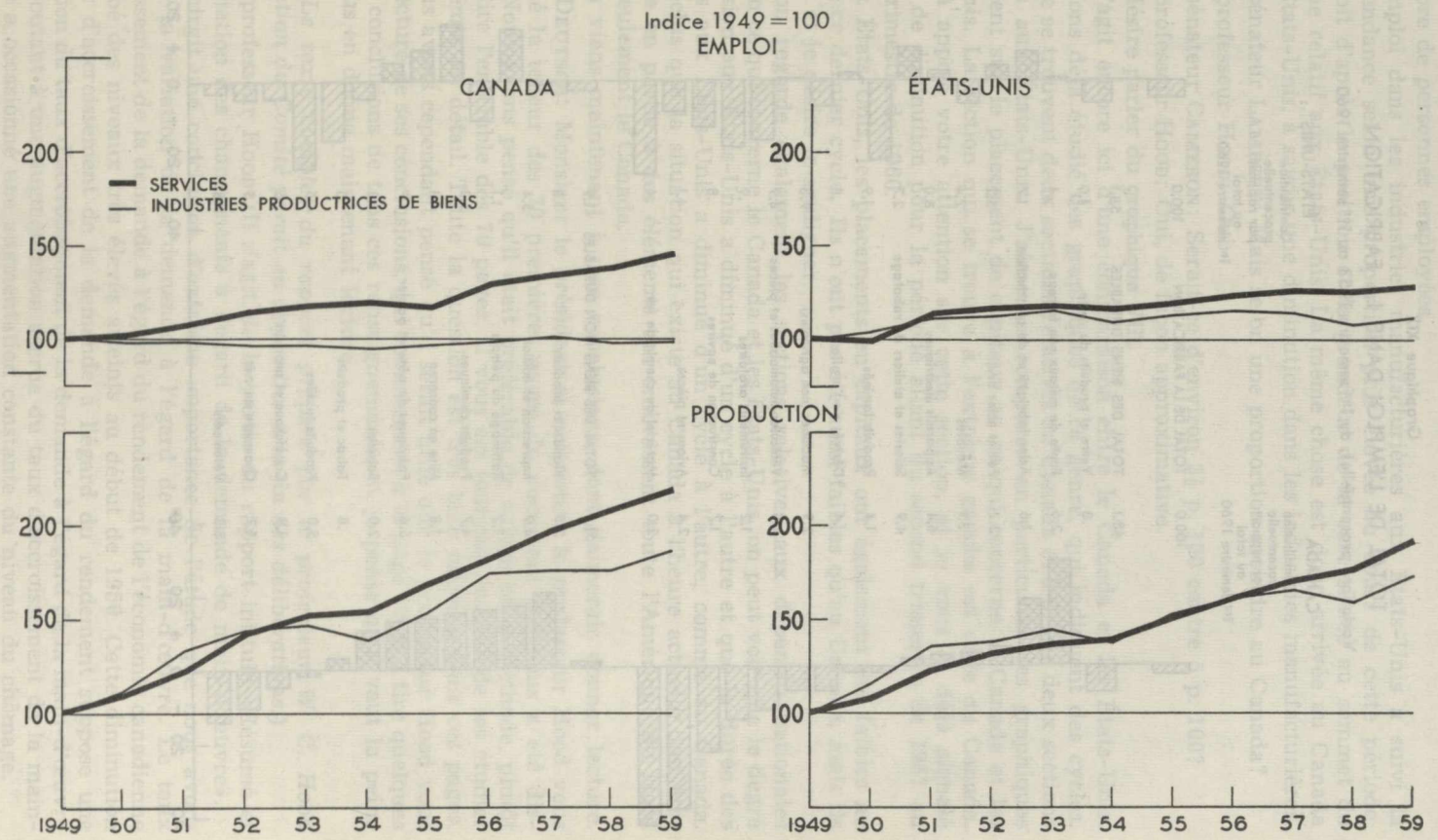

Graphique XIX

TOTAL DE L'EMPLOI DANS LA FABRICATION

Variations procentuelles, du 1er semestre 1953 au 1er semestre 1960

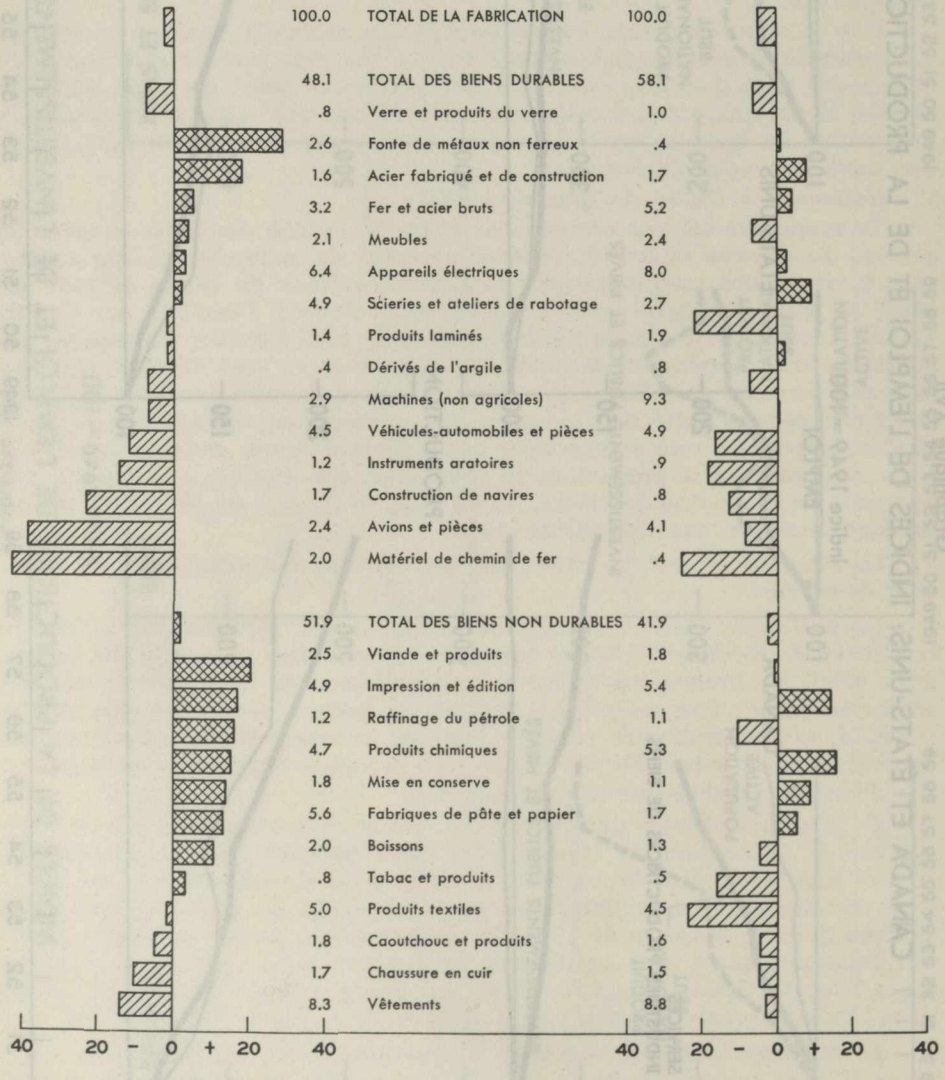

Le professeur HOOD: Il s'agit de la proportion de la diminution relative au nombre de personnes employées.

L'emploi dans les industries manufacturières aux États-Unis a suivi la même tendance selon une proportion plus élevée au cours de cette période. On le voit d'après la position et la grandeur de la case située au sommet du graphique relatif aux États-Unis. La même chose est donc arrivée au Canada et aux États-Unis, à savoir une diminution dans les industries manufacturières.

Le sénateur LAMBERT: Mais selon une proportion moindre au Canada?

Le professeur HOOD: Oui.

Le sénateur CAMERON: Serait-ce d'environ 2½ p. 100 contre 5 p. 100?

Le professeur HOOD: Oui, de façon approximative.

Je désire parler du **graphique VIII.**

Il s'agit encore ici d'une comparaison entre le Canada et les États-Unis. Nous avons déjà étudié des graphiques de ce genre, qui indiquent des cycles. A gauche se trouvent deux sections relatives au Canada et à droite deux sections relatives aux États-Unis. J'aimerais comparer en particulier les graphiques qui portent sur le placement de capitaux en ce qui concerne le Canada et les États-Unis. La section qui se trouve à l'extrême gauche est celle du Canada. J'ai déjà appelé votre attention sur cette section, et je vous ai déjà signalé la ligne de diminution pour la période allant du second trimestre de 1957 au second trimestre de 1960.

Aux États-Unis, les placements en capitaux ont également été faibles au cours de ce dernier cycle. Ils n'ont pas été aussi faibles qu'au Canada, mais ils l'ont été et je désire le souligner.

Si on regarde également les sections relatives aux dépenses nationales brutes en ce qui concerne le Canada et les États-Unis, on peut voir que le degré d'expansion aux États-Unis a diminué d'un cycle à l'autre et que la durée des dépenses aux États-Unis a diminué d'un cycle à l'autre, comme au Canada. J'en conclus que la situation qui existe au Canada à l'heure actuelle doit être attribuée en partie à des éléments qui embrassent toute l'Amérique du Nord et non seulement le Canada.

J'en viens maintenant à mes conclusions, dont j'aimerais donner lecture.

M. DEUTSCH: Monsieur le président et messieurs, le professeur Hood vous a résumé la teneur des 70 premières pages du document qui vous a été distribué. Nous avons pensé qu'il était préférable de suivre cette méthode, plutôt que de lire l'ensemble des 70 pages. Il vous est toutefois loisible de les étudier vous-mêmes en détail. Toute la question est très bien exposée dans ces pages.

Nous avons cependant pensé qu'il serait utile que le professeur Hood vous donne lecture de ses conclusions, qui commencent à la page 70. Il a tiré quelques grandes conclusions de tous ces renseignements, et je pense qu'il vaut la peine qu'il vous en donne maintenant lecture.

(*—Le texte complet du rapport préparé par le professeur W. C. Hood à l'intention du Comité paraît en appendice à la fin des délibérations.*)

Le professeur HOOD: Il s'agit de la partie du rapport intitulé «Résumé et interprétation des changements à l'égard de la demande de main-d'œuvre».

Il surgit une conclusion d'extrême importance de l'étude que nous avons faite de la variation de la demande à l'égard de la main-d'œuvre. Le taux d'accroissement de la demande à l'égard du rendement de l'économie canadienne est tombé des niveaux très élevés atteints au début de 1950. Cette diminution du taux d'accroissement de la demande à l'égard du rendement suppose une diminution du taux d'accroissement de la demande à l'égard de la main-d'œuvre qui, s'ajoutant à une augmentation accrue du taux d'accroissement de la main-d'œuvre a occasionné une augmentation constante du niveau du chômage.

Graphique VIII

CANADA ET ÉTATS-UNIS: VALEUR MONÉTAIRE COURANTE DÉPENSES NATIONALES BRUTES ET ÉTABLISSEMENT DE CAPITAL COMMERCIAL BRUT FIXE, DURANT TROIS CYCLES

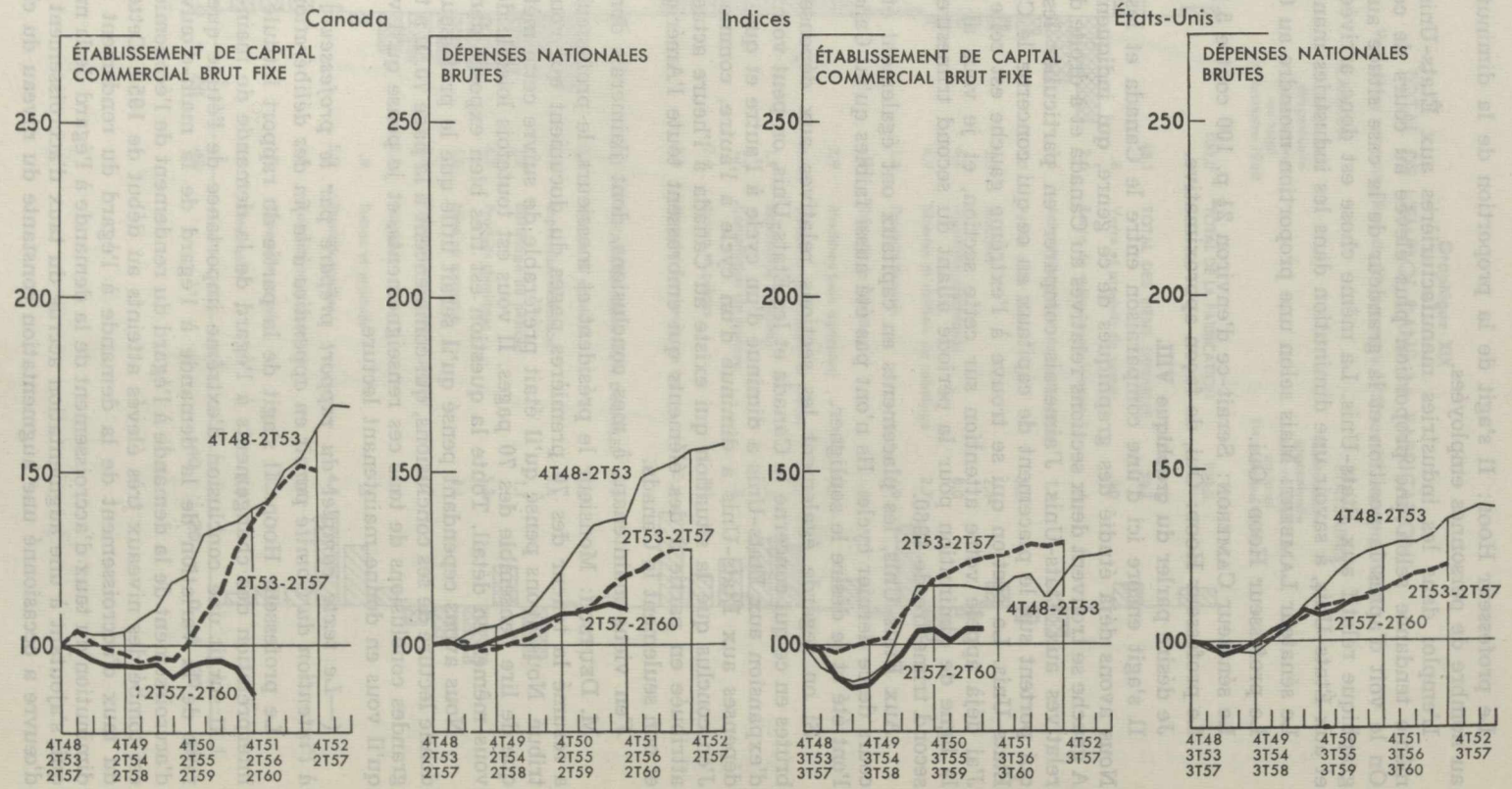

L'expansion considérable qui s'est manifestée au cours des années cinquante a provoqué plusieurs changements dans l'économie canadienne. Elle a modifié la production tant à l'égard des exportations que des importations; elle a modifié l'importance relative de nos diverses industries, et par conséquent la composition de la main-d'œuvre ouvrière affectée à l'industrie. Tous ces changements ont nécessité des rajustements. Il a fallu répartir de nouveau l'effectif de la main-d'œuvre et les capitaux selon des proportions différentes. Ces rajustements ont été effectués de façon très efficace au cours de la période rapide d'accroissement.

Au cours de la période de la diminution du taux d'accroissement, les rajustements continuent d'être nécessaires. Cependant, il est plus facile de faire des rajustements dans le domaine d'une nouvelle répartition des ressources dans les périodes d'augmentation plutôt que de diminution des taux d'accroissement. Voilà pourquoi les problèmes d'adaptation sont l'objet d'une plus grande publicité et d'un plus grand nombre de débats dans les périodes de diminution des taux d'accroissement. Il importe toutefois de se rappeler qu'il est plus particulièrement difficile d'effectuer des rectifications au cours d'une période de diminution des taux d'accroissement non parce qu'il est nécessaire de faire *un plus grand nombre* de rajustements ou de faire des rajustements *de plus grande portée,*—c'est peut-être le contraire qui s'impose,—mais parce que les taux d'accroissement accusent une diminution. A mon avis, voilà un point très important qui comporte des conséquences importantes en matière de ligne de conduite.

Quand a commencé la période d'après-guerre, il fallait remettre en valeur nos capitaux fixes qui avaient été dépréciés durant plusieurs années et il fallait également réaliser plusieurs nouveaux projets et répondre à de nouveaux besoins à l'égard des installations et des machines. Les consommateurs ainsi que les hommes d'affaires désiraient renouveler et augmenter leurs capitaux. La crainte d'une régression possible dans l'après-guerre s'est dissipée quand se sont manifestées sur le marché les conséquences d'une demande et d'une liquidité contenues. Cette première grande vague d'expansion après la guerre a été en outre appuyée par les contributions faites par le Canada en vue d'aider la renaissance des pays européens par l'entremise de prêts gouvernementaux employés en grande partie pour financer l'exportation de nos biens dans ces pays. Cette expansion a également été favorisée par l'accroissement rapide de la population et le grand nombre de nouvelles familles et par le déplacement de la population de régions rurales aux régions urbaines et des régions urbaines aux banlieues. Bien que la demande mondiale à l'égard de nos matières premières n'ait pas été aussi importante qu'elle devait le devenir plus tard, elle a néanmoins été importante et a favorisé l'augmentation de notre taux d'accroissement.

A peine avions-nous traversé une période d'arrêt en 1949 que se produisit la guerre de Corée qui a amené une augmentation des dépenses aux fins de la défense, de l'achat au pays aux fins de spéculation et de la demande mondiale à l'égard des matières premières, à laquelle notre pays était en mesure de répondre dans une grande partie. On a intensifié les recherches pour découvrir d'autres sources de matières premières et on a augmenté les dépenses d'immobilisation pour la mise en valeur des ressources. On a également accusé à la même époque une augmentation rapide de la population, l'immigration atteignant en 1951 un nouveau sommet d'après-guerre, et la population a continué à se déplacer dans le pays à un rythme accéléré, ce qui a également amené l'augmentation de la demande en matière d'habitation et de capitaux à cet égard.

Après la guerre de Corée il y a eut une diminution des dépenses aux fins de la défense, les placements de capitaux se sont accrus à un rythme plus lent et les inventaires ont diminué. Cependant, la régression de 1953-1954 n'a pas été grave. Un plus grand nombre de placements à l'égard de la mise en

valeur des ressources, surtout dans le secteur de nos plus récentes industries d'exportation, ont précédé la troisième grande période de progrès dans l'après-guerre. Cette fois, cependant, l'économie n'a pas été stimulée par les demandes auxquelles on avait tardé depuis longtemps de répondre, comme ce fut le cas après la guerre, ni par une augmentation des dépenses aux fins de la défense comme cela s'était produit de 1950 à 1952. Le taux d'accroissement de la population, qui s'était éloigné du sommet atteint en 1951-1952, a de nouveau monté en flèche en 1956-1957, soit durant les années d'après-guerre où l'immigration a été la plus élevée, mais a encore diminué par la suite. Bien que l'expansion qui s'est produite en 1955 et 1956 ait poussé l'économie à des sommets sans précédent, elle a été de plus courte durée et les augmentations procentuelles qui figurent sur les indicateurs furent moins élevées qu'à l'occasion de l'expansion précédente.

Le sénateur WALL: Puis-je poser une question à ce stade?

Ai-je raison de supposer qu'un des éléments de toute période d'expansion, et un élément important à cela, a été l'immigration? Puis-je tirer cette conclusion? Vous dites: «Le taux d'accroissement de la population, qui s'était éloigné du sommet atteint en 1951-1952, a de nouveau monté en flèche en 1956-1957, soit durant les années d'après-guerre où l'immigration a été la plus élevée...» Ce serait là un des éléments, n'est-ce pas?

Le professeur HOOD: En effet. Je pense que l'immigration crée une demande à l'égard des biens et des services à l'intérieur du Canada, et que dans ce sens elle a été un élément de l'accroissement de la demande à l'égard des biens et des services.

La régression de 1957-1958 a été de nouveau suivie d'une expansion; cette fois, aucun des éléments ayant stimulé l'expansion de façon importante au cours de l'une ou l'autre des périodes précédentes d'expansion durant l'après-guerre ne s'est manifesté. De toute évidence, il n'y a pas eu de poussée en vue de renouveler les biens détruits par la guerre et les dépenses aux fins de la défense n'ont pas stimulé l'expansion. En réalité, les placements de capitaux dans les industries des ressources ont diminué, bien qu'ils fussent encore considérables. Enfin, le taux d'accroissement de la population a tombé à son niveau d'après-guerre le plus bas. En conséquence, cette plus récente période d'expansion a été très courte et n'a accusé que de faibles augmentations sur les indicateurs: à la vérité, comme nous l'avons vu antérieurement, les dépenses des entreprises en fait d'immobilisations n'ont pas rejoint, dans cette quatrième formation, les niveaux qu'elles avaient atteint pendant la troisième expansion.

Les augmentations de la demande à l'égard des catégories particulières de production ont stimulé les trois grandes expansions qui ont eu lieu durant la période d'après-guerre. Les plus importants parmi ces éléments principaux de stimulation ont été la demande des pays étrangers à l'égard de certaines de nos matières premières et la demande par notre population à l'égard de l'habitation et d'autres produits durables. Comme nous l'avons signalé, les dépenses aux fins de la défense ont été particulièrement importantes durant une période d'expansion. L'augmentation de la demande à l'égard des matières premières, en particulier des métaux et des produits minéraux, a donné lieu à des dépenses très importantes en immobilisations à l'égard de ces industries des ressources et à une augmentation marquée de la proportion de nos exportations visant ces matières. L'augmentation de la demande à l'égard de l'habitation et des produits ménagers durables découlant de l'augmentation du nombre des familles et des déplacements de la population a eu pour conséquence un accroissement appréciable de l'industrie de la construction résidentielle et de la vente de produits de consommation durables.

Il est évident que ces principaux changements, ayant pour conséquence une augmentation des placements en capitaux et de la production a résulté également en une augmentation du revenu et ont donc amené des changements secondaires qui se sont manifestés dans toute l'économie et ont stimulé la plupart des secteurs d'activité. Ainsi l'affectation de fonds à l'égard d'entreprises non résidentielles ne se limitait aucunement aux industries des ressources et les augmentations à l'égard de la demande à l'intérieur du pays n'étaient pas restreintes aux habitations ni aux biens ménagers. Notre capacité de production a augmenté dans plusieurs domaines et nous avons augmenté notre consommation dans la plupart des catégories de biens et de services.

L'augmentation du revenu national n'a pas seulement stimulé la demande en général mais elle a eu pour conséquence de stimuler certaines demandes plus que d'autres. Les répercussions des changements de revenu sur la demande ne sont pas identiques pour toutes les catégories de biens et de services. Nous ne pouvons pas entrer dans les détails à ce sujet, mais nous pouvons expliquer au moyen de quelques exemples comment l'augmentation du revenu modifie la composition de la production. Lorsque le revenu augmente, il semble qu'une proportion de plus en plus grande du revenu est affectée aux services et une plus petite proportion aux biens. Voilà une conclusion très générale qui ne tient pas compte des changements importants qui se produisent au sein des diverses catégories. Ainsi, tandis que les dépenses relatives aux aliments ont tendance à augmenter moins rapidement que le revenu, les dépenses à l'égard des biens de consommation durables augmentent plus rapidement. A l'intérieur de la catégorie des aliments, les dépenses à l'égard des céréales ont tendance à augmenter moins rapidement que les dépenses relatives aux viandes. Dans le cadre de la catégorie des services, il semble qu'une augmentation du revenu national provoque une plus grande augmentation de l'utilisation de moyens privés de transport plutôt que de certains moyens publics, ce qui engendre un plus grand besoin de placements à l'égard des grandes routes pour les automobiles que de placements par les chemins de fer à l'égard des trains de voyageurs. Ce ne sont là que quelques exemples pour illustrer ce point, à savoir que bien qu'il soit parfois possible d'identifier les éléments principaux d'une expansion et de rattacher certains changements dans la composition de la production à ces éléments principaux, les augmentations du revenu que ces éléments provoquent engendrent d'autres stimulants de l'expansion et d'autres changements dans la composition de la production.

Les augmentations dans les placements de capitaux que nous avons faites au cours des années d'après-guerre ont été accompagnées d'améliorations de la productivité, à l'égard du taux de la production par heure-homme de travail. Nous avons signalé que la productivité a accompli des progrès très satisfaisants au Canada au cours de la plus grande partie de la période d'après-guerre. Les placements en capitaux peuvent contribuer de plusieurs façons à l'augmentation de la productivité. J'en donnerai deux exemples. Il se peut que de nouveaux placements à l'égard des machines et des installations, dont le modèle ressemble à peu près à celui des machines et des installations déjà existantes, permettent de remplacer les machines plus anciennes par de nouvelles machines plus efficaces, ou, en augmentant les valeurs existantes, d'atteindre une proportion presque parfaite entre le capital et le travail. Il se peut que les placements à l'égard des machines et des installations d'une facture fondamentale nouvelle doivent accompagner nécessairement les changements fondamentaux apportés à la technologie. Dans toute industrie, la productivité s'améliore de bien des façons. De nouveaux placements, un nombre de plus en plus grand de travailleurs spécialisés, de nouvelles idées quant aux matières qui doivent être employées, aux machines pour les ouvrer et aux méthodes à employer, ainsi que bien d'autres éléments concourent à l'augmentation de la production à l'égard

d'une heure de travail. Nous pouvons également remarquer qu'une économie en expansion constitue le meilleur climat pour apporter des changements d'ordre technologique et pour amener les placements en capitaux qui doivent accompagner ces changements. Voilà une des raisons pour lesquelles au cours de périodes d'expansion les éléments de croissance s'affermissent à mesure que l'expansion progresse.

Tout en faisant croître la productivité, les changements dans le domaine de la technologie modifient également la composition de la demande et la structure de l'industrie. Il existe de nombreux exemples de ce résultat. Les progrès technologiques qui ont donné naissance aux textiles synthétiques ont amené le remplacement partiel des fibres naturelles par des matières premières chimiques dans l'industrie des textiles et ont par conséquent influé sur la structure économique de l'industrie textile en ce qui concerne l'emplacement des diverses usines. En mettant au point des procédés efficaces pour transformer le pétrole en puissance motrice et en énergie calorifique notre demande de matières énergétiques est passée dans une grande mesure du charbon au pétrole. Ces changements ont amené une augmentation considérable de notre production de pétrole et une diminution de notre production de charbon. Ces changements ont également influé sur la composition de nos exportations et importations et ont amené le déclin économique de nos régions houillères et une grande efflorescence économique de nos régions pétrolières. Les changements dans le domaine de la technologie influent non seulement sur les matières que nous utilisons et l'outillage de base dont nous avons besoin mais aussi sur les produits que nous fabriquons. La mise au point du moteur à combustion interne, si nous remontons dans l'histoire, et le progrès de la technologie métallurgique associée à la mise au point de la production en série nous ont donné l'automobile. On pourrait donner des milliers d'autres exemples, allant du domaine du cinéma et de la télévision à celui des savons détergents et des souliers à semelles de matière plastique. Les changements dans le domaine de la technologie qui s'accompagnent d'un accroissement de la productivité, les changements de la structure et de l'emplacement des industries, et la composition de la demande à l'égard des matières premières, les biens d'établissement et les biens de consommation sont ce qui rendent possible le progrès économique. Ils servent à stimuler l'expansion qui elle-même les stimule à son tour.

Les changements dans la composition de la demande, qu'ils découlent de changements dans le domaine de la technologie ou dans d'autres domaines, nécessitent une nouvelle répartition des ressources dans l'économie. Le rouage principal qui permet cette nouvelle évaluation, c'est celui des prix. Une augmentation de la demande de nos matières premières et de nos biens semi-manufacturés, par exemple, amènera inmanquablement une augmentation du niveau prévu des gains découlant de la production et de la vente de ces biens. C'est une condition essentielle à l'expansion de leur production. Évidemment, afin d'atteindre une expansion de leur production, il est nécessaire que le salariat et le patronat y soient intéressés. On peut y arriver facilement et sans augmenter pour la peine les taux de rendement offerts au travail et au capital quand ces agents de production ne participent pas à d'autres secteurs d'activité. Dans le cas contraire, cependant, il faut les enlever de ces autres emplois et attirer les nouveaux membres de la main-d'œuvre en leur offrant des taux de rendement relativement plus élevés. Dans la mesure où l'expansion de ces industries augmentera le revenu et créera de nouvelles demandes pour la production d'autres industries, ces dernières par la suite essaieront de conserver leurs agents de production et même d'augmenter leur emploi. En conséquence, les augmentations du rendement des éléments de production dans les industries de matières premières et de biens semi-ouvrés se dissémineront dans toute l'économie à mesure que progresse l'expansion. Les répercussions sur les frais par unité

de rendement dans toute industrie seront fondées sur les progrès de la productivité dans cette industrie. Les augmentations des frais par unité de rendement seront inversement proportionnelles aux gains réalisés par la productivité[1]. Voilà un principe général; si on l'applique à l'analyse d'une industrie en particulier, il faut faire certaines réserves que nous n'indiquerons pas ici. Comme principe général, cependant, il s'applique très bien à ce qui se passe au Canada, comme nous l'avons démontré antérieurement en parlant en détail des industries manufacturières au Canada au cours de la période d'après-guerre.

Non seulement les changements à l'égard de la demande relative s'ajoutent-ils aux changements à l'égard de la productivité en vue de modifier les frais relatifs, mais ils déterminent les changements à l'égard de la demande relative de la main-d'œuvre dans les diverses industries de l'économie. Une augmentation de la demande dans toute industrie amènera une augmentation de la production. Cette dernière sera restreinte en fonction de l'augmentation des prix découlant de l'expansion de la production. Les augmentations de la productivité viseront à réduire l'augmentation des prix résultant des augmentations de la demande. En conséquence, plus grande est l'augmentation de la productivité, plus grande sera l'augmentation de la production résultant d'une augmentation donnée de la demande. Sous ce rapport, les progrès accomplis dans le domaine de la productivité augmentent l'emploi de la main-d'œuvre dans l'industrie. D'autre part, une augmentation donnée de la production amènera une plus grande augmentation de la demande de main-d'œuvre, en fonction d'une augmentation moins grande de la productivité[2].

Nous avons signalé que l'embauche dans les services au Canada a été supérieure à celle des industries productrices de biens. Bien que les données nécessaires pour vérifier l'hypothèse soient insuffisantes, elles semblent appuyer l'hypothèse selon laquelle cette divergence est attribuable tant à la plus grande augmentation relative de la production réelle des services qu'à la moindre augmentation relative de la productivité des industries de services[3].

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Professeur Hood, avant que vous abordiez le paragraphe suivant, puis-je appeler votre attention sur le dernier paragraphe ainsi conçu:

> Bien que les données nécessaires pour vérifier l'hypothèse soient insuffisantes, elles semblent appuyer l'hypothèse selon laquelle cette divergence est attribuable tant à la plus grande augmentation relative de la production réelle des industries de services...

Je comprends ce passage.

> «...qu'à la moindre augmentation relative de la productivité des industries de services».

Le professeur HOOD: En effet, relativement aux industries de biens.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Quand vous parlez de la moindre augmentation relative de la productivité des industries de services...

---

[1] Il s'ensuit qu'en principe, il est possible que l'expansion ait lieu sans que le niveau général des prix des biens et services à leur étape finale augmente. Nous n'analyserons pas ici les répercussions de l'expansion sur le niveau général des prix, à moins de signaler qu'ils sont particulièrement en fonction du rythme auquel progresse la productivité dans l'économie et du taux d'accroissement des disponibilités monétaires.

[2] A proprement parler, on devrait dire que le taux d'accroissement de la demande à l'égard des heures-homme de travail est inversement proportionnel aux taux d'accroissement de la productivité. Voici le raisonnement: Si on définit la productivité comme étant la production par heure-homme, le taux d'accroissement de la productivité est donc équivalent au taux d'accroissement de la production moins le taux d'accroissement des heures-homme. Nous en concluons que le taux d'accroissement des heures-homme équivaut au taux donné d'accroissement de la production moins le taux d'accroissement de la productivité.

[3] En raisonnant de la même façon que dans le renvoi précédent on peut prouver que le taux d'accroissement de la proportion de l'embauche dans les services relativement à l'embauche dans les industries productrices de biens équivaut au taux d'accroissement de la proportion de leur production moins le taux d'accroissement de la proportion de leur productivité.

Le sénateur LEONARD: Sur quoi fondez-vous cette hypothèse?

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Oui.

Le professeur HOOD: Sur quoi est-ce que je fonde cette hypothèse?

Le sénateur LEONARD: Oui, à savoir qu'il y a une moins grande augmentation relative de la productivité?

Le professeur HOOD: Les données permettant de vérifier cette hypothèse sont insuffisantes et il est difficile de mesurer non seulement la productivité des industries de services mais aussi la production des industries de services. Je vous fais part ici de ce qui me semble être une conclusion fondée sur les données éparses que j'ai pu consulter.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Vous ne diriez pas, je suppose, que la mécanisation des industries de services n'a pas réussi à augmenter la productivité?

Le professeur HOOD: Je pense qu'elle a augmenté la productivité.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Elle l'a augmentée en réalité, mais il se peut que le taux d'accroissement de la productivité n'ait pas été aussi élevé que dans le cas des industries productrices de biens, étant donné les changements dans le domaine technologique.

Le professeur HOOD: C'est exact. Voilà mon impression, mais il est très difficile de la confirmer par des statistiques.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Ces impressions revêtent une grande valeur pour le Comité, étant donné que vous avez étudié la question très attentivement. Il arrive quelquefois que les impressions ont une très grande valeur pour nous. Voilà pourquoi, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, nous vous interrompons...

Le professeur HOOD: J'en suis très heureux.

Le sénateur LAMBERT: J'aimerais poser une question plus fondamentale. Quand on compare les services et les biens, la demande à l'égard des services dépasse la demande à l'égard des biens. N'est-ce pas attribuable à la nature humaine autant qu'à toute autre chose, étant donné que les gens préfèrent bénéficier des services? En termes très simples, une personne qui pourrait se le permettre dans des circonstances plus favorables préférerait utiliser les services d'un chauffeur ou d'un taxi plutôt que de conduire sa propre automobile.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Ou voyager par autobus.

Le sénateur LAMBERT: Ou voyager par autobus, ou meubler sa maison.

Le professeur HOOD: Je suis d'accord avec vous sur ce point.

Le sénateur LAMBERT: Cela est autant attribuable au comportement humain.

Le professeur HOOD: Je suis entièrement d'accord avec vous à ce sujet, sénateur Lambert.

Le sénateur LAMBERT: C'est tout à fait psychologique.

Le professeur HOOD: Voilà pour la demande. C'est un tout autre problème quand il s'agit de la demande de la main-d'œuvre dans les services.

Le sénateur LAMBERT: On ne peut démontrer l'existence de cet élément au moyen de la statistique, mais il me semble qu'on peut l'observer couramment.

Le PRÉSIDENT: A votre avis, qu'est-ce qui pourrait augmenter la productivité dans les services?

Le professeur HOOD: On a parlé de la mécanisation. Je songe à cet égard à la diesélisation des chemins de fer.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Et aux camions à monte-charge avant.

Le professeur HOOD: Voilà un exemple très frappant, me semble-t-il. Dans le domaine du commerce, il me semble que les grandes épiceries ont probablement augmenté leur productivité en favorisant le régime du libre-service. Plusieurs raisons nous incitent à croire que la productivité a augmenté au sein des services, mais il s'agit de savoir si elle a augmenté autant que dans les autres industries.

J'ai parlé de l'expansion de l'économie dans l'après-guerre. J'ai dit que cette expasion au cours de ces trois premières périodes a été amenée par une forte recrudescence de la demande, en particulier de la part des pays étrangers, à l'égard de nos matières premières et de nos biens semi-ouvrés et par les demandes à l'égard d'une variété de biens à la suite de l'accroissement et du déplacement de la population du pays. Nous avons admis que d'autres éléments importants ont exercé des influences à certaines époques comme, par exemple, l'excédent des demandes, tant au pays qu'à l'étranger, à la fin de la guerre, et les dépenses aux fins de la défense au cours de la guerre de Corée. Nous avons prétendu que l'expansion résultant de ces éléments principaux a amené des augmentations du revenu et d'autres augmentations plus générales de la demande à l'égard de la production. Nous avons dit que les changements directs et les changements provoqués à l'égard de la demande ainsi que les changements dans le domaine de la technologie ont modifié la productivité, les frais, la production et la demande à l'égard de la main-d'œuvre dans les diverses industries. Tout au long du mémoire j'ai fait allusion, à plusieurs reprises, à l'expansion considérable de nos valeurs matérielles, les installations et l'outillage, qui a eu lieu au cours de la période de l'après-guerre.

J'ai commencé la partie concluante de mon rapport en soulignant que le taux d'accroissement de l'économie avait baissé. J'y reviens maintenant. Les taux d'accroissement des deux sources principales de l'augmentation de la demande au cours de la période de l'après-guerre, à savoir la demande étrangère à l'égard de nos matières premières et nos matières semi-finies et celle de notre propre population ont diminué. Nos exportations de produits forestiers, bien que fortes en 1959 par rapport à 1958, ont atteint en 1959 à peu près leur niveau de 1955. Nos exportations de produits des métaux et des minéraux, bien qu'encore fortes en 1959 par rapport à 1958, depassaient très peu en 1959 leur niveau de 1957. La population, qui a augmenté de quelque 12.1 p. 100 au cours de la période quadriennale allant de 1951 à 1955, n'a augmenté que de 10.7 p. 100 au cours de la période quadriennale de 1956 à 1960. Il s'agit des données relatives au 1er juin. Les chiffres pour 1958 et 1959 relativement aux nouvelles familles étaient inférieurs à ceux de toute autre année de l'après-guerre.

Le déclin dans les taux d'accroissement de la demande auprès de ces deux sources primordiales, et le ralentissement consécutif de la demande qui en découle indirectement, nous a laissés en face d'un grand excédent de capacité dans divers secteurs de l'économie. Nous n'avons pas les chiffres officiels de la capacité de production au Canada, mais la comparaison des chiffres d'immobilisations et des chiffres de production (par exemple, voir graphique XV), ne permet pas de douter que, dans de nombreux secteurs de l'économie, la capacité s'est élevée beaucoup plus rapidement que la production. Le rapport annuel du ministère du commerce pour l'année 1958 renferme le tableau suivant:

POURCENTAGE APPROXIMATIF DE L'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ PENDANT LA PÉRIODE BIENNALE DE 1957-1958

Denrée	Pourcentage de l'augmentation	Denrée	Pourcentage de l'augmentation
Papier-journal	15	Minerai de fer	26
Pâte à papier	15	Pétrole brut	60
Aluminium	16	Pétrole raffiné	22
Nickel	9	Ciment	25
Cuivre	15	Fer et acier	15
Amiante	13	Énergie électrique	25

Naturellement, il y a eu augmentation de la capacité avant et après les années 1957 et 1958. Devant le déclin du taux d'accroissement de la production, il est manifeste qu'il existe un excédent de capacité. Dans le domaine de la construction résidentielle, dont l'activité a été de temps à autre stimulée par les mesures gouvernementales, le nombre d'habitations terminées a dépassé le nombre net des nouvelles familles formées chaque année depuis 1953. On ne peut sur-le-champ conclure que les maisons disponibles, nouvelles ou déjà existantes, aient été réparties au sein de la nation proportionnellement à la répartition de la population, mais les faits, en face des preuves qu'offre directement le marché de l'habitation, laissent supposer que l'excédent de capacité s'est aussi développé à l'égard de certains genres de logement. Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait nécessité de programmes de rénovation urbaine, mais cela signifie que le besoin doit être considéré d'après des données différentes.

L'apparition d'un excédent de capacité en face du déclin du taux d'accroissement des éléments primaires d'expansion doit être considérée comme la cause de la grande faiblesse des dépenses en immobilisations, dont j'ai parlé plusieurs fois et qui est la raison prochaine du déclin dans le taux d'accroissement de notre production nationale et de l'emploi.

A plusieurs reprises, au cours du présent mémoire, j'ai mentionné des similitudes entre l'expansion de l'économie aux États-Unis et au Canada. Évidemment, l'expansion n'a pas été la même, mais elle a été semblable. L'économie des deux pays a connu le stimulant de la demande comprimée d'après-guerre. Dans les deux pays, l'économie a participé à l'exportation de marchandises à l'Europe pendant la période de relèvement de l'Europe. La guerre de Corée a suscité une expansion tant aux États-Unis qu'au Canada. Dans les deux pays, il y a eu un grand accroissement et de grands déplacements de la population au cours des années d'après-guerre. Tous ces changements ont déterminé un accroissement considérable des immobilisations. Plus récemment, il y a eu une baisse de l'accroissement de la population, aux États-Unis comme au Canada. Les deux pays ont été touchés par la modification du climat international en matière de commerce, amenée par la prospérité de l'économie européenne, l'étonnant développement économique du Japon et l'apparition de nouvelles sources de matières premières et de produits semi-ouvrés.

Il est vrai que les forces d'expansion en même temps que l'affaiblissement ultérieur de ces forces, ont affecté l'économie des deux pays à des degrés divers et à des points de vue particuliers. Par exemple, l'économie canadienne a crû plus rapidement au cours de la troisième période d'expansion de l'après-guerre que l'économie américaine, et l'affaiblissement des taux d'accroissement a donc été plus aigu au Canada qu'aux États-Unis. Mais dans les

deux pays, une demande qui ne s'est pas accrue au même taux que la capacité, a entraîné l'apparition d'un excédent de capacité, et, en même temps, la réduction des dépenses d'immobilisations et le début d'une régression économique.

En face de la similitude des situations existant au Canada et aux États-Unis, il est futile de prétendre que le ralentissement actuel de la demande de main-d'œuvre au Canada est particulièrement attribuable aux conditions qui règnent au Canada. Le problème s'étend à tout le nord de l'Amérique, car le taux d'accroissement de la demande dans tout le nord de l'Amérique, en face de la production, a décliné.

Ayant exposé ce que je crois être la cause fondamentale du malaise actuel, qui ne devrait pas être attribuée à une simple déformation du rapport entre les inventaires et les ventes, j'aimerais maintenant parler brièvement de certains événements sur lesquels on ne devrait pas jeter le blâme pour expliquer la situation actuelle.

En même temps que notre accroissement économique d'après-guerre s'est produite une augmentation très considérable de l'appropriation et de la domination des entreprises relevant de certaines industries par des non-résidents du pays, en particulier par des résidents des États-Unis. On prétend parfois que cette augmentation de la propriété aux mains de non-résidents est en quelque sorte la cause du chômage actuel. Une telle prétention est, il va sans dire, illogique. Il n'est pas prouvé que le déclin dans le taux d'accroissement de la population au Canada doit être attribué à la hausse de la main mise américaine dans les mines, les puits de pétrole ou les entreprises manufacturières du Canada. On ne peut pas non plus attribuer le déclin du taux d'accroissement de la demande étrangère à l'égard de nos matières premières et de nos produits semi-ouvrés à l'accroissement de la mainmise étrangère sur les entreprises canadiennes dans ces secteurs. Un grand nombre des entreprises manufacturières du Canada, qui sont des filiales d'entreprises étrangères, sont établies depuis longtemps au pays; en réalité, plusieurs sont ici depuis l'établissement du tarif préférentiel de l'Empire. Il se peut que certaines d'entre elles ne soient pas orientées vers l'expansion des marchés dans les pays ne faisant pas partie de l'Empire, quoi qu'il en soit, leur existence au Canada n'apporte pas l'explication fondamentale du déclin dans le taux d'accroissement de l'économie canadienne.

A titre de Canadiens, nous pouvons préférer une moindre domination de nos entreprises par les non-résidents. Toutefois, la préférence ne peut être défendue en raison du fait que la domination des non-résidents aurait contribué au déclin du taux d'accroissement. Toute tentative faite pour appuyer la préférence avec un argument de cette sorte ne fait qu'obscurcir l'exposé du problème et son analyse.

On prétend parfois que nos difficultés présentes doivent être attribuées à l'augmentation de nos importations. Cet argument a deux faces. D'une part, on a prétendu que depuis plusieurs années, les Canadiens se sont laissés aller à importer en trop grande quantité et qu'en le faisant, par le jeu d'un mécanisme inexpliqué, ils ont causé un ralentissement dans le taux du progrès économique, tel que nous le connaissons maintenant. Cet argument, à mon sens, perd toute signification quand on se rappelle que les importations, dans l'ensemble des dépenses nationales brutes, ont, en moyenne, accusé une modeste tendance à la baisse depuis 1951. Le fait est démontré dans le graphique VI. D'autre part, on prétend qu'il y a eu récemment une augmentation dans les importations de marchandises et que là serait une des causes principales de nos difficultés. Il est vrai qu'en 1959 les importations de marchandises étaient plus élevées qu'elles ne l'étaient en 1958. Il ne fait pas de doute non plus que certaines de nos industries ont subi une concurrence plus forte, depuis un an environ, du côté de l'importation. Mais, vis-à-vis de ces faits, il s'avère que les importations

de 1959 ne représentaient, par rapport au revenu national brut, qu'une proportion légèrement supérieure à celle de 1958, et que, depuis 1960 jusqu'à aujourd'hui, les importations de denrées se placent approximativement au même niveau qu'en 1959. Ces considérations d'un autre ordre me portent à conclure que tandis que certaines industries se sont trouvées en face de problèmes d'ajustement qui ont été rendus plus difficiles par le déclin du taux d'accroissement de l'économie, le déclin lui-même du taux d'accroissement ne peut s'expliquer par ces cas de concurrence à l'importation.

Un autre genre d'argument qui a été invoqué avec quelque vigueur est que nos difficultés présentes résultent d'une période prolongée de train de vie extravagant, financé par d'autres. Dans ce genre d'argumentation, de bien des façons, on attribue nos difficultés présentes aux importations de capitaux. Une version est que l'importation de capitaux conduit à la maîtrise de l'industrie par de non-résidents, et donc au malaise économique. J'ai déjà exprimé mon point de vue à l'égard de cet argument. Une seconde version de l'argumentation est que les vagues d'expansion des années d'après-guerre ont conduit à l'inflation et que la conséquence inévitable de l'inflation est la régression. Je ne nierai pas que nous avons eu l'inflation, je ne nierai pas non plus qu'il existe des cycles d'affaires, que n'a pu encore subjuguer l'exercice de régimes appropriés. De fait, ce qui s'est produit au cours de la période qui a suivi 1952 est que les États-Unis ont entrepris de transférer au Canada une partie de leurs recettes nationales réelles. Par conséquent, l'inflation que nous avons connue a été moins extrême qu'elle ne l'aurait été autrement. En vérité, nous pouvons maintenant voir en rétrospective qu'une régie encore plus vigoureuse des approvisionnements domestiques de devises au Canada, dans nos périodes de grande expansion, aurait pu déterminer un transfert au Canada de ressources étrangères encore plus considérables et rendre la maîtrise de l'inflation encore plus efficace. Une troisième version de l'argumentation est que le taux d'entrée de capitaux au cours de ces derniers mois a été la cause principale de nos difficultés. Je ne suis pas tellement enclin à résister à cet argument, bien que je doive m'exprimer à peu près de la façon que voici. J'ai prétendu qu'une des causes principales de la baisse de notre taux d'accroissement a été le déclin du taux d'accroissement de nos exportations dans certaines catégories de produits. La chute de ce taux d'accroissement a signifié, compte tenu des autres conditions économiques régnantes, que nos importations de capitaux ont été plus élevées qu'elles ne l'auraient été autrement, mais que c'est à la baisse de ces exportations, plutôt qu'à l'importation en soi de capitaux, qu'on doit attacher le plus d'importance. L'excédent des importations sur les exportations est, naturellement, égal aux entrées de capitaux, et j'ai déjà commenté les changements advenus récemment dans les importations. Mon avis quant au taux actuel d'arrivée de capitaux n'est pas un élément de première importance pour expliquer la source de nos difficultés actuelles, mais certaines méthodes que je jugerais appropriées dans les circonstances présentes auraient l'effet de réduire l'entrée de capitaux.

Je ne commenterai qu'une seule des autres explications au retard qu'accuse notre croissance actuelle, laquelle explication je crois insuffisante. On prétend parfois que le déclin du taux actuel d'accroissement doit être attribué au fait que l'accroissement dans les divers secteurs géographiques et industriels de l'économie ne s'est pas produit à des rythmes égaux, que certains secteurs ont crû plus rapidement que d'autres. Il est vrai que si un déclin du taux d'accroissement dans le secteur A est compensé par une augmentation dans le taux d'accroissement du secteur B, le taux d'accroissement dans son ensemble n'aura pas faibli. C'est tout autre chose que de prétendre qu'une baisse dans le taux d'accroissement du secteur A s'explique par le fait qu'il a jusque-là dépassé le taux d'accroissement du secteur B. En m'exprimant d'une façon plus concrète, je dirai qu'il n'est pas du tout évidemment vrai que le déclin dans la

demande à l'exportation de nos matières premières est attribuable au fait que les industries secondaires n'aient pas réussi à croître aussi rapidement que notre industrie minière. Il n'est pas évident non plus que *si* notre industrie manufacturière secondaire avait crû plus rapidement, elle aurait par le fait même été mieux en mesure de compenser les effets d'une baisse de la demande à l'exportation de matières premières en augmentant davantage son taux d'accroissement. On peut certainement prétendre, dans un tout autre ordre d'idée, que la mesure de tout déséquilibre réel découlant de taux d'accroissement inégaux se traduira sur les marchés par une augmentation de la demande à l'égard du rendement des secteurs qui se développent plus lentement et par une augmentation des placements et de l'emploi dans ces secteurs. Le fait qu'un tel fait ne se manifeste pas ne doit pas être considéré comme commencement de preuve qu'aucun déséquilibre réel n'existe.

Si l'analyse précédente est exacte et si l'actuelle régression économique doit être attribuée principalement à un déclin dans le taux d'accroissement de notre économie qui manifeste une baisse dans la demande visant le rendement de l'économie canadienne, il s'ensuit que l'accent primordial, en ce qui concerne la ligne de conduite en matière d'économie, doit être mis sur les mesures qui stimuleront le plus facilement et le plus efficacement la demande tant des résidents que des non-résidents du Canada à l'égard de la production. Ces réflexions nous amènent nécessairement à l'examen de la ligne de conduite en matière d'impôts, d'approvisionnements monétaires, de taux de change, de capital social et, à plus longue échéance, de notre situation, au point de vue de la concurrence, dans l'économie internationale. Cependant, voici arrivé le moment où s'annonce la prescription et où finit le diagnostic, et je dois ainsi terminer, vu que la présente étude devait se limiter à une présentation et à une analyse des faits.

Le sénateur CROLL:

page 81, vous dites:

> De fait, ce qui s'est produit au cours de la période qui a suivi 1952 est que les États-Unis ont entrepris de transférer au Canada une partie de leurs recettes nationales réelles.

Je n'ai pas très bien saisi la portée de cette affirmation.

Le professeur HOOD: Ce que je veux dire par là, monsieur, c'est que pendant cette période-là, nos importations en provenance des États-Unis ont dépassé nos exportations aux États-Unis, et que le solde, le financement, était largement représenté par les capitaux recueillis aux États-Unis.

Le sénateur CROLL: Etait-ce la première fois qu'un excédent se produisait?

Le professeur HOOD: Non, ce n'était pas la première fois.

Le sénateur CROLL: Pourquoi avez-vous fixé le moment à 1952?

Le professeur HOOD: Eh bien, en 1952, dans l'ensemble de notre commerce, nous avions un léger excédent, mais tel n'a pas été le cas depuis 1952.

Le sénateur CROLL: Le triangle n'a pas fonctionné depuis 1952? Est-ce là ce que vous voulez dire?

Le professeur HOOD: Non, je n'avais pas particulièrement à l'esprit l'idée du triangle. Je ne suis pas très assuré sur cette année 1952, et je serai heureux de revenir plus en arrière, car à l'égard de notre commerce avec les États-Unis, ce que je dis est vrai d'avant 1952; mais je me suis arrêté à 1952 parce que, dans l'ensemble de notre commerce, nous avions cette année-là un modeste excédent, non pas à l'égard des États-Unis, mais à l'égard de tous les pays.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Dans toute cette période, il y a eu des placements très considérables de capitaux américains au Canada?

Le professeur HOOD: Oui, monsieur.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Mais vous dites, naturellement, que ce qui s'est réellement produit après 1952, c'est que les États-Unis ont entrepris de transférer une partie de leurs recettes nationales réelles au Canada. Or, en vue du compte rendu, que je le comprenne ainsi ne signifie pas qu'il s'agissait, à votre avis, de la ligne de conduite des États-Unis?

Le professeur HOOD: Je suis content que vous parliez du compte rendu, afin que cette observation soit faite. Je suis du même avis que vous.

Le sénateur CONNELLY (*Ottawa-Ouest*): On l'a fait parce que des Américains, personnellement, lu sous copie voyaient ici des chances et que, généralement, le temps était à l'optimisme?

Le professeur HOOD: Il ne s'agissait pas de la ligne de conduite du gouvernement.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Généralement, ces gens cherchaient de riches endroits d'investissement, et ils en ont trouvé, du moins pendant cette période-là, au Canada?

Le professeur HOOD: Ils ont trouvé ce qu'ils croyaient être des domaines riches, oui.

Le sénateur CROLL: Et de fait, sont-ce des domaines riches?

Le professeur HOOD: De fait, ces domaines ont été riches.

Le sénateur LAMBERT: Monsieur le président, est-il juste d'employer comme expressions interchangeables «le transfert des recettes américaines» et «l'exportation de capitaux pour investissement» au Canada? Je suppose que, pratiquement, de toute façon, c'est à la longue la même chose. Dans votre mémoire, vous dites qu'il y a eu transfert de recettes américaines.

Le sénateur CROLL: De recettes réelles.

Le sénateur LAMBERT: De recettes réelles?

Le professeur HOOD: Oui.

Le sénateur LAMBERT: Eh bien, c'est comme si on disait «investissement de capitaux»?

Le professeur HOOD: C'est exactement la même chose.

Le sénateur LEONARD: Vous voulez dire des produits représentant des recettes réelles, n'est-ce pas?

Le professeur HOOD: Des produits et des services.

Le sénateur LEONARD: Non pas des investissements ou de l'argent?

M. DEUTSCH: Les importations de capitaux dans un pays ne peuvent prendre la forme que de produits ou de services.

Le sénateur LEONARD: C'est là le point.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Puis-je poser une question au professeur? Il n'a rien dit au sujet de la prime sur le dollar canadien. Voudrait-il dire quels changements devraient se produire dans l'économie canadienne, ou dans la situation actuelle à l'égard du commerce avec les États-Unis, etc., pour que le dollar canadien revienne au pair? Quels changements seraient nécessaires? Le sujet n'est pas très clair pour moi, comme c'est le cas, je pense pour plusieurs d'entre nous.

Le professeur HOOD: Il me semble qu'une ligne de conduite visant à réduire la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain devrait être une ligne de conduite adoptée principalement par les autorités en matière de monnaie, et que la façon dont la méthode fonctionnerait serait celle-ci: une expansion des approvisionnements monétaires plus considérables que celle dont nous avons joui ou que nous avons connue ces trois derniers mois, mettons, aurait eu l'effet de réduire les taux d'intérêt au Canada par rapport aux taux

d'intérêt aux États-Unis. Il s'en serait suivi une réduction dans les importations de capitaux au Canada, et une baisse du taux du change; le procédé aurait rendu le dollar canadien moins coûteux par rapport au dollar américain. Naturellement, la conséquence de cela aurait été la stimulation de nos exportations et une réorientation de la demande visant les importations vers les produits domestiques, et je pense que l'effet aurait été entièrement salutaire dans les circonstances. Il existe une difficulté dans l'application de la ligne de conduite dont j'ai parlé, et c'est de savoir si, en réalité, l'augmentation des approvisionnements monétaires aurait amené la chute voulue du taux d'intérêt. La raison pour laquelle la chute voulue du taux d'intérêt ne se serait peut-être pas produite, si je puis m'exprimer ainsi, monsieur le président, est que les autorités monétaires ont annoncé publiquement que la politique monétaire ne pouvait rien faire dans les circonstances présentes. Si le marché avait réagi d'une certaine façon devant cette déclaration, en réalité, la politique d'expansion monétaire aurait été déjouée, et je suppose que pour appliquer une telle ligne de conduite, il aurait été nécessaire que les autorités monétaires expliquent aux individus qui forment le marché que la déclaration n'était *pas* ce qu'elle voulait dire.

Le sénateur WALL: Puis-je poser une question du même ordre? Si nous avions eu une augmentation des approvisionnements en monnaie, qui aurait payé, s'il n'y avait pas d'augmentation de la productivité ou du montant des produits et des services?

Le professeur HOOD: Oui aurait payé?

Le sénateur WALL: Oui, qui en aurait souffert? Quelqu'un doit payer.

M. DEUTSCH: Je ne suis pas très certain que nous sachions ce que vous voulez dire, sénateur.

Le sénateur WALL: Je parle du niveau des prix. Je dis que s'il n'y avait pas d'aumentation dans la somme globale des produits et des services, l'augmentation dans les approvisionnements de monnaie, comme partie de l'équation, amènerait un changement de prix dans l'autre partie.

Le professeur HOOD: Eh bien, je suis certain que l'augmentation dans la masse monétaire aurait fait monter la demande de produits et de services au pays, la production et l'emploi.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Sans faire monter le niveau des prix?

Le professeur HOOD: Sans qu'il s'exerçât une grande pression sur le niveau des prix.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Auriez-vous l'obligeance de faire quelque autre commentaire sur la dernière phrase du dernier alinéa, à la page 81, professeur?

Le professeur HOOD: Vraiment, je viens de faire des commentaires à ce sujet, sénateur Connolly.

Le sénateur LEONARD: Y a-t-il d'autres lignes de conduite que vous désireriez proposer?

Le professeur HOOD: Eh bien! sénateur Leonard, j'ai parlé du genre de ligne de conduite, en matière de monnaie que je croyais maintenant appropriée et qui peut-être aurait convenu depuis plusieurs mois. A part cela, toutefois, je serais personnellement en faveur d'une réduction des taux d'impôt sur le revenu. Je me suis rangé à l'avis que c'est un déclin dans le taux d'accroissement de la demande des produits au Canada qui est la source première de nos difficultés, et une réduction de l'impôt sur le revenu qui entrerait en vigueur immédiatement...

Le sénateur LEONARD: Sur le revenu des particuliers et sur le revenu des sociétés?

Le professeur HOOD: Oui, mais je serais particulièrement porté à réduire l'impôt sur le revenu des particuliers.

Le sénateur ROEBUCK: Comment, alors recueilleriez-vous l'argent voulu pour financer toutes les entreprises du gouvernement, pour remplacer l'argent que perdrait le gouvernement en réduisant les taux d'impôt sur le revenu?

Le professeur HOOD: Je financerais les entreprises du gouvernement, dans la mesure nécessaire, par une expansion des approvisionnements en monnaie.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Avez-vous vu le document qu'ont préparé les économistes de l'Université McGill et d'autres institutions?

Le professeur HOOD: J'ai vu ce document, et puisque vous m'en parlez, j'aimerais faire inscrire au compte rendu que je n'ai pas signé ce document. Si vous me le demandez, je vous dirai pourquoi.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Pourquoi?

Le professeur HOOD: Je n'ai pas signé le document, pour trois raisons: tout d'abord, il ne m'est pas naturel de signer de tels documents, plus précisément, ce document ne tentait point d'expliquer au ministre des Finances, à qui il était adressé, pourquoi les signataires n'approuvaient pas la ligne de conduite actuelle et je pense qu'il leur incombait d'expliquer pourquoi ils ne l'approuvaient pas; enfin, je n'ai pas signé ce document parce qu'il laissait entendre que si des changements étaient désirables dans la politique monétaire du pays, il n'y avait qu'une seule façon d'accomplir les changements, car je ne croyais pas qu'existait seulement l'unique moyen que ces économistes ont proposé.

Le sénateur LEONARD: N'y a-t-il pas eu, au cours des derniers mois, une augmentation dans la masse monétaire?

Le professeur HOOD: Oui, monsieur, il y a eu une augmentation dans les approvisionnements de monnaie, mais je ne tiens pas à citer des chiffres de mémoire. Il y a eu un déclin dans les taux d'intérêt au Canada et aux États-Unis; cependant, depuis quatre ou cinq semaines, dirais-je, le taux des bons du Trésor, par exemple, au Canada, a monté, et considérablement: la semaine dernière on les offrait aux alentours de 4 p. 100. Et le taux a monté rapidement par rapport au taux des bons américains. Ainsi, il y a eu augmentation dans les approvisionnements monétaires. Il y a eu un certain déclin dans le rendement. Mais il n'y a pas eu assez d'augmentation dans les approvisionnements en monnaie ni un déclin suffisant dans les taux d'intérêt, au Canada par rapport aux États-Unis. Un déclin dans les taux d'intérêt aurait pour effet de stimuler dans une certaine mesure les dépenses d'immobilisations, mais là n'est pas le facteur principal et direct que je recherche, l'influence primordiale que je cherche à retracer est le taux du change.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Tout cela, naturellement, est susceptible de changer de jour en jour, selon la ligne de conduite qui s'applique. Je pense particulièrement, monsieur le président, qu'une partie de nos délibérations d'aujourd'hui se rapporte aux conditions que nous constations le 8 décembre, mais que quand nous serons sur le point de préparer notre rapport, éventuellement, certaines des observations qu'a faites le témoin et que nous avons faites nous-même pourraient ne pas s'appliquer alors.

M. DEUTSCH: Il est reconnu que les économistes ne sont pas bons prophètes.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Il est périlleux, pour qui que ce soit, de faire des prophéties.

Le professeur HOOD: On m'a demandé quelles mesures j'aimerais recommander à part la ligne de conduite en matière monétaire, et j'ai parlé des impôts. J'aimerais, si vous me le permettez, faire une autre observation: il me semble que c'est aujourd'hui plus que jamais le temps d'étendre nos programmes d'immobilisations dans le domaine social. Je me rends compte que je parle en mon nom personnel en répondant à la question. Mais aujourd'hui plus que jamais, c'est le temps, me semble-t-il, de développer nos programmes d'immobilisations dans le domaine des sociétés, alors que les milieux d'affaires dans leurs dépenses en immobilisations réagissent à l'excédent de capacité. Mais ce sont là des idées d'ordre pratique s'appliquant à nos problèmes immédiats. Je serais porté à recommander à l'attention des autorités, comme mesure à longue échance, un sérieux examen des programmes de recherche au Canada. Il me semble que le monde dans lequel nous allons effectuer notre commerce international offrira de plus en plus de concurrence, que le rendement des recherches fructueuses sera grand, et que nous devons nous le rappeler. Je suis certain que nous n'aurons pas, comparativement, l'avantage dans toutes les formes de la recherche et il me semble que, conséquemment, le libre échange des idées, aussi bien que des marchandises, serait justifié.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Pensez-vous particulièrement au libre échange des idées tout d'abord sur le continent nord-américain, et ensuite avec les pays de l'Europe occidentale?

Le professeur HOOD: Je ne sache pas devoir le limiter à l'Amérique du Nord.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Je n'ai pas insinué cela.

Le professeur HOOD: De fait, je ne pense pas que je mettrais de limite à cet échange. Le problème qui me préoccupe est le libre échange des idées avec les pays situés derrière le rideau de fer, et je me rends compte que les idées peuvent avoir une portée, considérables dans le domaine de la défense, mais je ne pense pas, vraiment, que je m'aventurerais à me prononcer là-dessus.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Je ne pensais pas à cela, non plus. Je pensair plutôt aux techniques qu'on peut mettre au point, tout d'abord par la recherche, et à l'accroissement et à l'expansion de l'économie.

Le professeur HOOD: Eh bien, dans cette perspective, je n'imposerais aucune limite.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons l'intention de nous réunir de nouveau mercredi prochain, le 14 décembre, alors que nous aurons comme témoins les représentants de la Chambre de commerce du Canada.

Le sénateur LEONARD: Envoient-ils d'avance un mémoire ou en apportent-ils un?

Le PRÉSIDENT: Je n'ai pas encore de renseignements à ce sujet.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Savez-vous qui seront les témoins?

Le PRÉSIDENT: Non.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): M. Deutsch sera-t-il ici lors de la séance?

Le PRÉSIDENT: Oui, si nous le désirons, il consent à être présent.

Le sénateur LEONARD: Nous aimerions que le professeur Hood revienne une autre fois, car il nous a présenté ce matin un très important mémoire et il nous faudra quelque temps pour l'assimiler.

Le professeur HOOD: Je suis à votre disposition, monsieur le président. Je puis revenir la semaine prochaine.

Le sénateur LEONARD: Je ne veux pas dire nécessairement la semaine prochaine.

M. DEUTSCH: Monsieur le président, la Chambre de commerce absorbera probablement la majeure partie de la séance, la semaine prochaine, mais M. Hood pourra revenir quand il vous conviendra. Si vous le désirez, M. Denton sera aussi disponible à quelque date ultérieure.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Monsieur, au nom du Comité, je désire rendre hommage au professeur Hood. Je pense qu'il a captivé l'attention de tout le Comité. Naturellement, il comprendra que certains avaient des engagements et ont dû partir avant qu'il n'ait terminé. Les renseignements qu'il a communiqués ce matin nous seront très précieux dans la poursuite de notre étude.

Le Comité s'ajourne.

APPENDICE 1

LA DEMANDE DE MAIN-DŒUVRE

RAPPORT PRÉPARÉ PAR LE PROFESSEUR WM. C. HOOD

A. *Introduction*

1. *La façon de poser le problème*

Dans le présent texte, je vais parler des aspects de la demande de main-d'œuvre, sans tenir compte de ceux qui sont associés à chacune des saisons. Tout particulièrement, l'attention sera centralisée sur les changements dans la demande de main-d'œuvre, par rapport à la progression du cycle des affaires et aux éléments qui exercent une influence sur un intervalle plus étendu que la période ordinaire du cycle des affaires.

Depuis la fin de la guerre, l'économie canadienne a passé à travers trois cycles complets, une partie d'un quatrième, en allant, dans ce dernier cas, d'un point inférieur à un autre. Pour autant que les divers indices de l'activité économique n'atteignent pas leurs tournants de façon simultanée, la date précise des tournants dans l'activité économique doit de toute nécessité être, dans une certaine mesure, arbitraire. Sans débattre ici la question, je considérerai les tournants dans l'activité économique comme étant ceux qui sont indiqués au tableau 1.

TABLEAU I

TOURNANTS D'APRÈS-GUERRE DANS L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE AU CANADA

Année	*Trimestre*	*Mois*	*Nature du tournant*
1946	Premier	Février	Période creuse
1948	Quatrième	Octobre	Sommet
1949	Troisième	Septembre	Période creuse
1953	Deuxième	Avril	Sommet
1954	Deuxième	Juin	Période creuse
1957	Deuxième	Avril	Sommet
1958	Deuxième	Avril	Période creuse
1960	Deuxième	Avril	Sommet

Ces cycles de l'activité économique apparaissent au graphique 1 qui illustre les changements dans l'indice de la production industrielle adapté aux variations saisonnières. Dans cette catégorie particulière, les hauts et les bas ne coïncident pas précisément avec ceux qui sont indiqués au tableau 1 car ces derniers ont été choisis au moyen de références à plusieurs catégories. Quoi qu'il en soit, les cycles sont apparents.

Plusieurs points sont à remarquer dans ce graphique.

1. Nous sommes dans la phase de contraction du présent cycle. C'est un fait de grande importance dans l'analyse de la demande actuelle de main-d'œuvre;
2. La période la plus récente d'expansion a été plus brève que celle qui l'a précédée immédiatement laquelle, à son tour, a été moins longue que la précédente. En outre, la dernière expansion a apporté un relèvement relativement moins grand dans l'indice que ne l'avait fait l'expansion précédente. De même, les trois dernières périodes de contraction ont indiqué, de façon progressive, un ralentissement plus

Graphique 1

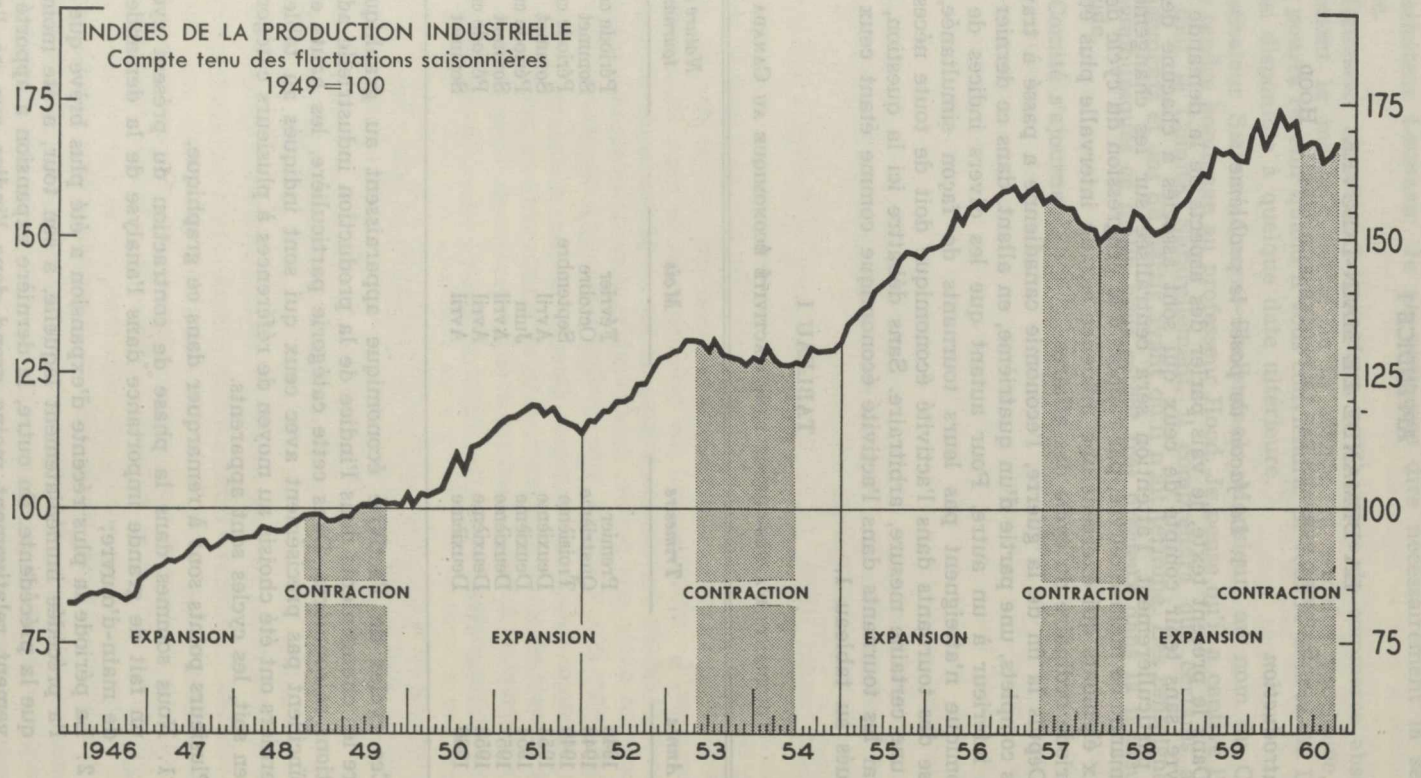
INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE
Compte tenu des fluctuations saisonnières
1949 = 100
175
150
125
100
75
CONTRACTION
EXPANSION
1946
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60

sévère dans la production industrielle. Dans la contraction qui a débuté en octobre 1948, l'indice n'a pas fléchi, si l'on considère la période dans son ensemble; c'est à peine si le rythme de l'augmentation s'est amoindri. Une véritable diminution s'est manifestée pendant la contraction qui a débuté en avril 1953;

Il y a eu également une diminution un peu plus accentuée, toute proportion gardée, dans la contraction qui a débuté en avril 1957. Il semble que, à ce moment-là, des changements se soient produits dans l'économie et qu'ils aient étendus leur rayonnement sur des périodes plus longues que celle du cycle. La nature du cycle même est changeante quant à la répercussion de ces changements. Ils ont réduit le rythme de croissance de l'économie. Ces changements ont aussi une grande importance dans l'analyse de la demande actuelle de main-d'œuvre.

C'est la combinaison de ces influences cycliques et à plus longue portée sur la demande de main-d'œuvre que l'on m'a prié d'étudier dans le présent rapport.

L'importance de ces changements à longue portée peut se déduire d'une autre documentation se rapportant à l'ensemble national et s'illustrer par elle. A ce propos, je m'en rapporterai *a*) aux changements quant à la proportion de ceux qui cherchent un emploi par rapport à l'effectif de la main-d'œuvre; *b*) aux changements chez ceux qui ont un emploi; aux changements dans le volume total du rendement et dans le volume du rendement par personne ayant un emploi.

Le graphique II fait voir le cours de la proportion de ceux qui cherchent[1] un emploi, par rapport à l'effectif total de la main-d'œuvre.

Les chiffres représentent les moyennes trimestrielles des proportions qui ont été corrigées pour les effets des variations saisonnières. La ligne du bas montre la proportion à partir du deuxième trimestre de 1953, par rapport à celui de 1957, puisque ce sont ces dates que j'ai choisies pour représenter le sommet le plus élevé de l'activité économique. Évidemment, à ces sommets de l'activité économique, la proportion du chômage est relativement faible. La ligne au-dessus montre la proportion à partir du deuxième trimestre de 1957 par rapport à celui de 1960. Voici quels sont les deux points à mettre en lumière dans ce graphique:

a) La proportion du chômage a été plus élevée pendant le cycle le plus récent que pendant le cycle précédent;

b) La période d'expansion de l'activité économique pendant laquelle la proportion du chômage a été comparativement stable ou fléchissante a été bien plus courte dans le cycle le plus récent que dans le cycle précédent.

Dans le graphique III je fais voir deux indices alternatifs de l'emploi et, dans chaque cas, je compare leur mouvement pendant les deux cycles les plus récents. A gauche apparait le pourcentage des personnes ayant un emploi. comme le mentionne le rapport de l'enquête sur l'effectif de la main-d'œuvre[2]. La ligne marquée «2T57-2T60» constitue une série d'indices du nombre de ceux qui ont un emploi, en prenant le deuxième trimestre de 1953 comme base. On verra que tout en étant dans la phase d'expansion des deux cycles, l'emploi a monté à un niveau au-dessus de celui qui avait été atteint dans la période

[1] Ces personnes sans emploi et cherchant du travail comme elles sont dénombrées par l'enquête sur l'effectif de la main-d'œuvre, sans tenir compte de celles qui sont en chômage temporaire.

[2] On en est arrivé à ces chiffres en établissant des moyennes trimestrielles avec les données, indépendantes des saisons, extraites de l'enquête sur l'effectif de la main-d'œuvre et en calculant ensuite d'après des chiffres d'indices provenant de ces moyennes trimestrielles.

Graphique II

POURCENTAGE DES PERSONNES EN QUÊTE D'UN EMPLOI PAR RAPPORT À L'EFFECTIF DE LA MAIN-D'ŒUVRE, COMPTE TENU DU CHÔMAGE SAISONNIER

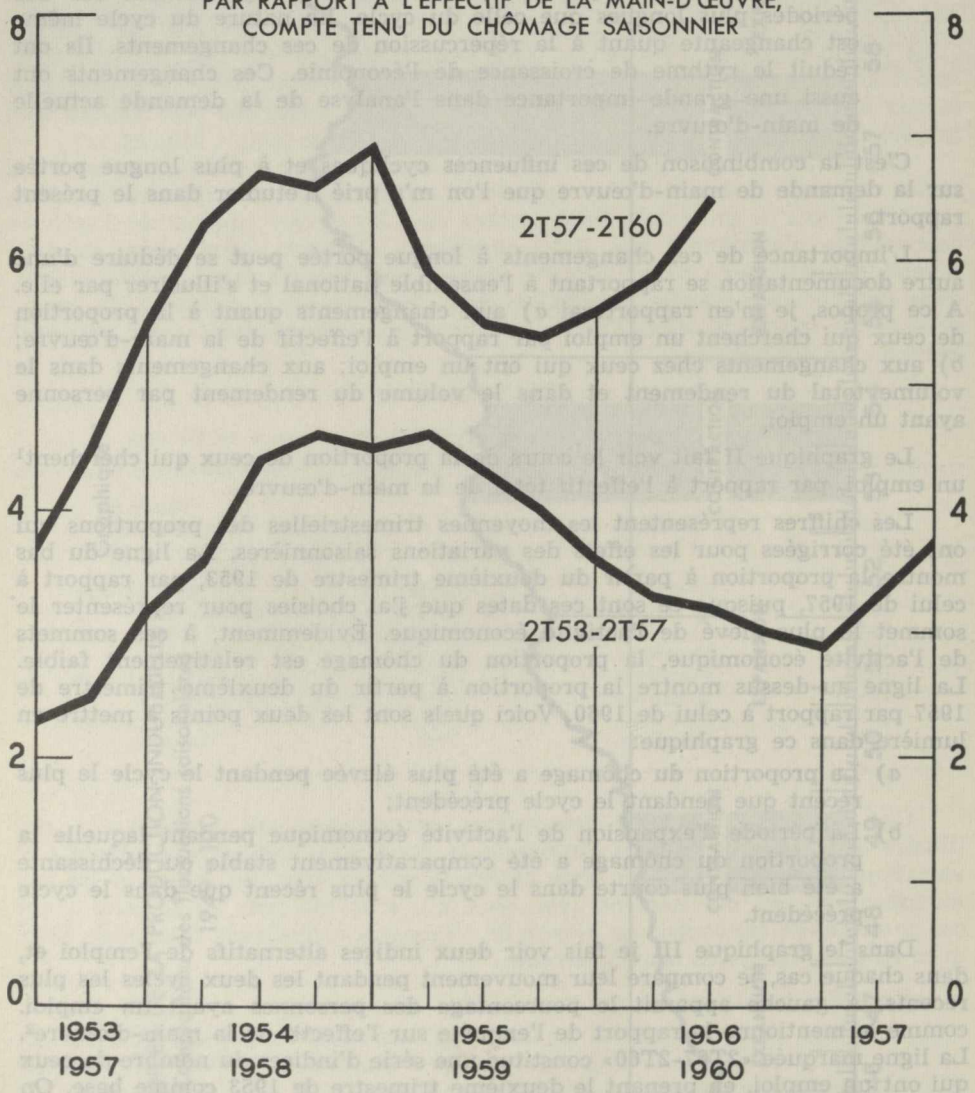

Graphique III

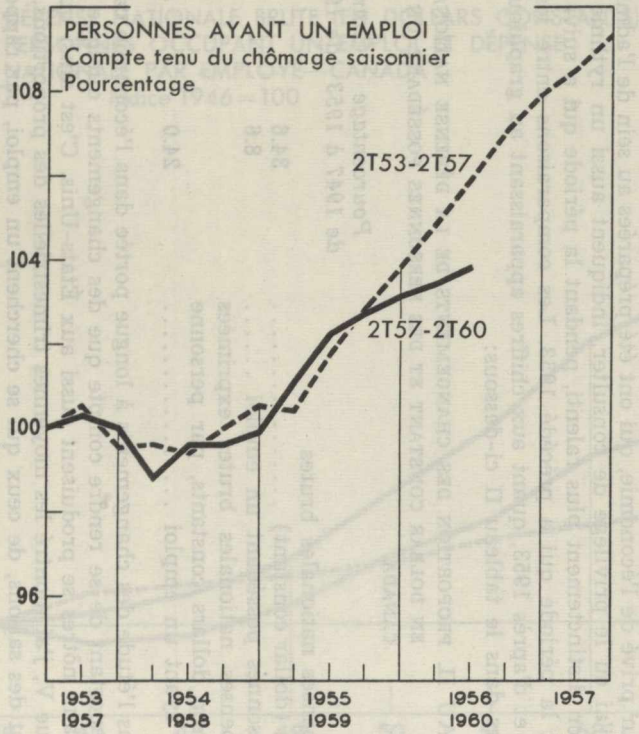

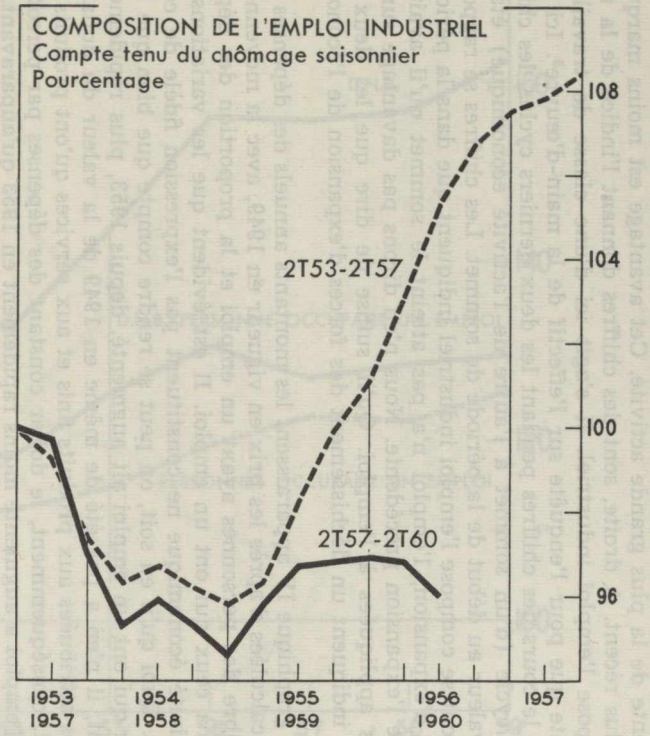

précédente de la plus grande activité. Cet avantage est moins marqué dans le cycle plus récent. A droite, sont des chiffres donnant l'indice de la façon dont se compose l'emploi industriel. Il s'agit ici d'une classe de travailleurs plus restreinte que pour l'enquête sur l'effectif de la main-d'œuvre[3]. Ici encore est indiqué le cours des chiffres pendant les deux derniers cycles, les chiffres pour chaque cycle (d'un sommet à l'autre de l'activité économique) étant fondés sur la valeur au début de la période de sommet. Les chiffres se rapportant à la façon dont se compose l'emploi industriel indiquent que dans la période la plus récente d'expansion, l'emploi n'a pas atteint le sommet qu'il avait connu à la fin de l'expansion précédente. Nous n'en dirons pas davantage sur ces deux mesures appliquées à l'emploi. Qu'il suffise de dire que les deux séries de chiffres indiquent un fléchissement des forces d'expansion de l'économie canadienne.

Au graphique IV apparaissent les montants annuels des dépenses nationales brutes, calculées d'après les prix en vigueur en 1949, avec la moyenne annuelle du nombre des personnes ayant un emploi et la proportion des dépenses par rapport à ceux qui ont un emploi. Il est évident que les variations cycliques de l'activité économique ne constituent pas l'expression fidèle de ces chiffres annuels. Quoi qu'il en soit, on peut se rendre compte que bien que le nombre de ceux qui ont un emploi ait augmenté, depuis 1953, plus rapidement qu'auparavant, il n'en a pas été de même en 1949 de la valeur du dollar pour les dépenses attribuées aux produits finis et aux services qu'ont produits les Canadiens et, conséquemment, le dollar constant des dépenses par personne possédant un emploi a augmenté moins rapidement en 1953 qu'auparavant. Le dollar constant attribuable aux dépenses nationales brutes par personne possédant un emploi constitue une mesure insuffisante de productivité. D'abord on n'y tient pas compte de la réduction de la moyenne du nombre des heures de travail accompli par semaine par personne ayant un emploi. Je pourrais toutefois faire observer ici que des estimations inédites du rendement par homme-heure, dans le secteur privé de l'économie, qui ont été préparées au sein de l'administration et que j'ai eu le privilège de consulter, indiquent aussi un rythme de l'augmentation distinctement plus ralenti, pendant la période qui a suivi 1953, que pendant la période qui a précédé 1953. Les comparaisons entre les périodes d'avant et d'après 1953, quant aux chiffres apparaissant au graphique IV sont indiquées dans le tableau II ci-dessous:

TABLEAU II. PROPORTION DES CHANGEMENTS DE LA DÉPENSE NATIONALE BRUTE EN DOLLAR CONSTANT ET DES PERSONNES POSSÉDANT UN EMPLOI—CANADA.

	Pourcentage de 1947 à 1953	*Changement de 1953 à 1959*
Dépenses nationales brutes (dollar constant)	34.6	19.1
Personnes possédant un emploi	8.6	11.7
Dépenses nationales brutes exprimées en dollars constants, par personne ayant un emploi	24.0	6.6

Dans l'étude des changements à longue portée dans l'économie canadienne, il est important de se rendre compte que des changements quelque peu semblables aux nôtres se produisent aussi aux États-Unis. C'est ainsi que dans le graphique V, j'ai montré les moyennes trimestrielles des proportions, indépendamment des saisons, de ceux qui se cherchent un emploi, par rapport à l'ef-

[3] On en est arrivé à ces chiffres en établissant des moyennes trimestrielles avec les indices mensuels, indépendants des saisons, des parties composantes de l'emploi industriel et en calculant ensuite d'après des chiffres d'indices provenant de ces moyennes trimestrielles.

Graphique IV

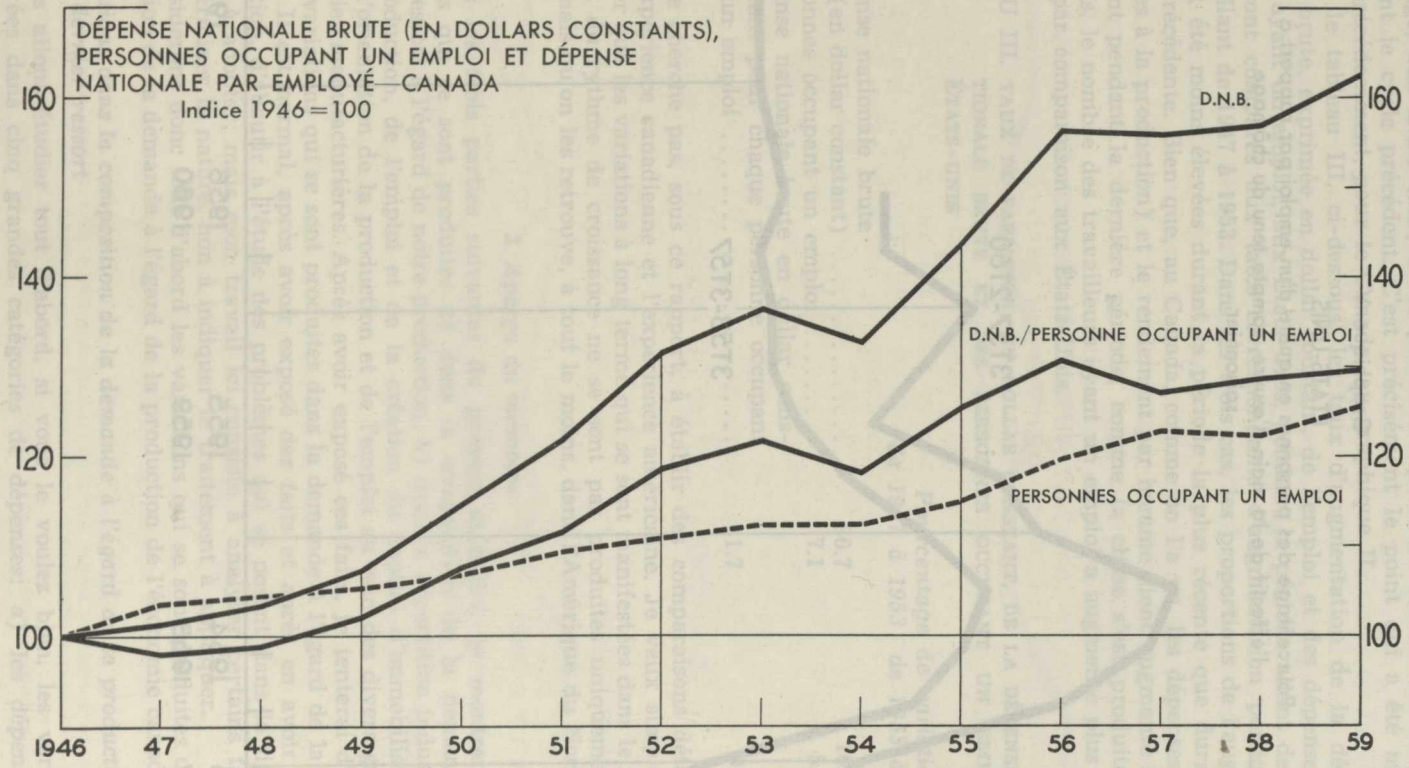

Graphique V

ÉTATS-UNIS

Pourcentage des personnes en quête d'un emploi par rapport à l'effectif de la main-d'œuvre, compte tenu du chômage saisonnier

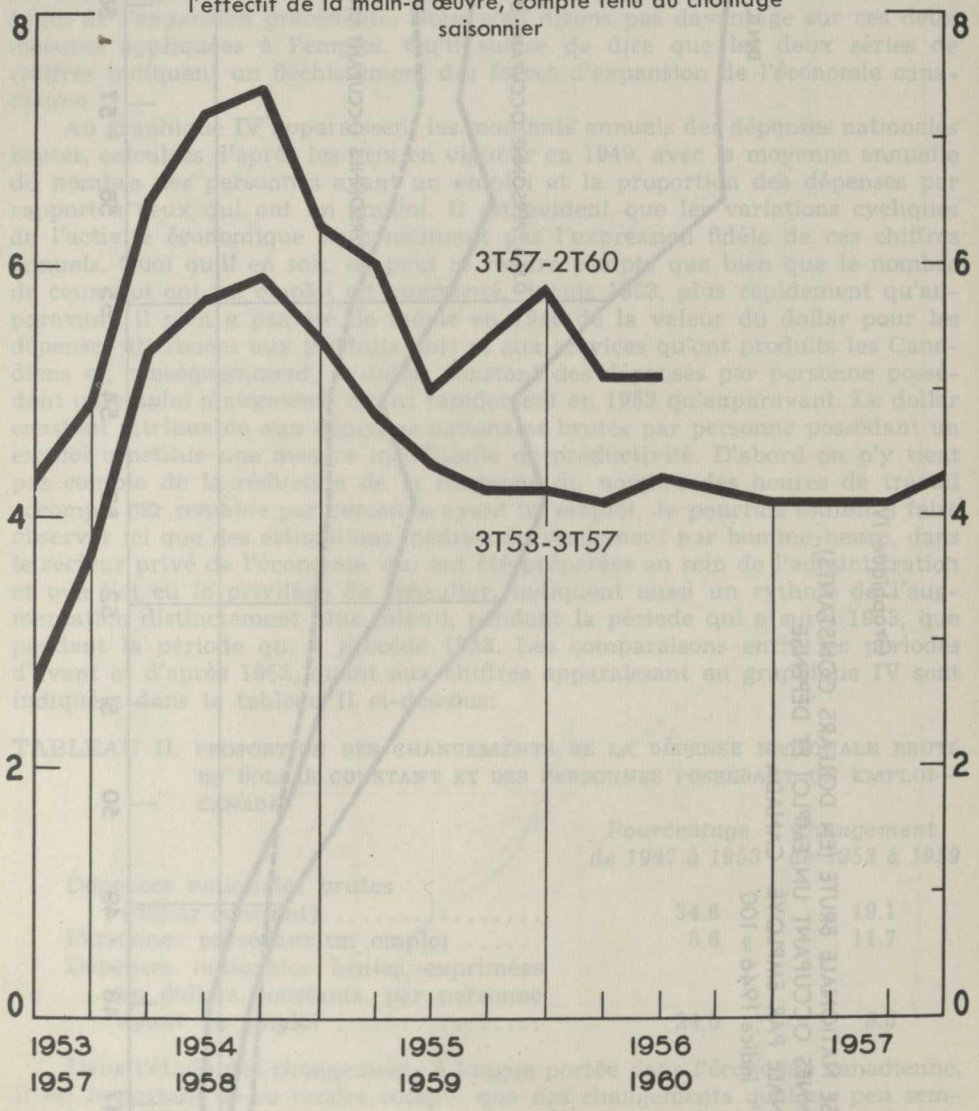

fectif de la main-d'œuvre, pendant les deux cycles les plus récents, aux États-Unis. La ligne inférieure fait voir le cours qu'a suivi la proportion du chômage jusqu'au troisième trimestre de 1957. Il n'en reste pas moins que le niveau du chômage, aux États-Unis, a été plus élevé pendant tout le dernier cycle que durant le cycle précédent. C'est précisément le point qui a été mis en lumière précédemment, pour le Canada, au graphique II.

Dans le tableau III, ci-dessous, les taux d'augmentation de la dépense nationale brute, exprimée en dollar constant, de l'emploi et des dépenses par personne ayant un emploi, aux États-Unis, pendant la période allant de 1953 à 1959, sont comparés aux taux correspondants d'augmentation pendant la période allant de 1947 à 1953. Dans les trois cas, les proportions de l'augmentation ont été moins élevées durant la période la plus récente que durant la période précédente. Bien que, au Canada, comme on l'a vu, les dépenses (qui sont égales à la production) et le rendement par homme aient augmenté moins rapidement pendant la dernière période, comme la chose s'est produite aux États-Unis, le nombre des travailleurs ayant un emploi a augmenté plus rapidement, par comparaison aux États-Unis.

TABLEAU III. TAUX DE VARIATION, EN DOLLAR CONSTANT, DE LA DÉPENSE NATIONALE BRUTE ET DES PERSONNES OCCUPANT UN EMPLOI—ÉTATS-UNIS

	Pourcentage de variation	
	de 1947 à 1953	*de 1953 à 1959*
Dépense nationale brute (en dollar constant)	30.7	16.0
Personnes occupant un emploi	7.1	5.9
Dépense nationale brute en dollar constant pour chaque personne occupant un emploi	21.7	9.5

Je ne cherche pas, sous ce rapport, à établir des comparaisons détaillées entre l'expérience canadienne et l'expérience américaine. Je veux simplement démontrer que les variations à long terme qui se sont manifestées dans le ralentissement du rythme de croissance ne se sont pas produites uniquement au Canada mais qu'on les retrouve, à tout le moins, dans l'Amérique du Nord tout entière.

2. *Aperçu du mémoire*

Dans les trois parties suivantes du présent mémoire, je montrerai les variations qui se sont produites *a*) dans la composition de la demande en dernier ressort à l'égard de notre production; *b*) dans la répartition industrielle de la production, de l'emploi et de la création du capital d'immobilisations; *c*) dans l'orientation de la production et de l'emploi au sein des divers groupes d'industries manufacturières. Après avoir exposé ces faits, je tenterai d'expliquer les variations qui se sont produites dans la demande à l'égard de la main-d'œuvre. Il est normal, après avoir exposé des faits et après en avoir donné l'explication, d'aboutir à l'étude des problèmes qui se posent dans la ligne de conduite à adopter; mais mon travail ici consiste à analyser certains faits et à en déterminer la nature, non à indiquer le traitement à appliquer.

Considérons donc tout d'abord les variations qui se sont produites dans la composition de la demande à l'égard de la production de l'économie canadienne.

B. *Variations dans la composition de la demande à l'égard de la production en dernier ressort*

Nous allons étudier tout d'abord, si vous le voulez bien, les variations enregistrées dans cinq grandes catégories de dépenses: *a*) les dépenses en

Graphique VI

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE NATIONALE BRUTE EXPRIMÉS EN POURCENTAGE DU TOTAL

Fondés sur le dollar courant

Pour-cent

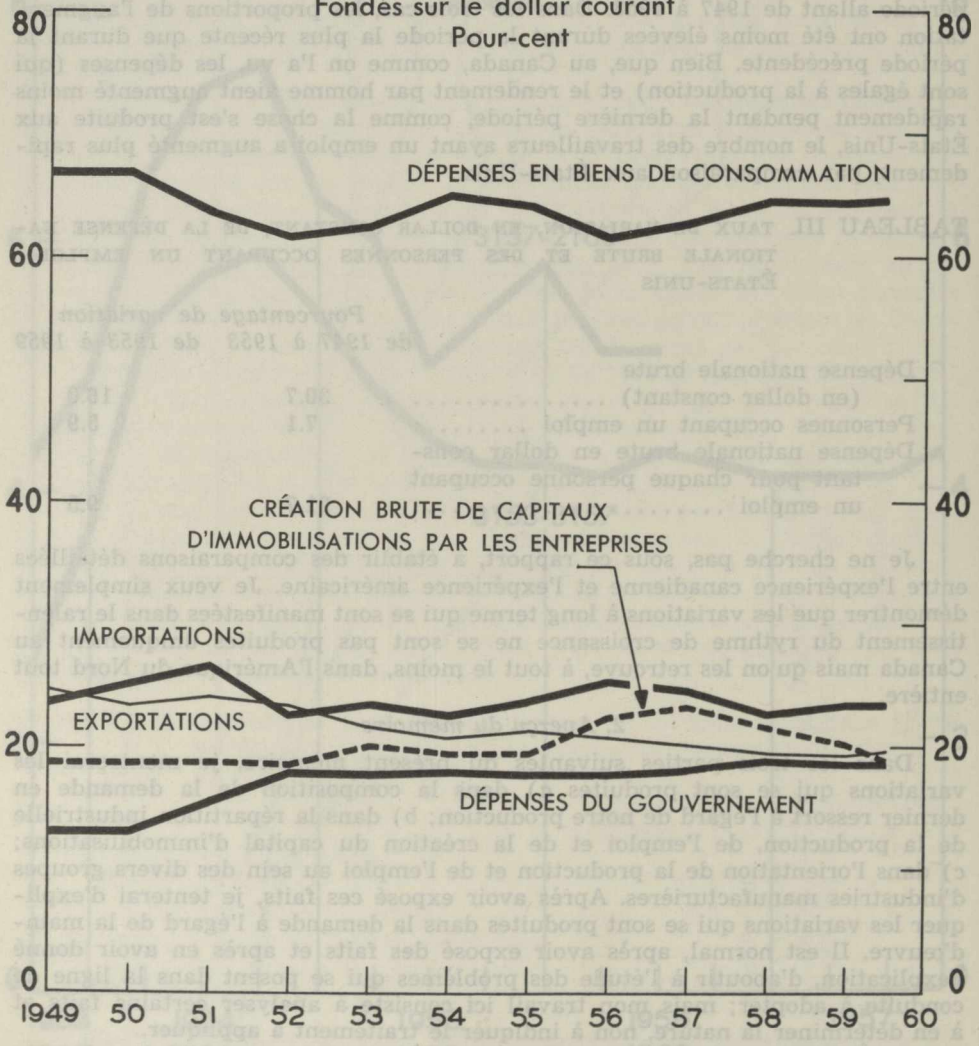

biens et services de consommation; *b*) les dépenses du gouvernement en biens et services; c) les dépenses des entreprises pour la création du capital d'immobilisations; *d*) les exportations de biens et de services; *e*) les importations de biens et de services. J'examinerai plus tard les variations qui se sont produites dans chacune de ces catégories.

La part prise par chacun de ces cinq principaux éléments de la dépense nationale brute dans le total de cette dernière apparaît dans le graphique VI[1]. Il a trait à la période qui va de 1949 à 1959 et jusqu'à la fin du deuxième trimestre de 1960[2]. Nombre de traits saillants apparaissent dans ce graphique.

On constate en premier lieu que les dépenses des entreprises aux fins de la création du capital d'immobilisations, qui représentaient de 1949 à 1952 une proportion à peu près constante de la dépense nationale brute, soit 18.6 p. 100, ont quelque peu augmenté par rapport à cette dernière en 1953 pour diminuer ensuite durant la période de régression de l'année 1954; elles se sont accrues toutefois après 1955, atteignant en 1957 la proportion inégalée jusque-là de 23.1 p. 100, puis elles ont diminué rapidement et si bien qu'au deuxième trimestre de 1960, la proportion en était tombée au-dessous du niveau de 1949. Cette augmentation de la création du capital, par rapport à la dépense nationale brute, et la diminution rapide qui a suivi constituent, nous le savons, l'une des grandes variations qui se sont produites à partir de 1950, et les répercussions s'en sont fait sentir dans toute l'économie.

En second lieu, et en partie à cause des variations dans l'importance relative des dépenses d'immobilisations, les dépenses en biens de consommation ont représenté, après 1950, une proportion moins considérable de la dépense nationale brute que durant les années 1949 et 1950. Les dépenses en biens de consommation, par rapport à la dépense nationale brute, ont suivi un mouvement nettement contraire au cycle de l'économie, c'est-à-dire qu'elles ont atteint un chiffre élevé durant les périodes de régression et ont baissé au cours des années de progrès. Fait remarquable, au cours de l'année 1959, qui fut marquée par un essor économique, la proportion de ces dépenses n'a pas diminué de façon appréciable. Nous y voyons là un nouvel indice de la faiblesse relative de la dernière période de progrès économique.

Le troisième fait saillant du graphique, nous le trouvons dans les fluctuations différentes qui se sont manifestées dans la part des exportations et dans celle des importations. La part prise par les exportations dans la dépense nationale brute a enregistré à partir de 1950 une tendance marquée à la baisse, tombant de 24.6 p. 100 en 1949 à 19.1 p. 100 au cours du deuxième trimestre de 1960. De son côté, la part des importations, dans la dépense nationale brute, a marqué une légère tendance à la baisse qui s'est manifestée par une diminution des valeurs élevées des importations plutôt que par une baisse des produits de moins grande valeur. En 1952, la part des exportations égalait à peu près celle des importations, mais à partir de 1952, la proportion des exportations n'a jamais été aussi considérable tandis que celle des importations ne l'a jamais été moins. Cette différence de tendances relevée dans la proportion des exportations et dans celle des importations, par rapport à la dépense nationale brute, est un signe révélateur de ce fait bien connu, à savoir que le déficit au compte courant de la balance internationale des paiements est actuellement beaucoup plus considérable qu'il ne l'était dans les premières années qui ont suivi 1950. (En effet en 1952, nous avons enregistré un léger excédent). Toutefois, on ne doit pas attribuer cet accroissement du déficit à l'augmentation des importations par rapport à la dépense nationale brute, mais

[1] Notons que les importations apparaissent dans les comptes nationaux à titre de poste négatif, étant donné qu'elles sont également inclues dans les autres catégories de dépenses. Les importations exprimées en pourcentage de la dépense nationale brute apparaissent toutefois à titre de quantité positive dans le graphique VI.

[2] Les chiffres du deuxième trimestre de 1960 sont tirés de données indépendantes des fluctuations saisonnières.

bien plutôt à la diminution des exportations par rapport à cette dernière. En d'autres termes, la part de notre revenu national qui a servi à l'importation de biens et de services n'a pas augmenté; c'est plutôt la part du revenu national que nous avons acquise grâce à nos ventes à l'étranger qui a diminué.

Les dépenses du gouvernement représentent actuellement une proportion de la dépense nationale brute plus considérable qu'en 1949. En effet, en 1949, elles représentaient 13 p. 100 de la dépense nationale brute tandis qu'au second trimestre de 1960, elles s'établissaient à 17.7 p. 100. La majeure partie de cette augmentation s'est produite en 1951 et en 1952, soit avant que la grande reprise des affaires de la dernière décennie n'atteigne son plein essor. La part que représentent les dépenses du gouvernement dans la dépense nationale brute a été pour ainsi dire constante de l'année 1952 à l'année 1956; en 1959, elle marquait une augmentation de 1 p. 100 par rapport à l'année 1956.

On pourrait étudier les tendances des éléments de la dépense nationale brute, par rapport au total de cette dernière, d'une autre manière. En effet, on pourrait comparer l'orientation de chacun des éléments avec celle du total au cours de chacun des cycles qui ont fait leur apparition depuis le quatrième trimestre de 1948. Ces comparaisons apparaissent dans la série des graphiques qui composent le graphique VII. Dans chacun de ces graphiques, un nombre-indice, ou son élément composant, a été établi à l'égard de la dépense nationale brute pour chacun des trois cycles de la période d'après-guerre, en commençant par le sommet atteint au cours du quatrième trimestre de 1948. Les indices de chaque cycle se fondent sur la valeur de pointe de la série relevée au début du cycle.

Ainsi dans le graphique VIII-1, on montre le cours de la valeur, en dollars courants, de la dépense nationale brute dans chacun des trois cycles. La ligne supérieure (ligne mince mais pleine) montre le résultat obtenu au cours du cycle à partir du sommet atteint pendant le quatrième trimestre de 1948 jusqu'au sommet suivant qui a été enregistré au deuxième trimestre de 1953. La ligne pointillée indique le cours de la dépense nationale brute durant le deuxième cycle, soit à partir du deuxième trimestre de 1953 jusqu'au deuxième trimestre de 1957. Quant à la ligne pleine, en caractère gras, elle trace le cours de la dépense nationale brute à partir du deuxième trimestre de 1957 jusqu'au trimestre correspondant de 1960. Les autres divisions du graphique VII sont établies de la même façon.

A partir du graphique VII-1, on se rend compte que l'accroissement de la dépense nationale brute au cours de chacun des cycles consécutifs a été moins prononcé et de plus courte durée. Ces faits ont déjà été établis.

Si l'on considère maintenant le graphique VII-2, qui a trait à la création brute du capital d'immobilisation par les entreprises, on remarque que le même rapport général se dessine dans les courbes du graphique. De nouvelles comparaisons s'imposent toutefois, qui se révèlent de grande importance pour notre analyse.

a) Les variations dans la création de capital ont atteint, en général, une ampleur plus considérable que les variations dans la dépense nationale brute. On a constaté ce phénomène au cours des périodes de régression et de progrès des deux premiers cycles ainsi qu'au stade de régression du troisième cycle. Ce n'est pas la première fois que les annales de l'économie canadienne enregistrent des variations de cette ampleur dans la constitution du capital; on doit ajouter que ce phénomène n'est pas particulier au Canada. On y voit une preuve du dynamisme que représente la création du capital au sein de l'économie.

b) Il est un fait particulièrement frappant et qu'on se doit de mentionner ici. Au cours de la dernière période de développement de l'activité économique au Canada, la dépense nationale brute a atteint

Graphique VII

CANADA: ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE NATIONALE BRUTE EXPRIMÉS EN DOLLARS COURANTS SUR UNE PÉRIODE DE TROIS CYCLES

Indices

Graphique VII-2

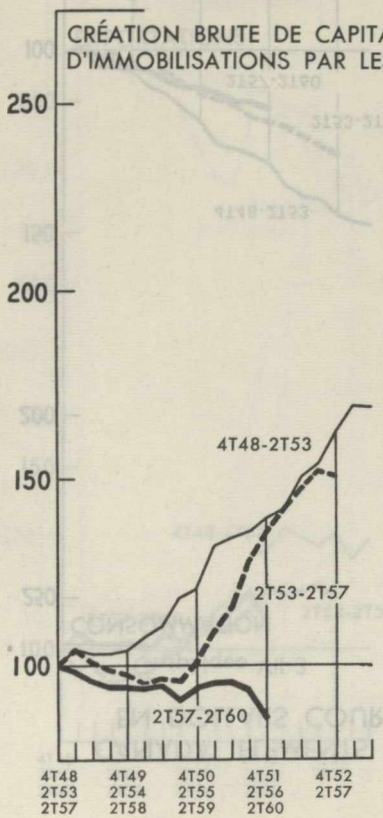

Graphique VII-1

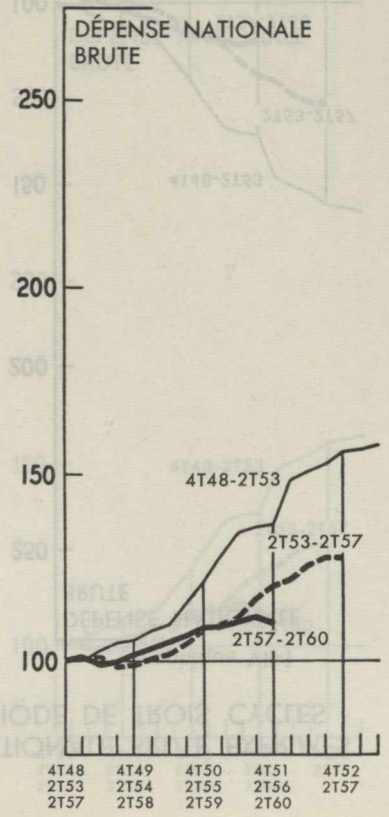

Graphique VII

CANADA: ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE NATIONALE BRUTE EXPRIMÉS EN DOLLARS COURANTS SUR UNE PÉRIODE DE TROIS CYCLES

Indices

Graphique VII-3

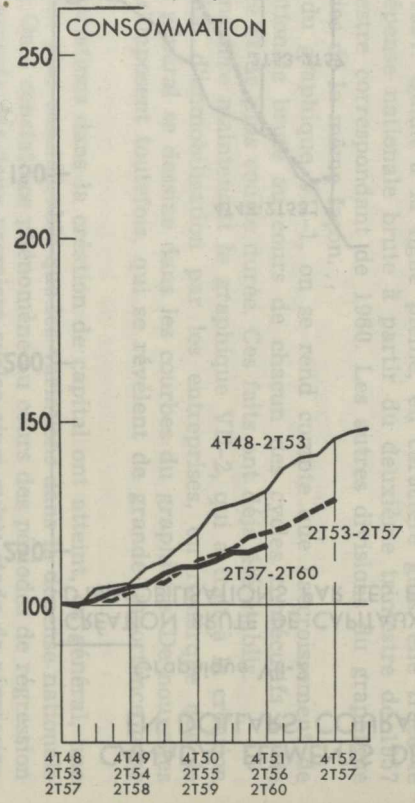

Graphique VII-1

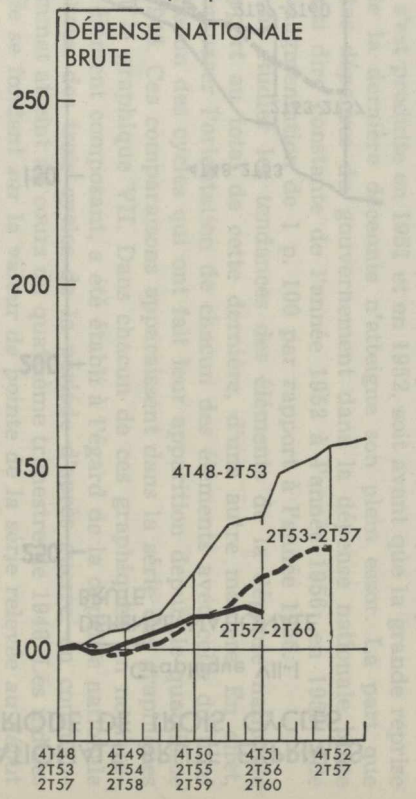

Graphique VII

CANADA: ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE NATIONALE BRUTE EXPRIMÉS EN DOLLARS COURANTS SUR UNE PÉRIODE DE TROIS CYCLES

Graphique VII-4

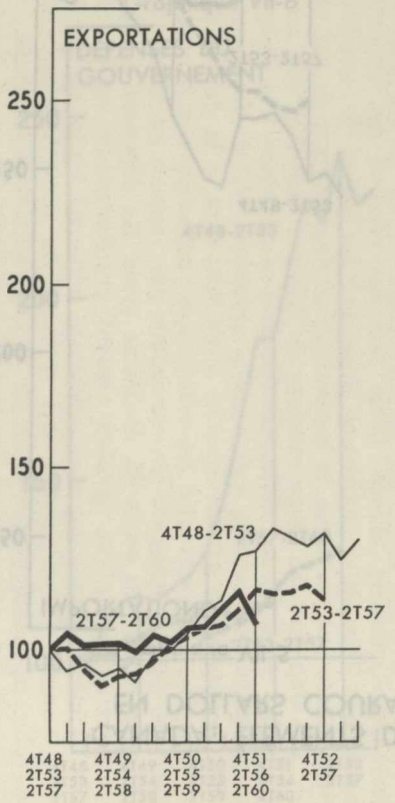

Indices

Graphique VII-1

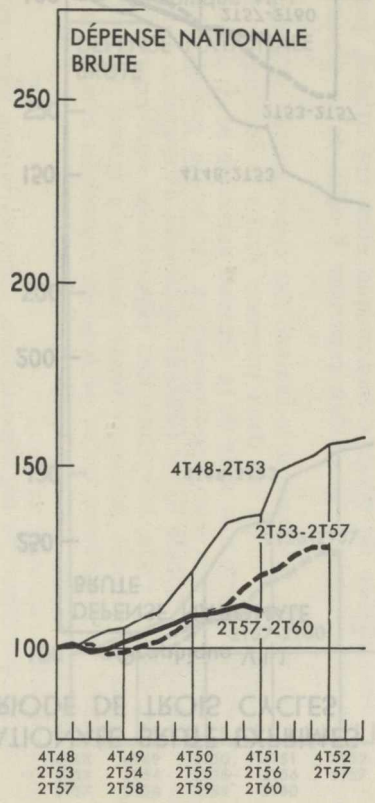

Graphique VII

CANADA: ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE NATIONALE BRUTE EXPRIMÉS EN DOLLARS COURANTS SUR UNE PÉRIODE DE TROIS CYCLES

Graphique VII-5 — Indices — Graphique VII-1

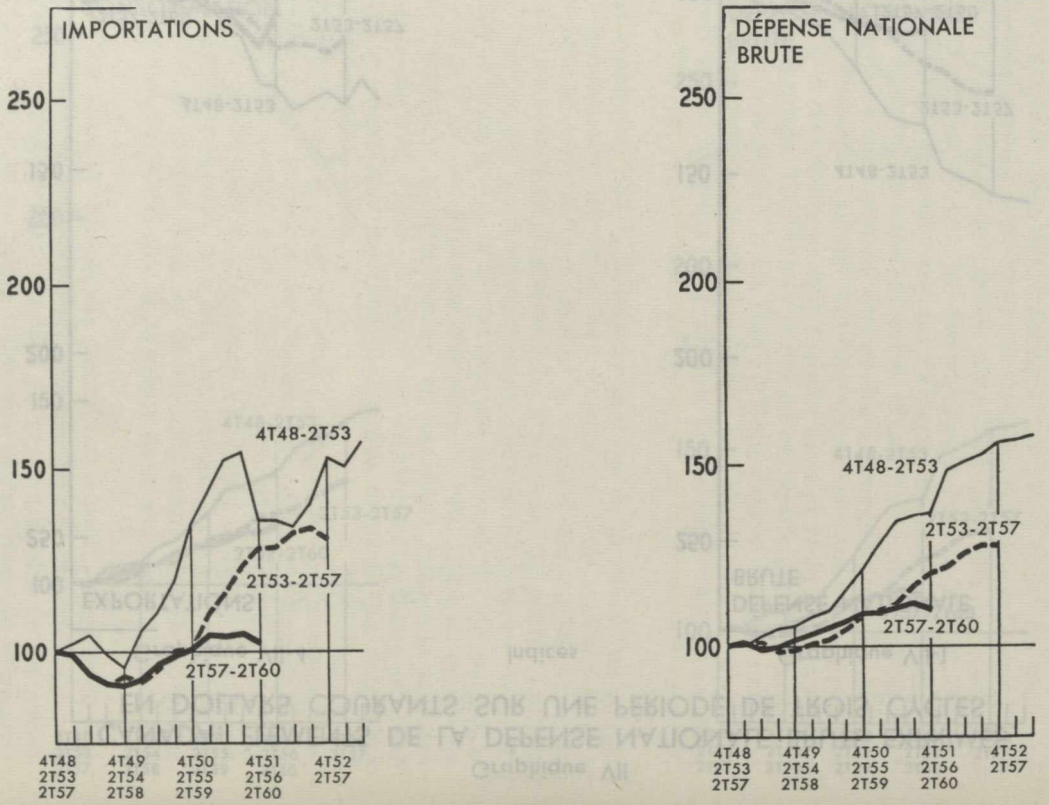

Graphique VII

CANADA: ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE NATIONALE BRUTE EXPRIMÉS EN DOLLARS COURANTS SUR UNE PÉRIODE DE TROIS CYCLES

Graphique VII-6

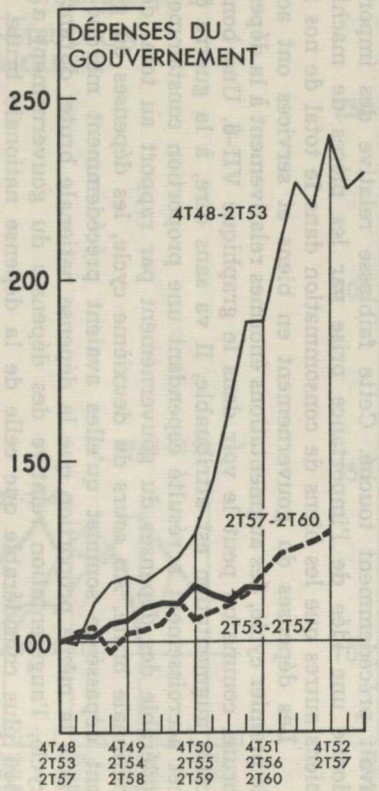

Indices

Graphique VII-1

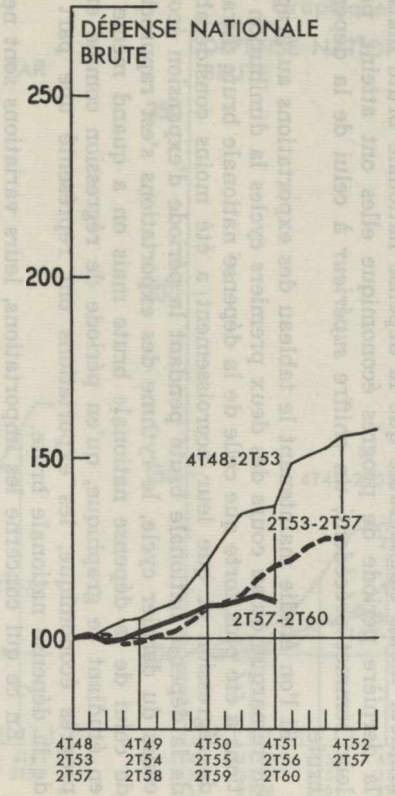

au deuxième trimestre de 1960 un chiffre supérieur dans une proportion de 10 p. 100 à son sommet précédent; la création du capital, au contraire, n'a marqué, à la suite de la période de régression, qu'un redressement faible et de peu de durée et a accusé ensuite une vive diminution sans avoir pu atteindre son sommet précédent.

Le graphique VII-3 nous montre les indices cycliques des dépenses de consommation. On y décèle les faits déjà mis en relief, à savoir que les dépenses de consommation accusent d'ordinaire des variations périodiques d'une ampleur moins considérable que la dépense nationale brute mais que, durant la dernière période de progrès économique elles ont atteint, par rapport à leur sommet précédent, un chiffre *supérieur* à celui de la dépense nationale brute.

Si l'on étudie maintenant le tableau des exportations au graphique VII-4, on remarque qu'au cours des deux premiers cycles la diminution des exportations a été plus forte que celle de la dépense nationale brute durant la période de régression et que leur accroissement a été moins considérable que celui de la dépense nationale brute pendant la période d'expansion économique. Au cours du dernier cycle, le rythme des exportations s'est rapproché davantage de celui de la dépense nationale brute mais on a quand même l'impression, en étudiant ce graphique, qu'en période de régression comme en période de progrès économique, les exportations ont représenté une part décroissante de la dépense nationale brute.

En ce qui concerne les importations, leurs variations sont nettement plus grandes que celles de la dépense nationale brute, comme on peut le voir dans le graphique VII-5. Il en a été ainsi au cours des trois périodes de régression et des deux périodes de développement économique qui se sont produites depuis 1948. Toutefois, au cours de la dernière période de progrès, le chiffre des importations n'a pas dépassé le sommet précédent dans la même proportion que la dépense nationale brute. Ainsi, durant le premier trimestre de 1960, les importations ont dépassé de 5 p. 100 le chiffre de pointe qu'elles avaient atteint pendant le deuxième trimestre de 1957, tandis que la dépense nationale brute a marqué une augmentation de 12 p. 100 sur le sommet qu'elle avait précédemment touché. Cette faiblesse relative des importations nous donne une idée de l'importance prise par les pièces de machinerie et les biens autres que les biens de consommation dans le total de nos importations.

Les dépenses du gouvernement en biens et services ont accusé, durant le premier cycle, des augmentations énormes relativement à la dépense nationale brute, comme on peut le voir dans le graphique VII-6. Une bonne partie de cette augmentation est attribuable, il va sans dire, à la guerre de Corée. De cet accroissement a résulté cependant une proportion constamment plus considérable des dépenses du gouvernement par rapport au total de la dépense nationale brute. Au cours du deuxième cycle, les dépenses du gouvernement ont dépassé le sommet qu'elles avaient précédemment marqué à peu près dans la même proportion que la dépense nationale brute; durant le troisième cycle, l'augmentation relative des dépenses du gouvernement a été quelque peu plus considérable que celle de la dépense nationale brute.

Nous avons attiré l'attention sur les variations qui ont marqué la création du capital au Canada, par rapport à celles qu'a enregistrées la dépense nationale brute au cours des cycles qui se sont déroulés depuis 1948. Dans le graphique VIII, on a établi une comparaison entre ces variations relatives et les variations du même genre enregistrées aux États-Unis. Si l'on jette un coup d'œil sur les deux divisions du graphique concernant la dépense nationale brute, on se rend compte que les trois périodes de régression de l'après-guerre se sont fait sentir beaucoup plus fortement aux États-Unis qu'au Canada. Il est aussi évident que la première ère de prospérité qui a suivi l'année 1950 a

Graphique VII

CANADA: ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE NATIONALE BRUTE EXPRIMÉS EN DOLLARS COURANTS POUR TROIS CYCLES

Indices

Graphique VII-2a

CONSTRUCTION DOMICILIAIRE

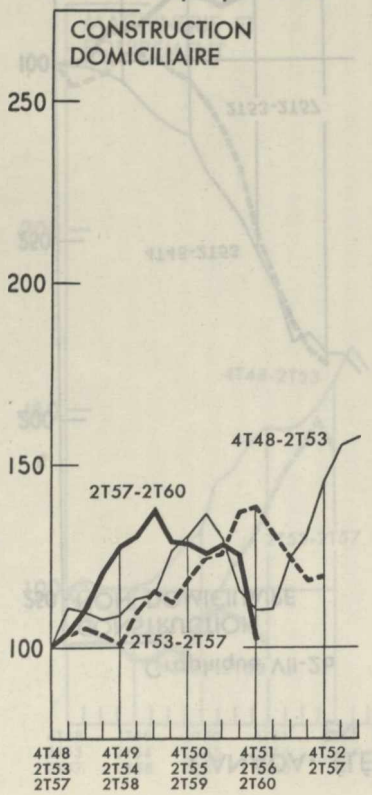

Graphique VII-2

CRÉATION BRUTE D'IMMOBILISATIONS PAR LES ENTREPRISES

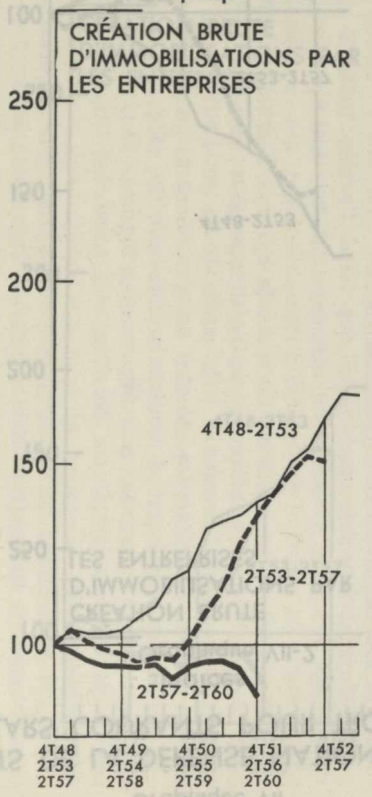

Graphique VII-1

DÉPENSE NATIONALE BRUTE

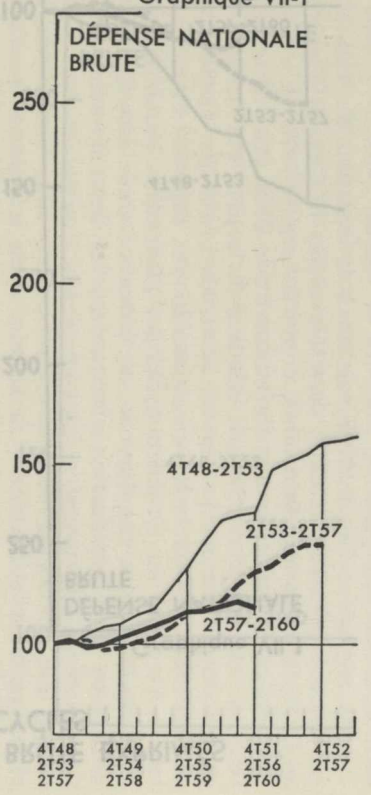

24181-0—5½

Graphique VII

CANADA: ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE NATIONALE BRUTE EXPRIMÉS EN DOLLARS COURANTS POUR TROIS CYCLES

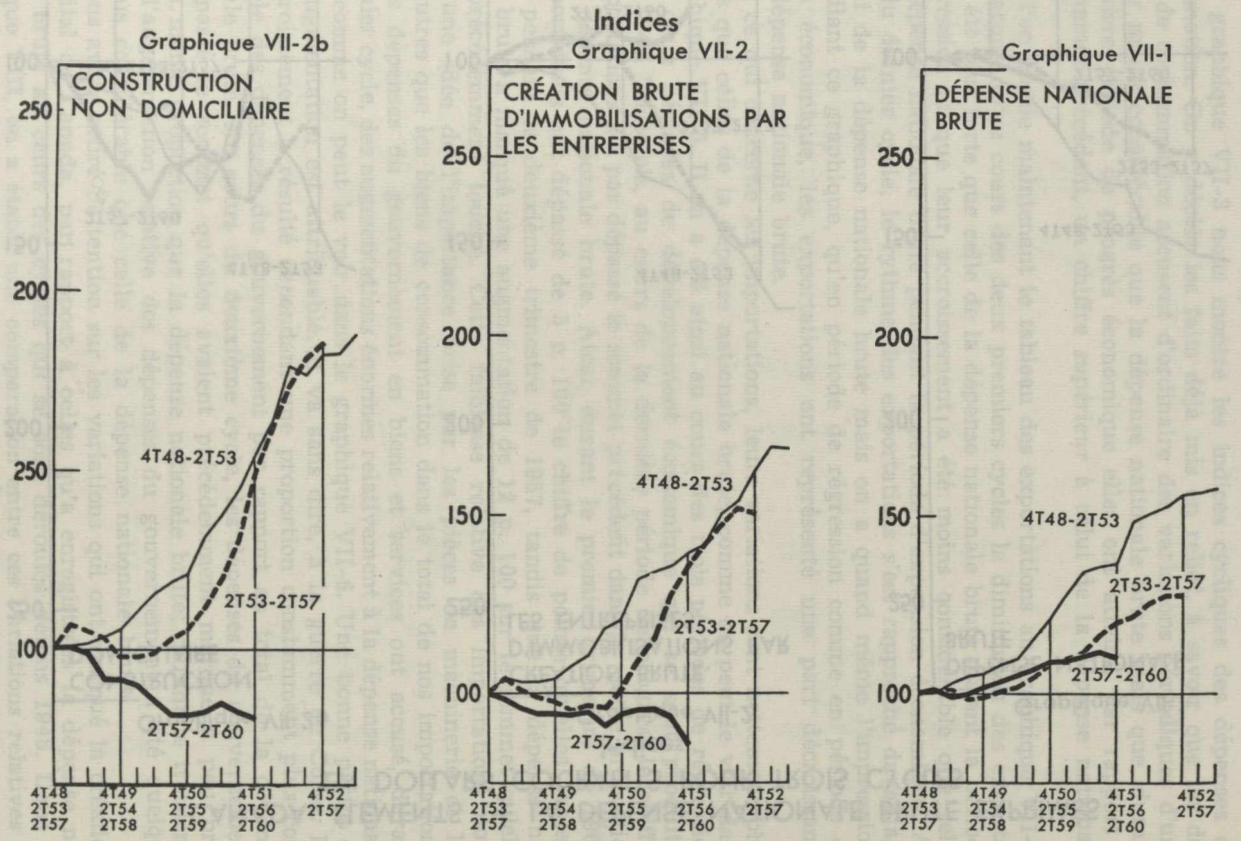

Graphique VII

CANADA: ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE NATIONALE BRUTE EXPRIMÉS EN DOLLARS COURANTS POUR TROIS CYCLES

Indices

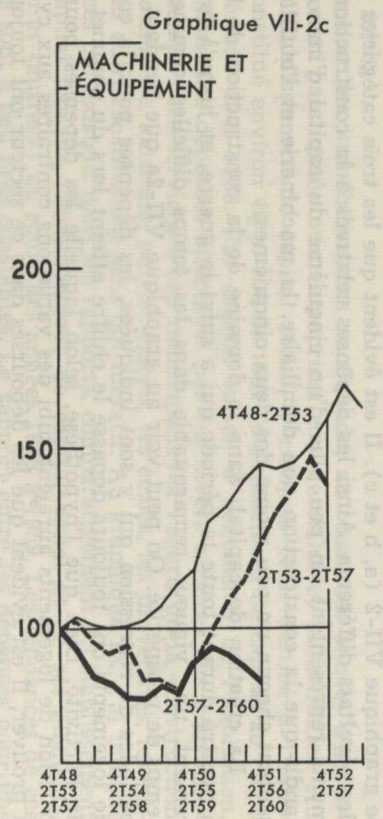

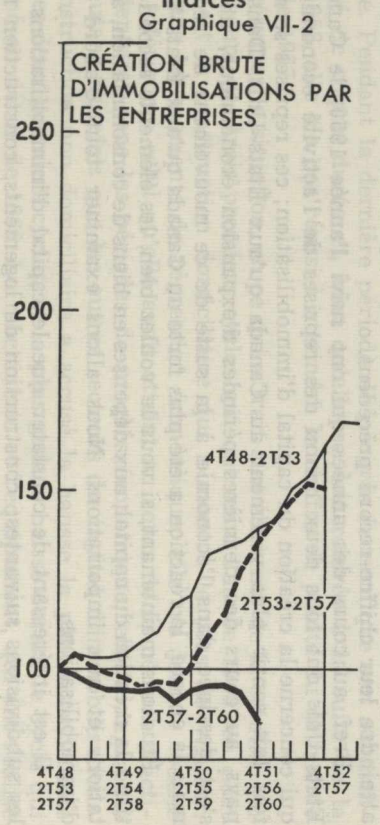

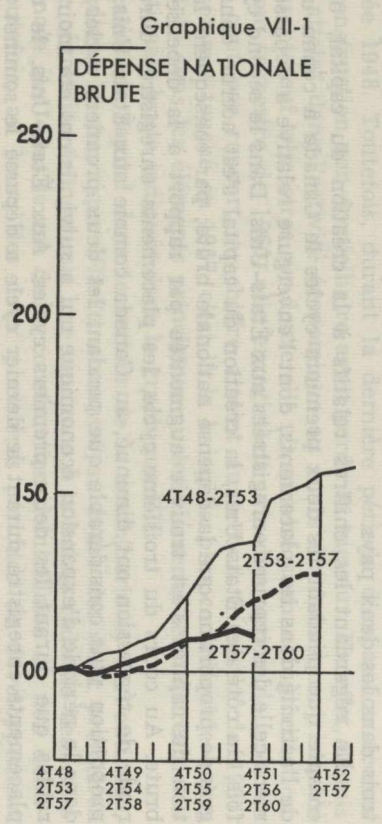

été plus vive au Canada qu'aux États-Unis, tandis que durant les deux cycles qui ont suivi, la dépense nationale brute a dépassé son sommet précédent à peu près dans la même proportion dans chacun des deux pays, et pourtant, la dernière période de développement économique a été la moins prononcée des trois dans les deux pays.

En regardant les chiffres relatifs à la création du capital, on se rend compte que pendant les deux premiers cycles le Canada a connu une reprise de l'activité dans les placements, dont l'envergure relative a dépassé sensiblement celle des reprises enregistrées aux États-Unis. Dans le second cycle toutefois, du côté des États-Unis, la création du capital s'est accrue dans une plus grande proportion que la dépense nationale brute; par conséquent la constitution du capital s'est trouvée augmentée par rapport à la dépense nationale brute. Au cours du troisième cycle, les placements enregistrés durant la période de régression ont diminué, au Canada comme aux États-Unis, dans une proportion plus considérable que pendant les deux premiers cycles; en outre, dans la période d'expansion économique qui a suivi, ils ont été moins considérables que durant les deux premiers cycles. Aux États-Unis, le chiffre des placements enregistré durant le dernier cycle a dépassé le sommet précédemment établi dans une proportion d'environ 4 p. 100, tandis qu'au Canada les placements ont accusé un mouvement de régression décisif sans avoir pu atteindre leur chiffre-record précédent.

Bref, au cours des années qui ont suivi l'année 1950, le Canada et les États-Unis ont tous deux connu des reprises de l'activité économique en ce qui concerne la création du capital d'immobilisation; ces reprises se sont toutefois fait sentir plus vivement au Canada qu'aux États-Unis. Dans les deux pays, au cours des dernières périodes d'expansion économique, une réaction s'est dessinée dans l'économie à la suite de ce mouvement de redressement mais là encore, la réaction a été plus forte au Canada qu'aux États-Unis.

Étudions maintenant, si vous le voulez bien, les éléments secondaires relatifs à la création du capital, aux dépenses en biens de consommation, aux exportations et aux importations. Nous allons examiner tout d'abord le capital d'immobilisations.

Il est intéressant de constater que le capital d'immobilisations comprend les subdivisions suivantes: construction de logements, construction non domiciliaire, machinerie et outillage. L'action exercée par chacune de ces trois catégories, au cours des trois cycles qui se sont produits depuis 1948, apparaît dans le graphique VII-2 (a, b et c). Il est évident que les trois catégories ont donné des résultats différents. Ainsi les dépenses relatives à la construction de logements représentent un peu plus d'un cinquième du capital d'immobilisations tandis que la construction non domiliaire, la machinerie et l'outillage représentent chacun un peu moins des deux cinquièmes.

La création de capital, dans le domaine de la construction de logements, a montré durant toute la période qui a suivi la guerre, et jusqu'à tout dernièrement, une vigueur remarquable dans les temps difficiles comme dans les temps de prospérité. On peut voir au graphique VII-2a que pendant toutes les périodes de régression qui y sont indiquées, les dépenses pour la construction de logements ont toujours dépassé le chiffre atteint lors du sommet précédent de l'activité. Bien que l'hypothèse, selon laquelle les dépenses pour la construction de logements auraient subi des variations contraires aux cycles, reste à prouver, il est évident que les déboursés dans ce secteur ont toujours été un soutien pour l'économie au cours des périodes de régression. Mais le rythme de ces dépenses est resté ferme également durant les périodes de grande activité économique. Par conséquent, l'offre en matière de logements au Canada a marqué, nous le savons, une augmentation considérable. Nous aurons l'occasion, plus loin, d'établir une comparaison entre cette augmentation et le rythme des mariages.

La construction non domiciliaire, dont les chiffres apparaissent dans le graphique VII-2b, n'a pas gardé un rythme aussi soutenu que la construction domiciliaire au cours des périodes de recul économique, mais elle a dépassé de beaucoup cette dernière pendant les deux périodes de progrès cyclique qui ont suivi l'année 1948. Toutefois, durant la dernière période d'expansion économique, la construction non domiciliaire avait perdu sa vigueur. En effet, depuis le sommet atteint dans l'activité économique au cours du deuxième trimestre de 1957, durant neuf trimestres sur douze elle n'a montré aucune augmentation. Au deuxième trimestre de 1960, elle enregistrait une diminution de près de vingt pour cent par rapport au chiffre atteint au second trimestre de 1957. Depuis le sommet touché en 1957, c'est là la baisse la plus considérable qu'on ait enregistrée dans les éléments principaux ou les éléments secondaires de la dépense nationale brute indiqués dans le graphique VII.

La création de capital dans le secteur de la machinerie et de l'outillage, comme l'indique le graphique VII-2c, a montré au cours des deux premières périodes de régression économique une tendance à la baisse radicale beaucoup plus prononcée que dans le cas de la construction domiciliaire ou non domiciliaire. Toutefois, au cours des deux premières périodes de développement économique, elle a dépassé ses sommets antérieurs beaucoup plus que ne l'a fait la construction domiciliaire et quelque peu moins que la construction non domiciliaire. Pendant la dernière période de progrès économique son augmentation a été de courte durée et, bien qu'elle se soit relevée à la suite de la baisse de 1958, elle n'a pas réussi à atteindre le chiffre de pointe du deuxième trimestre de 1957.

Pour résumer la situation, en ce qui a trait aux éléments de la création du capital au cours des trois premiers cycles qui ont suivi l'année 1948, on peut dire que c'est la construction domiciliaire qui a montré le plus de vigueur. En effet, dans les moments de régression économique, elle n'a jamais touché un niveau inférieur à celui qu'elle avait atteint au cours de la période d'activité précédente et dans les périodes de progrès économique, elle a augmenté mais pas autant toutefois que les autres secteurs du capital d'immobilisations.

La construction non domiciliaire a accusé la hausse la plus considérable au cours des deux premiers cycles, et la plus grande baisse durant le cycle qui s'est terminé au début de 1960. La machinerie et l'équipement, qui ont réalisé des gains substantiels durant les deux premiers cycles, alors presque entièrement dans leurs phases d'expansion, ont accusé une baisse marquée au cours du dernier cycle.

L'expansion des immobilisations au Canada, au cours des années d'après-guerre, ne s'est pas limitée aux entreprises commerciales et industrielles. Au contraire, l'établissement de capital social, y compris celui destiné à l'habitation, a constitué environ 40 p. 100 de tout l'établissement de capital au cours de cette période 1948-1959. Par capital social, à l'exclusion de l'habitation, nous entendons des dépenses effectuées par les divers services des gouvernements (y compris les services d'eau municipaux) à l'égard de la construction et de la machinerie, ainsi que par les églises, les écoles, les universités, les hôpitaux et les autres institutions sans but lucratif. Au graphique IX, j'ai indiqué les tendances qui existent dans les rapports, comparativement à l'établissement total de capital fixe, de l'établissement de capital social et de ses éléments, (habitation et «autres») au cours des années 1948 à 1959. Les tendances de ces proportions sont à peu près constantes. Le rapport entre les dépenses pour fins d'habitation et les dépenses totales de capital à un niveau d'environ un cinquième, indique une légère tendance à la baisse, alors que le rapport entre les dépenses relatives aux autres capitaux sociaux et les dépenses totales de capital, également à un niveau d'environ un cinquième, indique une légère tendance à la hausse.

Graphique VII

CANADA: ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE NATIONALE BRUTE EXPRIMÉS EN DOLLARS COURANTS POUR TROIS CYCLES

Indices

Graphique VII-3a

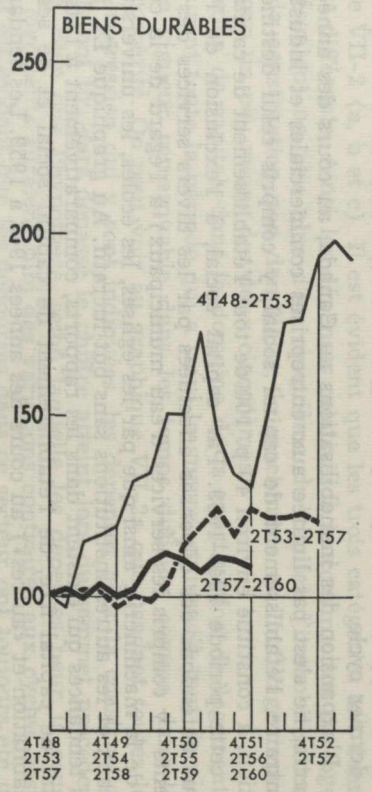

Graphique VII-3

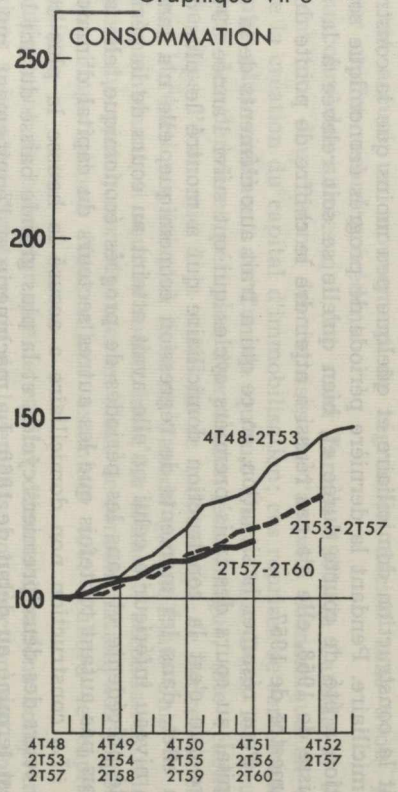

Graphique VII-1

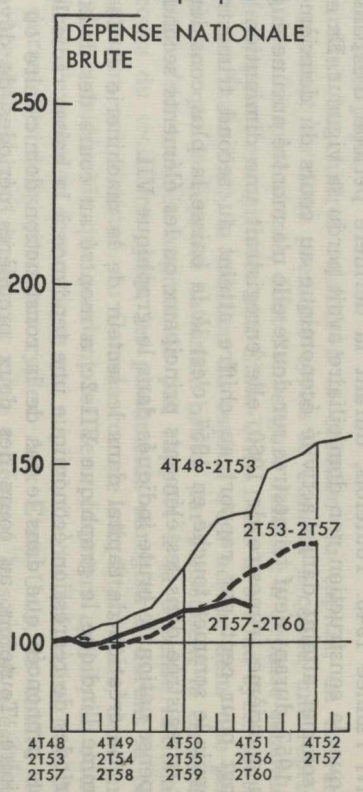

Graphique VII

CANADA: ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE NATIONALE BRUTE EXPRIMÉS EN DOLLARS COURANTS POUR TROIS CYCLES

Indices

Graphique VII-3b

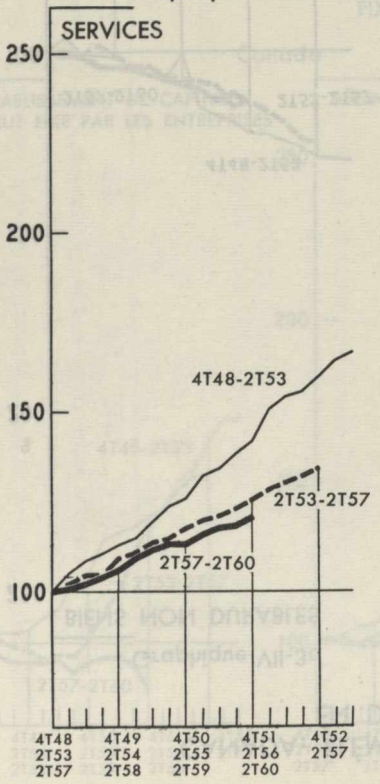

Graphique VII-3

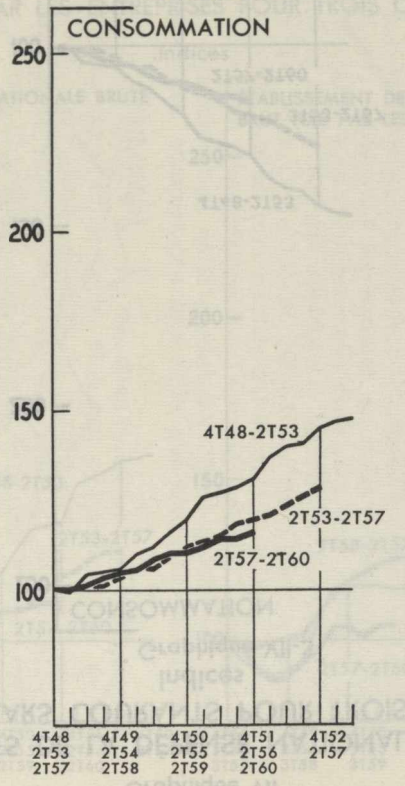

Graphique VII-1

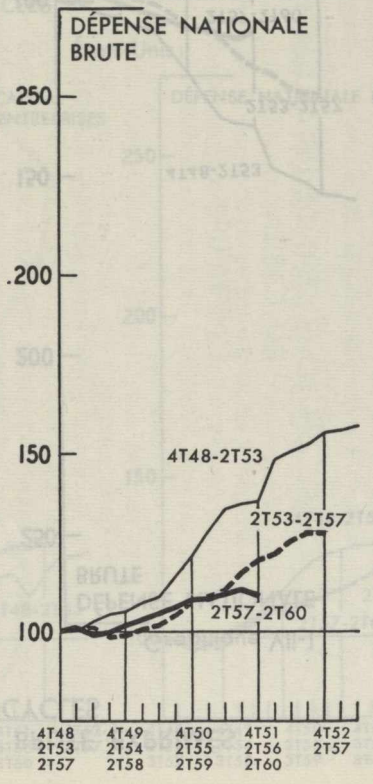

Graphique VII

CANADA: ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE NATIONALE BRUTE EXPRIMÉS EN DOLLARS COURANTS POUR TROIS CYCLES

Indices

Graphique VII-3c

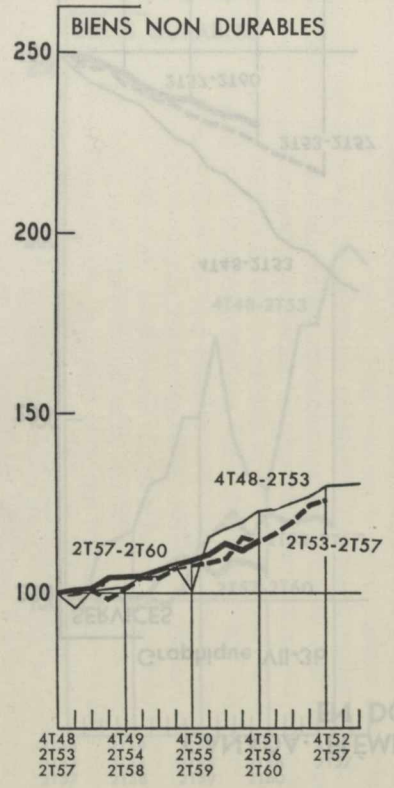

Graphique VII-3

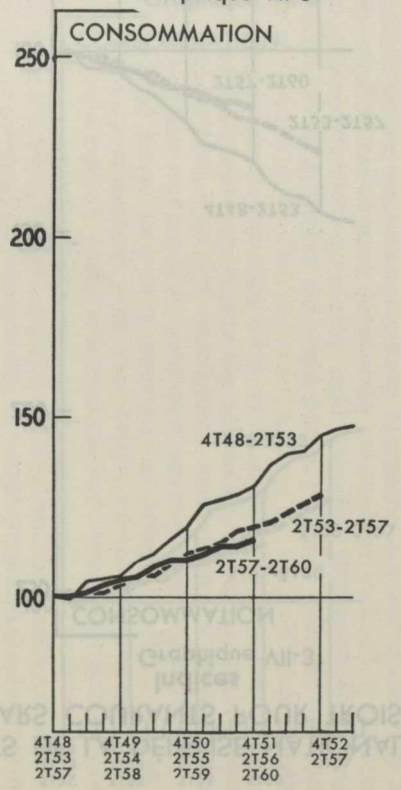

Graphique VII-1

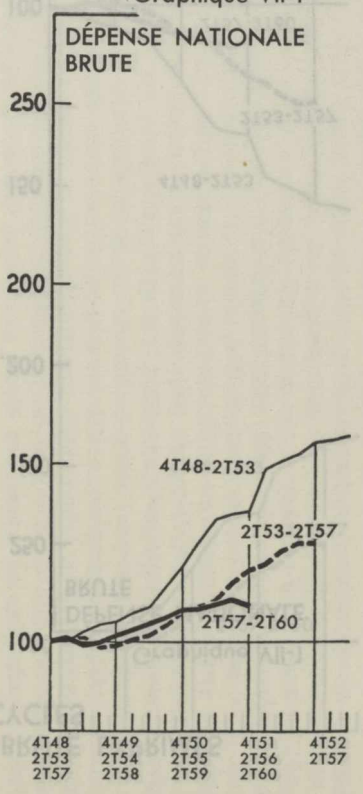

Graphique VIII

CANADA ET ÉTATS-UNIS: DOLLAR COURANT
DÉPENSE NATIONALE BRUTE ET ÉTABLISSEMENT DE CAPITAL BRUT FIXE PAR LES ENTREPRISES POUR TROIS CYCLES

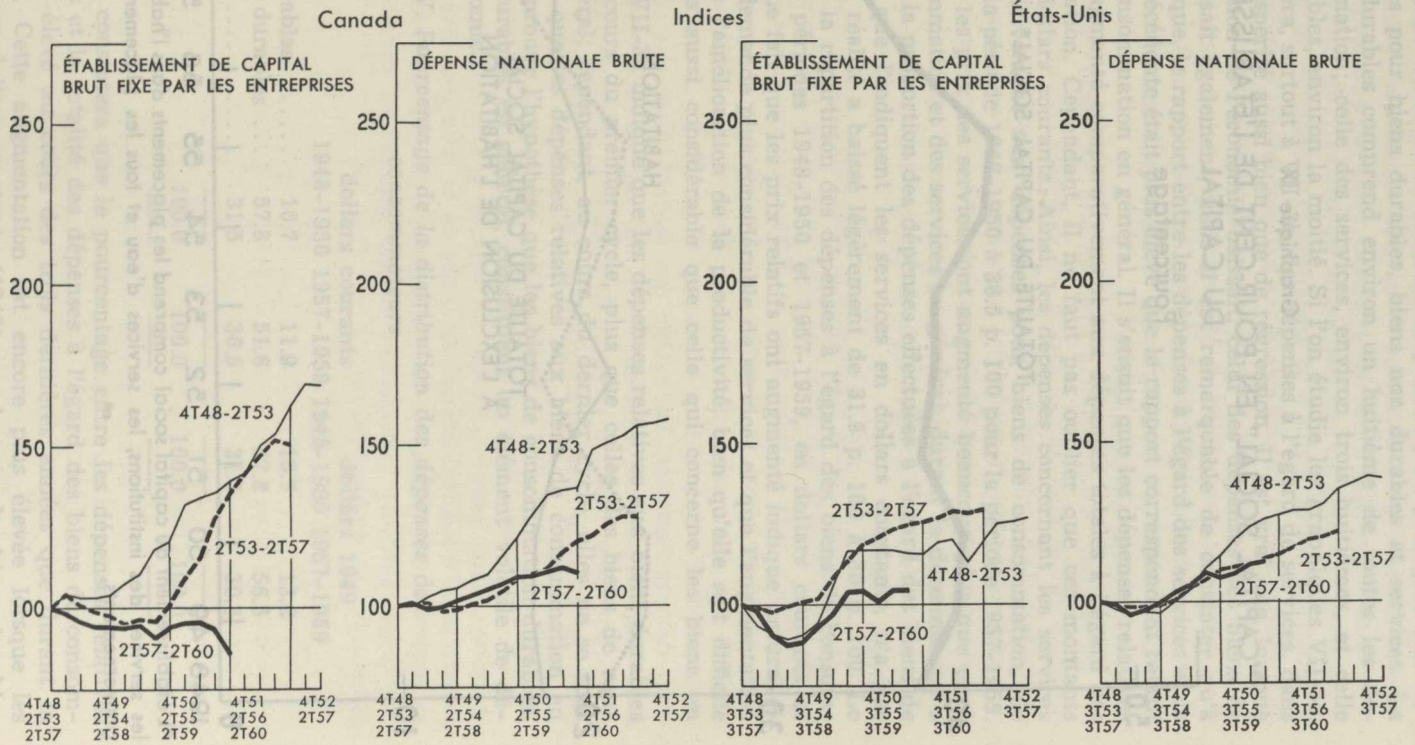

Graphique IX

"CAPITAL SOCIAL" EN POUR-CENT DE L'ÉTABLISSEMENT TOTAL DU CAPITAL

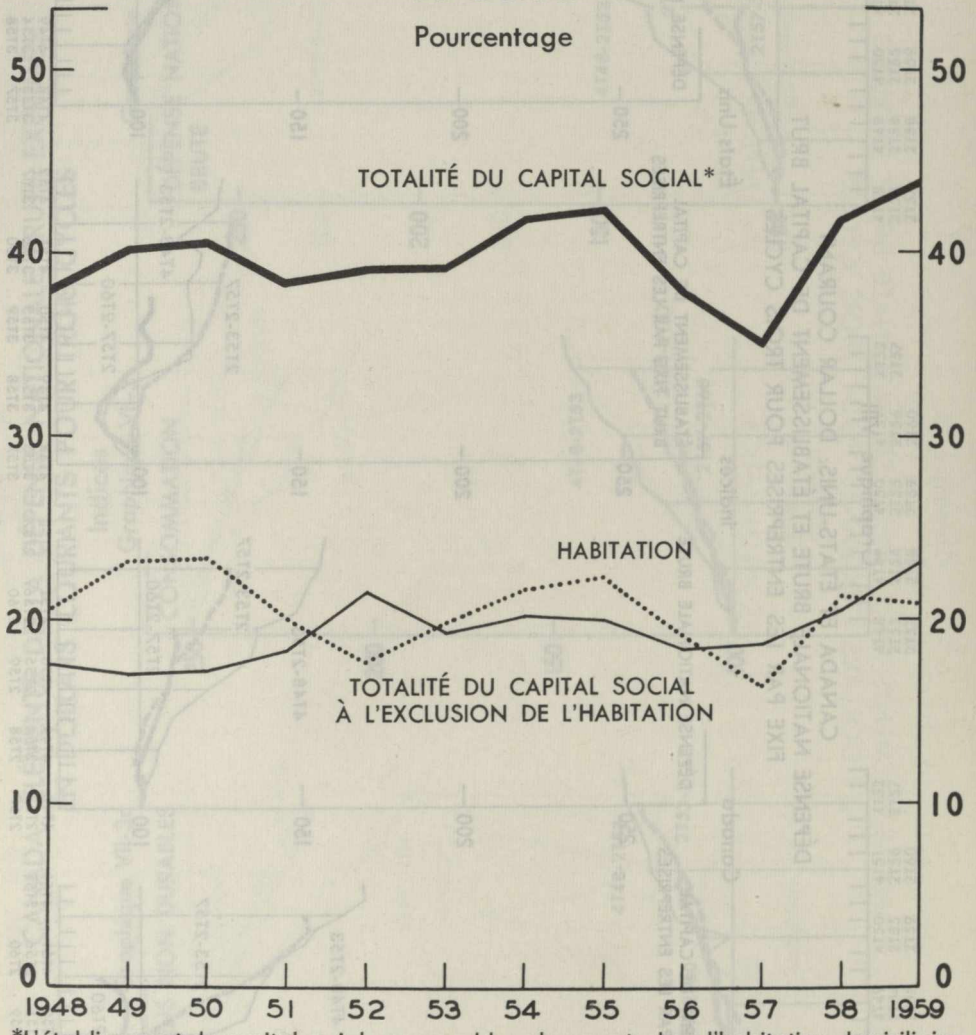

*L'établissement du capital social comprend les placements dans l'habitation domiciliaire, les services des institutions, les services d'eau et tous les placements des services des gouvernements.

Les dépenses pour biens de consommation peuvent, en pratique, être réparties en dépenses pour biens durables, biens non durables et services. La valeur des biens durables comprend environ un huitième de toutes les dépenses de consommation; celle des services, environ trois huitièmes, et celle des biens non durables, environ la moitié. Si l'on étudie les graphiques VII-3a, b et c, on remarquera, surtout à VII-3b, des dépenses à l'égard de services, dans les périodes de prospérité aussi bien que de régression. Il est vrai que, lorsque le rythme d'expansion de l'économie baissait, celui des dépenses des biens de consommation baissait également, mais il est remarquable de constater qu'à chaque pointe cyclique, le rapport entre les dépenses à l'égard des services et la valeur de pointe précédente était plus élevé que le rapport correspondant relatif aux dépenses de consommation en général. Il s'ensuit que les dépenses relatives aux services ont augmenté comparativement aux dépenses totales à l'égard des biens de consommation. Cependant, il ne faut pas oublier que ces montants sont exprimés en dollars courants. Ainsi, les dépenses concernant les services ont augmenté, relativement aux dépenses pour biens de consommation, de 31.5 p. 100 durant la période 1948-1950 à 36.5 p. 100 pour la période 1957-1959. Cependant, vu que les prix des services ont augmenté beaucoup plus que ceux des biens de consommation et des services en général, durant la décennie qui a suivi l'année 1949, la proportion des dépenses effectuées à l'égard des biens de consommation, tel que l'indiquent les services en dollars constants, n'a pas augmenté, mais en réalité a baissé légèrement de 31.5 p. 100 à 30 p. 100. Le tableau IV indique la répartition des dépenses à l'égard des biens de consommation durant les périodes 1948-1950 et 1957-1959, en dollars courants et constants (1949). Le fait que les prix relatifs ont augmenté indique naturellement qu'il y a eu demande plus considérable de services et que l'augmentation des services, due à l'amélioration de la productivité, bien qu'elle soit difficile à établir, n'est pas aussi considérable que celle qui concerne les biens en général.

Le graphique VII-3a indique que les dépenses relatives aux biens durables ont augmenté, au cours du premier cycle, plus que celles des biens de consommation en général; cependant, au cours du dernier cycle, elles ne se sont pas élevées autant que les dépenses relatives aux biens de consommation en général. Voilà qui prouve l'hypothèse que les biens de consommation durables, comme les biens durables en général, constituent un élément volatile de dépenses dans l'économie.

Tableau IV. *Pourcentage de la distribution des dépenses des consommateurs*

	dollars courants		dollars 1949	
	1948-1950	1957-1959	1948-1950	1957-1959
Biens durables	10.7	11.9	10.7	13.2
Biens non durables ...	57.8	51.6	57.8	56.5
Services	31.5	36.5	31.5	30.3
	100.0	100.0	100.0	100.0

Au tableau IV, on constatera que le pourcentage entre les dépenses relatives aux biens durables et la totalité des dépenses à l'égard des biens de consommation a été plus élevé au cours des trois dernières années que durant la période 1948-1950. Cette augmentation est encore plus élevée lorsque les calculs sont établis en dollars constants (1949), car le prix des biens durables s'est moins élevé en général que le prix des biens de consommation et des services.

Les dépenses relatives aux biens non durables, effectuées au cours des trois cycles que nous étudions, n'ont pas dépassé les pointes cycliques antérieures au même degré que les dépenses relatives aux biens de consommation, en général, durant l'un quelconque de ces cycles. Voir praphique VII-3c. Cette situation apparaît lorsque l'on remarque la proportion en baisse des dépenses de consommation à l'égard des biens non durables. Cependant, vu que les prix des biens non durables s'est élevé en général moins rapidement que ceux des biens de consommation et des services, la baisse dans le rapport entre les dépenses effectuées à l'égard des biens non durables et la totalité des dépenses est moins accentuée en termes de dollars constants qu'en dollars courants, comme il appert au tableau IV.

En résumé, nous pouvons signaler que les dépenses relatives aux biens durables ont le plus fluctué parmi les dépenses concernant les biens de consommation. Les dépenses à l'égard des services ont toujours été considérables, durant les périodes de prospérité aussi bien que de dépression, car elles s'élevaient comparativement à celles concernant les biens de consommation quoique celles concernant les biens non durables,—qui représentent la majorité des dépenses,—n'aient augmenté qu'à un rythme moins élevé que n'accusaient les dépenses totales.

Et maintenant nous étudierons la situation relative à nos exportations et à nos importations. Nous savons tous que notre commerce d'exportation et d'importation s'est pratiqué avec les États-Unis sur une échelle plus considérable après qu'avant la dernière guerre. Bien que les proportions varient quelque peu d'une année à l'autre, la valeur de nos exportations de marchandises aux États-Unis s'élève à environ 60 p. 100 de la totalité de nos exportations de marchandises. La valeur des marchandises que nous importons des États-Unis représente environ 70 p. 100 de nos importations totales. Cette proportion s'établissait à environ 72 p. 100 au cours des années 1952 à 1957, mais elle a baissé considérablement au cours des deux dernières années, et en 1959 elle s'élevait à 67 p. 100.

La répartition de nos exportations et de nos importations entre marchandises, d'une part, et services et articles qui ne sont pas des marchandises, d'autre part, n'a guère changé au cours de la décennie 1949-1959. Ces chiffres apparaissent au tableau V. On y constatera que les marchandises représentent une proportion plus considérable de nos recettes au compte courant que nos paiements au compte courant.

Graphique X

BALANCES AVEC TOUS LES AUTRES PAYS AU COMPTE COURANT DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

(millions de dollars)

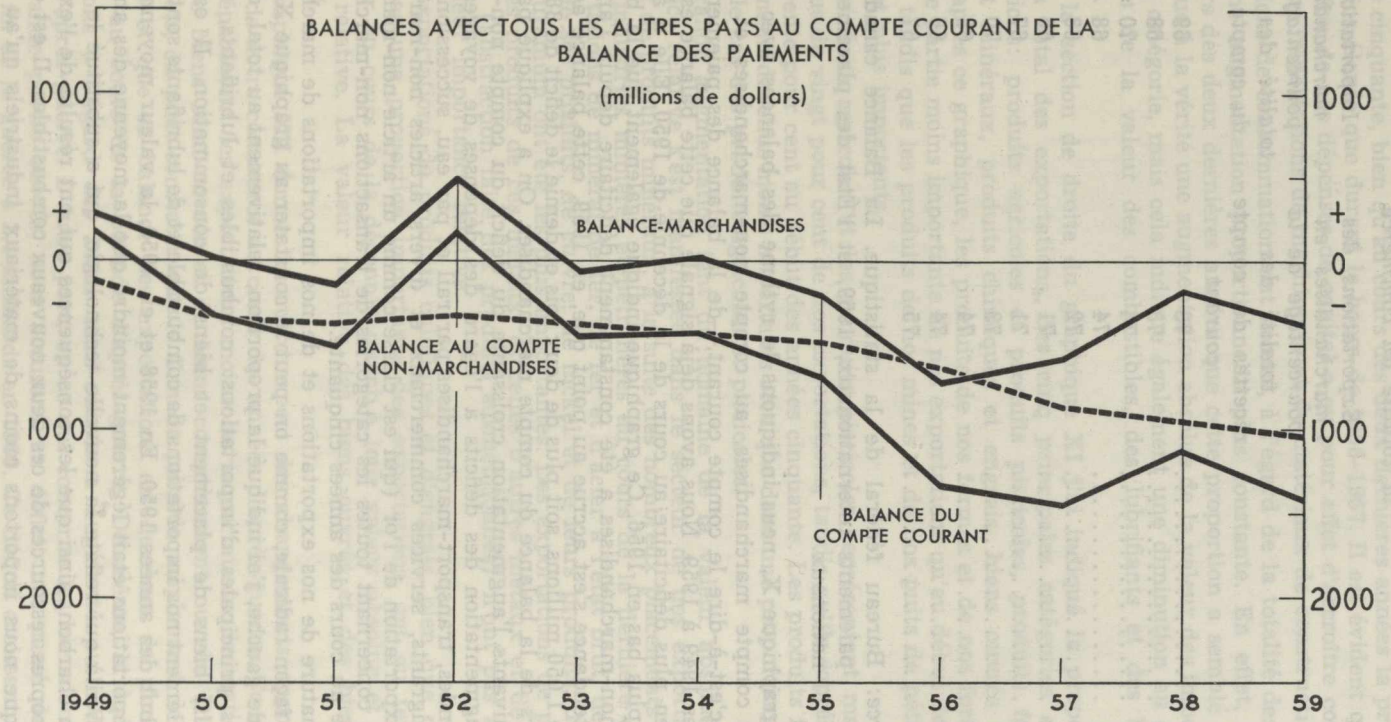

Tableau V. *Commerce des marchandises en proportion de la totalité du commerce*

	Exportations des marchandises en pourcentage de la totalité des recettes du compte courant	*Importations des marchandises en pourcentage de la totalité des paiements du compte courant*
1949	73	69
1950	73	68
1951	74	70
1952	74	68
1953	72	68
1954	71	66
1955	71	67
1956	73	70
1957	74	68
1958	74	66
1959	75	67

Source: Bureau fédéral de la statistique. La Balance canadienne des paiements internationaux, 1959, et l'État des placements internationaux.

Au graphique X, nous indiquons le rythme des balances avec les autres pays au compte marchandises, au compte non-marchandises et aux deux réunis,—c'est-à-dire le compte courant,—de la balance des paiements durant les années 1949 à 1959. Nous avons déjà signalé que cette balance est devenue de plus en plus déficitaire au cours de la décennie de 1950. Elle a atteint son point le plus bas en 1956. Ce graphique indique également que la balance du compte non-marchandises a été constamment déficitaire depuis l'année 1949, et cette tendance s'est accrue au point que, en 1959, cette balance accusait un déficit de 1,050 millions, soit plus de deux fois et demie le déficit de 380 millions de dollars de la balance du compte marchandises. On a expliqué par les éléments suivants l'augmentation croissante du déficit du compte non-marchandises: augmentation des déficits à l'égard des dépenses de voyages, intérêts et dividendes, transport-marchandises par rail et par eau, successions et fonds des immigrants, services commerciaux et divers articles non-marchandises. Outre l'exportation de l'or (qui est classé comme un article non-marchandise) le déficit concernant toutes les catégories de transactions non-marchandises a augmenté au cours des années cinquante.

La nature de nos exportations et de nos importations de marchandises a varié de façon radicale, comme on peut le constater au graphique XI. Dans la division de gauche, j'ai indiqué la proportion, relativement au total, des quatre catégories principales d'importations: combustibles et lubrifiants, matériaux industriels, biens de placement et biens de consommation. Il est évident qu'actuellement nos importations de combustible et de lubrifiants sont moindres qu'au début des années 1950. En 1958 et en 1959, la valeur moyenne absolue de ces importations était légèrement moindre que la moyenne des années 1950 et 1951. Voilà qui reflète la nouvelle technologie, qui a substitué le pétrole et le gaz au charbon, ainsi que les conséquences qui ont résulté de l'exploitation de nos propres ressources de ces deux nouveaux combustibles. Il est également évident que nous importons moins de matériaux industriels qu'au début de cette décennie, ce qui, encore une fois, reflète cette nouvelle technologie et indique une augmentation de nos sources domestiques d'approvisionnement concernant les matériaux plus récents.

Les biens de placement, ou les biens de capital, constituent maintenant une plus grande proportion de nos importations que durant la première partie des années cinquante, bien qu'au cours des deux dernières années la proportion ait été moins élevée que durant le boom de 1956-1957. Il est évident que cette augmentation de nos dépenses de capital a eu pour effet d'accroître considérablement nos importations de machinerie et de matériaux de construction.

Les biens de consommation ont accusé, à l'égard de la totalité des importations, une augmentation proportionnelle plus constante. En effet, ce n'est qu'au cours des deux dernières années que cette proportion a semblé s'élever. Cela indique à la vérité une augmentation absolue de la valeur des importations dans cette catégorie, mais cela indique également une diminution au cours de ces années de la valeur des combustibles, des lubrifiants et des biens de placement.

Dans la section de droite du graphique XI j'ai indiqué la proportion, à l'égard du total des exportations, des cinq principales catégories suivantes d'exportations: produits agricoles et produits piscicoles, produits forestiers, métaux et minéraux, produits chimiques et engrais, biens ouvrés et biens divers. D'après ce graphique, les produits de nos fermes et de nos forêts constituent une partie moins importante de nos exportations qu'au début des années cinquante tandis que les produits de nos mines et de nos puits de pétrole sont maintenant plus importants.

Les produits agricoles et les produits piscicoles représentent maintenant un peu plus de vingt pour cent de nos exportations, tandis qu'ils représentaient environ trente pour cent au début des années cinquante. Les produits forestiers sont également devenus moins importants bien que dans une proportion moindre que dans le cas des produits agricoles et piscicoles.

La grande augmentation tant du domaine de la valeur absolue que de l'importance relative s'est manifestée dans le secteur de nos exportations de métaux et de produits minéraux, à la suite des nombreux placements effectués dans nos industries minières et pétrolières au cours de la dernière décennie. Les exportations de minerai de fer, de fer et d'acier à l'état brut, de l'aluminium et de ses produits, de cuivre, de nickel et de leurs produits, de pétrole brut et d'uranium ont été les plus importantes. Les exportations de plomb, de zinc et des produits de ces métaux, et celles d'autres métaux et de produits minéraux (abstraction faite des produits susmentionnés) n'ont pas augmenté quant à leur importance relative.

Les exportations de produits chimiques et d'engrais, bien que ne représentant pas une proportion importante des exportations, ont eu tendance à augmenter au cours de la décennie quant à leur valeur absolue et leur importance relative. La valeur relative des biens ouvrés et des biens divers a diminué.

Le graphique XII donne un autre aspect des changements apportés à la structure de notre commerce au cours des années d'après-guerre. Ce graphique indique séparément les exportations moins les importations de matières premières, de biens semi-ouvrés et de biens complètement ouvrés. D'après ces chiffres nets, on peut constater que le Canada possède amplement de matières premières et que sa balance des exportations est devenue de plus en plus favorable au cours de la période d'après-guerre. De même, la balance des exportations à l'égard des biens semi-ouvrés a augmenté au cours de la période d'après-guerre. D'autre part, en ce qui concerne les biens entièrement ou en grande partie ouvrés, nous accusons un déficit net passé de près de zéro à la fin de la guerre à 2.4 milliards en 1959. Ce déficit croissant en ce qui concerne les biens ouvrés est une des nombreuses preuves que nos industries manufacturières ne se sont pas accrues au même rythme que l'économie.

Graphique XI

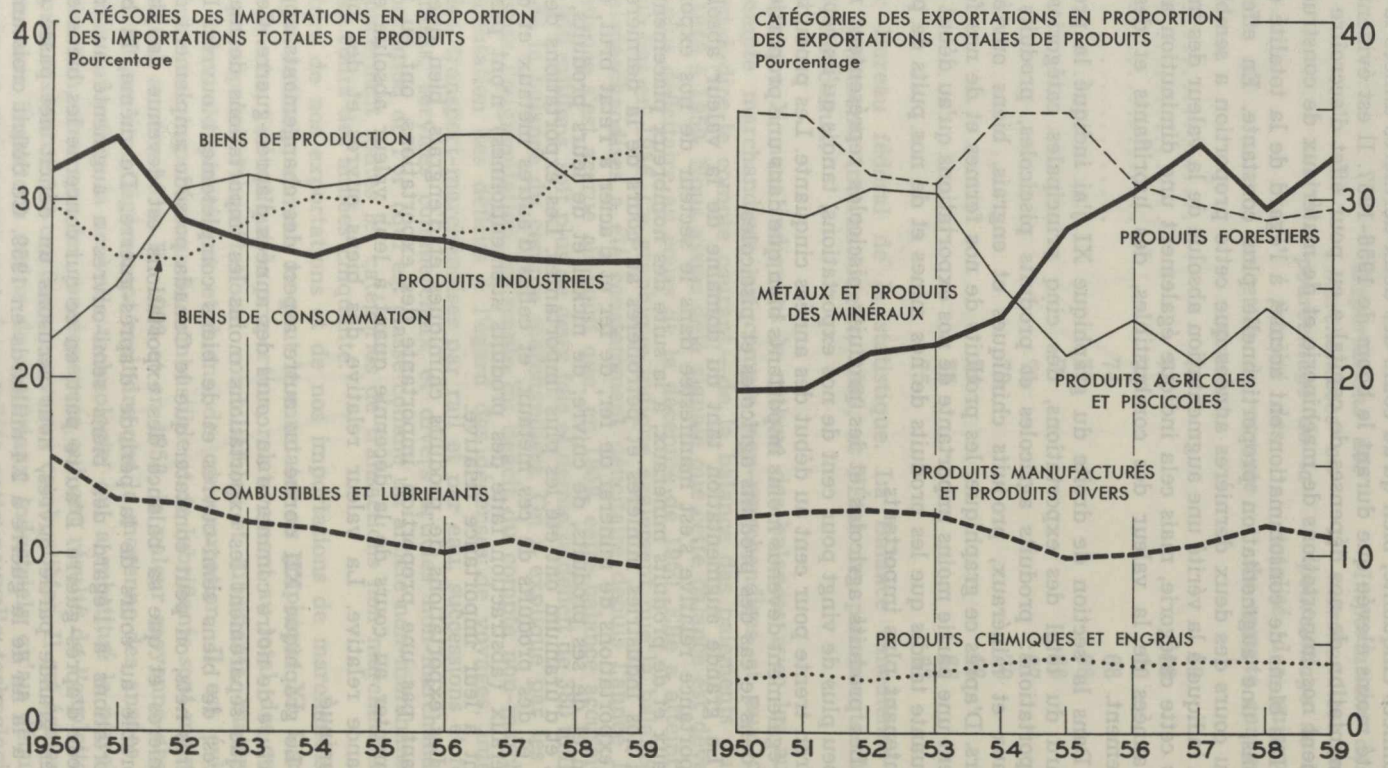

Graphique XII

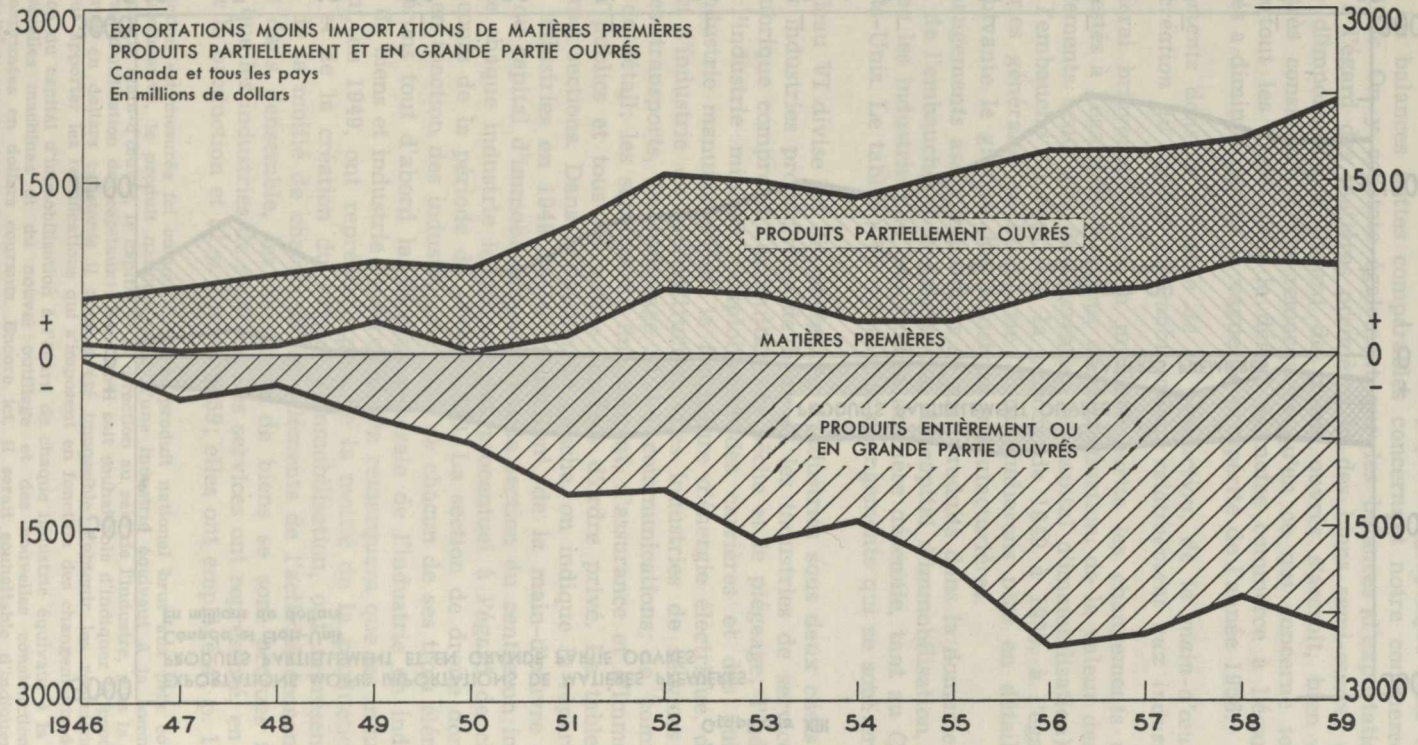

24181-0—6¾

Graphique XIII

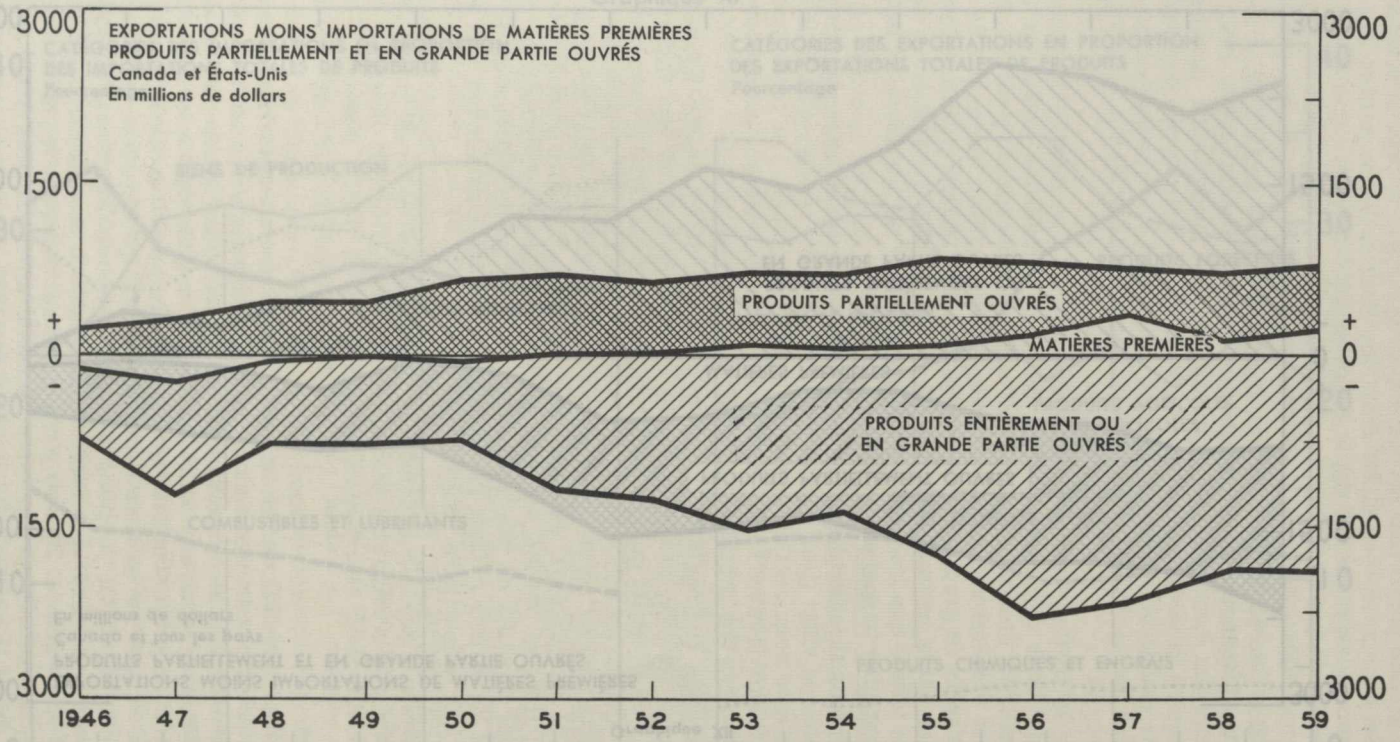

Les balances nettes qui figurent au graphique XII se rapportent au commerce du Canada avec tous les autres pays. Le graphique XIII indique seulement les balances nettes comparables concernant notre commerce avec les États-Unis. On y constate également que les balances d'exportation ont augmenté à l'égard des matières premières et des biens semi-ouvrés et que la balance d'importation à l'égard des biens ouvrés s'accroît, bien qu'elle soit déjà très considérable. On remarquera qu'en ce qui concerne tous les pays et surtout les États-Unis, le déficit de notre commerce à l'égard des biens ouvrés a diminué depuis la vague de prospérité de l'année 1956.

C. *Changements dans le domaine de la production, de la main-d'œuvre et de la création du capital d'immobilisation, relativement aux industries*

J'étudierai brièvement dans la présente partie les changements qui se sont manifestés à l'égard de la valeur de la production, de la valeur des nouveaux placements bruts (ou de la création du capital d'immobilisation) et le niveau de l'embauche au cours de la période de 1949 à 1959, à l'égard de dix catégories générales de l'industrie. Nous étudierons plus en détail dans la partie suivante le groupe des industries manufacturières.

Des changements assez importants se sont produits dans la domaine de la production, de l'embauche et de la création du capital d'immobilisation, en ce qui concerne les industries, au cours de la dernière décennie, tant au Canada qu'aux États-Unis. Le tableau VI résume les changements qui se sont produits au Canada.

Le tableau VI divise les dix catégories d'industries sous deux chefs principaux: les industries productrices de biens et les industries de services. La première rubrique comprend l'agriculture, la pêche et le piégeage; l'industrie forestière; l'industrie minière, l'exploitation des carrières et des puits de pétrole; l'industrie manufacturière; la fourniture d'énergie électrique, de gaz et d'eau: et l'industrie de la construction. Les industries de services comprennent les transports, l'entreposage et les communications; le commerce de gros et de détail; les services de financement, d'assurance et d'immeuble; les services publics et tous les autres services d'ordre privé. Le tableau se divise en trois sections. Dans la section de gauche, on indique la répartition, d'après les industries en 1949 de la production[1], de la main-d'œuvre et de la création du capital d'immobilisation[2]. Dans la section du centre on indique à l'égard de chaque industrie le changement procentuel à l'égard de chaque secteur au cours de la période de 1949 à 1959. La section de droite donne la répartition en fonction des industries en 1959 de chacun de ses trois éléments.

Considérons tout d'abord la division générale de l'industrie en industrie productrice de biens et industrie de services. On remarquera que les industries de biens qui, en 1949, ont représenté plus de la moitié de la production, de l'embauche et de la création du capital d'immobilisation, ont représenté en 1959 moins de la moitié de chacun de ces éléments de l'activité économique. Considérées dans l'ensemble, les industries de biens se sont accrues moins rapidement que les industries de services. Les services ont représenté, en 1949, 47 p. 100 de la production et 51 p. 100 en 1959; elles ont employé 41 p. 100 de

[1] La production est mesurée ici comme étant le produit national brut aux prix courants. De façon approximative, le produit national brut d'une industrie équivaut à la somme des gains réalisés par la main-d'œuvre, le capital et la direction au sein de l'industre, plus la dépréciation (les frais d'utilisation des capitaux). Bien qu'il soit souhaitable d'indiquer la production de ces industries en dollars constants il nous a été impossible d'obtenir les renseignements nécessaires pour apporter les rectifications qui s'imposent en fonction des changements de prix.

[2] La création du capital d'immobilisation à l'égard de chaque industrie équivaut à la valeur brute des nouvelles machines et du nouvel outillage et des nouvelles constructions non domiciliaires exprimées en dollars courants. Encore ici, il serait souhaitable d'indiquer cette création en dollars constants mais il nous a été impossible d'obtenir les renseignements nécessaires pour apporter les rectifications qui s'imposent en fonction des changements de prix.

la main-d'œuvre en 1949 et un peu plus de 50 p. 100 en 1959. Elles ont représenté 45 p. 100 de la création du capital d'immobilisation en 1949 et 55 p. 100 en 1959.

Voici une conclusion générale qu'on peut tirer de ces statistiques. La valeur de la production des industries de biens en 1959 dépassait de 86 p. 100 celle de 1949; celle des industries de services la dépassait de 119 p. 100. Le nombre des personnes travaillant dans les industries de biens en 1959 était inférieur de 2 p. 100 à celui de 1949; dans les industries de services il était supérieur de 45 p. 100. La valeur de la création du capital d'immobilisation dans les industries de biens était supérieure de 100 p. 100 en 1959 à celle de 1949; elle était de plus de 200 p. 100 supérieure dans les industries de services.

Les nombres-indices, d'après l'année 1949, de la production, de l'embauche et de la création du capital d'immobilisation dans les industries de biens, les industries de services et dans toutes les industries sont indiqués dans les trois sections du graphique XIV. Ce graphique illustre ce qu'on vient de dire et indique également que, bien que la valeur de la création du capital se soit accrue plus rapidement que la valeur de la production dans toutes les industries, la proportion de la création du capital relativement à l'ensemble de la production s'est accrue plus rapidement dans les industries de services que dans les industries de biens. (Cela se manifeste par la grande marge de l'écart entre l'indice de la création du capital et l'indice de la production tant dans les industries de services que dans les industries de biens.) D'autre part, la valeur de la production par personne employée s'est accrue plus rapidement dans les industries de biens que dans les industries de services. (On doit remarquer que même si cette comparaison des proportions de la valeur de la production en dollars courants par personne employée indique une différence entre les deux industries en fonction de la productivité, elle ne mesure pas cette différence.)

Des différences se sont évidemment manifestées au sein des industries des deux groupes. Examinons d'abord les industries faisant partie du groupe des industries productives de biens. A cette fin reportons-nous de nouveau au tableau VI ainsi qu'au graphique XV-a, b, c, d, e et f.

Il y a eu évidemment des changements bien marqués dans le domaine de l'agriculture. Bien que le chiffre de la main-d'œuvre en agriculture fût inférieur d'environ 37 p. 100 en 1959 qu'en 1949 et bien que la création du capital dans l'agriculture ait augmenté, au cours de la période, à un degré moindre que dans n'importe quel groupe d'industrie, la valeur de la production agricole a manifesté une tendance à la baisse depuis 1952, comme l'indique le graphique XV-a. Dans une grande mesure, évidemment, cette tendance à la baisse de la valeur de la production est la conséquence des diminutions des prix des produits agricoles après 1952.

Nous avons laissé entendre antérieurement que dans l'ensemble des industries productrices de biens l'effectif de la main-d'œuvre était inférieur de 2 p. 100 en 1959 par rapport à 1949. On peut maintenant constater que cette baisse est entièrement attribuable à la baisse de l'embauche agricole. A la vérité, si on considère les industries de biens en faisant abstraction de l'agriculture, l'embauche en 1959 était de 19 p. 100 plus élevée qu'en 1949, bien que ce chiffre de 19 p. 100 fût évidemment beaucoup inférieur au chiffre de 45 p. 100 à l'égard des industries de services que nous avons mentionnées antérieurement. Il est indéniable qu'une des tendances prédominantes qui ait continué de se manifester au cours des années cinquante a été la baisse de la position relative de l'agriculture dans l'économie canadienne. Sa production, son embauche et la création de son capital ont représenté en 1959 environ la moitié de celles de 1949. Nous avons évidemment déjà signalé la baisse de l'importance relative des produits agricoles au sein de nos exportations.

Le groupe des industries manufacturières est le plus important des cinq groupes donnés ici comme constituant les industries de bien. En 1959 l'embauche dans les industries manufacturières a représenté environ la moitié de l'embauche dans les industries de biens et à peu près le quart de toute l'embauche. Cependant, l'importance relative des industries manufacturières ne s'est pas accrue au cours des années cinquante. Nous avons signalé ce point en indiquant l'excédent accru des importations sur les exportations de produits manufacturés au cours de cette décennie. Comme l'indique le tableau VI, les augmentations proportionnelles de 1949 à 1959 à l'égard de la production agricole, de l'embauche et de la création du capital, ont été inférieures, en ce qui concerne les industries manufacturières, à celles de toutes les industries de biens, abstraction faite de l'agriculture. Par conséquent, la part des industries manufacturières à l'égard de la production, de l'embauche et de la création du capital dans l'économie a été inférieure en 1959 à celle de 1949. Le graphique XV-f indique comment se sont comportés pendant la décennie les trois indicateurs d'activité, en ce qui concerne les industries manufacturières, et on peut comparer ces indices à la statistique relative à l'ensemble de ces indicateurs à l'égard de toutes les industries de biens, abstraction faite de l'agriculture, statistique qui est également donnée dans le graphique XV-f. Je parlerai davantage des industries manufacturières dans la partie suivante.

Parmi les quatre autres industries du groupe d'industries productrices de biens, l'industrie forestière, les industries fournissant l'énergie électrique, le gaz, et l'eau, et l'industrie de la construction ont augmenté leur part de l'embauche en 1959 comparativement à 1949, tandis que l'industrie minière, l'exploitation des carrières et l'industrie pétrolière, ce qui est peut-être étonnant, ont réduit leur part de façon marginale. Cette dernière industrie, qui nécessite de nombreux placements en capitaux, a représenté en 1959 environ 1.5 p. 100 de la main-d'œuvre et 4.3 p. 100 de la valeur de la production industrielle. Tous savent que cette industrie se remarquait dans les années cinquante par son haut niveau de création du capital d'immobilisation. L'augmentation procentuelle de cette création de capitaux de 1949 à 1959 a été plus élevée à l'égard de cette industrie qu'à l'égard de toutes les autres industries de biens et, comme l'indique le graphique XV-e relativement à l'année record de 1957, la création du capital d'immobilisation dans cette industrie dépassait de 531 p. 100 son niveau de 1949. La part de la production industrielle à l'égard de cette industrie a été plus élevée en 1959 qu'en 1949.

L'industrie de la production d'énergie électrique, de gaz et d'eau a accusé l'augmentation procentuelle la plus élevée de l'embauche de 1949 à 1959 par rapport à toutes les autres industries productrices de biens. Cette augmentation représentait une augmentation de l'embauche d'environ 30,000 personnes et sa proportion de la main-d'œuvre industrielle est passée de 0.9 p. 100 à 1.3 p. 100. Cette industrie a également accusé l'augmentation procentuelle la plus élevée à l'égard de la valeur de la production de 1949 à 1959, par rapport à toutes les industries mentionnées au tableau VI, y compris les industries de services. Les placements en capitaux dans cette industrie ne se sont pas accrus aussi rapidement que dans les autres industries de biens. Il s'agit néanmoins d'une industrie comportant de nombreux capitaux d'immobilisation, et qui représentaient en 1959 environ $\frac{1}{8}$ de tous les capitaux fixes d'immobilisation dans l'industrie. Le taux de l'accroissement de la création du capital d'immobilisation n'a pas dépassé le taux d'accroissement de la production de cette industrie, comme ce fut le cas dans la plupart des autres industries; cela ressort clairement du graphique XV-c.

TABLEAU VI

CANADA—CHANGEMENTS, DANS L'INDUSTRIE, DE LA PRODUCTION, DE L'EMBAUCHAGE ET DE LA CRÉATION DU CAPITAL D'IMMOBILISATION, 1949–1959

—	Répartition procentuelle 1949[1]			Changement procentuel 1949–1959			Répartition procentuelle en 1959[1]		
	Production	Embauche	Création du capital d'immobilisation	Production	Embauche	Création du capital d'immobilisation	Production	Embauche	Création du capital d'immobilisation
Agriculture, pêche et piégeage	11.3	22.3	16.3	+ 6.1	−36.8	+ 25.3	6.0	12.0	8.3
Industrie forestière	1.7	1.5	1.0	+ 42.5	+25.0	+142.3	1.2	1.6	0.9
Industrie minière, exploitation des carrières et des puits de pétrole	3.7	1.7	3.5	+137.4	+ 3.4	+258.3	4.3	1.5	5.2
Industrie manufacturière	28.9	26.3	19.7	+ 90.0	+13.8	+100.4	27.2	25.6	16.1
Énergie électrique, gaz et services d'eau	2.3	0.9	12.9	+194.7	+63.0	+127.4	3.4	1.3	12.0
Industrie de la construction	5.3	6.5	2.0	+165.4	+37.0	+232.7	7.0	7.6	2.7
Biens (non compris l'agriculture, la pêche et le piégeage)	41.9	36.9	39.1	+107.4	+19.0	+131.4	43.1	37.6	36.9
Industries productrices de biens	53.2	59.2	55.4	+ 85.9	− 2.0	+100.2	49.1	49.6	54.2
Transports, entreposage et communications	8.6	7.4	12.4	+126.0	+19.8	+210.7	9.6	7.6	15.7
Commerce de gros et de détail	14.6	13.2	7.1	+100.0	+43.1	+ 72.5	14.5	16.1	5.0
Finance, assurance et immeuble	7.7	2.9	1.2	+151.2	+49.0	+662.5	9.6	3.7	3.6
Services publics et autres services privés	16.0	17.1	23.8	+116.1	+57.2	+213.0	17.2	23.0	30.4
Industries de services	46.8	40.6	44.5	+118.7	+45.2	+201.8	50.9	50.4	54.7
Toutes les industries	100.0	100.0	100.0	+101.3	+17.2	+145.4	100.0	100.0	100.0

(1) Il se peut que le résultat de l'addition ne donne pas 100.0, étant donné qu'il s'agit de chiffres arrondis.

SOURCES: Production: *National Accounts, Income and Expenditure*, divers numéros publiés par le B.F.S.

Embauche: Les données statistiques sont les moyennes d'estimations mensuelles du nombre de personnes occupant un emploi, tirées de la statistique provenant de l'Enquête sur la main-d'œuvre publiée par le B.F.S.

Création du capital d'immobilisation: La statistique est extraite de la publication *Public & Private Investment in Canada*, divers numéros publiés par le B.F.S. Les chiffres n'ont trait qu'aux capitaux fixes, et n'incluent pas l'accumulation de capitaux en fonction de l'inventaire.

Graphique XIV

INDICES DE LA PRODUCTION, DE L'EMBAUCHE ET DE LA CRÉATION DU CAPITAL

Indice 1949 = 100

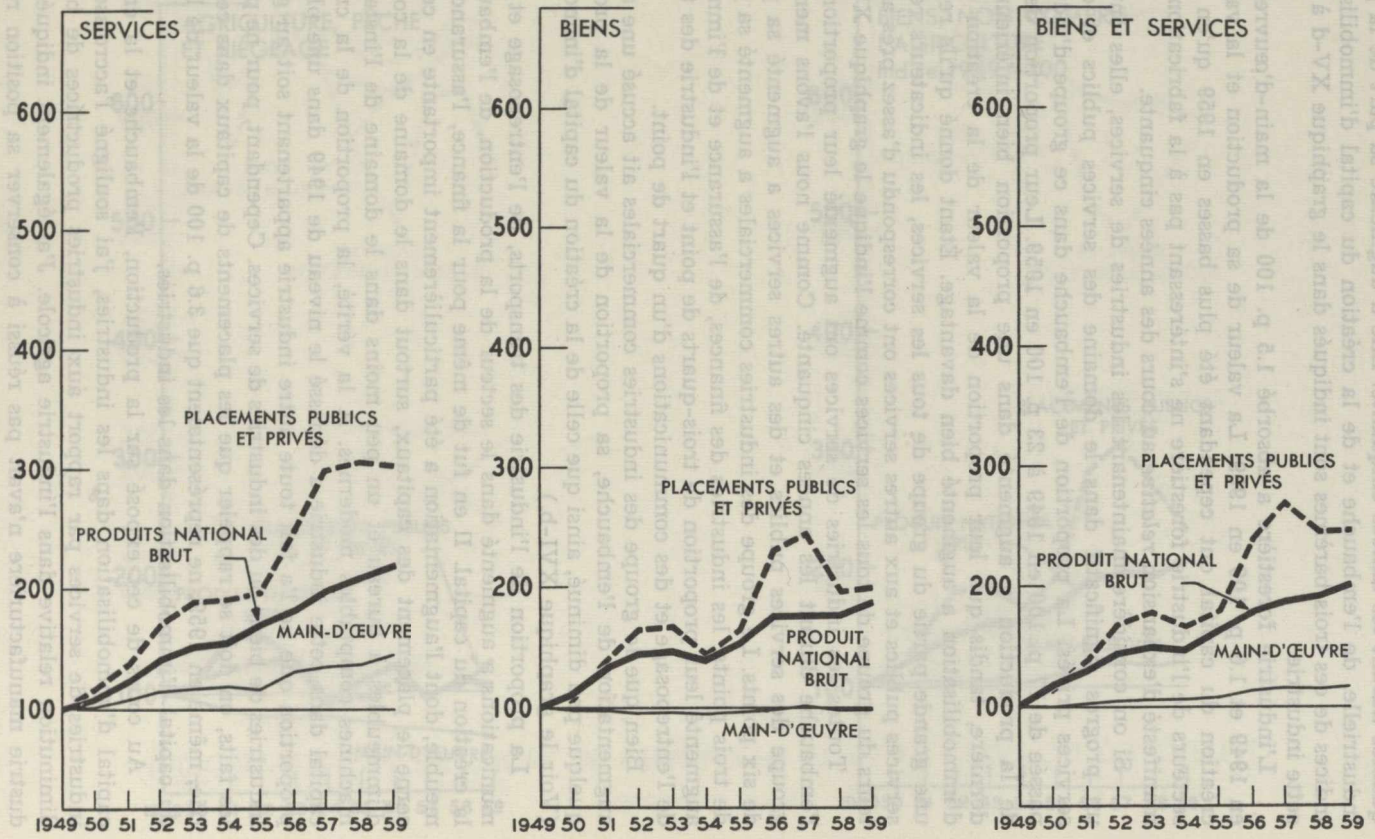

Par ailleurs, l'industrie de la construction a accompli des progrès remarquables durant les années cinquante. Elle a augmenté sa part de la production industrielle, de l'embauche et de la création du capital d'immobilisation. Les indices de ces trois barèmes sont indiqués dans le graphique XV-d à l'égard de cette industrie.

L'industrie forestière a absorbé 1.5 p. 100 de la main-d'œuvre employée en 1949 et 1.6 p. 100 en 1959. La valeur de sa production et la valeur de la création du capital ont cependant été plus basses en 1959 qu'en 1949. Les secteurs de l'industrie forestière ne s'intéressant pas à la fabrication n'ont pas manifesté d'expansion *relative* au cours des années cinquante.

Si on considère maintenant les industries de services, elles ont accompli un progrès significatif dans le domaine des services publics et des autres services privés. La proportion de l'embauche dans ce groupe d'industries est passée de 17 p. 100 en 1949 à 23 p. 100 en 1959. Leur proportion de la valeur de la production a augmenté dans une proportion bien inférieure à cette dernière, tandis que leur proportion de la valeur de la création du capital d'immobilisation a augmenté bien davantage. Étant donné qu'ils représentent une grande partie du groupe de tous les services, les indicateurs relatifs aux services publics et aux autres services ont correspondu d'assez près aux indicateurs du groupe de tous les services comme l'indique le graphique XVI-d.

Toutes les industries de services ont augmenté leur proportion de toute l'embauche durant les années cinquante. Comme nous l'avons mentionné, le groupe des services publics et des autres services a augmenté sa proportion de six points. Le groupe des industries commerciales a augmenté sa proportion de trois points; les industries des finances, de l'assurance et de l'immeuble ont augmenté leur proportion de trois-quarts de point et l'industrie des transports, de l'entreposage et des communications d'un quart de point.

Bien que le groupe des industries commerciales ait accusé une assez forte augmentation de l'embauche, sa proportion de la valeur de la production a quelque peu diminué, ainsi que celle de la création du capital d'immobilisation. (Voir le graphique XVI-b.)

La proportion de l'industrie des transports, de l'entreposage et des communications a augmenté dans le secteur de la production, de l'embauche et de la création du capital. Il en fut de même pour la finance, l'assurance et l'immeuble, dont l'augmentation a été particulièrement importante en ce qui concerne le placement des capitaux, surtout dans le domaine de la construction d'immeubles à bureau et un peu moins dans le domaine de l'installation de machines comptables modernes. A la vérité, la proportion de la création du capital dans cette industrie a dépassé le niveau de 1949 dans une plus grande proportion que ne l'a fait toute autre industrie appartenant soit au groupe des industries de biens ou des industries de services. Cependant, pour ne pas fausser les faits, on doit se rappeler que les placements de capitaux dans cette industrie, même en 1959, ne représentaient que 3.6 p. 100 de la valeur de la création du capital d'immobilisation dans les industries.

Au cours de cet exposé sur la production, l'embauche et la création du capital d'immobilisation dans les industries, j'ai souligné l'accroissement des industries de services par rapport aux industries productrices de biens et la diminution relative dans l'industrie agricole. J'ai également indiqué que l'industrie manufacturière n'avait pas réussi à conserver sa position relative. Il importe souverainement de reconnaître que ces tendances importantes se sont manifestées dans l'économie des États-Unis au cours de la dernière décennie, bien que d'une façon moins marquée qu'au Canada.

Graphique XV-a

INDICES DE LA PRODUCTION, DE L'EMBAUCHE ET DE LA CRÉATION DU CAPITAL

Indice 1949 = 100

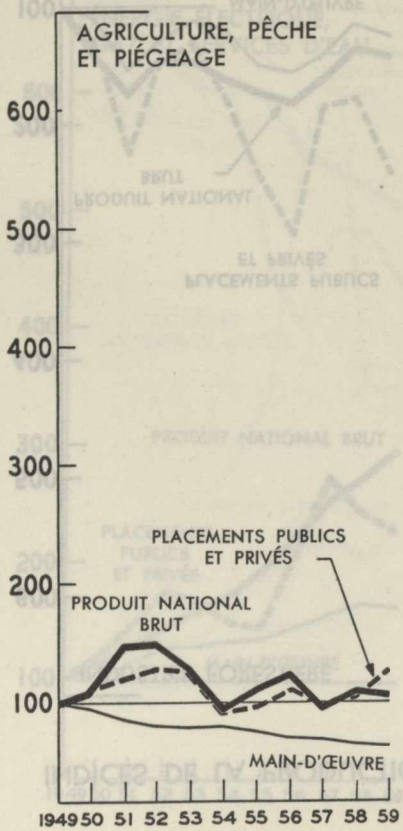

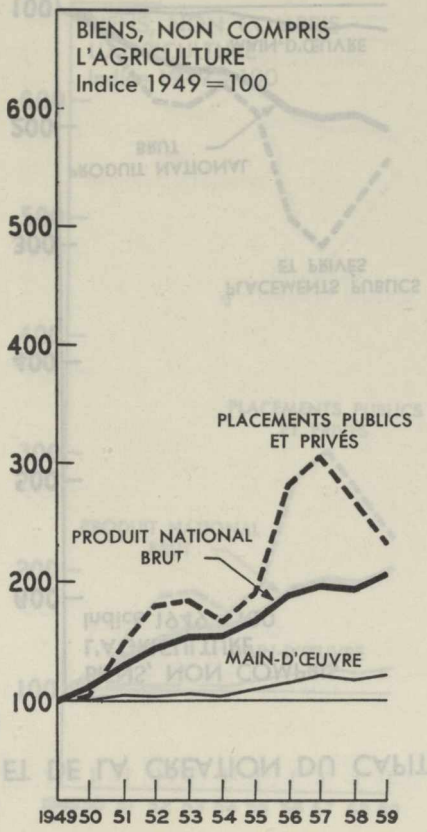

Graphique XV-b

INDICES DE LA PRODUCTION, DE L'EMBAUCHE ET DE LA CRÉATION DU CAPITAL

Indice 1949 = 100

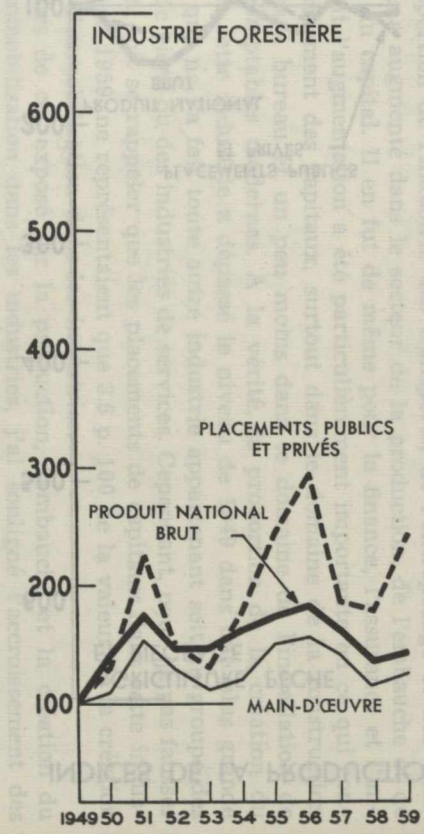

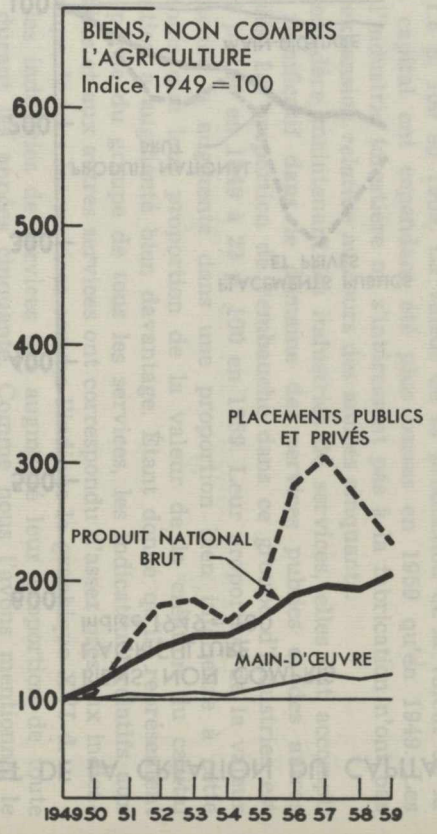

Graphique XV-c

INDICES DE LA PRODUCTION, DE L'EMBAUCHE ET DE LA CRÉATION DU CAPITAL

Indice 1949 = 100

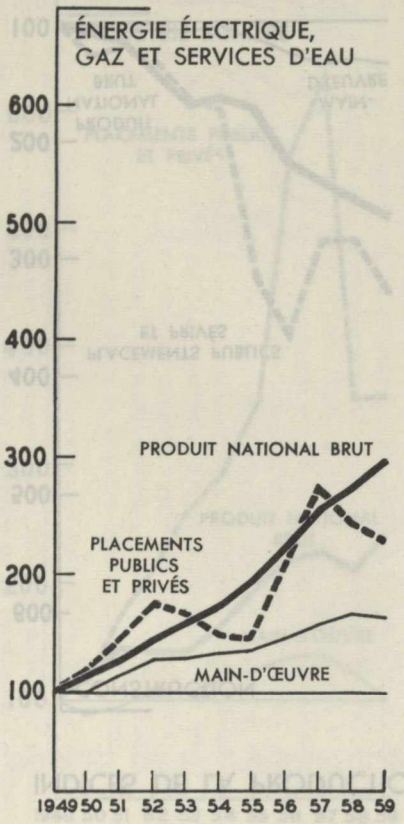

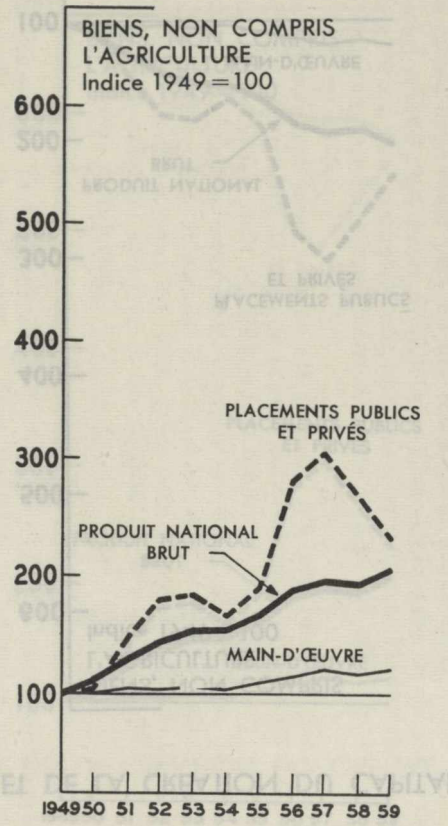

Graphique XV-d

INDICES DE LA PRODUCTION, DE L'EMBAUCHE ET DE LA CRÉATION DU CAPITAL

Indice 1949 = 100

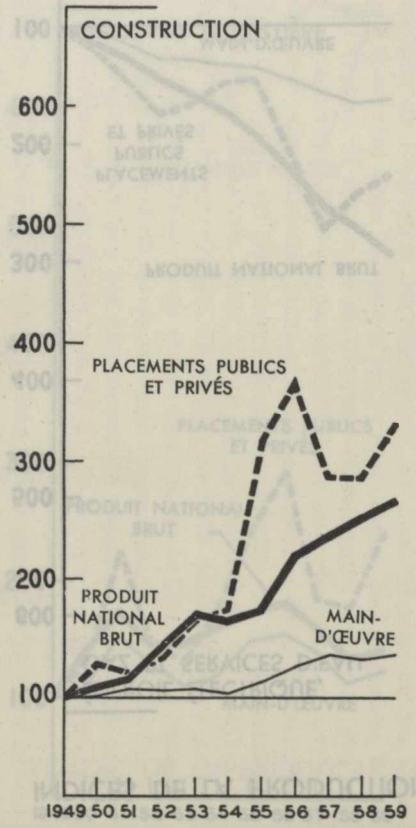

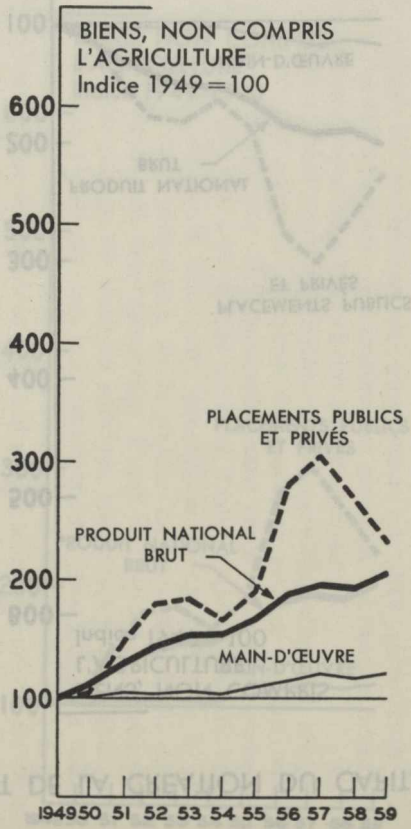

Graphique XV-e

INDICES DE LA PRODUCTION, DE L'EMBAUCHE ET DE LA CRÉATION DU CAPITAL

Indice 1949 = 100

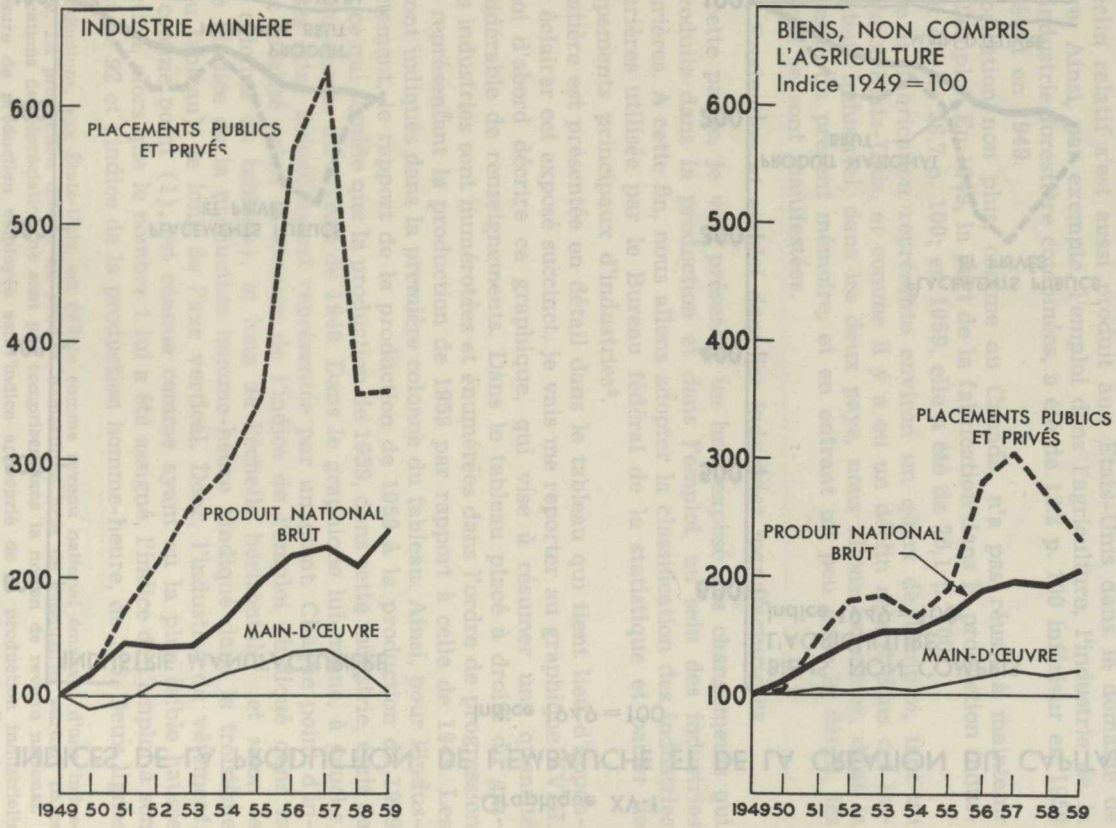

Graphique XV-f

INDICES DE LA PRODUCTION, DE L'EMBAUCHE ET DE LA CRÉATION DU CAPITAL

Indice 1949 = 100

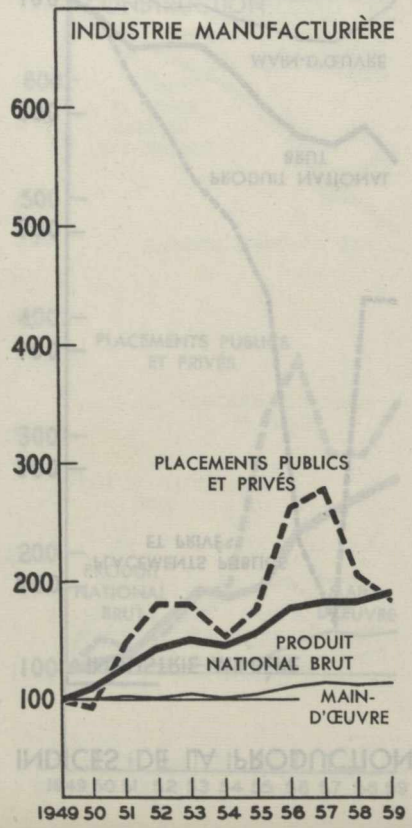

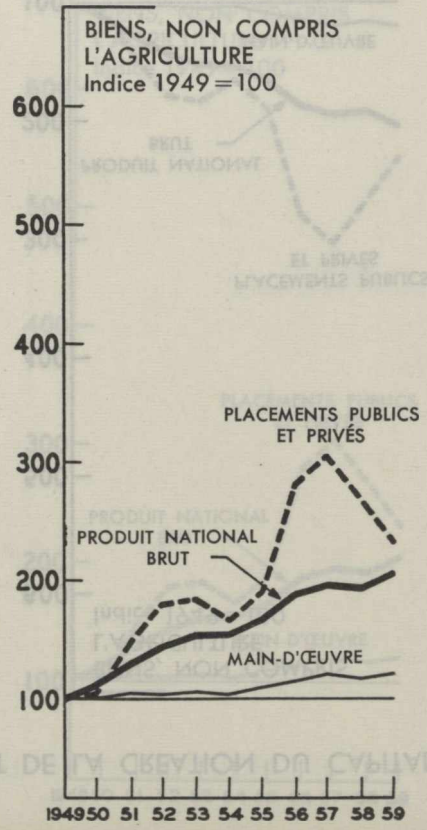

Dans les tableaux VII et dans le graphique XVII, nous comparons les changements qui se sont produits depuis 1949, dans la production et dans l'emploi au Canada et aux États-Unis, dans les industries offrant des marchandises et des services[1].

On verra que la part des industries productrices de biens, soit dans la production, soit dans l'emploi, a été moindre en 1959 qu'en 1949, aux États-Unis, quoique la baisse dans cette part ait été moindre qu'au Canada.

Un déclin relatif s'est aussi produit aux États-Unis dans le domaine de l'agriculture. Ainsi, par exemple, l'emploi dans l'agriculture, l'industrie de la pêche et l'industrie forestière combinées, a été de 13.2 p. 100 inférieur en 1959 à ce qu'il était en 1949.

La fabrication non plus, comme au Canada, n'a pas réussi à maintenir sa part de l'emploi. En 1949, la part de la fabrication dans la production industrielle avait été de 28.7 p. 100; en 1959, elle a été de 26.1 p. 100.

Comme la fabrication représente environ un quart de l'emploi, tant au Canada qu'aux États-Unis, et comme il y a eu un déclin relatif dans cet important secteur industriel, dans les deux pays, nous allons examiner, dans la partie suivante du présent mémoire, et en entrant un peu dans le détail, les tendances qui se sont manifestées.

D. *Production et emploi dans les industries manufacturières*

Dans cette partie, je vais présenter un bref exposé des changements qui se sont produits dans la production et dans l'emploi, au sein des industries manufacturières. A cette fin, nous allons adopter la classification des industries manufacturières utilisée par le Bureau fédéral de la statistique et parler de seize groupements principaux d'industries[2].

La matière est présentée en détail dans le tableau qui tient lieu d'appendice. Pour éclairer cet exposé succinct, je vais me reporter au graphique XVIII. Laissez-moi d'abord décrire ce graphique, qui vise à résumer une quantité assez considérable de renseignements. Dans le tableau placé à droite du graphique, les industries sont numérotées et énumérées dans l'ordre de progression croissante représentant la production de 1959 par rapport à celle de 1949. Les rapports sont indiqués dans la première colonne du tableau. Ainsi, pour l'industrie du vêtement, le rapport de la production de 1959 à la production de 1949 est de 115, ce qui signifie que la production de 1959, dans cette industrie, était de 15 p. 100 au-dessus du niveau de 1949. Dans le graphique lui-même, à gauche, chacune des seize industries est représentée par un point. Chaque point d'industrie est localisé selon la mesure de l'indice de l'emploi (indiqué dans la deuxième colonne du tableau), le long de l'échelle horizontale, et selon la mesure de l'indice de la production homme-heure (indiqué dans la troisième colonne du tableau), le long de l'axe vertical. Donc, l'industrie du vêtement, identifiée comme point (1), est connue comme ayant eu la plus faible hausse de production, alors que le nombre 1 lui a été assigné, l'indice de l'emploi à son sujet étant de 92 et l'indice de la production homme-heure, de 125. Deux lignes

[1] La «production», aux États-Unis, est définie comme revenu national émanant d'une industrie désignée. La production diffère du produit domestique brut de l'industrie, surtout parce que les allocations de dépréciation ne sont pas comprises dans la notion de revenu national.

[2] La mesure de production employée est l'indice approprié de la production industrielle nette, que publie le Bureau fédéral de la statistique dans la *Revue statistique du Canada*.

La mesure de l'emploi utilisée est l'indice approprié se fondant sur les études mensuelles des établissements ayant quinze employés ou plus, publiées par le Bureau fédéral de la statistique, dans la *Revue de l'emploi et des salaires* (*Review of Employment and Payrolls*).

L'indice de la production par homme-heure, dont on parlera, est calculé en multipliant l'indice de l'emploi dont il est question ci-dessus, par l'indice des heures moyennes de travail par semaine (fondé sur les chiffres publiés par le Bureau fédéral de la statistique dans la *Revue des hommes-heures et des gains horaires*) (*Review of Man-Hours and Hourly Earnings*) et en divisant le résultat obtenu par les indices de la production industrielle, dont il est question plus haut.

Graphique XVI-a

INDICES DE LA PRODUCTION, DE L'EMBAUCHE ET DE LA CRÉATION DU CAPITAL

Indice 1949 = 100

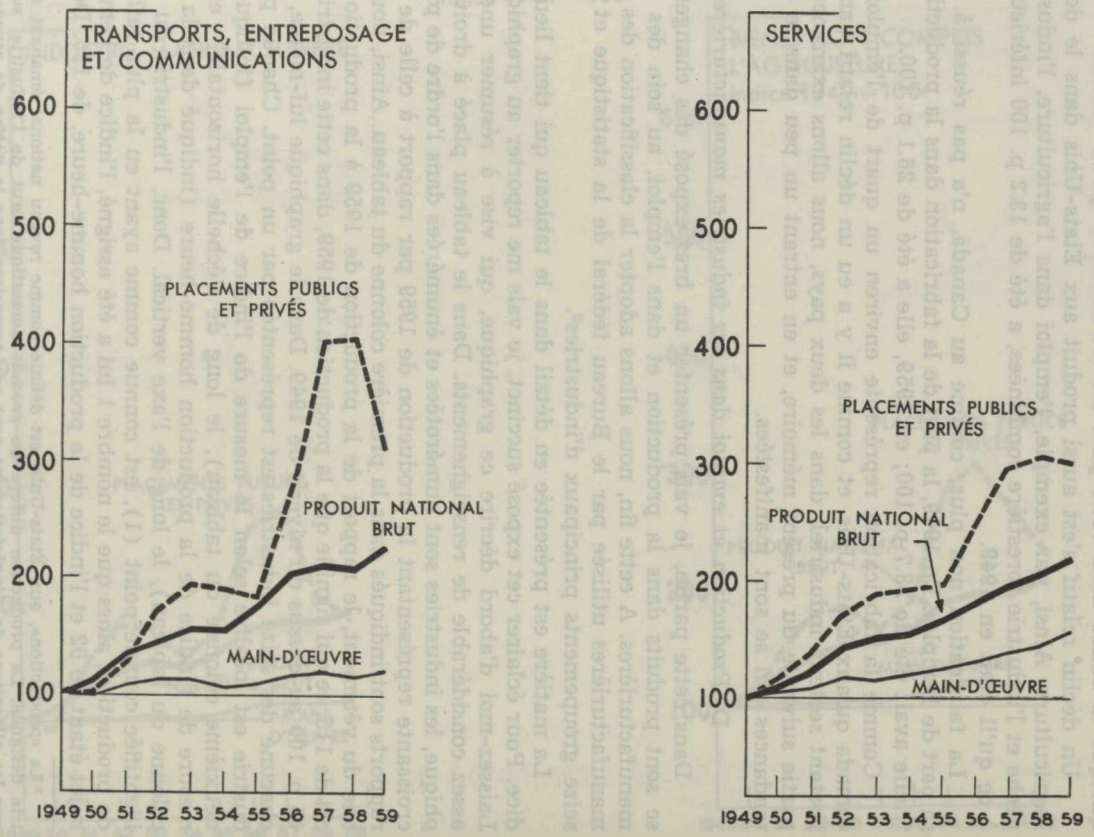

Graphique XVI-b

INDICES DE LA PRODUCTION DE L'EMBAUCHE ET DE LA CRÉATION DU CAPITAL

Indice 1949 = 100

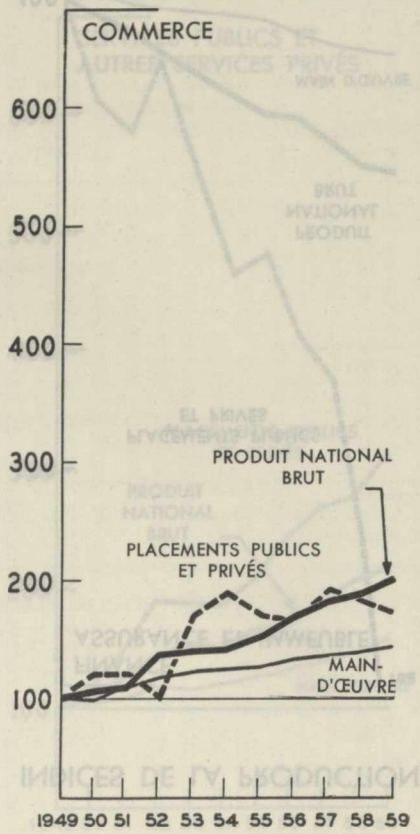

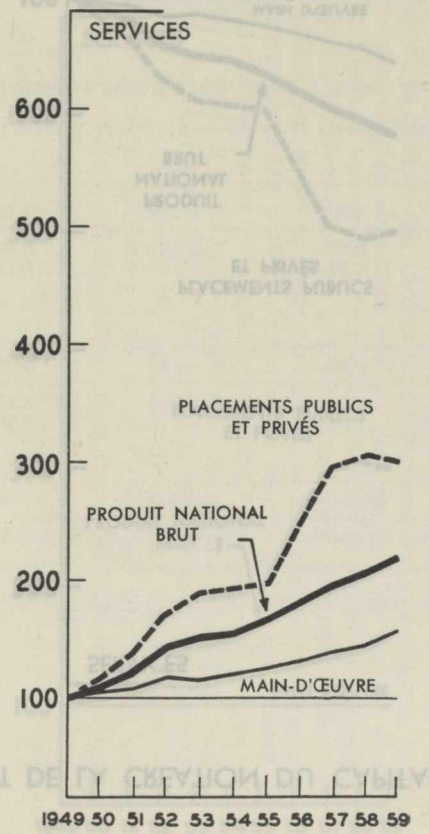

24181-0—7½

Graphique XVI-c

INDICES DE LA PRODUCTION, DE L'EMBAUCHE ET DE LA CRÉATION DU CAPITAL

Indice 1949 = 100

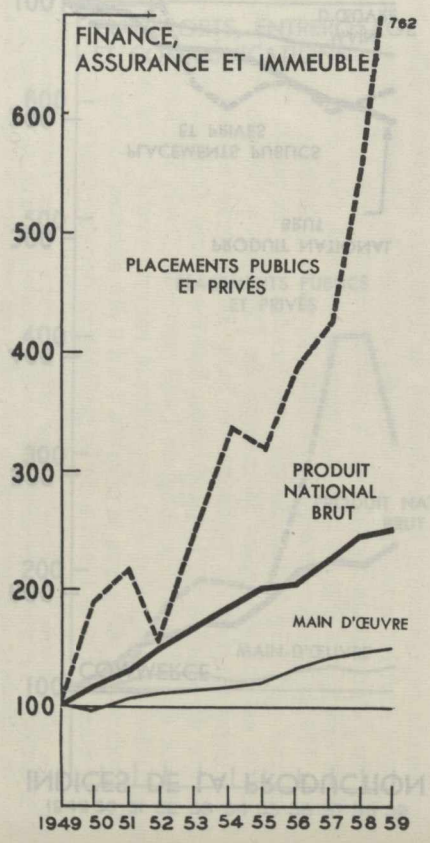

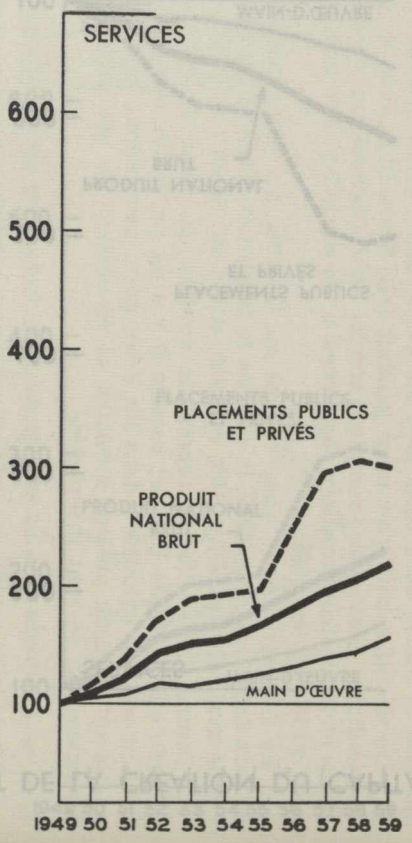

Graphique XVI-d

INDICES DE LA PRODUCTION, DE L'EMBAUCHE ET DE LA CRÉATION DU CAPITAL

Indice 1949 = 100

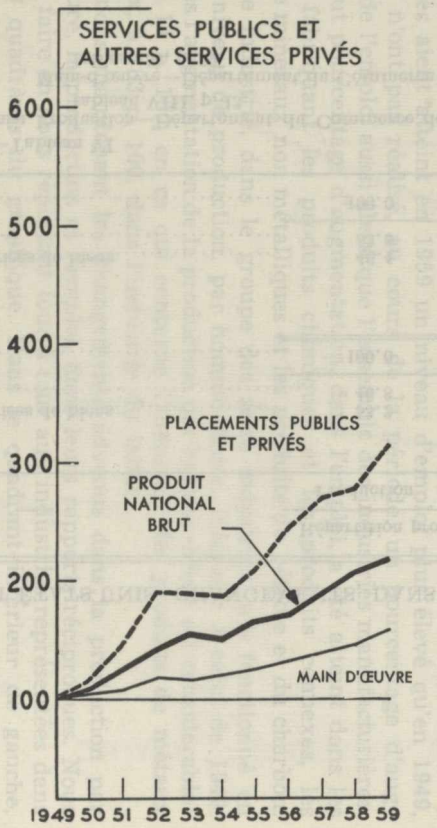

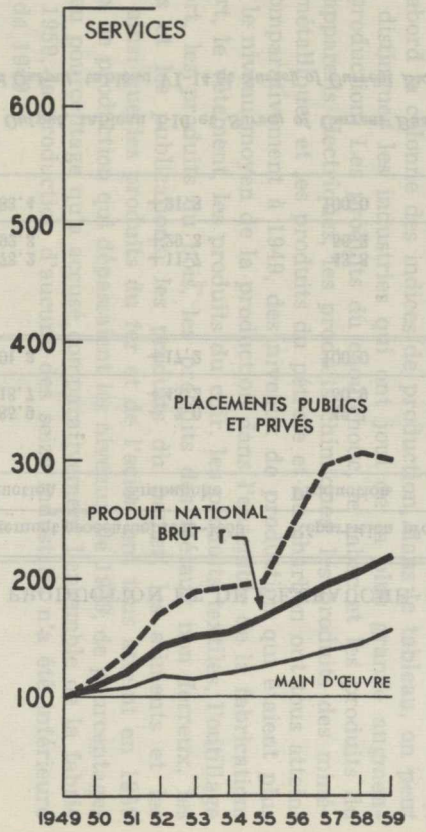

TABLEAU VII

CANADA ET ÉTATS-UNIS—CHANGEMENTS, DANS L'INDUSTRIE, DE LA PRODUCTION ET DE L'EMBAUCHE, 1949-1959

	Répartition procentuelle en 1949		Changement procentuel 1949-1959		Répartition procentuelle en 1959	
	Production	Embauche	Production	Embauche	Production	Embauche
Canada						
Industries productrices de biens	53.2	59.2	+ 85.9	− 2.0	49.1	49.6
Services	46.8	40.6	+118.7	+45.2	50.9	50.4
Total	100.0	100.0	+101.3	+17.2	100.0	100.0
États-Unis						
Industries productrices de biens	46.4	42.5	+ 73.2	+11.7	43.8	39.0
Services	53.6	57.5	+ 92.3	+29.3	56.2	61.0
Total	100.0	100.0	+ 83.4	+21.8	100.0	100.0

SOURCES: Canada—Tableau VI

États-Unis: Production—Département du Commerce des É.-U.; *U.S. Income and Output*, tableau I-10 et *Survey of Current Business*, juillet 1960, tableau VIII, p. 13.

Main-d'œuvre—Département du Commerce des É.-U., *U. S. Income and Output*, tableau VI-14 et *Survey of Current Business*, juillet 1960, tableau 53, p. 29.

grasses apparaissent sur le diagramme. La ligne verticale est tracée au-dessus de l'indice de l'emploi, soit 111, lequel s'applique aux industries manufacturières dans leur ensemble. La ligne horizontale grasse est tirée vis-à-vis de l'indice de la production homme-heure, de 139, qui représente l'indice de la production homme-heure pour l'ensemble des industries manufacturières.

Examinons maintenant les modalités que révèlent ces données. Si on regarde d'abord la colonne des indices de production, dans le tableau, on peut facilement distinguer les industries qui ont joui de la plus grande augmentation de production. Les produits du caoutchouc, le tabac et les produits du tabac, les appareils électriques, les produits chimiques, les produits des minéraux non métalliques et les produits du pétrole et du charbon ont tous atteint en 1959, comparativement à 1949, des niveaux de production qui étaient plus élevés que le niveau moyen de la production dans l'ensemble de la fabrication. D'autre part, le vêtement, les produits du cuir, les produits textiles, l'outillage de transport, les produits du bois, les produits des métaux non ferreux, les impressions et les publications, les produits du papier, les aliments et les breuvages, ainsi que les produits du fer et de l'acier, ont tous atteint en 1959 des niveaux de production qui dépassaient les niveaux de 1949, de pourcentages inférieurs au pourcentage qu'a accusé comparativement l'ensemble de la fabrication. En 1959, la production d'aucune des seize industries n'a été inférieure au niveau de 1949.

La semaine dernière, M. Denton vous a entretenus des changements en matière d'emploi survenus dans les industries manufacturières. D'après le graphique, on peut découvrir facilement quelles sont les industries dont le niveau d'emploi a été inférieur à celui de 1959. Ce sont les industries dont le point indicateur, dans le graphique, se trouve à gauche de la ligne verticale placée au-dessus du chiffre 100 de l'échelle de l'emploi. Précisément, ce sont les industries du vêtement, des produits du cuir, des produits textiles et du tabac. A part ces industries, il se trouve les industries fabriquant les produits du bois, les produits du fer et de l'acier et les produits du caoutchouc, lesquelles, bien qu'elles aient atteint en 1959 un niveau d'emploi plus élevé qu'en 1949, néanmoins n'ont pas réalisé, au cours de la période, un pourcentage d'augmentation de l'emploi aussi élevé que l'ensemble des industries manufacturières. Le plus haut pourcentage d'augmentation, dans l'emploi, a été atteint dans les industries fabriquant les produits chimiques et les produits connexes, les produits de minéraux non métalliques et les produits du pétrole et du charbon.

Aucune industrie, dans le groupe des seize industries, n'a fonctionné en 1959 à un niveau de production, par homme-heure, inférieur à celui de 1949. L'écart dans l'augmentation de la production par homme-heure est considérable: il varie de 14 p. 100, en ce qui concerne l'industrie des produits de métaux non ferreux, à 103 p. 100, dans l'industrie du tabac.

Examinons maintenant les changements advenus dans la production par homme-heure, la production et l'emploi, dans leurs rapports réciproques. Nous pouvons le faire en nous reportant tour à tour aux industries représentées dans chacun des quadrants du graphique. Dans le quadrant inférieur de gauche, dans le graphique, se trouvent les industries qui ont subi des changements inférieurs à la moyenne des variations de l'emploi et des augmentations inférieures à la moyenne des accroissements dans la production par homme-heure. Ces industries étaient celles du vêtement, des produits du cuir et des produits du bois, et chacune d'elle a également réalisé dans la production des augmentations inférieures à la moyenne. Dans les trois cas, donc, ces industries ont réalisé au cours de la décennie, dans son ensemble, des taux d'accroissement peu élevés.

Graphique XVII

CANADA ET ÉTATS-UNIS: INDICES DE L'EMPLOI ET DE LA PRODUCTION

Indice de 1949 = 100

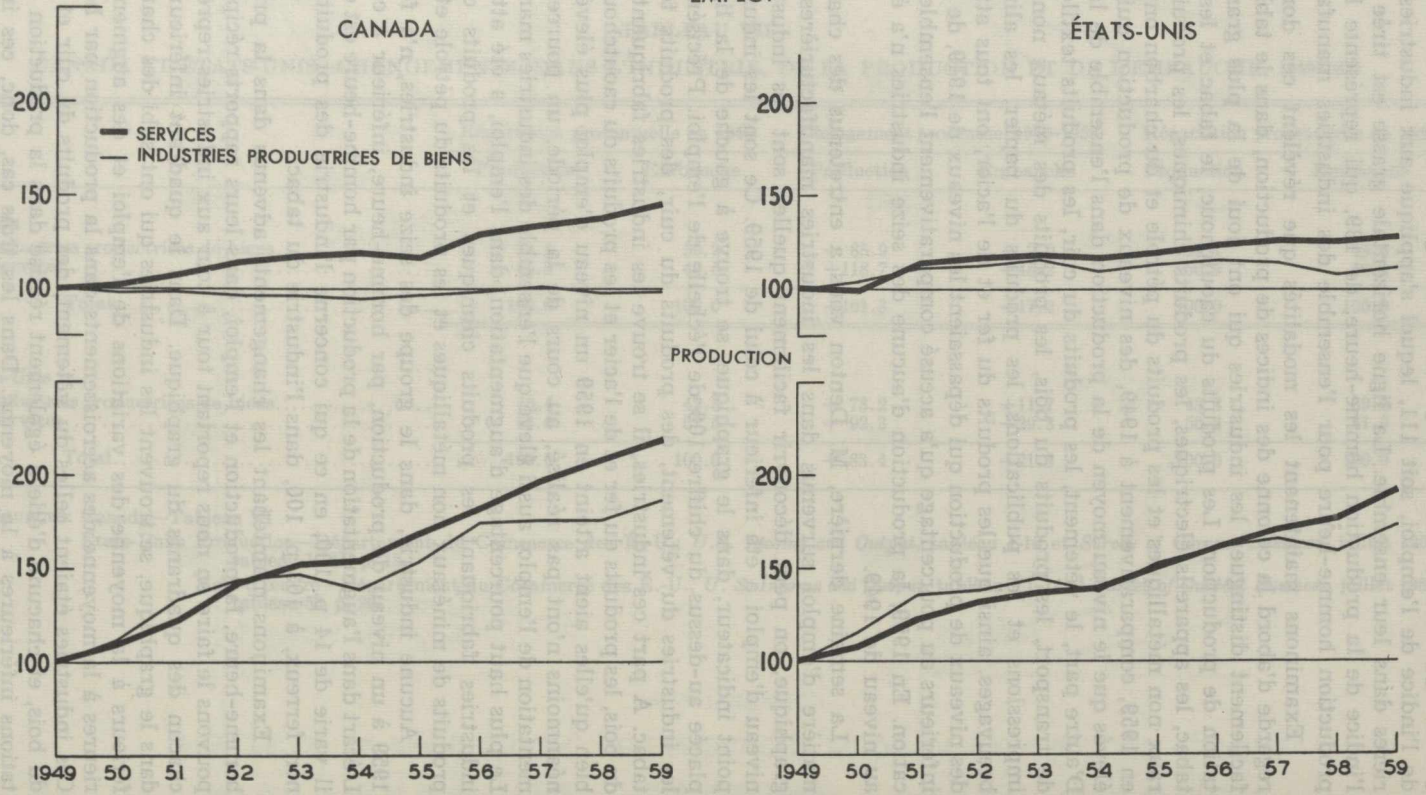

Graphique XVIII

INDICES DE L'EMPLOI ET DE LA PRODUCTION PAR HOMME-HEURE, INDUSTRIES CANADIENNES DE FABRICATION, 1959

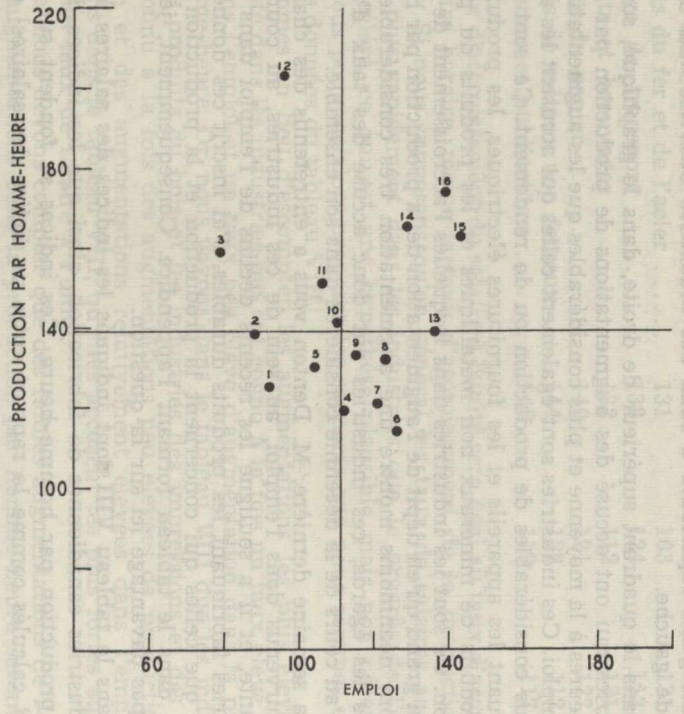

INDUSTRIES	INDICES DE 1959 (1949–100)		
	Production	Emploi	Production par homme-heure
1. Vêtement	115	92	125
2. Produits du cuir	120	88	138
3. Produits textiles	124	79	159
4. Outillage de transport	129	112	119
5. Produits du bois	135	104	130
6. Produits de métaux non ferreux	135	126	114
7. Impressions et publications	143	121	121
8. Produits du papier	144	123	132
9. Aliments et breuvages	146	115	133
10. Produits du fer et de l'acier	148	110	141
11. Produits du caoutchouc	161	106	151
12. Tabac et produits du tabac	180	96	203
13. Appareils et fournitures électriques	186	136	139
14. Produits chimiques et produits connexes	200	129	165
15. Produits des minéraux non métalliques	224	143	163
16. Produits du pétrole et du charbon	242	139	174
TOTAL DE LA FABRICATION	149	111	139

Dans le quadrant supérieur de gauche, dans le graphique, nous voyons les industries qui ont accusé dans la production par homme-heure des augmentations supérieures à la moyenne, mais inférieures à la moyenne des changements advenus dans l'emploi. Les quatre industries de la catégorie accusent des différences marquées, toutefois, à l'égard du pourcentage du changement dans la production. L'industrie du tabac et des produits du tabac (12) a enregistré une augmentation supérieure à la moyenne dans le rendement, mais, d'autre part, une augmentation si considérable dans la production par homme-heure, que l'emploi, de fait, s'est trouvé réduit sur l'étendue de la décennie. L'industrie des produits textiles (3) a accusé un taux d'accroissement relativement peu élevé dans la production, et ce taux d'accroissement, associé à une augmentation relativement considérable de la production par homme-heure, a contribué à réduire considérablement la demande de main-d'œuvre. Les industries fabriquant les produits du fer et de l'acier (10) ou les produits du caoutchouc (11) accusent des augmentations presque moyennes dans l'emploi, la production et la production par homme-heure.

Dans le quadrant inférieur de droite, dans le graphique, se trouvent les industries qui ont accusé des augmentations de production par homme-heure inférieures à la moyenne, mais supérieures aux augmentations moyennes de l'emploi. Si on laisse de côté l'industrie (13) qui est à la ligne, ces industries comprenaient l'outillage de transport, les produits de métaux non ferreux, les impressions et les publications, les produits du papier et les aliments et breuvages. Dans tous les cas, à l'exception d'un seul, ces industries ont connu des augmentations de rendement supérieures, comparativement aux industries du quadrant inférieur de gauche, qui ont réalisé approximativement les mêmes augmentations de production par homme-heure. Par conséquent, les industries inscrites dans le cadre inférieur de droite ont réalisé, dans le domaine de l'emploi, des gains supérieurs à ceux des industries inscrites dans le cadre inférieur de gauche.

Dans le quadrant supérieur de droite, dans le graphique, sont réunies les industries qui ont accusé des augmentations de production par homme-heure supérieures à la moyenne et plus considérables que les augmentations moyennes de l'emploi. Ces industries sont également celles qui accusent les augmentations les plus considérables de production ou de rendement. Ce sont les industries fabriquant les appareils et les fournitures électriques, les produits chimiques, les produits de minéraux non métalliques et les produits du pétrole ou du charbon. Ce sont les industries dans lesquelles l'accroissement de la production a été si grand qu'en dépit de l'augmentation de la production par homme-heure, elles ont néanmoins montré une augmentation très considérable de l'emploi. A tous les égards, ces industries ont donc accusé des taux d'accroissement élevés au cours de la décennie considérée dans son ensemble.

La semaine dernière, M. Denton vous a entretenus des changements qui sont survenus dans l'emploi, au sein de ces industries, au cours des années cinquante, et il a souligné les récents déclins de l'emploi dans certaines des industries fabriquant les produits durables. J'ai inscrit ces données, en même temps que celles qui concernent la production et la production par homme-heure, dans le tableau formant l'appendice. Conséquemment, je ne m'attarderai pas davantage ici sur la question.

Dans le tableau VIII sont indiqués les indices des salaires à l'unité dans les industries canadiennes de fabrication, ainsi que les indices de l'emploi et de la production par homme-heure. Ces indices se fondent sur l'année 1949 et sont calculés comme le rapport entre un indice des salaires[1] et l'indice de

[1] L'indice des salaires employé a été calculé au moyen des données sur les salaires annuels destinés aux travailleurs de la production, et a paru dans la publication du Bureau fédéral de la statistique, intitulée *General Review of the Manufacturing Industries of Canada.*

la production. Ainsi, si l'indice du salaire à l'unité est de 144, comme ce fut le cas dans l'industrie des produits des métaux non ferreux, en 1958, cela signifie que le taux des salaires en 1948 divisé par le taux des salaires en 1949 par rapport à la production de 1948 divisée par la production en 1949 est de 144, soit que les salaires par rapport à l'unité de production ont augmenté de 44 p. 100 de 1949 à 1958. Nous avons indiqué uniquement les indices de 1958, puisque ne sont pas encore disponibles les données qui permettraient de calculer le salaire à l'unité pour 1959 sur la base utilisée pour les années antérieures.

Tableau VIII. Indices des salaires à l'unité, de l'emploi et de la production par homme-heure, dans les industries canadiennes de la fabrication, année 1958
(1949=100)

	Salaires à l'unité	Emploi	Production par homme-heure
Produits du pétrole et du charbon ..	94	140	156
Tabac et produits du tabac	97	99	93
Textiles	98	78	146
Appareils et fournitures électriques	104	136	133
Produits du caoutchouc	110	100	141
Vêtement	113	91	128
Produits de minéraux non métalliques	114	133	161
Produits du cuir	114	86	135
Produits chimiques et produits connexes	118	131	152
Produits du bois	121	103	129
Produits du fer et de l'acier	131	103	131
Outillage de transport	132	124	112
Aliments et breuvages	132	112	131
Produits du papier	140	121	127
Produits de métaux non ferreux ..	144	122	112
Impressions et publications	146	119	117

Or, le taux d'accroissement du salaire à l'unité sera égal au taux d'accroissement du salaire horaire, moins le taux d'accroissement de la production par homme-heure. Si nous supposons qu'en général les taux de salaires augmentent d'autant plus rapidement dans les industries que le progrès de l'emploi y est plus accéléré, ce qui est une hypothèse plausible mais non nécessairement vraie, nous pouvons alors proposer les rapports que nous sommes en lieu d'attendre des données du tableau VIII.

Nous sommes en lieu d'escompter les augmentations les plus élevées du salaire à l'unité dans les industries qui ont connu à la fois un taux élevé d'augmentation dans l'emploi et un taux peu élevé d'augmentation dans la production par homme-heure. Or, nous voyons dans le tableau VIII que les industries fabriquant les produits du bois et les industries des impressions et des publications ont connu à la fois des augmentations peu élevées de production par homme-heure et des augmentations relativement élevées dans l'emploi, et nous observons dans le tableau VIII, qu'elles accusent les plus fortes augmentations dans les taux de salaire à l'unité.

De même, nous devons compter que des faibles augmentations de l'emploi et de fortes augmentations dans la production par homme-heure seront associées à des salaires à l'unité peu élevés ou même à la baisse. Conséquemment, nous constatons que les industries du tabac et du textile ont connu un affaiblissement des taux de salaire à l'unité. On notera que l'industrie des produits

du pétrole et du charbon a connu des baisses dans les salaires à l'unité, même si, dans cette même industrie, de forts gains à l'emploi ont été associés à de forts gains dans la production par homme-heure. Il est clair que dans cette industrie, l'effet des gains de la production par homme-heure a contrebalancé l'effet des augmentations dans les taux moyens de salaires.

De façon semblable, nous devrions escompter des augmentations de salaire à l'unité qui varieraient en raison directe de l'emploi, vis-à-vis d'accroissements donnés de production par homme-heure, d'une industrie à l'autre, et qui varieraient en raison inverse de la production par homme-heure, pour un emploi donné.

Ces rapports ne sont pas confirmés dans chaque cas, mais, si on peut généraliser, ils sont appuyés par les données du tableau VIII.

Pour conclure cette brève étude des changements advenus dans la production et l'emploi au sein des industries manufacturières, j'aimerais présenter quelques comparaisons visant les changements survenus dans l'emploi au sein des industries manufacturières, au Canada et aux États-Unis, depuis la première moitié de 1953 jusqu'à la dernière moitié de 1960. Ces comparaisons se trouvent dans mon dernier graphique, le graphique XIX[1]. Dans ce graphique, les comparaisons sont tirées de l'ensemble de la fabrication, du groupe des biens durables, du groupe des biens non durables et d'éléments de chacun de ces groupes qui sont définis de façon suffisamment semblable dans les deux pays pour justifier une comparaison.

En résumé, le dossier de l'emploi au Canada dans la fabrication, de 1953 à 1960, a, dans la plupart des cas, été meilleur que celui des États-Unis. Les industries qui se sont comportées remarquablement mieux au Canada comprennent les aliments et la plupart des autres biens non durables de consommation (sauf la chaussure et l'habillement), le raffinage du pétrole, la pâte et le papier, le fer et l'acier à l'état brut, l'acier fabriqué, le bois de sciage et le verre. Même l'emploi dans l'industrie des véhicules motorisés et des pièces de véhicules a accusé au Canada un déclin légèrement inférieur, pendant cette période, à celui des États-Unis. Parmi les exceptions, c'est-à-dire parmi les industries qui se sont moins bien comportées au Canada, deux se rattachent étroitement aux modalités d'approvisionnement de défense,—construction d'avions et de navires,—et une troisième, celle du matériel roulant des chemins de fer, s'est probablement ressentie par les différences dans le temps choisi par les deux pays pour l'application des programmes d'adoption des moteurs diesel. Deux importants secteurs de la fabrication demeurent où les tendances de l'emploi au Canada ont été remarquablement moins accentuées: le secteur des machines et le secteur des produits électriques. Ces deux industries accusent d'autre part une différence considérable dans l'importance relative qu'elles ont dans les deux pays. Cela est particulièrement vrai dans le cas du secteur des machines (à l'exclusion des machines agricoles), qui, au Canada, ne représente que 2.9 p. 100 de l'emploi dans la fabrication, tandis qu'aux États-Unis, il représente 9.3 p. 100 de l'ensemble. Alors que les données fondamentales qui permettraient une comparaison plus détaillée dans ce secteur sont insuffisantes, il semble que le Canada a fait au moins aussi bien que les États-Unis dans le maintien d'emploi dans le secteur industriel de la machine (secteur qui absorbe 75 p. 100 de toute la main-d'œuvre de l'industrie de la machine), mais qu'il a pris un retard notable quand il s'est agi de fournir de l'emploi dans les secteurs de l'outillage de maison et de l'outillage de bureau, dans la même industrie.

---

[1] Les données de ce graphique, au sujet du Canada, se fondent sur la statistique publiée par le Bureau fédéral de la statistique dans le document annuel *Review of Employment and Payrolls* et dans la *Canadian Statistical Review*. Les données relatives aux États-Unis se rattachent au chapitre «la production et les travailleurs» et sont extraites du périodique intitulé *Survey of Current Business*, publié par le Département du commerce des États-Unis.

Graphique XIX

VOLUME TOTAL DE L'EMPLOI DANS LA FABRICATION

Pourcentage des changements depuis la première moitié de l'année 1953 jusqu'à la première moitié de 1960

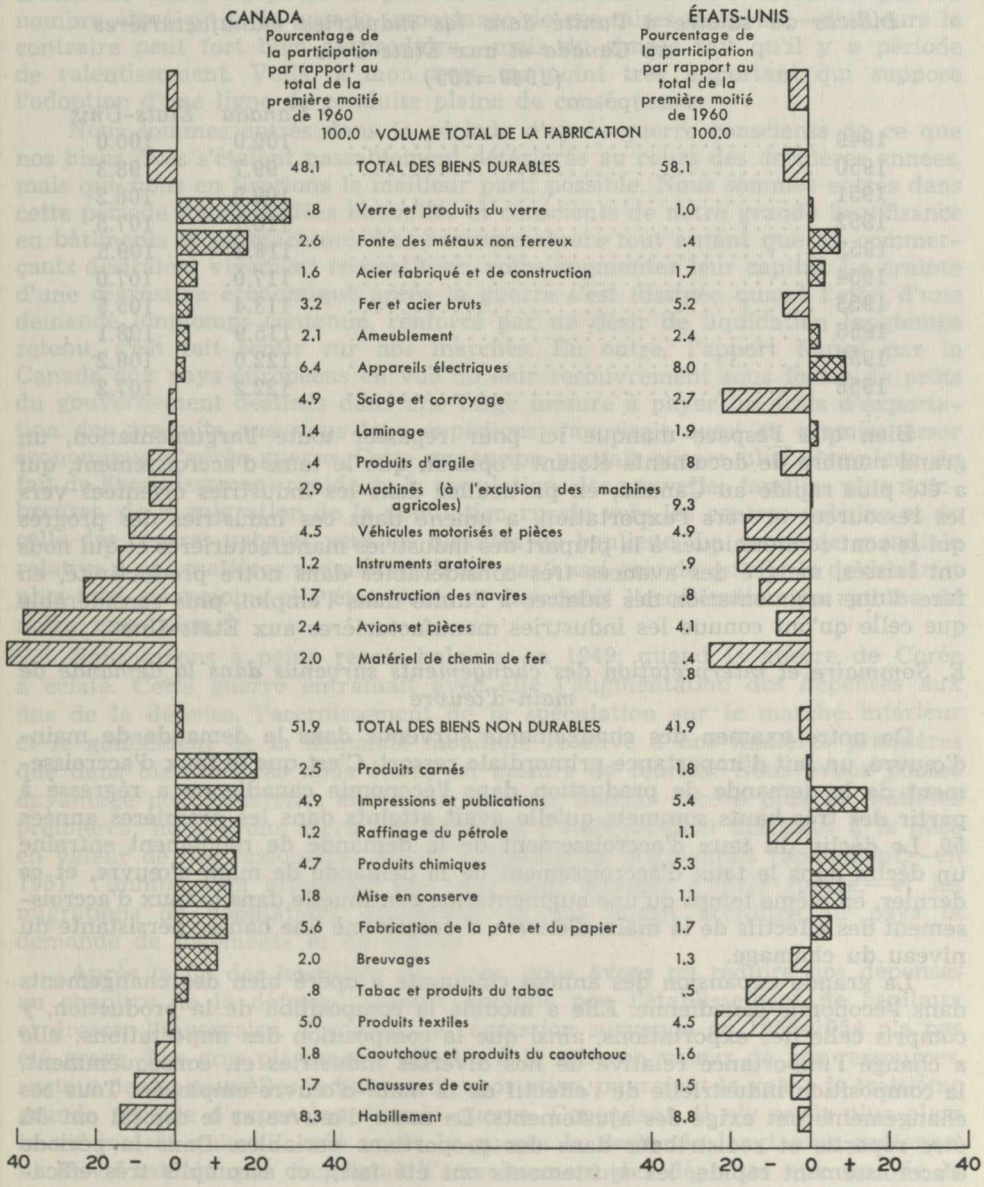

Le tableau IX établit une comparaison entre les courbes du salaire à l'unité au Canada et aux États-Unis[1] depuis 1949. On notera que la hausse du salaire à l'unité dans les industries manufacturières a été plus considérable au Canada qu'aux États-Unis, bien que l'écart ne se soit pas élargi progressivement au cours de la période.

TABLEAU IX

Indices du salaire à l'unité dans les industries manufacturières au Canada et aux États-Unis (1949=100)

	Canada	*États-Unis*
1949	100.0	100.0
1950	99.7	98.3
1951	109.0	106.2
1952	116.7	107.5
1953	118.5	109.5
1954	117.0	107.0
1955	113.4	105.5
1956	115.9	108.1
1957	122.0	108.2
1958	122.2	107.2

Bien que l'espace manque ici pour repasser toute l'argumentation, un grand nombre de documents étaient l'opinion que le taux d'accroissement, qui a été plus rapide au Canada, en particulier dans les industries orientées vers les ressources et vers l'exportation, a amené dans ces industries des progrès qui se sont communiqués à la plupart des industries manufacturières et qui nous ont laissés, malgré des avances très considérables dans notre productivité, en face d'une augmentation des salaires à l'unité dans l'emploi, plus considérable que celle qu'ont connue les industries manufacturières aux États-Unis.

E. Sommaire et interprétation des changements survenus dans la demande de main-d'œuvre

De notre examen des changements survenus dans la demande de main-d'œuvre, un fait d'importance primordiale ressort. C'est que le taux d'accroissement de la demande de production dans l'économie canadienne a régressé à partir des très hauts sommets qu'elle avait atteints dans les premières années 50. Le déclin du taux d'accroissement de la demande de rendement entraîne un déclin dans le taux d'accroissement de la demande de main-d'œuvre, et ce dernier, en même temps qu'une augmentation continuelle dans le taux d'accroissement des effectifs de la main-d'œuvre, a occasionné une hausse persistante du niveau du chômage.

La grande expansion des années cinquante a opéré bien des changements dans l'économie canadienne. Elle a modifié la composition de la production, y compris celle des exportations, ainsi que la composition des importations; elle a changé l'importance relative de nos diverses industries et, conséquemment, la composition industrielle de l'effectif de la main-d'œuvre employée. Tous ces changements ont exigé des ajustements. La main-d'œuvre et le capital ont dû être répartis et redistribués dans des proportions variables. Dans la période d'accroissement rapide, les ajustements ont été faits, et accomplis très efficacement.

[1] Les données relatives aux États-Unis sur les salaires sont extraites de la publication intitulée *Monthly Labour Review*, que fait paraître le *Bureau of Labour Statistics*. Les données relatives aux États-Unis sur la production sont les indices revisés de la production industrielle, venant de la *Federal Reserve*. Les sources d'où proviennent les données touchant le Canada, sont les mêmes que celles qui étaient le tableau VIII.

Les mises au point sont nécessaires même en période de ralentissement économique. Toutefois, les mises au point relatives à la répartition des richesses se font plus aisément en période d'expanion qu'en période de régression. C'est pourquoi, en période de régression, les problèmes que posent les mises au point retiennent davantage l'attention et font l'objet d'études plus poussées. Cependant, il importe de ne pas oublier que les difficultés particulières que créent les mises au point en période de ralentissement ne découlent pas du nombre élevé ni de la grande importance de ces mises au point,—d'ailleurs le contraire peut fort bien se produire,—mais du simple fait qu'il y a période de ralentissement. Voilà, à mon avis, un point très important qui suppose l'adoption d'une ligne de conduite pleine de conséquence.

Nous sommes entrés dans la période d'après-guerre conscients de ce que nos biens fixes s'étaient passablement détériorés au cours des dernières années, mais que nous en tirerions le meilleur parti possible. Nous sommes entrés dans cette période imbus d'idées nouvelles et conscients de notre grande insuffisance en bâtiments et en machines. Les consommateurs tout autant que les commerçants désiraient vivement reconstituer, voire augmenter leur capital. La crainte d'une régression économique après la guerre s'est dissipée quand l'effet d'une demande longtemps contenue, renforcé par un désir de liquidation longtemps retenu, s'est fait sentir sur nos marchés. En outre, l'apport fourni par le Canada aux pays européens en vue de leur recouvrement sous forme de prêts du gouvernement destinés dans une large mesure à payer les frais d'exportation des produits que nous leur expédions, favorisait aussi ce premier essor économique d'après-guerre. Cette expansion prenait encore plus d'ampleur du fait de l'accroissement rapide de la population, des nouvelles familles plus nombreuses, de la migration de la population rurale vers les centres urbains et de celle des centres urbains vers les localités de banlieue. La demande mondiale relative à nos matières premières n'était pas aussi grande qu'elle le deviendrait plus tard, néanmoins elle était forte et favorisait l'accélération du rythme de notre expansion.

Nous avions à peine repris haleine, en 1949, quand la guerre de Corée a éclaté. Cette guerre entraînait avec elle l'augmentation des dépenses aux fins de la défense, l'accroissement de la spéculation sur le marché intérieur et le gonflement de la demande mondiale relative à nos matières premières que dans bien des cas nous étions en mesure de fournir. Nous avons poussé davantage nos recherches en vue de pouvoir fournir encore plus de matières premières; nous avons accru nos dépenses d'établissement destinées à la mise en valeur de nos ressources. Aussi, la population augmentait rapidement,—en 1951, l'immigration atteignait son plus haut sommet d'après-guerre,—et les migrations de populations également, ce qui faisait accroître au pays la demande de logements et de capital.

Après la fin des hostilités en Corée, nous avons pu réduire nos dépenses au chapitre de la défense, ralentir quelque peu l'établissement de capitaux et dresser l'inventaire. Toutefois, la régression survenue en 1953-1954 n'a pas été grave. Les gros placements affectés à la mise en valeur de nos ressources, surtout de nos nouvelles industries d'exportation, ouvraient la voie à la troisième grande période d'expansion d'après-guerre. Cependant, il n'y avait plus alors le vif intérêt qu'avait créé après la guerre la demande longtemps contenue, ni le vif intérêt que comportait l'accroissement des dépenses aux fins de la défense au cours de la période de 1950-1952. Au cours de 1956-1957, période de la plus forte immigration d'après-guerre, l'accroissement démographique, même s'il n'était aussi intense qu'à son point culminant de 1951-1952, accusait une hausse sensible, mais a fléchi par la suite. La période d'expansion dont on a été témoin au cours des années 1955 et 1956 avait porté l'économie à

un sommet sans précédent, mais elle avait été de courte durée et le pourcentage de ses regains d'activité, selon les indicateurs, a été inférieur à celui de la période d'expansion antérieure.

Après la régression de 1957-1958, il s'est produit une autre expansion économique mais, cette fois, il n'y avait plus aucune de ces grandes forces agissantes qui avaient soulevé tant d'intérêt au cours de l'une ou l'autre des périodes antérieures d'expansion d'après-guerre. Il n'y avait plus, certes, cet enthousiasme à refaire les fonds perdus aux fins de la guerre ni cet aiguillon que constituaient les dépenses de l'État aux fins de la défense. Les placements en biens d'équipement pour ce qui est des industries qui se livrent à l'exploitation de nos ressources ont effectivement fléchi, même si le chiffre de ces placements restait imposant. Enfin, l'accroissement démographique a tombé à son niveau le plus bas d'après-guerre. En conséquence, la dernière période d'expansion a été de courte durée et n'a enregistré que de modestes regains d'activité; puis, comme nous l'avons dit plus haut, les dépenses aux fins de la création de capital d'immobilisation n'ont pas été aussi élevées au cours de la quatrième période d'expansion qu'au cours de la troisième.

L'accroissement de la demande intéressant certains secteurs de la production a, pour ainsi dire, déclenché les trois grandes périodes d'expansion d'après-guerre. Parmi les éléments importants qui ont, au début, joué un rôle prépondérant à l'égard de ce déclenchement, mentionnons la demande, sur les marchés étrangers, de certaines de nos matières premières, et la demande, sur le marché intérieur, de matériaux de construction domiciliaire et d'autres articles durables. Les dépenses aux fins de la défense ont, comme nous l'avons fait observer, joué un rôle important à l'égard de l'une de ces périodes d'expansion. L'accroissement de la demande relative aux matières premières, notamment des métaux et des produits minéraux, a poussé les industries intéressées à effectuer de fortes dépenses d'établissement et a augmenté sensiblement le volume de nos exportations de ces matières. L'accroissement de la demande relative aux matériaux de construction domiciliaire et aux articles durables de ménage découlait du nombre élevé des nouvelles familles et des migrations de population vers de nouveaux centres, ce qui a grandement stimulé l'industrie de la construction d'habitations et la vente d'articles durables au consommateur.

Ces premiers courants commerciaux ont, évidemment, provoqué d'importants placements de biens d'équipement, favorisé la production et, partant, augmenté les revenus; puis, ces courants se sont ramifiés au sein de l'économie et ont stimulé presque tous les secteurs d'activité. Ainsi, la création de capital destiné à d'autres fins qu'à celle de la construction domiciliaire n'était pas restreinte, loin de là, aux industries d'exploitation des ressources; l'accroissement de la demande sur le marché intérieur ne se limitait pas non plus aux matériaux de construction de maisons d'habitation ni aux articles de ménage. Nous avons accru notre productivité dans de nombreux et divers domaines et augmenté notre consommation à l'égard de presque toutes les catégories de marchandises et de services.

L'augmentation du revenu national a non seulement stimulé la demande de façon générale mais a eu pour effet de stimuler la vente de certains produits plus que d'autres. Les effets de la hausse du revenu n'ont pas été les mêmes à l'égard de toutes les catégories de marchandises et de services. Je ne saurais aborder les détails de cet aspect ici, mais quelques exemples suffiront à démontrer comment la hausse même du revenu a contribué à changer les courants de la production. Quand le revenu augmente, la proportion des dépenses affectées aux services est plus forte que celle des dépenses affectées aux marchandises. Voilà une constatation d'ordre général qui ne précise pas les importants changements qui se produisent à l'égard des diverses catégories

de marchandises. Les dépenses aux fins de l'achat de nourriture ont tendance à s'accroître moins rapidement que le rythme auquel le revenu augmente, mais les dépenses aux fins de l'achat d'articles durables montent plus rapidement. Dans le domaine des aliments, les dépenses affectées à l'achat de céréales tendent à monter à un rythme plus lent que dans le cas de l'achat de viande. Au chapitre des services, quand le revenu national augmente, on a tendance, semble-t-il, à employer plutôt les moyens de transport privé que certains moyens de transport public. Il s'ensuit que la demande de placements est plus forte à l'égard des grand-routes mises à la disposition des automobilistes qu'à l'égard des voies ferroviaires mises à la disposition des voyageurs par chemin de fer. Ces quelques exemples suffiront à préciser ce point. Il est parfois possible de reconnaître les éléments primaires qui déclenchent une expansion et de voir en eux la cause de certains changements survenus dans les courants de la production, mais l'accroissement même du revenu ainsi créé fait naître d'autres éléments d'expansion et d'autres courants de production.

Les acquisitions de biens d'équipement effectuées au cours des années d'après-guerre ont favorisé l'amélioration de la productivité, c'est-à-dire le rythme de la production par heure individuelle de travail. Nous avons fait observer que la productivité s'est sensiblement activée au Canada pendant presque toute la période d'après-guerre. L'acquisition de biens d'équipement favorise l'accroissement de la productivité de bien des façons. Je vais en citer deux. Grâce à l'acquisition de machines et de bâtiments, de modèles à peu près semblables à ceux qui existent déjà, on peut remplacer les vieilles machines par des machines neuves dont le rendement est meilleur; ou bien, on peut, par l'amélioration des installations existantes, amener le rapport entre le capital et le travail plus près du niveau maximum de la production. Les acquisitions de machines ou de bâtiments de conception essentiellement *nouvelle* peuvent constituer le complément nécessaire à l'introduction de nouvelles méthodes fondamentales d'ordre technologique. Dans n'importe quelle industrie, l'amélioration de la productivité découle de nombreux éléments. L'acquisition de nouveaux biens d'équipement, la compétence accrue des travailleurs, les idées nouvelles relativement aux matériaux à employer, les machines dont on se sert en vue de la cristallisation de ces idées et les méthodes employées à cette fin, tous ces éléments, et bien d'autres encore, concourent à l'augmentation du rendement horaire de travail. Nous signalons, en outre, que l'atmosphère qui règne lors d'une période d'expansion économique convient le mieux à l'introduction de changements d'ordre technologique et, ce qui va de pair, à l'acquisition de biens d'équipement. C'est pourquoi, entre autres raisons, les forces du progrès qui agissent en période d'expansion économique acquièrent plus de vigueur à mesure que l'économie devient plus florissante.

Les changements d'ordre technologique favorisent l'accroissement de la productivité, mais, en outre, ils font changer l'orientation de la demande et la structure de l'industrie. Je pourrais vous citer, à ce sujet, une kyrielle d'exemples. Les progrès de nature technologique qui nous ont donné les tissus de matière synthétique ont eu pour effet de remplacer, en partie, les fibres naturelles au sein de l'industrie des textiles par des matières premières chimiques, ce qui a nui au régime économique de cette industrie du fait de son emplacement. La mise au point d'une méthode efficace selon laquelle on peut transformer le pétrole en force motrice et en énergie calorifique a eu pour effet de changer considérablement l'orientation de notre demande, quant aux matières à source d'énergie, du charbon au pétrole. Ce changement d'orientation s'est traduit par l'accroissement sensible de notre production pétrolière et le fléchissement de notre production houillère. Il a eu aussi l'effet de modifier le genre de nos produits d'exportation et d'importation, de ralentir la prospérité de nos régions houillères et de favoriser sensiblement l'expansion économique de nos

régions pétrolières. Les changements d'ordre technologique produisent leur effet non seulement sur le genre des produits dont on se sert ou des biens d'équipement dont on a besoin, mais aussi sur le genre des produits que nous fabriquons. Par exemple, la mise au point du moteur à combustion interne, les nouvelles façons d'ouvrer le métal et l'amélioration des méthodes de production en série nous ont, ensemble, donné l'automobile. Je pourrais citer des milliers d'autres exemples analogues puisés dans tous les domaines, depuis le cinéma et la télévision jusqu'aux détersifs et aux chaussures à semelles de matière plastique. Les changements d'ordre technologique amènent l'accroissement de la productivité, la modification de la structure et la mutation de l'emplacement de l'industrie; ils modifient la nature de la demande relative aux matières premières, aux biens d'équipement et aux biens de consommation. Voilà les éléments dont se compose le progrès économique. Ces éléments stimulent l'expansion et celle-ci, à son tour, les stimulent.

Les éléments qui changent la nature de la demande, peu importe s'ils découlent de changements d'ordre technologique ou s'ils sont provoqués autrement, imposent à l'économie de nouveaux courants commerciaux. Ces nouveaux courants se forment surtout par le truchement des prix. Par exemple, l'accroissement de la demande relative à nos matières premières et à nos produits mi-ouvrés amènera fatalement l'augmentation du revenu prévu qui découle de la production et de la vente de ces articles. Il s'agit là d'une condition préalable essentielle à l'expansion de la production de ces articles. Pour en élargir le champ de la production, il faut, évidemment, y intéresser la main-d'œuvre et le capital nécessaires. On y réussit facilement et sans avoir recours aux plus-values, ou peu s'en faut, quand ces agents de produciton ne sont pas déjà liés à d'autres domaines d'activité. Toutefois, s'ils le sont, il faut, grâce à des offres de plus-values relativement élevées, les intéresser assez pour qu'ils rompent leurs liens avec ces autres domaines; il faut aussi attirer les éléments nouveaux de la main-d'œuvre. Mais, dans la mesure où l'expansion de ces industries augmentera le revenu d'autres industries et stimulera la demande relative à leurs produits, ces autres industries chercheront par la suite à retenir leurs propres agents de production, voire même à les intéresser davantage. En conséquence, la majoration des plus-values à l'égard des agents de production dans le cas des industries de matières premières et d'articles mi-ouvrés, se répercutera au sein de l'économie à mesure que l'expansion prendra de l'ampleur. Dans toute industrie, les frais de production *par unité* dépendent des progrès réalisés par cette industrie au chapitre de la productivité. Plus la productivité est grande, moins élevée est la hausse des frais de production par unité.[1]. Pour appliquer ce principe d'ordre général au cas particulier d'une industrie donnée, il nous faudrait préciser plusieurs aspects que nous ne tenterons pas d'énumérer ici. Ce principe général, toutefois, s'applique plutôt bien aux réalités de l'économie du Canada, comme nous l'avons démontré en exposant en détail la situation relative à l'industrie manufacturière au Canada au cours de la période d'après-guerre.

Les changements à l'égard de la demande relative, de concert avec les changements à l'égard de la productivité, ont non seulement l'effet de modifier le coût relatif, mais ils font aussi changer la demande relative de main-d'œuvre dans les diverses industries de l'économie. Un accroissement de la demande dans une industrie amène une hausse de la production. Cette hausse de la production se trouve limitée par l'importance de la hausse de prix qu'entraîne l'expansion de la production. L'accroissement de la productivité a

[1] Il s'ensuit en principe que l'expansion peut se poursuivre sans qu'il y ait hausse générale du niveau des prix des produits finis et des services. Nous ne nous arrêterons pas ici à faire l'étude des effets que produit l'expansion sur le niveau général des prix, nous signalerons simplement que ces effets dépendent surtout de l'accélération du rythme de la productivité au sein de l'économie et du rythme d'expansion de l'argent en disponibilité.

pour effet de réduire la hausse de prix qui a découlé de l'accroissement de la demande. Ainsi, plus la productivité s'accroît, plus la production suscitée par une certaine hausse de la demande, s'accroît. Dans cet ordre d'idées, l'accroissement de la productivité amène l'accroissement de l'emploi de la main-d'œuvre dans l'industrie. D'autre part, une *certaine* augmentation de la production amène une forte demande de main-d'œuvre, si l'augmentation de la productivité est petite[1].

Nous avons constaté que l'embauche a été plus prononcée au Canada dans l'industrie des services entretien que dans l'industrie des marchandises. Bien que les données nécessaires à la vérification de l'hypothèse soient insuffisantes, elles permettent de soutenir l'hypothèse selon laquelle la divergence en cause est attribuable tant à la forte augmentation relative de la production réalisée par l'industrie des services entretien qu'à l'augmentation relative moins prononcée de la productivité de cette industrie des services entretien.[2]

Je vous ai parlé de l'expansion économique d'après-guerre. J'ai soutenu que chacune des trois premières périodes d'expansion avait été créée par un grand accroissement de la demande,—surtout de pays étrangers,—au chapitre de nos matières premières et de nos denrées partiellement ouvrées et par la demande relative à une grande variété de marchandises née de l'accroissement démographique et des migrations de la population. Nous avons admis que d'autres éléments de nature primaire étaient entrés en ligne de compte à divers moments, comme la demande contenue, tant sur le plan national qu'international, à la fin de la guerre, et les dépenses effectuées aux fins de la défense relativement à la guerre de Corée. Nous avons donné à entendre que l'expansion qui résulte de ces sources de force primaires se traduisait par un accroissement du revenu et par une augmentation, largement répandue, de la demande relative à la production. Nous avons indiqué qu'une nouvelle orientation de la demande, provoquée soit directement soit indirectement, réunie aux changements d'ordre technologique effectués, a produit divers changements dans les domaines de la productivité, du coût, de la production et de la demande de main-d'œuvre dans les différentes industries. J'ai insisté, dans le présent mémoire, sur la vaste expansion qu'ont pris nos biens matériels,—biens immobiliers et biens d'équipement,—au cours de la période d'après-guerre.

J'ai abordé ce dernier chapitre en soulignant que le rythme de l'expansion de notre économie accusait un fléchissement. Je reprends maintenant ce thème. Il y a eu ralentissement du rythme d'expansion dans le cas des deux principaux éléments qui ont provoqué un accroissement de la demande au cours de la période d'après-guerre, à savoir la demande relative à nos matières premières et à nos articles mi-ouvrés sur le marché extérieur, et notre propre population. Nos exportations de produits forestiers étaient fortes en 1959 par comparaison à celles de 1958, mais s'établissaient, en 1959, à peu près à leur niveau de 1955. Nos exportations de matières métalliques et minérales étaient assez fortes en 1959 en comparaison de celles de 1958, mais s'établissaient, en 1959, juste un peu au-dessus de leur niveau de 1957. La population, qui s'était accrue de quelque 12.1 p. 100 au cours de la période quadriennale de 1951 à 1955, ne

[1] Strictement parlant, le raisonnement devrait être le suivant: le rythme de l'augmentation de la demande par heure individuelle de travail diminue au fur et à mesure que la productivité s'accroît. Mais le raisonnement est le suivant: si l'on détermine la productivité par la production par heure individuelle de travail, alors le rythme de l'accroissement de la productivité est égal au rythme de l'augmentation de la production moins le rythme de l'accroissement par heure individuelle de travail. De là nous arrivons à la conclusion que le rythme de l'augmentation par heure individuelle de travail est égal au rythme de l'accroissement de la production moins le rythme de l'accroissement de la productivité.

[2] Par un raisonnement analogue à celui qui est énoncé dans la remarque précédente, on peut démontrer que l'accroissement proportionnel de l'embauche dans l'industrie des services entretien par rapport à celui de l'embauche dans l'industrie des marchandises est égal à l'accroissement proportionnel de leur production respective moins l'accroissement proportionnel de leur productivité respective.

s'est accrue que de 10.7 p. 100 au cours de la période quadriennale de 1956 à 1960. Les chiffres relatifs à la fondation de foyers sont pour 1958 et 1959 inférieurs à ceux de n'importe quelle autre année d'après-guerre.

Le ralentissement de l'expansion au chapitre de la demande relative à nos deux principaux éléments, y compris le fléchissement de la demande provoquée indirectement, a créé la situation suivante: nous comptons, dans tous nos secteurs de l'économie, un immense surcroît de possibilités de production. Nous n'avons pas les données officielles quant aux possibilités de production au Canada, mais si l'on compare le chiffre relatif à l'acquisition de biens d'équipement à celui de la production (exemple: graphique XV), nous constatons que la possibilité de production s'est accrue beaucoup plus rapidement que la production proprement dite dans bien des secteurs de l'économie. Dans son rapport annuel pour l'année 1958, le ministère du Commerce fait paraître le tableau suivant:

POURCENTAGE APPROXIMATIF DE L'AUGMENTATION DE PRODUCTION DURANT LES ANNÉES 1957 et 1958

PRODUIT	*POURCENTAGE DE L'AUGMENTATION*	*PRODUIT*	*POURCENTAGE DE L'AUGMENTATION*
Papier journal	15	Minerai de fer	26
Pâte de bois	15	Pétrole brut	60
Aluminium	16	Pétrole raffiné	22
Nickel	9	Ciment	25
Cuivre	15	Fer et acier	15
Amiante	13	Énergie électrique	25

Évidemment il existait des hausses de production aussi bien avant qu'après les années 1957 et 1958. Devant la baisse de ce taux d'augmentation dans la production, il est évident qu'il existe un excès de production. Dans le domaine de la construction domiciliaire, que le gouvernement a encouragée de temps à autre, le nombre d'habitations terminées a dépassé la quantité brute de nouvelles familles qui se sont formées chaque année depuis 1953. On ne saurait conclure automatiquement que les maisons disponibles, qu'elles soient nouvelles ou déjà existantes, étaient réparties à travers la nation en proportion de la distribution de la population elle-même, mais ce renseignement rapproché de la preuve directe apportée par l'industrie de la construction, laisse croire que le surplus de la production s'est également développé en rapport avec certains genres d'habitations. Cela ne signifie pas que des programmes d'améliorations urbaines ne s'imposent, mais ces besoins doivent être jugés à la lumière d'autres circonstances.

L'apparition de ce surplus de production en comparaison de la diminution du taux d'augmentation de nos facteurs d'expansion primaire doit être considérée comme la cause principale de cette grande faiblesse de dépense des capitaux à laquelle j'ai fait allusion plusieurs fois et qui est la raison prochaine de la diminution du taux d'augmentation de notre production et de notre emploi à l'échelle nationale.

Plusieurs fois déjà, au cours de ce mémoire, j'ai fait allusion aux ressemblances qui existent entre l'expansion de l'économie aux États-Unis et au Canada. Ces expansions n'ont évidemment pas été identiques mais elles étaient bien semblables. Les deux économies ont connu cette poussée de demandes longtemps retenues de l'après-guerre. Les deux économies ont contribué à l'exportation de marchandises vers l'Europe durant l'époque de la reprise européenne. La guerre de Corée a amené une expansion considérable tant aux

États-Unis qu'au Canada. Dans les deux pays les années d'après-guerre ont connu des accroissements et des déplacements considérables de population. Toutes ces modifications ont entraîné des accroissements importants de capitaux. Tout récemment, la population tant aux États-Unis qu'au Canada a affiché une tendance à la baisse. Les deux pays ont subi les effets de ce climat modifié du commerce international provoqué par l'achèvement de l'économie européenne, l'étonnant accroissement économique du Japon et l'apparition de nouvelles sources d'approvisionnement en produits primaires et semi-ouvrés.

Il est exact que les forces de l'expansion et l'éveil subséquent de ces forces ont touché les deux économies à des degrés différents et sous des aspects particuliers également distincts. Ainsi, l'économie du Canada s'est développée plus rapidement durant la troisième période d'expansion d'après-guerre que celle des États-Unis, et la diminution de son augmentation proportionnelle était, par voie de comparaison, plus rigide que celle des États-Unis durant l'expansion subséquente. Mais dans les deux pays le fait que la demande ne s'est pas accrue au même rythme que la production a provoqué un surplus de production et a entraîné des réductions additionnelles aux dépenses en capitaux et l'apparition de la régression économique.

En considérant la ressemblance qui existe entre les expériences au Canada et aux États-Unis, il est ridicule de prétendre que le relâchement actuel de la demande sur le marché du travail au Canada dépend de facteurs typiquement canadiens. Le problème est d'une envergure nord-américaine et le taux d'augmentation de la demande vis-à-vis de la production nord-américaine a diminué.

Après avoir établi ce qui, d'après moi, constitue la cause essentielle d'une grande partie de nos difficultés actuelles qui ne doivent pas être attribuées à un simple déséquilibre du rapport entre les inventaires et les ventes, j'aimerais, maintenant, étudier certains facteurs qui n'ont *pas* provoqué notre état actuel.

De pair avec notre accroissement économique d'après-guerre allait une augmentation très considérable de la propriété et de la direction des entreprises dans certaines industries, de la part de non-résidents, tout particulièrement aux États-Unis. On prétend quelquefois que cette augmentation de propriété de la part de non-résidents est en quelque sorte à la source même des conditions actuelles provoquant le chômage. Évidemment une telle prétention est sans fondement. Il n'existe aucune preuve portant que la baisse du taux d'augmentation de la population canadienne doit être attribuée à la mainmise des américains sur des mines, des puits de pétrole ou des industries du Canada. Partout d'ailleurs la diminution du taux d'augmentation de demande étrangère de nos matériaux bruts et de nos marchandises semi-ouvrées doit-elle être attribuée à l'augmentation du transfert en des mains étrangères de la propriété et de l'entreprise canadienne dans ces domaines. Plusieurs industries manufacturières du Canada qui sont des succursales d'entreprises étrangères sont établies depuis longtemps dans notre pays; et même plusieurs d'entre elles sont venues chez nous à cause des tarifs préférentiels impériaux. Il se peut que certaines d'entre elles ne soient pas nécessairement orientées vers l'accroissement des marchés d'exportation dans des pays qui ne connaissent pas de préférences impériales mais, les choses étant ce qu'elles sont, leur existence en terre canadienne ne constitue pas une explication essentielle de la baisse du rythme de l'essor de l'économie canadienne.

En tant que Canadiens nous pouvons préférer une mainmise moins considérable de la part des non-résidents sur nos entreprises. Cependant cette préférence ne peut pas se justifier sous le prétexte que la mainmise des étrangers a contribué à la diminution de notre taux d'augmentation. Tout effort en vue d'appuyer une telle préférence en recourant à un argument de cette sorte obscurcit les sujets débattus et leur analyse même.

On prétend quelquefois que nos difficultés actuelles dépendent de l'augmentation de nos importations. C'est un argument à deux tranchants. D'un côté on a prétendu que durant plusieurs années les Canadiens avaient exagéré en important de façon trop considérable et ce faisant, par quelque mécanisme inconnu, ils avaient contribué à ralentir le rythme de l'avance économique que nous connaissons maintenant. Cet argument, d'après moi, perd tout son sens lorsqu'on se rappelle que les importations, en proportion de nos dépenses nationales brutes ont, en moyenne, affiché une légère tendance à la baisse depuis 1951. Le graphique nº 6 illustre bien ce fait. D'autre part, on a prétendu que récemment on a assisté à une augmentation des importations de marchandises et que là se trouvait la cause principale de nos difficultés. Il est exact qu'en 1959 les importations de marchandises étaient plus considérables qu'elles ne l'avaient été en 1958. Il est aussi indéniable que certaines de nos industries ont dû faire face à une concurrence plus sérieuse à cause des importations durant cette année plus que pendant les années précédentes. Mais à l'encontre de ces faits il appert que les importations en 1959 étaient à peine plus considérables en proportion du revenu national qu'en 1958 et en 1960, à date, les importations de marchandises suivent une courbe qui s'apparente beaucoup à celle de 1959. Ces considérations tout à fait opposées m'amènent à conclure que, même si certaines industries ont dû faire face à des problèmes d'adaptation qui se sont révélés plus difficiles à cause de la baisse du rythme d'augmentation de notre économie, cette baisse du rythme lui-même ne saurait s'expliquer simplement en invoquant des exemples d'importation concurrentielles.

Une autre série de raisons qui ont été exposées avec chaleur voudrait que nos difficultés actuelles fussent le résultat d'une période prolongée de dépenses extravagantes soutenues par d'autres personnes. Nos difficultés actuelles, d'après cette école, reposeraient sur les importations de capitaux, dans plus d'un cas. Une des variantes de cet argument fait ressortir que les importations de capitaux conduisent à la mainmise sur notre industrie de la part des non-résidents et entraînent ici une crise économique. J'ai déjà fait connaître mon point de vue à ce sujet. Une deuxième variante de cet argument veut que les poussées d'expansion durant les années d'après-guerre aient conduit à l'inflation et que la conséquence inévitable de l'inflation soit la régression. Je ne songerais pas à nier que nous avons connu l'inflation, je ne voudrais pas non plus prétendre que le cycle des affaires n'existe pas, puisqu'il n'a pas encore été maté par l'application de correctifs appropriés. Évidemment, ce qui s'est réellement produit durant la période suivant 1952, c'est que les États-Unis ont entrepris de transférer une partie de leur revenu national réel au Canada. Comme résultat, l'inflation que nous avons connue s'est révélée moins grave qu'elle ne l'aurait été autrement. En réalité avec un peu de réflexion, nous pouvons maintenant découvrir qu'un contrôle encore plus rigoureux de l'approvisionnement monétaire domestique au Canada durant nos périodes de grand développement aurait provoqué un transfert encore plus considérable de l'extérieur vers le Canada et rendu encore plus efficace le contrôle de l'inflation. Une troisième facette de cet argument nous offre la théorie que le rythme de l'arrivée des capitaux au cours des derniers mois a constitué une raison majeure de nos difficultés. Je ne m'oppose pas tellement à cet argument, même si je l'exposerais autrement. J'ai prétendu qu'une des raisons principales de la baisse de notre taux d'expansion était précisément la baisse du taux d'augmentation de nos exportations d'une certaine catégorie de marchandises. La baisse de ce taux d'augmentation a signifié, en tenant compte des autres conditions économiques qui existaient alors, que nos importations de capitaux ont été plus considérables qu'elles ne l'avaient été autrement, mais la baisse de ces exportations plutôt que l'importation de capitaux en elle-même devrait réellement retenir notre attention. Le surplus des importations sur les exportations cor-

respond évidemment à l'entrée des capitaux et j'ai déjà formulé des observations au sujet des modifications récentes dans le domaine des importations. Alors que, d'après moi, le taux actuel d'immigration de capitaux ne constitue pas un facteur de première importance dans l'explication de la cause de nos difficultés actuelles, certaines décisions que je croirais appropriées dans les circonstances présentes auraient certainement pour résultat de diminuer cette entrée des capitaux.

Je me contenterai de formuler des observations au sujet d'une seule des autres explications apportées au ralentissement de notre essor, explication que je crois imparfaite. On prétend quelquefois que la baisse du taux de croissance est attribuable au fait que le progrès en divers secteurs géographiques et industriels de notre économie ne s'est pas poursuivi à un rythme égal; on dit que certains secteurs ont connu une augmentation plus rapide que d'autres. Il est bien vrai qu'une baisse du taux de croissance dans le secteur A est compensée par une hausse de ce même taux dans le secteur B et alors le taux général d'augmentation ne souffrirait pas de baisse. Mais c'est une autre affaire de prétendre qu'une baisse du taux de croissance dans le secteur A est amenée par le fait qu'il a déjà dépassé le taux d'augmentation du secteur B. Pour parler clairement, il n'est pas nécessairement vrai de toute façon que la baisse dans la demande des exportations de nos matériaux bruts puisse être attribuée au fait que les industries ne se soient pas développées aussi rapidement que notre industrie minière. Pas plus évident d'ailleurs que *si* notre industrie manufacturière secondaire *s'était* développée plus rapidement elle pourrait, pour cette raison, plus facilement compenser les effets d'une baisse à la demande d'exportation de matériaux bruts en augmentant son rythme de production encore davantage. En réalité, on peut même prétendre tout à fait le contraire et soutenir que du moment que le déséquilibre véritable procède d'un rythme inégal de développement, cela résulterait dans le marché en une augmentation de demande de production des secteurs à développement ralenti et par une augmentation de placement et d'emploi dans ces régions. Le fait qu'un tel développement ne se produise pas doit constituer une preuve à sa face même qu'un tel déséquilibre n'existe pas.

Si l'analyse précédente est exacte et si la régression économique actuelle doit être attribuée surtout à une diminution de notre rythme de production économique représentant une diminution de demande de production dans l'économie canadienne, il s'ensuit alors que le premier devoir de notre politique économique serait de recourir à des mesures qui, plus rapidement et plus efficacement, pourront mousser la demande des résidents et des non-résidents en faveur d'une production canadienne. Ceci nous amène évidemment à l'étude des politiques se rapportant aux impôts, aux ressources monétaires, aux taux du change, au capital social et, à plus longue échéance, à notre position concurrentielle dans l'économie internationale. Cependant voici où le diagnostic prend fin, lorsque s'impose la prescription, et je dois m'en tenir là, puisque je vous avais prévenus que cette étude se limiterait à la présentation et à l'analyse des faits.

TABLEAU EN APPENDICE

INDICES DE PRODUCTION, D'EMPLOI, DE PRODUCTION PAR HOMME-HEURE ET PAR FRAIS D'UNITÉ DE SALAIRE DANS LES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES DU CANADA

(L'année 1949 représente 100)

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	
PRODUITS NON DURABLES												
Aliments et breuvages	100.0	103.8	106.8	113.5	117.4	120.6	126.8	133.1	135.6	140.4	146.4	Production
	100.0	101.2	103.0	105.2	104.6	105.6	106.9	109.6	111.4	112.3	114.6	Emploi
	100.0	102.1	104.6	109.2	115.2	117.9	122.6	126.3	127.4	130.5	132.8	Production par homme-heure
	100.0	100.0	110.2	114.1	116.4	117.9	117.6	118.9	129.5	131.6	N/A	Unité des frais de salaires
Tabac et produits du tabac	100.0	103.4	95.0	108.0	120.3	124.7	135.5	145.9	161.0	173.2	179.9	Production
	100.0	95.3	87.8	85.9	87.0	87.7	88.6	89.0	91.2	99.1	96.2	Emploi
	100.0	96.6	83.7	81.1	82.1	81.9	84.4	84.8	85.2	92.8	88.5	Production par homme-heure
	100.0	98.7	115.3	106.0	101.3	102.9	100.5	92.7	94.8	97.2	N/A	Unité des frais de salaires
Produits du caoutchouc	100.0	116.8	124.9	118.9	130.3	119.2	141.0	154.0	147.8	137.2	161.1	Production
	100.0	103.6	108.3	102.8	108.3	102.7	109.6	114.3	110.4	99.5	106.2	Emploi
	100.0	117.7	115.3	115.4	120.5	116.6	126.4	133.8	136.2	141.0	150.7	Production par homme-heure
	100.0	98.6	108.1	113.3	112.9	115.4	108.7	108.8	113.9	110.1	N/A	Unité des frais de salaires
Produits du cuir	100.0	95.6	90.4	101.0	106.4	100.2	106.9	115.6	115.6	114.4	120.3	Production
	100.0	95.3	91.5	94.0	96.0	87.8	86.8	89.5	88.6	86.0	88.2	Emploi
	100.0	102.3	103.0	107.2	111.6	118.3	124.0	129.5	132.9	134.7	138.1	Production par homme-heure
	100.0	100.6	109.2	108.8	111.4	111.2	108.2	108.5	112.6	114.3	N/A	Unité des frais de salaires
Produits textiles	100.0	112.5	113.1	102.9	107.9	94.3	114.0	117.3	117.6	109.5	123.5	Production
	100.0	102.3	104.3	93.4	93.2	80.4	85.4	86.8	84.4	77.5	78.8	Emploi
	100.0	108.5	112.4	114.2	120.3	121.4	134.4	136.7	143.4	146.2	158.9	Production par homme-heure
	100.0	95.1	103.0	106.7	105.0	106.5	96.8	98.7	98.0	97.7	N/A	Unité des frais de salaires
Vêtements	100.0	101.3	101.2	111.4	115.0	108.9	112.8	117.6	116.8	114.4	115.3	Production
	100.0	99.8	100.6	101.0	100.8	91.5	91.9	94.0	94.2	90.7	92.4	Emploi
	100.0	101.2	103.6	110.3	114.4	123.2	124.1	124.7	126.7	128.2	125.2	Production par homme-heure
	100.0	99.6	106.0	105.4	109.1	107.2	105.9	190.0	111.3	113.1	N/A	Unité des frais de salaires
Produits du papier	100.0	109.3	117.5	113.4	118.1	124.1	131.0	137.8	135.5	134.8	144.1	Production
	100.0	101.0	108.6	108.4	110.2	114.8	118.2	123.7	123.5	121.1	123.2	Emploi
	100.0	107.1	107.8	108.4	114.3	117.7	121.3	122.2	122.7	126.7	131.7	Production par homme-heure
	100.0	98.6	113.2	122.7	125.3	127.2	127.5	133.2	138.9	139.8	N/A	Unité des frais de salaires

Impressions, publications et métiers connexes	100.0	101.5	105.1	107.5	114.7	121.6	127.1	137.3	138.2	123.4	143.2	Production
	100.0	104.3	105.4	104.3	107.1	110.0	111.8	115.3	119.6	119.1	121.3	Emploi
	100.0	97.3	101.0	105.7	108.9	111.9	115.1	120.5	117.9	116.5	121.0	Production par homme-heure
	100.0	108.8	114.7	121.2	125.8	126.2	127.8	126.1	135.7	146.4	N/A	Unité des frais de salaires
Produits du pétrole et du charbon	100.0	111.9	128.5	140.1	153.3	165.0	188.3	216.1	223.5	216.8	241.5	Production
	100.0	106.3	113.5	119.6	119.4	120.9	125.6	133.5	140.0	139.7	138.5	Emploi
	100.0	104.8	113.8	116.4	127.9	135.6	150.3	164.7	159.3	156.3	174.0	Production par homme-heure
	100.0	92.6	95.1	107.1	104.4	99.3	92.8	88.4	93.9	93.8	N/A	Unité des frais de salaires
Produits chimiques et connexes	100.0	107.7	120.0	122.3	139.9	152.1	165.5	174.8	183.4	186.5	199.9	Production
	100.0	102.7	110.3	114.1	117.3	121.1	122.2	127.7	133.5	131.2	129.4	Emploi
	100.0	105.4	110.6	111.3	124.1	131.7	142.7	144.8	146.1	151.9	164.7	Production par homme-heure
	110.0	98.5	110.9	122.3	119.0	116.1	109.7	109.3	114.0	118.1	N/A	Unité des frais de salaires
TOTAL DES PRODUITS NON DURABLES	100.0	106.0	110.8	113.2	120.2	121.2	130.4	138.1	139.7	139.5	148.8	Production
	100.0	101.1	103.5	102.8	103.9	101.4	103.2	106.6	107.6	105.6	107.3	Emploi
	100.0	104.1	108.4	112.0	118.8	124.3	130.1	133.7	135.6	138.4	144.2	Production par homme-heure
					NON DISPONIBLE							Unité des frais de salaires
PRODUITS DURABLES												
Produits du bois	100.0	108.2	114.8	115.8	125.4	124.2	136.4	138.3	127.3	131.1	134.7	Production
	100.0	104.6	108.0	102.0	104.7	101.0	107.3	110.3	105.5	102.6	103.5	Emploi
	100.0	102.9	106.1	111.2	117.7	123.0	125.8	125.6	122.7	129.3	129.5	Production par homme-heure
	100.0	100.7	109.5	113.7	113.6	113.5	112.8	118.1	124.4	120.6	N/A	Unité des frais de salaires
Produits du fer et de l'acier	100.0	102.5	117.0	118.9	115.3	106.2	123.8	145.3	139.6	126.4	147.7	Production
	100.0	99.2	110.0	113.2	111.0	99.8	102.9	112.4	113.4	102.6	109.7	Emploi
	100.0	104.1	108.4	107.5	107.1	111.7	124.4	133.1	128.8	131.0	140.5	Production par hommes-heure
	100.0	102.0	111.5	123.1	130.9	128.6	123.5	122.2	131.1	130.7	N/A	Unité des frais de salaires
Matériel de transport	100.0	108.3	131.3	149.1	165.2	137.3	145.1	157.9	151.2	130.8	128.7	Production
	100.0	99.6	117.4	138.7	153.1	133.9	131.2	141.6	142.1	123.8	112.3	Emploi
	100.0	108.0	110.5	110.1	109.8	106.8	116.1	116.8	113.1	112.1	119.4	Production par homme-heure
	100.0	97.0	102.1	114.6	121.1	119.7	112.3	116.4	126.6	132.1	N/A	Unité des frais de salaires
Produits des métaux non ferreux	100.0	104.0	114.1	112.2	120.1	117.0	127.5	133.0	127.6	125.8	134.9	Production
	100.0	98.6	109.8	110.6	118.3	117.4	125.3	132.5	128.3	122.3	126.3	Emploi
	100.0	105.5	106.1	106.1	106.2	104.6	106.7	106.0	105.8	112.2	114.2	Production par homme-heure
	100.0	99.4	115.0	129.4	129.2	132.9	134.0	140.8	148.4	144.2	N/A	Unité des frais de salaires

TABLEAU EN APPENDICE—*fin*

INDICES DE PRODUCTION, D'EMPLOI, DE PRODUCTION PAR HOMME-HEURE ET PAR FRAIS D'UNITÉ DE SALAIRE DANS LES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES DU CANADA

(L'année 1949 représente 100)

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	
Appareils électriques et accessoires...	100.0	112.5	120.7	124.5	150.9	151.7	176.2	191.3	183.6	175.5	185.7	Production
	100.0	108.8	120.4	122.1	136.3	132.9	137.4	152.2	150.4	135.7	130.8	Emploi
	100.0	103.4	100.4	102.0	110.7	116.7	129.6	126.6	124.5	132.9	138.8	Production par homme-heure
	100.0	110.0	113.6	119.7	111.3	103.6	94.5	103.5	105.8	104.4	N/A	Unité des frais de salaires
Produits des minéraux non métalliques	100.0	111.0	119.8	122.8	139.2	146.1	171.1	191.5	191.3	205.9	224.0	Production
	100.0	105.5	113.7	110.8	113.7	114.8	123.6	134.0	132.2	133.2	143.1	Emploi
	100.0	104.3	106.3	113.1	126.1	132.3	143.3	148.6	152.2	161.4	163.3	Production par homme-heure
	100.0	99.7	110.3	116.6	116.8	118.0	114.2	112.4	114.9	113.9	N/A	Unité des frais de salaires
Totalité des produits durables.....	100.0	106.5	119.9	124.8	133.6	124.8	139.7	153.3	146.7	138.6	149.0	Production
	100.0	101.7	113.2	118.2	123.5	114.2	117.4	126.4	125.3	114.8	115.5	Emploi
	100.0	104.7	107.2	107.6	110.0	113.2	122.4	125.1	122.5	127.0	133.4	Production par homme-heure
	100.0				NON DISPONIBLE							Unité des frais de salaires
TOTALITÉ DES PRODUITS MANUFACTURÉS.....	100.0	106.2	115.0	118.5	126.4	122.9	134.7	145.1	142.9	139.1	148.9	Production
	100.0	101.4	108.1	109.9	113.0	107.3	109.8	115.8	115.8	109.8	111.1	Emploi
	100.0	104.5	107.7	109.7	114.3	118.9	126.2	128.9	129.0	133.0	139.0	Production par homme-heure
	100.0	99.7	109.0	116.7	118.5	117.0	113.4	115.9	122.0	122.2	N/A	Unité des frais de salaires

Quatrième session de la vingt-quatrième législature

1960-1961

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE

SUR

LA MAIN-D'ŒUVRE ET L'EMPLOI

Fascicule 3

MERCREDI 14 DÉCEMBRE 1960

Président: L'honorable Leon Méthot

Président suppléant: L'honorable Donald Smith

TÉMOIN:

De la Chambre de commerce du Canada: M. Leonard Hynes, président du conseil exécutif; M. W. J. Sheridan, gérant général adjoint; M. A. N. McLeod, président du comité des finances publiques et de la taxation; M. Lloyd Hemsworth, président du comité des relations ouvrières.

IMPRIMÉ PAR L'IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1961
32265-3

Quatrième session de la vingt-quatrième législature

1960-1961

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE

SUR

LA MAIN-D'OEUVRE ET L'EMPLOI

Fascicule 3

MERCREDI 14 DÉCEMBRE 1960

Président: L'honorable Léon Méthot

Président suppléant: L'honorable Donald Smith

TÉMOIN:

De la Chambre de commerce du Canada: M. Leonard Hynes, président du conseil exécutif; M. W. J. Sheridan, gérant général adjoint; M. A. N. McLeod, président du comité des finances publiques et de la taxation; M. Lloyd Hemsworth, président du comité des relations ouvrières.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1961
24205-7—1

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR LA MAIN-D'ŒUVRE ET L'EMPLOI

Président: L'honorable Léon Méthot

Président suppléant: L'honorable Donald Smith

et les honorables sénateurs

Blois
Bouffard
Brunt
Buchanan
Burchill
Cameron
Choquette
Connolly (*Ottawa-Ouest*)
Courtemanche
Croll
Emerson
Haig
Higgins
Hnatyshyn
Horner
Hugessen
Inman
Irvine
Lambert
Leonard
MacDonald (*Queens*)
Macdonald (*Cap-Breton*)
Méthot
Monette
Pratt
Reid
Roebuck
Smith (*Queens-Shelburne*)
Thorvaldson
Vaillancourt
Wall
White
Wilson—33.

(Quorum 9)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat en date du mardi 22 novembre 1960.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, C.P.—

1. Qu'un Comité spécial du Sénat soit formé pour étudier les tendances relatives aux besoins en main-d'œuvre et à son utilisation au Canada, et faire rapport, en vue d'évaluer les possibilités d'accroître l'emploi et de maintenir à un haut niveau, et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, pour faire enquête et rapport sur ce qui suit:

a) l'expansion de l'économie et des autres facteurs agissant sur les possibilités d'emploi, y compris en particulier l'évolution des techniques; et—

b) l'accroissement et les caractéristiques des effectifs de la main-d'œuvre canadienne;

2. Que le Comité soit composé des honorables sénateurs Blois, Bouffard, Brunt, Buchanan, Burchill, Cameron, Choquette, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Inman, Irvine, Lambert, Leonard, MacDonald (*Queens*), Méthot, Monette, Pratt, Reid, Roebuck, Smith (*Queens-Shelburne*), Thorvaldson, Vaillancourt, Wall, White et Wilson (32);

3. Que le Comité soit autorisé à s'assurer les services de conseillers, de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête; et—

4. Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire documents ou dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat, et de faire rapport de temps à autre.

Après débat,

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Isnor, que la motion soit modifiée en y ajoutant le nom de l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*) à la liste des sénateurs désignés comme membres dudit Comité spécial du Sénat.

Après débat,

L'amendement, mis au voix, est adopté.

Après plus ample débat,

La motion amendée, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
J. F. MacNEILL.

24205-7—1½

PROCÈS-VERBAL

MERCREDI 14 décembre 1960.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial d'enquête sur la main-d'œuvre et l'emploi se réunit aujourd'hui à 10 heures et demie du matin.

Présents: L'honorable sénateur Smith (*Queens-Shelburne*) *vice-président,* et les honorables sénateurs Brunt, Buchanan, Burchill, Cameron, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Courtemanche, Croll, Haig, Hnatyshyn, Inman, Irvine, Lambert, Leonard, MacDonald (*Queens*), Macdonald (*Cap-Breton*), Roebuck, Wall et White—19.

Les représentants suivants de la Chambre de commerce du Canada ont comparu:

M. Leonard Hynes, président du conseil exécutif;

M. W. J. Sheridan, gérant général adjoint;

M. A. N. McLeod, président du comité des finances publiques et de la taxation;

M. Lloyd Hemsworth, président du comité des relations ouvrières.

A midi et demi, le Comité s'ajourne au mercredi 25 janvier prochain, à 10 heures du matin.

Certifié conforme.

Le greffier en chef adjoint des comités,
John A. Hinds.

LE SÉNAT

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR LA MAIN-D'ŒUVRE ET L'EMPLOI

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 14 décembre 1960.

Le Comité spécial du Sénat nommé pour faire enquête et rapport sur les tendances de la main-d'œuvre et l'emploi se réunit aujourd'hui à 10 h. 30 du matin, sous la présidence de l'honorable Donald Smith (*Queens-Shelburne*).

Le VICE-PRÉSIDENT: A l'ordre, s'il vous plaît.

Nous avons ici aujourd'hui des représentants de la Chambre de commerce du Canada, qui ont bien voulu, et rapidement, je dirais, consentir à nous communiquer les renseignements qu'ils possèdent et qui peuvent nous aider à examiner ce problème de la main-d'œuvre et de l'emploi. J'inviterai d'abord M. Hynes, qui est vice-président de la *Canadian Industries Limited* et qui prend une part active aux travaux de la Chambre de commerce du Canada. M. Hynes est président du conseil exécutif. Je lui demanderai de nous adresser quelques remarques préliminaires et de nous présenter ceux qui l'accompagnent et représentent la Chambre de commerce du Canada.

M. Leonard Hynes, vice-président de la Canadian Industries Limited, Montreal, président du conseil exécutif de la Chambre de commerce du Canada:

Je vous remercie, sénateur Smith. Je suis heureux d'être ici aujourd'hui. Nous avons groupé certains programmes de la Chambre de commerce relativement à la main-d'œuvre et à l'emploi. Nous ne prétendons pas apporter une réponse à tout, mais nous croyons qu'en échangeant nos vues nous pourrons réaliser quelque progrès et vous aider dans vos délibérations actuelles.

Je désire présenter mes collègues:

En premier lieu, M. W. J. Sheridan, gérant général adjoint de la Chambre de commerce du Canada. M. Sheridan est également un ancien président de la *Canadian Public Relations Society* et membre du *Institute of Association Executives.*

Nous avons également avec nous M. A. M. McCleod, de Toronto, économiste de la Banque Toronto-Dominion. M. McLeod est président conjoint du comité des finances publiques et de la taxation de la Chambre de commerce. Il est originaire de la Saskatchewan. Il possède un diplôme de bachelier ès arts de l'Université Queens et un Ph.D. de Harvard. Antérieurement, il occupait un poste d'économiste auprès du Fonds monétaire international, et il a fait partie, à titre d'expert financier, de plusieurs missions en pays étrangers. Il a également occupé un poste d'économiste auprès du ministère des Finances du Canada.

Ce matin, j'ai également l'aide de M. Lloyd Hemsworth, de Montréal, président du comité des relations ouvrières de la Chambre de commerce, qui est membre du comité consultatif de la main-d'œuvre professionnelle du

ministère du Travail et du comité des changements technologiques du ministère du Travail. Il a fait partie de la délégation des employeurs canadiens qui ont assisté en 1959 à la réunion du Bureau international du Travail à Genève, et il était membre de la Conférence d'études qu'a tenue le duc d'Édimbourg à Oxford en 1956.

Notre mémoire n'a été distribué que récemment, et je crois que si M. Sheridan le lisait, nous pourrions alors procéder plus facilement avec les questions que l'on désirerait poser sur ce sujet.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je vous remercie, monsieur Hynes; cette solution nous convient.

Des SÉNATEURS: Entendu.

Le VICE-PRÉSIDENT: Êtes-vous prêt à procéder, monsieur Sheridan?

M. W. J. Sheridan, gérant général adjoint de la Chambre de commerce du Canada:

Monsieur le président et honorables sénateurs, ce mémoire est adressé au président et aux membres du présent comité. Le conseil exécutif de la Chambre de commerce du Canada est heureuse d'avoir l'occasion de soumettre ses vues sur cet important sujet de la main-d'œuvre et de l'emploi à ce comité spécial du Sénat qui l'étudie actuellement.

Attributions

Nous constatons que les attributions du comité spécial du Sénat spécifie *a*) l'étude des tendances relatives aux besoins en main-d'œuvre, *b*) l'évaluation des possibilités d'accroître et de maintenir un haut niveau d'emploi, et *c*) l'examen de l'influence qu'exercent les changements technologiques, aussi bien que l'accroissement et les caractéristiques des effectifs de la main-d'œuvre.

Les membres de la Chambre de commerce du Canada, à titre de corps constitué, désirent que soit poursuivie une étude approfondie en vertu de ces termes de renvoi, afin que, à la lumière des conditions actuelles, il soit trouvé une solution au problème que présente l'emploi, et que soit maintenu au travail un maximum possible d'ouvriers dont le nombre augmente sans cesse au Canada.

La Chambre de commerce du Canada

La Chambre de commerce du Canada constitue la fédération nationale de quelque huit cents *Boards of Trade* et Chambres de commerce établis par tout le Canada dans des localités grandes ou petites. De fait, cette semaine même nous avons admis le 850e membre de la Chambre de commerce du Canada. Les *Boards of Trade* et les Chambres de commerce locaux sont des associations volontaires d'entreprises et de particuliers qui s'intéressent au monde des affaires du Canada; ils représentent les divers genres de commerce, aussi bien que les professions, et ils ont pour objet de promouvoir, dans les domaines municipaux, commerciaux, industriels et agricoles, le progrès des localités et des régions qu'elles desservent. Outre les *Boards of Trade* et les Chambres de commerce qui sont membres de notre association, la Chambre de commerce du Canada compte quelque 2,500 membres corporatifs qui sont des compagnies, des entreprises et des associations d'affaires qui s'intéressent au domaine économique et à la vie professionnelle du Canada. Nous comptons également quelque vingt-cinq membres associés qui représentent des associations nationales d'affaires, de commerce et d'hommes de profession.

Le conseil exécutif de la Chambre de commerce du Canada, qui soumet le présent mémoire, est nommé par le conseil national d'administration afin de traiter les affaires de la Chambre lorsque le conseil national ne siège pas.

Les vues et les opinions exprimées dans ce mémoire sont fondées sur la politique nationale qu'ont approuvée les membres lors de la dernière réunion qu'ils ont tenue au début du mois d'octobre 1959, et elles ont été exprimées sur demande expresse aux fins de la rédaction de ce mémoire.

Ligne de conduite de la Chambre de commerce

La Chambre croit qu'il importe d'appuyer le régime économique de libre entreprise du Canada; voilà le principe fondamental sur lequel se fondent les vues et les recommandations que nous soumettons dans ce mémoire. Tout énoncé dans ce mémoire doit être interprété à la lumière de la déclaration de principes suivante relativement à la liberté d'entreprise, sur laquelle est fondée la politique de la Chambre de commerce du Canada.

La Chambre de commerce du Canada croit que l'un des principes fondamentaux de toute politique d'intérêt public consiste à maintenir la liberté personnelle. Dans cette atmosphère, le consommateur est libre de décider où, quand et comment il doit dépenser ses revenus. Ces choix individuels pourvoient à la force stimulante qui régit la production. Afin que cette force agisse de façon efficace, les pourvoyeurs de biens et de services doivent pouvoir se faire concurrence afin d'établir ces choix, de satisfaire les anciens de façon plus économique et d'en rechercher et établir des nouveaux plus promptement. Voilà d'où proviennent les expressions «liberté d'entreprise» et «régime de l'entreprise privée et de la concurrence».

Dans cette atmosphère de concurrence, seuls peuvent prospérer ceux qui savent fournir efficacement des biens et des services. Ceux qui ne sont pas compétents ou qui continuent à produire des articles que personne ne désire ne survivront pas. C'est au moyen de cette concurrence que se produisent des changements et que s'accroît l'efficacité à l'avantage du consommateur.

La Chambre de commerce croit que le Canada peut être grand et prospère seulement si tous les particuliers sont encouragés par les risques, l'énergie, l'esprit d'initiative et l'entreprise qu'ils auront manifestés, ainsi qu'à jouir des résultats de leur esprit d'économie et de leur prévoyance.

La Chambre de commerce affirme que le principe fondamental de sa politique consiste à appuyer le régime de la liberté d'entreprise. Elle croit que ce régime de liberté peut comporter des restrictions quant à la liberté de l'individu, dans l'intérêt de la légalité et de l'ordre. Cependant, l'exercice arbitraire et non justifiable du pouvoir par les États qui s'adonnent souvent à des pratiques de collectivisme, détruit l'initiative et amoindrit les qualités de dynamisme qui sont nécessaires au succès de l'entreprise privée.

La Chambre de Commerce admet que l'éducation économique constitue le moyen le plus puissant de développer et faire prospérer le régime de libre entreprise au Canada. A cet égard elle s'applique à faire tout en son pouvoir pour mieux renseigner l'individu afin qu'il puisse prendre lui-même ses décisions et en assumer la responsabilité.

La Chambre de commerce admet que la société doit aider ceux qui ne peuvent pourvoir à leurs propres besoins, mais elle ne croit pas qu'il appartienne à l'État de fournir ses services lorsque le particulier peut se les procurer lui-même. La sécurité sociale ne doit pas constituer un but en soi. Les Canadiens ne doivent pas espérer que l'État leur assure la sécurité sociale au point où ils négligeraient de pourvoir eux-mêmes à leurs propres besoins.

Si le monde des affaires, ou la population en général, croient qu'ils peuvent s'adresser à l'État en toute circonstance difficile, l'esprit d'initiative et de confiance en soi en seraient anéantis. La Chambre de commerce croit en la

responsabilité et en l'esprit d'initiative de l'individu, sous le régime de la concurrence, car ces facteurs assureront le plus haut standard de vie possible pour la population du Canada.

Obtention de données

Il semble qu'il importerait de fournir des renseignements plus précis concernant le chômage et l'emploi tels qu'ils existent au Canada. On ne peut en ce moment obtenir le nombre de chômeurs établi selon les classifications suivantes: région, sexe, état matrimonial, âge et métier. Ce mémoire a été rédigé avant les études qui ont déjà été présentées au Comité. Nous ignorons le nombre de chefs de famille sans emploi ainsi que maintes autres questions connexes qui pourraient nous expliquer fidèlement la situation actuelle du chômage. Si les études que le Comité a demandé d'effectuer sont terminées rapidement et mises à la disposition du public, nous obtiendrons ainsi des données importantes qui nous aideraient à prendre des mesures plus appropriées.

Le problème essentiel

Voici en quelques mots le problème essentiel dont traite le présent mémoire: Quels moyens efficaces peut-on employer afin d'augmenter et maintenir l'emploi au Canada?

Tous les autres aspects de ce sujet, telles les tendances et les exigences de la main-d'œuvre, l'influence des transformations causées par la technologie, la nature de l'effectif ouvrier importent seulement parce qu'ils peuvent aider à formuler des réponses satisfaisantes aux questions que nous avons soulevées.

En formulant ce problème ainsi, il se présente d'autres questions auxquelles il faut répondre avant de résoudre le problème principal. Tout d'abord, en quoi consiste un niveau d'emploi suffisamment élevé? Si nous acceptons le chiffre de 3 à 4 p. 100 de chômeurs parmi la force ouvrière, comme il est mentionné dans une étude qu'a préparée l'Organisation internationale du Travail, alors ce problème se présente sous un angle différent.*

Le tableau I indique l'estimation de la main-d'œuvre civile et sa répartition, pour les années 1931-1960, ainsi que les pourcentages de la totalité de l'effectif ouvrier comparativement à la population civile (personnes âgées de 14 ans ou plus) et les pourcentages des chômeurs en regard de la main-d'œuvre.

Le tableau II indique les moyennes annuelles des personnes en chômage et qui cherchent de l'emploi, en pourcentage du total de la main-d'œuvre civile durant les années 1953 à 1959.

Avec votre permission, monsieur le président, je déposerai ces tableaux, et je continuerai à lire le texte.

Le VICE-PRÉSIDENT: Oui.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Pouvons-nous les examiner avant que vous ne continuiez?

M. SHERIDAN: Certainement.

---

*Le Bureau international du Travail, dans une étude intitulée «Placements publics et emploi total», définit ainsi l'embauchage intégral: «l'emploi total existe lorsque tout adulte qui désire travailler peut le faire moyennant le salaire et les heures de travail courants; lorsque les heures de travail ne sont pas inférieures à celles que les ouvriers, collectivement, préfèrent obtenir au salaire courant; lorsque les salaires sont suffisamment élevés pour qu'ils ne constituent pas une exploitation des employés; et lorsqu'un employé, qui est mis à pied par suite d'une diminution des affaires de l'entreprise de son patron, peut obtenir un nouvel emploi, surbordonnément aux conditions ci-haut mentionnées, après une courte période, mettons de trois mois. A cause de frictions, ces définitions pourraient s'appliquer au chômage réel de 3 à 4 p. 100 de la main-d'œuvre».

TABLEAU I

RÉPARTITION DE MAIN-D'ŒUVRE 1931-1960*

Période	Population civile (14 ans ou plus)	Total de l'effectif ouvrier civil	Pourcentage	Dans l'agriculture	Pourcentage de la main-d'œuvre agricole	Chômeurs qui cherchent de l'emploi	Pourcentage des chômeurs
Au 1er juin				(en milliers)			
1931	7,116	4,151	58.3	1,216	29.3	481	11.6
1932	7,240	4,211	58.2	1,237	29.4	741	17.6
1933	7,366	4,275	58.0	1,257	29.4	826	19.3
1934	7,491	4,338	57.9	1,277	29.4	631	14.5
1935	7,621	4,402	57.8	1,298	29.5	625	14.2
1936	7,748	4,466	57.6	1,319	29.5	571	12.8
1937	7,870	4,526	57.5	1,339	29.6	411	9.1
1938	7,997	4,588	57.4	1,359	29.6	522	11.4
1939	8,122	4,649	57.2	1,379	29.7	529	11.4
1940	8,140	4,607	56.6	1,344	29.2	423	9.2
1941	8,056	4,466	55.4	1,224	27.4	195	4.4
1942	8,085	4,569	56.5	1,139	24.9	135	3.0
1943	7,871	4,567	58.0	1,118	24.5	76	1.7
1944	7,920	4,548	57.4	1,136	25.0	63	1.4
1945	8,048	4.520	56.2	1,144	25.3	73	1.6
1946	8,768	4,862	55.5	1,271	26.1	124	2.6
31 mai 1947	8,993	4,954	55.1	1,172	23.7	92	1.8
5 juin 1948	9,123	5,035	55.2	1,186	23.6	81	1.6
4 juin 1949	9,254	5,092	55.0	1,114	21.9	101	2.0
3 juin 1950	9,610	5,198	54.1	1,066	20.5	142	2.7
2 juin 1951	9,696	5,236	54.0	991	18.9	81	1.5
31 mai 1952	9,933	5,344	53.8	927	17.3	105	2.0
20 juin 1953	10,154	5,461	53.8	911	16.7	92	1.7
19 juin 1954	10,384	5,557	53.5	906	16.3	189	3.4
18 juin 1955	10,589	5,666	53.5	880	15.5	159	2.8
23 juin 1956	10,797	5,843	54.1	808	13.8	117	2.0
22 juin 1957	11,113	6,089	54.8	773	12.7	164	2.7
21 juin 1958	11,353	6,203	54.6	740	11.9	324	5.2
20 juin 1959	11,554	6,287	54.4	731	11.6	234	3.7
18 juin 1960	11,780	6,454	54.8	682	10.6	300	4.6

* Suppléments financiers de la Banque du Canada (1958 et 1959) et *Statistical Summary*, juillet 1960.

TABLEAU II

CHÔMEURS QUI CHERCHENT DE L'EMPLOI

(Moyennes annuelles—milliers de personnes)*

Année	Chômeurs qui cherchent de l'emploi	Total de la main-d'œuvre civile	Pourcentage de la main-d'œuvre
1953	137	5,397	2.6
1954	235	5,493	4.3
1955	232	5,610	4.1
1956	180	5,782	3.1
1957	257	6,003	4.3
1958	405	6,127	6.6
1959	350	6,228	5.6
Moyenne	257	5,806	4.3

* *Statistical Summary* de la Banque du Canada, juillet 1960.

Le sénateur LEONARD: Dans la dernière colonne du tableau I intitulé «répartition de la main-d'œuvre 1931-1960», le pourcentage des chômeurs qui cherchent de l'emploi, indiqué comme 4.6, se rapporte à quoi?

M. SHERIDAN: Au total de la force ouvrière civile.

Le sénateur LEONARD: C'est-à-dire 6,454,000 personnes.

M. SHERIDAN: C'est exact; c'est la statistique au 18 juin 1960.

Le sénateur LEONARD: Mais au tableau II, vous indiquez que la moyenne pour l'année 1959 est de 5.6, ce qui est le même pourcentage mais pour une autre année.

M. SHERIDAN: C'est la moyenne annuelle.

Le sénateur LEONARD: La moyenne annuelle est de 5.6, et l'autre chiffre s'applique à une date déterminée?

M. SHERIDAN: Une date déterminée.

Le sénateur BURCHILL: Ces données ont-elles été obtenues du Bureau fédéral de la statistique?

M. SHERIDAN: Dans chaque cas, la source est indiquée: au tableau I, les Suppléments financiers de la Banque du Canada (1958 et 1959) et *Statistical Summary*, juillet 1960; au tableau II, *Statistical Summary* de la Banque du Canada, juillet 1960.

TABLEAU III

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE EN CHÔMAGE, PAR MOIS, POUR LES ANNÉES 1957, 1958 1959*

(en milliers)

Semaine terminée le	Total de la main-d'œuvre civile	Chômeurs qui cherchent de l'emploi	Pourcentage
1957 19 janv.	5,782	305	5.3
16 fév.	5,771	326	5.6
16 mars	5,805	345	5.9
20 avril	5,837	308	5.3
18 mai	5,970	196	3.3
22 juin	6,089	164	2.7
20 juil.	6,206	166	2.7
24 août	6,223	176	2.8
21 sept.	6,136	197	3.2
19 oct.	6,091	211	3.5
16 nov.	6,075	296	4.9
14 déc.	6,050	392	6.5
1958 18 janv.	5,977	527	8.8
15 fév.	5,958	563	9.4
22 mars	5,998	597	9.9
19 avril	6,059	522	8.6
24 mai	6,120	370	6.0
21 juin	6,203	324	5.2
19 juil.	6,314	291	4.6
23 août	6,306	281	4.5
20 sept.	6,159	271	4.4
18 oct.	6,177	313	5.1
15 nov.	6,134	361	5.9
15 déc.	6,120	440	7.2
1959 17 janv.	6,076	538	8.9
21 fév.	6,084	537	8.8
21 mars	6,077	525	8.6
18 avril	6,109	445	7.3
16 mai	6,186	334	5.4
20 juin	6,287	234	3.7
18 juil.	6,434	228	3.5
22 août	6,425	239	3.7
19 sept.	6,291	213	3.4
17 oct.	6,290	237	3.8
14 nov.	6,247	296	4.7
12 déc.	6,231	370	5.9

SOURCE: «Bank of Canada Statistical Summary Financial Supplements» 1958 et 1959.

Le VICE-PRÉSIDENT: Continuez, je vous en prie.

M. SHERIDAN: Le tableau I, cependant, n'indique qu'une partie de la situation. Ceci nous amène à la deuxième question que soulève l'énoncé du problème fondamental. Quelles sont l'importance et la signification du problème concernant le chômage saisonnier? Le tableau III indique pour les années 1957, 1958 et 1959, la répartition mensuelle de l'emploi et du chômage proportionnellement au total de la main-d'œuvre. D'après ces chiffres, on peut constater immédiatement des variations considérables de l'emploi qui reflètent la nature saisonnière d'une partie importante de l'activité économique du Canada.

La Chambre de commerce est d'avis que le chômage saisonnier en ce pays constitue un problème qui mérite d'être étudié sérieusement, car chaque année nous connaissons une perte de main-d'œuvre et souvent de capacité de production. Il appartient à tous les groupes au Canada de s'efforcer de résoudre ce problème. Pour sa part, la Chambre de commerce a demandé et continue de demander aux sociétés membres de projeter leurs travaux, dans la mesure du possible, de façon à procurer de l'emploi durant les périodes de chômage saisonnier, et elle incite les associations membres à coopérer avec les institutions locales afin d'établir, au niveau local, des projets qui aideront à combattre le chômage saisonnier.

Par suite des variations du climat, qui sont plus accentuées en certaines régions qu'en d'autres, il est probable qu'il existera toujours quelque désorganisation du travail. Ainsi, le tourisme et l'exploitation forestière sont surtout de nature saisonnière; dans certaines régions, les glaces nuisent sérieusement à la navigation; les travaux agricoles constituent une occupation saisonnière qui exige une main-d'œuvre considérable lors des récoltes, mais qui fonctionne au ralenti durant les mois d'hiver et au cours de certaines autres périodes. Jusqu'à récemment, les travaux de construction connaissaient également un ralenti au cours de l'hiver, mais actuellement ces travaux s'accroissent considérablement au cours de cette saison.

On peut signaler que toute planification concernant le chômage, et particulièrement le chômage saisonnier, devrait tenir compte des problèmes à long terme aussi bien qu'à court terme. Si une distinction n'est définitivement établie entre ces deux catégories, on pourrait appliquer des remèdes qui ne serviraient qu'à perpétuer les difficultés qu'il faut surmonter. Si, en employant des expédients temporaires tels des travaux subventionnés ou des dons de l'État, on amoindrit la mobilité du travail ou l'encouragement à l'individu ou au monde des affaires à rechercher ou à fournir de l'emploi, alors ces problèmes ne pourront être résolus de façon satisfaisante, ou ne le seront peut-être jamais.

Expansion

Les problèmes qui se posent à nous actuellement dans le domaine de l'emploi ne sont pas sans précédent. On n'accorde peut-être pas une importance suffisante aux changements qui sont survenus et surviennent actuellement dans notre économie canadienne, au fur et à mesure que notre population s'accroît, que nos ressources techniques et notre technologie s'améliorent et que notre économie progresse. Ces procédés d'expansion fondamentale sont communs à toutes les nations qui progressent. Au Canada, cette expansion s'est effectuée par bonds et par sauts, surtout après les deux guerres mondiales. Le tableau IV indique la situation qui existe dans l'industrie manufacturière depuis 1931, et je suis certain que tous les membres de ce Comité connaissent les détails qui y sont mentionnés.

TABLEAU IV

EMPLOI DANS LES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES DEPUIS 1931*

	Nombre d'employés	Total de la main-d'œuvre (au mois de juin)	Pourcentage
		(en milliers)	
1931	528,640	4,151	12.7
1932	468,833	4,211	11.1
1933	468,658	4,275	11.0
1934	519,812	4,338	12.0
1935	556,664	4,402	12.6
1936	594,359	4,466	13.3
1937	660,451	4,526	14.6
1938	642,016	4,588	14.0
1939	658,114	4,649	14.2
1940	762,244	4,607	16.5
1941	961,178	4,466	21.5
1942	1,152,091	4,569	25.2
1943	1,241,068	4,567	27.2
1944	1,222,882	4,548	26.9
1945	1,119,372	4,520	24.8
1946	1,058,156	4,862	21.8
1947	1,131,750	4,954	22.8
1948	1,155,721	5,035	22.9
1949	1,171,207	5,092	23.0
1950	1,183,297	5,198	22.8
1951	1,258,375	5,236	24.0
1952	1,288,382	5,335	24.1
1953	1,327,451	5,380	24.7
1954	1,267,966	5,413	23.4
1955	1,298,461	5,537	23.4
1956	1,353,020	5,664	23.9
1957	1,359,061	6,089	22.3
1958	1,289,602	6,120	21.1

* SOURCE: «Annuaire du Canada, 1959» et «General Review of Manufacturing Industries».

Les tableaux I et IV indiquent les changements rapides qui sont survenus dans le domaine de l'emploi agricole et manufacturier. Vous êtes sans doute au courant, comme l'indique le tableau I, du déclin de la main-d'œuvre agricole de 29.2 en 1940 à 10.6 au 18 juin 1960, tandis que dans l'industrie manufacturière, l'emploi augmentait de 12.7 en 1931 à 21.1 en 1958, la dernière année que nous mentionnons. En 1931, 29 p. 100 de la main-d'œuvre était employée dans le secteur agricole, et seulement 10.6 p. 100 en 1960. En 1931, l'industrie manufacturière occupait 12.7 p. 100 des travailleurs, et 21.1 p. 100 en 1958. Il est à remarquer qu'en 1943, 27.2 p. 100 de l'effectif ouvrier était employé dans le secteur manufacturier, et seulement 21.1 p. 100 en 1958.

Le tableau V indique les changements survenus dans les divers secteurs industriels durant la période 1949-1959. Ces changements sont remarquables dans les divisions industrielles énumérées dans ce tableau: forêts, mines, biens durables, biens non-durables, construction, transport, services publics, commerce. Ce dernier secteur accuse l'augmentation la plus considérable, s'élevant de l'indice 100 en 1949 à 135.3 en 1959. Le secteur de la finance, de l'assurance et de l'immobilier s'est élevé de 100 à 153.2 et celui des services, qui comprend les hôtels, restaurants, établissements de nettoyage à sec, buanderies, services commerciaux et récréatifs, s'est élevé de 100 à 139.3.

En général, une augmentation du pourcentage de la main-d'œuvre employée dans les services industriels dénote une hausse du standard de vie et indique qu'une grande partie du public consacre plus de temps aux loisirs.

La productivité—clé de la prospérité

Bien que l'entreprise privée soit disposée à accepter sa part de responsabilité dans la hausse des niveaux d'emploi, il ne faut pas oublier que les

TABLEAU V

INDICE DE L'EMPLOI (1949 = 100), AU CANADA, SELON LES SECTEURS INDUSTRIELS

Année et mois	Composé industriel	Forêts (abattage principalement)	Mines	Fabrication de tous genres	Biens durables	Biens non durables	Construction	Transport, entreposage et communications	Utilités publiques	Commerce	Finance, assurances et immeubles	Services *
Moyenne:												
1949.....	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
1950.....	101.5	100.8	105.5	100.9	100.9	100.9	102.4	99.9	101.3	103.2	105.4	101.0
1951.....	108.8	138.6	110.6	108.0	112.8	103.8	110.2	106.1	103.4	107.4	115.2	103.1
1952.....	111.6	123.9	116.8	109.3	117.2	102.5	122.5	110.9	107.5	109.9	121.9	106.6
1953.....	113.1	98.3	110.8	113.0	123.5	103.9	118.1	111.2	112.4	113.1	122.4	108.8
1954.....	109.9	96.3	110.4	107.3	114.2	101.4	110.6	109.0	116.1	114.8	128.0	111.7
1955.....	112.9	102.9	113.7	109.8	117.4	103.2	115.0	110.8	119.2	118.7	132.1	115.0
1956.....	120.7	113.2	122.7	115.8	126.4	106.6	131.8	118.3	126.3	126.3	137.1	125.1
1957.....	122.6	99.3	127.2	115.8	125.3	107.6	135.7	120.4	133.6	131.8	145.0	131.9
1958.....	117.9	75.9	123.5	109.8	114.8	105.6	126.2	115.5	137.6	131.6	149.3	135.1
1959.....	119.7	78.9	123.4	111.1	115.5	107.3	130.3	114.3	138.7	135.3	153.2	139.3

* Principalement hôtels, restaurants, buanderies, usines de nettoyage à sec, services d'affaires et d'amusements.

employés eux-mêmes ne créent pas et ne maintiennent pas l'emploi. Le consommateur est celui qui crée réellement l'emploi. Le pourcentage de l'emploi n'augmente pas nécessairement en proportion de la hausse de la production attribuable à des changements technologiques et à une amélioration des méthodes et des techniques. Cependant, en général, on peut affirmer que l'accroissement des marchés produit un plus grand nombre d'emplois.

On peut dire également que le prix est un des principaux facteurs déterminants dans l'acceptation, par le consommateur, d'un produit ou d'un service quelconque. Il y a trois éléments importants que nous désirons examiner, relativement au prix. Ce sont les frais de main-d'œuvre, les impôts et le profit.

Profit

Les gains des entreprises constituent individuellement, la plus grande source de capitaux de placement, grâce auxquels s'accroissent la capacité de production et les nouvelles possibilités d'emploi. Il y a des dizaines d'années, l'efficacité de l'économie nord-américaine et l'amélioration constante des machines et des procédés maintenaient les produits nord-américains aux prix auxquels pouvaient en produire de semblables les pays moins développés, ou encore à un niveau inférieur. Bien que les frais de la main-d'œuvre, dans le monde, fussent bien au-dessous de ceux du Canada et des États-Unis, la supériorité des machines nord-américaines permettait de soutenir sur les marchés la concurrence des prix. Aujourd'hui, il est fort évident que cette supériorité n'existe plus. Elle n'existe certainement pas dans la fabrication de certaines catégories d'articles. En Europe et en Asie, des usines modernes, qui emploient la machinerie la plus récente et la plus perfectionnée, produisent des articles dont la qualité égale de toute façon celle des articles fabriqués sur le continent nord-américain. D'autre part, les producteurs étrangers sont en mesure d'utiliser une main-d'œuvre à bon marché. Le consommateur moyen du Canada en voit la preuve dans bien des catégories d'articles de consommation qui figurent dans les débouchés de détail au Canada. Il appert que deux solutions se présentent au problème en question. La *première* est que, à mesure que le niveau de vie s'élèvera dans les pays étrangers, les frais de la main-d'œuvre s'élèveront aussi, ce qui permettra aux produits de soutenir la concurrence. Toutefois, le tableau VI montre que cette solution s'obtiendra nécessairement dans un avenir éloigné.

TABLEAU VI

LES TAUX DE SALAIRES À L'ÉTRANGER SONT POUR LE MOINS DE SEIZE ANS EN RETARD SUR LE NIVEAU ACTUEL DU CANADA

	Salaire horaire moyen dans la fabrication 1959	Taux annuel moyen d'accroissement 1953–1959	Temps requis pour que les taux à l'étranger rejoignent ceux du Canada, si les taux du Canada	
			demeurent inchangés	continuent à monter
	(dollars canadiens)	(pourcentage)	(années *)	
États-Unis	2.13	3.9	Absence de chiffres	Absence de chiffres
Canada	1.72	4.0	"	"
Royaume-Uni	.66	6.0	16	50
Allemagne de l'Ouest	.54	6.8	18	44
France	.38	7.8	20	42
Italie	.35	4.6	35	277
Japon	.24	5.2	39	171

* Progrès futurs, d'après les chiffres de 1953 à 1959.

Chiffres fondés sur la statistique du Bureau international du Travail, de l'Organisation des Nations Unies et du Bureau fédéral de la statistique.

La *deuxième* solution est cependant la plus importante, dans l'immédiat. C'est-à-dire que le Canada maintienne autant d'avance que possible à l'aide de nouveaux produits, de machines perfectionnées et de savoir, pour produire à un coût inférieur. C'est dans ce second domaine que la question des encouragements devient extrêmement importante. Des gains suffisants et des stimulants doivent porter le producteur canadien à investir des capitaux dans la recherche, la mise au point et la machinerie ultra-moderne. Le tableau VII indique les profits réalisés par les diverses sociétés canadiennes, au cours de ces dernières années, comme pourcentage des ventes ou des recettes brutes. Ce tableau est tiré de la statistique de l'impôt, contenue dans le Livre vert du ministère du Revenu national, publication qui a paru pour la première fois en 1944 et qui paraît annuellement depuis, la série de 1958 étant la plus récente dans la statistique de l'impôt. Le tableau montre que sur chaque dollar de ventes ou de recettes brutes, le solde demeurant comme profit après l'acquittement des taxes a varié comme suit au cours de la période: de 3.7 cents, niveau de 1944, à un sommet de 5.1 cents, atteint en 1950; puis il a atteint un minimum de 2.8 cents en 1958, le seul chiffre inférieur étant celui de 2.7 cents, minimum touché en 1954.

Le tableau VII semblerait indiquer que la marge de profit pour l'entreprise canadienne est peu élevée par rapport aux ventes et au recettes brutes des sociétés et, en réalité, elle est insuffisante en face de la nécessité, pour le pays, de maintenir une avance dans le champ de la concurrence.

Frais de main-d'œuvre

L'élément le plus important du coût de la production est de loin le coût de la main-d'œuvre. En examinant la question, on calcule trop fréquemment le seul élément des frais immédiats de main-d'œuvre dans une usine ou une fabrique quelconque. On oublie entièrement tous les frais de main-d'œuvre que représentent l'usine, la machinerie, l'énergie, le transport, les services, l'extraction et la transformation des matières premières et tout ce qui peut encore entrer dans la production d'un article, y compris le commerce de gros et de détail. En dernière analyse, le prix global d'un article quelconque est la somme de tous les frais du travail, intellectuel ou manuel, compris dans la production. Outre de tels éléments, il y a ceux qui sont particuliers au Canada, par exemple, le climat nordique, une vaste étendue géographique et une population relativement clairsemée.

Le niveau de vie au Canada se ressent fortement du niveau de vie des États-Unis, mais bien qu'il soit parfaitement naturel et louable d'aspirer au niveau de vie de nos voisins du Sud, la vérité économique est que, du moins en ce qui concerne les produits manufacturés, le Canada ayant un marché domestique beaucoup plus restreint, il est incapable de produire à l'échelle des producteurs des États-Unis, ce qui signifie que les frais unitaires, dans bien des cas, sont au Canada supérieurs à ceux des États-Unis.

TABLEAU VII—BÉNÉFICES

Au cours de ces années	*1944	1945	1950	1953	1954	1955	1956	1957	**1958
le gouvernement canadien était pleinement renseigné sur l'impôt, les profits et le revenu de ce nombre élevé de sociétés (dont les états financiers étaient dressés en tableaux complets)	23,283	25,309	39,111	48,350	52,983	58,313	65,819	71,899	78,789
Sur le nombre susmentionné de sociétés, voici le nombre considérable de celles qui fonctionnaient à perte	4,534	5,244	11,059	14,378	17,284	17,155	17,169	20,917	23,656
				(en milliers de dollars)					
Les ventes ou recettes brutes de toutes les sociétés susmentionnées s'élevaient à	12,406,652	13,446,959	26,305,652	36,972,380	38,943,601	43,468,100	50,756,600	52,894,200	53,401,900
Pour l'année, les profits de l'ensemble des sociétés susmentionnées (avant l'acquittement de l'impôt) s'élevaient à	1,086,505	1,106,466	2,183,320	2,365,800	1,988,019	2,574,600	2,891,300	2,655,600	2,495,100
L'ensemble de ces sociétés a payé en impôt sur le revenu (à l'exclusion de la taxation des surplus de bénéfices pour les années 1944–1945 et de l'impôt pour la sécurité de la vieillesse, à compter de 1953) la somme de	633,016	641,722	732,647	1,102,870	933,394	1,125,800	1,263,700	1,077,000	985,600
Les bénéfices de l'ensemble de ces sociétés pour l'année courante (après l'acquittement de l'impôt) se sont élevés à	453,489	464,744	1,450,673	1,262,929	1,054,625	1,448,800	1,626,600	1,578,600	1,509,500
					(cents)				
Sur chaque dollar de ventes ou de recettes brutes, voici ce qui est resté comme profit, après l'acquittement de l'impôt	3.7	3.5	5.1	3.7	2.7	3.3	3.2	3.0	2.8
(Ce qui est resté sur chaque dollar de ventes ou de recettes brutes pour payer les propriétaires des sociétés (actionnaires) et pour assurer l'expansion, de nouveaux emplois, etc.)									

* Première année où on disposait de chiffres.
** Dernière année où on disposait de chiffres.
SOURCE: Statistique de l'Impôt, ministère du Revenu national.

La situation du Canada à l'égard des salaires et de la productivité, par rapport à la situation des autres pays, est indiquée par les chiffres et les diagrammes qui figurent dans le tableau VIII.

Le tableau montre que l'écart entre les salaires et la productivité s'élargit et que le Canada fait face à une grave concurrence dans le domaine de l'importation, alors que les salaires versés au Canada sont parmi les plus élevés du monde.

Le sénateur CROLL: Monsieur Sheridan, dois-je comprendre que ces deux tableaux se fondent sur la statistique du Bureau international du travail, de l'Organisation des Nations Unies et du Bureau fédéral de la statistique?

M. SHERIDAN: Oui, monsieur.

Au Canada, la richesse *per capita* est d'environ 25 p. 100 moindre que la richesse *per capita* des voisins du Sud. Le chiffre montre la nécessité de pratiquer la modération dans les demandes d'augmentation de salaires et de gages, si nous voulons être en mesure de produire à des prix de revient qui nous permettront d'entrer en concurrence sur les marchés mondiaux. Il n'est pas du tout réaliste de penser que les augmentations de salaires et de gages ne s'accompagneront pas d'augmentation de la productivité. Cela ne veut pas dire que la main-d'œuvre doit partager avec l'épargnant et le consommateur tous les fruits d'une productivité plus élevée. Dans toute l'histoire de l'homme, producteur de richesses «la main-d'œuvre humaine» (c'est-à-dire le groupe de ceux qui se consacrent au travail purement mécanique) est une source, soit constante, soit décroissante, de capacité de production et une source déclinante d'aptitude à la production. L'augmentation annuelle de la productivité ou de rendement par homme-heure a, de façon persistante, représenté, par rapport au produit total, un rendement matériel accru de l'outillage d'immobilisation et un rendement physique décroissant de la part des travailleurs. A moins qu'on ne reconnaisse ce fait essentiel et qu'on ne crée des stimulants pour la rétention de capitaux suffisants pour suivre le rythme des besoins de placements dans un monde où l'évolution est rapide et la concurrence très forte, nous nous trouverons à prendre du retard au lieu de prendre de l'avance dans le mouvement. Cela ne veut pas dire que ceux qui participent à la production, à titre de travailleurs, à un niveau quelconque, ne doivent pas partager dans les nouvelles richesses produites, mais on doit reconnaître la véritable source des nouvelles richesses et on doit en assurer la durée et l'accroissement. Comme Ludwig Erhard, l'artisan du soi-disant miracle de l'Allemagne, qui a acquis une expérience pratique et considérable dans le domaine, l'a signalé fréquemment, «...les salaires et les prix, malgré tous les démentis et toutes les manœuvres de tactique, demeurent indissolublement liés»; il ajoutait: «J'ai tenté de m'opposer à toutes les augmentations de salaires qui n'étaient pas justifiées par une hausse de la productivité». Cette citation est tirée du livre de M. Erhard intitulée *La prospérité par l'intermédiaire de la concurrence.*

TABLEAU VIII

L'ÉCART ENTRE LES SALAIRES ET LA PRODUCTIVITÉ S'ÉLARGIT

	Pourcentage de l'augmentation, 1950–1957	
	Salaires	Productivité
Canada	55	10–12
États-Unis	41	17
Royaume-Uni	65	14
Allemagne	69	44
Japon	96	130

LE CANADA FAIT FACE À UNE FORTE CONCURRENCE À L'IMPORTATION

Les taux de salaires au Canada comptent parmi les plus élevés du monde

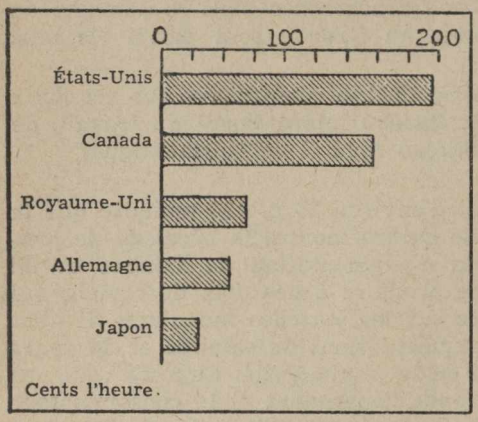

et le coût des salaires augmente plus rapidement que la productivité

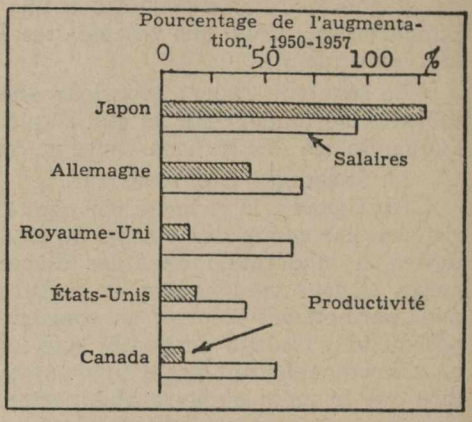

Chiffres fondés sur la statistique du Bureau international du Travail, de l'Organisation des Nations Unies et du Bureau fédéral de la statistique.

Si l'on veut atteindre à une productivité qui puisse se traduire par des bénéfices sous forme de hausses de salaire et de baisses de prix, il est évident que patrons et ouvriers doivent conjuguer harmonieusement leurs efforts et se témoigner mutuellement confiance. Patronat et salariat doivent se rendre compte que le succès de l'entreprise rejaillira tant sur l'un que sur l'autre. Il faut adopter une nouvelle attitude à l'égard de cette question, une attitude qui fera ressortir l'intérêt que patrons et ouvriers ont en commun. Tâche difficile, mais nous devons l'accomplir si nous voulons réaliser une grande expansion économique, dont nous bénéficierons tous. Nous devrions moins nous intéresser au règlement du problème que comporte la division et nous intéresser davantage aux problèmes que posent la production et la productivité.

Impôts

En 1937, les Canadiens ont versé en impôts, à tous les paliers de l'administration, une somme globale qui s'établissait à 25 p. 100 du revenu national; ce revenu n'atteignait pas quatre milliards de dollars. Cette année-là notre compte de taxes se chiffrait, au total, par 972 millions de dollars. Ce pourcentage d'impôts par rapport au revenu national n'a pas varié de beaucoup en 1938 ni en 1939. Toutefois, en 1940, vu que notre effort de guerre prenait de l'ampleur, notre revenu national montait à plus de cinq milliards et nos impôts atteignaient 1,402 millions. En 1940, le pourcentage d'impôts par rapport au revenu national net s'établissait à 27.7 p. 100.

Au cours des années de guerre notre revenu national a continué de s'accroître, passant de six milliards et quart, en 1941, à neuf milliards et demi en 1946. Nos impôts montaient en conséquence. En 1941, le pourcentage d'impôts par rapport au revenu national a, d'un bond, monté à 32.2 p. 100, puis il a oscillé pendant quelque temps, mais en 1946 il atteignait 32.8 p. 100, sommet inégalé au cours des années de guerre. Le tableau IX montre les flutuations qui se sont produites, l'accroissement du revenu national et les recettes que les divers gouvernements ont touchées grâce aux impôts. Ce tableau montre le revenu national net, les recettes de l'État provenant des impôts perçus à tous les paliers et le pourcentage des recettes provenant des impôts par rapport au revenu national net.

TABLEAU IX

RECETTES DE L'ÉTAT PROVENANT DES IMPÔTS À L'ÉGARD DE TOUS LES PALIERS DE L'ADMINISTRATION*

(en pourcentage du revenu national net)

—	Revenu national net	Recettes de l'État provenant des impôts	Pourcentage des recettes provenant des impôts par rapport au revenu national net
	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	
1929	4,708	829	17.6
1930	4,399	740	16.8
1933	2,368	677	28.6
1937	3,887	972	25.0
1938	4,001	953	23.8
1939	4,236	989	23.3
1940	5,063	1,402	27.7
1941	6,305	2.028	32.2
1942	8,098	2,446	30.2
1943	8,802	2,822	32.1
1944	9,583	2,975	31.0
1945	9,665	2,839	29.4
1946	9,551	3,134	32.8
1947	10,361	3,494	33.7
1948	12,003	3,614	30.1
1949	12,905	3,678	28.5
1950	14,161	4,096	28.9
1951	16,588	5,435	32.8
1952	18,654	5,954	31.9
1953	19,294	6,137	31.8
1954	19,032	6,032	31.7
1955	20,737	6,633	32.0
1956	23,166	7,505	32.4
1957	23,860	7,879	33.0
1958	24,702	7,758	31.4
1959	26,281	8,740	33.2

* Comptes nationaux, recettes et dépenses, 1926–1956, 1959, BFS.

** Y compris les cotisations versées par l'employeur et l'employé à la caisse d'assurance sociale et au fonds de pension du gouvernement.

Quelles sont certaines des conclusions qu'on peut tirer de ces chiffres? Ce qui nous frappe en premier lieu c'est qu'aujourd'hui, bien que nous soyons au Canada en période de prospérité relative, nous payons plus d'impôts que nous n'en payions durant les années de la deuxième guerre mondiale, alors que nous combattions pour notre propre survie. Quand on considère qu'une forte tranche de cette augmentation d'impôts est attribuable aux versements effectués aux fins du prétendu bien-être social, on est en droit de se demander pourquoi une nation prospère n'est-elle pas en meilleure posture de satisfaire à ses exigences au chapitre du bien-être social qu'elle ne l'était avant de devenir si prospère. Un autre aspect du problème que nous voulons signaler, c'est que les dépenses de l'État ne sont pas faites en fonction du revenu national. Presque toutes les dépenses de l'État sont faites en vue d'acquitter des obligations de nature permanente, que la nation soit prospère ou pauvre. Il est vrai que les recettes provenant des impôts varient selon le revenu de la nation, mais l'État doit quand même acquitter ses obligations; si les recettes provenant des impôts ne suffisent pas, il doit avoir

recours à l'emprunt. Vu que nous devons financer nos emprunts, notre situation alors empire de plus en plus. Qu'il arrive un arrêt, ou même un ralentissement de notre progrès économique, et nous nous en ressentirions, que dis-je, nous nous en ressentons tout de suite et les taux élevés d'imposition auront une tendance, immédiate et vigoureuse, à nous faire rétrograder.

La Chambre est convaincue que le fardeau d'imposition est trop lourd au Canada, que les taux de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés tendent à décourager l'initiative et que les taxes de vente et les autres taxes analogues augmentent considérablement les prix de revient du producteur et du consommateur. Le régime d'imposition élevée actuel est surtout attribuable directement aux dépenses accrues du gouvernement. Même si certaines de ces dépenses sont capitalisées, on doit tôt ou tard les payer à même les recettes provenant des impôts. Alors, afin de pouvoir réduire les impôts, le gouvernement devrait adopter une ligne de conduite qui tende à la réduction de ses dépenses et examiner l'opportunité de réduire les versements effectués aux fins du bien-être et des services sociaux.

La Chambre est d'avis qu'on devrait étudier avec plus de soin la question de la diminution de l'ensemble des dépenses faites par les gouvernements à tous les échelons. Elle s'inquiète tout particulièrement de ce que les dépenses gouvernementales ont augmenté constamment ces dernières années et, si l'on en juge d'après la tendance actuelle, ces dépenses, continueront de s'accroître à un rythme plus rapide que celui de l'expansion du secteur privé de l'économie. Elle estime que cette évolution est foncièrement nuisible et qu'à moins de l'enrayer l'expansion économique au Canada s'en ressentira.

La Chambre est d'avis qu'il faut surveiller la situation de près si l'on veut que l'administration du gouvernement soit économique et efficace. Il faut aussi que les fonctions du gouvernement, surtout celles qui ont trait à la défense, soient examinées fréquemment d'un œil critique tant par le Parlement lui-même que par des organismes indépendants. A ce sujet, je dois dire que la Chambre voit d'un bon œil la création de la Commission Glassco.

La Chambre est d'avis qu'il serait opportun d'examiner de nouveau tout le régime d'imposition au Canada. Elle estime que pareille étude devrait porter sur l'estimation des domaines d'imposition fédérale-provinciale, y compris les domaines d'imposition des administrations locales et leurs besoins pécuniaires.

La Chambre n'entend pas par ce qui précède qu'il n'y a pas lieu d'accroître sans cessse les recettes provenant des impôts en vue de répondre aux exigences des services que requiert un grand pays en voie d'expansion. Elle entend, toutefois, qu'un taux inférieur d'imposition peut, dans un pays en voie d'expansion économique, produire autant sinon plus de revenu. Étant donné que nous vivons aujourd'hui dans un monde où la concurrence est très forte, grossir davantage le coût de la production met l'homme d'affaires canadien dans une posture telle qu'il ne peut affronter cette concurrence.

Immigration

Comme nous l'avons indiqué plus tôt, pour créer de l'emploi il importe avant tout de trouver de bons débouchés pour l'écoulement de nos produits. Le marché le plus stable, bien entendu, c'est le marché intérieur, et c'est pourquoi on devrait songer à l'améliorer de façon méthodique et dresser des projets de longue haleine en conséquence. La Chambre est d'avis qu'il importe au plus haut point, dans le meilleur intérêt de la nation, d'établir un programme d'immigration à la fois ferme et vigoureux, qui favorise l'amélioration de notre bien-être économique et la réduction du coût de la production grâce à de plus nombreux débouchés. Elle estime aussi qu'un flot régulier d'immigrants de

choix contribuerait à l'expansion de notre marché intérieur et à l'amélioration générale de notre niveau de vie, nous doterait de travailleurs compétents dont nous avons besoin et favoriserait la mise en valeur de nos ressources nationales ainsi que l'expansion déjà rapide de nos industries.

Selon la Chambre, grâce à notre régime de gouvernement et à notre réseau des transports, le Canada est en mesure d'entretenir une plus nombreuse population et il nous faut une population plus nombreuse si l'on veut que notre administration gouvernementale et notre réseau des transports soient à la fois économiques et efficaces.

Étant donné qu'aujourd'hui la grande majorité de nos immigrants sont financièrement indépendants et que normalement, a-t-on estimé, la nouvelle famille qui arrive au Canada rapporte annuellement, depuis le jour de son arrivée, une somme qui dépasse de beaucoup trois mille dollars,—ce qui comprend surtout les dépenses relatives au logement, à la nourriture, au combustible et aux services,—la Chambre est d'avis que l'immigration a pour effet d'augmenter plutôt que de réduire le nombre des emplois.

Instruction et formation

Au fur et à mesure que l'économie passe d'une économie agricole et rurale à une économie urbaine et hautement industrialisée, on doit pousser de plus en plus l'instruction et la formation des travailleurs spécialisés. De toute évidence, le plus grand nombre des chômeurs se trouve parmi les ouvriers qui n'ont aucune spécialité ni aucune formation. Le tableau X donne, en pourcentage, l'effectif des travailleurs et celui des sans-travail pour le semestre de 1960, par groupes d'âge. En juillet 1960, il y avait plus de chômeurs dans le groupe d'âge 14-24 que dans n'importe quel autre.

TABLEAU X

POURCENTAGE DES TRAVAILLEURS ET DES CHÔMEURS, PAR GROUPES D'ÂGE, JANVIER-JUILLET 1960*

(estimation en milliers)

	14–19 ans		20–24 ans		14–24 ans	
Semaine close	% des travailleurs	% des chômeurs	% des travailleurs	% des chômeurs	% des travailleurs	% des chômeurs
le 16 janv.	9.3	17.7	12.6	16.8	21.9	34.5
le 20 fév.	9.1	17.7	12.7	17.1	21.8	34.8
le 19 mars	9.0	16.1	12.6	17.8	21.6	33.9
le 23 avril	9.1	16.8	12.5	17.4	21.0	34.2
le 21 mai	9.2	17.5	12.7	17.0	21.9	34.5
le 18 juin	9.6	22.7	12.8	17.3	22.4	40.0
le 23 juillet	12.3	28.0	12.5	15.4	24.8	43.4

	25–44 ans		45–64 ans		65 ans et plus	
Semaine close	% des travailleurs	% des chômeurs	% des travailleurs	% des chômeurs	% des travailleurs	% des chômeurs
le 16 janv.	46.5	39.3	28.2	24.2	3.4	2.0
le 20 fév.	46.3	39.4	28.5	23.6	3.4	2.2
le 19 mars	46.4	39.8	28.6	24.0	3.4	2.3
le 23 avril	46.2	40.2	28.6	23.8	3.6	1.8
le 21 mai	46.0	39.8	28.5	23.8	3.6	1.9
le 18 juin	45.8	35.0	28.2	23.3	3.6	1.7
le 23 juillet	44.3	33.8	27.5	20.9	3.4	1.9

* SOURCE: le bulletin «The Labour Force», publié par le B.F.S.

Aux yeux de la Chambre, l'automatisation fait partie de l'évolution industrielle; si l'on omet d'en tirer parti et si l'accroissement de notre productivité s'en ressent, plusieurs industries canadiennes ne pourront plus tenir le coup de la concurrence et nos espoirs de voir s'améliorer notre niveau de vie s'écroulent en conséquence. Le rôle que peut jouer l'automatisation varie d'une industrie à l'autre et d'une usine à l'autre, c'est pourquoi la Chambre est d'avis que la direction de ces établissements devrait songer à la mise au point de plans qui lui permette d'effectuer la transition sans heurt. L'importance croissante de l'instruction pour ce qui est des nombreux postes de spécialistes, d'ingénieurs et de techniciens qu'il faut combler, devrait retenir constamment l'attention des administrateurs d'établissements.

C'est peut-être au chapitre de la formation que les gouvernements pourraient le mieux aider au relèvement du niveau de compétence des travailleurs au Canada et ainsi accroître, sur le plan national, notre aptitude à concurrencer, en collaboration, l'entreprise privée.

Résumé et conclusions

1. Ce qui s'est produit et ce qui se produit actuellement au sein de l'économie canadienne n'est pas un fait unique. L'évolution rapide qui se produit actuellement en Europe, en Asie et dans les pays insuffisamment développés a causé et continuera de causer des répercussions dans toutes les parties du monde. L'importance des progrès techniques et la rapidité avec laquelle ils se produisent a influencé et continue d'influencer la productivité d'un grand nombre de pays qui jusqu'ici comptaient sur les nations fort industrialisées pour se procurer des articles qu'ils sont maintenant en mesure de produire de façon économique et efficace.

2. L'économie du Canada a progressé rapidement du point de vue industriel; la nature de notre économie a beaucoup évoluée en très peu de temps. Les transformations industrielles se sont produites plutôt par poussées que de façon lente et méthodique, et chaque poussée était suivie d'un ralentissement qui faisait languir provisoirement l'économie.

3. Dans l'élaboration des programmes qui tendent à relever le niveau de l'emploi, on devrait tenir compte d'objectifs à longue échéance autant que des expédients de courte durée. On devrait fonder l'étude des données statistiques relatives au chômage sur un an plutôt que sur un mois et tenir compte de ce qui s'est produit au cours des années antérieures. Certains expédients de courte durée et certains programmes de travaux ne tendraient qu'à prolonger indéfiniment un état de choses qu'ils sont censés corriger.

4. Dans l'adoption de mesures tendant à créer de l'emploi on devrait tenir compte des conséquences qu'auront ces mesures dans l'avenir quant au déplacement de la main-d'œuvre et quant à la possibilité de stimuler le particulier et l'entreprise commerciale en général à trouver des solutions pratiques.

5. On ne doit pas violer les principes fondamentaux sur lesquels repose le régime économique de l'entreprise commerciale privée; on doit donner à cette entreprise privée toute la liberté et l'initiative nécessaires qui lui permettront d'exercer pleinement son influence dans un monde où la concurrence joue un très grand rôle. On doit encourager les hommes d'affaires à se créer de nouveaux débouchés tant au pays qu'à l'étranger au moyen de vigoureuses campagnes de vente; on doit les libérer des fardeaux que leur imposent le prix de revient élevé et les règlements de l'État. C'est par l'accroissement de la productivité qu'on réussira en définitive à régler nos problèmes économiques.

6. Les subventions de l'État octroyées aux secteurs de l'économie qui ont de la difficulté à trouver ou à conserver des débouchés ne constituent pas une solution définitive. Bon nombre de ces «aumônes» sont accordées pour des motifs d'ordre purement politique. Tant qu'il sera profitable de produire du blé, du beurre ou quoi que ce soit en excédent de la demande nationale ou internationale, ou tant qu'il sera avantageux de demeurer inactif, c'est en vain qu'on déploiera des efforts en vue d'améliorer la situation économique.

7. On doit songer à l'adoption d'un programme d'immigration vigoureux et à longue échéance afin d'accroître méthodiquement notre marché intérieur et de répondre ainsi aux exigences de notre industrie en croissance.

Vœux

La Chambre est heureuse de constater que le gouvernement se propose d'adopter plusieurs mesures tendant à favoriser l'expansion économique et à résoudre certains des problèmes que pose une plus grande utilisation de la main-d'œuvre au Canada. Il se propose notamment d'accroître son aide aux municipalités en ce qui concerne les programmes de travaux d'hiver; d'instituer un Conseil d'enquêtes sur la productivité composé de représentants du monde des affaires, du travail, de l'agriculture, et le reste; d'autoriser des garanties du gouvernement à l'égard des prêts bancaires consentis aux petites entreprises commerciales; d'accroître son aide aux gouvernements provinciaux aux fins des services d'orientation professionnelle; de modifier la Loi sur l'assurance-chômage afin de préserver le principe fondamental dont elle s'inspire, de consolider la Caisse et de mettre un terme à certains abus; de mettre en œuvre des programmes tendant à la réorganisation et à l'expansion de l'économie rurale; de moderniser le Tarif des douanes; de favoriser une plus grande participation des Canadiens aux avantages qu'offrent la propriété et le contrôle de l'industrie et des ressources au Canada et de prendre des mesures tendant à procurer aux exportateurs canadiens des crédits à plus longue échéance. La Chambre a préconisé plusieurs de ces mesures dans le passé et c'est avec intérêt qu'elle examinera les lois que le gouvernement se propose d'adopter à ce sujet. La façon pratique avec laquelle on aborde ces problèmes et la vigueur avec laquelle on les affronte est un bon présage, selon la Chambre, quant à leur rapide solution.

Outre ce qui a été proposé et accompli, la Chambre recommande que les mesures suivantes soient prises:

1. Refondre le régime d'imposition, ce qui s'impose à l'heure actuelle. A cette occasion, il faudrait prévoir des stimulants à l'intention de l'entreprise privée, stimulants qui favoriseraient la création d'emplois; il faudrait aussi tenir compte des exigences des gouvernements, à tous les autres échelons, au chapitre des dépenses d'établissement. Voici les propositions précises que fait la Chambre au sujet des impôts:

   a) Partager l'impôt sur le revenu dans le cas des époux, ce qui allégera le fardeau des impôts pour ce qui est des familles et réduira de façon efficace l'écart actuel qui existe entre les taux qui frappent la plupart des contribuables.

   b) Permettre une dépréciation plus rapide à l'égard du coût d'établissement pour ce qui est des constructions effectuées au cours des mois d'hiver, fondée sur les certificats relatifs au coût d'achèvement dont on se sert ordinairement dans le cas des versements faits à mesure que les travaux avancent. Il faudrait comprendre aussi le coût des accessoires installés durant la même période, pourvu qu'ils soient de fabrication canadienne.

c) Réduire sensiblement les taux d'imposition à l'égard des sociétés. Nous admettons que le consommateur ne saurait obtenir le plein montant de la réduction d'impôts dans tous les cas, mais la réduction proposée serait vaiment utile à l'entreprise commerciale au Canada, car celle-ci serait en meilleure posture de soutenir la concurrence; en outre, cette réduction d'impôt augmenterait l'activité générale dans le monde des affaires.

d) Accorder une gratification d'impôt quant à l'argent dépensé aux fins de la recherche, de la technologie et de l'élaboration de plans. Par exemple, pour chaque $10,000 dépensé aux fins précitées, accorder une réduction de $15,000 avant le calcul du montant imposable. Outre ce qui précède, supprimer les limites actuelles imposées en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses effectuées aux fins de recherches scientifiques. Il importe au plus haut point de nos jours, lorsqu'on se livre à des innovations audacieuses, que nos industries canadiennes puissent affronter la concurrence.

e) Pour que le régime d'imposition soit équitable et pour permettre le recouvrement de l'argent versé en impôts, la Chambre réaffirme sa croyance au principe selon lequel toutes les entreprises commerciales seraient frappées d'un impôt équitable. Elle est d'avis que le régime actuel d'imposition est injuste envers les coopératives.

2. Élargir le cadre des services de formation professionnelle quant aux travailleurs non spécialisés, surtout à l'égard de ceux qui se trouvent dans le groupe d'âge 14-24. Les hommes d'affaires, le gouvernement et la main-d'œuvre devraient collaborer à cette fin.

3. Les dépenses de l'État tendant à stimuler l'emploi et à soulager provisoirement l'état de l'économie devraient être affectées à l'exécution de travaux extraordinaires et triés sur le volet, travaux qui de préférence seraient exécutés dans les régions le plus fortement atteintes par le chômage et qui de préférence tendraient à améliorer l'efficacité de la production à l'avenir.

4. Étudier l'opportunité de réduire le cours élevé du change sur le dollar canadien. Nous reconnaissons qu'il y a des limites aux mesures importantes et pratiques que le gouvernement peut prendre à ce égard, néanmoins nous estimons que l'État devrait faire tout en son pouvoir en vue de surmonter les difficultés qui l'empêchent de réduire sensiblement le taux.

5. Favoriser l'achat de marchandises de fabrication canadienne chaque fois que la chose est réalisable. A cette fin, les travailleurs, l'État et les hommes d'affaires devraient user de tous les moyens à leur disposition en vue de signaler au consommateur canadien l'importance d'agir ainsi.

6. L'apport du Canada à l'appui d'un commun effort préventif contre la guerre devrait être orienté vers la consolidation de l'économie canadienne.

7. On devrait reconnaître l'importance de l'industrie secondaire au Canada en tant qu'employeur de premier ordre et songer, par l'application d'un programme fiscal, à inciter davantage les Canadiens à mettre en valeur de nouvelles industries et à améliorer celles qui existent déjà. La transformation de nos matières premières en produits finis favorise la création d'emplois, la stabilité de notre situation économique et l'autarcie.

Par l'établissement de nouvelles usines ou par l'amélioration des usines existantes, stimuler l'intérêt pour la fabrication au Canada des articles qu'on importe à l'heure actuelle mais que l'industrie canadienne serait en mesure

de produire elle-même. Accélérer la dépréciation et réduire l'impôt à l'égard d'un montant précis, ces deux dispositions demeurant opérantes pendant une période d'années définitives (mettons dix ans).

8. Modifier la Loi nationale sur l'habitation de façon qu'on puisse, en vertu de cette loi, consentir des prêts en vue de l'acquisition de maisons plus ou moins vieilles.

9. Contenir la montée en flèche des prix de revient. Le patronat et le salariat devraient reconnaître que le succès de l'entreprise revêt un intérêt vital tant pour l'un que pour l'autre. Reconnaître qu'il faut faire ressortir l'intérêt qu'ont les patrons et les ouvriers à maintenir et à améliorer la puissance concurrentielle du Canada.

10. Prendre des mesures vigoureuses en vue d'assurer au Canada la venue régulière d'un plus grand nombre d'immigrants désirables.

11. Encourager l'entreprise commerciale proprement dite à se chercher de nouveaux débouchés relativement à ses produits et à ses services; l'encourager aussi à créer de nouveaux produits et à adopter de nouvelles méthodes. Inciter les hommes d'affaires à prendre une attitude plus vigoureuse quant à la vente de leurs produits tant au pays qu'à l'étranger.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Merci, monsieur Sheridan. M. Sheridan et ceux qui l'accompagnent aujourd'hui répondront volontiers à vos questions, messieurs. Je suppose que chacun d'entre eux est plutôt versé dans quelque domaine particulier, mais je m'en remets à M. Hynes pour orienter les questions à qui de droit. Je pense que le sénateur Wall a donné à entendre qu'il avait une question à poser.

Le sénateur WALL: Évidemment, plusieurs questions nous viennent à l'esprit, mais je me demande si, et je parle du tableau 7, il n'y aurait pas un autre indice ou barème que celui des ventes en gros, l'indice de la marge des bénéfices par exemple. Je comprends le bien-fondé de rattacher la marge des bénéfices aux ventes en gros, mais il doit certes y avoir d'autres façons d'évaluer les bénéfices,—peut-être les rattacher aux placements effectués, ou que sais-je encore,—qui nous donneraient une idée plus complète de la situation, plus complète que ne le fait le présent mémoire.

M. HYNES: Lorsque vous songez à la somme d'argent que vous allez affecter à quelque chose, le point important est de savoir ce que vous allez obtenir en retour; le rapport entre les bénéfices et les investissements serait donc très intéressant à connaître. Il n'est pas indiqué ici. Nous ne possédons pas les données voulues dans le moment. J'ai vu certaines données, mais elles ne cadrent pas avec les chiffres que nous avons et, en fait, elles indiquent une tendance plus instable. Vous constaterez que le rapport est tombé de 8 environ qu'il était immédiatement après la guerre à 3 à l'heure actuelle dans l'industrie canadienne de la fabrication.

Le sénateur WALL: Les investissements comprendraient-ils aussi les bénéfices replacés dans l'entreprise?

M. HYNES: Oui.

Le sénateur WALL: Ces renseignements nous intéresseraient beaucoup.

M. HYNES: Je crois qu'on pourrait se procurer ces chiffres. Monsieur Sheridan, je voudrais ajouter à cette question très opportune «pourquoi le tableau est-il présenté sous cette forme?» Le tableau n'a pas été préparé, à l'origine, pour être présenté ici. Il a été publié dans le Bulletin de nouvelles de la Chambre canadienne de commerce, lequel, je crois, a été distribué à tous les honorables sénateurs; 30,000 exemplaires ont été distribués et on a trouvé

que cette façon de présenter les chiffres aurait plus d'influence sur le consommateur canadien, étant donné qu'ils sont en rapport avec le prix des marchandises et le montant que le consommateur dépense.

Le sénateur CROLL: J'aurais deux questions à poser. Tout d'abord, j'ai remarqué que, dans votre mémoire, vous ne parlez pas pour ainsi dire du taux d'intérêt. C'est une question très controversée à l'heure actuelle et j'ai pensé qu'il nous serait utile d'obtenir certaines opinions à ce sujet. J'ai remarqué cette omission. Quelqu'un pourrait-il donner son avis? J'aurai ensuite une autre question à poser.

M. HYNES: Je demanderais à M. McLeod de nous entretenir de ce sujet.

M. MCLEOD: C'est une question très intéressante et au sujet de laquelle je dois avouer que tous les économistes ne partagent pas les mêmes vues. Nous nous bornerons pour l'instant à l'étude de l'effet du taux d'intérêt sur les décisions des hommes d'affaire. Sans aucun doute l'effet est important, même s'il semble prendre assez de temps à se faire sentir. Ce qui est probablement beaucoup plus important dans le cas du problème immédiat, c'est que la structure du taux d'intérêt s'applique également à toutes les formes d'entreprise. En d'autres termes, si vous vous adonnez à un genre particulier de fabrication et que, pour une raison ou pour une autre, votre prix de revient est plus élevé que celui de vos concurrents, c'est un problème très sérieux pour vous, il va sans dire; mais, si vos concurrents doivent payer à peu près les mêmes prix de revient que vous, vous n'êtes pas si gravement touché. C'est à peu près la même chose avec les taux d'intérêt; dans l'ensemble, toutes les entreprises paient à peu près le même taux d'intérêt et, par conséquent, il n'y a aucun effet distinctif. On ne peut certainement pas nier que le taux même exerce une certaine influence, mais l'effet immédiat est probablement moindre que certaines des déclarations les plus outrancières le laissent entendre.

Le sénateur CROLL: Monsieur McLeod, je ne suis pas économiste et vous le savez. Mais je pense que si le taux d'intérêt est peu élevé, ayant été fixé à ce niveau pour une raison quelconque, mettons par la Banque du Canada, cela découragera les investissements des États-Unis ou d'ailleurs et aura pour effet de réduire le problème relatif à notre monnaie et, par conséquent, d'accélérer nos exportations et d'améliorer notre situation quant aux importations. C'est là mon opinion. Pourriez-vous faire des commentaires à ce sujet?

M. MCLEOD: Monsieur le président, de nouveau je crois que cela soulève la question de la comparaison des taux d'intérêt plutôt que celle de leur niveau absolu. Si les taux d'intérêt sont relativement élevés au Canada par rapport aux marchés étrangers, surtout ceux des États-Unis, cela influence les mouvements de capitaux et d'autres facteurs qui influent sur la valeur du dollar canadien; et, dans le cas du taux variable du change canadien il est particulièrement vrai, qu'une fluctuation du taux du change peut contrebalancer la différence apparente des taux d'intérêt.

L'expérience nous dit que ce dont le Canada a besoin, c'est un taux d'intérêt un peu plus élevé que celui des marchés étrangers de capitaux du monde en général, surtout parce que nous avons besoin de capitaux étrangers comme appoint à nos économies pour le financement de notre programme d'investissement national. Il est assez difficile de fixer un chiffre précis, mais la plupart des économistes admettent que cette différence est importante du point de vue des mouvements de capitaux et de l'effet du taux du change.

Le sénateur CROLL: Pourriez-vous vous reporter au paragraphe intitulé «Vœux», au vœu n° 4, et me dire ce que vous visiez en insérant ce paragraphe?

M. MCLEOD: Monsieur le président, c'est un sujet assez compliqué. Une fois de plus je dois dire que c'est un des points sur lesquels les économistes sont loin d'être d'accord, surtout lorsqu'on en vient aux détails.

Depuis les dix dernières années, les autorités canadiennes et les divers gouvernements ont toujours pris comme attitude officielle qu'ils étaient incapables d'influer sur le taux du change, parce qu'il en coûterait cher d'agir ainsi, et les arguments qu'ils ont invoqués sont certainement importants et ne peuvent être rejetés. Je crois que toute personne impartiale admettra qu'il n'est pas facile d'influer sur le taux du change; de plus, il ne faut pas oublier que nous pourrions nous attirer les représailles d'autres pays si nous paraissons jouer à notre avantage avec le taux du change. C'est ce genre de politique concurrentielle du taux du change qui a causé les difficultées de la décennie 1930 sans régler certains problèmes qu'elle prétendait régler; nous ne voulons pas que cela se produise de nouveau.

Je crois qu'il faut tenir compte de ces aspects. Mais bon nombre sont d'avis que le dollar canadien est évalué plus cher qu'il ne vaut à l'heure actuelle. Règle générale, nous supposons que le marché libre fixe équitablement la valeur de n'importe quel bien et l'une des raisons de l'entente actuelle, c'est de laisser le marché fixer le taux.

Comment se fait-il donc que tant de personnes en sont venues à la conclusion que le cours du change est trop élevé. C'est une des questions difficiles à trancher. La seule proposition que je puisse faire à cet égard c'est que, somme toute, la psychologie joue un grand rôle sur tous les marchés, que ce soit celui des valeurs ou des biens ou encore celui du change et ce que les gens croient prévoir est aussi important que bien des facteurs plus positifs.

Je dirais même que les prévisions peuvent être un facteur important sur un marché de ce genre et elles peuvent être un facteur persistant si les faits ne s'y opposent pas assez fortement pour renverser ces prévisions et prouver qu'elles sont erronées. Je dirais donc qu'il faut y avoir une différence entre le taux réel et ce que vous croyez être la valeur véritable même sur un marché supposé «libre».

Le sénateur ROEBUCK: Monsieur McLeod, on nous a laissé entendre que, si nous augmentons la masse monétaire, nous allons réduire la valeur du dollar canadien par rapport aux devises étrangères. Qu'en pensez-vous?

M. MCLEOD: Je crois que cela pourrait avoir cet effet, du moins dans une certaine mesure, mais ce gonflement de la masse monétaire présentait d'autres dangers qui pourraient jouer à votre désavantage, car une fois de plus vous êtes soumis au facteur des prévisions. Je ne doute pas que le niveau de la masse monétaire soit lié au taux d'intérêt et on pourrait normalement s'attendre que, en gonflant cette masse, on abaisse le taux d'intérêt. Je crois que cela pourrait être efficace dans les circonstances actuelles du moins en tant que cette mesure éliminerait la différence excessive qui existe entre le taux d'intérêt canadien et celui des marchés étrangers.

Quoi qu'il en soit, il est particulièrement important de reconnaître aujourd'hui que, avec la convertibilité croissante des monnaies sur les principaux marchés financiers, les taux d'intérêt ont tendance à s'uniformiser partout dans le monde et par conséquent, votre latitude se trouve restreinte. C'est là une des limites à l'égard du taux d'intérêt.

Une deuxième limite, et une fois de plus elle est d'ordre psychologique, serait le grave danger que présenterait une tentative d'augmenter la masse monétaire, car cette mesure pourrait effrayer les gens, peut-être sans raison, et elle pourrait entraîner une réaction désavantageuse et une augmentation réelle du taux d'intérêt. L'expérience des dernières années en est peut-être la cause, mais les gens commencent à croire que les effets éventuels de mesures de ce genre peuvent être bien différents des effets immédiats. En conséquence, avec les hésitations que nous constatons déjà sur le marché des obligations,

je crois qu'une mesure de ce genre, et je ne veux surtout pas dire que je m'y oppose, devrait être prise très prudemment afin de ne pas avoir des effets contraires à ceux qu'on désire.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Avez-vous d'autres questions à poser à ce sujet?

Le sénateur CROLL: Monsieur le président, M. McLeod a dit que la possibilité d'élaborer une méthode pour dévaloriser notre dollar serait coûteuse. Je suppose qu'il était au ministère des Finances quand cela s'est fait. Je ne sais pas si les autres membres du Comité savent comment cela se fait, mais pour ma part j'ignore quels sont les moyens à prendre. S'agit-il simplement de prendre ces moyens? Qu'entendez-vous par «être coûteux»? Je n'ai aucune idée de la façon dont cela se fait.

M. MCLEOD: J'aimerais tout d'abord dire que je n'étais pas au ministère des Finances lorsque cela s'est fait. J'ai quitté le ministère à la fin de la guerre.

Le sénateur CROLL: Mais cela s'est fait au cours de la guerre, n'est-ce pas?

M. MCLEOD: Non, le taux du change a été maintenu fixe en vertu d'une loi durant la guerre.

Le sénateur CROLL: Pourriez-vous nous donner une idée de ce que cela comporte?

M. MCLEOD: Voici en résumé l'explication officielle: l'argument invoqué c'est que, pour maintenir le dollar canadien à une valeur moins élevée, les autorités devraient continuer à accroître leurs avoirs en or et en devises étrangères, elles devraient acheter les devises étrangères au prix du marché et maintenir ainsi le prix peu élevé, soit en établissant un prix fixe ou même en établissant un prix variable mais inférieur à la valeur réelle. L'argent nécessaire à ces achats devrait provenir d'emprunts sur le marché canadien ou de l'imposition de taxes. C'est pourquoi les autorités disent qu'il serait coûteux de dévaloriser le dollar.

Le sénateur CAMERON: Est-ce que j'interprète votre opinion correctement si je dis que votre déclaration est contraire à celle de la Banque de Montréal qui a recommandé la semaine dernière que l'on augmente la masse monétaire?

M. MCLEOD: Je crois que c'est une différence de mesure plutôt que d'espèce. Nous reconnaissons tous que la mesure dans laquelle cela peut se faire est une question de jugement et les opinions peuvent honnêtement différer sur l'envergure de l'expansion de la masse monétaire et sur d'autres questions connexes.

Le sénateur BRUNT: La masse monétaire a considérablement augmenté depuis avril dernier, n'est-ce pas?

M. MCLEOD: Oui, et d'une façon plus marquée encore depuis la fin de septembre.

Le sénateur BRUNT: Oui, mais je songeais au début de la présente année financière du gouvernement. Il s'est produit une augmentation importante depuis ce temps, n'est-ce pas?

M. MCLEOD: Oui, monsieur

Le sénateur BRUNT: Quelles limites a-t-on imposées sur le montant affecté aux recherches?

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Avant d'aborder cette question j'aimerais savoir si vous avez d'autres questions à poser sur le sujet précédent?

Le sénateur ROEBUCK: On a laissé entendre que la différence du taux du change ou de la prime de notre dollar est causée par les investissements de capitaux américains au Canada, c'est-à-dire que les gens qui ont l'intention

de faire des placements dans les entreprises canadiennes achètent des dollars canadiens à New-York et c'est la loi de l'offre et de la demande qui joue. Si un Américain désire améliorer ou acheter une entreprise ou encore faire des affaires au Canada, il achète des dollars canadiens pour exploiter son entreprise au Canada et cette demande de dollars canadiens, surtout à New-York, a été relativement supérieure à l'offre; par conséquent, le prix du dollar canadien a monté. Cela me semble logique, mais je ne suis pas expert en cette matière. Qu'en pensez-vous? A ce propos, la cessation d'investissements américains résulterait en une réduction des taux du change canadien, n'est-ce pas?

M. McLeod: Monsieur le président, c'est de nouveau l'explication qui a été fournie en de nombreuses occasions par diverses sources officielles et officieuses. Je crois qu'il est important d'ajouter que, même si c'est du moins l'effet immédiat, il y a des facteurs indirects qui influent sur l'économie et sur la balance des paiements et qui devraient normalement compenser celui-là. En d'autres termes, si le Canada importe des capitaux pour financer certaines dépenses qui dépassent ses moyens, et c'est la raison fondamentale des venues considérables de capitaux, bien que ce ne soit pas la seule, l'étranger doit acheter plus de biens et services du Canada, car ce n'est que sous la forme de biens et services que les capitaux étrangers peuvent entrer au pays.

Le sénateur Roebuck: C'est exact.

M. McLeod: On peut s'attendre qu'à la longue ces influences se résolveront par elles-mêmes. En conséquence, je me demande si les venues de capitaux expliquent en fait la prime constante du dollar canadien.

M. Hynes: Je pourrais peut-être faire un commentaire sur le point soulevé par le sénateur Roebuck. Je crois que depuis un an et demi le caractère des importations de devises américaines au Canada a subi des changements importants. Pendant une certaine période, à compter de la fin de la guerre, les dollars américains étaient exportés au Canada pour fins d'investissement. Nous avions plusieurs entreprises à mener à bonne fin comme la mise en valeur de nos ressources naturelles dont les gisements de pétrole de la région de l'Alberta, le minerai de fer du Québec et l'uranium de l'Ontario. Nous avions besoin d'argent et il est venu sous forme de dollars américains. L'importation s'est faite sur une vaste échelle. Au cours des derniers mois, certaines municipalités ont contracté des emprunts sur le marché américain. C'est une façon bien différente d'importer des capitaux américains. Ce problème nous rappelle un des problèmes les plus fondamentaux que le Canada connaisse, c'est-à-dire que nous essayons tous de nous montrer plus adroits que les autres et que nous voulons tous jouer aux spéculateurs de la rue Bay.

Le sénateur Roebuck: Nous ne pouvons surpasser les Américains.

M. Hynes: C'est un problème auquel notre pays doit faire face: certains fonctionnaires spéculent avec les fonds publics. Les municipalités empruntent à l'étranger et, à mon avis, c'est une erreur. Cette spéculation est la cause de l'inégalité du taux du change. Nous créons nos propres difficultés par notre maladresse ou notre manque de volonté à maîtriser nos propres actions.

Le sénateur Brunt: Tout d'abord j'aimerais savoir quel est le taux d'exemption d'impôt pour les recherches; j'aurai ensuite une autre question à poser.

M. Hynes: Vous pourrez déduire jusqu'à 5 p. 100 de vos dépenses.

Le sénateur Brunt: Croyez-vous que vos recommandations s'appliqueraient aux entreprises étrangères qui font de la recherche dans leurs filiales canadiennes plutôt qu'à leur bureau principal?

M. Hynes: Je crois qu'il faudra un certain temps pour déterminer cette question. La *Canadian Industries Limited* dépense de fortes sommes à des

travaux de recherches faits au Canada; ces travaux s'élèvent à environ 4 millions de dollars par année, et le montant affecté aux recherches augmente régulièrement chaque année. L'une des tâches les plus difficiles serait de déterminer ce qui est de la «recherche», car un grand nombre de personnes en donnent une définition bien variée. C'est l'une des raisons pour lesquelles la tâche sera difficile, parce que le ministre du Revenu national sera incapable de définir ce mot.

On a constaté que la recherche ne peut être efficace que si elle est faite sur une échelle relativement vaste; les travaux doivent avoir une certaine envergure ou il ne sont pas utiles. Si ce n'était du souci de certaines personnes comme le sénateur Croll pour les petites entreprises, je dirais que l'exemption devrait s'appliquer aux dépenses de recherche d'au moins un demi-million de dollars par année. Nous avons des hommes de talent et de bonnes universités, mais nous n'avons pas l'occasion de tirer profit de ces avantages au Canada. La France, les États-Unis, l'Angleterre ou l'Allemagne ne se dérangeront pas pour créer au Canada des emplois aux Canadiens. Si nous offrons des stimulants pour encourager la recherche au Canada, nous deviendrons peut-être un pays comme la Suisse; mais, à cause de ce manque de stimulants, nous poussons nos hommes de talent à émigrer aux États-Unis.

Le sénateur BRUNT: J'aurais une autre question à poser. Un certain pays d'Europe a un régime d'imposition en vertu duquel les impôts qu'une entreprise a payés une année peuvent être calculés comme une d'épense d'exploitation l'année suivante. Pourriez-vous nous donner votre avis sur ce régime?

M. HYNES: C'est une bonne idée.

Le sénateur BRUNT: Ce régime est sans doute très efficace, car je crois que les entreprises doivent payer un impôt de 20 p. 100 sur les bénéfices provenant de leurs affaires à l'étranger.

M. HYNES: Il y a un certain nombre de questions de ce genre qui, à mon avis, sont très importantes. Un organisme comme la Chambre de commerce du Canada essaie de fonctionner comme un corps démocratique; 850 conseils y sont affiliés et présentent leurs propositions à l'assemblée annuelle, comme celle qui a eu lieu à Calgary en octobre dernier. Certains de mes collègues ont fait partie de la mission que le ministère du Commerce a déléguée pour qu'elle étudie le Marché commun. Ils sont revenus avec des renseignements plus détaillés que ceux que nous possédions déjà. Nous en sommes encore à étudier certains de ces renseignements. Nous recommandons sans hésitation que le gouvernement fasse une étude approfondie de ce qui se fait dans les pays européens.

Si vous y songez un moment, les pays du marché commun allègent les exportations de l'impôt sur les bénéfices qui est applicable aux biens exportés. Cela signifie en fait que dans le cas des produits des pays du Marché commun exportés au Canada, aucun impôt sur les bénéfices des sociétés et aucun impôt de sécurité sociale n'ont été versés. Par conséquent, une paire de souliers fabriquée en Allemagne fait concurrence sur les comptoirs québecois à une paire de souliers fabriquée à Québec, sans que le fabricant de la première paire ait eu à payer un impôt de sécurité sociale dans son propre pays. C'est peut-être bien une concurrence injuste à l'égard du travailleur québécois qui a fabriqué ces souliers.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Cela semble aussi violer l'article 36 de la Loi sur les douanes.

M. HYNES: Le ministère du Revenu national ne semble pas trop se soucier de cette question. J'ai ici une lettre qui a été écrite la semaine dernière à ce

sujet. Le règlement de la Commission du tarif de 1955 stipulait que les produits d'une espèce fabriquée au Canada étaient frappés d'un droit de 25 p. 100, mais le ministère les frappe encore d'un impôt de 15 p. 100.

Ce que je veux dire c'est que nous devrons peut-être procéder d'une autre façon. Nous devons reconnaître que cette situation va se poursuivre et notre législation relative aux douanes n'est pas nécessairement la bonne façon de résoudre le problème. Ne devrions-nous pas permettre à nos fabricants exportateurs de jouir d'avantages semblables?

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Vous devrez avoir recours à l'Accord général sur le commerce et les tarifs (GATT).

M. HYNES: Si vous ne vous éloignez pas de la Loi sur les douanes, vous le devrez, mais pas si vous optez pour l'autre méthode.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Avons-nous terminé l'étude de cette question?

Le sénateur MACDONALD (*Cap-Breton*): Je me demande si l'un de ces messieurs aurait l'obligeance de commenter le n° 6 du résumé qui figure à la page 28 et qui se lit comme il suit:

> Les subventions de l'État octroyées aux secteurs de l'économie qui ont de la difficulté à trouver ou à conserver des débouchés ne constituant pas une solution définitive. Bon nombre de ces «aumônes» sont accordées pour des motifs d'ordre purement politique. Tant qu'il sera profitable de produire du blé, du beurre ou quoi que ce soit en excédent de la demande nationale ou internationale, ou tant qu'il sera avantageux de demeurer inactif, c'est en vain qu'on déploiera des efforts en vue d'améliorer la situation économique.

D'une part vous qualifiez les subsides et l'aide du gouvernement d'«aumônes» et d'autre part vous dites de vos recommandations en vue de venir en aide aux entreprises que ce sont des «stimulants» pour que ces dernières fournissent du travail. En conséquence, diriez-vous que nous ne devons pas produire plus que nous ne pouvons vendre pendant une année donnée?

M. HYNES: Ce qui nous préoccupe, c'est l'utilisation rationnelle de nos ressources, qu'il s'agisse de nos richesses matérielles ou de la main-d'œuvre; se servir d'une ressource et la transformer sous une forme qui n'a aucune utilité est une perte. Voilà notre préoccupation réelle. Il se présente parfois une occasion de peu de durée qui engendre une perte à long terme.

Puis-je me reporter au rapport du juge Rand sur l'industrie du charbon?

Le sénateur MACDONALD (*Cap-Breton*): C'est ce à quoi je songeais.

M. HYNES: Nous avons aussi le million de dollars de subvention versé à l'heure actuelle pour le charbon Fernie de la Colombie-Britannique qui est exporté au Japon. Cela fournit du travail, mais c'est une méthode inefficace de produire des unités thermiques britanniques. Il se peut que nos préoccupations viennent du fait que nous réagissons trop lentement aux conditions changeantes. Je crois qu'on peut tolérer ce régime de subvention s'il semble nous permettre de produire un jour sur une base rentable. Ce qui semblait inquiéter l'honorable juge Rand, c'est que nous ne pouvons verser indéfiniment des subventions si la situation ne se redresse pas. Si nous avons trop de chômeurs, il n'y aura pas assez de contribuables pour faire vivre ces chômeurs. Mais il y aura toujours des chômeurs.

Le sénateur MACDONALD (*Cap-Breton*): Vous dites dans le paragraphe 6 de votre résumé que:

> Tant qu'il sera profitable de produire du blé, du beurre ou quoi que ce soit en excédent de la demande nationale ou internationale, ou tant qu'il sera avantageux de demeurer inactif, c'est en vain qu'on déploiera des efforts en vue d'améliorer la situation économique.

M. HYNES: Sénateur Macdonald, permettez-moi de dire qu'à une réunion entre le premier ministre et ses collègues, M. O'Brien, du Conseil des pêcheries a dit que les pêcheurs vivaient d'assurance-chômage.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: La déclaration a-t-elle été publiée?

M. HYNES: La déclaration a été faite privément par M. O'Brien, à une réunion qui avait lieu dans la pièce située au-dessous de celle où nous siégions présentement.

Le sénateur MACDONALD (*Cap-Breton*): Simplement pour poursuivre l'idée jusqu'au bout, préconiseriez-vous que les subventions de l'État soient supprimées? Par exemple, dans le cas de l'industrie houillère de la Nouvelle-Écosse, diriez-vous que nous devrions mettre fin à ce subside, à cette subvention,—employez le nom qu'il vous plaira,—de quinze millions par année, je pense, et laisser les hommes inactifs? Ceux-ci ne sont-ils pas des consommateurs, et ne faut-il pas des consommateurs pour former des entreprises?

M. HYNES: Mais ne devons-nous pas voir les choses sous cet angle-ci: comment, comme nation, pouvons-nous le mieux aborder ces problèmes, à mesure qu'ils se présentent? Souvenez-vous qu'ils n'intéressent pas seulement l'industrie houillère, mais qu'ils concernent également l'exploitation de l'or, l'exploitation de l'uranium, et peut-être la culture du blé.

Le sénateur MACDONALD (*Cap-Breton*): Excusez-moi. Prônez-vous un genre d'économie dirigée par l'État?

M. HYNES: Non. Ce qui m'intéresse, c'est que nous envoyions des gens là où ils peuvent participer à la production, à la production des choses nécessaires, et qu'ils puissent le faire de façon efficace et féconde.

Dans un pays en expansion tel que le Canada, la nature du travail disponible sera toujours changeante; et si nous tentions de créer certains établissements qui, à cause de l'évolution, ne seront plus productifs, nous pourrions bien essayer de réaliser des choses qui dépassent nos moyens. Tel est notre problème, et voilà ce que M. le juge Rand a dit dans son rapport: en temps opportun, nous pouvons remédier à la situation.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Monsieur Hynes, à ce propos, ne remédiriez-vous pas un programme qui offre un encouragement coûteux pour le contribuable et qui vise à redresser une situation semblable à celle qui règne présentement dans les mines de charbon du Cap-Breton, si la mesure faisait partie d'une solution permanente?

M. HYNES: C'est juste. Par exemple, nous avons accordé des subventions considérables à l'exploitation des mines d'or parce qu'il y avait aux alentours des cités florissantes dans les années trente et que l'industrie fournissait un grand nombre d'emplois. La question qui se pose est celle-ci: jusqu'à quand devons-nous contribuer à subventionner la production de l'or? Jusqu'à quand devons-nous subventionner le coût élevé des B.T.V. tandis que les Russes ne le font pas?

Le sénateur CROLL: D'après mes souvenirs, il en coûte quelque 14 millions de dollars pour subventionner les travailleurs des mines d'or. Le gouvernement calculait qu'un placement de 14 millions assurait de l'emploi à un grand nombre de gens au cours des six, sept ou huit dernières années. Ces gens eussent-ils été en chômage, ils auraient occasionné des frais beaucoup plus élevés. Vue dans cette perspective, la subvention n'est-elle pas raisonnable et justifiable?

M. HYNES: Sénateur Croll, je ne dis pas que nous devrions supprimer les subventions à l'exploitation des mines d'or. Je me demande combien de temps nous devons continuer à les verser en période de transition. Je dis que les Canadiens qui extraient l'or, en bénéficiant d'une subvention de 14 millions de dollars, devraient peut-être produire autre chose, qui rapporterait au fisc un revenu de 14 millions.

Le sénateur CROLL: Mais, graduellement, les gens engagés dans l'exploitations des mines d'or s'en retireront; ils se rendent compte que l'industrie de l'or leur offre peu de perspectives d'avenir. A mesure que les travailleurs passeront à d'autres industries, la subvention perdra de son importance.

M. HYNES: Je pense que vous et moi sommes entièrement d'accord, pourvu que les subventions soient ménagées de telle sorte qu'elles nous aident graduellement à traverser la période difficile. Ce qui nous préoccupe, c'est qu'un grand nombre de ces mesures deviennent permanentes.

Le sénateur MACDONALD (*Cap-Breton*): Monsieur Hynes, auriez-vous l'obligeance de commenter la phrase: «un grand nombre de ces dons de l'État sont accordés pour des motifs purement politiques»? Voudriez-vous préciser quels dons se fondent sur des motifs politiques?

M. HYNES: Peut-être. Voulez-vous parler des 42 millions de dollars accordés aux cultivateurs de blé? Voulez-vous parler du million de dollars accordé aux houilleurs de la mine Fernie? Voulez-vous parler de l'assurance-chômage accordée aux pêcheurs? Ou encore, de l'aide au transport entre la Nouvelle-Écosse et la région de Montréal?

Le sénateur MACDONALD (*Cap-Breton*): Considérez-vous cette aide comme don politique?

M. HYNES: Ces subventions sont toutes du même ordre, n'est-ce pas?

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Je pense que nous devrions abandonner ce sujet.

Le sénateur HAIG: Bien entendu, le gouvernement est remboursé dans une certaine mesure. Il en reprend une partie.

M. HYNES: Je sais qu'il le fait.

Le sénateur HAIG: Un individu a découvert une mine au Manitoba et il l'a vendue à un syndicat pour tant; le gouvernement du Manitoba y a consenti et a donné son approbation. Alors, le gouvernement fédéral est intervenu et a dit: «Nous allons nous approprier la moitié des profits découlant de l'exploitation de cette mine». Si vous voulez savoir de quelle société il s'agit, je vous dirai qu'il s'agit de la *Hudson's Bay Mining and Smelting Company*. Voici ce que fait le gouvernement pour s'emparer de tout cet argent que vous dépensez à subventionner quelque chose qui ne peut réussir en définitive, quelque chose qui se résume toujours à un échec. La subvention ne prend jamais fin avant que l'entreprise ne se dissolve.

Or, en ce qui concerne la *Hudson's Bay Mining and Smelting Company*, le gouvernement n'a pas fourni un sou. La société a versé l'impôt comme n'importe quelle entreprise, et elle a d'autre part versé une taxe de 50 p. 100 sur les bénéfices nets de la mine. La troisième année, on a raflé 9 millions et demi, et on a continué à pressurer la mine jusqu'à ce qu'elle fût lavée: la mine est maintenant complètement à sec. Nous n'avons jamais retouché un sou. Nous avons obtenu la moitié des bénéfices, au cours de l'exploitation, mais, en fin de compte, les actionnaires ont été taxés à mort.

Le point que je veux faire ressortir est que telle a été la façon d'obtenir de l'argent pour faire fonctionner les industries. Le même problème se pose au sujet du blé au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta. La perte existe, et il faudra la combler: je ne sais pas au juste quand, mais ce sera bientôt.

Le sénateur MACDONALD (*Cap-Breton*): Vous dites que les subventions pour le transport du charbon représentent un don politique. Comment considérez-vous le tarif imposé aux véhicules motorisés?

M. HYNES: Il est sans doute de même nature.

Le sénateur MACDONALD (*Cap-Breton*): Nous payons un excédent d'environ $500.

M. HYNES: Toute la question du tarif est une affaire politique, exactement comme les autres choses. On s'intéresse à l'emploi et on s'intéresse à l'approvisionnement.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Je pense que le malentendu serait moindre si vous définissiez la signification du mot «politique». J'imagine que votre définition diffère entièrement de celle que présume sans doute le sénateur Macdonald. Je pense que vous employez le mot dans le sens large. Il n'y a rien de péjoratif dans le mot «politique».

M. HYNES: Non, pas pour moi.

Le sénateur MACDONALD (*Cap-Breton*): Je m'oppose à l'emploi du mot «don».

M. HYNES: Il se peut que l'expression «don» soit incorrecte, mais n'est-ce pas un de nos problèmes que le pays ne soit pas encore une nation? Nous nous occupons du pays régionalement, d'après des intérêts particuliers. Nous tendons à dire que parce qu'un intérêt particulier obtient quelque chose, un autre intérêt particulier est justifié de l'obtenir. C'est là un de nos problèmes: il est très difficile pour le citoyen de Lethbridge de déterminer quels sont les intérêts du citoyen de Charlottetown, et de décider si une chose est bonne ou mauvaise. Je n'envie pas celui qui doit trancher la question du meilleur moyen pour le Canada de dépenser bientôt des millions de dollars, et cependant, c'est là un des problèmes du pays. Comme nous n'avons pas encore décidé cela, nous accomplissons toutes ces choses d'un point de vue régional et nous disons, par exemple: «Eh bien, nous allons faire telle chose, parce qu'elle fournira de l'emploi à Windsor».

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Je pense que vous avez une question à poser, sénateur Burchill?

Le sénateur BURCHILL: Oui. Dans le tableau IX, vous indiquez le pourcentage de l'impôt que paient les Canadiens. Quelle comparaison pouvez-vous établir entre cet impôt et celui que versent les Américains?

M. HYNES: Nous avons tenté d'obtenir des renseignements, et non seulement à l'égard des États-Unis, mais aussi à l'égard du Royaume-Uni, de certains pays d'Europe, et de l'Australie, mais le temps n'a pas suffi. Nous nous excusons. Ce sont des renseignements qui, je crois, seraient très utiles. M. Deutsh pourrait peut-être en obtenir. Je crois que les faits devraient être connus davantage.

Le sénateur BURCHILL: Oui. Cela est très important. Une autre chose: je voulais vous parler de la dépréciation. Vous avez mentionné la dépréciation à une couple d'endroits, et vous avez prôné l'exécution en hiver de tout ce qui peut être fait. Naturellement, ce qu'on pourrait faire en hiver serait peu considérable, et il faudrait le terminer en hiver, si je comprends bien; mais je ne sais pas si la recommandation est très pratique. Cependant, d'autre part, vous recommandez à la fin de votre texte qu'il y ait en même temps dépréciation accélérée et réduction de l'impôt quant à un montant déterminé, sur un nombre défini d'années, mettons dix ans. Je crois que les règlements fiscaux sur la dépréciation, aux États-Unis, relativement aux nouvelles industries, sont beaucoup plus généreux qu'au Canada. Nous avons souffert depuis dix ans parce que certaines de nos industries nationales,—et je songe en particulier à l'imprimerie, comme l'une d'elles,—ont passé dans les États du sud, l'une des raisons étant que ces industries sont mieux traitées là-bas qu'elles ne le seraient au Canada.

M. HYNES: Je crois qu'il s'agit là d'un cas où nous avons été à notre endroit nos pires ennemis. N'est-ce pas ainsi, sénateur, que l'impôt est né de la guerre de 1914-1918, alors que nous devions obtenir des fonds pour financer la guerre et que le gouvernement devait chercher là où l'argent se trouvait?

Puis, entre les deux guerres, il y a eu une période de fléchissement dans les taux d'impôt. Ensuite, nous avons eu une autre guerre, et l'impôt a monté au niveau actuel. Je pense que la difficulté est que nous conservons encore les taux d'impôt qu'exigeait la guerre, mais que ces taux ne conviennent pas nécessairement à un pays qui grandit et qui s'industrialise.

Pour gagner une guerre, nous faisons n'importe quoi, pour les fins du moment, mais, dès maintenant, nous devrions examiner tout notre régime fiscal. Devrait-il y avoir même un impôt sur les bénéfices, ou encore une autre assiette d'impôt? Je pense que là réside notre problème. D'autres gens se sont raffinés plus que nous. Nous allons notre petit bonhomme de chemin et nous encaissons de l'argent, mais nous obtenons le chômage et nous pourrions bien ne pas continuer à encaisser de l'argent. Les Européens, qui ont souffert plus que nous de la guerre, ne veulent plus souffrir. Ils se rendent compte que les Italiens, les Allemands et les Français ne peuvent chômer sans que la ruine s'ensuive, et ils ont donc adopté des dispositions fiscales convenables. Notre estomac a été trop gorgé.

Le sénateur ROEBUCK: J'ai quelque chose à dire. Nous sommes réunis en comité de la main-d'œuvre et de l'emploi ou encore, si vous préférez l'expression, de l'emploi, et j'ai essayé de considérer le document que vous avez produit, dans son sens large plutôt qu'à l'égard de sujets particuliers. Permettez-moi de vous dire que le document est magnifique, qu'il accuse une pensée vigoureuse et qu'il est rédigé en termes clairs. Soit dit en passant, il se lit très bien. Dans l'ensemble que vous avez présenté, vous vous proposez, à mon avis, de nous aider dans notre recherche d'une solution du problème du chômage au moyen de l'augmentation des affaires, et, à cette fin, ainsi que je la résume dans mon esprit, vous parlez d'une plus grande productivité, qu'il est à souhaiter en trois domaines: main-d'œuvre, machinerie (soit le progrès technologique, etc.), gestion et organisation de l'entreprise. Vous parlez aussi d'un allégement des charges imposées aux entreprises, et vous avez parlé à ce sujet des frais que supporte l'État. Vous avez parlé des salaires qui forment un élément considérable des frais et vous avez dit quelque chose des taux d'intérêt.

Voilà un sommaire assez bref de votre mémoire, ébauché rapidement et non sans difficulté, il va sans dire; cependant, vous n'avez rien dit de la hausse des loyers, de la plus-value des terres, qui s'est réalisée d'un bout à l'autre du pays à un rythme fantastique, ni de la hausse du coût de la vie. Ce sont certainement là des facteurs qui jalonnent votre argumentation générale et qui sont trop importants pour être entièrement omis ou négligés. Il ne se trouve pas un mot à leur sujet. Les trois éléments sont la hausse des loyers, la plus-value des terres et l'augmentation du coût de la vie.

M. HYNES: Monsieur, ces éléments n'entrent-ils pas tous dans le facteur prix?

Le sénateur ROEBUCK: Prix?

M. HYNES: Chacun de ces éléments représente le prix de quelque chose et c'est là notre difficulté.

Le sénateur ROEBUCK: Appelez-les comme vous voudrez, ces biens coûtent une énorme quantité d'argent.

M. HYNES: Nous essayons de diviser le problème en trois éléments, et il se peut que nous l'ayons simplifié à l'extrême. Il y a le paiement du travail intellectuel, de l'ingéniosité et de la main-d'œuvre, ce dont vous vous préoccupez. Il y a le paiement des frais supportés par l'État et qui revêtent la forme de l'impôt. Il y a les subventions qui doivent encourager la création des capitaux indispensables à la réalisation des profits. Que s'est-il passé? Les trois éléments dont vous avez parlé sont simplement des facteurs de la hausse du niveau des prix, et les prix ont monté par suite du jeu de la loi de l'offre et de

la demande dans ces domaines. Si vous voulez réduire le coût de la vie, vous devrez peut-être réduire les dépenses qu'entraînent les gages et les salaires et l'administration gouvernementale. Il faut faire la même chose si vous voulez revenir à l'ancienne valeur des terres. La valeur des terres ajoutée à la rémunération du constructeur de la maison détermine le loyer.

Le sénateur ROEBUCK: Il y a la valeur de la terre et la valeur de la maison.

M. HYNES: Oui, mais quelqu'un doit consacrer du temps, de l'énergie et de l'adresse à la construction d'une maison.

Le sénateur ROEBUCK: Oui, mais ce quelqu'un ne construit pas un emplacement.

M. HYNES: L'emplacement prend de la valeur dans une mesure où quelqu'un consacre du temps et de l'énergie à installer des égouts, des conduites d'eau, un réseau électrique, etc.

Le sénateur ROEBUCK: La question dépasse ce cadre. Il y a la valeur de monopole.

M. HYNES: La valeur de l'emplacement variera certainement s'il est utilisable. Je serais en tout temps heureux d'échanger avec vous 100,000 acres de terre situées au nord du 59e parallèle pour 100,000 acres de terre situées au sud du 30e parallèle.

Le sénateur ROEBUCK: De toute façon, j'ai fait valoir mon point de vue.

Le sénateur LEONARD: Au sujet de la formation professionnelle, si je comprends bien, les membres de votre Chambre collaborent avec les gouvernements, au niveau fédéral et aux niveaux provinciaux, au moyen de divers projets qui se réalisent dans les provinces. Tout d'abord, je suppose qu'il n'y a pas de faveurs fiscales spéciales pour les fonds dépensés par les sociétés à l'égard de la formation professionnelle. Est-ce exact?

M. HYNES: Eh bien, je ne pense pas que cela soit tout à fait exact. Nous accomplissons quelque chose au sein de notre société. M. Hemsworth pourrait dire quelque chose à ce propos, mais voici un domaine dans lequel je crois que l'État pourrait considérer la mesure dans laquelle l'industrie pourrait être dédommagée, peut-être par un dégrèvement d'impôt, même pour des tentatives de collaboration dans la formation professionnelle.

Le sénateur LEONARD: C'est là ce que je veux faire ressortir. Outre la volonté et le désir de collaborer, quelles sont les mesures pratiques qui peuvent être prises pour que l'industrie puisse employer ceux qui ne travaillent pas maintenant ou pour former des hommes à changer de métier? Comment cela peut-il au mieux être réalisé par l'entreprise, avec l'aide des établissements que fournissent les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral, et avec les dépenses que fera le gouvernement à ces niveaux? Avez-vous des idées pratiques sur ce qu'on pourrait faire de plus en ce sens?

M. HYNES: Il y a une école de filature à Saint-Hyacinthe et il y a à Toronto le *Ryerson Institute of Technology,* et d'autres institutions, mais je ne pense pas que nous puissions faire davantage. Je ne connais pas très bien la situation, mais, d'après ce que j'ai entendu dire, les Italiens se sont occupés des modifications qui se produisaient dans la main-d'œuvre et ils ont encouragé la formation du personnel en vue de la manipulation de nouvel outillage dans les fabriques, etc. Par exemple, il se fait beaucoup de travail à la main dans l'industrie de la chaussure en Italie, mais, depuis l'application des améliorations techniques dans la machinerie et l'outillage, on dirige des écoles qui forment les employés à l'entretien et à la commande du nouvel outillage. Cela se fait en collaboration avec le gouvernement, et les dirigeants reçoivent en retour une compensation. Le résultat, c'est que les changements technologiques ne créent pas de chômage et qu'on se prépare au changement en formant les hommes à de nouvelles techniques.

Le sénateur LEONARD: Croyez-vous que nous puissions, au Canada, faire plus qu'à présent?

M. HYNES: Oui, je le crois. M. Hemsworth est membre du comité de l'évolution technique, et il pourrait vous dire quelque chose à ce sujet.

M. HEMSWORTH: J'aimerais dire qu'on fait bien plus dans l'industrie qu'on ne l'annonce généralement. Je pourrais vous citer quelques exemples. Il paraît que l'une des grandes sociétés d'assurance de Montréal installe, à une grande échelle, de l'outillage de compilation des données. Il paraît aussi que le personnel qui manipulera cet outillage se recrute au sein de la société et qu'il est formé à la manutention, également au sein de la société. Incidemment, je dirai qu'il s'agit d'un genre de manutention très complexe. Une société appartenant à l'industrie chimique et que je connais très bien, quand elle construit une usine de fabrication d'ammoniaque, n'engage pas dans une école de métier les employés destinés à ce travail. Elle prend des gens qui n'ont jamais fait auparavant ce genre de travail et elle les entraîne. Voilà un effort soutenu qui fait rarement l'objet de publicité. En général, les gens ne se rendent pas compte exactement de ce qui se passe, mais voilà en quoi l'industrie remplit en réalité une fonction importante. Si on stimule davantage le secteur industriel de notre économie, le niveau de spécialisation sera vraiment rehaussé à tous égards.

Le sénateur WALL: Si l'industrie fait beaucoup, il est honteux que l'affaire ne soit pas relatée, car nous sommes aux prises avec le problème, en ce moment même, dans cette Chambre. En marge de la question posée par le sénateur Leonard, et si nous considérons le fait que la Chambre de commerce croit que l'entreprise supporte un fardeau fiscal trop lourd, comment le secteur des affaires ou l'entreprise privée s'imaginent-ils pouvoir contribuer davantage à l'instruction? Il ne serait pas injuste de ma part de dire que l'instruction doit provenir soit de l'impôt, soit de dons volontaires, et que le dossier de l'entreprise privée au Canada, depuis bien des années, à l'égard de l'appui donné à l'instruction, a été extrêmement misérable. Le niveau des contributions a été minable. La structure de l'impôt accorde une concession de 10 p. 100, mais le pourcentage dont se sont prévalues les industries, et je ne parle pas des grandes industries, mais des industries en général, représente moins de 1 p. 100. Alors, comment le secteur des affaires ou l'entreprise privée se voient-ils verser des contributions, si ce n'est par des dons? Comment donc?

M. HYNES: M'étant occupé activement de souscriptions en faveur des universités, et dans bien des parties du pays, je sais que certaines sociétés sont très généreuses.

Le sénateur WALL: Je l'admets.

M. HYNES: D'autre part, il y en a beaucoup qui, pour des raisons individuelles, n'ont pas été aussi généreuses. Les chiffres, malheureusement, ne diffèrent pas de ce que vous avez dit. Ce qui m'inquiète, c'est que si vous vous en remettez à la décision de l'État sur le genre de formation à donner aux gens, vous pouvez en arriver à former des quantités de gens dans un sens que nous ne désirons pas. Il me semble que voilà un domaine où l'industrie devrait dire son mot. Si les industries d'Italie savaient qu'elles allaient adopter un nouvel outillage, elles étaient donc les institutions qui savaient le mieux quel genre de formation donner. La chose se fait en différents milieux. Par exemple, les chemins de fer savaient qu'au cours d'une certaine période, ils allaient adopter le système diesel, et, par les encouragements appropriés, ils auraient pu accomplir des réalisations semblables. Il va se poser un problème d'ordre technique. Je crois qu'il y a place pour faire entrer de quelque façon l'industrie dans la considération de la formation, car la formation sera alors mieux adaptée. Je ne prétends pas dire exactement comment la méthode réglera le

problème du Canada, car dans les matières telles que l'instruction, où les relations fédérales-provinciales sont en jeu, la première chose que vous savez, si on établit le secours de la taxe fédérale, est qu'on entre là dans le domaine de la compétence provinciale.

Le sénateur CROLL: J'ai sous les yeux une coupure du *Globe and Mail*, en date du 1er novembre dernier, où on commente un discours prononcé par le ministre du Travail, et je pense que M. Hensworth s'intéressera aux chiffres cités. Cependant, ma question s'adresse à tout le groupe. L'article dit:

> Il a fondé les chiffres cités sur une étude économique exécutée par son ministère au cours des deux derniers mois.

Or, le rapport dit que dans un discours prononcé devant le *Board of Trade* de Toronto, le ministre du Travail a dit:

> ...L'industrie canadienne devrait examiner ses profits, ses capitaux de premier établissement et son efficacité, plutôt que blâmer le coût de la main-d'œuvre, alors qu'elle est incapable de concurrencer les marchés étrangers.
>
> Il a fait ce commentaire après une conférence prononcée devant le *Board of Trade Club*, de Toronto, au cours de laquelle il avait dit que le facteur du coût de la main-d'œuvre dans la production canadienne n'avait subi qu'une hausse de .7 p. 100 depuis neuf ans.
>
> Alors que la production manufactière du Canada a monté de 21.6 p. 100 au cours de ces neuf années, l'effectif de la main-d'œuvre du pays n'a augmenté que de 3.9 p. 100, pour en arriver à produire la même quantité de marchandises.

Le rapport poursuit:

> Alors même qu'une industrie quelconque aurait augmenté sa production entre les années 1949 et 1958, elle n'a en aucun cas augmenté proportionnellement l'utilisation de la main-d'œuvre, a dit le ministre.
>
> L'étude du ministère montre que le coût des salaires versés par les fabricants canadiens n'avait pas monté de façon marquée pendant les neuf années étudiées.

Le rapport dit ensuite que le ministre du Travail, interrogé après la réunion, a dit:

> Il semble que les fabricants pourraient bien considérer de nouveau ce qu'il leur en coûte pour produire leurs marchandises, à part les salaires. Les profits et les capitaux de premier établissement devraient faire l'objet d'un nouvel examen.

Vous avez sans doute vu le rapport. Il est presque en complet désaccord avec ce que contient votre mémoire.

M. HYNES: N'est-ce pas ce qui ressort aussi d'un tableau que présentait la semaine dernière le professeur Hood, qui a donné le détail, selon les industries?

Le sénateur CROLL: Oui, mais selon le rapport en question:

> ...le facteur du coût de la main-d'œuvre dans la production canadienne n'a augmenté que de .7 p. 100 depuis neuf mois.

Et le rapport dit encore:

> Alors même qu'une industrie quelconque aurait augmenté sa production entre les années 1949 et 1958, elle n'a en aucun cas augmenté proportionnellement l'utilisation de la main d'œuvre...

L'étude du ministère a montré que pour les fabricants canadiens, le coût des salaires n'avait pas monté considérablement pendant les neuf années qui ont fait l'objet de l'étude.

Qu'en résulte-t-il pour l'argumentation que vous présentez ici, alors que l'étude en question rapporte ces faits-là? J'ai ici le rapport, et la chose m'a frappé.

M. HYNES: Sénateur Croll, je crois que la situation montre l'une des difficultés que suscitent les moyennes. Permettez-moi de revenir au sujet de Windsor, où vous assumiez certaines charges importantes. A cet endroit, nous exploitions une mine ou usine de sel, alors que d'autres gens fabriquaient des automobiles. Dans le temps, ceux qui fabriquaient des automobiles étaient prêts à payer à peu près n'importe quels salaires, et les salaires que nous devions payer à ceux qui préparaient le sel, devaient rivaliser dans la localité avec les salaires payés pour la fabrication des automobiles. Nous avons dû bientôt interrompre la fabrication du sel. La situation est la même ici.

Le sénateur CROLL: Mais ce rapport-ci dit:

Alors même qu'une industrie quelconque aurait augmenté sa production entre les années 1949 et 1958, elle n'a en aucun cas augmenté proportionnellement l'utilisation de la main-d'œuvre...

M. SHERIDAN: Le coût des salaires d'une industrie se calcule d'après le nombre des travailleurs de l'usine, nombre qui, en réalité, peut avoir diminué; dans l'industrie du pétrole, par exemple, les salaires d'un certain nombre d'employés ont baissé, mais les salaires versés au-delà du pourcentage régnant dans l'usine, d'autre part, ont augmenté; de sorte que le coût total, qui influe sur le coût global du produit fini, se trouve augmenté.

Le sénateur CROLL: Mais si le ministère du Travail a fait une étude,—et il y a dans ce ministère des gens intelligents, intelligents comme vous qui êtes ici,—et que le ministre se fie à cette étude, je présume qu'ont été examinés tous les facteurs que vous avez vous-même étudiés. Le ministre ne peut se présenter avec des chiffres à moitié colligés, car les gens, comme nous, discuteront avec lui les chiffres: le ministre serait en mauvaise posture si les chiffres qu'il présente ne résistaient pas à la discussion. Or, les chiffres qu'il présente contredisent ceux que vous présentez ici aujourd'hui, selon une étude plus récente, et je me demande quelle conclusion tirer. Vous avez présenté votre exposé de façon convaincante, et le rapport que j'ai ici en porte également la conviction.

M. SHERIDAN: Naturellement, le chiffre de. 7 p. 100 ne se rapporte certainement pas aux salaires hebdomadaires.

Le sénateur LEONARD: Il s'agit de concilier les chiffres.

M. SHERIDAN: C'est bien cela, monsieur, et je dis qu'à moins que vous ne considériez la provenance de ces chiffres et ne les analysiez en rapport avec ce que nous avons dit, vous n'arrivez pas à la conclusion appropriée.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa Ouest*): J'examine le tableau VII, dans le même point, question qui est cependant peut être trop simplifiée, monsieur le président?

Le sénateur HAIG: Je propose que nous levions la séance.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Je me demande si nous ne pourrions pas permettre au sénateur Connolly de poser sa question? Ensuite, s'il y a d'autres questions urgentes, nous pourrons y faire droit? Votre président espérait ce matin convoquer une brève séance du comité directeur, après la séance générale du Comité. Avant que le Comité s'ajourne, écoutons donc la question du sénateur Connolly.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa Ouest*): J'examine le tableau VII, dans lequel vous indiquez que sur tout dollar de ventes ou de recettes brutes, il reste, après l'acquittement des impôts, un profit qui varie de 3.7c. à 2.8c au cours des années indiquées. Or, à un moment quelconque, les membres du Congrès canadien du travail et d'autres syndicats ouvriers nous fourniront des chiffres, peut-être des chiffres de défense, sur le chapitre de la main-d'œuvre dans l'établissement des coûts. Ces chiffres-là seuls, si on ne les rattache pas aux frais de la main-d'œuvre dans l'établissement des coûts, ne sont pas très utiles pour nous, en particulier si nous devons songer à ce que les organismes précités pourront présenter dans le même ordre d'idées. Y a-t-il un autre tableau, une autre comparaison, que vous pouvez dresser, qui indiquerait les autres éléments qui entrent dans l'établissement des coûts et qui se rattacherait à ces chiffres-là, par exemple, les frais généraux, la main-d'œuvre, les matières premières, etc.?

M. HYNES: Il existe des chiffres semblables, et je pense que nous pourrions en obtenir, mais je crois que certains des tableaux qui ont été présentés la semaine dernière répondent à certaines des questions que vous posez.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Sans doute, mais la façon d'aborder une série de tableaux diffère de la façon d'aborder une autre série; et ces séries-ci sont dans votre mémoire. Ce que j'aimerais, ce serait d'obtenir des chiffres comparables à ceux-ci, mais portant sur les autres chapitres de l'établissement du coût.

M. HYNES: Nous allons voir ce que nous pouvons faire à ce sujet. Il sera difficile d'isoler des chiffres, d'après une base quelconque.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Mais les gens qui représentent la main-d'œuvre viendront probablement nous dire: «Eh bien, si on se base sur telle chose, il peut en être ainsi; mais voici nos propres chiffres, et nous ne sommes pas responsables des coûts élevés».

Le sénateur LEONARD: Est-ce que notre propre personnel ne devrait pas s'occuper de cela?

M. HYNES: Je pense qu'il vaut mieux que vous obteniez vous-même la réponse.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Très bien.

Le sénateur WALL: Je n'ai qu'une brève question à poser, bien qu'il y en ait d'autres que j'aurais aimer formuler. Je remarque que, dans votre mémoire, vous dites que vous préconisez une plus grande participation des Canadiens dans la propriété industrielle, etc. Depuis dix, quinze ou vingt ans, l'accroissement a été considérable dans les biens matériels, les usines, etc., mais la quantité des nouvelles actions mises sur le marché a été proportionnellement effroyablement peu élevée. En d'autres termes, les anciens propriétaires gardent leurs actions et n'en veulent pas de nouvelles sur le marché, afin que les anciennes actions aient une plus grande valeur. Les possibilités de partager dans la propriété n'ont pas été aussi grandes qu'elles auraient pu l'être, y eût-il eu une émission proportionnelle de nouveau capital-actions.

M. HYNES: Il y a deux genres de placements, sénateur Wall: les gains des sociétés existantes, dans lesquels on repasse la charrue, et les nouveaux investissements, dont a parlé le sénateur Roebuck, qui sont faits par les sociétés américaines qui établissent au Canada des filiales à propriété entière. Je dirai une fois de plus qu'une façon d'aborder ce problème serait d'étudier notre structure de l'impôt: certaines de nos lois d'imposition font qu'il convient mieux aux sociétés de faire leur financement à l'intérieur de l'entreprise. Je pourrais

dire que nous avons encore au pays trop de mineurs inscrits sur la rue Bay. Qu'est-il arrivé quand la société Ford a offert $175 l'action pour les titres de sa filiale canadienne? Combien de gens ont refusé cette offre?

Le sénateur CROLL: Combien?

M. HYNES: Eh bien, la société Ford voulait obtenir 75 p. 100 des actions et elle en a obtenu 90 p. 100.

Le sénateur BURCHILL: Monsieur le président, avant que le Comité s'ajourne, je désire, car j'imagine que c'est le vœu du Comité, proposer une motion de remerciements chaleureux à l'endroit de ces messieurs. La séance de ce matin a été pour moi très instructive, très éducative et très intéressante. Je partage à tous points de vue les dires du sénateur Roebuck au sujet de l'excellence du fond et de la forme de la présentation. Je crois que nous avons tous goûté l'entretien et que nous sommes à présent plus avisés que nous ne l'étions au début de la séance. Par conséquent, je propose une motion de remerciements cordiaux.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Merci.

M. HYNES: Monsieur le président, nous sommes certainement très heureux de l'occasion que nous avons d'être parmi vous ce matin.

Le Comité s'ajourne.

Quatrième session de la vingt-quatrième législature

1960-1961

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE

SUR

LA MAIN-D'OEUVRE ET L'EMPLOI

CANADA
MAR 23 1961
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Fascicule 4

SÉANCE DU MERCREDI 25 JANVIER 1961

Président: L'honorable Léon Méthot

Président suppléant: L'honorable Donald Smith

TÉMOINS:

M. J. J. Deutsch, M. F. T. Denton, M. R. Warren James

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1961

24466-5—1

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR LA MAIN-D'ŒUVRE ET L'EMPLOI

Président: l'honorable Léon Méthot

Président suppléant: l'honorable Donald Smith

et les honorables sénateurs

Blois	Higgins	Pratt
Bouffard	Hnatyshyn	Reid
Brunt	Horner	Roebuck
Buchanan	Hugessen	Smith (*Queens-Shelburne*)
Burchill	Inman	
Cameron	Irvine	Thorvaldson
Choquette	Lambert	Vaillancourt
Connolly (*Ottawa-Ouest*)	Leonard	Wall
Courtemanche	MacDonald (*Queens*)	White
Croll	Macdonald (*Cap-Breton*)	Wilson—(33)
Emerson	Méthot	
Haig	Monette	

(Quorum 9)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat en date du mardi 22 novembre 1960.

«L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, C.P.—

1. Qu'un Comité spécial du Sénat soit formé pour étudier les tendances relatives aux besoins en main-d'œuvre et à son utilisation au Canada, et faire rapport, en vue d'évaluer les possibilités d'accroître l'emploi et de le maintenir à un haut niveau, et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, pour faire enquête et rapport sur ce qui suit:

a) l'expansion de l'économie et des autres facteurs agissant sur les possibilités d'emploi, y compris en particulier l'évolution des techniques; et

b) l'accroissement et les caractéristiques des effectifs de la main-d'œuvre canadienne;

2. Que le Comité soit composé des honorables sénateurs Blois, Bouffard, Brunt, Buchanan, Burchill, Cameron, Choquette, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Courtemanche, Croll, Emerson, Haig, Higgins, Hnatyshyn, Horner, Hugessen, Inman, Irvine, Lambert, Leonard, MacDonald (*Queens*), Méthot, Monette, Pratt, Reid, Roebuck, Smith (*Queens-Shelburne*), Thorvaldson, Vaillancourt, Wall, White et Wilson (32);

3. Que le Comité soit autorisé à s'assurer les services d'un conseiller juridique, de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête; et

4. Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire documents ou dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat, et à faire rapport de temps à autre.

Après débat,

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Isnor, que la motion soit modifiée en y ajoutant le nom de l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*) à la liste des sénateurs désignés comme membres dudit Comité spécial du Sénat.

Après débat, l'amendement, mis aux voix, est adopté.

Après plus ample débat, la motion amendée, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat,
J. F. MacNEILL.

24466-5—1½

PROCÈS-VERBAL

MERCREDI 25 janvier 1961.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial d'enquête sur la main-d'œuvre et l'emploi se réunit aujourd'hui à dix heures du matin.

Présent: Les honorables sénateurs Méthot (*président*), Blois, Brunt, Burchill, Cameron, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Croll, Haig, Higgins, Hnatyshyn, Horner, Hugessen, Inman, Irvine, Leonard, Roebuck, Smith (*Queens-Shelburne*), Thorvaldson et White—(19).

Les personnes suivantes rendent témoignage:

M. J. J. Deutsh,

M. F. T. Denton,

M. R. Warren James.

A 11h. 55, le Comité s'ajourne au jeudi 26 janvier à dix heures du matin.

Certifié conforme.

Le sous-chef de la division des comités,
John A. Hinds.

LE SÉNAT

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR LA MAIN-D'ŒUVRE ET L'EMPLOI

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, mercredi 25 janvier 1961.

Le Comité spécial du Sénat, chargé d'étudier les tendances de la main-d'œuvre et de l'emploi et de faire rapport à ce sujet, se réunit aujourd'hui à dix heures du matin, sous la présidence de l'honorable Léon Méthot.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, puisqu'il y a quorum, je crois qu'il vaut mieux commencer immédiatement car nous avons un certain nombre de sujets à discuter. M. Denton a des renseignements supplémentaires à distribuer aux membres, mais auparavant M. Deutsh a quelque chose à nous dire.

M. JOHN J. DEUTSH: Monsieur le président et honorables sénateurs, lors d'une réunion précédente, on nous a demandé de préparer des renseignements supplémentaires au sujet de l'immigration et de l'émigration des groupes de personnes qui exercent des professions libérales. Je crois que c'est le sénateur John J. Connolly qui a demandé ces renseignements. On nous a aussi demandé de préparer des données relatives au revenu annuel de certains gouvernements en impôts exprimé en pourcentage du revenu national. M. Denton a préparé ces renseignements qui vous ont déjà été distribués. Il a des explications à ajouter et peut-être pourrait-il vous en donner lecture.

M. F. T. DENTON: Monsieur le président et honorables sénateurs, si je commence par le tableau relatif à la taxation, je vous fais remarquer que dans ce tableau, le Canada est comparé à onze autres pays. On a choisi ces pays surtout en raison des données qui étaient mises à notre disposition; il y a certains pays qui ne rapportent pas les renseignements nécessaires. Les données ont été recueillies par le bureau de la statistique des Nations Unies. Actuellement elles s'arrêtent à l'année 1958. Elles sont compilées d'après un système standard de classification qui permet de faire des comparaisons entre les différents pays. Pour faciliter les choses, la mesure statistique employée est la même que la mesure employée par la Chambre de commerce du Canada dans le mémoire qu'elle a présenté au Comité. Vous vous souvenez que les auteurs de ce mémoire ont présenté des chiffres pour le Canada, mais non pour d'autres pays. La mesure est la somme totale des revenus en impôts, retirés à tous les niveaux de gouvernement exprimé en pourcentage du revenu national net. Ce rapport est sujet d'année en année à certaines fluctuations et, pour éviter les effets de cette fluctuation, on a trouvé la moyenne pour la période de quatre années comprise entre 1955 et 1958. Cette moyenne figure à la dernière colonne du tableau et les douze pays ont été inscrits d'après l'ordre des chiffres de cette dernière colonne. Le Japon qui a la moyenne la plus basse pour la période 1955-1958 figure en tête de la liste et la France qui a la moyenne la plus élevée se trouve la dernière. On remarquera que le Canada se trouve à peu près au milieu et que sa moyenne suit de près celle des États-Unis.

IMMIGRATION AU CANADA ET ÉMIGRATION AUX ÉTATS-UNIS DES PERSONNES DE PROFESSION LIBÉRALE, 1953-1959

Profession	1953			1954			1955			1956		
	Imm.	Émig.	Émig. nette	Imm.	Émig.	Émig. nette	Imm.	Émig.	Émig. nette	Imm.	Émig.	Émig. nette
Comptables et vérificateurs	51	215	164	45	165	120	56	211	155	49	265	216
Architectes	4	18	14	8	17	9	6	25	19	11	42	31
Chimistes	22	91	69	25	90	65	19	98	79	15	129	114
Dentistes	2	3	1	3	8	5	8	12	4	3	10	7
Dessinateurs	31	108	77	26	108	82	28	179	151	29	412	383
Ingénieurs	180	519	339	130	494	364	168	615	447	162	953	791
Techniciens et assistants de laboratoire	24	200	176	21	245	224	26	267	241	18	294	276
Infirmières diplômées	98	951	853	83	940	857	71	1,227	1,156	61	1,388	1,327
Médecins et chirurgiens	55	105	50	39	135	96	33	127	94	29	96	67
Instituteurs et professeurs	129	338	209	142	350	208	129	394	265	124	469	345
Autres professions	585	353	−232	559	336	−223	578	456	−122	520	597	77
Total	1,181	2,901	1,720	1,081	2,888	1,807	1,122	3,611	2,489	1,021	4,655	3,634

SOURCE: Les chiffres sur l'immigration ont été fournis par le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration; les chiffres sur l'émigration ont été fournis par le Service de l'immigration et de la naturalisation du département de la Justice des États-Unis.

IMMIGRATION AU CANADA ET ÉMIGRATION AUX ÉTATS-UNIS DES PERSONNES DE PROFESSION LIBÉRALE, 1953-1959—*Suite*

Profession	1957			1958			1959			1953-1959		
	Imm.	Émig.	Émig. nette	Imm.	Émig.	Émig. nette	Imm.	Émig.	Émig. nette	Imm.	Émig.	Émig. nette
Comptables et vérificateurs	41	288	247	66	218	152	43	243	200	351	1,605	1,254
Architectes	9	47	38	6	44	38	7	29	22	51	222	171
Chimistes	22	199	177	13	111	98	18	75	57	134	793	659
Dentistes	2	13	11	7	11	4	12	8	−4	37	65	28
Dessinateurs	35	348	313	32	217	185	32	311	279	213	1,683	1,470
Ingénieurs	142	1,264	1,122	146	720	574	165	1,310	1,145	1,093	5,875	4,782
Techniciens et assistants de laboratoire	27	386	359	26	310	284	31	404	373	173	2,106	1,933
Infirmières diplômées	58	1,553	1,495	105	1,376	1,271	97	1,343	1,246	573	8,778	8,205
Médecins et chirurgiens	46	265	219	52	179	127	66	229	163	320	1,136	816
Instituteurs et professeurs	171	542	371	202	506	304	298	489	191	1,195	3,088	1,893
Autres professions	601	703	102	621	522	−99	676	667	−9	4,140	3,634	−506
Total	1,154	5,608	4,454	1,276	4,214	2,938	1,445	5,108	3,663	8,280	28,985	20,705

SOURCE: Les chiffres sur l'immigration ont été fournis par le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration; les chiffres sur l'émigration ont été fournis par le Service de l'immigration et de la naturalisation du département de la Justice des États-Unis.

REVENU ANNUEL EN IMPÔTS DES GOUVERNEMENTS DE CERTAINS PAYS EXPRIMÉ EN POUR-CENT DU REVENU NATIONAL[1]

	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	Moyenne 1955-58
	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Japon[2]	26.3	26.0	26.1	24.1	24.6	25.8	25.4	—	25.0
Italie	—	—	—	24.0	25.4	25.8	25.7	—	25.2
Australie[3]	28.6	27.5	27.0	27.0	27.7	29.8	27.8	—	28.1
Belgique	30.2	29.2	28.3	28.3	29.1	30.2	31.2	—	29.7
Nouvelle-Zélande[2]	32.4	30.2	31.0	30.7	30.4	28.4	33.8	—	30.8
États-Unis	31.1	31.2	30.0	30.9	31.4	32.0	31.6	—	31.5
Canada	31.7	31.6	31.5	31.8	32.2	32.8	31.3	33.1	32.0
Suède	29.5	30.3	30.7	32.6	33.2	33.4	34.4	—	33.4
Pays-Bas	42.4	39.1	36.2	33.5	35.4	37.8	35.6	—	35.6
Royaume-Uni	40.3	38.4	37.0	37.4	36.3	36.5	37.6	—	37.0
Norvège	37.0	36.9	35.9	36.3	35.6	39.5	41.0	—	38.1
France	40.2	41.8	41.6	40.2	41.5	42.3	43.4	—	41.8

(1) Sauf indication contraire, il s'agit des années civiles.
(2) Année financière commençant le 1er avril.
(3) Année financière commençant le 1er juillet.

REMARQUE: Les calculs de ce tableau sont fondés sur des données compilées d'après un système standard de classification et publiées dans la publication des Nations Unies intitulée *Yearbook of National Accounts Statistics, 1959*. Les chiffres relatifs au Canada pour les années 1958 et 1959 sont fondés sur des données plus récentes qui ont été fournies par le Bureau fédéral de la statistique. Le revenu en impôt comprend les contributions des employés et des employeurs à l'assurance sociale et à la caisse de retraite du gouvernement car ces contributions sont considérées comme un impôt personnel dans le système de classification des Nations Unies.

Si nous passons au tableau qui illustre les déplacements des personnes de profession libérale, je fais remarquer que ces données sont basées sur la statistique du Canada et des États-Unis relativement à l'immigration. La dernière colonne de la deuxième page du tableau présente le total brut d'immigrants et d'émigrants pour la période 1953-1959 et le total net d'émigrants. On remarquera que, dans presque chaque cas, il y a eu une perte nette de personnes et de profession libérale au profit des États-Unis. Il se peut qu'il existe quelques petites différences entre les procédés de classification employés dans les deux pays et il se peut aussi que certains déplacements n'aient pas été enregistrés. Par exemple, les citoyens canadiens qui vont aux États-Unis et qui reviennent plus tard au Canada ne doivent pas être inclus dans nos données statistiques sur l'immigration de même que les citoyens des États-Unis qui retournent dans leur pays. Cependant, il est peu probable que ces différences soient assez importantes pour que l'on mette en doute la validité de la conclusion que l'on tire de ce tableau: il y a eu des pertes importantes et étendues dans presque toutes les catégories de professions libérales.

Le sénateur CROLL: Qu'entendez-vous par «autres professions»?

M. DENTON: Il s'agit de diverses professions.

Le sénateur CROLL: Nommez-en quelques-unes.

M. DENTON: Elles comprennent les diététiciens et certaines catégories d'hommes de science qui ne sont pas classées séparément. Il n'y a que les principales catégories d'hommes de science qui sont énumérées séparément, toutes les autres sont comprises dans les «autres professions».

Le sénateur CROLL: Dans le groupe des «autres professions», je remarque que nous semblons avoir fait quelques gains au cours des dernières années et

que nous sommes du côté positif au lieu du négatif. Cette constatation m'amène à vous demander une définition générale de l'expression «autres professions». Vous ne pouvez pas m'en donner une plus détaillée que celle-là?

M. DENTON: C'est la seule définition que je possède.

Le sénateur BRUNT: Ce groupe comprend-il les avocats?

M. DENTON: Oui, les avocats sont compris dans ce groupe.

Le sénateur BRUNT: Et les politiciens?

Le sénateur BURCHILL: Les impôts sont basés sur tous les niveaux de taxation, y compris les niveaux municipal et provincial?

M. DENTON: Oui.

Le sénateur LÉONARD: Puis-je poser une question à M. Denton? Est-il possible d'obtenir des données relatives à l'Allemagne de l'Ouest?

M. DENTON: Malheureusement, l'Allemagne de l'Ouest ne fait pas de rapport aux Nations Unies à ce sujet.

Le sénateur LÉONARD: Je croyais avoir vu des chiffres relatifs à ce pays en ces dernières années. D'après vous, ils ne sont pas rapportés?

M. DENTON: Pour autant que je le sache, ils ne sont pas rapportés.

Le PRÉSIDENT: S'il n'y a pas d'autres questions, je demanderai maintenant à M. Deutsch de nous présenter M. James.

M. JOHN J. DEUTSCH: Monsieur le président et honorables sénateurs, une des enquêtes que nous avons menées pour le Comité au cours de l'été dernier a consisté à faire une étude sur les chômeurs. A cette fin, nous avons examiné le dossier des personnes inscrites aux bureaux d'assurance-chômage en vue d'obtenir un emploi. Nous avons fait une étude détaillée de ces personnes afin de découvrir leurs caractéristiques, leur identité, leur formation, leurs qualités, la cause de leur manque d'emploi et tous les renseignements possibles à leur sujet.

Cette étude a été effectuée en collaboration avec les bureaux d'assurance-chômage; les fonctionnaires de ces bureaux nous ont grandement aidés et ils ont collaboré entièrement avec nous ainsi que les fonctionnaires du Bureau de la statistique, du ministère du Travail et autres organismes du gouvernement. Cette collaboration nous a permis de conduire notre enquête avec succès.

L'enquête a été faite dans tous les bureaux d'assurance-chômage du pays d'après un échantillonnage. Elle a nécessité la compilation de nombreuses statistiques, besogne qui est maintenant terminée. Les résultats de cette étude sont contenus dans le document qui vous a été distribué ce matin.

Le travail minutieux que comportait cette enquête avait été confié à M. James, fonctionnaire au ministère de la Défense nationale et chef de la section de la statistique au bureau du sous-ministre de ce ministère. M. James nous a été prêté pour diriger l'enquête sur les chômeurs.

M. James possède une vaste expérience dans la statistique relative à la main-d'œuvre car il a été responsable de ce domaine pendant plusieurs années au Bureau fédéral de la statistique; je peux même dire qu'il a été un des pères de l'enquête sur la population active. En conséquence, il a apporté à cette tâche une grande expérience et de vastes connaissances. Il a accompli une grande partie des tâches minutieuses que comportait l'enquête et il a assuré la surveillance générale du travail de compilation des données statistiques.

Honorables sénateurs, je suis heureux de vous présenter M. Warren James qui vous fera lecture de son rapport.

M. R. WARREN JAMES: Monsieur le président et honorables sénateurs, voici mon rapport au Comité spécial du Sénat sur la main-d'œuvre et l'emploi:

LES CARACTÉRISTIQUES DES PERSONNES EN QUÊTE D'EMPLOI: ENQUÊTE SUR LES PERSONNES INSCRITES AU SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT SEPTEMBRE 1960

I. INTRODUCTION

Au cours des vingt dernières années, on a adopté aux États-Unis et au Canada des méthodes efficaces qui permettent de conduire périodiquement des petites enquêtes par sondage sur la population. Il s'ensuit que nous avons des données estimatives mensuelles au sujet du niveau de l'emploi et du chômage qui remontent à un certain nombre d'années. Ces renseignements sont précieux car ils nous tiennent au courant de l'économie canadienne. Il est important de connaître l'étendue des fluctuations chez la population active, de savoir si le nombre de chômeurs augmente ou diminue et quelles sont les causes de ces fluctuations.

Il est encore plus important de comprendre que les données statistiques sur le chômage se rapportent à des personnes réelles. Le fait que nous nous concentrons sur les techniques des mesures statistiques et sur les problèmes techniques connexes ne doit pas diminuer le souci que nous devons avoir pour les aspects humains du problème. A cette époque-ci surtout, alors que l'on s'intéresse particulièrement au chômage au Canada, il devient encore plus nécessaire d'essayer de savoir quelles sortes de personnes en sont les victimes.

Une partie du programme de recherches mis en œuvre pour le Comité spécial sur la main-d'œuvre et l'emploi a consisté à essayer de jeter un peu de lumière sur une question embarrassante: «Qui sont les chômeurs?» On a admis que, pour trouver la réponse à cette question, il faudrait demander les renseignements directement aux chômeurs eux-mêmes et que la façon la plus pratique de procéder serait de faire une enquête auprès de certaines personnes inscrites aux bureaux locaux de la Commission d'assurance-chômage à titre de personnes en quête d'emploi et choisies au moyen de l'échantillonnage.

Dans l'ensemble, il était évident que ce que nous voulions c'est une analyse détaillée de la personnalité et autres caractéristiques du groupe de personnes en quête d'emploi. Il était naturellement nécessaire d'obtenir en premier des renseignements sur le sexe, l'âge, l'état civil, les responsabilités familiales, le travail ordinaire, les occupations normales, les mois de chômage et autres sujets du même genre. Après une série d'entretiens avec les fonctionnaires de la Commission d'assurance-chômage, du Bureau fédéral de la statistique et du ministère du Travail, un questionnaire de vingt et un numéros a été dressé. Le questionnaire tel qu'il a été employé, quoique dans un format plus petit, est reproduit dans le présent rapport.

Il nous faut expliquer quelques-unes des caractéristiques spéciales de ce questionnaire. En premier lieu, il devait être simple, facile à comprendre et pouvoir être rempli dans un délai assez court. Deuxièmement, il ne fallait pas poser des questions d'ordre financier car elles auraient pu être considérées comme une intrusion dans la vie privée des personnes interrogées. Troisièmement, il était important que ni les questions ni la méthode d'enquête enlèvent à une personne le droit de recevoir l'assurance-chômage. Voilà surtout pourquoi on a insisté pour que les questionnaires ne soient pas signés, afin que ces personnes ne soient pas portées à penser qu'elles auraient à justifier leurs réponses de quelque façon.

SÉNAT DU CANADA **ENQUÊTE SUR LES CONDITIONS D'EMPLOI, 1960** **Questionnaire A**

Le Comité spécial du Sénat du Canada, chargé d'étudier les questions relatives à la main-d'oeuvre et à l'emploi, fait présentement faire à travers le Canada une étude des conditions d'emploi. Pour faciliter cette étude, on demande à certaines personnes désignées au hasard de remplir le présent questionnaire. Vous avez été choisi comme une personne représentative et vous êtes prié de répondre aux questions posées ci-après. La plupart d'entre elles sont des questions simples, qui vous concernent ou ont trait à votre famille et à votre travail, auxquelles vous pouvez répondre par un crochet √ dans l'une des cases. N'INSCRIVEZ NULLE PART SUR CETTE FORMULE VOTRE NOM. Personne, sauf vous-même, ne connaîtra l'identité de celui qui a rempli cette formule. Les résultats obtenus ne serviront qu'à des fins statistiques et tout renseignement à votre sujet ou concernant votre famille demeurera confidentiel. On vous prie d'accorder à cette enquête quelques minutes de votre temps.

Si vous recevez cette formule par le courrier, vous êtes prié de l'insérer, une fois remplie, dans l'enveloppe ci-jointe et de la mettre à la poste. L'ENVELOPPE DE RETOUR ÉTANT AFFRANCHIE, N'Y APPOSEZ AUCUN TIMBRE-POSTE.

QUESTIONS VOUS CONCERNANT

1. Où demeurez-vous? *Veuillez indiquer la cité, la ville ou le village.*

VEUILLEZ RÉPONDRE À CHACUNE DES QUESTIONS SUIVANTES EN INSCRIVANT UN CROCHET (√) DANS LA CASE PLACÉE EN REGARD DE LA RÉPONSE APPROPRIÉE

2. Sexe?
- Homme ☐ 1
- Femme ☐ 2

3. Quel âge avez-vous?
- 14–19 ☐ 1
- 20–24 ☐ 2
- 25–34 ☐ 3
- 35–44 ☐ 4
- 45–54 ☐ 5
- 55–64 ☐ 6
- 65 ou plus ☐ 7

4. Quel niveau de scolarité avez-vous atteint?
- N'ai aucune scolarité ☐ 1
- Ai fait une année quelconque d'école primaire ☐ 2
- Ai complété l'école primaire ☐ 3
- Ai fait une année quelconque d'école secondaire (high school) ☐ 4
- Ai complété l'école secondaire ☐ 5
- Ai fait une année quelconque de collège ☐ 6
- Ai complété un cours de collège ☐ 7

5. Possédez-vous une compétence technique ou une spécialisation pour un métier quelconque ou une occupation spéciale?
- N'ai aucune compétence technique ☐ 0
- Possède une compétence partielle ☐ 1
- Suis pleinement compétent ☐ 2

QUESTIONS CONCERNANT VOTRE FAMILLE

6. Êtes-vous célibataire ou marié?
- Célibataire ☐ 1
- Marié(e), dont la femme ou le mari vit à la maison ☐ 2
- Marié(e), dont la femme ou le mari ne vit pas à la maison ☐ 3
- Divorcé(e), Séparé(e), veuf ou veuve ☐ 4

7. Indiquez la date de votre mariage?
- 1959–1960 ☐ 1
- 1957–1958 ☐ 2
- 1955–1956 ☐ 3
- 1955 ou avant ☐ 4
- Suis célibataire ☐ 5

8. Vivez-vous seul ou avec d'autres membres de votre famille?
- Je vis seul ☐ 1
- Je vis avec d'autres membres de ma famille ☐ 2

9. Parmi ces membres de votre famille avec qui vous vivez, y en a-t-il qui travaillent présentement?
- Non ☐ 0
- Oui ☐ 1
- Je vis seul ☐ 2

10. Habitez-vous la maison de vos parents et dans le cas de l'affirmative, ces derniers travaillent-ils?
- Je n'habite pas avec mes parents ☐ 0
- Oui, l'un d'entre eux travaille ☐ 1
- Oui, tous deux travaillent ☐ 2
- Oui, aucun d'eux ne travaille ☐ 3

11. Est-ce que votre mari ou votre femme travaille?
- Non ☐ 0
- Oui, mais moins qu'à plein temps ☐ 1
- Oui, à plein temps ☐ 2
- Je ne suis pas marié(e) ☐ 3

QUESTIONS CONCERNANT VOTRE TRAVAIL

12. Que faites-vous d'ordinaire? *(Ne pointez qu'une seule case)*
- Je travaille pour gagner ma vie ☐ x
- Je tiens maison ou aide à tenir maison ☐ 1
- Je fréquente l'école ☐ 2
- Je suis retraité ☐ 3
- Je reste à la maison ☐ 4

13. De plus, travaillez-vous habituellement *(Ne répondez pas si dans la réponse à la dernière question vous avez déclaré que vous travaillez)*
- Non ☐ 0
- Oui, régulièrement ☐ 1
- Oui, de temps en temps ☐ 2
- Oui, à certaines époques de l'année ☐ 3

14. Aviez-vous un emploi dans la semaine qui s'est terminée samedi dernier?
- Non ☐ 0
- Oui, j'ai travaillé une partie de la semaine ☐ 1
- Oui, j'ai travaillé toute la semaine ☐ 2
- Oui, mais j'ai été temporairement mis à pied, malade ou sans travail pour autre motif ☐ 3

15. Où travaillez-vous d'ordinaire?
- Dans un bureau ☐ 0
- Dans une manufacture, une usine ou un moulin ☐ 1
- Dans la construction ☐ 2
- Dans une ferme ☐ 3
- Dans un magasin ou restaurant ☐ 4
- Dans une mine ☐ 5
- Dans le bois ou à la pêche ☐ 6
- Ailleurs ☐ 7
- Je n'ai pas encore commencé à travailler régulièrement ☐ 8

16. Combien de mois se sont écoulés depuis votre dernier emploi régulier?
- Moins d'un mois ☐ 1
- De 1 à 2 mois ☐ 2
- De 2 à 4 mois ☐ 3
- De 4 à 6 mois ☐ 4
- 6 mois ou plus ☐ 5
- J'ai présentement un emploi régulier ☐ 6
- Je n'ai pas encore travaillé régulièrement ☐ 7

17. Quel genre de travail vous convient davantage?
- Un emploi continu à plein temps ☐ 1
- Un emploi continu à temps partiel ☐ 2
- Un emploi temporaire à plein temps ☐ 3
- Un emploi temporaire à temps partiel ☐ 4

AUTRES QUESTIONS

18. Au cours des cinq dernières années, avez-vous déménagé d'un endroit situé dans une autre province?
- Non ☐ 0
- Oui ☐ 1

19. Au cours des cinq dernières années, avez-vous déménagé d'un endroit situé dans un autre pays?
- Non ☐ 0
- Oui ☐ 1

20. Si vous vouliez vous trouver du travail ou un meilleur emploi, qu'est-ce qui vous serait le plus utile, d'après vous?
- Une éducation générale plus poussée ☐ 1
- Une formation ou une spécialité techniques plus poussées ☐ 2
- Un plus grand choix d'emplois ☐ 3
- Autre chose que ces éléments-là ☐ 4

21. Êtes-vous obligé de travailler pour subvenir ou aider à subvenir à vos propres besoins ou aux besoins de votre famille?
- C'est nécessaire ☐ 1
- Ce n'est pas nécessaire mais un supplément de revenu est désirable et utile ☐ 2
- Je ne suis pas obligé de travailler mais j'aime faire quelque chose d'utile ☐ 3
- Ce n'est pas nécessaire ☐ 4

VEUILLEZ RÉPONDRE À TOUTES LES QUESTIONS

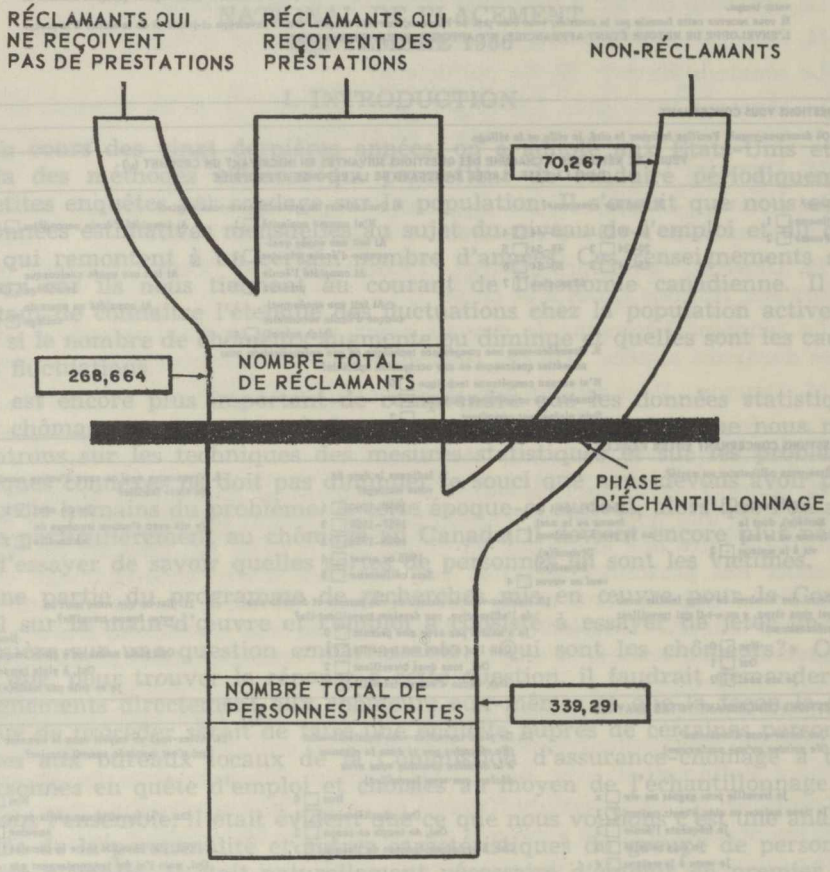

GRAPHIQUE I DIAGRAMME SCHÉMATIQUE ILLUSTRANT L'ENVERGURE DE "L'ENQUÊTE SUR LES CONDITIONS D'EMPLOI EN 1960"

La méthode d'échantillonnage est importante et il est nécessaire de nous y arrêter brièvement afin de comprendre les résultats qui ont suivi. La Commission d'assurance-chômage a généreusement consenti à choisir un certain nombre de réclamants ou de personnes inscrites et sans emploi dans tous ses bureaux locaux d'après les listes qu'elle avait en main le jeudi 22 septembre. Les personnes désignées devaient recevoir le questionnaire quand elles se présenteraient au bureau local au cours de la période du 26 au 30 septembre. On devait poster le questionnaire aux personnes inscrites sur la liste d'échantillonnage si elles ne se présentaient pas au bureau au cours de cette période.

On doit faire remarquer que le nombre de personnes inscrites pour un emploi le 22 septembre ne comprend pas certaines catégories de personnes dont les plus importantes sont les suivantes:

a) Les personnes qui ont déjà un emploi. Ordinairement ces personnes essaient de trouver un autre emploi.

b) Les personnes qui ne peuvent occuper qu'un emploi à temps partiel.

c) Les personnes qui se sont inscrites avant le moment où elles seront disponibles pour un emploi.

Les personnes de ces catégories ne devaient donc pas être comprises ni dans le compte total ni dans l'échantillonnage. De plus, les personnes inscrites à plus d'un bureau, à Ottawa et à Hull par exemple, ne devaient être comptées qu'à un seul bureau:

Pour illustrer la méthode d'échantillonnage, nous avons préparé le graphique I qui s'intitule: «Diagramme schématique illustrant l'envergure de l'enquête sur les conditions d'emploi en 1960.»

On verra que, sur le diagramme, les deux principales colonnes indicatrices ou parties composantes représentent tout d'abord les personnes qui réclament des prestations d'assurance-chômage et, en second lieu, celles qui n'en réclament point. Évidemment les deux groupes s'inscrivent pour obtenir de l'emploi et constituent le «dossier vivant» des chômeurs inscrits. Il est aussi à remarquer que les réclamants se divisent en deux catégories: ceux qui reçoivent des paiements d'assurance et ceux qui ne reçoivent pas couramment les prestations. Au moment du relevé, environ 80 p. 100 des réclamants touchaient les prestations. Quant aux autres, il s'agissait de ceux dont la période d'attente n'était pas terminée ou de ceux dont la réclamation faisait l'objet d'une revision, pour une raison quelconque.

Il y a eu des difficultés de procédure ou d'ordre technique pour séparer de tous les autres ceux qui recevaient les prestations. Voilà pourquoi il a seulement été possible d'établir une distinction entre réclamants et non-réclamants. Il existe probablement une différence entre réclamants et bénéficiaires, mais en général, il semble qu'il soit raisonnable de considérer les réclamants comme étant au nombre de ceux qui touchent des prestations.

La phase de pendage est indiquée, de façon symbolique, par l'épaisse ligne noire sur le diagramme. Au moment de faire le relevé statistique du 22 septembre, il y avait environ 268,700 réclamants et 70,600 non-réclamants inscrits au «dossier vivant», soit 339,300. Dans la plupart des bureaux locaux, on a choisi au hasard des exemples dans la proportion de 10 p. 100, mais dans les bureaux ayant plus de 5,000 inscriptions, la proportion a été réduite à 5 p. 100, afin d'éviter la congestion et le retard dans les bureaux locaux.

Si tous les types choisis avaient rempli le questionnaire, le nombre des réponses aurait été d'environ 25,600. Mais comme il fallait s'y attendre, il y en a un certain nombre qui n'ont pas rempli le questionnaire. En fait, on nous a retourné 17,325 questionnaires qu'on a utilisés et classés. Ce nombre ne représente que les deux tiers environ du maximum. Vu le fait que les réponses

devaient être anonymes, nous n'avions aucun moyen d'établir s'il y avait une différence appréciable entre ceux qui ont répondu et ceux qui ne l'ont pas fait. Il semble bien qu'un plus grand nombre d'entre eux aient des difficultés en matière de langue ou d'instruction, mais en analysant les résultats, on a supposé que les caractéristiques qui nous intéressent sont le lot de la moyenne.

Il faut souligner également que les estimations du présent rapport, parce qu'elles sont faites d'après un sondage, peuvent différer des résultats d'une enquête sur tous les chômeurs inscrits. Néanmoins, le sondage est comparativement très étendu et il se peut qu'une estimation sur cent dépassant 5,000, fondée sur le sondage, soit différente des résultats d'une énumération complète de plus d'un ou deux pour cent. Pour un relevé comme celui-ci, une telle précision est plus que suffisante. Il peut être intéressant de remarquer que le sondage est au moins cinq fois plus considérable que le nombre des chômeurs compris dans le relevé de la main-d'œuvre de septembre du Bureau fédéral de la statistique. Il ne s'agit ici nullement d'une comparaison désobligeante. Elle indique plutôt que l'ampleur du présent sondage permet de faire une double classification assez détaillée.

L'idée générale du présent rapport est tout d'abord de présenter en résumé un tableau statistique de tous les chômeurs inscrits. Cela est fait pour montrer de quelle sorte de gens il s'agit, pour faire ressortir les caractéristiques évidentes quant à l'endroit, à l'âge, au sexe, à l'état matrimonial, avec un bref aperçu de ce qu'ils font d'ordinaire et de l'endroit où ils ont coutume de travailler. Les trois chapitres suivants examinent de façon plus détaillée les trois groupes présentant un intérêt spécial, à savoir les jeunes gens, les gens plus âgés, les femmes mariées, dans cet ordre. Puis, il sera souhaitable d'examiner de plus près les caractéristiques d'hommes à l'apogée de leur capacité de travail. Il y aura alors lieu de procéder à un bref examen des caractéristiques des chômeurs inscrits en matière d'instruction, et d'étudier également diverses constatations. Finalement, la dernière partie résumera les résultats du relevé qui semblent être les plus importants.

En général, les tableaux statistiques qui sont compris dans le texte sont de brefs résumés. La plupart des tableaux détaillés figurent en appendice statistique à la fin du rapport.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Monsieur le président, j'imagine que les tableaux et graphiques dont il est question dans le texte qu'on nous lit figureront dans le compte rendu à l'endroit indiqué par M. James.

Le PRÉSIDENT: Oui, sénateur.

II. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DES CHÔMEURS INSCRITS

Dans un pays comme le Canada, on porte actuellement grand intérêt à la répartition géographique de tout ce qui touche un grand nombre d'habitants. C'est ainsi que le graphique 2 montre la répartition provinciale de tous les chômeurs inscrits.

Les réclamants sont représentés par la partie ombrée de la colonne et les non-réclamants, par la partie blanche. Par l'échelle qui est à gauche, on peut voir que les chiffres vont de 1,000 pour l'Île-du-Prince-Édouard à 130,000 pour l'Ontario. Il n'est pas étonnant de constater que le grand nombre des chômeurs inscrits se concentre dans le Québec et l'Ontario.

Afin de décider si cette répartition est valable, il est bon de la comparer avec les résultats du relevé de la main-d'œuvre du Bureau fédéral de la statistique, pour la semaine qui s'est terminée le 17 septembre.

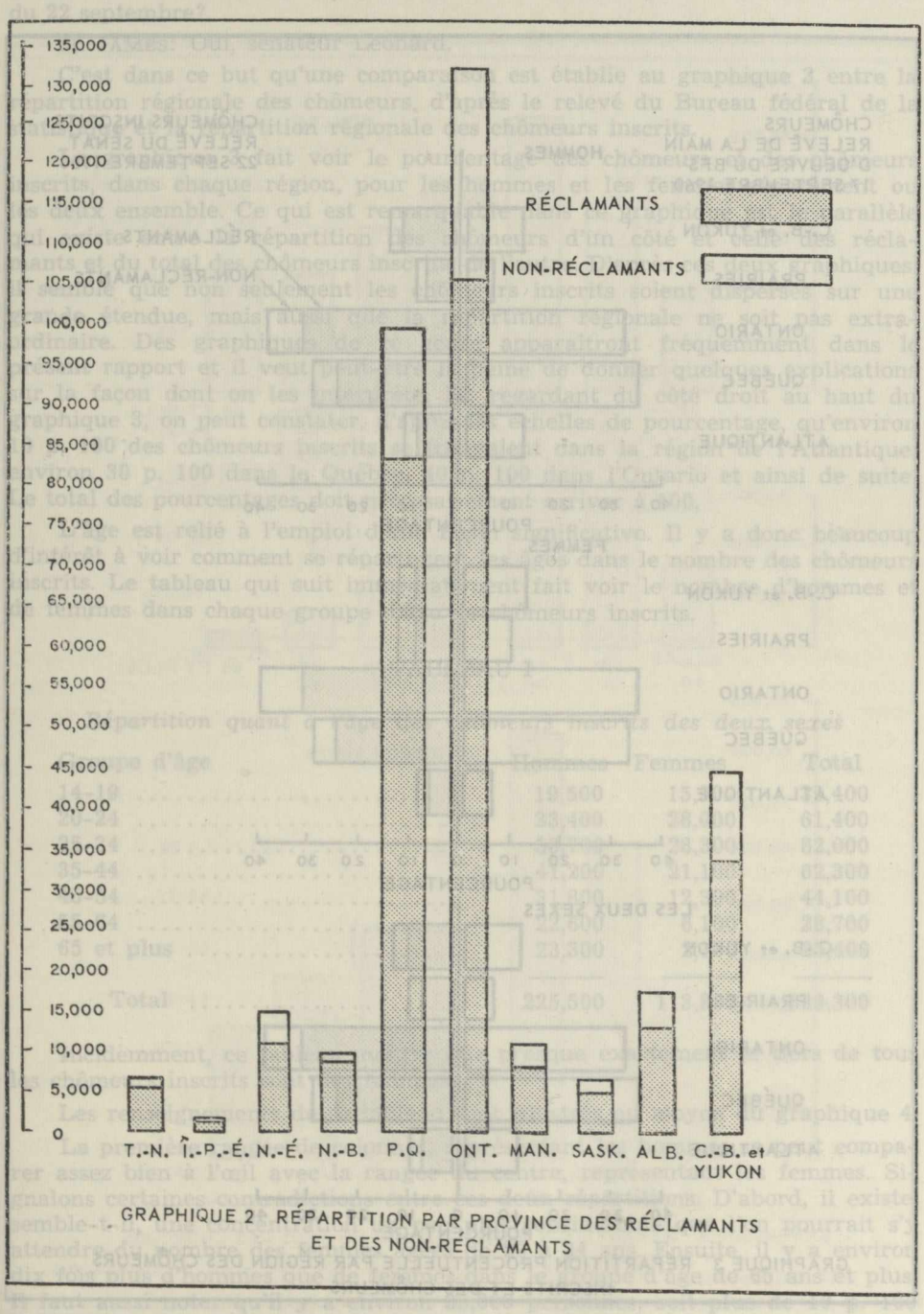

GRAPHIQUE 2 RÉPARTITION PAR PROVINCE DES RÉCLAMANTS ET DES NON-RÉCLAMANTS

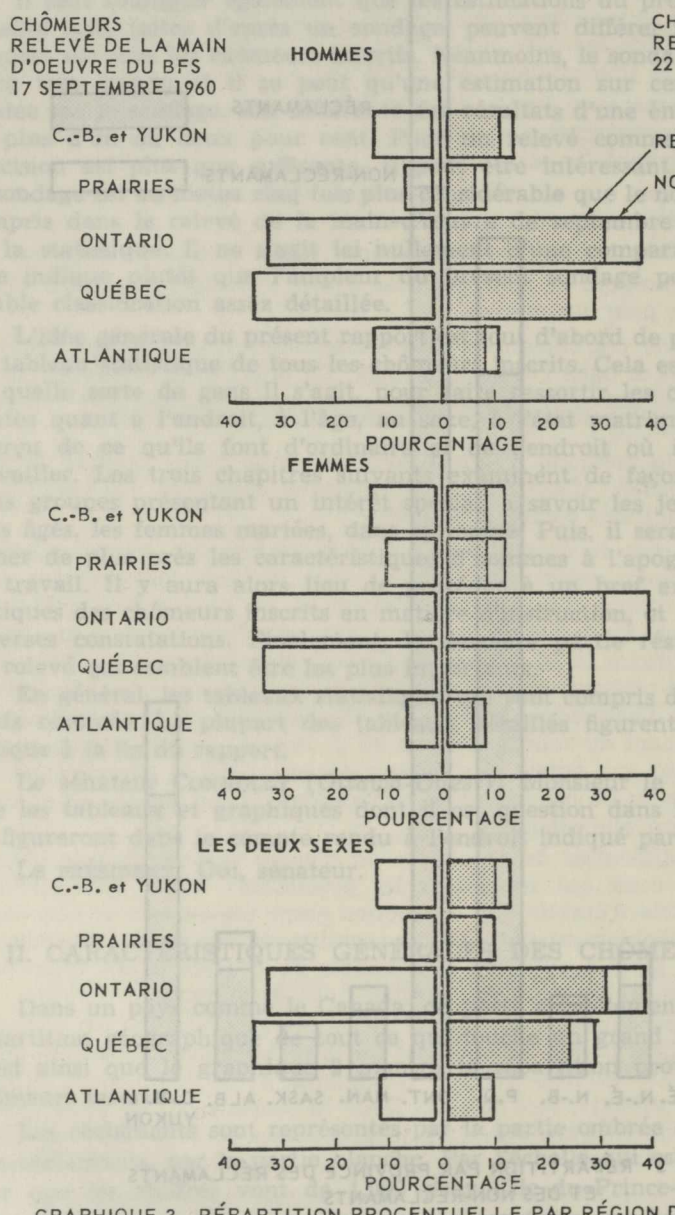

GRAPHIQUE 3 RÉPARTITION PROCENTUELLE PAR RÉGION DES CHÔMEURS INSCRITS ET DES CHÔMEURS

Le sénateur LEONARD: Ce graphique se rapporte-t-il au même nombre de gens auquel a trait le graphique précédent où il est question des réclamants du 22 septembre?

M. JAMES: Oui, sénateur Leonard.

C'est dans ce but qu'une comparaison est établie au graphique 3 entre la répartition régionale des chômeurs, d'après le relevé du Bureau fédéral de la statistique et la répartition régionale des chômeurs inscrits.

Le graphique 3 fait voir le pourcentage des chômeurs et des chômeurs inscrits, dans chaque région, pour les hommes et les femmes séparément ou les deux ensemble. Ce qui est remarquable dans ce graphique est le parallèle qui existe entre la répartition des chômeurs d'un côté et celle des réclamants et du total des chômeurs inscrits, de l'autre. D'après ces deux graphiques, il semble que non seulement les chômeurs inscrits soient dispersés sur une grande étendue, mais aussi que la répartition régionale ne soit pas extraordinaire. Des graphiques de ce genre apparaîtront fréquemment dans le présent rapport et il veut peut-être la peine de donner quelques explications sur la façon dont on les interprète. En regardant du côté droit au haut du graphique 3, on peut constater, d'après les échelles de pourcentage, qu'environ 10 p. 100 des chômeurs inscrits se trouvaient dans la région de l'Atlantique, environ 30 p. 100 dans le Québec, 40 p. 100 dans l'Ontario et ainsi de suite. Le total des pourcentages doit nécessairement arriver à 100.

L'âge est relié à l'emploi d'une façon significative. Il y a donc beaucoup d'intérêt à voir comment se répartissent les âges dans le nombre des chômeurs inscrits. Le tableau qui suit immédiatement fait voir le nombre d'hommes et de femmes dans chaque groupe d'âge de chômeurs inscrits.

TABLEAU I

Répartition quant à l'âge des chômeurs inscrits des deux sexes

Groupe d'âge	Hommes	Femmes	Total
14-19	19,500	15,900	35,400
20-24	33,400	28,000	61,400
25-34	53,700	28,300	82,000
35-44	41,200	21,100	62,300
45-54	31,800	12,300	44,100
55-64	22,600	6,100	28,700
65 et plus	23,300	2,100	25,400
Total	225,500	113,800	339,300

Incidemment, ce tableau montre que presque exactement le tiers de tous les chômeurs inscrits sont des femmes.

Les renseignements de ce tableau sont illustrés au moyen du graphique 4.

La première rangée de colonnes, représentant les hommes se peut comparer assez bien à l'œil avec la rangée du centre, représentant les femmes. Signalons certaines contradictions entre ces deux répartitions. D'abord, il existe, semble-t-il, une concentration un peu plus considérable que l'on pourrait s'y attendre du nombre des femmes âgées de 20 à 34 ans. Ensuite, il y a environ dix fois plus d'hommes que de femmes dans le groupe d'âge de 65 ans et plus. Il faut aussi noter qu'il y a environ 35,000 personnes, soit plus de 10 p. 100 du total, dans le groupe d'âge de 14 à 19 ans.

Une comparaison avec la main-d'œuvre en général confirme les particularités de la répartition des chômeurs inscrits en fonction de l'âge.

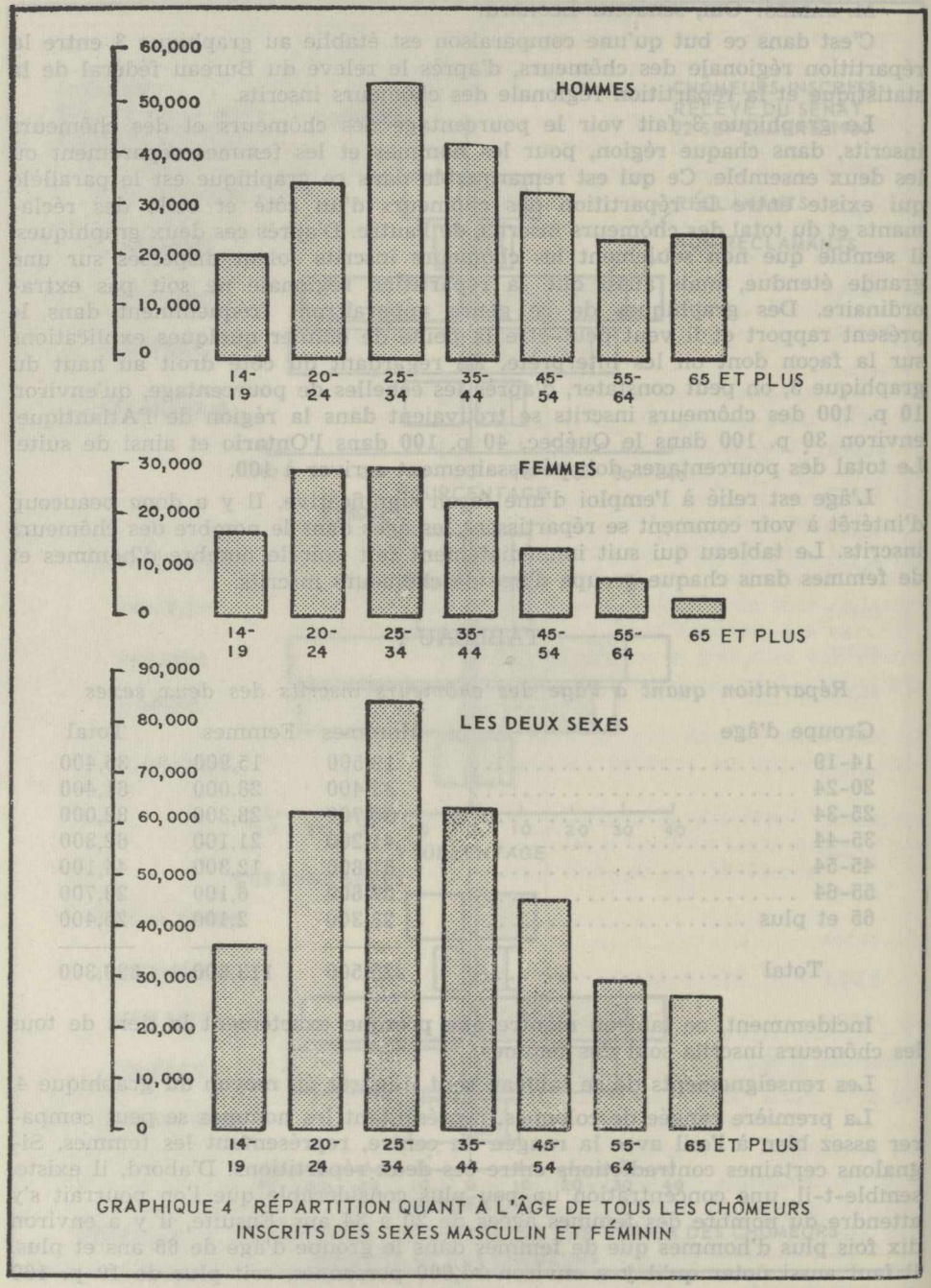

GRAPHIQUE 4 RÉPARTITION QUANT À L'ÂGE DE TOUS LES CHÔMEURS INSCRITS DES SEXES MASCULIN ET FÉMININ

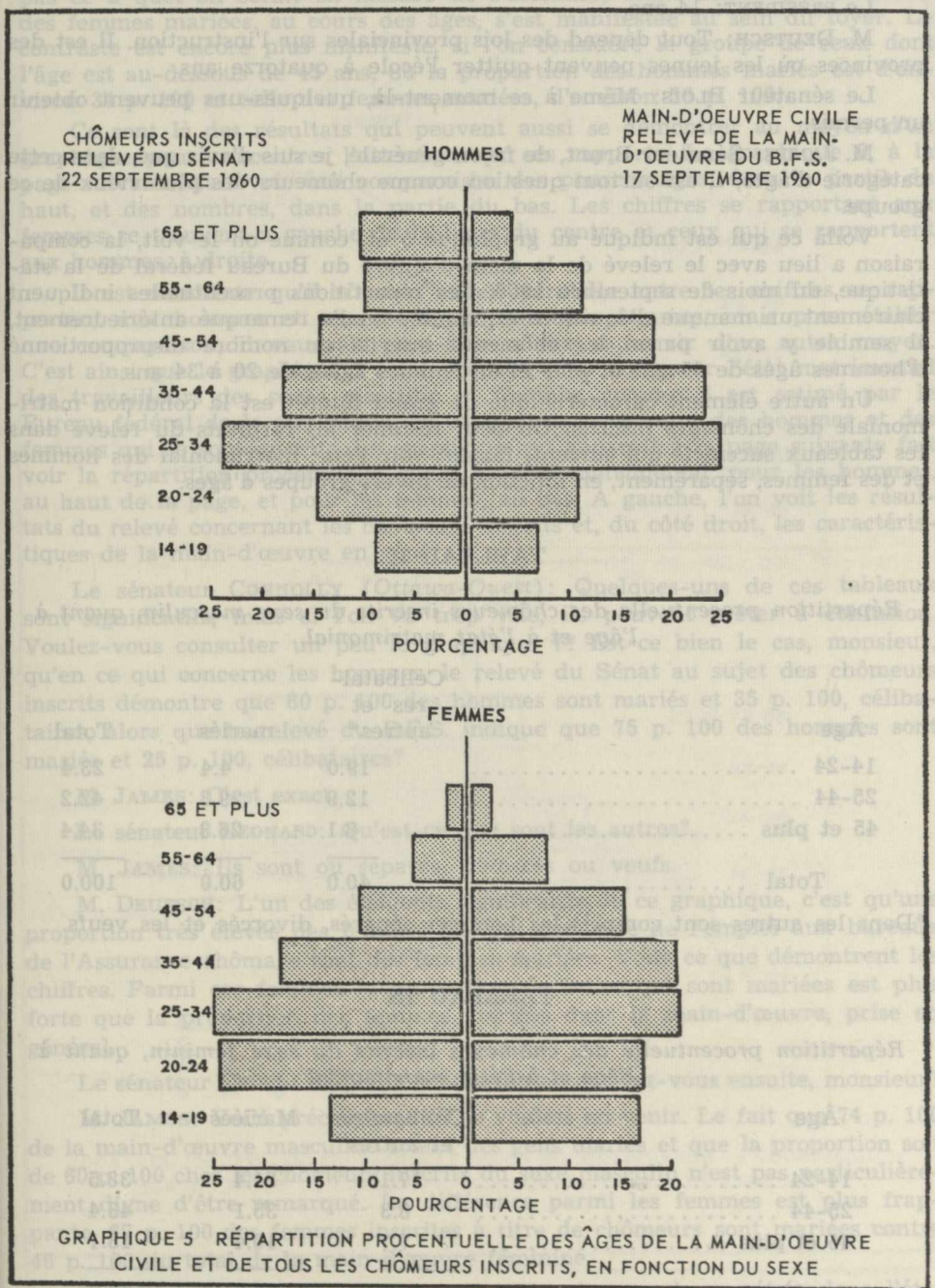

GRAPHIQUE 5 RÉPARTITION PROCENTUELLE DES ÂGES DE LA MAIN-D'OEUVRE CIVILE ET DE TOUS LES CHÔMEURS INSCRITS, EN FONCTION DU SEXE

Le sénateur BRUNT: Vous dites «dans le groupe de ceux qui sont âgés de 14 à 19 ans». Je croyais que ces jeunes gens devaient fréquenter l'école jusqu'à l'âge de 16 ans.

Le PRÉSIDENT: 14 ans.

M. DEUTSCH: Tout dépend des lois provinciales sur l'instruction. Il est des provinces où les jeunes peuvent quitter l'école à quatorze ans.

Le sénateur BLOIS: Même à ce moment-là, quelques-uns peuvent obtenir un permis.

M. JAMES: Sénateur Brunt, de façon générale, je suis d'avis que, dans cette catégorie d'âges, il est surtout question comme chômeurs des plus vieux de ce groupe.

Voilà ce qui est indiqué au graphique 5 et, comme on le voit, la comparaison a lieu avec le relevé de la main-d'œuvre du Bureau fédéral de la statistique, du mois de septembre 1960. Les répartitions procentuelles indiquent clairement un manque d'équilibre et, comme on l'a remarqué antérieurement, il semble y avoir parmi les chômeurs inscrits un nombre disproportionné d'hommes âgés de 65 ans et plus et de femmes âgées de 20 à 34 ans.

Un autre élément caractéristique de grand intérêt est la condition matrimoniale des chômeurs inscrits. On peut résumer les résultats du relevé dans les tableaux succincts qui suivent, faisant voir l'état matrimonial des hommes et des femmes, séparément, en fonction de divers groupes d'âges.

TABLEAU II

Répartition procentuelle des chômeurs inscrits du sexe masculin, quant à l'âge et à l'état matrimonial.

Âge	Célibataires et autres*	mariés	Total
14-24	19.0	4.4	23.4
25-44	12.9	29.3	42.2
45 et plus	8.1	26.3	34.4
Total	40.0	60.0	100.0

*Dans les autres sont compris les hommes séparés, divorcés et les veufs.

TABLEAU III

Répartition procentuelle des chômeurs inscrits du sexe féminin, quant à l'âge et à l'état matrimonial

Âge	Célibataires et autres*	Mariées	Total
14-24	17.1	21.4	38.5
25-44	8.3	35.1	43.4
45 et plus	7.7	10.4	18.1
Total	33.1	66.9	100.0

*Dans les autres sont comprises les femmes séparées, divorcées et les veuves.

D'après la rangée du bas des totaux, sur ces tableaux, il semble qu'il y ait 60 p. 100 des hommes inscrits comme chômeurs qui soient mariés, alors que la même proportion chez les femmes est de 67 p. 100, environ. Ce n'est peut-être pas ce à quoi on serait en mesure de s'attendre, étant donné que l'activité des femmes mariées, au cours des âges, s'est manifestée au sein du foyer. Le contraste est encore plus manifeste, si l'on considère le groupe de ceux dont l'âge est au-dessous de 45 ans, où la proportion des hommes mariés est d'environ 34 p. 100 et celle des femmes mariées, d'environ 56 p. 100.

Ce sont là des résultats qui peuvent aussi se démontrer au moyen d'un graphique pour concentrer l'attention sur ces rapports. Le graphique 6, à la page suivante, fait voir une comparaison des pourcentages, dans la partie du haut, et des nombres, dans la partie du bas. Les chiffres se rapportant aux femmes se trouvent à gauche de la ligne du centre et ceux qui se rapportent aux hommes, à droite.

Il est manifeste qu'il n'existe aucun parallèle entre les chiffres se rapportant aux hommes et ceux se rapportant aux femmes, mais pour établir une comparaison, il vaudrait peut-être mieux se servir d'un autre moyen. C'est ainsi que le graphique 7 a été préparé, pour comparer l'état matrimonial des travailleurs des sexes masculin et féminin, comme il est estimé par le Bureau fédéral de la statistique, en septembre, avec celui des hommes et des femmes qui se sont inscrits. Le graphique qui apparaît à la page suivante fait voir la répartition procentuelle quant à l'état matrimonial, pour les hommes, au haut de la page, et pour les femmes, au bas. A gauche, l'on voit les résultats du relevé concernant les chômeurs inscrits et, du côté droit, les caractéristiques de la main-d'œuvre en général.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Quelques-uns de ces tableaux sont significatifs, mais si l'on va trop vite, ils peuvent prêter à confusion. Voulez-vous consulter un peu le graphique 7? Est-ce bien le cas, monsieur, qu'en ce qui concerne les hommes, le relevé du Sénat au sujet des chômeurs inscrits démontre que 60 p. 100 des hommes sont mariés et 35 p. 100, célibataires, alors que le relevé du B.F.S. indique que 75 p. 100 des hommes sont mariés et 25 p. 100, célibataires?

M. JAMES: C'est exact.

Le sénateur LEONARD: Qu'est-ce que sont les autres?

M. JAMES: Ils sont ou séparés, divorcés ou veufs.

M. DEUTSCH: L'un des éléments significatifs de ce graphique, c'est qu'une proportion très élevée des femmes qui ont demandé de l'emploi aux bureaux de l'Assurance-chômage sont des femmes mariées. Voilà ce que démontrent les chiffres. Parmi ces femmes la proportion de celles qui sont mariées est plus forte que la proportion des femmes mariées dans la main-d'œuvre, prise en général.

Le sénateur CROLL: A quelle conclusion en arrivez-vous ensuite, monsieur?

M. JAMES: Voilà précisément où je voulais en venir. Le fait que 74 p. 100 de la main-d'œuvre masculine soient des gens mariés et que la proportion soit de 60 p. 100 chez les chômeurs inscrits du sexe masculin n'est pas particulièrement digne d'être remarqué. La différence parmi les femmes est plus frappante. 67 p. 100 des femmes inscrites à titre de chômeurs sont mariées contre 46 p. 100 du total de la main-d'œuvre féminine.

Peut-être devrais-je indiquer que cette absence de symétrie dans l'état matrional des femmes inscrites à titre de chômeurs est démontrée assez clairement au bas du graphique 7.

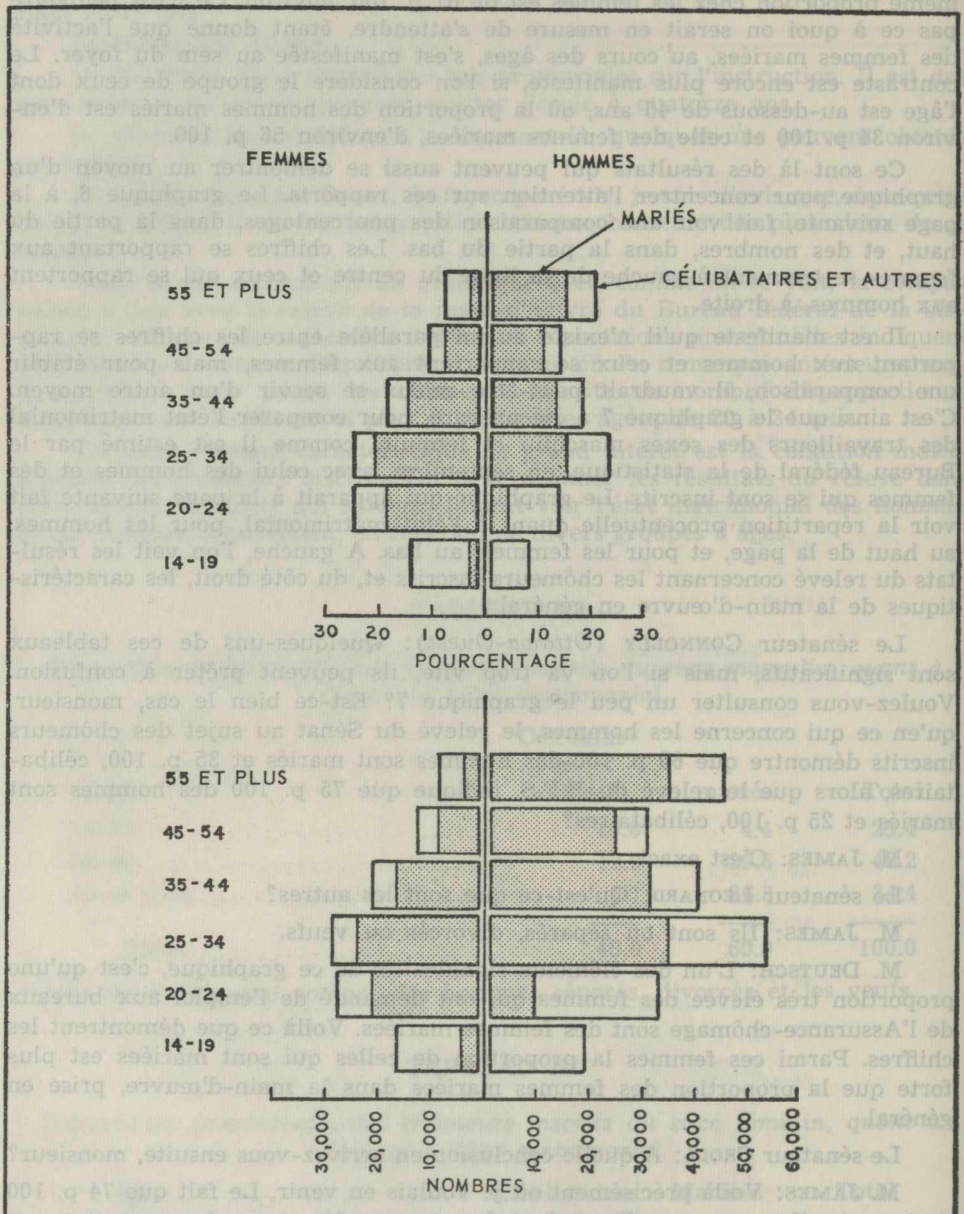

GRAPHIQUE 6 RÉPARTITION DE TOUS LES CHÔMEURS INSCRITS SELON L'ÂGE, LE SEXE ET L'ÉTAT MATRIMONIAL – NOMBRES ET POURCENTAGE

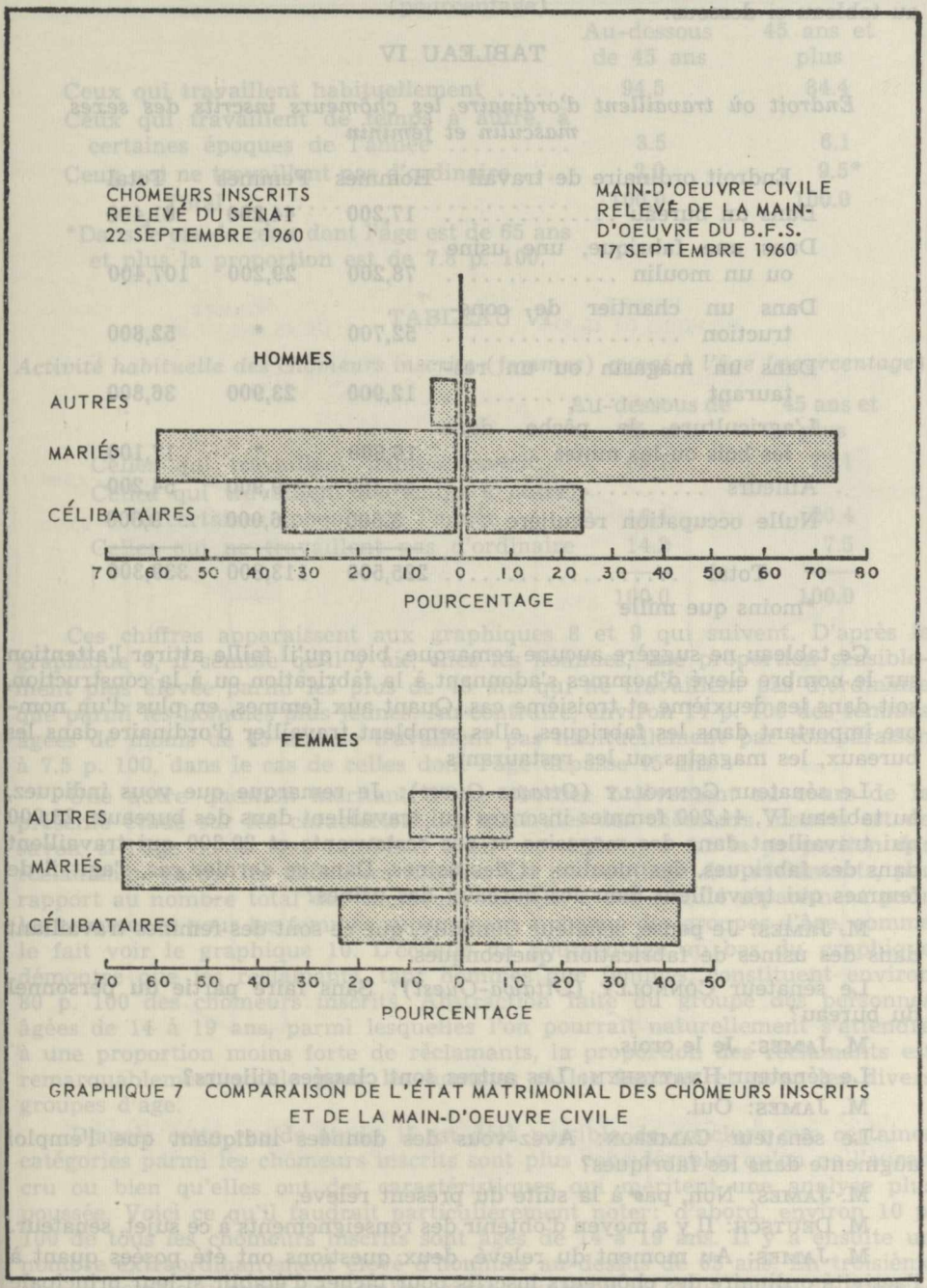

GRAPHIQUE 7 COMPARAISON DE L'ÉTAT MATRIMONIAL DES CHÔMEURS INSCRITS ET DE LA MAIN-D'OEUVRE CIVILE

Laissons maintenant les attributs personnels des chômeurs inscrits et tournons-nous du côté de leur activité sur le plan de la main-d'œuvre. La question «Où travaillez-vous d'ordinaire?» a produit les résultats qui apparaissent au tableau ci-dessous:

TABLEAU IV

Endroit où travaillent d'ordinaire les chômeurs inscrits des sexes masculin et féminin

Endroit ordinaire de travail	Hommes	Femmes	Total
Dans un bureau	17,200	44,200	61,400
Dans une fabrique, une usine ou un moulin	78,200	29,200	107,400
Dans un chantier de construction	52,700	*	52,800
Dans un magasin ou un restaurant	12,900	23,900	36,800
L'agriculture, la pêche, dans les bois ou les mines	16,600	*	17,100
Ailleurs	44,300	9,900	54,200
Nulle occupation régulière	3,600	6,000	9,600
Total	225,500	113,800	339,300

*moins que mille

Ce tableau ne suggère aucune remarque, bien qu'il faille attirer l'attention sur le nombre élevé d'hommes s'adonnant à la fabrication ou à la construction, soit dans les deuxième et troisième cas. Quant aux femmes, en plus d'un nombre important dans les fabriques, elles semblent travailler d'ordinaire dans les bureaux, les magasins ou les restaurants.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Je remarque que vous indiquez, au tableau IV, 44,200 femmes inscrites qui travaillent dans des bureaux, 23,900 qui travaillent dans des magasins et des restaurants et 29,200 qui travaillent dans des fabriques, des moulins et des usines. Dans ce dernier cas, s'agit-il de femmes qui travaillent dans les bureaux des usines?

M. JAMES: Je pense, sénateur Connolly, que ce sont des femmes travaillant dans des usines de fabrication quelconques.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Sans faire partie du personnel du bureau?

M. JAMES: Je le crois.

Le sénateur HNATYSHYN: Les autres sont classées ailleurs?

M. JAMES: Oui.

Le sénateur CAMERON: Avez-vous des données indiquant que l'emploi augmente dans les fabriques?

M. JAMES: Non, pas à la suite du présent relevé.

M. DEUTSCH: Il y a moyen d'obtenir des renseignements à ce sujet, sénateur.

M. JAMES: Au moment du relevé, deux questions ont été posées quant à l'activité ordinaire des chômeurs inscrits pour tâcher d'établir si leur principale occupation était de travailler pour gagner la vie. Ces résultats sont donnés ci-dessous en pourcentage dans les tableaux V et VI, pour les hommes et les femmes séparément:

TABLEAU V

Activité habituelle des chômeurs inscrits (hommes), quant à l'âge (pourcentage)

	Au-dessous de 45 ans	45 ans et plus
Ceux qui travaillent habituellement	94.5	84.4
Ceux qui travaillent de temps à autre, à certaines époques de l'année	3.5	6.1
Ceux qui ne travaillent pas d'ordinaire	2.0	9.5*
Total	100.0	100.0

*Dans le cas de ceux dont l'âge est de 65 ans et plus la proportion est de 7.8 p. 100.

TABLEAU VI

Activité habituelle des chômeurs inscrits (femmes) quant à l'âge (pourcentage)

	Au-dessous de 45 ans	45 ans et plus
Celles qui travaillent habituellement...	69.7	72.1
Celles qui travaillent de temps à autre, à certaines époques de l'année.....	16.1	20.4
Celles qui ne travaillent pas d'ordinaire	14.2	7.5
	100.0	100.0

Ces chiffres apparaissent aux graphiques 8 et 9 qui suivent. D'après le graphique 8, il semble qu'il y ait, chez les hommes, une proportion sensiblement plus élevée parmi les plus de 45 ans qui ne travaillent pas d'ordinaire que parmi les hommes plus jeunes. Au contraire, environ 14 p. 100 des femmes âgées de moins de 45 ans ne travaillent pas habituellement par comparaison à 7.5 p. 100, dans le cas de celles dont l'âge dépasse 45 ans.

Une autre question méritant d'être abordée brièvement au cours de la présente étude sur les caractéristiques générales des chômeurs inscrits est de savoir si l'âge ou le sexe semblent avoir une influence sur la proportion des réclamants, parmi les chômeurs inscrits. Le pourcentage des réclamants, par rapport au nombre total des chômeurs inscrits, a été calculé séparément pour les hommes et pour les femmes appartenant à chacun des groupes d'âge, comme le fait voir le graphique 10. L'échelle du pourcentage au bas du graphique démontre que les réclamants, tant hommes que femmes, constituent environ 80 p. 100 des chômeurs inscrits. Abstraction faite du groupe des personnes âgées de 14 à 19 ans, parmi lesquelles l'on pourrait naturellement s'attendre à une proportion moins forte de réclamants, la proportion des réclamants est remarquablement stable pour les hommes et les femmes et pour les divers groupes d'âge.

D'après cette rapide étude, il est déjà possible de conclure que certaines catégories parmi les chômeurs inscrits sont plus considérables qu'on ne l'aurait cru ou bien qu'elles ont des caractéristiques qui méritent une analyse plus poussée. Voici ce qu'il faudrait particulièrement noter: d'abord, environ 10 p. 100 de tous les chômeurs inscrits sont âgés de 14 à 19 ans. Il y a ensuite un nombre extraordinairement élevé d'hommes au-dessus de 65 ans. En troisième lieu, il semble y avoir un nombre extraordinairement plus élevé de femmes mariées, spécialement parmi celles qui sont au-dessous de 45 ans. Conséquemment, les trois parties qui suivent sont consacrées à une étude plus détaillée de ces groupes, surtout les jeunes gens, les gens plus âgés et les femmes mariées.

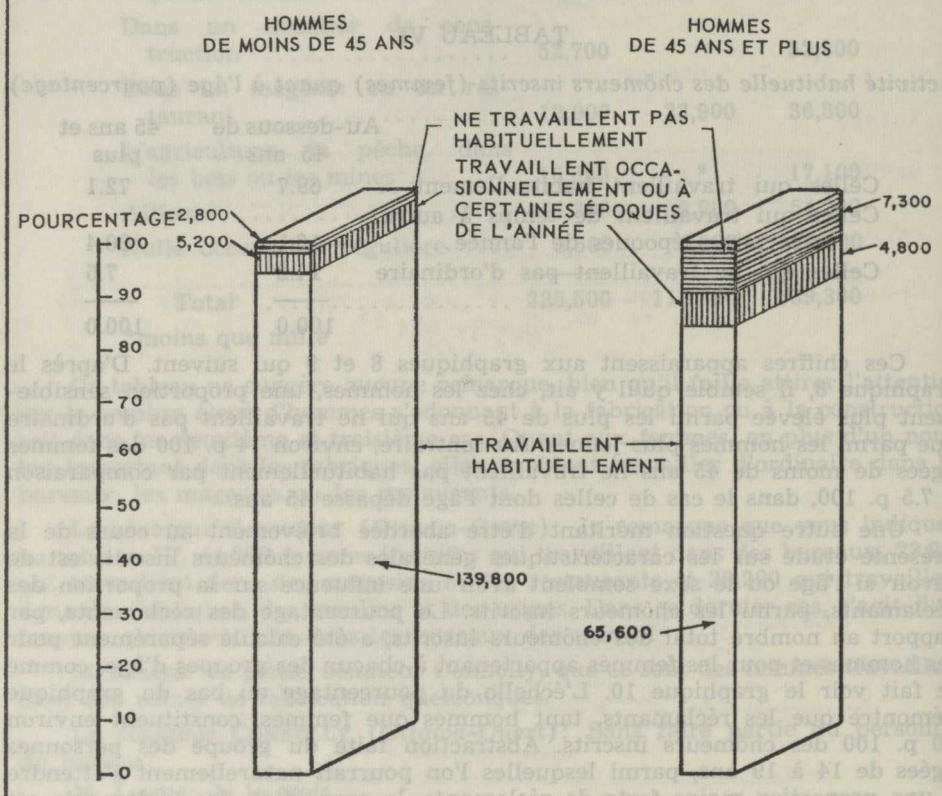

GRAPHIQUE 8 CHÔMEURS INSCRITS (HOMMES) ÂGÉS DE MOINS DE 45 ANS ET DE 45 ANS ET PLUS, RESPECTIVEMENT, RÉPARTIS SUIVANT LEUR ACTIVITÉ HABITUELLE

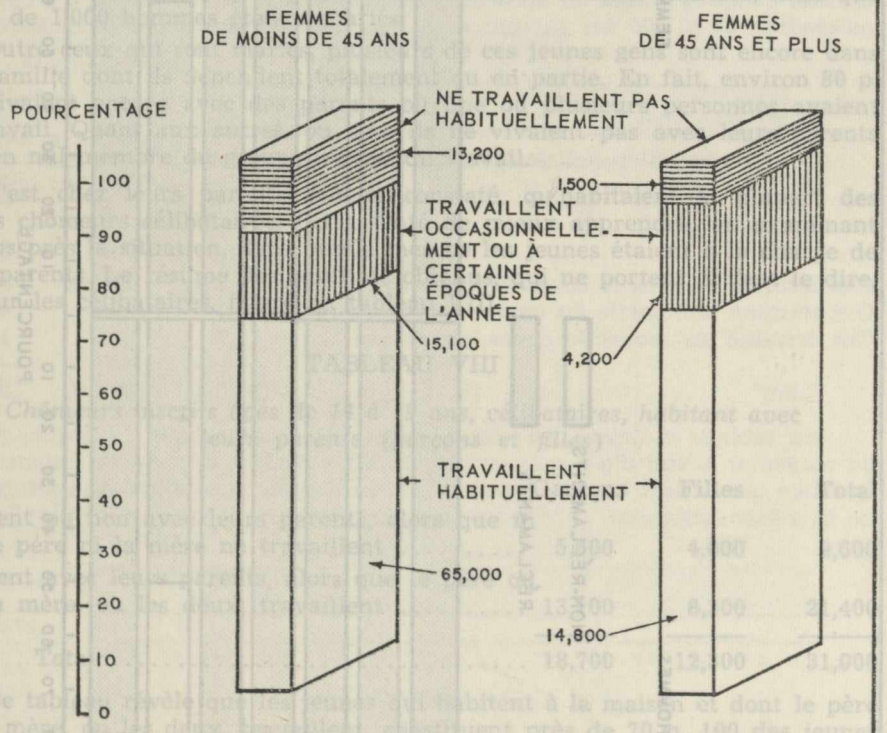

GRAPHIQUE 9 . CHÔMEURS INSCRITS (FEMMES) ÂGÉS DE MOINS DE 45 ANS ET DE 45 ANS ET PLUS, RESPECTIVEMENT, RÉPARTIS SUIVANT LEUR ACTIVITÉ HABITUELLE

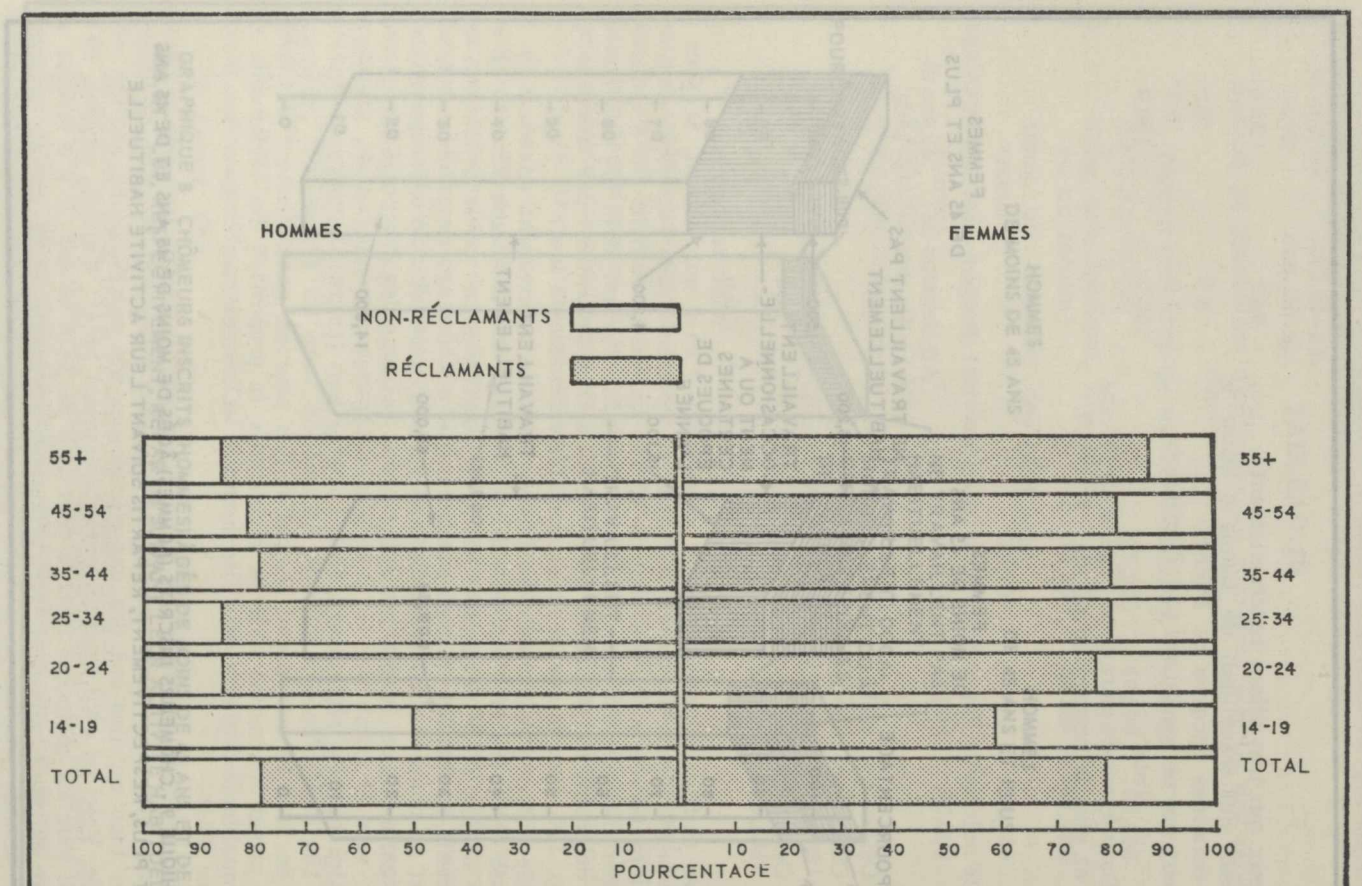

GRAPHIQUE 10 POURCENTAGE DE RÉCLAMANTS CHEZ LES CHÔMEURS INSCRITS DE CHAQUE GROUPE D'ÂGE (HOMMES ET FEMMES)

III. LES JEUNES GENS

Dans toute période où les occasions d'emploi diminuent, d'ordinaire, ce sont les jeunes gens de 14 à 19 ans qui sont particulièrement touchés. Des témoins comparaissant devant le Comité ont déjà signalé que le nombre des chômeurs appartenant à ce groupe d'âges s'est élevé à plus du double de celui pour tous les autres groupes d'âges, pendant les dix dernières années. L'augmentation prévue du nombre des jeunes gens sur le marché de la main-d'œuvre pour les quelques prochaines années démontre que le problème du chômage parmi les jeunes gens pourra être non seulement persistant, mais aggravé.

On a déjà signalé que les gens appartenant à ce groupe d'âges constituent plus de 10 p. 100 de tous les chômeurs inscrits, au moment du présent relevé. Le nombre total en était de 35,400, soit environ 15,000 jeunes femmes et 19,500 jeunes hommes.

Dans ce groupe il y a une forte proportion de célibataires, comme on peut s'y attendre. On estime qu'il y avait environ 3,500 femmes mariées, mais que moins de 1,000 hommes étaient mariés.

Outre ceux qui sont mariés, plusieurs de ces jeunes gens sont encore dans leur famille dont ils dépendent totalement ou en partie. En fait, environ 80 p. 100 vivaient encore avec des parents où une ou plusieurs personnes avaient du travail. Quant aux autres, ou bien ils ne vivaient pas avec leurs parents ou bien nul membre du groupe n'avait du travail.

C'est chez leurs parents, a-t-on constaté, qu'habitaient la plupart des jeunes chômeurs célibataires. On a tenté de mieux apprendre, en examinant de plus près la situation, dans quelle mesure les jeunes étaient à la charge de leurs parents. Le résumé des résultats obtenus, qui ne portent, il faut le dire, que sur les célibataires, figure au tableau VIII

TABLEAU VIII

Chômeurs inscrits âgés de 14 à 19 ans, célibataires, habitant avec leurs parents (garçons et filles)

	Garçons	Filles	Total
Habitent ou non avec leurs parents, alors que ni le père ni la mère ne travaillent	5,600	4,000	9,600
Habitent avec leurs parents, alors que le père ou la mère, ou les deux, travaillent	13,100	8,300	21,400
Total	18,700	12,300	31,000

Ce tableau révèle que les jeunes qui habitent à la maison et dont le père ou la mère, ou les deux, travaillent, constituent près de 70 p. 100 des jeunes chômeurs qui se sont inscrits pour obtenir un emploi.

Les données du tableau ci-dessus sont reprises au graphique 11, qui dans sa partie supérieure les présente en tant que nombres et dans sa partie inférieure, en tant que pourcentages. Comme le fait voir la partie inférieure, les garçons célibataires qui habitent à la maison et dont le père ou la mère, ou les deux, travaillent, comptent pour environ 70 p. 100; le pourcentage correspondant de jeunes filles est sensiblement le même.

Dans cette perspective, il est particulièrement intéressant de savoir si ces jeunes sont obligés de travailler en vue de contribuer à leur entretien ou à celui de leur famille, ou s'ils sont en état de continuer à être à la charge de leurs parents. Le graphique 12 présente à ce propos une analyse de la situation. Ces chiffres, a-t-on lieu d'observer toutefois, concernant de fait l'en-

semble des jeunes et non les seuls célibataires. Il ne faut donc pas s'étonner que le pourcentage de jeunes filles qui disent n'être obligées de travailler y soit notablement plus élevé que le pourcentage correspondant de garçons.

Au sujet de ces jeunes chômeurs inscrits, il y a lieu de se demander d'autre part en quoi consiste leur activité habituelle. De l'ensemble, 73 p. 100 ont fait savoir qu'ils travaillaient de façon habituelle, 12 p. 100, qu'ils travaillaient occasionnellement ou à certaines époques de l'année et 15 p. 100, qu'ils ne travaillaient pas de façon habituelle mais, au contraire, tenaient maison, fréquentaient l'école ou restaient simplement chez eux; enfin, quelque 6,000, au total, n'avaient pas encore occupé un emploi de façon régulière.

Une question s'impose alors à l'esprit: jusqu'à quel point les jeunes qui accèdent au marché du travail sont-ils préparés, en vertu de leur niveau d'études ou de leur formation technique, à devenir des travailleurs à rendement satisfaisant?

Du niveau d'études des chômeurs inscrits âgés de 14 à 19 ans, le court tableau ci-après donne un aperçu; il est intéressant et révélateur d'y constater qu'environ 85 p. 100 des garçons n'ont pas terminé leur cours secondaire.

TABLEAU IX

Niveau d'études des chômeurs inscrits âgés de 14 à 19 ans

	Garçons	Filles	Garçons et filles
Ont terminé au plus le cours élémentaire	42.3%	24.6%	34.3%
Ont terminé une partie du cours secondaire	42.0	53.6	47.2
Ont terminé au moins le cours secondaire	15.7	21.8	18.5
Total	100.0%	100.0%	100.0%

Au tableau ci-dessus correspond, plus bas, le graphique 13, lequel permet de constater à vue d'œil que les jeunes filles de la catégorie de chômeurs en question ont atteint en moyenne un niveau d'étude plus élevé que les garçons de la même catégorie.

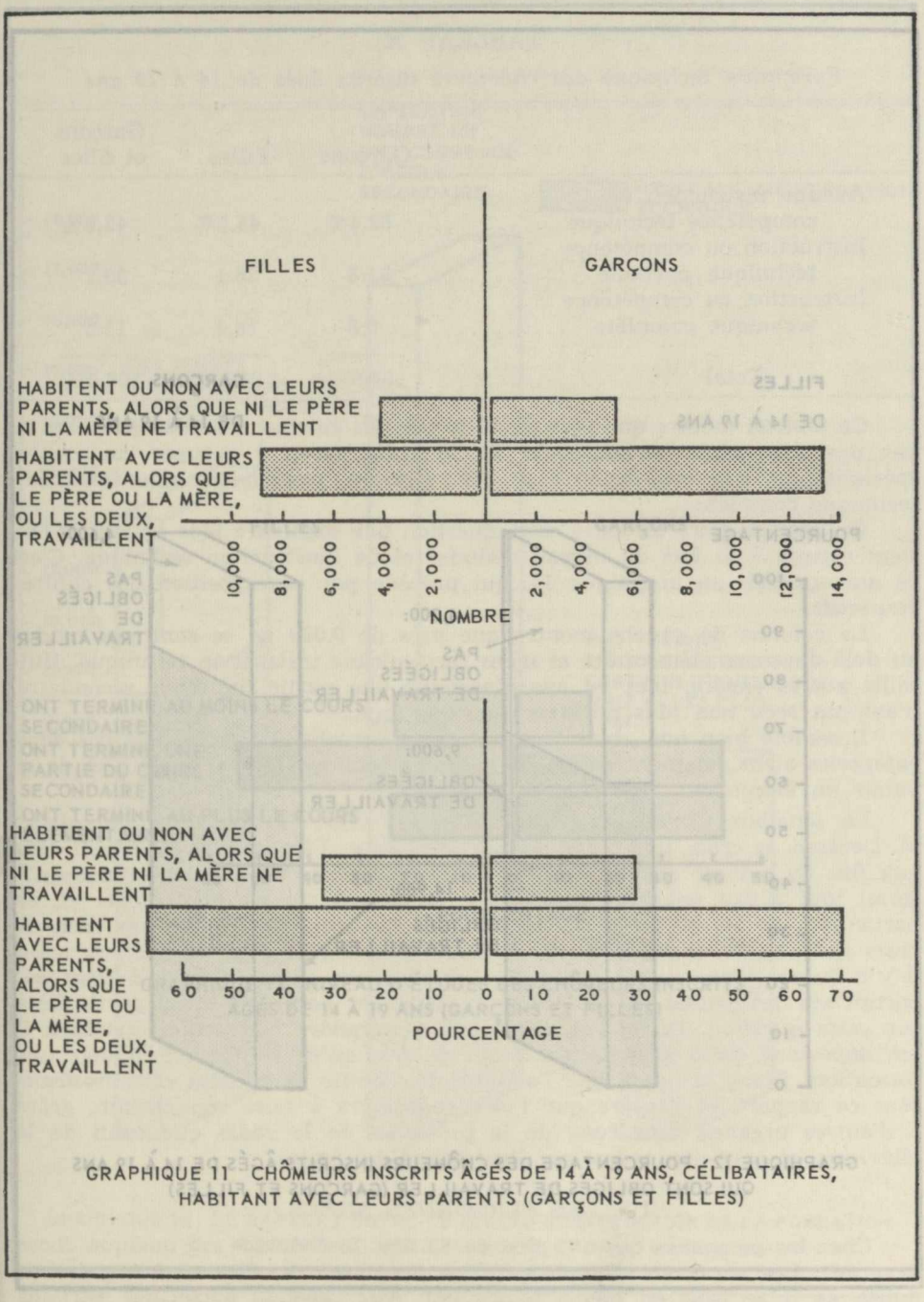

GRAPHIQUE 11 CHÔMEURS INSCRITS ÂGÉS DE 14 À 19 ANS, CÉLIBATAIRES, HABITANT AVEC LEURS PARENTS (GARÇONS ET FILLES)

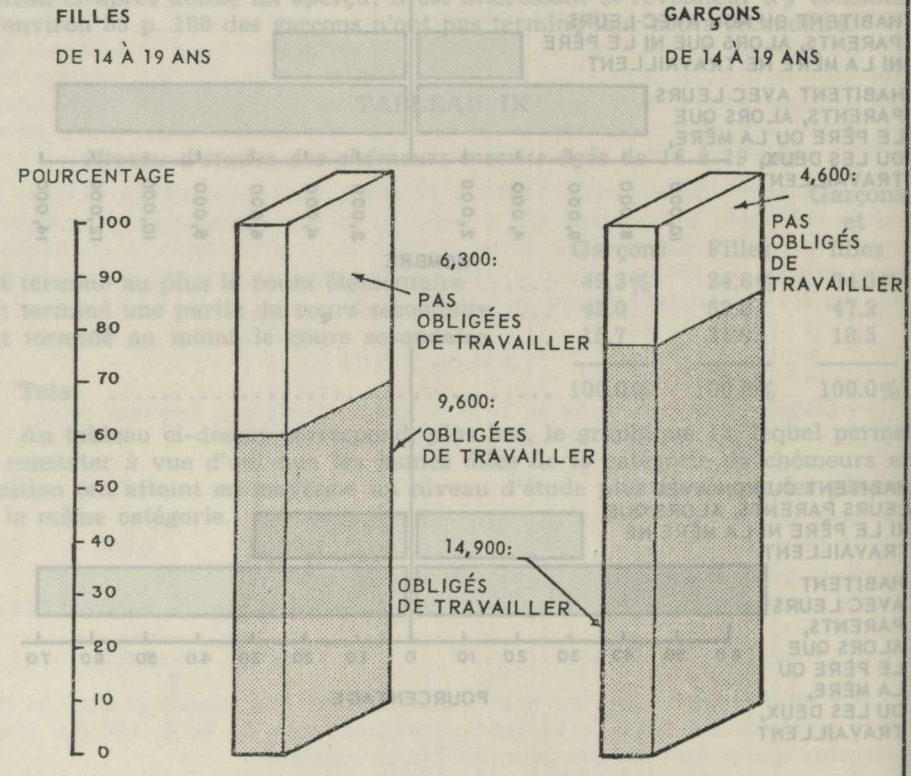

GRAPHIQUE 12 POURCENTAGE DES CHÔMEURS INSCRITS ÂGÉS DE 14 À 19 ANS QUI SONT OBLIGÉS DE TRAVAILLER (GARÇONS ET FILLES)

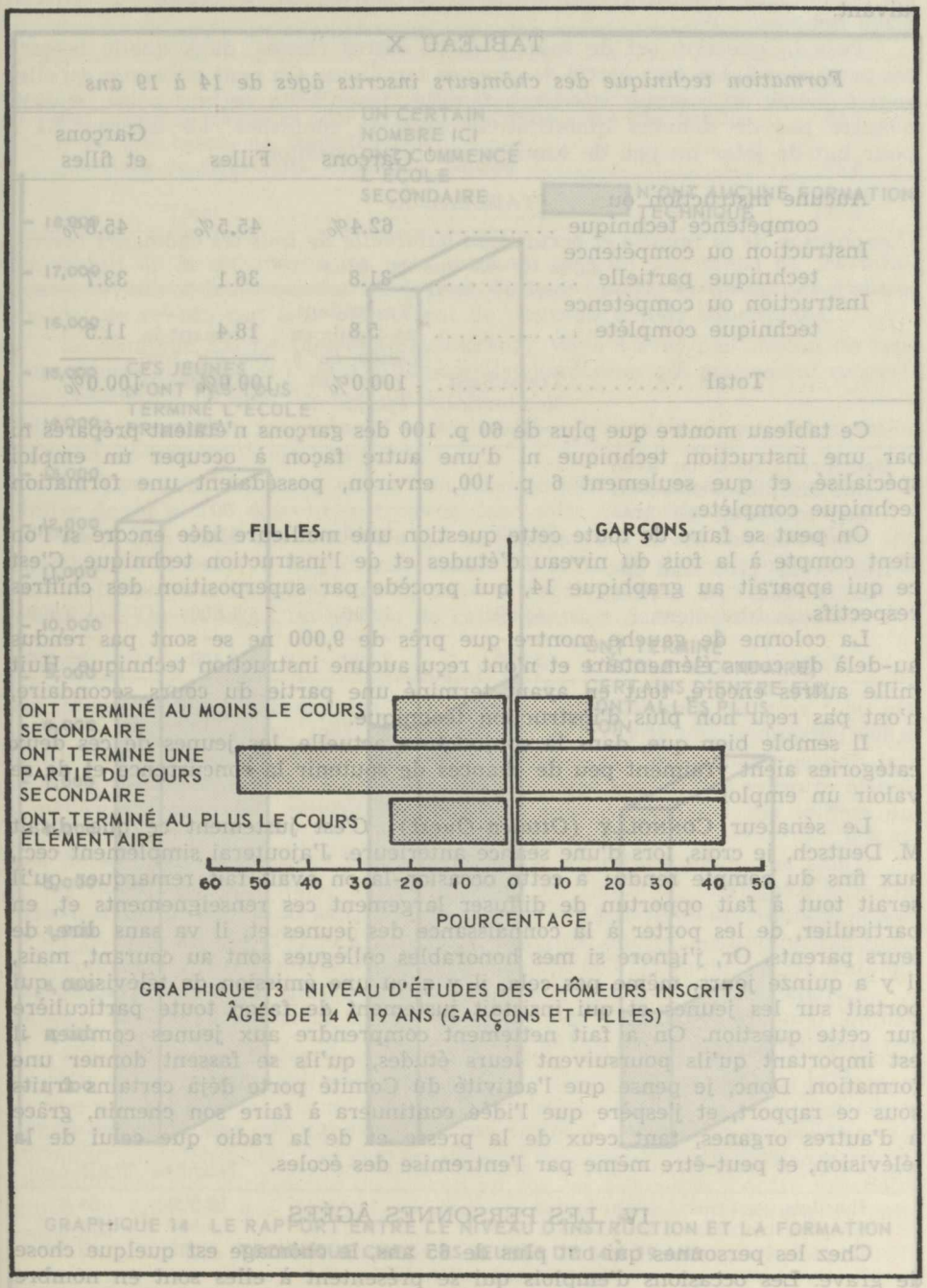

GRAPHIQUE 13 NIVEAU D'ÉTUDES DES CHÔMEURS INSCRITS ÂGÉS DE 14 À 19 ANS (GARÇONS ET FILLES)

En ce qui a trait à la formation technique, on reconnaît chez ces jeunes chômeurs des tendances à peu près semblables, ainsi qu'en témoigne le tableau suivant.

TABLEAU X

Formation technique des chômeurs inscrits âgés de 14 à 19 ans

	Garçons	Filles	Garçons et filles
Aucune instruction ou compétence technique	62.4%	45.5%	45.8%
Instruction ou compétence technique partielle	31.8	36.1	33.7
Instruction ou compétence technique complète	5.8	18.4	11.5
Total	100.0%	100.0%	100.0%

Ce tableau montre que plus de 60 p. 100 des garçons n'étaient préparés ni par une instruction technique ni d'une autre façon à occuper un emploi spécialisé, et que seulement 6 p. 100, environ, possédaient une formation technique complète.

On peut se faire de toute cette question une meilleure idée encore si l'on tient compte à la fois du niveau d'études et de l'instruction technique. C'est ce qui apparaît au graphique 14, qui procède par superposition des chiffres respectifs.

La colonne de gauche montre que près de 9,000 ne se sont pas rendus au-delà du cours élémentaire et n'ont reçu aucune instruction technique. Huit mille autres encore, tout en ayant terminé une partie du cours secondaire, n'ont pas reçu non plus d'instruction technique.

Il semble bien que, dans la conjoncture actuelle, les jeunes de ces deux catégories aient vraiment peu de chances de soutenir la concurrence et de se valoir un emploi.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): C'est justement ce que disait M. Deutsch, je crois, lors d'une séance antérieure. J'ajouterai simplement ceci, aux fins du compte rendu: à cette occasion-là on avait fait remarquer qu'il serait tout à fait opportun de diffuser largement ces renseignements et, en particulier, de les porter à la connaissance des jeunes et, il va sans dire, de leurs parents. Or, j'ignore si mes honorables collègues sont au courant, mais, il y a quinze jours, même pas cela, il y a eu une émission de télévision qui portait sur les jeunes et qui insistait justement de façon toute particulière sur cette question. On a fait nettement comprendre aux jeunes combien il est important qu'ils poursuivent leurs études, qu'ils se fassent donner une formation. Donc, je pense que l'activité du Comité porte déjà certains fruits sous ce rapport, et j'espère que l'idée continuera à faire son chemin, grâce à d'autres organes, tant ceux de la presse et de la radio que celui de la télévision, et peut-être même par l'entremise des écoles.

IV. LES PERSONNES ÂGÉES

Chez les personnes qui ont plus de 65 ans, le chômage est quelque chose de grave. Les occasions d'emplois qui se présentent à elles sont en nombre limité, et il se peut en même temps que leur capacité d'exécuter certains genres de travaux, surtout s'il faut y fournir un certain effort physique, se soit amoindrie. Cette catégorie d'âge ayant des problèmes qui lui sont propres, il y a lieu d'examiner un peu dans le détail ses particularités.

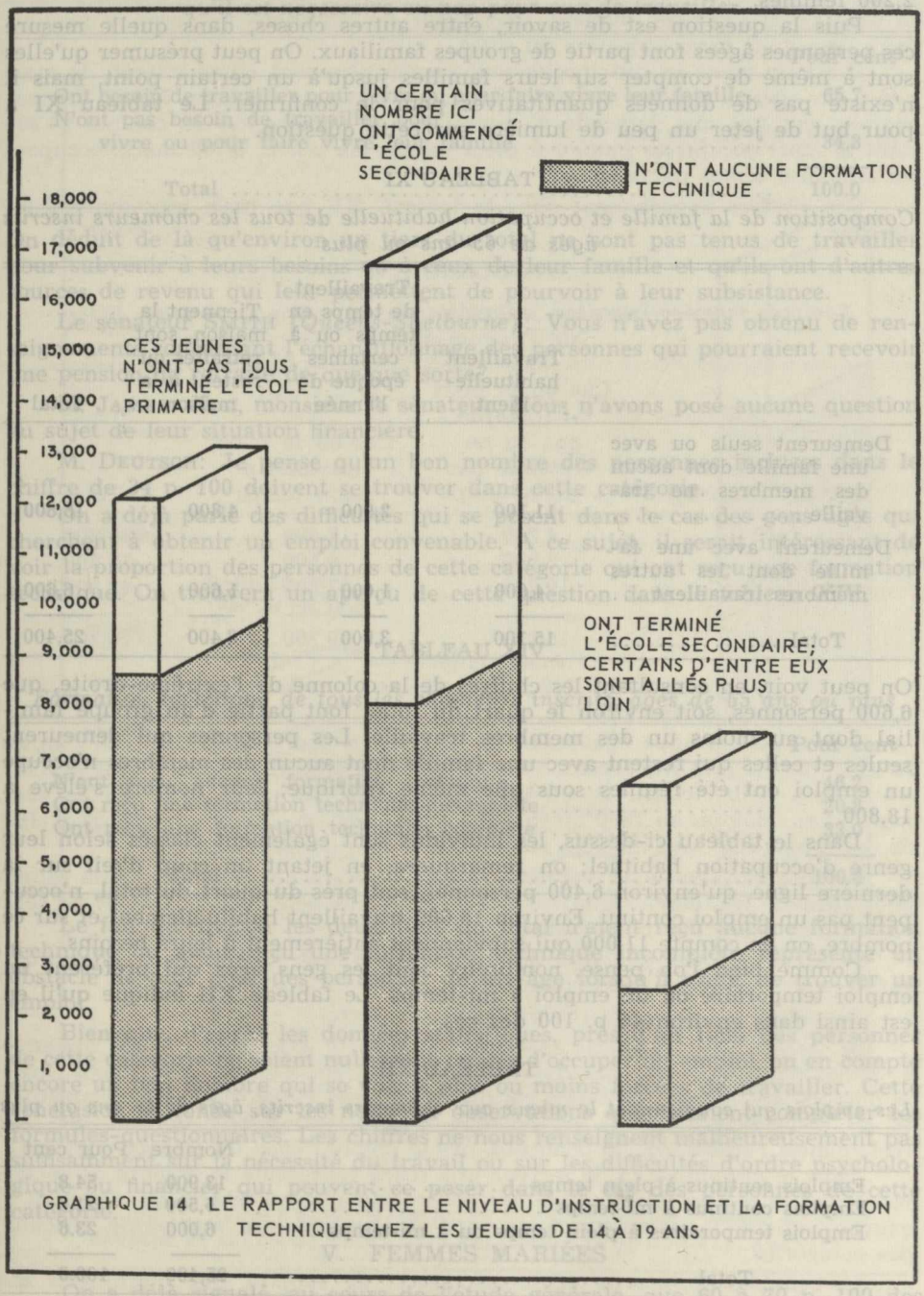

GRAPHIQUE 14 LE RAPPORT ENTRE LE NIVEAU D'INSTRUCTION ET LA FORMATION TECHNIQUE CHEZ LES JEUNES DE 14 À 19 ANS

Notons au départ que, chez les chômeurs inscrits de cette catégorie d'âge, les hommes prédominent: sur un total de 25,400, on ne compte qu'environ 2,200 femmes.

Puis la question est de savoir, entre autres choses, dans quelle mesure ces personnes âgées font partie de groupes familiaux. On peut présumer qu'elles sont à même de compter sur leurs familles jusqu'à un certain point, mais il n'existe pas de données quantitatives pour le confirmer. Le tableau XI a pour but de jeter un peu de lumière sur cette question.

TABLEAU XI

Composition de la famille et occupation habituelle de tous les chômeurs inscrits âgés de 65 ans ou plus

	Travaillent habituellement	Travaillent de temps en temps ou à certaines époque de l'année	Tiennent la maison, sont retraités ou restent à la maison	Total
Demeurent seuls ou avec une famille dont aucun des membres ne travaille	11,100	2,900	4,800	18,800
Demeurent avec une famille dont les autres membres travaillent ...	4,000	1,000	1,600	6,600
Total	15,100	3,900	6,400	25,400

On peut voir, en consultant les chiffres de la colonne de l'extrême-droite, que 6,600 personnes, soit environ le quart du total, font partie d'un groupe familial dont au moins un des membres travaille. Les personnes qui demeurent seules et celles qui restent avec une famille dont aucun des membres n'occupe un emploi ont été réunies sous une même rubrique; leur nombre s'élève à 18,800.

Dans le tableau ci-dessus, les individus sont également classés selon leur genre d'occupation habituel; on remarquera, en jetant un coup d'œil sur la dernière ligne, qu'environ 6,400 personnes, soit près du quart du total, n'occupent pas un emploi continu. Environ 15,000 travaillent habituellement et sur ce nombre, on en compte 11,000 qui subviennent entièrement à leurs besoins.

Comme bien l'on pense, nombreux sont les gens âgés qui préfèrent un emploi temporaire ou un emploi à mi-temps. Le tableau XII indique qu'il en est ainsi dans environ 45 p. 100 des cas.

TABLEAU XII

Les emplois qui conviennent le mieux aux chômeurs inscrits, âgés de 65 ans ou plus

	Nombre	Pour cent
Emplois continus à plein temps	13,900	54.8
Emplois continus à mi-temps	5,500	21.6
Emplois temporaires à plein temps ou à mi-temps ..	6,000	23.6
Total	25,400	100.0

On constate chaque jour qu'un certain nombre de gens âgés ne travaillent pas par nécessité, mais plutôt parce que le travail est devenu chez eux une sorte d'habitude et qu'ils y trouvent un certain agrément. Le *tableau XIII* nous renseigne à ce sujet.

TABLEAU XIII

Chômeurs inscrits âgés de 65 ans ou plus, classés selon qu'il est nécessaire ou non pour eux de travailler

	Pour cent
Ont besoin de travailler pour vivre ou pour faire vivre leur famille ..	65.7
N'ont pas besoin de travailler pour vivre ou pour faire vivre leur famille	34.3
Total	100.0

On déduit de là qu'environ un tiers du total ne sont pas tenus de travailler pour subvenir à leurs besoins ou à ceux de leur famille et qu'ils ont d'autres sources de revenu qui leur permettent de pourvoir à leur subsistance.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Vous n'avez pas obtenu de renseignements concernant l'échantillonnage des personnes qui pourraient recevoir une pension de retraite de quelque sorte?

M. JAMES: Non, monsieur le sénateur. Nous n'avons posé aucune question au sujet de leur situation financière.

M. DEUTSCH: Je pense qu'un bon nombre des personnes incluses dans le chiffre de 34 p. 100 doivent se trouver dans cette catégorie.

On a déjà parlé des difficultés qui se posent dans le cas des gens âgés qui cherchent à obtenir un emploi convenable. A ce sujet, il serait intéressant de voir la proportion des personnes de cette catégorie qui ont reçu une formation technique. On trouvera un aperçu de cette question dans le *tableau XIV*.

TABLEAU XIV

Formation technique de tous les chômeurs inscrits, âgés de 65 ans ou plus

	Pour cent
N'ont reçu aucune formation technique	46.2
Ont reçu une formation technique incomplète	20.8
Ont reçu une formation technique complète	33.0
Total	100.0

Le fait qu'environ les deux tiers du total n'aient reçu aucune formation technique ou aient reçu une formation technique incomplète représente un obstacle de plus pour des personnes de cet âge lorsqu'il s'agit de trouver un emploi.

Bien que, d'après les données statistiques, près d'un tiers des personnes de cette catégorie ne soient nullement tenues d'occuper un emploi, on en compte encore un bon nombre qui se voient plus ou moins forcées de travailler. Cette conclusion se fonde sur les notes ou observations qui venaient compléter les formules-questionnaires. Les chiffres ne nous renseignent malheureusement pas suffisamment sur la nécessité du travail ou sur les difficultés d'ordre psychologique ou financier qui peuvent se poser dans le cas des personnes de cette catégorie.

V. FEMMES MARIÉES

On a déjà signalé, au cours de l'étude générale, que 60 à 70 p. 100 des femmes inscrites au cours de la présente enquête étaient mariées. Cette proportion nous paraît considérable. Il n'est sans doute pas hors de propos de faire remarquer que près de 85 p. 100 de ces femmes ont présenté une réclamation.

On est d'avis, en certains milieux, qu'un bon nombre de ces femmes mariées cesseront peut-être bientôt de travailler ou du moins qu'elles ne cherchent pas à obtenir un emploi permanent à plein temps. On s'est efforcé, en établissant le plan de la présente enquête, de rédiger les questions de façon à pouvoir faire une étude assez objective du sujet.

Il est un point ici qui suscite tout particulièrement notre intérêt: le mari a-t-il un emploi régulier ou non? Selon les résultats obtenus, 76,200 femmes mariées ont fait une demande d'emploi; sur ce nombre, on en compte 59,300 dont le mari occupe un emploi à plein temps. En outre, 8,700 maris occupent un emploi à temps partiel.

Ces chiffres apparaissent dans le tableau XV que nous reproduisons ci-dessous:

TABLEAU XV

Femmes mariées inscrites, selon l'année du mariage et selon l'état de l'emploi du mari

Année du mariage	Cas où le mari ne travaille pas ou ne travaille pas à plein temps	Cas où le mari travaille à plein temps	Total
1959-1960	4,200	17,600	21,800
1957-1958	2,000	9,500	11,500
avant 1957	10,700	32,200	42,900
Total	16,900*	59,300	76,200

*Le travail comprend 8,200 maris qui ne travaillent pas et 8,700 qui ne travaillent pas à plein temps.

Le tableau indique également les années au cours desquelles ces couples se sont mariés. Fait intéressant à noter, sur le nombre de femmes dont le mari travaille à plein temps, on en compte presque deux fois plus qui se sont mariées en 1959 ou en 1960 qu'en 1957 ou en 1958. Au total, environ 50 p. 100 de ces femmes se sont mariées au cours des cinq dernières années.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Il n'y a rien qui indique la raison pour laquelle les femmes mariées qui ont fait une demande de travail ne sont pas restées chez elles pour y tenir leur maison.

M. JAMES: Quelques-unes des observations qui suivent nous éclaireront sur ce sujet, monsieur le sénateur.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Merci.

M. JAMES: Ces résultats sont donnés dans le *graphique 15* qui apparaît ci-après. On n'y trouve pas de renseignements sur l'emploi des maris, mais le nombre des femmes inscrites est divisé en deux catégories: les réclamantes et les non-réclamantes. Il est évident, d'après les chiffres donnés, que les réclamantes l'emportent de beaucoup par le nombre chez les femmes mariées.

Dans le *graphique 15*, le secteur gris foncé représente le nombre de réclamantes et le secteur blanc, celui des non-réclamantes; l'échelle qui apparaît à gauche indique le nombre approximatif de femmes que représente chacune des catégories.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Je suppose que d'ordinaire les non-réclamantes sont des personnes qui n'ont pas droit aux prestations ou qui cherchent du travail pour la première fois?

M. JAMES: Justement.

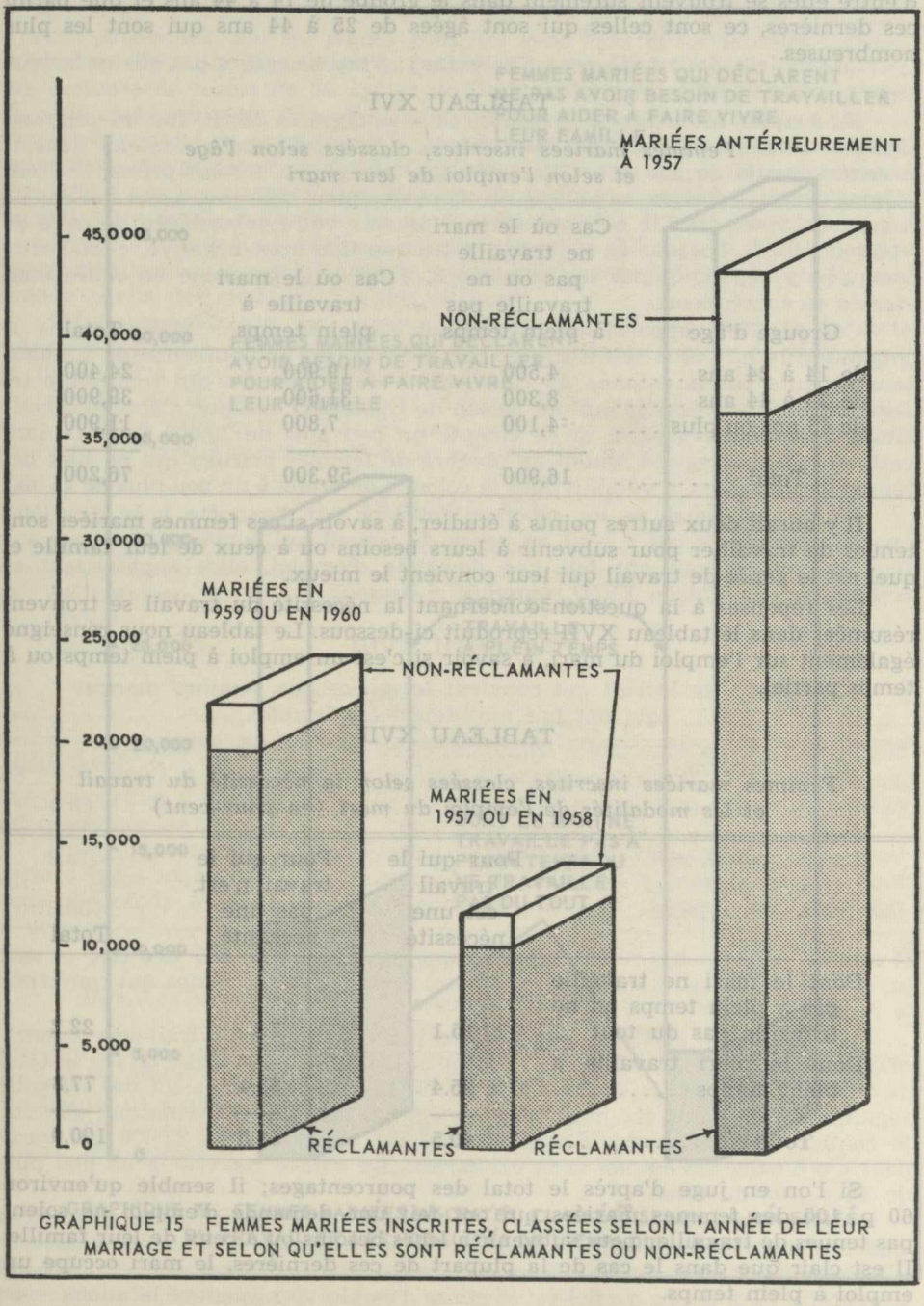

GRAPHIQUE 15 FEMMES MARIÉES INSCRITES, CLASSÉES SELON L'ANNÉE DE LEUR MARIAGE ET SELON QU'ELLES SONT RÉCLAMANTES OU NON-RÉCLAMANTES

Si l'on étudie la répartition, selon l'âge, des femmes mariées inscrites, telle qu'elle nous apparaît au *tableau XVI*, l'on constate que le plus grand nombre d'entre elles se trouvent sûrement dans le groupe de 14 à 44 ans et que parmi ces dernières, ce sont celles qui sont âgées de 25 à 44 ans qui sont les plus nombreuses.

TABLEAU XVI

Femmes mariées inscrites, classées selon l'âge et selon l'emploi de leur mari

Grouge d'âge	Cas où le mari ne travaille pas ou ne travaille pas à plein temps	Cas où le mari travaille à plein temps	Total
de 14 à 24 ans	4,500	19,900	24,400
de 25 à 44 ans	8,300	31,600	39,900
de 45 ans ou plus	4,100	7,800	11,900
Total	16,900	59,300	76,200

Il y aurait deux autres points à étudier, à savoir si ces femmes mariées sont tenues de travailler pour subvenir à leurs besoins ou à ceux de leur famille et quel est le genre de travail qui leur convient le mieux.

Les réponses à la question concernant la nécessité du travail se trouvent résumées dans le tableau XVII reproduit ci-dessous. Le tableau nous renseigne également sur l'emploi du mari, à savoir si c'est un emploi à plein temps ou à temps partiel.

TABLEAU XVII

Femmes mariées inscrites, classées selon la nécessité du travail et les modalités de l'emploi du mari (en pour-cent)

	Pour qui le travail est une nécessité	Pour qui le travail n'est pas une nécessité	Total
Dont le mari ne travaille pas à plein temps ou ne travaille pas du tout ..	15.1	7.1	22.2
Dont le mari travaille à plein temps	25.4	52.4	77.8
Total	40.5	59.5	100.0

Si l'on en juge d'après le total des pourcentages; il semble qu'environ 60 p. 100 des femmes mariées qui ont fait une demande d'emploi ne soient pas tenues de travailler pour subvenir à leurs besoins ou à ceux de leur famille. Il est clair que dans le cas de la plupart de ces dernières, le mari occupe un emploi à plein temps.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Me serait-il permis de vous interrompre ici, eu égard à ce qui a été dit dans le paragraphe qui précède? Sur quoi vous fondez-vous pour dire que 60 p. 100 des femmes mariées qui ont fait

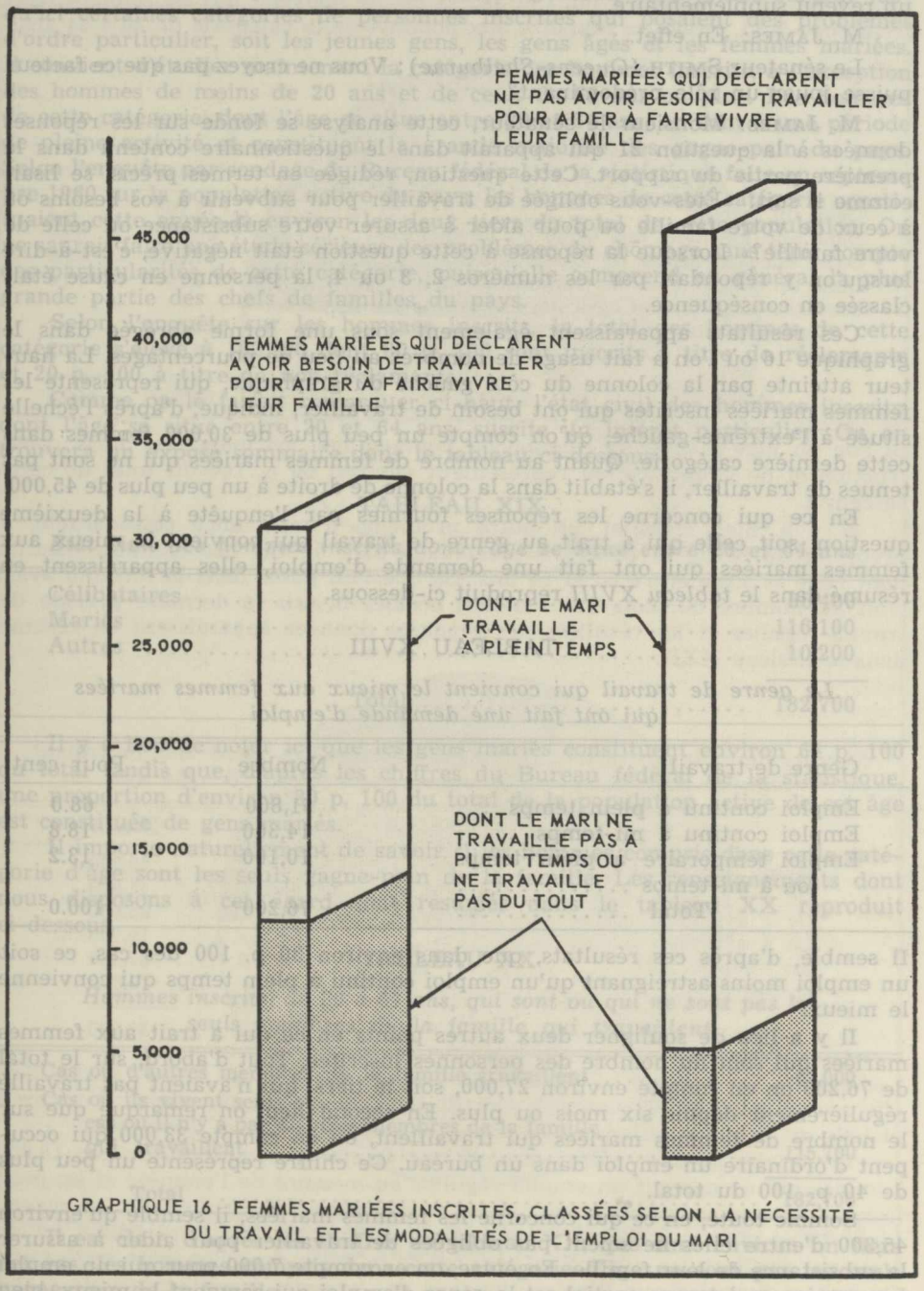

GRAPHIQUE 16 FEMMES MARIÉES INSCRITES, CLASSÉES SELON LA NÉCESSITÉ DU TRAVAIL ET LES MODALITÉS DE L'EMPLOI DU MARI

une demande d'emploi n'ont pas besoin de travailler pour vivre ou pour faire vivre leur famille? Il pourrait y avoir d'autres circonstances qui nécessiteraient un revenu supplémentaire.

M. JAMES: En effet.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Vous ne croyez pas que ce facteur puisse jouer un rôle prédominant?

M. JAMES: Monsieur le sénateur, cette analyse se fonde sur les réponses données à la question 21 qui apparaît dans le questionnaire contenu dans la première partie du rapport. Cette question, rédigée en termes précis, se lisait comme il suit: «Êtes-vous obligée de travailler pour subvenir à vos besoins ou à ceux de votre famille ou pour aider à assurer votre subsistance ou celle de votre famille?» Lorsque la réponse à cette question était négative, c'est-à-dire lorsqu'on y répondait par les numéros 2, 3 ou 4, la personne en cause était classée en conséquence.

Ces résultats apparaissent également sous une forme abrégée dans le graphique 16 où l'on a fait usage de nombres au lieu de pourcentages. La hauteur atteinte par la colonne du côté gauche du graphique, qui représente les femmes mariées inscrites qui ont besoin de travailler, indique, d'après l'échelle située à l'extrême-gauche, qu'on compte un peu plus de 30,000 femmes dans cette dernière catégorie. Quant au nombre de femmes mariées qui ne sont pas tenues de travailler, il s'établit dans la colonne de droite à un peu plus de 45,000.

En ce qui concerne les réponses fournies par l'enquête à la deuxième question, soit celle qui a trait au genre de travail qui convient le mieux aux femmes mariées qui ont fait une demande d'emploi, elles apparaissent en résumé dans le *tableau XVIII* reproduit ci-dessous.

TABLEAU XVIII

Le genre de travail qui convient le mieux aux femmes mariées qui ont fait une demande d'emploi

Genre de travail	Nombre	Pour cent
Emploi continu à plein temps ...	51,800	68.0
Emploi continu à mi-temps	14,300	18.8
Emploi temporaire à plein temps ou à mi-temps	10,100	13.2
Total	76,200	100.0

Il semble, d'après ces résultats, que dans environ 30 p. 100 des cas, ce soit un emploi moins astreignant qu'un emploi continu à plein temps qui convienne le mieux.

Il y a lieu de souligner deux autres points en ce qui a trait aux femmes mariées qui sont au nombre des personnes inscrites. Tout d'abord, sur le total de 76,200 on en compte environ 27,000, soit le tiers, qui n'avaient pas travaillé régulièrement depuis six mois ou plus. En second lieu, on remarque que sur le nombre de femmes mariées qui travaillent, on en compte 33,000 qui occupent d'ordinaire un emploi dans un bureau. Ce chiffre représente un peu plus de 40 p. 100 du total.

Somme toute, en ce qui concerne les femmes mariées, il semble qu'environ 45,300 d'entre elles ne soient pas obligées de travailler pour aider à assurer la subsistance de leur famille. En outre, on en compte 7,000 pour qui un emploi temporaire ou à temps partiel est le genre d'emploi qui convient le mieux, bien que ces femmes mariées soient obligées de travailler. Ainsi environ 50,000 femmes mariées, soit les deux tiers du total, font partie du marché du travail de façon plus ou moins permanente.

VI. HOMMES INSCRITS DONT L'ÂGE SE SITUE ENTRE 20 ET 64 ANS

En dehors de la première étude d'ordre général, on a étudié surtout jusqu'ici certaines catégories de personnes inscrites qui posaient des problèmes d'ordre particulier, soit les jeunes gens, les gens âgés et les femmes mariées. Il convient d'étudier maintenant la catégorie des hommes inscrits, à l'exception des hommes de moins de 20 ans et de ceux de 65 ans ou plus. Les hommes de cette catégorie, dont l'âge se situe entre 20 et 64 ans, en sont à une période de pleine activité et constituent la grande majorité des gagne-pain du pays. Selon l'enquête par sondage du Bureau fédéral de la statistique faite en septembre 1960 sur la population active du pays, les hommes de cette catégorie constituaient cette année-là environ les deux tiers du total de cette population. On ne saurait faire une étude sérieuse des problèmes du chômage sans tenir compte des particularités de cette catégorie, puisqu'elle comprend en général la plus grande partie des chefs de familles du pays.

Selon l'enquête sur les hommes inscrits, le total des hommes de cette catégorie s'élève à 182,700 dont 80 p. 100 sont inscrits à titre de réclamants et 20 p. 100 à titre de non-réclamants.

Comme on le faisait remarquer ci-haut, l'état civil des hommes inscrits, dont l'âge se situe entre 20 et 64 ans, suscite un intérêt particulier. On en trouvera un exposé sommaire dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU XIX

État civil des hommes inscrits dont l'âge se situe entre 20 et 64 ans

Célibataires	56,400
Mariés	116,100
Autres	10,200
Total	182,700

Il y a lieu de noter ici que les gens mariés constituent environ 64 p. 100 du total tandis que, d'après les chiffres du Bureau fédéral de la statistique, une proportion d'environ 80 p. 100 du total de la population active de cet âge est constituée de gens mariés.

Il importe naturellement de savoir si les hommes compris dans cette catégorie d'âge sont les seuls gagne-pain de la famille. Les renseignements dont nous disposons à cet égard sont résumés dans le tableau XX reproduit ci-dessous.

TABLEAU XX

Hommes inscrits, de 20 à 64 ans, qui sont ou qui ne sont pas les seuls membres de la famille qui travaillent

Cas où d'autres membres de la famille travaillent	67,000
Cas où ils vivent seuls ou cas où il n'y a pas d'autres membres de la famille qui travaillent	115,700
Total	182,700

Il est clair, d'après les chiffres du tableau XX, que dans environ un tiers des cas, les hommes compris dans cette catégorie d'âge ne sont pas les seuls gagne-pain de la famille.

Les différents aspects de cette question sont étudiés dans les deux diagrammes du graphique 17, où l'on trouvera les pourcentages correspondant aux deux derniers tableaux reproduits ci-dessus.

On a fait mention plus haut, dans le présent rapport, du fait que la plupart des hommes inscrits travaillaient d'ordinaire dans les industries de fabrication et de construction. Cet aspect est de nouveau mis en lumière dans le tableau XXI, lequel se rapporte aux hommes de la catégorie de 20 à 64 ans.

TABLEAU XXI

Lieu où travaillent habituellement les hommes inscrits, de 20 à 64 ans

	Nombre	Pour cent
Dans un bureau	13,100	7.2
Dans une fabrique, une usine ou un moulin	69,900	35.0
Dans une entreprise de construction	47,200	25.8
Dans un magasin ou un restaurant	9,100	5.0
Dans une exploitation agricole, une entreprise de pêche, une exploitation forestière ou une mine	14,100	7.7
Autres	35,300	19.3
Total	182,700	100.0

Si l'on en juge d'après la colonne du pourcentage, les industries de la construction et de la fabrication représentent environ 60 p. 100 du total de cette catégorie.

Il y a, bien entendu, un autre problème d'importance considérable, à savoir la durée de la période de chômage dans le cas des hommes inscrits dont l'âge se situe entre 20 et 64 ans. La question posée dans la formule avait trait au nombre de mois qui s'étaient écoulés depuis la dernière période de travail régulier et les résultats des réponses données apparaissent en résumé dans le tableau XXII.

TABLEAU XXII

Nombre de mois qui se sont écoulés depuis la dernière période de travail régulier dans le cas des hommes inscrits, de 20 à 64 ans

	Nombre
Moins d'un mois	28,300
De 1 à 2 mois	41,800
De 2 à 4 mois	35,600
De 4 à 6 mois	19,700
Six mois ou plus	37,400
Autres	19,900
Total	182,700

Les chiffres du premier et du dernier groupe suscitent un intérêt particulier. Un peu plus de 28,000 hommes étaient sans travail depuis moins d'un mois et près de 42,000 depuis une période se situant entre un et deux mois.

Le dernier groupe, désigné sous le mot «Autres», comprend environ 18,600 hommes qui occupaient un emploi régulier au moment de l'enquête et un petit nombre d'hommes qui n'avaient jamais occupé d'emploi régulier. Le fait qu'environ 10 p. 100 sont classés comme ayant un emploi doit faire l'objet ici de certaines explications. C'est là le résultat de la façon dont l'enquête a été faite. On doit se rappeler que l'échantillonnage des hommes inscrits avait été établi le 22 septembre, soit un jeudi, mais que le recensement n'a commencé que le lundi suivant. Le total de 18,600 doit être considéré comme le nombre estimatif d'hommes qui avaient trouvé un emploi dans l'intervalle qui s'est écoulé entre

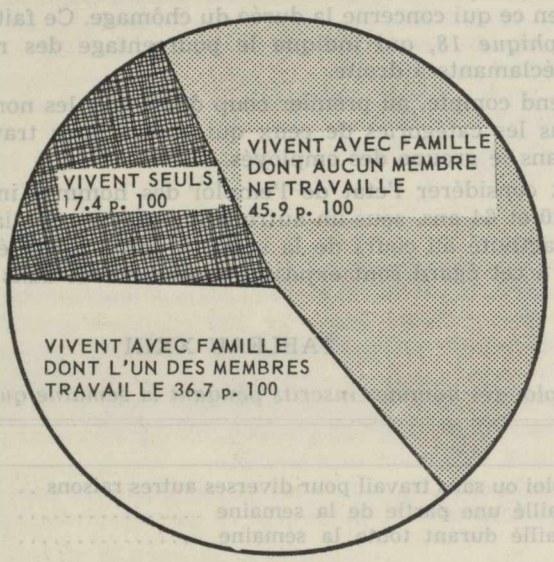

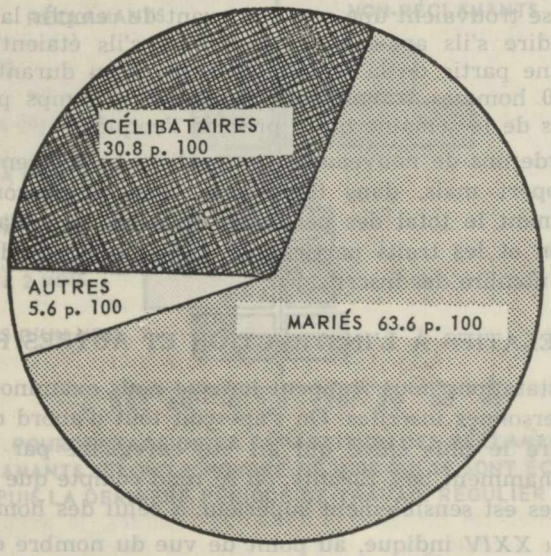

GRAPHIQUE 17 ÉTAT CIVIL ET MODE DE VIE DES HOMMES INSCRITS DONT L'ÂGE SE SITUE ENTRE 20 ET 64 ANS

le moment où ils se sont inscrits et le montant de l'enquête. Il semble, en tout cas, qu'environ 47,000 hommes, soit 25 p. 100, avaient un emploi ou étaient sans travail depuis moins d'un mois.

On remarque des différences considérables entre les réclamants et les non-réclamants, en ce qui concerne la durée du chômage. Ce fait apparaît clairement dans le *graphique 18*, qui indique le pourcentage des réclamants à gauche et des non-réclamants à droite.

On se rend compte, au premier coup d'œil, que les non-réclamants se concentrent dans les catégories de ceux qui étaient sans travail depuis six mois ou plus et dans le groupe des employés.

On peut considérer l'état de l'emploi des hommes inscrits, dont l'âge se situe entre 20 et 64 ans, sous un autre angle, soit en étudiant la question qui a trait à leur activité au cours de la semaine qui a précédé l'enquête. Les renseignements à cet égard sont exposés sommairement dans le *tableau XXIII*.

TABLEAU XXIII

État de l'emploi des hommes inscrits pendant la semaine qui a précédé l'enquête

	Nombre	Pour cent
Sans emploi ou sans travail pour diverses autres raisons ..	152,100	83.2
Ont travaillé une partie de la semaine	15,200	8.3
Ont travaillé durant toute la semaine	15,400	8.5
Total	182,700	100.0

Ainsi les hommes inscrits se trouvent classés suivant l'activité ou la non-activité où ils se trouvaient une semaine avant de remplir la formule-questionnaire, c'est-à-dire s'ils avaient un emploi ou s'ils étaient sans travail, s'ils travaillaient une partie de la semaine seulement ou durant toute la semaine. Environ 30,000 hommes travaillaient ainsi, soit à temps partiel soit à plein temps au cours de la semaine qui a précédé l'enquête.

Nous aborderons de nouveau cette question, brièvement, dans la dernière partie du rapport mais, dans l'intervalle, nous étudierons certains autres aspects concernant le total des personnes inscrites, soit d'abord le niveau de leur instruction et les traits particuliers des immigrants de fraîche date qui font partie du nombre des inscrits.

VII. FAITS RELATIFS À L'INSTRUCTION ET AUTRES PARTICULARITÉS

Deux constatations nous frappent lorsque nous examinons le niveau d'instruction des personnes inscrites. On s'aperçoit tout d'abord que le degré d'instruction scolaire le plus élevé qui ait été enregistré par ce groupe est, en moyenne, étonnamment bas. Ensuite, on se rend compte que le degré d'instruction des femmes est sensiblement supérieur à celui des hommes.

Le *tableau XXIV* indique, au point de vue du nombre et de la proportion pour cent, la répartition estimative des personnes inscrites, suivant l'année avec laquelle s'est terminé leur cours d'études scolaires.

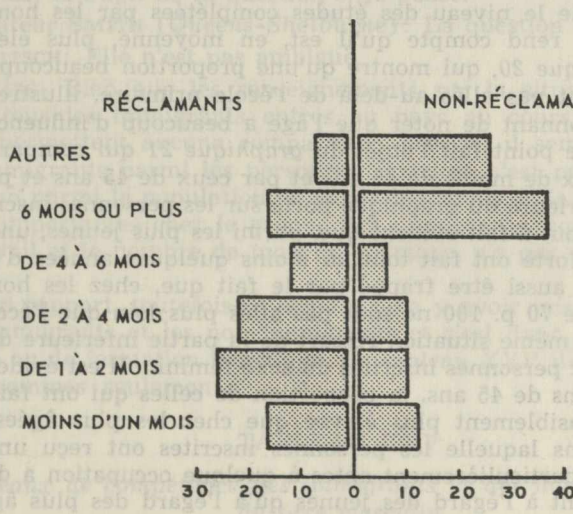

GRAPHIQUE 18 POURCENTAGE DE LA RÉPARTITION DES RÉCLAMANTS ET DES NON-RÉCLAMANTS SELON LE NOMBRE DE MOIS QUI SE SONT ÉCOULÉS DEPUIS LA DERNIÈRE PÉRIODE DE TRAVAIL RÉGULIER

TABLEAU XXIV

Études complétées par toutes les personnes inscrites

	Nombre	Pourcentage
Aucune	7,900	2.3
Quelques années d'école primaire	73,600	21.7
École primaire complète	80,900	23.9
Quelques années d'école secondaire	115,200	33.9
École secondaire complète	42,200	12.4
Quelques années de collège	12,400	3.7
Collège complet	7,100	2.1
Total	339,300	100.0

A la lumière de ce qui précède, il semble que 48 p. 100 environ des personnes inscrites n'ont pas poursuivi leurs études au-delà de l'école primaire tandis qu'un tiers d'entre elles ont fait quelques années d'école secondaire. Il convient de noter que, par suite du caractère malheureusement un peu ambigu de la question, il se peut que certains répondants aient donné au terme «collège» le sens de «collège commercial» de sorte que les deux dernières catégories donnent probablement une idée exagérée du nombre de ceux qui ont reçu une formation universitaire.

La prépondérance de ceux qui ont fait quelques années d'école secondaire apparaît clairement dans le *graphique 19* qui récapitule les données du *tableau XXIV*.

Si l'on examine le niveau des études complétées par les hommes et par les femmes, on se rend compte qu'il est, en moyenne, plus élevé chez les femmes. Le *graphique 20*, qui montre qu'une proportion beaucoup plus élevée des hommes ne sont pas allés au-delà de l'école primaire, illustre ce point.

Il n'est pas étonnant de noter que l'âge a beaucoup d'influence sur le niveau des études. Ce point fait l'objet du *graphique 21* qui compare les études complétées par ceux de moins de 45 ans et par ceux de 45 ans et plus.

La partie supérieure du graphique porte sur les personnes inscrites du sexe masculin et il est tout à fait évident que, parmi les plus jeunes, une proportion sensiblement plus forte ont fait tout au moins quelques années d'école secondaire. On pourrait aussi être frappé par le fait que, chez les hommes de 45 ans et plus, près de 70 p. 100 ne sont pas allés plus loin que l'école primaire. Essentiellement, la même situation ressort de la partie inférieure du graphique qui se rapporte aux personnes inscrites du sexe féminin. Il est évident que, chez les femmes de moins de 45 ans, la proportion de celles qui ont fait des études secondaires est sensiblement plus élevée que chez les plus âgées.

La mesure dans laquelle les personnes inscrites ont reçu une formation technique ou sont particulièrement aptes à quelque occupation a déjà été étudiée brièvement tant à l'égard des jeunes qu'à l'égard des plus âgées. Si l'on examine maintenant l'ensemble des personnes inscrites, on se rend compte que la situation est à peu près la même que du point de vue des études proprement dites.

A la fois chez les hommes et chez les femmes, le groupe unique le plus considérable n'a évidemment pas reçu quelque formation ni ne possède quelque aptitude spéciale. Environ 40 p. 100 des personnes inscrites du sexe masculin et une proportion semblable de celles du sexe féminin se trouvent dans cette catégorie.

Cette analyse est illustrée dans le *graphique 22*.

A l'aide de l'échelle qui se trouve à gauche, on se rend compte que moins du tiers des personnes inscrites ont reçu une formation complète. On ferait

erreur, certes, si l'on cherchait à interpréter ces catégories avec quelque précision; cependant, il semble bien tout à fait évident qu'une très forte proportion des personnes inscrites sont ou non spécialisées ou semi-spécialisées.

Une des questions visait à obtenir des personnes inscrites leurs opinions sur ce qui pourrait les aider soit à trouver du travail soit à obtenir un meilleur emploi. Les choix offerts étaient les suivants: *a*) des études générales plus poussées; *b*) une compétence ou une formation technique plus grande; *c*) plus d'occasions d'emplois ou autre chose. Il est intéressant de noter que l'âge semble exercer une grande influence sur les opinions sous ce rapport. Chez les hommes de moins de 45 ans, 46 p. 100 environ ont répondu que les études plus poussées ou une compétence ou formation technique plus grande étaient plus importantes tandis que, dans le groupe de plus de 45 ans, la proportion est tombée au quart environ. La répartition des opinions était généralement la même chez les femmes.

En préparant le questionnaire, on a cherché à permettre d'identifier les immigrants arrivés récemment en incluant la question suivante: «Êtes-vous arrivé d'un autre pays au cours des cinq dernières années?» L'analyse a révélé que 24,600 immigrants se trouvaient parmi les personnes inscrites, dont les deux tiers étaient des hommes et le reste des femmes.

Le sénateur BURCHILL: Bien entendu, vous devez vous fier à leurs réponses, pour savoir s'ils possèdent une compétence technique, n'est-ce pas?

M. JAMES: Oui, monsieur.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Comment la question à ce sujet était-elle rédigée?

M. JAMES: Il s'agit de la question 5, je pense.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): La question est claire et précise.

M. DEUTSCH: Elle n'est pas ambiguë.

M. JAMES: Bien que les renseignements sur la situation en matière de travail de tous les immigrants entrés au pays au cours des cinq dernières années ne permettent aucune comparaison précise, il semble que la proportion des immigrants parmi les personnes inscrites n'est pas très différente de la proportion parmi la population en général. L'analyse de certaines des caractéristiques importantes chez le groupe des immigrants, comme l'endroit habituel de travail et le nombre de mois de chômage, n'a pas révélé de différences marquées.

Sous un rapport, toutefois, il semble bien y avoir une différence marquée entre les immigrants et les non-immigrants et c'est dans le niveau moyen de compétence ou de formation technique. Le *tableau XXV* illustre ce point à l'égard des hommes seulement.

TABLEAU XXV

Niveaux de compétence des immigrants et des non-immigrants du sexe masculin

	Immigrants		Non-Immigrants	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Aucune compétence ou formation technique	4,600	27.9	84,300	40.4
Compétence ou formation technique partielle	4,700	28.1	67,900	32.5
Compétence ou formation technique complète	7,300	44.0	56,700	27.1
Total	16,600	100.0	208,900	100.0

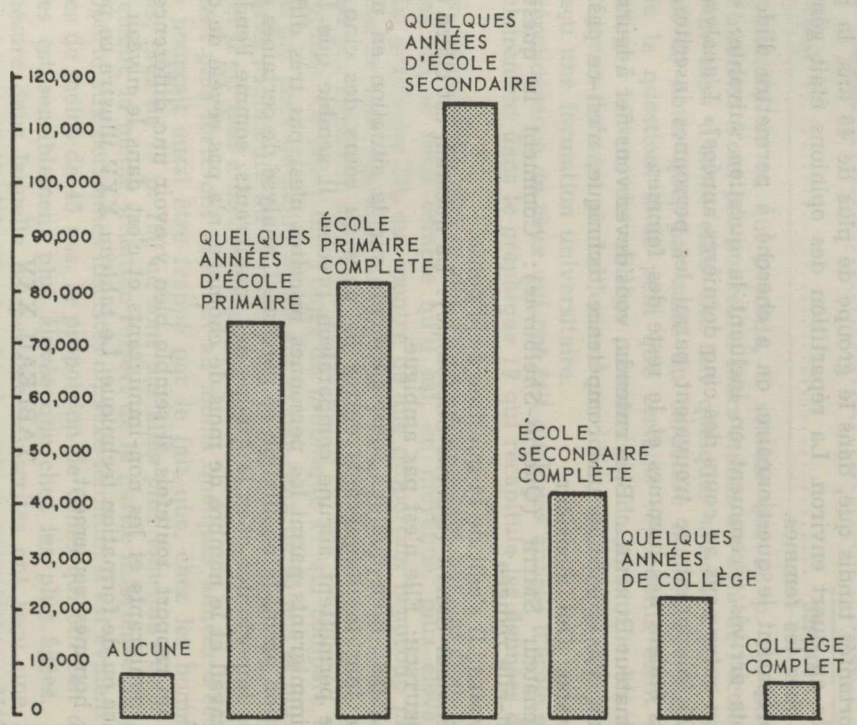

GRAPHIQUE 19 TOUTES LES PERSONNES INSCRITES D'APRÈS LE NIVEAU D'INSTRUCTION

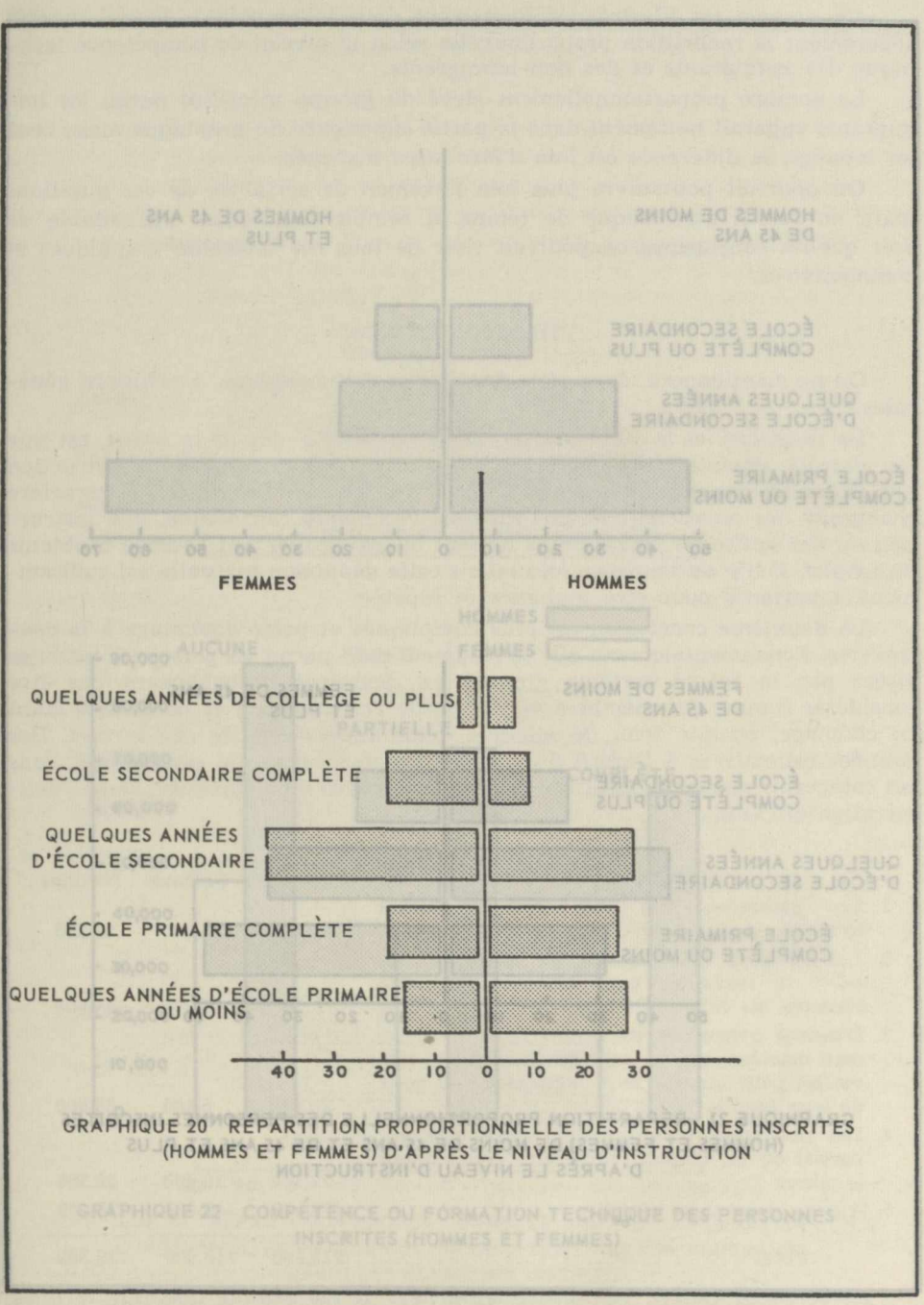

GRAPHIQUE 20 RÉPARTITION PROPORTIONNELLE DES PERSONNES INSCRITES (HOMMES ET FEMMES) D'APRÈS LE NIVEAU D'INSTRUCTION

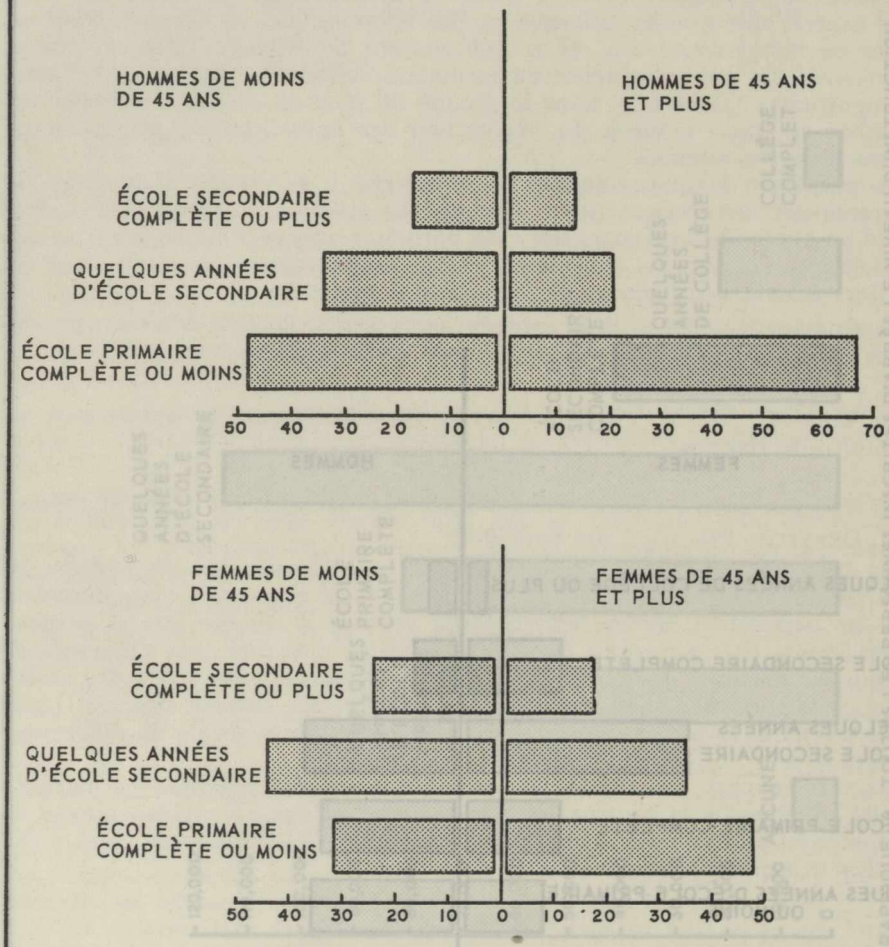

GRAPHIQUE 21 RÉPARTITION PROPORTIONNELLE DES PERSONNES INSCRITES (HOMMES ET FEMMES) DE MOINS DE 45 ANS ET DE 45 ANS ET PLUS D'APRÈS LE NIVEAU D'INSTRUCTION

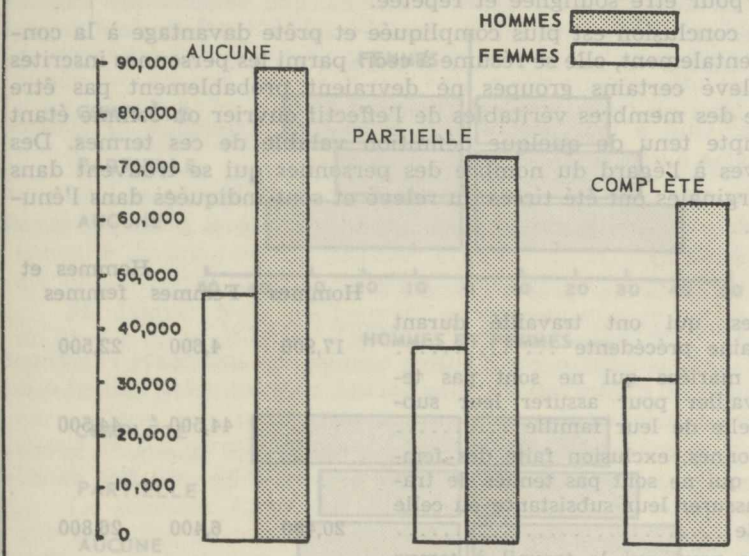

GRAPHIQUE 22 COMPÉTENCE OU FORMATION TECHNIQUE DES PERSONNES INSCRITES (HOMMES ET FEMMES)

Il ressort de ce qui précède que 44 p. 100 environ des immigrants possèdent une compétence technique au regard de 27 p. 100 environ des non-immigrants.

Ce rapport est illustré graphiquement dans le *graphique 23* qui montre séparément la répartition proportionnelle selon le niveau de compétence technique des immigrants et des non-immigrants.

Le nombre proportionnellement élevé du groupe spécialisé parmi les immigrants apparaît nettement dans la partie supérieure du graphique mais, chez les femmes, la différence est loin d'être aussi marquée.

On pourrait poursuivre plus loin l'examen de certaines de ces questions mais, en raison du manque de temps, il semble maintenant souhaitable de voir quelles conclusions on pourrait tirer de tous ces tableaux, graphiques et commentaires.

VIII. CONCLUSION

On ne mentionnera, dans cette dernière section, que trois conclusions générales.

La première, et le sujet n'a pas cessé de revenir depuis le début, est que les niveaux atteints par les personnes inscrites, tant en matière d'instruction que de compétence technique, sont bas en moyenne. Par suite du caractère changeant des occasions d'emploi qu'offre l'économie canadienne, une instruction ou des aptitudes insuffisantes nuisent au particulier qui cherche à obtenir un emploi. Il n'y a rien de nouveau dans cette déduction mais elle est suffisamment importante pour être soulignée et répétée.

La deuxième conclusion est plus compliquée et prête davantage à la controverse. Fondamentalement, elle se résume à ceci: parmi les personnes inscrites visées par le relevé certains groupes ne devraient probablement pas être considérés comme des membres véritables de l'effectif ouvrier ou comme étant en chômage, compte tenu de quelque définition valable de ces termes. Des données estimatives à l'égard du nombre des personnes qui se trouvent dans ces catégories marginales ont été tirées du relevé et sont indiquées dans l'énumération qui suit.

	Hommes	Femmes	Hommes et femmes
1. Les personnes qui ont travaillé durant toute la semaine précédente	17,900	4,600	22,500
2. Les femmes mariées qui ne sont pas tenues de travailler pour assurer leur subsistance ou celle de leur famille		44,500	44,500
3. D'autres personnes, exclusion faite des femmes mariées, qui ne sont pas tenues de travailler pour assurer leur subsistance ou celle de leur famille	20,400	6,400	26,800
4. Les personnes pour qui le travail à temps partiel ou un emploi temporaire conviennent le mieux	12,100	10,400	22,500
5. Autres personnes inscrites	175,100	47,900	223,000
Total	225,500	113,800	339,300

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Il me semble que, sur le total de 225,500 hommes, 50,000 entrent dans ce que vous appelez une catégorie marginale.

M. DEUTSCH: C'est exact.

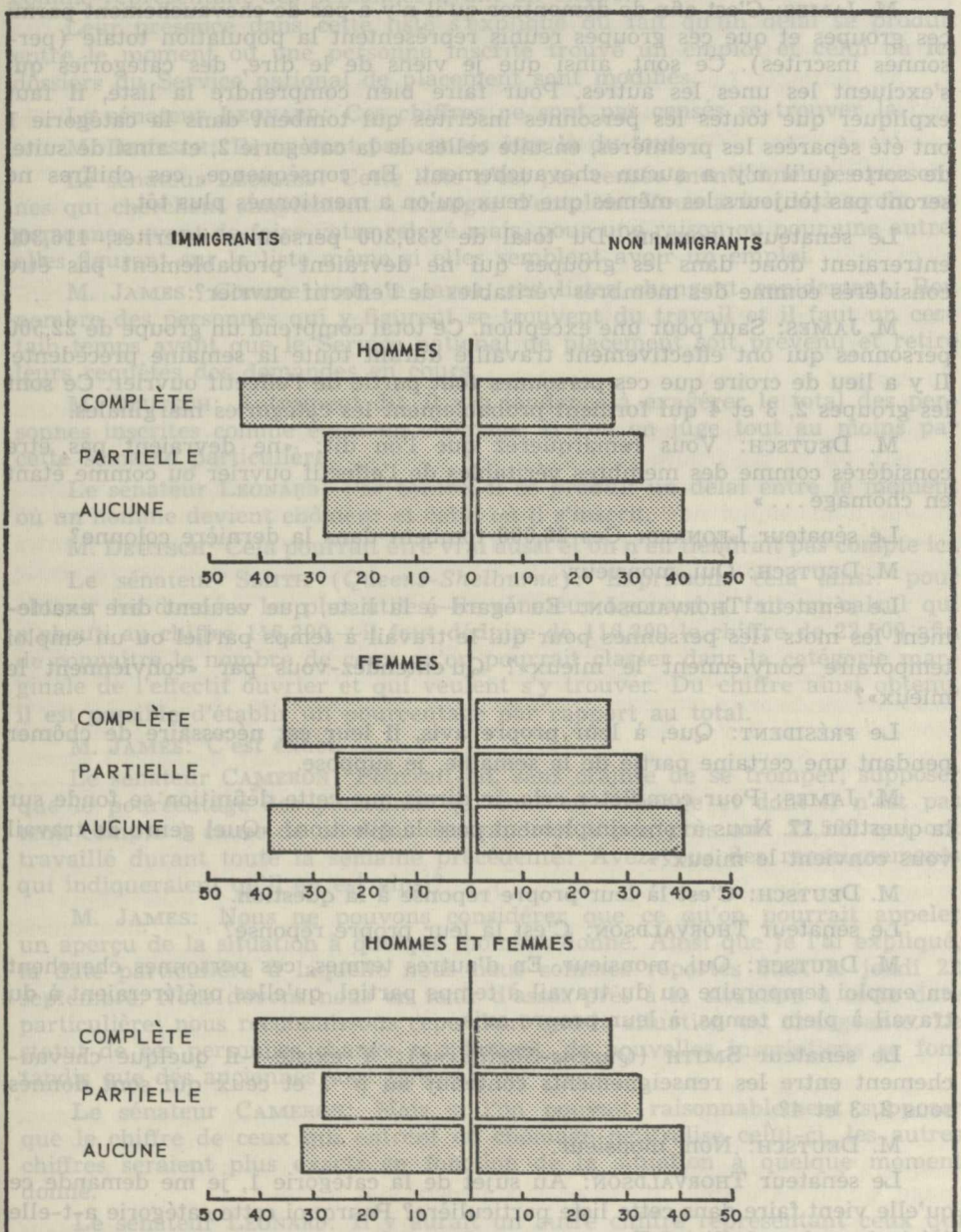

GRAPHIQUE 23 RÉPARTITION PROPORTIONNELLE D'APRÈS LA FORMATION OU LA COMPÉTENCE TECHNIQUE DES IMMIGRANTS ET DES NON IMMIGRANTS PARMI LES PERSONNES INSCRITES

Le sénateur LEONARD: Si je comprends bien, le groupe numéro 5 ne doit pas être inclus avec les autres, sauf pour établir un contraste?

M. JAMES: C'est afin de démontrer qu'il n'y a pas de chevauchement parmi ces groupes et que ces groupes réunis représentent la population totale (personnes inscrites). Ce sont, ainsi que je viens de le dire, des catégories qui s'excluent les unes les autres. Pour faire bien comprendre la liste, il faut expliquer que toutes les personnes inscrites qui tombent dans la catégorie 1 ont été séparées les premières, ensuite celles de la catégorie 2, et ainsi de suite, de sorte qu'il n'y a aucun chevauchement. En conséquence, ces chiffres ne seront pas toujours les mêmes que ceux qu'on a mentionnés plus tôt.

Le sénateur LEONARD: Du total de 339,300 personnes inscrites, 116,300 entreraient donc dans les groupes qui ne devraient probablement pas être considérés comme des membres véritables de l'effectif ouvrier?

M. JAMES: Sauf pour une exception. Ce total comprend un groupe de 22,500 personnes qui ont effectivement travaillé durant toute la semaine précédente. Il y a lieu de croire que ces personnes font partie de l'effectif ouvrier. Ce sont les groupes 2, 3 et 4 qui forment probablement les catégories marginales.

M. DEUTSCH: Vous remarquerez que l'on dit: «ne devraient pas être considérés comme des membres véritables de l'effectif ouvrier ou comme étant en chômage . . . »

Le sénateur LEONARD: Ces 22,000 tombent dans la dernière colonne?

M. DEUTSCH: Oui, monsieur.

Le sénateur THORVALDSON: Eu égard à la liste, que veulent dire exactement les mots «les personnes pour qui le travail à temps partiel ou un emploi temporaire conviennent le mieux»? Qu'entendez-vous par «conviennent le mieux»?

Le PRÉSIDENT: Que, à leur propre avis, il leur est nécessaire de chômer pendant une certaine partie de la semaine, je suppose.

M. JAMES: Pour compléter cela, je dirais que cette définition se fonde sur la question 17. Nous avons simplement posé la question: «Quel genre de travail vous convient le mieux?»

M. DEUTSCH: C'est là leur propre réponse à la question.

Le sénateur THORVALDSON: C'est là leur propre réponse?

M. DEUTSCH: Oui, monsieur. En d'autres termes, ces personnes cherchent en emploi temporaire ou du travail à temps partiel, qu'elles préféreraient à du travail à plein temps, à leur propre avis.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Y existe-t-il quelque chevauchement entre les renseignements contenus au n° 1 et ceux qui sont donnés sous 2, 3 et 4?

M. DEUTSCH: Non, monsieur.

Le sénateur THORVALDSON: Au sujet de la catégorie 1, je me demande ce qu'elle vient faire dans cette liste particulière? Pourquoi cette catégorie a-t-elle été incluse dans la liste? Est-ce pour indiquer que ces personnes viennent tout juste d'être mises à pied et pourraient obtenir un emploi dans quelques jours?

M. DEUTCH: Sur le total des personnes inscrites aux bureaux locaux, et ces chiffres sont habituellement signalés chaque mois, nous avons découvert au cours du relevé que des 339,300 personnes inscrites en vue d'un emploi, 22,500 avaient travaillé durant toute la semaine précédente. Je crois que M. James fera plus tard des commentaires là-dessus.

M. JAMES: J'ai une brève remarque à faire à ce sujet. Pour ce qui est des chiffres, il semble raisonnable de considérer ceux de la première catégorie comme représentant des personnes ayant un emploi.

Leur présence dans cette liste s'explique du fait qu'un délai se produit entre le moment où une personne inscrite trouve un emploi et celui où les dossiers du Service national de placement sont modifiés.

Le sénateur LEONARD: Ces chiffres ne sont pas censés se trouver là.

M. DEUTSCH: Ils ne sont pas censés être là du tout.

Le sénateur LEONARD: Cette liste n'est pas censée mentionner les personnes qui cherchent simplement à changer d'emplois. Vous aviez déjà exclu ces personnes avant de faire votre relevé mais, pour une raison ou pour une autre, elles figurent sur la liste même si elles semblent avoir un emploi.

M. JAMES: Comme vous le savez, ces listes changent rapidement. Bon nombre des personnes qui y figurent se trouvent du travail et il faut un certain temps avant que le Service national de placement soit prévenu et retire leurs requêtes des demandes en cours.

M. DEUTSCH: Autrement dit, il y a tendance à exagérer le total des personnes inscrites comme étant en chômage, si l'on en juge tout au moins par cette semaine particulière.

Le sénateur LEONARD: Par contre, il se produit un délai entre le moment où un homme devient chômeur et celui où il s'inscrit.

M. DEUTSCH: Cela pourrait être vrai aussi et on n'en tiendrait pas compte ici.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Exprimons cela ainsi: pour obtenir les données les plus utiles,—le sénateur Leonard a fait un calcul qui a abouti au chiffre 116,300,—il faut déduire de 116,300 le chiffre de 22,500 afin de connaître le nombre de ceux qu'on pourrait classer dans la catégorie marginale de l'effectif ouvrier et qui veulent s'y trouver. Du chiffre ainsi obtenu, il est possible d'établir un pourcentage par rapport au total.

M. JAMES: C'est exact.

Le sénateur CAMERON: Pourrait-on, sans crainte de se tromper, supposer que le pourcentage des personnes qui sont en chômage et dont il n'est pas tenu compte à cause de ce délai équivaudrait à peu près aux 22,500 qui ont travaillé durant toute la semaine précédente? Avez-vous des renseignements qui indiqueraient qu'il en est ainsi?

M. JAMES: Nous ne pouvons considérer que ce qu'on pourrait appeler un aperçu de la situation à quelque moment donné. Ainsi que je l'ai expliqué, la date particulière à laquelle nous nous sommes reportés était le jeudi 22 septembre. Nous devons nous en tenir d'assez près à la situation à cette date particulière; nous reconnaissons cependant que la situation est changeante. Le statut de ces personnes change rapidement, de nouvelles inscriptions se font tandis que des anciennes sont biffées.

Le sénateur CAMERON: Mais si l'on pouvait raisonnablement supposer que le chiffre de ceux qui entrent en chômage neutralise celui-ci, les autres chiffres seraient plus exacts en fonction de la situation à quelque moment donné.

Le sénateur LEONARD: Il y aurait un autre chiffre représentant ceux qui ne se seraient pas inscrits mais qui seraient entrés en chômage ce jour-là ou la veille, mais ce chiffre ne correspondrait pas nécessairement au chiffre de 22,500.

M. JAMES: Non. Il nous serait très difficile d'établir quelque rapport entre ces chiffres. Nous n'avons pas de renseignements à ce sujet. Ce rapport dépend, je suppose, de la célérité avec laquelle les gens se présentent au bureau local de la Commission d'assurance-chômage.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Monsieur James, pourriez-vous nous dire si ce total de 339,300 se rapproche de la moyenne des postulants non placés pour 1960? Voici où je veux en venir: les chiffres de la semaine du 26 au 30 septembre donnent-ils une idée assez juste de la moyenne annuelle des postulants non placés pour l'année 1960?

M. DEUTSCH: La moyenne annuelle pour 1960 apparaissait dans le rapport de M. Denton. Je ne l'ai pas ici mais je crois qu'elle était de 400,000 environ.

M. DENTON: D'après le Relevé de l'effectif ouvrier, cette moyenne était de 400,000 environ.

Le sénateur THORVALDSON: A ce propos, je sais que je me suis trop pressé de poser ma question. Les renseignements demandés se trouvent aux pages 69 et 70.

M. DEUTSCH: Il vaudrait peut-être mieux en finir d'abord avec les renseignements que nous avons en main et éviter ainsi de telles répétitions.

M. JAMES: Les catégories 2, 3 et 4 ont déjà été examinées dans le corps du rapport et il n'est pas nécessaire de s'attarder sur les détails. Il conviendrait de signaler, toutefois, que les classifications se fondent sur des réponses données par les répondants et traduisent leurs propres opinions. Compte tenu de cela, on ne peut faire autrement que de conclure que certaines influences systématiques s'exercent et amènent bon nombre de ces personnes à s'inscrire en vue d'un emploi même si leur participation à l'effectif ouvrier est, ce qui est clair, souvent marginale. Il semble juste de dire que bon nombre d'entre elles ne travaillent que lorsqu'elles le veulent bien ou lorsqu'il est facile de trouver un emploi mais qu'elles ne sont pas vraiment obligées de travailler pour assurer leur subsistance.

La conclusion finale, et elle mérite une attention spéciale, est que nous avons analysé un groupe particulier de la population, savoir les personnes inscrites au Service national de placement en septembre. A n'importe quel moment donné il y a des personnes vraiment en chômage qui ne sont pas inscrites au Service national de placement, le présent relevé ne fournit cependant que très peu de renseignements sur les caractéristiques ou les circonstances de ces personnes. Les conclusions et les constatations contenues dans le présent rapport portent *uniquement* sur le premier groupe susmentionné, c'est-à-dire sur les personnes inscrites, et elles ne peuvent pas être appliquées au second groupe sans de plus amples renseignements et des réserves appropriées.

Le sénateur ROEBUCK: Monsieur James, à la page 68, vous mentionnez qu'une instruction et des aptitudes insuffisantes nuisent sérieusement aux personnes qui se cherchent un emploi. C'est là une des conclusions importantes que vous tirez de votre relevé. N'est-il pas vrai, cependant, que, si nous cherchons à surmonter cette difficulté en fournissant à ces personnes l'occasion de s'instruire davantage ou d'acquérir des aptitudes plus grandes, cela ne leur permettra d'obtenir un emploi qu'aux dépens d'autres travailleurs? Cela ne nous aiderait pas beaucoup à trouver un remède au problème. En d'autres termes, cela permettrait au particulier qui est le plus instruit de l'emporter sur les autres. Peut-on dire que cela aiderait beaucoup à régler le problème du chômage, qu'un particulier réussisse aux dépens des autres?

M. JAMES: Vous avancez un argument très solide, monsieur le sénateur Roebuck. D'après les renseignements qu'on donne, il y aurait présentement beaucoup d'emplois disponibles pour les personnes possédant l'instruction et la formation technique voulues. Je ne saurais dire quel est le nombre exact de ces postes vacants. Je sais, cependant, pour avoir lu l'édition du dimanche du *New York Times* et les annonces classées qui paraissent dans les journaux, qu'un besoin constant se fait sentir pour des personnes spécialisées dans certains domaines du travail. Par exemple, des hommes de métier, des artisans

ou des conducteurs sont requis pour manœuvrer de l'outillage électronique de tous genres et il semble y avoir une pénurie marquée de travailleurs de ces catégories.

Le sénateur ROEBUCK: Cela répond en partie à ma question, je vous remercie.

M. JAMES: Puis-je continuer, monsieur Roebuck? A mon avis, il y aura, au cours des quelques prochaines années, une pénurie croissante de travailleurs spécialisés par suite du fait que la population âgée de 25 à 44 ans n'augmentera pas autant que la population plus jeune. C'est dans ce groupe que se trouvent le plus grand nombre des travailleurs spécialisés. Même si la population en général s'accroît, ce groupe de 25 à 44 ans n'augmentera pas beaucoup. En conséquence, il y aura, au cours des dix prochaines années, une importante demande non remplie de travailleurs spécialisés.

Le sénateur CAMERON: La situation pourrait être corrigée dans une certaine mesure dans cinq ans d'ici si des programmes de formation technique étaient mis en œuvre maintenant.

M. DEUTSCH: Oui, monsieur.

Le sénateur ROEBUCK: Nous trouvons des artisans spécialisés en Angleterre comme c'était le cas il y a 25 à 30 ans. Ils ne viennent pas en aussi grand nombre qu'autrefois. Déjà, presque tous nos artisans spécialisés étaient des immigrants.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Avez-vous des renseignements précis quant au nombre des emplois demandant une formation technique qui ne sont pas remplis? J'ai entendu dire par des gens que je fréquente qu'il leur est impossible de trouver des techniciens et des dessinateurs, mais combien exactement de tels emplois sont-ils disponibles? Cela fait impression que d'entendre un ami dire qu'il cherche une couple de dessinateurs ou de techniciens mais, s'il y a mille emplois vacants de ce genre, cela ne modifie pas la situation générale de l'emploi.

M. JAMES: Pour autant que je sache, le Service national de placement conserve une liste des postes non remplis mais je serais porté à croire que cette liste est loin d'inclure tous les postes disponibles. Pour autant que je sache, il n'existe pas de chiffre sûr à cet égard. Il faudrait tâcher de deviner, et la raison en est en partie que, par suite du manque de travailleurs spécialisés, les employeurs confient ces tâches à des personnes relativement peu spécialisées.

Le sénateur ROEBUCK: L'inverse est parfois vrai, les personnes possédant de grandes aptitudes obtiennent des emplois qui en exigent moins et cela parce que les employeurs sont incapables de trouver quelqu'un qui possède exactement les qualités voulues pour l'emploi particulier. Je songe aux ingénieurs qu'on emploie comme techniciens. Nous avons entendu parler de cela. Les ingénieurs se plaignent que, au lieu de leur confier des travaux de génie, on les emploie comme techniciens et que, ce faisant, on utilise des aptitudes dépassant celles qu'exige l'emploi et, jusqu'à un certain point, on gaspille ces talents étant donné que, en vérité, c'est de plus de techniciens dont on a besoin.

Le sénateur BLOIS: Au cours de vos études, en êtes-vous arrivé à quelque conclusion quant au nombre des femmes mariées ayant demandé des prestations d'assurance-chômage qui ne chercheraient pas du travail si leurs maris avaient un emploi? J'ai causé récemment avec les directeurs de deux bureaux d'assurance-chômage. Ils m'ont dit qu'un grand nombre des femmes mariées qui s'étaient inscrites à leurs bureaux en vue d'un emploi n'accepteraient pas ni ne pourraient accepter du travail si leurs maris travaillaient. Je me demande si le nombre de ces personnes est suffisant pour réduire sensiblement le chiffre du chômage?

M. JAMES: Je ne crois pas qu'il nous soit possible de faire la lumière sur cette question en général, sauf pour ce qui est du genre de travail qui leur convient le mieux. Par exemple, une femme peut faire savoir que le travail à temps partiel lui convient le mieux mais il se peut que ce soit parce que certaines responsabilités domestiques ou familiales la retiennent à la maison. D'autre part, si son mari était en chômage, elle pourrait être libre d'accepter un emploi à plein temps.

Le sénateur BLOIS: Deux personnes à qui j'ai parlé estimaient que, dans leur voisinage, un certain nombre de personnes tombaient dans cette catégorie. Je me demande si la même situation existe d'un bout à l'autre du pays. Un directeur a mentionné le cas d'un propriétaire de restaurant qui, récemment, lui avait demandé quelqu'un pour s'occuper de la caisse pendant une heure et demie à l'heure du lunch. En un rien de temps, neuf femmes mariées s'étaient présentées. Voici où je veux en venir: certains de ces relevés ne donnent pas une juste idée de la situation car certaines personnes ne cherchent qu'un travail à temps partiel.

M. JAMES: Vous avez raison, je pense. Une des constatations mentionnées dans le présent rapport est que 30 p. 100 environ des femmes mariées cherchent autre chose qu'un emploi continu à plein temps. En réalité, il est possible que ce chiffre reste au-dessous de la vérité.

Le sénateur LEONARD: Monsieur James, au sujet de ce groupe de 44,500 femmes mariées qui ne sont pas tenues de travailler pour assurer leur subsistance ou celle de leurs familles, la question de savoir si elles faisaient vraiment partie du marché du travail a été soulevée. Vous ne nous avez pas dit combien d'entre elles demandaient des prestations d'assurance-chômage et combien n'en demandaient pas.

M. JAMES: Ce renseignement est fourni un peu indirectement, monsieur le sénateur Leonard, dans l'un des graphiques qui indique que 85 p. 100 environ des femmes mariées sont des réclamantes.

Le sénateur LEONARD: Sont des réclamantes?

M. JAMES: C'est juste, et seulement 15 p. 100 ne le sont pas. Nous n'avons pas effectivement fait la répartition eu égard à ce groupe particulier mais je serais porté à croire que la proportion est probablement la même.

Le sénateur LEONARD: Quelles conditions doivent-elles remplir pour continuer de toucher des prestations d'assurance-chômage? Elles doivent accepter du travail si on leur en offre, n'est-ce pas?

M. JAMES: C'est juste. Certaines conditions précises sont exigées, je pense, c'est-à-dire que les conditions de travail doivent être comparables à celles de leur dernier emploi et la rémunération doit être comparable dans une certaine limite; en outre, ces personnes doivent être disponibles pour travailler et capables de faire le travail, et ainsi de suite.

Le sénateur LEONARD: Si un tel emploi leur est offert et qu'elles ne l'acceptent pas, est-ce qu'elles sont exclues du bénéfice des prestations?

M. JAMES: Je le crois.

Le sénateur BLOIS: Elles ne sont exclues que pendant un certain temps seulement, je pense, quelque chose comme six semaines, après quoi elles peuvent faire une nouvelle réclamation et obtenir des prestations.

M. JAMES: Je ne saurais prétendre être un expert en ce qui concerne les détails des règlements de la Commission d'assurance-chômage. Je sais bien, cependant, que si un emploi apparemment approprié lui est offert et qu'il refuse, le réclamant est exclu du bénéfice des prestations. Je crois que ces exclusions, généralement parlant, valent pour une période limitée déterminée.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Je me demande si nos conclusions seraient différentes si nous songions à ce fait qu'aucun relevé n'a été fait du chômage saisonnier, que la période étudiée était une période au cours de laquelle il n'y avait pas de chômage saisonnier? Estimez-vous que nos conclusions seraient différentes, dans un sens ou dans l'autre, si l'échantillon avait été la semaine du 22 janvier ou celle du 22 février.

M. JAMES: On aurait certes eu un groupe très différent de population. Il est évident qu'on aurait eu un groupe beaucoup plus considérable de personnes atteintes par le chômage saisonnier.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Autrement dit, ce que nous étudions ici c'est ce qu'on a appelé le noyau du chômage.

M. DEUTSCH: En raison de problèmes d'horaires en partie, le relevé a porté sur les personnes inscrites en vue d'un emploi à un temps de l'année où il y a probablement très peu ou pas de chômage saisonnier. La présente étude, par conséquent, ne donne aucun renseignement sur l'aspect saisonnier de l'emploi à cause de l'époque sur laquelle elle porte. Mais, bien entendu, à certaines des conclusions plus générales pourraient s'appliquer certaines des conclusions touchant les femmes mariées peut-être; le travail saisonnier n'est pas aussi répandu chez elles. En général, toutefois, le relevé ne cherche pas à renseigner sur les aspects saisonniers du chômage.

Le sénateur ROEBUCK: Puis-je faire une remarque? Nous nous en sommes tenus ce matin à un seul aspect de la question. Nous avons parlé des sans travail et je désire féliciter M. James de l'analyse détaillée qu'il en a faite.

Des voix: Bravo!

Le sénateur ROEBUCK: J'aimerais lui demander, cependant, si nous ne pourrions pas tirer des conclusions plus précises en faisant un relevé de l'autre aspect de la question. Nous avons ici une analyse du sans-travail. Si nous avions aussi une analyse de l'employeur, des raisons pour lesquelles il n'emploie pas ce sans travail, il nous serait peut-être possible de tirer des conclusions plus exactes.

M. DEUTSCH: Me permettriez-vous de répondre à la question? Je crois, monsieur le sénateur, que bon nombre d'associations ou de groupements industriels seront représentés lors des séances subséquentes du présent Comité. Le Comité recevra probablement un bon nombre de mémoires des employeurs et des associations d'employeurs. Vous aurez alors, je pense, l'occasion de les interroger et aussi d'apprendre pourquoi ils n'emploient pas plus de main-d'œuvre. C'est là la matière que le Comité n'a pas encore reçue, principalement des associations, des groupements, et ainsi de suite, formés surtout d'employeurs.

Le sénateur ROEBUCK: Je vous remercie.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Monsieur Deutsch, lorsque M. Judek viendra nous parler des régions du pays où la dépression est chronique, aura-t-il des renseignements au sujet du chômage saisonnier?

M. DEUTSCH: Je crois qu'il en aura car c'est dans ces régions que le chômage saisonnier est grand. Il aura des renseignements sur la nature et les causes.

Le sénateur CAMERON: Je serais intéressé à savoir dans quelle proportion les personnes inscrites refusent le travail qui leur est offert. Quelqu'un viendra-t-il nous donner des renseignements à ce sujet? L'opinion, selon laquelle bon nombre de personnes à qui l'on offre un emploi trouvent une excuse pour ne pas l'accepter, est passablement répandue. Pourrions-nous obtenir des renseignements à ce sujet?

M. DEUTSCH: Je suppose, monsieur le sénateur, que vous aurez l'occasion d'interroger à ce sujet les groupements patronaux qui viendront témoigner devant le Comité.

Le sénateur CAMERON: Et des représentants de la Commission d'assurance-chômage?

M. DEUTSCH: Les fonctionnaires de l'assurance-chômage qui s'occupent de ce domaine pourraient peut-être vous fournir des éclaircissements.

Le sénateur CAMERON: J'aimerais avoir ces renseignements.

Le sénateur HORNER: Je me demande, monsieur, si peut-être nous n'attachons pas trop d'importance à la formation technique et si des métiers plus spécialisés ne pourraient pas être une cause de chômage. D'après mon expérience, il me semble que, dans un pays comme le Canada où les mines et les forêts abondent, l'homme qui peut trouver $75 pour s'acheter une scie mécanique et s'en aller dans le bois n'a rien à craindre et que par ce moyen il peut fort bien se faire un revenu plus grand que celui du professeur d'université. Dans un pays comme le nôtre, il est impossible que tout le monde travaille dans un bureau et il y a bon nombre d'emplois qui demandent à être remplis par des hommes qui, tout simplement, sont disposés à travailler. Il en est ainsi sur les terres, par exemple. Mais il est presque impossible d'embaucher des travailleurs parce que ces emplois ne sont pas visés par l'assurance-chômage. Advenant que nous fassions ce que le sénateur Cameron a proposé et que nous organisions des programmes de formation technique, je me demande si bon nombre d'entre nous ne seront pas déçus au cours des années à venir. Après quatre ou cinq années de formation, il se peut que bon nombre estiment qu'ils étaient bien en mesure d'occuper des emplois utiles et bien rémunérés sans cette formation plus poussée. Dans un pays comme le Canada, il est très facile, je pense, d'attacher trop d'importance aux études supérieures.

M. JAMES: Le seul commentaire que je voudrais faire est que les changements technologiques ou techniques dans l'industrie, la fabrication et autres domaines se sont produits si rapidement au cours des quelques dernières années que le besoin de travailleurs ayant reçu une certaine formation est plus grand.

Le sénateur HORNER: Vous parlez de ceux qui ont des aptitudes pour ces métiers?

M. JAMES: Oui, je partage votre avis. Aujourd'hui, même un travailleur forestier doit savoir entretenir l'outillage mécanique tandis que, il y a quelques années, tout ce qu'il fallait c'était une scie bien affûtée.

Messieurs, c'est aujourd'hui mon chant du cygne. Je dois reprendre mes occupations régulières. Avant de le faire, je voudrais vous dire que pour la préparation de ce relevé, nous avions à notre disposition des ressources fort minces, peut-être serait-il plus juste de dire des ressources restreintes. Il nous a donc fallu compter largement sur l'aide et la collaboration d'autres ministères et organismes du gouvernement. J'aimerais, si vous me le permettez, faire part de ma vive reconnaissance à certaines de ces personnes en mon nom et en celui du Comité.

En particulier, je désire remercier les membres de la Commission d'assurance-chômage, le directeur du placement et le directeur de l'assurance et leurs personnels ainsi que le personnel des bureaux locaux qui se sont chargés de la tâche ardue du choix de l'échantillon et de la distribution des questionnaires ainsi que de l'envoi de ces derniers à Ottawa.

L'un des problèmes qui se sont présentés au début du relevé résidait dans l'impression du grand nombre de questionnaires et autres documents et MM. Shaw et Carson de l'Imprimerie nationale ont fait preuve, l'un et l'autre, de

la plus grande collaboration et n'ont épargné aucun effort pour terminer les travaux aux dates voulues. Pour l'impression du présent rapport et d'autres, M. Léger, de l'atelier de l'Imprimerie nationale qui est situé sur la rue Saint-Patrice nous a fourni un service extrêmement efficace.

J'aimerais aussi mentionner la dette particulière que je dois à Mme Margaret Wylie qui a aidé avec beaucoup de compétence à préparer les questionnaires en vue du poinçonnage.

Le statisticien du Dominion et son personnel nous ont aidés en tout temps. M. Angus McMorran et ses associés de la Division des calculs mécaniques nous ont fourni une aide précieuse pour la transformation des questionnaires en cartes poinçonnées.

J'aimerais aussi mentionner que l'*International Business Machines Company Limited* s'est occupée de préparer la dernière compilation de toutes les données à l'aide de sa machine électronique à calculer, l'IBM 650. MM. Stevens et Rogers de cette société ont beaucoup aidé à l'exécution de ce travail.

J'aimerais dire combien ce fut agréable de travailler avec le personnel permanent du Sénat. Je dois une dette spéciale de reconnaissance à M. John Hinds pour son aide habile et généreuse de tous les instants. Je pourrais ajouter aussi que ce fut un réel plaisir d'être associé à M. Deutsch pour ce travail. Il s'est montré bien informé, aimable et surtout disposé à se laisser persuader eu égard aux substilités de la statistique.

Le sénateur BURCHILL: Monsieur le président, j'aimerais dire que j'ai été fort impressionné par ce travail de M. James. C'est un travail remarquable et je suis convaincu que nous reconnaissons tous notre dette envers lui.

Le sénateur CAMERON: Monsieur le président, j'aimerais ajouter que c'est là un des meilleurs documents, en ce sens qu'il est écrit en un langage simple et concis et qu'il ne renferme pas de verbiage inutile, que nous ayons reçus depuis longtemps.

Le Comité s'ajourne.

Quatrième session de la vingt-quatrième législature

1960-1961

Sénat du Canada

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR

LA MAIN-D'OEUVRE ET L'EMPLOI

Fascicule 5

CANADA
AVR 0 1961

SÉANCE DU MERCREDI 25 JANVIER 1961

Président: L'honorable Léon Méthot

Président suppléant: L'honorable Donald Smith

TÉMOINS:

Du Congrès du travail du Canada: M. William Dodge, vice-président du bureau; M. Eugène Forsey, directeur des recherches; M. Russell Bell, directeur adjoint des recherches.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1961

Quatrième session de la vingt-quatrième législature

1960-1961

Sénat du Canada

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR

LA MAIN-D'OEUVRE ET L'EMPLOI

Fascicule 5

CANADA
AVR 6 1961
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

SÉANCE DU JEUDI 26 JANVIER 1961

Président: L'honorable Léon Méthot

Président suppléant: L'honorable Donald Smith

TÉMOINS:

Du Congrès du travail du Canada: M. William Dodge, vice-président du bureau; M. Eugène Forsey, directeur des recherches; M. Russell Bell, directeur adjoint des recherches.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1961

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR LA MAIN-D'OEUVRE ET L'EMPLOI

Président: L'honorable Léon Méthot

Président suppléant: L'honorable Donald Smith

et les honorables sénateurs

Blois
Bouffard
Brunt
Buchanan
Burchill
Cameron
Choquette
Connolly (*Ottawa-Ouest*)
Courtemanche
Croll
Emerson
Haig
Higgins
Hnatyshyn
Horner
Hugessen
Inman
Irvine
Lambert
Leonard
MacDonald (*Queens*)
Macdonald (*Cap-Breton*)
Méthot
Monette
Pratt
Reid
Roebuck
Smith (*Queens-Shelburne*)
Thorvaldson
Vaillancourt
Wall
White
Wilson—33

(Quorum 9)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat en date du mardi 22 novembre 1960.

«L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, C.P.—

1. Qu'un Comité spécial du Sénat soit formé pour étudier les tendances relatives aux besoins en main-d'œuvre et à son utilisation au Canada, et faire rapport, en vue d'évaluer les possibilités d'accroître l'emploi et de le maintenir à un haut niveau, et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, pour faire enquête et rapport sur ce qui suit:

a) l'expansion de l'économie et des autres facteurs agissant sur les possibilités d'emploi, y compris en particulier l'évolution des techniques; et

b) l'accroissement et les caractéristiques des effectifs de la main-d'œuvre canadienne;

2. Que le Comité soit composé des honorables sénateurs Blois, Bouffard, Brunt, Buchanan, Burchill, Cameron, Choquette, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Courtemanche, Croll, Emerson, Haig, Higgins, Hnatyshyn, Horner, Hugessen, Inman, Irvine, Lambert, Leonard, MacDonald (*Queens*), Méthot, Monette, Pratt, Reid, Roebuck, Smith (*Queens-Shelburne*), Thorvaldson, Vaillancourt, Wall, White et Wilson (32);

3. Que le Comité soit autorisé à s'assurer les services d'un conseiller juridique, de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête; et

4. Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire documents ou dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat, et à faire rapport de temps à autre.

Après débat,

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Isnor, que la motion soit modifiée en y ajoutant le nom de l'honorable sénateur MacDonald (*Cap-Breton*) à la liste des sénateurs désignés comme membres dudit Comité spécial du Sénat.

Après débat, l'amendement, mis aux voix, est adopté.

Après plus ample débat, la motion amendée, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat,
J. F. MacNEILL.

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 26 janvier 1961.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation le Comité spécial sur la main-d'œuvre et l'emploi se réunit aujourd'hui à 10 heures du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Smith (*Queens-Shelburne*), président *suppléant,* Blois, Brunt, Buchanan, Croll, Haig, Hnatyshyn, Horner, Inman, Irvine, Lambert, Leonard, MacDonald (*Cap-Breton*), Pratt et White—15.

Les représentants suivants du Congrès du travail du Canada sont entendus:

M. William Dodge, vice-président du bureau.

M. Eugene Forsey, directeur des recherches.

M. Russell Bell, directeur adjoint des recherches.

A midi et demi, le Comité s'ajourne jusqu'au mercredi 1er février, à 9 heures et demie du matin.

Certifié conforme.

Le sous-chef de la division des comités,
John A. Hinds.

LE SÉNAT

COMITÉ SPÉCIAL SUR LA MAIN-D'OEUVRE ET L'EMPLOI

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, JEUDI 26 janvier 1961.

Le Comité spécial du Sénat chargé d'étudier les tendances de la main-d'œuvre et de l'emploi et d'en faire rapport, se réunit aujourd'hui à 10 heures du matin.

L'hon. DONALD SMITH (*président suppléant*) occupe le fauteuil.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Honorables sénateurs, nous sommes en nombre. Veuillez bien faire silence.

Nous sommes très heureux d'avoir parmi nous ce matin les représentants du Congrès du travail du Canada. Je regrette que M. Jodoin soit absent, mais le Congrès est représetné par M. Eugène Forsey, qui a témoigné à plusieurs reprises devant les comités du Sénat et qui est bien connu de nous tous; M. William Dodge, un des vice-présidents du Congrès; et M. R. Bell, directeur des recherches du Congrès.

Si j'ai bien compris, M. Dodge lira certaines parties choisies du mémoire du Congrès. Je proposerais que le mémoire, qui est assez volumineux, soit incorporé en entier au compte rendu de nos délibérations; quand M. Dodge aura lu les parties sur lesquelles il désire attirer notre attention, les membres du Comité pourront interroger les divers témoins qui sont ici présents. Si cela convient aux honorables sénateurs, je demanderais à M. Dodge de procéder à la présentation du mémoire.

Les hon. SÉNATEURS: Assentiment.

M. William Dodge, vice-président du Congrès du travail du Canada: Monsieur le président et messieurs les membres du Comité, comme le président l'a dit, le présent mémoire est volumineux et je suis certain que vous seriez ennuyés si je prenais tout votre temps pour vous lire les nombreux passages statistiques qui y figurent. Je vais donc essayer de choisir les passages qui font ressortir notre façon d'envisager le problème du chômage et les solutions que nous proposons. J'espère que, de cette façon, je pourrai abréger la séance dans la mesure où nous le pouvons, et vous rendre ainsi le mémoire plus intéressant.

(Le mémoire au complet est imprimé ci-après)

Le Congrès du travail du Canada félicite le Sénat d'avoir formé ce Comité. Aucun sujet ne nécessite une enquête aussi pressante et ne demande autant d'éclaircissements que l'emploi. Nos ressources humaines sont nos ressources les plus importantes. Notre société se doit avant tout de faire un usage le plus complet et le meilleur possible de ces ressources. Si nous les gaspillons, c'est un scandale social et une tragédie et, pour les personnes en cause, souvent un désastre personnel. Ces ressources sont gaspillées à l'heure actuelle et le gaspillage augmente au lieu de diminuer. Il n'est pas seulement question d'une augmentation saisonnière du chômage. Ce n'est pas simplement une régression. C'est une tendance à longue échéance; avec chaque régression, le chômage s'accentue; avec chaque reprise, il s'établit à un

niveau supérieur à celui de la reprise précédente. C'est le fait qui saute aux yeux lorsqu'on regarde le graphique n° 4 qui a été préparé par M. Denton et qui figure à la page 28 de vos délibérations. C'est la raison pour laquelle le Congrès du travail du Canada qualifie le chômage de «problème n° 1 du Canada».

Le Congrès félicite aussi le Comité de s'être entouré dès le début de sa formation d'un personnel de recherche exceptionnellement compétent. Il en résulte que vos travaux ainsi que ceux des témoins qui comparaissent devant vous en sont allégés d'autant. Cela a fourni au public en général une foule des renseignements inestimables sur l'ensemble de la question. Une grande partie de ce que le Congrès se serait autrement senti obligé de dire, votre personnel l'a déjà dit et d'une bien meilleure façon et avec une autorité qu'aucune déclaration venant d'un organisme intéressé n'aurait pu avoir.

C'est précisément parce que le Congrès est un organisme intéressé, et même vivement intéressé, qu'il accueille très chaleureusement non seulement la formation de votre Comité et le travail admirable de son personnel mais aussi l'occasion qui lui a été offerte de témoigner devant vous. Le Congrès représente en somme, peut-être plus que n'importe quel autre syndicat du Canada, les personnes dont les talents et l'énergie sont actuellement gaspillés ou en danger de l'être bientôt par le chômage. De toute la population active, plus de 80 p. 100 sont soit des «salariés» (employés à gages ou à salaires) ou des chômeurs (personnes qui cherchent un emploi à gages ou à salaires). La plupart des chômeurs qui avaient auparavant un emploi étaient des travailleurs à gages plutôt que des travailleurs à salaires. La plupart des chômeurs qui n'ont jamais eu d'emploi cherchent plutôt du travail à gages plutôt que du travail à salaires. Le nombre de travailleurs pouvant être théoriquement syndiqués au Canada (les salariés, moins les administrateurs et les classes professionnelles, les employés de bureau et du monde de la finance) atteint probablement 3,325,000 personnes à l'heure actuelle. Le Congrès qui représente plus de 1,100,000 membres, peut certainement prétendre qu'il représente une forte proportion des travailleurs à gages. Il peut aussi prétendre, à bon droit, qu'il représente au moins une proportion équivalente des 528,000 chômeurs. Il est donc très vivement intéressé au sujet sur lequel vous faites enquête et il est intimement lié. De plus, il possède des droits incontestables à être entendu à ce sujet.

Le problème du chômage n'est pas un problème unique mais un groupe de nombreux problèmes. Il ne peut donc y avoir une seule réponse à un grand nombre de questions. Le Congrès se propose de commenter brièvement chacun des six principaux genres de chômage, le rôle de chacun dans la situation actuelle et les mesures à prendre pour y remédier. Il se propose aussi d'étudier certaines notions très répandues mais pas toujours bien fondées sur les causes du chômage, entre autres les théories suivant lesquelles tout le chômage ou une grande partie serait causée par la stupidité ou l'avidité des syndicats ouvriers.

Chômage de régression

Tout d'abord, il y a le chômage attribuable à la régression. C'est certainement une cause de notre situation actuelle, qui toutefois n'a pas été bien importante jusqu'ici.

Notre production industrielle, dont l'indice est rajusté pour tenir compte des variations saisonnières, a atteint le taux sans précédent de 173.5 (1949=100) en janvier 1960. L'indice a descendu légèrement en février, a rattrapé un peu du terrain perdu en mars, est redescendu beaucoup plus brusquement en avril, a remonté quelque peu en mai, a tombé très légèrement en juin, a descendu au plus bas point de l'année en juillet, soit 164.3, puis a monté régulièrement jusqu'à 168.0 en octobre. L'indice du mois d'octobre n'était que de 3.2 p. 100 inférieur au taux

maximum de janvier et de 2.3 p. 100 supérieur au plus bas point de juillet; il a de plus été à la hausse pendant trois mois consécutifs. Pendant la dernière régression, en décembre 1957, trois mois après le début de la régression, l'indice de la production industrielle était de 6.5 p. 100 inférieur au sommet de mars 1957 et a atteint le plus bas point de la régression après avoir descendu progressivement pendant sept mois consécutifs.

Du point de vue de la production, la régression actuelle n'est pas aussi grave que la dernière, mais le chômage est beaucoup plus considérable. En décembre 1957, le chômage frappait 6.5 p. 100 de la population active (taux ajusté pour tenir compte des variations saisonnières). En octobre 1960, le même nombre de mois après que la production eût commencé à diminuer, le chômage frappait 7.6 p. 100 de la population active (ici encore le taux est ajusté pour tenir compte des variations saisonnières). (Ce sont les derniers chiffres revisés du chômage; voir Revue statistique du Canada, supplément du 1er novembre 1960 et les numéros suivants.) En d'autres termes, si le niveau actuel du chômage était celui qui existait lorsque la production était à son sommet, en janvier 1960, il serait encore de 6.1 p. 100. La situation serait améliorée, mais le chômage serait encore deux fois plus élevé que le taux qui, d'après lord Beveridge, correspond au plein emploi (renseignements donnés ci-après). Si l'indice désaisonnalisé actuel était le plus bas de l'an dernier, alors que la production était encore à la hausse, le chômage serait encore de 5.4 p. 100, soit 1.8 fois plus élevé que le taux qui, d'après lord Beveridge, correspond au plein emploi.

Si quelqu'un prétend que le taux de 3 p. 100 fixé par lord Beveridge est un idéal théorique qui ne peut être atteint, il peut se rendre compte de son erreur en regardant les données du Bureau fédéral de la statistique sur la main-d'œuvre. Voici la liste des taux moyens pour les années suivantes: en 1947, 2.2 p. 100; en 1948, 2.3 p. 100; en 1949, 2.8 p. 100; en 1951, 2.4 p. 100; en 1952, 2.9 p. 100; en 1953 à peine plus de 3.0 p. 100. Pendant toute la période de 1946 à 1953 inclusivement, la moyenne annuelle n'a dépassé 3 p. 100 que deux fois: en 1946 elle était de 3.4 et en 1950 de 3.6. «Ce qu'un homme a déjà fait, il peut le faire encore»; ce que le Canada a déjà fait, il peut le faire encore.

En conséquence, notre problème actuel du chômage n'est pas surtout, ou même en grande partie, une question de régression ou de diminution de la production. Si nous pouvions ramener la production à ce qu'elle était en janvier 1960, avant que la tendance à la baisse ne se fasse sentir, nous aurions encore à faire face aux quatre cinquièmes de notre problème actuel du chômage.

Chômage saisonnier

En deuxième lieu, il y a le chômage saisonnier. C'est aussi sans aucun doute une cause de notre situation actuelle et elle sera encore plus importante avant la fin de l'hiver. C'est toujours ainsi. Le chômage saisonnier est un problème perpétuel au Canada et c'est un problème très important. Dans une étude récente qu'il a faite sur le chômage, le ministère du Travail (Gazette du travail, mai 1960, p. 470) estimait que, «dans une situation d'emploi raisonnablement intégrale et avec un effectif ouvrier de quelque 6 millions, environ 250,00 personnes (près de 4 p. 100 de l'effectif ouvrier) se trouvent en chômage saisonnier au milieu de l'hiver». Comme la situation actuelle de l'emploi est loin d'être «raisonnablement intégrale , et comme l'effectif ouvrier atteint actuellement près de 6,400,000, le chômage saisonnier du milieu de l'hiver sera certainement plus élevé cette année. Mais le plus haut point que le chômage atteindra au milieu de l'hiver dépassera probablement 700,000. Il est donc clair que, même si le chômage saisonnier est une cause importante de

notre situation actuelle, elle n'est probablement pas responsable de plus d'un tiers de tout le chômage.

Chômage frictionnel

En troisième lieu, il y a le «chômage frictionnel». C'est en partie le chômage qui est propre à une société libre dans laquelle les travailleurs peuvent choisir leur emploi et le quitter quand ils le désirent. Dans une société libre, même si le nombre d'emplois est suffisant pour répondre à l'offre de la main-d'œuvre et même si les travailleurs disponibles sont les personnes voulues pour les emplois disponibles et même s'ils se trouvent au bon endroit, il y aura toujours, à n'importe quel moment, des personnes sans emploi. Il y aura toujours, à n'importe quel moment, des personnes qui quittent leur emploi sans en avoir un autre ou qui vont d'un emploi à un autre ou encore qui cherchent sans cesse à changer d'emploi. Mais si l'emploi est intégral, il y aura toujours autant de postes vacants qu'il y aura de travailleurs non casés; le nombre de personnes allant d'un emploi à un autre ne sera jamais considérable (lord Beveridge a fixé un maximum de 3 p. 100 du total de l'effectif ouvrier) et les chômeurs ne demeureront jamais bien longtemps sans emploi.

Il y a aussi, bien entendu, un autre élément au chômage frictionnel: c'est la mobilité imparfaite de l'emploi entre les occupations, les industries, les endroits et les régions. Même s'il y a assez d'emplois pour répondre à l'offre de la main-d'œuvre, les emplois disponibles et les travailleurs disponibles ne vont pas toujours de pair. Les emplois peuvent demander des travailleurs spécialisés et les travailleurs en quête de travail peuvent ne pas l'être. Le métier requis n'est pas toujours celui des travailleurs spécialisés disponibles. Le lieu d'emploi peut être dans l'Ouest tandis que les travailleurs disponibles habitent l'Est; il peut être à la ville alors que les travailleurs habitent la campagne ou dans une région de langue anglaise quand les travailleurs sont de langue française. Le chômage frictionnel peut alors dépasser de beaucoup les 3 p. 100 fixés par lord Beveridge et vous avez déjà la preuve que c'est actuellement le cas au Canada. Les changements technologiques rapides que nous connaissons à l'heure actuelle auront inévitablement pour effet de causer du chômage frictionnel.

Chômage de structure

En quatrième lieu, il y a le chômage de structure, qui résulte des changements dans la structure de l'ensemble de l'industrie, des changements de la composition industrielle; c'est aussi le chômage qui résulte du déclin, relatif ou absolu, de certaines industries. La disparition de l'industrie de la voiture hippomobile et de la charrette, de l'industrie des harnais, de l'industrie de la lampe à pétrole, a mis les travailleurs de ces industries sur le pavé. Ils se sont parfois trouvé un autre emploi assez rapidement, mais certains n'en ont pas trouvé. Le déclin absolu de l'industrie du charbon et de l'industrie de la chaussure en caoutchouc et la baisse relative de l'industrie des instruments aratoires, des chemins de fer et de certains secteurs de l'industrie du textile ont aussi mis les travailleurs de ces industries sur le pavé. Ils se sont parfois trouvé un autre emploi assez rapidement, mais certains n'en ont pas trouvé. Des changements de structure de ce genre contribuent à augmenter le chômage non seulement parce que des travailleurs sont congédiés mais parce que les occasions d'emploi dans ces industries se font plus rares. C'est un problème aussi important sinon plus que la véritable mise à pied.

Certains changements de structure sont le résultat de changements technologiques. Les industries de la voiture hippomobile, de la charrette et des harnais ont

été supplantés par l'industrie des moteurs à combustion interne. L'industrie du charbon a périclité à cause de l'énergie fournie par le pétrole, le gaz et l'eau. Certains secteurs de l'industrie du textile ont été frappés par la mise au point de fibres artificielles.

Les autres changements de structure sont le résultat des changements de la tendance du marché international. L'industrie de la chaussure de caoutchouc et certains secteurs de l'industrie du textile et du vêtement, ont été durement frappés par la concurrence des importations.

Certains changements de structure sont à la fois le résultat des changements technologiques et des modifications du commerce international.

Le cas le plus frappant de chômage de structure au Canada est, bien entendu l'agriculture, où les changements technologiques très rapides (et certaines modifications de la tendance du commerce international) ont poussé un grand nombre de personnes à quitter la ferme et ont réduit considérablement les occasions d'emploi agricole. Vous en avez déjà la preuve (témoignage de M. Denton, p. 16 à 22 du fascicule n° 1 des délibérations du Comité) et le ministère du Travail vient de publier un raport spécial sur les Tendances de la main-d'œuvre agricole au Canada de 1921 à 1959; ce rapport fait ressortir le point en question et donne une foule de détails. En 1946, la main-d'œuvre agricole s'élevait à 1,186,000 employés. Vers 1960, elle était tombée à 675,000. Malgré une production beaucoup plus forte, plus d'un demi million d'emplois n'existent plus. Le rapport Gordon prédit une baisse plus accentuée. M. Denton partage les mêmes vues. La plus forte baisse s'est fait sentir chez les travailleurs non rémunérés d'une entreprise familiale (le nombre a passé de 360,000 qu'il était en 1946 à 125,000 en 1960), bien que le nombre des travailleurs rémunérés ait aussi décliné très considérablement (il a passé de 147,000 à 110,000).

Chômage régional et local

Cinquièmement, il y a le chômage régional et local: ce sont des foyers régionaux et locaux de chômage persistant. Le chômage n'est pas réparti également dans tout le pays, pendant les années de prospérité comme pendant les années de régression. Certaines régions ont un taux toujours plus élevé que d'autres régions et même plus élevé que la moyenne nationale. Ce fait est clairement démontré dans le tableau 14 de la page 29 que M. Denton a déposé lors de son témoignage devant votre Comité.

Au cours des trois périodes suivantes, de 1950 à 1954, de 1955 à 1959 et 1960, le chômage des provinces atlantiques a été beaucoup plus élevé que la moyenne nationale et l'écart entre les données des provinces atlantiques et celles de l'Ontario et des Prairies (qui sont toujours les régions où il y a le moins de chômage) est encore plus frappant. Au cours de chacune des trois périodes, le pourcentage des provinces atlantiques est deux fois plus élevé que celui de l'Ontario et des provinces des Prairies, ou plus de deux fois plus élevé.

D'après le tableau de M. Denton, la moyenne du chômage de la province de Québec est toujours plus élevée que la moyenne nationale et l'écart est encore plus considérable si on compare cette province avec l'Ontario et les provinces des Prairies.

Les nouvelles statistiques revisées sur le chômage, qui ont été publiées depuis que M. Denton a déposé son tableau, ne font que confirmer les conclusions qu'on vient de tirer. Ce n'est qu'en 1954 que le chômage des provinces atlantiques n'a pas atteint le double de celui de l'Ontario. Il a toujours plus que doublé le pourcentage des provinces des Prairies et sur quatre des onze années à l'étude (y compris

trois des quatre dernières années), il a plus que triplé le taux des provinces des Prairies.

Le tableau de M. Denton indique que, en Colombie-Britannique, le chômage a toujours été plus élevé que la moyenne nationale et qu'il est, bien entendu, beaucoup plus élevé que celui de l'Ontario et des provinces des Prairies. Mais, si on prend les données, année par année, on peut voir pourquoi le taux moyen de la Colombie-Britannique pour la période allant de 1955 à 1959 dépassait difficilement la moyenne nationale. En 1955 et en 1956, il était de fait bien au-dessous de la moyenne nationale. Pour chaque autre année de la période en question, il était bien au-dessus de la moyenne annuelle même si, pour les années 1954 et de 1957 à 1959 inclusivement, il était généralement supérieur de bien peu.

Certaines de ces variations régionales sont en partie saisonnières. Les variations saisonnières sont plus prononcées dans les provinces atlantiques et dans la province de Québec et moins prononcées en Ontario. Ce fait est démontré clairement, pour la période allant de 1956 à 1959, au graphique 9 de l'étude spéciale du ministère du Travail sur le chômage saisonnier (Gazette du Travail, mai 1960, p. 472). En 1960, la tendance a été généralement la même.

Voici un exemple de la façon dont différents genres de chômage chevauchent. Cela indique vraiment que nous devrions plutôt parler d'«aspects» que de «genres». Si nous pouvions nous débarrasser du chômage saisonnier, une forte proportion du chômage «régional» de l'est de la rivière Ottawa disparaîtrait. D'autre part, il va sans dire que nous pourrions soutenir qu'une bonne partie du chômage «saisonnier» est «régional», que c'est le produit de conditions particulières à certaines régions et que si nous pouvions nous débarrasser du chômage de ces régions, une bonne partie du chômage «saisonnier» de l'ensemble du pays disparaîtrait par le fait même. Il ne sert à rien de discuter de cette question plus longtemps, mais le phénomène du chevauchement vaut la peine d'être mentionné et que des mesures prises pour traiter d'un aspect du chômage peuvent avoir des effets très importants sur un autre aspect ou sur d'autres aspects.

De même, une partie du chômage régional est le résultat des variations de structure qui peuvent frapper une région plus fortement qu'une autre. Un exemple bien évident est celui de l'industrie du charbon de la Nouvelle-Écosse.

Vous avez en main, ou vous aurez prochainement, une étude spéciale sur les foyers locaux de chômage que l'une de vos équipes de recherche a faite en choisissant et en analysant dix-huit marchés locaux de main-d'œuvre qui ont souffert d'excédents de main-d'œuvre chroniques, persistants et importants.

Chômage persistant, chronique et général

Sixièmement, il y a le chômage persistant, chronique et général; c'est l'effarante réalité sur laquelle le Congrès a attiré l'attention dans le premier paragraphe du présent mémoire. On peut prétendre que ce n'est que la somme de tous les autres genres de chômage. On peut aussi dire que ce n'est en gros que du chômage de structure causé par les changements technologiques dont on a exagéré l'importance. Dans un cas comme dans l'autre, il n'y a rien de nouveau à ce sujet du point de vue qualitatif. Mais, même si tout cela est vrai, ce n'est pas toute la vérité, ni ce qu'il y a de plus important. Tous les genres de chômage qui ont été décrits jusqu'ici sont de vieux amis, ou plutôt de vieux ennemis. Mais, jusqu'à ces derniers temps, nous pouvions dire que, en général, le grand chômage ne nous frappait qu'en temps de régression ou de dépression. C'était du chômage cyclique. Si on éliminait les régressions et les dépressions, les périodes de «prospérité et de fièvre», on se débarrasserait du chômage massif et considérable. Ce qui en resterait pourrait être encore assez important, mais on pourrait y faire face en donnant des cours de formation

et de perfectionnement, en subventionnant le déplacement des travailleurs, en encourageant les nouvelles industries à venir s'établir dans les régions mal en point, en accordant une aide spéciale aux industries qui périclitent, en améliorant le Service national de placement. Dans les années de prospérité, quand la production était à la hausse, on pouvait facilement maîtriser le chômage. Le problème important était de se débarrasser des «mauvaises» années.

Ce n'est plus ainsi. Depuis la dernière guerre, nous n'avons pas connu de dépression et aucune régression très sérieuse ou prolongée. La régression de 1949-1950 a passé presque inaperçue; l'indice de la production industrielle (ajusté pour tenir compte des variations saisonnières) a baissé de 1.8 p. 100 de décembre 1949 à janvier 1950 et il a remonté de nouveau; de plus, le produit national brut de 1950 (exprimé en dollars constants) n'a pas descendu. La régression de 1953-1954 a duré plus longtemps et était plus importante que la précédente, mais elle n'a pas été extraordinaire: l'indice de la production industrielle (ajusté pour tenir compte des variations saisonnières) a descendu de 3.5 p. 100 de juillet 1953 à novembre 1953 et a remonté de nouveau par étapes et, en 1954, le produit national brut n'a descendu que de 2.9 p. 100. Au cours de la régression suivante, l'indice de la production industrielle (ajusté pour tenir compte des variations saisonnières) a descendu de 6.5 p. 100 de mars 1957 à décembre 1957 et il a remonté de nouveau par étapes et le produit national brut de 1957 n'a été que de 0.3 p. 100 inférieur à celui de 1956 tandis que celui de 1958 a dépassé le produit de 1957 et de 1956. même s'il ne les a pas dépassés de beaucoup. Au cours de la dernière régression, pour autant que nous ayons pu le constater, la production industrielle (indice ajusté pour tenir compte des variations saisonnières) a baissé de 5.3 p. 100 de janvier 1960 à juillet de la même année et les prévisions nous laissent croire que le produit national brut de 1960 dépassera celui de 1959, même si, ici encore, il ne le dépassera pas de beaucoup.

Dans l'ensemble, nous n'avons pas connu depuis la guerre des tendances sérieuses et prolongées à la baisse de la production. Les tendances ont été, à notre point de vue, sérieuses et prolongées, mais pas assez pour causer un chômage de l'envergure de celui auquel nous devons faire face.

De plus, pendant quelque temps après la guerre, au cours des années de prospérité, le chômage était relativement peu élevé. Les progrès rapides de la technologie et d'autres facteurs ont jeté des personnes sur le pavé; mais, dans l'ensemble, ces personnes se sont trouvé d'autres emplois. Il y a eu les bas et les hauts saisonniers, il va sans dire; mais, au cours des années de prospérité, les pourcentages annuels moyens du chômage n'étaient pas trops élevés.

La moyenne de 1946 était de 3.4 p. 100 de la population active; mais il ne faut pas oublier que 1946 a été une année de réadaptation économique. La moyenne a été de 2.3, en 1947, de 2.3 en 1948, de 2.8 en 1949. En 1950, la courte régression du début de l'année a fait monter le chômage à 6.8 p. 100 et a porté la moyenne annuelle à 3.6 p. 100; mais, quant aux données des trois autres trimestres (les données mensuelles n'ont commencé qu'en novembre 1952), la moyenne était presque la même que celle des trois trimestres de 1949; c'est-à-dire de 2.6 par rapport à 2.4. La moyenne de 1951 a redescendu à 2.4 et celle de 1952 a passé à 2.9. En 1953, le début de la récession a commencé à se manifesté au cours des derniers mois; mais, même là, la moyenne annuelle n'était que de 3.0 p. 100. Pendant la «mauvaise» année de 1954, la moyenne s'est élevée à 4.6 et les effets du chômage se sont fait sentir jusqu'en 1955. Toutefois, au cours du deuxième semestre de cette année-là, le pourcentage moyen de 2.9 ne dépassait pas beaucoup la moyenne de 2.6 des six derniers mois de 1953. En 1956, les premiers mois n'ont pas été prospères, même s'ils l'ont été un peu plus qu'en 1955 ou 1954; mais, au cours des six derniers mois, la moyenne s'est élevée à 2.3 et la moyenne de l'année a été de 3.4.

Règle générale, à l'exception des périodes de réadaptation économique et de régression, la moyenne annuelle du chômage n'a pas été trop élevée jusqu'ici. Pour les sept années, de 1947 à 1949, de 1951 à 1953 et 1956, la moyenne annuelle s'est élevée à 2.7 p. 100 de la population active.

Ces taux étaient cependant de mauvaise augure pour l'avenir, car, au cours de la deuxième régression, le taux du chômage était plus élevé que pendant la première régression et dans la seconde régression, la reprise s'est maintenue à un niveau plus élevé que pendant la première reprise. La moyenne de 1950 a été de 3.6, celle de 1954 de 4.6. Après la première régression, la moyenne annuelle a tombé de nouveau à 2.4 en 1951; après la deuxième régression, elle a tombé à 3.4 en 1956.

En 1957, le chômage a commencé à s'aggraver de façon marquée, même avant que la production tende à la baisse, et vers les trois derniers mois de l'année, il atteignait presque le double de l'année précédente. En 1958, une «mauvaise» année, la moyenne a atteint le taux sans précédent d'après-guerre de 7.1 qui dépassait de beaucoup le taux inégalé de 4.6 en 1954. Ce qui est encore plus inquiétant, c'est que, au cours de l'année de reprise de 1959, l'ensemble de la production a augmenté et le taux du chômage n'est descendu qu'à 6.0, c'est-à-dire bien au-dessus, ou plutôt malheureusement au-dessus de la moyenne de n'importe quelle année qui a précédé la récession de 1958. En 1960, la production n'a fléchi que légèrement, mais le chômage a atteint une moyenne annuelle de 7 p. 100.

Population active et emplois

Comment peut-on expliquer cela?

En termes simples, au cours de la première période (1947 à 1956), même si les rapides progrès technologiques causaient des transferts et des changements importants dans l'emploi, l'accroissement du nombre total d'emplois correspondait à l'augmentation de la population active. Les personnes qui perdaient leur emploi pouvaient en trouver un autre. Les nouveaux venus sur le marché du travail, qu'ils soient Canadiens ou immigrants, trouvaient aussi de l'emploi. Au cours des trois dernières années, même si les transferts et les changements ont continué de se manifester, l'augmentation du nombre total d'emplois ne s'est pas maintenue au même rythme que l'accroissement de la population active. Les personnes qui ont perdu leur emploi n'ont pu en trouver un autre aussi facilement qu'auparavant. Il en a été de même des nouveaux venus sur le marché du travail, qu'ils soient Canadiens ou immigrants et cela même si le nombre d'immigrants a tombé de façon marquée.

De 1947 à 1953, la population active s'est accrue de 455,000. Le nombre d'emplois a augmenté de 403,000. A l'exception de 52,000 personnes, presque toute la main-d'œuvre additionnelle soit presque 89 p. 100, a trouvé de l'emploi.

De 1953 à 1956, la population active s'est accrue de 385,000. Le nombre d'emplois a augmenté de 350,000. A l'exception de 35,000 personnes, presque toute la main-d'œuvre additionnelle, soit presque 91 p. 100, a trouvé de l'emploi.

De 1956 à 1959, la population active s'est accrue de 446,000. Le nombre d'emplois a augmenté de 270,000. Pas moins de 176,000 personnes, soit plus de 39 p. 100 de la population active additionnelle, ne se sont pas trouvé d'emploi.

Dans chacun de ces cas, la comparaison se fait entre deux «bonnes» périodes ou deux périodes «relativement bonnes», ce qui fait que le contraste entre les deux premiers cas et le troisième est d'autant plus alarmant.

On doit cependant faire remarquer que, au cours des premières périodes comme au cours de la dernière, des transferts et des changements importants se sont

produits. Nous ne comparons pas ce qui s'est produit dans deux périodes de stabilité relative ou de stagnation avec ce qui s'est produit au cours de la dernière période qui a connu des changements rapides. Nous comparons trois périodes de changements rapides.

De 1947 à 1953, la main-d'œuvre agricole s'est vu réduite de 263,000 travailleurs. L'emploi fourni par l'industrie forestière en a perdus 10,000. Les secteurs non agricoles et non forestiers de l'économie ont dû trouver de l'emploi aux 455,000 personnes qui se sont ajoutées à la population active en plus des 273,000 travailleurs venant de l'agriculture et de l'industrie forestière. Dans l'ensemble, ils y ont réussi.

L'expansion de l'industrie de la pêche et du piégeage a absorbé 3,000 personnes; les services d'utilité publique, 21,000; les mines, 22,000; la finance, l'assurance et l'immeuble, 34,000; le transport, l'emmagasinage et les communications, 51,000; la construction, 99,000; la fabrication, 125,000; l'industrie des services, 154,000; et le commerce, 181,000, soit un total de 690,000. Il y avait 728,000 personnes sans emploi; il en reste donc 38,000. (L'écart entre ce dernier chiffre et les 52,000 donnés ci-dessus, est attribuable au fait que le nombre total d'emplois est fondé sur la nouvelle définition du mot «employé», qui exclut les personnes en chômage temporaire, alors que jusqu'en 1959, les données des divers groupes industriels sont calculées d'après l'ancienne méthode, qui considérait les personnes en chômage temporaire comme employées.) L'expansion des autres industries a été assez considérable pour absorber presque toute la main-d'œuvre additionnelle en plus des travailleurs venant de l'agriculture et de l'industrie forestière.

De 1953 à 1956, la main-d'œuvre agricole a baissé de nouveau de 83,000 personnes et l'industrie de la pêche et du piégeage comptait 6,000 travailleurs de moins. Par conséquent, les secteurs non agricoles de l'économie et ceux qui ne s'occupaient ni de pêche ni de piégeage ont dû fournir de l'emploi aux 385,000 travailleurs additionnels de la population active en plus des 89,000 travailleurs venant de l'agriculture, de la pêche et du piégeage. Une fois de plus, ces secteurs y ont réussi en général.

Les services d'utilité publique ont absorbé 8,000 personnes sans emploi; le transport, l'emmagasinage et les communications, 10,000; les mines, 25,000; la finance, l'assurance et l'immeuble, 29,000; l'industrie forestière, 35,000; la fabrication, 48,000; la construction, 64,000; le commerce, 65,000; et l'industrie des services, 146,000, soit un total de 430,000. Il y avait 474,000 perosnnes sans emploi. Une fois de plus, l'expansion des autres industries a réussi à absorber presque toute la main-d'œuvre additionnelle en plus des travailleurs venant de l'agriculture et de la pêche.

De 1956 à 1959, la main-d'œuvre agricole a baissé de nouveau de 84,000 personnes. L'emploi fourni par l'industrie de la pêche et du piégeage a baissé de 5,000; par l'industrie forestière, de 25,000; par les mines, de 30,000. Ainsi le reste des secteurs de l'économie a dû trouver de l'emploi non seulement aux 446,000 travailleurs additionnels de la population active mais aussi aux 144,000 personnes venant de l'agriculture, des mines, de l'industrie forestière et de l'industrie de la pêche et du piégeage. Dans ce dernier cas, le reste des secteurs a été loin de réussir à absorber tous ces chômeurs.

Les services d'utilité publique ont absorbé 8,000 personnes; le transport, l'emmagasinage et les communications, 10,000; la finance, l'assurance et l'immeuble, 22,000; la construction, 25,000; la fabrication, 53,000; le commerce, 63,000; l'industrie des services, 216,000; soit un total de 397,000. Il y avait 590,000 personnes sans emploi. L'expansion des autres industries n'a pu réussir à tout absorber et a dû laisser 193,000 personnes sans emploi.

Industrie des biens et industrie des services

Un autre aspect de ces variations mérite qu'on s'y arrête; c'est le passage des travailleurs de l'industrie productrice de biens (agriculture, forestage, pêche et piégeage, mines et carrières, fabrication et construction) à celle des services (transport, emmagasinage et communications, services d'utilité publique, commerce, finance, assurance et immeuble, industrie des services proprement dite).

En 1947, l'industrie des biens a fourni un total de 2,832,000 emplois et l'industrie des services a occupé 2,012,000 travailleurs.

En 1953, l'industrie des biens a fourni 2,808,000 emplois et l'industrie des services, 2,453,000. L'emploi assuré par l'industrie des biens a diminué de 24,000, mais a augmenté de 441,000 dans le cas de l'industrie des services.

En 1956, l'industrie des biens a fourni 2,891,000 emplois et l'industrie des services a ocupé 2,711,000 travailleurs. Au cours des trois années qui ont suivi 1953, l'emploi assuré par l'industrie des biens a augmenté de 83,000 et de 258,000 dans le cas de l'industrie des services.

En 1959, les industries qui produisent des biens ont fourni 2,825,000 emplois et les industries qui produisent des services en ont fourni 3,030,000. Au cours des trois années entre 1956 et 1959, le nombre d'emplois dans les industries qui produisent des biens a baissé de 66,000 tandis que dans les industries qui produisent des services ce nombre a augmenté de 319,000.

Si on considère la période de douze ans dans son ensemble, l'emploi n'a pratiquement pas changé dans les industries des biens (la légère baisse apparente provient d'une petite différence dans les données qui ont servi de base aux chiffres relatifs aux emplois dans l'industrie pour les deux années) même si le volume réel de biens doit avoir presque doublé. D'autre part, il y a eu une augmentation nette de plus d'un million d'emplois dans les industries qui produisent des services. On peut ajouter que, pour la première fois en 1958, le nombre d'emplois dans les industries des services (2,895,000) était plus plus élevé que le nombre d'emplois dans les industries des biens (2,827,000). Cependant, l'écart entre les deux n'était que de 68,000 alors qu'en 1959, cette différence était de 205,000.

Croissance économique de 1947 à 1959

Pourquoi dans l'ensemble le nombre d'emplois a-t-il augmenté au même rythme que la population active au cours des premières années tandis que l'on enregistre un écart entre les deux hausses au cours des trois ou quatre dernières années?

Le Congrès estime que cet écart est attribuable en grande partie aux divers rythmes de croissance économique qui ont caractérisé les années d'après-guerre.

De 1947 à 1953, le produit national brut (ou, plus exactement, la dépense nationale brute dont le total de chaque année est le même en dollars courants que le produit national brut) en dollars constants de 1949, a augmenté de 34.6 p. 100. Pour les trois années, de 1950 à 1952 inclusivement, le taux moyen annuel de l'augmentation a été de 7.0 p. 100.

De 1953 à 1956, le produit national brut a monté de 14.5 p. 100. Pour chacune des années 1955 et 1956, le taux de croissance a été de 8.6 p. 100.

De 1956 à 1959, le produit national brut s'est élevé de 4.0 p. 100. Le taux le plus élevé d'augmentation au cours de ces trois années a été de 3.5 p. 100 en 1959.

Il n'est pas difficile de comprendre pourquoi l'emploi a progressé au même rythme que la main-d'oeuvre dans les deux premières périodes et pourquoi il n'en a pas été ainsi au cours de la troisième.

Quelle est la raison d'une croissance rapide au cours des deux premières périodes et d'un ralentissement au cours de la troisième?

Immédiatement après la guerre, un grand nombre de forces conjointes ont contribué à donner à l'économie une forte impulsion: une demande contenue pendant toute la guerre relativement aux marchandises de temps de paix; un crédit plus facile; des primes aux anciens combattants; le remboursement de l'épargne obligatoire; les demandes extraordinaires de l'Europe en fait de biens destinés à reconstruire les villes dévastés par la guerre. Puis la guerre de Corée s'est déclarée, ce qui amena l'élaboration d'un programme de défense.

Après la régression de 1954, l'accroissement rapide des investissements privés donna à l'économie un autre essor considérable.

Les dépenses pour fins de défense et les dépenses en investissements privés sont encore très considérables. Cependant elles n'apportent plus les mêmes résultats.

En 1959, on a dépensé 347 millions de moins qu'en 1953 pour fins de défense et, si on exprime ce chiffre en proportion du produit national brut, il a passé de 7.6 p. 100 à 4.5 p. 100. On ne prévoit certainement pas d'augmentation importante dans ce domaine. Il est évident que l'on ne peut pas compter sur la défense pour donner à l'économie l'essor nouveau et considérable dont elle a besoin.

On ne peut pas compter sur les investissements privés non plus. S'il est conforme aux prévisions de l'enquête officielle du milieu de l'année, le montant total des investissements privés en 1960 sera moins élevé que le sommet qu'il a atteint en 1957 et il n'y a rien qui indique que les investissements privés donneront la forte impulsion dont nous avons besoin pour favoriser une amélioration important de notre rythme de croissance.

Nous ne pouvons pas compter non plus sur les exportations qui à quelques reprises dans le passé ont constitué un facteur important du taux élevé de croissance. Il est vrai que les exportations augmentent mais pas dans la mesure qui serait nécessaire pour nous permettre de revenir aux taux moyen de croissance d'avant 1956.

Nombre insuffisant d'emplois

Il a été nécessaire de faire cet exposé peut-être fastidieux parce que certaines personnes prétendent qu'il n'y a pas vraiment pénurie d'emplois, et que les travailleurs sont simplement trop paresseux ou trop difficiles à contenter ou encore qu'ils n'ont pas l'instruction et la formation suffisante pour occuper les emplois qui existent.

Cette théorie relative à la paresse et au caprice des chômeurs est rarement présentée en public mais elle est largement répandue et elle a au moins un âge respectable. Elle a été avancée lors de la grande crise de 1930. Elle revient à la surface à chaque période de régression qui suit une guerre. C'est là un exemple frappant de la survivance des moins adaptés.

Il suffit de réflécir d'une façon sensée et d'examiner les faits pendant un moment pour démontrer l'absurdité de cette théorie. Pas plus loin qu'en 1956, il y a eu en moyenne pour toute l'année moins de 200,000 chômeurs. En 1960, il y en a eu plus de deux fois ce nombre, soit 448,000. Il est vrai que la population active a augmenté de plus de 600,000, mais, malgré cette augmentation, le taux de chômage en 1960 a été deux fois plus élevé qu'en 1956. Y a-t-il une personne sensée qui va croire sérieusement qu'au cours de ces quatre années, un grand courant de paresse a entraîné environ un quart de million de travailleurs? Est-ce qu'un quart de million de personnes qui avaient un emploi il y a quatre ans souffriraient

d'effondrement moral? Ou y a-t-il un quart de million de nouveaux venus sur le marché du travail, natifs du pays ou immigrants, soit un tiers des nouveaux venus, qui sont simplement des fainéants et des vauriens?

Si, au lieu des moyennes annuelles, nous considérons par exemple les chiffres du mois de novembre des deux années, nous constatons qu'il y avait 149,000 chômeurs en 1956 et 429,000 en 1960. Le nombre des chômeurs a presque triplé. La population active a augmenté de 606,000 personnes et les chômeurs de 280,000. Presque la moitié de ces 606,000 personnes n'ont pas réussi à se trouver du travail. Peut-on accuser toutes ces personnes de paresse?

Naturellement, il y a toujours des personnes qui ne veulent pas travailler. Il y en a toujours eu. Il y en aura toujours. Si quelqu'un peut croire que ces personnes forment entre le tiers et la moitié de l'augmentation nette de la population active au cours des quatre dernières années, on peut lui faire croire n'importe quoi.

L'autre argument d'après lequel les chômeurs n'ont pas l'instruction et la formation voulues pour occuper les emplois vacants est un argument d'un autre ordre. C'est sans doute vrai pour la plupart des chômeurs. Cependant, le problème du chômage auquel nous avons à faire face à l'heure actuelle ne consiste pas simplement à ajuster les travailleurs disponibles aux emplois disponibles. Ce n'est qu'un aspect du problème, seulement un aspect et non le plus important. Nos travailleurs doivent avoir une instruction et une formation meilleure et plus étendues. Plusieurs d'entre eux ont besoin de se perfectionner. Mais toute l'instruction, toute la formation et tout le perfectionnement du monde ne pourront transformer les chômeurs en travailleurs s'il n'y a pas d'emploi pour eux. L'homme de métier, le travailleur technique ou l'artisan le plus compétent est aussi chômeur que le simple journalier non spécialisé à moins qu'il n'occupe l'emploi qui lui convient.

S'il y avait un nombre suffisant d'emplois, nous pourrions alors nous débarasser du chômage en fournissant surtout l'instruction, la formation et le perfectionnement. Même s'il n'y a pas assez d'emplois, l'instruction, la formation et le perfectionnement restent des facteurs importants, mais la première chose à faire c'est de créer des emplois.

Pour simplifier, disons qu'à l'heure actuelle, il n'y a pas assez d'emplois au Canada et qu'il n'y a aucun indice que les forces économiques naturelles, les conditions du marché et la politique économique que nous avons suivie jusqu'à présent fourniront assez d'emplois dans un avenir rapproché.

Pour prouver cet avancé, il n'est pas nécessaire de trouver d'autres preuves que celles que notre personnel préposé aux recherches a fournies. L'analyse minutieuse de M. Denton que l'on trouve de la page 16 à la page 28 du compte rendu de vos délibérations prouve suffisamment que l'économie n'a simplement pas progressé assez vite pour «absorber simultanément les nouveaux travailleurs qui entrent sur le marché de la main-d'oeuvre et pour fournir de nouveaux emplois en nombre suffisant pour réduire le chômage aux niveaux qui existaient avant la régression» (p. 21). A la page 16, son analyse fait voir clairement aussi que, au cours des cinq prochaines années, même si le taux d'accroissement de la main-d'oeuvre n'était pas sensiblement plus élevé qu'au cours des cinq dernières années «l'embauche devra augmenter considérablement . . . pour absorber tous les travailleurs additionnels qui font partie de la main-d'oeuvre non agricole et pour diminuer l'ensemble du chômage actuel . . . à mettons 3 p. 100.» Il prétend que les emplois non agricoles devront être augmentés de 970,000 à 1,070,000 au cours de ces cinq ans, soit une augmentation de 18 à 20 p. 100. Au cours des deux dernières périodes quinquennales, les augmentations ont été de 15 p. 100 pour la période 1950-1955 et d'environ 17 p. 100 pour la période 1955-1960. En conséquence, le taux de l'augmentation du nombre d'emplois non agricoles qui sont

nécessaires pour fournir des emplois à toute la population active augmente constamment. Il semble donc que, si l'économie continue à aller petit train, l'augmentation qui s'impose ne fera pas son apparition.

Pour les quatres années de 1957 à 1960 inclusivement, le taux moyen annuel d'accroissement du produit national brut a été d'environ 1.5 p. 100. Pour la même période, le taux du chômage a été en moyenne de 6.2 p. 100. Ces données diffèrent des données relatives aux années 1950-1956, alors que le taux moyen du produit national brut a été de 5.6 p. 100 et le taux moyen du chômage de 3.5 p. 100. Il semble clair que nous ne pouvons avoir le plein emploi au Canada, que nous ne pouvons pas avoir un pourcentage de chômeurs moins élevé que le maximum de Beveridge qui est de 3 p. 100 si nous enregistrons un taux d'accroissement annuel aussi peu élevé que 5 p. 100.

Le sénateur HORNER: Vous mentionnez le rapport Beveridge. Voulez-vous parler du rapport fait par lord Beveridge d'Angleterre?

M. DODGE: Oui, le rapport de sir William Beveridge. Il s'agit du minimum fondamental irréductible qui, d'après lui, est une caractéristique de l'économie actuelle.

J'attire particulièrement votre attention sur la partie suivante de notre mémoire car elle contient ce qui, je crois, doit être considéré comme le point essentiel de notre étude sur le chômage en général et, à mon avis, cette partie apporte la solution au problème dans son ensemble.

UNE NOUVELLE ET FORTE IMPULSION: LE SECTEUR PUBLIC

Pour faire monter notre taux d'accroissement à ce niveau et l'y maintenir, nous ne pouvons pas compter sur les dépenses pour fins de défense, ni sur les investissements privés, ni sur les exportations. Il faut apporter des idées nouvelles, beaucoup d'idées nouvelles. Le Congrès estime que l'impulsion nouvelle et forte dont l'économie a besoin ne peut venir que d'une nouvelle expansion considérable dans le secteur public de l'économie.

Que comprend l'expresion «secteur public»? Elle comprend les dépenses des gouvernements (fédéral, provinciaux et municipaux) pour des biens et des services: hôpitaux, écoles, universités, routes, parcs, centres récréatifs, logements, abolissement des taudis et reconstruction urbaine, mise en valeur et conservation des ressources, services de bien-être de l'enfance, instituts technologiques et scientifiques.

Une expansion considérable dans le secteur public signifie donc une hausse considérable des dépenses des gouvernements dans ce secteur. Pour favoriser cette expansion, il ne s'agit pas d'avoir recours à des expédients, à des moyens de fortune, à des programmes de travaux publics comme ceux qui ont été mis en œuvre dans certains pays au cours de la crise; programmes hâtivement conçus pour résoudre une situation temporaire et qui ont souvent contribué à éparpiller et à gaspiller les ressources plutôt qu'à combattre le chômage. Des dépenses publiques de ce genre pourraient tout au plus n'avoir que des effets de courte durée sur le chômage. Elles ne pourraient pas permettre au produit national brut d'augmenter à un rythme assez rapide pour suivre la progression du taux élevé d'accroissement de la population active. Le Congrès propose une expansion organisée, à long terme et soutenue de notre capital social, de nos services publics des investissements destinés à la mise en valeur de notre capital humain.

Y a-t-il de la place pour une expansion de ce genre et en a-t-on vraiment besoin?

La Fédération canadienne des maires et des municipalités a déclaré récemment au gouvernement du Canada: «Dans chaque municipalité du Canada, il existe des besoins considérables et de plus en plus nombreux en ce qui concerne les services essentiels à une collectivité. Voici les besoins les plus urgents: logements (construction de nouvelles maisons et réfection d'anciennes), hôpitaux, écoles, centres de loisirs, démolition des zones de taudis dans le centre de nos villes; édifices municipaux, rues, routes, ponts, transport public pour faciliter le déplacement dans nos villes qui s'accroissent si rapidement; services souterrains pour l'approvisionnement d'eau et les systèmes d'égout.»

Et voici ce que le Congrès lui-même déclarait, il y a quelques mois, lors de la conférence du premier ministre sur le chômage:

> L'instruction à elle seule est un vaste champ où il y a beaucoup de place pour l'expansion. La Conférence canadienne sur l'éducation déclarait il y a trois ans, que vers 1965, les dépenses totales pour l'instruction seront presque deux fois et tiers plus élevées, sans que les services ne soient ni améliorés ni augmentés, en raison du nombre supplémentaire d'élèves qui seront inscrits dans les écoles à la suite de l'augmentation de la population.
>
> Peu de personnes peuvent nier que nous avons besoin d'un plus grand nombre de services et de services améliorés. La concurrence soviétique a obligé toute l'Amérique du Nord à examiner à la loupe son système d'enseignement et les résultats de cette étude n'ont pas touujours été encourageants. Nous avons découvert des lacunes profondes pour ne pas dire des gouffres et si nous voulons avancer au même pas que les Russes, tout en accomplissant le travail qu'une société libre doit faire pour ses citoyens, nous devons combler ces lacunes et les combler vite. Ce travail coûtera de l'argent, beaucoup d'argent et la plus grande partie de cet argent devra être fournie par les autorités gouvernementales. Une technologie qui évolue rapidement exige aussi des écoles nouvelles qui fourniront la formation professionnelle aux jeunes et qui perfectionneront les travailleurs des régions en crise et des industries dans le marasme. Ces écoles coûteront aussi de l'argent, beaucoup d'argent et une grande partie sinon la plus grande devra provenir des gouvernements. L'industrie peut et doit faire une partie du travail elle-même, mais elle ne peut le faire seule.

Le sénateur LEONARD: De quoi est tirée cette citation?

M. DODGE: Elles est extraite de notre mémoire présenté à la Conférence du premier ministre sur le chômage et publié sous forme de brochure.

Il y a encore plusieurs personnes qui mésestiment la valeur économique des investissements publics. Elles sont portées à considérer le capital social comme tout au plus, un mal nécessaire et toujours comme des frais généraux que le secteur privé de l'économie doit soutenir. En conséquence, elles concluent rapidement que, moins on fait de dépenses dans le secteur public, mieux c'est pour le secteur privé.

C'est une idée complètement fausse car elle ne tient pas compte des rapports extrêmement importants qui existent en économie entre le capital public et le capital privé. Si on ne considère que le point de vue économique et, si on laisse de côté les valeurs sociales, le capital public peut autant servir à créer des richesses que le capital privé. Par exemple, l'industrie du camionnage ne pourrait pas survivre longtemps s'il n'existait pas de réseau routier; l'industrie de la navigation dépend surtout des canaux et des barrages construits par le secteur public; l'aviation commerciale bénéficie des sommes énormes que les investissements publics fournissent pour les terminus aériens et pour tous les autres services nécessaires

à l'aviation moderne; l'industrie privée a besoin des écoles et des universités qui fournissent l'instruction de base et la formation technique, professionnelle et scientifique à ses futurs employés et elle a profité en grande partie de l'expansion technologique que les gouvernements ont favorisée pour fins de guerre. On pourrait continuer indéfiniment à citer des exemples pour démontrer comment les investissement publics ont grandement contribué à produire des biens et des services dans le secteur privé.

L'importance que le capital public a déjà prise dans le passé devient de plus en plus grande en raison de la complexité croissante des recherches technologiques et scientifiques. Par exemple, les investissements publics considérables que les États-Unis ont fait dans le domaine des recherches spatiales commencent actuellement à porter des fruits dans l'industrie privée. L'*American Telephone and Telegraph Company,* en utilisant la technologie de l'espace mise au point grâce aux investissements publics, se propose de lancer ses propres satellites pour établir des moyens de communication. On a déjà prévu que les satellites serviront à améliorer les communications téléphoniques dans le monde, à transmettre la télévision en direct tout autour du globe, à faciliter les prévisions sur la température et à guider les navires et les avions dont le vol est très élevé.

La découverte du radar, du turboréacteur, de l'énergie atomique et, maintenant, la recherche spatiale n'auraient pas été possibles sans les sommes considérables investies par les gouvernements. A mesure que les progrès de la technologie et de la science avancent, le capital public peut jouer un rôle plus important que le capital privé en permettant de financer les recherches qui serviront dans l'industrie privée.

L'instruction, qui est financée en grande partie par les dépenses publiques, est reconnue de plus en plus comme une cause importante de la croissance économique. Les économistes ont eu tendance à parler presqu'exclusivement d'investissement pour mettre au point des nouvelles machines, pour améliorer les usines, pour mettre en valeur les ressources matérielles et ils ont pour ainsi dire oublié le besoin aussi important, sinon plus important, d'affecter des fonds à l'instruction, la formation scientifique et technologique ainsi qu'au bien-être général des être humains.

M. Walter W. Heller, que le président Kennedy a nommé dernièrement président du Conseil des conseillers économiques, a fait la déclaration suivante aux pages 2,290 et 2,291 de son mémoire présenté lors des audiences du Comité économique mixte du Congrès des États-Unis sur l'emploi, l'accroissement et les niveaux des prix:

> Le rapport annuel pour l'année 1959 du Bureau national de recherches économiques traite des différentes études qui ont été faites sur la croissance économique et il tire la conclusion suivante: La production des États-Unis a augmenté deux fois plus vite que la main-d'œuvre et la mise de fonds réunies au cours des deux derniers tiers de siècle et on ne sait pas encore exactement quelle est la cause principale de cette hausse de production; cependant on sait déjà que, si l'influence des mises de fond sur l'augmentation de la productivité est importante, elle n'est pas la plus importante et que les investissements de plus en plus considérables dans le domaine de l'instruction, de la science et de la technologie qui ont contribué à améliorer le capital humain ont joué un rôle encore plus important.
>
> Un point de vue un peu différent sur le même problème est exprimé dans l'étude du Bureau national effectuée par Solomon Fabricant sur les faits fondamentaux des modifications de la productivité. Cette étude nous indique que, si on examine les taux moyens de changement, la production matérielle a augmenté de 3.1 p. 100 par année de 1919 à 1957 alors que le

total en homme-heures et en mise de fonds n'a augmenté que de 1 p. 100, de qui fait, une différence de 2.1 p. 100 dans l'augmentation annuelle, soit les deux tiers de l'augmentation totale qui doivent être attribués aux augmentations de capital immatériel et à une plus grande compétence.

Le professeur Theodore Schultz de l'Université de Chicago a essayé d'expliquer cette différence en émettant l'hypothèse que les deux tiers de différence dans le pourcentage de l'augmentation sont en grande partie attribuables à l'accumulation rapide de richesses humaines représentées par la formation, l'instruction et autres capacités fondées sur la santé et sur les nouvelles connaissances.

De plus, ses études préliminaires l'ont amené à croire fermement que le rendement du capital humain dépasse «largement» les bénéfices réalisés sur les stocks de capital autre que le capital humain.

Même si ces conclusions sont préliminaires, elle nous amènent à reconsidérer sérieusement notre façon de procéder en vue de favoriser la croissance économique. Par exemple, les bénéfices que nous retirerons si nous transformons les revenus des impôts en allocations de dépréciations libéralisées pourront être en majorité des bénéfices avantageux, mais il se peut qu'ils soient moins élevés que les bénéfices que nous pourrions retirer si nous placions un montant équivalent pour l'instruction, la formation, la santé et le bien-être des humains ou pour l'avancement de la science au moyen d'une aide plus libérale à la recherche pure et appliquée.

Ces conclusions contredisent l'opinion traditionnelle d'après laquelle ce sont les immobilisations matérielles qui sont avant tout responsables de l'accroissement de la productivité de la main-d'œuvre. Elles laissent entendre clairement que les investissements pour l'instruction et le bien-être des citoyens ont une valeur économique très importante autant qu'une valeur humaine et sociale.

Le secteur privé

Le Congrès ne propose pas que cette expansion du secteur public se fasse aux dépens du secteur privé. Ce que nous voulons, ce n'est pas transformer les biens et services privés en biens et services publics en arrivant exactement au même résultat. Ce que nous voulons, c'est un total beaucoup plus élevé qui augmentera constamment ainsi qu'une vaste expansion du secteur public car c'est le seul moyen évident d'atteindre un total plus élevé.

En vérité, il faut faire remarquer qu'une expansion du secteur public signifie aussi une expansion du secteur privé. Une telle expansion entraîne de multiples effets: un plus grand nombre d'écoles signifie plus de construction, plus de travail pour les ouvriers de la construction. Plus de construction signifie un plus gros chiffre d'affaires pour les compagnies de matériaux de construction et plus de travail pour les employés de ces compagnies. Plus de travail pour les ouvriers de la construction et les employés de compagnies de matériaux de construction signifie un chiffre d'affaires plus élevé dans les industries de l'alimentation et du vêtement, et ainsi de suite. Parce qu'il y a plus de commandes dans les industries, il y a plus de travail pour les employés. Un plus grand nombre d'écoles veut dire un plus grand nombre d'instituteurs (et des instituteurs plus compétents et mieux payés). Les instituteurs plus nombreux et mieux payés augmenteront le nombre des clients des industries et, par ce fait, fourniront plus d'emplois aux travailleurs de l'industrie.

Certaines personnes peuvent prétendre que de cette expansion du secteur public résultera une économie instable à cause de l'accent mis sur la construction et que, par conséquent, le problème du chômage saisonnier sera encore plus grave.

C'est une idée fausse. Le programme que nous proposons comporte en vérité la construction d'un plus grand nombre d'édifices, mais ces édifices doivent être meublés, entretenus et habités. Le Congrès ne propose pas des écoles sans pupitres, sans tables et sans matériel de laboratoire, des hôpitaux sans lits et sans outillage; des écoles sans instituteurs, des hôpitaux sans médecins, sans infirmières et sans infirmiers. Il y aurait plus de construction certes mais il y aurait aussi beaucoup plus de services et là aussi les effets se répercutent à l'infini. Aux États-Unis, on a calculé que chaque dollar supplémentaire dépensé dans le secteur public ajoute deux dollars ou plus aux dépenses dans le secteur privé.

Il est évident que cette expansion du secteur public ne peut pas être mise en œuvre par le gouvernement fédéral seul. Une grande partie des propositions du Congrès relève de la juridiction des provinces. Mais il est aussi évident que le gouvernement fédéral devra donner l'impulsion première et fournir la plus grande partie de l'argent. Il n'y a pas une province, même la plus riche et la plus peuplée, qui peut faire ce travail seule. Certaines provinces sont trop pauvres pour acquitter même une modeste portion des frais. Seul le gouvernement fédéral a les ressources financières nécessaires. D'autres part,, ce qui est en jeu ce n'est pas seulement le chômage ou les droits de propriété ou les droits civils des provinces, ce n'est rien de moins que la survivance nationale. En face du communisme qui grandit sans cesse et du plein emploi qu'il favorise au prix de la liberté et de la dignité humaines certes; mais il grandit d'une façon spectaculaire et il fournit indubitablement du travail à tous ses adeptes), notre pays ne peut pas reculer ou rester à la même place, ou encore avancer lentement par sauts et par bonds; et il ne peut certainement pas permettre le chômage en masse. Le monde occidental ne peut pas se permettre ces choses.

Financement temporaire des déficits

Comment pouvons-nous favoriser l'expansion du secteur public sans réduire le secteur privé? Evidemment, nous ne pouvons pas imposer de nouvelles taxes; ce serait enlever l'argent à un pour le donner à un autre. La seule façon de procéder c'est d'affecter un certain montant au financement temporaire des déficits. Quel montant? Un montant suffisant pour fournir du travail à tous.

Mais ce financement ne durerait pas plus longtemps que le temps nécessaire pour procurer du travail à tous. Le Congrès ne propose pas des déficits illimités ou permanents. Les déficits limités et temporaires signifient-ils inflation? Non, car notre économie ne tourne pas à fond et loin de là. Nous avons des usines et des hommes sans travail. Si l'économie tournait à plein, les déficits produiraient de l'inflation car il n'y aurait ni services ni biens supplémentaires pour satisfaire la demande supplémentaire d'argent créée par les déficits. L'argent supplémentaire remonterait simplement les prix des biens et services existants. Mais l'économie ne tourne pas à plein, loin de là. Aussi si nous pouvons trouver du travail aux usines et aux hommes, ce travail peut produire les biens et services supplémentaires pour faire face à la demande supplémentaire d'argent créée par les déficits. Il ne s'agirait pas de plus d'argent et de la même quantité de biens, mais de plus d'argent fournissant un marché aux biens supplémentaires que l'économie est parfaitement capable de produire.

Il faut noter que la croissance accrue qui résulterait du financement limité et temporaire des déficit qu'on propose apporterait automatiquement plus de contributions sans que le taux d'impôt ne soit changé. Cette augmentation des contributions pourrait alors servir à financer le développement du secteur public. Lorsque tout le monde aura du travail, le budget pourra être équilibré, ou le Ministre des Finances pourra établir des budgets excédentaires pour empêcher l'inflation.

Somme toute, une des principales fonctions du budget est d'aider à régler l'économie, à la garder aussi libre que possible de l'inflation ou de la déflation. S'opposer aux budgets déficitaires est aussi stupide que s'opposer aux budgets équilibrés ou aux excédents budgétaires. Certaines situations demandent le déficit, d'autres des budgets équilibrés, d'autres encore des excédents budgétaires. Le budget déficitaire au cours de l'inflation que connut le milieu de la décennie précédente aurait été une erreur; il en est de même de l'essai d'équilibrer le budget durant la déflation du début de la présente décennie. Nous courrons le danger de combattre la dernière guerre (économique), la guerre contre l'inflation, lorsque nous devrions combattre la guerre présente (économique), la guerre contre le chômage.

Si une partie de la capacité de production n'est pas mise à profit, comme c'est notre cas actuellement, les déficits budgétaires temporaires ne sont pas seulement économiquement possibles mais essentiels si cette capacité doit être mise au travail. Les politiques fiscales et monétaires sont les instruments les plus puissants que nou ayons pour régler l'économie. Ils sont puissants précisément parce qu'ils sont flexibles. Adopter la position dogmatique que le budget doit toujours être équilibré revient à détruire la flexibilité de cet instrument, et le rendre ainsi largement inutile comme régulateur économique.

Le sénateur HORNER: Où arrêteriez-vous le budget déficitaire?

M. DODGE: Lorsque le résultat désiré serait obtenu.

Le sénateur ROBERTSON: Pouvez-vous expliciter ce que vous appelez «le résultat désiré»?

M. DODGE: Nous insistons sur le fait que nous élèverions suffisamment le taux d'accroissement pour abaisser la proportion de chômage au critère Beveridge de 3 p. c. Nous croyons que le gouvernement devrait investir dans le secteur public selon les déficits croissants jusqu'à ce que ce résultat soit atteint; surveiller les indices, les niveaux des prix et autres faits et à ce moment qu'il devrait commencer à équilibrer les budgets ou commencer à établir des budgets excédentaires afin de prévenir l'inflation. Nous pensons que le gouvernement peut, à l'aide de l'étude des indices, et de cet instrument flexible que sont le budget et la politique fiscale, régler l'essor de l'économie.

Le sénateur ROBERTSON: Je comprends votre pensée à ce sujet, mais après quatre années de déficits, et la vraisemblance de déficits futurs plus importants encore, vu le chômage croissant, jusqu'à quel point faudra-t-il accroître les déficits pour corriger la situation?

M. DODGE: Nous parlons de stimuler fortement l'économie et nous pensons pouvoir organiser par l'investissement dans le secteur public; nous croyons également que l'économie sera suffisamment stimulée par des déficits pour que les effets se répercutent à l'infini sur le secteur privé de l'économie, dont résulteraient des contributions supplémentaires. Nous pensons que personne ne devrait craindre la possibilité d'un déficit faisant suite à d'importantes dépenses gouvernementales.

Le sénateur ROBERTSON: Comme les 4 ou 5 dernières années ont accusé des déficits, et vu la montée du chômage, je me demande de quel ordre doivent être ces déficits pour remédier à cette situation.

M. DODGE: Il faudrait évidemment en faire l'expérience.

Le sénateur ROBERTSON: Il est peut-être difficile de le prévoir.

M. DODGE: Peut-être devrais-je lire et souligner l'opinion de M. Armstrong en vue de clarifier la situation.

Le sénateur HAIG: Certains d'entre nous aimerait savoir si une augmentation des dépenses n'entrainerait pas une demande d'augmentation d'impôts afin de combler ces dépenses?

M. DODGE: Non, pas une demande.

Le sénateur HAIG: Pensez-vous que notre pays pourra progresser en accusant des déficits?

M. DODGE: Oui, je le pense.

Le sénateur HAIG: Vous rouugissez plus que moi.

M. DODGE: Nous avons dit que nous ne croyons pas au budget déficitaire comme pratique constante, mais nous pensons fermement que vu la situation dans laquelle nous sommes, une autre ligne de conduite serait de la pure bêtise. Je pense que cette opinion a l'appui de plusieurs.

Le sénateur HAIG: Vous avez l'appui des personnes qui ne paient pas d'impôts, mais ceux qui en paient n'aimeront pas un budget déficitaire. C'est la vie.

Le sénateur LEONARD: Monsieur le président, pouvons-nous poursuiuvre l'étude du mémoire?

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Je pense qu'il serait utile de prendre en note les questions soulevées par certains honorables sénateurs et poursuivre la lecture du mémoire.

Le sénateur HAIG: Monsieur le président, j'aimerais savoir pourquoi vous permettez à tous les autres membres de poser des questions et que vous mettez fin à l'interrogatoire au moment où je désire prendre la parole.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Non, sénateur Haig, je ne rends pas de décision à ce sujet. Je prétends simplement que nos dlibérations se dérouleraient peut-être avec plus de méthode si le sénateur Robertson, par exemple, ne faisait pas d'interruption et si nous continuions l'étude du mémoire sans interruption à ce stade de nos délibérations.

Le sénateur ROBERTSON: Veuillez m'excusez, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Je m'en remets évidemment au Comité.

Le sénateur HNATYSHYN: Nous n'avons pas le temps de poser des questions à ce stade. Qu'on poursuive la lecture du mémoire.

M. DODGE: Je précise que je ne suis pas un économiste mais un fonctionnaire représentant le Congrès. Des économistes m'accompagnent et si je m'embourbe dans un problème assez confus et complexe, ils m'aideront à en sortir.

Le sénateur HORNER: Vous avez deux économistes avec vous?

M. DODGE: Oui.

Le sénateur HORNER: Sont-ils d'accord avec ce que vous dites?

M. DODGE: Oui, je crois. Peut-être devrais-je poursuivre et vous faire part de l'opinion de M. Armstrong.

Le sénateur CROLL: Je m'excuse de vous poser cette question, mais qui est ce M. Armstrong?

M. DODGE: C'est un économiste de l'Université McGill qui a beaucoup écrit dans le périodique *Canadian Business* sur les tendances économiques actuelles.

M. FORSEY: Il publie la revue trimestrielle *Economic Forecast* pour le compte de ce périodique.

Le sénateur CROLL: Merci.

M. DODGE: (poursuivant la lecture du mémoire):

Opinion de M. Armstrong

M. D. E. Armstrong a écrit dans le périodique *Canadian Business* en juillet dernier qu'il trouvait

> « . . . inquiétant le nombre de personnalités publiques qui, en ce moment même, décrivent l'inflation comme notre problème le plus pressant. La raison pour laquelle cette préoccupation particulière d'un problème du passé est alarmante est que la ligne de conduite qui s'impose pour combattre l'inflation s'oppose tout à fait à celle qui s'impose pour lutter contre le chômage.»

M. Armstrong s'est moqué de la prétention selon laquelle «il y avait quelque chose d'irresponsable dans l'étendue du budget déficitaire du gouvernement au cours de la dernière régression» et spécialement de la prétention qui voudrait que la situation du marché des valeurs se soit améliorée «parce que le gouvernement a pris davantage conscience de ses responsabilités en équilibrant son budget.» Ceci a-t-il dit, «est plus que de la sottise, c'est de la sottise dangereuse . . . Les fluctuations du marché des valeurs peuvent s'expliquer assez bien d'après les fluctuations possibles des taux d'intérêt. Mais ce qui est plus important, c'est qu'il est faux, à mon avis, de laisser entendre que le récent déficit gouvernemental n'était pas dans le plus grand intérêt du pays . . . Il n'y avait rien d'irresponsable dans la mise en œuvre de la politique fiscale, certainement en ce qui concerne l'importance du déficit.»

Certaines personnes craignent également une augmentation de la dette publique. Cette crainte est sans fondement. Notre dette publique est faible en comparaison de notre production nationale, et le rapport n'a fait que diminuer. En 1953, la dette publique nette équivalait à 44.6 p. 100 du produit national brut; en 1959, elle n'était que de 33.8. Cette diminution est impressionnante.

M. Armstrong signale que

> «. . . à l'heure actuelle, la dette gouvernementale en souffrance est, par tête d'habitant, considérablement plus faible qu'elle ne l'était il y a quinze ans. Si dans les deux prochaines années la situation le demandait, il n'y aurait rien d'alarmant à ce que le gouvernement accuse un déficit encore plus prononcé que celui de la dernière régression.»

De l'avis du Congrès, il y aurait encore moins de raison de s'alarmer si l'argent emprunté pour combler les déficits servait à des placements sérieux dans le secteur public, du genre que le Congrès vient de proposer.

Le Congrès ne craint pas les effets d'un financement déficitaire limité et temporaire qu'il pense nécessaire à la stimulation d'une croissance suffisante et soutenue. Toutefois, il n'est pas chargé de recommander en particulier le financement déficitaire. Si le but envisagé peut-être atteint sans budget déficitaire, le Congrès en sera enchanté.

Discours de M. Coyne

En conséquence, il a noté avec beaucoup d'intérêt le discours prononcé en octobre par le gouverneur de la Banque du Canada, dont voici certains passages:

«Quelle que soit l'aide que les Canadiens décident de fournir aux chômeurs,—en allant même jusqu'à leur garantir les mêmes revenus qu'ils avaient lorsqu'ils travaillaient, si telle est la décision commune,—elle peut être fournie sans qu'on ait recours à des déficits gouvernementaux de grande envergure ou à une inflation monétaire . . .

«Il en est de même du problème de trouver de l'emploi aux chômeurs dans des projets gouvernementaux directs. Il n'y a aucun obstacle financier à ce que

les gouvernements à tous les échelons agrandissent leur rayon d'action afin de fournir du travail utile et productif à tous les chômeurs, y compris un travail adapté aux ouvriers qualifiés ainsi qu'à ceux qui ne le sont pas, aux employés de bureau et aux techniciens ainsi qu'aux ouvriers manuels . . . Si l'on pense qu'il est nécessaire ou souhaitable de fournir du travail directement par l'entremise de projets gouvernementaux, nationaux, provinciaux ou municipaux, et dans la mesure où ce moyen est jugé nécessaire, on peut trouver les méthodes financières appropriées pour faire face aux frais et partager le fardeau sans avoir recours à un vaste financement déficitaire ni à une inflation monétaire.

«Ces diverses méthodes, a continué M. Coyne, peuvent nécessiter une augmentation des répenses gouvernementales ou un abaissement du rendement de quelques genres de taxes actuelles à leur taux, mais ceci ne signifie pas qu'elles doivent conduire à une augmentation massive des déficits gouvernementaux. Certaines d'entre elles permettraient aux gouvernements de réaliser des revenus plus considérables. De plus, d'autres dépenses gouvernementales, moins propres à promouvoir la production et l'emploi, pourraient être diminuées, et il existe de nombreuses manières d'augmenter les revenus du gouvernement à tous les niveaux, ce qui rendrait les déficits considérables du gouvernement et la montée rapide de la dette aussi peu nécessaires qu'ils sont indésirables.»

Nous sommes toutefois quelque peu sceptiques à ce sujet.

Voilà qui est magnifique. Le Congrès regrette seulement que M. Coyne n'ait pas, à sa connaissance, fait pressentir au public la façon précise d'atteindre ce but, qu'il n'ait pas précisé les «méthodes financières appropriées» ni les «diverses méthodes» dont il parle avec tant d'assurance. Il ne nous a donné aucune idée des impôts qui, si on adoptait une de ses «diverses méthodes», permettraient de réaliser de petits revenus, ou des impôts qui «en fait permettraient de réaliser des revenus plus considérables». Il n'a pas précisé quelles dépenses gouvernementales «pouvaient être diminuées». Il n'a pas mentionné une seule des «nombreuses manières d'augmenter les revenus des gouvernements à tous les échelons» qu'il est possible d'adopter, nous assure-t-il.

Le Congrès sait fort bien que ce n'est pas à M. Coyne de décider quelle doit être la ligne de conduite d'un gouvernement national, provincial ou municipal en matière d'impôts ou de dépenses. Rien ne l'empêche cependant de dire aux ministres des Finances, aux trésoriers provinciaux ou aux maires aux abois: «Bien sûr, c'est vous qui décidez d'adopter telle ligne de conduite; mais si vous voulez atteindre tel but, voici une demi-douzaine de procédés éprouvés et faciles d'y arriver. Faites votre choix». Vraiment, il semble au Congrès que si M. Coyne connait réellement tellement de réponses, il est de son devoir de les indiquer aux gouvernements et au public.

La politique monétaire doit complémenter la politique fiscale

La politique fiscale du budget déficitaire destinée à augmenter le taux de croissance doit, bien sûr, être rendue effective par la politique monétaire appropriée. Le gouvernement ne peut pas combler le déficit simplement en empruntant du public, en tirant sur des épargnes qui auraient pu autrement servir aux placements privés. Ceci serait un simple transfert des dépenses du secteur privé au secteur public, sans augmentation au total. Afin de produire l'augmentation nécessaire au total, on devra combler le déficit en empruntant des banques, augmentant ainsi le crédit monétaire. Cette augmentation, comme nous l'avons déjà démontré, ne sera pas de l'inflation, car nous avons un excédent d'usines et d'hommes sans travail qui peuvent produire les biens supplémentaires en fonction de l'argent supplémentaire.

Le Congrès a été grandement troublé et ahuri parfois, par la politique monétaire générale suivie par la Banque du Canada dans les derniers mois. Cette politique n'était pas en fonction des tendances économiques et a même été à l'encontre de la politique que ces dernières sembleraient exiger. De plus, certaines déclarations récentes du gouverneur de la Banque du Canada indiquent qu'il n'y aura aucun changement dans la politique de la banque.

Tout d'abord, la politique monétaire actuelle n'est pas en mesure de résoudre le principal problème économique qui se pose de nos jours, à savoir le manque de croissance générale suffisante de notre économie. Selon les dernières statistiques bancaires disponibles, la Banque du Canada continue à suivre une politique de crédit relativement restreint. Étant donné qu'elle peut réglementer les réserves en espèces des banques à charte, la banque centrale réglemente les disponibilités monétaires du pays. Peu après le mois de janvier 1960, alors que l'indice de la production industrielle rajusté pour tenir compte des variations saisonnières eût atteint son sommet, il devint nettement apparent que l'activité économique ralentissait en général. Toutefois, de février à la fin de novembre 1960, les réserves en espèces furent maintenues au-dessous de leur niveau normal pour janvier 1960; c'est seulement en décembre 1960, qu'elles enregistrèrent une hausse légèrement supérieure à celles de janvier 1960. De plus, les moyennes quotidiennes de ces réserves pour toute l'année 1960 étaient inférieures à celles de 1959. Advenant qu'au lieu d'une régression, il y ait eu une forte poussée inflationniste au Canada en 1960, une telle politique aurait été compréhensible. Toutefois, l'inflation était pour ainsi dire inexistante, tandis que le ralentissement de l'économie contribuait à augmenter à un chiffre sans précédent depuis la fin de la guerre le nombre des chômeurs aux derniers mois de 1960.

Le Congrès ne considère pas que la politique monétaire est un remède à tous les maux. Mais il est absolument impossible d'en arriver au degré de croissance économique qu'il faut pour fournir de l'emploi à tous sans l'appui effectif d'une telle politique. Le régime fiscal, quel qu'efficace qu'il soit, donnera peu de résultats si la politique monétaire lui est contraire. Les deux doivent bien se coordonner si l'on veut assurer de façon soutenue la croissance et la stabilité de l'économie.

En second lieu, la politique de la Banque du Canada a eu pour résultat de faire monter les taux d'intérêt au Canada à des niveaux bien plus élevés que ceux des États-Unis. Et, naturellement, cela a encouragé les Canadiens à emprunsur le marché monétaire de New York, ce qui a contribué à son tour à maintenir l'agio sur le dollar canadien. Il est reconnu qu'un agio sur le dollar canadien favorise les importations mais décourage les exportations. En un temps où il nous faut exporter davantage et aider nos industries secondaires qui sont aux prises avec des difficultés, cet agio sur nos dollars n'est certes pas avantageux pour nous. Toutefois, point n'est besoin de s'étendre sur cette question, étant donné que diverses maisons exportatrices ont évalué les pertes qu'elles ont subies à cause de cet agio, et que celle-ci ont sans doute été portées à votre connaissance. Nous trouvons étrange, cependant, que le gouverneur de la Banque du Canada, qui, à maintes reprises avait recommandé l'imposition de restriction à l'entrée de capitaux aux pays et la diminution des importations, ait aidé à faire naître les conditions mêmes qui ont entraîné des augmentations dans les deux cas.

Les mesures prises récemment par le ministre des Finances ont eu comme résultat de faire disparaître une bonne partie de cet agio. Il n'est aucunement certain, toutefois, que la solution apportée soit de nature à durer longtemps. Le moyen le plus sûr de nous assurer que le dollar canadien demeurera à peu près au pair du dollar américain serait de baisser nos taux d'intérêt, ce qui n'encouragerait pas

tant les Canadiens à contracter des emprunts sur le marché monétaire des États-Unis.

Troisièmement, l'instabilité du marché des obligations en même temps que les grandes oscillations des taux d'intérêt sont en partie attribuables à la façon d'administrer de la Banque du Canada. Bien que d'autres facteurs aient également contribué aux fortes fluctuations des bons du Trésor et des rendements des obligations, la Banque du Canada aurait certainement pu assumer sa bonne part de responsabilité et voir à faire diminuer ces fluctuations.

De plus, les taux d'intérêt ont parfois enregistré une tendance non aucunement justifiée par la situation économique. C'est ce qui arriva précisément aux mois d'octobre et de novembre derniers, durant lesquels il n'est guère exagéré de dire que les taux avaient monté en flèche. Personne ne pourrait soutenir sérieusement pour un instant que les conditions générales de l'économie au cours de ladite période avaient motivé une telle hausse.

Un marché d'obligations instable met naturellement en défiance les actionnaires, ce qui ajoute encore aux difficultés des gouvernements de faire des emprunts. Une telle situation peut présenter un sérieux désavantage pour un gouvernement qui juge nécessaire d'établir des déficits budgétaires en vue d'encourager la reprise économique.

En quatrième lieu, la Banque du Canada n'a pas fait connaître aux financiers ni au public en général l'orientation qu'elle donnait à sa politique monétaire. Une des raisons d'une telle abstention est peut-être due au fait que cette Banque n'a pas de taux fixes. («Fixe» n'a naturellement pas dans ce contexte le sens d'«invariable», mais de «délibérément établi, et de délibérément modifié de temps à autre par la Banque».) Il est vrai qu'à cause des emprunts peu nombreux que contractent les banques à charte de la banque centrale, un taux fixe ne pourrait avoir l'importance intrinsèque qu'il revêt dans certains autres pays. Mais il pourrait quand même avoir son utilité au Canada en servant d'indicateur de l'orientation de la politique monétaire. A l'heure actuelle, le taux d'escompte de la banque centrale est établi sur une base hebdomadaire, à une marge d'un quart pour cent au-dessus du taux moyen à cours légal pour les bons du Trésor à échéance de quatre-vingt onze jours. Toutefois, les fortes fluctuations sur le marché des bons du Trésor rendent ce taux sans utilité comme indicateur de la politique de la Banque.

Chômage saisonnier

Élever le taux d'expansion au niveau nécessaire, et l'y maintenir là, est indispensable si nous voulons résoudre le problème actuel du chômage. Mais cela seul ne tranchera pas la difficulté. Sans croissance suffisante, les mesures prises pour enrayer le chômage saisonnier, de structure, régional ou frictionnel ne sont guère efficaces. Si le pays progresse à un rythme raisonnable, l'application des mesures qui s'imposent pour résoudre ces divers problèmes particuliers, peut donner des résultats. Même s'il y a suffisamment d'emplois (pendant l'année entière, dans toute l'industrie, partout au pays) de telles mesures particulières ne s'avèrent pas inutiles. Nous ne pouvons enrayer le chômage sans appliquer un remède général contre un mal général et des remèdes particuliers contre des maux particuliers. Nous ne pouvons en arriver au plein emploi de la main-d'œuvre en compensant un manque de travailleurs en une saison, dans une industrie ou dans une région par un surplus de travailleurs en une autre saison, dans une autre industrie ou dans une autre région. Nous devons avoir suffisamment d'emplois et voir à ce que les travailleurs et les emplois se conviennent.

Le chômage saisonnier, come on l'a déjà signalé, représente un de nos plus graves problèmes particuliers. Le Congrès ne peut pas faire grand-chose à ce

sujet si ce n'est répéter les propositions qu'il avait faites à la Conférence tenue au mois d'août 1958 en vue d'encourager les emplois d'hiver.

Il avait laissé entendre à ce moment-là que le nombre des chômeurs saisonniers «pourrait atteindre un sommet aussi élevé que 200,000» au milieu de l'hiver. Le ministère du Travail, comme on l'a déjà mentionné, a depuis porté ce chiffre à 250,000 «dans des conditions raisonnables de plein emploi». Le Congrès a fait savoir que le coût du chômage saisonnier était «de l'ordre de 70 millions de dollars». Le ministère du Travail (*Gazette du Travail,* mai 1960, p. 462) le portait à 275 millions de dollars pour la période allant d'octobre 1958 à mai 1959 (ce qui, naturellement, est moins bien que la normale, mais ne s'en éloigne pas tellement, d'après le ministère.) Celui-ci ajoute que même une diminution du tiers dans le nombre de chômeurs saisonniers permettrait de réaliser suffisamment d'économies pour mettre à exécution un des projets suivants: «(1) donner de l'emploi à plein temps à 24,000 personnes pendant un an; ou (2) construire 7,5000 logements unifamiliaux à $12,000 l'unité; ou (3) admettre 15,000 étudiants à un cours de quatre ans à l'université par l'octroi de bourses d'études de $1,500 par année, ou (4) augmenter de 30 p. 100 pendant toute une année les fonds investis dans des écoles et dans d'autres institutions d'enseignements.»

Le Congrès a tout d'abord proposé à ladite Conférence d'instituer une enquête approfondie sur les faits. Le ministère du Travail par son étude que l'on vient de mentionner et le Conseil de recherches de la Colombie-Britannique, dans les recherches plus poussées qu'il a entreprises sur la Côte avec la collaboration du ministère, ont en partie donné suite à cette proposition. D'autres grandes enquêtes se font présentement sur le plan fédéral-provincial en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, provinces dans lesquelles, comme il a déjà été signalé, le problème se pose de façon particulièrement aiguë. Nul doute qu'ils reste beaucoup à faire; mais du moins nous en connaissons beaucoup plus sur ce point qu'il y a deux ans et demi passés; et nos connaissances additionnelles n'ont fait que rendre plus urgente l'imposition de mesures et plus réalisable l'exécution de projets efficaces.

Le Congrès a également proposé en 1958 une série de mesures qu'il serait peut-être bon de prendre en considération: rajuster les taux d'intérêt de la Banque du Canada de façon à remédier au chômage saisonnier (la Banque devrait tout d'abord, il va sans dire, opter pour un régime quelconque de taux d'intérêt), prévoir des allocations du coût en capital «peut-être un peu plus onéreuses en été, un peu moins,—ou même beaucoup moins en hiver dans certaines régions particulières», répartir les dépenses des gouvernements et des sociétés de la Couronne de manière à combattre ce genre de chômage. Le Congrès a souligné le «rôle important» de la construction dans le chômage saisonnier (l'enquête du ministère du Travail a enregistré à ce sujet un chiffre de 41 p. 100: *Gazette du Travail,* juin 1960, p. 605) et a laissé entendre que, par conséquent, il serait possible en hiver de réduire les taux d'intérêt sur la construction, d'exempter de la taxe de vente les matériaux de construction, d'alléger peut-être d'autres taxes, de fournir de l'aide du gouvernement fédéral aux provinces et aux municipalités pour les travaux publics effectués en hiver et probablement d'accorder des subventions directes aux particuliers et aux établissements industriels en vue de les encourager à faire ce que le gouvernemnt leur a demandé.

Le but général, naturellement, était et est qu'il soit «un peu moins à conseiller de faire certaines choses en été et un peu plus à désirer de les faire en hiver» afin de «maintenir le plein emploi en tous temps au pays». Le gouvernement exhorte depuis longtemps les gens à «Faire leurs travaux dès maintenant» en hiver, mais ses recommandations n'ont pas eu beaucoup de succès. Les particuliers et les éta-

blissements industriels, les gouvernements provinciaux et locaux ont eu besoin d'encouragement financier pour entreprendre plus de projets durant la saison morte.

Beaucoup a été accompli depuis, ou doit être accompli maintenant dans ce domaine. Le gouvernement fédéral a réparti différemment ses dépenses de façon à pallier au chômage saisonnier. Il a lancé un Programme visant à l'encouragement des travaux d'hiver et il lui a donné une expansion considérable. C'est là autant de gagné. Mais c'est bien peu comparativement à ce qu'il faut. Le chômage saisonnier d'un quart de million de travailleurs est un scandale. Il faut, pour l'enrayer, mener contre lui une offensive énergique, vigoureuse et soutenue, comme celle qu'avait proposée le Congrès en 1958. Les formes précises qu'elle devrait prendre, le but même vers lequel elle devrait tendre dans tel et tel secteur particulier, peuvent bien ne pas toujours se manifester immédiatement. La réponse à de telles difficultés est encore celle que donnait le Congrès en 1958, à savoir «Découvrez les faits, évaluez-les, vérifiez-les, revisez-les».

Chômage de structure

Le chômage de structure est sur le plan économique, social et politique une des formes de chômage les plus pénibles. Car ici il ne s'agit pas d'industries qui auraient pu exister, qui auraient par conséquent donné de l'emploi et pourraient en donner maintenant si nous pouvions les mettre sur pied. Nous avons plutôt affaire à des industries qui existent ou qui ont existé, mais qui se meurent ou qui sont mortes, à des industries qui effectivement donnent encore de l'emploi mais de l'emploi qui diminue ou à des industries qui en ont donné mais qui n'en donnent plus. Le problème est le plus aigu là où les entreprises ne sont pas mortes mais où elles se meurent, là où, par conséquent, les propriétaires, les patrons et les travailleurs peuvent encore espérer en un remède.

Lorsque l'industrie se meurt parce que l'évolution technologique l'a rendue désuète, personne ne peut y faire grand-chose si ce n'est faciliter la transition et essayer de fournir d'autres emplois, localement ou ailleurs, aux travailleurs déplacés (en les réadaptant naturellement, en leur fournissant de l'aide pour leur déménagement ou en les assistant de ces deux manières si nécessaire). Il aurait été futile de tenter de maintenir en existence les fabriques de voitures à traction animale, de charrettes, de harnais ou de lampes à huile pour les faire entrer en concurrence avec l'automobile ou la lumière électrique.

Concurrence des importations

Les tarifs douaniers n'apportent pas une solution définitive

Lorsqu'une industrie se meurt ou périclite rapidement à cause de la concurrence des importations, la situation est différente. La solution évidente, simple, facile (trompeusement facile) à aporter au problème est d'imposer un contingent ou un tarif douanier suffisamment rigoureux pour arrêter les importations ou pour les réduire à des quantités négligeables. Il y a des moments où cela peut représenter le seul moyen à prendre, du moins temporairement. Mais comme programme général et permanent pour enrayer le chômage que cause la concurrence des importateurs, cette solution simple et facile présente plusieurs sérieux désavantages.

En premier lieu, elle pourrait aller à l'encontre de nos obligations aux termes de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Puis elle ne manquerait pas sans doute de provoquer des représailles de la part des pays dont nous réduirions les exportations. Tout le monde sait ce qui arriverait si nous haussions le tarif sur les marchandises américaines, lesquelles,

naturellement, composent plus des deux tiers de nos importations. Les États-Unis pourraient riposter en rendant un grand nombre de nos sociétés canadiennes incapables de soutenir la concurrence de leurs prix. Et que feraient les autres pays? Au cours des neuf premiers mois de 1960, nos exportations à l'Europe ont dépassé de quelque 400 millions de dollars nos importations à ce continent. Nous avons exporté pour une valeur d'environ 59 millions de dollars de plus à l'Asie (sauf le Moyen Orient) que nous avons importé d'elle. (Nos importations du Moyen Orient ont consisté presque entièrement en pétrole brut. Pour ce qui est du reste, nous avons enregistré un surplus d'exportation de plus de 14 millions de dollars.) Notre commerce avec nos vingt plus importants clients (après les États-Unis) a fait voir un suruplus d'exportation de plus de 400 millions de dollars. Nos échanges avec les vingt pays (après les États-Unis) desquels nous avons acheté le plus ont montré un surplus d'exportation de plus de 180 millions de dollars. Notre commerce avec le Japon, notre quatrième plus important client après les États-Unis, a fait voir un surplus d'exportation de $45,049,426, nos exportations à ce pays dépassant plus de la moitié encore une fois les importations que nous y avons faites. De sorte que si nous augmentions nos tarifs douaniers pour l'Europe et l'Asie, et que celles-ci répondraient par des représailles contre nous, nous en souffririons presque, certainement plus qu'elles.

L'augmentation tarifaire pourrait, également, dans certains cas, réussir seulement à prolonger l'agonie des industries qui n'ont aucune chance réelle de survivre sans l'aide de tous les contribuables et de tous les consommateurs à un degré que ces malheureux ne toléreraient pas et ne devraient pas tolérer longtemps.

Finalement, il pourait en résulter de sérieux ennuis pour notre commerce d'exportation. En fin de compte, nous ne pouvons généralement parlant exporter que si nous sommes prêts à importer. Si nous empêchons les autres pays de se procurer les moyens de payer les marchandises qu'ils importent de nous, alors nous les plaçons simplement dans une position les rendant incapables d'acheter. On pourrait ajouter que si le monde occidental arrête ses importations du Japon et des pays sous-développés, ces derniers seront donc contraints de trouver des marchés dans les pays faisant partie du bloc communiste. De profondes répercussions pourraient s'ensuivre, lesquelles seraient loin d'être agréables.

Par contre, il n'y a pas le moindre doute que nous ne pouvons laisser le marché se désorganiser brusquement en l'encombrant d'une foule d'importations de denrées ou de groupe de denrées. Cela est particulièrement vrai, il va sans dire, dans les cas où l'encombrement, selon tous les indices, sera de courte durée. Mais même s'il semble qu'à la longue l'industrie canadienne en cause ne peut concurrencer, tout en bénéficiant d'une protection suffisante nous ne pouvons pas néanmoins la faire disparaître du jour au lendemain. Sa désorganisation doit se faire au cours d'un laps raisonnable de temps afin que les dispositions qui s'imposent puissent être prises pour offrir d'autres emplois ou des revenus à ceux qui sont déplacés.

Le Congrès croit savoir que ce problème est présentement mis à l'étude par l'organisme du GATT et l'Organisation internationale du travail, afin que des mesures efficaces soient prises sur le plan international pour le régler. Le Congrès, avec la Fédération américaine du travail et le *Congress of Industrial Organisations* propose comme remède à la désorganisation du marché l'établissement par le GATT d'un programme de revision annuelle ou d'un programme d'étude des griefs spéciaux. En ce qui concerne le programme de revision, chaque pays membre serait tenu de faire rapport de ce qui avait été fait durant les douze mois précédents pour augmenter les salaires et améliorer les conditions de travail dans les industries qui avaient reçu des concessions tarifaires des pays importateurs et dans lesquels les importations avaient augmenté. De tels rapports pourraient ensuite être portés

à la connaissance de tous les intéressés et étudiés au cours des séances régulières du GATT ou à des conférences internationales tenues par les parties en cause. Pour ce qui est du programme d'étude des griefs, si une union ou un établissement industriel d'un pays particulier était d'avis qu'il est victime de la part d'un pays exportateur d'une concurrence déloyale fondée sur des normes injustes de travail, il pourrait demander à son gouvernement de soumettre sa plainte directement à GATT. Cet organisme ferait se confontrer les pays exportateurs et importateurs en cause. GATT, avec l'aide de l'Organisation internationale du travail pourrait alors prévoir une entente prévoyant par exemple, l'imposition volontaire de contingents arrêtés temporairement par le pays exportateur, ou une taxe provisoire d'exportation ou des mesures tendant à augmenter les salaires et à améliorer les conditions de travail dans le pays exportateur.

Le Congrès espère que l'enquête de GATT sera conduite aussi rapidement que posible, et apportera une solution prompte et satisfaisante. Il formule aussi l'espoir que nous utilisions avec énergie mais aussi avec prudence les moyens de défense dont dispose entre-temps notre pays.

Importation provenant surtout des États-Unis

Il faut insister sur le fait que la désorganisation du marché, ou que la concurrence dans le domaine des importations en général ne se fait pas seulement dans les pays où les salaires sont bas (lesquels, incidemment, ne sont pas nécessairement des pays où les prix sont bas, puisque leur productivité est souvent infiniment inférieure à la nôtre). Au contraire, un grand nombre de nos concurrents les plus sérieux dans le secteur des importations viennent d'un pays où les salaires sont les plus élevés au monde, soit les États-Unis. La concurrence américaine est formidable non pas parce que les Américains exploitent leur main-d'œuvre, ou que nous payons trop la nôtre, ni parce que les travailleurs américains sont laborieux et énergiques tandis que nos gens sont lents et paresseux. Dans le rapport de la Commission Gordon et dans d'autres enquêtes il est apporté un formel démenti aux fables de ce genre. La concurrenre américaine est formidable parce que les industries en ce pays fonctionnent sur une haute échelle, et peuvent ainsi s'adonner à la production massive à meilleur compte, alors que la plupart des industries secondaires du Canada, exploitées dans des proportions relativement petites, ne le peuvent pas.

Certaines industries canadiennes, naturellement, ont suffisamment de débouchés en notre pays pour leur permettre de s'adonner à la production massive à meilleur compte et de produire un certain article particulier en quantités toute aussi considérables que les États-Unis ou d'autres concurrents étrangers. Certaines ont aussi libre accès aux marchés étrangers ou y sont accordées une préférence, ce qui, avec leur clientèle canadienne, les met en mesure de produire autant que leurs concurrents. Mais même à cela, certaines difficultés peuvent s'élever du fait qu'il y a un si grand nombre d'établissements individuels qu'il n'est pas possible pour un seul de produire en assez grandes quantités. Chacun doit fonctionner sur une échelle trop petite pour s'adonner à la production massive à meilleur compte.

Le Congrès recommande donc qu'à l'égard de telles industries, le gouvernement songe sérieusement à déterminer s'il y a lieu d'encourager la rationalisation, c'est-à-dire l'organisation de l'industrie en unités assez grandes pour s'adonner à la production massive à meilleur compte. Le pays ne peut se payer le luxe de concurrences inutiles et acharnées au sein de telles industries. Encore moins peut-il les subventionner, soit directement avec les deniers publics, soit indirectement avec l'argent du consommateur en imposant à ce dernier des taxes plus élevées.

«Libre échange de certains produits»

Le Congrès laisse entendre également que certaines industries secondaire au Canada pourraient faire face à n'importe quel concurrent si elles pouvaient en arriver avec les établissements de leur genre aux États-Unis (ou en d'autres pays) à une entente prévoyant l'affectation de la production de certains produits à un marché libre qui serait commun aux deux pays intéressés. C'est ce qui se fait présentement dans l'industrie des instruments aratoires, où tout le marché nord-américain (au nord du Rio Grande) est ouvert aux établissements des deux pays, mais où, de fait, les maisons canadiennes se spécialisent dans la fabrication de certains genres d'articles et les sociétés américaines dans d'autres. C'est là un exemple du «libre échange de certains produits» que préconise M. Hugh Keenleyside. Le Congrès est d'avis que cette idée vaut la peine d'être explorée, et propose que le gouvernement prenne l'initiative de le faire. Évidemment, une telle exploration n'apportera pas de résultats à moins que les industries américaines en cause, et le gouvernement des États-Unis ne soient prêts à se faire réciproquement des concessions. Mais on peut penser qu'ils en feront.

On pourrait aussi aider les industries secondaires du Canada dont le rendement est bon en leur faisant des concessions de taxes et de frais de premier établissement. Ces établissements devraient cependant prouver que leurs difficultés sont dues au marché limité du Canada, et non à des retards technologiques, à la mauvaise administration ou à la fragmentation de l'industrie canadienne en unités non économiques.

Chômage régional et local

Le cas le plus grave et le plus persistant de chômage régional au Canada est celui, naturellement, des provinces atlantiques. Les propositions du Congrès pour remédier à cette forme de chômage viseront donc surtout cette région. Les principes généraux s'appliqueront également bien à d'autres.

Le premier de ces principes que nous pouvons établir c'est que cette région ne veut pas d'une indemnité de chômage. Elle tient à gagner honorablement sa vie dans les mêmes conditions et à peu près au même niveau que le reste du pays. Elle ne veut pas être secourue. Elle désire le plein emploi de sa main-d'œuvre à un niveau de vie à peu près égal à celui de la moyenne de la population canadienne.

Ce n'est pas à dire que l'on doive supprimer les subventions ou enlever la protection tarifaire dans le cas des industries de l'Atlantique. Des établissements industriels situés en d'autres endroits du pays reçoivent déjà des subventions ou une protection ou ces deux formes d'aide, et souvent ils ne pourraient exister sans elles. De fait, le Congrès vient juste de proposer d'autres mesures tendant à aider les industries secondaires qui se trouvent surtout au centre du Canada. Mais dans les provinces atlantiques et ailleurs, l'octroi de subventions ou l'offre de protection devrait s'inspirer d'un principe rationnel quelconque, et s'établir sur certaines preuves quant aux besoins de chaque industrie et à ses chances de survivance avec le montant de subvention et le degré de protection raisonnables, ce qui est tout ce que le contribuable peut tolérer. Le fait qu'une industrie particulière de cette région ou d'ailleurs manque de ressources ne lui donne pas automatiquement droit à l'aide qu'elle demande. Encourager des industries mourantes, ou des industries mal adaptées à la région est une très mauvaise tactique. Ce qu'il faut c'est aider les industries qui sont raisonnablement bien adaptées à la région et qui ont une chance raisonnable de réussir. L'aide devrait leur être accordée de façon à orienter leurs efforts dans le sens qui soit le plus économique.

C'est là le deuxième principe.

En troisième lieu, l'aide devrait tendre surtout à mettre en valeur les ressources de la région et non à essayer d'imposer à celle-ci des industries exploitant des ressources d'ailleurs. Il peut y avoir des exceptions mais, en général, la région est trop éloignée des centres de ressources extérieures pour qu'il soit rentable d'y établir, par exemple, un établissement de fonderie et de raffinerie d'aluminium à base de bauxite de la Guyane anglaise.

Quatrièmement, le but de tout programme de plein emploi à l'intention de cette région ne devrait pas viser à la «population à tout prix». Il ne devrait pas être simplement question de travail à donner à autant de personnes que possible, indépendamment de ce que celles-ci recevront en retour. Nous ne voulons pas faire de cette région un vaste quartier de taudis où les gens travailleraient à des salaires au-dessous du niveau régulier ou dans des conditions inférieures. Le but serait le plein emploi de tous les travailleurs qui peuvent être embauchés à des salaires réguliers. Cela voudrait peut-être dire accepter non pas une population inférieure à celle qui existe présentement mais une population moins grande que le nombre que la région pourrait accueillir si l'on visait simplement à la population à tout prix.

Cinquièmement, il entre en jeu ici plus que de simples considérations économiques. Du point de vue purement économique, le Canada lui-même ne devrait pas exister. Nous payons quelque chose pour son existence. Économiquement parlant, certaines industries et certaines personnes des provinces atlantiques, peut-être un bon nombre, devraient s'en aller. Mais tout comme il avait été proposé avec la Confédération de maintenir l'Amérique britannique du Nord, aussi s'était-on proposé de conserver les centres historiques qui la constituaient et qui la constituent encore. Il n'était pas dans l'intention de fusionner le Québec, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard ou Terre-Neuve (ni l'Ontario non plus, bien qu'aucun danger n'existait là). On voulait donner à ces provinces une chance de vivre leur propre vie dans le cadre de l'ensemble de la nation. Nous ne devons pas et nous ne pouvons pas négliger la question économique: il y a une limite au prix que le contribuable peut être persuadé de payer. Mais nous ne devons pas, et nous ne pouvons pas non plus passer outre aux gaspillages. Nous devons essayer d'encourager l'établissement dans cette région d'autant d'industries diverses que nous sommes capables de maintenir sans avoir à payer un prix exhorbitant.

En sixième lieu, les ressources de la région ne signifient pas les ressources matérielles mais les ressources économiques. La houille dans le sol ne représente pas nécessairement une ressource économique. Son exploitation ou son acheminement vers les principaux marchés, ou les deux, pourraient s'avérer trop coûteux. Naturellement ce qui n'est pas une ressource économique aujourd'hui pourrait bien en devenir une demain et vice versa par suite d'inventions ou de découvertes. De sorte que tout programme arrêté à cet effet devrait avoir de la souplesse et renfermer une disposition prévoyant la conduite d'une enquête sur les moyens de rendre rentables des ressources matérielles qui ne le sont pas.

A la lumière de tels principes, que pouvons-nous faire?

Le Congrès est convaincu que la solution au problème doit être en grande partie tentée en se plaçant de cinq points de vue différents.

Commission des projets d'immobilisations

Tout d'abord la ligne de conduite adoptée par la Commission Gordon et qui prévoit des «dépenses considérables de capitaux pour des installations publiques de base destinées à encourager l'exploitation des ressources de la région. Dans ce programme figureraient mais non uniquement la fourniture ou le rétablissement de services d'énergie suffisante et de services coordonnés de transport». Ce projet, la

Commission a-t-elle constaté, «semblerait dépasser les limites des moyens financiers des gouvernements intéressés». Elle a en conséquence recommandé que le gouvernement national fournisse une «somme appréciable d'argent pour les projets d'immobilisations de la région atlantique et que ce montant soit réparti sur une période relativement courte d'années», en vue d'«affermir la structure économique de base de la région toute entière». Elle a également proposé l'établissement d'une Commission des projets d'immobilisations qui aurait comme tâche de préparer un plan coordonné, de dresser une liste de priorités et de surveiller la dépense des subventions nationales.

On ne l'a pas fait. Le Congrès est d'avis qu'il faudrait le faire. Il est vrai que le gouvernement actuel a aidé à l'installation de la centrale électrique Beechwood et du réseau électrique des Maritimes et qu'il a mis à exécution d'autres projets du genre visé par la Commission Gordon. Ce sont là de belles réalisations pour autant qu'il s'agit d'elles. Mais ce n'est pas assez. Il n'existe pas encore, à la connaissance du Congrès, de plan coordonné, d'échelle de priorités clairement conçue, d'administration particulière chargée de la tâche spéciale de surveiller l'exécution des projets en vertu d'un plan semblable.

Un tel plan d'expansion central s'impose, pense le Congrès. Il aiderait à établir l'économie des provinces atlantiques sur une base solide, ce qui est indispensable au succès des autres mesures requises. Il aiderait les quatre provinces à s'aider elles-mêmes, à subvenir à leurs propres besoins, à faire face à la rude crise économique de la décennie qui vient juste de commencer.

Mais ce n'est pas à dire qu'un tel plan résoudrait à lui seul le problème particulier que pose le chômage dans la région atlantique. Les fonds affectés aux projets d'immobilisations permettraient de fournir de l'emploi, tant directement qu'indirectement pendant que ceux-ci seraient en voie d'exécution mais pas après leur achèvement. Les industries de base que de tels projets encourageraient fourniraient de l'emploi permanent et nul doute à un plus grand nombre de gens mais seulement dans une certaine limite. Car de telles industries (énergie, pâte et papier, bas métaux, etc.) sont à fortes mises de fonds. Elles utilisent beaucoup de capitaux et relativement peu de main-d'œuvre. Et elles tendent de plus en plus à employer plus de capitaux. Comme il a été constaté dans une récente et excellente étude du Conseil économique des provinces atlantiques, les industries atlantiques les plus progressives et les plus prometteuses sont généralement hautement mécanisées et susceptibles de le devenir davantage; ce sont des établissements de haute productivité où même une production fortement accrue ne demandera probablement qu'une faible augmentation du personnel. Elles restent toujours les principaux piliers d'une économie saine, indépendante et durable. Mais elles ne fourniront très certainement pas de l'emploi directement ou indirectement à tous les travailleurs dont le nombre a augmenté par les moyens naturels dans la région atlantique.

Les industries de ressources font voir deux cas spéciaux.

Il y a tout d'abord celui de la houille de la Nouvelle-Écosse. Ici il faut se rendre à l'évidence qu'aucun programme imaginable qu'il serait possible de mettre à exécution ou qui mériterait d'être adopté pourrait entraîner une augmentation dans le nombre d'emplois disponibles. Dans un récent rapport le juge Rand fait une série de propositions, lesquelles, pense le Congrès, sont dignes de la considération la plus sérieuse. Mais même si toutes ses propositions, ou d'autres qui sont réalisables, étaient adoptées, nous serions très chanceux si l'embauchage n'enregistrait pas une baisse plus tard. Un des principaux problèmes de la région atlantique c'est et ce sera toujours de trouver de l'emploi aux anciens mineurs et à ceux qui au temps où la houille était en vogue avaient été mineurs.

Le second cas spécial est celui de l'industrie touristique. C'est là une industrie de l'Atlantique susceptible de prendre beaucoup d'expansion; elle n'est pas à fortes mises de fonds mais utilise une grande main-d'œuvre. Il est vrai qu'elle requiert beaucoup de capitaux du public pour son «infrastructure», c'est-à-dire pour ses routes, ses parcs, ses terrains de camping et le reste. L'industrie elle-même, cependant, utilise relativement peu de capitaux mais par contre un nombre élevé de travailleurs. Elle n'est pas et, en général, ne peut pas devenir hautement mécanisée. Les provinces de l'Atlantique avec tous leurs jolis sites naturels, leur accessibilité relative aux grands centres de population des États du nord-est, les loisirs de plus en plus nombreux dont jouit tout le Continent et, en conséquence, la demande croissante de services et d'aménagements récréatifs disposent d'une industrie naturelle capable de fournir beaucoup d'emplois supplémentaire si nous faisons le placement public initial qui s'impose. Il n'est guère nécessaire de souligner que ceci cadre admirablement bien avec le programme général qu'a préconisé le Congrès pour favoriser l'expansion dans le secteur public.

Un second moyen de solutionner le problème spécial que pose le chômage dans la région de l'Atlantique est la fourniture de facilités de transport. La Commission royale qui siège actuellement a entendu une foule de témoignages sur les désavantages qu'éprouvent ces provinces en raison de leur éloignement des marchés principaux du Canada. Il y a lieu de croire qu'elle recommandera tous les changements qui, selon elle, s'imposent pour faire bénéficier les industries atlantiques des facilités et des taux de transport qui sont justifiés sur le plan économique. Elle proposera également, est-il prévu, l'octroi de subventions soit aux facilités soit aux tarifs qui, bien que non strictement et économiquement motivé, est néanmoins nécessaire dans l'intérêt public, selon la Commission. Il est indéniable que les provinces atlantiques, comme le reste du pays, ont droit aux facilités et aux taux de transports qui s'imposent sur le plan économique. Il n'y a absolument aucune raison pour laquelle d'autres régions devraient recevoir aux dépens des provinces atlantiques des subventions accordées en secret. A la lumière de l'histoire, la région a également droit à quelque chose de plus, dans des limites raisonnables. Il est clair que l'on ne peut s'attendre que le Trésor national subventionne le transport en faveur d'aucune et de toutes les industries atlantiques qui se trouvent en difficultés. Évidemment le contribuable ordinaire n'est prêt qu'à accepter tant et il exigera que tout établissement qu'il aide fonctionne d'une manière raisonnablement efficace. Il demandera également qu'il réponde aux normes raisonnables imposées à l'égard de la main-d'œuvre.

Combien d'emplois de plus pourra permettre au juste l'exécution d'un programme logique, rationnel et humain à l'endroit des facilités de transport, personne ne peut le dire. Mais il ne peut y avoir de doute qu'un tel programme peut représenter un instrument puissant pour remédier aux troubles économiques de la région atlantique. Par contre, ce n'est pas une baguette magique. Les provinces atlantiques sont très éloignées des agglomérations urbaines et des centres industriels importants du Canada. (Le marché de la Nouvelle-Angleterre se trouve évidemment à proximité; malheureusement il est inaccessible en raison du tarif des États-Unis.) Le transport des marchandises sur une distance d'environ 1,000 milles coûte cher et cela en dépit des meilleurs moyens de transport que l'homme peut inventer. C'est un obstacle inévitable qui se dresse devant toutes les industries des provinces de l'Atlantique. Ce problème plus ou moins grave selon les industries, se pose à chacune d'elles. On peut l'atténuer mais non le supprimer.

Une troisième manière de procurer de l'emploi dans cette région c'est d'y effectuer les achats du gouvernement lorsqu'il est possible de le faire sans nuire aux contribuables. On ne peut s'attendre que le gouvernement du Canada «achète

seulement dans les provinces de l'Atlantique» sans tenir compte du prix et de la qualité; il ne doit certainement pas acheter des provinces de l'Atlantique indépendamment des normes d'emploi satisfaisantes. Mais on peut s'attendre que le gouvernement s'approvisionne dans des régions en crise, de l'Atlantique ou d'ailleurs, si les prix, la qualité et les normes d'emploi sont égaux.

On a à l'occasion recommandé aux gouvernements et aux municipalités des provinces de l'Atlantique d'acheter dans ces provinces sans se soucier du prix ou de la qualité, même s'il y avait un écart de 15 p. 100. Voici quelques remarques au sujet de cette proposition: *a*) les contribuables des provinces et des municipalités en cause sont libres de subventionner les industries locales, lesquelles bénéficiraient sans doute des privilèges accordés; *b*) les contribuables en question devront payer des impôts plus élevés, ce qu'ils accepteront de faire jusque dans une certaine mesure (plus la population est pauvre, plus étroite sera cette mesure); *c*) ces contribuables auront ainsi moins d'argent à dépenser à d'autres fins, ce qui restreindra le marché de certains articles. Quels que soient les avantages de cette ligne de conduite (et nous doutons fort qu'elle en ait), son application est très restreinte. Nul trésorier provincial, nul maire ne paiera délibérément beaucoup plus qu'il n'est nécessaire pour les marchandises requises; s'il le fait, les électeurs verront à ce qu'il ne soit pas réélu. Les gouvernements provinciaux et municipaux des provinces atlantiques, les plus pauvres au pays, ne peuvent se permettre de dissiper l'argent des contribuables de cette façon.

Emplacement des industries

Quatrièmement, il y a le lieu où l'industrie se fixera. Si personne n'intervient, les administrateurs d'une industrie établiront l'usine dans un endroit qu'ils estimeront le plus rentable. La construction d'une usine peut entraîner la création d'une ville, comportant non seulement des dépenses publiques considérables relativement à l'aménagement des rues, des installations d'éclairage, des canalisations d'eau, des services sanitaires, des écoles, des hôpitaux, des bibliothèques, des parcs et ainsi de suite, mais encore des dépenses du même ordre de la part des particuliers (et peut-être aussi des pouvoirs publics) à l'égard de la construction de nouvelles maisons d'habitation et de nouveaux magasins de même que de fortes dépenses de la part des travailleurs qui viendront s'y établir pour travailler. Pour la société qui a décidé de construire son usine à cet endroit particulier, tout cela n'a guère d'importance, puisqu'elle n'aura qu'à payer sa part des taxes. Le gros des dépenses publiques et privées sera défrayé par d'autres. De nouvelles dépenses considérables s'imposent à la communauté, dont l'entreprise défraie une bien faible partie.

D'autre part, il se trouve peut-être dans quelque autre région du pays, une ville qui existe depuis longtemps et qui a déjà des rues, des installations d'éclairage, des canalisations d'eaux, des services d'hygiène, des écoles, des hôpitaux, des bibliothèques, des parcs, des maisons d'habitation, des magasins et la main-d'œuvre disponible; l'inaction règne partout parce que les industries locales sont improductives ou presque. Les dirigeants de la nouvelle industrie, laissés à eux-mêmes, pourront trouver plus rentable d'installer l'industrie dans la ville nouvelle; mais l'ensemble du pays perdra peut-être énormément s'il doit abandonner une ville entière, capital social et services sociaux compris, et en mettre une nouvelle sur pied ou encore si les travailleurs de l'ancienne ville doivent déménager dans la nouvelle ou rester sans travail dans l'ancienne. La perte publique (qui comprend la perte que subissent les propriétaires de maisons et les marchands de l'ancienne ville) peut être plus grande que les profits privés. Là où le cas se présente il serait avantageux du simple point de vue pécuniaire que les autorités publiques offrent à

l'industrie privée une assistance financière assez considérable pour l'inciter à construire sa nouvelle usine dans l'ancienne ville.

Évidemment, dans certains cas la chose est impossible: la nouvelle industrie devra peut-être ériger son usine dans un endroit à proximité des matières premières ou de l'énergie qui se trouveront peut-être fort éloignées de l'ancienne ville. Parfois le coût de l'établissement d'une nouvelle industrie dans une ville ancienne est tellement élevé qu'il devient prohibitif. Par contre, dans d'autres cas, il est possible et même avantageux d'établir de nouvelles industries dans d'anciennes villes; il faut donc le faire. Le dernier Budget a fait un pas faible et hésitant dans cette direction lorsqu'il a prévu la double dépréciation au cours d'une même année à l'endroit des nouvelles industries établies dans les régions où les affaires languissent. Depuis quelques années, certains autres pays réalisent des progrès remarquables dans ce domaine. Nous pourrions et nous devrions faire davantage dans notre pays.

Vous trouverez dans les pages qui suivent le résultat de l'étude que nous avons faite à l'égard de la ligne de conduite qu'a adoptée le Royaume-Uni, la Belgique, l'Allemagne de l'Ouest et la Suède à ce sujet. Nous poursuivons notre étude et nous pourrons vraisemblablement vous fournir avant la dissolution du comité des renseignements visant un certain nombre d'autres pays.

Royaume-Uni

La Grande-Bretagne déploie des efforts en vue de combattre ce genre de chômage depuis les années 30. En 1934, une Loi visant l'amélioration et l'aménagement de régions spéciales a été adoptée en vue de venir en aide aux régions où le chômage était particulièrement intense. En 1937, la *Barlow Commission on the Distribution of the Industrial Population* a déclaré que la répartition actuelle des industries était l'une des causes du chômage dans certaines localités et que les problèmes que posait cette situation visaient tout le pays et que leur solution relevait d'une politique nationale.

En 1944, le gouvernement a adopté un document officiel relativement à «la ligne de conduite à adopter à l'égard du chômage». En 1945, sous le gouvernement travailliste, le parlement a adopté une loi dite «Distribution of Industry Act» fondé en grande partie sur le document officiel de 1944 et le rapport Barlow. La loi établissait des «régions d'expansion» et le Board of Trade était autorisé à acquérir des terrains, à construire des bâtiments et à consentir des prêts à des sociétés commerciales et industrielles et à accorder des subventions ou des prêts à l'égard des frais d'amélioration des services locaux. Puis en 1947, le *Town and Country Planning Act,* destiné à freiner l'industrialisation dans certaines régions d'expansion et à encourager l'expansion de l'industrie dans les régions d'expansion, a été adopté. Une des dispositions de la Loi prévoit qu'il n'est permis de construire un bâtiment industriel de plus de 5,000 pieds carrés qu'après l'obtention d'un certificat d'expansion industrielle du Board of Trade. Le Board of Trade peut refuser un certificat à une société qui projette d'installer une usine ou d'agrandir l'usine existante dans une région surpeuplée, bien qu'il ne soit pas en mesure de contraindre les sociétés de construire dans les régions d'expansion. Un comité spécial, le *Development Areas Treasury Advisory Committee,* a été fondé en vue d'aider le Trésor à verser des subventions ou à consentir des prêts aux sociétés des régions en expansion. Ce comité pouvait se prévaloir de ses pouvoirs lorsqu'il croyait que le projet «pourrait être mené à bonnes fins avec l'aide du prêt ou de la subvention et qu'il était impossible au requérant d'obtenir les crédits nécessaires d'autres sources».

En 1958, le Parlement a adopté le *Distribution of Industry (Industrial Finance) Act,* autorisant le Trésor, moyennant certaines conditions, à consentir des prêts

ou à accorder des subventions annuelles à tout projet raisonnable susceptible de procurer de l'emploi dans une région de chômage intense et persistant. Le Board of Trade devait s'assurer que le prêt ou la subvention entraînerait une réduction du nombre des chômeurs dans la région en cause et que l'entreprise réussirait sans autre assistance financière. On a dressé une liste de ces régions où le pourcentage de chômage pendant une certaine période était de 4 p. 100 ou plus, à l'exclusion du chômage temporaire. La seule menace de chômage ne pouvait entrer en ligne de compte. Cette loi qui ne s'est pas révélée suffisamment efficace a été remplacée par le *Local Employment Act* qui est entré en vigueur le 1er avril 1960.

Fondamentalement, la dernière loi poursuit la politique antérieure, à savoir que l'assistance sera accordée à «tout endroit en Grande-Bretagne où, de l'avis du *Board of Trade*, le chômage (saisonnier ou permanent) est intense, ou qu'il est imminent ou qu'il persistera. Le *Board of Trade* est chargé de déterminer les conditions que doivent remplir les différentes régions pour bénéficier de cette aide. L'assistance aux régions où les chômeurs sont nombreux comprend: la construction de centres industriels sur des terrains asquis par achat, entente ou jugement de cour, des prêts ou des subventions aux sociétés privées pour les inciter à s'établir dans ces régions; l'amélioration des services communautaires fondamentaux; l'acquisition et l'amélioration de terrains inoccupés, mal tenus et négligés afin de les employer à des fins industrielles ou de façon générale d'améliorer le voisinage.

L'assistance financière représente ordinairement de 50 à 100 p. 100 des capitaux requis. La location des usines, propriétés du Board of Trade, à des futurs employeurs, effectue par l'entremise d'un haut fonctionnaire du gouvernement. Les prêts sont remboursables dans une certaine période de temps, s'échelonnait ordinairement entre 10 et 20 ans. Pour être admissible à recevoir l'assistance financière, l'entreprise doit consentir à s'établir dans une région apte à recevoir de l'aide et elle doit aussi convaincre le Trésor qu'elle a de bonnes chances de succès et qu'elle deviendra rentable sans le secours du gouvernement.

La nouvelle loi dite *Local Employment Act* exige un certificat tout comme le requérait le *Town and Country Planning Act* de 1947. Le *Local Employment Act* confie au *Board of Trade* le soin de décider s'il y a lieu de délivrer un certificat en fonction de «la nécessité de procurer de l'emploi dans les localités où les chômeurs sont nombreux».

On a dit que «le gouvernement britannique a fait plus que tout autre pays du monde libre pour influencer l'établissement des usines industrielles dans un lieu ou dans un autre (au moins depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale». Ainsi, si d'une part il a aidé les travailleurs désireux de déménager là où il y avait du travail, il a surtout tenté de rendre l'emploi accessible aux travailleurs là où ils se trouvaient. On a dit, entre autres choses, que les dispositions adoptées par le gouvernement britannique n'ont pas réussi à concerter tous les efforts en vue de rééduquer les travailleurs afin d'accroître leur mobilité d'emploi. L'établissement d'industries dans des régions d'expansion, a-t-on dit, aurait pu être facilité si, au début, les nouveaux établissements avaient pu embaucher des ouvriers qualifiés. La possibilité de trouver des ouvriers spécialisés pourrait d'autre part attirer davantage les industries à s'établir dans les régions d'expansion.

Belgique

La Belgique, tout comme la Grande-Bretagne, s'occupe particulièrement d'aider financièrement ou autrement les régions où il y a encombrement de travailleurs. Le programme actuel repose sur la Loi sur l'expansion régionale du 18 juillet 1959.

Pour être admissible à l'assistance aux termes de la loi, une région doit répondre au moins à une des conditions ci-après: (1) Compter un nombre considérable

de chômeurs permanents en proportion absolue ou relative de l'effectif ouvrier; (2) émigration d'un grand nombre de personnes de la région ce qui a porté sa population au-dessous du minimum requis pour qu'elle puisse réaliser des progrès économiques; (3) déplacement d'une forte proportion de l'effectif ouvrier pour travailler dans des circonstances défavorables, que ce déplacement soit saisonnier, hebdomadaire ou quotidien; et (4) perte véritable ou éventuelle d'une grande partie des activités économiques dont résulterait un fléchissement marqué du revenu de la population de la région. La loi prévoit aussi que l'ensemble de la population dans les régions d'expansion ne peut être supérieure à 15 p. 100 de la population globale du pays à une période donnée. Le gouvernement se réserve le droit de ne prêter son concours qu'aux régions qui, à son avis, sont aux prises avec les pires problèmes économiques et sociaux.

Voici les différentes formes que peut prendre l'assistance: construction de centres commerciaux par le gouvernement; des prêts consentis à des conditions avantageuses; prêts garantis; subventions; encouragements fiscaux aux sociétés privées qui présentent leur demande dans les trois ans suivant la désignation de la région en cause comme région d'expansion. Deux ministères du gouvernement sont chargés de l'achat et (ou) de la construction de centres industriels. Les actions des corporations d'expansion peuvent être détenues par des gouvernements locaux, provincial ou national tout comme par des particuliers, mais le gouvernement local doit posséder au moins la moitié des actions détenues par l'ensemble de ces gouvernements.

Des prêts à intérêt peu élevé peuvent être obtenus de certaines banques déterminées qui reçoivent des subventions du gouvernement, soit à un taux égal à la différence entre le taux ordinairement demandé et le taux courant déterminé par le gouvernement. L'intérêt sur ces prêts peut être aussi bas que 1 p. 100. Il n'y a pas de limite quant au montant de l'emprunt même. Le gouvernement peut aussi garantir le remboursement du capital, de l'intérêt et des autres dépenses visant ces prêts, jusqu'à concurrence d'un prêt maximum.

Les subventions ne peuvent en général dépasser 20 p. 100 du coût de la propriété immobilière et 7.5 p. 100 du coût de l'outillage, mais ces chiffres peuvent être portés, selon des conditions spéciales, à 30 et à 10 p. 100 respectivement. Ici encore on a fixé un montant maximum pour chacune des subventions. Les entreprises auxquelles on a consenti des prêts ou qui ont bénéficié de subventions relativement à l'achat ou à la construction d'installations sont exonorées de taxes sur les propriétés immobilières pendant une période de cinq ans et les subventions ne sont pas imposables. Le montant de la subvention, toutefois, doit être déduit des frais d'immobilisation pour fins d'amortissement. Des abattements d'impôts peuvent aussi être accordés aux entreprises auxquelles le gouvernement ne consent pas de prêts ni n'accorde de subventions mais qui, par ailleurs, sont établies à des fins désignées dans la Loi.

Allemagne de l'Ouest

Depuis 1951, le gouvernement de l'Allemagne fournit de l'assistance aux régions ayant des excédents de travailleurs. Connues sous le nom de «régions d'expansion», celles-ci répondaient ordinairement aux conditions ci-après: (1) 25 p. 100 ou plus des salariés d'une région de 100,000 habitants au moins devaient être sans emploi pendant cinq jours-clés; (2) dans une région comptant au moins un comté, on doit employer à l'égard de chaque 100,000 marks (environ $25,000 d'immobilisations agricoles, 80 personnes ou plus (pour lesquelles il n'y avait aucune occasion d'emploi) (3) dans une région qui compte au moins un comté, au moins 30 p. 100 des immobilisations agricoles doivent avoir été détruites par suite

de la guerre. Ces conditions ont été établies en 1951 mais en 1953 celles-ci ont été quelque peu modifiées: le nombre des chômeurs était réduit à 19 p. 100 et les régions où il y avait 17 p. 100 de la population en chômage et 60 ouvriers agricoles à l'égard de chaque 100,000 marks d'immobilisations agricoles étaient admissibles à l'assistance gouvernementale.

On doit se rappeler qu'il n'y a pas de lois permanentes en Allemagne qui permettent l'assistance aux régions où il y a surabondance de main-d'œuvre. Le programme d'assistance doit être approuvé chaque année par le parlement allemand au moment où les fonds à cette fin sont votés.

Voici les genres d'assistance que le gouvernement offrait en 1959:

(1) Prêts consentis aux entreprises industrielles et artisanales au taux de 5 p. 100 pour une période de 15 ans. Des prêts spéciaux pour une période de 15 ans à 3½ p. 100 étaient consentis aux nouvelles sociétés qui croyaient pouvoir offrir au moins une position permanente à une personne de la localité pour chaque montant de 10,000 marks de crédit qui leur était accordé.

(2) Prêts aux maisons de tourisme à raison de 4 p. 100 pour des périodes de 15 ans à la condition que celles-ci augmentent le nombre de lits. Les hôtels et les auberges pouvaient aussi recevoir des subventions, ce qui entraînait une réduction des taux d'intérêt de 3 p. 100 pour trois ans (5 p. 100 dans des cas exceptionnels) à l'égard de la construction de nouvelles habitations ou de la modernisation d'habitations démodées.

(3) Prêts et subventions à l'égard d'associations publiques, privées et d'organismes sans but lucratif établis en vue d'améliorer les conditions économiques d'une région. Ces organisations pouvaient obtenir des emprunts remboursables dans 20 ans à raison de 2 p. 100 d'intérêt ainsi que des subventions. Le montant des subventions particulières ne comportait aucune limite mais la valeur globale des subventions ne pouvait dépasser 50 p. 100 du montant global fixé pour stimuler l'amélioration des conditions économiques.

(4) Des prêts de 20 ans à 2 p. 100 aux municipalités pour l'amélioration des installations d'utilité publique comme les routes, l'électricité et l'eau. On accordait une assistance plus libérable à l'égard de la construction de chaussées (prêts à 2 p. 100 remboursables dans 25 ans). Les municipalités recevaient aussi des subventions provenant des fonds fédéraux à l'égard de ce genre de travaux.

(5) Des prêts à 2 p. 100 remboursables dans cinq ans, relativement à des travaux agricoles comme l'électrification rurale, l'irrigation, l'amélioration du drainage ainsi que l'assainissement et la culture des terres en friche. Les agences publiques ou les organimes privés pouvaient obtenir des emprunts, mais les entreprises agricoles particulières ne pouvaient en obtenir qu'à la condition qu'on les juge nécessaires à l'amélioration générale de l'agglomération. Les organismes sans but lucratif, tant publics que privés, pouvaient aussi obtenir des subventions.

(6) Prêts de 20 ans à raison de 2 p. 100 consentis aux municipalités, aux chambres de commerce, aux institutions agricoles et autres en vue de la formation professionnelle. On accordait aussi des subventions. Les entreprises particulières désireuses d'inaugurer des cours de formation professionnelle ou de les élargir étaient aussi admisibles aux prêts selon les conditions applicables aux entreprises industrielles et artisanales.

La ligne de conduite au sujet des régions de main-d'œuvre excédentaire est fixée par le gouvernement fédéral. Les États qui exercent leurs pouvoirs sous la surveillance du gouvernement fédéral sont chargés de l'application de cette politique. Le gouvernement fédéral incite les États et les municipalités à accroître les fonds qui ont déjà été votés mais ne les y oblige pas.

Suède

La Suède n'a pas arrêté un programme spécial pour venir en aide à certaines régions déterminées de main-d'œuvre excédentaire. Les mesures qu'elles a adoptées visent à aider toute région en tout temps. Voici comment en général ce pays s'occupe du chômage: (1) il fournit aux chômeurs l'aide nécessaire pour déménager dans un endroit où il y a du travail; (2) il encourage l'établissement d'un nouveau commerce dans une région où ce commerce procurera de l'emploi; (3) il entreprend des travaux public.

Le genre et l'ampleur des mesures à prendre dans une certaine région sont déterminés par le *Royal Labour Market Board*. Le Conseil exécutif de la Commission se compose de deux représentants d'employeurs syndiqués, deux représentants du syndicat central, un de l'organisation centrale des «collets blancs», un des industries agricoles et forestières et une représentante des travailleuses. Le *Royal Labour Market Board* s'occupe d'un service national de placement. Il est aussi chargé de stimuler le déplacement de la main-d'œuvre, tant du point de vue géographique que professionnel et de contrebalancer l'accroissement du chômage par la mise en vigueur de mesures créatrices d'emploi. La Suède porte une attention particulière à la formation et à la rééducation professionnelles et elle encourage fortement les directeurs d'entreprises à établir leurs installations dans les régions ou la main-d'œuvre est surabondante.

Le *Royal Labour Market Board* maintient une division qui s'occupe de l'emplacement des industries et de recherches qui exerce une influence sur la situation des usines industrielles et d'autres entreprises. La Division fait des études sur les conditions locales dans lesquelles elle donne des renseignements au sujet de la population, de la main-d'œuvre, de l'existance d'emplacements, des moyens de communication, des impôts imposés par la localité et ainsi de suite. Les prêts servent de stimulants aux petites et aux moyennes entreprises pour s'établir dans les régions où les travailleurs sont trop nombreux. Le gouvernement fournit des fonds pour le financement de ces prêts qui sont gérés par des organismes commerciaux des provinces. Le gouvernement prête l'argent à raison de 3½ p. 100 mais les organismes peuvent demander un intérêt de 5 p. 100 à l'égard des emprunts de dix ans.

La politique au sujet du choix de l'emplacement d'une industrie est manifestement plus simple dans un état unitaire que dans un état fédéral. Ainsi le gouvernement et le parlement du Royaume-Uni sont en mesure de prendre des dispositions que le gouvernement et le parlement du Canada ne peuvent prendre. La compétence du parlement du Royaume-Uni est illimitée. En conséquence, il peut conférer au gouvernement national le pouvoir de s'immiscer dans les questions de droits de propriété et de droits civils. Il peut lui conférer le pouvoir d'ordonner à une industrie de s'établir dans une certaine région et de lui interdire de construire son usine dans une autre. D'autre part, la compétence du parlement du Canada est restreinte. Il ne peut donner au gouvernement fédéral l'autorisation d'intervenir dans les questions de droits de propriété et de droits civils qui, sauf dans certains cas spéciaux prévus à l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, relèvent du gouvernement provincial. Il ne peut conférer au gouvernement fédéral le pouvoir de contraindre une industrie à s'établir dans une certaine région et de lui interdire de s'installer dans une autre.

Mais cela ne signifie pas que notre gouvernement fédéral soit impuissant en la matière. Il ne peut ordonner mais il peut inciter. Il est en mesure d'offrir des subventions, des abattements d'impôts, des prêts à intérêt peu élevé, des taux de dépréciation spéciaux et d'encourager les industries à s'établir dans certaines régions plutôt que dans d'autres.

Bref, le gouvernement britannique peut employer l'encouragement ou la contrainte. Notre gouvernement fédéral ne peut user de la force, mais il peut employer la persuasion. Les différentes formes d'encouragement offertes devraient produire d'heureux résultats.

La politique ayant trait à l'emplacement des industries doit s'appliquer non seulement aux provinces de l'Atlantique mais à toute région de chômage intense et chronique; nous insistons sur ce point.

Il est important de ne pas trop compter sur le travail supplémentaire que la mise en œuvre de ces propositions pourraient engendrer. En 1948, le professeur B. S. Keirstead, un des meilleurs économistes au Canada et originaire des provinces Maritimes, a fait une étude analytique de l'industrie manufacturière des Maritimes. Les conclusions générales qu'il a alors tirées valent encore et s'appliquent aussi à Terre-Neuve. Voici la première: en raison des désavantages qu'offre cette région (à savoir la distance que la sépare des principaux débouchés et le rendement plus faible de la main-d'œuvre) les fabricants s'abstiennent généralement d'établir leurs usines dans les provinces Maritimes. La seconde: trois genres d'industries s'établiront et se développeront dans la région.

Premièrement, les industries primaires dont nous avons parlé antérieurement.

Deuxièmement, les industries pour lesquelles les frais d'expédition du produit ouvré sont beaucoup plus élevés que le coût du transport des matières premières. Ces industries jouissent d'une certaine protection du centre du Canada. Elles ne progresseront qu'en relation de l'accroissement de la population locale et des besoins de marchandises de celle-ci. Les principales industries en cause sont les industries des aliments et des boissons.

Troisièmement, les industries comme celles des textiles, de la chaussure et des bonbons où les salaires peu élevés et certains éléments de l'effectif ouvrier contrebalancent le coût plus élevé du transport et le rendement moindre de la main-d'œuvre locale. Les syndicats ne peuvent certes pas envisager avec enthousiasme l'expansion de ce dernier genre d'industries. Ils les toléreront, s'ils peuvent en syndiquer les travailleurs, accroître les salaires et la productivité. Malheureusement le relèvement des salaires et de la productivité réduira vraissemblablement ou du moins restreindra les occasions d'emploi dans ces industries.

Tels sont les faits économiques fondamentaux. On pourra les modifier grâce à de prudents régimes publics exercés avec énergie; mais on ne pourra les modifier que dans une certaine mesure, une mesure très restreinte.

On dit parfois qu'un régime d'économie dirigée serait nécessaire à la région de l'Atlantique. Dans un sens, c'est vrai: si elle n'est pas planifiée, l'économie des provinces de l'Atlantique ne pourra certes pas progresser comme elle le devrait; les forces économiques naturelles lui ont déjà porté de durs coups et pourraient fort bient répéter leur violence si elles sont laissées à elles-mêmes. Un régime de laissez-faire n'aboutirait qu'à des progrès lents, intermittents et irréguliers.

Aucun régime d'économie dirigée, qu'il soit capitaliste, socialiste, communiste ou autre, ne peut faire abstraction des faits économiques de base. Tout planificateur devra tenir compte de ces faits et élaborer des projets dans le cadre de ces faits; il devra aussi savoir exactement pourquoi il dresse un programme. Dans le cas des provinces de l'Atlantique, il devra décider s'il y a lieu d'établir un programme qui procurera le plein emploi, indépendamment du niveau de vie, ou de dresser un programme qui pourvoira au plein emploi et un niveau de vie convenable. Le mouvement syndicaliste peut difficilement exiger ou appuyer le premier genre de planification.

Ces considérations nous amènent à une conclusion qui est loin d'être agréable; malgré tous les efforts déployés, il est peu probable que la région de l'Atlantique

soit en mesure de procurer de l'emploi au nombre croissant des travailleurs qui provient de l'augmentation naturelle de la population et de l'immigration. Elle n'a jamais pu le faire, même dans ses plus beaux jours. Avec de la chance et à la faveur d'une bonne administration, elle devrait être apte à fournir des emplois en nombre toujuours croissant, selon un niveau de vie convenable. Mais l'émigration de cette région se maintiendra vraisemblablement.

Indemnité de mobilité de la main-d'œuvre

Cela signifie que tout programme réaliste ayant trait à l'emploi dans la région de l'Atlantique doit comporter des dispositions pour venir en aide aux travailleurs déplacés. Personne ne recommandera de contraindre qui que ce soit à déménager. Mais, dans le cas où des travailleurs de la région de l'Atlantique désirent déménager dans d'autres parties du pays mais n'en ont pas les moyens, il y aurait lieu de les aider. D'autres pays, dont la Grande-Bretagne, la Belgique, l'Allemagne de l'Ouest et la Suède, l'ont fait pour leurs travailleurs.

En Grande-Bretagne, on encourage les chômeurs à s'établir là où il y a du travail. Le bureau de placement local demande au sans-travail s'il est consentant à déménager. Dans le cas de l'affirmative, on lui procure un emploi convenable pour lequel personne n'est disponible à l'endroit en cause. On paie ses frais de transport pour lui-même et sa famille; si les personnes à sa charge ne sont pas en mesure de l'accompagner, on lui accorde une allocation de logement pour une période allant jusqu'à deux ans. Le gouvernement acquitte aussi ses frais de déménagement et lui accorde un montant supplémentaire de £50 pour payer les honoraires d'un avocat ou d'un agent si ce travailleur doit acheter ou vendre une maison; il recevra en plus une somme de £ 10 à l'égard de dépenses imprévues.

Vu que la Belgique compte deux principaux groupes culturels et linguistiques, il lui est difficile d'accorder une indemnité de déplacement de la main-d'œuvre; puisque le pays est petit, cette mesure ne s'avère pas très nécessaire. Il est possible de se transporter d'une région à l'autre. En conséquence, les autorités n'insistent pas sur la mobilité subventionnée; toutefois le gouvernement rembourse les frais de transport et de déménagement aux travailleurs qui acceptent de travailler dans des endroits d'accès difficile.

Afin de les inciter à déménager, l'Allemagne de l'Ouest consent des prêts et accorde des subventions à tous les sans-travail et à tous les travailleurs qui ont reçu un avis de congé ou qui, pour des raisons spéciales, sont en quête d'un autre emploi. A la suite d'une évaluation de ses ressources, on peut payer à un travailleur, pour lui-même et sa famille ses frais de voyage, une allocation quotidienne, les frais de transport de ses effets ménagers, une allocation parce que lui et sa famille ne vivent pas sous le même toit, ainsi qu'une allocation de subsistance en attendant qu'il touche sa première paye au nouvel emploi. Le choix de l'emploi relève du bureau de placement local de la région d'où vient le travailleur.

En Suède, le *Royal Labour Market Board* est chargé de stimuler le déplacement de la main-d'œuvre, tant d'une région à l'autre que d'une industrie à l'autre. Pusqu'on croit que le déplacement des travailleurs est le moyen le plus économique et le plus efficace de parer au chômage de structure, le travailleur suédois qui déménage d'une localité à une autre en vue de se trouver du travail peut obtenir des prêts sans intérêt ou des subventions pour lui-même et sa famille sans évaluation préalable de ses ressources. Il a droit à une allocation quotidienne de déplacement pour lui-même et les personnes à sa charge. S'il lui est impossible de trouver un logement à proximité de son travail, on lui verse une allocation familiale pendant une période de six mois ou même d'un an dans des cas exceptionnels pour payer le loyer aussi qu'une allocation de subsistance pour son épouse et ses enfants

âgés de moins de 16 ans. Les travailleurs déplacés reçoivent aussi une allocation initiale. Dans le cas où les travailleurs déménagent dans une région où il y a pénurie de logements, le gouvernement monte des maisons préfabriquées qui servent de logements temporaires et met des fonds à leur disposition pour les prêts hypothécaires. Lorsque des logements convenables sont disponibles, les maisons préfabriquée sont démontées et employées ailleurs au besoin.

Au Canada, nous avons déjà pris des mesures pour venir en aide aux travailleurs déplacés, mais celles-ci ne sont suffisamment énergiques. Il n'est pas étonnant que les résultats obtenus ont parfois été décourageants. Il nous arrivera de constater une fois de plus qu'il répugne même à la population des villes-fantômes, à laquelle on offre une assistance généreuse à même les fonds publics, de déménager. La Grande-Bretagne s'est aussi rendu compte de ce fait. Mais ce n'est pas là une raison de refuser notre concours à la main-d'œuvre qui désire se déplacer, au contraire.

Notre assistance doit évidemment viser toutes les régions de chômage intense et chronique. Les travailleurs de ces régions seront mieux en mesure non seulement de s'aider mais aussi d'aider leur pays s'ils déménagent dans des endroits où ils pourront produire et gagner davantage.

Le besoin de subventionner le déplacement de la main-d'œuvre se révèle plus important dans un grand pays biculturel, comme le Canada, que dans des pays de peu d'étendue et uniculturels comme la Grande-Bretagne et la Suède. Il en coûte peu pour déménager de Birmingham à Londres, mais les frais de transport de Glace Bay à Edmonton sont très élevés. Lorsqu'un travailleur quitte Birmingham pour s'établir à Londres, il trouve dans ce dernier endroit un langage, des régimes juridiques et scolaire à peu près identiques. Le travailleur qui déménage de Trois-Rivières à Calgary trouve à ce dernier endroit un langage, des régimes juridiques et scolaire passablement sinon entièrement différents.

Les propositions que nous exposons ici à l'égard du plein emploi dans les provinces atlantiques doivent évidemment être envisagées dans le cadre de la ligne de conduite du Congrès relativement au plein emploi national. Nous ne pouvons espérer qu'il y ait plein emploi dans les provinces de l'Atlantique tant qu'il n'y aura pas de l'emploi pour tous par tout le pays. S'il y a manque d'emplois dans tout le pays, il y aura pénurie de travail dans les provinces atlantiques. La formation et la rééducation professionnelles des travailleurs se révèlent particulièrement importantes dans les provinces atlantiques ; mais elles ne seront pas plus utiles là qu'ailleurs si ces provinces n'offrent pas de travail aux ouvriers formés et rééduqués. Il serait inutile de fournir aux travailleurs l'aide nécessaire pour quitter les provinces atlantiques ou toute autre région de chômage intense et chronique pour s'établir dans d'autres régions du pays si ces régions ne sont pas en mesure de leur procurer du travail.

Foyers locaux de chômage chronique

Vous avez déjà devant vous, ou vous l'aurez bientôt, une étude spéciale préparée par le professeur Judek, de l'Université d'Ottawa, au sujet des mesures relatives aux foyers de chômage chronique. Le Congrès croit savoir que le professeur Judek a repéré 18 foyers de ce genre (pour la plupart, comme il fallait s'y attendre, dans les provinces atlantiques et au Québec), qu'il en a analysé les causes dans chaque cas et qu'il a recommandé l'adoption de plusieurs mesures pour les éliminer. Sachant qu'on avait entrepris cette étude, le Congrès n'a pas tenté de procéder lui-même à une analyse ; il n'est donc pas en mesure de formuler les recommandations qui s'imposent. Il serait cependant fort étonné que l'analyse et les recommandations du professeur Judek diffèrent fortement des conclusions auxquelles sont parvenues ses agents, ses fonctionnaires et ses membres, à l'aide de

l'expérience qu'ils possèdent et de toutes les études partielles et préliminaires qu'ils ont pu faire. Le Congrès croit qu'une analyse sérieuse révélera qu'un chômage local si considérable et si persistant s'explique par un très grand nombre de raisons, qui n'ont qu'un point commun, elles échappent à tout contrôle que pourraient exercer les collectivités locales : épuisement des ressources, transformations technologiques, dépendance excessive d'une seule industrie ou d'industries très saisonnières. Les moyens généraux qu'on prendra pour remédier au chômage saisonnier et structural contribueront sans doute à résoudre, dans une certaine mesure, les problèmes de ces régions particulières. Mais le Congrès est convaincu que d'autres mesures s'imposent, ne serait-ce qu'en raison du patriotisme local et régional qui règne dans notre pays, et parce que la plupart des régions de marché de la main-d'œuvre en cause sont situées au Québec et dans les provinces de l'Atlantique, là, où la loyauté locale et régionale est sans doute plus poussée que partout ailleurs au pays, et où l'on se sent souvent lésé et négligé par le gouvernement fédéral, ou oublié par la marche du progrès. Si on ne prend pas de mesures spéciales, le chômage local continuera à exister, à couver des plaies, même si le pays dans l'ensemble jouit d'un plein emploi et d'une grande prospérité.

Le problème est hors de portée des efforts conjoints des collectivités locales et des provinces, aussi importante, et essentielle en vérité, que peut être la collaboration locale et provinciale. Le gouvernement fédéral devra apporter son appui par l'entremise de conseils, d'aide technique et d'argent. Un certain organisme gouvernemental devrait être chargé de décider quels sont les marchés de main-d'œuvre locaux qui souffrent en fait de chômage chronique, et d'étudier sans relâche, les causes et les remèdes possibles dans ces régions. Un organisme de ce genre, devrait avoir à sa disposition suffisamment d'argent pour suppléer les fonds locaux et provinciaux et pour améliorer les services publics dans les régions en cause. On devrait surtout mettre l'accent sur la formation et la réadaptation des travailleurs, dans ces régions, pour qu'ils puissent s'adapter aux nouvelles industries qui peuvent naître ou leur permettre de trouver d'autres emplois ailleurs. Le gouvernement fédéral pourrait accorder des prêts à faible intérêt à des organismes régionaux de mise en valeur pour leur permettre de construire des usines et de fournir des emplacements industriels.

L'étude du professeur Judek de même que les autres dépositions qui vous seront soumises vous rapporteront sans doute plusieurs propositions. Le Congrès ne prétend pas avoir un plan complet qui permette de supprimer tout le chômage chronique local. Personne n'en a sans doute. Le comité en présentera peut-être un, ou proposera-t-il d'en rédiger un. A l'heure actuelle le Congrès se contente de souligner l'importance du problème, le besoin pressant d'élaborer un plan local-provincial-fédéral bien pensé et complet qui propose une solution, et la nécessité de mettre un plan de ce genre en vigueur sans délai.

Chômage frictionnel

Dans toute société libre, il doit inévitablement y avoir un minimum irréductible de chômage frictionnel. Il n'est pas dit qu'au Canada, à l'heure actuelle, on est arrivé à ce minimum et que le reste du chômage qui sévit présentement provient d'autres causes. Au contraire, il vous a déjà été prouvé que, même si nous retournions à l'époque où il y avait suffisamment d'emplois, nous constaterions que notre chômage frictionnel dépasse de beaucoup ce minimum irréductible.

INSTRUCTION ET FORMATION

Si vous vous reportez aux dépositions de M. Denton, à la page 3 du compte rendu des délibérations, vous verrez combien le nombre de chômeurs qui n'ont pas terminé leur école primaire est élevé: plus du double du taux moyen, de la semaine du 20 février 1960. Cela ne signifie pas évidemment qu'il suffit de favoriser l'instruction secondaire, ou supérieure, pour que le chômage ne dépase plus la moyenne de ceux qui ont terminé leur école secondaire, soit le tiers de la moyenne de cette semaine donnée. Mais cela signifie que si on laisse les gens poursuivre leurs études aussi longtemps qu'il le peuvent, il sera plus facile de remédier au problème, surtout du fait que les transformations technologiques rapides sont susceptibles de diminuer la demande des moins instruits et d'augmenter celle des plus instruits.

Non moins important aussi, le fait que le chômage atteint son plus haut chiffre chez les jeunes. Les tableaux supplémentaires relatifs à l'effectif ouvrier, fournis par le Bureau fédéral de la statistique, (qui ne sont pas compris dans le rapport mensuel, mais qui sont envoyés sur demande) le démontrent très clairement.

En septembre 1959, avant la période creuse de la production, la moyenne de chômage chez les hommes était de 3.9 p. 100. Dans le groupe d'âge de 14 à 19 ans, elle s'élevait à 11.4 p. 100, soit le triple de la moyenne. Septembre vient en général au premier ou au deuxième rang pour les plus basses moyennes de chômage. Le mois de novembre a évidemment une plus haute moyenne. En novembre 1959, la moyenne chez les hommes s'élevait à 5.9 p. 100. Dans le groupe de 14 à 19 ans, la moyenne s'élevait à 13.1 p. 100, soit plus du double de la moyenne générale.

En septembre 1960, la moyenne du chômage chez les hommes s'élevait à 5.6 p. 100. Dans le groupe de 14 à 19 ans, elle s'élevait à 12.0, soit plus du double de la moyenne générale. En novembre 1960, la moyenne générale s'élevait à 7.6, et la moyenne du groupe de 15 à 19 ans à 16.3, soit plus du double.

Chez les hommes, c'est dans le groupe de 20 à 24 ans qu'on note ensuite la plus haute moyenne. En septembre 1959, la moyenne de ce groupe était trois fois plus élevée que la moyenne générale, et en novembre elle dépassait le double de la moyenne générale. En septembre 1960, le chômage du groupe de 20 à 24 ans dépassait la moyenne d'environ deux cinquièmes et, en novembre 1960, la dépassait de plus de deux cinquièmes.

Dans les autres groupes d'âge, chez les hommes, on notait qu'en septembre 1959 et 1960 et en novembre 1959 et 1960, la moyenne de chômage était sensiblement plus basse que la moyenne.

Les données relatives à la main-d'œuvre féminine ne sont pas aussi détaillées, de sorte que la situation ne ressort pas aussi clairement. Mais en septembre 1959, la moyenne de chômage du groupe de 14 à 19 ans atteignait 6.5 alors que la moyenne générale s'élevait à 2.5; en septembre 1960, la moyenne s'élevait respectivement à 9.3 et 3.5. En novembre 1959, la moyenne du groupe de 14 à 19 ans était de 6.2 comparativement à la moyenne générale de 2.8; en novembre 1960 les chiffres correspondants étaient 9.3 et 3.9.

Il est très clair qu'à l'heure actuelle le chômage sévit surtout chez les jeunes, et non chez les groupes âgés ou d'âge moyen. Tout ceci prouve bien qu'il faut pour les jeunes, une instruction plus poussée, des études plus variées et une formation plus complète.

Les données qu'on a publiées récemment sur le chômage selon les occupations (BFS, Main-d'œuvre, décembre 1960) démontrent également qu'il est nécessaire d'acquérir une instruction et une formation plus poussées. Lors du premier trimestre de 1960, «les manœuvres» (manœuvre et ouvriers non spécialisés dans toutes les industries, à l'exception de l'agriculture, la pêche, l'abattage du bois et

l'extraction minière) représentaient 21 p. 100 de l'ensemble des chômeurs; lors du second trimestre, 19 p. 100; lors du troisième trimestre, 16 p. 100 et lors du quatrième trimestre, 19 p. 100. Ils formaient 19 p. 100 du total des chômeurs. Pendant chaque trimestre également, la proportion du total des manœuvres en chômage était plus considérable que celle de tout autre groupe. Pendant le premier trimestre 29.7 p. 100 des manœuvres étaient en chômage; pendant le second trimestre 19.3; pendant le troisième trimestre, 13.5; pendant le quatrième trimestre, 19.8. Leur moyenne annuelle s'élevait à 20.5 p. 100.

Ces chiffres sont en eux mêmes assez significatifs. Mais si on les compare avec la moyenne de chômage de l'ensemble de la main-d'œuvre, ils deviennent tout simplement renversants. Pendant le premier trimestre, la moyenne du chômage chez les manœuvres, s'élevait, comme on l'a déjà noté, à 29.7; la moyenne de l'ensemble de la main d'œuvre s'élevait à 9.4. Le chômage était trois fois plus élevé chez les manœuvres que dans l'ensemble de la main d'œuvre. Au second trimestre, la comparaison n'est pas aussi frappante: 19.3 contre 6.7; le chômage n'était pas tout à fait trois plus élevé que l'ensemble de la main d'œuvre. Au troisième trimestre, les chiffres correspondants s'élevaient à 13.5 et 5.1; le chômage chez les manœuvres excédait deux fois et demi à peu près le chômage de l'ensemble de la main d'œuvre. Au quatrième trimestre, la moyenne des manœuvres atteignait 19.8 p. 100, alors que la moyenne générale atteingnait 6.8 p. 100, le chômage chez les manœuvres dépassait presque trois fois le chiffre atteint pour l'ensemble de la main-d'œuvre. Chez les manœuvres, la moyenne de l'année s'élevait à 20.5 pour cent et la moyenne générale à 7.0, ce qui signifie, que là aussi, la moyenne des manœuvres dépassait presque trois fois celle de l'ensemble de la main-d'œuvre.

Les comparaisons faites avec les moyennes d'autres groupes d'occupations sont également révélatrices. Le groupe qui, pour chaque trimestre vient au second rang pour le chômage est, comme on pouvait s'y attendre, celui des ouvriers de la construction (spécialisés et semi-spécialisés). Lors du premier trimestre, leur moyenne s'élevait à 28.1, soit un peu moins que celle des manœuvres, et presque exactement trois fois celle de l'ensemble de la main-d'œuvre. Lors du second trimestre, la moyenne de l'ouvrier de la construction s'élevait à 16.9, ce qui est assez inférieur à la moyenne du manœuvre, mais ce qui est deux fois et demi plus élevé que la moyenne de l'ensemble de la main-d'œuvre. Lors du troisième trimestre, la moyenne des ouvriers en construction passait à 9.7 p. 100, ce qui est beaucoup moins élevé que la moyenne des manœuvres, mais ce qui est encore un peu moins du double de la moyenne générale. Lors du quatrième trimestre, la moyenne de l'ouvrier de la construction s'élevait à 16.0 p. 100, ce qui est sensiblement inférieur à la moyenne des manœuvres, mais presque deux fois et un tiers supérieur à la moyenne de l'ensemble de la main d'œuvre. La moyenne annuelle des chômeurs chez les ouvriers de la construction s'élevait à 17.6 pour cent, soit deux fois et demie plus que la moyenne de l'ensemble de la main d'œuvre.

Les ouvriers de l'industrie des transports est le seul autre groupe qui montre une moyenne de chômage continuellement supérieure à la moyenne de l'ensemble de la main-d'œuvre. Lors du premier trimestre, la moyenne était de 14.5, ce qui est à peine la moitié de la moyenne des manœuvres et des ouvriers de la construction, mais une fois et demie plus élevée que l'ensemble de la main-d'œuvre. Lors du second trimestre, la moyenne de ce groupe s'élevait à 9.1 p. 100, ce qui fait que le chômage était deux fois moins élevé que celui des manœuvres, mais d'un tiers supérieur à la moyenne générale. Lors du troisième trimestre, la moyenne de la main-d'œuvre des transports est passée à 6.0, soit deux fois moins que la moyenne des manœuvres mais quelque peu supérieure à la moyenne générale de 5.1. Lors

du quatrième trimestre, la moyenne des transports s'élevait à 9.1, soit moins de la moitié de la moyenne des manœuvres, mais plus qu'un tiers supérieur de la main-d'œuvre générale.

Les industries «primaires» (agriculture, pêche, piégeage, abattage du bois et extraction minière ont enregistré une moyenne quelque peu supérieure à la moyenne générale du premier trimestre, semblable à la moyenne du second trimestre, considérablement inférieure à la moyenne du troisième trimestre, soit 3.1 contre 5.1, et quelque peu inférieure à la moyenne générale du quatrième trimestre. Dans ce groupe d'occupations, la moyenne de l'année s'élevait à 6.6 pour cent, comparativement à la moyenne générale de 7.0.

La fabrication et l'industrie de la mécanique ont maintenu, sauf dans le troisième trimestre, une moyenne inférieure à la moyenne générale, par une faible marge cependant. La moyenne de l'année s'élevait à 6.6 pour cent, comparée à la moyene générale de 7.0.

Les services ont maintenu pendant chaque trimestre une moyenne de chômage inférieure à la moyenne générale; lors du premier trimestre, la moyenne a été inférieure d'un tiers à la moyenne générale; lors du second trimestre, d'un quart; lors du troisième trimestre d'un septième et lors du quatrième trimestre d'un dixième inférieure à la moyenne générale. La moyenne de l'année était environ d'un cinquième inférieure à celle de l'ensemble de la main-d'œuvre.

Les gens de profession libérale et les employés de bureau détiennent toujours, comme on peut s'y attendre, la plus basse moyenne. La moyenne de l'année est de 2.4 p. 100, et varie peu d'un trimestre à l'autre. La moyenne de l'année était moins d'un tiers de celle de la moyenne générale. Lors du premier trimestre, elle était inférieure d'un tiers à celle de la moyenne générale; lors du second trimestre, elle s'élevait à un peu plus d'un tiers de la moyenne générale; lors du troisième trimestre, elle ne formait que les deux cinquièmes de la moyenne générale et lors du quatrième trimestre, elle atteignait un peu plus d'un tiers de la moyenne générale.

Il est dommage qu'on ne puisse diviser les données du BFS en plus petits groupes, mais il est impossible de le faire avec les données actuelles. Le Congrès croit que grâce aux renseignements plus précis qu'apportera le recensement de 1961, il sera possible d'obtenir plus de détails, ce qui serait fort utile, car les classifications actuelles sont si vastes et si globales que les données qu'elles contiennent peuvent dissimuler d'importantes différences dans les subdivisions.

Le Congrès est heureux de constater l'attention et l'importance qu'on attache à la formation et les plans qu'on élabore afin de l'accroitre et de l'améliorer. Les faits cités par le ministre du Travail lors des discours qu'il a prononcés récemment dans le cadre du projet de loi sur l'aide technique et professionnelle justifient certainement l'attention et l'importance qu'on attache à la formation et tous les témoignages laissent supposer que le ministre n'exagérait en rien la gravité de la situation. Reste à savoir si la loi fait tous le nécessaire pour arriver aux résultats désirés. Tout dépend de la mesure dans laquelle les provinces participent à l'action, et de la rapidité avec laquelle elles participent à l'œuvre de formation et de réadaptation. Le Congrès se contente pour le moment de signaler deux points: (1) que, si l'on s'aperçoit que la loi ne fait pas le nécessaire, il faudra en rédiger une autres; (2) si la loi se révèle aussi efficace que le gouvernement l'espère, elle ne fera qu'aider les gens à remplir les postes vacants, elle n'aidera certainement pas la création de nouveaux emplois.

Créer des emplois, voilà le grand problème. C'est pourquoi le Congrès dans son mémoire, ne s'est pas attardé sur le problème de la formation, tout important qu'il soit, mais a surtout souligné combien il est important d'augmenter la crois-

sance économique et la conserver telle. Tout le monde s'accorde à souligner l'importance d'une instruction et d'une formation meilleures et plus poussées. Mais peu de personnes parlent de l'autre problème qui est, à l'heure actuelle du moins, plus critique, et sur lequel on est loin de se mettre d'accord, bien qu'il y ait un nombre sans cesse croissant d'économistes professionnels et d'hommes d'affaires compétents qui s'accordent à dire avec le Congrès, que le grand problème est de faire fonctionner l'économie à un rythme plus satisfaisant.

SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT

Il est évident qu'aucune mesure prise en vue de combattre le chômage ne peut être pleinement efficace, si on n'a pas un marché du travail bien organisé. Dans ce but, le service national de placement doit fournir le meilleur rendement possible.

Le Congrès ne prétend pas que le Service nationale de placement n'est pas déjà un bon organisme, qui fait du bon travail. Mais il est convaincu que le SNP pourrait faire beaucoup plus. Le Congrès estime, en fait, que les fonctionnaires du SNP pourraient eux-mêmes proposer un bon nombre d'améliorations parfaitement réalisables qui sont de toute évidence nécessaires. Le Service pourrait, par exemple, améliorer la qualité de son personnel ce qui signifie évidemment entre autres choses, qu'il devrait offrir de meilleurs salaires. Il pourrait également avoir de meilleurs bureaux à plusieurs endroits. A certains endroits, les bureaux du SNP sont excellents: édifices modernes ayant tout l'espace et toutes les installations nécessaires situés dans de bons quartiers. Ailleurs, les bureaux sont logés dans de très vieux édifices, n'ont que de mauvaises installations et sont situés dans de mauvais quartiers. En vérité, c'est là une description très succinte de certains des bureaux. Ce genre de choses n'encourage pas les gens, spécialement les jeunes, les techniciens et les professionnels à faire appel au Service.

En dernier lieu, les employeurs, dans la plupart des cas, ne font pas appel au service comme ils le devraient, de sorte que les données recueillies par le Service national de placement relatives aux emplois demeurés libres peuvent fournir un indice tout à fait incorrect du nombre véritable d'emplois vacants. Le Congrès ne prétend pas que les employeurs devraient être obligés de remplir tous les emplois vacants par l'entremise du Service national de placement, car ce serait violer sans raison la liberté des employeurs et des employés. Il estime cependant que les employeurs devraient être forcés à rendre compte au SNP de tous les postes vacants pour que le public et que le gouvernement au moins puissent avoir une idée plus exacte du nombre d'emplois qui peut manquer, pour suppléer la demande. Selon le régime actuel, il se peut que le chiffre très élevé du chômage total masque le fait qu'il ne manque pas tellement d'emplois, mais qu'on n'offre pas les bons emplois au bon endroits; en conséquence, il se peut que l'on s'efforce de créer un plus grand nombre d'emplois alors qu'en fait, on devrait viser surtout l'emplacement de l'industrie, l'instruction, la formation, la réadaptation et l'aide à l'égard du déplacement des ouvriers. Le Congrès ne veut pas dire que telle est la situation à l'heure actuelle. Il est malheureusement trop manifeste que le problème de chômage avec lequel nous sommes aux prises à l'heure actuelle va beaucoup plus loin. Mais les insuffisances du SNP peuvent aggraver les difficultés provenant d'autres facteurs. Les améliorations qu'on apporterait au Service national de placement seraient une contribution importante et même indispensable à la solution de ce problème si complexe.

DÉFENSES INTRINSÈQUES CONTRE LA RÉGRESSION

Lors de l'exposé de sa ligne de conduite relative au chômage qu'il a présenté l'automne dernier, le conseil exécutif du Congrès a préconisé «des pensions de vieil-

lesse, des allocations familiales et des prestations d'assurance-chômage plus élevées, afin de redonner à ces stabilisateurs leur force primitive». Les raisons pour lesquelles le Congrès croit qu'il est nécessaire de prendre ces mesures ont été admirablement bien définies par M. D. E. Armstrong, dans un article du *Canadian Business* dont on a déjà cité certains extraits dans le présent mémoire:

> Nos moyens de défense, contre la régression sont-ils toujours aussi efficaces?
>
> Il serait long et difficile de comparer tous les moyens de défense contre la régression dont notre économie dispose à l'heure actuelle avec ceux dont elle disposait en 1946. Il serait réconfortant de penser qu'au pays, présentement, un groupe qualifié de statisticiens et d'économistes se penchent sur ce problème, mais comme il n'existe aucune étude de ce genre à ma connaissance, on devra se contenter d'examiner rapidement le problème, et une partie très restreinte du problème. On supposera que le gagne-pain de la famille est en chômage et on étudiera comment la famille peut maintenir sa consommation en 1960 au même niveau qu'en 1946.
>
> Comme exemple nous prendrons une famille de cinq, composée d'une personne bénéficiant d'une pension de vieillesse, des parents dont un gagne un salaire moyen, et deux enfants agés de 5 et de 13 ans qui reçoivent des allocations familiales.
>
> Nous supposerons que les réserves liquides d'une famille moyenne en 1946 comme en 1960 se composent exclusivement d'obligations du gouvernement fédéral. Nous supposerons que la valeur des titres de la famille pendant les deux périodes, est égale à la somme des obligations que détient le grand public divisé par la main-d'œuvre.
>
> En 1946, le salarié moyen faisait un revenu d'un peu plus de $32 par semaine, soit $140 par mois. Notre famille typique recevait en outre, $40 sous l'empire du régime de pension de vieillesse et $13 ($5 pour l'enfant âgé de 5 ans et $9 pour l'enfant âgé de treize ans) en allocations familiales. Les paiements de transferts forment donc une somme de $53, soit un peu plus de 27 p. 100 du revenu mensuel total de $193 de la famille.
>
> Si le salarié perdait son emploi en 1946, il recevait des prestations d'assurance-chômage d'environ $68 par mois. Cette somme, en plus du paiement de transfert de $53 accordait à la famille un revenu total de $121, soit une réduction de 37 p. 100 du revenu. Nous avons supposé que notre famille typique en 1946, avait une quantité d'obligations du gouvernement fédéral égale à la somme totale des obligations en circulation divisés par la main-d'œuvre; en 1946 ses titres valaient $2,200. Supposons maintenant que le salarié perde son emploi et que la famille décide de se servir des bons de la défense pour maintenir son niveau de consommation à $193 par mois. Les prestations d'assurance-chômage pouvaient combler les besoins pendant un an; même après l'expiration de ces prestatations toutefois, la famille pouvait continuer à dépenser de l'argent au rythme régulier pendant 10 mois encore. En d'autres termes, avec les économies que nous avons supposées et les paiements de transfert dont elle bénificiait en 1946, notre famille typique pouvait maintenir son niveau de consommation pendant 22 mois après la mise à pied du salarié.
>
> Comment s'en tirerait la famille typique en 1960 aux prises avec les mêmes circonstances? Le salaire moyen s'élève maintenant à environ $325 par mois en dollars actuels. Si nous tenons compte de la défalcation de l'indice des prix au consommateur, le salaire mensuel s'élève à $198, en dollars

de 1946. La pension de vieillesse est passée à $55 et l'ensemble des allocations familiales a augmenté à $14 ($6 pour l'enfant âgé de 5 ans et $8 pour l'enfant âgé de 13 ans). En dollars actuels, la somme totale des paiements de transfert de cette famille est passée de $53 à $69; mais en dollars de 1946, sa valeur a diminué de $53 à $42. Le revenu total de la famille en 1960 s'élève à $240 (en dollars de 1946.) Les paiements de transfert ne représentent maintenant que 17½ p. 100 du revenu familial total alors qu'en 1946 il en représentait 27 p. 100. Si le salarié perd son emploi en 1960, il recevra $156 par mois en prestations d'assurance-chômage, soit $95 en dollars de 1946. Le revenu familial total de la famille où le salarié est en chômage s'élèvera à $137 (en dollars de 1946).

Le chômage en 1960 amène donc une réduction de 43 p. 100 du revenu réel comparativement à 37 p. 100 en 1946.

Si nous supposons que les obligations mises en circulation sont réparties également entre la main-d'œuvre, notre famille typique détient des obligations évaluées à environ $1,650. En dollars de 1946, ces obligations vaudraient à peu près $1,060. Si la famille se sert de ses obligations pour maintenir son niveau de dépense à un rythme de $240 (en dollars de 1946) par mois, elle ne pourra se maintenir que pendant 10 mois. Dans les mêmes circonstances, la famille typique en 1945 pouvait maintenir son niveau de consommation à ce qu'il était avant le chômage, pendant 22 mois.

Cette comparaison cloche à divers égards: elle ne tient pas compte par exemple des autres biens, ni des dettes du consommateur qui ont grandement augmenté depuis la guerre. Mais elle démontre au moins que les moyens de défense dont nous disposions contre la régression ont été grandement érodés. Elle montre également qu'alors que le revenu dont dispose la famille d'un chômeur en 1960 semble être quelque peu supérieur à celui dont disposait la famille d'un chômeur en 1946, en termes réels, la diminution relative et absolue du niveau de vie qu'entraine le chômage est plus considérable qu'elle ne l'était en 1946. La raison en est que notre économie peut être soumises à beaucoup plus de fluctuations cycliques qu'en 1946. C'est ce que révèle une étude des tendances du chômage d'après-guerre ou de l'indice de la production industrielle. Bien que l'exemple que nous venons de donner soit considérablement simplifié, il prouve, du moins je l'espère, que nous avons raison de croire que contrairement à ce que disent certains de nos chefs politiques, notre économie est de moins en moins à l'épreuve des régressions. Pendant la guerre et peu de temps après la guerre, nous avons sans doute élaboré de nouveaux et d'importants moyens de défense contre la régression. Mais depuis ce temps nous nous sommes fort peu préoccupés du problème.

Le Congrès ne désire ajouter qu'un seul commentaire: le rapport publié par le Bureau fédéral de la statistique sur les revenus, biens liquides et dettes des familles qui ne se consacrent pas à l'agriculture au Canada en 1958, laisse croire que M. Armstrong faisait peut-être une évaluation trop optimiste du nombre d'obligations que détiennent les travailleurs. D'après le tableau 18 de ce rapport, la moyenne des biens liquides (dépôts en banque, obligations du gouvernement fédéral, obligations d'épagne du Canada, et autres bons) que détenaient les familles dont les soutiens étaient des «employé» au printemps de 1959, s'élevaient à $1,126. Les familles qui gagnaient moins de $1,000 en avait une moyenne de $98; 68.7 p. 100 de ces familles n'avait absolument aucun bien liquide. Pour ceux qui gagnaient de $1,000 à $1,999, voici les chiffres correspondants, $626 et 58.2 p. 100; de $2,000 à $2,999, $585 et 46.8 p. 100; de $3,000

à $3,999, (soit ceux qui gagnent environ $325 par mois), $541, et 39.7 p. 100; $4,000 à $4,999, $781 et 22.1 p. 100; de $5,000 à $6,999, $1,217 et 16.1 p. 100. Ces chiffres comprennent bien d'autres obligations que celles du gouvernement qui sont les seules dont parle M. Armstrong. Les chiffres relatifs aux obligations, fédérales et *autres,* ne portent que sur l'ensemble des familles qui ne s'adonnent pas à l'agriculture et sur des particuliers. La moyenne de ces derniers est de $651. Plus de 80 p. 100 de tous ceux dont les revenus sont de moins de $4,000 n'avaient absolument aucune obligation; 75.9 p. 100 dont le revenu était de $4,000 à $4,999 étaient dans le même cas. Dans les groupes qui gagnent un revenu supérieur à celui-là, on en comptait la moitié ou les deux tiers qui n'avaient pas d'obligations du tout. Chez ceux qui gagnaient moins de $1,000 la moyenne était de $256; de $1,000 à $1,999, $515; de $2,000 à $2,999, $499; de $3,000 à $3,999, $403; de $4,000 à $4,999, $397; de $5,000 à $6,999, $552.

Les données relatives aux obligations d'épargne du Canada, ne sont pas d'une grande assistance. Les familles qui ne s'adonnent pas à l'agriculture et les particuliers, en avait $423 en moyenne. Plus de 80 p. 100 de ceux qui gagnent des salaires de moins de $4,000 n'avaient pas d'obligations du tout; près des trois quarts de ceux qui gagnaient de $4,000 à $6,999 n'avaient pas d'obligations d'épargne du Canada. deux tiers environ de ceux qui font des revenus supérieurs à cela n'avaient pas d'obligations non plus. Chez ceux qui gagnent moins de $1,000, la moyenne était de $201; de $1,000 à $1,999, $363; de $2,000 à $2,999, $349; de $3,000 à $3,999, $318; de $4,000 à $4,999, $294; de $5,000 à $6,999, $346; de $7,000 à $9,999, $611.

Afin que l'on ne croit que «le capitalisme du peuple» ait tellement fait de progrès au Canada, que la propriété sous forme d'obligations puisse être largement remplacée par la propriété sous forme d'actions, on doit ajouter que le même rapport du BFS démontre que plus de 90 p. 100 de toutes les familles qui ne s'adonnent pas à l'agriculture, et des particuliers, ne détiennent absolument aucune action. Pour ceux qui font des revenus inférieurs à $5,000 la proportion varie de 93.7 à 97.7. Pour ceux qui font un revenu de $5,000 à $6,999 la proportion s'élevait à 87.5; et même chez ceux qui faisaient un revenu de $7,000 à $9,999, la proportion n'était que de 79.1.

En résumé: Il est parfaitement clair que très peu de travailleurs canadiens qui ont perdu leur emploi sont en mesure de continuer à vivre en retirant leurs investissements. Si nous comptons sur cela pour nous préserver d'une régression, ou ce qui serait pire, d'un manque chronique de croissance économique, à long terme, nous comptons sur rien du tout.

Pour trouver de nouveaux moyens de combattre la régression, il faudrait augmenter les impôts, et comme on a peut-être besoin en ce moment de réductions d'impôts temporaires, ce n'est certainement pas le moment de les augmenter. Il faudrait toutefois s'y mettre aussitôt que possible. Il faut peut-être ajouter que le Congrès ne croit pas que lorsque le moment sera venu, il faudra «faire payer les riches». Il n'est pas question ici de redistribuer les revenus entre les différentes classes de revenus, mais plutôt d'assurance mutuelle, dans le sens large du mot. Chacun de nous, sauf les plus pauvres, devrait payer le nécessaire.

Revenus provenant de l'agriculture

Il existe un autre moyen de défense contre la régression, qui, de l'avis du Congrès, devrait être renforcé: c'est la situation économique de l'agriculture. Un pouvoir d'achat élevé et sans cesse croissant, dans un pays comme le Canada tout particulièrement, qui est un des centres de ravitaillement des pays sous-alimentés, peut aider à donner de l'emploi à ceux qui travaillent dans les industries du Ca-

nada, et peut contribuer au bien-être de la population agricole elle-même et aux habitants sous-alimentés des pays sous-développés. Le Congrès n'estime pas évidemment que le gouvernement devrait encourager la production qui n'est pas rentable, ou l'accumulation de vastes excédents agricoles. En vérité, le Congrès ne propose aucune mesure précise. Il a l'impression qu'il doit s'en remettre pour cela à des organismes agricoles et à des économistes agricoles. Néanmoins, il demeure convaincu qu'on pourrait élaborer et appliquer d'autres mesures intelligentes et réalistes pour accroitre et stabiliser le pouvoir d'achat agricole, de concert avec des organismes comme la Banque mondiale de vivres dont le gouvernement a proposé l'établissement aux Nations Unies.

IMPÔTS

Comme il faut payer pour les mesures nécessaires au rétablissement de nos moyens de défenses intrinsèques contre la régression, abordons maintenant le problème des impôts.

Ce sujet est aussi vaste que désagréable, et le Congrès n'a pas l'intention de s'étendre sur le problème. Mais il croit toutefois qu'il est nécessaire de signaler les notions fort erronnées qui ont cours sur la question et qui interdissent toute possibilité de l'examiner objectivement.

Le Congrès aimerait ici faire siens les observations d'un Canadien éminent et compétent, M. T. W. Kent, ancien rédacteur du *Free Press* de Winnipeg, prononcés lors d'une conférence tenue à Kingston, en septembre dernier.

> Combien d'impôts peut-on supporter? De tout temps, le sage a affirmé, par ses paroles mais non par ses actes, que le fardeau que nous portons est déjà trop lourd. Il nous ruine en décourageant le travail, l'épargne et les risques . . .
>
> Je ne crois pas que cette attitude soit encore de mise Nous avons depuis près de vingt ans les mêmes impôts. Où sont les preuves de ruine économique? En fait le seul trait marquant de notre génération consiste dans le progrès que fait la technique qui avance à une allure sans précédent. L'homme fait des découvertes, des inventions, des essais qui rendent, comparativement, le dix-neuvième siècle presque statique. On investit des capitaux plus que jamais. Nous employons nos ressources humaines d'une façon plus complète et plus efficace. Nous accroissons et nous améliorons nos ressources matérielles, nous augmentons notre productivité, nous ajoutons à nos richesses et à notre bien-être, comme nous ne l'avons jamais fait. En dépit de toutes ses faiblesses, notre génération est une génération de succès économique, de progrès, et non de ruine ni de stagnation. Ceux qui se lamentent toujours, les journalistes qui prétendent que nous courons à la ruine par un chemin de velours, ont encore à donner des explications satisfaisantes sur de nombreux points.
>
> Je ne soutiens pas, bien entendu, que nous devons tout cela au fait que les impôts sont élevés. Je ne voudrais pas dire, en parodiant Browing, «le percepteur d'impôts fait son travail et tout va bien dans le monde». Mais il reste que le haut niveau des impôts n'a pas empêché certaines réalisations économiques de se produire, réalisations qui sont excellentes si l'on en juge d'après les normes qui ont servi jusqu'ici. Ceux qui prétendent que le niveau actuel des impôts est préjudiciable au point de vue économique et que la situation serait différente si les gouvernements dépensaient moins et si les particuliers pouvaient dépenser davantage n'ont pas encore prouvé la véracité de cette assertion. En quoi cela pourrait-il rendre l'économie plus productive et plus apte à progresser?

Il n'y a autant que je sache, que deux raisonnements sur lesquels pourraient s'appuyer des hommes pratiques. Selon l'un, on pourrait indiquer les circonstances dans lesquelles nous n'avons pas agi comme nous l'aurions dû, au cours des vingt dernières années, et prouver qu'on peut en attribuer la cause au taux élevé des impôts. Je ne sache pas qu'un argument de ce genre se soit jamais révélé convaincant.

Pour le rendre tel, il faudrait se poser la question suivante: Quelles sont, en dépit de nos réalisations, les faiblesses évidentes de notre régime des vingt dernières années? En quoi notre société occidentale peut-elle actuellement se glorifier le moins? Il y a à ce sujet quatre faits que l'on peut sûrement mettre en évidence: (1) la lenteur des améliorations apportées dans le domaine de l'instruction, voire le délabrement des installations; (2) notre apathie devant l'encombrement des villes et devant leurs ruines; (3) notre retard sur les Russes dans certains domaines technologiques; (4) notre négligeance à établir des relations aussi bonnes qu'il le faudrait avec les nations de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine qui surgissent et prennent de l'expansion. Il est inutile de faire remarquer que chacun de ces faits prouve, non pas que les impôts sont trop forts, mais que les dépenses du gouvernement sont inadéquates; nous avons l'impression que notre société serait en meilleure posture si les impôts avaient été plus nombreux.

Il y a quelque temps, il aurait fallu inclure dans la liste de nos faiblesses les fortes tendances inflationnaires de l'économie de nos pays occidentaux. Il est difficile, toutefois, de voir dans ces tendances une preuve des effets paralysants des impôts. Cela prouve, au contraire, que l'économie avait du ressort en dépit des impôts élevés et cette situation nous porte à croire que le gouvernement aurait peut-être dû adapter davantage ses dépenses aux impôts et ainsi enregistrer des excédents budgétaires plus considérables. Mais cet exemple ne constitue pas une preuve contre le haut niveau des impôts.

Si l'on ne saurait rendre les impôts responsables des faiblesses évidentes de notre économie, ceux qui se désespèrent peuvent toujours se rabattre sur un argument plus subtil. Ils peuvent dire que si nous ne nous sommes pas trop mal portés au cours des vingt dernières années en dépit des impôts élevés, nous le devons à une génération qui, ayant connu une situation différente, a conservé les façons de penser et les habitudes de l'époque où les impôts étaient moins élevés; mais avec le temps, la bonne volonté dont nous faisons preuve au travail, lorsqu'il s'agit d'économiser, de courir des risques, etc., finira par s'émousser dangereusement. Nous vivons à même le capital d'énergie accumulé dans le passé; une fois qu'il sera épuisé, ce sera débâcle.

Tout cela n'est peut-être pas impossible, mais il semble que ce soit à peu près improbable. La récompense qui sert de stimulant n'a, après tout, rien d'absolu quant à ses dimensions. Ce que la plupart d'entre nous s'attendent de recevoir en acceptant de nouvelles reponsabilités ou un travail supplémentaire correspond à ce que les gens reçoivent d'ordinaire dans les même circonstances. Un président de compagnie, dont le revenu représente d'ordinaire le double de celui du vice-président, reste consterné lorsque la hausse des taxes vient couper cette différence par la moitié. Mais on peut douter que, par suite de cette situation, les vice-présidents veuillent demeurer vice-présidents ou que les présidents mettent moins d'ardeur à leur travail que durant la période où ce travail était mieux rémunéré. Sans doute, il y a des cas spéciaux où les taux marginaux élevés des taxes engendrent une

diminution du travail; cette situation existe dans le cas des gens qui touchent des honoraires ou une commission et pour qui, par conséquent, le revenu est en rapport direct avec la somme de travail donnée. Mais si les gens acceptent la plupart du temps de nouvelles responsabilités, c'est surtout à cause de la satisfaction qu'ils en retirent; ils aiment à se faire respecter, à acquérir de l'autorité. Ce qui pousse les gens à vouloir devenir directeurs plutôt que contremaîtres, travailleurs spécialisés plutôt que simples ouvriers, c'est que le travail dans le premier cas est plus intéressant et donne plus de satisfaction. Sûrement, la différence matérielle que représente la rénumération y est aussi pour quelque chose, ne serait-ce qu'à titre d'expression extérieure et tangible d'une satisfaction intérieure et d'ordre spirituel. Mais la forme que prend cette marque distinctive est conventionnelle et la plupart des gens se contentent de ce qu'il est d'usage d'offrir dans de tels cas à titre d'encouragement. De même, bien qu'une hausse prononcée des taxes ait sûrement un effet de découragement de prime abord, cet effet s'amoindrira au lieu de s'accroître, au fur et à mesure que les gens s'habitueront aux nouveaux taux.

Des considérations à peu près semblables peuvent s'appliquer, à mon avis, à l'épargne et aux placements ainsi qu'à la plupart des entreprises qui représentent des riques. En d'autres mots, il est difficile d'imaginer que les taxes, au niveau desquelles nous sommes maintenant habitués, puissent exercer une influence restrictive considérable sur les diverses formes d'activité économique. La croyance populaire qui le veut ainsi est attribuable à l'erreur courante de raisonnement selon laquelle on généralise en partant d'un fait particulier. Évidemment, l'entreprise d'un particulier pourrait progresser davantage si son propriétaire payait moins de taxes mais tout le reste, y compris les taxes payées par ses concurrents, reste sur le même plan. Il est également évident, toutefois, qu'il ne s'ensuit pas que l'économie, dans son ensemble, serait plus productive si nous payions moins de taxes. Nous nous livrerions à des genres d'activité différents: nous construirions plus de voitures automobiles peut-être et moins d'écoles. Mais même les adversaires les plus ardents de la politique du gouvernement ne revendiquent pas cette thèse.

M. Kent poursuit en disant que tout cela est loin de prouver que les taxes ne posent pas de problèmes. Ces problèmes existent; il en énumère quelques-uns et il montre de quelle façon il les résoudrait. Le Congrès reconnaît lui aussi qu'il existe des problèmes en matière de taxe et son opinion est faite sur la manière de les résoudre. Mais la question n'est pas là. Il importe de dire que si nous nous laissons gagner par la peur à la seule mention d'une hausse de taxes, il se pourrait bien que nous soyons dans l'impossibilité de faire justement ce qui devrait être fait.

Le fait est que nous vivons sous le régime d'une économie mixte. Nous faisons certaines choses à titre d'individus, certaines autres à titre de collectivité. Plus nous agissons en tant que collectivité, plus nous déboursons à ce titre. Et dans la mesure où nous déboursons collectivement augmentera la part de notre revenu qui sera affectée aux taxes. La proportion en est considérablement plus grande actuellement qu'elle ne l'était en 1939. Nous n'aurions pas pu la faire progresser de cette façon en une seule année. Toute l'économie en aurait été bouleversée. Nous n'aurions pas pu non plus la faire progresser à ce rythme si les Américains n'avaient fait presque la même chose à peu près au même rythme. Mais ces restrictions étant posées, la proportion du revenu national qui sert aux dépenses collectives et la proportion qui sert aux dépenses des particuliers sont là des choses que les Canadiens doivent décider à la lumière des faits et dans chaque cas. Est-il plus

économique de faire telle ou telle chose (la cueillette des poubelles par exemple ou le système du tout-à-l'égout) individuellement ou collectivement? Quelle façon nous permettra d'arriver à de meilleurs résultats? Voilà les questions qu'il faut se poser; il ne s'agit pas de se demander si le fait de faire une chose à titre de collectivité fera augmenter la proportion des taxes à l'égard du revenu national ou si le fait de faire cette chose individuellement fera baisser cette proportion. Il n'y a pas de niveau absolument «juste» en matière de taxes, il n'existe pas de point précis au delà duquel se trouve la catastrophe. Le «juste» niveau, c'est le niveau que la collectivité croit juste. Il dépend des choses que la collectivité croit préférable de faire à titre collectif et des taxes qu'elle consent à payer à ce titre. Au Canada, le niveau a changé de telle façon, même au cours des vingt dernières années, qu'il est devenu absolument méconnaissable. Il peut changer encore et il changera probablement et le fait de murmurer ou de jeter les hauts cris ne nous avancerait à rien.

Pourquoi des salaires plus élevés et des heures réduites

Il y a une section de la politique d'emploi du Congrès qui ne réclame ni hausse ni baisse de taxes ni aucune autre action directe du gouvernement mais qui, de l'avis du Congrès, réclame la compréhension et l'appui du gouvernement ainsi que du public. Il s'agit de la section qui exhorte les syndicats à exercer «la plus grande pression possible en vue d'une diminution des heures de travail (sans diminution du salaire net) et d'un relèvement des salaires». On a qualifié ce geste d'égoïsme grossier et de sotte cupidité. Mais ces critiques portent à faux et sur plusieurs points. Tout d'abord, les critiques n'ont pas tenu compte du mot «possible». Le Congrès n'exhorte pas ses membres à forcer les patrons à diminuer les heures de travail et à augmenter les salaires au delà de leurs moyens. Cela n'aurait aucun sens. Quand la caisse est vide, aucune pression, si forte soit-elle, ne saurait en tirer quoi que ce soit. Mais bien que les profits aient diminué de façon générale, toutes les caisses ne sont pas vides, loin de là. On connaît même certaines industries où les profits enregistrés au cours du troisième trimestre de 1960 ont été plus considérables que ceux du trimestre correspondant de 1959. Le Congrès conseille tout simplement à ses membres de «réclamer leur part là où on pourra la leur donner».

Mais ce qu'il importe de souligner surtout, c'est que les critiques ne comprennent pas pourquoi le Congrès est d'avis qu'un régime d'heures de travail réduites avec le même salaire net ou avec un salaire plus élevé, ou les deux à la fois là où la chose est possible, représente un aspect important voire essentiel d'une politique réaliste de plein emploi.

Certains critiques seraient en faveur, sans aucun doute, du régime des heures réduites et applaudiraient même à cette idée; entendons-nous, il s'agit d'heures réduites et de salaires hebdomadaires réduits en conséquence. Il y aurait ainsi plus de travail à offrir et ce serait les ouvriers déjà employés qui feraient preuve d'un esprit de bonne volonté admirable en partageant le travail du moment avec leurs malheureux frères sans emploi. A cela, le Congrès répond que si généreux que puisse être ce geste, ce ne serait pas sage au point de vue économique. Partager ainsi le travail, c'est tout simplement partager l'indigence, étaler le chômage sur une plus grande étendue. On ne met fin ainsi ni à l'indigence ni au chômage. Le but d'une politique de plein emploi est de mettre fin à la pauvreté et au chômage; on ne saurait donc atteindre ce but en réduisant tout simplement le nombre d'heures de travail sans s'occuper du salaire net de l'employé.

Là où il y a moyen de réduire le nombre des heures de travail tout en conservant le même salaire net, il va de soi que le nombre d'emplois s'accroît mais le

total des salaires est aussi plus élevé. C'est là une façon d'ajouter au pouvoir d'achat total du salarié. Il y a aussi une autre façon, c'est celle qui consiste dans l'augmentation nette du salaire.

Évidemment le Congrès et ses membres sont toujours désireux d'augmenter les salaires et d'accroître le pouvoir d'achat total du salarié. Mais pourquoi el vouloir à ce moment-ci précisément? N'est-ce pas le moment pour nous de recourir aux privations?

CE N'EST PAS LE MOMENT DES PRIVATIONS

Non, sûrement pas. Recourir aux privations dans le moment, ce serait mettre les choses au pire. La demande réelle de biens et de services est déjà trop faible; il nous faut l'accroître. La laisser au niveau où elle est, c'est bien la dernière chose à laquelle nous devrions songer.

Si nos industries secondaires sont en mauvaise posture, il faut en voir une raison dans le peu d'ampleur du marché. Mais l'importance du marché dépend non seulement du chiffre de la population mais du revenu par tête; non seulement du nombre des consommateurs mais de leur pouvoir d'achat. Ainsi M. Coyne a souligné que «en ce qui concerne n'importe lequel produit, le marché canadien est de fait plus considérable que n'importe lequel des marchés européens, exception faite de celui de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Allemagne, qu'il peut soutenir la comparaison avec ces derniers et même en certains cas les dépasser. (*Financial Post*, le 8 octobre 1960, p. 27). Pourquoi? La population est-elle plus nombreuse au Canada? Non; c'est à cause «du pouvoir d'achat élevé des Canadiens». Il serait pour le moins étonnant que l'on songe à faire quoi que ce soit pour empêcher ce pouvoir d'achat d'augmenter aussi rapidement que possible, alors qu'on veut atteindre le plein emploi et surtout venir en aide à nos industries secondaires.

La demande du consommateur est une partie très importante de la demande totale. Au cours de la dernière période de régression, elle est restée remarquablement ferme et, de l'avis de tous, c'est là une des principales raisons pour lesquelles cette régression a été d'aussi courte durée et de dimensions aussi restreintes. Si nous sommes sortis de cette période de régression, nous le devons, entre autres facteurs, à la vive résistance de la demande du consommateur.

La demande du consommateur dépend, en premier lieu, du revenu de ce dernier. Si nous voulons que la demande du consommateur s'accroisse, il nous faut faire en sorte que le revenu du consommateur augmente, revenu que les *Comptes nationaux* désignent sous le nom de «revenu des particuliers». Le revenu de la main-d'œuvre constitue une section importante du revenu des particuliers. C'est aussi un secteur qui va augmentant car le Canada devient de plus en plus une nation de salariés. En 1949, les «ouvriers rémunérés» (à gages et à salaires) représentaient moins de 70 p. 100 du total des «personnes détenant un emploi»; en 1960, la proportion était passée à 81 p. 100. Ainsi si nous voulons que le revenu des particuliers augmentent, nous devons faire en sorte que le revenu de la main-d'œuvre s'accroisse. (En théorie, bien entendu, nous pourrions augmenter le revenu des autres «personnes qui détiennent un emploi» et qui constituent une proportion de 19 p. 100, et aussi le revenu des personnes sans emploi, chômeurs, retraités ou personnes qui retirent des allocations de quelque sorte. Mais le seul moyen pratique d'obtenir une augmentation sensible du revenu total des particuliers, c'est d'augmenter le revenu de la main-d'œuvre).

Qu'est-il advenu du revenu de la main-d'œuvre? Le mieux qu'on puisse dire, c'est qu'il est resté assez ferme. En 1959, du mois de janvier au mois d'octobre, le chiffre rectifié de la saison a augmenté d'environ 4.1 p. 100; en 1960, il n'est monté

que de 1.4 p. 100. En 1958, année de régression, l'augmentation s'est établie à environ 3.4 p. 100.

Au cours des deux dernières périodes de régression, certaines gens ont averti les ouvriers que la hausse des gages amènerait un désastre. Cette mise en garde n'a nullement effrayé les ouvriers. Ils ont continué de demander des relèvements de salaires et ont obtenu gain de cause. En 1954, les gages ont monté de 3.2 p. 100, le total des gages et salaires a augmenté de près de 2.7 p. 100 tandis que les dépenses des particuliers en bien et services se sont accrues de 3.7 p. 100. Qu'avons-nous eu comme résultat? La ruine? La destruction de l'économie? Non. Au contraire, en 1955, l'économie a repris de la vigueur. En 1958, les taux des salaires ont marqué une hausse de près de 3.3 p. 100, le revenu total de la main-d'œuvre a augmenté de 2.7 p. 100, les dépenses des particuliers en biens de consommation et en services se sont accrues de 5.2 p. 100. Et en 1959, l'économie prenait de nouveau de l'expansion.

«TENIR FERME», MOT D'ORDRE DES TRAVAILLEURS

A la lumière de ces faits, que viennent appuyer les données statistiques des pages précédentes, le Congrès et ses syndicats sont toujours aussi déterminés, malgré les sombres prédictions de certaines gens, à demander toutes les hausses de salaires qu'ils croient pouvoir obtenir. Ils sont d'avis qu'il est nécessaire d'agir ainsi afin de conserver le pouvoir d'achat du consommateur et de l'augmenter. C'est là la politique des travailleurs qui a comme mot d'ordre de «tenir ferme»: tenir ferme en ce qui a trait au revenu de la main-d'œuvre, tenir ferme pour conserver le pouvoir d'achat du consommateur et aller de l'avant autant que possible et aussi rapidement que possible.

La nécessité de cette ligne de conduite n'a pas perdu de son actualité par le changement qui s'est produit dernièrement dans ce que M. Armstrong appelle «la réaction apparente des consommateurs en face du cycle des affaires». Dans son article, qui a déjà été cité deux fois, il s'exprime ainsi:

«Pendant la période qui a suivi immédiatement la guerre, le consommateur était le meilleur ami de l'économiste. Les petits tressaillements qui se faisaient sentir dans le revenu et l'emploi ne semblaient pas freiner le désir qui le possédait d'acheter toujours davantage. Tant que le mouvement de régression n'a pas été trop violent, le consommateur a semblé décidé à maintenir l'élan de la consommation et même à l'augmenter, en dépit des réductions temporaires qui apparaissent dans le montant de son revenu. Au fur et à mesure que le chômage s'est accentué cependant, les épargnes du consommateur ont pris une orientation plutôt malencontreuse.»

M. Armstrong s'en rapporte ici à un graphique qui indique le pourcentage du revenu disponible des particuliers, versé à l'épargne au cours de chacune des années de la période 1948-1959. «Au cours de cette période, fait-il remarquer, le chômage a atteint un sommet à trois reprises: en 1950, en 1954 et en 1958. Au cours de la période—sommet de 1950, l'accroissement du chômage s'est accompagné d'une baisse sensible dans le pourcentage du revenu disponible versé à l'épargne. C'est là une réaction logique des consommateurs qui ont confiance en l'avenir. De nouveau, au cours de l'année-sommet de 1954, puis en 1955, alors que le chômage était relativement élevé, le chiffre de l'épargne a baissé. Toutefois, pendant la période suivante de régression, plus grave celle-là, l'épargne et le chômage ont suivi un mouvement parallèle. La proportion la plus considérable du revenu a été versée à l'épargne durant l'année où le chômage a atteint son point culminant, en d'autres mots, à une époque où il dut y avoir une absence d'épargne de la part d'une proportion

considérable de nos travailleurs. Le taux de l'épargne n'a baissé que lorsque la situation de l'emploi a commencé à s'améliorer quelque peu. Une réaction de ce genre de la part des consommateurs rendra les prochaines périodes de régression beaucoup plus dangereuses et beaucoup plus difficiles à surmonter encore que ne l'ont été celles que nous venons de traverser.»

Dans ces circonstances, le Congrès est d'avis qu'il importe plus que jamais de maintenir à son niveau le pouvoir d'achat du consommateur et celui du salarié, qui en constitue une partie si importante, et de l'augmenter. Voilà pourquoi le Congrès et ses syndicats sont déterminés plus que jamais à tenir ferme dans cette direction et à aller de l'avant autant que possible et aussi rapidement que possible. Et ce n'est pas seulement l'intérêt du consommateur que nous avons en vue mais l'intérêt national.

Il ne reste que deux autres points sur lesquels le Congrès désire faire des commentaires.

Nationalisme économique et chômage

Le premier de ces points est le nationalisme économique, que ce soit celui que prêche M. Coyne ou celui que préconisent des apôtres moins distingués. Quel que soit le bien-fondé de cette pratique (et lorsqu'il s'agit d'un pays où le commerce international par habitant est le plus considérable du monde, ce bien-fondé semble pour le moins douteux), le Congrès est d'avis que cette politique est presque complètement étrangère au problème du chômage. Dans son témoignage, reproduit aux pages 42 et 43 du fascicule 2 du compte rendu du Comité, M. Hood a dit tout ce qu'il y avait à dire à ce sujet. M. Hood qualifie «d'absurde» l'affirmation que «le rôle de plus en plus important de la direction étrangère de nos industries est en quelque sorte responsable du chômage actuel» et il a raison. Ses commentaires sur les autres aspects du nationalisme économique sont rédigés en un style moins condensé mais ils veulent dire à peu près la même chose; et encore là, il a raison. Les placements étrangers et les importations posent sûrement des problèmes mais ces derniers sont tout au plus des facteurs de peu d'importance vraiment par rapport à nos difficultés actuelles. Ces difficultés sont attribuables surtout, comme le dit M. Hood, à un «ralentissement dans l'essor de notre économie». La réduction du nombre des placements étrangers ne ferait qu'accentuer ce ralentissement. Résultat: le chômage irait croissant. Notre produit national brut, par tête, est déjà moins considérable qu'il ne l'était il y a quatre ans. Voudrions-nous le voir diminuer davantage?

Le diagnostic du chômage que fait le nationaliste économique est en vérité aussi faux que cet autre diagnostic que M. Hood repousse, ainsi que nous le voyons dans le dernier paragraphe de la page 43 du fascicule 2 du compte rendu des délibérations du Comité, à savoir «qu'il faut attribuer le ralentissement de notre essor au fait que le progrès ne s'est pas effectué au même rythme dans les divers secteurs géographiques et industriels de l'économie». Cela ne veut pas dire, bien entendu, que nous devons nous réjouir de voir certaines régions ou certaines industries souffrir de dépression chronique. Cela signifie tout simplement qu'un rythme égal de progrès dans tous les secteurs ne saura ni prévenir le chômage dont nous souffrons actuellement ni y remédier.

«Nous nous fermons les marchés à cause de nos prix?»

Et voici le dernier point sur lequel le Congrès désire faire des commentaires: il s'agit du grief qu'on nous fait (nous désigne parfois les Canadiens en général et plus souvent, les travailleurs canadiens) «de nous fermer les marchés à cause de nos prix»; et on ajoute que c'est là la cause du chômage actuel.

Cette accusation revient chaque fois que la situation économique devient difficile, puis elle disparaît dès que la situation s'améliore. Elle se fonde sur trois jugements bien simples.

Selon le premier, le prix est la seule chose qui nous permette de faire partie d'un marché ou qui nous en ferme la porte. La qualité? Le modèle? La façon? La prompte livraison? Le service rapide des pièces de rechange ou de remplacement? Les conditions de la vente à tempérament? «Fi de tout cela! Tout cela n'a rien à y voir», disent les adeptes de la théorie selon laquelle «nous nous tenons à l'écart du marché à cause de nos prix».

Tout cela a un air de belle simplicité mais ne correspond malheureusement pas à la réalité. Et d'abord, le fait que les deux tiers de nos importations nous viennent des États-Unis. Sans doute, bon nombre de ces produits auraient pu être achetés à meilleur compte en Europe. Mais les industriels et les consommateurs canadiens étaient d'avis que certains autres facteurs compensaient la différence de prix. D'autre part, quand nous achetons des pays européens, ce n'est pas la question du prix seulement ou la question du prix tout d'abord qui nous pousse à agir ainsi. L'auteur d'un article du numéro de septembre-octobre 1960 de la *Harvard Business Review* disait à ce sujet: «Quand la plupart des directeurs d'entreprises attribuent le succès des importations de l'étranger au bas prix des produits, on a l'air de croire que le prix sert de commun dénominateur à tous les produits et qu'une voiture Morris, par exemple, peut faire concurrence à une Cadillac en raison du prix seulement.»

Comment se fait-il que notre industrie textile, par exemple, a pu augmenter ses exportations de façon si remarquable au cours de l'année 1960? Durant les onze premiers mois de l'an dernier, nos exportations de produits du coton ont plus que triplé. Il en a été de même de nos exportations de fibres synthétiques et de leurs produits. En matière de textiles, nos exportations ont monté de près de 80 p. 100. A quoi faut-il attribuer cela? Aux prix? Nous avons toujours cru que, en ce qui a trait aux produits du coton du moins, il nous était bien difficile de faire concurrence à la Grande-Bretagne et aux pays d'Orient sur les marchés étrangers, car ces pays peuvent produire à bien meilleur marché que nous. Peut-être trouverons-nous une partie de l'explication dans les modèles et la qualité de nos produits. Le *Financial Post* du 7 mai 1960 rapporte à ce propos les paroles d'un personnage officiel de la Dress Guild, au sujet des ventes considérables de vêtements canadiens au Royaume-Uni: «La façon, la qualité et, dans une certaine mesure, les prix», fait remarquer ce personnage, qui est sans aucun doute bien renseigné dans ce domaine. Remarquons l'ordre des mots: la façon, la qualité et enfin et seulement «dans une certaine mesure», les prix. Et le *inancial Post* ajoute que les fabricants canadiens espèrent pouvoir accroître leurs ventes de façon considérable au Royaume-Uni. Le *Financial Post* du 14 janvier 1961 contient également un article intéressant, toujours dans le même domaine, au sujet des exportations des appareils Coleman.

Les chiffres actuels de nos exportations, en ce qui concerne un grand nombre de produits, font paraître un peu saugrenue l'idée «que nous nous fermons les marchés à cause de nos prix», du moins en ce qui a trait aux marchés étrangers. Étudiez quelques-uns des chiffres des onze premiers mois de 1960; vous y trouverez une longue liste de produits de toutes sortes et des chiffres qui prouvent que nos exportations sont en augmentation.

Les fruits, en augmentation; les légumes, en augmentation, et tous les produits énumérés ci-après: le sucre et les produits du sucre, les graines de semences, les cuirs et les peaux, le bois en grume et le bois de construction, les bardeaux, le bois à pâte, le bois non ouvré de genres divers, la pâte de bois, le bois ouvré d'autres genres, le papier-journal, les autres genres de papier, les livres et les imprimés, les

ferro-alliages, les gueuses, lingots, blooms et billettes, les produits du laminage, les moteurs et chaudières, la quincaillerie et la coutellerie, les machines (non aratoires), les outils, les voitures de transport, les voitures de tourisme, les pièces d'automobiles, les appareils de cuisson et de chauffage, l'aluminium et les produits de l'aluminium, le cuivre jaune et ses produits, le cuivre rouge et ses produits, le plomb et les produits du plomb, le nickel, les métaux précieux autres que l'or, le zinc et les produits du zinc, les horloges et montres, les appareils électriques, l'amiante et les produits de l'amiante, l'argile et les produits de l'argile, le charbon et les produits du charbon, le pétrole brut, les produits du pétrole, les abrasifs artificiels à l'état grossier, les électrodes de carbone et de graphite, le gaz naturel, les acides, les engrais, les composés de soude et de sodium, les oxydes et les sels de cobalt, les produits chimiques de tous genres (poste considérable), et la liste n'est pas complète. Il est vrai que certaines de ces exportations ont été faites en petites quantités (bien qu'un bon nombre aient été considérables) ; mais ce qui importe, pour les fins du présent rapport, ce n'est pas leur volume mais le fait qu'elles ont augmenté et non diminué ; nous avons établi nos prix, nous nous sommes qualifiés, nous nous sommes fait connaître sur les marchés et non en dehors des marchés. Et si nos prix étaient plus élevés que ceux de nos concurrents, il faut supposer que nos clients trouvaient qu'il y avait une certaine qualité dans nos produits qui suffisait à compenser le coût apparemment plus élevé.

«Ah oui, diront certaines gens, mais là où nos exportations ont baissé, il y avait autre chose. Nos prix nous tenaient à l'écart des marchés dans ces cas-là». Est-ce vraiment à cause de cela? Le prix est-il la seule chose qui nous ferme les marchés que nous nous étions assurés? Quand le Congrès a étudié cette question au cours des régressions de 1953-1954 et de 1957-1958, il a répondu «non». En certains cas, il s'agissait du nationalisme économique. Ainsi, nos exportations d'instruments aratoires à un certain pays de l'Amérique du Sud ont fléchi brusquement parce que le dictateur de ce pays a exigé que ces instruments soient fabriqués sur place ; et il y a d'autres nationalistes économiques que celui-là dans le monde. Il y en a beaucoup d'autres et ils dirigent plus ou moins directement les destinées d'un bon nombre de pays. Certains pays d'Europe, par exemple, s'efforcent de produire plus de blé, et plus le prix de notre blé est bas par rapport au leur, plus leurs barrières tarifaires se font rigoureuses. Nos exportations d'automobiles en direction d'un certain pays d'Europe ont diminué brusquement en un an. Était-ce à cause du prix? Nullement. Au cours de la première année, l'industrie américaine de l'automobile s'est trouvé à court de matériel (à cause de la régie du gouvernement), mais l'industrie canadienne en avait suffisamment (pas de régie du gouvernement). Aussi, quand les commandes arrivèrent d'Europe, le siège de la compagnie au États-Unis les fit remplir par sa succursale canadienne. Mais l'année suivante, comme l'usine américaine avait suffisamment de matériel, elle s'occupa elle-même de remplir les commandes européennes. En faisant enquête, on a découvert dans d'autres cas des causes de divers ordres : ici, c'était le goût des clients du pays importateur qui avait subitement changé ; là, le redressement d'une industrie détruite par la guerre ; là, la dévaluation de la monnaie ; ou bien un mouvement de régression dans une industrie particulière ou, généralement, dans un pays importateur ; ou bien encore, les effets de la politique américaine de vente des surplus de guerre ou le dumping exercé par un autre pays (au sens strict du mot, soit la vente à un prix inférieur au prix du pays, plus le transport et les tarifs, etc.) ; ou encore des conditions de paiement plus faciles de la part d'un concurrent, etc., etc. Qu'est-ce qui a fait baisser nos exportations d'uranium? Les prix? Non ; tout simplement un changement dans la politique de stockage du gouvernement américain.

La façon simple et facile d'expliquer tout au moyen des prix ne résiste pas lontgemps à l'examen.

Évidemment, il y a quantité de produits au sujet desquels on pourrait dire que «les prix nous tiennent à l'écart des marchés»: les oranges, par exemple, ou les bananes, les ananas, le coton brut, le caoutchouc brut ou le café. Nous pourrions toujours produire ces denrées au Canada, au moyen de la culture en serre; mais il nous en coûterait si cher que le prix nous fermerait tous les marchés du monde. On pourra qualifier ces exemples d'extrêmes ou d'extravagants mais il en est d'autres à l'égard desquels ces qualificatifs ne sauraient s'appliquer. Certaines denrées, dans le coût desquels la main-d'œuvre joue un rôle considérable, sont produites à si bon compte dans les pays où les salaires sont bas que nous ne pouvons tout simplement pas entrer en concurrence avec aucun marché étranger à moins de pouvoir compter sur des travailleurs qui pourraient vivre sans manger; et sur notre propre marché, nous ne pouvons faire concurrence aux producteurs étrangers qu'en ayant recours à un embargo ou à des tarifs inabordables. L'industrie canadienne ne pourrait rivaliser avec ses concurrents en matière de coût à moins que les travailleurs, les fournisseurs de matériel, les actionnaires et tous ceux qui ont quelque rapport avec l'industrie consentent à recevoir en retour un paiement bien inférieur au taux courant; et il n'est personne qui voudrait jouer ce rôle bien longtemps. Dans certains cas, il s'agit de produits que nous avions l'habitude de fabriquer et d'exporter, parfois en très grande quantité. Nos concurrents actuels n'étaient pas alors en mesure de faire ce qu'ils font aujourd'hui, peut-être parce qu'il leur manquait le capital nécessaire, même si ce capital était relativement peu considérable, peut-être à cause de certains changements techniques dans la production de ces denrées, peut-être parce que leurs ouvrier sont maintenant beaucoup plus spécialisés, peut-être aussi parce qu'un gouvernement réactionnaire a fait baisser les salaires ou les a maintenus à un bas niveau. Il peut y avoir quantité de raisons mais c'est le cas ici de dire que des gens se sont ouvert des marchés grâce à leurs prix plutôt que de dire que ce sont nos prix qui nous ont fermé ces marchés.

Il est facile de voir par cet examen rapide de certains produits que les comparaisons générales sur les changements moyens qui influencent les prix, la productivité et les salaires ne sont pas très utiles. La moyenne dépend tellement de tout l'ensemble industriel; elle peut être tirée en grande partie des prix, de la productivité et des salaires de certaines industries auxquelles nous ne faisons aucune concurrence. Il est extraordinairement difficile d'en arriver à des données statistiques exactes et à jour sur la productivité ne fût-ce que pour établir une moyenne et même lorsqu'il s'agit de notre propre pays. Les données que nous possédons actuellement sur la productivité au Canada et qui nous servent pour ainsi dire de chiffres officiels sont celles que nous a données l'étude spéciale de la Commission Gordon et ils s'arrêtent avec l'année 1955. Il est à peu près impossible d'obtenir des chiffres correspondants dans le cas de la plupart des pays dont, au dire de quelques-uns, nous nous sommes fermé les marchés à cause de nos prix ou qui sont censés nous supplanter sur nos propres marchés, grâce à leurs prix. Le Congrès a souvent fait des comparaisons d'ordre général dans le passé et le mieux qu'on en puisse dire, c'est qu'elles nous permettent de croire que le raisonnement selon lequel nos prix nous tiendraient à l'écart de certains marchés nous apparaît plutôt mince. Ces comparaisons générales ne sont pas concluantes et celles des autres, qui pourraient donner une version opposée à la nôtre, ne le sont pas davantage. Ainsi le Congrès n'a pas eu le temps de faire une étude minutieuse des chiffres que vous a soumis la Chambre de commerce du Canada au sujet de la présente question. Mais un examen rapide nous autorise à croire qu'avant de les accepter entièrement, vous feriez bien de les soumettre à l'examen de votre personnel de recherche. En supposant qu'ils résistent

à un tel examen, ils ne nous apprendraient peut-être pas grand-chose, pour les raisons précédemment citées.

Le deuxième jugement sur lequel on s'appuie pour nous accuser de «nous fermer les marchés à cause de nos prix élevés», c'est que les salaires représentent le coût principal de la production. Cette assertion est fondée dans le cas de certaines industries mais elle ne l'est pas pour certaines autres. Dans certaines industries, les salaires sont un facteur de moindre importance, dans d'autres, ils jouent un rôle de premier plan. Certaines industries peuvent réaliser des profits considérables en payant des salaires très élevés parce que, d'une part, les salaires représentent une bien petite partie de leur coût de production et que, d'autre part, elles ont les matières brutes ou le transport ou certaines autres choses à très bon marché. Il y a sous ce rapport une variété presque infinie. Aussi, si on nous dit: «Voyez le taux élevé des salaires que nous payons et les salaires minimes qu'ils paient eux, dans cette industrie», nous pourrions très bien répondre: «En effet, mais voyez le prix exorbitant qu'ils paient pour le matériel ou les taux d'intérêt fantastiques ou encore les tarifs de transport énormes». Et bien entendu, si au lieu de vous dire «Voyez les salaires élevés que nous payons dans notre industrie», l'on vous dit «Voyez les salaires élevés que nous payons en général au Canada», l'argument, pour les raisons énumérées ci-haut, a encore moins de poids.

Le troisième jugement sur lequel on s'appuie pour nous accuser de «nous fermer les marchés à cause de nos prix élevés» consiste à dire que le coût des salaires et de la main-d'œuvre représentent la même chose; que des salaires élevés signifient une main-d'œuvre chère et des salaires peu élevés, une main-d'œuvre à bon marché. Si cela était vrai, nous n'achèterions pas la plupart de nos produits d'importation des États-Unis, où l'on paie les salaires les plus élevés au monde. Mais cette assertion n'est pas nécessairement vraie, loin de là. Le salaire horaire d'un ouvrier canadien, par exemple, peut bien être de $1.80 tandis que celui d'un ouvrier d'un pays étranger, dans la même industrie, ne sera que de 20 cents l'heure. Il ne s'ensuit pas nécessairement que le coût de la main-d'œuvre canadienne dans cette industrie soit vingt fois celui de l'industrie étrangère. Si l'ouvrier canadien, par suite de sa spécialisation d'un meilleur outillage et de la meilleure direction de l'entreprise, produit 15 unités de travail par homme-heure tandis que l'ouvrier étranger n'en produit qu'une seule, le coût de la main-d'œuvre canadienne est de 12 cents l'heure tandis que celui de l'industrie étrangère s'élève à 20 cents l'heure. Ainsi le coût de la main-d'œuvre canadienne ne dépasse que d'un peu plus de la moitié celui de la main-d'œuvre étrangère.

Signalons en passant qu'un bon nombre des industries dans lesquelles nos exportations augmentent se trouvent dans la catégorie des industries qui paient les salaires les plus élevés; c'est le cas des industries suivantes: pâte de bois, papier-journal, fer et acier de base, automobiles, métaux communs, pétrole et gaz, produits du pétrole, acides, engrais. D'autre part, certaines industries où nous devons affronter la concurrence la plus acharnée en matière d'importations sont dans la catégorie des industries qui paient les salaires les moins élevés, comme par exemple les industries du vêtement et des chaussures de caoutchouc.

Nous venons de présenter une étude simplifiée de la question «des prix élevés qui nous ferment les marchés». Nous pouvons fournir de plus amples détails s'il y a lieu. Mais nous osons croire que l'exposé que nous avons fait de cette théorie, si bref et si incomplet soit-il, servira à prouver qu'il s'agit d'une théorie en apparence simple, mais que si on l'emploie pour expliquer le chômage dans une indus-

trie donnée, sinon le chômage en général, il y aura lieu de la considérer avec beaucoup de circonspection sinon avec beaucoup de méfiance.»

Je vous prie d'agréer, messieurs, mes salutations très respectueuses.

Le président,

Claude Jodoin.

M. Claude Jodoin, président du Congrès du travail du Canada et auteur du présent mémoire, regrette de ne pouvoir être parmi nous aujourd'hui. Il me prie de présenter ses salutations aux membres du Comité.

Merci, monsieur le président.

Le sénateur HORNER: Voilà un bien long mémoire. En ce qui concerne la partie qui y a trait à la Banque du Canada, je suis d'accord; mais en ce qui a trait à l'argument selon lequel le coût de la main-d'œuvre ne saurait exercer d'influence sur nos exportations, je ne suis pas d'accord. Vous persistez à croire avoir le droit d'exiger des salaires plus élevés et de déclencher des grèves, à une époque où nous progressons dans tant de domaines et en dépit des hommes de talent qui sont à notre service, avocats et représentants officiels bien rénumérés des syndicats. Je suis d'avis que ces questions devraient se régler devant un tribunal et que les grèves devraient être abolies. Pour moi, une grève est une guerre civile et c'est aussi démodé qu'une charrue à soc de bois. Les grèves coûtent cher, elles coûtent énormément cher aux travailleurs et sont un malheur pour le pays.

Les fermiers de l'Ouest se plaignent de la situation difficile où les mettent les prix; tout ce qu'ils achètent leur coûte cher, disent-ils à cause du coût élevé de la main-d'œuvre. Vous dites dans votre mémoire que notre pays doit compter sur les exportations. Mais je n'y trouve aucun argument pour faire croire que les salaires n'ont pas de répercussions sur les prix, et qu'ils en auront bien davantage dans l'avenir et qu'ils empêcheront le Canada de vendre sur les marchés d'exportation.

Vous avez parlé des États-Unis. J'y suis allé tout dernièrement et j'y ai causé avec des hommes qui ne gagnaient pas plus de $35 par semaine. Je leur ai demandé comment ils pouvaient s'en tirer avec un tel salaire; certains d'entre eux semblaient y arriver.

Ce mémoire porte la signature de l'homme qui a parlé de Hal Banks comme d'un citoyen hautement désirable pour le Canada, Eh bien, je suis d'avis de ne pas en tenir compte plus que de raison.

M. DODGE: Notre mémoire traite du chômage et non pas des relations industrielles ni de la structure des syndicats. A mon avis, nous y avons présenté des reignements statistiques pour justifier le bien-fondé de notre thèse, à savoir que nous devons relever les salaires si nous voulons que le niveau des dépenses du consommateur soit élevé.

Le sénateur HORNER: D'accord, pourvu que tout ce que vous produisez puisse être consommé au Canada. Votre raisonnement jusque-là est tout à fait juste, mais nous ne consommons pas, tant s'en faut, tout ce que nous produisons et nous ne pourrions pas le faire. Vous avez parlé des dépenses considérables du Gouvernement. C'est là une difficulté que nous avons toujours eue au Canada. Les gens faisaient de bonnes affaires lorsqu'ils travaillaient à leur compte, mais dès que le gouvernement lance une entreprise quelconque, ces mêmes gens viennent travailler pour le gouvernement. Surtout lorsqu'il s'agit d'un régime parlementaire à deux partis comme le nôtre, ceux qui ont voté pour le gouvernement exigent un emploi, en dépit du fait qu'ils faisaient de bonnes affaires en travaillant à leur compte.

Le sénateur HNATYSHYN : Je me rends compte que le coût élevé de la main-d'œuvre ne joue peut-être aucun rôle dans les problèmes qui m'intéressent, mais supposons qu'il soit un facteur dans certains cas. Quel serait l'avis de votre Association dans ce cas, que les salaires devraient quand même augmenter dans ces conditions ?

M. DODGE : Si vous étudiez les contrats que l'on conclut, et en passant, la plupart des contrats se concluent sans qu'il y ait de grèves, vous vous apercevriez que dans la sidérurgie, par exemple, l'industrie textile et plusieurs autres industries, le taux des salaires n'est pas le même dans chacune des usines de l'industrie. Dans la plupart des cas, le taux des salaires dont sont convenu l'employeur et les employés par l'intermédiaire de leur syndicat, est fixé après qu'on s'est assuré que l'industrie était en mesure de payer ces salaires. Les grandes différences qui existent dans les taux des salaires du pays en sont la preuve. J'ai moi-même pris part à certains pourparler et je puis vous affirmer que tous les problèmes que pose l'industrie sont pris en considération.

Le sénateur HNATYSHYN : Votre réponse est tout à fait juste. Si j'ai bien compris, les travailleurs prennent connaissance de ces faits au moment de leurs négociations ?

M. DODGE : Bien sûr.

Le sénateur BUCHANAN : Est-ce que le but de la grève de la Dominion Bridge n'était pas d'établir un taux de salaire uniforme par tout le Canada ? Jusque là, chaque usine décidait de son propre taux de salaire, mais les employés ont déclenché la grève parce qu'ils voulaient des taux de salaires uniformes sans qu'on tienne compte de l'endroit où était située l'usine. Ainsi les syndicats ne prenaient pas connaissance de tous les faits dans ce cas particulier.

M. DODGE : Il ne s'agissait là que d'une seule compagnie.

Le sénateur BUCHANAN : Mais cette compagnie avait des usines par tout le pays.

M. DODGE : Le syndicat suit une politique nationale en ce qui concerne les négociations avec cette compagnie au sujet des salaires et, en fin de compte, considère chacune des usines sur le même plan. Le fait que les travaux de la compagnie se trouvaient partagés et que différentes usines fonctionnaient dans différents endroits du pays en changeait rien à l'ensemble du problème.

Le sénateur BUCHANAN : Vous soutenez qu'elles sont différentes un peu partout au Canada mais apparemment, les syndicats veulent actuellement les rendre uniformes.

M. DODGE : Je vais vous donner un exemple. A Collingwood (Ontario), se trouve un chantier maritime privé. L'un des syndicats, qui est membre du Congrès du travail du Canada, est l'agent de négociations des ouvriers employés au chantier. Dernièrement, la compagnie faisait une offre en vue d'obtenir un contrat relatif à la construction de petits navires ; elle demanda au syndicat de renouveler un contrat qui ne comporterait aucune augmentation de salaires et qui lui permettrait (à la compagnie) de présenter une soumission pour la construction des navires. Le syndicat consentit, la compagnie fit son offre et obtint le contrat. Le syndicat est d'avis qu'il a rendu service à la région. Mais il était entendu que si le contrat n'avait pas été accordé à Collingwood, il serait allé à Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) ; par conséquent, ce que Collingwood gagnait, Saint-Jean le perdait. On peut se demander si l'avantage obtenu d'un côté compense la perte de l'autre côté.

Le sénateur BUCHANAN : Êtes-vous d'avis qu'il y a une grande perte de compétence et que le syndicat perd beaucoup d'argent du fait que les règlements par

arbitrage ne se font pas par un tribunal constitué à cet effet ou par un tribunal spécial?

M. DODGE: L'expérience nous a appris que le recours au tribunal n'empêchait pas en fin de compte les grèves de se produire. Dans la province de Québec, les employés des services qu'on désigne sous le nom de services publics, n'ont pas le droit de faire la grève. Je parle des services d'infirmières, de travailleurs dans les hôpitaux, de police, de pompiers, de transport, etc. Mais je suis d'avis que si nous jetions un coup d'œil sur les données statistiques, nous verrions que les grèves au sein de ces groupes ont été plus nombreuses dans la province de Québec que dans n'importe quelle autre province.

Le Sénateur BUCHANAN: C'est dû au fait que l'action des cours de justice dans ce domaine n'a pas encore été reconnue dans toutes les provinces du Canada.

M. DODGE: On a ce système en Australie, et malgré tout il y a des grèves. Les États-Unis ont essayé le même système, et cela n'a pas empêché les grèves. Nous n'aimons pas les grèves. Nous n'essayons pas de les encourager à cause d'un besoin de nous exprimer ou d'exprimer nos frustrations, ou bien parce que nous voulons acquérir une sorte de pouvoir. Nous avons les grèves en aversion. Lorsque les employés perdent une partie de leur salaire par suite d'une grève, leurs pertes doivent être compensées, d'un part, par la valeur du principe au nom duquel ils font la grève, et d'autre part les effets à long terme de la grève. Lorsque les cheminots ont fait la grève en 1950, leur semaine de travail de 48 heures a été réduite à une semaine de 40 heures et ils ont obtenu une augmentation de salaire appréciable. Ils ont perdu neuf jours de salaires, mais les avantages qu'ils ont retirés de la grève leur restent à perpétuité.

Le sénateur BUCHANAN: Je m'intéresse aux travailleurs autant que n'importe qui ici présent, j'en suis sûr, et j'ai déjà fait partie de conseils d'arbitrage et d'autres organismes de ce genre. Il est très décevant d'essayer d'élaborer un compromis pour ensuite s'entendre dire par l'une des deux parties: «Non, je ne marche pas». Et les patrons sont susceptibles de le faire autant que les ouvriers. A la fin, on n'aboutit nulle part et on a une grève sur les bras. Je crois qu'on pourrait s'organiser d'une autre façon et trouver une solution équitable, qui rendrait justice à tout le monde.

M. FORSEY: Puis-je faire une observation à ce propos?

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Oui.

M. FORSEY: Si vous consultez les statistiques des grèves et des lock-out qui se sont produits dans notre pays depuis 1911, vous constaterez que le temps perdu au cours des dernières années à cause des arrêts de travail, y compris les lock-out qui sont tout de même assez rares, équivaut en général à moins d'un cinquième pour cent du nombre d'heures de travail.

Le sénateur BUCHANAN: D'accord, mais...

M. FORSEY: Une petite minute, monsieur. Je veux terminer ma phrase. Je crois qu'à une ou deux reprises au cours de cette période d'un demi-siècle le temps perdu à cause des arrêts de travail causés par les grèves a atteint jusqu'à une demie pour cent du nombre d'heures de travail. Je crois que cela s'est produit au cours de deux années. A quelques reprises, au cours de trois ou quatre années, il a atteint un quart pour cent. Au cours des dernières années, il a été seulement de .17 ou .18 ou .19 p. 100. Il n'a pas beaucoup varié. C'est pourquoi je crois qu'on peut facilement se former une idée exagérée du temps perdu à cause des grèves.

Le sénateur BUCHANAN: Il y a beaucoup de gens dans cette demie p. 100 qui ont énormément souffert des grèves et qui n'auraient pas dû souffrir.

M. FORSEY: Comme le très distingué professeur américain George W. Taylor, qui est une autorité en la matière, l'a fait remarquer, la grève est quelquefois le seul moyen de produire une rencontre des esprits. C'est quelquefois le seul moyen de mettre à la raison l'employeur ou le syndicat.

Le sénateur HORNER: Me permettra-t-on de faire un autre commentaire au sujet d'une question qui m'intéresse? J'ai lu quelque part qu'un homme, un communiste, a été condamné à la prison pour avoir distribué des pamphlets qui venaient de Russie. Ces pamphlets contenaient l'idée qu'il faut créer le plus grand nombre de grèves possible au Canada. Or, le témoin a mentionné l'instruction qui se donne en Russie, et ainsi de suite; mais il n'y a pas de grèves dans ce pays. Les grèves sont inexistantes en Russie, Ce à quoi les communistes visent dans les pays de l'Ouest, c'est d'appuyer les grèves, encore les grèves et toujours les grèves. Ils y travaillent sans cesse.

M. DODGE: Vraiment, monsieur le sénateur, vous n'allez pas préconiser l'adoption des méthodes russes dans nos relations industrielles? Pour ma part, j'espère que je ne verrai jamais le jour où les restrictions qui sont imposées au travailleur russe s'appliqueront au travailleur canadien. Je suis sûr que personne dans notre pays ne veut en arriver là. Quant à l'encouragement des grèves par les communistes, je puis vous affirmer que le mouvement des syndicats ouvriers ne s'en trouve pas influencé le moins du monde. Nous essayons d'éviter les grèves; nous avons une aversion profonde pour les grèves, et c'est en particulier l'attitude des dirigeants syndicaux à salaire élevé.

Le sénateur HORNER: Je ne demanderais pas mieux que d'y croire.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Sénateur White?

Le sénateur WHITE: Je désire poser une question au témoin. Dans la première partie du mémoire, lorsqu'il est question du secteur public, on propose des travaux à entreprendre, et un peu plus loin le secteur privé fait l'objet des mêmes propositions. Pour payer le coût de ces travaux, vous préconisez un financement déficitaire temporaire. Ensuite se pose la question de savoir combien on accordera, et vous répondez: «Assez pour rétablir le plein emploi». Si cette proposition était adoptée et si vous obteniez le plein emploi, est-ce que l'économie se maintiendrait au même niveau, ou bien que se produirait-il une fois que les routes et les écoles auraient été construites à l'aide de ce financement déficitaire?

M. DODGE: Puis-je soumettre votre question à M. Bell, qui a fait une étude approfondie là-dessus?

M. BELL: Je crois, monsieur le sénateur, que la meilleure manière dont je puis répondre à votre question est de présenter la situation de la façon suivante: je crois qu'en examinant cette question d'un financement déficitaire, comme nous l'avons fait remarquer dans le mémoire, tout ce que nous préconisons, c'est une certaine quantité d'emprunts qui remonteront le niveau total de la dépense. Par dépense, j'entends la dépense publique et la dépense privée; il s'agirait d'élever suffisamment le niveau de cette dépense pour que nos ressources se trouvent employées. Par exemple, si le niveau global de la dépense, publique et privée, est inférieure à la capacité de production de l'économie en marchandises et en services, alors il s'ensuit logiquement que l'économie n'est pas pleinement employée. Une fois que ce niveau de la dépense a été suffisamment relevé pour employer tout ce qui est inactif en fait de ressources, de main-d'œuvre, d'installations, et ainsi de suite, alors il est évident qu'on ne doit pas continuer à augmenter la dépense, qu'elle soit publique ou privée, de peur d'introduire sur le marché économique un surplus d'argent qui ne trouverait pas son équivalent en marchandises et en services. Dans ce cas, il ne fait aucun doute qu'il y aurait inflation.

Le sénateur WHITE: Que ferez-vous de toutes les marchandises supplémentaires qui seront produites par suite du plein emploi et qui ne pourront pas être consommées à l'intérieur du pays? Nous ne pouvons certainement pas commencer à consommer tout ce que nous produisons.

M. BELL: Non. Je crois que la réponse évidente à cette question, c'est qu'il y a moyen de créer une plus grande demande effective de produits et de services publics. Il existe déjà une telle demande à l'heure qu'il est, mais le problème, c'est que cette demande n'est pas effective. Nous voulons qu'elle soit rendue effective.

Le sénateur PRATT: A l'intérieur du Canada?

M. BELL: Oui.

Le sénateur HORNER: Il y aurait alors un simple déplacement de l'argent à l'intérieur du pays?

M. BELL: Non, je ne suis pas d'accord là-dessus, monsieur le sénateur. Je crois que notre économie ne s'est pas développée de façon équilibrée pendant les années d'après-guerre. On a fait passer le secteur privé de notre économie bien avant le secteur public. En conséquence, nous avons aujourd'hui un déséquilibre entre le secteur privé et le secteur public. Le niveau de la dépense chez les particuliers est assez élevé, mais la dépense publique n'est pas tout-à-fait assez élevée. C'est pourquoi le niveau global de la demande est trop bas pour que nos ressources inactives puissent être utilisées. Ce que nous recommandons, dans le cas présent, c'est le relèvement, l'expansion du secteur public, qui est en retard, et nous sommes en faveur d'une telle expansion pour deux raisons. D'abord, le chômage s'en trouverait diminué de façon appréciable, et en second lieu, nous croyons que le Canada a besoin de cette expansion du point de vue social.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Sénateur Robertson?

Le sénateur ROBERTSON: J'avais l'intention de poser ma question à M. Jodoin. Il n'est pas ici, mais je ne vois pas pourquoi je ne la poserais pas. Puisque le coût de la main-d'œuvre au Canada est inférieur d'environ 25 p. 100 au coût de la main-d'œuvre américaine, comment se fait-il que le coût moyen de fabrication des produits secondaires soit de 35 à 40 p. 100 plus élevé au Canada qu'aux États-Unis?

M. DODGE: Je crois que nous pouvons une fois de plus soumettre la question à M. Bell.

M. BELL: Vous dites qu'il est de 35 à 40 p. 100 plus élevé qu'aux États-Unis?

Le sénateur ROBERTSON: Le coût moyen de fabrication des produits secondaires au Canada est plus élevé que celui des États-Unis dans une proportion de 35 à 40 p. 100, bien que nos salaires soient inférieurs.

M. BELL: Je crois que cette différence s'explique surtout par le fait que nos industries secondaires, pas toutes mais un certain nombre d'entre elles, fonctionnent sur une petite échelle comparativement aux industries de grande envergure qui existent aux États-Unis. En conséquence, l'exploitation d'une entreprise relativement modeste comporte certains désavantages économiques. Permettez-moi de préciser davantage. Nous n'obtenons pas le degré de rentabilité que connaissent les entreprises de grande envergure, ce qui explique dans une large mesure pourquoi aux États-Unis, dans une usine ou une industrie donnée, on peut payer des salaires plus élevés qu'au Canada, tout simplement parce que le coût des salaires plus élevés et réparti sur un plus grand nombre d'unités de production; les séries de production sont plus grandes; la spécialisation est plus poussée. Ces conditions

sont plus difficiles à réaliser au Canada où les entreprises sont d'envergure relativement petite et où, évidemment, cette petite envergure dépend d'un marché domestique restreint.

Le sénateur HORNER: Est-ce à dire qu'ils produisent davantage par homme-heure?

Le sénateur PRATT: Ils ont en effet un taux de production plus élevé, nous pouvons le constater dans tous les domaines. La main-d'œuvre n'est qu'un des facteurs. Je crois qu'on doit reconnaître,, et je regrette qu'on n'ait pas insisté sur ce point autant qu'on aurait dû le faire dans le rapport, que, tout d'abord, nous avons au Canada une petite population qui est disséminée sur un territoire très étendu. Or, nos usines ont un rendement peu élevé, et à cause de ce rendement peu élevé nous dépendons dans une grande mesure du commerce intérieur et nous ne sommes pas préparés au commerce extérieur. En conséquence, nous ne pouvons pas obtenir un taux de production plus élevé. Notre pays a besoin de se tourner vers le marché international, mais ni les syndicats ni les industries ne reconnaissent comme ils le devraient la nécessité d'une telle attitude; cela ne fait aucun doute. Les salaires ne sont qu'un des facteurs en cause, et les coûts de la production ne sont qu'un autre facteur; mais à mesure que les années passent et que les coûts augmentent, le taux de la production n'augmente pas parce que nous n'avons pas la population voulue et parce qu'il nous manque aussi la perspective des pays européens, orientaux, et des autres pays du monde. Un grand nombre de ces pays sont en train d'atteindre un haut niveau d'industrialisation, et ils ont sur le marché international des débouchés que nous n'avons pas au Canada; et tant qu'il en sera ainsi, le niveau de notre industrie restera peu élevé en ce qui regarde la production.

Nous pouvons discuter à perte de vue sur les dépenses publiques, sur l'établissement de services publics, sur la nécessité de redresser nos affaires et d'opérer un réajustement, mais à moins de tout fonder sur la production, les produits, les articles, les produits naturels ou les industries secondaires, appelez-les comme vous voudrez, à moins de tout fonder sur la production tous nos efforts sont nuls et nous n'aboutissons nulle part.

Le sénateur ROBERTSON: Monsieur le président, j'ai quelque chose à ajouter sur cette question. J'admet que c'est une question d'échelle de production, mais s'il en est ainsi, est-ce à dire que la main-d'œuvre du Canada est vouée à accepter un salaire qui est de 20 ou de 25 p. 100 inférieur à celui des États-Unis, et que le consommateur doit payer de 40 à 45 p. 100 de plus les produits qu'il achète? Le Canada est un très petit pays au point de vue région commerciale. Les pays du monde partagent leur activité entre des régions commerciales importantes, et nous sommes sur le point d'avoir à faire face à trois d'entres elles, soit le monde occidental, le groupe des Six et des Sept et les États-Unis et le Japon, alors que notre population n'est que de dix-huit millions d'habitants. Maintenant, dites-moi, y a-t-il espoir que les travailleurs canadiens reçoivent des salaires égaux à ceux des américains, le coût de la vie aux États-Unis étant, d'après ce que je peux voir, plus bas que le nôtre et que le consommateur bénéficie de prix moins élevés dans ces circonstances?

M. BELL: J'ai mon idée là-dessus, sénateur Robertson. La chose serait possible dans le cas de certaines de nos industries secondaires, et cela vaudrait certainement la peine de faire enquête sur la possibilité de conclure ce qu'on appelle des ententes de libre-échange sélectif, ce qui signifie une production intégrée, afin d'avoir accès à des marchés plus étendus.

Le sénateur ROBERTSON: C'est tout à fait évident. Peut-on y arriver autrement qu'en faisant payer le consommateur?

M. BELL : C'est de fait ce qui se produit en Europe. Vous avez fait allusion à la formation de blocs commerciaux importants, et je suppose que vous songez au Marché Commun et à la Zone européenne de libre-échange. Il me semble que nous devons examiner la possibilité d'augmenter les débouchés de nos propres industries afin d'obtenir la rentabilité qui va de pair avec la production en série. Je ne crois pas que la solution soit la réduction des salaires dans nos industries secondaires.

Le sénateur ROBERTSON : Non, je ne propose pas du tout cette solution. En fait, je veux savoir pourquoi nos salaires sont inférieurs de 25 p. 100 à ceux des travailleurs américains alors le coût de la production est de 35 à 40 p. 100 plus élevé au Canada.

M. FORSEY : Puis-je ajouter une remarque, monsieur le président? Vu notre désir de ne pas absorber trop de votre temps, nous n'avons pas fait lecture de la partie du mémoire qui traite du commerce international. Notre mémoire n'aborde pas tous les aspects de cette question, mais il en donne un aperçu. Je crois que cette section répond dans une certaine mesure aux questions qui ont été posées.

De plus, je crois pouvoir dire que la disparité entre le niveau des salaires au Canada et le niveau des salaires aux États-Unis a tendance à diminuer; je crois qu'il en va de même pour l'écart des prix, à cause de l'accroissement de la productivité au Canada. Dans l'ensemble, notre productivité s'accroit plus rapidement que celle des États-Unis depuis quelque temps, bien que nous soyons partis d'un niveau beaucoup plus bas, et cela est attribuable en partie au fait que, dans certains cas maintenant, nous obtenons ici un marché assez considérable pour bénéficier des avantages économiques de la production en série. C'est maintenant le cas de certaines industries de fabrication secondaire au Canada. L'autre jour, par exemple, j'examinais la situation des prix dans l'industrie canadienne du tabac, qui est, je crois, assez considérable pour réaliser le degré de rentabilité de la production en série, et où le niveau des salaires horaires canadiens est non seulement égal à celui des salaires américains, mais légèrement supérieur.

Le sénateur ROBERTSON : Où le niveau des salaires est à peu près semblable à celui des États-Unis.

M. FORSEY : Oui, et je dirais même un peu plus élevé.

Le sénateur ROBERTSON : Mais vous citez un cas unique, ou tout au moins un cas exceptionnel.

M. FORSEY : Oui. Mais l'écart diminue. La Commission Gordon a signalé que la diminution de l'écart entre les salaires est attribuable à la diminution de l'écart entre les niveaux de productivité : notre productivité s'accroit plus rapidement que celle des États-Unis.

Le sénateur HAIG : Vous avez dit que nous vendons une grande quantité de nos marchandises aux États-Unis. Je vous ferai remarquer que les marchandises que nous vendons aux États-Unis sont pour la plupart à leur état naturel, et que leur préparation nécessite très peu de main-d'œuvre. Il en est ainsi du pétrole que nous expédions aux États-Unis. Il n'y a que les pipe-lines qui donnent du travail. De fait, nous accordons beaucoup de nouveaux contrats pour la construction de pipe-lines destinés à l'exportation de notre pétrole aux États-Unis. Cette industrie nécessite très peu de travaux à part le travail initial de construction des facilités de transport. Par contre, lorsque nous achetons des États-Unis, nous achetons des marchandises qui sont entièrement fabriquées dans ce pays.

M. DODGE : Je dirais, sénateur Haig, que nos échanges avec les États-Unis portent sur toute une variété de marchandises. Je ne veux pas laisser supposer que

nous bénéficions d'un surplus d'échanges de produits industriels avec les États-Unis. Bien au contraire. Il est vrai que nous vendons d'énormes quantités de produits manufacturés, dont le papier-journal, par exemple.

Le sénateur HAIG: Et la pulpe aussi. C'est un produit brut.

M. DODGE: Mais le papier-journal est un produit complètement manufacturé.

Le sénateur HAIG: Qu'est-ce que nous faisons subir au pétrole que nous exportons?

M. DODGE: Il est exporté pour une bonne part à l'état brut, évidemment. Je ne veux pas laisser supposer qu'il n'y a pas de déficit dans nos échanges avec les États-Unis, mais nous voulons souligner le fait que les États-Unis sont une zone où les salaires sont relativement élevés, et qu'ils peuvent concurrencer sur notre marché nos produits de série, ce qui entraîne pour nous un déficit dans nos échanges. Au contraire, nous bénéficions de surplus dans nos échanges avec un grand nombre de pays dont l'échelle des salaires est inférieure à la nôtre. De fait, on peut dire que les avantages que nous avons, bien qu'ils soient insuffisants pour nous permettre de soutenir la concurrence sur le marché américain, sont quand même assez grands pour que d'autres pays soient à leur désavantage lorsqu'ils font des échanges avec nous. Bien des gens se sont plaints que les marchandises japonaises inondent le marché canadien, mais en fait nous avons un surplus dans nos échanges avec le Japon.

Le sénateur HAIG: Prenez les souliers et les couvre-chaussures par exemple. Où les achetons-nous à l'extérieur du Canada?

M. DODGE: Je ne suis pas en mesure de répondre à ce genre de question. M. Forsey a mentionné les chaussures en caoutchouc. Nous avons mentionné cet article dans notre mémoire. Il est vrai que nous sommes incapables de soutenir la concurrence, mais on pourrait peut-être démontrer, et de fait nous sommes tout à fait sûrs qu'on peut démontrer, qu'il est impossible de payer des salaires assez bas pour que nous soyons en mesure de soutenir la concurrence dans certaines industries. Il y a des cas où, même si on ne payait aucun salaire aux ouvriers, on ne serait pas en mesure de soutenir la concurrence.

Le sénateur HORNER: Si nous avons un surplus dans nos échanges avec le Japon, ce n'est qu'en vertu d'une convention verbale.

Le sénateur LEONARD: Au sujet de la méthode que vous avez proposée pour résoudre le problème du chômage, si nous tentions d'augmenter notre P.N.B. de 5 p. 100, cela signifierait actuellement une augmentation d'environ $1,700 millions, c'est-à-dire 5 p. 100 de 34 milliards de dollars, et si cette augmentation doit être réalisée par le secteur public, cela signifierait pour le gouvernement une augmentation des dépenses à tous les niveaux, qui se chiffrerait à environ $1,700 millions.

M. FORSEY: Vous devez reconnaître, sénateur Leonard, que l'an dernier, en 1960, d'après les données des trois premiers trimestres, l'augmentation du P.N.B. a été d'environ 2 p. 100, ce qui signifie que vous n'augmenteriez pas à partir de zéro.

Le sénateur LEONARD: Mais nous parlons de la production réelle. Je ne crois pas qu'il y ait eu une augmentation de la production réelle.

M. FORSEY: Pendant les neuf premiers mois, il semble qu'il y a eu une augmentation de volume d'environ 1½ p. 100.

Le sénateur LEONARD: Nous parlons en termes pratiques d'une augmentation des dépenses du gouvernement qui dépasserait de loin le milliard de dollars.

M. FORSEY: Je crois que oui.

Le sénateur LEONARD: Et si on doit accomplir tout cela en augmentant la masse monétaire, et non pas par des emprunts ou des impôts, ne serait-ce pas mettre en circulation de l'argent qui serait inévitablement une cause d'inflation?

M. BELL: Je ne crois pas que, dans les circonstances économiques actuelles, étant donné la quantité considérable de main-d'œuvre et d'installations qui est inutilisée, l'injection de cette nouvelle somme, ou de la somme qui sera jugée nécessaire, soit une cause d'inflation.

Ce qui se produirait, par suite de cet apport d'argent, ce serait la création d'une demande de produits et de services dans le domaine public et dans le domaine privé, demande qui pourrait être satisfaite par notre main-d'œuvre inactive et par notre capacité de production et nos ressources inutilisées.

Le sénateur LEONARD: Je suis heureux de connaître votre opinion, bien que je ne sois pas nécessairement d'accord. Vous vous attendez à ce que . . .

M. BELL: J'ai une réserve à faire. Nous ne soutenons pas que cela ne produira pas une certaine inflation, bien que j'hésite à employer ici le mot «inflation». Il peut en résulter que le niveau des prix monte de 1 ou 2 p. 100, surtout si on essaie de réaliser très rapidement l'utilisation de toutes les ressources. Mais à notre avis ce léger désavantage serait plus que compensé par l'avantage supérieur du plein emploi.

Le sénateur LEONARD: Vous êtes également bien conscients du fait que les déficits que nous avons subis au cours des quelques dernières années, plus l'augmentation considérable de notre masse monétaire, en 1958, n'est-ce pas? . . .

M. BELL: Oui.

Le sénateur LEONARD: . . . n'ont pas causé l'augmentation de l'emploi?

M. BELL: Mais le genre de déficit que nous avons eu au cours des dernières années ne dépendait pas entièrement de notre volonté; il a été en partie involontaire, résultant du ralentissement de l'économie.

Le sénateur LEONARD: Ainsi que de l'accroissement des dépenses du gouvernement.

M. BELL: Plus un certain emprunt qui s'est avéré nécessaire à ce moment-là.

Le sénateur LEONARD: Mais les deux ne vont pas nécessairement de pair, financement déficitaire et augmentation de l'emploi.

M. FORSEY: Puis-je faire un commentaire là-dessus? Je suis fortement convaincu que le financement déficitaire adopté par le gouvernement actuel, qu'il ait été volontaire ou involontaire, (je crois qu'il était un peu les deux à la fois lors de la régression de 1957-1958), a empêché le chômage d'augmenter autant qu'il aurait pu le faire autrement. Je crois que si vous comparez notre situation à celle des États-Unis, où on a fait preuve de plus de prudence qu'au Canada, vous trouverez qu'ils ont été plus durement éprouvés que nous. Puis-je citer également l'opinion de M. Armstrong, exprimé à la page 31 de notre mémoire:

> Il n'y avait rien d'irresponsable dans la mise en œuvre d'une politique fiscale, certainement pas si l'on considère l'importance du déficit.

Il y a eu un déficit considérable; et cette opinion a été énoncé par l'économiste sérieux qui collabore régulièrement à la revue de la Chambre de commerce du Canada.

Le sénateur LEONARD: Nous traitons actuelelment du problème du chômage, et à la lumière de l'expérience, le fait de savoir si le chômage aurait été plus ou moins grand n'a aucune importance. Tout ce que j'avance, c'est que le financement déficitaire, par lui-même, ne remédie pas nécessairement à la situation.

M. FORSEY: Le financement qui n'a pas fait l'objet d'un plan, par lui-même, n'est pas un remède.

Le sénateur LEONARD: Voilà mon premier point. Puis-je maintenant passer au second qui sera de vous donner lecture d'un alinéa du mémoire de la Chambre de commerce du Canada, dont vous avez fait un examen assez étendu.

J'aimerais que vous commentiez l'extrait suivant tiré de la page 20 (fascicule 3) du compte rendu. Je vais le lire lentement afin de vous permettre de le reconnaître.

> Si l'on veut atteindre à une productivité qui puisse se traduire par des bénéfices sous forme de hausses de salaire et de baisses de prix, il est évident que patrons et ouvriers doivent conjuguer harmonieusement leurs efforts et se témoigner mutuellement confiance. Patronat et salariat doivent se rendre compte que le succès de l'entreprise rejaillira tant sur l'un que sur l'autre. Il faut adopter une nouvelle attitude à l'égard de cette question, une attitude qui fera ressortir l'intérêt que patrons et ouvriers ont en commun. Tâche difficile, mais nous devons l'accomplir si nous voulons réaliser une grande expansion économique, dont nous bénéficierons tous. Nous devrions moins nous intéresser au règlement du problème que comporte la division et nous intéresser davantage aux problèmes que posent la production et la productivité.

Je suis enclin à penser que vous êtes d'accord avec cela, mais je tiens à vous demander si vous l'êtes ou non. Ma question est-elle raisonnable? A mon avis, cette déclaration est pleine de sens.

M. DODGE: Je ne puis vous répondre sans avoir lu le mémoire et sans avoir replacé cet extrait dans son contexte. Cette déclaration me paraît raisonnable mais j'aimerais la lire dans son contexte.

Le sénateur LEONARD: Je n'insisterai pas, alors. Il me semble que ce sont là des propositions auxquelles le Congrès se rangerait tout naturellement.

Voici ma troisième question: hier, nous avons entendu M. James. Vous n'avez peut-être pas eu l'occasion d'étudier son témoignage mais vous en savez probablement quelque chose. J'aimerais savoir ce que vous pensez de la conclusion qu'il expose aux pages 68 et 69 de son mémoire:

> . . . parmi les personnes inscrites visées par le relevé, certains groupes . . et voici les chiffres dont il s'agit
>
> . . . ne devraient probablement pas être considérés comme des membres véritables de l'effectif ouvrier ou comme étant en chômage, compte tenu de quelque définition valable de ces termes. Des données estimatives à l'égard du nombre des personnes qui se trouvent dans ces catégories marginales ont été tirées du relevé et sont indiquées dans l'énumération qui suit.

Il donne cette énumération, et, des 339,300 personnes inscrites comme étant en chômage . . .

Le sénateur HNATYSHYN: Le 22 septembre.

Le sénateur LEONARD: Le 22 septembre, date à laquelle ce relevé a été effectué D'après son relevé, quelque 116,300 personnes comprises dans ce total ne feraient pas partie de l'effectif ouvrier ni ne seraient pas considérées comme étant en chômage, compte tenu de quelque définition valable de ces termes, ce qui, bien entendu réduirait sensiblement le problème. S'il en est ainsi, il est probable que nous exagérons l'étendue du chômage au Canada et que nous exagérons l'ampleur du problème. Auriez-vous l'obligeance de commenter cela?

M. DODGE: Si vous parlez des femmes mariées . . .

Le sénateur LEONARD: Elles sont comprises dans ce total.

Le sénateur HNATYSHYN: Oui, elles sont comprises dans ce total.

Le sénateur LEONARD: Ce total comprend quelque 44,500 femmes mariées qui ne sont pas obligées de travailler pour assurer leur subsistance ou celle de leur famille.

M. DODGE: A l'exemple du gouvernement, nous avons cherché à utiliser une statistique de base pour mesurer le chômage ou les changements. Le chiffre utilisé présentement se fonde sur le relevé du Bureau fédéral de la statistique qui indique, je pense, que les chômeurs sont au nombre de 528,000 à l'heure actuelle. Nous en avons examiné la répartition et, d'après celle-ci, il n'y aurait que 20,000 femmes mariées parmi ces 528,000 sans travail. Il semble évident que, lorsqu'elles sont interrogées par les enquêteurs, les femmes mariées, qui sont peut-être inscrites en vue d'un emploi auprès du Service national de placement et qui sont disposées à accepter quelque emploi s'il s'en présente, ne se considèrent pas comme étant sans travail mais comme des personnes non employées ou des membres de l'effectif ouvrir. D'après le même relevé, incidemment, ce chiffre en septembre n'atteignait que 15,000. Il y a donc désaccord entre le chiffre des personnes inscrites en vue d'un emploi auprès du Service national de placement et peut-être celui des personnes qui touchent des prestations d'assurance-chômage parce qu'elles ont travaillé pendant de courtes périodes au cours de l'été quand l'emploi atteint son sommet. C'est ainsi qu'elles se classifient. Nous sommes donc enclins à considérer cette donnée statistique de base, ce chiffre de 528,000, comme un chiffre approprié pour mesurer le chômage; et, de ce groupe, 20,000 seulement sont des femmes mariées. Incidemment, les femmes, mariées ou célibataires, dans l'effectif ouvrier se concentrent dans certaines catégories d'emplois, les emplois professionnels par exemple. Il y a les infirmières dans les hôpitaux, les institutrices et les autres de ce genre. Il y a aussi les employés de bureau, une bonne proportion des secrétaires et, dans une certaine mesure, celles qui travaillent dans les fabriques. Nous estimons que, à tout prendre, si l'on refusait aux travailleuses de ces catégories particulières de faire partie de l'effectif ouvrier, cela ne créerait pas d'emplois par exemple pour manœuvres ou les travailleurs non spécialisés des fabriques qui font un travail qu'on associe normalement au sexe masculin. Je ne connais pas les chiffres qu'on a mentionnés hier.

Le sénateur LEONARD: Il me semble qu'il y a désaccord et, peut-être, jugerez-vous utile d'étudier le mémoire de M. James.

M. DODGE: M. Forsey aurait peut-être quelque chose à ajouter?

M. FORSEY: En effet. Du mémoire de M. James, je n'ai vu que le compte rendu qu'on en a fait dans l'*Ottawa Journal* d'hier. Je ne suis donc pas en mesure d'entrer dans les détails. Il m'a semblé, cependant, qu'il vous a parlé de ceux qu'on a appelés les postulants non placés inscrits aux bureaux du Service national de placement.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Les réclamants.

M. FORSEY: A tout événement, c'était des données du Service national de placement et de la Commission d'assurance-chômage dont il parlait. Pour notre part, nous n'avons pas parlé de cela du tout. Nous nous en sommes tenus aux chiffres mensuels que le Bureau fédéral de la statistique établit à la suite de son enquête fragmentaire de l'effectif ouvrier. C'est précisément en raison des désaccords entre les données du BFS et celles du Service national de placement et de la Commission d'assurance-chômage, désaccords souvent extraordinairement marqués, que le Gouvernement ne tient plus compte des chiffres mensuels du Service national de pla-

cement mais se restreint à ceux du relevé de l'effectif ouvrier du BFS qui, comme ses spécialistes ont conclu et à bon droit à mon avis, constituent des indices beaucoup plus sûrs. Le Comité interministériel de la statistique de l'emploi a présenté en août ou septembre dernier un rapport qui en explique les raisons.

Autant que je puis en juger par le compte rendu du journal, ce dont M. James parlait c'était des chiffres du Service national de placement, chiffres qui ne concordent sur aucun point avec ceux du Bureau fédéral de la statistique. S'il leur arrive de concorder à un moment particulier, cela est un pur effet du hasard. Il n'y a pas lieu, je pense, d'appliquer la remarque, selon laquelle ces gens ne feraient pas vraiment partie de l'effectif ouvrier, aux chiffres dont nous parlons maintenant. On a mentionné, je crois, que le total pour septembre était de 339,000.

Le sénateur LEONARD: Le 22 septembre, le total s'établissait à 339,300.

M. FORSEY: A cette date, le total global, d'après les données du Bureau fédéral de la statistique, était de 327,000. La différence entre les deux est très faible mais, en d'autres moments, le désaccord est très marqué.

Le sénateur LEONARD: Je suis porté à croire que le relevé que nous avons fait est plus exact, pour ce qui est des renseignements de ce genre, que ce qui était disponible jusqu'ici. Quand vous aurez lu le mémoire de M. James, peut-être pourriez-vous nous expliquer pourquoi il existe un désaccord aussi marqué relativement aux réclamants qui, apparemment, ont des liens fort ténus avec l'effectif ouvrier. Si vous pouviez nous fournir un tel mémoire, je vous en serais, certes, fort reconnaissant.

M. FORSEY: Cela nous serait assez facile, je pense, à moins qu'il ne se trouve que M. James ait découvert quelque chose de radicalement nouveau. A mon avis, on dirait que, et j'hésite à le dire, M. James dore la pilule, pilule que ceux d'entre nous qui se débattent depuis des années avec les chiffres du chômage connaissent passablement bien, et il n'a vraiment rien révélé de très nouveau. S'il a quelque chose de nouveau à signaler, je serais fort intéressé à l'apprendre et à préparer un nouveau mémoire à ce sujet.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Les chiffres produits se fondaient, si je me souviens bien, sur un questionnaire, une enquête fragmentaire, qui a montré, d'après les réponses mêmes des réclamantes, qu'un certain nombre d'entre elles n'avaient pas besoin d'un emploi car elles n'étaient pas des chefs de famille. Ce sont de ces chiffres-là dont nous parlons.

M. FORSEY: C'est une série tout à fait nouvelle de chiffres?

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Oui, monsieur.

M. FORSEY: Cette nouvelle série de chiffres peut être utile à certaines fins mais je ne crois pas qu'elle ait quelque rapport avec le sujet de notre mémoire.

Le sénateur LEONARD: Cette série de chiffres me paraît très pertinente.

M. FORSEY: Elle a peut-être quelque rapport avec la question de l'abus de l'assurance-chômage.

Le sénateur LEONARD: Elle est pertinente dans la mesure où les chiffres du chômage peuvent être exagérés dans l'esprit du public par l'inclusion de personnes qui, ordinairement, ne se chercheraient pas un emploi permanent.

M. FORSEY: Précisément; mais ces personnes ne sont pas comprises dans les chiffres du Bureau fédéral de la statistique.

Le sénateur LEONARD: Il y a un désaccord marqué. Vous dites qu'il n'y a que 15,000 femmes mariées dans votre total de 327,000 chômeurs pour le 20 septembre,—c'est ce que M. Dodge a dit, je pense,—tandis que nos chiffres indiquent qu'il y a 44,500 femmes mariées, pardon, pas 44,500 femmes mariées mais

44,500 personnes qui ne sont pas tenues de travailler pour assurer leur subsistance ou celle d'une famille.

M. FORSEY: Peut-être bien, mais vous parlez des personnes qui se présentent aux bureaux du Service national de placement.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Il parle aussi des effets réels et concrets sur l'emploi, c'est ce domaine que nous abordons.

M. FORSEY: Cela n'a aucun rapport avec les chiffres du relevé de l'effectif ouvrier du BFS qui compte tenu de quelque rapport, pourrait tout aussi bien se trouver dans la lune. Cela se rattache peut-être étroitement à quelques-unes des questions dont votre Comité est à faire l'étude et cela a peut-être beaucoup d'importance eu égard à la réforme des services de placement, du régime d'assurance-chômage et ainsi de suite. Je ne saurais me prononcer là-dessus sans examiner ce mémoire. Tout ce que je cherche à démontrer c'est que cela n'a aucun rapport avec ce dont nous parlons ici. Par exemple, pour décembre, il y a un total de 20,000 femmes mariées en chômage. Il ne sert à rien de parler des chiffres beaucoup plus élevés du Service national de placement et de dire que bon nombre des personnes incluses dans les chiffres du Bureau fédéral de la statistique sur le chômage ne sont pas du tout en chômage.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Avant que le Comité s'ajourne, permettez-moi de dire en son nom que nous sommes reconnaissants aux délégués du Congrès du Travail du Canada qui ont présenté leur mémoire aujourd'hui. Ils se rendront compte que leurs opinions ne peuvent pas toutes êtres acceptées par tous les membres du Comité mais nous ne voudrions pas que les mémoires qui nous sont présentés soient tous les mêmes.

—Le Comité s'ajourne.

Quatrième session de la vingt-quatrième législature

1960-1961

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE

SUR

LA MAIN-D'OEUVRE ET L'EMPLOI

Fascicule 6

SÉANCE DU MERCREDI 1er FÉVRIER 1961

Président: l'honorable Léon Méthot

Vice-président: l'honorable Donald Smith

TÉMOINS:

M. J. J. Deutsch; M. W. R. Dymond, Directeur, Direction de l'économique et des recherches, ministère du Travail; Mme Sylvia Ostry, professeur adjoint d'économique, Université McGill; M. J. R. Nicholson, président, Conseil de l'industrie forestière de la Colombie-Britannique.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1961

24474-9—1

CANADA
MAI 30 1961
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR LA MAIN-D'ŒUVRE ET L'EMPLOI

Président: l'honorable Léon Méthot,

Vice-président: l'honorable Donald Smith,
et les honorables sénateurs

Blois
Bouffard
Brunt
Buchanan
Burchill
Cameron
Choquette
Connolly (*Ottawa-Ouest*)
Courtemanche
Croll
Emerson
Haig
Higgins
Hnatyshyn
Horner
Hugessen
Inman
Irvine
Lambert
Leonard
MacDonald (*Queens*)
Macdonald (*Cap-Breton*)
Méthot
Monette
Pratt
Reid
Roebuck
Smith (*Queens-Shelburne*)
Thorvaldson
Vaillancourt
Wall
White
Wilson—(33)

(Quorum 9)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, mardi 22 novembre 1960.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, C.P.—

1. Qu'un comité spécial du Sénat soit formé pour étudier les tendances relatives aux besoins en main-d'œuvre et à son utilisation au Canada, et faire rapport, en vue d'évaluer les possibilités d'accroître l'emploi et de maintenir un haut niveau, et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, pour faire enquête et rapport sur ce qui suit:

a) l'expansion de l'économie et des autres facteurs agissant sur les possibilités d'emploi, y compris en particulier l'évolution des techniques; et

b) l'accroissement et les caractéristiques des effectifs de la main-d'œuvre canadienne;

2. Que le Comité soit composé des honorables sénateurs Blois, Bouffard, Brunt, Buchanan, Burchill, Cameron, Choquette, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Courtemanche, Croll, Emerson, Haig, Higgins, Hnatyshyn, Horner, Hugessen, Inman, Irvine, Lambert, Leonard, MacDonald (*Queens*), Méthot, Monette, Pratt, Reid, Roebuck, Smith (*Queens-Shelburne*), Thorvaldson, Vaillancourt, Wall, White et Wilson (32);

3. Que le Comité soit autorisé à s'assurer les services d'un conseiller, de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête; et—

4. Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire documents ou dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat, et de faire rapport de temps à autre.

Après débat,

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Isnor, que la motion soit modifiée en y ajoutant le nom de l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*) à la liste des sénateurs désignés comme membres dudit comité spécial du Sénat.

Après débat, la motion relative à l'amendement est mise aux voix et adoptée.

Après plus ample débat, la proposition modifiée est mise aux voix et adoptée.

Le greffier du Sénat,
J. F. MacNEILL.

24474-9—1½

PROCÈS-VERBAL

MERCREDI 1er février 1961.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial d'enquête sur la main-d'œuvre et l'emploi se réunit aujourd'hui à 9 heures et demie du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Méthot (*président*), Blois, Bouffard, Brunt, Buchanan, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Croll, Haig, Higgins, Hnatyshyn, Horner, Inman, Irvine, Leonard, MacDonald (*Queens*), Macdonald (*Cap-Breton*), Smith (*Queens-Shelburne*), Vaillancourt et White—(19).

Les personnes suivantes sont venues témoigner:

M. J. J. Deutsch.

M. W. R. Dymond, Directeur, Direction de l'économique et des recherches, ministère du Travail.

Mme Sylvia Ostry, professeur adjoint d'économie à l'Université McGill.

A midi et quart, le Comité s'ajourne.

A 8 heures du soir, le Comité reprend ses délibérations.

Présents: Les honorables sénateurs Méthot (*président*), Blois, Brunt, Burchill, Connolly (*Ottawa-Ouest*) Haig, Hnatyshyn, Inman, Irvine, Leonard, Macdonald (*Cap-Breton*), Smith (*Queens-Shelburne*) et Vaillancourt—(13).

M. J. R. Nicholson, président du Conseil de l'industrie forestière de la Colombie-Britannique, est venu témoigner.

A dix heures du soir, le Comité s'ajourne jusqu'au jeudi 2 février, à 9 heures et demie du matin.

Certifié conforme.

Le sous-chef de la division des comités,
John A. Hinds.

PROCÈS-VERBAL

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, mercredi 1er février 1961

Le Comité spécial du Sénat nommé pour faire enquête et rapport sur les tendances de la main d'œuvre et de l'emploi se réunit aujourd'hui à 9 h. 30 du matin.

Le sénateur LÉON MÉTHOT occupe le fauteuil.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, nous avons le quorum; M. Deutsch, voulez-vous nous présenter le témoin?

M. JOHN J. DEUTSCH: Monsieur le président, honorables sénateurs, nous avons avec nous ce matin M. W. R. Dymond, qui est directeur de la direction de l'économique et des recherches au ministère du Travail. Depuis plusieurs années, le service de M. Dymond a recueilli des renseignements au sujet de l'influence du progrès technique et de l'automatisation sur l'emploi. Nous avons demandé à M. Dymond de nous communiquer l'essentiel de ces renseignements sous une forme concise et de nous faire connaître les principales conclusions auxquelles il est parvenu. Cette question de l'influence du progrès technique et de l'automatisation est, en effet, l'un des principaux éléments du problème que nous avons mission d'étudier. Nous sommes donc heureux que M. Dymond puisse nous communiquer aujourd'hui le résultat des travaux qu'il dirige en ce domaine depuis plusieurs années.

J'ai le plaisir de vous présenter M. Dymond.

M. W. R. Dymond, Directeur, Direction de l'économique et des recherches, au ministère du Travail: Monsieur le président, honorables sénateurs,

LE PROGRÈS TECHNIQUE ET SON INFLUENCE SUR L'EMPLOI ET LES OCCUPATIONS

1. INTRODUCTION

Le but du présent rapport est d'analyser les progrès techniques réalisés dans l'économie canadienne et de signaler certaines de leurs répercussions sur l'effectif ouvrier. Notre exposé constitue un bilan des recherches entreprises jusqu'ici, dans le cadre d'une vaste enquête sur la formation de la main-d'œuvre, par la Division des ressources en effectifs ouvriers de la Direction de l'économique et des recherches du Ministère du Travail. Bien que non terminées, ces recherches nous permettent déjà d'évaluer jusqu'à un certain point les répercussions du progrès technique: répercussions générales, d'abord, sur l'emploi et sur la production et certaines répercussions particulières sur diverses occupations et sur les qualités requises pour les exercer.

On a beaucoup parlé depuis quelques années des progrès techniques et de leurs répercussions sur la condition des travailleurs. On l'a fait parfois avec passion et on a fait toutes sortes de conjectures sur les résultats possibles du progrès technique. La principale raison de cet accroissement d'intérêt et d'inquiétude, c'est que le progrès technique qu'a connu la dernière décennie se distingue au moins de deux façons très importantes du progrès accompli au cours des années antérieures.

Il s'en distingue à la fois par la cadence des innovations, qui récemment s'est accélérée, et par leur nature même, qui a nettement changé. Cette crainte

du progrès technique et de ses effets, il faut donc en chercher la cause dans l'accélération et l'allure plutôt nouvelle qui ont caractérisé ce progrès au cours de la dernière décennie.

Si le progrès technique mérite aujourd'hui de retenir notre attention, c'est aussi parce qu'il oriente l'effectif ouvrier de l'industrie dans de nouvelles directions. Il est clair, par exemple, que le besoin de main-d'œuvre technique et hautement spécialisé s'est accru, tandis que, pour beaucoup d'autres emplois, la demande est au ralenti. En conséquence, il est aujourd'hui beaucoup plus essentiel à l'essor économique du Canada que l'industrie possède une main-d'œuvre formée que ce n'était le cas par les années passées. Pour satisfaire nos besoins en fait de main-d'œuvre spécialisée, il faut avoir une notion exacte de ces besoins qui changent continuellement et de la répercussion de ces besoins sur l'enseignement et la formation technique.

Dans notre rapport, nous passerons en revue les divers genres de progrès techniques qui sont survenus en ces dernières années dans cinq industries choisies qui ont fait l'objet de nos recherches. Nous exposerons l'influence de ces progrès sur l'emploi et la production en général ainsi que leurs répercussions sur des emplois donnés. Nous examinerons ensuite les progrès techniques qui sont survenus dans les bureaux des maisons d'affaires et nous en analyserons les effets. Puis nous ferons quelques observations sur l'évolution de la structure de la population active au Canada au cours des dernières décennies, afin de replacer dans le contexte général les tendances observées à propos de certains emplois donnés. Enfin, en nous fondant sur les données de notre enquête, nous tâcherons de tirer quelques conclusions au sujet de l'emploi et de la formation professionnelle.

Le ministère du Travail étudie depuis l'été de 1956 l'évolution des besoins de main-d'œuvre spécialisée et technique et les faits qui en sont la cause. A cette époque, le ministère a entrepris un programme de recherches portant sur la formation de la main-d'œuvre spécialisée en collaboration avec divers services fédéraux et provinciaux directement intéressés, certaines associations patronales ou syndicales et d'autres organismes. On voulait se renseigner sur l'évolution des besoins de l'industrie du Canada en fait de travailleurs intellectuels, d'ouvriers spécialisés et autres travailleurs, apprendre quels étaient les effectifs dans ces catégories de travailleurs et savoir dans quelle mesure les moyens de formation existant dans l'industrie et les établissements publics répondaient aux nouveaux besoins qui se faisaient sentir. L'étude des répercussions du progrès technique sur la main-d'œuvre a constitué une partie importante de ce programme de recherches. Autrement dit, cette étude entre dans le cadre du programme plus vaste dont je viens d'énoncer les grandes lignes.

Ce travail s'est accompli sous la directin générale du «Comité interministériel du programme de recherches sur la formation des effectifs spécialisés». En 1957, a été créé un «Comité consultatif des transformations technologiques», qui a pour fonction d'aider le comité interministériel à trouver les problèmes qu'il y a lieu d'examiner dans le domaine du progrès technique et de proposer les programmes d'études les plus urgents dans ce domaine. Le comité consultatif comprend des personnes représentant le patronat, les syndicats, le gouvernement, les universités et quelques autres milieux intéressés.

Avant d'aborder la description de quelques-uns des progrès techniques réalisés au cours des dernières années, il nous faut dire un peu ce qu'on doit entendre par cette expression.

L'expression «progrès technique» évoque à l'esprit de la plupart des gens des événements d'une grande importance, tels que l'invention de la machine à vapeur, de la presse à imprimer ou de la roue. Ces événements, qui ont influé considérablement sur l'histoire de la civilisation, sont certainement des exemples remarquables de progrès technique. Mais, quand on envisage les

progrès techniques de l'heure actuelle, il faut se rappeler que la plupart sont peu importants, bien que, par leur effet global, ils prennent une grande importance.

La plupart des progrès techniques qui se produisent dans l'industrie peuvent entrer dans l'une des catégories suivantes: 1°, nouveaux produits; 2°, modifications apportées aux anciens produits en vue d'en accroître la consommation ou d'en rendre la production plus facile ou moins coûteuse; 3° nouvelles matières premières; 4° nouvelles sources d'énergie; 5° mécanisation ou automatisation accrue des procédés de production; 6° services de communication et autres services; 7° emploi de machines à calculer et, 8°, modification de l'organisation et de la disposition du matériel de l'usine.

Dans le cours du progrès industriel, chacune des innovations ainsi apportées en entraîne ordinairement au moins une autre. L'emploi d'une nouvelle matière première pourra nécessiter l'emploi d'un nouveau procédé de production. L'emploi d'une nouvelle source d'énergie pourra demander qu'on modifie la mécanisation ou du moins qu'on l'augmente. L'apparition d'un nouveau produit peut fort bien amener dans une usine et dans une industrie un grand nombre d'innovations techniques.

Si le présent rapport se proposait d'élaborer une théorie abstraite sur le progrès technique, il serait opportun de commencer par donner de cette expression une définition claire et précise. Mais là n'est pas notre but. Nous voulons plutôt traiter des grandes catégories de progrès techniques et de l'évolution des techniques dans certaines industries données. A cette fin, il suffit de rappeler que les progrès techniques sont nombreux et variés et qu'ils agissent différemment sur différents secteurs de l'économie.

2. LES PROGRÈS TECHNIQUES RÉALISÉS RÉCEMMENT DANS CINQ INDUSTRIES

Depuis trois ans, le ministère du Travail effectue sur place dans cinq industries, des études portant sur les progrès techniques et leurs effets. Ces industries, sur lesquelles est fondée l'analyse qui suivra, sont celles de l'électricité et de l'électronique, de la machinerie lourde, des appareils domestiques, de l'automobile et des pièces d'automobile. Des entrevues ont eu lieu dans un certain nombre d'usines (entre cinq et vingt) de chacune de ces industries. Les usines visitées se trouvaient surtout dans l'Ontario et le Québec, vu que les industries en question sont concentrées en grande partie dans ces deux provinces. Quant aux entrevues, elles nous ont été accordées par les principaux dirigeants de ces industries et, dans le cas des deux dernières industries, par des représentants des syndicats.

Les études entreprises dans chacune des cinq industries ont fait l'objet de rapports qui, par les soins du comité interministériel dont nous avons parlé, ont paru dans les numéros 2, 3 et 8 de la série du Programme de recherches sur la formation d'effectifs qualifiés. Les personnes intéressées peuvent s'en procurer des exemplaires.

On s'est renseigné de la façon la plus détaillée possible sur les progrès techniques réalisés au cours des dernières années dans chacune des usines en question et sur les répercussions que ces changements ont eues sur l'embauche et sur les emplois. On s'est aussi renseigné sur la composition de l'effectif ouvrier de chaque service et de chaque occupation des différentes usines ainsi que des moyens de formation que l'usine assure à cette main-d'œuvre.

Il faut faire remarquer que les progrès techniques mentionnés dans le rapport ne constituent qu'une partie de toutes les innovations semblables réalisées au cours des dernières années dans les usines visitées. Bien qu'on se soit efforcé d'obtenir un historique complet, il se peut que beaucoup de petits changements aient été oubliés et, par conséquent, n'aient pas été rapportés.

Par contre, les progrès d'une certaine importance ont pu créer une impression plus durable de sorte que les intéressés s'en sont souvenus et ont pu les rapporter d'une façon détaillée. En conséquence, il se peut que les cas sur lesquels nous avons obtenu des renseignements ne représentent pas bien la totalité des progrès réalisés. Nous estimons cependant que les constatations illustrent clairement la grande envergure de ces progrès et qu'ils fournissent certaines précisions quant à leur nature.

Une autre réserve s'impose. Notre analyse porte exclusivement sur les effets directs de certains progrès, c'est-à-dire sur les répercussions de certains changements sur les travailleurs directement engagés dans l'activité de production à l'étude. Elle ne tient pas compte des répercussions secondaires de ces progrès sur la main-d'œuvre; les rapports qui portent sur les études effectuées signalent toutefois l'importance de ces effets secondaires. Ces effets peuvent se produire dans l'usine même où le changement a été exécuté ou dans une autre usine, soit au sein de l'industrie en question soit dans une autre industrie. Les deux principales difficultés que comporte la reconnaissance de ces effets secondaires proviennent du caractère même de ces effets. D'abord, les effets secondaires de tout progrès technique ont un caractère un peu diffus et il n'est pas facile de reconnaître tout de suite qu'ils sont le résultat de tel ou tel changement.

De plus, il se produit entre le changement et les effets primaires, d'une part, et les effets secondaires, d'autre part, un décalage de durée variable. Ces décalages tendent à obscurcir encore plus la relation entre certains progrès techniques donnés et l'ensemble de leurs répercussions sur la main-d'œuvre.

Les changements spécifiques sur lesquels nous avons obtenu des renseignements dans les cinq industries à l'étude ont été analysés en vue de les classer dans une catégorie de progrès technique. Chacune de ces catégories ayant sur la main-d'œuvre, au moins jusqu'à un certain point, des répercussions qui lui sont propres, nous avons pu ainsi, en tenant compte de la fréquence des divers progrès observés, nous faire une idée de leur influence sur la main-d'œuvre.

Le tableau 1 indique la répartition par catégories et la fréquence des progrès techniques observés.

TABLEAU 1

CLASSEMENT DE CERTAINS CAS SPÉCIFIQUES DE PROGRÈS TECHNIQUE OBSERVÉS DANS CINQ BRANCHES DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE[1]

—	Électricité et électronique	Appareils domestiques	Machines lourdes	Pièces d'automobiles	Automobiles
TOTAL	38	114	35	79	62
Perfectionnement de l'outillage	0	6	1	3	4
Machines automatiques et semi-automatiques	10	23	4	8	6
Manutention intégrée des matériaux	2	10	0	2	3
Commandes automatiques	0	8	2	0	3
Modifications apportées à la conception du produit et aux méthodes de fabrication	5	13	3	9	8
Emploi de nouveaux matériaux	3	19	4	2	2
Perfectionnement des machines non automatiques	2	3	3	41	13
Perfectionnement des outils à main	0	0	0	0	2
Manutention améliorée des matériaux	2	13	0	10	14
Introduction d'un nouveau produit ou d'une nouvelle opération	12	11	5	4	3
Nouveaux modèles et manutention intégrée des matériaux	0	0	0	0	2
Perfectionnement du matériel d'inspection ou de vérification	2	3	12	0	1
Changements de matériaux et modifications de la technique de production	0	5	1	0	1

[1] Données établies d'après les renseignements fournis, de 1956 à 1960, par de grands établissements choisis parmi ceux du centre du Canada.

Ce tableau indique clairement que le genre de progrès technique observé le plus souvent varie suivant l'industrie étudiée. Dans l'industrie de l'électricité et de l'électronique, c'était l'introduction de nouveaux produits ou de nouvelles opérations; dans celle des appareils ménagers, c'était l'installation de machines automatiques et semi-automatiques; dans l'industrie de la machinerie lourde, c'était le perfectionnement du matériel d'inspection ou de vérification; dans l'industrie des pièces d'automobile, c'était le perfectionnement des machines non automatiques. Quant à l'industrie de l'automobile, l'amélioration de la manutention des matériaux et le perfectionnement des machines non automatiques y avait à peu près la même importance.

Certains types de transformation technique sont communs aux cinq industries étudiées et ont été notés assez fréquemment dans chacune: ce sont l'installation de machines automatiques et semi-automatiques, les modifications apportées à la conception du produit ou aux méthodes de fabrication et l'introduction de nouveaux produits ou de nouvelles opérations. On remarquera, non sans intérêt, qu'un des types de progrès technique les plus spectaculaires, soit l'intégration de la manutention des matériaux par l'emploi d'un équipement de transfert, s'est présenté dans quatre sur cinq des industries étudiées. Un autre type de progrès technique relativement perfectionné est l'emploi de commandes automatiques, qui s'est présenté dans trois des industries sans toutefois y être très répandu. Nous pourrions signaler aussi l'introduction fréquente de nouveaux matériaux dans l'industrie des appareils ménagers.

Il est évident que, parmi ces progrès, il y en a qui intéressent un nombre de travailleurs beaucoup plus considérable que d'autres. Pour bien juger de leur importance, il faut se rendre compte de l'influence qu'ils exercent sur l'emploi. A cette fin nous examinerons quelques exemples de cette influence.

L'emploi de machines automatiques pour un travail donné élimine habituellement une partie importante des travailleurs semi-spécialisés qui étaient antérieurement affectés à ce travail. Dans certains cas, il faut plus de personnel d'entretien qui se tienne continuellement sur les lieux, vu les arrêts prolongés sont devenus beaucoup plus coûteux. Les capacités que requiert le travail d'entien ont tendance à s'accroître, et il devient préférable d'être compétent dans plusieurs des métiers de l'entretien.

Comme exemple d'un progrès de ce genre, citons l'installation, dans un des établissements, d'une machine automatique à galvanoplastie. Avant cette installation, il fallait 39 hommes pour plaquer en une journée un certain nombre de pieds carrés. Avec la machine automatique, il a suffi de 23 hommes pour charger, décharger et inspecter la même quantité. Par la suite, cependant, il a fallu maintenir continuellement sur les lieux trois mécaniciens, chargés de prévenir les arrêts et d'effectuer, au besoin, des réparations.

En multipliant les installations servant à la manutention intégrée des matériaux, on supprime habituellement le travail des manutentionnaires non spécialisés ou on accroît sensiblement le rendement des procédés industriels qui emploient des travailleurs semi-spécialisés. Il résulte normalement de l'installation de ces transporteurs mécaniques un besoin accru d'entretien et, dans certains cas, il faut pour l'entretien un personnel à plein temps.

Exemple d'un progrès de ce type: l'installation de transporteurs mécaniques pour l'emboutissage des capots d'automobile. Avant l'installation de cette pièce d'outillage, l'opération occupait 13 hommes, tandis que, par après, on a pu réduire ce nombre à 6, tout en obtenant un rendement accru de 40 p. 100. Toutefois, le besoin d'entretien s'en est trouvé accru et il a fallu un personnel d'entretien possédant plus de capacités.

Dans les industries étudiées, l'emploi croissant des commandes automatiques n'a pas eu pour la main-d'œuvre des conséquences marquées. Par «commandes automatiques», on entend les dispositifs (mécaniques, électriques, hydrauliques ou autres) qui règlent le fonctionnement d'une machine ou d'une

pièce d'outillage. Il faut dire, cependant, que ces dispositifs ont souvent pour résultat d'améliorer considérablement le produit fini. S'il y a déplacement de main-d'œuvre, c'est surtout dans le personnel d'inspection. Quant à l'entretien, les mécanismes de commandes automatiques en demandent un peu plus que ceux qui sont actionnés à la main.

Les modifications apportées à la conception du produit ou aux méthodes de fabrication peuvent avoir diverses répercussions sur le volume de la main-d'œuvre et sur sa composition. L'effet peut en être très prononcé. Ainsi, dans l'industrie de l'électronique, l'emploi de circuits imprimés a réduit le nombre des soudeurs et autres ouvriers semi-spécialisés dont on avait besoin. Autre exemple: une entreprise fabriquant des pièces d'automobile, ayant remplacé les fours à faz ordinaires employés pour l'emboutissage des soupages par une installation de chauffage par induction, a pu se passer du chauffeur, réalisant ainsi une économie de main-d'œuvre. Par contre, la formation des marteleurs s'en est trouvée compliquée, vu qu'auparavant le travail de chauffeur constituait une étape de cette formation. De plus, le travail d'entretien électrique requis par les générateurs à haute fréquence s'est trouvé augmenté dans des proportions considérables.

L'installation de machines non automatiques mais perfectionnées est un type de progrès technique qui consiste à remplacer une vieille machine à faible débit par une autre plus récente et plus rapide. Il s'ensuit d'ordinaire une augmentation importante du rendement. Il peut en résulter ou non une diminution du nombre total de travailleurs, suivant le niveau auquel la production totale se maintient par la suite. Ni les emplois ni les capacités qu'ils exigent ne varient sensiblement pour cela, pas plus, semble-t-il, que le travail d'entretien requis.

Exemple d'un tel progrès: une fraiseuse servant à finir les surfaces d'un bloc-moteur destiné à recevoir des garnitures a été remplacée par une aléseuse. Avec un seul opérateur, la fraiseuse réalisait en une heure le finissage de 35 unités; avec un seul opérateur aussi, l'aléseuse qui l'a remplacée a pu dans le même espace de temps en finir 75.

L'adoption d'un nouveau produit ou d'une nouvelle opération comporte habituellement, pour l'entreprise, un supplément d'activité. Il en résulte un besoin accru de main-d'œuvre dans la plupart des catégories professionnelles, du moins dans la mesure où il y a plein emploi des travailleurs déjà occupés aux autres opérations. Chaque fois qu'elles s'engagent dans de nouvelles opérations, les entreprises adoptent invariablement, parmi les techniques qui conviennent au niveau de production qu'elles ont en vue, celles qui sont les plus récentes.

Exemple d'un progrès de ce genre: la production de moteurs V-8 entreprise dernièrement dans une grande usine. Cette nouvelle production a procuré du travail à quelque 300 personnes, travail qui, dans 40 p. 100 des cas environ, exigeait des capacités professionnelles. Ce pourcentage élevé reflète la mécanisation et l'intégration très poussées de ce procédé de fabrication.

Les exemples que je viens de citer auront suffi, j'ose l'espérer, à vous ouvrir pour ainsi dire quelques perspectives sur les changements qui se sont produits dans les cinq industries observées, changements qui, dans une mesure plus ou moins grande, se sont certainement produits dans beaucoup d'autres industries. Il y a lieu de noter que la demande de main-d'œuvre, dans les industries en question, subit fréquemment une diminution, que la production y fait presque toujours des progrès, soit pour le volume, soit pour la qualité, soit sous ces deux rapports à la fois, et que le nombre de travailleurs semi-spécialisés dont on y a besoin a tendance à baisser, tandis que les ouvriers d'entretien spécialisés et certains autres groupes de travailleurs pouvant exécuter un travail très technique y sont fréquemment l'objet d'une demande croissante.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Monsieur le président, avant que notre témoin poursuive son exposé, est-ce que je pourrais demander à M. Deutsch, à propos du tableau 1, si on pourrait nous faire savoir ultérieurement quel est l'effectif ouvrier dans chacune des catégories mentionnées?

M. DEUTSCH: Vous voulez dire pour l'ensemble du pays?

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Comme l'enquête porte seulement sur l'Ontario et le Québec, cela pourrait être pour ces deux provinces-là, s'il est plus facile d'obtenir des renseignements à leur sujet.

M. DEUTSCH: Je ne sais pas. M. Dymond est ici, avec moi, mais je doute fort que nous ayons ces renseignements; nous pourrons cependant les obtenir.

M. DYMOND: Voulez-vous dire l'effectif ouvrier de l'industrie de l'électricité et de l'électronique?

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Oui.

M. DEUTSCH: Nous pouvons savoir combien il y a de travailleurs dans ces industries. Je croyais que vous parliez des opérations particulières, comme l'outillage.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Non, je parlais des catégories générales.

M. DEUTSCH: Oui, nous pourrions savoir cela.

M. DYMOND: Nous pouvons en prendre note.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Dans les cinq catégories générales.

M. DYMOND: Oui, monsieur.

Jusqu'ici, nous avons étudié, nous avons examiné dans le détail les progrès techniques en nous servant d'exemples que nous avons tirés de quelques industries particulières.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Puis-je poser une question qui a rapport à celle qui a été posée par le sénateur Connolly? Quand vous aurez obtenu ces renseignements, pourriez-vous nous dire quelle est la tendance, si tendance il y a, et nous donner, par exemple, les chiffres d'il y a cinq ans et ceux d'aujourd'hui?

M. DYMOND: J'y arrive, monsieur le sénateur, il en est question dans le graphique numéro 1. Ou, sinon, je vais y arriver d'une façon ou d'une autre.

3. INFLUENCE GÉNÉRALE DU PROGRÈS TECHNIQUE SUR L'EMPLOI ET SUR LA PRODUCTION

Les enquêtes menées jusqu'à ce jour ont permis de constater que, dans toutes les industries qui en ont fait l'objet, de notre étude, les progrès techniques en question s'accompagnaient d'accroissements marqués de la productivité. Évidemment, si l'on fait ces changements, c'est d'abord en vue de grossir la production ou de réduire le prix de revient unitaire. Par conséquent, c'est dans les variations du rendement individuel des travailleurs que nous pourrions trouver l'un des indices les mieux capables de nous renseigner quant à l'influence que ces progrès exercent sur l'emploi. Malheureusement, au Canada, les statistiques officielles en cette matière ne sont pas assez avancées pour nous être vraiment utiles.

Il est possible, cependant, de donner une certaine idée des variations que subit le rendement individuel si on examine les tendances de l'embauchage et du volume de la production dans les industries observées. Or, la production et l'embauchage varient considérablement d'une année à l'autre et, pour bien se rendre compte des tendances foncières en cette matière, il est préférable de prendre la moyenne des trois dernières années pour lesquelles nous possédons des chiffres, les années 1957 à 1959, moyenne que nous comparerons dans chaque

cas avec le chiffre correspondant de 1949. Les renseignements qui suivent sont le résultat de cette comparaison. Remarquons toutefois qu'ils concernent tous les établissements des industries en question, et non seulement ceux qui ont été visitées à l'occasion des enquêtes sur le progrès technique.

Les chiffres obtenus révèlent que, dans chacune des cinq industries, le nombre total d'unités produites s'est accru beaucoup plus que le total des personnes employées. On le voit du premier coup d'œil dans le graphique 1. Dans l'industrie de l'automobile, le volume de la production s'est accru de 50 p. 100, tandis que l'emploi n'a augmenté que dans une proportion de 11 p. 100; dans l'industrie des pièces d'automobiles, le pourcentage de l'accroissement a été respectivement de 20 et de 7 p. 100; dans l'industrie des appareils électriques, ce pourcentage a été 82 et 41 p. 100; dans l'industrie de la machinerie, 34 et 17 p. 100; et, dans l'industrie des appareils ménagers, 54 et 19 p. 100. De plus, il faut noter que, pendant cette période, le nombre des heures de travail a été réduit, du moins dans certaines de ces industries.

Les progrès techniques ont exercé sur l'emploi une autre influence d'ordre général; ils ont entraîné une diminution relative de l'effectif de la production directe et une augmentation relative de l'effectif de la production indirecte. L'effectif de la production directe comprend tous les salariés sauf les cadres de direction et de surveillance, les gérants, les employées appartenant aux professions libérales et techniques, les chefs de département et les responsables de la surveillance qui sont d'un niveau plus élevé que les contremaîtres, les vendeurs au détail ou en gros, les ouvriers employés à de nouvelles constructions et les employés de bureau. Les renseignements que nous possédons à ce sujet ne concernent que trois des industries observées et se rapportent seulement à la période qui va de 1948 à 1958. Dans l'industrie de l'automobile, le pourcentage des salariés employés à la production directe est descendu, au cours de la période en question, de 83 p. 100 à 73 p. 100, alors que le pourcentage des travailleurs de la production indirecte est monté de 17 p. 100 à 27 p. 100. Dans l'industrie des pièces d'automobile, l'effectif ouvrier a diminué aussi, mais dans une moindre mesure, car pendant cette période, elle est passée de 84 p. 100 à 78 p. 100. Dans six usines de l'industrie des appareils ménagers au sujet desquelles nous possédons des données statistiques, le pourcentage des salariés employés à la production directe est tombé, au cours d'une période de temps similaire, de 78 à 68 p. 100.

Le sénateur CROLL: Monsieur Dymond, est-ce que vous ne pourriez-pas nous donner ici les mêmes renseignements que vous avez donnés au sujet de l'industrie de l'automobile, quand vous nous avez dit que la main-d'œuvre indirecte était montée de 17 p. 100 à 27 p. 100 entre 1948 et 1958. Vous ne nous avez pas donné non plus de chiffres à ce sujet pour l'industrie des pièces d'automobiles.

M. DYMOND: Le total dans les deux cas est 100 p. 100, ce qui fait que vous pouvez obtenir par soustraction le pourcentage que vous désirez.

L'augmentation de la productivité et les changements qui se sont produits dans la proportion entre la main-d'œuvre directe et la main-d'œuvre indirecte donnent quelque idée des effets des progrès techniques sur la main-d'œuvre. Il ne faut pas oublier, cependant, que les tendances de la production dépendent également de certains autres facteurs, changements dans la qualité, variations dans le programme «fabrication ou achat» (qui consiste en ce qu'une compagnie achète à des sous-entrepreneurs ou fabrique elle-même tel ou tel produit), variations du volume de la production et des heures de travail, voilà autant de facteurs additionnels qui influent sur la productivité. La seule assertion que l'on puisse faire sans risquer de se tromper, c'est qu'une forte proportion des variations apparentes dans le rendement de chaque travailleur dans les industries à l'étude est attribuable aux effets des progrès techniques.

Graphique 1

TENDANCES DE L'EMPLOI ET DE LA PRODUCTION DANS CINQ BRANCHES DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE, DE 1949 À 1957–1959 (1949 = 100)

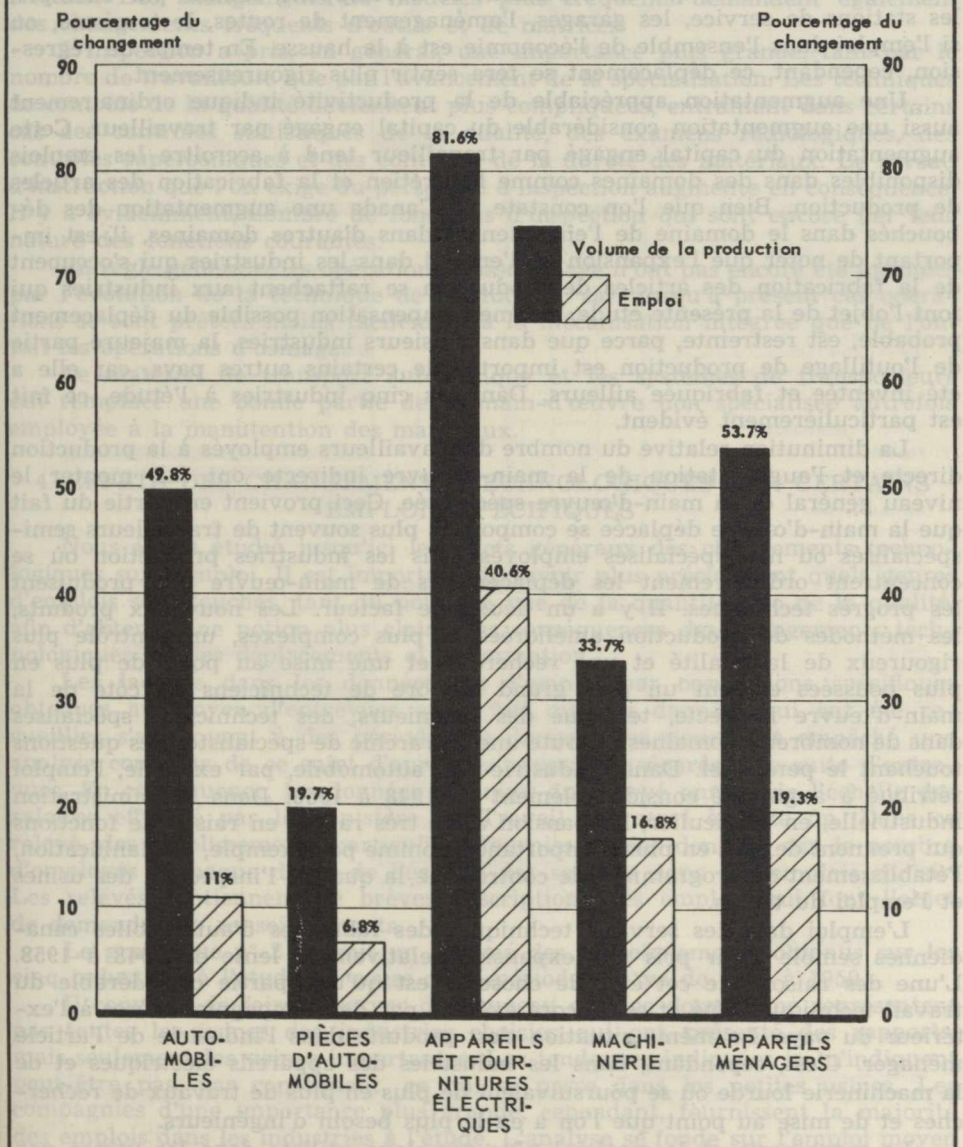

Source: Chiffres relatifs au volume de la production et à l'emploi fournis par le Bureau fédéral de la statistique.

Les conséquences d'une augmentation assez importante de la productivité, sont multiples. D'abord, cela veut dire qu'une force ouvrière donnée peut maintenant fournir un rendement plus grand qu'auparavant. Cela veut dire aussi qu'un certain degré d'accroissement de production entraîne une augmentation plus lente de l'emploi total que le même accroissement aurait entraîné avant l'introduction des changements techniques, ce qui réduit les occasions d'emploi pour les nouveaux venus qui cherchent du travail dans l'industrie. Une expansion trop lente ou une absence complète d'expansion peuvent entraîner une réduction du nombre d'emplois dans une usine. Le déplacement de la main-d'œuvre sera moins brusque s'il y a expansion de l'industrie même, si d'autres industries qui en dépendent se développent, comme par exemple, les stations de service, les garages, l'aménagement de routes, le tourisme, ou si l'emploi dans l'ensemble de l'économie est à la hausse. En temps de régression, cependant, ce déplacement se fera sentir plus rigoureusement.

Une augmentation appréciable de la productivité indique ordinairement aussi une augmentation considérable du capital engagé par travailleur. Cette augmentation du capital engagé par travailleur tend à accroître les emplois disponibles dans des domaines comme l'entretien et la fabrication des articles de production. Bien que l'on constate au Canada une augmentation des débouchés dans le domaine de l'entretien et dans d'autres domaines, il est important de noter que l'expansion de l'emploi dans les industries qui s'occupent de la fabrication des articles de production se rattachent aux industries qui font l'objet de la présente étude, comme compensation possible du déplacement probable, est restreinte, parce que dans plusieurs industries, la majeure partie de l'outillage de production est importée de certains autres pays, car elle a été inventée et fabriquée ailleurs. Dans les cinq industries à l'étude, ce fait est particulièrement évident.

La diminution relative du nombre de travailleurs employés à la production directe et l'augmentation de la main-d'œuvre indirecte ont fait monter le niveau général de la main-d'œuvre spécialisée. Ceci provient en partie du fait que la main-d'œuvre déplacée se compose le plus souvent de travailleurs semi-spécialisés ou non spécialisés employés dans les industries production où se concentrent ordinairement les déplacements de main-œuvre que produisent les progrès techniques. Il y a un deuxième facteur. Les nouveaux produits, les méthodes de production améliorées et plus complexes, un contrôle plus rigoureux de la qualité et une recherche et une mise au point de plus en plus poussées exigent un plus grand nombre de techniciens du côté de la main-d'œuvre indirecte, tels que des ingénieurs, des techniciens spécialisés dans de nombreux domaines et toute une hiérarchie de spécialistes des questions touchant le personnel. Dans l'industrie de l'automobile, par exemple, l'emploi rétribué a augmenté considérablement de 1948 à 1958. Dans l'administration industrielle, en particulier, l'expansion a été très rapide en raison de fonctions qui prennent de plus en plus d'importance, comme par exemple, la planification, l'établissement de programmes, le contrôle de la qualité, l'inspection des usines et l'emploi du temps.

L'emploi dans les services techniques des fabriques d'automobiles canadiennes semble avoir pris une expansion relativement lente de 1948 à 1958. L'une des raisons de cet état de choses, c'est qu'une partie considérable du travail technique a été et est encore exécuté par des compagnies-mères à l'extérieur du pays. La même situation s'est produite dans l'industrie de l'article ménager. C'est, cependant, dans les industries des appareils électriques et de la machinerie lourde où se poursuivaient de plus en plus de travaux de recherches et de mise au point que l'on a eu le plus besoin d'ingénieurs.

La machinerie et le matériel plus complexe utilisés dans les usines par suite des changements techniques qui se sont produits a augmenté le travail d'entretien. On insiste de plus en plus sur l'entretien préventif, afin de réduire

les arrêts de production, qui sont très coûteux. Le niveau de compétence technique des préposés à l'entretien tend à s'élever en raison des connaissances en électronique que l'on exige des électriciens et des connaissances en mécanique hydraulique et pneumatique que l'on exige des préposés à la réparation des machines. Les soudeurs d'entretien sont maintenant appelés à se servir d'une plus grande variété de métaux et de nouvelles techniques de soudage. On remarque également des tendances similaires dans un bon nombre d'autres métiers spécialisés.

Le travail a pris une plus grande importance également dans les ateliers d'ajustage. Des machines plus complexes demandent un plus grand nombre d'outils. Des changements de modèles plus fréquents demandent également des changements fréquents d'outils et de matrices.

L'inspection a pris, en général, une importance plus grande, tant par le nombre de travailleurs que par l'avancement de la spécialisation. Les techniques de contrôle de la qualité deviennent plus compliquées, entraînant dans certains cas des contrôles statistiques de la qualité, des examens radiologiques, des contrôles supersoniques et des contrôles de la dureté des matériaux. Le niveau d'instruction que l'on exige du personnel d'inspection augmente en conséquence. Il y a évidemment, nombre de fonctions d'inspection qui sont encore par leur nature des fonctions courantes.

En règle générale, les opérations d'assemblage n'ont pas encore été touchées par l'évolution de la technique de production, car, jusqu'à présent ces opérations se sont prêtées moins facilement à la mécanisation intégrée que ne l'ont fait les opérations d'usinage.

Le matériel de transport automatique et les systèmes de transporteurs ont remplacé une bonne partie de la main-d'œuvre non spécialisée autrefois employée à la manutention des matériaux.

4. EFFETS DES CHANGEMENTS TECHNOLOGIQUES SUR CERTAINS EMPLOIS SPÉCIFIQUES

Nous avons étudié jusqu'ici les effets généraux des changements technologiques sur l'emploi. Il est important de savoir plus précisément quels genres d'emplois sont touchés, tant du point de vue de la quantité que de la qualité, afin d'obtenir une notion plus claire des conséquences des changements technologiques sur les déplacements et la formation.

Les lacunes dans les données sur l'emploi par occupations spécifiques obtenues au moyen d'entrevues et le fait que les données qui ont été recueillies s'appliquent à des périodes de diverses longueurs ont empêché une analyse complète de ce sujet d'après les rapports préparés à la suite d'entrevues. En conséquence, les données obtenues du Relevé annuel de l'échelle des salaires effectué par le ministère du Travail ont servi à cette fin. Dans ce relevé, des établissements particuliers fournissent des données sur le nombre d'employés à chaque degré de l'échelle des salaires dans des emplois choisis. Les relevés contiennent de brèves descriptions des emplois qui font l'objet de demandes de renseignements.

Le graphique n° 2 fournit un résumé des renseignements obtenus sur les cinq industries à l'étude au cours de la période qui va de 1950 à 1959.

Il convient de faire observer de nouveau que les données ne représentent pas toutes les usines des industries choisies qui ont présenté des rapports, mais seulement les usines importantes. Les tendances indiquées ici n'indiquent peut-être pas, par conséquent, ce qui se passe dans les petites usines. Les compagnies d'une importance plus grande, cependant, fournissent la majorité des emplois dans les industries à l'étude. L'analyse se fonde sur l'emploi moyen dans chaque catégorie d'emploi à l'égard de laquelle on possède des données. Le tableau 2, à la fin du présent rapport, fournit de plus amples renseignements sur les données indiquées dans le graphique n° 2.

Chart 2

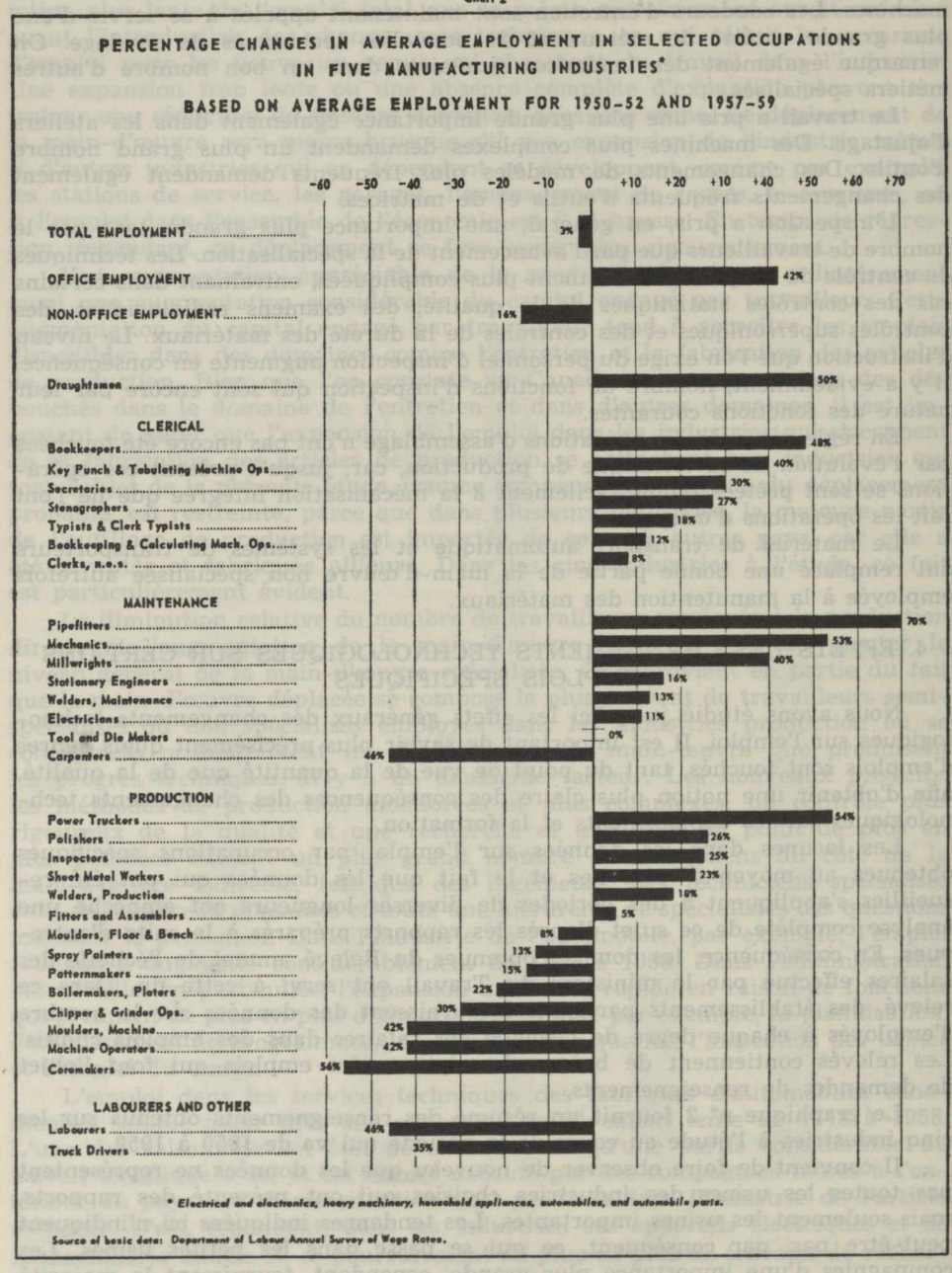

* Electrical and electronics, heavy machinery, household appliances, automobiles, and automobile parts.

Source of basic data: Department of Labour Annual Survey of Wage Rates.

Translation of Chart 2

Traduction du graphique 2

Chart 2

Percentage Changes in Average Employment in Selected Occupations in Five Industries* Based on Average Employment for 1950-52 and 1957-59.

Graphique 2

Changements (en pourcentage) de la moyenne de l'emploi, dans cinq branches de l'industrie manufacturière d'après la moyenne de l'emploi en 1950-1952 et 1957-1959.*

Total Employment	*Total de l'emploi*
Office Employment	*Emplois dans les bureaux*
Non-Office Employment	*Emplois en dehors des bureaux*
Draughtsmen	*Dessinateurs*
CLERICAL	**TRAVAIL DE BUREAU**
Bookkeepers	*Comptables*
Key Punch & Tabulating Machine Ops.	*Mécanographes (poinçonneurs et machines tabulatrices)*
Secretaries	*Secrétaires*
Stenographers	*Sténographes*
Typists & Clerk Typists	*Dactylographes et commis dactylographes*
Bookkeeping & Calculating Mach. Ops.	*Comptables et mécanographes (calculatrices)*
Clerks	*Commis*
MAINTENANCE	**ENTRETIEN**
Pipefitters	*Tuyauteurs*
Mechanics	*Mécaniciens*
Millwrights	*Machinistes*
Stationary Engineers	*Mécaniciens en machines fixes*
Welders, Maintenance	*Soudeurs (entretien)*
Electricians	*Électriciens*
Tool and Die Makers	*Outilleurs-matriceurs*
Carpenters	*Menuisiers*
PRODUCTION	**PRODUCTION**
Power Trucks	*Conducteurs de fardiers à moteur*
Polishers	*Polisseurs*
Inspectors	*Inspecteurs*
Sheet Metal Workers	*Tôliers*
Welders, Production	*Soudeurs (production)*
Fitters and Assemblers	*Ajusteurs et monteurs*
Moulders, Floor & Bench	*Mouleurs en fosse et à l'établi*
Spray Painters	*Peintres au pistolet*
Patternmakers	*Modeleurs*
Boilermakers, Platers	*Chaudronniers, blindeurs*
Chipper & Grinder Ops.	*Burineurs et ébardeurs*
Moulders, Machine	*Mouleurs à la machine*
Machine Operators	*Mécaniciens*
Coremakers	*Noyauteurs*
LABOURERS AND OTHERS	**MANŒUVRES ET AUTRES**
Labourers	*Manœuvres*
Truck Drivers	*Conducteurs de camions*

*Electrical and electronics, heavy machinery, household appliances, automobiles, and automobile parts.

Source of basic data: Department of Labour Annual Survey of Wage Rates.

**Électricité et électronique, machinerie lourde, appareils ménagers, automobiles et pièces d'automobiles.*

Source des données fondamentales: Relevé annuel des échelles de salaires par le ministère du Travail.

Ce graphique indique que, malgré une légère baisse de l'emploi total constaté dans d'importantes usines choisies et représentant les cinq industries au cours de la période d'environ sept ans, l'emploi dans les bureaux (c'est-à-dire, les employés aux écritures, les employés de l'administration et les employés professionnels) a augmenté considérablement, jusqu'à 42 p. 100, tandis que l'emploi en dehors des bureaux (les autres emplois) accuse une baisse appréciable, baisse de 16 p. 100, qui s'est manifestée dans chacune des cinq industries, de même que dans l'ensemble des industries.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Monsieur le président. Il y a quelque temps, avant Noël, certains journaux ont étudié la différence qui existe entre les industries de service et les industries de production.

Je suppose, monsieur Dymond, que, lorsque vous parlez d'une augmentation des emplois dans les bureaux et d'une diminution des emplois en dehors des bureaux, vous parlez surtout des industries de production, que ceux qui sont employés en dehors des bureaux sont des personnes employées à la production directe et que les emplois dans les bureaux comprennent tous ceux qui ne sont pas, je suppose, employés à la production directe. Autrement dit, les personnes employées en dehors des bureaux sont des personnes qui assurent la production et la seule production directe est redevable à ce groupe relativement restreint, n'est-ce-pas?

M. DEUTSCH: Oui, monsieur le sénateur, c'est bien cela. Le rapport antérieur dont vous avez parlé était une étude de M. Denton dans laquelle nous avons réparti les diverses tendances des industries de service et des industries de production.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Pour m'exprimer plus clairement, l'industrie de la production comprend n'est-ce-pas un grand nombre d'emplois de service?

M. DEUTSCH: Oui, et lorsque M. Dymond indique les changements qui se manifestent dans l'industrie de la production, il veut parler de l'augmentation du travail de bureau en soulignant que le travail de production directe est à la baisse alors que le travail de bureau dans l'industrie de la production augmente.

Pour les différentes occupations, il y a une grande variété dans les changements qui se produisent dans les diverses industries. Neanmoins, il y a une répartition de base que l'on peut voir au graphique 2. Les seuls emplois de bureau auxquels s'appliquent les données du tableau sont les emplois de bureau ayant trait aux écritures. Il ne fournit aucune donnée pour les emplois de bureau d'ordre professionnel, semi-professionnel ou technique et pour les autres spécialisations, sauf les emplois de dessinateurs.

Parmi les emplois de bureau, celui de commis aux écritures indique l'expansion la plus lente, mais même ce chiffre est supérieur à celui de l'emploi total dans l'ensemble des usine visées par les données en question. Les autres groupes d'emplois de bureau indiqués se sont accrus plus rapidement et, dans certains cas, beaucoup plus rapidement que les emplois de commis. Un seul groupe, cependant, celui des comptables, a pris plus d'importance que ne l'a fait l'ensemble des emplois de bureau.

Le tableau indique donc ce qui s'est produit, non seulement dans les emplois à l'étude, mais aussi dans les emplois pour lesquels on ne possède pas de données. Il laisse supposer une augmentation considérable des emplois de bureau qui ne comportent pas de travail d'écriture. L'augmentation de 50 p. 100 du nombre de dessinateurs l'indique. Des augmentations encore plus considérables ont dû se produire au cours de cette période dans un bon nombre d'emplois professionnels, d'emplois hautement techniques ou administratifs et d'emplois de spécialistes dans l'administration du personnel pour lesquels

on n'a pas obtenu de données au cours du relevé annuel. Un bon nombre de ces emplois tombent sans aucun doute dans la catégorie des emplois qui prennent aujourd'hui le plus d'expansion dans le monde du travail.

Pour revenir aux emplois de bureau, il convient de faire observer que les indices d'expansion dans les emplois mécanographes, qui sont plus élevés en comparaison des emplois de commis, reflètent la tendance vers la mécanisation du travail de bureau et indiquent la transition abrupte que produit le progrès technique sur ces deux groupes d'emplois.

On a pu constater des tendances variées parmi les emplois d'entretien dans les diverses industries; mais, là encore, des courbes générales se dessinent. A tout prendre, ces emplois se sont multipliés relativement vite. L'expansion la plus rapide est celle des emplois de tuyauteurs, de machinistes et de mécaniciens d'entretien. Pour les outilleurs-matriceurs, le tableau est, dans une certaine mesure, un peu embrouillé en raison de la ligne de conduite de certaines industries qui confient de plus en plus des travaux par sous-contrat à des ateliers spécialisés. Le seul emploi de ce groupe qui accuse une baisse est la menuiserie. Cela peut s'attribuer, d'une part, au volume variable des travaux de construction et, d'autre part au fait qu'une plus grande quantité de ce genre de travail exécuté en dehors des usines en vertu de contrats.

Quant aux employés affectés à la production, la tendance à la variation dans les diverses industries est même plus prononcée, mais on constate encore des courbes générales. La forte augmentation du nombre de conducteurs de chariots porteurs motorisés est associée à la diminution du nombre d'ouvriers et de conducteurs de camions mais n'en est pas responsable. On a déjà parlé de l'expansion du travail d'inspection et de l'effet plutôt médiocre que les progrès techniques ont eu sur les opérations d'assemblage dans ces industries. On a constaté que l'augmentation du nombre de soudeurs dans la production est fortement concentrée dans l'industrie de l'automobile.

La diminution des opérateurs de machines s'est produite dans les industries des appareils électriques, de l'automobile et des pièces d'automobiles, où la mécanisation de ces opérations a été considérable. La mécanisation de plus en plus répandue dans les fonderies et dans le travail de peinture et de blindage justifie la plupart des autres baisses que l'on a constatées.

Il importe de faire remarquer que le graphique et le tableau en question n'embrassent pas tous les emplois des divers groupes à l'étude. Cependant, les emplois étudiés sont suffisamment nombreux pour indiquer de façon assez détaillée les zones où l'emploi est à la hausse, celles où il est à la baisse et celles où il demeure relativement stable. Le mouvement qui se produit dans la structure de l'emploi au sein de ces industries vers les emplois administratifs qui ne sont pas des emplois de bureaux et, dans les usines, vers les emplois d'entretien et vers certains emplois de production est manifeste. Ces mouvements démontrent encore mieux le haut degré d'habileté, de connaissances techniques et de spécialisation que l'on exige de plus en plus de la main-d'œuvre.

5. L'AUTOMATISATION DES BUREAUX ET SES EFFETS SUR L'EMPLOI

L'un des changements les plus remarquables qui se soient produits au Canada dans le monde du travail depuis le début du siècle est l'augmentation des emplois de bureaux qui, de la neuvième place qu'ils occupaient, sont passés au deuxième rang dans la liste des emplois. A mesure que le groupe a augmenté, sa composition s'est transformée. En 1901, 67 p. 100 des commis étaient des hommes. En 1960, un peu plus de 61 p. 100 d'un effectif de bureau grandement accru était composé de femmes. Les employés masculins des bureaux visent à se grouper dans les emplois de surveillants et dans les emplois plus mécanisés, tandis que les femmes forment la grande masse des employés chargés de la dactylographie, de la sténographie et de secrétariat.

Il se produit aussi des transformations dans la nature même du travail de bureau. La conception classique du commis en veste noire, visière et garde-manches qui se chargeait des écritures de la petite entreprise familiale ou d'une petite société remonte à la fin du siècle dernier. A mesure que le commerce a grandi, on a fait face au surcroît de travail de bureau en créant des départements distincts selon les fonctions ou selon les divisions géographiques, ou des unités de travail faciles à diriger composées d'un seul employé ou d'un groupe d'employés. C'est là la tendance qui s'est manifestée au cours des cinq premières décennies du siècle, tendance qui a entraîné et qui explique l'expansion extraordinaire du travail de bureau. Les problèmes qui sont survenus par la suite ont été des problèmes de communication, de coordination et de contrôle. Le traitement mécanique des données et, plus récemment, le calculateur électronique fournissent de plus en plus aujourd'hui les moyens de résoudre ces problèmes.

Cette répartition du travail de bureau peut amener un ralentissement de l'expansion de l'effectif des employés de bureau. De 1941 à 1951, par exemple, environ 50 p. 100 de l'augmentation du nombre des employés de bureau provenait du fait que la proportion de ces employés augmentait dans les industries où les employés de bureau étaient les plus nombreux. L'autre moitié de cette expansion provenait de l'augmentation générale qui s'est produite dans ces mêmes industries.

Mais, au cours de la dernière décennie, on ne peut attribuer que 5 p. 100 de l'augmentation des emplois de bureau à l'intensité croissante de ce genre d'emploi dans des industries déterminées. L'augmentation des emplois de bureau au cours de la dernière décennie est attribuable, en majeure partie, à l'expansion générale des industries qui employaient déjà un personnel de bureau.

Il semble donc que la mécanisation et l'automatisation dans les bureaux expliquent le ralentissement de l'expansion de l'emploi que l'on constate déjà dans les bureaux et qui a tendance à continuer.

Les recherches qu'a poursuivies jusqu'à présent la Direction de l'économique et des recherches du ministère du Travail relativement aux effets des progrès techniques sur l'emploi dans les bureaux d'affaires et autres bureaux ont été limitées. Bien que les effets de la mécanisation des bureaux et des changements apportés dans l'organisation et dans les systèmes sur les emplois de bureau constituent le domaine sur lequel doit porter l'enquête, les recherches ont été concentrées sur l'analyse électronique des données, qui est le changement le plus récent, mais probablement, à longue échéance, le plus important de tous les changements qui se produisent dans le domaine de l'emploi dans les bureaux.

Au cours de l'été de 1958, on a commencé à étudier dans une grande compagnie d'assurance canadienne les effets de l'introduction de l'analyse électronique des données. Le but de cette étude était d'obtenir autant de renseignements détaillés que possible sur la main-d'œuvre et sur les changements qui se produisent lorsqu'on prend une décision aussi importante. Pour compléter cette étude spécifique, qui se poursuit encore à l'heure actuelle, étant donné que l'intégration totale des calculateurs électroniques dans un bureau est très lente, un relevé général de la situation de l'analyse électronique des données au Canada au début de 1960 a également été entrepris. On a adressé par la poste à tous les usagers de calculateurs connus à l'époque un questionnaire leur demandant des renseignements précis sur les sortes de travaux qu'accomplit cet outillage, sur le nombre et le type des calculateurs utilisés, sur le genre et l'importance des maisons qui les utilisent et sur le nombre de personnes employées dans les services où ils sont utilisés. Tous ont répondu au questionnaire.

Nous profitons de l'occasion pour présenter au Comité ces données qui n'ont pas encore été publiées.

Il y avait en fonctionnement au Canada, le 1er janvier 1960, 89 calculateurs de toutes dimensions répartis entre 69 organismes dans 72 établissements. Treize organismes employaient 2 calculateurs, un organisme en employait 3, et un autre en employait 4.

Si le nombre de calculateurs électroniques employés au Canada au début de 1960 savoir 89, semble être peu élevé, il ne faut pas oublier que notre pays n'en comptait pas un seul quatre ans auparavant. De plus, le nombre de calculateurs en fonctionnement a quadruplé au cours des deux dernières années et, si l'allure actuelle se poursuit au cours de la prochaine décennie, l'analyse électronique des données pourrait devenir la caractéristique dominante du travail de bureau dans les maisons d'affaires, dans l'industrie et dans l'administration gouvernementale au Canada.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Y en a-t-il dans les services de l'État?

M. DYMOND: Oui, et à tous les niveaux.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Peut-on obtenir des chiffres précis en ce qui concerne les services de l'État?

M. DYMOND: Oui, je le pense.

A l'heure actuelle, les calculateurs électroniques sont fortement concentrés dans quelques régions. Presque la moitié de toutes les installations d'analyse électronique des données au Canada se trouvent à Montréal et à Toronto et plus des trois quarts des grandes installations de calculateurs se trouvent également dans ces deux villes.

Le quart environ de tous les calculateurs se trouve dans les usines et un autre quart dans l'industrie des services qublics, qui comprend les universités, les hôpitaux, les maisons de services commerciaux et les bureaux de services de calcul électronique. Environ 15 p. 100 de toutes les installations de calcul électronique se trouvent dans les ministères et dans les organismes du Gouvernement, pourcentage qui pourrait vous aider à calculer le nombre exact, tandis qu'on en trouve autant dans les sociétés financières et particulièrement dans les sociétés d'assurance.

L'application du calcul électronique comprend toute la gamme des opérations depuis l'analyse des données intégrées, y compris la préparation des factures des clients par certaines sociétés d'assurance, jusqu'au calcul de la formule alimentaire la plus économique pour les pourceaux par un bureau de service commercial à l'intention d'un de ses clients. La totalité du temps affecté au calcul électronique a été consacrée, moitié à l'analyse de données commerciales et moitié à des calculs scientifiques et techniques. Si, cependant, le temps est calculé de façon à représenter les débits respectifs des grandes et des petites installations, l'analyse des données commerciales l'emporte sur celle des données scientifiques dans la proportion de 3 à 1. A cet égard, il convient de faire observer qu'une bonne part des calculs techniques et scientifiques pour fins de recherches se fait sur des calculateurs «analogues» qui n'ont pas été mentionnés dans le relevé d'après lequel ces chiffres sont établis.

Les effets de l'utilisation d'appareils électroniques d'analyse des données se font sentir en dehors des établissements où sont installés ces appareils. Trente et une des 89 installations en fonctionnement au Canada au début de 1960 ont loué des services à 116 autres usagers. Ce nombre supplémentaire d'usagers est impressionnant, mais la proportion entre le nombre total d'heures de location par semaine et l'ensemble de l'utilisation des calculateurs est faible.

Bien qu'il n'ait pas été possible d'indiquer combien d'emplois ont été supprimés par les 89 calculateurs utilisés au Canada, le relevé a démontré, par contre, que ces machines ont crée 1,215 emplois à temps complet qui n'existaient pas avant l'introduction d'appareils électroniques d'analyse des données. Le fonctionnement et l'entretien de ces calculateurs exigent les services de 646

autres employés à temps partiel. Il convient d'ajouter que trois sur quatre des nouveaux emplois se rattachant à l'analyse électronique des données sont confiés à des hommes.

Sur 100 nouveaux postes à temps complet, 29 sont confiés à des employés qui dressent des programmes, 14 à des administrateurs, 12 à des opérateurs de calculatrices automatiques, 11 à des techniciens de calculatrices automatiques, 10 à des planificateurs et 24 autres emplois divers sont confiés à des préposés à des installations connexes, aux dactylographes de données, aux préposés à la magnétothèque, aux réceptionnistes de service central de calcul automatique, aux mécanographes-poinçonneurs et aux vérificateurs dont le travail à temps complet est de préparer la manière destinée aux calculatrices automatiques.

Vous voyez que ces employés établissent leur propre terminologie pour décrire leurs secteurs particuliers de travail.

Exception faite de la catégorie des «autres emplois» tous ces nouveaux postes sont de nature hautement spécialisée. Dans presque tous les cas, ces emplois exigent les services de spécialistes techniques ou administratifs de grande envergure possédant une instruction et une formation très poussées et, dans la plupart des cas, à des degrés variés, une formation et de l'expérience dans un domaine spécialisé.

Au cours du relevé par correspondance, on n'a pas tenté d'évaluer l'impulsion réelle ou possible que l'introduction de l'analyse électronique des données donnera à l'emploi. La complexité de cet aspect de l'analyse électronique des données est telle que toute enquête par la poste à ce sujet est insuffisante. Cependant, la question fera l'objet de recherches plus poussées. Il est peut-être intéressant de signaler que le nombre total d'employés dans les établissements dotés de machines à calculer était de 177,000 en janvier 1960. Comme bien l'on pense, une très grande partie de ce total, soit 42 p. 100, représente des emplois de bureau.

Cette brève étude de l'importance actuelle de l'analyse électronique des données au Canada ne signifie pas nécessairement que la mécanisation des bureaux sert aujourd'hui uniquement et essentiellement à cette fin. Comme nous l'avons déjà mentionné, la mécanisation des bureaux comprend toute la gamme des machines, depuis la machine à écrire et les petites machines de bureaux jusqu'aux machines calculatrices. L'importance des calculateurs électroniques consiste en ce qu'ils vont vraisemblablement, plus que toute autre innovation dans ce domaine, révolutionner la façon dont le travail est organisé et exécuté dans les bureaux et modifier ainsi, dans une large mesure, la répartition des emplois entre les employés des bureaux. Ainsi qu'on l'a déjà mentionné, l'utilisation de calculateurs électroniques et d'une grande variété d'autres machines de bureaux à grande vitesse et à rendement élevé amène déjà un ralentissement dans l'expansion de l'emploi dans les bureaux.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Monsieur le président, je me demande si le dernier paragraphe de la cinquième partie concorde avec ce que le témoin a dit un peu plus tôt dans son exposé. Je ne saurais trouver ce passage en ce moment, mais il a parlé d'une expansion du travail de bureau attribuable aux changements survenus dans le caractère du travail qui doit être accompli dans ces industries et à l'expansion des industries. Si cette expansion est constatée, je me demande comment doit s'interpréter la dernière phrase.

M. DYMOND: Je crois lire votre pensée, monsieur le sénateur. La première assertion s'appliquait à la longue période écoulée depuis 1901, période dont je vais parler dans un instant. Pour la période de 1941 à 1951, la première assertion portait sur les emplois de bureaux et on disait que 50 p. 100 de l'augmentation du nombre d'emplois de bureaux était attribuable au fait que certaines industries qui emploient un personnel de bureau en ont augmenté le nombre et que l'autre facteur d'augmentation était l'expansion.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Ce fait est mentionné à la page 18 de votre texte.

M. DYMOND: En effet. Au cours de la dernière décennie, on attribuait au premier facteur l'intensification, 5 p. 100 seulement de l'augmentation du nombre d'emplois de bureaux; tout le reste provenait de l'expansion des industries qui employaient un personnel de bureau; autrement dit, l'intensification n'a pas été plus grande au cours de la dernière décennie, c'est-à-dire, la proportion des employés de bureau par rapport au total des employés au sein de chaque industrie n'augmente pas beaucoup, tandis que, pendant la décennie précédente, c'est-à-dire, entre 1941 et 1951, c'était là le facteur principal de l'expansion du travail de bureau.

C'est de cette dernière tendance que j'ai parlé ici, tendance qui s'explique en partie par une utilisation accrue.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Merci.

M. DYMOND: Il est bon d'examiner les transformations spécifiques de l'emploi qui ont été étudiées jusqu'à présent, en les comparant aux grandes tendances qui se sont manifestées dans l'emploi dans notre pays au cours de la première moitié du siècle. Les tendances de la période qui va de 1901 à 1960 figurent au graphique 3. Puis-je vous faire observer que ce graphique représente simplement des pourcentages de la population active du pays; ces pourcentages n'indiquent pas des facteurs absolus de l'expansion, mais un pourcentage de la main-d'œuvre dans un emploi particulier au cours de l'une des décennies mentionnées.

Dans le graphique, les emplois ont été groupés en six grandes catégories, dont les deux plus grandes sont les employés de bureau et les travailleurs d'usine. On trouve dans le premier groupe les commis, les membres des professions libérales, les gérants, les employés du commerce et ceux de la finance, tandis que l'autre groupe compte les employés d'usine, les mécaniciens, les ouvriers de la construction et la main-d'œuvre non spécialisée. La catégorie «ressources» comprend les pêcheurs les bûcherons et les mineurs.

Le graphique 3, ajoutons-le, indique les transformations de la structure de la main-d'œuvre exprimées par le pourcentage de chaque groupe par rapport au total au cours des décennies successives.

On peut voir immédiatement que les transformations de l'emploi ne se sont pas produites à une allure régulière. Chaque groupe d'emplois a été soumis à des variations considérables pendant toute la période quant à la proportion de la population active qu'il représente. Dans l'ensemble, les emplois de bureau, par exemple, se sont multipliés rapidement au cours des décennies qui comprennent les deux guerres mondiales. Le nombre d'emplois agricoles a relativement décliné, mais ce n'est qu'après 1939 que l'on constate une baisse numérique. Il y a eu des alternances d'augmentations et de diminutions dans la proportion des travailleurs d'usine par rapport à l'ensemble de la population active, mais les résultats définitifs révèlent que ce groupe de travailleurs est relativement de la même force numérique qu'il y a 60 ans. Dans les domaines du transport et des télécommunications, le nombre d'emploi s'est accru de façon appréciable par rapport à l'ensemble de l'effectif ouvrier, tandis que le nombre des employés de services publics est légèrement à la hausse et que la catégorie des employés dans l'exploitation des ressources naturelles est à la baisse.

Généralement parlant, les changements qui se produisent dans les besoins de l'économie en ce qui concerne diverses catégories d'employés sont le résultat de l'allure plus ou moins vive à laquelle les industries elles-mêmes prennent de l'expansion ou périclitent et le résultat aussi des changements dans l'importance relative des groupes d'employés de ces industries.

Les débouchés pour une certaine catégorie d'employés spécialisés, par exemple, peuvent varier 1° parce que les industries qui les emploient grandissent

Graphique 3

RÉPARTITION, EN POURCENTAGES, DE LA POPULATION ACTIVE DU CANADA D'APRÈS LES PRINCIPAUX GROUPES D'EMPLOIS MASCULINS ET FÉMININS, 1901–1960

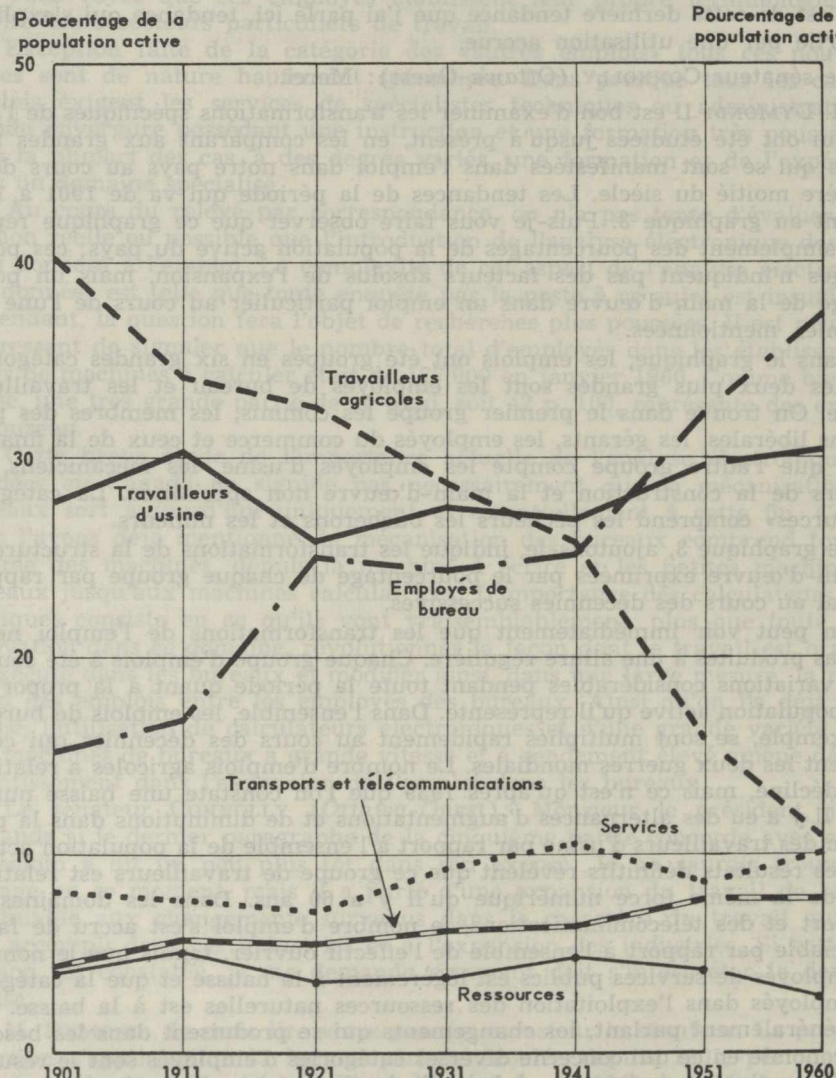

Source: Recensements de 1901 à 1951. Les emplois ont été remaniés d'après la classification de 1951. Les chiffres pour 1941 et 1951 excluent les hommes en service actif. Les chiffres pour 1960 sont fondés sur les données du relevé de la main-d'œuvre du mois de juin 1960.

(ou périclitent) plus rapidement que d'autres industries et 2° parce que ces employés travaillent, dans une proportion plus grande (ou plus faible) dans des industries qui les emploient ou 3° parce que ces deux changements se produisent en même temps. Pour mieux comprendre les tendances qui se sont manifestées par le passé dans le domaine de l'emploi il est bon de discerner la contribution de ces deux facteurs. C'est de ces deux facteurs qu'il s'agissait, il y a quelques instants, lorsque j'ai parlé des emplois de bureau.

L'élément constitutif des emplois de bureau qui a enregistré l'augmentation la plus rapide au cours des 60 dernières années a été le groupe des commis. Vient ensuite le groupe des membres des professions libérales. Au cours de la dernière décennie, cependant, le groupe des membres des professions libérales a dépassé celui des commis. Les emplois dans les domaines de la gérance, du commerce et de la finance accusent une hausse sensible pendant toute cette période, mais pas aussi rapide que celle des deux autres groupes.

La caractéristique principale de l'expansion dans les emplois du bureau entre 1931 et 1951, c'est qu'environ la moitié de cette expansion est attribuable à l'importance que presque toutes les industries ont continué d'accorder à l'utilisation des employés de bureau. Cette hausse peut s'attribuer à l'expansion extraordinaire de la tenue des dossiers et à l'augmentation des communications, deux choses qui ont été nécessaires au cours des dernières décennies pour faire face à la grande complexité des entreprises commerciales modernes. Au cours de la dernière décennie, cependant, presque toute la hausse qui s'est manifestée dans les emplois de bureau pouvait s'attribuer à l'expansion des industries qui utilisaient déjà les services d'une forte proportion de ces employés. Autrement dit, la tendance vers de plus fortes proportions d'employés de bureau dans certaines industries spécifiques s'est considérablement atténuée au cours des dernières années.

Le tableau est quelque peu différent en ce qui concerne les membres des professions libérales. Les trois quarts environ de l'expansion qui s'est manifestée dans ce genre d'emplois au cours des trente dernières années sont attribuables à l'expansion des industries qui employaient déjà une forte proportion de membres des professions libérales. Cette expansion a été fortement concentrée dans les services gouvernementaux et municipaux. Il y a eu, cependant, une hausse importante dans la proportion de la main-d'œuvre de chaque industrie qui se compose de membres des professions libérales. Cette dernière tendance semble se maintenir. Dans l'ensemble, on peut l'expliquer par l'expansion industrielle et par l'augmentation des postes qui nécessitent l'emploi de membres des professions libérales.

La hausse qui s'est produite dans les postes de direction est attribuable presque entièrement à l'expansion industrielle, et particulièrement à l'expansion du commerce de gros et de détail où ces postes constituent plus du quart de tous les emplois.

Les emplois commerciaux se sont multipliés le plus rapidement au cours des premières décennies du siècle; mais, depuis lors, l'expansion a été comparativement plus lente. Cette expansion modeste des 30 dernières années est surtout attribuable au déclin du nombre d'employés affectés à la vente, déclin qui semble être le résultat de progrès techniques, tels que l'utilisation du libre-service et autres perfectionnements des méthodes de vente et des installations dans les magasins de détail.

On constate des tendances divergentes dans la main-d'œuvre ouvrière. Dans le domaine de la construction, le nombre d'emplois s'est accru beaucoup plus vite que dans la main-d'œuvre générale au cours des dernières années, tandis qu'il y a diminution pour les journaliers. Les emplois dans les usines et les emplois de mécaniciens marquent une expansion plus forte que celle de tout autre groupe pour la période qui va de 1939 à 1951; mais, depuis cette

dernière date, la hausse proportionnelle a été plus lente que dans l'ensemble de l'effectif ouvrier.

Nombre de travailleurs en construction (charpentiers, peintres, plombiers) sont employés en dehors de l'industrie de la construction, et il importe d'en tenir compte lorsque l'on étudie les emplois de rechange pour ces travailleurs. Bien qu'il y ait eu, entre 1931 et 1951, une augmentation considérable de la proportion des travailleurs en construction dans les industries qui les emploient, on constate une diminution au cours de la dernière décennie. Autrement dit, les emplois dans le domaine de la construction ont continué de s'accroître depuis 1951, uniquement parce que les industries qui offraient déjà un nombre important de ces emplois connaissaient elles-mêmes une expansion rapide.

Quant aux manœuvres, l'emploi de ce groupe de travailleurs a décliné dans presque toutes les industries au cours des 30 dernières années. Ce déclin aurait été plus prononcé, si certaines des industries qui emploient ces ouvriers en grand nombre n'avaient pas grandi rapidement au cours des dernières décades.

Pour ce qui est de l'agriculture et de l'exploitation des richesses naturelles le changement qui est de beaucoup le plus significatif a été le déclin très prononcé des occupations agricoles. En 1901 ce groupe de travailleurs constituait 40 p. 100 du total de l'effectif ouvrier. En 1960, il n'en constitue que 11 p. 100. Les changements dans les autres occupations de l'exploitation des richesses naturelles, telles que la pêche, l'exploitation des bois et forêts et des mines, ont été relativement peu considérables.

Le sénateur HAIG: Quelle est la cause de ce grand changement dans la main-d'œuvre agricole?

M. DYMOND: C'est là une vaste question, monsieur le sénateur. Je crois que ces changements sont attribuables tout d'abord à la mécanisation et à une productivité agricole accrue.

Le sénateur HAIG: A la mécanisation?

M. DYMOND: Dans une grande mesure, je le pense.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Vous n'avez fait aucune étude spéciale dans ce domaine, n'est-ce pas?

M. DYMOND: Non, monsieur le sénateur, nous n'avons fait aucune étude se rapportant aux progrès techniques. Nous avons fait une étude de la main-d'œuvre agricole qui est reflétée dans un bulletin de 40 à 45 pages que nous avons publié il y a quelques mois.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Mais aucune étude n'a été faite sur l'effet de la mécanisation?

M. DYMOND: Non, pas sous cet angle.

En résumé les changements marquants dans la structure de la main-d'œuvre au cours des 60 dernières années ont été la diminution rapide du nombre des ouvries agricoles et l'augmentation non moins rapide du nombre des employés de bureau. Comme nous l'avons démontré, ces changements ainsi que certains autres changements n'ont pas été réguliers, mais ils ont été sujets à des hausses et à des baisses. Au cours de la dernière décennie, l'augmentation du nombre des occupations de bureau a ralenti, le rythme d'expansion de la main-d'œuvre spécialisée s'est accéléré, les ouvriers agricoles et les occupations non spécialisées constituent une proportion encore moindre du total de la population active et le rythme d'accroissement des occupations manuelles est tombé. Ces tendances générales, spécialement au cours de la dernière décennie, confirment les changements révélés par l'analyse plus détaillée des progrès techniques que nous avons mentionnés plus haut.

Le sénateur HAIG: Permettez-moi de poser une question. Quel a été l'effet de l'interruption pour prendre le café au milieu de la matinée ou de l'après-midi?

M. DYMOND: En fait, monsieur le sénateur, nous avons des données statistiques à ce sujet au chapitre des conditions de travail. Elles portent sur la durée de la période de détente dans l'industrie, les endroits où cette pratique est en vigueur, le nombre de minutes qu'on y consacre dans les diverses industries, de telle sorte que nous pouvons vous donner des chiffres à ce sujet pour l'année 1960.

Le sénateur HAIG: Si vous pouvez nous donner des chiffres, alors allez-y.

M. DYMOND: Je vais en prendre note.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Prenons nous-mêmes une de ces périodes de détente, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Oui, après la lecture du rapport.

Le sénateur HORNER: Les chiffres que vous avez indiquent probablement une interruption de 15 minutes, mais j'ai déjà attendu pendant une demi-heure qu'un homme revienne de prendre le café.

M. DYMOND:

7. OBSERVATIONS ET CONCLUSIONS

D'après les remarques précédentes il est clair que les progrès techniques de l'économie canadienne varient en nature et en importance et que leurs effets sur les besoins en fait de main-d'œuvre sont considérables.

Il convient de noter la gamme variée des progrès techniques qui ont lieu et qui sont mentionnés dans le présent rapport. Ils ne proviennent pas seulement des progrès scientifiques. Ils proviennent de plusieurs autres sources, comme, par exemple, la science de l'organisation d'une usine, la technique de la production, la science de la direction du personnel et des relations industrielles, la technique de la vente et dans diverses autres techniques commerciales.

La découverte de nouveaux produits est aussi un facteur important. La grande augmentation de production de matériel pour appareils phonographiques de haute-fidélité et stéréophoniques, par exemple, est plutôt une conséquence de la stimulation de la demande de ces produits que de découvertes fondamentales récentes qui facilitent leur production. Ces nouvelles demandes sont, assurément, réelles et légitimes et leur découverte et leur mise en valeur sont aussi productives et aussi importantes pour l'emploi que la découverte et l'exploitation d'un gisement minéral.

Si certains progrès techniques sont le résultat d'une idée nouvelle, beaucoup d'autres sont principalement une adaptation des usines à des changements dans les conditions économiques. Ces changements peuvent être des changements dans l'importance ou la nature du marché pour un produit, des changements dans les réserves disponibles des richesses productives telles que la main-d'œuvre, le capital, le matériel, les facilités en fait d'énergie ou de transport, des changements institutionnels ou d'attitude comme une concurrence étrangère accrue, un changement dans la politique gouvernementale ou la fusion de deux usines ou plus qui amène un déplacement ou la rationalisation de la production.

Il n'y a aucun doute que les changements technologiques rendent possibles la création de biens et de services plus nombreux et meilleurs, mais ils créent aussi un ensemble de problèmes pour la société et les individus qui la composent.

Le progrès technique met souvent l'ouvrier devant des choix très difficiles. Chaque manière de s'adapter à une nouvelle situation est une épreuve. Une nouvelle formation nécessite une dépense considérable de temps, d'argent et d'énergie. Se transporter dans un endroit où il y a de l'emploi est une opération qui occasionne des dépenses et ce déplacement force le travailleur à quitter ses amis et parfois à se séparer de sa famille. Si un ouvrier est très fortement attaché à une localité, il peut préférer y prendre un emploi à un niveau de spécialisation inférieure qui s'accompagne d'une perte de gain et d'une baisse de statut.

L'effet du progrès technique sur divers groupes d'ouvriers est différent et dépend d'un certain nombre de facteurs. Le niveau général de l'activité économique, la mesure dans laquelle l'établissement qui l'emploi participe à la prospérité ou à la dépression de l'industrie à laquelle il appartient, l'âge et l'ancienneté de l'individu, son occupation et sa spécialité, tout cela est important.

En période d'expansion économique, il est beaucoup plus facile de faire les adaptations nécessaires par un changement d'ordre technique. Si la compagnie participe à la prospérité générale, un employé peut être plus facilement transféré à d'autres emplois dans l'établissement et les clauses d'ancienneté des accords collectifs offrent une plus grande mesure de protection.

Durant les périodes d'expansion économique, le fardeau principal des changements d'ordre technique retombe sur le secteur des nouveaux emplois, c'est-à-dire, que les possibilités de travail n'augmentent pas aussi rapidement dans les établissements touchés qu'elles ne l'auraient fait avec les vieilles techniques. Dans ce cas, le groupe qui souffre le plus du changement est celui des nouveaux employés qui peuvent trouver plus difficile d'entrer dans la force ouvrière dans des métiers traditionnels.

En temps de déclin économique, si la compagnie en question participe à la tendance générale de l'industrie, l'emploi total non seulement n'augmente pas, mais il décline souvent, ce qui fait que les mises à pied deviennent nécessaires. A cause des dispositions d'ancienneté qui figurent dans les conventions collectives, les jeunes ouvriers ressentiront bien plus que les vieux les inconvénients de la mise à pied.

Bien que les dispositions d'ancienneté protègent en général l'ouvrier qui travaille quelque part depuis longtemps, il se peut que, dans un établissement donné, des employés ayant plusieurs années d'ancienneté soient mis à pied, alors que, dans une autre usine qui est en voie d'expansion on embauche de nouveaux employés.

Cependant, on ne rencontre dans aucun autre secteur de la force ouvrière plus de problèmes d'adaptation que chez les ouvriers âgés. Les ouvriers âgés, et dans le présent contexte ce sont les ouvriers d'environ 40 ans ou plus, ont des racines profondes dans une localité; ils ont généralement des obligations familiales plus étendues et ont investi plus de temps et d'effort dans le travail ou la spécialité touché par le changement d'ordre technique. Même lorsque ces ouvriers sont disposés à faire de plus grands sacrifices, il se peut que leur âge soit un obstacle qui les empêche d'obtenir un emploi ailleurs et qu'ils ne soient plus assez souples, du point de vue physique et intellectuel, pour recevoir aisément une autre formation. En conséquence, ils peuvent trouver de plus en plus difficile d'obtenir un autre emploi régulier comportant un salaire comparatif à leur salaire antérieur. Dans ce cas, leurs familles doivent s'imposer des privations et, bien que désireux de le faire, ils ne peuvent pas contribuer beaucoup à la prospérité du pays.

Si, en général, les diverses clauses de sécurité des conventions collectives protègent assez bien l'ouvrier âgé, elles protègent moins efficacement le jeune. Pour cette raison les jeunes ouvriers ont des problèmes assez différents. Souvent its ressentent bien plus que les ouvriers âgés les inconvénients des déplacements attribuables aux changements d'ordre technique, mais ils sont généralement plus en mesure d'obtenir un autre emploi. Ils sont plus mobiles, moins attachés à un endroit et à un milieu particuliers, ils ont une mise de fonds plus faible dans le métier ou la spécialisation dont ont les déplace et, enfin, ils ont généralement la préférence lors de l'embauche, toutes les autres considérations étant égales. A cause de leur âge, ils peuvent mettre à profit plus aisément les différents cours de formation donnés par des usines et des institutions publiques pour s'améliorer et apprendre des spécialités que l'industrie demande. Cela ne veut pas dire que la formation du jeune ouvrier ne comporte pas de problèmes, mais plutôt que l'adaptation à une demande changeante de main-d'œuvre est relativement plus facile pour lui que pour l'ouvrier âgé.

Dans le cas des employés de bureau, les problèmes d'adaptation sont encore différents. Les commis forment le groupe pour lequel les effets des déplacements occasionnés par les changements d'ordre technique peuvent être le plus graves. Comme nous l'avons noté plus haut, ces employés à l'heure actuelle sont surtout des femmes et le roulement des emplois est assez considérable. Cela signifie que, moyennant une certaine prévoyance, les employeurs peuvent éviter ou réduire le besoin de mettre à pied des employés en diminuant l'embauche et en faisant que le nombre des emplois diminue par le phénomène naturel des départs.

Mais cela ne résout pas le problème; il se trouve encore reporté sur les jeunes qui entrent dans la force ouvrière ou évidemment, sur ceux qui sont déjà employés.

Le problème a un autre aspect. Les types les plus récents de mécanisation dans les bureaux; comme l'introduction des machines à calculer électroniques, font qu'il est possible de combiner plusieurs opérations en une seule. Cela réduit le besoin de groupement des services de bureau et des travaux connexes et peut rendre superflu le travail de plusieurs surveillants à des niveaux intermédiaires de la hiérarchie bureaucratique. Ces surveillants sont fréquemment des gens âgés qui ont de nombreuses années d'expérience mais qui possèdent rarement les aptitudes mathématiques et techniques essentielles au maniement des machines calculatrices si en vogue aujourd'hui et aux occupations connexes. Voici donc un autre secteur de déplacement éventuel.

La disparition relative des emplois de surveillance de bureau a un autre résultat important; elle tend à raccourcir l'échelle des promotions pour un grand nombre d'employés de bureau. Cela signifie que les jeunes employés de bureau, s'ils restent indéfiniment dans le même secteur du marché du travail, ont le choix entre conserver des emplois relativement peu rémunérés et routiniers ou faire un saut considérable dans la hiérarchie des employés semi-professionnels pour occuper un poste dans le domaine de la technique ou dans le domaine de la direction du personnel. Cet avancement n'est pas facile sans une bonne éducation et une formation spécialisée. Il est clair, par conséquent, que des problèmes importants d'adaptation ont été créés et le sont encore par les progrès techniques que connaît l'économie canadienne. Un trait commun à beaucoup de ces problèmes, c'est l'avantage qu'ils procurent à ceux qui possèdent un niveau de plus en plus élevé d'éducation de base et de formation spécialisée. Il est donc de plus important pour les écoliers de bien comprendre, non seulement les faits principaux au sujet des changements qui se produisent dans le monde, mais aussi les rapports réels qui existent entre leurs études et ce qu'on leur demandera de faire au cours de leur carrière. Si les jeunes ne comprennent que d'une manière vague comment leurs études les préparent à leurs emplois et à leurs carrières de demain, ils ne sont que trop

vulnérables devant l'attrait trompeur d'un travail immédiat qui apporte un revenu apparemment régulier et un travail peu exigeant.

Il faut bien remarquer que les recherches sur lesquelles se fondent ces commentaires ne sont pas encore complètes. Il faut les étendre dans différentes directions. Non seulement il y a des domaines où l'on a fait peu de recherches et d'autres où l'on n'en a pas fait du tout, mais la situation change si vite que certains faits mis en lumière sont déjà désuets. Il est clair que les renseignements systématiques et sûrs au sujet des progrès techniques et les diverses adaptations qu'ils entraînent ont besoin d'être compilés afin que l'on puisse évaluer continuellement les besoins en fait de main-d'œuvre et les problèmes de formation et que l'on puisse trouver des solutions appropriées.

Le sénateur CROLL: Monsieur le président, j'aurais une autre question à poser. J'abuse peut-être de la présence du témoin. S'il ne veut pas répondre, il est libre de ne pas le faire. On a soulevé la question des interruptions pour prendre le café. Souvent la question a été posée devant moi et il serait peut-être opportun d'obtenir à ce sujet l'opinion d'un expert. Je suppose, monsieur Dymond que vous avez lu l'exposé à l'étude; vous l'avez peut-être rédigé vous-même. Voudriez-vous nous parler de l'effet de l'interruption en question sur le moral des employés, sur la productivité et sur les relations ouvrières. Quel a été le résultat de votre étude?

M. DYMOND: Monsieur le sénateur, je dois avouer que nous n'avons pas fait une étude approfondie des effets des interruptions du travail pour prendre le café. Nous avons simplement réuni des données sur la durée des périodes de détente dans l'industrie, mais nous ne nous sommes pas occupés de l'influence de ces périodes de détente sur la productivité, sur le moral des employés ou autres domaines connexes.

Le sénateur CROLL: Quelle est la portée d'une telle étude si elle est simplement un calcul exécuté par une machine électronique? Le calcul de la durée de l'interruption pour le café ne semble vraiment pas une étude qui en vaut la peine.

M. DYMOND: Ce calcul faisait partie de l'étude qui portait sur les conditions de travail dans l'industrie canadienne et son but est simplement de renseigner la direction, les syndicats et les autres personnes intéressées sur ce qui se pratique dans ce domaine afin que les industries qui veulent se conformer à la pratique générale puissent le faire. L'étude que nous avons faite avait seulement pour but de découvrir quelle est la pratique ordinaire à l'heure actuelle.

Le sénateur CROLL: Pouvez-vous nous dire quelle est la pratique ordinaire, si vous vous en souvenez?

M. DYMOND: Je ne saurais m'en souvenir à l'instant.

Le sénateur HAIG: Je veux participer à la discussion de cette question, parce que j'en connais quelque chose. L'une des plus grandes sociétés au Canada, une compagnie d'assurances, a fait l'essai de cette récréation pour prendre une tasse de café. Le personnel de la compagnie était logé dans un immeuble de six étages et il y avait une cafétéria au rez-de-chaussée. En moyenne, chaque employé consacrait une demi-heure à ce genre de récréation. En prenant leur café, les gens fumaient et discutaient. La personne qui était à la tête des employés féminins a dit: «Faisons un changement et que l'on serve le café à chaque étage.» Le directeur a répondu: «On ne paiera pas pour le café.» Et la femme a repris: «Ils paieront les deux tiers.» On a limité la récréation à dix minutes. Cette règle a été établie. On apporte le café, les jeunes filles le prennent sans être surveillées. Et il n'est pas permis de fumer dans l'immeuble. Pour avoir fumé, une employée peut perdre son emploi. Les employés prennent dix minutes pour boire leur café, puis ils

TABLEAU 2

CHANGEMENTS DU POURCENTAGE DE LA MOYENNE DE L'EMPLOI, DANS LE CAS D'OCCUPATIONS CHOISIES DANS CINQ INDUSTRIES DE FABRICATION D'APRÈS LA MOYENNE DE L'EMPLOI EN 1950-1952 et 1957-1959

—	INDUSTRIE				
	Électricité et Électronique	Appareils pour usage domestique	Machinerie lourde	Pièces d'automobiles	Automobiles
TOTAL DE L'EMPLOI	+ 1 (13)	− 4 (12)	− 9 (13)	− 27 (8)	0 (6)
EMPLOIS DANS LES BUREAUX	+ 45 (12)	+ 28 (11)	+ 15 (13)	+ 34 (8)	+ 52 (6)
EMPLOIS EN DEHORS DES BUREAUX	− 20 (13)	− 9 (12)	− 15 (13)	− 35 (8)	− 11 (6)
Dessinateurs	+ 38	+570	+ 39	+ 25	+ 14
Travail de bureau					
Comptables	+ 9	+ 47	+ 29	+ 36	+155
Mécanographes (machines comptables et calculatrices)	− 15	+ 87	+ 72	− 31	+ 21
Mécanographes (poinçonneuses et machines tabulatrices)	+ 13	+ 38		+ 69	+ 51
Secrétaires	+ 8	+ 93	+ 52	+ 21	+ 46
Sténographes	+ 15	+ 15	− 22	+ 4	+108
Dactylographes et commis dactylographes	+ 21	+ 30	+ 19	+ 26	+ 12
Commis	− 1	+ 6	+ 32	− 8	+ 12
Entretien					
Menuisiers	− 66	− 20	− 20	− 10	− 20
Outilleurs-matriceurs	− 25	− 17	− 7	− 31	+ 40
Machinistes	+367		+ 5	+ 53	+ 33
Tuyauteurs	+675		+ 3	+ 13	+ 70
Soudeurs	+ 13	+ 22		+ 84	+ 8
Mécaniciens	+122		+ 26	− 41	+ 76
Électriciens	− 35	− 3	+ 24	− 10	+ 42
Mécaniciens de machines fixes	+ 33	+ 6	+ 9		
Production					
Mouleurs à la machine			− 35	− 62	
Mouleurs en fosse et mouleurs à l'établi			− 7	− 36	
Noyauteurs		− 76	− 33		
Burineurs et ébarbeurs			− 22		− 42
Ajusteurs et monteurs	+ 15	+ 26	+ 24	− 27	− 2
Mécaniciens	− 23	+ 7	− 8	− 44	− 64
Tôliers		+ 26	+ 8		+ 25
Chaudronniers, blindeurs	0	− 35	− 67		
Soudeurs (production)		+ 4	− 11	− 41	+ 22
Polisseurs	− 25	+ 40			
Peintres au pistolet	− 16	− 35	+ 25	− 75	− 6
Modeleurs		− 57	− 9		
Inspecteurs	− 3		+ 50	+ 65	+ 19
Conducteurs de fardiers à moteur	− 2	+ 11	+147	+ 27	+ 74
Manœuvres et autres					
Manœuvres	− 54		− 41	− 51	
Conducteurs de camions	− 29		− 50	− 31	

NOTA: Les chiffres mis entre parenthèses indiquent le nombre d'établissements compris.

[1] Les pourcentages relatifs aux mécanographes (poinçonneuses et machines tabulatrices) sont basés sur les moyennes de 1953-1955 et 1957-1959, car ces occupations ne figurent pas dans les rapports avant 1953.

retournent au travail sans perdre une seconde. Je n'ai pas un bien grand bureau, maintenant, mais j'en avais un autrefois. J'avais 17 sténographes, et je sais fort bien ce qu'elles font. Je veux bien que les gens prennent une récréation de dix minutes; mais, s'il faut consacrer une demi-heure le matin et une demi-heure l'après-midi à des récréations de ce genre, alors que les heures de travail sont de neuf à cinq sans compter une heure et quart pour le déjeuner, eh bien, je m'oppose à cela.

Le sénateur CROLL: Je crois que le Sénateur Haig est d'avis que le café devrait être servi gratuitement, pendant la récréation. Je partage cette opinion.

Le sénateur HAIG: Oui, à condition qu'on ne prenne que dix minutes.

Le PRÉSIDENT: Je crois que nous devrions revenir au mémoire dont on a donné lecture. Avez-vous des questions à poser?

Le sénateur HORNER: Je veux demander à M. Dymond si on en est arrivé à une conclusion quant à la cause du déclin de l'agriculture?

M. DYMOND: Nous ne cherchions pas spécialement l'effet des changements d'ordre technologique en agriculture. Je pense toutefois qu'il est assez bien connu que divers changements d'ordre technologique comme la mécanisation, les fermes de grande étendue, les méthodes plus efficaces de cultiver les céréales, ont réduit le nombre de personnes requises pour l'agriculture.

Le sénateur HORNER: Pour quelqu'un qui parcourt le pays en auto, particulièrement dans l'Est, et qui voit le nombre de clôtures à réparer et beaucoup d'autres travaux semblables à accomplir, il semble qu'il y ait ieu d'employer beaucoup plus de monde sur les fermes. Je me demande si le grand ralentissement dans le domaine agricole n'est pas attribuable à la journée de huit heures et à la semaine de cinq jours. Quel est votre avis?

M. DYMOND: Je ne saurais parler de façon précise sur certains sujets spécifiques, mais j'oserais dire qu'en améliorant les conditions de travail dans l'agriculture, on attirerait la main-d'œuvre dans cette industrie de préférence à certaines autres industries où les conditions de travail sont encore pires. Je pense que le besoin de ces travailleurs dans l'agriculture dépend de la situation économique de l'agriculture, des progrès techniques et de bien d'autres facteurs. Autrement dit, il n'y a peut-être pas lieu de faire certaines choses pour attirer davantage la main-d'œuvre dans l'agriculture à moins que l'on ne soit absolument certain de pouvoir utiliser cette main-d'œuvre.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Monsieur le président, je vois que M. Dymond, dans son mémoire, déclare que les changements d'ordre technologique ont influé considérablement sur les besoins de main-d'œuvre. Je pense que cela ne fait pas de doute dans nos esprits. Je ne me rappelle pas qu'il ait été question de l'effet des changements d'ordre technologique sur la situation actuelle du chômage. Pourriez-vous décrire les effets de la nouvelle technologie tout en ne perdant pas de vue que le chômage a atteint chez nous un degré assez élevé au cours des dernières années. Évidemment, je parle ici de l'automatisation qui a atteint un niveau très important dans l'industrie et qui a produit le chômage que nous avons aujourd'hui, avec les autres causes que l'on a citées comme étant importantes, comme le ralentissement de l'expansion économique au pays.

M. DYMOND: Je pense qu'il est manifeste que le progrès technique est l'une des nombreuses causes du chômage. Les choses se passent comme je le dis dans le mémoire: la productivité s'accroît et cela signifie qu'il faut moins d'hommes pour la production qui se fait.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Et cela a une répercussion sur le coût de la production.

M. DYMOND: Oui, cela peut avoir un effet considérable sur la réduction des frais et sur la nécessité de trouver de nouveaux marchés pour écouler la production accrue. Il est un aspect des changements d'ordre technologique en rapport avec le chômage que je n'ai pas soulevé. Je pense que ce point est très important. Je veux parler du fait souvent mentionné que les changements d'ordre technologique font naître le besoin de spécialistes dans notre main-d'œuvre et, partant, la nécessité de niveaux plus élevés d'éducation fondamentale afin de préparer les employés nécessaires pour remplir les fonctions que créent les changements d'ordre technologique. En examinant la

sorte de chômage qu'il y a aujourd'hui, on se rend compte qu'une grande partie des chômeurs sont des gens dont le niveau d'éducation est relativement peu élevé et qui ont relativement peu d'habileté pour satisfaire aux exigences du marché du travail. Les changements d'ordre technologique ont augmenté le nombre des emplois que les gens qui sont présentement en chômage ne sauraient remplir. En d'autres termes, il y a manque de correspondance entre les qualités requises pour obtenir les emplois et la sorte de gens qui cherchent du travail. Nous pourrions nous trouver dans une situation où il y aurait un accroissement de l'emploi, spécialement pour le genre de situation qui se multiplie le plus rapidement, sans qu'il se produise une diminution appréciable du chômage. Comme je l'ai déjà dit, les emplois pour les membres des professions libérales, pour les spécialistes et pour les techniciens, qu'il faut remplir en nombre considérable à l'heure actuelle, sont des emplois que la plupart des chômeurs actuels ne peuvent remplir.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Je ne pense pas qu'il y ait lieu de dire que les changements d'ordre technologique nous ont assaillis avec une violence particulière au cours des trois ou quatre dernières années?

M. DYMOND: Non, peut-être pas au cours des trois ou quatre dernières années. Comme je l'ai indiqué dans le mémoire, il y a eu accélération du rythme des changements d'ordre technologique et une plus grande variété dans ces changements, mais ce ne sont pas là des choses qui s'accomplissent du jour au lendemain. C'est plutôt une tendance continuelle.

Le sénateur HORNER: Ces changements d'ordre technologique se sont produits partout dans le monde et ont eu une répercussion sur la concurrence dans tous les pays, n'est-ce pas?

M. DYMOND: En effet. Les changements dont j'ai parlé se sont fait sentir dans tous les pays industrialisés de l'univers.

M. DEUTSCH: J'ai une remarque d'ordre général à faire à propos de la question du sénateur Smith. Si l'on considère la rapidité avec laquelle se sont produits les changements d'ordre technologique dont nous avons été témoins depuis dix ans environ, on voit que la production par homme a augmenté rapidement. Dans ces conditions, pour garder l'emploi au même niveau ou pour l'augmenter, il faut une expansion économique très rapide, sans quoi, le nombre de personnes à employer diminuera en conséquence et la main-d'œuvre grandissante ne pourra être utilisée. Voilà l'un des problèmes fondamentaux. Il faut que l'augmentation rapide de la productivité soit accompagnée d'une expansion générale de l'économie du pays.

Le sénateur HORNER: Vous avez dit dans votre mémoire que la qualité de la production est améliorée. D'après ce que j'entends dire, dans le domaine de l'automobile, par exemple, chacun essaie de faire sa part pour créer de l'emploi au moyen de la production de voitures et de pièces de rechange. Êtes-vous d'avis qu'il soit question de qualité dans tout cela?

M. DYMOND: Je pense que, lorsqu'il s'agit de la qualité d'un produit en particulier, tout dépend de la réaction du consommateur et du fait qu'il trouve que le produit en question lui est utile.

Au sujet de la dernière remarque de M. Deutsch, à savoir que, fort heureusement, l'augmentation de la productivité, si l'on en croit l'ensemble des données statistiques, paraît être moins forte dans les périodes de dépression ou de régression économique que dans les périodes d'expansion, de sorte que, lorsqu'on a le plus grand besoin de monde par suite du niveau élevé de la productivité, c'est en des périodes où l'économie tend à monter, bien que l'on voie de l'expansion économique à divers degrés en tout temps.

Le PRÉSIDENT: Permettez-moi de vous rappeler que nous avons un autre témoin à entendre. Si nous nous attardons trop, nous n'aurons pas le temps de prendre une récréation et une tasse de café.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Monsieur le président, avant de passer à l'autre mémoire, je veux vous faire part d'une idée qui me vient à l'esprit. Lors de l'organisation des blocs commerciaux, en Europe, les Américains se sont fort préoccupés de savoir quelle serait leur situation dans ces marchés. Ils croyaient, à ce moment-là, et ils le croient encore, qu'ils pourraient maintenir leur position jusqu'à un certain point à cause des changements d'ordre technologique dans l'industrie américaine et aussi à cause de l'accroissement de la productivité. Voilà pourquoi ils ont pensé que leurs prix de vente pourraient faire concurrence. Maintenant, il semble qu'ils soient tout à fait au courant de la situation générale dans leur pays et ce sentiment, d'après le mémoire que nous venons d'entendre, a sa répercussion dans notre pays. Il me paraît que ce changement s'est fait sentir en Europe. Sommes-nous dans notre pays tout aussi au courant de la situation générale dont j'ai parlé et, si nous ne le sommes pas, y a-t-il des mesures à prendre afin de mettre les producteurs parfaitement au courant?

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous répondre à cette question, monsieur Deutsch?

M. DEUTSCH: Monsieur le président, je ne sais pas si j'ai bien saisi le sens de la question du sénateur Connolly. Il est certain que, si le Canada veut maintenir au même point la concurrence qu'il exerce dans le monde, avec le développement des marchés communs et autres développements semblables, il est manifeste qu'il est nécessaire que nous continuions dans la voie du progrès technique. L'un des moyens dont nous disposons pour conserver notre situation de concurrence est de maintenir notre niveau de connaissances et de progrès technique au même degré que les pays dont nous devons soutenir la concurrence. Voilà qui est fondamental et, si nous ne le faisons pas, notre pouvoir de concurrence diminuera, d'où la nécessité où se trouve notre pays de faire en sorte d'encourager l'avancement de la productivité, des connaissances scientifiques, de la technologie et de la recherche. Voilà l'une des tâches les plus importantes que nous avons à accomplir. Mais tout cela comporte évidemment la solution des nombreux problèmes de main-d'œuvre dont il est question dans le rapport à l'étude. Tout cela entraîne de rapides changements dans les occupations, dans les cours de formation et dans les spécialités qui deviennent nécessaires. Ce sont là des problèmes qui se posent dans le monde où nous vivons aujourd'hui.

Le sénateur HORNER: Monsieur le président puis-je poser une question au sénateur Connolly? Lorsqu'il a demandé si l'on faisait quelque chose pour mettre les gens au courant de la situation, est-ce qu'il voulait parler particulièrement de la main-d'œuvre?

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Monsieur le président, de la main-d'œuvre qui est concernée, et de la direction qui est aussi concernée. Ces changements ne se produisent pas uniquement aux États-Unis, où il paraît y en avoir beaucoup, mais ils se manifestent aussi en Europe à un degré croissant. Il suffit pour s'en convaincre de voir ce qui se passe en Allemagne de l'Ouest.

Le sénateur CRERAR: Monsieur le président, je ne suis pas membre du Comité, mais me permettriez-vous de poser une question au témoin?

Le PRÉSIDENT: Certainement.

Le sénateur CRERAR: De temps à autre, nous voyons des rapports dans les journaux, et il arrive que l'on voie aussi des rapports annuels de sociétés qui emploient beaucoup de main-d'œuvre dans lesquels on parle d'un phénomène nouveau dans le monde du travail et que l'on appelle la production au ralenti. Je connais le cas d'un établissement considérable où travaillent plusieurs milliers d'hommes. Dans une certaine section de cette usine les travailleurs sont devenus mécontents à propos de quelque chose et ils ont ralenti leur zèle au travail, de façon que leur production est devenue sensiblement inférieure à ce qu'elle devait être normalement et non seulement la section

en question s'en est ressentie, mais encore l'usine tout entière. Il y a plusieurs années je coupais moi-même mon gazon. Vint un temps où j'ai préféré jouer au golf et engager quelqu'un pour faire le travail à ma place. Je me suis rendu compte qu'il prenait la moitié moins de temps pour faire le travail que je n'en prenais moi-même. Cela illustre ce que je veux dire par travail au ralenti. Je veux donc demander au témoin si les hauts fonctionnaires de son ministère ont fait des recherches pour établir de quelle façon on peut parer à cette difficulté?

M. DYMOND: Non, monsieur le sénateur, pas d'une façon directe. Mais je m'étonne d'entendre dire que le travail au ralenti est un phénomène relativement récent. Je crois que cela remonte très loin dans l'histoire de l'industrie. Je pense que la chose se fait de deux façons. Dans le premier cas, il s'agit d'un groupe bien organisé, soit par l'entremise d'un syndicat ou autrement, qui exerce une pression sur l'employeur pour donner suite à une demande concernant les salaires ou les bonis d'encouragement ou le redressement d'un grief. L'autre forme de ralentissement est une chose irrégulière que l'on rencontre, je pense, chez n'importe quel groupe de travailleurs. Il s'agit de la tendance à ne pas vouloir trop devancer le voisin afin de ne pas s'attirer les reproches de ses compagnons de travail en fournissant un exemple de la production qui peut se faire. Je pense que c'est là une façon d'agir qui se rencontre dans presque tous les groupes de travailleurs.

Quand à la recherche, il s'en fait beaucoup dans ce domaine aux États-Unis, en Europe et il s'en fait un peu chez nous. C'est un problème que les industriels ont tenté de résoudre depuis des années au moyen de bonis d'encouragement et de toutes sortes de manières. On a voulu combattre cette tendance bien humaine qui se manifeste chez tous les travailleurs.

Le sénateur CRERAR: Monsieur le président, puis-je faire ici une remarque? Autrefois, comme l'a dit le témoin, la direction pouvait dire aux travailleurs: «Vous allez cesser ce procédé ou perdre votre emploi». Mais, si la direction fait la même chose aujourd'hui, les hommes se plaignent et il est probable alors que le ministère du Travail enverra quelqu'un pour faire enquête et trouvera que les hommes ont raison. A mon avis, ce n'est pas là que se trouve la solution du problème.

Le PRÉSIDENT: S'il n'y a plus de questions à poser à propos du mémoire de M. Dymond, je vais prier M. Deutsch de bien vouloir présenter le témoin suivant, Mme Sylvia Ostry.

M. DEUTSCH: M. le président et messieurs les sénateurs, j'ai demandé à Mme Sylvia Ostry de préparer un mémoire à notre intention sur la définition et la signification du concept de chômage. Comme vous le savez, le concept n'est pas précis et il y a plusieurs façons de l'interpréter et, de fait, on l'interprète de plusieurs façons différentes dans notre pays et ailleurs. Et, cependant, la mesure employée pour l'évaluer est un facteur important pour déterminer la ligne de conduite du gouvernement. Il est bien important de bien définir ce que nous entendons par chômage. Comment le mesurons-nous, comment le mesure-t-on en divers pays, comment nos façons de le mesurer se comparent-elles avec ce qui se fait ailleurs? Nous voyons souvent des comparaisons de nos chiffres relatifs au chômage avec les chiffres des autres pays. Qu'est-ce que ces chiffres veulent dire au juste?

Mme Ostry est professeur adjoint d'économie politique à l'Université McGill, où elle enseigne l'économie ouvrière. Elle a consacré beaucoup de temps à l'étude de ces questions. Nous sommes très chanceux de pouvoir bénéficier de l'exposé qu'elle a préparé.

Mme Ostry, professeur adjoint d'économie politique à l'université McGill, à Montréal:

Monsieur le président, messieurs les sénateurs, je suis enchantée de l'occasion qui m'est fournie de comparaître devant votre Comité sur la main-d'œuvre et l'emploi. Mon mémoire traite de la définition et de la mesure du chômage.

DÉFINITION ET MESURE DU CHÔMAGE

I. IMPORTANCE D'UNE MESURE

Le mesure du chômage est l'une des rares données statistiques auxquelles le grand public, et non un petit nombre de spécialistes, s'intéresse vivement, peut-être parce que, de tous les indices économiques, les statistiques du chômage sont celles qui se traduisent le plus facilement en termes humains. De plus, le maintien de l'emploi à des niveaux élevés est généralement considéré comme un des buts principaux des sociétés démocratiques et de hauts niveaux d'emploi comportant un minimum acceptable de chômage. La mesure du chômage est importante à titre d'indice ou de thermomètre de l'activité économique, qui peut avec beaucoup d'autres renseignements, être utilisé comme un guide pour la ligne de conduite à tenir. A ce titre, plus la mesure du chômage est sensible aux variations de l'économie, plus elle est utile pour orienter la ligne de conduite à suivre. La mesure du chômage est aussi importante en ce sens qu'elle aide à diagnostiquer dans quelle condition se trouve l'économie. Elle permet au gouvernement d'identifier les chômeurs en fournissant, par exemple, des renseignements sur l'âge et le sexe, des chômeurs, sur la durée et la nature du chômage et sur sa répartition au point de vue géographique et sa répartition par occupations et par industries, car le chômage, peut avoir un effet différent selon les régions, les occupations, l'âge des chômeurs et les industries dans lesquelles il sévit. Voilà les renseignements diagnostiques que doit fournir une bonne mesure du chômage.

II. LA GRANDE VARIÉTÉ DES DÉFINITIONS ET DES MESURES DU CHÔMAGE DANS LE MONDE

Bien qu'il soit clair que la mesure du chômage soit une source importante de renseignements économiques, ce qui doit être mesuré est loin d'être aussi clair. Le chômage n'est pas un concept unique et absolu. Il se prête à bien des interprétations différentes. De fait, il y a deux catégories de mesures pour le chômage et, partant, deux catégories de définitions. Il y a d'abord les mesures découlant de l'application d'un système d'assurance-chômage ou d'un programme d'assistance de l'État ou d'un syndicat et qu'on appelle mesures pour fins administratives. Dans ces cas, la définition du chômage est dictée par des considérations légales et administratives. Au Canada, l'exemple à citer serait la statistique du Service national de placement établie d'après la Loi sur l'assurance-chômage. En second lieu, il y a des mesures du chômage qui découlent des recensements ou des programmes de sondage que l'on appelle des mesures de l'effectif ouvrier. On en trouve un exemple au Canada dans le relevé mensuel de la main-d'œuvre du Bureau fédéral de la statistique. Lorsqu'on se sert des mesures de l'effectif ouvrier, le bureau qui prépare la statistique est libre de choisir parmi des concepts différents et des techniques de mesure différentes, qui sont toujours assujettis, évidemment, à des limites de coût et de praticabilité.

Une preuve évidente du caractère immensément variable de la définition et de la mesure du chômage peut-être donnée au moyen d'un bref sommaire des différentes définitions et des différentes mesures qui ont cours dans le monde. Dans les divers pays du monde les données sur le chômage varient énormément, non seulement quant à la définition adoptée, mais aussi quant à leur portée économique, aux sources de renseignements dont ils provien-

nent et en méthodes de compilation. En 1959, le Bureau international du travail a publié des données statistiques sur le niveau général du chômage dans 55 pays. Sur les soixante séries des données publiées (cinq pays, dont le Canada, ont soumis deux séries de données), huit seulement provenaient de sondages. Les autres étaient de provenance administrative et, comme on le voit, c'était la grande majorité. Quatre provenaient des données statistiques d'un système d'assurance-chômage obligatoire, trois de services d'aide au chômage, un des renseignements fournis par les syndicats ouvriers. Les 45 autres provenaient des listes des bureaux de placement comprenant à la fois des sans-travail et des solliciteurs d'emplois. Quelque alarmante ou angoissante que soit cette diversité notre étude sommaire est bien au-dessous des faits quant aux différentes définitions, car dans chaque classification principale du BIT, il y a encore d'importantes différences dans les mesures. Évidemment, les soixante séries ne sont pas également complètes et dignes de foi. Même en tenant compte de ce fait, il y a encore assez de variété dans les mesures pour confirmer ce que nous avons déclaré plus haut, à savoir que le concept de chômage est loin d'être unique.

III. LA MESURE BRITANNIQUE

Quelques comparaisons un peu plus détaillées serviront à éclaircir ce point davantage et soulever d'importantes questions conceptuelles. La mesure britannique du chômage consiste à compter les personnes inscrites sur les registres des bureaux de placement et des bureaux d'embauchage de la jeunesse, un certain lundi de chaque mois, d'ordinaire le deuxième ou le troisième lundi. L'enregistrement est une condition préalable pour la perception des prestations d'assurance-chômage ou d'assistance nationale, si le candidat est considéré comme «employable» par le Bureau d'assistance local, ou pour bénéficier des services des bureaux de placement. Voici un résumé des principales différences entre la mesure britannique et le sondage à domicile qui sert à établir notre relevé de la main-d'œuvre disponible.

(1) La moyenne d'âge dont on se sert en Angleterre est de quinze ans au lieu qu'elle est de quatorze ans au Canada.

(2) La statistique britannique exclut:

a) Les ouvriers travaillant antérieurement pour leur propre compte et les membres d'une famille qui travaillent sans salaire, car ces gens ne sont pas protégés par l'assurance nationale, à moins qu'ils ne s'inscrivent aux bureaux de placement ou qu'ils ne bénéficient de l'assistance nationale.

b) Les femmes mariées et les veuves, dont la plupart ont décidé de ne pas contribuer à l'assurance nationale.

c) La plupart des pensionnés qui se sont prévalus de la même option.

d) Un certain nombre de nouveaux venus dans l'effectif ouvrier, jeunes gens et immigrants récemment arrivés ainsi que d'autres qui étaient sortis des rangs de la main-d'œuvre et y sont revenus et qui ne sont pas poussés financièrement à s'inscrire, à moins qu'ils ne soient considérés comme ayant droit à l'assistance et qui ne veulent pas utiliser les services des bureaux de placement et d'embauchage.

e) Ceux qui contribuent à l'assurance nationale et qui ont droit aux prestations pour des raisons diverses, dont la principale est sans doute le fait d'avoir quitté le travail de leur plein gré.

f) Les personnes qui ont droit aux prestations et qui ne s'inscrivent pas immédiatement à un bureau de placement de peur qu'on

leur donne un emploi qu'ils n'aiment pas pour les punir d'avoir abandonné leurs prestations, et qui préfèrent se débrouiller eux-mêmes dans l'espoir de trouver un emploi qui leur convienne mieux.

(3) Les données britanniques sont fondées sur une seule journée au lieu d'être fondées sur une semaine comme les nôtres.

(4) Dans l'établissement des taux, les statistiques britanniques ne comprennent pas dans le dénominateur les personnes qui travaillent à leur compte.

Il est clair que les différences (1) et (2) tendent à révéler un chiffre moins élevé du chômage, par comparaison au chiffre qui serait obtenu par un sondage dans la même population, alors que les différences (3) et (4) tendent respectivement à révéler un chiffre ou un taux plus élevés. En somme, les tableaux britanniques, relatifs à la main-d'œuvre, comme ceux de notre Bureau fédéral de la statistique, sous-estiment probablement le chômage. C'est ce que prétendent plusieurs experts britanniques dans ce domaine, prétention qui est appuyée par le fait que les chiffres du recensement britannique sur le chômage, en avril 1951, fondés sur une définition de la main-d'œuvre semblable à la nôtre, étaient beaucoup plus élevés que le chiffre des chômeurs incrits. Quoi qu'il en soit l'écart varie selon le cycle économique. Dans des conditions raisonnables de plein emploi, les cas d'assistance, parmi lesquels se trouvent plusieurs personnes non employables représentent une proportion importante des chômeurs inscrits. Ces gens ne devraient pas normalement être inclus dans un relevé de la main-d'œuvre en chômage. Leur élimination atténuerait, sans doute, l'écart qui existe entre la mesure britannique et la nôtre, mais il est probable qu'elle ne le supprimerait pas.

Il faudrait toutefois noter que, malgré la portée plus restreinte, la statistique britannique sur le chômage fournit des renseignements plus sûrs pour de petites régions que ne le font, par exemple, les sondages canadiens ou américains. De façon générale, en raison de leur nature et de leur envergure, les relevés de la main-d'œuvre au Canada et aux États-Unis fournissent des mesures suffisantes du chômage, au point de vue national et régional, sans cependant donner des estimations exactes pour la plupart des régions moins étendues. La statistique locale a une importance considérable au Royaume-Uni où le Gouvernement a entrepris un programme de grande envergure en vue de réduire le chômage local.

En définitive, on peut soutenir que, au moins, la mesure britannique ne sous-estime pas la vérité d'une façon grave, à moins que l'on accepte une définition plutôt rigoureuse du plein emploi. A ce point de vue, une mesure du chômage n'est pas nécessairement défectueuse si elle comprend des gens qui ont quitté leur emploi de leur plein gré ou des femmes mariées et des hommes à la retraite qui ne cherchent pas souvent du travail d'une façon active. De ce point de vue, une mesure de la main-d'œuvre qui englobe ces groupes surestime plutôt le chômage. On peut voir que ces problèmes ne sauraient être résolus en l'absence d'une définition précise des buts d'une politique concernant l'emploi.

Le sénateur CROLL: Madame Ostry, dans la section III intitulée «La mesure britannique», vous dites: «La statistique britannique exclut...

b) les femmes mariées et les veuves, dont la plupart ont décidé de ne pas contribuer à l'assurance nationale.»

Elles ont le choix, n'est-ce pas? Elles peuvent contribuer ou s'en abstenir comme les pensionnés.

Mme OSTRY: Oui. Les études en Grande-Bretagne ont démontré qu'elles s'abstiennent de contribuer par ce qu'elles sont protégées par le programme de sécurité sociale de leurs maris, si elles sont mariées, ou par les pensions, si elles sont veuves.

Le sénateur CROLL: La différence entre notre pays et la Grande-Bretagne, c'est que là-bas elles ont le choix et qu'ici elles ne l'ont pas.

Mme OSTRY: Parfaitement.

M. DEUTSCH: Oui, monsieur le sénateur. Elles choisissent pour la plupart de ne pas contribuer et voilà pourquoi, elles ne sont pas inscrites.

IV. LA MESURE SUÉDOISE

Le mesure suédoise du chômage est un autre exemple de sous-estimation dans les données statistiques. Depuis le mois de juillet 1955, la statistique sur le chômage en Suède est fondée sur les inscriptions aux bureaux régionaux de placement et comprend deux séries de tableaux—les réclamants qui sont membres de la Caisse d'assurance-chômage classés par industries et les autres solliciteurs d'emploi qui ne sont pas des réclamants. Avant juillet 1955, la statistique du chômage était uniquement fondée sur les renseignements reçus des unions ouvrières. La portée en était donc plus limitée que ne le sont les données actuelles. Mais, l'assurance-chômage n'étant pas obligatoire en Suède, certaines parties de la population active sont omises même de la statistique fournie par la Commission nationale du marché du travail, organisme qui publie les données actuelles. L'étendue de l'écart que comporte la statistique administrative a été révélée quand, en avril 1959, un sondage de la main-d'œuvre a démontré que 136,000 personnes étaient sans emploi et cherchaient du travail, alors que, d'après la Commission nationale du marché du travail, 47,000 personnes étaient inscrites aux bureaux régionaux de placement par tout le pays. De nouveaux venus dans l'effectif ouvrier ainsi que des femmes constituaient la différence.

V. LA MESURE AUSTRALIENNE

Il y a trois séries de statistique officielle du chômage en Australie, mais il n'en est qu'une, les chiffres du recensement, qui soit une mesure complète de la situation. Comme il n'y a eu que cinq recensements du Commonwealth, le dernier en 1954, cette statistique ne saurait être considérée comme un guide approprié en vue d'élaborer des programmes d'action qui requièrent des renseignements d'actualité. Une autre série se rapporte aux personnes qui reçoivent des prestations de chômage et la dernière comprend les chômeurs inscrits qui cherchent du travail. Le gouvernement australien ne fournit au Bureau international du Travail que le nombre de personnes qui reçoivent des prestations, et, en général, il semble que ce soit là la série dont il est le plus souvent question. Cette statistique est d'une portée tout à fait limitée. Cela est démontré par le fait que, lors du recensement de 1954, la moyenne des gens qui recevaient les prestations était d'environ un quart du nombre des chômeurs indiqué dans le recensement. Du reste, le nombre des personnes recevant des prestations s'élève rarement à plus d'un tiers du total des candidats qui se sont inscrits pour obtenir du travail.

En Australie, le programme de prestations de chômage n'est pas, comme le nôtre, un programme d'assurance obligatoire, mais il fait partie d'un plan intégral de sécurité sociale. Les prestations de chômage et autres allocations, telles les prestations de maladie sont pris à même le produit d'un impôt progressif sur le revenu spécialement destiné à cette fin. Les bénéficiaires sont assujettis à une épreuve de ressources et doivent satisfaire à certaines exigences d'âge et de domicile. De plus nul paiement n'est versé pour la première semaine de chômage. La manière australienne de déterminer le nombre de ceux qui reçoivent des prestations est donc beaucoup moins étendue que la façon canadienne. Il est à remarquer que les Australiens, en novembre 1960, ont inauguré un programme de relevé de la main-d'œuvre semblable au nôtre, sauf qu'il

doit se faire trimestriellement et qu'il doit pour le moment se limiter aux six régions métropolitaines. Cependant, il est question que ce relevé se fasse d'une façon complète après le recensement de 1961.

VI. LA MESURE DES ÉTATS-UNIS

Bien que les mesures administratives du chômage soient, en Angleterre, en Suède et en Australie, moins étendues que chez nous, la définition américaine du chômage se rapproche beaucoup de la mesure que nous avons récemment adoptée officiellement. La définition américaine des chômeurs comprend ceux qui n'ont pas travaillé du tout pendant la semaine du relevé et qui faisaient des démarches pour trouver de l'emploi ou qui attendaient les résultats des efforts qu'ils avaient faits au cours des deux derniers mois. Sont aussi comptés comme chômeurs ceux qui n'ont pas travaillé du tout pendant la semaine du relevé et:

a) qui attendent d'être rappelés au travail d'où ils ont été renvoyés, soit temporairement ou définitivement;

b) qui attendent de se présenter à un emploi comportant un nouveau salaire ou traitement et devant commencer avant la fin du prochain mois, sauf ceux qui fréquentaient l'école pendant la semaine du relevé;

c) qui auraient cherché du travail s'ils n'avaient pas été malades ou s'ils n'avaient pas cru qu'il n'y avait aucun emploi disponible dans leur sphère d'actvité ou dans leur localité.

Dans la définition de l'expression «les personnes sans emploi et qui cherchent du travail», le Bureau fédéral de la statistique comprend ceux qui cherchaient de l'emploi au cours de la semaine du relevé et qui ne travaillaient pas. Seraient aussi comprises les personnes absentes temporairement de leur emploi, pendant la semaine du relevé et qui cherchaient du travail (ainsi les mots «cherchaient du travail» ont la priorité sur l'expression «avaient un emploi», dans la classification de la main-d'œuvre). Ces deux groupes cherchent activement du travail. Outre ceux qui «cherchent activement du travail», la catégorie comprend les personnes qui auraient cherché du travail:

(1) s'ils n'avaient été malades temporairement,

(2) s'ils n'avaient été renvoyés indéfiniment ou d'une façon prolongée.

(3) s'ils n'avaient cru qu'il n'y avait aucun emploi disponible dans leur localité ou dans leur spécialité.

On appelle ces personnes des «chercheurs inactifs». Les personnes dont le renvoi est temporaire et qui peuvent être rappelées avant 30 jours, sont encore considérées comme chômeurs au Canada, bien que, jusqu'en septembre 1960, ils aient été considérés comme employés mais non au travail (Voir l'appendice A).

Comme on peut le voir, il n'y a que de légères différences dans la définition du mot «chômeur», au Canada et aux États-Unis. Ainsi, par exemple dans la classification canadienne il n'est nullement question des personnes qui n'ont pas cherché d'emploi, au cours de la semaine du relevé, parce qu'ils attendaient les résultats de recherches faites pendant une période antérieure (spécifiée). Dans la plupart des cas, les gens de cette catégorie se trouvent en bien petit nombre. Quoi qu'il en soit, pour plus de précision, leur statut devrait être clarifié. Un autre groupe (également en petit nombre dans des conditions normales) est classifié comme sans emploi aux États-Unis ainsi que par le Bureau international du Travail, dans la définition proposée en 1955, mais comme ayant un emploi au Canada. Ce sont les personnes, sauf celles qui vont à l'école, qui attendent pour se présenter à un emploi comportant un nouveau salaire ou un nouveau traitement, emploi qui est censé commencer dans une période rap-

prochée et spécifiée. Il semble évident que, si on ajoute ces gens au nombre des chômeurs, cela abaisse un peu la courbe générale du chômage et diminue la valeur de la statistique à titre d'index de la situation de l'emploi. Dans ces circonstances, la classification actuelle au Canada semble préférable à celle du Bureau international du Travail ou des États-Unis, quoique, comme on l'a dit tout à l'heure, il s'agisse toujours de très petits nombres.

Il est une autre différence digne de mention entre le relevé de la main-d'œuvre au Canada et aux États-Unis. Pour le relevé au Canada, on demande si les gens qui cherchaient du travail pendant la semaine du relevé voulaient un emploi à temps continu. C'est ainsi que, contrairement à ce qui se passe aux États-Unis, la statistique canadienne révèle deux groupes de chômeurs: ceux qui veulent un emploi à temps continu et ceux qui veulent un emploi à temps partiel. C'est là une utile distinction à faire pour l'établissement de programmes d'action, car ces deux groupes représentent deux catégories bien différentes de problèmes économiques et sociaux. De plus, chaque série prise séparément procure un indice plus sensible des conditions économiques toujours changeantes que ne le fait une seule mesure combinée. Le relevé de la main-d'œuvre au Canada fournit des renseignements analogues sur l'emploi continu et discontinu, ce dernier étant d'une utilité spéciale comme indice de sous-emploi.

VII. LA DIFFICULTÉ DE DÉFINIR ET DE MESURER LE CHÔMAGE AU CANADA

Des données statistiques sur le chômage, au Canada, ont été publiées depuis plusieurs années. Ce sont les syndicats ouvriers qui ont fourni les premiers renseignements: des renseignements sur les membres sans emploi des syndicats ont été publiés dans la *Gazette du Travail* de 1919 à 1950. Mais ni ces données ni celles qui étaient fournies par le Service de placement du Canada après 1918 n'était tout à fait au point, leur portée étant par trop limitée. Des relevés tout à fait complets sur le chômage ont été faits dans les recensements de 1931 et de 1941. Pendant la période qui s'est écoulée entre ces deux recensements, on obtenait des renseignements au moyen du service de distribution des secours au chômage. Ces données statistiques étaient extrêmement limitées, car elles comprenaient souvent des familles entières plutôt que les seules personnes en chômage et elles ne tenaient pas compte des chômeurs qui ne bénéficiaient pas des secours. Après 1941 l'introduction de l'assurance-chômage a permis d'obtenir régulièrement une variété de tableaux statistiques se rapportant à la mesure du chômage. (Voir le graphique I).

En plus de ces mesures «administratives» des données statistiques sur la main-d'œuvre sont devenues disponibles vers la fin de 1945, alors que l'on a commencé à effectuer des sondages réguliers de la population ouvrière canadienne, d'abord tous les trois mois et ensuite tous les mois. De cette façon, jusqu'à septembre 1960, une mesure «administrative» des inscriptions—le nombre de personnes inscrites pour obtenir un emploi aux bureaux régionaux du Service national de placement de la Commission d'assurance-chômage—a paru chaque mois, en même temps que beaucoup d'autres renseignements relatifs à la main-d'œuvre, y compris le nombre de «chercheurs d'emploi» publié conjointement dans un communiqué de presse par le ministère du Travail et le Bureau fédéral de la statistique.

La statistique «administrative» constituait aux yeux du public une évaluation du chômage tout aussi «officielle» que l'évaluation faite par le Bureau fédéral de la statistique, bien que, en vérité, ni l'une ni l'autre n'ait été reconnue par le Gouvernement comme une statistique officielle sur le chômage.

Graphique 1

SÉRIES CONNEXES POUR L'ÉVALUATION DU CHÔMAGE

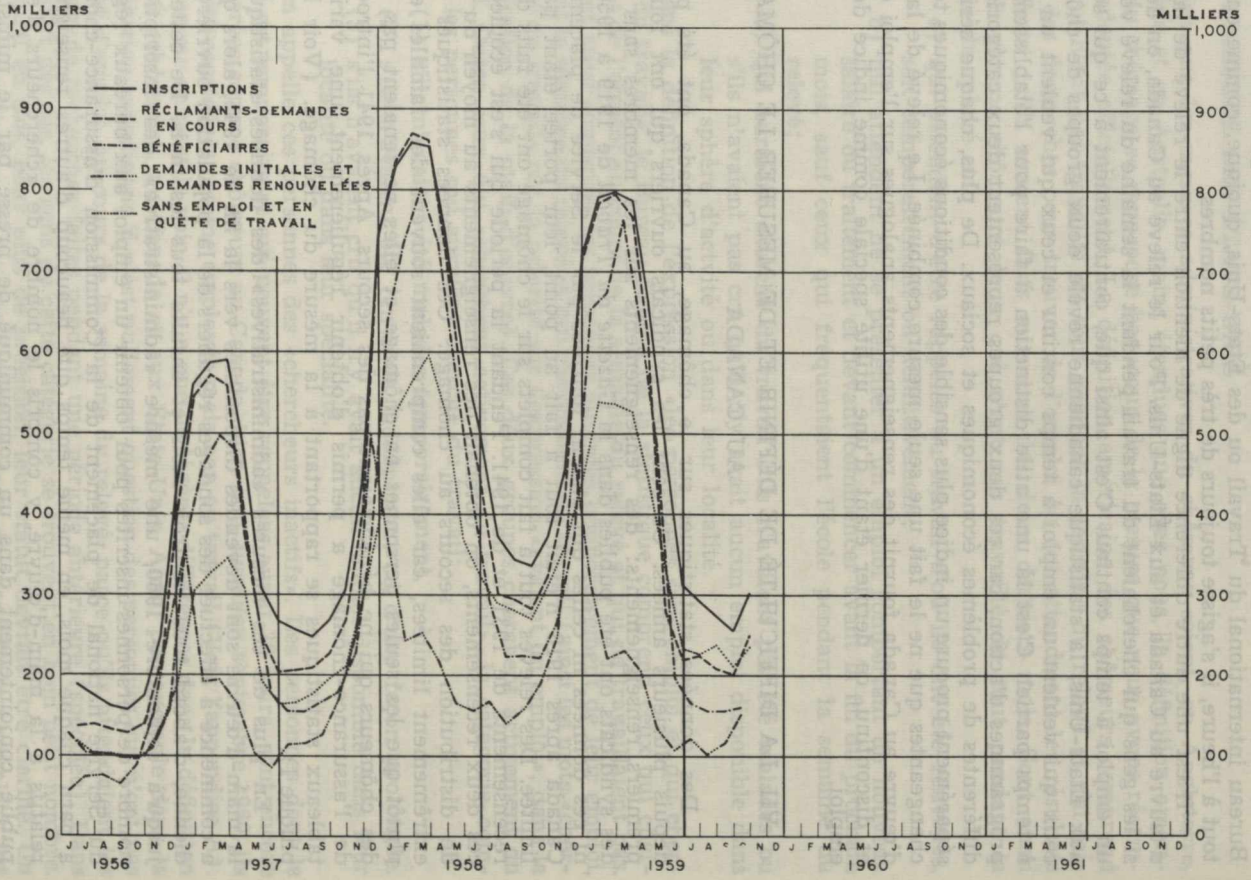

Le *Rapport du Comité de la statistique du chômage* [1], présenté récemment, recommandait, entre autres choses, que les données statistiques du Service national de placement ne soient plus mentionnées dans le communiqué mensuel parce qu'«elles ne fournissent pas une évaluation satisfaisante du chômage». (p. 26) En dépit de cela, nous estimons qu'un bref coup d'œil sur la statistique «administrative» canadienne (inscriptions) fournit un bon point de départ à notre examen des problèmes que comportent la définition et l'évaluation du chômage au Canada.

Le *Rapport* énumère plusieurs facteurs qui peuvent servir de critères pour déterminer si une série particulière de données statistiques administratives sur le chômage est ou n'est pas économiquement, par opposition à légalement ou administrativement, utile. Parmi ces facteurs se trouvent les suivants:

1. Mise à l'épreuve du désir des personnes inscrites de se trouver immédiatement du travail.
2. Mobile de l'inscription—assurabilité.
3. Uniformité persistante des définitions et des concepts statistiques.

Nous pouvons maintenant faire un bref examen de ces facteurs.

1. En principe, l'inscription dans les registres d'un service public de placement devrait être considérée comme une preuve du désir d'une personne de se trouver immédiatement un emploi approprié. (La définition du terme «approprié» est donnée dans la loi et les règlements pertinents.) Cependant, au Canada, comme dans bon nombre de pays, l'inscription, dans la plupart des cas, est obligatoire si l'on veut avoir droit aux prestations prévues par le régime d'assurance-chômage.

Le sénateur CRERAR: Comment définiriez-vous un «emploi approprié»?

Mme OSTRY: Une définition partielle de cette expression se trouve dans la loi; cependant, des précisions y sont apportées dans les manuels qui sont mis à la disposition des fonctionnaires des bureaux locaux du Service national de placement. Il s'agit d'un emploi dans une occupation du même genre que l'occupation antérieure, à un salaire d'un niveau raisonnable, et ainsi de suite. Mais le sens du mot «approprié» change avec le temps. Si une personne est en chômage depuis, mettons, trois ou quatre mois, un emploi qui n'aurait pas été jugé approprié au cours de la première semaine peut alors être considéré comme approprié, même s'il s'agit d'un travail moins bien rémunéré et d'un genre différent.

De ce fait il ressort que «le désir de se trouver immédiatement un emploi» de la personne inscrite doit être mis à l'épreuve par l'offre d'un emploi approprié afin de déterminer si l'inscription a été faite de bonne foi. Évidemment, pour «mettre à l'épreuve» le désir des personnes inscrites de se trouver un emploi, le Service de placement doit avoir une réserve suffisante d'emplois «appropriés» à offrir. Cette réserve d'emplois vacants dépendra de la situation économique et de la mesure dans laquelle les employeurs utilisent les services de placement du gouvernement. Sous ce dernier rapport, il existe au Canada un règlement édicté sous l'empire de la Loi sur l'assurance-chômage qui exige des employeurs qui se trouvent dans un rayon de douze milles du bureau local le plus proche et qui ont des emplois vacants depuis 24 heures de signaler ces emplois vacants au Service de placement, à moins que, pour remplir le poste vacant, il faille tenir compte des dispositions d'une convention collective en matière d'ancienneté. Ce règlement n'est pas appliqué. On demande, cependant, aux fonctionnaires des bureaux locaux de n'épargner aucun effort pour encourager les employeurs à signaler les postes vacants à ces bureaux. Aucune sta-

[1] Il s'agit du rapport d'un comité désigné par l'honorable Gordon Churchill, ministre du Commerce, et l'honorable Michael Starr, ministre du Travail, à Ottawa, en août 1960, qui sera ci-après appelé le *Rapport*. Tous les numéros de pages mentionnés dans le texte se rapportent à ce document.

tistique n'est publiée sur «l'utilisation» des services de placement, c'est-à-dire sur la proportion du total des embauchages qui se fait par l'entremise des bureaux locaux du Service national de placement, bien que la Commission d'assurance-chômage fasse régulièrement des études à ce sujet pour son propre usage. La statistique nationale donne à penser, cependant, que, pendant la période d'après-guerre, les taux «nationaux» d'utilisation ont rarement atteint 35 p. 100; le plus souvent, ils étaient bien inférieures à un tiers. Sans aucun doute, la mesure dans laquelle les employeurs ont recours au Service de placement varie considérablement d'une localité à l'autre, ne fût-ce que pour des raisons géographiques, en raison du fait que la distance qui sépare les employeurs du bureau local est très variable dans les différentes régions. Néanmoins, les chiffres qui portent sur le pays tout entier donnent probablement une idée du pourcentage d'utilisation dans l'ensemble du pays. Règle générale, une utilisation relativement faible nuira au Service de placement dans la tâche qui lui incombe de diriger les personnes inscrites vers les emplois disponibles.

Ainsi qu'on l'a dit, la liste d'emplois disponibles dépend aussi de la situation économique. Une importante caractéristique de l'économie canadienne nuit aussi aux efforts du Service en vue de «mettre à l'épreuve» le désir des personnes inscrites de se trouver du travail. Les fluctuations saisonnières de l'emploi sont beaucoup plus marquées au Canada que dans bon nombre de pays. En ces dernières années, la Loi sur l'assurance chômage a été modifiée de manière à accorder des prestations saisonnières au bénéfice de bon nombre des personnes qui, à tout prendre, n'auraient pas autrement été admissibles aux prestations. Cependant, «durant l'hiver canadien, les occasions d'emploi pour les travailleurs non spécialisés, de qui proviennent la grande majorité des demandes de prestations saisonnières sont très limitées même dans les principaux centres de population.» (p. 23). Et ce qui est plus grave, il n'y a presque pas de second emploi pour bon nombre des réclamants qui vivent dans de petites localités ou des régions rurales; et il y a concentration de ces travailleurs dans certaines régions, les Maritimes, par exemple, qui «se spécialisent» en des industries à caractère saisonnier très marqué. Finalement, pendant l'hiver, une forte proportion des réclamants ne se présentent pas au bureau local en personne chaque semaine, ce qui est l'exigence administrative usuelle, mais sont autorisés à communiquer avec le bureau par la poste une fois par deux semaines. Ce sont là les réclamants «par correspondance» qui vivent à une certaine distance des bureaux de placement. Leur contact avec les fonctionnaires de leur bureau local sont peu fréquents et tout à fait impersonnels. Ces faits sont d'importance capitale, car ainsi que le *Rapport* le signale, «dans de telles circonstances, il est particulièrement difficile de mettre à l'épreuve le désir de travailler du réclamant.» (p. 20).

2. Au sujet de l'assurabilité, la statistique administrative est incomplète à certains égards. Elle exclurait, par suite de l'absence d'un motif d'ordre financier de s'inscrire, les personnes des industries non visées par la Loi sur l'assurance-chômage ou les personnes (autres que les salariés) dont les gains sont annuellement supérieurs à un montant déterminé, sauf dans la mesure où ces personnes choisissent de recourir aux services du Service national de placement. De la même façon, la statistique administrative ne comprend pas certaine proportion (inconnue) de nouveaux arrivés sur le marché du travail qui n'ont pas de dossier antérieur en matière d'emploi ni aucun motif d'ordre financier de s'inscrire. Certains autres, bien qu'ils occupent des emplois assurables, seront exclus parce que, pour diverses raisons, ils ne sont pas admissibles aux prestations ou parce qu'ils ont été exclus du bénéfice des prestations ou parce qu'ils ont épuisé leurs droits aux prestations. Tous ces facteurs ont pour effet de rendre l'évaluation administrative du chômage à n'importe quel

moment moins élevée qu'une évaluation de l'effectif ouvrier, ce qui est la situation normale en Grande-Bretagne, en Suède et en Australie, ainsi que nous l'avons vu, et aussi aux États-Unis.

D'autre part, la statistique administrative comprend des personnes qui sont classées comme «employés» dans l'effectif ouvrier. Ainsi, par exemple, aux termes de la Loi sur l'assurance-chômage, les particuliers peuvent travailler une partie de la semaine pourvu que leur revenu n'excède pas un montant déterminé. Les personnes ayant un emploi mais ne travaillant pas à cause du mauvais temps seraient aussi incluses parmi les postulants non placés. En outre, par suite de ce que l'on appelle «délais administratifs», il se peut que les cartes d'inscription des personnes qui ont trouvé du travail n'aient pas été retirées du dossier des demandes actives au moment où le compte est fait. Sauf peut-être dans ce dernier cas au cours des mois d'hiver, il est peu probable qu'aucun de ces «excédents» soit considérable. Il n'est pas étonnant, alors, que dans l'établissement de la liste des sans-travail et du mobile qui pousse à s'inscrire, le «*Rapport*» insiste surtout sur une catégorie particulière de personnes, soit celles «qui sont intéressées à toucher les prestations auxquelles elles ont droit plutôt qu'à se trouver immédiatement un emploi.» (p. 24). Du point de vue du relevé de l'effectif ouvrier, ces personnes se sont volontairement retirées de l'effectif ouvrier. Dans cette catégorie se trouveraient les travailleurs saisonniers qui ne désirent travailler qu'en certains temps de l'année ainsi que les personnes récemment retraitées ou les femmes mariées, qui ont droit aux prestations mais qui sont peu intéressées à trouver immédiatement un emploi.

Ces personnes ne diraient pas à un enquêteur sur l'effectif ouvrier qu'elles se cherchent du travail. Cependant, en présentant une demande de prestations, elles se trouvent, par le fait même, à «informer» le Service national de placement, non seulement qu'elles ont rempli les exigences statutaires en matière d'admissibilité (ce qui comprend, entre autres choses, un certain nombre de paiements au cours d'une certaine période), mais aussi qu'elles sont, pour employer les termes de la Loi sur l'assurance-chômage, «capables de travailler et disponibles pour travailler mais incapables de trouver un emploi approprié», donc «en chômage». Désignons ces personnes par l'expression «répondants schizoïdes» sans la moindre allusion à leur santé mentale. Ces personnes forment évidemment un groupe important et nous y reviendrons plus loin dans le présent travail.

3. Au sujet de la valeur constante des statistiques administratives, il n'est sûrement pas nécessaire de faire remarquer que des changements en matière d'assurabilité ou autres exigences relatives à l'admissibilité et l'introduction des prestations saisonnières portent atteinte à l'utilité de la statistique en tant qu'indice économique que ce soit d'une année à l'autre ou d'une saison à l'autre dans une même année. (*Voir le Graphique 2* pour des exemples de l'effet de certains changements dans les exigences relatives à l'assurabilité et à l'admissibilité. A noter spécialement que, depuis l'introduction des prestations saisonnières en 1950, les fluctuations saisonnières des inscriptions ont été beaucoup plus marquées qu'elles ne l'étaient auparavant.)

A la lumière de l'analyse qui précède, il faut conclure que la statistique administrative au Canada ne constitue pas un *baromètre économique* sûr du chômage. En outre, l'analyse de la structure âge-sexe de la statistique administrative révèle que, par comparaison avec les données du relevé de l'effectif ouvrier, certains groupes sont exagérément représentés (les femmes, par exemple, et les hommes âgés), tandis que d'autres le sont insuffisamment (les jeunes). La statistique administrative est donc probablement trompeuse aussi en tant qu'*aide diagnostique* pour l'analyse de la situation économique. Cependant, l'évaluation du chômage que donne présentement le relevé de l'effectif

Chart II

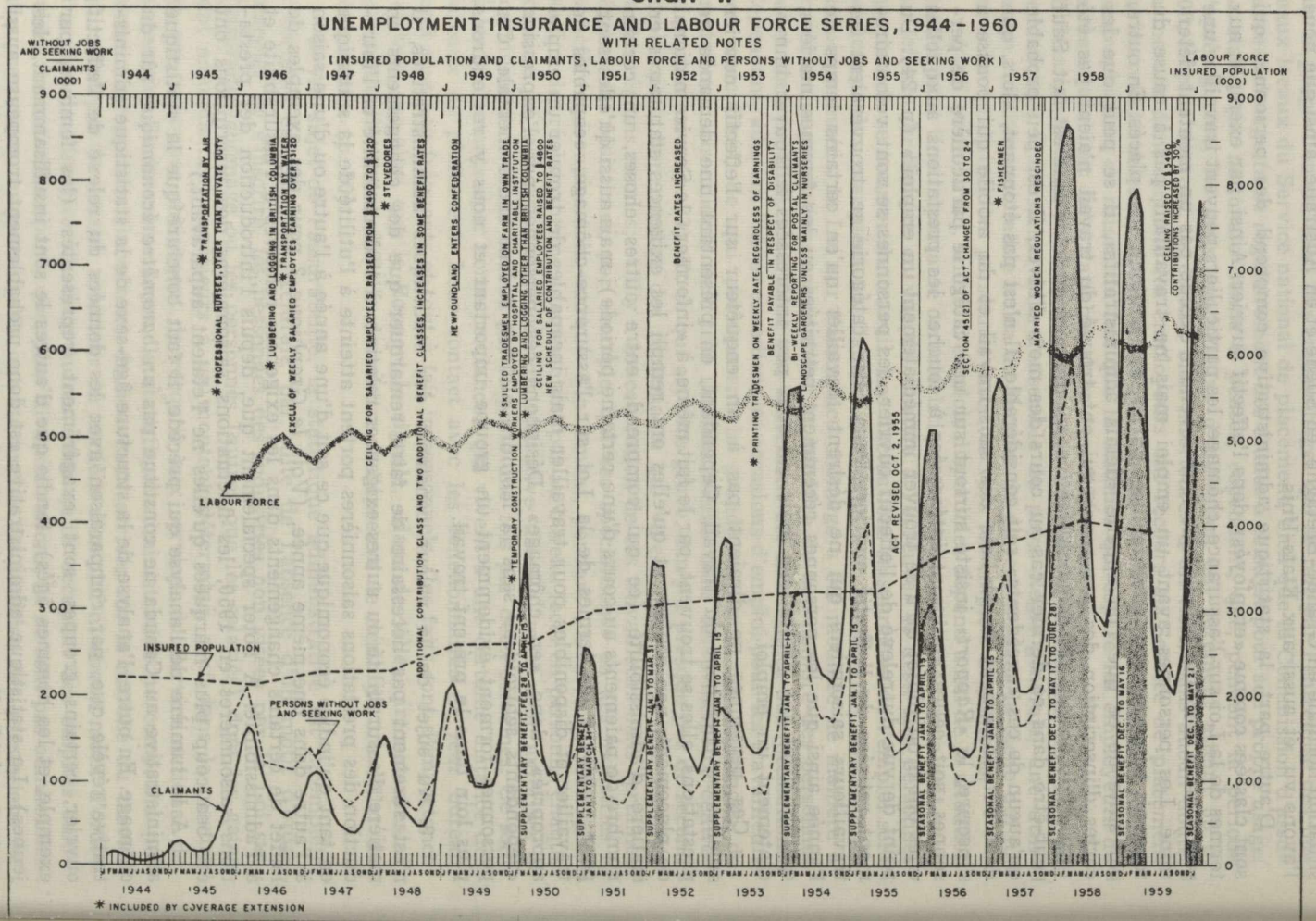
UNEMPLOYMENT INSURANCE AND LABOUR FORCE SERIES, 1944-1960
WITH RELATED NOTES
(INSURED POPULATION AND CLAIMANTS, LABOUR FORCE AND PERSONS WITHOUT JOBS AND SEEKING WORK)
WITHOUT JOBS AND SEEKING WORK CLAIMANTS (000)
LABOUR FORCE INSURED POPULATION (000)
* TRANSPORTATION BY AIR
* PROFESSIONAL NURSES, OTHER THAN PRIVATE DUTY
* LUMBERING AND LOGGING IN BRITISH COLUMBIA
* TRANSPORTATION BY WATER
EXCLN OF WEEKLY SALARIED EMPLOYEES EARNING OVER $120
CEILING FOR SALARIED EMPLOYEES RAISED FROM $2400 TO $3120
* STEVEDORES
ADDITIONAL CONTRIBUTION CLASS AND TWO ADDITIONAL BENEFIT CLASSES, INCREASES IN SOME BENEFIT RATES
NEWFOUNDLAND ENTERS CONFEDERATION
* SKILLED TRADESMEN EMPLOYED ON FARM IN OWN TRADE
* TEMPORARY CONSTRUCTION WORKERS EMPLOYED BY HOSPITAL AND CHARITABLE INSTITUTION
* LUMBERING AND LOGGING, OTHER THAN BRITISH COLUMBIA
CEILING FOR SALARIED EMPLOYEES RAISED TO $4800
NEW SCHEDULE OF CONTRIBUTION AND BENEFIT RATES
BENEFIT RATES INCREASED
* PRINTING TRADESMEN ON WEEKLY RATE, REGARDLESS OF EARNINGS
BENEFIT PAYABLE IN RESPECT OF DISABILITY
BI-WEEKLY REPORTING FOR POSTAL CLAIMANTS
LANDSCAPE GARDENERS UNLESS MAINLY IN NURSERIES
ACT REVISED OCT. 2, 1955
SECTION 45(2) OF ACT CHANGED FROM 30 TO 24
* FISHERMEN
MARRIED WOMEN REGULATIONS RESCINDED
CEILING RAISED TO $4,560
CONTRIBUTIONS INCREASED BY 30%
LABOUR FORCE
INSURED POPULATION
PERSONS WITHOUT JOBS AND SEEKING WORK
CLAIMANTS
SUPPLEMENTARY BENEFIT, FEB. 26 TO APRIL 15
SUPPLEMENTARY BENEFIT JAN. 1 TO MARCH 31
SUPPLEMENTARY BENEFIT JAN. 1 TO MAY 31
SUPPLEMENTARY BENEFIT JAN. 1 TO APRIL 15
SUPPLEMENTARY BENEFIT JAN. 1 TO APRIL 15
SUPPLEMENTARY BENEFIT JAN. 1 TO APRIL 15
SEASONAL BENEFIT JAN. 1 TO APRIL 15
SEASONAL BENEFIT JAN. 1 TO APRIL 15
SEASONAL BENEFIT DEC. 1 TO MAY 17 TO JUNE 28
SEASONAL BENEFIT DEC. 1 TO MAY 15
SEASONAL BENEFIT DEC. 1 TO MAY 21
* INCLUDED BY COVERAGE EXTENSION

TRADUCTION DU GRAPHIQUE 2

Graphique 2

Unemployment Insurance and Labour Force Series, 1944-1960 with related notes
Séries de l'assurance-chômage et de l'effectif ouvrier, 1944-1960 et notes connexes
(Insured populations and claimants, labour force and persons without jobs and seeking work)
(Population assurée et réclamants, effectif ouvrier et personnes sans emploi et en quête de travail)
Without jobs and seeking work
Sans emploi et en quête de travail
Labour Force
Effectif ouvrier
Labour Force
Effectif ouvrier
Insured Population
Population assurée
Claimants
Réclamants
Persons without jobs and seeking work
Personnes sans emploi et en quête de travail
*Included by coverage extension
**Inclus par suite de l'extension de l'assurabilité*
Dominion Bureau of Statistics
Bureau fédéral de la statistique
Supplementary benefit, Feb. 28 to April 15
Prestations supplémentaires, 28 février au 15 avril
Supplementary benefit, Jan. 1, to March 31
Prestations supplémentaires, 1er janvier au 31 mars
Supplementary benefit, Jan. 1 to March 31
Prestations supplémentaires, 1er janvier au 31 mars
Supplementary benefit, Jan. 1 to April 15
Prestations supplémentaires, 1er janvier au 15 avril
Supplementary benefit, Jan. 1 to April 15
Prestations supplémentaires, 1er janvier au 15 avril
Supplementary benefit, Jan. 1 to April 15
Prestations supplémentaires, 1er janvier au 15 avril
Seasonal benefit, Jan. 1 to April 15
Prestations saisonnières, 1er janvier au 15 avril
Seasonal benefit, Jan. 1 to April 15
Prestations saisonnières, 1er janvier au 15 avril
Seasonal benefit, Dec. 2 to May 17 (to June 20)
Prestations saisonnières, 2 déc. au 17 mai (au 20 juin)
Seasonal benefit, Dec. 1 to May 16
Prestations saisonnières, 1er déc. au 16 mai
Seasonal benefit, Dec. 1 to May 21
Prestations saisonnières, 1er déc. au 21 mai
*Transportation by air
**Transport aérien*
*Professional nurses, other than private duty
**Infirmières de profession, service privé non compris*
*Lumbering and logging in British Columbia
**Exploitation forestière en Colombie-Britannique*
*Transportation by water
**Transport par eau*
Exclu. of weekly salaried employees earning over $3120
A l'exclusion des travailleurs rémunérés à la semaine gagnant plus de $3,120
Ceiling for salaried employees raised from $2400 to $3120
Plafond à l'égard des salariés, porté de $2,400 à $3,120
*Stevedores
**Débardeurs*
Additional contribution class and two additional benefit classes, increases in some benefit rates
Catégorie additionnelle de contributeurs et deux catégories additionnelles de bénéficiaires, augmentation de certains taux de prestations.
Newfoundland enters Confederation
Terre-Neuve entre dans la Confédération
*Skilled tradesmen employed on farm in own trade
**Artisans spécialisés employés sur la terre dans leur propre métier*
*Temporary construction workers employed by hospital and charitable institution
**Travailleurs temporaires de la construction au service d'un hôpital ou d'une institution de charité*

(Traduction du Graphique 2–suite)

*Lumbering and logging other than British Columbia
*Exploitation forestière ailleurs qu'en Colombie-Britannique
Ceiling for salaried employees raised to $4800
Plafond à l'égard des salariés, porté à $4,800
New schedule of contribution and benefit rates
Nouvelle échelle de contributions et de prestations
Benefit rates increased
Hausse des taux de prestations
*Printing tradesmen on weekly rate, regardless of earnings
*Travailleurs des métiers de l'imprimerie, rémunérés à la semaine, indépendamment des gains
Benefit payable in respect of disability
Prestations payables pour invalidité
Bi-weekly reporting for postal claimants
Déclaration à toutes les deux semaines pour les réclamants qui présentent leur demande par la poste
*Landscape gardeners unless mainly in nurseries
*Architectes paysagistes sauf ceux qui sont employés surtout dans les pépinières
Act revised Oct. 2, 1955
Loi revisée le 2 octobre 1955
Section 45 (2) of Act changed from 30 to 24
Article 45 (2) de la loi, modification de 30 à 24
*Fishermen
*Pêcheurs
Married women regulations rescinded
Abrogation des règlements relatifs aux femmes mariées
Ceiling raised to $5460
Plafond porté à $5,460
Contribution increased by 30%
Contributions augmentées de 30 p. 100
*Included by coverage extension
*Inclus par suite de l'extension de l'assurabilité

ouvrier présente aussi des inconvénients sous ce rapport. On se souviendra qu'on a défini la fonction diagnostique comme une compilation de données suffisantes pour permettre au gouvernement de répartir les chômeurs selon l'âge, le sexe, le lieu, l'occupation, l'industrie et de la durée de l'inactivité. En raison de l'ampleur et de la composition de l'échantillon, l'évaluation officielle ne fournit pas de renseignements exacts sur le chômage *provincial* dans les régions de l'Atlantique et des Prairies; elle ne fournit pas de renseignements non plus (ou, du moins, ces renseignements ne sont pas publiés) sur la structure *industrielle* ou *professionnelle* du chômage ni, séparément, sur le chômage chez les hommes et les femmes, par groupe d'âge.

Je dois dire que, depuis que ces lignes ont été écrites, le Bureau fédéral de la statistique a fourni certains détails sur quelques-uns des aspects susmentionnés de la question.

Les informations sur le chômage *local* qui sont couramment disponibles au Canada sont tirées de la statistique administrative et publiées chaque mois dans la *Gazette du Travail*. Mais la statistique administrative s'est révélée fort imparfaite en tant qu'évaluation nationale du chômage et, en outre, elle diffère très sensiblement, du point de vue de la composition, du dénombrement des chômeurs que donne le relevé de l'effectif ouvrier. Il y a donc lieu de se demander si le but diagnostique d'une évaluation du chômage est atteint au Canada à l'heure actuelle. La réponse ne peut être exprimée qu'en fonction des fins administratives pour lesquelles l'évaluation doit fournir des renseignements de base. Ainsi le *Rapport* note que, «lorsqu'il s'agit de déterminer l'étendue la plus appropriée d'un échantillon, il est nécessaire de calculer le coût d'une exactitude plus grande à la lumière des fins pour lesquelles les prévisions sont employées.» (p. 15) Cette question générale du coût par comparaison à la compilation de plus amples renseignements se pose aussi dans le problème suivant que nous allons aborder, le problème de ceux qu'on peut appeler des «répondants schizoïdes».

Répondants schizoïdes

Ainsi que l'indique le Graphique 2, la statistique administrative (dans le cas présent, il s'agit de réclamants) et la statistique fondée sur le relevé de l'effectif ouvrier sont habituellement beaucoup plus éloignées l'une de l'autre pendant l'hiver que pendant l'été. Une forte proportion de cet excédent des réclamants sur les «chercheurs» se compose, ainsi que nous l'avons déjà expliqué, de personnes qui, du point de vue du relevé de l'effectif ouvrier, se sont *volontairement retirées* de l'effectif ouvrier, c'est-à-dire de personnes qu'on peut appeler «répondants schizoïdes». Ceux-ci se répartissent en trois groupes principaux: les femmes mariées, les hommes âgés et les travailleurs saisonniers qui comprennent des membres de ce que l'on considère généralement comme le «noyau» de l'effectif ouvrier, les hommes de 25 à 64 ans. Nous nous intéressons surtout à ce dernier groupe, les travailleurs saisonniers adultes du sexe masculin.

Il est évident qu'aucun répondant schizoïde n'est par définition un chercheur actif. Ce qui n'est pas aussi clair, c'est de savoir si, advenant que la série de questions ait été un peu différente (ou même que, utilisant le questionnaire courant, les enquêteurs aient manifesté une attitude un peu différente), certains des répondants schizoïdes ne seraient pas inclus parmi les chercheurs inactifs et, en conséquence, comptés parmi les chômeurs et non parmi les volontairement inactifs. Avant juillet 1945, on obtenait aux États-Unis un dénombrement des chômeurs en demandant à ceux qui ne se cherchaient pas activement du travail pour quelle raison ils n'en cherchaient pas. En juillet 1945, on a adopté un nouveau questionnaire dans lequel n'apparaissait plus la question: «Pourquoi?» Au lieu de cela, on classifiait comme chômeur la personne qui, au cours de l'enquête, déclarait spontanément qu'elle se chercherait

du travail si elle n'était pas malade, si elle n'avait pas été mise à pied pour une période prolongée ou si elle ne croyait pas qu'il n'y avait pas d'emplois disponibles. On a constaté, et cela n'est pas étonnant, que le nombre des chercheurs inactifs que révélait le nouveau questionnaire était beaucoup moins élevé que le nombre que permettait de découvrir l'ancien questionnaire qui demandait: «Pourquoi?» Le questionnaire utilisé au Canada ne renferme pas aujourd'hui et n'a jamais renfermé une telle question. Ainsi, par exemple, il faudrait que les personnes qui habitent de petites localités dans les Maritimes ou dans certaines régions du Québec, où les occasions d'emploi pendant les mois d'hiver sont très rares depuis un certain nombre d'années déclarent spontanément qu'elles se chercheraient du travail si elles ne croyaient pas qu'il n'y a pas d'emplois disponibles dans la région. Le *Rapport* mentionne (mais non dans le présent contexte) qu'on apprend aux enquêteurs à «poser des questions additionnelles lorsqu'il s'agit de personnes qui sont... difficiles à classifier» (p. 12), mais ne donne pas de plus amples détails. Il est probable que l'étendue du sondage variera selon l'enquêteur. Il n'est donc pas impossible que deux enquêteurs aboutissent à des données différentes quant au nombre des chômeurs pendant la morte-saison dans les régions durement frappées par les contractions saisonnières de l'emploi. Du point de vue du relevé de l'effectif ouvrier, l'état de chômeur d'un travailleur saisonnier de ces régions, qui se chercherait du travail si ce n'était qu'il ne croit pas qu'il y ait des emplois disponibles, est une question subjective, une affaire d'attitude. On peut fort bien comprendre les circonstances objectives qui donnent lieu à l'attitude, mais le relevé cherche à évaluer l'attitude et non les conditions objectives. Il est douteux que les méthodes courantes d'enquête réussissent pleinement à fournir une évaluation exacte de l'attitude dans ces cas.

Sans aucun doute, une question directe du genre de celle que le relevé américain a abandonnée en juillet 1945 («si vous ne cherchez pas un emploi, pourquoi?») ou quelque autre question relative à l'attitude ou au consentement à travailler aurait pour effet de grossir le nombre des chômeurs en ajoutant aux chercheurs inactifs certaines des personnes présentement considérées comme volontairement inactives. Des raisons sérieuses condamnent l'emploi d'une telle méthode. Les particuliers auront tendance à justifier leur inactivité quand on leur demandera pourquoi ils ne cherchent pas de travail; leurs réponses donneront à penser qu'ils font partie de l'effectif ouvrier, car les particuliers ont le sentiment que c'est ce qu'on attend d'eux ou ce qui, d'une façon ou d'une autre, est moralement souhaitable. Interroger un particulier sur son consentement à travailler c'est, a-t-on dit, comme lui demander s'il veut fréquenter l'église ou payer ses impôts; la réponse évaluera quelque chose en fait d'«élévation morale» mais non des attitudes réelles sur lesquelles se fonde le comportement. Cet argument est incontestablement valable; cependant, il ne règle vraiment pas notre problème qui se résume à ceci; combien «volontaire» est le retrait volontaire de l'effectif ouvrier des travailleurs saisonniers adultes du sexe masculin dans certaines régions du pays, spécialement mais non exclusivement dans la région de l'Atlantique?

Le *Tableau 1* fournit des renseignements sur la réduction de la participation à l'effectif ouvrier des hommes de 25 à 64 ans dans les principales régions du pays au cours des années 1956 à 1959. Plus précisément, il montre l'écart, exprimé en pourcentage, entre le taux mensuel de participation [2] le plus élevé et le taux le plus bas au cours des années indiquées. On constatera que le nombre de ces hommes qui se sont retirés de l'effectif ouvrier est relativement

[2] Les taux de participation représentent le nombre de ceux qui font partie de l'effectif ouvrier parmi les membres d'un groupe âge-sexe donné par rapport à la population totale de cet âge et de ce sexe. Le taux général de participation au Canada représenterait le nombre de ceux qui font partie de l'effectif ouvrier parmi les personnes de 14 ans et plus par rapport à la population totale de 14 ans et plus.

TABLEAU 1

RETRAIT DES TRAVAILLEURS SAISONNIERS DANS L'EFFECTIF OUVRIER DANS CERTAINES RÉGIONS DU CANADA

Différence entre les taux de participation du mois où il est le plus élevé au regard du mois où il est le plus bas, selon la région, des travailleurs du sexe masculin âgés de 25 à 64 ans

Année	RÉGION					
	Canada	Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	C.-B.
	Pourcentage					
1956	1.71	5.58	0.65	0.91	3.63	2.85
1957	1.70	6.55	0.98	0.76	3.93	1.32
1958	1.23	4.06	0.65	0.77	3.58	1.38
1959	1.38	4.37	0.79	1.12	3.11	1.40

SOURCE: Bureau fédéral de la statistique.

élevé dans la région de l'Atlantique et, dans une mesure moindre, dans les Prairies. Le *Tableau 1* fournit donc des renseignements sur l'étendue des retraits volontaires de ce qu'on a appelé le «noyau» de l'effectif ouvrier. Mais, durant les mois d'hiver, dans le contexte économique de la région de l'Atlantique (et peut-être aussi d'autres régions du Canada), le terme «volontaire» est incertain. Dans certaines régions, où il n'y pas d'emplois disponibles ou encore où les emplois disponibles sont à quelque distance de la localité et ne rapportent pas beaucoup plus que les prestations saisonnières d'assurance-chômage, il se peut qu'un particulier soit volontairement «inactif» en ce sens que la recherche d'un emploi peut lui paraître à la fois futile et, en fonction de son intérêt personnel, déraisonnable, particulièrement si l'inactivité de la morte-saison est une chose habituelle et est acceptable dans le cadre social et culturel. Pour un certain nombre au moins de ces personnes, il se peut que le retrait de l'effectif ouvrier ait été «involontairement». Il convient de signaler que toutes les assertions que l'on peut faire en cette matière sont de pures conjectures et, en l'absence de plus amples renseignements, prêtent nécessairement à la discussion. Ce qui n'est pas discutable, toutefois, c'est que tout le problème du retrait saisonnier de l'effectif ouvrier est un problème important au Canada et un problème à l'égard duquel il nous faut de plus amples renseignements. Il serait très utile d'avoir des précisions sur les caractéristiques des particuliers qui sont «volontairement» inactifs pendant la saison d'hiver, de connaître leur âge, leur sexe, leur occupation, l'industrie qui les occupe, leur expérience, leur instruction, etc. Il serait très utile aussi de savoir ce qu'ils font pendant la morte-saison, de connaître leur attitude à l'endroit d'un travail supplémentaire, de savoir de quel temps ils disposent vraiment pour un travail supplémentaire, et ainsi de suite.

On peut donc conclure que le relevé, tel qu'il s'effectue présentement, compte parmi les chômeurs les personnes qui ne se cherchent pas de travail parce qu'elles ne croient pas qu'il y ait des emplois disponibles. Ainsi que nous l'avons vu, de tous les groupes qui composent la population, c'est là le plus difficile à dénombrer correctement. Ce fait revêt une certaine importance au Canada à cause du caractère saisonnier très marqué du chômage et de la concentration des industries saisonnières dans certaines régions du pays.

En raison de ce fait, une autre façon d'évaluer le chômage serait peut-être de ne compter comme chômeurs que les chercheurs actifs ainsi que ceux qui ont été mis à pied, que ce soit temporairement ou indéfiniment, et d'exclure

ceux qui auraient cherché du travail s'ils n'avaient pas été malades ou s'ils n'avaient pas cru qu'il n'y avait pas d'emplois disponibles. Afin d'obtenir des renseignements plus détaillés et plus exacts sur les «chercheurs inactifs» dans les régions et aux époques où ceux-ci pourraient être assez nombreux, des relevés spéciaux, moins fréquents peut-être que le relevé mensuel de l'effectif ouvrier mais adaptés spécialement pour fournir des renseignements sur ces particuliers, seraient alors employés pour compléter les données du relevé de l'effectif ouvrier sur le chômage[8]. L'élaboration du questionnaire et des méthodes d'enquête nécessaires pour atteindre cette fin posera sans doute des problèmes difficiles d'évaluation. Sous ce rapport, il pourrait être utile de faire une étude soignée des récentes expériences en matière d'enquêtes sur le sous-emploi (voir l'appendice B) dans certains des pays moins évolués économiquement. Cependant, quelle que soit la méthode d'enquête adoptée, elle devrait convenir au caractère unique de la situation canadienne. Ici encore, il faudrait peser avec soin ce qu'il en coûte pour obtenir des informations plus détaillées et plus exactes. Un autre problème, d'une certaine importance, proviendrait du fait qu'une définition revisée du chômage du genre mentionné mettrait fin à la continuité de la série actuelle de statistiques.

Il convient de noter ici que le récent *Rapport* sur la statistique du chômage au Canada donne à entendre qu'on pourrait peut-être obtenir du présent relevé des renseignements additionnels sur «la courbe annuelle de l'expérience en matière de travail des personnes qui, habituellement, se retirent de l'effectif ouvrier à certaines saisons de l'année» en introduisant de nouvelles questions ou en employant «d'autres méthodes d'enquête». (p. 30) Bien entendu, cette façon de procéder serait beaucoup moins onéreuse que ne le serait l'introduction d'un relevé spécial. D'autre part, ainsi que le mentionne le *Rapport*, on s'exposerait à trop charger le relevé actuel et à nuire aux mesures déjà adoptées. En outre, des doutes subsistent quant à la possibilité de faire entrer le concept du retrait saisonnier ou le concept plus général du sous-emploi (si l'on estime que ces renseignements sont nécessaires) dans le cadre des définitions et du questionnaire actuels du relevé de l'effectif ouvrier.

Pour conclure, nous désirons signaler que nous nous sommes concentrés sur un seul groupe de «répondants schizoïdes», les travailleurs saisonniers adultes du sexe masculin. Ce faisant, nous avons soulevé la question de l'existence au Canada d'un problème économique de chômage ou de sous-emploi à l'égard duquel les définitions et les évaluations actuelles du relevé ne permettraient pas de se renseigner suffisamment. Nous ne cherchons pas par là à donner à entendre que tous les travailleurs adultes du sexe masculin qui se retirent de l'effectif ouvrier pendant les mois d'hiver le font à contre-cœur. Dans certaines industries au Canada, il y a des travailleurs qui s'attendent bien à une période d'inactivité pendant l'hiver et qui, en vérité, souhaitent cette période d'inactivité. Il existe, en outre, des preuves de plus en plus nombreuses qui indiquent que certains des «répondants schizoïdes», tout particulièrement des femmes mariées et des hommes à la retraite, soit délibérément soit par suite d'une incompréhension réelle des principes et des fins d'un régime d'assurance-chômage, en font un mauvais usage. Dans ces cas, le problème n'est

[8] D'autres groupes, non mentionnés plus haut mais également difficiles à dénombrer compte tenu des méthodes actuelles du relevé de l'effectif ouvrier, comprennent les personnes dont les métiers sont devenus désuets ou qui n'ont pas reçu une formation suffisante, les travailleurs assez âgés qui ont été obligés de se retirer prématurément et les travailleurs des régions où l'état de dépression est chronique. Le premier groupe, qui est formé de ceux qu'on pourrait appeler les inadaptés sur le plan professionnel, est susceptible de s'accroître à mesure que les progrès techniques réduiront la demande de travailleurs non spécialisés ou semi-spécialisés. A mesure que la durée du chômage de ces travailleurs se prolongera, bon nombre d'entre eux cesseront d'être des chercheurs actifs. Ainsi, on peut s'attendre que le nombre relatif des chercheurs inactifs s'accroîtra constamment, ce qui rendra plus urgente la nécessité de trouver des méthodes efficaces pour évaluer cette catégorie flottante de chômeurs.

pas, sauf indirectement, d'ordre économique. Il est d'ordre juridique et moral et, pour y trouver une solution, qui n'en est pas moins pressante, il faudra recourir à des mesures juridiques et à des campagnes d'éducation.

VIII. AUTRE QUESTION D'INTERPRÉTATION DANS LA DÉFINITION DU CHÔMAGE:

La statistique sur le chômage, quelle que soit sa source, représente des catégories de gens fort disparates: des chefs de famille, des adolescents qui font la garde des bébés, des itinérants, des personnes qui quittent volontairement leur emploi, des femmes mariées qui veulent se faire de l'argent de poche, des inaptes au travail, des étudiants, etc. Il y en a qui soutiennent que ce caractère non différencié et hétérogène de la statistique du chômage en réduit l'utilité de deux façons:

1. En tant qu'indice économique, étant donné que les changements dans les conditions économiques ont des répercussions fort différentes sur les différentes catégories de chômeurs;
2. En tant que guide dans l'élaboration de mesures administratives, parce que tous ces gens ne représentent pas des besoins d'égale urgence et parce que des mesures différentes seraient requises pour régler les problèmes des différents groupes.

Des arguments de ce genre ont donné lieu à des propositions en vue de définitions fort restrictives du chômage, par exemple que seuls soient comptés les chefs de famille ou les soutiens principaux de famille. Cela donne à entendre que la définition ne devrait pas se fonder sur l'activité véritable (la recherche d'un emploi), mais plutôt sur le «besoin», c'est-à-dire que seuls ceux qui ont besoin d'un emploi mais qui n'en ont pas devraient être considérés comme chômeurs. On ne peut songer sérieusement à remplacer les définitions courantes du chômage par des concepts aussi restrictifs, ne serait-ce que pour la seule raison que, dans une économie libre et quand les circonstances sont normales, il n'appartient pas au gouvernement de décider qui doit travailler mais à chaque particulier d'en décider pour lui-même. Néanmoins, il serait très utile que la présente statistique fournisse aussi des données sur les chefs de famille en chômage et, en même temps, sur le nombre d'autres membres de la famille qui appartiennent à l'effectif ouvrier.[1] La perte d'un emploi par un chef de famille peut représenter une perte totale de revenu pour la famille. Cependant, s'il se trouve des soutiens secondaires dans la famille, la perte d'un emploi par le soutien principal, tout en posant un grave problème, n'occasionnera pas autant de misère et de privations. En outre, le chômage du chef de famille peut amener des soutiens secondaires de la famille à entrer sur le marché du travail, et ainsi de suite. Ainsi, des renseignements qui feraient une distinction entre le chômage des chefs de famille et le chômage général en même temps que des données sur les soutiens secondaires de famille du point de vue du travail nous permettraient de mieux comprendre la portée des changements qui se produisent dans le chômage à un moment donné.

Une autre façon fort semblable d'aborder le problème de la répartition des chômeurs en des catégories économiques plus caractérisées que les catégories actuelles se fonde sur une distinction entre les deux genres de membres de l'effectif ouvrier: les membres primaires et les membres secondaires. Les membres ou participants primaires (le «noyau») font partie de l'effectif ouvrier d'une façon régulière et continue. Le revenu qu'ils gagnent est nécessaire à leur propre soutien et habituellement à celui de tous les membres de leur

[1] Depuis que ces lignes ont été écrites, le Bureau fédéral de la statistique a publié des renseignements sur les familles pour octobre 1960.

famille ou de certains d'entre eux. Les participants secondaires font partie de l'effectif ouvrier de façon intermittentes; ils ont quelque autre source de revenu qui assure leur soutien indépendamment de leur participation à l'effectif ouvrier (soit un revenu provenant des participants primaires ou quelque autre forme de revenu non gagné, comme une pension, une rente, etc.) D'une façon fort sommaire, on peut faire la distinction entre ces deux groupes dans notre statistique actuelle de l'effectif ouvrier en se fondant sur l'âge et le sexe. Parmi les hommes de 25 à 64 ans se trouvent la plupart des participants primaires, tandis que les femmes, les jeunes et les hommes plus âgés constituent la majorité des participants secondaires. La répartition qui précède est sommaire, car certains adultes du sexe masculin, par exemple, ainsi que nous l'avons déjà signalé, font partie de l'effectif ouvrier de façon intermittente sur une base saisonnière et, en conséquence, sont des participants secondaires (leur source de revenu non gagné étant peut-être les prestations d'assurance-chômage); certaines femmes sont chefs de famille; certains hommes prennent leur retraite avant l'âge de 65 ans; certains jeunes ne reçoivent aucune aide de leur famille, etc. Des relevés spéciaux seraient nécessaires pour obtenir des renseignements exacts qui permettraient de faire la distinction entre les participants primaires et les participants secondaires de l'effectif ouvrier.

Il importe de tenir compte de cette distinction dans la définition et l'évaluation du chômage pour deux raisons. Tout d'abord, les chômeurs des deux groupes réagissent différemment aux changements qui se produisent dans la situation économique de sorte qu'une évaluation qui établit une distinction entre les participants primaires et les participants secondaires fournit des renseignements plus utiles qu'une évaluation unique qui réunit les deux groupes. Une évaluation qui établit une telle distinction nous permettrait aussi de déterminer dans une certaine mesure jusqu'à quel point l'accroissement du chômage à un moment donné résulte de renvois et de mises à pied ou d'entrées dans l'effectif ouvrier. En second lieu, de façon générale, le chômage des participants primaires et celui des participants secondaires représentent des mesures différentes de «besoin» et partant des mesures différentes d'urgence dans l'élaboration de mesures remédiatrices, bien qu'il y ait danger que, poussée trop loin, la comparaison devienne injuste. Mais, pour l'élaboration de mesures remédiatrices, la distinction est utile d'une autre façon. Les mesures qui auront pour effet de créer des emplois pour les participants primaires réduiront indirectement le chômage chez les participants secondaires, car certains de ces derniers se retireront de l'effectif ouvrier à mesure que les chefs de famille retrouveront du travail.

Pour conclure, nous sommes d'avis qu'il faudra juger si les renseignements additionnels fournis par les relevés qui établissent une distinction entre les participants primaires et les participants secondaires de l'effectif ouvrier justifient les dépenses additionnelles que ces relevés occasionneront.

IX. REMARQUES FINALES

Au cours du présent exposé, nous avons cherché à démontrer que la définition et l'évaluation du chômage ne sont pas des choses faciles. Le phénomène général du chômage se rapporte à tant de genres et de degrés différents d'activité de l'effectif ouvrier qu'aucune statistique unique ne peut fournir un résumé satisfaisant. En conséquence, l'évaluation du chômage doit être considérée dans le contexte général de toute la gamme de l'activité des participants et des non-participants à l'effectif ouvrier chez la population adulte, et il est possible d'établir à l'aide des données sur l'effectif ouvrier une variété de tableaux statistiques très utiles. En outre, aucune évaluation du chômage ne peut avoir de sens si elle est isolée du contexte économique général ou si elle est jugée indépendamment des mesures gouvernementales qu'elle pourrait avoir pour effet d'orienter.

Nous avons insisté sur le fait qu'une définition et une évaluation utiles du chômage doivent servir à la fois de baromètre et d'aide diagnostique, ce dernier objet étant tout particulièrement important quand la gravité des répercussions du chômage varie sensiblement pour différents groupes de personnes. Étant donné que la statistique du chômage, contrairement à bon nombre d'indices économiques, est scrutée avec soin à la fois par le grand public et par des groupes que la question intéresse d'une façon spéciale, il importe que la définition soit facile à comprendre. Une des difficultés que présente la statistique administrative est que sa signification économique peut être obscure sauf pour quelques spécialistes qui possèdent des renseignements détaillés sur le contenu et l'exécution des lois et des règlements sur l'assurance-chômage et sur le Service national de placement.

Après tout ce qui précède, il n'est pas encore possible de dire qu'il existe une définition ou une évaluation du chômage qui soit «meilleure» que toutes les autres. Pour différents pays, la «meilleure» définition variera selon la structure économique, politique et sociale de chacun. Dans le même pays et à un moment donné, on peut, en toute bonne foi, ne pas être d'accord sur l'endroit précis où doit se trouver la ligne de démarcation entre les personnes qui travaillent, les chômeurs et ceux qui ne font pas partie de l'effectif ouvrier; les cas limites présenteront toujours des difficultés et les interprétations divergentes sont à la fois justifiées et, en vérité, souhaitables, car la discussion sert à diriger l'attention sur des domaines qui présentent des problèmes importants. En outre, dans un même pays et au cours d'une certaine période, la «meilleure» définition du chômage peut changer en même temps que des changements se produisent dans la situation économique et dans l'organisation sociale et politique. Il convient donc de se demander par exemple, dans quelle mesure des concepts et des évaluations, créés aux États-Unis pour des fins de programmes sociaux à une époque où le chômage était généralisé, sont appropriés aujourd'hui au Canada plus de vingt ans plus tard pour servir de base à des programmes législatifs. Les sociétés sont dynamiques et le chômage aussi. Les définitions et les évaluations ne peuvent pas être immuables, mais doivent être adaptées aux conditions changeantes de la société.

Le sénateur HORNER: Vous nous avez présenté un mémoire remarquable.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Mme Ostry pourrait-elle nous donner des renseignements sur ce que renfermera le recensement de 1961 au sujet du chômage?

Mme OSTRY: Je le regrette, mais je n'en sais rien. Je n'ai absolument rien vu à ce sujet.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Est-ce une chose secrète?

Mme OSTRY: Je ne suis pas au courant de cette question.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Comment a-t-on procédé lors du recensement précédent? A-t-on cherché à comparer l'emploi et le chômage? Y avait-il des questions permettant une évaluation de ce genre de choses?

Mme OSTRY: En 1951, les questions du recensement se fondaient sur les mêmes définitions que le relevé sur l'effectif ouvrier du Bureau fédéral de la statistique; mais, avant cela, on employait un concept un peu différent fondé sur l'activité habituelle de la personne au cours d'une année plutôt que sur son activité pendant une semaine particulière. Il est donc assez difficile de comparer les données de 1931 et de 1941 avec les chiffres du dernier recensement; mais, en outre, les recensements de 1931 et de 1941 renfermaient l'un et l'autre des questions spéciales ayant trait au chômage.

Le sénateur HORNER: Monsieur le président, me permettriez-vous d'attirer l'attention sur un passage du mémoire qui se lit comme il suit:

> On ne peut songer sérieusement à remplacer les définitions courantes du chômage par des concepts aussi restrictifs, ne serait-ce que pour la

seule raison que, dans une économie libre et quand les circonstances sont normales, il n'appartient pas au gouvernement de décider qui doit travailler mais à chaque particulier d'en décider pour lui-même.

J'affirme qu'il n'appartient pas non plus au gouvernement de trouver du travail pour le particulier.

Mme OSTRY: A vrai dire, c'est là une question qui dépend du gouvernement de décider s'il est apportun de fournir du travail ou non, mais, pour ce qui est de décider si un particulier désire travailler ou non, c'est-à-dire désire chercher du travail, la décision appartient à ce particulier, de sorte que les particuliers qui se cherchent du travail sont en chômage, peu importe les motifs qui les poussent à chercher un emploi.

Le sénateur HORNER: Dans une économie libre, qu'une personne désire travailler ou non, c'est son affaire. Bien entendu, il est très facile, dans une dictature, d'obliger tout le monde à travailler. Dans une démocratie, dans une économie libre, cependant, j'estime qu'il n'appartient pas non plus au gouvernement de trouver du travail pour chaque particulier. D'autre part, les deux doivent marcher de pair.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Je me demande si Mme Ostry serait disposée à répondre à la question qu'elle pose dans la dernière partie de son mémoire. Elle dit:

> Il convient donc de se demander, par exemple, dans quelle mesure des concepts et des évaluations créés aux États-Unis pour des fins de programmes sociaux à une époque où le chômage était généralisé, sont appropriés aujourd'hui au Canada plus de vingt ans plus tard pour servir de base à des programmes législatifs.

Voulez-vous donner à entendre par là que les relevés que l'on fait dans notre pays sont désuets ou sur le point de l'être?

Mme OSTRY: Je crois qu'il serait exagéré de dire cela. Notre relevé de l'effectif ouvrier a été modelé sur le relevé américain qui existait en 1945 et lui est fort semblable. Le relevé américain est né de la nécessité d'obtenir des données assez exactes sur les chômeurs durant la grande crise économique; la situation était critique et toutes les fins que devait servir le relevé découlaient de cette situation critique. Le relevé n'a pas été sensiblement modifié depuis 1940, l'année de son adoption; et, puisque le nôtre se rapproche de très près du leur, il n'y a pas eu beaucoup de ré-examen des objectifs fondamentaux du relevé.

Je crois avoir dit dans mon mémoire qu'il y aurait peut-être des domaines sur lesquels nous ne sommes pas suffisamment renseignés: régions en état de dépression, chômage saisonnier, inadaptation professionnelle et autres. Ces points n'avaient pas d'importance pendant les années 30; il s'agissait alors de chômage généralisé. Ces points n'ont pas été considérés et, en conséquence, il n'en a pas été tenu compte dans la préparation du relevé.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Il y a aussi, je suppose, le changement qui s'est produit dans le caractère de l'économie canadienne?

Mme OSTRY: Oui, monsieur le sénateur, et le changement dans la composition de l'effectif ouvrier. Ainsi par exemple, les femmes ne faisaient pas partie alors de l'effectif ouvrier dans la même mesure qu'aujourd'hui. Il n'y avait pas de problèmes d'évaluation du chômage conditionnés par la présence des femmes et autres participants secondaires.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Monsieur le président, permettez-moi, au nom du Comité d'offrir des remerciements pour les deux excellents mémoires qui nous ont été présentés ce matin. Ces deux mémoires étaient remarquables. Nous en sommes fort reconnaissants à M. Dymond et à Mme Ostry.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, madame Ostry.

La séance est levée.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons le quorum, nous allons donc nous mettre à l'œuvre. Nous avons parmi nous ce soir M. J. R. Nicholson, président du *Council of the Forest Industries of British Columbia.* Il a préparé un mémoire à l'intention du Comité. Je vais donc appeler tout de suite M. Nicholson.

M. J. R. Nicholson, président du Council of the Forest Industries of British Columbia: Monsieur le président, messieurs les membres du Comité, je pourrais, peut-être, vous présenter d'abord deux autres représentants de l'industrie forestière de la Colombie-Britannique qui m'accompagnent ici. M. Charles B. Dunham est vice-président, en charge de l'exploitation forestière, de la *Columbia Cellulose Limited* et de la *Celgar Limited* et président de la *British Columbia Loggers' Association.* M. Hugh John Hodgins, voilà un nom qui devrait être sympathique à certains membres du Comité, est vice-président, en charge de la Division du bois, et un des administrateurs de la *Crown Zellerbach Canada Limited.* M. Hodgins est aussi président du *Canadian Institute of Forestry* et président sortant de charge de la *Western Forestry and Conservation Association,* dont la fonction est de conseiller les gouvernements des États de l'Ouest américain, de l'Alaska et de la Colombie-Britannique sur les questions qui touchent à la conservation des forêts. Ces messieurs pourraient peut-être prendre place à mes côtés au cas où des questions d'ordre technique seraient soulevées.

Monsieur le président, messieurs les membres du Comité, permettez-moi de vous dire d'abord combien nous, les représentants de l'industrie forestière de la Colombie-Britannique, sommes heureux de l'occasion qui nous est offerte de comparaître devant votre Comité pour y examiner pendant quelques instants le problème de la main-d'œuvre auquel le Canada doit faire face et qui nous cause beaucoup de soucis en Colombie-Britannique, tout particulièrement dans notre industrie. Il n'est pas nécessaire, je pense, que je m'arrête à la partie plus formelle de notre mémoire, qui se trouve aux premières pages, mais vous serez peut-être intéressés, monsieur le président et messieurs les membres du Comité, à connaître la raison de l'intérêt particulier que nous portons à la présente étude. Nous nous y intéressons parce que le chômage en Colombie-Britannique est aujourd'hui beaucoup plus élevé qu'il ne l'a été depuis bon nombre d'années. En novembre sur une base *per capita,* le chômage était plus grand en Colombie-Britannique que dans toute autre région du pays. Je crois qu'au mois de décembre il était bien difficile de dire si la situation était plus grave en Colombie-Britannique ou dans les provinces Maritimes. En Colombie-Britannique le chômage provient surtout des difficultés qui confrontent l'industrie forestière, qui est l'industrie fondamentale de cette province. Non seulement cette industrie est-elle la principale du point de vue des salaires payés et des nouveaux placements, mais 54 p. 100 de chaque dollar gagné en Colombie-Britannique provient directement ou indirectement des entreprises forestières.

Certains d'entre vous seront peut-être surpris d'apprendre que près des deux tiers, ou 63.5 p. 100, de toutes les forêts de bois tendre accessibles au Canada sont situés en Colombie-Britannique. Cette province produit plus de 60 p. 100 de tout le bois scié du Canada, la totalité des bardeaux de cèdre rouge, près de 80 p. 100 de tout le contre-plaqué et environ 15 p. 100 des produits de la pâte et du papeir du pays. Nous estimons que les industries forestières ont de plus grandes possibilités que toute autre industrie du Canada. En 1959, les industries forestières de la Colombie-Britannique ont exporté, à elles seules, près de 10 p. 100 de toutes les exportations du Canada. En conséquence, votre enquête nous intéresse tout particulièrement.

Après ces quelques paroles d'introduction, monsieur le président, je vais, si vous me le permettez, me reporter au bas de la page 3 de notre mémoire.

J'ai eu l'avantage de lire quelques-uns des mémoires qui vous ont été soumis. Il me semble que la plupart, et surtout les mémoires préparés à la demande de votre Comité, renferment une idée commune. Avant d'aborder le problème qui nous intéresse tout particulièrement ainsi que les propositions et les recommandations que nous avons à faire, il serait peut-être utile que nous nous reportions à la première déclaration que nous faisons dans notre mémoire et qui se lit comme il suit:

«Les ressources naturelles constituent la base de la richesse économique de tous les pays. Le Canada possède de telles richesses en abondance grâce à ses forêts, ses métaux et ses riches gisements de minerai, ses terres agricoles fertiles, le poisson de ses eaux intérieures et côtières, ses réserves de pétrole et de gaz et ses vastes possibilités hydro-électriques. La province de la Colombie-Britannique est particulièrement favorisée par la variété et la richesse de ses ressources naturelles. Étant donné les vastes ressources et les possibilités de la nation et sa population restreinte par rapport à l'étendue du pays, on peut bien se demander pourquoi il y avait près de 600,000 chômeurs au Canada à la fin du mois dernier et pourquoi nous craignons que la situation ne se détériore davantage au cours des prochaines années alors que l'Allemagne, dont les ressources naturelles ne se comparent nullement aux nôtres, a plus de 500,000 emplois vacants.»

Je m'arrête un instant. Il n'y a pas très longtemps j'ai assisté à une audience de l'enquête sur l'industrie automobile conduite par un commissaire spécial nommé par le gouvernement. Un représentant de l'industrie automobile de l'Allemagne a déclaré que, pour un seul modèle de voiture, la Volkswagen, la production était passée de 4,000 unités en 1948 à plus de 800,000 en 1960. Il a affirmé également qu'il y avait 500,000 emplois vacants en Allemagne de l'Ouest et ceci malgré le fait qu'on avait fait venir environ 125,000 Italiens, Belges et autres étrangers au cours du mois précédent. Ce chiffre de 500,000 emplois vacants est renversant.

Comme nous le disons à la page 4 de notre mémoire, la réponse aux questions que nous avons posées au paragraphe précédent, c'est que, si nous avons un problème de main-d'œvre, c'est avant tout parce que, pendant plus de dix ans après la Deuxième Guerre mondiale, nous pouvions facilement écouler presque tout ce que nous produisions et que le prix de revient de bon nombre de nos principaux produits n'avait pas beaucoup d'importance. Toutes les industries exportatrices du Canada ont bénéficié de cette situation unique. Les économistes ont prévenu la nation à maintes reprises qu'un jour viendrait où il faudrait payer pour cela. Certaines personnalités du monde des affaires s'inquiétaient de cet état de choses; mais, dans l'ensemble, nos chefs politiques, nos hommes d'affaires et nos chefs ouvriers n'ont guère tenu compte de cet avertissement. Les affaires rapportaient et, évidemment, la main-d'œuvre désirait recevoir sa part des bénéfices. Aussi, pendant toute cette période, les employeurs ont distribué une part généreuse de ces bénéfices à leurs employés sous forme d'augmentations de salaire et autres avantages. Mais, à l'heure actuelle, les conditions ne sont plus du tout les mêmes.

On vous a déjà expliqué la situation en des termes semblables, mais elle se trouve résumée dans la dernière phrase du paragraphe en question, qui est ainsi conçue: «Depuis trois ou quatre ans, les prix de revient de la production au Canada, pour la première fois depuis l'époque de la grande dépression, sont redevenus un facteur de la plus haute importance.»

Ce qui est étrange, c'est que, malgré notre richesse en ressources naturelles, nous perdons notre place relativement à la vente des produits forestiers; nous n'avons pas pu nous maintenir à la hauteur des autres pays qui nous font concurrence.

Notre mémoire renferme ensuite une déclaration d'ordre général, monsieur le président. Il s'agit des dommages et des pénuries causés par la guerre en Europe continentale, en Grande-Bretagne et au Japon du manque d'équilibre dans le commerce et des avantages que cette situation a valus au Canada.

Jusqu'à il y a trois ou quatre ans, on a pu, sans trop de difficulté, répondre aux exigences de la main-d'œuvre relativement aux augmentations de salaire, à l'amélioration des conditions de travail, au prolongement des vacances, à l'amélioration des pensions et autres avantages supplémentaires, parce qu'il était possible de faire supporter ces frais par le client et, en conséquence, les conditions de travail et le niveau de vie en général se sont améliorés. La situation, aujourd'hui, est tout à fait différente à cause de plusieurs nouveaux facteurs. Je ne vous en citerai que trois.

Premièrement, l'entrée en scène de la Russie sur le marché international; deuxièmement, la création des blocs économiques de l'Europe continentale et, troisièmement, ce qui constitue le facteur le plus important du point de vue du Canada, la concurrence offerte par la pâte bon marché fabriquée à partir d'essences jusqu'alors inutilisées et à partir d'autres sources telles que les déchets de canne à sucre en Amérique du Sud et autres matières premières. Il en résulte que les marchés que nous avions en Europe et autre part pour nos produits de la pâte et du papier de même que notre situation du point de vue de la concurrence en ont souffert, énormément.

Nous estimons que nos industries forestières, et en particulier celles de la pâte et du papier, occupent une situation unique dans le monde. Toutefois, si vous examinez la situation relative de ces deux domaines, celle du papier-journal et de la pâte, je crois bien que les chiffres retiendront votre attention. De 1950 à 1959, la production de papier journal aux États-Unis a augmenté de 141 p. 100; en Finlande, en Suède, en Norvège, au Japon et dans d'autres pays l'augmentation a été de 80 p. 100; mais, pour ce qui est du Canada, notre production n'a augmenté que de 44 p. 100 pendant cette même période.

Le PRÉSIDENT: De quelle date à quelle date?

M. NICHOLSON: Du 1er janvier 1950 à la fin de 1959.

Le sénateur BRUNT: De quoi fabriquent-ils leur papier journal aux États-Unis, de pin du Sud?

M. NICHOLSON: De pin du Sud...c'est de là que vient la forte concurrence.

Le sénateur BRUNT: Ils ne pourraient guère se servir de déchets de canne à sucre.

M. NICHOLSON: Non, pas aux États-Unis. La société *Grace* a installé en Amérique du Sud une usine qui emploie les déchets de canne à sucre; c'est un marché que le Canada approvisionnait auparavant, du moins en partie.

Le sénateur BRUNT: Est-ce que nous fournissons du papier journal aux États-Unis à l'heure actuelle?

M. NICHOLSON: Oui, nous leur en fournissons d'assez fortes quantités. Le chiffre suivant va vous étonner. Nous fournissons, bien entendu, de fortes quantités à l'Europe, mais les États-Unis aussi y livrent d'énormes quantités.

Le sénateur MCKEEN: Est-ce que ce papier est fabriqué avec du pin du Sud?

M. NICHOLSON: Oui.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): S'agit-il de papier journal ou de pâte?

M. NICHOLSON: Les quantités de papier-journal fournis par les États-Unis ont augmenté, mais l'augmentation est encore plus marquante pour la pâte de bois.

Le sénateur BRUNT: Mais nous exportons de fortes quantités de papier-journal aux États-Unis, n'est-ce pas?

M. NICHOLSON: Certainement.

Le sénateur BRUNT: Et les États-Unis exportent de fortes quantités de papier journal en Europe.

M. NICHOLSON: C'est exact. Cette situation existe pour plusieurs raisons; la situation géographique en est une. Pour citer un exemple, les entreprises de la Colombie-Britannique ne peuvent pas concurrencer les usines de papier journal des États de Washington et d'Oregon; mais, en Californie et au Texas, elles peuvent concurrencer avec succès les usines de papier journal des États de Washington et d'Oregon. Nous ne pouvons pas concurrencer les chantiers de bois des États de Washington et d'Oregon sur la côte du Pacifique, mais nous pouvons les concurrencer avec succès sur la côte de l'Atlantique. Il en est de même pour les usines de pâte et de papier de l'Ontario et du Québec; ces usines peuvent approvisionner le nord des États de la Nouvelle-Angleterre et la zone industrielle aux alentours de Détroit, mais il leur est difficile de concurrencer les usines des États-Unis dans d'autres régions.

Je vais m'écarter un instant de mon mémoire pour vous fournir d'autres données. Ces chiffres se rapportent à la pâte chimique et s'appliquent à la période de sept années de 1950 à 1957. Les exportations de pâte chimique des États-Unis ont augmenté de 555 p. 100, tandis qu'au Canada ces exportations n'ont augmenté que de 28 p. 100.

Le sénateur LEONARD: Est-ce que leurs exportations étaient peu importantes au début?

M. NICHOLSON: Elles étaient peu importantes, mais cependant plus importantes que les nôtres.

Le sénateur BRUNT: Avez-vous les quantités?

M. NICHOLSON: Voici les chiffres En 1950, la production de pâte de bois chimique aux États-Unis était de 10,872,000 tonnes et celle du Canada était de moins du tiers de ce chiffre, soit 3,314,000 tonnes. En 1957, la production des États-Unis était passée de 10.8 millions de tonnes à 15.9 millions de tonnes; autrement dit elle avait augmenté de 15 p. 100, c'est-à-dire qu'elle était passée de 10 millions de tonnes à 15 millions de tonnes tandis que la production canadienne était passée de 3.3 à 4.4 millions de tonnes. Et il ne s'agit pas seulement du pourcentage; la quantité produite pendant cette période est fantastique. Pendant cette période de sept années, les États-Unis ont produit plus que le Canada n'avait produit dans toute son histoire.

Le sénateur BRUNT: Est-ce que, en conséquence, nous avons eu un excédent de production chez nous?

M. NICHOLSON: Non, parce que la consommation mondiale de produits forestiers, et surtout de pâte et de papier, a augmenté énormément. Nous n'avons pas eu notre part de cette augmentation, mais les États-Unis, de même que la Finlande et la Suède, ont eu la leur. Si on pouvait redresser cette tendance, nous pensons qu'il serait possible de tirer meilleur parti de cette ressource naturelle, la plus importante du Canada et c'est justement le problème que nous voulons vous soumettre ce soir.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Si, en général les États-Unis ont produit beaucoup plus de pâte chimique que nous, est-ce parce qu'ils peuvent la fabriquer à meilleur compte?

M. NICHOLSON: Oui, c'est là la raison fondamentale.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): La qualité n'y est pour rien?

M. NICHOLSON: Non, nous ne craignons pas de comparer notre produit avec celui des États-Unis ou de tout autre pays. J'ai à mes côtés deux spécialistes qui peuvent m'appuyer à cet égard.

Le PRÉSIDENT: Dans bien des cas, notre produit est meilleur que celui des États-Unis?

M. NICHOLSON: Par modestie, je ne répondrai pas à cette question, monsieur le président. Le sénateur McKeen sait ce que nous pensons de notre produit en Colombie Britannique.

Le sénateur BURCHILL: Et que pensez-vous du produit de la Mirachimi?

M. NICHOLSON: Je n'ai pas encore vu les produits de la nouvelle usine de Newcastle.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): J'aimerais que M. Nicholson me donne son opinion à ce sujet. On nous a dit, dans divers comités, que les nouvelles essences que l'on cultive en ce moment aux États-Unis pourront être employées pour la fabrication de la pâte d'ici quinze ans. La qualité de leur pâte n'est pas aussi bonne, dit-on, que celle du produit canadien, mais les autorités des États-Unis sont en train d'améliorer les procédés employés pour la transformation et on estime que sous peu leur pâte, tout en provenant d'un bois inférieur au nôtre, sera aussi satisfaisante que la pâte canadienne.

M. NICHOLSON: Ce procédé n'est pas particulier aux États-Unis. Des travaux semblables sont en marche dans tous les pays du monde. On en fait également en Colombie-Britannique.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Je voulais savoir si ce procédé de fabrication influerait sur la production canadienne?

M. NICHOLSON: Certainement. En effet au Canada nous améliorons à la fois la qualité et nous augmentons la production. Il y a vingt ans, personne en Colombie-Britannique n'aurait songé à utiliser de l'aulne pour fabriquer de la pâte de bois. Peu de gens auraient songé à employer du sapin du Canada et pourtant, de nos jours, la principale source de pâte dans l'Ouest du Canada est le sapin du Canada qui, jusqu'à il y a quinze ans environ, se prêtait mal à la transformation.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Je pense que le sénateur Taylor veut dire qu'à l'étranger, même avec des matières de qualité inférieure, grâce à la façon de s'en servir pour fabriquer de la pâte, on parvient à concurrencer le produit de qualité supérieure venant des forêts canadiennes?

M. NICHOLSON: Oui, j'en conviens.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): De sorte que la concurrence devient de plus en plus forte pour vos entreprises?

M. NICHOLSON: C'est pour cela que nous demandons qu'on fasse plus de recherches. Les États-Unis ne sont pas les seuls à se servir d'une nouvelle espèce de bois. Les résultats obtenus en Australie sont encore plus remarquables. A l'heure actuelle, on se sert là-bas d'essences qu'on n'aurait jamais songé à employer pour faire de la pâte il y a quelques années. Ils se servent de l'eucalyptus, qui pousse rapidement, et ils obtiennent des résultats satisfaisants. Cependant, nous avons encore de gros avantages. La Russie ne peut guère rivaliser avec nous pour le moment dans la production de la pâte et du papier, mais elle nous fera sans doute concurrence avant bien longtemps. Par contre, la Russie nous fait très nettement concurrence par rapport à la vente du bois. Il en est question un peu plus loin dans le mémoire. Du point de vue de la concurrence, notre position est également influencée par le Marché commun, ce qui complique la situation. En ce qui concerne la concurrence,

toutefois, c'est la possibilité d'employer des bois auxquels on ne songeait pas il y a quinze ou vingt ans qui constitue le plus grand problème.

Je vais maintenant passer à la section intitulée «Inventaire de nos richesses». Ce qui favorise surtout le Canada, en fait de concurrence, ce sont ses forêts. Je pense que personne ne saurait le nier. Si nous ne parvenons pas à garder notre place quant à la production et à la vente des produits forestiers, les domaines où nous pouvons espérer réussir sont très peu nombreux. Nous possédons les connaissances techniques et les capacités voulues, nous avons des programmes de reboisement bien conçus et, à condition que les marchés existent, nous avons la direction et le personnel voulus pour augmenter la production dans toutes les branches de l'industrie. Le principal obstacle qui se présente provient du fait que nous ne pouvons ni dicter ni influencer les prix des produits forestiers sur les marchés mondiaux.

Le Canada fournit moins de 10 p. 100 de la production mondiale de produits forestiers; nous ne pouvons, par conséquent, influencer les prix. Nous ne maintenons plus notre position dans un monde où la concurrence est effrénée.

Une étude a été faite dernièrement sous la conduite d'un Canadien qui connaît bien son affaire, car il a rempli les fonctions de président d'un comité qui a effectué une étude pour le compte de l'Organisation de l'alimentation et de l'agriculture des Nations Unies (la O.A.A.). Cette enquête révèle que la demande mondiale de produits forestiers augmente et continuera d'augmenter sensiblement à cause de l'accroissement de la population et de l'expansion économique.

La Commission Gordon chargée d'enquêter sur les perspectives économiques du Canada a prévu que, si les possibilités de vente se réalisent, l'industrie forestière du Canada dans vingt-cinq ans, à partir de 1955, pourrait augmenter sa production de 120 p. 100 et cela en utilisant seulement 57 p. 100 de ses ressources forestières. Ce rapport a été préparé en 1956 et nous en sommes toujours à peu près au même niveau qu'en 1955. Nous n'avons fait aucun progrès. En 1959, le niveau était le même qu'en 1955; il y a eu une légère amélioration en 1960, en comparaison des résultats de 1959, mais cette amélioration est peu importante. Par rapport à l'embauchage et aux salaires payés, notre industrie forestière, à l'heure actuelle, occupe facilement la première place au Canada. Si l'augmentation prévue de 120 p. 100 sur l'année 1955 se réalise, l'industrie forestière aura certainement aidé à résoudre le problème de la main-d'œuvre qui, à l'heure actuelle, est si inquiétant. Mais, pour que ces vastes possibilités d'emploi soient exploitées au maximum, il faut que l'industrie, la main-d'œuvre et le Gouvernement abordent le problème selon un plan bien conçu. Notre Conseil estime qu'il est essentiel pour cela que tous les intéressés soient prêts à reconnaître et à accepter les faits tels qu'ils sont et non pas comme ils souhaiteraient qu'ils fussent.

Voyons, si vous le voulez bien, la situation telle qu'elle se présente en Colombie-Britannique. Comme le sénateur Burchill le sait, nous avons certains avantages pour ce qui est des essences et du climat. Il vous dira aussi que nous avons de vastes peuplements d'arbres. Selon l'évaluation du Bureau fédéral de la statistique, près des deux tiers de tous les peuplements de bois tendre accessibles au Canada se trouvent réunis dans cette province. Cependant, le chômage pose un grave problème en Colombie-Britannique et ce problème est particulièrement aigu dans les industries de la coupe, du sciage et de la construction. Les exportations aux États-Unis ont diminué pendant le dernier semestre de l'année. Les prix du bois et des bardeaux ont été dans l'ensemble, beaucoup plus bas en 1960 que pendant les années précédentes, quoique les expéditions globales de produits du bois et du bardeau aux États-Unis et à d'autres pays soient demeurées à peu près au même niveau que les autres années. Ces prix ont été légèrement plus élevés en 1960 qu'en 1959;

mais, à cause de la concurrence offerte par la Russie, la Finlande et certaines autres sources, les recettes moyennes pour le bois vendu en 1960 ont été de 8 p. 100 inférieures. Par contre, nos salaires de même que nos autres frais ont été plus élevés. Nos salaires ont été sensiblement plus élevés parce que l'augmentation qui avait été négociée l'année précédente est entrée en vigueur au cours de l'année. Cette augmentation est entrée en vigueur automatiquement et, quoique nous ayons produit de plus fortes quantités pendant l'année, elle a causé beaucoup de tort à l'industrie. Vers la fin de l'année, nous avons vendu à même les stocks, après que les prix eurent sensiblement baissé. Il en résulte qu'aujourd'hui dans une des plus grandes villes de la province, la ville de Prince George, qui se trouve dans le Nord et qui est avant tout un centre forestier, 4,000 personnes sont en chômage. Il y a 2,000 chômeurs à Kamloops et 30,000 ou plus dans la région continentale située le long de la côte, dans la ville de Vancouver et ses alentours.

Nous allons maintenant vous soumettre les raisons pour lesquelles, selon nous, ces difficultés existent. La première est donnée au bas de la page 7 de notre mémoire; il s'agit des taux de transport des marchandises. Il suffit de consulter la carte pour constater clairement que, sauf pour quelques rares produits, les expéditions de papier journal, par exemple, vers certaines régions des États-Unis, la Colombie-Britannique est très éloignée des marchés importants où elle peut vendre ses produits forestiers. A cause de la grande distance à parcourir pour les expéditions par voie maritime, il nous est très difficile de rivaliser avec les produits de la pâte et du papier et le bois provenant des pays baltes sur le marché du Royaume-Uni, le deuxième en importance de nos marchés d'exportation. D'autre part, les taux élevés du transport par rail entravent la vente de nos produits dans la plupart des régions des États-Unis, qui constituent notre marché le plus important. Nous constatons à regret que, de toute évidence, l'industrie forestière de la Colombie-Britannique est gravement handicapée sur le marché mondial, où la concurrence est libre, du fait qu'elle doit absorber des frais de transport qui sont plus élevés en moyenne de ceux de presque tous les autres pays ou régions avec lesquelles elle doit rivaliser.

La raison suivante se rapporte à la topographie. A cause de sa topographie et surtout à cause du caractère montagneux de la Colombie-Britannique, non seulement les frais de transport par rail sont-ils plus élevés, mais les travaux forestiers et la construction de routes permettant de parvenir jusqu'aux forêts et d'en ramener les billes et les produits finis, coûtent plus cher que dans presque toute autre région boisée du monde.

Le sénateur BRUNT: Puis-je revenir un instant à la question des taux de transport?

M. NICHOLSON: Certainement.

Le sénateur BRUNT: Comment vendez-vous votre papier journal en Colombie-Britannique, franco à bord à quel endroit? Je sais comment on procède dans l'Est, tout le papier journal est vendu franco à bord New York.

M. NICHOLSON: Je crois que, sur la côte du Pacifique, c'est franco à bord San Francisco. Il y a aussi un port sur la côte du golfe et New York.

Le sénateur BRUNT: Pouvez-vous me dire pourquoi nos usines ne vendent pas le papier journal franco à bord à l'usine; de cette façon, les augmentations des taux de transport aux États-Unis ne les toucheraient pas?

M. NICHOLSON: Ce ne sont pas les augmentations des taux de transport aux États-Unis qui nous ennuient, monsieur le sénateur, c'est surtout l'augmentation des taux de transport au Canada.

Le sénateur BRUNT: Si on vendait...

M. NICHOLSON: Quelqu'un doit payer les frais de transport.

Le sénateur BRUNT: Bien entendu; mais je n'ai jamais compris pourquoi, dans l'Est du Canada, tout notre papier journal est vendu f.à.b. New York.

M. NICHOLSON: C'est parce que les vendeurs doivent concurrencer les prix américains.

Le sénateur BRUNT: Mais ça, c'était du temps de la dépression avant qu'il n'y ait des usines dans le Sud des États-Unis.

M. NICHOLSON: Je prétends qu'il s'agit encore d'affronter la concurrence. Je sais que nous ne pouvons pas vendre beaucoup de papier-journal dans les deux États que j'ai mentionnés, l'État de Washington et l'Oregon, mais nous pouvons affronter assez facilement la concurrence faite par ces États lorsque nous vendons au Texas et en Californie, parce que les frais de transport maritime sont insignifiants comparés aux taux de transport par rail en direction de Spokane, de Denver et autres endroits de ces régions.

Le sénateur BRUNT: Très bien, je vous remercie.

M. NICHOLSON: Venons-en maintenant aux matériaux qui font concurrence aux produits du bois.

Les matériaux qui, chez nous comme à l'étranger, font concurrence à plusieurs produits du bois du Canada, surtout dans le domaine de la construction, constituent une menace de plus en plus inquiétante. Les matériaux en asphalte pour les toitures et les revêtements rivalisent de plus en plus avec le bois, non seulement à l'étranger, mais aussi sur le marché intérieur, qui est en baisse. Les revêtements, les toitures et les châssis en aluminium et autres métaux, sont en train d'envahir les anciens marchés des bardeaux et des châssis en bois. Les vastes sommes d'argent affectées à la publicité par les compagnies d'aluminium et les fabricants d'autres matériaux qui font concurrence au bois, à une époque où les fabricants de produits en bois n'avaient nullement besoin de se mettre en frais pour activer la vente, donnent maintenant des résultats. Depuis quelques mois, plusieurs usines de bois de la Colombie-Britannique fonctionnent au ralenti; plusieurs grandes fabriques de bardeaux en cèdre ont dû fermer leurs portes et chez d'autres la production a baissé sensiblement à cause de la forte concurrence provenant de ces autres produits.

Examinons maintenant l'aide que l'État a apportée à cette industrie.

Notre gouvernement fédéral et nos gouvernements provinciaux aident beaucoup moins que ceux de nos principaux concurrents, les États-Unis, la Suède et certains pays baltes, en particulier, à combattre les incendies en forêts, à construire des routes d'accès, à lutter contre les maladies nuisibles aux essences et contre les insectes et à effectuer des recherches en sylviculture.

Pour vous citer un exemple, pendant l'année qui s'est terminée en mars 1958, la somme globale dépensée en Colombie-Britannique pour prévenir les incendies s'est chiffrée par $4,705,000. Le gouvernement fédéral a accordé à cette fin une subvention de $128,000. Ainsi on n'accorde que $128,000 à l'industrie la plus importante du Canada pour prévenir les incendies en forêt et cela dans la province qui renferme près des deux tiers de tout le bois tendre du Canada.

Le sénateur BRUNT: Le gouvernement fédéral n'a-t-il pas fourni du matériel, des avions et autres choses du genre?

M. NICHOLSON: Une partie de ces $128,000 a été dépensée pour des postes d'observation et du matériel de radio. Depuis deux ou trois ans, le gouvernement exploite à Victoria une petite station de recherches sur les incendies. Ce n'est qu'un essai, mais c'est encourageant pour l'industrie. M. Dunham vient de me rappeler que, lors des épouvantables incendies qui se sont succédé en Colombie-Britannique au mois d'août de l'an dernier, le gouvernement fédéral a en effet envoyé trois avions et deux hélicoptères pour nous aider.

Le sénateur BLOIS: Est-ce que les gouvernements provinciaux consacrent de fortes sommes à la prévention des incendies?

M. NICHOLSON: Oui, ils consacrent une assez forte somme à cette fin. Sur les $4,700,000 qui ont été dépensés, environ $2,800,000 ont été fournis par le gouvernement provincial et le reste par l'industrie elle-même. Mais ce que je cherche à vous démontrer, c'est que notre industrie est obligée de débourser cet argent tandis qu'aux États-Unis c'est, en large mesure, le gouvernement qui se charge de ces dépenses. Ceci augmente notre prix de revient au moment où nous nous efforçons de faire face à la concurrence.

Le sénateur BRUNT: Ces dépenses doivent être comprises dans le prix de revient?

M. NICHOLSON: Certainement.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Les réserves forestières que vous exploitez appartenaient sans doute autrefois à la Couronne? Vous abattez encore du bois qui se trouve sur des terres appartenant à la Couronne, n'est-ce pas?

M. NICHOLSON: Oui, nous détenons des propriétés sous plusieurs régimes fonciers en Colombie-Britannique. Il y a d'abord les terrains qui ont été concédés par suite de la construction de la voie ferrée du Pacifique-Canadien et qui, en pratique, appartiennent à la Couronne. On les appelle «concessions forestières». Ils ont été concédés par le gouvernement fédéral.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Au chemin de fer Pacifique-Canadien?

M. NICHOLSON: Au chemin de fer Pacifique-Canadien.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Et l'industrie, à son tour...

M. NICHOLSON: L'industrie en a fait l'acquisition. Certaines de ces concessions ont été achetées pendant la dernière décennie du dix-neuvième siècle et d'autres au cours des dix ou vingt premières années du siècle actuel. Ce n'est qu'en 1930, je crois que ces concessions forestières et leur administration ont été transférées au gouvernement provincial, mais bon nombre d'entreprises ont acquis ces riches peuplements pendant la période dont je viens de vous parler. A l'heure actuelle, évidemment, les nouvelles concessions forestières sont vendues aux enchères ou on peut les exploiter au moyen d'un permis d'exploitation forestière.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Du ministère?

M. NICHOLSON: Du ministère provincial.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): De sorte que les ressources forestières appartiennent à la province?

M. NICHOLSON: Pas toujours. Comme je vous l'ai dit, il y a ce que nous appelons dans l'industrie les «concessions forestières». Ceux qui autrefois, ont eu la bonne idée d'obtenir des permis d'exploitation forestière ont acquis d'excellents terrains boisés. Pour les obtenir, ils devaient entre autres choses, s'engager à y construire une usine et des routes. Pour obtenir un permis d'exploitation forestière il fallait aussi s'engager à construire des routes afin de pouvoir sortir le bois et à y installer une usine au coût d'environ 45 millions de dollars. Ainsi, quoique le gouvernement soit toujours propriétaire du bien-fonds, l'industrie, en dépensant les fortes sommes dont nous venons de parler, a acquis de gros intérêts dans nombre de ces propriétés. Dans le calcul des frais d'exploitation, il faut tenir compte, non seulement des versements annuels pour les droits de coupe que versent ces entreprises, mais aussi des énormes dépenses qu'elles ont faites pour fins d'immobilisations.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Y a-t-il un rapport raisonnable entre le revenu que les permis rapportent au gouvernement provincial et l'aide accordée par celui-ci pour fins de recherches sur la prévention des incendies et autres fins dont vous nous avez parlé?

M. NICHOLSON: Nous ne trouvons pas qu'il y ait beaucoup de rapport. Notre industrie est la plus fortement imposée de toutes les industries du Canada. Et, malgré le revenu considérable que le gouvernement provincial reçoit des droits de coupe, des redevances annuelles qu'il touche à titre de propriétaire foncier et des sommes qu'il reçoit en vertu de l'entente avec le gouvernement fédéral pour la location de certains domaines fiscaux et compte tenu des autres impôts versés par l'industrie forestière de la Colombie-Britannique, l'aide accordée à l'industrie n'est certainement pas proportionnée.

Le sénateur BRUNT: En d'autres termes, le ministère des Forêts est un ministère qui fait des profits?

M. NICHOLSON: Il n'y a aucun doute. Personne ne saurait prétendre le contraire. Si le sénateur Burchill devait payer les droits de coupe que nous avons à payer en Colombie-Britannique, il s'arracherait les cheveux.

Le sénateur BRUNT: Allez-y doucement. On nous répète sans cesse que les temps sont très difficiles dans les Maritimes.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Combien payez-vous là-bas en droits de coupe comparativement à ceux que l'on paie dans la province du sénateur Burchill?

M. NICHOLSON: Environ le double. Dans la province de Québec les droits de coupe sont d'environ $4 et chez nous ils se chiffrent par $8. Est-ce que ceci répond à votre question? Nous versons au gouvernement provincial en droits de coupe 25 millions de dollars par année, et il ne s'agit pas de la ristourne que le gouvernement provincial reçoit sous le régime des ententes relatives à la location de certains domaines fiscaux. C'est là une forte somme. On a dépensé $4,700,000 pour la prévention des incendies en forêt et sur cette somme la province n'a payé que $2,800,000 pendant l'année en question.

Maintenant, messieurs, si vous le voulez bien, je vais reprendre mon mémoire.

Les industries forestières du Canada, et ici il ne s'agit pas seulement des industries de la Colombie-Britannique, sont moins bien traitées du point de vue des impôts que les industries de nos concurrents dans d'autres pays du monde libre. Cette constatation peut, sans crainte, être soumise à l'analyse la plus minutieuse.

Droits d'importation sur les machines d'usine, etc.:

Nos exploitants forestiers et nos propriétaires d'usine de bois et de papier sont obligés d'acheter bon nombre des machines nécessaires à la production sur un marché canadien protégé à un prix considérablement plus élevé que s'ils pouvaient les acheter au Canada ou à l'étranger sans avoir à tenir compte de la protection douanière. La production forestière globale de la Colombie-Britannique est exportée dans une proportion de 70 p. 100 et plus de la moitié de ce pourcentage va aux États-Unis. Ainsi, nous sommes obligés de payer ces prix élevés pour les machines et l'outillage d'usine afin de fabriquer des articles qui sont expédiés aux États-Unis. Les agriculteurs canadiens peuvent acheter leurs machines et leurs instruments aratoires aux États-Unis et les importer en franchise; mais, à cause des tarifs douaniers ceux qui produisent au Canada une grande variété de produits forestiers destinés à l'exportation vers les États-Unis et ailleurs doivent acheter bon nombre de leurs outils de production à des prix plus élevés que leurs concurrents des États-Unis. A cet égard il est à propos de signaler que, si le Parlement accepte sans condition la résolution visant la modification de l'article 2A de la Loi sur les tarifs douaniers dont la Chambre des communes est saisie en ce moment, résolution se rapportant au budget supplémentaire, l'industrie forestière au Canada sera obligée de payer encore plus cher pour certaines machines et certains outils de production

qu'elle doit se procurer sans faute si elle veut maintenir sa situation sur les marchés mondiaux.

Si nous pouvions vendre presque toute notre production au Canada, tout irait bien; mais, lorsque nous devons la vendre aux États-Unis en concurrence avec les producteurs américains et à une époque où leur propre production augmente, comment pouvons-nous affronter cette concurrence, lorsque nos usines de transformation nous reviennent environ 25 p. 100 plus cher? Les droits de douane et les frais de transport ajoutent au minimum 20 p. 100, et même presque 25 p. 100, au prix de revient de nos usines de transformation. Tel est le premier élément des frais de production: le coût élevé de l'outillage.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Vous parlez d'outillage qui n'est pas fabriqué au Canada?

M. NICHOLSON: Lorsque nous le pouvons, nous achetons ces articles au Canada; mais il y en a beaucoup qui, s'ils peuvent être fabriqués au Canada, appartiennent plus ou moins aux catégories pour lesquelles on ne peut bénéficier de la norme de 10 p. 100 qui en fait des articles de «fabrication canadienne».

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Voulez-vous dire qu'aux États-Unis on perfectionne sans cesse l'outillage que vous voulez employer et que c'est pour cela que ces articles sont sur la limite de la catégorie de «fabrication canadienne»?

M. NICHOLSON: Oui. C'est de cela que le sénateur Taylor parlait tout à l'heure. Ils ont de nouveaux procédés techniques là-bas. Je puis vous citer un excellent exemple en ce qui concerne la Colombie-Britannique. Nous avons beaucoup de cèdre chez nous; à vrai dire 80 p. 100 de tout le cèdre de l'Amérique du Nord se trouve en Colombie-Britannique; 80 p. 100 de ce bois se trouve dans une seule province. Or, on peut difficilement se servir de ce bois pour fabriquer de la pâte à cause des produits chimiques qu'il contient. Mais, en installant certaines pièces qui empêchent les réactions érosives à l'usine on peut employer une bonne proportion de cèdre. La dernière usine qui a commencé à fonctionner en Colombie-Britannique est celle de Castlegar, à l'intérieur de la province; elle a été construite par la société de M. Dunham. Il est vice-président de la Columbia Cellulose. Cette usine, qui vaut 50 millions de dollars, a commencé à fonctionner et la société y a installé ces nouvelles machines qui permettent d'employer plus de 10 p. 100 de cèdre dans la fabrication de la pâte. Ceci est un gros avantage pour la Colombie-Britannique et nous permet d'employer nos cèdres; beaucoup de ces arbres sont là depuis des centaines d'années. Le pourcentage de cèdre sur le littoral de la Colombie-Britannique est d'environ 24 p. 100, je crois, et cette compagnie en abat environ 18 p. 100. Ainsi la situation s'est compliquée et, si nous ne parvenons pas à faire venir de la machinerie des États-Unis ou d'ailleurs pour remédier cet état de choses, nous aurons de plus en plus de difficultés.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Quel est le tarif douanier sur ces machines?

M. NICHOLSON: Je crois que c'est 22½ ou 22 p. 100.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Est-ce que cette installation représente une mise de fonds considérable?

M. NICHOLSON: Oui. Voyez-vous, on a annoncé dernièrement que trois usines seraient construites en Colombie-Britannique. On a annoncé au mois d'août dernier qu'une usine à papier-journal serait construite (à vrai dire il y en a deux) et toutes deux seront installées sur l'île de Vancouver. La *B.C. Forest Products* a annoncé au mois de janvier, il y a environ deux semaines, qu'elle allait construire une usine; la *MacMillan Bloedel and Powell River* en a annoncé une en juillet ou août dernier, et la société *Rayonier of Canada* en

construit une (les travaux sont déjà bien avancés) qui coûtera 15 millions de dollars. Je pense que l'usine de la société Rayonier sera terminée avant que cette modification à l'article 2A ne soit adoptée; mais la modification portera un rude coup aux deux autres.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Si on l'interprète de cette façon.

M. NICHOLSON: Si nous voulons résoudre le problème du chômage au Canada, il va falloir suivre les conseils du rapport Gordon et activer notre production. De toutes les industries du Canada, la nôtre est la plus susceptible d'expansion; nous exportons près de 70 p. 100 de notre production, soit du Nouveau-Brunswick ou d'ailleurs. Le pourcentage n'est peut-être pas tout à fait aussi élevé au Nouveau-Brunswick. Cette province exporte environ la moitié de sa production et le Québec également, mais en Colombie-Britannique nous en exportons plus de 70 p. 100.

Il en est de même pour la Nouvelle-Écosse, le Québec et l'Ontario à peu de chose près.

Le sénateur BURCHILL: Y a-t-il des chiffres qui indiquent combien coûte la construction d'une usine, autre qu'une usine à papier-journal, au Canada à l'heure actuelle, comparativement à ce que coûte une construction semblable aux États-Unis? Je veux parler du prix par tonne de capacité de production.

M. NICHOLSON: Oui, nous pouvons obtenir ces chiffres. Une construction semblable coûterait au moins 20 p. 100 de plus au Canada; nous pensons que 25 p. 100 de plus serait plus près de la vérité.

Le sénateur BRUNT: Est-ce qu'on va fabriquer de la cellulose à cette usine de Castlegar où on a commencé à employer du cèdre?

M. NICHOLSON: Ils vont fabriquer du papier-journal. C'est une usine à sulfite décoloré. Ils se serviront de 10 p. 100 de cèdre au début et ils comptent augmenter cette quantité avait bien longtemps. La société *Crown Zellerbach* se sert déjà de 10 p. 100 de cèdre dans une de ses usines; grâce au nouveau matériel et aux nouveaux procédés techniques qu'ils emploient ils utilisent un bon pourcentage de cèdre. Dans une de leurs usines, ils en utilisent maintenant près de 15 p. 100.

Le sénateur BRUNT: J'espère que M. Dunham n'a pas eu à regretter d'avoir confié l'installation du réservoir à la maison *Horton Steel.*

M. DUNHAM: Mais non, pas du tout.

Le sénateur HAIG: Est-ce que votre mémoire traite de toutes les questions que vous avez à nous soumettre, monsieur Nicholson?

M. NICHOLSON: Oui, monsieur le sénateur. Maintenant, monsieur le président, depuis que ce mémoire a été rédigé, nous avons soumis une proposition par télégramme au ministre des Finances, à d'autres membres du Cabinet et à certains députés de la Colombie-Britannique, à savoir qu'en modifiant l'article de la loi sur les tarifs douaniers relatifs à l'emploi final afin que les exportations soient libres de droit, cette situation serait rectifiée. Si, dans le cas où les deux tiers de la production sont exportés on modifie l'article relatif à l'emploi final, cela remédierait à la situation actuelle. Si l'article est adopté sans conditions, des difficultés nous attendent.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): A ce sujet, monsieur Nicholson, dans l'industrie du pétrole et du gaz naturel, il y a un taux spécial, n'est-ce pas, lorsque certains articles sont importés pour fins de production.

M. NICHOISON: Oui.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Mais vous ne bénéficiez pas d'un privilège semblable?

M. NICHOLSON: Il y a une certaine réduction de taux lorsqu'il s'agit de la coupe du bois. Ces entreprises bénéficient de l'article relatif à l'emploi final,

si le matériel est employé directement pour la coupe; mais, dès qu'il s'agit des usines, de la fabrication, on ne bénéficie plus de cette réduction.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Vous ne jouissez pas du même avantage si le matériel sert à la fabrication?

M. NICHOLSON: C'est exact, nous n'avons pas alors cet avantage.

Monsieur le président, je voudrais parler maintenant des droits de coupe. C'est une taxe que nous désapprouvons grandement en Colombie-Britannique et je sais que l'industrie forestière de l'Ontario la désapprouve autant que nous. L'Ontario et la Colombie sont les seules provinces où ces droits existent. En raison de cette taxe, c'est l'industrie forestière qui a l'honneur de payer le taux de taxe le plus élevé au Canada; c'est véritablement un impôt sur le revenu. Plus l'industrie du bois est poussée, à partir de la coupe jusqu'à la transformation en papier ordinaire ou en papier fin, plus la taxe est élevée. Il en résulte que les industries forestières de l'Ontario et de la Colombie-Britannique paient une taxe qui dépasse de 2 à 5 p. 100, selon l'importance de la compagnie, la taxe payée par l'industrie canadienne dans son ensemble. C'est un facteur très important quand on veut faire concurrence sur des marchés où le prix mondial est fixé par des concurrents de l'extérieur du Canada.

Le sénateur LEONARD: En quoi consiste la taxe provinciale sur la coupe du bois?

M. NICHOLSON: C'est une taxe qui est imposée sur l'abattage et le façonnage du bois. En réalité, on paie un pourcentage sur certaines valeurs. Il n'y a pas de taxe à payer si le revenu est de moins de $25,000; mais dans une province comme la Colombie-Britannique, où il y a plus de 100 exploitants, et peut-être plusieurs centaines d'exploitants, dont le revenu est beaucoup plus élevé que $25,000 (en fait quelques-uns d'entre eux ont des immobilisations évaluées à plusieurs millions), cette taxe de 2 à 5 p. 100 est très onéreuse.

Le sénateur LEONARD: S'agit-il d'une taxe directe imposée sur les recettes provenant de l'abattage et le façonnage du bois?

M. NICHOLSON: Non, ce n'est pas aussi simple que cela. Elle est appelée «taxe sur les ressources» et elle est imposée sur les ressources naturelles; mais parce qu'elle est imposée sur le produit fini, elle a le même effet qu'une taxe sur le revenu.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Je comprends maintenant beaucoup plus clairement. C'est une chose que nous ne pouvons pas corriger au niveau fédéral.

M. NICHOLSON: Non, mais des mesures conjointes doivent être prises par le gouvernement fédéral et par les gouvernements provinciaux. En réalité, des mémoires conjoints ont déjà été présentés par l'industrie forestière aux gouvernements de l'Ontario et de la Colombie-Britannique ainsi qu'au gouvernement fédéral. Un autre mémoire a été préparé dernièrement et il doit être présenté au cours de ce mois avant les discussions relatives à l'entente entre le gouvernement fédéral et les provinces sur la location des domaines fiscaux.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Comme le dit le sénateur Leonard, cette taxe est différente de la taxe sur l'abattage?

M. NICHOLSON: Oui.

Le sénateur BRUNT: Il y a des taxes sur l'abattage dans tout le Canada?

M. NICHOLSON: Oui, je le crois.

Je voudrais vous parler maintenant de la taxe de vente. Ici encore, des taxes de vente provinciales et fédérales relativement élevées qui sont ajoutées aux autres taxes et impôts rendent difficile, et dans certains cas impossible, l'exportation de nos produits forestiers sur certains marchés étrangers en

raison de la concurrence qu'exercent d'autres pays du monde où les industries d'exportation sont protégées et encouragées au moyen d'exemptions de taxe et autres stimulants. Pour ce qui est de la taxe de vente fédérale, l'industrie forestière jouit de certaines exemptions en ce qui concerne l'abattage et le façonnage. Des exemptions sont accordées pour certaines parties de l'exploitation; mais, quand il s'agit de l'équipement d'asséchage qui, pour un exploiteur de forêts est aussi important qu'une scie ou une raboteuse, il lui faut payer une taxe de vente. Nous devons aussi payer une taxe de vente pour les installations de chargement et d'emmagasinage dont nous avons besoin. Toutes ces taxes augmentent nos prix et nuisent à la concurrence que nous pouvons faire aux autres producteurs. Voilà pour le gouvernement fédéral. En outre, dans plusieurs de nos provinces, y compris la Colombie-Britannique, il y a une taxe de vente de 5 p. 100. Dans le cas des trois usines qui sont actuellement en construction et dont j'ai déjà parlé, une des trois est pratiquement terminée, le capital investi s'élève à environ 70 millions de dollars, dont près de 50 p. 100 a servi à l'achat de machines et d'outillage sur lesquels il faut payer une taxe de vente de 5 p. 100. C'est là un autre facteur qui joue à notre désavantage.

Maintenant, monsieur le président, je voudrais attirer votre attention sur l'épuisement de nos forêts. Je crains que la présentation de ce mémoire ne prenne plus de temps que je ne l'avais prévu en raison des explications que je donne de temps à autre.

Le PRÉSIDENT: C'est très bien. Nous sommes heureux d'avoir ces renseignements.

M. NICHOLSON: Avec votre permission, monsieur le président, je vais lire la partie de notre mémoire qui traite de l'épuisement des forêts.

Épuisement:

Les lois du Canada sur l'impôt limitent les déductions pour épuisement dont peuvent bénéficier les industries forestières à une fraction de leur valeur réelle. Aux États-Unis, où l'on fait à la Colombie-Britannique une concurrence acharnée, le gouvernement permet que l'épuisement des terres à bois soit déduit pour fins d'impôt sur le revenu d'après le coût de remplacement. Mais notre gouvernement permet seulement de calculer l'épuisement d'après le coût original, même si ce prix a été payé il y a plusieurs années et si l'inflation a augmenté la valeur des peuplements et les a rendus plus difficiles à remplacer qu'au moment où ils ont été achetés.

L'industrie forestière est une industrie qui comporte de grands risques, mais ce fait n'a jamais été reconnu au Canada pour fins d'impôt. Les placements sur les concessions forestières sont ordinairement des placements à long terme; car, en vertu du régime de rendement soutenu, les coupes annuelles sont limitées aux possibilités d'accroissement annuel en raison des dispositions relatives à la coupe permise qui se trouvent dans les permis d'exploitation forestière ou dans d'autres documents relatifs à la propriété.

Malgré les sommes énormes qui sont dépensées pour les protéger et pour favoriser leur accroissement, les terres boisées subissent des pertes énormes, qui sont attribuables aux incendies, aux insectes et aux maladies. On ne peut s'assurer contre ces pertes au Canada. Dans les autres industries canadiennes, on peut se garantir contre ces pertes par l'assurance et les primes sont déduites, à titre de dépenses, du revenu imposable. Dans l'industrie forestière, les pertes sont considérées comme des pertes de capital et elles ne sont pas déduites du revenu imposable. En Colombie-Britannique et dans plusieurs autres provinces, des millions d'acres de forêts sont détruites par le feu presque chaque année. Dans le Québec et la Nouvelle-Écosse, les pertes attribuables aux incendies en 1960 ont été énormes. Les forêts du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-

Écosse ont subi des dommages au cours des dernières années à la suite d'une épidémie de tordeuses de bourgeons de l'épinette et le montant dépensé pour essayer d'enrayer ce fléau illustre bien les dangers que présentent les insectes de la forêt. L'impossibilité de s'assurer contre ces pertes illustre bien le degré de risque que comporte notre industrie.

Les industries qui exploitent les autres ressources naturelles du Canada comme les minéraux et le pétrole sont reconnues comme des industries comportant des risques par les lois sur l'impôt et on leur accorde des déductions pour épuisement et d'autres déductions spéciales. N'est-il pas étrange que, lorsque l'industrie minière et l'industrie du pétrole jouissent d'un traitement de faveur en matière d'impôt, la plus importante et la plus considérable industrie du Canada, l'industrie forestière, ne jouisse pas d'un meilleur traitement? Une fois qu'ils sont extraits, les minéraux et le pétrole ne reviennent plus, tandis que les forêts sont des ressources qui se renouvellent; ce sont des biens durables qui devraient avoir un meilleur traitement. Parce que nos forêts se renouvellent tous les soixante-quinze ou cent ans, ce n'est pas une raison pour les considérer comme des récoltes agricoles ordinaires. Le temps nécessaire pour renouveler un peuplement d'arbres et les risques de perte par suite d'incendies ou pour d'autres causes sont des facteurs qui, en toute justice, ne doivent pas être méconnus. Même si l'industrie forestière peut ne pas avoir droit au même traitement généreux que les industries du pétrole et des produits miniers en ce qui concerne l'impôt, il n'est pas juste de la traiter comme si elle faisait partie de l'industrie agricole.

Les remarques relatives aux déductions pour épuisement s'appliquent aux industries forestières de toutes les régions du Canada. La Loi de l'impôt sur le revenu contient depuis des années une disposition par laquelle certaines industries primaires désignées ont droit à une déduction d'épuisement et à d'autres déductions spéciales.

Le sénateur CONNOLY (*Ottawa-Ouest*): Trouvons-nous ces dispositions dans la loi ou dans un règlement?

M. NICHOLSON: Dans la loi elle-même, il y a une disposition relative à l'industrie minière, à l'industrie du pétrole et à l'industrie forestière. Des règlements ont été adoptés il y a quelques années pour rendre effective cette disposition en ce qui concerne l'industrie minière et l'industrie du pétrole, mais rien n'a jamais été fait pour l'industrie forestière, bien que la disposition de la loi permette de le faire.

En Colombie-Britannique et dans d'autres régions du Canada, il y a d'immenses étendues de forêts non utilisées dont on pourrait se servir pour donner des emplois à des milliers de personnes sans diminuer aucunement les ressources forestières en raison des régimes de rendement soutenu qui sont en vigueur à l'heure actuelle. S'il est à l'avantage de notre pays d'encourager la production et l'exportation des produits miniers et des produits du pétrole au moyen de déductions spéciales d'impôt, il est encore plus avantageux d'encourager par des déductions du même genre l'utilisation des ressources forestières qui se perdent actuellement et qui pourraient fournir des emplois rémunérateurs sans nuire du tout au rendement futur c'est-à-dire dans les limites des possibilités annuelles. En vertu du régime de rendement soutenu, une forêt peut actuellement donner un rendement continu sans diminuer sa capacité soutenue de rendement et, en réalité, sous une bonne direction, elle peut même augmenter ce rendement. Si on ne réussit pas à faire les coupes permises d'après le potentiel de rendement soutenu, il en résulte des pertes et il n'y a pas de disposition relative à des déductions d'impôt qui tiendraient compte des risques courus et d'autres facteurs.

Je ne dirai pas que le paragraphe suivant est aussi important que les paragraphes sur les injustices fiscales dont je viens de vous parler, mais il se

rapporte à un facteur important du coût que nous devons envisager pour faire concurrence à l'étranger. Je veux parler des salaires et des avantages accessoires.

A la suite des augmentations de salaires et des avantages accessoires dont on a parlé plus tôt, le salaire moyen et les autres avantages dont bénéficient les bûcherons dans la forêt, les ouvriers dans les moulins et les autres travailleurs de l'industrie forestière en Colombie-Britannique sont les plus élevés au Canada. Ce qui est le plus remarquable, c'est que ces salaires et ces avantages sont considérablement plus élevés que ceux que reçoivent les travailleurs de l'industrie forestière des autres pays qui nous font la plus forte concurrence sur le marché mondial.

Pour ce qui est des États de Washington et de l'Oregon, qui sont voisins de la Colombie-Britannique, les taux de salaire et les avantages accessoires sont juste un peu plus élevés que les nôtres. Si on excepte ces États, les taux de salaire et les avantages accessoires offerts en Colombie-Britannique sont les meilleurs au monde.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Quel est le taux moyen des salaires dans l'industrie forestière?

M. NICHOLSON: J'ai entendu dire que le salaire de base moyen dans l'industrie de la pâte et du papier est d'environ $3 ou $3.05 l'heure et, dans l'industrie de la forêt, il est généralement de $2.60 ou $2.65 l'heure. Ces chiffres m'ont été fournis il y a déjà quelque temps; peut-être que M. Dunham peut fournir des chiffres plus exacts. D'après ce qu'il me dit, je crois que ces chiffres se situent entre les deux que j'ai mentionnés, $3.05 et $2.60. Le salaire moyen est d'environ $2.89, ce qui comprend naturellement les avantages accessoires.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Que représente le montant de $2.89?

M. NICHOLSON: C'est le salaire d'une heure de travail.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Pour quel genre de travail? S'agit-il du gain moyen dans l'industrie forestière?

M. NICHOLSON: Il s'agit du salaire de base moyen qui est payé dans l'industrie du bois, soit dans la forêt soit dans les scieries. Ce n'est pas le taux qui est payé dans l'industrie de la pâte et du papier. Ce dernier taux est de $3.05 l'heure en Colombie-Britannique.

Le sénateur MCKEEN: Les travailleurs reçoivent $3 l'heure; mais, s'ils travaillent un jour de congé statutaire, ils reçoivent deux fois plus, soit $6 l'heure; ce qui fait un taux de $9 l'heure les jours de congé statutaire.

M. NICHOLSON: Je crois que ce sont là des chiffres approximatifs. Ils peuvent varier légèrement dans les différentes parties de la province: dans les scieries, le taux peut être de $2.50 l'heure; pour l'abattage, il peut être de $2.89 l'heure et, dans l'industrie de la pâte et du papier, de $3.05 l'heure.

S'il m'est permis de continuer la lecture de notre mémoire, je suis rendu au bas de la page 11: Notre Conseil se rend compte qu'il serait difficile et probablement peu sage de diminuer les salaires et les avantages au point de se rapprocher du niveau de la plupart des pays qui nous font concurrence à l'extérieur du Canada. Nous n'essaierons pas de descendre jusqu'aux normes fixées par les échelles de traitements de la Finlande et de la Russie.

A notre avis, ce serait faire marche arrière que d'essayer d'imposer des réductions de ce genre. Nous espérons ne jamais être obligés de le faire. Nous devons, cependant, reconnaître que les industries forestières des pays de la Baltique et même de certaines régions des États-Unis, les États du Sud, jouissent d'une situation plus avantageuse que la nôtre au point de vue de la concurrence en raison des salaires moins élevés. Si la chose est possible, nous devons trouver des moyens de compenser ces désavantages.

Climat économique: A une époque où les employeurs et les employés doivent travailler en harmonie et dans un climat de confiance mutuelle, il semble y avoir malheureusement de l'incompréhension et du désaccord entre le patronat et le salariat en Colombie-Britannique. Il est certain que ce malaise existe dans la région du littoral depuis assez longtemps. Au cours des cinq dernières années, il y a eu en Colombie-Britannique une longue suite de grèves désastreuses dans l'industrie forestière et dans quelques autres industries. Il y a eu deux grèves importantes dans l'industrie forestière au cours des quatre dernières années. Ces grèves ne nuisent pas seulement à la concurrence que l'industrie peut offrir sur les marchés mondiaux, mais nous croyons que le climat économique a de plus contribué à diminuer les placements dans l'industrie forestière de la province et il a favorisé l'expansion dans des secteurs de l'industrie où les produits sont continuellement en demande.

Je crois que je peux résumer les paragraphes suivants qui traitent des profits des sociétés constituées en corporation. Le climat économique reflète une incompréhension des profits des sociétés constituées en corporation et du rôle constructif que peuvent jouer ces profits. Je suis certain que, lorsqu'ils voient dans un bilan qu'une compagnie a fait des gains de 2, 3 ou 4 millions de dollars, la majorité des employés ne saisissent pas la différence entre les gains et le profit de chaque actionnaire pour le montant de capital qu'il a placé. Nous croyons qu'un bon nombre de nos différends avec la main-d'œuvre est attribuable au manque de compréhension de la part du public et des employés. Il faut faire des efforts sérieux pour corriger cette situation désastreuse. Je crois que le même problème se présente dans toutes les provinces du Canada et qu'il n'est pas particulier à la Colombie-Britannique.

Passons maintenant au point suivant. Nous avons parlé de nos problèmes, nous les avons exposés, nous avons expliqué pourquoi il nous est difficile de faire face à la concurrence étrangère et pourquoi environ 11 p. 100 de la population active chôme actuellement en Colombie-Britannique. Ce pourcentage est extraordinairement élevé. Regardons maintenant ce que nous pouvons faire pour améliorer la situation.

Nous disons tout d'abord que les droits de douane ne sont pas la réponse au problème, car le monde du commerce est rarement unilatéral. Si les droits de douane sont haussés, il arrive souvent que les pays qui sont touchés fixent des contingents ou des droits de douane pour se défendre ou par nécessité. Il faut alors défaire ce qu'on a fait et il arrive que des mois et des années s'écoulent avant que la situation ne soit rétablie. Nous affirmons que la hausse des droits n'est pas la solution au chômage dans un pays qui dépend grandement des exportations comme le nôtre.

Les mises de fonds gouvernementales ne sont pas non plus la solution. Elles peuvent certainement aider et elles peuvent quelquefois être nécessaires dans certains domaines. S'il m'est permis de dire un mot à ce sujet en faveur de notre industrie, j'espère que, si le gouvernement a des dépenses à faire et s'il a besoin de produits de la forêt, il achètera des produits canadiens, que ce soit de l'Est ou de l'Ouest du Canada.

Pour ce qui est des industries secondaires, nous estimons que l'établissement et l'expansion d'industries secondaires au Canada doivent être encouragés, surtout si ces industries doivent offrir des débouchés pour nos métaux, nos produits forestiers ou autres ressources naturelles. Cependant, nous avons une restriction à formuler à ce sujet. Nous croyons que nous ne devrions pas favoriser ou encourager l'établissement d'industries secondaires qui ne pourront se maintenir sans que l'on soit obligé de hausser les droits de douane. Qu'on leur donne un certain degré de protection au début, si la chose est jugée nécessaire; mais, si on s'aperçoit qu'elles auront toujours besoin d'aide, comme c'est le cas pour certaines industries de notre pays, il est mieux de ne pas leur

permettre de s'établir. En règle générale, cependant, que les industries secondaires doivent être encouragées.

Nous passons maintenant à ce qui, à notre avis, est la seule solution efficace du problème de la main-d'œuvre, solution qui nous permettra de faire face à la concurrence qui nous menace. Pour la première fois, la recherche est devenue une phase importante des industries forestières. Elle a pris une très grande importance. Aussi longtemps que nous avons eu des marchés pour écouler nos surplus considérables et que tout le monde faisait de l'argent, nous n'avions pas de problème. Mais, aujourd'hui, nous devons faire face à une concurrence acharnée en raison des nouvelles techniques et de l'expansion de l'industrie aux États-Unis, en Suède et en d'autres pays. La concurrence fait ressortir le besoin de faire beaucoup plus de travail dans le domaine de la recherche.

C'est pour cette raison que nous attachons une grande importance à la création du nouveau ministère des Forêts. Une bonne partie du public canadien n'a pas vu d'un bon œil cette décision. On ne pouvait pas voir la nécessité d'un tel ministère; mais, si nous avons un ministère des Pêcheries et un ministère de l'Agriculture, il est certain que la plus importante industrie du Canada, l'industrie forestière, mérite d'avoir un ministère qui s'intéresse particulièrement à ses problèmes. Quelqu'un doit être chargé de penser à l'avenir et de prévoir ce qui doit arriver aux États-Unis et ailleurs, quelles seront les tendances et quels problèmes surgiront. Nous avons constaté avec plaisir que la nouvelle loi mentionne spécialement la recherche.

Un bon exemple et peut-être le meilleur exemple que nous puissions avoir au Canada de ce qui peut se produire dans le domaine des recherches forestières se rapporte aux recherches qui ont été faites dernièrement au sujet de la pruche. Comme je l'ai dit plus tôt, ce bois était considéré la plupart du temps comme un bois de qualité inférieure, mais aujourd'hui il a dépassé l'épinette. En Colombie-Britannique, on se sert de la pruche pour la fabrication de la pâte. On croit aussi que l'aune peut être employé en proportions considérables de même que quelques autres essences qui jusqu'à ces derniers temps n'étaient pas considérées comme des bois de grande valeur. L'emploi du cèdre et de certaines autres essences dans la fabrication des panneaux de bois synthétique illustre bien ce qu'une bonne organisation et des programmes de recherches intelligents peuvent faire. Voilà pourquoi nous croyons qu'il est nécessaire que l'industrie et le gouvernement dépensent plus d'argent pour fins de recherches.

Ce besoin se fait sentir particulièrement en ce qui concerne l'utilisation des déchets. Prenons, par exemple, les copeaux que l'on trouve dans les scieries. Il n'est pas exagéré de dire que plusieurs des plus importantes exploitations de bois, comme les scieries qui fonctionnent en Colombie-Britannique, et je suis certain que l'on constate la même chose dans l'Est du Canada, peuvent continuer leurs opérations seulement parce que les exploitants retirent des profits de la vente de leurs déchets à l'industrie de la pâte et du papier. Dans plusieurs régions du Canada, les copeaux ont été une aubaine pour un bon nombre de scieries.

Le point suivant de notre mémoire est l'automatisation, et vous remarquerez que cet aspect est traité très brièvement. Les recherches doivent conduire et elles conduiront sans doute à une automatisation de plus en plus grande, particulièrement dans l'industrie de l'abattage. Sans la recherche et la mise au point de méthodes nouvelles, il aurait été impossible d'effectuer de l'abattage dans plusieurs parties de la Colombie-Britannique en raison des difficultés que présente le terrain. Les machines dont on se sert de nos jours accomplissent de tâches d'une façon quasi miraculeuse, quand il s'agit de transporter les bois et les billes. Cela est vrai également pour les usines. Cependant, avec leurs salaires relativement élevés, les Canadiens n'ont pas

besoin d'avoir peur de l'automatisation. Pour faire face à la concurrence, nous devons produire de la façon la plus efficace. Ce n'est que par des recherches approfondies et continues et des progrès techniques que les industries du Canada pourront fabriquer des produits finis et semi-finis qui feront concurrence aux produits des autres pays. Heureusement, il y a une demande constante, et en réalité une demande croissante, pour quelques-uns de nos produits forestiers comme le papier-journal, par exemple. Notre Conseil estime que la seule solution efficace au problème du chômage, c'est de fabriquer de plus en plus des produits que nous pouvons vendre avec profit et avantage au pays ou à l'étranger. Cette solution implique qu'il faut trouver des moyens de diminuer le coût de production et nous devons avoir recours à ces moyens partout où ils permettront d'atteindre cette fin. Depuis toujours, la mécanisation a augmenté l'emploi et, avec les années, a fait monter le niveau de l'économie. Il est logique de supposer que, vu que l'automatisation tend à améliorer notre situation en ce qui concerne la concurrence, elle contribuera à la longue à augmenter l'emploi.

Le titre de la section suivante est «Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce» (G.A.T.T.) Nous aimerions que les droits de douane sur les produits de la forêt et autres produits soient peu à peu réduits.

Taux de salaires et avantages accessoires:—J'ai traité de ces aspects dans notre exposé des faits. Nous recommandons que, pour le moment au moins, la main-d'œuvre de l'industrie forestière se contente de consolider la situation favorable dont elle jouit à l'heure actuelle, qui est d'être la mieux payée du monde parmi toutes les industries de ce genre. Elle devrait comprendre, et nous sommes certains qu'une grande partie le comprend, qu'elle ne doit pas prendre des mesures qui seraient de nature à nuire à notre situation concurrentielle sur les marché mondiaux. Il est certain que nous n'atteindrons jamais la proportion de 120 p. 100 prévue par la commission Gordon s'il y a d'autres augmentations de salaire.

Le sénateur BRUNT: Je remarque, monsieur Nicholson, que dans votre mémoire vous ne parlez pas du fusionnement de certaines compagnies et de la réduction des prix qui en pourrait résulter. Ainsi, par exemple, le fait que la Howard Smith Company et la St. Lawrence Corporation ont été absorbées par la Domonion Tar and Chemical a-t-il contribué à réduire les prix?

M. NICHOLSON: Tout dépend de la nature de l'exploitation. Il y a aujourd'hui une grande tendance au fusionnement, peut-être serait-il plus exact de dire l'intégration des diverses opérations. Il est possible, par exemple, d'employer les copeaux d'une compagnie associée sans être obligé de payer un profit à une compagnie non associée ou de se servir des mêmes moyens de transports ou des mêmes services de vente.

Le sénateur BRUNT: Ou de fusionner les bureaux principaux.

M. NICHOLSON: Je ne veux pas parler ici seulement des gros exploitants. Je parle aussi des petites industries et nous voudrions bien qu'elles aient leur place sous le soleil.

Le sénateur BRUNT: C'est vrai, et vous mentionnez seulement les moyens de réduire les frais.

M. NICHOLSON: Il n'y a pas de doute à ce sujet. L'intégration dans plusieurs sections de l'industrie forestière contribue à réduire les frais et nous ne devons pas oublier que l'intégration s'installe aux États-Unis, en Finlande, en Suède et en Russie à un rythme aussi élevé sinon plus élevé qu'au Canada.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Vous ne craignez pas la législation relative aux coalitions.

M. NICHOLSON: Non, car il y a encore beaucoup de concurrence dans l'industrie forestière du Canada. Les deux messieurs qui sont assis derrière moi

se feront encore concurrence pendant une période de temps indéfinie. Il y a beaucoup de compagnies bien administrées: la *Columbia Cellulose,* la *Crown Zellerbach,* la *MacMillan Blœdel,* la *Tahsis,* la *B.C. Forest Products* et d'autres. Et il ne faut pas oublier non plus la concurrence qui nous vient de l'Est du Canada.

Comme je l'ai dit, l'intégration dépend de l'importance et de la nature des opérations ou encore d'un ensemble de sirconstances dont on peut tirer profit. Pour ce qui est des petites industries, je n'encouragerais pas une trop grande intégration. Il y a des circonstances où elle pourrait diminuer les frais et des circonstances où elle ne le pourrait pas.

Un autre point important qui est souvent négligé dans toutes les parties du Canada et qui ne devrait pas l'être, c'est l'importance du marché des États-Unis pour nous. Malgré le fait que les États-Unis ont augmenté leur production forestière d'une manière phénoménale par suite de l'accroissement constant de leur population, ils en arriveront bientôt à un point où, si nous pouvons leur faire concurrence, nous pourrons prendre de plus en plus de place sur leur marché. Ce ne sera peut-être pas avant cinq ou dix ans; mais, avec les recherches et l'automatisation, nous pourrons y arriver. Nous devons essayer de pénétrer de plus en plus sur ce marché.

Nous devons offrir de la concurrence. Il est surprenant de constater jusqu'où nous pouvons aller. En Colombie-Britannique, nous n'allons pas très loin le long de la côte californienne pour trouver des marchés. Si nous pouvions améliorer les autres facteurs, nous pourrions trouver des marchés un peu plus au nord. La même chose s'applique au Texas. Il y a au Texas un marché prêt à accueillir nos produits et il y a un bon marché pour le bois de la Colombie-Britannique sur la côte atlantique des États-Unis. Nous croyons que nos territoires de vente et nos marchés pourraient être plus étendus pour certains produits si seulement nous adaptions certains des facteurs dont nous avons déjà parlé. Nous pouvons prouver que, là où nous avions un léger avantage, nous avons été capables de nous faire une place.

Le sénateur BRUNT: Croyez-vous qu'il serait sage d'écouler vos produits sur le marché des États de Washington et d'Oregon, si vous le pouviez?

M. NICHOLSON: Peut-être que non. Ce ne serait peut-être pas sage; mais il y a des territoires directement à l'est de l'État de Washington et de l'Oregon où une grande quantité des produits forestiers de l'Alberta et de l'intérieur de la Colombie-Britannique pourraient être vendus. Il y a aussi des territoires plus près des États du Sud dans lesquels nous pourrions pénétrer, et la Californie est certainement un territoire que nous pourrions considérer partiellement comme nôtre pour l'écoulement de certains de nos produits. Après tout, la balance commerciale entre le Canada et les États-Unis est telle que nous devrions être capables d'avoir une bonne proportion du commerce sans que nos cousins du sud aient trop à se plaindre. Je crois que l'industrie de la Colombie-Britannique pourrait pénétrer sur le marché de la Californie, du Texas et de certaines autres régions sans que l'on se coalise contre nous et sans qu'un bloc d'industriels des États-Unis s'alarme de ce que nous essayons de faire.

Le sénateur BRUNT: Je crains que, si vous pénétrez dans l'État de Washington et dans l'Oregon, on se rendra bien vite à Washington pour faire changer les droits de douane.

M. NICHOLSON: Probablement. Mais il est difficile de dire si cette démarche réussirait en raison de la balance commerciale actuelle. Quoi qu'il en soit, il y a des marchés qui nous sont ouverts aux États-Unis.

Le sénateur ROBERTSON: Vos salaires sont-ils proportionnés au coût de la vie?

M. NICHOLSON: En Colombie-Britannique les salaires sont très élevés.

Le sénateur ROBERTSON: Sont-ils suffisants pour le niveau de vie au Canada?

M. NICHOLSON: Malheureusement, non. Nous n'aurions probablement pas eu les grèves que nous avons eues au cours des deux dernières années si les salaires avaient été suffisants.

Les États prospères des États-Unis sont le Texas, qui possède des ressources de gaz naturel et de pétrole et des industries chimiques, ainsi que la Californie, dont la population s'accroît de plus en plus. Ces États fournissent des marchés de plus en plus importants. La population de la Californie est presque aussi élevée que la population entière du Canada; mais, en Californie, nous devons faire face à la concurrence de quelques autres régions des États-Unis, et c'est là un problème difficile.

Le sénateur BURCHILL: Vous nous avez donné des chiffres renversants sur l'expansion de l'industrie aux États-Unis et ce pays exporte maintenant du papier-journal en Europe.

M. NICHOLSON: En effet.

Le sénateur BURCHILL: D'après vous, si cette production continue au même rythme, les États-Unis pourront-ils un jour imposer des droits de douane sur notre papier-journal qui est importé chez eux.

M. NICHOLSON: Je ne le crois pas. Le papier-journal constitue un exemple classique du libre échange des marchandises en Amérique du Nord. Quand des deux côtés de la frontière, on a supprimé les droits de douane sur le papier-journal il y a environ 50 ans, la population du Canada et des États-Unis s'inquiétait grandement. Cependant, cette industrie a continué à progresser dans les deux pays. Les États-Unis peuvent encore absorber nos produits et ils auront besoin de quantités de plus en plus grandes de ces produits même si leur propre production augmente sans cesse.

Même si on admet que les États-Unis exportent en Europe d'énormes quantités de pâte, de papier-journal et autres produits forestiers qui proviennent des États du Sud et d'ailleurs, il y a plusieurs territoires des États-Unis où nous pouvons pénétrer et où nos produits sont les bienvenus dans la mesure où nous pouvons faire concurrence pour les prix. Je ne m'inquiéterais pas de la production accrue des États-Unis. J'aimerais bien, et je sais que c'est là le désir unanime des personnes qui s'occupent de l'industrie forestière en Colombie-Britannique, j'aimerais bien que les divers produits de la forêt jouissent du libre échange entre les États-Unis et le Canada. Comme je l'ai dit auparavant, si nous ne pouvons pas faire la concurrence pour les produits de la forêt, dans quel domaine pourrons nous faire concurrence? C'est aussi simple que cela.

Le sénateur LEONARD: N'y a-t-il pas aussi le fait que l'eau qui devient plus rare pourrait limiter l'expansion de l'industrie de la pâte de bois et du papier-journal dans le Sud des États-Unis?

M. NICHOLSON: Oui, il y a plusieurs facteurs. Les États du Sud ne possèdent pas les avantages naturels que nous avons dans plusieurs régions du Canada. Ils en ont d'autres, mais personne ne sait ce que la science et les recherches peuvent accomplir. Nous avons décidé de suivre la voie que nous avons indiquée dans notre mémoire en vue d'essayer de nous tenir en avant d'eux, si nous le pouvons.

Le sénateur ROBERTSON: Et le marché britannique?

M. NICHOLSON: Les États-Unis nous font un peu concurrence sur le marché britannique, mais la vraie concurrence nous vient de la Scandinavie et des produits du bois des pays de la Baltique: la Russie, la Suède et la Finlande. Nous avons mentionné cette concurrence dans notre exposé.

En 1954, le Canada était le plus important fournisseur de produits de bois tendre au Royaume-Uni et, en 1957, nous avons lutté avec la Russie pour la troisième place.

Cet état de choses provient en grande partie de la méthode de mise sur le marché employée par la Russie. Les industriels de ce pays ont un bureau central; ils se rendent au Royaume-Uni et ils mettent dans leurs contrats des clauses de rabais conditionnel. Nous avons appris cela d'une commission forestière qui est venue en Colombie-Britannique en juin dernier et qui a passé trois semaines.

Ils s'adressent aux acheteurs de bois du Royaume-Uni, et il n'y en a qu'un nombre limité et ils calculent quelle a été leur demande pendant une certaine période. Ils voient s'ils peuvent répondre à cette demande et fournissent alors un prix qui est légèrement au-dessous des nôtres. Comme nous ne sommes pas capables de vendre notre bois au Canada, les banques peuvent nous presser un peu et cela nous porte à nous adresser au marché du Royaume-Uni, mais les Russes mettent dans leur contrat une clause de rabais conditionnel selon laquelle, si le Canada, les États-Unis ou d'autres concurrents viennent offrir du bois à un prix inférieur, ils réduiront le prix qu'ils avaient demandé dans leur contrat initial et soutiendront ainsi la concurrence.

La même chose s'est produite chez les fabricants japonais de conserve de saumon. C'est là le genre de concurrence que nous avons enduré de la plupart des pays au Royaume-Uni; mais heureusement dans une large mesure comme conséquence de deux choses, nommément la levée des restrictions sur le dollar au Royaume-Uni depuis dix-huit mois et une campagne de vente très vigoureuse que le Canada a lancée en Grande-Bretagne,—nos sociétés d'industrie forestière de la Colombie-Britannique dépensent en effet là-bas des centaines de milliers de dollars par année pour une vigoureuse campagne de vente,—nous avons diminué le commerce des Russes, nous avons dépassé la Finlande, et nous faisons une sérieuse concurrence à la Suède. Mais, cela n'est arrivé qu'au cours de ces huit derniers mois. C'est une bataille continue, et, en 1961, les Russes pourraient bien se présenter avec quelque nouveau stratagème qui serait de nature à nous nuire.

C'est ce avec quoi nous devons continuellement compter; mais nous savons que, lorsque nous faisons face à la diminution de la construction au Canada, au cours des huit derniers mois de l'an dernier, l'amélioration du marché au Royaume-Uni a été une aubaine, et c'est une aubaine, et c'est ce qui a conservé la marche de l'industrie sur une base raisonnable.

A la fin de notre mémoire, nous vous faisons certaines recommandations. Il y a un sommaire, et juste auparavant, nous touchons brièvement la question du taux du change. Nous la mentionnons très brièvement, et en ces termes: la haute valeur du change du dollar canadien augmente les difficultés qu'éprouvent l'industrie forestière et d'autres industries d'exportation du Canada sur les marchés mondiaux. La réduction marquée de la valeur de notre dollar pendant la dernière partie du mois de décembre a été d'un grand secours. Le fait que la situation a un peu empiré depuis quelques semaines, indique toutefois que le gouvernement et l'industrie doivent être constamment en alerte et faire tout ce qui est possible pour amener le dollar canadien au pair avec le dollar américain ou même légèrement au-dessous.

Mais la tendance depuis six ou huit semaines a certainement été encourageante pour toutes les industries d'exportation du Canada.

Les points que j'ai soulevés sont résumés aux pages 26, 27 et 28 du mémoire. Puis viennent des recommandations spécifiques, qui se trouvent au bas de la page 29.

Notre conseil recommande, spécifiquement, les mesures suivantes:

(1) Une revision complète de notre structure fiscale. Une telle revision devrait reconnaître que l'exploitation de la forêt est une industrie qui comporte un risque, que les lourdes charges fiscales qui tendent à lui permettre moins de concurrence sur les marchés mondiaux devraient être allégées, que les inégalités dont il est question à l'alinéa *e*) du paragraphe 3 du sommaire, qui se trouve à la page 27, devraient être corrigées et que, puisque la plupart de nos exportations vont aux États-Unis, toute mesure fiscale, toute mesure affectant les recettes qui diminue nos chances de concurrence dans ce pays, devrait être modifiée dans le plus court délai possible.

(2) La reconnaissance par le gouvernement de l'importance de nos industries d'exportation dans l'économie nationale par le paiement de bonis d'impôt semblables à ceux qu'on accorde aux États-Unis et dans d'autres pays aux entreprises qui s'occupent principalement d'exportation.

Le sénateur BRUNT: Quand vous parlez de bonis d'impôt, voulez-vous dire des réductions d'impôt sur les produits?

M. NICHOLSON: Il serait préférable, en effet d'appeler ces bonis des rabais ou réductions d'impôts.

Le sénateur BRUNT: Sur les profits réalisés par le secteur d'exportation de l'entreprise?

M. NICHOLSON: En vertu de ce qu'on appelle aux États-Unis l'impôt «Pleney» (et je crois qu'il y a en Finlande, en Belgique et en Allemagne une loi semblable), les agents obtiennent une réduction de 35 p. 100 de l'impôt sur la portion qui provient des exportations. C'est la raison pour laquelle ces pays peuvent augmenter leurs exportations et que nous ne le pouvons pas. C'est un bon stimulant pour chercher des occasions d'exportation.

(3) Des mesures législatives visant à corriger les distinctions injustes créées par la structure du transport par chemin de fer au Canada, lesquelles nuisent à l'emploi dans l'industrie forestière du pays, en forçant cette industrie à payer des frais de transport plus élevés que d'autres industries fondamentales.

La remarque ne s'applique pas autant aux exportations, mais la situation influe sur l'emploi en Colombie-Britannique. Depuis 1948, les taux de transport des produits du bois à destination des provinces des Prairies,—nous ne parlons pas du transport à destination de l'Est du Canada,—ont passé en huit ans de 148 p. 100. Le gros du fardeau est supporté par l'industrie forestière, par suite du gel des taux de transport du blé à l'ouest de la passe du Nid-de-Corbeau. Les chemins de fer ont obtenu le droit de hausser les taux de transport des produits de l'Ouest canadien et la plupart de ces produits, comme nous l'avons dit, sont des produits forestiers. On a gelé le taux pour le transport des céréales; mais, dans l'industrie forestière, nous avons subi des hausses presque chaque année et elles ont eu tendance à affaibir nos possibilités en matière de concurrence. Je pense à des produits comme les bardeaux d'asphalte et d'autres articles qui se vendent dans les provinces des Prairies et même à certains produits américains qui entrent dans les Prairies canadiennes par chemin de fer.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Quelle serait la solution, pensez-vous? Une subvention?

M. NICHOLSON: Je ne veux pas anticiper sur ce que dira la commission MacPherson; mais, quelle que soit cette décision, les chemins de fer du Canada ne devraient certainement pas punir une industrie telle que l'industrie fores-

tière de la Colombie-Britannique en haussant les taux de 148 p. 100, et, d'autre part, en gelant à un certain niveau les taux sur les produits qui vont dans une autre direction. Ce n'est pas juste. Je suis certain que la commission MacPherson ou le Gouvernement ou un autre organisme fera quelque chose à ce sujet. Sinon, nous espérons que le Sénat s'occupera de la chose.

Le sénateur BRUNT: Il y a des années, nous avons sauvé l'accord du Nid-de-Corbeau.

M. NICHOLSON: Les taux de transport sont un élément important. Nous avons, l'autre jour, constaté une situation dans laquelle, en vertu de la structure des taux de transport, le bois pouvait être expédié des États d'Oregon et de Washington jusqu'à Thompson, au Manitoba, à meilleur marché que de la Colombie-Britannique. Là-dessus nous avons obtenu quelque chose des chemins de fer, mais cela montre ce qui peut arriver si nous n'avons pas constamment l'œil ouvert.

En ce qui concerne notre recommandation à l'égard de la recherche, les universités offrent des bourses de recherche dans tant de domaines qu'il devrait y avoir plus de bourses de recherche dans le domaine de la sylviculture. Nous avons de bonnes écoles de génie forestier au Nouveau-Brunswick, en Ontario, en Colombie-Britannique et dans d'autres provinces du Canada. On devrait encourager nos universités à faire plus de recherches. Les sommes consacrées à la recherche dans les laboratoires de produits forestiers devraient aussi être augmentées. On devrait aussi augmenter le personnel et les installations.

Aux États-Unis, les subventions sont accordées par les gouvernements, tout d'abord le gouvernement fédéral, puis les gouvernements des États à l'industrie pour qu'elle entreprenne la réalisation de certains projets de recherche. Nous ne faisons rien qui approche de cela au Canada. Cela se fait aux États-Unis et en Allemagne. Parfois, on verse un boni à l'industrie, si elle décide d'entreprendre des travaux spéciaux. Je songe à un domaine qui offre d'immenses possibilités. La moitié des déchets provenant de la plupart des arbres qui concourent à la fabrication de la pâte est de la lignine, qui est une substance collante. Si, au moyen d'une nouvelle technique, nous pouvions utiliser la lignine comme remplissage au lieu du noir de carbone pour les pneus et autres produits de ce genre, ou encore plus les planchers, en particulier quand on a besoin de remplissage de couleur pâle, les possibilités seraient sans limite. Si, au moyen de la recherche, nous parvenons à utiliser les déchets, nous pouvons faire beaucoup pour soutenir la concurrence.

Au sujet de notre programme de vente, il y a un autre marché dont nous devrions tenir compte, par suite de renseignements que nous avons reçus récemment: c'est le Marché commun européen. Nous pensons qu'il offrira de réelles possibilités si nous pouvons soutenir la concurrence de la Suède et de la Finlande dans ce secteur.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Ni la Suède ni la Finlande ne sont membres du Marché commun?

M. NICHOLSON: Non, mais la Finlande expédie du bois en quantités considérables en Allemagne et, s'il doit y avoir mariage entre les Six et les Sept, et la Suède est l'un des Sept, la nouvelle concurrence qui viendra de la Suède,—et cela affectera l'industrie de l'Est du Canada aussi bien que celle de l'Ouest du Canada,—supplantera la préférence du Commonwealth britannique dont nous jouissons.

Le sénateur ROBERTSON: Pourquoi et comment?

M. NICHOLSON: Aujourd'hui, nous expédions des produits forestiers en Grande-Bretagne et nous jouissons de certains avantages, en vertu du tarif de préférence du Commonwealth, par rapport aux pays concurrents. Main-

tenant que la Grande-Bretagne est associée à la Suède, dans l'accord commercial des Sept, elle s'est engagée à baisser ses tarifs sur les produits forestiers et autres produits provenant de la Suède. Ainsi, notre situation en matière de concurrence s'en trouvera, naturellement empirée.

Messieurs, c'est là le résumé de notre mémoire. La situation suppose la compréhension de la part de l'État, et l'harmonie et des relations plus étroites entre la main-d'œuvre et l'industrie. Nous devons trouver une solution; car, si nous n'en trouvons pas dans l'industrie forestière, je ne sais pas où nous en trouverons une.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Combien de personnes sont employées dans cette industrie en Colombie-Britannique?

M. NICHOLSON: Je pense qu'en Colombie-Britannique l'industrie emploie directement 125,000 personnes et qu'elle fournit, directement ou indirectement, la subsistance à plus du double.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Combien y a-t-il de chômeurs?

M. NICHOLSON: Les chômeurs, en Colombie-Britannique...

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Dans cette industrie?

M. NICHOLSON: Dans cette industrie, il y en a 15,000, 20,000 peut-être. Il y a 67,000 chômeurs en Colombie-Britannique.

Le sénateur HNATYSHYN: Avez-vous les chiffres pour tout le Canada, ou bien une estimation du nombre des chômeurs dans l'industrie forestière?

M. NICHOLSON: Je ne tenterai pas de vous fournir des chiffres pour l'ensemble du Canada. Je sais que le chiffre global était d'environ 600,000 à la fin de l'année. Quel est, sur ce nombre, le pourcentage des chômeurs de l'industrie forestière? Je ne le sais pas, mais la chose importante est que nous devons essayer d'assurer aujourd'hui de l'emploi dans l'industrie à deux fois plus de personnes, si le rapport Gordon signifie quelque chose.

Le sénateur HNATYSHYN: Je m'en rends compte.

M. NICHOLSON: Ce n'est qu'en résolvant nos problèmes que nous pourrons atteindre ce niveau d'emploi.

Le sénateur LEONARD: Quel serait, à peu près, comparativement au chiffre de 125,000 pour l'ensemble du Canada, le nombre de ceux qui travaillent directement dans l'industrie forestière?

M. NICHOLSON: Je ne puis vous donner ce chiffre, monsieur le sénateur. Franchement, je ne peux pas vous dire cela de mémoire. J'ai lu le chiffre, au cours du mois dernier, dans le rapport du Bureau fédéral de la statistique. Le chiffre est là et facilement accessible. Nous avons environ 40,000 bûcherons seulement sur la côte en Colombie-Britannique, outre les employés des moulins et des usines de transformation, et nous avons de plus ceux de l'industrie.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Quand vous dites que vous pourriez vraisemblement employer un autre effectif de 125,000, voulez-vous dire en rapport avec votre industrie?

M. NICHOLSON: Oui, je parlais des industries de service, du transport, des instituteurs, des ateliers, des bureaux de poste et de tout le reste. Les actuaires ont calculé que sur chaque dollar une somme de 54c. est liée à l'industrie forestière, et je pense que le chiffre est assez exact. Monsieur le président, y a-t-il d'autres questions auxquelles je pourrais répondre?

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Ce mémoire était très intéressant.

M. NICHOLSON: Je vous remercie beaucoup messieurs, de votre patience et de votre attention.

Sur quoi le Comité s'ajourne.

(Pour le texte entier du mémoire, voir l'appendice ci-joint).

APPENDICE

Mémoire

présenté par le Conseil des industries forestières de la Colombie-Britannique

au

Comité spécial du Sénat chargé d'enquêter sur la main-d'œuvre et l'emploi.

Monsieur le président et honorables membres du Comité,

Un des problèmes les plus sérieux auxquels le Canada fait face aujourd'hui est de savoir comment garder occupé au plus haut niveau possible l'effectif ouvrier, qui augmente rapidement. Ce problème est particulièrement troublant en Colombie-Britannique, où une proportion de près de 11 p. 100 de la main-d'oeuvre était en chômage à la fin du mois dernier. Le sujet intéresse spécialement notre conseil, à cause de la diminution de l'emploi qui s'est manifestée au cours des derniers mois dans notre province dans les industries de la construction, de l'abattage, du façonnage, du contreplaqué et du bardeau. En conséquence, nous avons accueilli avec plaisir l'annonce qu'un comité du Sénat avait été formé pour étudier les tendances relatives au besoin de main-d'œuvre et à l'utilisation de la main-d'œuvre au Canada et pour faire rapport. L'occasion nous était par là donnée, à nous et à d'autres organismes intéressés, de faire connaitre nos vues et de présenter des propositions.

Notre Conseil apprécie beaucoup l'occasion qu'il a de présenter ce mémoire, et il espère que ses recommandations vous aideront dans la tâche difficile et importante que vous remplissez.

Avant de formuler des recommandations, il conviendrait d'identifier notre Conseil et d'en décrire brièvement les fonctions. Nous croyons aussi qu'il sera utile que nous mentionnions brièvement l'importance de l'industrie forestière dans l'économie canadienne, plus spécialement dans l'économie de la province de la Colombie-Britannique. Ce sera un moyen de faire apprécier plus facilement les raisons particulières que nous avons de présenter notre mémoire.

Le Conseil des industries forestières (que nous désignons dans le présent mémoire, par l'expression "notre conseil"), a été créé par un groupe très important d'associations de l'industrie forestière en Colombie-Britannique, dont il est l'organisme coordonnateur à savoir, la B.C. Loggers' Association, la B.C. Lumber Manufacturers Association, la B.C. Division of the Canadian Pulp & Paper Association, la Consolidated Red Cedar Shingle Association of B.C. et la Plywood Manufacturers Association of B.C. Comme l'indiquent les noms des associations fondatrices, l'activité du Conseil, en fait de consultations, et en d'autres domaines, embrasse tous les aspects de l'industrie forestière de la Colombie-Britannique, depuis la plantation, le soin et l'abattage des arbres, en passant par les diverses étapes de la fabrication, jusqu'à la vente des produits Notre conseil n'est pas seulement l'organisme coordonnateur des associations que j'ai nommées, il se fait aussi leur porte-parole attitré et celui de leurs sociétés-membres lorsqu'il s'agit de questions importantes d'intérêt commun. Nous espérons que les autres associations forestières de la province s'associeront bientôt au Conseil.

Vous vous rendrez facilement compte du besoin d'un conseil central ou organisme de coordination pour l'industrie, quand je mentionnerai, au sujet de

l'industrie forestière de la Colombie-Britannique, quelques faits peu connus et qui sont fréquemment négligés par les non initiés:

1. Parmi toutes les industries de la Colombie-Britannique, l'industrie forestière vient au premier rang quant à l'offre d'emploi, quant aux salaires payés, quant aux nouveaux investissements, quant à la valeur nette de la production et quant au chargement des wagons-marchandise.
2. Une proportion de plus de 95 p. 100 des terres productives de la Colombie-Britannique est consacrée à la sylviculture et, relativement aux possibilités d'accroissement futur, l'industrie forestière est la plus importante de la Colombie-Britannique.
3. Selon l'estimation la plus récente qu'a publiée le Bureau fédéral de la statistique, soit au mois de mai dernier, une proportion de 63.5 p. 100 des conifères accessibles, au Canada, se trouve dans les forêts de la Colombie-Britannique.
4. Sur tout dollar gagné dans la province une somme de 54c. provient des forêts, des produits forestiers et des industries de service qui dépendent de l'industrie forestière.
5. La Colombie-Britannique produit environ 60 p. 100 du bois scié, environ 80 p. 100 de tout le contre-plaqué, 100 p. 100 de tous les bardeaux de cèdre rouge et 15 p. 100 environ des produits de la pâte et du papier.
6. La valeur nette de la production forestière (soit la valeur des ventes moins le coût des fournitures, du combustible et de l'électricité) est estimée, sans exagération, à 40 p. 100 de la valeur nette de toute la production de la province.
7. En 1959, la valeur des produits forestiers de la Colombie-Britannique était d'environ 640 millions de dollars, et une proportion dépassant de beaucoup 70 p. 100 du total a été exportée.
8. La valeur des produits forestiers exportés de la Colombie-Britannique est de près du double du total des exportations des autres produits de la province. Une proportion d'environ 75 p. 100 des exportations provient des scieries des sociétés membres des associations forestières qui ont fondé notre Conseil.
9. Quant aux impôts, les industries forestières de la Colombie-Britannique fournissent, parmi toutes les industries de la Colombie-Britannique, l'apport le plus élevé aux trésor provincial et au trésor fédéral.

Mandat de votre comité

La proposition visant à former votre Comité prévoyait, sans restreindre la généralité de votre tâche, que vous devriez faire enquête et rapport sur: *a*) l'expansion de l'économie et des autres facteurs agissant sur les possibilités d'emploi, y compris en particulier l'évolution des techniques, et *b*) l'accroissement et les caractéristiques des effectifs de la main-d'œuvre canadienne.

Les congédiements dans notre propre industrie, au cours des derniers mois, le grand nombre de chômeurs actuels et la conscience du fait qu'un million de Canadiens ou davantage entreront sur le marché du travail au cours de la prochaine période de huit ans, à peu près, sont des questions qui préoccupent sérieusement tous les Canadiens. Étant donné que nous représentons un si grand secteur de l'industrie, lequel assure aux Canadiens plus d'emplois que tout autre, notre conseil s'intéresse tout spécialement à votre enquête.

POURQUOI EXISTE-T-IL UN PROBLÈME DE LA MAIN-D'ŒUVRE AU CANADA?

Les ressources naturelles sont le fondement de la richesse économique d'un pays. Le Canada est abondamment pourvu de telles richesses: forêts, mines de métaux et gisements considérables de minéraux, fertiles terres agricoles, poisson de rivière et poisson de mer, réserves de pétrole et de gaz, énorme potentiel hydro-électrique. La province de la Colombie-Britannique, particulièrement, a la chance de posséder une telle variété et une telle abondance de ressources naturelles. Étant donné les grandes ressources et les grandes possibilités du pays et la faible densité de sa population par rapport à son étendue, on peut bien se demander pourquoi il y avait près de 600,000 chômeurs au Canada à la fin du mois dernier et pourquoi nous craignions que la situation n'empire encore dans quelques années, alors qu'en Allemagne, là où les ressources ne sont pas du tout comparables aux nôtres, il y a 500,000 emplois vacants.

La principale réponse aux questions formulées dans le paragraphe précédent, c'est que, pendant plus d'une décennie après la Deuxième Guerre mondiale, nous avions facilement un marché pour à peu près tout ce que nous pouvions produire et que les frais de production d'un grand nombre de nos produits essentiels n'étaient pas très élevés. Toutes les industries d'exportation du Canada ont bénéficié de cette situation unique. Les économistes ont à maintes reprises averti le pays que viendrait le jour du règlement des comptes. Certains administrateurs d'entreprises se montraient inquiets des événements; mais, dans l'ensemble, nos chefs, dans le domaine de la politique, des affaires et du travail organisé, ne prêtaient que peu ou point d'attention à l'avertissement. Les profits étaient bons; naturellement la main-d'œuvre voulait une part des profits; pendant toute la période, la direction transmettait à la main-d'œuvre, sous forme d'augmentations de salaires autres d'avantages, une part généreuse des profits. Aujourd'hui, les conditions sont très différentes. Tous les éléments du prix de revient ont pris une nouvelle signification. Nous devons vendre un pourcentage extraordinairement élevé de notre production hors du Canada, en face d'une rude concurrence. Donc, nous devons trouver des marchés et être capables de produire et de vendre à des prix acceptables pour nos clients. Depuis une courte période de trois ou quatre ans, et pour la première fois depuis les jours de la grande crise, les frais de production au Canada se sont présentés de nouveau comme une question d'importance primordiale.

A la suite de la guerre, la Grande-Bretagne, l'Europe continentale et le Japon étaient affaiblis par les dommages de guerre, la pénurie de denrées et d'énormes dettes. Le puissant système industriel de l'Europe et du Japon était immobilisé. Pendant une douzaine d'années après la guerre, un grand déséquilibre commercial existait entre l'Amérique du Nord et le reste du monde et l'industrie forestière, comme la plupart des autres industries d'exportation du Canada, a beaucoup profité de cette situation anormale. Dans un délai relativement court, la plupart des régions du pays, et plus particulièrement le Centre et l'Ouest du Canada, on atteint un état de prospérité dont nos ancêtres n'auraient jamais rêvé. Presque chaque année il y avait dans ces régions prospères, de la part de toutes les classes d'employés, organisés ou non en syndicat, des demandes d'augmentation de salaire, d'amélioration des conditions de travail, de congés plus fréquents et plus longs, de pensions et autres avantages supplémentaires. Comme il a été signalé précédemment, jusqu'à il y a trois ou quatre ans, la plupart des employeurs accédaient sans trop de difficulté à ces demandes, vu que les frais plus élevés pouvaient, dans la majeure partie des cas, être imputés aux clients et l'étaient effectivement. En conséquence, les conditions de travail, tout comme le niveau général de vie, s'étaient améliorées immensément dans la plupart des régions du Canada.

Pendant les années qui ont suivi immédiatement la guerre, l'ampleur des marchés pouvant absorber les surplus dont nous disposions pour l'exportation n'était déterminée que par notre aptitude à les alimenter. Aujourd'hui l'éco-

nomie des pays qui recevaient de l'aide financière et d'autres secours des États-Unis et, dans une moindre mesure, du Canada, a été restaurée. Plusieurs de ces pays sont maintenant nos concurrents. D'autres éléments importants sont également entrés en ligne de compte dans le commerce international, entre autres l'Union soviétique, les blocs commerciaux de l'Europe occidentale et leur activité dans le champ de l'exportation.

En quelques années, l'Union soviétique est vraiment devenue l'un des grands pays commerçants du monde et sa part du commerce mondial s'est accrue plus rapidement que celle du Canada et même plus rapidement que celle des États-Unis. Aujourd'hui son système industriel a d'énormes proportions. Son économie est largement indépendante et elle est étroitement surveillée. Aujourd'hui les Russes peuvent puissamment et efficacement intervenir sur les marchés mondiaux. Ce fait devient de plus en plus un facteur dans la détermination du genre de collectivité commerciale dans lequel nous vivons. Ayant subi la concurrence russe dans la recherche des marchés pour nos produits, les industries forestières du Canada, et plus particulièrement les exportateurs de bois tendre de la Colombie-Britannique savent combien cette concurrence peut être efficace.

L'établissement des blocs commerciaux de l'Europe comme les Six (le Marché commun) et les Sept pays a aussi influé profondément sur les conditions du commerce mondial. Les exportations de pâte et de papier et de bois tendre venant de la région de la Baltique, particulièrement de la Suède, membre du bloc des Sept, présentent aujourd'hui un nouveau genre de concurrence pour les exportateurs de produits forestiers de toutes les parties du Canada. En outre, par suite des nouvelles techniques et de la possibilité, qui a été démontrée, d'utiliser la pâte, à bon marché provenant d'essences jusqu'ici inutilisées et d'autres nouvelles sources d'approvisionnement, en vue de la concurrence, les marchés qui absorbaient nos pâtes et nos papiers, aux États-Unis et dans d'autres parties du monde, ont été sérieusement touchés.

A cause de la situation radicalement différente qui s'est créée pendant une période relativement courte, le facteur déterminant dans les circonstances où se trouvent les industries d'exportation du Canada, y compris nos industries forestières, est notre aptitude à soutenir la concurrence venant de l'extérieur du Canada pour les produits que nous exportons normalement. Notre situation de grand pays exportateur est menacée sur tous les fronts et, en raison de l'importance des exportations dans l'économie canadienne, nous devons faire l'inventaire de nos moyens et prendre des mesures pour faire face aux événements si nous voulons résoudre le problème sérieux de la main-d'œuvre et les autres difficultés économiques que nous rencontrons.

Inventaire

Le plus grand avantage du Canada en matière de concurrence, réside dans ses forêts. Si nous ne pouvons pas faire la concurrence dans la production et la vente des produits forestiers, les domaines dans lesquels nous pouvons espérer concourir avec succès cont vraiment peu nombreux. Nous avons les connaissances et l'habileté techniques, nous avons des programmes intelligents de reboisement et, si nous avons les marchés suffisants, nous avons la direction et le personnel nécessaires pour augmenter la production dans n'importe quel secteur. Notre principale difficulté se trouve dans le fait que nous ne pouvons établir les prix des produits forestiers sur les marchés mondiaux. Nous avons aussi à surmonter d'autres difficultés sérieuses. Depuis que nous devons faire face à une concurrence plus énergique, l'industrie est devenue de plus en plus consciente de ces difficultés. Nos gouvernements et les chefs des travailleurs organisés devront, en temps et lieux se rendre compte de l'effet cumulatif de ces difficultés et nous sommes certains qu'ils le feront.

Les renseignements publiés récemment par l'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) démontrent que la demande mondiale augmente dans le domaine des produits forestiers et qu'elle continuera d'augmenter de façon appréciable par suite de l'accroisement de la population et des progrès économiques. La Commission Gordon, chargée d'étudier les perspectives économiques du Canada[1] a estimé que, si les possibilités du marché se réalisent, l'industrie forestière du Canada pourrait, en moins de vingt-cinq ans, augmenter sa production de 120 p. 100, en dollars constants, par rapport à celle de 1955. La Commission a aussi trouvé que le Canada n'emploierait alors pour cela que 57 p. 100 de ses réserves forestières[2].

Notre industrie forestière tient aujourd'hui, et facilement, le premier rang parmi les industries canadiennes qui fournissent de l'emploi et des salaires. Si l'augmentation de 120 p. 100 prévue dans la production par rapport à celle de 1955 se réalise, l'industrie forestière aura certainement fait sa part pour résoudre le problème de la main-d'œuvre, qui est aujourd'hui si troublant. Si ces grandes possibilités d'emploi doivent se réaliser jusqu'à leur limite ultime, il faudra, cependant, de la part de l'industrie, de la main-d'œuvre et du gouvernement, une méthode d'approche bien élaborée. Notre Conseil croit que la condition essentielle est la volonté, chez tous les intéressés, de reconnaître et d'accepter les faits tels qu'ils sont et non pas comme nous aimerions qu'ils fussent. Ce n'est qu'après que nous connaîtrons tous les faits et que nous les aurons bien pesés, que nous pourrons prendre les mesures qui produiront vraisemblablement les meilleurs résultats.

Un examen objectif et réaliste de l'industrie forestière démontrera rapidement que la Colombie-Britannique a, tant par les essences de ses forêts que par son climat, certains avantages sur les autres régions du Canada et sur les autres parties du monde. L'examen confirmera aussi que nous avons de vastes peuplements d'arbres et certains autres avantages. Comme il a été dit antérieurement, une proportion de plus de 60 p. 100 des conifères qui, au Canada, sont accessibles pour l'abattage, se trouvent dans les forêts de la Colombie-Britannique. Malgré tout cela, nous nous trouvons aujourd'hui dans notre province en face d'un concours de circonstances qui interdisent à un grand nombre de nos camps d'exploitation de maintenir leur activité et à nos scieries de produire à un dégré qui se rapproche un peu de leur capacité de rendement. Les exportations vers les États-Unis ont baissé pendant la dernière moitié de l'année, et les prix du bois de charpente et du bardeau en 1960 étaient, en moyenne, de beaucoup inférieurs à ceux des années précédentes. La chute marquées des prix payés aux États-Unis pour la majeure partie de nos produits d'exportation a eu des conséquences considérables. Le chômage a augmenté régulièrement depuis six mois en Colombie-Britannique et il a atteint le mois dernier une proportion d'environ 11 p. 100 de l'effectif ouvrier de la province. Le déclin de l'activité a été le plus prononcé dans la construction, l'abattage et le sciage. Dans l'un des centres de l'industrie du bois de la province, soit la ville et les environs de Prince George, il y a plus de 4,000 chômeurs. Dans les grands centres, la situation est encore bien pire.

Comme il est certain que plusieurs milliers de nouveaux venus en quête d'un emploi se présenteront sur le marché du travail cette année et tous les ans pendant les prochaines années, il convient, semble-t-il, de mentionner maintenant certains des facteurs qui rendent le plein emploi si difficile dans l'industrie la plus importante de la Colombie-Britannique. Nous pourrons considérer ensuite ce que l'État, l'industrie et la main-d'œuvre peuvent accomplir, à la lumière de ces renseignements, pour améliorer les choses et faire en sorte que les avantages dont jouit l'industrie forestière de la Colombie-Britannique soient utilisés pour que l'économie nationale en retire le maximum de profit.

[1] Les perspectives de l'industrie forestière du Canada p. IX.
[2] Les perspectives de l'industrie forestière du Canada p. VIII.

Taux de transport

Un coup d'œil sur la carte fera ressortir clairement que, sauf à l'égard d'un très petit nombre de produits, le papier-journal par exemple, qui est exporté dans certaines régions des États-Unis, la Colombie-Britannique est très éloignée de toute région importante qui peut acheter ses produits forestiers. La longue distance par eau rend difficile la concurrence sur le marché du Royaume-Uni, qui est notre deuxième grand marché d'exportation, avec les produits de la pâte et du papier et avec le bois de charpente en provenance des pays de la Baltique, tandis que les taux élevés du transport par chemin de fer ont un effet nuisible sur la vente de nos produits dans la plupart des régions des États-Unis, où se trouve notre plus grand marché. Nous pouvons le constater à regret, mais nous ne pouvons nous dérober à l'évidence: dans un marché mondial de libre concurrence, l'industrie forestière de la Colombie-Britannique est sérieusement désavantagée par suite du fait qu'elle doit absorber les frais de transport, dont les taux, dans l'ensemble, sont plus élevés que dans presque toutes les autres pays régions avec lesquels elle entre en concurrence.

Terrain

Le terrain, et plus particulièrement le caractère montagneux de la Colombie-Britannique, rend, non seulement les frais de transport sur les marchés desservis par chemin de fer mais aussi les frais d'abattage, de construction de routes d'accès aux arbres et expédition des billots et des produits finis plus coûteux que dans toute autre région boisée du monde.

Matériaux de concurrence

La menace croissante, au pays et à l'étranger, que dressent à l'endroit d'un grand nombre des produits du bois du Canada les matériaux de concurrence, en particulier dans le domaine de la construction a atteint des proportions alarmantes. Les toitures d'asphalte et les matières de lambrissage autres que le bois font une concurrence sérieuse, non seulement à l'étranger, mais aussi sur un marché domestique qui décline. Les murs, les toitures et les cadres de fenêtres en aliminium ou en d'autres métaux ont pénétré profondément dans les marchés traditionnels qui employaient le bardeau et les cadres de fenêtres en bois. Les sommes extraordinaires qu'on dépensées pour l'annonce les producteurs d'aluminium et les fabricants des autres matériaux de concurrence, au moment où il n'était pas nécessaire pour les fabricants des produits du bois d'entreprendre des programmes coûteux de publicité, produisent aujourd'hui leur effet. Plusieurs scieries de la Colombie-Britannique fonctionnent depuis des mois au ralenti. Plusieurs de ses grandes fabriques de bardeaux de cèdre ont dû fermer leurs portes et la production dans d'autres a faibli de façon appréciable à cause de la dure concurrence de ces autres produits.

Aide de l'État à l'industrie

Notre gouvernement fédéral et nos gouvernements provinciaux offrent moins d'aide à l'industrie par la lutte contre les feux de forêt, la construction de routes d'accès, la répression des ennemis des arbres (maladies et insectes) et la recherche en sylviculture que les gouvernements de nos principaux concurrents, en particulier les États-Unis, la Suède et les pays baltes.

Impôts

Les industries forestières du Canada reçoivent en matière d'impôt un traitement moins favorable que nos concurrents des autres pays du monde libre. *Droits d'importation sur l'outillage des usines, etc.*

Nos producteurs de bois de charpente, de bois d'œuvre, de pâte et de papier doivent se procurer un grand nombre de leurs outils de production sur un marché protégé, au Canada, à un prix beaucoup plus élevé que celui qu'ils paieraient, au Canada ou hors du Canada, s'ils n'étaient aux prises avec notre tarif douanier. Les agriculteurs du Canada peuvent acheter leurs machines et leurs instruments aux États-Unis et les importer en franchise; mais, à cause de notre tarif douanier, les exploitants du Canada qui fabriquent une grande variété de produits forestiers destinés à l'exportation aux États-Unis ou ailleurs doivent payer des prix plus élevés que leurs concurrents des États-Unis pour un grand nombre des outils de production. A cet égard, on pourrait bien signaler ici, que si le Parlement accepte, sans réserve, la résolution visant à modifier l'article 2A du Tarif des douanes, dont la Chambre est maintenant saisie, les industries forestières du Canada seront forcées de payer encore davantage pour une grande partie des machines et des outils de production qu'ils doivent se procurer s'ils veulent soutenir la concurrence sur le marché mondial.

La taxe d'abattage

Par suite de l'effet combiné de nos taxes sur le revenu des industries et de la taxe provinciale sur l'abattage, il se trouve depuis peu que les industries forestières de l'Ontario et de la Colombie-Britannique supportent un impôt sur le revenu plus élevé que toute autre industrie au Canada, plus élevé, nous informe-t-on, que celui qu'on applique aux industries forestières dans les pays concurrents. Le résultat de cette imposition injuste est l'addition de ce qui est de fait, un impôt de revenu, sur plusieurs secteurs des industries forestières des deux provinces intéressées, qui varie entre 2 et 5 p. 100 au-dessus du niveau général de l'impôt qui frappe l'industrie canadienne en général.

Taxe de vente

Une taxe de vente fédérale et des taxes de vente provinciales relativement élevées, en plus de l'impôt sur le revenu, rendent difficile, et en certains cas, impossible, l'exportation de nos produits forestiers vers certains marchés étrangers, en face de la concurrence venant de certaines parties du monde où les industries d'exportation sont favorisées et encouragées par des réductions d'impôt et par d'autres concessions.

Épuisement

Les lois fiscales du Canada limitent les allocations d'épuisement dans les industries forestières à une fraction de la valeur réelle. Aux États-Unis, pays qui constitue l'un des principaux concurrents de la Colombie-Britannique, le gouvernement permet de déduire de l'impôt sur le revenu, la valeur de l'épuisement des terrains boisés d'après les frais de remplacement. Notre gouvernement, lui, ne permet la déduction pour épuisement que d'après le prix de revient initial, bien que ce prix de revient ait été fixé il y a bien des années et que l'inflation ait rendu les peuplements forestiers beaucoup plus précieux et beaucoup plus difficiles à remplacer qu'au temps de l'acquisition.

L'industrie forestière est une industrie qui comporte de grands risques et pourtant, en ce qui concerne le prélèvement fiscal au Canada, on ne s'est jamais arrêté à cette considération. Les investissements de capitaux dans des terres boisées sont d'habitude à long terme; car, en vertu des programmes de rendement soutenu, la production annuelle se limite à la croisance potentielle annuelle en raison des disposions prévues à l'égard des «coupes autorisées» dans les permis ou dans d'autres documents relatifs à la propriété foncière.

Malgré les fortes sommes dépensées pour les protéger et pour augmenter leur rendement, les terres boisées subissent par le feu, les insectes et la maladie

des pertes incalculables. Ces pertes ne sont pas assurables au Canada. Dans d'autres industries canadiennes, les pertes de cette nature sont assurées et les primes d'assurance payées à cette fin sont déduites du revenu imposable. Dans l'industrie forestière les pertes sont absorbées comme des pertes de capitaux et ne sont pas déduites du revenu imposable. En Colombie-Britannique et dans plusieurs autres provinces, des millions d'acres de forêt sont détruits par le feu presque tous les ans. Les dommages causés par les incendies dans les forêts du Québec et de la Nouvelle-Écosse ont été immenses en 1960. Les ravages de la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans les forêts du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse en ces dernières années et les dépenses qu'on a fait pour tenter de l'exterminer démontrent bien le danger que présentent les insectes pour les arbres. Le fait de ne pouvoir se protéger contre de telles pertes au moyen d'une assurance témoigne des grands aléas de l'industrie forestière.

D'autres industries primaires du Canada, par exemple celles des minéraux et du pétrole, sont reconnues comme des entreprises de risque aux termes de nos lois fiscales grâce à des allocations d'épuisement et autres subventions. Alors que nos industries minières et pétrolières bénéficient de réductions de taxes, n'est-il pas étonnant que l'industrie forestière, qui est la plus considérable et la plus importante au Canada, ne jouisse pas de tels avantages? Une fois les minéraux et le pétrole sortis du sol, il n'en reste plus, tandis que les forêts se renouvellent et représentent une valeur durable: elles devraient être l'objet de plus de considération. Le seul fait que nos arbres repoussent tous les soixante-quinze ou cent ans n'est pas une raison pour les traiter comme une récolte agricole ordinaire. Le temps requis pour renouveler un peuplement et le risque des pertes par les incendies et par d'autres causes sont des facteurs dont il faudrait en toute justice tenir compte. Bien que l'industrie forestière puisse ne pas avoir titre à un traitement aussi généreux que l'industrie pétrolière et l'industrie minière sous le régime de nos lois fiscales, il est injuste que, pour fins d'impôts, elles soient traitées simplement comme une branche de l'agriculture.

La Colombie-Britannique et d'autres régions du Canada ont d'immenses forêts non encore exploitées qui pourraient employer des milliers de travailleurs sans que leurs ressources s'en trouvent le moindrement diminuées, étant donné les programmes de rendement soutenu que l'on met présentement à exécution. S'il est dans l'intérêt national d'encourager par des réductions spéciales de taxes la production et l'exportation de produits minéraux et pétroliers, n'est-ce pas encore plus à désirer de favoriser par de semblables concessions l'utilisation du potentiel forestier qui se perd actuellement et qui pourrait fournir de l'emploi rémunérateur sans nuire aucunement à la production future? Sous le régime du rendement soutenu, une forêt peut produire à plein rendement sans diminuer sa capacité future de rendement: de fait, elle peut même augmenter cette capacité moyennant de bonnes méthodes d'exploitation. C'est tout simplement gaspiller que de ne pas couper la proportion d'arbre permise par les programmes de rendement soutenu.

Salaires et avantages accessoires

Par suite des augmentations de salaires et des avantages accessoires qui leur ont été accordés et dont il est fait mention plus haut, les bûcherons et les ouvriers des usines et d'autres secteurs de l'industrie forestière de la Colombie-Britannique reçoivent maintenant des salaires et d'autres avantages dépassant en moyenne ce qui est offert ailleurs au Canada. Fait encore plus remarquable, ces salaires et ces avantages sont beaucoup plus considérables que ceux que reçoivent les travailleurs forestiers des pays qui font le plus concurrence à la Colombie-Britannique sur les marchés d'outre-mer.

Notre Conseil se rend compte de la difficulté et de l'imprudence probable qu'il y aurait de réduire les salaires et les avantages à peu près au niveau de ceux que l'on trouve dans la plupart des pays qui nous font concurrence. A notre avis ce serait rétrograder, du point de vue du patronat, que de tenter une telle réduction. Nous espérons que cela ne deviendra jamais nécessaire. Il faut, cependant, reconnaître que les industries forestières des pays baltes et même de certaines régions des États-Unis où les salaires sont peu élevés, ont un avantage sur nous sur le plan de la concurrence, avantage qu'il nous incombe de chercher à diminuer, si la chose est possible.

Conditions économiques

En un temps où les employeurs et les employés devraient travailler ensemble et en harmonie en se faisant mutuellement confiance, il semble régner malheureusement un manque de compréhension et d'harmonie entre le patronat et le salariat en Colombie-Britannique. Il en a certainement été ainsi dans la région côtière pendant quelque temps. Au cours des cinq dernières années un grand nombre de grèves désastreuses ont éclaté dans l'industrie forestière et dans d'autres industries de la Colombie-Britannique. Non seulement ces grèves ont-elles empêché notre industrie de faire avantageusement concurrence à d'autres pays sur les marchés mondiaux, mais nous croyons que les conditions économiques ont contribué à décourager les investissements dans notre province et qu'elles ont nui à l'expansion de certains secteurs de l'industrie dont les produits sont en constante demande.

Bénéfices des sociétés

Notre Conseil est d'avis que ce manque d'entente et de compréhension entre le patronat et le salariat est attribuable en grande partie au fait que les gens de la Colombie-Britannique et ceux de plusieurs autres régions du Canada ne se rendent pas bien compte du rôle constructif des bénéfices des sociétés. Bien qu'il soit généralement vrai que le facteur le plus important qui entre dans le coût de production des industries de base est le facteur main-d'œuvre, il faut aussi prendre en considération le prix élevé de l'outillage, des machines, de l'énergie, du transport, des accessoires d'exploitation et de la recherche et particulièrement la nécessité de remplacer les arbres coupés au moyen des profits réalisés une fois les taxes payées. Trop souvent le public et certains dirigeants du travail organisé oublient ces considérations. Il est certain que la masse ouvrière ne les saisit pas. Les recettes brutes d'une compagnie peuvent être beaucoup plus fortes pour une année que pour une autre, mais le bénéfice retiré par l'actionnaire en raison de son placement peut être et est très souvent beaucoup moins élevé que pour les années antérieures.

Notre Conseil croit, de fait il en est certain, que la majorité des gens qui travaillent dans nos forêts, dans nos scieries et dans nos usines de transformation sont de loyaux employés qui tiennent à leur emploi. A notre avis il faut attribuer à un manque de compréhension une bonne partie du mécontentement et des grèves qui en ont résulté au cours de ces dernières années.

Besoin constant de capitaux

D'énormes capitaux sont requis en Colombie-Britannique pour avoir accès à certains peuplements d'arbres, pour transporter des billes au marché, pour entreprendre des recherches et pour introduire de nouveaux genres de matériel et de techniques, tant dans les forêts que dans les usines. A cause du coût d'exploitation toujours croissant notre industrie a continuellement besoin de beaucoup de capitaux. De bonnes conditions économiques, entre

autres de bonnes relations entre le gouvernement, l'industrie et la main-d'œuvre, permettent certainement de trouver plus facilement des capitaux lorsque le besoin s'en fait sentir et, naturellement, elles contribuent beaucoup au succès de l'industrie. Elles sont continuellement nécessaires pour assurer le maximum d'emplois permanents.

Propositions

Nous avons mentionné plusieurs facteurs qui nuisent à l'embauchage dans l'industrie canadienne la plus importante du Canada en Colombie-Britannique, province où plus de la moitié des gains annuels proviennent directement ou indirectement de cette seule industrie. Notre principale raison de le faire était de souligner la nécessité qu'il y a d'aborder de façon réaliste le problème de la main-d'œuvre dans une patrie du Canada qui, bien que riche en ressources naturelles, a aujourd'hui plus de 11 p. 100 environ de ses travailleurs en chômage. Nous nous proposons d'offrir maintenant quelques suggestions portant sur ce qu'il faut et sur ce qu'il ne faut pas faire pour changer ou du moins pour améliorer la situation difficile dans laquelle se trouve notre industrie en Colombie-Britannique. Nous croyons que ces suggestions pourraient être utiles à d'autres régions du Canada.

La hausse du tarif douanier n'est pas une solution

On a souvent laissé entendre au cours des derniers mois que, pour résoudre la question du chômage au Canada, il faudrait hausser nos tarifs, ce qui donnerait de l'emploi à un plus grand nombre de travailleurs dans nos usines canadiennes. Notre Conseil ne croit pas qu'une barrière tarifaire soit la bonne solution. Ce n'est certainement pas la manière de régler le sérieux problème que pose la main-d'œuvre en Colombie-Britannique. La bonne solution est de prévoir des mesures tendant à stimuler et à encourager l'utilisation de nos ressources qui sont actuellement en voie de se perdre.

Les entreprises forestières du Canada exportent 60 p. 100 de leurs produits et, comme on l'a déjà mentionné, le pourcentage des exportations de ce genre par la Colombie-Britannique est encore plus élevé. Il nous faut des débouchés dans d'autres pays pour nos immenses surplus, et ces débouchés nous devons les trouver malgré une concurrence de plus en plus vive que nous avons à soutenir de la part de plusieurs pays. Dans certains de ces pays les employés travaillent plus fort et pendant des heures plus longues que chez nous. Dans d'autres pays on emploie de nouvelles méthodes et de nouvelles techniques et souvent les produits qu'on y fabrique sont de meilleure qualité tout en étant vendus moins cher. Ces pays nous font une sérieuse concurrence que nous ne pouvons soutenir en établissant des barrières artificielles de commerce qu'auront pour effet de restreindre les importations des pays à qui nous désirons vendre nos produits forestiers ainsi que d'autres surplus exportables.

Comme l'expérience l'a démontré, le commerce mondial est rarement unilatéral. Cela est particulièrement vrai dans le cas du commerce de certains produits forestiers. Si les principes de la libre concurrence sont freinés au moyen de mesures gouvernementales de la part d'un certain pays, de telles mesures empêchent souvent les autres pays d'acheter nos exportations ou les disposent peu à le faire. Il arrive fréquemment aussi que le pays en cause établisse pour fins de défense ou par nécessité des programmes de contingentement ou des tarifs qui ne peuvent être abaissés ensuite qu'après bien des années de négociation. Nous, de l'industrie forestière, nous avons, à notre regret, vu ces choses se produire plus d'une fois.

Le très honorable premier ministre ainsi que d'autres chefs politiques et des dirigeants d'entreprises commerciales du Canada ont en maintes occasions au cours de ces derniers mois appuyé sur l'absolue nécessité qu'il y a d'amé-

liorer notre situation sur le marché des exportations. Nous n'y parviendrons probablement pas si nous indisposons nos cilents et si, à cause de nous, il devient difficile ou impossible à ces clients éventuels de commercer avec nous.

Dépenses gouvernementales

Le fait qu'une quantité si exceptionnellement considérable de nos produits forestiers et de certaines autres denrées doit être écoulée sur les marchés étrangers est aussi un indice probant que la solution du grave problème que pose le chômage n'est pas d'augmenter les dépenses de nos gouvernements, comme plusieurs l'ont proposé. Aucun gouvernement ne devrait ou ne voudrait se lancer dans un programme de dépenses qui absorberait une proportion de 70 p. 100 de la production d'une industrie aussi importante que celle des forêts du Canada, sans mentionner les grandes quantités de produits agricoles, minéraux et autres que nous exportons.

De l'avis du Conseil, il faut trouver une solution à long terme du problème que pose le surplus de la main-d'œuvre au Canada en recourant à d'autres moyens que l'augmentation des dépenses gouvernementales bien que, sans doute, une telle manière de faire apporte temporairement une aide appréciable aux centres dans lesquels l'argent est dépensé et, que cette méthode soit, par conséquent, recommandable.

Toute personne possédant le sens des affaires se rend compte de la nécessité qu'il y a pour l'industrie forestière au Canada de prendre des mesures en vue de s'assurer qu'elle reçoit une part raisonnable des contrats de construction de la Défense nationale et d'autres projets financés et garantis par les gouvernements. Nous les hommes d'affaires, nous devons être réalistes et faire tout ce que nous pouvons pour augmenter au Canada les ventes de bois d'œuvre, de bardeaux et de contre-plaqués aux gouvernements et aux autres clients éventuels, parce que l'écoulement au pays de ces produits contribue beaucoup à la réussite de l'industrie. Si le gouvernement affecte de l'argent à la défense, à la construction d'habitations ou à d'autres projets, nous devons en gens pratiques voir à ce que l'industrie forestière reçoive sa part, si les matériaux de bois conviennent aux projets ou aux usages dont il est question.

Nous devons aussi exhorter sans cesse nos gouvernements à encourager, dans l'exécution des programmes d'aide à l'étranger, l'emploi des produits du bois, comme les traverses de chemins de fer à l'intention des bénéficiaires du Plan de Colombo, le bois d'œuvre et les contre-plaqués à destination de pays comme le Chili, où le Canada a offert récemment d'aider des milliers de gens qui avaient perdu leur logis à la suite de tremblements de terre ou autres sinistres.

Mais, si nous devons essayer d'obtenir la part qui nous revient des sommes d'argent octroyées par les gouvernements, il ne faut pas croire que ces sommes suffiront à assurer le plein emploi et encore moins à augmenter l'embauchage dans nos exploitations forestières et nos usines.

Industries secondaires

Notre Conseil est d'avis qu'il faudrait encourager l'établissement et l'expansion d'industries secondaires au Canada (particulièrement celles qui font usage de notre bois ou d'autres produits de base) au point que nous puissions en arriver à vendre en concurrence les produits de ces industries au pays ou à l'étranger. Nos fabriques d'instruments aratoires, de papier, d'engrais chimiques et de caoutchouc synthétique sont des exemples frappants de ce que l'on peut faire dans ce domaine. Nous ne devrions, toutefois, favoriser ou encourager que l'établissement au Canada des industries secondaires qui, selon nous, pourront éventuellement se subvenir à elles-mêmes sans grande protection

douanière. C'est un fait reconnu que l'application de tarifs élevés tend très souvent à encourager l'incompétence, à augmenter les prix au pays et à grossir les profits des fabricants. En conséquence, à moins qu'il n'existe une forte probabilité qu'une industrie sera capable de fonctionner profitablement par elle-même dans un délai de temps convenable, il serait peu sage de l'encourager à ses débuts en imposant un droit de douane trop élevé sur les importations qui lui font concurrence.

Tous les efforts constructifs du genre de ceux que nous avons proposés, qui seront tentés pour créer au pays des marchés aux marchandises canadiennes, sont à recommander et à désirer, mais ces efforts sur le front domestique sont loin d'apporter la solution du problème auquel le Comité doit faire face. Le seul remède efficace à apporter à notre difficile problème de chômage est d'entrer en lutte directe contre la concurrence étrangère qui menace de supprimer la vente de nos produits forestiers et autres produits en dehors du Canada. Des mesures réalistes et vigoureuses s'imposent, si nous voulons rester prospères. De fait, elles sont nécessaires, si nous voulons demeurer une grande nation commerçante.

Recherche

Il est nécessaire que nous fassions plus de recherche si nous voulons que nos efforts contribuent à réduire les prix de revient, à trouver de nouveaux produits et à augmenter nos chances de succès dans ce monde d'aujourd'hui qui est régi par la concurrence. La recherche dans le domaine de l'industrie du bois, et plus particulièrement dans le domaine du produit fini et de la sylviculture, n'a pas obtenu en Colombie-Britannique ni dans les autres régions du Canada, l'attention qu'elle aurait dû recevoir, étant donné l'importance de l'industrie forestière dans l'économie nationale. Pour cette raison, notre Conseil a constaté avec intérêt et satisfaction l'importance que le Parlement accorde à la «recherche» dans sa description des fonctions et des attributions du nouveau ministre des Forêts dans la «Loi sur le ministère des Forêts» qu'il a adoptée au cours de la dernière session.

Ainsi, par exemple, il est urgent que l'on établisse un vaste programme de recherches fondamentales à long terme sur le cèdre rouge de l'Ouest et sur d'autres espèces forestières. La recherche appliquée s'impose aussi dans plusieurs autres domaines et dans d'autres secteurs de l'industrie forestière du Canada. Les étonnantes découvertes qui ont rendu la pruche si précieuse dans la production de la pâte et l'utilisation, à l'heure actuelle, d'une quantité grandissante d'essences inutilisées jusqu'ici dans la fabrication des panneaux de fibres pressés et de certains autres produits font bien voir les résultats que l'on obtient avec des programmes de recherche bien conçus et bien exécutés. Notre Conseil est d'avis qu'il faudrait en lancer aussitôt que possible un plus grand nombre.

Notre Conseil croit que le nouveau ministère des Forêts devrait inaugurer prochainement, et il lui a fait une recommandation dans ce sens, un programme de recherche pour découvrir un revêtement ou un fini qui permettrait au cèdre et à d'autres produits du bois de retenir leur riche couleur naturelle, ce qui encouragerait l'utilisation de ces produits. La beauté naturelle du cèdre rouge de l'Ouest et de certains autres bois canadiens les rend intéressants et la découverte d'un fini ou d'un revêtement qui préviendrait la décoloration et qui se vendrait à un prix raisonnable pourrait révolutionner le commerce du cèdre qui lutte présentement pour maintenir sa place comme élément important de l'industrie forestière du Canada. C'est là une chose désirable car il y a beaucoup de cèdre rouge dans les forêts de l'Ouest canadien. Plus de 80 p. 100 de tout le cèdre de l'Amérique du Nord se trouve dans la Colombie-Britannique.

Utilisation des déchets

La recherche devrait aussi nous aider à utiliser davantage ce qui jusqu'ici avait été traité comme matières de rebut; les prix de revient s'en trouveraient réduits. Cela nous permettrait aussi d'introduire de nouvelles techniques, de nouvelles méthodes de transformation, de nouvelles machines et du nouveau matériel qui augmenteraient la production par heure-ouvrier, ce qui contrebalancerait, du moins en partie, les salaires peu élevés que paient la plupart de nos concurrents étrangers.

Automatisation

La recherche doit amener et, de fait, amènera une automatisation accrue dans nos exploitations forestières, dans nos fabriques de pâte de bois et de papier et autres usines. Comme nos salaires sont relativement élevés, les Canadiens n'ont pas besoin de craindre l'automatisation. Pour soutenir la concurrence notre production doit être d'excellente qualité. Ce n'est qu'en continuant nos recherches et en réalisant des progrès en technologie que nous, Canadiens, nous reusement, la demande continue, de fait elle augmente à l'égard de certains de concurrence avec les produits des autres pays sur les marchés étrangers. Heureusement, la demande continue, de fait elle augmente à l'égard de certains de nos produits forestiers, du papier-journal par exemple. Notre Conseil est d'avis que la seule bonne solution à apporter à notre problème du chômage est de fabriquer en quantités de plus en plus grandes des produits que nous pouvons écouler avec profit au pays ou à l'étranger. Cela veut dire que nous devons trouver des moyens de réduire les frais de production et avoir recours à ces moyens en temps voulu. La mécanisation a toujours augmenté le nombre des emplois et élevé à la longue le niveau de l'économie. Il est logique de supposer que, puisque l'automatisation tend à améliorer notre situation comme concurrent, les chances d'emploi augmenteront avec le temps.

GATT

Afin de nous gagner de nouveaux ou de plus grands marchés pour nos produits, nous devons faire tout ce qui est raisonnablement possible pour nous débarrasser de toutes les barrières douanières ou autres obstacles qui pourraient nous empêcher de les obtenir. Le Canada, comme pays signataire de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), s'est engagé dans un programme de réduction progressive des tarifs avec les autres parties audit accord. Advenant donc que le Canada soit appelé à réduire ses droits de douane sur certaines importations contre quelques concessions de la part d'un pays importateur ou désireux d'importer nos produits, ces réductions de notre tarif seraient à propos.

Taux des salaires et avantages accessoires

Notre Conseil croit fermement que, tant que la fabrication de nos produits vendables n'aura pas atteint un niveau assez élevé pour assurer à ceux qui fournissent les capitaux (les employeurs) un profit raisonnable sur leurs investissements, il n'est pas à propos que l'on demande d'autres augmentations de salaires ou des avantages accessoires dépassant les salaires et les avantages accessoires qui sont actuellement en cours en Colombie-Britannique. Les ouvriers ont droit à une rémunération raisonnable pour leur travail et les patrons aussi. Les prix de la plupart de nos produits forestiers sont moins élevés qu'il y a un an, bien que les salaires dans plusieurs secteurs de l'industrie aient augmenté à la suite des ententes que celle-ci a conclues avec beaucoup d'appréhension l'année dernière, à l'instigation du gouvernement afin de régler une grève sérieuse.

Les revenus de nombreux actionnaires des industries forestières de la Colombie-Britannique ne sont plus suffisants aujourd'hui. On ne peut refuser indéfiniment de reconnaître leurs droits. Il y a un urgent besoin d'autres capitaux qu'il sera impossible d'obtenir à moins d'assurer aux fonctionnaires un profit raisonnable. Notre Conseil croit qu'il serait très imprudent d'autoriser des augmentations de salaires à l'heure actuelle, vu que cela ne rendrait pas seulement plus difficile notre situation de concurrent sur les marchés mondiaux, mais ajouterait aux difficultés de se procurer les capitaux nécessaires à une intelligente utilisation de nos ressources forestières dans l'intérêt du pays. Notre Conseil propose que, pour l'instant du moins, les employés de l'industrie forestière se contentent de conserver la position favorable qu'ils occupent présentement et qui fait d'eux les gens les mieux rémunérés du monde dans ce genre d'entreprises. Ils devraient comprendre, et nous sommes certains que plusieurs le comprennent, qu'ils ne doivent rien faire qui puisse compromettre notre situation de concurrent sur les marchés mondiaux.

Notre industrie forestière doit augmenter les ventes de ses produits si nous voulons remettre au travail les 600,000 personnes ou plus qui sont actuellement en chômage et trouver de l'occupation pour les 100,000 autres qui sont censées arriver annuellement sur le marché canadien de la main-d'œuvre au cours des prochaines années. Afin d'y réussir nous devons augmenter notre productivité, c'est-à-dire fabriquer en quantités de plus en plus grandes les produits que les autres pays sont prêts à acheter de nous sur une base de concurrence. Notre Conseil ne croit pas que nous y parviendrons si les salaires et autres frais sont augmentés sans une augmentation correspondante de la productivité. Nous devons avec la collaboration de la main-d'œuvre et des gouvernements continuer à réduire les frais de production et de distribution.

Importance du marché des États-Unis

Nos industries forestières et autres industries exportatrices doivent constamment se tenir au courant de la situation commerciale internationale et découvrir où les possibilités sont les plus grandes pour développer des marchés. Nous devons décider quel genre de commerce nous voulons, ou peut-être serait-il préférable de dire quel commerce d'exportation il nous est possible de faire dans les conditions de concurrence qui existent à l'égard de nos produits. Nous devons décider quelles denrées ont une chance de succès avec une telle concurrence et dans quels pays il est possible de les vendre avec une marge raisonnable et acceptable de profit. Il est donc à propos d'examiner brièvement notre commerce de produits forestiers avec nos plus proches voisins, les États-Unis.

D'autres augmentations dans le coût de la main-d'œuvre auraient cet effet. Elles rendraient aussi impossible la construction des usines et des installations de transformation requises pour utiliser les ressources naturelles renouvelables qui sont disponibles et pour fournir de l'emploi à des milliers de personnes, comme cela serait possible si la production augmentait et dépassait de 120 p. 100 environ le chiffre de 1955, ce qui est l'augmentation mentionnée dans le rapport Gordon. Si l'on tient compte du relief de la Colombie-Britannique, qui est la province où se trouvent la plupart des forêts accessibles du Canada, de nouvelles techniques ainsi que d'autres facteurs dont il a été fait mention précédemment dans le présent mémoire, il nous faudra trouver beaucoup de capitaux si nous voulons augmenter la production dans les proportions prévues.

Rôle des gouvernements et du patronat

Le patronat et les gouvernements ont aussi un grand rôle à jouer pour rendre l'industrie forestière plus en mesure de soutenir la concurrence.

Augmentation des ventes

Il est très important que les efforts pour encourager et augmenter les ventes soient intensifiés. Les associations membres de notre Conseil et leurs compagnies membres sont conscientes de ce fait et font leur possible pour atteindre cette fin. Ces efforts entraînent chez plusieurs des companies en cause la dépense de sommes considérables d'argent sans aucune garantie de succès. Nos associations et leurs compagnies membres affectent aujourd'hui beaucoup d'argent à des programmes d'encouragement des ventes au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans d'autres pays. Certains de ces programmes ont donné des résultats encourageants au cours des derniers mois, mais il faut faire davantage. Il nous reste beaucoup à faire avant d'obtenir le volume de ventes nécessaire pour compenser les baisses de prix des produits forestiers, baisses que provoque la situation mondiale sans cesse changeante.

Il y a lieu de signaler d'abord que le commerce avec nos voisins du sud absorbe la plus grande partie de toutes nos exportations et que la vente de nos produits forestiers à ce pays représente notre principal source de devises étrangères. Le commerce international du Canada a changé de façon radicale et permanente au cours des vingt-cinq dernières années. Notre commerce total de denrées dépasse de plus de cinq fois ce qu'il était avant la Seconde Guerre mondiale, et près des deux tiers de ce commerce accru se fait aujourd'hui avec les États-Unis. Avant la guerre nos échanges de denrées avec les États-Unis étaient considérablement inférieurs à la moitié de notre chiffre d'affaires, qui était alors beaucoup moins élevé.

A venir jusqu'à assez récemment, notre commerce de produits forestiers avec la Grande-Bretagne et les pays du Commonwealth, notre deuxième débouché pour ces exportations, a constitué pendant plusieurs années un pourcentage en diminution constante dans le total de nos exportations. Depuis la levée des restrictions sur importations de la zone dollar au Royaume-Uni, nous avons été témoins d'une reprise encourageante de notre commerce d'exportation de produits forestiers au Royaume-Uni. Cependant, la Grande-Bretagne et le Commonwealth nous achètent encore seulement un cinquième environ de tous les produits que nous exportons, comparativement à près du double avant la guerre. L'Angleterre et les pays du Commonwealth nous fournissent aujourd'hui moins du cinquième de nos importations comparativement au double de ce chiffre il y a seulement vingt-cinq ans. Ce qui est arrivé, c'est qu'au cours d'une période de temps relativement courte l'économie américaine a pris un essor considérable et que le Canada a bénéficié de cette expansion.

Notre Conseil est d'avis qu'il n'aurait pas été sage de ne pas profiter des occasions qui se sont présentées depuis la fin de la guerre pour augmenter nos exportations de produits forestiers ou autres produits aux États-Unis. Si nous ne l'avions pas fait, il nous aurait été impossible d'écouler ailleurs nos vastes surplus. Vous ne pouvez vendre qu'aux acheteurs qui ont les moyens de payer votre marchandise, et vous vendez d'habitude aux personnes qui vous paient le prix que vous êtes prêts à accepter, quelle que soit leur nationalité.

Il y a quelques mois un porte-parole de la Mission commerciale du bois d'œuvre du Royaume-Uni déclarait franchement à une conférence de presse tenue à Vancouver que malgré les liens étroits qui unissent la Grande-Bretagne et le Canada, les fabricants de bois de la Colombie-Britannique qui désirent faire affaires avec l'Angleterre auraient à rencontrer la concurrence et les

conditions de livraisons des autres pays. A ce sujet, votre comité sera sans doute intéressé d'apprendre que pas plus tard qu'en 1954 le Canada était le principal fournisseur de bois tendre de la Grande-Bretagne; pourtant, en 1957, la quantité de ce bois que le Canada expédiait au Royaume-Uni avait baissé à tel point que, loin de venir en tête des fournisseurs, le Canada se disputait avec la Russie le troisième rang, la Suède et la Finlande venant en première et deuxième places. Depuis la levée des restrictions sur la zone du dollar et grâce en grande partie aux vigoureuses campagnes de vente de deux de nos associations fondatrices, la *B.C. Lumber Manufacturers Association* et la *Plywood Manufacturers Association of B.C.*, le Canada est revenu en deuxième place et suit de près la Suède.

Mais nous ne devons pas oublier que, pendant cette courte période de trois années, la part du commerce russe dans les importations totales de bois tendre de l'Angleterre a doublé aux dépens du Canada. Une telle réalisation a été rendue possible par la fixation de prix extrêmement concurrentiels et par le recours à certaines tactiques commerciales, comme, par exemple, la clause de «rabais conditionnels» garantissant aux premiers acheteurs les réductions de prix que le pays pourrait consentir dans des ventes ultérieures au cours de l'année. Le gain d'avantages politiques ou le besoin de livres sterling ou de certaines autres devises inspirent parfois aux agences centrales de commerce de la Russie les prix de vente de leurs exportations. Quelle qu'en soit la raison, le consentement à acheter et à vendre par voie de concurrence sont les facteurs les plus importants à prendre en considération dans le domaine de la vente à l'heure actuelle.

Au cours des derniers mois nous avons entendu de plus en plus fréquemment les gens dire que nous sommes ou que nous devenons trop dépendants de notre grand voisin du Sud. Franchement, le Conseil, ses associations membres et les sociétés qui les composent ne peuvent voir sur quoi une telle opinion peut se fonder pour ce qui est de la vente de marchandises par des particuliers du Canada à des particuliers des États-Unis, lorsque la stabilité de notre prospérité est si manifestement liée à la vaste expansion de l'économie américaine. Nous avons retiré d'incalculables avantages de notre participation à cette expansion au cours des quinze dernières années. Notre Conseil croit fermement que nous devrions constamment essayer d'augmenter nos exportations aux États-Unis de denrées comme les produits forestiers dont nous avons de gros surplus. Nous devrions cesser de nous préoccuper de notre dépendance économique à l'égard des États-Unis. Ils sont notre marché le plus considérable et le plus logique. A mesure que leur population s'accroît, nous pouvons nous attendre à y trouver des débouchés beaucoup plus nombreux pour nos exportations, à condition que nous continuions à demander des prix concurrentiels. Nous serions très peu sages de ne pas viser sérieusement et continuellement à garder le plus prometteur des marchés pour ce que nous avons à vendre.

Ne vous méprenez pas sur l'attitude de notre Conseil. Nous ne voulons pas laisser entendre qu'il ne faut pas nous efforcer de regagner et, si possible, d'améliorer notre situation sur le marché du Royaume-Uni et sur d'autres marchés. Nous avons besoin du marché britannique; il importe que nous y occupions une place aussi importante que nous le pouvons et, comme nous l'avons déjà mentionné, nous faisons beaucoup d'efforts pour arriver à ce but. Mais, compte tenu de l'augmentation de la population et de la prospérité des États-Unis et dans la mesure où il existe aux États-Unis un marché pour la pâte de bois, le papier-journal, le bois de construction, le bardeau et d'autres produits du Canada, nous sommes d'avis qu'il nous incombe de nous intéresser à ce marché et c'est ce que nous nous proposons de faire. Grâce à nos programmes de rendement soutenu, il nous restera encore d'amples réserves de bois pour nos propres besoins qui augmentent continuellement.

Libre échange des produits forestiers

En vue d'atteindre ce but, la vente accrue de nos produits forestiers à notre marché le plus rapproché et le plus logique, celui des États-Unis, nous ferions bien de nous appliquer à établir un commerce plus libre avec ce pays. Nous ne proposons pas un commerce entièrement libre pour commencer, mais plutôt le libre échange de ces produits forestiers dont les États-Unis auront de plus en plus besoin et que nous sommes prêts à leur fournir sur une base de concurrence. On trouve un exemple frappant du succès remporté par cette façon de procéder dans les grands avantages qu'en a retirés la Colombie-Britannique. Depuis environ cinquante ans notre papier-journal entre en franchise aux États-Unis. Depuis ce temps, les ventes de ce produit ont augmenté et elles constituent maintenant un très fort pourcentage du total de nos exportations aux États-Unis; de fait, c'est notre principal article d'exportation dans ce pays, notre source principale de dollars américains. Nous croyons que ce commerce avec les États-Unis offre encore des possibilités d'expansion. En effet, la demande croissante de papier-journal qui existe partout dans le monde, les recherches et les programmes d'expansion en cours dans notre province indiquent que, dans de meilleures conditions économiques, on pourrait raisonnablement s'attendre à l'établissement, au cours des trois ou quatre prochaines années, de deux ou plusieurs nouvelles fabriques de papier-journal et de deux ou plusieurs nouvelles fabriques de pâte de bois en Colombie-Britannique.

Notre Conseil croit fermement qu'il est possible et qu'il est à propos de construire des fabriques de pâte, de bois et de papier-journal ainsi que des usines de façonnage du bois et autres usines pour la production de produits destinés à l'exportation aux États-Unis ou à tout autre pays qui est prêt à acheter de nous, pourvu que nous réalisions des profits au moyen de la vente de ces produits. Une fabrique de pâte de bois ou de papier n'est pas uniquement une source d'emploi. Chacun de ces établissements est une installation moderne et chimique qui, en plus du personnel régulier préposé à son fonctionnement, offre des occasions d'emploi à des chimistes, à des ingénieurs et à d'autres diplômés d'université.

En mettant en valeur les secteurs de l'industrie forestière et des autres industries qui placent le Canada dans une position vraiment avantageuse et dont les produits trouvent des marchés de plus en plus nombreux aux États-Unis, au Royaume-Uni et ailleurs, nous pourrons affronter la concurrence, au pays et à l'étranger, avec plus de vigueur encore lorsqu'il s'agira d'autres produits forestiers comme les sciages, les bardeaux de cèdre et les contre-plaqués. Nous sommes d'avis que grâce à cette ligne de conduite, nous serons mieux en mesure de faire face à la concurrence économique de plus en plus grande de la Russie et de certains autres pays. Nous avons pris le papier-journal comme exemple, mais il y a encore bien d'autres produits que nous voudrions vendre et que les États-Unis sont prêts à acheter.

Les quatre cinquièmes environ des produits forestiers du Canada entrent actuellement en franchise aux États-Unis, entre autres, le papier-journal, la pâte de bois, le bois à pâte, le bois en grume, les traverses de chemin de fer, les lattes et les bardeaux. En outre, les bois de construction de tous genres, jusqu'aux produits de l'atelier de rabotage, sont en grande partie exempts de droits. Les produits qui bénéficient d'une exemption de droits totale, ou du moins considérable, constituent environ 40 p. 100 du total des exportations du Canada aux États-Unis. Nous devrions établir un programme qui nous permettrait d'expédier un nombre de plus en plus grand de produits forestiers en franchise à toutes les régions commerciales, en particulier aux États-Unis. Nous avons actuellement, et ce fait est appelé à se reproduire, un excédent de produits forestiers de tous genres qui peuvent servir à l'expor-

tation et, comme nous l'avons déjà dit, si nous avions des marchés, nous pourrions facilement augmenter notre production. Les barrières douanières érigées contre les papiers de tous genres autres que le papier-journal, les barrières douanières qui font obstacle à l'exportation des cartonnages de toutes sortes, du bois de construction enduit d'une couche de fond, du bois de charpente ouvré et des produits de ce bois restreignent de beaucoup nos exportations. Chacun de ces produits pourrait devenir un élément nouveau et important des exportations canadiennes. Nous devrions nous efforcer constamment de nous débarrasser des obstacles qui nous empêchent d'accroître la vente de ces produits.

Nous nous rendons pleinement compte que, pour ce qui est des produits forestiers qui n'apparaissent pas actuellement sur la liste des articles qui entrent en franchise aux États-Unis la politique de libre-échange devra être instaurées par étapes, et ce pour diverses raisons. Même si l'opinion canadienne était favorable à cette politique, il resterait d'autres obstacles et l'attitude du Congrès des États-Unis à ce sujet n'est pas le moindre de ces obstacles. La suppression des tarifs douaniers à l'égard de produits comme le carton et le papier fin donnerait lieu, à n'en pas douter, à des pertes de marchés, à des rajustements dans les transactions qui, à leur tour, engendreraient le chômage; par conséquent, chacun des changements apportés dans le tarif douanier serait examiné avec soin et il en résulterait des retards.

En proposant le «libre-échange des denrées», comme moyen de résoudre le problème du chômage qui se pose dans l'industrie forestière de la Colombie-Britannique, notre Conseil s'inspire du fait que l'orientation du commerce d'exportation du Canada, particulièrement du commerce d'exportation de la Colombie-Britannique, n'a pas changé. Ce commerce a porté surtout sur les produits de nos forêts, de nos mines et de notre industrie agricole et, en partie, sur des produits manufacturés. En dépit de l'essor industriel considérable qui s'est produit au Canada au cours de vingt-cinq dernières années il nous a été impossible d'augmenter dans nos exportations, la proportion des produits manufacturés. Puisque nous devons exporter une si grande partie de notre production pour conserver notre niveau de vie actuel, il n'est que logique et sensé de concentrer nos efforts, pendant quelque temps du moins, sur l'exportation des produits fabriqués et des produits semi-fabriqués ainsi que des matières premières à l'égard desquels nous possédons ou pouvons créer des marchés. Nous aimerions sand doute pouvoir compter sur plus d'une région, en vue de ce commerce, mais nous ne le pouvons pas. Les États-Unis semblent être la seule région commerciale importante où nous puissions, dans un avenir prévisible, imprimer à notre commerce un essor assez considérable pour donner au Canada la balance de commerce indispensable à sa prospérité.

L'on se rend compte, en étudiant l'orientation de notre commerce sur une assez longue période, que ce que les États-Unis et la plupart des autres pays veulent acheter de la Colombie-Britannique, du moins pour quelques années encore, ce sont nos matières premières et nos produits de fabrication primaire. Nous avons de ce côté un excédent considérable. Concentrons donc nos efforts sur le libre-échange des denrées dont nous sommes sûrs, tout en visant, si vous le voulez, à un commerce de libre-échange total dans l'avenir. Pour en arriver là, nous devrons nous efforcer de faire disparaître les tarifs douaniers qui pourraient nuire à l'exportation de nos matières premières et de nos produits de fabrication primaire; nous devons de plus nous faire à l'idée d'acheter des automobiles et divers autres produits du Royaume-Uni et des autres pays dont la valeur des achats chez nous est égale ou supérieure à nos achats chez eux.

Au fur et à mesure que s'accroîtra notre production de pâte à papier, de papier-journal et autre papier, de bois de construction, de bardeaux et de produits du bois en général et à mesure qu'augmenteront les produits de nos mines et de nos pêcheries ainsi que nos envois de blé et d'autres produits de base aux États-Unis et ailleurs, de nouvelles industries secondaires surgiront avec l'avènement de la prospérité et l'accroissement de notre population. Pour l'instant, toutefois, soyons réalistes et concentrons nos efforts du côté où les voies du commerce nous sont ouvertes. De cette façon et moyennant une franche coopération entre la main-d'œuvre, le patronat et nos gouvernements, nous sommes d'avis que nous pourrons établir un programme qui aboutira, en fin de compte, au plein emploi et préparera la voie à l'accroissement de notre population. En outre, ce programme sera sans doute celui qui nous permettra le mieux de maintenir le niveau de vie auquel nous sommes habitués.

Les injustices fiscales au Canada devraient disparaître

C'est un fait reconnu que le Canada est au premier rang en fait de technologie dans le domaine de la pâte de bois et du papier et des produits forestiers en général. Nous avons tout ce qui est nécessaire à la production de la pâte de bois et du papier et même davantage: le personnel spécialisé, l'eau, l'énergie hydro-électrique et de vastes ressources forestières encore inemployées, qui, grâce au programme de rendement soutenu actuellement en vigueur pourraient être exploitées sans que diminuent pour cela nos ressources naturelles. Et pourtant le rythme de croissance de l'exploitation forestière, qui est l'industrie la plus importante de la Colombie-Britannique, est plus lent que dans la plupart des pays du monde libre. De nouveaux placements de capitaux destinés à activer la production du papier-journal et des produits du bois affluent dans certaines autres parties du monde qui entament peu à peu les marchés traditionnels du Canada. Il y a sûrement quelque chose qui ne va pas dans le climat économique des industries forestières de cette région du Canada.

Il y a quelques années, une compagnie britannique, la Bowater Paper Corporation Limited, décida de donner de l'expansion à sa production de papier-journal et de pâte à papier sur le continent nord-américain. On sait que la compagnie Bowater vint sonder le terrain au Canada, en Colombie-Britannique en particulier, pour voir si elle aurait des chances de s'y établir. Comme nous l'avons déjà mentionné, ni les installations ni les matières premières ni le personnel ne faisaient défaut; pourtant ce n'est pas au Canada que la compagnie décida de fixer son établissement en vue d'accroître sa production. Elle alla s'installer à Calhoun, dans le Tennessee, où elle construisit une fabrique de papier-journal dont la production s'élève à un millier de tonnes par jour. Sir Eric Bowater déclara à l'époque que, grâce au «certificat de nécessité» du gouvernement des États-Unis, sa compagnie pourrait déduire 21 millions de dollars des profits autrement imposables, à titre de dépréciation anticipée. Il a également déclaré que les autorités locales lui avaient offert de généreuses réductions d'impôts pour l'établissement de sa fabrique.

La compagnie Bowater a établi depuis en Caroline du Sud, au coût d'environ 39 millions de dollars, une fabrique de papier d'emballage décoloré, d'une capacité de 400 tonnes par jour; elle a aussi construit une fabrique de panneaux de bois synthétique au coût de plusieurs millions de dollars.

Sans doute, il n'y a pas que les déductions d'impôts mentionnées ci-dessus qui aient poussé la compagnie Bowater à s'installer dans ces régions. Ce motif n'a peut-être même pas été le plus important des facteurs. La main-d'œuvre, le climat, la proximité des marchés ont probablement joué un grand rôle à cet égard, mais il faut admettre que les dégrèvements autorisés par les États-Unis ont été dans ce cas un motif d'encouragement qui n'a pas d'équivalent au Canada. Ajoutons à cela qu'au Canada les frais de premier établissement sont plus élevés, à cause des droits d'importation, de la taxe de vente,

du transport, etc. (de l'avis des ingénieurs-conseils, ils sont au moins de 25 p. 100 plus élevés) et que ce facteur crée un nouvel obstacle à l'expansion, au Canada, d'industries qui pourraient livrer une concurrence avantageuse sur les marchés du monde.

En ce qui concerne l'emploi, comme le Canada dépend beaucoup de l'industrie forestière, de ses possibilités d'expansion et du rôle que cette industrie peut jouer dans le rétablissement de la balance commerciale, nous croyons sincèrement que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux devraient étudier soigneusement la possibilité d'attirer de nouveaux placements et de faciliter l'établissement de nouvelles entreprises en faisant disparaître les injustices fiscales qui existent actuellement et en apportant à notre régime fiscal les autres modifications qui s'imposent depuis longtemps. Nous ne préconisons pas l'usage de degrèvements pour attirer de nouveaux actionnaires, car de tels stimulants sont souvent injustes à l'égard des industries qui existent déjà. On pourrait, cependant, et l'on devrait apporter aux lois fiscales des modifications qui auraient pour effet: 1) d'assurer aux industries forestières des allocations d'épuisement semblables à celles dont bénéficient actuellement les industries concurrentes dans d'autres pays et semblables à celles dont les industries pétrolières et ministres du Canada bénéficient depuis nombre d'années; 2) d'abolir la taxe de discrimination sur l'abattage et le façonnage du bois, qui est en vigueur dans l'Ontario et en Colombie-Britannique, ou d'accorder à l'industrie forestière de ces provinces un degrèvement à l'égard de l'impôt sur le revenu fédéral pour les taxes sur l'abattage du bois payées à l'un ou l'autre de ces deux gouvernements provinciaux, taxes qui, comme nous l'avons fait remarquer plus haut, constituent véritablement un impôt sur le «revenu»; 3) d'autoriser un abattement quelconque ou un dégrèvement à l'égard d'au moins une partie des ventes et des autres taxes spéciales qui tendent actuellement à mettre l'industrie forestière et les autres industries d'exportation du Canada dans une situation moins favorable que les industries rivales des autres pays.

Notre Conseil est d'avis qu'il faudrait non seulement que le gouvernement se rende compte au plus tôt de la gravité de la situation où nous mettent les taxes de discrimination onéreuses qui amoindrissent la concurrence de notre industrie la plus importante sur les marchés mondiaux, mais qu'il faudrait que les chefs du monde politique et du monde du travail appuient les efforts de l'industrie forestière en vue d'attirer l'attention de nos gouvernements sur ce point et qu'ils mettent tout en œuvre pour qu'on remédie à cet état de choses sur le plan provincial comme sur le plan fédéral.

Taux du change

La valeur élevée du change du dollar canadien a pour résultat d'accroître les difficultés de l'industrie forestière et des autres industries d'exportation du Canada sur les marchés mondiaux. La baisse sensible qu'a subie notre dollar vers la fin du mois de décembre a amélioré considérablement la situation. Le fait que la situation a empiré quelque peu au cours des dernières semaines indique toutefois que le gouvernement et l'industrie devraient être constamment sur le qui-vive et devraient s'efforcer d'amener le dollar canadien à un niveau égal ou même légèrement inférieur à celui des États-Unis.

Sommaire

1. L'industrie forestière du Canada tient facilement le premier rang au point de vue de l'emploi, des salaires payés et des possibilités d'expansion. On peut dire cela surtout de l'industrie forestière de la Colombie-Britannique.

2. La possibilité d'expansion de l'industrie forestière du Canada et le rôle que cette industrie peut jouer en vue de résoudre le problème du chômage dépend en grande partie de la concurrence qu'elle pourra livrer sur les marchés mondiaux.

3. Bien que l'industrie forestière de la Colombie-Britannique jouisse de certains avantages par rapport aux industries concurrentes, on constate la présence de certains éléments qui l'empêchent de livrer la concurrence qu'il faudrait sur les marchés mondiaux. A cause du rôle de premier plan de cette industrie dans l'économie nationale, ces facteurs sont de la plus grande importance lorsqu'il s'agit d'étudier le problème de la main-d'œuvre au Canada, surtout du fait qu'un bon nombre d'entre eux touchent également l'industrie forestière des autres régions du pays. Voici quelques-uns de ces facteurs:

   a) Nos produits forestiers se vendent au prix mondial et nous n'avons aucun droit de regard sur ce prix, vu le faible pourcentage de produits forestiers que nous fournissons.

   b) L'industrie forestière de la Colombie-Britannique est désavantagée en raison du coût total du transport qu'elle doit assumer et qui est plus élevé que celui de presque toutes les régions commerciales avec lesquelles elle est en concurrence.

   c) Le terrain montagneux de la Colombie-Britannique, qui fait que le coût des chemins d'accès se trouve plus élevé, et le coût de certains autres travaux d'abattage, de même que le coût du transport des billes et des produits ouvrés et semi-ouvrés.

   d) L'industrie forestière canadienne reçoit du gouvernement, pour combattre les incendies, construire des routes d'accès, lutter contre les insectes et poursuivre des recherches forestières, une assistance financière moins considérable que celle qui est accordée aux industries concurrentes des autres pays, des États-Unis par exemple.

   e) Les lois canadiennes concernant le revenu et les taxes sont moins favorables à l'industrie forestière que les lois correspondantes des pays qui entrent en concurrence avec nous. Ces lois sont: i) les droits relativement élevés qui frappent bon nombre d'outils de production; ii) la taxe injuste à l'égard de l'abattage et du façonnage du bois en Colombie-Britannique et en Ontario; iii) les taxes de vente relativement élevées qui ont des répercussions sur le prix d'un bon nombre de produits que nous exportons; iv) les dispositions, dans nos lois fiscales, qui limitent les allocations d'épuisement de l'industrie forestière à une fraction de leur valeur véritable.

   f) La prime sur le dollar canadien.

   g) L'échelle des salaires et des avantages accessoires plus élevés que chez nos concurrents des marchés d'outre-mer et de la plus grande partie des États-Unis.

   h) Le climat économique de ces dernières années en Colombie-Britannique a laissé beaucoup à désirer. Nous sommes d'avis que cette situation est attribuable, et pas seulement dans une faible mesure, au fait que le public en général et surtout la masse des employés n'apprécient pas à sa juste valeur le rôle constructif des profits des sociétés. Peu d'employés se rendent compte qu'un profit raisonnable sur les placements est une chose indispensable dans une

industrie comme l'industrie forestière, où l'on a besoin d'énormes capitaux pour assurer un maximum d'emploi tout en faisant un usage judicieux de ressources qui se renouvellent.

4. Nous devons nous efforcer constamment d'amoindrir et de faire disparaître les barrières douanières ou les barrières commerciales qui mettent obstacle à l'expansion de notre commerce d'exportation.

5. Les travaux de recherche ayant trait aux produits forestiers, à la sylviculture et aux autres domaines de la recherche forestière n'ont pas suscité au Canada l'intérêt qu'on serait en droit de s'attendre lorsqu'il s'agit d'une industrie importante comme l'industrie forestière du point de vue de l'économie nationale. Il faudra se livrer à des recherches fondamentales et expérimentales plus nombreuses si l'on veut que les possibilités d'expansion de l'industrie atteignent leur maximum. Les travaux de recherche relatifs à l'utilisation économique de ce qu'on considérait jusqu'ici comme des déchets industriels et à la mise au point de nouvelles techniques et de nouvelles méthodes de transformation qui pourraient amener une diminution des prix sont particulièrement importantes.

6. Nous ne devons pas craindre l'avènement de l'automatisation dans l'industrie forestière et dans nos autres industries. Les autres pays tirent parti des progrès rapides de la technologie pour améliorer la qualité de leurs produits et accroître la productivité. A cause des salaires et des avantages accessoires relativement élevés au Canada, nous devons faire preuve de vigilance et nous tenir prêts à faire usage des nouvelles méthodes et des nouvelles machines qui nous aideront à contre-balancer l'effet des salaires peu élevés qui sont en vigueur dans les pays qui nous font concurrence. Comme l'échelle de salaires en vigueur dans l'industrie forestière de la Colombie-Britannique est non seulement la plus élevée du Canada, mais qu'elle est supérieure à celle des industries forestières auxquelles nous devons faire concurrence sur les marchés d'outre-mer, la nécessité de l'automatisation est plus pressante en Colombie-Britannique que dans les autres régions du Canada.

7. L'usage de notre bois et des autres matières premières canadiennes dans la fabrication, de produits ouvrés par nos usines produit des emplois et, pour cette raison, devrait être encouragé par les gouvernements et le public là où il est raisonnable de croire que l'industrie pourra équilibrer son budget sans qu'il soit nécessaire de recourir à des tarifs élevés de protection douanière. Il n'est pas dans l'intérêt national, toutefois, d'établir des industries secondaires qui exigeront l'appui constant de droits de douane élevés.

8. Les dépenses faites par les gouvernements, à titre de nécessité urgente pour fournir de l'emploi, surtout dans les régions où sévit le chômage, sont recommandables et l'on devrait favoriser dans toutes ces entreprises l'emploi des matières premières canadiennes, comme le bois de charpente, le contre-plaqué et le bardeau.

9. Nous avons besoin d'un programme de ventes bien organisé et, à cette fin, nous devrions nous efforcer surtout d'accroître la vente aux États-Unis des produits de nos forêts et des autres produits d'exportation que nous avons en excédent, étant donné que les États-Unis constituent le marché le plus rapproché, le plus considérable et le plus logique que nous ayons pour écouler ces excédents.

Recommandations

Notre Conseil est d'avis qu'on a accordé jusqu'ici trop peu d'attention à l'industrie forestière du Canada, à son importance, aux possibilités qu'elle offre, avec ses facilités d'expansion, pour l'utilisation à plein de l'effectif croissant de la main-d'œuvre du pays. La demande de produits forestiers augmente constamment dans plusieurs régions du globe. En augmentant la production de certains des produits requis, le Canada pourrait tirer un parti avantageux de cette demande et accroître le nombre d'emplois, mais une telle entreprise exige une attitude réaliste et une action concertée de la part de tous les intéressés.

Notre Conseil recommande en particulier les mesures suivantes:

1) Une revue complète de notre régime fiscal. A l'occasion de cette revue, il faudrait reconnaître que l'industrie forestière est une industrie qui présente des risques, que le lourd fardeau des taxes qui l'empêche de faire la concurrence qu'il faudrait sur les marchés mondiaux devrait être allégé, que les injustices dont il est question au paragraphe 3 (*e*) du Sommaire, à la page 27, devraient disparaître. En outre, comme la plus grande partie de nos exportations se fait en direction des États-Unis, toute mesure relative aux taxes ou aux revenus, qui a pour effet de rendre la concurrence de l'industrie forestière plus difficile sur les marchés de ce pays, devrait être modifiée aussitôt que possible.

2) Que le gouvernement reconnaisse le rôle important que jouent nos industries d'exportation dans l'économie nationale, en leur accordant des dégrèvements semblables à ceux qu'on accorde, aux États-Unis et dans certains autres pays, aux entreprises qui s'occupent surtout du commerce d'exportation.

3) Des mesures législatives visant à modifier le régime discriminatoire du transport des marchandises par rail qui existe au Canada et qui nuit à l'emploi dans l'industrie forestière puisqu'il oblige cette industrie à payer des frais de transport plus élevés que ceux des autres industries de base.

4) Que l'on reconnaisse la nécessité d'intensifier la recherche dans tous les secteurs de l'industrie forestière, en accordant de l'aide financière aux universités au moyen de bourses de recherche ou autres, en affectant des sommes plus considérables aux travaux de recherche qui se poursuivent dans les Laboratoires de produits forestiers de l'État et on dotant ces laboratoires d'un personnel plus nombreux et mieux outillé, enfin en encourageant l'industrie à intensifier ses travaux de recherche, soit au moyen de subventions en argent destinées à des projets spéciaux, comme aux États-Unis et en Allemagne, soit au moyen de dégrèvements pour les sommes dépensées pour fins de recherche.

5) L'instauration d'un climat économique plus sain dans tout le Canada. Le gouvernement, l'industrie et le monde du travail doivent travailler dans l'harmonie si l'on veut que le Canada reste l'une des grandes nations commerçantes du monde. La nécessité d'un tel climat s'impose si nous voulons réunir les capitaux qu'il faut pour répondre à la demande, de plus en plus grande dans le monde, de produits qui sont fabriqués pour être vendus sur un pied de concurrence.

6) Opposer une résistance énergique à la montée en spirale du prix de revient. Il faut s'opposer avec fermeté aux nouvelles augmentations de salaires, aux nouveaux avantages accessoires et aux autres

facteurs qui augmentent les frais, à cause de la concurrence considérable qui existe de nos jours. Les travailleurs de l'industrie forestière devraient se contenter, pour l'instant, de consolider la position enviable qu'ils occupent, puisqu'ils sont les employés les mieux rémunérés du Canada et qu'ils comptent parmi les travailleurs les mieux rémunérés du monde entier.

7) Que tous les intéressés reconnaissent l'importance des changements techniques qui amélioreront notre situation au point de vue de la concurrence. Nous devons favoriser l'usage des nouvelles techniques, des nouvelles méthodes et des nouvelles machines qui feront diminuer le coût de la production sans altérer la qualité du produit. Il faut reconnaître que l'automatisation a pour effet de diminuer les frais et, à la longue, d'accroître le nombre d'emplois.

8) Se rendre compte que les États-Unis sont le client tout désigné auquel nous devons vendre le surplus de la production que nous destinons à l'exportation. Au fur et à mesure que s'accroîtra sa population, ce pays aura de plus en plus besoin des produits en excédent que nous destinons à la vente.

9) Un programme de vente bien organisé. Ce programme est indispensable si nous voulons conserver notre niveau de vie actuel tout en tenant compte de l'accroissement de notre population. En établissant ce programme, nous devons avoir toujours présentes à l'esprit les possibilités qu'offre le marché des États-Unis.

10) Pour se conformer à la ligne de conduite adoptée par le Canada à titre de membre du GATT, réduire progressivement les tarifs en retour de certains avantages de compensation. Cette politique devra tendre, comme à un résultat final, au libre-échange de denrées telles que les produits forestiers, que nous avons en grande quantité et que nous voulons vendre à l'étranger.

11) Poursuivre nos efforts en vue d'amener le dollar canadien à un niveau égal ou même légèrement inférieur au dollar des États-Unis.

Conclusion

Notre Conseil est d'avis que, si l'on prend les mesures que nous avons proposées, l'industrie forestière du Canada pourra fournir du travail à une bonne partie de la main-d'œuvre, dont l'accroissement constant pose aujourd'hui un si grave problème. Nous sommes persuadés que, si le gouvernement, l'industrie et les travailleurs veulent bien collaborer et suivre les conseils que nous leur avons donnés, nous serons en mesure de fournir à nos clients, en quantité de plus en plus considérable, les produits forestiers et les autres denrées dont le monde a besoin. De cette façon, nous pouvons nous attendre à un accroissement de l'emploi dans l'industrie canadienne, qui a la plus grande possibilité d'expansion qui soit. Une amélioration soutenue de l'économie nationale s'ensuivra inévitablement. C'est la fin vers laquelle doivent tendre tous nos efforts.

LE CONSEIL DES INDUSTRIES FORESTIÈRES
DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Le président,
J. R. NICHOLSON.

Vancouver (C.-B.)
le 27 janvier 1961.

Quatrième session de la vingt-quatrième législature
1960-1961

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS
DU
COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE
SUR

LA MAIN-D'OEUVRE ET L'EMPLOI

Fascicule 7

SÉANCE DU JEUDI 2 FÉVRIER 1961

Président: l'honorable Léon Méthot
Président suppléant: l'honorable Donald Smith

TÉMOINS:

M. R. D. L. Kinsman, président de l'Association des exportateurs canadiens;
M. A. K. Stuart, président du comité des programmes et de l'Association des exportateurs canadiens;
M. S. Judek, professeur associé en sciences économiques à l'Université d'Ottawa.

APPENDICE

Problème persistant du chômage au Canada—Régions aux surplus de main-d'œuvre

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1962
24476-4—1

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR LA MAIN-D'ŒUVRE ET L'EMPLOI

Président: L'honorable Léon Méthot

Président suppléant: L'honorable Donald Smith

et les honorables sénateurs

Blois	Higgins	Pratt
Bouffard	Hnatyshyn	Reid
Brunt	Horner	Roebuck
Buchanan	Hugessen	Smith (*Queens-Shelburne*)
Burchill	Inman	Thorvaldson
Cameron	Irvine	Vaillancourt
Choquette	Lambert	Wall
Connolly (*Ottawa-Ouest*)	Leonard	White
Courtemanche	MacDonald (*Queens*)	Wilson—33
Croll	Macdonald (*Cap-Breton*)	
Emerson	Méthot	
Haig	Monette	

(Quorum 9)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat en date du mardi 22 novembre 1960.

«L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, C.P.—

1. Qu'un Comité spécial du Sénat soit formé pour étudier les tendances relatives aux besoins en main-d'œuvre et à son utilisation au Canada, et faire rapport, en vue d'évaluer les possibilités d'accroître l'emploi et de le maintenir à un haut niveau, et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, pour faire enquête et rapport sur ce qui suit:

a) l'expansion de l'économie et des autres facteurs agissant sur les possibilités d'emploi, y compris en particulier l'évolution des techniques; et

b) l'accroissement et les caractéristiques des effectifs de la main-d'œuvre canadienne;

2. Que le Comité soit composé des honorables sénateurs Blois, Bouffard, Brunt, Buchanan, Burchill, Cameron, Choquette, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Courtemanche, Croll, Emerson, Haig, Higgins, Hnatyshyn, Horner, Hugessen, Inman, Irvine, Lambert, Leonard, MacDonald (*Queens*), Méthot, Monette, Pratt, Reid, Roebuck, Smith (*Queens-Shelburne*), Thorvaldson, Vaillancourt, Wall, White et Wilson (32);

3. Que le Comité soit autorisé à s'assurer les services d'un conseiller juridique, de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête; et

4. Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire documents ou dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat, et à faire rapport de temps à autre.

Après débat,

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Isnor, que la motion soit modifiée en y ajoutant le nom de l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*) à la liste des sénateurs désignés comme membres dudit Comité spécial du Sénat.

Après débat, l'amendement, mis aux voix, est adopté.

Après plus ample débat, la motion amendée, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat,
J. F. MacNEILL.

24476-4—1½

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 2 février 1961

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial de la main-d'œuvre et de l'emploi se réunit à 9 heures et demie du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Méthot (président), Blois, Brunt, Buchanan, Caroll, Haig, Horner, Hugessen, Inman, Irvine, Leonard, MacDonald, Macdonald (*Cap-Breton*), Pratt et Smith (*Queens-Shelburne*)—15.

Les témoins suivants sont entendus:

M. R. D. L. Kinsman, président de l'Association des exportateurs canadiens;

M. A. K. Stuart, président du comité des programmes de l'Association des exportateurs canadiens;

Le professeur S. Judek, professeur associé en sciences économiques à l'Université d'Ottawa.

Le Comité décide de faire imprimer en appendice au compte rendu de la présente séance, l'étude du professeur Judek intitulée: «Le problème persistant du chômage au Canada—Régions aux surplus de main-d'œuvre».

A midi et demi, le Comité s'ajourne à mercredi prochain, le 8 février, à 9 heures et demie du matin.

Le sous-chef de la Division des comités,
John A. Hinds.

PROCÈS-VERBAL

LE SÉNAT

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR LA MAIN-D'ŒUVRE ET L'EMPLOI

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le 2 février 1961

Le Comité spécial du Sénat, chargé d'étudier les tendances de la main-d'œuvre et de l'emploi et d'en faire rapport, se réunit aujourd'hui à onze heures du matin.

Le sénateur Léon Méthot occupe le fauteuil.

LE PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, je vois que nous sommes en nombre et je déclare la séance ouverte.

Nous avons la chance d'avoir avec nous ce matin une délégation de l'Association des exportateurs canadiens. Je demanderai à son président, M. R. D. L. Kinsman, de nous adresser la parole.

M. R. D. L. Kinsman, Président de l'Association des exportateurs canadiens: Monsieur le président et honorables sénateurs, je suis le vice-président d'*Alcan International Limited* de Montréal. Cette année je suis président de l'Association des exportateurs canadiens et en leur nom je vous présente, ce matin, le mémoire comme vous l'avez demandé. A ma gauche se trouve M. A. K. Stuart, directeur général de l'*Electrolyser Corporation* de Toronto et président du comité des programmes de l'AEC. A côté de lui est assis M. H. R. Shaver, directeur des exportations de la *Canadian Malting Limited* de Toronto et vice-président du comité des programmes de l'AEC. Ensuite vient M. John C. McDerby, directeur général de l'Association des exportateurs canadiens de Montréal.

Monsieur le président, si le mémoire que nous vous présentons ce matin ressemble un peu aux autres mémoires que nous avons déjà présentés, entre autres à l'occasion de la conférence du premier ministre portant sur le chômage, c'est parce que nous n'avons aucune excuse pour cette situation. C'est simplement parce que notre point de vue est resté le même et j'espère qu'il le restera. Si vous désirez que je vous lise le mémoire, monsieur le président, il est intitulé «Augmentation de l'emploi au Canada».

1. En présentant ce mémoire au Comité spécial d'enquête sur la main-d'œuvre et l'emploi, l'Association des exportateurs canadiens n'a pas l'intention d'apporter un remède rapide et immédiat au chômage actuel.

2. Le seul moyen pour le Canada de parvenir à un niveau élevé d'emploi, c'est d'adopter une politique vigoureuse et créatrice dans les domaines financiers, fiscaux, commerciaux et sociaux.

3. Ce mémoire se limitera à des considérations commerciales d'ordre général puisque c'est l'Association des exportateurs canadiens qui le présente. Dans ce domaine, l'Association propose trois phases qui, à notre avis, sont indispensables pour créer et maintenir un niveau d'emploi élevé d'une façon permanente. Les voici:

a) Une augmentation sensible des exportations canadiennes;
b) La transformation de certaines industries en des entreprises plus importantes susceptibles d'un meilleur rendement;

c) Une meilleure institution pour un plus grand nombre de Canadiens.

4. Le mémoire termine par une mise en garde contre l'adoption par le Canada d'une politique de protectionnisme qui découlerait du nationalisme économique.

(Étant donné les études approfondies qu'on a effectuées pour le Comité sous la direction du Dr J. J. Deutsch, on a réduit au strict minimum les données statistiques dans ce mémoire.)

CHÔMAGE:

5. L'Association des exportateurs canadiens pense que le chômage est le problème le plus important auquel doit faire face le Canada d'aujourd'hui. D'après le Bureau fédéral de la statistique, plus de cinq cent mille Canadiens étaient sans travail au mois de décembre, ce qui représente plus de 8 p. 100 de notre main-d'œuvre.

6. Il est important de noter que depuis 1949 le chômage a toujours eu tendance à augmenter. Durant la décade 1949-1959, la main-d'œuvre a augmenté de près d'un million d'unités à un taux annuel de 1.9 p. 100; le nombre d'emplois a monté de 864 mille, c'est-à-dire au taux de 1.6 p. 100 et le chômage de 200 mille, soit 8.7 p. 100 par année. A la suite de chaque inflation, le pourcentage du chômage s'est fixé chaque fois à un niveau plus élevé qu'auparavant, par exemple après l'inflation de 1949-1950, le chômage a été de 2.4 p. 100; après 1953-1954 il a été de 3.4 p. 100 et après le ralentissement économique de 1957-1958, le taux du chômage est monté à 6 p. 100.

7. Si nous nous tournons vers l'avenir, il nous est possible de voir à plusieurs signes que le chômage pourrait encore augmenter. Tout près de nous, le Congrès du travail du Canada a prévu que le nombre de chômeurs va augmenter jusqu'à environ 750,000 ou peut-être un million de personnes cet hiver. Pour les années à venir, nous faisons face au maintien relativement élevé de notre main-d'œuvre lorsque les bébés de l'après-guerre arriveront en âge de travailler. Entre 1951 et 1959, la population globale des jeunes de 15 à 19 ans a augmenté de 250,000 soit 25 p. 100. Les prévisions pour 1966 en ce qui concerne ce groupe indique qu'il augmentera de 500,000 ou 42 p. 100.

8. Cela signifie réellement trop de chômage. Les hauts niveaux de chômage rongent et peuvent détruire l'érection de notre vie nationale. En termes d'économie, le chômage signifie immense gaspillage de main-d'œuvre productive qui ralentit notre avance en vue de la réalisation des importants objectifs dont nous parlons plus loin. Sur le plan social, le chômage, surtout s'il se prolonge pendant un certain temps, conduit à une pauvreté relative suivie de toutes sortes de maux habituels comme par exemple le manque de nourriture et de vêtement, une surpopulation dans la misère, une hygiène et une instruction insuffisantes. Sur le plan politique, le chômage signifie une source cancéreuse de mécontentement et d'instabilité. Au point de vue humain, le chômage provoque la déchéance de l'individu et de sa famille.

AUTRES OBJECTIFS NATIONAUX:

9. La réduction définitive du nombre de chômeurs est en étroite relation avec trois autres objectifs de la population canadienne:

Premièrement: Le Canada s'est efforcé et poursuivra ses efforts en vue d'atteindre un niveau de développement économique supérieur à celui dont jouissent les autres pays du monde occidental. Ce désir provient de ce que le Canada est un immense territoire, qu'il est peu peuplé et qu'il possède d'inépuisables ressources naturelles. Nous avons depuis toujours essayé d'arriver à un taux de croissance proportionné à nos besoins. Pour cela nous avons procédé à des importations massives de capitaux, de marchandises, de services et de

personnes. Ce qui à son tour a amené une forte exportation de marchandises et de services. Ensemble, les exportations et les importations ont fait devenir les Canadiens les plus importants commerçants du monde, par habitant.

Deuxièmement: Tout en continuant à augmenter les taux de croissance du pays, les Canadiens en sont arrivés à un niveau de vie relativement élevé. Dans ce domaine, ce sont les États-Unis qui ont donné le ton et il est très peu probable que les Canadiens acceptent des conditions de vie manifestement inférieures à celles qui existent chez nos voisins.

Troisièmement: Les Canadiens ont renforcé leur haut niveau de vie en acceptant de créer des services publics et sociaux comme, par exemple, l'assurance-chômage, les pensions de vieillesse, les allocations familiales, l'assurance-hospitalisation, l'instruction, les transports, etc. Le financement de ces services a entraîné et entraînera encore pendant longtemps des dépenses très importantes de la part des fonds publics, d'autant plus grandes quand on tient compte des distances et du climat.

INFLUENCES INTERNATIONALES:

10. Afin d'avoir une idée concrète de ces objectifs, disons tout de suite que ce sont ceux que le Canada doit atteindre dans le monde des années 60. Tout indique que les faits auxquels nous devrons faire face au cours des dix prochaines années, sont les suivants:

Premièrement: Plus que jamais au cours de notre histoire devrons-nous faire face à une concurrence plus aiguë chez nous comme à l'étranger. L'Europe occidentale et le Japon ont remis sur pied un réseau industriel efficace et moderne et dans presque tous les domaines ils sont en train d'établir de nouveaux records de production. Quelques pays sous-développés en sont au premiers stades de l'industrie manufacturière, par exemple, les textiles, et ils deviendront des concurrents de plus en plus puissants à mesure que les années passent. Il est fort possible qu'avant la fin de cette décennie, la Russie et la Chine deviennent des concurrents sérieux. Si le Canada veut s'imposer dans le monde, il devra se montrer plus imaginatif et faire preuve de plus d'esprit de concurrence.

Deuxièmement: Le monde commercial dans les années 60 sera dominé par des géants économiques, les États-Unis, la Communauté économique européenne, les pays européens du libre-échange, le Japon et peut-être la Russie et la Chine. Puisque le Canada est obligé de vendre une grande partie de sa production à l'étranger, il doit s'assurer que ses produits peuvent plus facilement parvenir sur ces marchés géants. Il serait difficile de réaliser cet objectif dans les circonstances actuelles de règle du droit et de collaboration internationale qui a présidé aux relations commerciales du monde libre depuis la fin de la guerre et qui est contenue dans les accords généraux sur les tarifs douaniers et le commerce et le Fond monétaire international. Il serait tellement plus difficile pour ne pas dire impossible d'avoir accès à ces marchés internationaux si le monde, sous l'influence du régionalisme, retournait aux pratiques commerciales de piraterie qui ont sévi durant les années 30.

Troisièmement: Le Canada et les autres membres de la communauté de l'Atlantique nord font face à la nécessité de rassembler leurs ressources dans un programme adapté à l'augmentation rapide des conditions de vie dans les pays sous-développés. Sir Oliver Franks a décrit ce défi sous le nom de Problème Nord-Sud. Le problème commence lorsqu'on sait qu'une minorité de Blancs qui vivent dans les pays de l'Atlantique nord sont riches comparativement à une large majorité de Noirs du sud qui sont désespérément pauvres. Le problème s'accentue encore du fait que le fossé entre le niveau de vie de la minorité du nord et celui de la majorité du sud augmente, les riches s'enrichissent et les pauvres restent pauvres. Le problème s'aggrave encore quand on se

rend compte que les populations noires et pauvres du sud sont sur le point d'obtenir leur liberté politique des populations blanches et riches du nord. Cet état de choses a créé une situation qui place les populations du sud pratiquement en révolte contre leur infériorité économique, politique et sociale comparativement aux populations du nord. Si les pays de l'Atlantique nord ne réussissent pas à relever ce défi, les populations du sud se tourneront inévitablement contre eux pour s'allier à la Russie et à la Chine. Durant ces dix dernières années, l'équilibre de la puissance mondiale s'est tourné vers la reconquête de l'Europe occidentale; pendant les dix prochaines années, elle essayera d'augmenter rapidement le bien-être des pays du sud. De leur côté, les populations du sud qui veulent augmenter rapidement leur niveau de vie doivent veiller à une augmentation rapide de leurs revenus en provenance d'exportations et d'importations de capitaux. Il faudrait noter à ce moment que les revenus d'exportations sont de beaucoup plus importants que les importations de capitaux. On peut l'illustrer en rappelant que durant ces quelques dernières années, le revenu des pays du sud provenait d'environ 85 p. 100 des exportations et de 15 p. 100 d'importations de capitaux sous une forme ou une autre. Une augmentation importante des revenus d'exportation pour le sud pauvre forcera les pays de l'Atlantique nord à:

a) accorder une demande régulière et rapidement croissante pour leurs exportations, et

b) permettre un meilleur accès à leur marché aux exportations en provenance du sud.

Quatrièmement: Les hommes de sciences nous ont fait savoir que nous étions pour le moment dans les premières phases d'une révolution scientifique, soit l'utilisation industrielle de l'électronique, de l'énergie nucléaire et de l'automation, ce qui provoquera des changements plus fondamentaux encore dans nos méthodes de production que ceux qu'a amenés la révolution industrielle elle-même. Si elle veut pouvoir faire face à la concurrence dans ces circonstances, l'industrie canadienne devra exceller dans certains domaines de l'industrie tout en restant au courant des découvertes dans d'autres domaines, dans d'autres pays. De nouveau il s'agira d'établir de sérieux programmes de recherche et de mise en valeur. Il n'est pas mauvais de sous-entendre que dans la plupart des cas, seules les industries importantes auront la possibilité de financer ces programmes. Il est peu probable que diverses industries qui ne produisent que pour le marché domestique, posséderont les ressources qui leur permettront d'entreprendre ces recherches et ces mises en valeur indispensables. Il découle que la plupart des industries canadiennes, y compris les industries secondaires, doivent élargir leurs bases en exportant une grande quantité de leur production.

11. Il n'est évidemment pas nouveau pour les Canadiens de s'apercevoir qu'ils doivent s'adapter à des forces qui ont pris naissance en dehors de leurs frontières. Toutefois, l'intensité de ces contraintes des années 60 est probablement supérieure à tout ce que nous avons rencontré dans le domaine économique auparavant. Il s'ensuit que le temps dont nous disposons pour nous adapter à ces forces est réduit en conséquence. Sous ce point de vue, il n'est pas exagéré de dire que la prospérité et la croissance du Canada dépendent de la manière dont nous abordons ces changements révolutionnaires dans notre entourage, soit comme un défi qu'il faut relever au moyen d'une politique positive et franche ou bien comme un danger qu'il faut éviter en adoptant une attitude négative et méfiante. Herbert Spencer a défini le progrès comme étant une continuelle adaptation de l'homme à son entourage; George Bernard Shaw a approfondi cette définition en observant que les civilisations disparaissaient lorsqu'elles cessaient de se tenir au courant du progrès dans les domaines économiques, politiques, scientifiques, éducatifs ou religieux. Sir Charles Snow a récemment fait cette remarque: L'Histoire ne pardonne pas les échecs.

CROISSANCE:

12. Dans ce cadre, nous proposons que le premier et meilleur moyen de diminuer complètement le chômage, c'est d'augmenter sérieusement notre taux de croissance économique. Entre 1950 et 1956, le Canada a conservé un taux élevé de croissance et un niveau satisfaisant d'emploi mais depuis 1956, l'économie est restée presque stationnaire; d'après certaines normes elle aurait même perdu du terrain, et le chômage a dépassé les limites permises. Par exemple, de 1950 à 1956 inclusivement, la production nationale brute en termes exacts a monté à une moyenne annuelle de 5.6 p. 100 et le chômage à une moyenne de 4.5 p. 100 de la main-d'œuvre. De 1957 à 1959 inclusivement, la croissance a été en moyenne de 1.3 p. 100 et le chômage de 5.9 p. 100.

13. Il est encore plus décourageant de constater que la production réelle par habitant en 1960 est inférieure à 1956. De fait, nous ne parviendrons pas non plus en 1961 au niveau de production réelle par habitant à moins qu'il n'y ait un renouveau dans les affaires de la même ampleur environ qu'en 1955. Nous sommes en retard sur notre horaire dans la réalisation des objectifs soigneusement préparés en vue de notre croissance économique par la Commission Gordon, d'environ 20 p. 100 entre 1955 et 1960 et 50 p. 100 de 1955 à 1966.

14. Le moyen le plus efficace de lancer et de maintenir un taux élevé de croissance est d'augmenter les exportations. Pratiquement dès la fondation du Canada, on a estimé que les exportations étaient le facteur qui contribuerait le plus à notre croissance économique. Bien que les exportations actuelles ont une place moins importante dans le produit national brut qu'avant la guerre, elles sont probablement encore le meilleur stimulant de notre expansion. On peut résumer comme il suit les témoignages qui prouvent ce point de vue:

Premièrement: L'industrie d'exportation a provoqué de la demande pour une grosse demande de matériaux, de machines et de pièces détachées, qui à leur tour ont stimulé l'expansion d'entreprises d'approvisionnement, d'entretien ou de l'industrie manufacturière au Canada;

Deuxièmement: L'industrie d'exportation a créé des conditions qui peuvent profiter à d'autres industries canadiennes en centralisant les compétences administratives, techniques et ouvrières;

Troisièmement: Plusieurs industries d'exportation se débarrassent de sous-produits qui donnent l'occasion à des industries canadiennes nouvelles de s'établir;

Quatrièmement: Les paiements destinés aux exportations se font sentir dans l'économie canadienne en créant des demandes pour des marchandises et des services dans les industries secondaires et dans les industries de service ou tertiaires, par exemple la distribution et la mise sur le marché; l'instruction; les transports; l'édition et l'impression; les réparations, l'entretien et le nettoyage de biens de production et de consommation ainsi que d'immeubles; les services publics et les divertissements.

Cinquièmement: Toutes ces réalisations se sont concentrées pour provoquer la demande dans l'industrie tertiaire qui durant les dix dernières années a offert 60 p. 100 des nouveaux emplois.

15. Il est peut-être important en ce moment de nous arrêter un instant et situer la relation qu'il y a entre l'exportation et les industries tertiaires. C'est surtout à cause des exportations que les Canadiens occupent la deuxième place dans le monde quant au revenu par habitant. Ce bien-être à son tour a permis de financer l'établissement d'une industrie tertiaire de premier ordre. A l'occasion d'une conférence à Ottawa, il y a environ deux ans, le professeur Jacob Viner a fourni les détails suivants pour expliquer l'expansion de l'industrie tertiaire:

...tout pays qui parvient à un revenu relativement élevé par habitant, verra, d'après les conditions de vie moderne, la majorité de sa population s'installer dans des régions urbaines et s'occuper à des travaux urbains. C'est exact, que le pays soit industriel ou non, c'est-à-dire qu'il possède d'importantes usines et une industrie manufacturière en plein essor. Chaque fois que le revenu par habitant augmente, une partie de ce revenu est dépensé invariablement à des produits fabriqués par l'industrie soi-disant tertiaire...

...Un pays prospère possède beaucoup d'emplois dans les villes dont plusieurs sont «tertiaires». Il se peut qu'un pays pauvre compte une population urbaine importante, surtout si ses tarifs sont élevés, mais cette population urbaine sera composée de plus d'ouvriers d'usines que dans le cas de la population urbaine d'un pays plus riche. Cela ne veut pas dire que des tarifs plus élevés ou la suppression complète des importations et par conséquent des exportations, augmentera le nombre des emplois. Si le pays est pauvre, qu'il soit de majorité urbaine ou rurale, qu'elle ait une politique commerciale restrictive ou non, son industrie tertiaire aura peu d'importance et par conséquent contribuera très peu à la diversité des emplois disponibles à la population. En tout cas, la prospérité amène plus de variété qu'autre chose.

16. Nous suggérons que le moyen le plus sûr d'augmenter nos exportations c'est de nous frayer un meilleur chemin vers les marchés étrangers. Si l'on veut progresser dans ce sens, il nous faudra prendre des mesures dans ce sens:

a) Dans l'immédiat, il nous faudra trouver le meilleur moyen d'approcher les marchés étrangers pour les produits que nous exportons actuellement en grande quantité, par exemple renforcer notre réussite. Ces produits sont surtout des matières premières que produisent nos industries de base, l'agriculture, l'industrie forestière, la pêche, les mines, le pétrole et la houille blanche. Une section relativement réduite mais caractéristique des exportations actuelles sont des marchandises durables ou manufacturées. Nous avons fait des progrès considérables en vue de nous procurer un accès raisonnable vers les marchés étrangers pour ces produits d'exportation et pourtant nous avons encore besoin de nous améliorer en ce qui concerne certains produits dans plusieurs cas.

b) A la longue, il faudra trouver accès sur les marchés étrangers pour de nouveaux produits. Nous pouvons commencer dans ce sens au moyen des produits que nous fabriquons actuellement à partir de matières premières que nous exportons. En général, il semblerait que les industries manufacturières et les industries de transformation dans ces domaines seraient capables d'une réelle concurrence et pourraient par conséquent se lancer sur les marchés étrangers. Cela les obligerait probablement à laisser les producteurs canadiens revoir les prix des matières premières au Canada, dont les prix sont relativement plus élevés que sur les marchés en dehors de l'Amérique du Nord. Il serait logique de transformer les matériaux indigènes en matériaux semi-fabriqués et même complètement finis. Grâce à cette méthode nous devrions produire un effort systématique pour appliquer les meilleures et les plus modernes techniques canadiennes ainsi que les nouvelles techniques de la révolution scientifique aussitôt qu'on peut en disposer. Toutefois, le marché domestique est trop petit pour plusieurs industries canadiennes qui veulent parvenir à une efficacité de production de loin aussi bonne que celle à laquelle peuvent parvenir les États-Unis ou à laquelle pourront arriver les membres des deux blocs commerciaux européens. Il semblerait par conséquent que le meilleur moyen d'augmenter la fabrication et la transformation au Canada, c'est de trouver un plus grand marché

pour les produits canadiens en négociant des réductions de tarifs étrangers, plutôt qu'en augmentant les tarifs canadiens.

17. Il semble que l'expérience recommande également cette façon d'aborder la question. Immédiatement après la guerre, le Canada a fait des efforts réels en vue d'augmenter les exportations de produits que nous pouvions produire d'une façon satisfaisante et vendre sur les marchés mondiaux. A tout point de vue nous avons fait des progrès pour atteindre cet objectif. Les preuves qui accompagnent ces déclarations se trouvent dans le tableau ci-joint qui établit une liste d'une série de produits d'exportations du Canada vers les États-Unis, les tarifs américains en 1947 et en 1960 et la valeur des exportations canadiennes vers les États-Unis en 1947 et en 1958.

Ce qui ressort le plus de ce tableau c'est que la réduction importante des tarifs américains a provoqué une augmentation accrue des exportations canadiennes. D'autres facteurs, comme la demande croissante, nous ont aidé à exporter plus. Toutefois, il faut avouer que les exportations canadiennes de ces produits n'auraient pas atteint le niveau de 1958 si le tarif américain était resté au niveau de celui de 1947. Nous invitons instamment les négociateurs de tarifs au Canada de conserver une attitude réaliste et avertie en ce qui concerne les besoins et les intérêts du Canada.

SÉLECTION D'EXPORTATIONS CANADIENNES AUX ÉTATS-UNIS

Produit	Tarif des É.-U.			Exportations canadiennes en milliers de $ canadiens		
	1947	1960	Diminution	1947	1958	Augmentation
			%			%
Avions et pièces	30%	12½%	59.2	200	37,150	17,575.0
Aluminium	3c. la livre	1¼c. la livre	58.3	5.600	77.619	1,286.0
Articles en fer ou en acier, non mentionnés ailleurs	45%	19%	57.7	100	2,012	1,900.0
Orge	15c. le boiss.	7½ c. le boiss.	50	300	16,894	4.631.0
Bœuf et veau	6c. la livre	3c. la livre	50	8	8,931	111,500.0
Bière	25c. le gall.	12½c. le gall.	50	1,909	4,943	158.0
Produits chimiques, non mentionnés ailleurs	25%	10½%	58	1,533	16,000	943.7
Cuivre	4c. la livre	1.7c. la livre	57.5	6,300	75,465	1,098.0
Appareils électriques	25%	10½ à 13¾%	45 à 58	1,500	12,000	900.0
Poisson en filet; (autres que poissons de fond)	2½c. la livre	1½c. la livre	40	2,500	12,350	394.0
Poisson frais	¾c. à 3c. la livre	½c. à 1½c. la livre	33.3 à 50	15,198	27,840	83.2
Plomb	Minerais—1½c. la livre	1-1/16c.	29.2	3,284	6,219	89.4
	Métal—2-1/8c. la livre	1-5/16c.	38.3	14,218	9,000	diminution
Bois	50c. à $2 les M. pds m.p.					
Bois	50c. à $2 les M. pds m.p.	25c. à $1 les M. pds m.p.	50	68,000	293,191	331.2
Sucre d'érable et sirop	2c. à 3c. la livre	1½c. à 3c. la livre	25 à 33.3	2,998	4,939	64.7
Nickel	2½c. la livre	1¼c. la livre	50	34,200	106,557	211.6
Porc	2½c. la livre	1¼c. la livre	50	8	15,808	197,600.0
Acetate de vinyl	15% et 3c. la livre	6½% à 1¼c. la livre	48.4	125	6,596	5,176.0
Whisky	$5.50 le gall.	$1.25 le gall.	50	16,700	71,274	326.8
Contreplaqué	20%	10%	50	200	18,244	8,122.0
Zinc	Minerais—1¼c. la livre	0.6c. la livre	50	3,545	16,270	358.9
	Métal—1-2/5c. la livre	0.7c. la livre	50	11,800	18,692	58.4

18. Il est possible de faciliter les progrès dans ce sens en étudiant attentivement l'industrie canadienne de façon à trouver la section qui aurait le meilleur avenir concernant l'exportation. Cette étude devrait comprendre les

industries d'exportations existantes et les autres qui ont des possibilités d'exporter. Il faudrait faire un effort particulier pour aider les industries manufacturières et les industries de transformation qui provoqueraient une augmentation de la fabrication au Canada. Il faudrait si possible faire connaître les principaux marchés pour les produits en question et les niveaux des tarifs qui permettraient un meilleur accès aux marchés mentionnés. L'analyse de l'économie ne peut éclairer ce problème qu'à demi et il faudrait laisser une large marge aux essais et aux erreurs. Toutefois, malgré tout, une étude objective et approfondie serait une aide appréciable pour l'avenir. D'après ce que nous savons, personne n'a entrepris une étude de ce genre au Canada car la Commission royale d'enquête sur l'avenir économique au Canada n'a jamais abordé cet aspect du problème en aucune façon.

19. Il faut nous résigner à réduire les tarifs canadiens si nous voulons augmenter notre accessibilité vers les marchés internationaux. La majeure partie de ces réductions devrait se faire dans les entreprises qui peuvent faire face à une concurrence acrue d'importation ou qui n'ont pas d'avenir économique. Au cours des années 60, la plus grave erreur pour le Canada serait d'essayer d'appuyer les entreprises qui n'ont pas d'avenir économique. Sans les effets disciplinaires des tarifs d'importation et des tarifs réduits, notre industrie courait le grand danger de s'encroûter.

20. Ces diminutions de tarifs accéléreraient la vitesse avec laquelle on imposerait les épreuves à certains groupes de la population. Puisque tous y gagneraient, il n'est que juste que le gouvernement prenne des mesures pour faciliter les changements requis. On propose également de commencer à chercher quelle serait la meilleure façon d'arriver à ces ajustements. Il faudrait étudier le moyen de transformer méthodiquement les entreprises d'une région où l'industrie périclite, de pourvoir à l'assurance-chômage, d'aider à embaucher des travailleurs, d'encourager les nouvelles entreprises dans le domaine des prêts et des impôts et aider les sociétés sur le plan technique et financier. On a estimé que le coût comptant du tarif canadien s'élève à un million de dollars par année; il est donc très possible que l'argent dont on se servira pour faciliter les ajustements provoqués par la diminution du tarif, sera en fin de compte de l'argent économisé.

UNITÉS ÉCONOMIQUES PLUS IMPORTANTES

21. Il semble que nous pourrions contribuer largement à la croissance en transformant certaines unités de fabrication en des ensembles plus importants et plus productifs qui seraient en mesure de répondre à la concurrence ici et à l'étranger. Le marché domestique est trop petit pour que de nombreuses entreprises canadiennes parviennent à une production qui approcherait même de loin de l'importance de celle à laquelle parviennent les États-Unis ou à laquelle arriveront le marché commun et les pays du libre échange. On a de plus en plus la preuve que le Canada souffre d'un grave problème de chevauchement dans ses installations et d'un excès de possibilités dans certains domaines de fabrication. Cette multiplication des entreprises, multiplication pas du tout économique, les empêche toutes de profiter de la production massive et provoque des augmentations de frais et de prix. En plus de contrecarrer les exportations, ces frais et ces prix plus élevés amènent les importations et tend à former de nouveaux concurrents dans le domaine de la production au Canada qui divisent une fois de plus le marché qui devient déjà trop étroit. Les unités économiques plus grandes signifient des frais réduits, plus de compétence et des prix plus bas. Le programme que le Royaume-Uni a mis au point pour réorganiser son industrie textile est un exemple remarquable de la façon réaliste d'aborder le problème.

22. M. Eric W. Kierans, président de la bourse de Montréal et ancien professeur en sciences économiques à l'université McGill, s'est chargé de rassembler la documentation pour transformer l'industrie manufacturière du Canada en des unités plus importantes dans un article qui a paru dans le *Financial Post* le 5 juin 1960. M. Kierans faisait remarquer qu'en dépit des diminutions sensibles des prix et du coût de la main-d'œuvre, qui sont les deux facteurs principaux dans le coût de fabrication, les prix des articles fabriqués n'ont pas pratiquement changé depuis 1951 et les bénéfices ont baissé. Il a fait remarquer que la baisse du coût des matériaux et de la main-d'œuvre n'a pas profité au consommateur canadien parce que «nous avons dispersé nos efforts en permettant la multiplication peu économique des sociétés et par conséquent augmenté nos frais d'administration et les autres placements». En outre, cette situation a grandement réduit la concurrence «au domaine des services, de la diversité de la production, des styles et des modèles, et de la publicité qui devait s'efforcer d'attirer l'attention sur des différences insignifiantes». Il a ajouté que «nous devrions nous efforcer de concurrencer les prix mais que nous n'avions pas besoin de protection tarifaire».

INSTRUCTION

23. Un troisième facteur nécessaire à la croissance est une meilleure instruction pour un plus grand nombre de Canadiens, en réalité pour tous les Canadiens. A l'heure actuelle, 33 p. 100 seulement des étudiants qui entrent à l'école primaire terminent leurs études secondaires, 6 p. 100 seulement termineront des études universitaires et moins de 1 p. 100 recevront leur diplôme d'une école technique post-secondaire. Même dans les conditions actuelles alors que les chômeurs sont très nombreux, il reste un grand nombre d'emplois libres pour des Canadiens qualifiés ou qui ont une profession libérale.

24. Ces dix dernières années, les emplois les plus offerts ont été ceux pour lesquels on exigeait un niveau d'instruction et d'apprentissage relativement élevé. Le groupe des travailleurs intellectuels a augmenté de 71 p. 100, celui des travailleurs qualifiés de 38 p. 100 et celui des collets blancs de 34 p. 100. Par contraste, le groupe des employés spécialisés et non-qualifiés a augmenté seulement de 24 p. 100 et les emplois dans l'industrie primaire sont actuellement à la baisse. Une remarquable évolution durant ces dix ou quinze dernières années a été la création d'une série de nouveaux emplois au niveau intermédiaire entre les métiers qualifiés et les emplois professionnels; on peut classer ces emplois sous le terme général «d'emplois techniques».

Sir Charles Snow nous a récemment mis en garde contre le fait que dans les dix prochaines années, la juxtaposition de la révolution scientifique et du problème nord-sud va considérablement accroître la demande de personnes instruites. D'après lui, à mesure que la révolution scientifique progressera la demande d'ingénieurs dépassera ce que nous avons pu imaginer, et on en aura besoin pour remplir des milliers et des milliers de postes. Pour faire disparaître l'écart entre le pauvre et le riche, il affirme que: «Ce dont on a besoin après le capital et qui est aussi important que le capital, ce sont des hommes. C'est-à-dire des hommes de science qui ont reçu une formation et des ingénieurs pouvant s'adapter assez facilement aux circonstances pour consacrer au moins 10 ans de leur vie à l'industrialisation des pays étrangers.» Sir Charles conclut par la question suivante: «N'est-il pas temps que nous commencions? Le problème est que nous avons été élevés pour penser comme si nous avions tout le temps disponible au monde. Nous avons très peu de temps, si peu en effet que je n'ose pas y penser.»

Le sénateur HAIG: Monsieur le président, il y a un point d'ordre que je voudrais soulever. Je n'ai pas reçu d'avis relativement à cette réunion. J'ai assisté à chacune de ces réunions, exception faite de celles qui ont eu lieu quand j'étais absent de la ville. La présente réunion a débuté à 9 heures et demie, il est maintenant 10 heures, et je n'en ai pas été avisé.

Le PRÉSIDENT: Je suis désolé, mais j'avais l'impression que les avis avaient été distribués.

Le sénateur LEONARD: Je crois que personne n'a été avisé.

Le sénateur HAIG: Nous avons droit à recevoir un avis lorsqu'une réunion aura lieu. C'est un comité du Sénat, et à titre de membre du Sénat et de ce comité j'ai droit à être avisé de chaque réunion; et je veux savoir pourquoi je n'ai pas reçu d'avis. Je proteste vigoureusement contre ceci. Si c'est comme cela que ça se passe, vous pourriez alors éliminer toute opposition à quoi que ce soit dont vous ne voulez pas qu'un homme soit au courant.

Le sénateur CROLL: Aucun de nous n'a été avisé, et il est injuste de dire que quelqu'un a été exclu. Nous sommes tous ici, et l'avis a été donné il y a quelque temps.

Le sénateur HAIG: Avez-vous reçu un avis de la présente réunion?

Le sénateur CROLL: Non, mais nous sommes ici.

Le sénateur ROBERTSON: Je ne fais pas partie de ce comité, mais on ne pourrait pas m'en exclure si on le voulait. Continuons.

M. KINSMAN: Dois-je continuer, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Oui, veuillez continuer.

M. KINSMAN:

PROTECTIONNISME

26. Au cours des quelques derniers mois, l'appui d'une protection accrue semble avoir été plus violent qu'à n'importe quelle époque depuis trente ans. Presque toutes les réclamations visent le chômage et proposent comme solution unique une augmentation de la fabrication, quel qu'en soit le prix. Essentiellement, la demande de protection semble commencer avec le fait que l'importation de marchandises destinées au consommateur s'élève maintenant à presque 2 billions de dollars. L'argument du protectionniste est que le gros de ces marchandises peut et devrait être fabriqué au Canada. En plus d'élever le niveau de l'emploi, on prétend que la production de ces marchandises au Canada réduirait les déficits du commerce et des paiements. Pour atteindre ces objectifs, on recommande de se servir de presque toutes les armes que comprend l'arsenal du protectionniste, moyenâgeux ou moderne,... droits douaniers, restrictions sur la quantité, barrières administratives et l'emploi judicieux de ces armes contre les produits en provenance de pays où les salaires sont bas. Ces armes doivent être brandies à la face de n'importe quel pays, ami ou ennemi, membre du Commonwealth ou non, développé ou sous-développé, de sorte que le Canada puisse se retrancher derrière un ultra-nationalisme économique, sorte de muraille de Chine.

27. Le premier et le plus important résultat qu'on atteindra en haussant les barrières pour empêcher les importations, serait une réduction considérable des exportations. Jusqu'à récemment on regardait cette vérité comme évidente de soi. Au cours des quelques mois derniers, cependant, les protectionnistes ont prétendu qu'il est possible d'augmenter les barrières fermant l'entrée des importations sans pour cela atteindre les exportations. Malheureusement, cette promesse utopique à bon compte va à l'encontre des probabilités et des faits.

28. Le fait est qu'en élevant les frais de production au Canada on diminuerait la concurrence de nos exportations sur les marchés étrangers. Il existe maintenant différentes sources d'approvisionnement ou on peut en établir rapidement pour presque toutes les exportations canadiennes importantes. Toutes les industries canadiennes d'exportation importantes sont à l'heure actuelle exploitées moins qu'elles ne pourraient l'être. Dans la plupart, sinon dans tous les cas cette situation est due à la concurrence sur les marchés étrangers. Pour ces raisons, nous ne pouvons pas nous permettre d'être cavaliers lorsqu'il s'agit des frais de production dans nos industries d'exportation.

29. La probabilité est qu'une augmentation sensible des barrières refusant l'entrée des importations amènerait nos partenaires commerciaux à exercer des représailles en élévant les barrières contre nos propres exportations et en transférant le commerce à d'autres fournisseurs. Pendant plus d'un siècle, il y a eu une étroite relation entre les douanes imposées par le Canada sur les importations et les taux que nos principaux partenaires commerciaux imposaient sur nos exportations. Cette relation a pris forme dans plusieurs ententes sur le commerce, particulièrement dans le GATT. Comme résultat de ces ententes sur le commerce, la plupart des droits établis dans le tarif des douanes canadien ont été consolidés, à moins que nous ne dédommagions nos partenaires commerciaux en réduisant d'autres droits. Vu qu'il serait impossible de réduire les droits d'un montant suffisant pour compenser les augmentations exigées par les protectionnistes, les autres pays auraient un droit égal d'exercer des représailles. La probabilité que plusieurs pays se serviraient de leur droit de prendre des mesures de rétorsion douanière s'accroît par le fait historique que la rétorsion est considérée comme la sanction ultime contre l'élévation des barrières commerciales au-dessus des niveaux coutumiers.

30. On a avancé plus loin qu'une réduction importante des exportations entraînerait une réaction en chaîne de conséquences adverses atteignant presque toutes les phases de la vie canadienne. On peut illustrer cette opinion par des exemples mentionnés ci-dessous. Ces suites ne sont pas seulement possibles mais probables.

a) Dans le domaine de l'économie, une diminution importante des exportations changerait probablement une économie qui progresse lentement en une économie qui rétrograde, abaissant ainsi le niveau de vie et augmentant le chômage. Cela prendra du temps avant que le Canada puisse diminuer les exportations tout en augmentant sa prospérité.

Le sénateur CROLL: Le pourra-t-il jamais?

M. KINSMAN: Non, monsieur le sénateur.

b) Du point de vue démographique, la baisse du niveau de vie comparativement à celui des États-Unis, entraînera des pertes considérables d'hommes spécialisés et de professionnels en accélérant l'immigration dans ce pays.

c) Du point de vue international, une augmentation sensible des barrières empêchant l'entrée d'importations aurait de sérieux effets adverses sur les relations que le Canada entretient avec les États-Unis, les pays membres du Commonwealth, les pays sous-développés et les alliés de l'OTAN. Le commerce international et la politique sont intimement liés. L'histoire a démontré qu'en élevant les barrières commerciales au dessus des niveaux coutumiers, on provoque de la malveillance à l'échelle internationale.

31. Ces exemples sont autant de raisons de douter que le Canada puisse réduire le chômage en augmentant les barrières entravant les importations. Réduire les importations peut, pour un certain temps, diminuer le chômage,

en en exportant une partie chez nos partenaires commerciaux, mais les Canadiens ne sont pas ceux qui s'y connaissent le mieux dans ce domaine. Tout effort important en vue d'exporter le chômage par l'élévation des barrières commerciales aura pour résultat presque certain les représailles des autres pays. Si, comme il arrive souvent, la rétorsion va plus loin que le changement original, le Canada se trouverait dans une situation pire que celle où il se trouve sous les conditions initiales, et se verrait obligé d'exercer des représailles contre celui qui a pris des mesures de rétorsion. Si les années 1930 nous ont enseigné quelque chose c'était bien d'éviter ces mesures qui nous portent à mendier chez le voisin.

32. Une observation finale relativement au protectionnisme. M. W. Earle McLaughlin, président de la Banque royale du Canada a récemment adressé la parole à la réunion annuelle des actionnaires à qui il a fait les commentaires suivants sur la relation existant entre les exportations et l'emploi:

> Pour défendre le point de vue que la fabrication apporte du travail, on dit souvent que nos industries d'exportations, spécialement celles dans le domaine des ressources, même si elles sont très efficaces, n'emploient pas beaucoup de main-d'œuvre. Ce qu'on veut dire par là, c'est que nous devrions encourager, même aux dépens de nos exportateurs, ces secteurs de l'industrie qui emploient une forte main-d'œuvre pour la fabrication de leurs produits. Mais cet argument ne tient à peu près pas compte des contributions apportées à la mine de sagesse économique depuis les trente dernières années. Comparativement à leur importance, les industries d'exportation peuvent ne pas être un gros employeur direct de main-d'œuvre, mais cependant le revenu produit par nos grandes industries d'exportations dont la production est considérable a de multiples effets qui pénètrent notre économie, et, indirectement, est une source première unique, sinon la plus grande, de demande pour main-d'œuvre au Canada.

33. Monsieur le président, l'Association des exportateurs canadiens a eu en vue, dans son mémoire, une augmentation de l'emploi et un accroissement de la prospérité des Canadiens, et elle fournit des preuves à l'appui de sa thèse.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Monsieur le président, à titre d'information, je me demande si M. Kinsman mentionnerait quelles industries d'exportation sont membres de l'Association des exportateurs canadiens, en général?

M. KINSMAN: A peu près toutes, monsieur—papier, amiante, nickel, aluminium, pêcheries, céréales, bois...

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Y a-t-il des gens pour représenter les industries secondaires?

M. KINSMAN: Oui, en effet, monsieur. La classification peut être un peu différente, mais il y a certainement l'industrie de l'électricité—Westinghouse, C.G.E., Canadian SKF—pour n'en nommer que trois. Il y a environ 287 membres.

Le sénateur HAIG: Comment pouvez-vous dire que nos exportations seront restreintes quand nous parlons maintenant de mettre plus de pétrole sur le marché, et immédiatement les États-Unis, un de nos plus gros acheteurs, disent qu'ils vont imposer une douane sur notre pétrole, dont ils ne veulent pas dans leur pays? Ce n'est pas la faute du Canada, mais comment allons-nous faire face à cette situation?

M. KINSMAN: Une partie de la difficulté réside dans l'éducation d'autres personnes; en effet, une des difficultés que nous éprouvons, particulièrement

dans le domaine des exportations, est le manque de compréhension relativement à la position commerciale du Canada; ce manque de compréhension se fait particulièrement sentir aux États-Unis. Je considère ceci comme l'une de nos plus grandes difficultés.

Le sénateur HAIG: Que nous proposez-vous de faire en ce qui concerne la vente de nos céréales, à une époque où nous avons des millions de boisseaux de blé emmagasinés dans des élévateurs et des greniers alors que personne ne veut les acheter?

M. KINSMAN: Il y en a une partie qui est vendue.

Le sénateur HAIG: On en achète une petite quantité, mais il serait possible à un seul fermier de faire pousser tout ce qui est vendu.

M. KINSMAN: Comment vous y prendrez-vous pour vendre les céréales, je n'en sais rien. Je ne suis pas expert en la matière. Je ne sais pas, si nous imposons des embargos au Japon, si nous pourrons lui vendre du blé. Notre Commerce d'exportation avec le Japon s'élevait en 1959 à 37 millions de dollars, et je crois que la majeure partie de ce commerce était les céréales.

Le sénateur HAIG: Lorsque les États-Unis vendent des céréales, ils acceptent l'unité monétaire du pays à qui ils font la vente.

M. KINSMAN: Oui.

Le sénateur HAIG: Mais nous ne pouvons pas faire cela. Qu'allons-nous faire?

M. KINSMAN: Nous pourrions adopter la ligne de conduite des États-Unis.

Le sénateur HAIG: Vous dites que vous voulez des droits douaniers moins élevés, mais il n'y en a pas sur les céréales.

M. KINSMAN: Je dis que majorer les droits douaniers outre-frontière découragerait nos exportations. Je connais un moyen par lequel nous pourrions perdre une partie de notre marché de céréales, et ce serait de majorer les droits douaniers sur la marchandise manufacturée en provenance des pays qui achètent nos céréales.

Le sénateur HAIG: Les denrées que nous avons à vendre sont les céréales, le bois à pâte et les minéraux, et il n'y a pas de droit douanier sur aucun d'eux.

Le sénateur BRUNT: Il y a un droit douanier sur les céréales américaines importées au pays.

Le sénateur HAIG: Il n'y en a pas.

Le sénateur BRUNT: Essayez d'en importer et vous verrez ce qui se dressera contre vous.

Le sénateur HAIG: Comment allez-vous aborder ce problème de la mise sur le marché lorsque nous avons du surplus?

M. KINSMAN: Si nous pouvions accepter l'unité monétaire d'un autre pays nous pourrions évidemment faire de meilleures affaires avec la vente de nos céréales que nous n'en faisons maintenant. Je peux dire qu'en pratique la ligne de conduite adoptée par les États-Unis pour écouler leur surplus de produits agricoles pèse lourdement sur les exportateurs canadiens des mêmes produits. C'est ce à quoi nous nous heurtons dans notre propre commerce, et il est difficile de rivaliser en produits étrangers quand les États-Unis se débarrassent de leurs surplus à des prix que je crois inférieurs aux prix mondiaux.

Je crois, monsieur, que si je connaissais la réponse au problème de la mise sur le marché des céréales, je serais assis quelque part ailleurs dans cette chambre.

Le sénateur CROLL: Au cours de votre exposé vous avez laissé entendre que peut-être les matériaux bruts du Canada s'étaient vendus sur les marchés libres à des prix inférieurs à ceux en cours sur les marchés canadiens.

M. KINSMAN: C'est quelque chose que j'ai avancé—c'est ce que je voulais dire.

Le sénateur CROLL: Vous avez affirmé que c'est bien ce que vous vouliez dire n'est-ce pas?

M. KINSMAN: Oui; pas dans tous les cas, mais dans plusieurs.

Le sénateur CROLL: Nommez m'en quelques-uns.

M. KINSMAN: Mon cas particulier est celui de l'industrie de l'aluminium. Le prix international de l'aluminium sur les marchés mondiaux est généralement inférieur au prix canadien.

Le sénateur CROLL: Et l'aluminium est fabriqué au Canada?

M. KINSMAN: Oui, monsieur.

Le sénateur LEONARD: Est-ce que ceci est un résultat de la concurrence de l'aluminium russe?

M. KINSMAN: Non, je ne crois pas, mais c'est difficile à dire.

Le sénateur CROLL: Monsieur Kinsman, je cherche à me renseigner. Vous avez avancé quelque chose sur un sujet que vous connaissez bien. Si j'ai bien saisi le sens de votre déclaration, elle se ramène à ceci: l'aluminium se vendrait moins cher sur les marchés mondiaux qu'au Canada, même s'il est fabriqué au Canada.

M. KINSMAN: C'est bien cela.

Le sénateur CROLL: Et pourquoi dites-vous qu'il en est ainsi?

M. KINSMAN: Parce que l'économie nord-américaine, j'évite ici l'emploi de l'expression «les États-Unis» de peur d'être mal interprété, est généralement une économie d'inflation. Aux États-Unis, les journaux publient librement le prix de l'aluminium. Il est de 26 cents la livre. Le prix dans le Royaume-Uni est de 23 cents et quart la livre.

Le sénateur CROLL: Et au Canada?

M. KINSMAN: Je dois vérifier. Je parle des marchés mondiaux, non pas des marchés canadiens. Il est inférieur à 24 cents.

Le sénateur CROLL: Vous avez dit qu'il était 26 cents aux États-Unis.

M. KINSMAN: Oui, mais il y avait un agio de 5 p. 100 dans le cas des marchandises exportées aux États-Unis.

Le sénateur CROLL: Vous dites que par rapport aux États-Unis nous sommes sur un pied d'égalité.

M. KINSMAN: Nous l'étions. Le prix de l'aluminium exporté aux États-Unis était à peu près le même, une fois le droit payé et compte tenu de la différence de valeur des devises.

Le sénateur CROLL: Mais il est moins cher en Grande-Bretagne.

M. KINSMAN: Oui, monsieur.

Le sénateur CROLL: Et sur le continent européen, il est moins cher?

M. KINSMAN: Oui. Dans certains pays, leur propre produit est plus cher que les prix mondiaux, mais l'aluminium vendu outre-frontière se vend à 23 cents et quart la livre.

Le sénateur CROLL: Vous insinuez que cela s'applique à l'aluminium et à d'autres produits?

M. KINSMAN: Je crois que cela s'appliquerait bien.

Le sénateur BRUNT: Je crois que vous trouverez que cela s'applique aussi dans le cas du blé.

M. KINSMAN: J'y avais pensé.

Le sénateur CROLL: Passons à une autre partie de votre exposé. Vous proposez l'usage d'unités économiques plus importantes, comme le fait la Grande-Bretagne, par exemple.

M. KINSMAN: Seulement en ce qui concerne les textiles.

Le sénateur CROLL: A propos, la Grande-Bretagne encourage ce que nous appelons des coalitions n'est-ce pas?

M. KINSMAN: C'est vrai.

Le sénateur CROLL: La plupart des autres pays d'Europe aussi.

M. KINSMAN: Oui, en effet.

Le sénateur CROLL: Vous laissez entendre qu'il y a du bon dans les coalitions, n'est-ce pas?

M. KINSMAN: Non monsieur. Je dis qu'il y a du bon dans ces grandes entreprises. Le mot «coalitions» est un mauvais mot.

Le sénateur BRUNT: Appelez-le «cartel».

Le sénateur CROLL: Nous nous servons de mauvais mots quand nous essayons de découvrir la vérité.

M. KINSMAN: Je ne suis pas à proposer un monopole pour qui que ce soit. A titre d'exemple, il y a peut-être neuf fabricants de réfrigérateurs au Canada. Je n'en veux à personne, mais avons-nous besoin de neuf fabricants de réfrigérateurs? D'accord, certains sont plus importants que d'autres.

Le sénateur CROLL: Arrêtons-nous ici. Supposons que nous soyons tous les cinq dans la fabrication des réfrigérateurs; lequel de nous abandonnera?

M. KINSMAN: Je ne le saurais pas plus que vous.

Le sénateur CROLL: Nous ne sommes pas ici pour discuter d'une utopie. Nous sommes des gens réalistes aux prises avec un problème, et nous partageons votre point de vue bien plus que vous ne le croyez. Ce sont aussi des choses pratiques.

M. KINSMAN: C'est un problème pratique. Présentement, si vous optez pour les coalitions vous êtes passibles de certaines sanctions de la loi. Peut-être que s'il n'y avait pas de sanctions vous tenteriez, en tant que fabricant de réfrigérateurs, de vendre votre commerce à un autre, ou quelqu'un d'autre essaierait d'acheter votre commerce.

Le sénateur LEONARD: Voulez-vous dire que c'est mieux si le sénateur Croll abandonne les affaires plutôt que nous cinq?

M. KINSMAN: Oui, si vous le voulez.

Le sénateur CROLL: A ce moment-ci je suis éliminé.

Le sénateur BRUNT: Je crois qu'il y a lieu d'une plus grande latitude en ce qui concerne les cartels dans les industries au Canada pour ce qui est du commerce d'exportations plutôt que du commerce au pays. En fait, la dernière modification apportée à la loi énonce que les hommes d'affaires peuvent se réunir et essayer de résoudre les problèmes relatifs au commerce destiné à l'exportation.

Le sénateur LEONARD: Monsieur Kinsman, êtes-vous contre les taxes, bonus et ententes spéciales que les autres pays imposent relativement à leurs exportations?

M. KINSMAN: Oui, monsieur le sénateur.

Le sénateur LEONARD: Pourriez-vous nous donner quelques exemples?

M. KINSMAN: Peut-être que M. Stuart pourrait le faire.

M. STUART: Je peux citer à titre d'exemple les *Western Hemisphere Trading Corporations* qui je crois, comptent 600 corporations. Elles sont des compagnies dont 90 à 95 p. 100 des ventes d'exportations sont constituées de

marchandises exportées aux États-Unis, et chaque compagnie profite d'un taux spécial de taxe sur les profits que je crois s'élever présentement à environ 38 p. 100. Ceci est un exemple d'exemption de taxe accordée pour les bénéfices réalisés dans l'exportation. Je suis certain qu'il y en a plusieurs autres.

Le sénateur LEONARD: Et à propos de l'Allemagne de l'Ouest? Êtes-vous au courant des exportations en provenance de ce pays?

M. STUART: J'ai déjà entendu dire qu'il y avait des exemptions de taxe, mais je ne suis pas certain où elles en sont.

M. KINSMAN: J'ai appris de par la mission commerciale qui est récemment allée en Europe, que les membres ont été informés, alors qu'ils étaient à Bruxelles,—je m'aperçois qu'il s'agit de simple ouï-dire—qu'il y avait des concessions de taxe sur les exportations venant des pays membres du Marché commun. Officiellement, ils l'ont nié. Notre association a demandé avec insistance quelque forme d'exemption de taxe sur les exportations semblable aux pratiques en vigueur dans les pays d'Europe. Des fonctionnaires du gouvernement nous ont dit que ces ententes spéciales n'existent pas à l'étranger. Nous avons des raisons de croire qu'elles existent, et nous en sommes certains. Nous avons entrepris une étude portant sur la taxe, étude que la *Canadian Tax Foundation* fait pour nous, et le rapport devrait être prêt un peu plus tard au cours de cette année. Nous espérons que nous aurons alors une meilleure image. Tout ceci est très technique et nous du commun des mortels ne sommes pas en mesure de traiter le sujet. Cependant, il y a positivement des ententes qui se concluent secrètement. Elles se concluent de cette façon parce qu'elles vont à l'encontre de l'accord GATT.

Le sénateur LEONARD: L'entente américaine n'est pas contraire à GATT.

M. STUART: Je dois dire qu'à ma connaissance elle n'a jamais été mise en question dans GATT.

Le sénateur LEONARD: Existait-elle avant GATT?

M. STUART: Oui, je le crois. Je crois qu'elle existe depuis nombre d'années.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): M. Kinsman, comment tout cela fonctionne-t-il—je parle de ces concessions secrètes? En savez-vous quelque chose?

M. KINSMAN: Il y a en Europe un grand nombre de taxes de caractère indirect. On peut les adoucir. Les Français excellent dans ce domaine-là. Je ne parle pas du dégrèvement comme tel, mais je pense à une taxe calculée d'après un prix de base, qui est bien différent de ce qu'on paie en définitive. Elle s'ajoute au prix facturé, mais on peut la laisser tomber.

Le sénateur BRUNT: Vous pouvez faire ceci au moyen de la dépréciation.

M. KINSMAN: Oui.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Monsieur Kinsman, certains d'entre nous se demandent quel sera l'avenir si nous exportons davantage les produits de nos industries secondaires. Quels sont les articles secondaires fabriqués au Canada que nous pouvons produire à des prix capables de soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux, si nous considérons notre échelle actuelle du coût?

M. KINSMAN: Ceci intrigue tout le monde, monsieur le sénateur, mais c'est réalisable. Je n'ai donné qu'un exemple. Je ne dois pas vous dire que nous devrions exporter des harmonicas en Allemagne. Je ne connais rien au commerce des harmonicas, mais je connais un exemple intéressant, celui de l'industrie des textiles. Cette industrie n'a jamais été bien reluisante. Les fabricants de textiles—

Le sénateur CROLL: «Déprimés» est le mot juste.

M. KINSMAN: Oui, déprimés. Une compagnie canadienne de textiles en particulier a augmenté considérablement ses exportations au Royaume-Uni au cours de la dernière ou des deux dernières années. Si une compagnie canadienne peut vendre des textiles au Royaume-Uni, n'importe qui peut alors aller à Newcastle y vendre du charbon, parce que le Royaume-Uni est le pays des textiles. Voici une compagnie qui l'a fait. Comment l'a-t-elle fait? Elle a modernisé sa machinerie et ses procédés, elle a acquis de nouveaux capitaux et elle a ensuite envoyé une couple de satanés bons vendeurs à Londres.

Comme je l'ai fait remarquer auparavant, une partie de la difficulté réside dans le fait que nous ne vendons pas assez. Nous n'avons pas assez confiance en nous-mêmes. Nous ne nous lançons pas vers le client pour lui dire: «Regardez ce que j'ai. Personne d'autre peut vous offrir quelque chose de mieux à ce prix-là. Remarquez la qualité. Vous ne pouvez pas vous en passer». Ce n'est pas en restant à votre bureau chez-vous que vous vendrez à l'étranger. Vous devez aller battre le terrain.

Il était intéressant de voir que 1,233 industries ont répondu à l'invitation que le ministre du Commerce à lancé en décembre dernier, les convoquant à la conférence. Plus de la moitié n'avait jamais fait d'exportations. Elles étaient intéressées, mais le fait de venir à Ottawa ne signifie pas pour autant qu'elles feront de l'exportation.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Est-ce que je peux poser une question sur ce point? Qu'est-ce que la moitié de ces gens qui n'avaient jamais pensé à faire de l'exportation ont rapporté de cette conférence?

M. KINSMAN: Il en ont rapporté un début de connaissance du territoire qui les intéresait. Ils ont découvert par exemple qu'ils pouvaient vendre au Ghana. On leur a dit comment commercer avec le Ghana, et ils ont appris si c'était une bonne chose d'avoir un représentant au Ghana ou de n'en pas avoir. Le représentant de cette compagnie a rencontré le *Canadian Trade Commissioner* au Ghana qui lui a fait une description de première main du Ghana. Il lui a probablement dit que s'il avait l'intention d'envoyer un certain article au Ghana il devrait l'emballer d'une certaine façon et non de la manière habituelle parce que les gens du Ghana aiment à avoir leurs marchandises emballées de cette certaine façon. Je pense que les gens sont retournés chez-eux avec un début de connaissance des problèmes qui se rencontrent dans l'exportation, et qu'ils se sont rendus compte que le commerce de l'exportation n'est pas aussi facile que le commerce exercé au pays parce que les vents froids du commerce international sont assez forts.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): N'est-ce pas les prix qui constituent le principal handicap de nos gens qui ont assisté à la conférence?

M. KINSMAN: Oui, les prix sont un problème. Monsieur Stuart qui est dans l'industrie de la fabrication pourrait peut-être vous dire quelque chose à ce sujet-là.

M. STUART: Oui, j'aimerais bien dire un mot. Je crois que nous ne devrions pas mésestimer les difficultés auxquelles font face les industries secondaires lorsqu'il s'agit d'augmenter les exportations, mais peut-être devrions-nous tirer parti de certaines possibilités que nous avons au Canada. Monsieur Kinsman a parlé brièvement de l'une d'entre elles, nommément de l'échelle des prix de nos matériaux au Canada. Peut-être faudrait-il faire davantage pour fournir aux fabricants canadiens des matériaux à des prix qui peuvent soutenir la concurrence avec n'importe quel prix au monde. Deuxièmement il faudrait peut-être mettre davantage l'accent sur la spécialisation. Disons qu'une compagnie acquiert les droits canadiens sur le dessin de quelqu'un d'autre pour une chaudière à vapeur, cette compagnie, eu égard à l'échelle du coût de la main-d'œuvre et de je ne sais quoi d'autre, trouve très difficile de faire la concurrence à

d'autres chaudières à vapeur sur les marchés d'exportation, particulièrement si un pays en dessine des modèles uniques. A cet égard, la spécialisation peut avoir une influence importante, et si les fabricants canadiens peuvent dessiner certains modèles ils auront raison du coût élevé de la main-d'œuvre et d'autres facteurs qui rendent difficile la fabrication de produits sur une grande échelle. Ce sur quoi on devrait insister au Canada c'est la recherche et la mise en valeur.

Je crois que lorsque les hommes de science canadiens ont été assistés financièrement et qu'on leur a accordé pleine liberté d'agir, ils en sont arrivés à des résultats assez remarquables pour ce qui du coût. Je me réfère à l'*Atomic Energy of Canada* et au travail accompli au Conseil national de recherches, ainsi qu'à plusieurs autres agences qui ont beaucoup produit.

Le sénateur CROLL: Si ma mémoire est fidèle, veuillez me corriger si je fais erreur, j'ai vu un rapport mentionnant que le Conseil national de recherches se plaignait que les industries ne profitaient pas assez de ses installations propres à la recherche et des résultats auxquels il est arrivé. Êtes-vous au courant de cela?

M. STUART: Oui, j'ai vu ce rapport. Je ne peux pas le comprendre. Je crois que les activités du Conseil national de recherches sont bien connues, mais il est peut-être vrai que plusieurs compagnies restent encore à se servir des installations que le Conseil met à leur disposition.

Le sénateur CROLL: Je ne crois que nous puissions nous permettre de dire que le gouvernement n'a pas dépensé assez d'argent pour la recherche. La recherche est quelque chose à laquelle les gouvernements ont vu depuis plusieurs années.

M. KINSMAN: Ce n'est pas ce qu'on a voulu impliquer.

M. STUART: Je me référais principalement aux industries secondaires. Il devrait y avoir toutefois des moyens par lesquels le gouvernement pourrait encourager davantage la recherche et la technologie au Canada. Je veux parler particulièrement des programmes fiscaux et de choses comme cela.

Le sénateur CROLL: Le Conseil national de recherches ne peut pas faire beaucoup pour ce qui est des programmes fiscaux. Je crois que ceci revient aux gens pour qui vous votez de temps à temps. Mais je parlais de la recherche d'une façon plus globale et je crois que c'est ce que vous faisiez aussi.

M. STUART: Je crois que c'est un fait reconnu que les exportations canadiennes venant d'industries privées représentent un très bas pourcentage du produit national brut comparativement au pourcentage atteint dans d'autres pays, et, comme l'a fait remarquer monsieur Kinsman en citant sir Charles Snow, c'est absolument vrai qu'il y aura une révolution scientifique qui aura lieu dans le monde grâce à la technologie, l'automatisation et l'électronique, et le Canada devra créer beaucoup s'il veut se tenir à jour. Je crois que c'est là un espoir pour les exportations canadiennes à l'étranger. Il est certain que la concentration de puissance qui fait jour dans le Marché commun, et les dépenses considérables consacrées aux recherches, et à la mise en valeur qui s'en suivra, vont faire concurrence aux exportateurs canadiens de produits fabriqués dans ces régions très difficiles.

Le sénateur CROLL: Seuls MM. Kinsman et Stuart ont témoigné, mais je connais très bien M. Shaver de réputation. A en juger parce ce qui a été dit ici aujourd'hui, je suppose que vous connaissez ce domaine particulier. On a beaucoup parlé ici et ailleurs du marché commun. Quelles dispositions avons-nous prises pour nous intégrer au marché commun? A supposer que le marché européen du libre échange cède le pas au marché commun, quelle initiative prenons-nous à l'heure actuelle, à votre connaissance, pour nous y rattacher?

M. STUART: A qui faites-vous allusion quand vous dites «nous»?

Le sénateur CROLL: Au Canada, non pas à vous.

M. STUART: Parlez-vous de l'industrie ou de l'électeur?

Le sénateur CROLL: Je ne parle pas de l'électeur, mais de l'industrie. Je songe à ce qui vous intéresse en tant qu'exportateur.

M. KINSMAN: Certains avis ont été exprimés portant qu'il serait opportun pour le Canada de se joindre au marché commun. Certains ont préconisé cette union de façon très éloquente. D'autres ont exposé la thèse, avec non moins d'éloquence, qu'il s'agissait là d'une autre forme de régionalisme. Peu importe la noblesse des normes établies par ceux qui parlent de niveau de vie plus élevé, ces groupes commerciaux finissent toujours par être exclusifs. C'est affreux de voir ce que le marché commun se propose de faire au sujet des produits tropicaux. Par exemple, il se propose de hausser les droits de douane à l'égard du café, du thé, des bananes, du cacao et autres produits analogues qui ne sont pas cultivés dans les pays membres du marché commun à l'heure actuelle, ni dans leurs territoires annexés ou ci-devant annexés. Le Ghana se trouvera dans une piètre posture si l'on favorise la culture du cacao, mettons, dans certaines anciennes colonies françaises. Les industries canadiennes s'alarment de plus en plus, à mon avis, voyant que nous ne faisons rien qui vaille pour résoudre ce problème. Car, en somme, il s'agit vraiment d'un problème d'ordre politique. Les dispositions que nous pouvons prendre en vue de nous joindre au marché commun ou d'en atténuer les effets économiques sur le marché canadien doivent découler de négociations à l'échelon gouvernemental; de telles négociations se poursuivent à Genève à l'heure actuelle. Sauf erreur, nous avons délégué à Genève depuis six mois un sous-ministre du Commerce pour traiter des problèmes qui découlent du marché commun et du GATT. Je ne crois pas que nous fassions beaucoup de progrès à ce sujet à l'heure actuelle. Cela est peut-être attribuable au changement d'administration aux États-Unis, je ne saurais le dire. L'on constate qu'un nombre toujours croissant d'entreprises canadiennes établissent des filiales dans ces régions, ce qui réduit le nombre d'emplois disponibles au Canada. Par exemple, lorsqu'une entreprise établit une filiale en Belgique pour y vendre ses produits vu qu'elle ne peut le faire directement du Canada à cause du droit de douane qui les frappe, cet état de choses crée du chômage au Canada. Cela ne fait aucun doute. Voilà ce qui arrive immanquablement.

Le sénateur CROLL: C'est ce qui aurait inspiré la décision de la Polymer, croyez-vous?

M. KINSMAN: Cet aspect y est sûrement pour quelque chose, n'en doutons pas.

Le sénateur BRUNT: Une telle filiale ne vendrait pas seulement ses produits en Belgique, mais, dans certaines circonstances, au Canada, n'est-ce pas?

M. KINSMAN: Oui.

Le sénateur CROLL: Vous ne partagerez peut-être pas mon avis, mais de toute façon le voici. Vous prétendez, en somme, que le marché commun aura pour effet de créer plus de chômage au Canada?

M. KINSMAN: C'est là mon avis, monsieur le sénateur.

Le sénateur CROLL: Je n'aime pas cette réponse mais je dois l'accepter, car c'est la vérité.

M. KINSMAN: C'est ce que je pense. Les effets n'ont pas encore commencé à se faire sentir mais, à mon avis, cela ne manquera pas. Les droits de douane seront élevés. En théorie, ces droits seront établis d'après le chiffre moyen des droits en vigueur dans les pays producteurs, mais on a dressé une liste spéciale qu'on appelle «G», je crois, qui renferme les articles à l'égard desquels ces droits feront l'objet de négociations entre les pays intéressés, et ce sont tous des articles d'importance vitale. Dans l'industrie de l'aluminium, cet état de choses nous préoccupe au plus haut point.

Le sénateur HAIG: Comment entendez-vous faire face à ces groupes européens? Il y a le bloc des Six et le bloc des Sept.

M. KINSMAN: En effet, monsieur le sénateur. Nous en sommes encore rendus au point où, à moins de réussir par les pourparlers à faire disparaître les effets nuisibles que le tarif douanier de ces groupes aura sur nous, nous devrons en prendre notre partie et nous comporter en conséquence sur le plan de la vente.

Le sénateur HAIG: Lorsque ces pays ont commencé à poursuivre des négociations en vue de se constituer en association, pourquoi n'avez-vous pas cherché alors à être de la partie?

M. KINSMAN: Nous n'en avons pas eu l'occasion, monsieur le sénateur. Je suis sûr, évidemment, que le gouvernement se consultait toujours avec nos gens de l'industrie, notamment l'industrie de l'aluminium, de la pâte de bois et du papier, de l'amiante, etc.

Le sénateur LEONARD: Je crois que M. Stuart a eu connaissance des effets que peut avoir le crédit sur le plan de la concurrence à l'échelon international. Auriez-vous l'obligeance, monsieur Stuart, d'établir une comparaison entre le crédit disponible à l'exportateur canadien et le crédit disponible à son homologue des pays étrangers face à la concurrence sur le marché extérieur?

M. STUART: Je vous remercie, monsieur le sénateur. J'espérais avoir l'occasion de parler de ce point. Je crois fermement à ce sujet que le gouvernement et les maisons de finance pourraient ensemble aider énormément les industries secondaires du Canada en matière d'exportation, particulièrement les industries d'articles de production. A la vérité, une très petite proportion des ventes globales sur le plan international se fait au comptant, surtout dans le cas des pays sous-développés. Sur presque tous les marchés d'exportation, les marchandises sont mises en vente et ne sont achetées qu'en vertu d'un crédit à longue ou à moyenne échéance. Cet état de choses est peut-être le plus notoire dans les pays sous-développés de l'Amérique latine, et tout le monde sait le genre de crédit qu'on y trouve. J'ai appris hier que des négociations étaient en cours en vue de la réalisation d'un projet assez vaste au Pérou. Les demandes d'offres ont déjà été faites. Les conditions de paiement dont on parle sont celles-ci: aucun paiement pour deux ans à compter de la date de livraison, l'amortissement du montant dû s'étendant ensuite sur une période de sept ans.

Nous voyons donc à quelle concurrence l'exportateur canadien se heurte sur le plan financier. Or, quelles sont les armes dont dispose l'exportateur canadien pour faire face à cette concurrence? On compte beaucoup sur la Société de financement des exportations qui vient d'être reconstituée. On espère que cette Société sera en mesure de fournir à l'exportateur d'articles de production les moyens financiers qui lui permettront de concurrencer les exportateurs étrangers. Quant au projet péruvien qui fait l'objet de négociations à l'heure actuelle, trente personnes auraient présenté des soumissions; il n'y a toutefois aucun soumissionnaire canadien ni américain.

Le sénateur BRUNT: Dites-vous qu'il n'y a aucun soumissionnaire américain?

M. STUART: Aucun.

Le sénateur CROLL: Pourtant l'exportateur américain a certains moyens à sa disposition.

M. KINSMAN: Oui, d'excellents moyens, surtout par l'entremise de la Banque d'exportation à Washington. Nous demandons avec instance depuis bien des années qu'on nous fournisse l'occasion de présenter des soumissions.

M. STUART: Je ne vois pas pourquoi les Américains n'ont pas soumissionné. Il faut un consortium industriel pour présenter une soumission à l'égard de ce projet et j'espère intéresser certaines sociétés américaines qui pourraient

conjuguer leurs efforts à cette fin, mais jusqu'ici aucune maison américaine n'a présenté de soumission. Il n'est pas question de vente au comptant dans cette affaire. Il est évident que le prix d'achat de l'outillage nécessaire sera payé à partir des bénéfices réalisés par la Société une fois qu'elle aura commencé de fonctionner au Pérou. C'est la formule adoptée dans les pays sous-développés.

Ici au Canada, personne ne l'ignore, le coût de la main-d'œuvre est très élevé sans compter tous les autres désavantages. Jusqu'à tout récemment notre dollar coûtait assez cher sans compter l'intransigeance en matière de crédit; à ce sujet, les exportateurs étrangers sont mieux partagés que nous. Ce qu'il nous faut, en matière de crédit, c'est le moyen de permettre au fabricant canadien non seulement de pouvoir concurrencer ses rivaux au chapitre des taux d'intérêt et des frais généraux, mais aussi de ne pas miner son propre crédit. Autrement, le volume des affaires qu'il sera en mesure de faire dans le domaine de l'exportation sera réduit sensiblement. On n'a pas annoncé les principes et les lignes de conduite de base en vertu desquels cette Société de financement des exportations fonctionne. Dès qu'une décision aura été prise à ce sujet, nous comptons bien qu'elle fera l'objet de déclarations.

Le sénateur CROLL: Pourriez-vous, sans toutefois en divulguer les noms, nous dire d'une façon générale qui étaient ces autres soumissionnaires?

M. STUART: Je n'ai pas ce renseignement par devers moi, mais j'estime que bon nombre d'entre eux sont européens et je suppose qu'il y avait également des Japonais.

Le sénateur BRUNT: Est-il déjà arrivé qu'une maison canadienne se soit associée avec une société américaine en vue de présenter une soumission commune, la société américaine voyant à se procurer le crédit à long terme nécessaire?

M. STUART: Peut-être, mais je ne saurais vous citer aucun exemple à ce sujet.

Le sénateur BRUNT: N'est-il pas de pratique courante qu'une maison américaine et une maison canadienne s'associent à cette fin?

M. STUART: Je ne suis pas en mesure de répondre à cette question, je n'en sais rien. Il peut y avoir des précédents à ce sujet. Évidemment, il ne faut pas nécessairement qu'il s'agisse d'une maison américaine, ce pourrait être une société allemande. Toutefois, je tiens à signaler un point important. Lorsque des soumissionnaires canadiens fixent un certain prix de concert avec des maisons étrangères, la question financière pose un problème difficile, car la banque à Washington pourrait hésiter à nous offrir du crédit pour la partie du contrat qui nous intéresse.

Le sénateur BRUNT: Mais à cause de certains prix de revient et autres circonstances favorables, une maison canadienne ne pourrait-elle de concert avec une maison américaine s'acquitter à meilleur compte d'une certaine partie de ses engagements en vertu du contrat?

M. STUART: En effet, cela est fort possible. Je sais pour ma part qu'on fusionne souvent les frais de fabrication canadiens avec les frais de fabrication américains pour plusieurs raisons.

M. KINSMAN: La société américaine n'agirait pas toutefois comme bailleur de fonds quant à la fabrication d'origine canadienne.

M. STUART: En réalité il importe peu que votre soumission soit de 5 ou 10 p. 100 plus élevée que les autres, si vous n'offrez pas des conditions de paiement qui permettent à l'entreprise de faire ses frais, vous êtes voué à l'échec.

Le sénateur CROLL: Cette façon d'agir est-elle typique en Amérique du sud?

M. STUART: Oui, c'est la façon typique d'agir.

M. KINSMAN: Voici ce qui s'est produit il y a environ deux ans, si je ne m'abuse, au sujet d'une soumission comportant l'expédition de millions de dollars d'articles de production au Mexique. Selon moi, la soumission canadienne était la plus basse, mais comportait peu de latitude quant au crédit. Le contrat a été adjugé à un concurrent étranger vu que le gouvernement mexicain insistait sur une période de paiement de 7 à 10 ans. Il s'agissait de matériel ferroviaire que la *Canadian Car Company* aurait fabriqué.

Le sénateur HUGESSEN: Ces soumissionnaires étrangers obtiennent-ils des conditions de crédit favorables de leur propre gouvernement?

M. KINSMAN: Oui, monsieur le sénateur, et ces conditions sont bien meilleures que celles que nous avons pu obtenir au Canada jusqu'ici, bien qu'elles ne le seront plus, je l'espère, aux termes du nouveau règlement. La Société de financement des exportations poursuit actuellement des entretiens avec les banques à charte en vue d'établir des règles fondamentales à ce sujet; ces règles n'ont pas encore été publiées et d'ici là nous ne savons pas au juste si elles nous seront aussi favorables que celles qui régissent le crédit auquel nos rivaux étrangers ont accès; nous espérons vivement qu'elles le seront.

M. STUART: Nous espérons qu'elles leur soient même supérieures.

Le sénateur CROLL: J'ai écouté très attentivement la lecture du mémoire. Toutefois, voici ce qui préoccupe la population canadienne depuis assez longtemps. Nous avons au Canada les ressources essentielles, mais faute de population suffisante nous n'avons pu, depuis 20, 30 ou 40 ans peut-être, ériger nos industries secondaires. Nous nous rendons compte de cet état de choses, mais nous ne savons pas comment le rectifier. Votre mémoire énonce ce qu'il y aurait à faire. Eh bien, par quoi devons-nous commencer pour ériger nos industries secondaires?

Que devons-nous faire?

M. KINSMAN: Eh bien, la première chose à faire, évidemment, c'est de fabriquer un produit acceptable qui se vende à un prix convenable. Pourquoi importons-nous environ $1,300,000,000 de biens de consommation des États-Unis, je vous le demande.

Le sénateur CROLL: Eh bien, pourquoi?

M. KINSMAN: Je ne sais pas. On se plaint de ce que le marché ait été saturé de biens de consommation produits par les pays où le coût de la main-d'œuvre est peu élevé. Cela est tout à fait faux. Nos importations des États-Unis ont presque doublé. Il va sans dire que les États-Unis ont l'avantage de pouvoir compter de grandes entreprises, outre une forte population. Mais s'il nous faut bâtir une industrie secondaire, et j'admets que ce soit très souhaitable et que nous devrions commencer par réduire nos importations et, partant, nos exportations, ne perdons pas de vue que nous sommes pour ainsi dire enfermés dans un dilemme. Je crois qu'il est très bon que nous débattions actuellement la question de savoir par quel bout commencer; cela montre que les gens y pensent, qu'ils y pensent plus que jamais. C'est d'ailleurs l'objet de la réunion du Comité ce matin. Le problème n'est pas facile à résoudre, mais nous n'y parviendrons pas en nous retranchant derrière un mur de protection.

Le sénateur CROLL: Tout le monde ici est d'accord avec vous, mais par où allons-nous commencer? Vous êtes dans l'industrie. Nous songeons à ce problème depuis longtemps, nous en parlons depuis environ 25, 30 ou 50 ans. Or, par où allons-nous l'attaquer?

M. KINSMAN: Eh bien, ici encore je fais une supposition. Quel pourcentage de notre industrie secondaire est entre les mains d'étrangers? Plus de 50 p. 100, n'est-ce pas?

M. STUART: Je pense que c'est juste je ne sais pas.

M. KINSMAN: C'est à peu près cela, selon moi. Il y a la question des filiales établies à l'étranger. Ces filiales jouissent-elles de tous les avantages d'ordre technologique que marque le progrès, etc., pour la plus grande expansion de l'économie nationale, ou pour l'avantage pécuniaire du propriétaire étranger? Voilà l'un des problèmes qu'il nous faut résoudre.

Le sénateur CROLL: Comment y parvenir?

M. KINSMAN: Plusieurs déclarations ont été faites ces derniers mois à la Chambre des communes à ce sujet, monsieur le sénateur. Évidemment, si l'on adopte une attitude de restriction du capital, on sera enfermé dans le vieux «dilemme».

Le sénateur CROLL: Souscrivez-vous à l'idée de M. Coyne selon laquelle nous devrions adopter une formule de contingentement et d'autres méthodes analogues de restriction et de réglementation? Cette idée semble vous faire un peu peur.

M. KINSMAN: Oui, un peu. Il m'est impossible de discuter avec lui; quoi qu'il en soit, ce ne serait pas à mon avis la chose à faire.

M. STUART: Pourrais-je formuler une observation? Il est vrai que bien que nous ne soyons rien de plus que la filiale d'une entreprise dans l'ensemble de l'économie, il nous est difficile de concurrencer nos rivaux sur les marchés mondiaux. Mais n'oublions pas que certaines filiales ont été établies au Canada à nulle autre fin que l'exportation. Je suis d'avis en outre qu'il serait opportun de favoriser—et le gouvernement devrait peut-être se mettre de la partie—la conception de plus nombreux dessins industriels au Canada de la part des filiales et d'encourager celles-ci en matière d'exportation. Si l'on donnait suite à ces deux propositions notre situation serait de beaucoup améliorée.

Le sénateur CROLL: Cela nous ramène au point de départ. Que faire pour favoriser l'exportation? Peu importe qu'il s'agisse d'une filiale ou non, nous avons notre propre régime d'exportation.

M. STUART: Je tiens à signaler que nous avons fait un pas dans la bonne direction en organisant la Conférence du commerce d'exportation. Nous devons établir des contacts et nous tenir au courant de la situation relative aux échanges internationaux; nous avons donc fait un pas dans la bonne voie. Les hommes d'affaires canadiens n'ignorent pas ce qu'il y a lieu de faire en matière d'esthétique industrielle et sont au courant des frais d'organisation, du moins je l'espère, et s'ils désirent demeurer en lice ils pourront s'inspirer de l'exemple donné.

Le sénateur PRATT: Comme j'étais absent au début de la réunion ce matin je ne suis pas très au courant de ce qui a été dit mais j'aurais une question à poser. Est-ce vrai que le gros de nos exportations de produits ouvrés se fait par des sociétés et des usines qui s'intéressent surtout au marché intérieur et qui n'exportent que leurs produits excédentaires?

M. KINSMAN: Oui, de façon générale, cela est vrai, ce sont des exportateurs du vendredi après-midi, comme nous les appelons.

M. STUART: Même si cela est vrai en général, il faudrait fonder cette assertion sur des chiffres. Car bon nombre de compagnies ont été constituées en vue de l'exportation, et non seulement celle de leurs produits excédentaires.

Étant donné l'organisation de la vente de nos jours, il serait peu pratique de n'exporter que les produits surnuméraires. Pour se faire une clientèle en matière d'exportation il faut avoir maintenu des contacts pendant de longues années avec l'étranger. Impossible d'y parvenir par des contacts intermittents.

Le sénateur PRATT: Trouvez-vous que le commerce d'exportation au Canada se fait surtout par l'entremise de maisons d'exportation, c'est-à-dire par le truchement d'organismes créés pour s'occuper de la vente de divers produits, ou si chaque industrie voit elle-même à l'exportation de ses propres produits?

M. STUART: Les maisons d'exportation jouent un rôle important, à mon avis, mais je ne suis pas prêt à dire que le gros des exportations du Canada se fasse par leur entremise.

Le sénateur PRATT: L'Europe en général et l'Angleterre en particulier comptent un grand nombre d'importantes compagnies d'exportation qui voient à l'exportation des produits de telle ou telle autre entreprise, et c'est ainsi que ces dernières parviennent à se tailler une place sur le marché extérieur. Cela ne se fait pas sur une grande échelle au Canada, n'est-ce pas?

M. KINSMAN: Non. Les Anglais et peut-être les Grecs sont de gros commerçants internationaux. Ils ont l'habitude d'aller à l'extérieur pour vendre aux autochtones les produits dont ils ont besoin. Cette tradition n'existe pas au Canada. C'est pourquoi nos maisons d'exportation ne sont pas généralement aussi importantes ni aussi bien organisées qu'elles le seraient autrement. Le gros des exportations du Canada se fait par les grandes industries de base qui voient à l'exportation de leurs produits par l'entremise de leurs propres bureaux de vente situés à l'étranger. Comme l'a signalé M. Stuart, on ne saurait établir un commerce d'exportation en ne s'y intéressant que de façon intermittente. Pour vendre à Fiji, il faut y envoyer quelqu'un qui sache ce que désire et ce dont ont besoin les gens de cette île-là.

Le sénateur PRATT: J'ai toujours eu l'impression que l'industrie canadienne en général manquait d'initiative en matière d'exportation vu que la plupart des maisons d'exportation sont relativement petites et qu'on ne songe guère à l'organisation de la vente.

M. KINSMAN: Vous avez sans doute raison.

M. STUART: Cet état de choses découle de la situation économique qui existait à l'époque de la colonisation du Canada.

Le sénateur CROLL: Monsieur Kinsman, selon vous, le Canada devrait-il se joindre au marché commun?

Le sénateur PRATT: Quel marché commun?

Le sénateur CROLL: Vous savez ce que je veux dire, monsieur Kinsman?

M. KINSMAN: Oui, sénateur Croll, et je vais essayer de vous répondre franchement. Non, je ne le crois pas. Il est difficile de répondre à cette question. Nous ne ferions ainsi partie que d'un autre bloc, voilà tout. Nous y serions submergés. Non, cela ne règlerait pas la question à moins que tous les pays du monde fassent partie du marché commun.

Le sénateur CROLL: Songez-vous à d'autres groupes?

M. KINSMAN: Il y a environ 12 mois, j'étais d'avis que nous aurions eu avantage à nous associer à quelque groupe, mais aujourd'hui je n'en suis pas aussi sûr. Selon moi, nous devrions tâcher de réduire les effets nuisibles du marché commun. La situation est grave, ne l'oublions pas, et en ce qui nous concerne elle se corsera davantage à moins que nos délégués à Genève et ailleurs réussissent à sucrer la pillule. Nous devons compter beaucoup sur l'influence américaine à ce sujet; cette situation préoccupe beaucoup les États-Unis, tout comme nous d'ailleurs, mais ils sont plus puissants que nous.

Le sénateur ROBERTSON: Quant à la question de s'associer à un autre groupe, vous connaissez sans doute l'OCDE, réunissant 20 pays du monde occidental, qui constituera un nouveau groupe auquel nous pourrions nous joindre. On en est encore au stade de l'organisation; l'adhésion ne comporte encore aucune

obligation. Mais l'année dernière, à la conférence parlementaire de l'OTAN, le docteur Hallstein qui, comme vous le savez, est président du bloc des Six, a dit dans le discours qu'il a prononcé à Washington—évidemment, on l'a pris à partie vu qu'il ne témoignait pas beaucoup d'intérêt à rapprocher le groupe des Six et le groupe des Sept—qu'en temps et lieu le fossé qui sépare le groupe des Six du groupe des Sept serait vraisemblablement comblé, mais au risque, ce qui serait plus grave, d'élargir le fossé qui sépare les pays des deux côtés de l'Atlantique. Je lui ai demandé par la suite ce qu'il entendait par là. Il avait l'impression bien arrêtée qu'après les élections américaines, les États-Unis—je dis qu'il en avait l'impression, je ne dis pas que c'est un fait—que les États-Unis, dis-je, se rapprocheraient économiquement tant du groupe des Six que du groupe des Sept. Je lui ai demandé à quel point de vue et il m'a répondu que les pouvoirs conférés en vertu de l'accord commercial réciproque, qui s'effritent pas mal aux États-Unis, seraient de beaucoup élargis. Voilà, selon lui, ce qui se produirait.

Or, vous n'ignorez pas que grâce à l'initiative américaine l'OCDE a depuis lors, pris corps ou du moins un semblant de corps, sans échapper à une bonne dose de scepticisme et de critique en ce qui concerne les buts visés par les Américains. Certains de mes amis aux États-Unis qui ont suivi l'affaire de près sont d'avis que ce groupe sera constitué sous une forme ou sous une autre ou, pour le moins, les Américains inviteront les 19 autres pays à se grouper en association, c'est-à-dire ce groupe de 20 pays, en principe sinon de fait. Voilà l'objectif. Les pays membres du bloc interne des Six font entre eux ce qu'ils cherchent à faire faire au groupe des Six et des Sept sous quelque forme. Dans de telles circonstances, n'importe quel autre pays du groupe des vingt, évidemment, serait libre de s'y associer. A supposer que le bloc des Six et le bloc des Sept se groupent en association avec les États-Unis selon cette formule et que les droits de douane entre ces pays soient méthodiquement réduits au cours des ans, et que le Canada n'y soit pas un pays membre, que se produirait-il, à votre avis—le Canada n'en faisant pas partie?

M. KINSMAN: Je crois que ce serait absolument affreux et que le Canada serait voué économiquement à la ruine. J'ai dit tantôt que nous pourrions nous joindre aux États-Unis en vue d'atténuer les effets du groupe des Six et des Sept. Les États-Unis et le Canada s'y intéressent pour les mêmes raisons et j'espère que nous collaborerons avec les Américains. Si les choses demeurent au point mort actuellement à Genève, c'est parce que chacun attend que l'on ait établi la ligne de conduite que suivra l'Amérique du Nord.

Le sénateur ROBERTSON: Je tiens à vous rappeler que l'architecte en chef de ce mouvement dans l'administration Eisenhower, M. Dillon, est le seul membre du cabinet Eisenhower dont on a retenu les services en tant que secrétaire du Trésor dans l'administration Kennedy.

M. KINSMAN: Je me souviens du discours que M. Dillon a prononcé à Paris il y a environ un an au cours duquel il a dit que ces deux blocs ne devraient pas exister en Europe et que les États-Unis et le Canada devraient conjuguer leurs efforts pour qu'on ne réussisse pas à consolider en permanence ces deux groupes en Europe. Je me souviens d'avoir envoyé un télégramme au ministre du Commerce à cette époque dans l'espoir qu'il profiterait de la déclaration de M. Dillon pour faire en sorte que le Canada se ligue avec les États-Unis à cette fin. Il est encourageant de voir que M. Dillon, ancien membre du cabinet Eisenhower, ait passé à l'administration Kennedy pour occuper l'important poste de secrétaire du Trésor. C'est un bon indice.

Le sénateur CROLL: Comme suite à ce qu'a dit le sénateur Robertson, les Américains prennent certaines mesures en vue d'atténuer les effets du marché commun en établissant des usines dans la région du marché commun. Vous êtes d'accord?

M. KINSMAN: En effet, monsieur le sénateur.

Le sénateur CROLL: N'est-il pas révélateur, à votre avis, que l'une des premières usines que le Canada a établie dans la région du marché commun soit une usine dirigée par le gouvernement? Cela ne vous montre-t-il pas la voie que les fabricants canadiens devraient sans doute suivre?

M. KINSMAN: En effet. Quoi qu'il en soit, je ne saurais dire si l'établissement de cette usine qui relève de l'État constitue l'expression de la ligne de conduite du gouvernement...

Le sénateur CROLL: Ce n'est pas ce que j'ai voulu dire.

M. KINSMAN: De fait, j'ai lu un article dans la *Gazette* de ce matin au sujet du peu de contrôle que l'on exerce sur les sociétés de la Couronne. Je sais bien que bon nombre d'usines ont été établies en Europe par des Canadiens en vue de tirer parti du marché commun ou plutôt de parer à certains désavantages. Ma propre compagnie y a une filiale, la compagnie *Coleman* en a une aussi, de même que l'*Atlas Steel*.

Le sénateur PRATT: Je crois bien qu'on ne saurait empêcher cela; c'est la ligne de conduite de tous les fabricants du monde entier.

M. KINSMAN: «Rangez-vous du côté d'un adversaire trop puissant à vaincre», voilà je suppose l'attitude à prendre. Votre compagnie comme la mienne le ferait si c'est là la seule façon de maintenir sa position sur le marché.

Le sénateur CROLL: Vous dites «rangez-vous du côté d'un adversaire trop puissant à vaincre». Croyez-vous que nous puissions «vaincre» le marché commun?

M. KINSMAN: Non, pas tous seuls.

Le sénateur ROBERTSON: Le point à retenir n'est-il pas celui-ci: ce n'est pas en tant que pays qu'on fait des affaires sur les marchés mondiaux mais comme entreprise industrielle ou commerciale proprement dite.

M. KINSMAN: J'espère sincèrement qu'à l'échelon gouvernemental nous puissions tirer parti de l'intérêt qui nous rattache aux États-Unis à ce sujet.

Le sénateur LEONARD: Monsieur le président, nous sommes redevables à l'Association des exportateurs et en particulier à M. Kinsman, à M. Stuart et à leurs associés de nous avoir présenté franchement leur mémoire et avoir répondu à toutes nos questions. Je suis sûr que ce nous sera utile au cours de nos délibérations. Nous leur en sommes très reconnaissants.

M. KINSMAN: Je vous remercie, monsieur le sénateur.

Le sénateur PRATT: Pourrais-je formuler une observation, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Oui.

Le sénateur PRATT: Vu que le commerce d'exportation au Canada en ce qui concerne les produits ouvrés en général est désavantagé aujourd'hui, qu'il se heurte peut-être à un obstacle, vu le manque de direction générale largement attribuable aux conditions existantes, ne croyez-vous pas que le temps soit venu de stimuler notre commerce d'exportation, surtout en ce qui concerne les produits ouvrés et qu'à cette fin le gouvernement devrait formuler relativement au commerce d'exportation une ligne de conduite distincte de celle qui a trait à l'industrie en général, afin que les gens qui par exemple établissent des usines en vue de la fabrication de produits d'exportation puissent jouir d'allocation spéciale en matière de dépréciation et peut-être même d'une réduction d'impôt, mettons, réduction d'impôt sur le revenu ou sur les bénéfices par exemple, à l'égard des marchandises exportées dans des régions où la concurrence est forte? N'aurait-il pas lieu d'établir une telle ligne de conduite afin de stimuler réellement notre commerce d'exportation?

M. KINSMAN: Oui. De fait, à la dernière réunion de l'Association des exportateurs du Canada, tenue au Seigniory Club en octobre de l'année dernière, nous avons adopté une résolution ayant trait uniquement au financement de crédit à longue échéance.

M. STUART: Et à des primes en dollar.

M. KINSMAN: Vous pouriez peut-être donner lecture de cette résolution?

M. STUART: Je ne le puis pas malheureusement.

M. KINSMAN: En somme, nous avons proposé au ministre du Commerce que les programmes d'ordre national établis surtout en vue du commerce intérieur devraient être élargis en vue de tenir compte des problèmes spéciaux que pose le commerce d'exportation.

Le sénateur PRATT: Des programmes spéciaux ayant trait à l'exportation?

M. KINSMAN: Oui. La difficulté en ce qui concerne les exonérations spéciales d'impôts irait à l'encontre de l'intérêt général du commerce.

Le sénateur PRATT: Avez-vous formulé des recommandations précises sur la façon dont on donnerait suite à une telle ligne de conduite?

M. KINSMAN: Non, nous n'en avons parlé que d'un façon générale, mettant surtout l'accent sur le financement du crédit à longue échéance et les primes en dollars canadiens. La ligne de conduite de la Banque du Canada est peut-être établie en vue du marché intérieur et peut bien ne pas être de nature à aider le commerce d'exportation.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, messieurs, de votre excellente déposition. Messieurs, nous avons avec nous aujourd'hui le professeur Judek, professeur adjoint en sciences économiques à l'Université d'Ottawa. Si vous le permettez, le professeur Judek donnera lecture de son mémoire après quoi nous pourrons l'interroger. Je crois que cela lui facilitera la tâche tout en hâtant nos travaux.

Le professeur S. Judek, professeur associé en sciences économiques, Université d'Ottawa: Monsieur le président, le mémoire que je présente aujourd'hui fait partie d'un ouvrage plus vaste que j'ai préparé moi-même et qui, sauf erreur, sera versé *in toto* en appendice au compte rendu des délibérations de la présente réunion.

Le PRÉSIDENT: En effet:

Le professeur JUDEK: Monsieur le président, messieurs les sénateurs, voici le rapport que j'ai à soumettre au Comité spécial d'enquête du Sénat sur la main-d'œuvre de l'emploi.

I INTRODUCTION

La façon dont le chômage localisé a persisté pendant les périodes de prospérité générale malgré l'accroissement de l'emploi et du revenu national au Canada, présente un des phénomènes les plus frappants de la dernière décennie. Certains marchés locaux de la main-d'œuvre ont perdu leur source d'emploi à cause du déclin relatif des principales industries et, en conséquence, se transforment peu à peu en des régions où il y a un excédent de main-d'œuvre. Il semblerait que certaines régions et certaines industries dépérissent à mesure que l'économie canadienne s'épanouit, laissant ainsi un résidu de travailleurs qui ne sont pas toujours capables de changer de région ou d'industries ou qui ne tiennent pas à se déplacer.

Dans l'ensemble, le chômage opiniâtre et localisé est causé surtout par les modifications qui se produisent dans les habitudes des consommateurs, par les changements d'ordre technologique, l'épuisement des ressources et les retards saisonniers. Ceci semble indiquer que les facteurs à l'origine de ces difficultés dépassent la compétence des économies locales. En d'autres termes, celles-ci

sont peut-être incapables de s'ajuster aux changements qui surviennent dans l'économie nationale. Il est essentiel, tant du point de vue humanitaire que du point de vue économique, que les régions atteintes soient remises en valeur afin d'éviter qu'il y ait des «collectivités abandonnées» à une époque de prospérité relative, et pour permettre à l'économie de la nation toute entière de progresser de façon équilibrée et soutenue. Les régions où le marché de la main-d'œuvre accuse un excédent posent un problème d'ordre national, économique et politique qui devrait préoccuper tous les niveaux du gouvernement du Canada.

Tant que ces régions subsisteront il sera impossible d'atteindre au plein emploi. Pour donner des résultats tout plan national visant le plein emploi devrait, de nécessité, renfermer des dispositions spéciales afin de prendre soin des régions qui se laissent distancer par le progrès national. Il s'impose de séparer ces dispositions du plan d'ensemble et de les appliquer très précisément aux zones de chômage chronique localisé. Les événements des dernières décennies ont démontré que notre économie est capable de s'améliorer. Toutefois, quoique la production nationale et l'emploi soient susceptibles d'atteindre des niveaux élevés, certaines régions ne se développent pas au même rythme, et des zones de chômage accentué peuvent se former à l'avenir comme elles l'ont fait pas le passé. Par conséquent, si nous voulons que l'emploi atteigne un niveau élevé dans tout le pays il paraît absolument nécessaire de lancer une attaque contre le chômage localisé et le chômage chronique.

La première partie de la présente étude est consacrée à l'identification des régions du Canada où le marché de la main-d'œuvre accuse un excédent. Les principales caractéristiques des régions choisies sont résumées ci-dessous. Dans la dernière partie de son rapport, l'auteur avance des opinions et fait des recommandations précises afin de trouver les lignes de conduite appropriées qu'il s'impose de suivre afin de soulager les régions de notre pays où il y a un excédent de main-d'œuvre et de les revigorer. Un bref exposé sur l'expérience acquise par d'autres pays relativement au problème du chômage chronique est donné à l'appendice I.

II IDENTIFICATION ET LOCALISATION DES RÉGIONS DE SURPLUS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

a) Inscriptions au service national de placement et nombre de salariés dans chacune des régions du marché du travail 1953-1959:

Le ministère fédéral du Travail reconnaît l'existence de 110 marchés locaux du travail où se retrouve une proportion d'environ 90 à 95 p. 100 du total des salariés. Un marché du travail s'identifie généralement à une région géographique donnée où, présumément, l'offre et la demande s'équilibrent l'une l'autre. Cette présomption implique l'existence d'une mobilisation des travailleurs de tout le territoire et de tous les métiers, sous l'impulsion des éléments dynamiques propres à l'économie locale particulière.

Les 110 marchés du travail du Canada sont groupés en quatre catégories distinctes: les régions métropolitaines; les régions de forte industrialisation; les régions d'agriculture massive et les régions de moindre importance, d'après l'importance de la main-d'œuvre. Ces quatre catégories ont été déterminées comme il suit par un groupement-clef:

Régions métropolitaines: Main-d'œuvre composée de 75,000 travailleurs ou plus;

Régions de forte industrialisation: Main-d'œuvre composée de 25,000 à 75,000 travailleurs, dont 60 p. 100 ou plus sont engagés dans des travaux non agricoles.

Régions d'agriculture massive: Main-d'œuvre composée de 25,000 à 75,000 ouvriers ou plus engagés dans des travaux agricoles.

Régions de moindre importance: Main-d'œuvre composée de 10,000 à 25,000 travailleurs.

Les bornes géographiques qui délimitent les régions de marchés du travail ne sont pas les mêmes que celles des municipalités dont elles portent le nom; elles coïncident, plutôt, avec les limites du district desservi par un bureau local particulier ou par des bureaux locaux particuliers du Service national de placement. Cette détermination des bornes géographiques d'un bureau local du SNP tient compte, principalement, de la facilité des moyens de transport et de communication qui permettent aux travailleurs de se tenir aisément en contact avec ce bureau. Dans certains cas, deux ou plusieurs régions du service national de placement ont été amalgamées en un seul marché local du travail.

Dans la présente étude les données statistiques se rapportant aux «demandes d'emploi enregistrées par les bureaux du service national de placement» sont employées pour mesurer «le chômage». Les demandes enregistrées par le SNP sont surtout compilées aux fins de l'administration interne et, par conséquent, ne fournissent qu'un indice partiel du chômage dans le pays tout entier ou dans une région déterminée. Compte tenu de toutes les réserves à faire relativement aux enregistrements du SNP en tant qu'une mesure du chômage, il n'en demeure pas moins que ces séries fournissent la principale source de données statistiques sur les régions de marchés du travail locaux. Par conséquent, aux fins de la présente étude qui ne porte pas sur le chômage réel mais plutôt sur les changements proportionnels du chômage et les comparaisons relatives entre les diverses régions de marchés du travail, les données statistiques du SNP sont utiles lorsqu'il s'agit d'analyser la situation du chômage local.

Le chiffre exact des inscriptions mensuelles au SNP, qui a été converti en pourcentage du nombre des salariés, a ensuite été exprimé comme moyenne annuelle pour la période de 1953-1959 et cette méthode a été suivie dans 109 des marchés locaux du travail; la région de Kitimat n'entre pas dans ce calcul, vu qu'elle n'a été formée que depuis ces dernières années. La moyenne annuelle des sept années d'inscriptions de salariés est donnée sur la carte n° 1 qui est jointe à l'étude détaillée comprise dans le présent rapport.

Le chiffre exact des inscriptions mensuelles au SNP, le chiffre qui a été converti en pourcentage du nombre des salariés, a été fixé pour les mois d'été, soit de mai à octobre, et pour les mois d'hiver, soit de novembre à avril, pour chaque marché local du travail pour cette même période de 1953 à 1959, et toutes les régions ont été placées, par ordre d'importance, dans l'une ou l'autre des catégories du marché du travail. La moyenne des mois d'hiver, répartie sur six ans, est indiquée sur la carte n° 2 qui est ajoutée à l'étude détaillée jointe en appendice au présent rapport.

Le graphique n° 1 indique, d'une façon générale, l'influence que les variations saisonnières imposent au rythme des inscriptions; il révèle la moyenne des inscriptions mensuelles en pourcentage du nombre des salariés pour les mois d'été des années 1953 à 1959 et pour les mois d'hiver des années 1953, 1954, 1958 et 1959.

Graphique N° 1

RÉGIONS DU MARCHÉ DU TRAVAIL – MOYENNE DES INSCRIPTIONS MENSUELLES EN POURCENTAGE DU NOMBRE DES SALARIÉS ÉTÉS (MAI-OCTOBRE) 1953 - 1959 – HIVERS (NOVEMBRE-AVRIL) 1953/54 – 1958/59

(Clé des symboles – ▲ Régions métropolitaines ● Régions fortement industrialisées ■ Régions d'agriculture massive ♦ Régions de moindre importance)

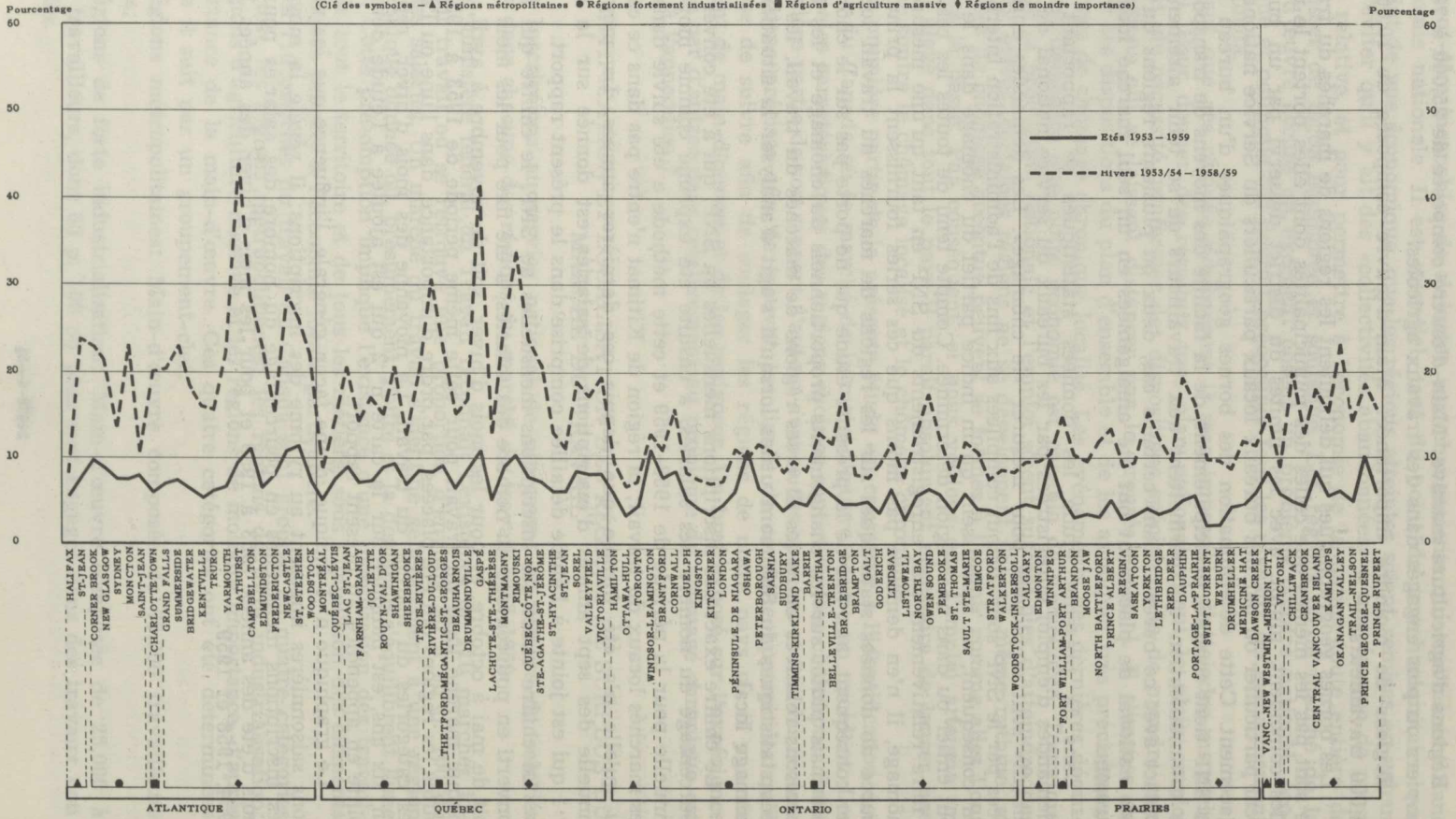

b) Critères statistiques et sélection des régions de surplus du marché du travail:

Il n'est pas facile de définir de façon précise la statistique ou autre critère qui permettrait de sélectionner ces régions. Le critère le plus couramment employé révèle que le chômage est «considérable» et «persistant», dans une région donnée, lorsqu'il dépasse le niveau national établi sur une longue période de temps. Les termes «considérable» et «persistant» posent eux-mêmes une certaine difficulté d'interprétation. Le chômage local est particulièrement difficile à évaluer au Canada, du fait des variations saisonnières qui s'y produisent. Ce facteur, à lui seul, rend très difficiles l'identification et la sélection des régions du marché du travail qui sont éprouvées par un chômage chronique, au regard de celles où le chômage saisonnier est habituellement de nature grave. Nous avons donc décidé de tenir compte de la proportion des chômeurs au regard du nombre des salariés, dans une région de marché du travail, et d'appliquer les moyennes obtenues pour les mois d'été, soit de mai à octobre, puisque, pendant cette période, le chômage dû aux variations saisonnières disparaît pratiquement ou n'a plus, du moins, qu'une importance très minime. Les régions de surplus du marché du travail ne sont reconnues comme telles que si elles accusent une proportion considérable de salariés en chômage, au cours de l'intervalle de prospérité qui sépare deux récessions économiques. Dans la présente étude on a procédé à l'examen d'une période de sept années, soit de 1953 à 1959.

Il est impossible, même en faisant la part du chômage de nature à la fois cyclique et saisonnière, de faire uneestimation précise du nombre réel des travailleurs frappés de chômage chronique, pour toute période donnée, vu l'existence d'un autre genre de chômage dû celui-là, à des désaccords entre le patronat et la main-d'œuvre. Cependant, la principale caractéristique des régions de surplus du marché du travail réside dans le fait qu'elle révèle, au cours des mois d'été, un pourcentage élevé de travailleurs inscrits, bien au-delà du niveau national normal, même pendant l'ère de prospérité d'un cycle économique. Il faut admettre qu'une partie des inscriptions des mois d'été concerne des étudiants qui ne font pas partie du groupe des travailleurs salariés. Cependant, on peut oublier ce facteur, dans la définition d'un critère statistique, puisqu'il se présente dans toutes les régions du marché du travail et qu'il influence autant la moyenne nationale que celle des marchés locaux du travail. Il est permis de soutenir que le niveau atteint par le chômage n'indique pas, de façon absolue, l'envergure de l'affaissement économique des régions sélectionnées puisqu'une sous-utilisation de la main-d'œuvre peut exister dans certaines sans que ce facteur soit reflété dans le nombre total des chômeurs. Il est bien possible que certains individus, qui se tiennent à l'écart de la force ouvrière, se chercheraient du travail et en accepteraient si les conditions du chômage étaient moins graves. Il est admis que les seules données sur le chômage ne peuvent présenter une image juste de toute l'envergure de l'affaissement économique, vu qu'il peut se manifester aussi une sous-utilisation de la main-d'œuvre, dans le cas, par exemple, d'un emploi qui dure moins d'une pleine semaine de travail, dans les régions de surplus du marché du travail.

En plus de l'élément que constitue le chômage, d'autres facteurs entrent en ligne de compte dans l'identification et la sélection des régions éprouvées, par exemple, le niveau du revenu personnel par tête, le niveau de production, etc. Il est possible qu'une certaine région atteigne un niveau élevé de chômage et que, en même temps, les salaires et le revenu personnels y restent relativement élevés. Ces facteurs qualitatifs ont leur importance dans l'identification et l'évaluation des régions de marché local du travail.

TABLEAU I

CRITÈRES STATISTIQUES ÉTABLIS POUR LA CLASSIFICATION DES RÉGIONS DU MARCHÉ DU TRAVAIL, 1953-1959

PROPORTION: MOYENNE DES INSCRIPTIONS MENSUELLES CONVERTIE EN POURCENTAGE DU NOMBRE DES SALARIÉS

Catégories du marché du travail	Régions de surplus du marché du travail			Régions-problèmes du marché du travail	Régions normales du marché du travail
	Mois d'été (mai-octobre)	Année civile	Mois d'hiver (novembre-avril)	Mois d'été (mai-octobre)	Mois d'été (mai-octobre)
Régions métropolitaines.	25 p. 100 au-dessus de la moyenne nationale de la proportion mensuelle pour 7 ans (7.5 p. 100 et plus)	Proportion mensuelle se maintenant avec constance, sur toute l'année, au-dessus de la moyenne nationale de la proportion mensuelle pour chaque année et accusant, pour les 3 dernières années, un surplus de 30 p. 100, environ, sur le taux national	Proportion dépassant celle de la moyenne mensuelle nationale pour 6 ans et bien au-dessus du taux national pour les 3 dernières années	Au-dessus de 6 p. 100 et jusqu'à 7.5 p. 100	Au-dessous de la proportion de la moyenne mensuelle nationale soit moins de 6 p. 100
Régions fortement industrialisées.	30 p. 100 au-dessus de la moyenne nationale de la proportion mensuelle pour 7 ans (9 p. 100 et plus)	Proportion mensuelle se maintenant avec constance, sur toute l'année, au-dessus de la proportion de la moyenne nationale mensuelle pour toute l'année	Proportion dépassant celle de la moyenne nationale mensuelle pour 6 ans	Au-dessus de 7 p. 100 jusqu'à 9 p. 100	Au-dessous de la proportion de la moyenne mensuelle nationale pour 7 ans, soit moins de 7 p. 100
Régions d'agriculture massive.	50 p. 100 de la moyenne nationale de la proportion mensuelle pour 7 ans (7.4 p. 100 et plus)	Proportion mensuelle se maintenant avec constance, sur toute l'année, au-dessus de la proportion mensuelle nationale pour chaque année	50 p. 100 au-dessus de la proportion de la moyenne mensuelle nationale pour 6 ans	Au-dessus de 4.9 p. 100 et jusqu'à 7.4 p. 100	Au-dessous de la proportion de la moyenne mensuelle nationale pour 7 ans, soit moins de 4.9 p. 100
Régions d'importance moindre.	50 p. 100 de la moyenne nationale de la proportion mensuelle pour 7 ans (8.7 p. 100 et plus)	Proportion mensuelle se maintenant avec constance, sur toute l'année, au-dessus de la proportion mensuelle nationale pour chaque année	30 p. 100 au-dessus de la proportion de la moyenne mensuelle nationale pour 6 ans	Au-dessus de 5.8 p. 100 et jusqu'à 8.7 p. 100	Au-dessous de la proportion de la moyenne mensuelle nationale pour 7 ans, soit moins de 5.8 p. 100

La présente enquête, qui porte sur les régions de surplus de main-d'œuvre choisies principalement, mais non exclusivement, au regard d'un ensemble quantitatif de critères. Vu l'absence d'homogénéité qui caractérise la structure industrielle des régions de marché local du travail, comme aussi celle qui distingue les unes des autres les quatre catégories différentes des marchés, on a appliqué une série différente de critères à chaque groupe du marché du travail. Dans le but d'identifier les régions de surplus de main-d'œuvre, les régions-problèmes et les régions normales, les critères statistiques énumérés au tableau I ont servi à la présente étude. Ils ont été établis d'après la moyenne mensuelle des inscriptions convertie en pourcentage du nombre des salariés.

Le principal critère qui a servi à la sélection des régions de surplus du marché du travail et celui de la proportion de la moyenne mensuelle des inscriptions pendant sept ans, au cours des mois d'été (mai-octobre); les proportions équivalentes établies pour l'année civile et les mois d'hiver ne servent qu'à titre de critères secondaires. Dans certains cas, cependant, même si le critère statistique place une région de marché du travail dans la catégorie des régions de surplus, il a été décidé de la classer plutôt comme région-problème (autrement dit, une région dont il n'est pas nécessaire de s'occuper immédiatement) vu que le chômage saisonnier s'y manifeste plutôt pendant les mois d'été que pendant les mois d'hiver; c'est, entre autres, le cas de la région d'Oshawa.

Le tableau II donne le détail de la sélection des régions de surplus dans chacune des catégories du marché du travail. Il présente la moyenne, pour sept ans, des inscriptions mensuelles et le pourcentage des inscriptions de salariés au cours des mois d'été; celle des inscriptions d'une année civile ainsi que la moyenne, pour six ans des inscriptions mensuelles et du pourcentage des inscriptions de salariés au cours des mois d'hiver:

TABLEAU II

RÉGIONS SÉLECTIONNÉES COMME RÉGIONS DE SURPLUS DU MARCHÉ DU TRAVAIL 1953-1959

Catégories des régions de marché du travail	Mois d'été (mai-octobre)		Année civile		Mois d'hiver (novembre-avril)	
	Moyenne mensuelle des inscriptions, 1953-1959	Moyenne mensuelle des inscriptions en pourcentage du nombre des criptions, salariés, 1953-1959	Moyenne mensuelle des inscriptioins, criptions, 1953-1959	Moyenne mensuelle des inscriptions en pourcentage du nombre des salariés, 1953-1959	Moyenne mensuelle des inscriptions, 1953-1954 1958-1959	Moyenne mensuelle des inscriptions en pourcentage du nombre des salariés 1953-1954 1958-1959
	'000	%	'000	%	'000	%
Régions métropolitaines						
Windsor-Leamington	8.9	10.9	9.5	11.5	10.6	12.8
Vancouver-New Westminster-Mission City	20.3	8.4	27.8	11.6	35.9	15.1
St-Jean	4.6	7.7	9.1	15.3	14.1	23.9
Moyenne nationale	...	6.0	...	8.5	....	11.4
Régions fortement industrialisées						
Corner Brook	1.8	9.8	2.9	15.6	4.3	23.0
Shawinigan Falls	2,2	9.4	3.4	14.7	4.7	20.6
Lac St-Jean	4.9	9.1	7.8	14.7	4.7	20.6
Rouyn-Val-d'Or	3.0	9.1	3.8	14.7	4.8	15.0
New Glascow	1.6	9.0	2.5	14.6	3.6	21.3
Cornwall	1.7	8.6	2.4	11.9	3.2	15.8
Moyenne nationa'e	....	7.0	....	0.1	....	13.7
Régions d'agriculture massive						
Thetford-Mégantic-St-Georges	2.5	9.3	4.2	15.6	6.1	22.5
Rivière-du-Loup	1.4	8.5	0.1	19.0	5.0	30.5
Moyenne nationale	....	4.9	....	9.2	....	14.0
Régions d'importance moindre						
St-Stephen	0.8	11.4	1.3	18.6	1.8	26.2
Campbellton	0.9	11.1	1.6	19.4	2.3	28.3
Gaspé	2.9	10.7	7.0	25.2	11.5	41.3
Newcastle	1.1	10.7	1.9	19.2	2.8	28.9
Rimouski	1.3	10.4	2.7	21.9	4.2	33.7
Bathurst	1.0	9.5	2.7	25.8	4.6	43.9
Montmagny	0.7	9.0	1.4	16.5	2.1	24.9
Moyenne nationale	....	5.8	....	11.4	....	17.0

Sur les 12 régions métropolitaines j'ai choisi trois régions de surplus du marché du travail, savoir, celles de Windsor-Leamington, Vancouver-New Westminster-Mission City et Saint-Jean, Terre-Neuve. Sur 26 régions industrielles importantes j'ai choisi six, soit, Corner Brook, Shawinigan Falls, Lac St-Jean, Rouyn-Val d'Or, New Glasgow et Cornwall. Sur 14 régions agricoles importantes j'ai choisi deux, Thetford-Mégantic-St-Georges et Rivière-du-Loup, et sur 57 régions d'importance moindre j'ai choisi sept. La carte 3 ci-jointe montre les régions de surplus du marché du travail, les régions-problèmes et les régions où le marché du travail est normal. On notera que les régions où la main-d'œuvre est en surplus, indiquée en couleur foncée, se trouve surtout dans les Maritimes et au Québec.

c) Classification par le ministère du travail, des régions du marché du travail, 1953-1959:

La classification, par le ministère du travail, des régions du marché du travail, pour la période 1953-1959, a été étudiée au regard des renseignements mensuels publiés dans la *Gazette du travail*. Les inscriptions enregistrées dans les régions locales du marché du travail ont été exprimées en pourcentage du nombre estimatif des salariés, pour chaque région. Les proportions de tous les marchés du travail sont ensuite classées au regard des emplois disponibles et selon les critères statistiques et autres renseignements, en quatre groupes distincts énumérés comme il suit: pénurie de main-d'œuvre; équilibre de l'offre et de la demande; surplus considérable de main-d'œuvre; surplus modéré de main-d'œuvre. Le but de cette classification explique comme il suit: pour apporter une compréhension plus juste des variations actuelles qui caractérisent les conditions locales d'embauchage, tant dans chaque région que d'une région à l'autre, comme aussi au sein même de chaque région locale du marché du travail; pour illustrer d'une façon précise les changements qui transforment sans cesse les tendances de l'économie et de l'emploi, tant dans le pays entier que sur le marché local du travail; pour évaluer les facteurs qui causent une pénurie ou un surplus de main-d'œuvre au niveau du marché local du travail et pour déterminer la nature permanente ou temporaire de ces facteurs; enfin, pour démontrer l'influence qu'exercent les variations saisonnières sur l'embauchage et le chômage tant dans les régions de marché local du travail que dans l'ensemble de toutes les régions du pays.

Les critères statistiques sur lesquels ce système de classification est fondé se retrouvent au tableau III. Je me suis occupé avant tout de classer les régions de surplus considérable et de surplus modéré de main-d'œuvre.

TABLEAU III

ÉVALUATION PROPORTIONNELLE, EN POURCENTAGE DU NOMBRE DE SALARIÉS, DE LA CLASSIFICATION PAR LE SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT DES INSCRIPTIONS ENREGISTRÉES DANS LES RÉGIONS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Groupements	Catégories des régions du marché du travail			
	Métropolitains	Fortement industrialisés	Agriculture massive	D'importance moindre
1. Surplus considérable de main-d'œuvre	10.0 (positif	12.0 positif	14.0 positif	14.0 positif
2. Surplus modéré de main-d'œuvre	1.0–9.9	6.0–11.9	7.0–13.9	7.0–13.9
3. Équilibre de l'offre et de la demande	2.5–5.9	2.5–5.9	2.0–6.9	2.0–6.9
4. Pénurie de main-d'œuvre	0.0–2.4	0.0–2.4	0.0–1.9	0.0–1.9

J'ai classé, comme région de surplus considérable de main-d'œuvre, les marchés du travail où, actuellement ou pour un avenir immédiat, l'offre excède la demande dans la plupart des emplois importants. Les régions de surplus modéré de main-d'œuvre sont celles où, actuellement ou pour un avenir immédiat, l'offre excède la demande dans la moitié, environ, des emplois importants. Les régions où l'offre et la demande s'équilibrent sont celles où, actuellement ou pour un avenir immédiat, l'offre et la demande s'équivalent dans les emplois importants. Enfin, les régions de pénurie de main-d'œuvre comprennent les marchés du travail où, actuellement ou pour un avenir immédiat, la demande excède l'offre dans la plupart des emplois importants.

Dans sa classification des régions de marchés locaux du travail, le ministère du travail ne s'en est pas tenu aux seuls critères statistiques; il a aussi tenu compte des renseignements recueillis à des sources variées sur les conditions du marché du travail, à savoir: les rapports mensuels des bureaux locaux du SNP; les rapports spéciaux des représentants itinérants du ministère fédéral du travail dans l'Ontario et le Québec; les rapports statistiques du bureau fédéral de la statistique ainsi que les renseignements supplémentaires obtenus des différents ministères fédéraux et des autorités provinciales et municipales.

Le tableau IV illustre la répartition de la classification mensuelle, par le ministère du travail, des surplus considérables et des surplus modérés des régions sélectionnées comme régions de surplus pour la période 1953-1959.

TABLEAU IV

RÉPARTITION DES CHIFFRES MENSUELS DES SURPLUS CONSIDÉRABLES ET DES SURPLUS MODÉRÉS—CLASSIFICATION DU MINISTÈRE DU TRAVAIL 1953-1959

Catégories des régions de marché du travail	Mois d'été (mai-octobre)					
	Total des mois marquant un surplus considérable de main-d'œuvre	Total des mois marquant un surplus considérable de main-d'œuvre en pourcentage du total des mois d'été	Total des mois marquant un surplus modéré de main-d'œuvre	Total des mois marquant un surplus modéré de main-d'œuvre en pourcentage du total des mois d'été	Total des mois marquant un surplus considérable et un surplus modéré de main-d'œuvre	Total des mois marquant un surplus considérable et un surplus modéré de main-d'œuvre en pourcentage du total des mois d'été
		%		%		%
Régions métropolitaines						
Windsor—Leamington	20	47.6	14	33.3	34	80.9
Vancouver—New Westminster —Mission City	2	4.8	29	69.0	31	73.8
St-Jean	5	11.9	16	38.1	21	50.0
Régions fortement industrialisées						
Corner Brook	9	21.4	18	42.8	27	64.2
Shawinigan Falls	5	11.9	33	78.6	38	90.5
Lac St-Jean	4	9.5	28	66.7	32	76.2
Rouyn—Val-d'Or	8	19.1	24	57.1	32	76.2
New Glasgow	5	11.9	29	69.0	34	80.9
Cornwall	5	11.9	29	69.0	34	80.9
Régions d'agriculture massive						
Thetford—Mégantic—St-Georges	3	7.1	21	50.0	24	57.1
Rivière-du-Loup	7	16.7	7	16.7	14	33.4
Régions d'importance moindre						
St-Stephen	8	19.1	23	54.7	31	73.8
Campbellton	8	19.1	20	47.6	28	66.7
Gaspé	8	19.1	20	47.6	28	66.7
Newcastle	9	7.1	33	78.6	36	85.7
Rimouski	8	19.1	18	42.8	26	61.9
Bathurst	5	11.9	17	40.5	22	52.4
Montmagny	5	11.9	15	35.7	20	47.6

SOURCE: «Gazette du travail», ministère du Travail, 1953-1959.

TABLEAU IV (suite)

RÉPARTITION DES CHIFFRES MENSUELS DES SURPLUS CONSIDÉRABLES ET DES SURPLUS MODÉRÉS—CLASSIFICATION DU MINISTÈRE DU TRAVAIL 1953-1959

Catégories des régions de marché du travail	Années civiles					
	Total des mois marquant un surplus considérable de main-d'œuvre	Total des mois marquant un surplus considérable de main-d'œuvre en pourcentage du total des mois d'été	Total des mois marquant un surplus modéré de main-d'œuvre	Total des mois marquant un surplus modéré de main-d'œuvre en pourcentage du total des mois d'été	Total des mois marquant un surplus considérable et un surplus modéré de main-d'œuvre	Total des mois marquant un surplus considérable et un surplus modéré de main-d'œuvre en pourcentage du total des mois d'été
		%		%		%
Régions métropolitaines						
Windsor—Leamington	43	51.2	29	34.5	72	85.7
Vancouver—New Westminster—Mission City	30	35.7	43	51.2	73	86.9
St-Jean	42	50.0	21	25.0	63	75.0
Régions fortement industrialisées						
Corner Brook	43	51.2	26	31.0	69	82.2
Shawinigan Falls	43	51.2	37	44.0	80	95.2
Lac St-Jean	37	44.0	36	42.9	73	86.9
Rouyn—Val-d'Or	33	39.3	40	47.6	73	86.9
New Glasgow	43	51.2	33	39.3	76	90.5
Cornwall	36	42.9	40	47.6	76	90.5
Régions d'agriculture massive						
Thetford—Mégantic—St-Georges	33	39.3	32	98.1	65	77.4
Rivière-du-Loup	42	50.0	12	14.3	54	64.3
Régions d'importance moindre						
St-Stephen	48	57.1	25	29.8	73	86.9
Campbellton	42	50.0	28	33.3	70	83.3
Gaspé	45	53.6	24	28.6	69	82.2
Newcastle	41	48.8	37	44.0	78	92.8
Rimouski	45	53.6	22	26.2	67	79.8
Bathurst	43	51.2	21	25.0	64	76.2
Montmagny	40	47.6	22	26.2	62	73.8

SOURCE: «Gazette du travail», ministère du Travail, 1953-1959.

TABLEAU IV (fin)

RÉPARTITION DES CHIFFRES MENSUELS DES SURPLUS CONSIDÉRABLES ET DES SURPLUS MODÉRÉS—CLASSIFICATION DU MINISTÈRE DU TRAVAIL 1953-1959

Catégories des régions de marché du travail	Mois d'hiver (novembre-avril)					
	Total des mois marquant un surplus considérable de main-d'œuvre	Total des mois marquant un surplus considérable de main-d'œuvre en pourcentage du total des mois d'été	Total des mois marquant un surplus modéré de main-d'œuvre	Total des mois marquant un surplus modéré de main-d'œuvre en pourcentage du total des mois d'été	Total des mois marquant un surplus considérable et un surplus modéré de main-d'œuvre	Total des mois marquant un surplus considérable et un surplus modéré de main-d'œuvre en pourcentage du total des mois d'été
		%		%		%
Régions métropolitaines						
Windsor—Leamington	21	58.4	13	36.1	34	94.5
Vancouver—New Westminster —Mission City	24	66.7	12	33.3	36	100.0
St-Jean	32	88.9	4	11.1	36	100.0
Régions fortement industrialisées						
Corner Brook	30	83.3	6	16.7	36	100.0
Shawinigan Falls	33	91.7	3	8.3	36	100.0
Lac St-Jean	28	77.8	7	19.4	35	97.2
Rouyn—Val-d'Or	31	58.3	14	98.9	35	97.2
New Glasgow	33	91.7	3	8.3	36	100.0
Cornwall	28	77.8	8	22.2	36	100.0
Régions d'agriculture massive						
Thetford—Mégantic—St-Georges	26	72.2	9	25.0	35	97.2
Rivière-du-Loup	30	83.4	4	11.1	34	94.5
Régions d'importance moindre						
St-Stephen	34	94.5	2	5.5	36	100.0
Campbellton	30	83.3	6	16.7	36	100.0
Gaspé	32	88.9	3	8.3	35	97.2
Newcastle	33	91.7	3	8.3	36	100.0
Rimouski	32	88.9	3	8.3	35	97.2
Bathurst	33	91.7	3	8.3	36	100.0
Montmagny	30	83.3	6	16.7	36	100.0

SOURCE: «Gazette du travail», ministère du Travail, 1953-1959.

Il est impossible d'attribuer uniquement au chômage des périodes de récession et de déclin général d'activité économique la fréquence qui ramène constamment les régions indiquées au précédent tableau dans la classe des régions de surplus considérables ou de surplus modérés, même si cette fréquence augmente encore plus dans les années de récession. Il semble aussi que, dans ces régions, le chômage se prolonge au-delà des périodes de récession. Ces zones de surplus considérables et de surplus modérés continuent d'exister, même quand l'ensemble du pays connaît une ère de prospérité et quand la plupart des autres régions du marché du travail accusent une accélération dans les domaines de l'embauchage et de l'activité économique.

Des régions métropolitaines, il est à remarquer que seule la région de Saint-Jean s'est classée dans les régions de surplus considérables ou de surplus modérés pendant la moitié de la période des 42 mois d'été des années 1953-1959. En outre et pendant la même période, cette région est demeurée, pour tous les mois d'hiver, dans la classe des régions de surplus considérables ou de

surplus modérés, en accusant un surplus considérable pendant près de 90 p. 100 de la période des mois d'hiver. Les deux autres régions métropolitaines, Windsor-Leamington et Vancouver-New Westminster-Mission City, qui sont classées comme régions de surplus du marché du travail, ont accusé des surplus considérables ou des surplus modérés pendant les trois quarts de la période des mois d'été et la région de Vancouver souffre d'un chômage hibernal très grave.

Dans les régions fortement industrialisées, presque toutes les régions sélectionnées ont accusé des surplus considérables ou des surplus modérés pendant les trois quarts de la période des mois d'hiver et elles ont presque toutes marqué un chômage hibernal grave ou modéré.

Pour des raisons qui s'expliquent facilement, les régions d'agriculture massive ont enregistré des fréquences relativement faibles de surplus considérables et de surplus modérés pendant les mois d'été mais les deux régions sélectionnées ont accusé un surplus considérable de main-d'œuvre pendant la période hibernale.

Les régions de moindre importance du marché du travail ont toutes enregistré des surplus considérables ou des surplus modérés, soit pour la moitié, soit pour les trois quarts de la période des mois d'été; presque toutes ont marqué des surplus considérables ou des surplus modérés de main-d'œuvre au cours des mois d'hiver.

L'analyse ci-dessus, qui fait une répartition mensuelle des régions de surplus considérables et de surplus modérés d'après la classification du ministère du travail pour les années à l'étude, confirme nos conclusions antérieures quant à la gravité du chômage dans les régions qui ont été sélectionnées comme régions de surplus de main-d'œuvre. Selon moi, ceci constitue un aveu officiel, de la part du gouvernement, de l'existence de ces régions de surplus de main-d'œuvre du marché du travail du Canada.

III QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DES RÉGIONS DE SURPLUS DU MARCHÉ DU TRAVAIL SÉLECTIONNÉ

Aux fins de la présente étude nous avons analysé chaque région de surplus du marché du travail d'après les inscriptions au SNP, et selon l'occupation et le sexe, pour les mois d'été (de mai à octobre) des années 1953, 1955 et 1957-1959 et pour les mois d'hiver (de novembre à avril) des années 1952-1953, 1955-1956 et 1956-1957-1958-1959. Nous avons calculé la moyenne mensuelle, pour cinq ans, de chacune de ces périodes et le nombre exact de chômeurs inscrits, selon l'occupation et le sexe, ont été exprimés en pourcentage du nombre total d'inscriptions. Nous avons également étudié les renseignements trimestriels sur la répartition des groupes d'âge des chômeurs inscrits, hommes et femmes, de chaque région de surplus du marché du travail. L'analyse de la répartition des groupes d'âge porte sur les années 1955-1959. Dans la présente étude nous nous sommes fondés sur la durée des inscriptions au dossier actif du bureau local du SNP pour mesurer la durée de la période de chômage. La durée moyenne des inscriptions mensuelles, mesurée en semaines, de tous les réclamants et des chômeurs réclamant 13 semaines et plus de prestations, a été calculée pour chaque région de surplus du marché du travail. Cette analyse porte sur la période de 1955-1959 et elle est faite tant pour les hommes que pour les femmes. La durée des prestations inscrite au registre de chômage témoigne du nombre de semaines accumulées au cours desquelles un réclamant s'est présenté au bureau local du Service national de placement afin de justifier de son état de chômage durant la période faisant l'objet d'une réclamation. Le dénombrement de tous les réclamants (réguliers et saisonniers) inscrits comme chômeurs dans le dossier des demandes en cours à la fermeture des bureaux au dernier jour de travail du mois peut donc être considéré comme une sorte

de mesure approximative du chômage enregistré chez les personnes assurées à un moment donné. La Loi sur l'assurance-chômage touche quelque 85 à 90 p. 100 de tous les travailleurs rémunérés dans des entreprises non agricoles au Canada. Lorsqu'un réclamant établit une période de prestations, le total de ses attributions est calculé d'après ses antécédents professionnels au cours des deux dernières années (ou, s'il bénéficiait d'une période antérieure de prestations dans ces deux années, alors le calcul se ferait à compter du commencement de cette période de prestations, ou d'un an, en prenant celle des deux périodes qui est la plus longue). Aussi peut-on dire que la durée établie d'un réclamant est en fonction de son emploi assurable antérieur.

Une analyse détaillée des inscriptions, selon les occupations et le sexe, le groupe d'âges des postulants non placés et de la durée de la période de prestations des réclamants inscrits au registre de chômage dans le dossier des demandes en cours dans les dix-huit zones de marché de main-d'œuvre excédentaire invite aux conclusions générales suivantes:

a) Les inscriptions des femmes aux bureaux du Service national de placement durant les mois d'été de 1953, 1955 et 1957-1959 ont constitué la proportion la plus élevée dans le total enregistré pour les zones métropolitaines de marché de main-d'œuvre excédentaire, Saint-Jean non compris. Une moyenne établie sur cinq ans des inscriptions mensuelles des femmes et exprimée en pourcentage du total des inscriptions de chaque mois a donné les chiffres suivants: 22.6 dans les zones métropolitaines de marché de main-d'œuvre excédentaire; 18.9 dans les grandes zones industrielles de marché de main-d'œuvre excédentaire; 16.9 et 18.4 dans les petites et les grandes zones agricoles de marché de main-d'œuvre excédentaire respectivement. Dans ces deux dernières, à cause du peu de variétés que montrent les industries, les possibilités d'emploi sont plus rares pour les femmes, ce qui encourage moins celles-ci à s'inscrire.

b) Les inscriptions des travailleurs non spécialisés ont constitué une proportion plus élevée du total mensuel dans les zones métropolitaines et les grandes zones industrielles de marché de main-d'œuvre excédentaire que dans les deux autres catégories. Une moyenne établie sur cinq ans des inscriptions mensuelles des hommes classés comme travailleurs non spécialisés a constitué 36.0 p. 100 du total mensuel durant les saisons d'été dans les zones métropolitaines de marché de main-d'œuvre excédentaire. Les pourcentages correspondants pour les autres groupes de marchés de main-d'œuvre s'établissaient ainsi qu'il suit: grandes zones industrielles de marché de main-d'œuvre excédentaire, 34.7; petites zones de marché de main-d'œuvre excédentaire, 32.1; et grandes zones agricoles de marché de main-d'œuvre excédentaire, 29.7. Ces proportions sont relativement élevées parce que les travailleurs non spécialisés sont plus sujets à des congédiements, et ce sont eux aussi qui habituellement demeurent en chômage plus longtemps que les gens spécialisés. Ces faits et ces chiffres attestent d'un besoin réel d'installations, de formation et de rééducation et d'assistance à l'endroit des travailleurs non spécialisés dans les zones de marché de main-d'œuvre excédentaire qui font l'objet de la présente étude.

Les pourcentages correspondants des inscriptions des femmes non spécialisées étaient beaucoup moindres dans les quatre groupes de zones de marché de main-d'œuvre excédentaire. Ils s'établissaient ainsi qu'il suit: zones métropolitaines, 15.8; petites zones, 13.9; grandes zones agricoles, 10.6; grandes zones industrielles, 9.3. Les proportions susmentionnées varient beaucoup d'une zone de marché de main-d'œuvre à l'autre dans chacun de ces groupes.

c) Chez les hommes de la région de Windsor-Leamington la plus forte concentration des inscriptions au cours des mois d'été a été enregistrée dans l'industrie manufacturière du matériel de transport, ce qui témoigne des effets de l'automatisation. Le nombre a aussi été élevé dans les emplois se rattachant au travail sur métaux, à la construction, aux services, au transport, aux fonctions de commis aux écritures et à d'autres occupations semblables. Dans les zones de marché de main-d'œuvre de Vancouver et de Saint-Jean, le chômage, au cours des mois d'été a également été considérable dans d'autres domaines, outre ceux qui sont mentionnés ci-dessus, à savoir dans les entreprises de bois de construction et de produits du bois. Relativement aux grandes zones industrielles de marché de main-d'œuvre excédentaire, dans les principales catégories professionnelles qui ont enregistré les inscriptions masculines les plus nombreuses mentionnons les entreprises de construction, de bois et de produits du bois, de transport, de travail sur métaux, de services, d'exploitation houillère et de textiles. Dans les grandes zones agricoles de marché de main-d'œuvre excédentaire, ce sont encore les industries de bois de construction et de produits du bois, de construction, de transport et de services qui ont été responsables du volume élevé de chômage chronique dans ces régions. Dans les petites zones de marché de main-d'œuvre excédentaire, c'est dans les quatre industries susmentionnées ainsi que dans celles des pêches, des aliments et des produits du tabac qu'ont été enregistrées le plus grand nombre d'inscriptions d'hommes durant les mois d'été.

Il semblerait donc que le chômage chronique serait attribuable soit à des changements technologiques survenus dans certaines industries comme celles de la fabrication des automobiles soit à l'évolution ou de la demande de certains produits comme le charbon et les textiles, ou des industries d'une nature hautement saisonnière qui enregistrent un taux élevé de chômage en hiver. Évidemment, ces dernières industries, les industries saisonnières, ne sont pas en mesure d'absorber une réserve de main-d'œuvre dans les zones de marché de main-d'œuvre excédentaire même au temps où leur activité est la plus grande, c'est-à-dire en été. Il semblerait aussi que le peu de variétés que montrent les industries, surtout dans les petites et les grandes zones agricoles de marché de main-d'œuvre excédentaire, ainsi que la trop grande dépendance qui en a résulté vis-à-vis les industries primaires comme sources d'emploi pour les hommes, aient été les causes du chômage localisé et persistant qui existe dans les zones de marché de main-d'œuvre faisant l'objet de la présente étude. Il s'ensuit donc que les dispositions prévues pour remédier à une telle situation dans ces zones exigeraient que l'on enquête sur les possibilités d'établir de nouvelles industries et de nouveaux commerces dont les offres seraient plus stables ou, advenant qu'il ne soit pas possible de faire une telle enquête, il faudrait donner de l'expansion aux cours de formation et de rééducation afin de faciliter le déplacement de la main-d'œuvre. Il semble que l'élaboration d'un programme économique qui viserait à stabiliser à l'année les emplois saisonniers, même si l'on réussissait à le mettre à exécution, aurait probablement comme résultat d'augmenter les emplois en hiver sans diminuer pour autant le très grand nombre de chômeurs durant les saisons d'été dans la plupart des zones de marché de main-d'œuvre faisant l'objet de la présente étude. Une incidence élevée du chômage à

long terme des travailleurs dans les industries de construction et de bois même durant l'été témoigne d'un roulement imposant de la main-d'œuvre et de l'emploi irrégulier d'un grand nombre d'hommes non spécialisés.

d) La grande différence enregistrée entre les catégories professionnelles d'hommes et de femmes est due à la concentration relative des inscriptions féminines dans un nombre plutôt restreint d'occupations dans toutes les zones de marché de main-d'œuvre excédentaire qui font l'objet de la présente étude. Les principales catégories professionnelles dans lesquelles les femmes éprouvent des difficultés à se trouver des emplois comprennent le travail de commis aux écritures, les services, les ventes, les textiles, les aliments et les produits du tabac. Encore ici, le peu de variétés que font voir les industries dans la plupart des zones de marché de main-d'œuvre excédentaire explique la pénurie d'offres d'emploi pour un nombre toujours croissant de femmes dans l'effectif ouvrier; c'est là la raison du taux élevé d'inscriptions dans les quelques occupations et industries qui offrent des possibilités de travail pour les femmes. Dans les zones de marché de main-d'œuvre excédentaire, où certains hommes demeurent constamment en chômage, les femmes sont encouragées davantage à se chercher de l'emploi.

e) Un examen des données trimestrielles portant sur les groupes d'âges des postulants non placés au cours des mois d'été de 1955-1959 a révélé que le nombre des jeunes hommes de moins de vingt ans dans cette catégorie s'était élevé à 8.4 p. 100 de la moyenne totale s'appliquant aux zones métropolitaines de marché de main-d'œuvre excédentaire. Les chiffres correspondants à l'égard d'autres groupes de zones de marché s'établissaient ainsi qu'il suit: grandes zones industrielles 11.3 p. 100; grandes zones agricoles, 14.6 p. 100 et petites zones agricoles, 12.2 p. 100. Ces pourcentages étaient beaucoup plus élevés dans le cas des postulantes non placées. Ils enregistraient 18.6 p. 100 dans les zones métropolitaines, 28.0 p. 100 dans les grandes zones industrielles, 26.1 p. 100 et 23.0 p. 100 respectivement dans les grandes et petites zones agricoles.

Un chômage continu et prolongé peut poser un grave problème chez les jeunes travailleurs en tant que groupe si l'expérience de ceux-ci en se joignant à l'effectif ouvrier influe sur leur comportement au travail. De plus, les efforts que tentent les jeunes pour se trouver du travail augmentent les difficultés des gens «plus âgés» et continuellement en chômage à obtenir de l'emploi.

Peut-être la statistique ci-dessus au sujet des jeunes hommes en quête d'emploi est-elle un indice du nombre de cours de formation qu'il faut dans les zones de marché de main-d'œuvre excédentaire présentement mises à l'étude.

Le problème des travailleurs «plus âgés» dans le groupe d'âges variant de 45 à 64 ans est encore plus sérieux. Une moyenne établie sur cinq ans du nombre des postulants (hommes) non placés dans ce groupe d'âges par rapport au nombre total des hommes qui demandent un emploi a donné les chiffres suivants: 18.4 dans les zones métropolitaines de marché de main-d'œuvre excédentaire; 21.5 dans les grandes zones industrielles; 16.8 et 21.3 respectivement dans les grandes et les petites zones agricoles de marché de main-d'œuvre excédentaire. Ce sont ces groupes de travailleurs qui éprouvent le plus de difficultés à se retrouver de l'emploi et qui ont encore, pour la plupart, des responsabilités

familiales. Étant donné le nombre élevé des travailleurs «plus âgés» en quête d'emploi il y aurait aussi lieu de recommander la mise à exécution de vastes programmes de rééducation à leur intention dans les zones de marché de main-d'œuvre. Les pourcentages correspondants des postulantes non placées dans le même groupe d'âges, soit entre 45 et 64 ans, s'établissaient ainsi qu'il suit: zones métropolitaines, 16.3; grandes zones industrielles, 8.6; grandes zones agricoles, 4.8 et petites zones agricoles, 11.0.

La gravité du chômage se manifeste non seulement dans le nombre de personnes en chômage mais aussi dans sa durée. Dans la présente étude, la durée du chômage a été mesurée en tenant compte de la période durant laquelle a duré l'inscription en chômage des réclamants dans le dossier des demandes en cours pendant les mois d'été de 1955 à 1959. Il a été établi que dans la plupart des zones de marché de main-d'œuvre excédentaire un tiers environ des réclamants avaient été inscrits dans le dossier des demandes en cours pendant treize semaines et plus, et la moyenne sur cinq années d'inscriptions mensuelles dans ce groupe de réclamants a enregistré 22.0 semaines environ pendant les mois d'été.

Une moyenne de cinq ans de la totalité mensuelle des semaines des réclamants masculins qui avaient été inscrits comme chômeurs dans le dossier des demandes en cours pendant treize semaines et plus, exprimée en pourcentage du total mensuel des semaines de tous les réclamants masculins, s'est établie ainsi qu'il suit: 71.1 p. 100 dans les zones métropolitaines des marchés de main-d'œuvre excédentaire; 64.2 dans les grandes zones industrielles de marché de main-d'œuvre excédentaire; 63.5 et 65.2 respectivement dans les grandes et les petites zones agricoles de marché de main-d'œuvre excédentaire. Ces chiffres élevés témoignent d'un taux impressionnant de chômage continu et prolongé chez un tiers des réclamants masculins dans ces zones. Les chiffres correspondants pour les réclamantes de la même catégorie se sont établis ainsi qu'il suit: zones métropolitaines, 77.1 p. 100; grandes zones industrielles, 72.0 p. 100; grandes zones agricoles, 68.3 p. 100 et petites zones de marché de main-d'œuvre excédentaire, 70.5 p. 100.

IV RECOMMANDATIONS

Il a été démontré dans la présente étude, je crois, que les zones de marché de main-d'œuvre excédentaire ont à faire face à un chômage continu pour des raisons dont elles ne sont pas responsables et qui sont le prolongement indu de saisons, les changements technologiques, le manque de variété dans les industries, l'épuisement des ressources, l'évolution dans la demande des consommateurs et le reste. Aussi faut-il considérer comme d'ordre national le problème que pose le chômage localisé et chronique dans ces régions.

Le niveau d'emploi élevé qu'il est proposé d'atteindre sous réserve d'une stabilité relative des prix et d'un taux raisonnable d'expansion économique réclame l'établissement, sur le plan national au Canada, d'un programme économique qui prévoirait entre autres des mesures permettant d'orienter les zones dans la solution du problème du chômage hautement localisé. Un programme économique, arrêté sur le plan national, fait jouer un rôle important au gouvernement fédéral du Canada en ce que celui-ci le projette et le met à exécution en collaboration étroite avec les gouvernements provinciaux et municipaux les associations d'expansion locale, d'autres institutions publiques et privées de

même qu'avec des organismes vitalement intéressés au progrès économique des régions et des localités.

Les efforts tentés en vue d'en arriver à une expansion totale de l'économie du pays tout entier pour trouver une solution à long terme au problème du chômage chronique dans les zones de marché de main-d'œuvre excédentaire ne réussiront probablement pas sur le plan local, vu que ce genre de chômage, a-t-il été constaté, existe dans certaines zones particulières même en temps de prospérité. A vrai dire, il est plus probable, à moins que des mesures appropriées ne soient prises maintenant, que l'écart sur le plan local entre les possibilités d'emploi et l'offre de la main-d'œuvre s'accentuera davantage et que les foyers de chômage chronique et localisé augmenteront, même si nous réussissons à établir des programmes fiscaux et monétaires pour enrayer le chômage cyclique.

Il faut ne rien négliger, me semble-t-il, pour faire bénéficier une partie de notre effectif ouvrier des nouvelles spécialisations qui seront en demande à l'ère de l'automatisation, si nous voulons diminuer les déplacements de la main-d'œuvre et diversifier les économies locales afin de prévenir une autre poussée de chômage chronique et localisé.

Il deviendra aussi nécessaire d'établir un programme national qui favoriserait l'emplacement des industries à l'aide d'encouragements d'ordre fiscal et monétaire, de renseignements et de la création, sur le plan industriel, de l'ambiance moderne qu'il faut à l'entreprise privée. Une loi qui encouragerait l'établissement de nouvelles industries, de nouveaux commerces et de nouvelles entreprises, ainsi que l'expansion de ceux qui existent déjà dans les zones de marché de main-d'œuvre excédentaire s'impose manifestement. Ou, si sa mise en vigueur s'avérait peu économique, il faudrait voir à déplacer la main-d'œuvre de telles zones. Ces objectifs économiques ne peuvent être atteints que par la mise en œuvre d'un programme national par le gouvernement fédéral.

Les recommandations suivantes, d'ordre général et aucunement complètes, sont soumises à votre considération dans l'étude que vous faites pour trouver une solution à long terme au chômage localisé et chronique dont souffrent les zones de marché de main-d'œuvre excédentaire.

(i) Le Conseil national de la productivité que l'on vient d'établir devrait nommer immédiatement un Comité consultatif spécial d'expansion locale qui en ferait partie intégrante. Les organismes suivants devraient être représentés au sein du Comité précité: Le Congrès du Travail du Canada, la Fédération des maires et des municipalités du Canada, l'Association des manufacturiers canadiens, les conseils économiques régionaux, les associations d'expansion locale et les porte-parole de l'agriculture et du commerce. Le Comité devrait être chargé entre autres de recommander au gouvernement fédéral le programme économique qu'il conviendrait de mettre à exécution dans chacune des zones de marché de main-d'œuvre excédentaire, d'enquêter sur les effets exercés par les programmes d'automatisation et par les mesures fiscales, monétaires et économiques sur les économies locales et régionales en vue de proposer des changements là où ils sont à désirer et de prévenir de ce fait l'expansion des régions en détresse, d'établir un programme rationnel d'emplacement industriel et d'encourager l'organisation d'associations d'expansion régionale et locale, etc.

(ii) Le gouvernement fédéral du Canada devrait immédiatement établir une Commission d'expansion locale qui agirait en collaboration avec le ministère fédéral du Commerce et qui serait chargée de la mise à exécution d'un programme économique national dans les

zones de marché de main-d'œuvre excédentaire. Les fonctions particulières de la Commission d'expansion locale devraient comporter les tâches suivantes:

a) La Commission devrait être chargée de l'identification et de l'emplacement des zones de marché de main-d'œuvre excédentaire ainsi que de l'examen régulier des conditions courantes et futures de l'économie et de l'emploi, sur le plan local, des régions économiques et des zones de marchés de main-d'œuvre. La Commission devrait également étudier les causes du chômage chronique et localisé ainsi qu'évaluer les possibilités qu'offrent les programmes d'orientation économique des diverses régions.

b) La Commission d'expansion locale devrait être chargée de fournir l'aide technique requise par les associations d'expansion locale pour permettre aux collectivités souffrant de chômage continu de projeter leur expansion économique à long terme. Une telle aide technique, promptement et facilement accessible aux associations d'expansion locale, et approuvée officiellement par le Comité consultatif d'expansion locale devrait prévoir les services d'experts dans l'étude des marchés de la main-d'œuvre, du transport, de l'exploitation des ressources, de l'économique, de l'emplacement industriel, et le reste. Les spécialistes dans ces domaines pourraient faire partie du corps enseignant des universités et des collèges régionaux ainsi que des gouvernements fédéral et provinciaux. Le principal but du relevé technique serait d'évaluer les possibilités économiques des zones locales, leurs déficiences et les avantages de leur situation sur le plan industriel et cela dans l'intention d'attirer de nouvelles entreprises privées et publiques et de remettre en état les établissements industriels et commerciaux déjà existants.

c) La Commission d'expansion locale devrait avoir à sa disposition une Caisse d'expansion nationale de 50 millions de dollars que lui fournirait annuellement le gouvernement fédéral pour des subventions financières aux municipalités affligées de chômage chronique et cela en vue de contribuer aux efforts que feraient celles-ci pour améliorer les services d'utilité publique comme les routes, l'approvisionnement en électricité et en eau potable, les établissements commerciaux, le transport, les systèmes d'égouts et leur entretien, les emplacements industriels, les hôpitaux, les écoles, les centres récréatifs, et le reste, afin d'améliorer la situation de ces municipalités dans le domaine industriel. Il faudrait établir ce programme d'amélioration des aménagements publics en collaboration avec les gouvernements provinciaux concernés. La subvention fédérale devrait couvrir 50 p. 100 des dépenses encourues pour un projet approuvé. Les gouvernements provinciaux et municipaux devraient assumer le reste des frais.

d) La Commission d'expansion locale devrait, en collaboration avec la Commission d'assurance-chômage, être chargée de l'expansion des cours de formation professionnelle et de rééducation des travailleurs en chômage dans les zones de marché de main-d'œuvre excédentaire. Il faudrait s'efforcer aussi d'augmenter

les services d'orientation et de consultation offerts par les bureaux du Service national de placement à l'endroit particulièrement des jeunes débutants de l'effectif ouvrier et des travailleurs plus âgés. Le but d'une telle disposition serait d'adapter l'offre de la main-d'œuvre locale à la demande de travailleurs des entreprises nouvellement établies dans les zones de marché de main-d'œuvre excédentaire ou de faciliter le déplacement des travailleurs vers d'autres endroits industriels plus prospères.

Au cours de la période de formation et de rééducation les particuliers concernés devraient recevoir des prestations d'assurance-chômage et, dans le cas des chefs de famille, des montants supplémentaires jusqu'à concurrence d'un salaire moyen payé à une catégorie particulière de travailleurs. Une telle subvention devrait provenir de la Caisse d'expansion nationale. Dans le cas d'un déplacement de travailleurs il faudrait accorder à ceux-ci une allocation spéciale. Afin de compenser la perte encourue dans la vente d'une maison lorsqu'un travailleur déménage dans une autre région, le gouvernement fédéral, en collaboration avec les autorités municipales, devrait lancer un projet d'habitations à coût et à loyer modestes dans les centres d'établissement.

(iii) Les gouvernements fédéral et provinciaux mais non les autorités municipales devraient fournir des encouragements d'ordre fiscal sous forme de dépréciation accélérée et d'autres concessions tendant à encourager les industries et les commerces à s'établir dans les zones de marché de main-d'œuvre excédentaire et à donner de l'expansion aux entreprises déjà existantes dans ces régions. Il faudrait considérer de tels encouragements à titre de dispositions supplémentaires seulement.

(iv) La Banque d'expansion industrielle devrait étendre son champ d'activité en vue tout particulièrement de prévoir des intérêts à long terme et à taux peu élevés—quelque 2 p. 100 au-dessous du taux d'intérêt du marché, des emprunts aux sociétés privées et aux associations d'expansion locale qui permettraient à celles-ci d'établir et d'améliorer des entreprises commerciales, des usines et des centres industriels, et le reste, dans les zones de marché de main-d'œuvre excédentaire. Ces prêts devraient être garantis par le gouvernement fédéral qui subventionnerait aussi le taux d'intérêt.

Le but d'une telle assistance financière serait d'aider à l'établissement de nouvelles sociétés et à l'expansion de celles qui existent déjà dans les zones de marché de main-d'œuvre excédentaire.

(v) Le gouvernement fédéral, en collaboration avec les gouvernements provinciaux, devrait construire et mettre en service un plus grand nombre d'écoles professionnelles et techniques dans les provinces de Québec et des Maritimes où se trouvent la plupart des zones de marché de main-d'œuvre excédentaire.

(vi) La Société centrale d'hypothèques et de logement devrait accorder la priorité aux demandes de prêts reçues des zones de marché de main-d'œuvre excédentaire et des régions d'établissement.

(vii) Afin d'éviter toute concurrence dangereuse entre les diverses associations d'expansion locale, il faudrait établir des Conseils d'expansion régionale dans les provinces atlantiques et dans la province de Québec.

Le professeur JUDEK: Je désire vous remercier, monsieur le président.

Le sénateur CROLL: Monsieur le président, avant que le professeur s'en aille, je crois que le Comité tient à ce qu'il sache que nous lui sommes reconnaissants de l'étude très poussée et très soignée qu'il nous a présentée, en tant que citoyen, et que nous lui savons encore plus gré de s'être arrêté sur certains points qui n'avaient pas été soumis jusqu'ici au Comité. Ceux-ci seront étudiés et ce mémoire nous sera vraiment très utile.

Au nom du comité je vous remercie, monsieur le professeur Judek.

Le sénateur HORNER: Monsieur le président, c'est là un mémoire très, très long, qui renferme un grand nombre de propositions mais je ne puis voir comment se procurer l'argent pour mettre à exécution aucun des plans mentionnés dans votre mémoire, monsieur le professeur Judek. Vous n'avez aucunement parlé de la position que nous occupons sur les marchés mondiaux, en concurrence avec des gens dont les heures de travail sont plus nombreuses et dont les salaires sont moins élevés, des gens qui travaillent six et sept jours par semaine dans plusieurs cas, et qui produisent des articles qui doivent être vendus en concurrence avec les produits canadiens. Dans l'établissement de l'Allemagne occidentale j'ai cru comprendre que les gens revenaient travailler après six heures, qu'ils travaillaient deux ou trois heures par soir, et qu'ils refusaient toute rémunération supplémentaire. Ils s'intéressaient à reconstruire leur pays. Or, dans tout votre mémoire, il n'est nulle part question de concession de quelque sorte que ferait la main-d'œuvre. Puis-je vous faire part que si nous parlions d'abolir complètement l'assurance-chômage, le nombre des chômeurs disparaîtrait de moitié vu que plusieurs ne désirent pas continuer à travailler régulièrement aussi longtemps que de l'assurance-chômage leur est accordée pour du travail à temps partiel. Il faudra, à mon avis, que la main-d'œuvre offre quelque chose de plus que de faire tout juste le strict nécessaire pendant un nombre d'heures le plus court possible pour en suite recourir aux grèves en vue d'atteindre leurs fins. Je pourrais citer en exemple l'arrêt de travail des débardeurs qui a empêché les cultivateurs de l'Ouest canadien de vendre 25 millions de boisseaux de grain. Ils se sont mis en grève à un moment où ils pouvaient empêcher l'expédition de ce grain. C'était le temps stratégique, disaient-ils, de faire la grève. La même chose se produisit cet automne lorsqu'arriva le moment d'expédier le blé aux ports océaniques. Ce que je voudrais, monsieur le président, ce serait qu'un représentant du monde ouvrier s'avance et nous dise simplement ce que la main-d'œuvre est prête à faire pour remédier à la crise. C'est ce que j'aimerais entendre au lieu de remarques portant que le gouvernement doit faire à grand frais ceci et cela. Ces choses ne peuvent être accomplies, puis-je vous assurer, que sous une dictature.

Le professeur JUDEK: Monsieur, je ne suis pas le porte-parole de la main-d'œuvre appelé à présenter son mémoire, mais je crois vraiment que les unions ouvrières asureraient tout leur concours à tout effort constructif tenté par le gouvernement pour améliorer les conditions qui existent dans les zones de marché de main-d'œuvre excédentaire. Je crois que toute mesure corrective doit être lancée par le gouvernement fédéral, en collaboration avec les gouvernements provinciaux ainsi qu'avec les municipalités concernées, et je suis certain que l'organisation ouvrière verra qu'il est de son intérêt de se débarrasser des foyers de chômage persistants.

Le sénateur MACDONALD (*Cap-Breton*): A mon avis, monsieur le président, ce mémoire est formidable et il mérite d'être étudié à fond par nous. Je sais que pour ma part j'aimerais l'examiner afin d'en absorber toute la matière. Serait-il possible plus tard de faire revenir ici le professeur Judek et de lui demander peut-être de s'étendre un peu plus là-dessus?

Le PRÉSIDENT: Vous êtes d'Ottawa?

Le profeseur JUDEK: Oui, je suis de l'Université d'Ottawa. J'ai entrepris cette étude de moi-même, et je l'ai commencée en février dernier. Je n'ai pas

été délégué par le Comité mais je me suis offert à recueillir des témoignages et à présenter ce travail. L'étude la plus considérable qui doit être incluse et qui, je crois, sera prête dans une semaine, contient beaucoup plus de renseignements détaillés que j'ai pu en donner aujourd'hui. Je consentirais certainement à revenir devant ce Comité et à vous fournir toute autre explication qui serait requise.

Le sénateur MACDONALD (*Cap-Breton*): Serait-il possible d'avoir un exemplaire du grand mémoire?

Le professeur JUDEK: Ce document sera prêt dans une semaine environ.

Le PRÉSIDENT: Il sera incorporé comme appendice.

Le sénateur HUGESSEN: Est-ce là toute l'étude?

Le professeur JUDEK: Oui, toute l'étude. C'est un manuscrit de 200 pages environ.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Je sais que nous commençons à avoir hâte d'ajourner, monsieur le président, mais je me demande s'il ne serait pas utile de consigner au compte rendu quelque chose que j'examinais pendant que le professeur Judek lisait la première partie de son mémoire. Je constate qu'une grande partie de ces observations s'inspire de ces cartes sauf lorsque nous arrivons aux recommandations.

Le professeur JUDEK: Oui, les tableaux que j'ai préparés.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): J'aimerais consigner ces faits au compte rendu et ensuite le professeur Judek pourrait peut-être commenter ce que je dis. Cela porte sur les problèmes qui touchent la région atlantique du Canada et qui restent toujours confus pour un grand nombre de Canadiens. Cette information, dans la forme présentée ici, me semble les mettre juste devant nous. Je désire attirer l'attention des membres qui sont ici sur la carte n° 3. Point n'est besoin pour moi de décrire celle-ci davantage. Elle représente en cette forme les zones en détresse, les zones difficiles et les zones normales en ce qui concerne la main-d'œuvre excédentaire. Ces zones sont divisées en diverses catégories. A l'égard des zones métropolitaines, la troisième sur la liste est celle de Saint-Jean qui enregistre une moyenne d'inscriptions mensuelles de 7.7 p. 100 au bureau du Service national de placement, en tant que pourcentage des travailleurs rémunérés durant l'été (il n'est nullement question ici du chômage saisonnier).

Trois des sept zones en détresse dans la liste de celles qui représentent les principales zones industrielles se trouvent dans les provinces atlantiques. Deux des sept zones difficiles y sont là également.

Permettez que je fasse juste une petite allusion aux principales zones agricoles. Charlottetown figure au quatrième rang sur la liste des régions en détresse et difficiles dans les principales zones agricoles. Fait peut-être le plus important, lorsque j'examine la liste des régions dites «petites régions», je constate que quatre sur neuf des petites régions en détresse au Canada se trouvent dans les provinces atlantiques, tandis que huit sur 25 zones difficiles au Canada sont également dans ces provinces. Ces constatations soulignent de façon plutôt dramatique nos perspectives d'emploi à ces endroits.

Ce que je voudrais savoir, à la suite de ces remarques peut-être assez longues et qui invitent vraiment à poser une question, c'est ceci: ne croyez-vous pas qu'avant de mettre au point des techniques visant à remédier, sur le plan national, à la situation qui existe dans les régions en détresse et difficiles au Canada, et à y remédier promptement, il faudrait comprendre que dans les provinces atlantiques les conditions sont telles que nous ne pouvons pour les changer nous permettre d'attendre la mise en exécution du grand programme,

et que nous devrions faire des recommandations portant que le gouvernement fédéral pourrait donner suite aux propositions que vous formulez en s'occupant tout d'abord du cas des Maritimes. Auriez-vous des commentaires à faire là-dessus?

Le professeur JUDEK: Bien monsieur, je sais que le Conseil d'expansion économique de l'Atlantique étudie aussi en ce moment le problème des zones des marchés de main-d'œuvre excédentaire. Il attend aussi la publication de mon rapport. Je suis d'accord avec vous, monsieur, qu'il faudrait probablement concentrer le plus grand effort sur les Maritimes. Comme je l'ai dit dans mes recommandations, je crois qu'il serait bon d'établir un Conseil d'expansion régionale qui serait chargé de recommander certains programmes particuliers. Je suis d'avis que l'on devrait tenter tout d'abord d'établir un programme d'emplacement industriel, sur le plan national, et d'installer ailleurs peut-être certaines des nouvelles industries qui pourraient se trouver dans les Maritimes.

En deuxième lieu, je crois qu'il est préférable de faire venir du travail pour les travailleurs plutôt que de déplacer la population. Mais si, en dernière analyse et après une étude très sérieuse, on ne découvre aucune possibilité économique dans une région particulière, alors nous devons à ces travailleurs de prévoir des moyens de les envoyer ailleurs et de leur offrir une formation supplémentaire ainsi que d'acquitter toutes les dépenses encourues dans leur déplacement.

Quant au programme particulier, si vous me demandez ce que je devrais faire dans cette région, je vous répondrais qu'en plus des recommandations générales que j'ai faites, je tiendrais à me renseigner davantage sur les difficultés et sur certains aspects de l'économie locale afin de pouvoir formuler des recommandations censées et pratiques. Toutefois, je suis d'accord avec vous, monsieur, que les programmes des régions devraient tout d'abord viser les Maritimes.

Le sénateur HORNER: Ne seriez-vous pas d'avis toutefois qu'en tout premier lieu ce serait au district local lui-même de prévoir ses propres plans pour ensuite demander de l'aide au gouvernement? Ces gens devraient entreprendre tout d'abord le projet et s'aider eux-mêmes.

Le professeur JUDEK: L'expérience américaine a montré que les efforts locaux tentés par la collectivité elle-même ne suffisent pas; et par conséquent, partant du point que l'initiative doit toujours commencer avec l'association d'expansion locale, l'état des régions en détresse est tel que celles-ci doivent être aidées et que cette aide doit venir du gouvernement fédéral. Je crois que la continuité du chômage localisé n'est pas la faute du centre local. Elle est causée par des facteurs qui, comme je le laisse entendre dans mon étude, ne tombent pas sous la juridiction d'une zone particulière.

Le sénateur HORNER: Je vais vous citer un cas en particulier. La province de la Saskatchewan de laquelle je viens ne crée pas l'atmosphère propice à l'établissement des industries. Nous étions censés avoir un moulin à pulpe. Il y en a quatre en Alberta—et un a déjà été construit, mais on ne songe pas à la Saskatchewan à cause du manque de coopération provinciale. De fait, au lieu d'assistance donnée il a même été impossible d'investir de l'argent dans cette région.

Le professeur JUDEK: Je crois, monsieur, que nous devrions examiner le programme touchant les régions d'expansion au Royaume-Uni, lequel s'appuie principalement sur un projet de déplacement des industries, et étudier les effets et l'expérience obtenus en ce pays. Je suis d'avis qu'il arrivera certainement un moment où il nous faudra probablement songer à l'établissement d'un programme quelconque d'emplacement industriel sur le plan national.

Le sénateur HORNER: La Grande-Bretagne a une tout autre organisation. Nous avons dix gouvernements et elle en a un.

Le professeur JUDEK: Je me rends compte des difficultés constitutionnelles, mais j'ose ajouter que tant le gouvernement fédéral que les gouvernements provinciaux sont touchés par le chômage. C'est le problème numéro un, et par conséquent il est probablement possible de résoudre les difficultés constitutionnelles.

—Sur ce le comité s'ajourne.

LE PROBLÈME PERSISTANT DU CHÔMAGE AU CANADA

Régions aux surplus de main-d'œuvre

par

Stanislaw JUDEK, M.A., Ph. D.

Professeur adjoint de sciences économiques

à

l'Université d'Ottawa

Ottawa, 1960

LE PROBLÈME PERSISTANT DU CHÔMAGE AU CANADA

Réponse aux emplois de main-d'oeuvre

par

Stanislaw JUDEK, M.A., Ph. D.

Professeur adjoint de sciences économiques

à

l'Université d'Ottawa

Ottawa, 1960

PRÉFACE

L'économie canadienne d'après guerre est marquée par une expansion assez importante en dépit du caractère inégal de cette expansion, surtout en ce qui concerne les diverses régions. Au cours de cette période, le Canada a réussi à maintenir l'emploi à un niveau relativement élevé, en comparaison du chômage général des années trente, mais les ressources en main-d'œuvre de l'après-guerre ont été utilisées de façon uniforme dans les diverses régions du Canada. Le chômage semble maintenant se concentrer dans certaines régions et chez certaines catégories de travailleurs. L'un des phénomènes les plus frappants des dix dernières années a été la persistance du chômage localisé au cours de périodes de prospérité générale, en dépit de l'accroissement de l'emploi et du revenu à l'échelle nationale. Certains marchés de la main-d'œuvre régionaux qui ont perdu leur source d'emploi en raison d'un ralentissement relatif des industries principales (les textiles, la houille, etc.) deviennent donc progressivement des régions d'excédent de main-d'œuvre. L'acheminement de l'industrie canadienne vers la maturité semble amener un déclin dans certaines régions et certaines industries, ce qui laisse un excédent de travailleurs qui ne peuvent ou ne veulent pas s'établir dans d'autres régions.

Une étude réaliste des moyens à prendre pour réduire le chômage et le fardeau qu'il constitue pour les personnes en cause et pour l'ensemble de notre société doit viser à déterminer si ce chômage chronique et localisé qui sévit en pleine période de prospérité apparente est d'un caractère transitoire ou permanent; quelles sont ses causes, pourquoi notre économie ne parvient apparemment pas à maintenir une montée économique plus rapide et pourquoi l'expansion est si inégale d'une région à l'autre. Il importe de déterminer si le chômage structural qui, à l'échelle nationale, se manifeste en foyers de chômage chronique dans certaines zones locales du marché du travail est la rançon inévitable du progrès technologique qui caractérise notre économie. Il est également nécessaire de nous interroger sur la valeur de notre politique économique (y compris les mesures monétaires et fiscales), dont la préoccupation principale est l'inflation plutôt que d'être une suite de mesures à longue échéance relatives aux effets sociaux et économiques du chômage (en particulier où le chômage est d'un caractère structural) que subissent des groupes particuliers de notre population. Ce ne sont ni l'obsession de l'inflation ni les remèdes à brève échéance en vue de rentrer dans les bonnes grâces du public qui résoudront le problème persistant du chômage d'un caractère technologique ni qui feront disparaître les *taudis des quartiers industriels* et les zones de dépression économique. Les efforts entrepris pour remédier au chômage sur une base saisonnière au moyen d'un programme insuffisant de travaux d'hiver à l'échelle nationale et sur une base industrielle au moyen surtout de programmes de construction de maisons familiales et autres ne suffisent pas à la longue, parce qu'ils ne tiennent pas compte de la situation du chômage local persistant. Il faut donc trouver d'autres solutions plus acceptables et imaginer des mesures à longue échéance pouvant combattre le chômage structural et le chômage localisé.

Le but de la présente étude est d'examiner le problème du chômage persistant dans certaines régions du marché du travail au Canada et d'établir des normes qui permettront de juger si la poursuite d'une politique économique nationale est pratique et à conseiller dans de telles régions. Cette étude apprécie également les programmes locaux destinés à encourager le relèvement économique ainsi que la saine et constante expansion de ces régions. Le point de départ

de la présente étude c'est que les effectifs ouvriers seuls ne suffiront pas pour résoudre le problème des régions de dépression par la mobilité de la main-d'œuvre, du capital et de l'entreprise. Car, à l'heure actuelle, il ne fait plus de doute que le chômage localisé persiste même au cours de périodes d'expansion économique générale. Il ne faudrait pas méconnaître ce fait parce que nous sommes préoccupés par l'expansion économique et le développement social dans l'ensemble de notre pays. Il faut reconnaître que certains faits accessoires de l'expansion économique, comme par exemple des revirements dans la demande et des tendances différentes dans le commerce international, l'automatisation, l'épuisement de ressources, des changements dans les tendances locales de l'industrie continueront d'exister. Mais évidemment, le fait de ne pas tenter de remédier au chômage structural localisé dénote une grave faiblesse de notre économie marchande. L'auteur est d'avis que le problème des zones de dépression mérite une analyse théorique ayant pour objet pratique la diminution du chômage général et que la coexistence des collectivités touchées par la dépression et celles qui sont relativement prospères non seulement portent atteinte à l'expansion économique nationale à longue échéance, mais sont un chancre social auquel on doit s'attaquer sur le plan national, afin d'éliminer de notre société l'injustice sociale et économique.

La présente étude, étant la première du genre entreprise en ce pays, elle contient naturellement un bon nombre des imperfections que l'on rencontre toujours en pareille circonstance. De plus, les données statistiques utilisées sont soumises à de nombreuses limitations et, dans la théorie économique, on connaît vraiment très peu les facteurs qui jouent sur l'expansion ou sur le déclin de l'économie locale. Règle générale, on a tendance à négliger les difficultés économiques d'une zone ou d'une industrie locale particulière de marché du travail jusqu'à ce que ces zones ou ces industries atteignent un point critique. Pour ces raisons et à cause du peu de temps et de ressources financières mis à notre disposition pour ce travail, celui-ci doit être considéré comme un essai plutôt que comme une contribution définitive au domaine de l'économie et de la politique économique dans les zones de dépression.

Un programme de recherche non officiel comme celui-ci doit compter dans une très grande mesure sur la collaboration des hauts fonctionnaires des divers ministères fédéraux pour obtenir les renseignements statistiques et le concours d'employés de bureau. Qu'il me soit permis d'exprimer ma reconnaissance aux hauts fonctionnaires de la Direction de l'économique et des recherches du ministère du Travail, à la Section de l'assurance-chômage du Bureau fédéral de la statistique, à la Direction de la géographie du ministère des Mines et des Relevés techniques qui ont rendu possible cette étude. Je désire mentionner particulièrement le concours de MM. Eugène Forsey, directeur des recherches au Congrès canadien du travail et Gordon Boreham, professeur à l'Université d'Ottawa, qui ont lu le manuscrit dans ses premières versions et ont fait une critique constructive de nombreux détails de l'analyse. Je tiens à faire observer, cependant, que je prends la responsabilité de l'interprétation des faits et des données ainsi que des recommandations que je fais. Je suis également redevable à M. Saul Wen, étudiant en faculté à l'Université d'Ottawa, qui m'a prêté son concours avec tant de bienveillance pour accomplir le fastidieux travail de secrétariat et à Mme Doris French pour ses conseils judicieux en matière de publication.

Stanislaw JUDEK

Université d'Ottawa,
Ottawa (Ontario),
Décembre 1960.

Table des matières

PAGE

PRÉFACE 59

CHAPITRE I—INTRODUCTION

A. Quelques aspects pertinents de l'économie canadienne au cours de la période 1949–1959 67
B. Portée de l'étude 74
C. Inscriptions du Service national de placement et leurs limitations 75
D. Types de chômage 78
E. Plein emploi et zones de marasme 80
F. Chômage persistant et à long terme 82

CHAPITRE II—ASPECTS ÉCONOMIQUES DES ZONES DE MARASME

A. Origine du chômage localisé 85
B. Conséquences économiques et sociales de la condition de secteur frappé par le chômage 87
C. Situation à l'étranger 90
D. Problèmes d'adaptation et de politique économique 98

CHAPITRE III—IDENTIFICATION ET LOCALISATION DES RÉGIONS DE SURPLUS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

A. Inscriptions au SNP et nombre des salariés dans chacune des régions du marché du travail, 1953–1959 108
B. Critères statistiques et sélection des régions de surplus du marché du travail 111
C. Classification, par le ministère du Travail, des régions de marché du travail 119
D. Potentiel de la diminution qui se produirait dans les inscriptions au S.N.P. si le chômage chronique et localisé était éliminé 123
E. Fluctuations du nombre des salariés et du nombre des inscriptions au S.N.P. pour chaque catégorie de marché du travail, 1953–1959 126
F. Critères statistiques proposés pour la sélection courante des régions de surplus du marché du travail 130

CHAPITRE IV—PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES SECTEURS CHOISIS POUR L'ÉTUDE DES RÉGIONS DE SURPLUS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

A. Introduction 132
B. Régions métropolitaines: Windsor-Leamington, Vancouver-New-Westminster Mission City, Saint-Jean 134
   1. Description économique 134
   2. L'excédent de main-d'œuvre disponible, par occupation et par sexe, 1953–1959 136
   3. Répartition par groupes d'âges des postulants non placés, de 1955 à 1959 139
   4. Durée du chômage, 1955–1959 141
C. Grandes régions industrielles: Corner Brook, New Glasgow, Shawinigan, Lac Saint-Jean, Rouyn-Val d'Or, Cornwall
   1. Description économique 143
   2. Excédents de main-d'œuvre disponible, par groupe d'occupation et par sexe, 1953–1959 146
   3. Répartition par groupe d'âge des postulants non placés, 1955–1959 150
   4. Durée du chômage, 1955–1959 153
D. Grandes régions agricoles: Thetford-Mégantic-Saint-Georges, Rivière-du-Loup 155
   1. Description économique 155
   2. Excédent de main-d'œuvre disponible, par groupe d'occupations et par sexe, 1953–1959 156
   3. Répartition par groupes d'âge des postulants non placés, 1955–1959 158
   4. Durée du chômage, 1955–1959 159
E. Régions secondaires: St. Stephen, Campbellton, Newcastle, Bathurst, Gaspé, Rimouski, Montmagny 160
   1. Description économique 160
   2. Excédent de main-d'œuvre disponible, par groupe d'occupation et par sexe, 1953–1959 163
   3. Répartition par groupes d'âge des postulants non placés, 1955–1959 168
   4. Durée du chômage, 1955–1959 170
F. Conclusions 172

CHAPITRE V—RECOMMANDATIONS 176

BIBLIOGRAPHIE 179

TABLEAUX DANS LE TEXTE

		Page
Tableau I	Produit national brut en dollars courants et constants, 1953 et 1959	68
Tableau II	Produit national brut réel par tête, 1949–1959 (dollars de 1959)	68
Tableau III	Revenu personnel par tête et par région, 1949, 1953 et 1959	69
Tableau IV	Produit domestique brut au coût de production et par genres de commerce en 1949 et 1959	70
Tableau V	Indice de l'emploi industriel, par province, 1959	72
Tableau VI	Indice de l'emploi industriel, par industrie, 1959	72
Tableau VII	Personnes ayant un emploi, tous groupes ayant un statut, 1949 et 1959	73
Tableau VIII	Nombre de personnes sans emploi en quête de travail et durée du chômage, Canada, 1955–1959	84
Tableau IX	Critères statistiques établis pour la classification des régions du marché du travail, 1953–1959	115
Tableau X	Régions sélectionnées comme régions de surplus du marché du travail, 1953–1959	117
Tableau XI	Régions-problèmes du marché du travail, 1953–1959	118
Tableau XII	Liste des régions normales du marché du travail, 1953–1959	119
Tableau XIII	Évaluation proportionnelle en pourcentage du nombre des salariés, de la classification par le Service national de placement des inscriptions enregistrées dans les régions du marché du travail	120
Tableau XIV	Répartition des chiffres mensuels des surplus considérables et des surplus modérés—Classification du ministère du Travail, 1953–1959	122
Tableau XV	Potentiel de diminution mensuelle des inscriptions du S.N.P. dans les régions de surplus du marché du travail, pour les mois d'été 1953–1959	124
Tableau XVI	Potentiel de diminution des inscriptions au S.N.P. dans les régions-problèmes du marché du travail, pour les mois d'été 1953–1959	125
Tableau XVII	Potentiel de diminution des inscriptions mensuelles au S.N.P. dans les régions de surplus et les régions-problèmes du marché du travail pour les mois d'été, 1953–1959	126
Tableau XVIII	Fluctuations exactes et fluctuations relatives, par région, du nombre des salariés, 1952–1953	127
Tableau XIX	Étendue du champ d'application de la Loi sur l'assurance-chômage, 1953–1959	127
Tableau XX	Moyenne des inscriptions mensuelles en pourcentage du nombre des salariés et fluctuations relatives, au niveau régional, 1953–1956 et 1957–1959	128

TABLEAUX DANS LE TEXTE

		Page
Tableau XXI	Moyenne des inscriptions mensuelles en pourcentage du nombre des salariés et fluctuations relatives pour chacune des catégories du marché du travail, 1953–1956 et 1957–1959....	129
Tableau XXII	Moyenne des inscriptions mensuelles en pourcentage du nombre des salariés et fluctuations relatives pendant les mois d'été et les mois d'hiver, dans chacune des régions, 1953–1956 et 1957–1959.....	129
Tableau XXIII	Moyenne des inscriptions mensuelles en pourcentage du nombre des salariés et fluctuations relatives enregistrées pour les mois d'été et d'hiver 1953–1956 et 1957–1959, dans chacune des catégories du marché du travail.....	130
Tableau XXIVA	Windsor-Leamington, Vancouver-New Westminster-Mission City, Saint-Jean: Moyennes mensuelles des inscriptions pendant cinq ans, par occupation et par sexe, pendant les mois d'été (mai–octobre) en 1953, 1955, 1957, 1958 et 1959.....	137
Tableau XXIVB	Windsor-Leamington, Vancouver-New Westminster-Mission City, Saint-Jean: Moyennes trimestrielles de la répartition entre groupes d'âges des postulants non placés, 2e et 3e trimestres, 1955–1959.....	140
Tableau XXIVC	Windsor-Leamington, Vancouver-New Westminster-Mission City, Saint-Jean: Durée du chômage des postulants ayant fiches de chômage en activité dans les classeurs pendant les mois d'été (mai-octobre), moyennes des cinq années de 1955 à 1959.....	142
Tableau XXVA	Corner Brook, New Glasgow, Shawinigan, Lac Saint-Jean Rouyn-Val-d'Or, Cornwall: Moyennes mensuelles des inscriptions pendant cinq ans, par occupation et par sexe, pendant les mois d'été en 1953, 1955, 1957, 1958 et 1959.....	147
Tableau XXVB	Corner Brook, New Glasgow, Shawinigan, Lac Saint-Jean, Rouyn-Val-d'Or, Cornwall: Moyennes trimestrielles de la répartition entre groupes d'âges des postulants non placés, 2e et 3e trimestres, 1955–1959.....	151
Tableau XXVC	Corner Brook, New Glasgow, Shawinigan, Lac Saint-Jean, Rouyn-Val-d'Or, Cornwall: Durée du chômage des réclamants ayant fiche de chômage dans les classeurs en activité, moyenne des mois d'été (mai–octobre) de 1955 à 1959.....	154
Tableau XXVIA	Thetford Mines-Mégantic-Saint-Georges et Rivière-du-Loup: Moyennes quinquennales des inscriptions mensuelles, par groupe d'occupations et par sexe, mois d'été en 1953, 1955, 1957, 1958 et 1959.....	157
Tableau XXVIB	Thetford Mines-Mégantic-Saint-Georges et Rivière-du-Loup: Moyennes trimestrielles de la répartition par groupes d'âges postulants non placés, 2e et 3e trimestres, 1955–1959.....	159
Tableau XXVIC	Thetford-Mégantic-Saint-Georges et Rivière-du-Loup: Durée du chômage des réclamants ayant fiche de chômage dans les classeurs en activité, moyenne des mois d'été (mai–octobre) de 1955 à 1959.....	159
Tableau XXVIIA	St. Stephen, Campbellton, Newcastle, Bathurst, Gaspé, Rimouski, Montmagny: Moyennes mensuelles des inscriptions pendant cinq ans, par occupations et par sexe, pendant les mois d'été en 1953, 1957, 1958 et 1959.....	164
Tableau XXVIIB	St. Stephen, Campbellton, Newcastle, Bathurst, Gaspé, Rimouski, Montmagny: Moyennes trimestrielles de la répartition entre groupes d'âges des postulants non placés, 2e et 3e trimestres, 1955–1959.....	169

TABLEAUX DANS LE TEXTE

PAGE

TABLEAU XXVIIC St. Stephen, Campbellton, Newcastle, Bathurst, Gaspé, Rimouski, Montmagny: Durée du chômage des réclamants ayant fiche de chômage dans les classeurs en activité, moyennes des mois d'été (mai–octobre) de 1955 à 1959..... 171

CARTES

1. Canada, Moyenne des inscriptions mensuelles, régions du marché du travail, moyenne des inscriptions en pourcentage des salariés, 1953–1959.....face à p. 110
2. Canada, Moyenne des inscriptions mensuelles pendant l'hiver; régions du marché du travail, moyenne des inscriptions en pourcentage des salariés, 1953–1959.....face à p. 110
3. Canada, Régions de surplus, régions problèmes et régions normales du marché du travail, 1953–1959.....face à p. 118

GRAPHIQUES

1. Régions du marché du travail—Moyenne des inscriptions mensuelles en pourcentage du nombre des salariés—Etés (mai–octobre) 1953–1959 et hivers (novembre–avril) 1953–1954—1958–1959.....face à p. 110
2. Régions du marché du travail—Moyenne des inscriptions mensuelles en pourcentage des salariés, 1953–1956 et 1957–1959.....face à p. 128

APPENDICES

1A. Régions du marché du travail—Moyenne annuelle des inscriptions mensuelles exprimée en pourcent des travailleurs rémunérés, de 1953 à 1959

1B. Régions du marché du travail—Moyenne d'été et moyenne d'hiver des inscriptions mensuelles exprimées en pourcent du total des travailleurs rémunérés.

2A. Répartition des excédents mensuels de main-d'œuvre, importants et modérés, des différentes régions du marché du travail, 1953-1959

2B. Répartition des excédents mensuels de main-d'œuvre, importants et modérés, des différentes régions du marché du travail, 1953-1959.

3A. Windsor-Leamington, Vancouver-New Westminster—Mission City, Saint-Jean (T.-N.): Moyennes quinquennales des inscriptions mensuelles, par occupation et par sexe, pendant les mois d'hiver (novembre-avril) 1952-1953, 1955-1956, 1956-1957, 1957-1958 et 1958-1959.

3B. Windsor-Leamington, Vancouver-New Westminster—Mission City, Saint-Jean (T.-N.): Moyennes quinquennales de la répartition, par âge et par trimestre, des postulants non placés, de 1955 à 1959.

3C. Windsor-Leamington, Vancouver-New Westminster-Mission City, Saint-Jean (T.-N.): Durée du chômage des réclamants ayant une fiche de chômage dans les dossiers actifs, mois d'hiver (novembre-avril), moyennes quinquennales 1955-1959

4A. Corner Brook, New Glasgow, Shawinigan, Lac Saint-Jean, Rouyn-Val-d'Or, Cornwall: Moyennes quinquennales des inscriptions mensuelles, par occupation et par sexe, pendant les mois d'hiver (de novembre à avril) 1952-1953, 1955-1956, 1956-1957, 1957-1958 et 1958-1959.

4B. Corner Brook, New Glasgow, Shawinigan, Lac Saint-Jean, Rouyn-Val-d'Or, Cornwall: Moyennes quinquennales de la répartition, par âge et par trimestre, des postulants non placés, 1955-1959

4C. Corner Brook, New Glasgow, Shawinigan, Lac Saint-Jean, Rouyn-Val-d'Or, Cornwall: Nombre de semaines pendant lesquelles les réclamants ont été inscrits à titre de chômeurs sur les listes de «demandes en cours», moyennes quinquennales pour les mois d'hiver, 1955-1959

5A. Thetford Mines-Mégantic-Saint-Georges, Rivière-du-Loup: Moyennes quinquennales des inscriptions mensuelles, par occupation et par sexe, pendant les mois d'hiver (de novembre à avril) 1952-1953, 1955-1956, 1956-1957, 1957-1958 et 1958-1959

5B. Thetford Mines-Mégantic-Saint-Georges, Rivière-du-Loup: Moyennes quinquennales de la répartition, par âge et par trimestre, des postulants non placés, de 1955 à 1959

5C. Thetford Mines-Mégantic-Saint-Georges, Rivière-du-Loup: Nombre de semaines pendant lesquelles les réclamants ont été inscrits à titre de chômeurs sur les listes de «demandes en cours», moyennes quinquennales pour les mois d'hiver (novembre à avril), de 1955 à 1959.

6A. St. Stephen, Campbellton, Newcastle, Bathurst, Gaspé, Rimouski, Montmagny: Moyennes quinquennales des inscriptions mensuelles, par occupation et par sexe, pendant les mois d'hiver (de novembre à avril) 1952-1953, 1955-1956, 1956-1957, 1957-1958 et 1958-1959.

6B. St. Stephen, Campbellton, Newcastle, Bathurst, Gaspé, Rimouski, Montmagny: Moyennes quinquennales de la répartition, par âge et par trimestre, des postulants non placés, de 1955 à 1959.

6C. St. Stephen, Campbellton, Newcastle, Bathurst, Gaspé, Rimouski, Montmagny: Nombre de semaines pendant lesquelles les réclamants ont été inscrits à titre de chômeurs sur les listes de «demandes en cours», moyennes quinquennales pour les mois d'hiver (novembre à avril), de 1955 à 1959.

Chapitre 1

INTRODUCTION

Dans ce chapitre d'introduction, certains faits et aspects pertinents de l'économie canadienne des dix dernières années seront examinés en vue d'établir comme conclusion générale, que le taux annuel de croissance économique est très irrégulier, que certaines industries, en dépit de l'accroissement du volume et de la valeur de leur produit, ne réussissent pas à procurer un emploi adéquat, et que les régions et les citoyens du Canada n'ont pas tous participé également au progrès économique. Ce bref exposé économique est suivi d'une analyse des principales tendances du marché de l'emploi au Canada au cours de la dernière décade, et il insiste sur le problème de la persistance du chômage dans notre pays. On fournit ensuite un aperçu de la portée de la présente étude que viennent compléter les sources de ses données statistiques et leurs limitations. Enfin on fait un bref rappel des principales formes de chômage et de la relation existant entre un programme de plein emploi et la question des zones de marasme.

A. Quelques aspects pertinents de l'économie canadienne au cours de la période 1949-1959

Croissance économique irrégulière et inégalité régionale

Le produit national brut du Canada, en dollars courants, a plus que doublé entre 1949 et 1959, passant de 16,343 m. en 1949 à 34,593 m. en 1959. Cependant tenant compte du facteur prix inflationniste, le produit national brut en dollars constants (1949) a augmenté de moitié, c'est-à-dire qu'il est passé de 16,343 m. à 24,763 m. pendant la dernière décade, soit un taux d'accroissement annuel moyen de plus de 5.0 pour cent. Cet accroissement remarquable s'est surtout produit pendant la période de rapide expansion antérieure à 1953. De 1949 à 1953, le produit national brut en dollars constants s'est accru de 27.2 p.c., soit un taux annuel moyen de 6.8 p.c., tandis que durant la période de 1953 à 1959 il a augmenté de 19.1 p.c., soit un taux annuel moyen de 3.2 p.c. seulement. De 1949 à 1953, nous avons eu une période d'accroissements appréciables allant jusqu'à une augmentation spectaculaire en 1952. En 1950, l'accroissement du produit national brut en dollars constants était de 6.9 p.c. comparativement à 1949; en 1951, il était de 6.2 p.c., en 1952, de 8.0 p.c., et en 1953, de 3.8 p.c. Ensuite, si nous envisageons 1953-1959, nous avons une période très variée. En 1954, le produit national brut a fléchi de 2.9 p.c.; en 1955 et 1956 il est monté de 8.6 p.c. chaque année; en 1957 il est tombé de 0.3 p.c.; en 1958 il a augmenté de 0.8 p.c., et en 1959 il s'est accru de 3.5 p.c. Ainsi, de 1953 à 1959 nous avons deux années de fléchissement, une d'augmentation négligeable, une d'augmentation modérée et deux d'augmentation sans parallèle. Le Tableau I indique le produit national brut en dollars courants et constants et pour certaines années choisies:

24476-4—5½

TABLEAU I

PRODUIT NATIONAL BRUT EN DOLLARS COURANTS ET CONSTANTS
1949, 1953 ET 1959

	1949	1953	1959	Pourcentage du changement			Moyenne arithmétique du taux annuel 1949–1959	
				1949–1953	1953–1959	1949–1959		
	$m	$m	$m	%	%	%	$m	%
Dollars courants	16,343	25,020	34,593	53.1	38.3	111.7	1,825	11.2
Dollars constants (1949)	16,343	20,794	24,763	27.2	19.1	51.5	842	5.2

SOURCE: Comptes nationaux—Revenus et Dépenses, 1926-1956, Tableaux 1 et 5, B.F.S.

Pour être à même d'apprécier l'effet produit par l'accroissement du produit national brut en dollars constants sur la moyenne canadienne, il faut faire la part de l'accroissement de la population pendant la même période: si le rendement matériel d'un pays ne marche pas de pair avec l'augmentation correspondante de la population, le revenu réel par tête peut alors vraiment diminuer ou rester relativement inchangé.

Le Tableau II indique, d'année en année, les variations du produit national brut réel pour la période 1949-1959:

TABLEAU II

PRODUIT NATIONAL BRUT RÉEL PAR TÊTE, 1949–1959 (DOLLARS DE 1949)

Année	P.N.B. en dollars constants	Population	Par tête	Indice
	$m	'000	$	
1949	16,343	13,447	1,215	100.0
1950	17,471	13,712	1,274	104.9
1951	18,547	14,009	1,324	109.0
1952	20,027	14,459	1,385	114.0
1953	20,794	14,845	1,401	115.3
1954	20,186	15,287	1,320	108.6
1955	21,920	15,698	1,396	114.9
1956	23,811	16,081	1,481	121.9
1957	23,749	16,589	1,432	117.9
1958	23,933	17,048	1,404	115.6
1959	24,763	17,442	1,420	116.9

L'augmentation par tête du produit national brut en dollars constants s'élevait, pour la décennie, à $205 ou 16.9 pour cent. Par conséquent, le taux moyen arithmétique annuel d'accroissement par personne au Canada était de $20.50 ou 1.69 pour cent. Cet accroissement s'est produit pendant la période 1949-1953, alors que l'augmentation par tête du taux arithmétique annuel moyen du produit national brut en dollars constants s'élevait à $46.50 ou 3.82 pour cent, tandis qu'entre les années 1953 et 1959 les chiffres étaient respectivement de $3.17 ou 0.22 pour cent. D'après le tableau ci-dessus, il semble que le produit national brut réel par tête se soit accru régulièrement de 1950 à 1953, accusant ainsi l'accroissement assez substantiel de 4.9 p.c. en 1950. Puis, au cours de la période 1953-1959, le P.N.B. par tête baisse en 1954, monte en 1955, atteint un nouveau sommet en 1956, baisse en 1957, tombe encore en 1958, puis se relève légèrement en 1959. Ainsi, la période 1953-1959 s'étend sur trois années de décroissement et trois d'accroissement, lesquelles sont réparties

à travers la période. Le P.N.B. réel par tête en 1959 n'était guere plus élevé qu'en 1953, était bien inférieur à celui de 1957, et très inférieur à celui de 1956. Il semble donc que, dans le passé, les avantages de la prospérité économique de 1956 se trouvaient substantiellement réduits en 1957 et 1958 et n'ont nullement été récupérés en 1959. Enfin, la marche de notre économie n'est pas progressive en 1960.

Il ressort de cette analyse que le produit national brut en dollars constants par tête était en 1959 légèrement supérieur à celui de 1953. Cette conclusion générale, qui s'applique au Canadien moyen, doit cependant être revisée à la lumière de la répartition et de l'accroissement inégaux du revenu des particuliers à travers les diverses régions du pays. On peut, je crois, raisonnablement supposer que nombre de Canadiens des régions d'accroissement moindre et, sûrement, des régions à marché excédentaire de main-d'œuvre caractérisées par un chômage élevé et persistant, donc par un faible revenu, n'accusent présentement aucune amélioration dans leur rendement réel par tête et, sans doute, aucun relèvement de leur niveau de vie.

L'inégalité de la répartition du revenu national entre différentes régions du Canada peut être examinée en relation avec le revenu personnel par tête exprimé en dollars courants.

Le revenu par tête pour l'ensemble du Canada est passé de $940 en 1949 à $1,235 en 1953 et à $1,487 en 1959[1]. La marge entre 1949 et 1959 est donc de $547 ou 58.2 p.c. La moyenne arithmétique annuelle du taux d'accroissement du revenu personnel du Canadien moyen était de $54.70 ou 5.82 p.c. Cet accroissement s'est produit surtout avant 1953. Pendant la période 1949-1953, cette même moyenne par tête était de $73.75 ou 7.8 p.c., tandis que pendant celle de 1953-1959 elle était de $42.00 ou 3.4 p.c.

Le tableau suivant indique nettement l'inégalité de la distribution du revenu par personne, ainsi que les variations relativement irrégulières entre diverses régions au cours d'années choisies.

TABLEAU III

REVENU PERSONNEL PAR TÊTE ET PAR RÉGION, 1949, 1953 ET 1959

Région	Revenu personnel par tête			Variations de pourcentage			Moyenne arithmétique du taux annuel d'accroissement 1949-1959	
	1949	1953	1959	1949-1953	1953-1959	1949-1959		
	$	$	$	%	%	%	$	%
Provinces Atlantiques	622	782	991	25.7	26.7	59.3	36.9	5.9
Québec	789	1,047	1,268	32.7	21.1	60.7	47.9	6.1
Ontario	1,120	1,459	1,768	30.3	21.2	57.9	64.8	5.8
Prairies	975	1,287	1,470	32.0	14.2	50.8	49.5	5.1
Pacifique	1,120	1,478*	1,729*	32.0	17.0	54.4	60.9	5.4

* A l'exclusion du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

SOURCE: Comptes nationaux—Revenus et dépenses, 1926-1956. Tableau 28 Appendice, Tableau 1, B.F.S.

En 1959, l'Ontario avait le revenu personnel le plus élevé par tête, soit $1,768, chiffre qui dépassait de $281 ou 18.9 p.c. le niveau national moyen; venait ensuite la région du Pacifique qui accusait $1,729 par tête et dépassait la moyenne nationale de $242 ou 16.3 p.c.; la région suivante était celle des

[1] Comptes nationaux—Revenus et dépenses, 1926-1956, 1959. Tableau 29, B.F.S.

Prairies avec $1,470 par tête, soit à peu près le niveau moyen national; suivait le Québec avec $1,268, chiffre inférieur de $219 ou 14.7 p.c. au niveau national moyen par tête; enfin, les provinces Atlantiques n'accusaient que $991, soit $496 ou 33.4 p.c. au-dessous de la moyenne nationale. C'est la région des Prairies qui a accusé le plus faible taux moyen d'accroissement arithmétique annuel du revenu personnel par tête pendant la période 1949-1959, soit 5.1 p.c. comparativement au même taux national de 6.8 p.c. Mais les taux moyens arithmétiques annuels exprimés en dollars courants, sont encore plus significatifs. Il appert que les provinces Atlantiques en particulier, de même que le Québec et la région des Prairies, n'ont pas participé également avec les autres régions du Canada au progrès économique au cours de la dernière décade. Leurs moyennes d'accroissement annuel arithmétique absolu s'élevaient à $36.90, $47.90 et $49.50 respectivement, comparativement au même taux d'accroissement du revenu personnel par tête de $54.70 pour l'ensemble du pays. C'est dans les provinces Atlantiques et le Québec que se trouvent la plupart des secteurs à marché excédentaire de main-d'œuvre.

Produit

Pour évaluer l'importance relative de plusieurs industries et genres d'affaires, ainsi que leur contribution au bien-être matériel du peuple canadien, il est nécessaire d'examiner la répartition industrielle du produit domestique brut au coût de production et ses parties constituantes, ainsi que les variations relatives qui se sont produites durant la dernière décade. Le Tableau IV donne le produit domestique brut au coût de production, réparti par genres d'affaires, pour les années 1949 et 1959:

TABLEAU IV

PRODUIT DOMESTIQUE BRUT AU COÛT DE PRODUCTION ET PAR GENRES DE COMMERCE EN 1949 ET 1959

Industries et genres de commerce	1949		1959		Augmentation	
	$m	% du total	$m	% du total	$m	%
Agriculture	1,600	10.7	1,685	5.5	85	5.3
Exploitation forestière	252	1.7	359	1.2	107	42.5
Pêche et piégeage	80	0.5	98	0.3	18	22.5
Mines, carrières et puits de pétrole	547	3.7	1,299	4.2	752	137.5
Industrie manufacturière	4,303	28.9	8,166	26.4	3,863	89.8
Construction	796	5.3	2,113	6.8	1,317	165.4
Transport	1,019	6.8	2,148	7.0	1,129	110.8
Entreposage	37	0.2	85	0.3	48	129.7
Communications	222	1.5	655	2.1	433	195.0
Énergie électrique, services de gaz et d'eau	341	2.3	1,005	3.3	664	194.7
Commerce de gros	717	4.8	1,508	4.9	791	110.3
Commerce de détail	1,449	9.8	2,824	9.1	1,375	94.9
Finance, assurance et immeuble	1,144	7.7	2,874	9.3	1,730	151.2
Administration publique et défense	740	5.0	2,265	7.3	1,525	206.1
Service	1,638	11.1	3,814	12.3	2,176	132.8
Total	14,885	100.0	30,898	100.0	16,013	107.6

SOURCE: Comptes nationaux—Revenus et dépenses, 1926-1956, 1959, Tableau 21, B.F.S.

En 1959, les industries et genres d'affaires ayant contribué au produit domestique brut au coût de production sont donnés ici par ordre d'importance: industrie manufacturière; service; finance, assurance et immeuble; commerce de détail; administration publique et défense; transport; construction; agriculture; commerce de gros; mines, carrières et puits de pétrole; énergie électrique, service de gaz et d'eau; communications; exploitation forestière; pêche et piégeage, et entreposage.

Les industries et genres d'affaires qui ont eu, entre 1949 et 1959, une expansion relativement plus forte que le total du produit domestique brut, comprennent: l'administration publique et la défense; les communications; l'énergie électrique, les services de gaz et d'eau; la construction; la finance, l'assurance et l'immeuble; les mines, carrières et puits de pétrole; le service; l'entreposage; le transport et le commerce de gros. Les industries dont l'importance économique a relativement fléchi comprennent: le commerce de détail; l'industrie manufacturière, qui fournit encore le quart environ du produit domestique brut; l'exploitation forestière; la pêche et le piégeage, et l'agriculture.

Cette analyse de la part changeante prise par les industries et genres de commerce divers au produit domestique brut, révèle quelque effet sur le développement économique local des secteurs et régions où les industries sont établies. Elle indique aussi qu'il ne sera pas facile pour les secteurs à marché excédentaire de main-d'œuvre de créer de nouveaux emplois manufacturiers si l'industrie manufacturière canadienne conserve à peu près la même importance sur la scène de l'économie canadienne.

Emploi

Les gains indiqués à l'égard du produit national brut et du produit domestique brut pendant la dernière décennie s'accompagnent, naturellement, d'un relèvement de l'emploi global. Toutefois, ce relèvement n'a pas marché de pair avec l'accroissement de la population, de sorte que les chances d'emplois se raréfient avec la rapide augmentation de la population canadienne. En outre, à cause du progrès technique, le rendement actuel de diverses industries s'est accru plus rapidement que les chances d'emploi.

La population en âge de travailler (soit le nombre estimatif de gens âgés de plus de 14 ans, exclusion faite des forces armées et des pensionnaires d'institutions) qui constitue le potentiel de la population laborieuse du Canada, est passée d'une moyenne annuelle de 9,268,000 en 1949 à 11,562,000 en 1959. L'effectif des travailleurs civils s'est accru de 1,173,000 pendant la même période, c'est-à-dire de 23.2 p.c. Ainsi, le taux annuel moyen d'accroissement arithmétique de la force ouvrière civile pendant les dix dernières années s'est chiffré par 117,000 ou 2.3 p.c. Pendant la même période 1949-1959, le nombre de gens employés* est passé de 4,913,000 à 5,856,000, soit une augmentation de 943,000 ou de 19.2 p.c.; par conséquent, le taux annuel moyen d'accroissement arithmétique s'est chiffré par 94,000 ou 1.9 p.c. L'augmentation de l'embauche totale provenait de tendances divergentes: embauche agricole et embauche non agricole. La première a baissé de 385,000, tandis que la seconde augmentait de 1,326,000. Il semble tout simplement que notre économie ne fournit pas de débouché à notre population laborieuse croissante. Ce déséquilibre s'aggrave davantage du fait qu'un plus grand nombre de femmes, surtout de femmes mariées, entrent dans l'effectif ouvrier.

Il existe assez de preuves pour permettre de penser que la question du chômage pose, dans son ensemble, un problème de plus en plus grave à notre économie. Pour la période 1949-1959, le pourcentage annuel moyen de gens inemployés** était de 4.1, chiffre qui oscillait entre 2.4 en 1951, 7.1 en 1958 et 6.0 en 1959.

Pour l'ensemble du Canada, le taux de chômage a subi l'influence de certaines tendances caractéristiques de l'effectif ouvrier, comme le flux continu des ouvriers agricoles vers les secteurs non agricoles de l'économie, le constant accroissement de l'entrée des femmes dans l'effectif ouvrier, l'immigration dans les villes de cultivateurs à leur compte ou de travailleurs

* La présente catégorie des «employés» équivaut à la précédente dite «avec emplois», moins les gens mis temporairement à pied pour une période allant jusqu'à 30 jours.

** La présente catégorie des «chômeurs» équivaut à la précédente dite «sans emploi et en quête de travail», plus les gens congédiés pour une période allant jusqu'à 30 jours.

familiaux non rémunérés, l'augmentation rapide de la population dans la période d'après-guerre. Il faut de plus tenir compte d'une évolution technique plus prononcée, y compris l'automation, qui rendra plus difficile le processus d'ajustement de l'offre de main-d'œuvre aux variations de la demande. Ces faits laissent supposer qu'on peut s'attendre à une expansion du chômage. Y parer constitue l'une des tâches et des exigences les plus importantes de la prochaine décade.

L'indice du Bureau fédéral de la statistique relatif à l'emploi industriel indique les divers taux de croissance par provinces et industries. Le Tableau V donne les variations de l'indice de l'emploi industriel (1949=100) pendant la période 1949-1959 dans les diverses provinces.

TABLEAU V

INDICE DE L'EMPLOI INDUSTRIEL, PAR PROVINCES 1949=100

Provinces	1959
Alberta	155.0
Saskatchewan	130.0
Île du Prince-Édouard	126.3
Terre-Neuve	125.8
Ontario	121.3
Québec	118.5
Colombie-Britannique	115.1
Manitoba	112.2
Nouveau-Brunswick	101.7
Nouvelle-Écosse	96.3

SOURCE: Revue Statistique Canadienne, septembre 1960, Tableau 10, B.F.S.

Il appert que la Nouvelle-Écosse a accusé une baisse réelle de l'emploi industriel, tandis que ce même emploi est resté presque au même point au Nouveau-Brunswick pendant la dernière décennie.

De 1949 à 1959, l'indice de l'emploi industriel combiné pour l'ensemble du pays est monté de près de 20 p. 100, mais toutes les industries n'y ont pas eu part égale dans le secteur non agricole, ainsi qu'il ressort du tableau suivant:

TABLEAU VI

INDICE DE L'EMPLOI INDUSTRIEL, PAR INDUSTRIE 1949=100

Industries	1959
Industries conjuguées	119.7
Exploitation forestière	78.9
Industrie minière	123.4
Industrie manufacturière	111.1
Construction	130.3
Transport, entreposage et communications	114.3
Services d'utilité publique	138.7
Commerce	135.3
Finance, assurance et immeuble	139.3
Service	139.3

SOURCE: Revue Statistique Canadienne, Septembre 1960, Tableau 9, B.F.S.

Les industries suivantes ont accusé une augmentation moindre que l'industrie réunie: industrie manufacturière, transport, entreposage et communications, et industrie forestière. Les autres, dont l'emploi a augmenté davantage sont: la finance, l'assurance et l'immeuble; les services d'utilité publique;

les services; le commerce, la construction et l'industrie minière. Ces trois dernières accusent de l'emploi saisonnier à un haut degré.

La répartition des personnes à emplois (tous groupes ayant un statut en 1949 et en 1959, ainsi que les variations de pourcentage absolues et relatives, sont indiquées par industries dans le tableau qui suit:

TABLEAU VII

PERSONNES AYANT UN EMPLOI, PAR INDUSTRIES, TOUS GROUPES AYANT UN STATUT 1949 ET 1959

Industries et commerces	1949		1959		Variations procentuelles 1949–1959
	'000	% du total	'000	% du total	%
Agriculture	1,079	21.8	693	11.8	−35.8
Exploitation forestière	70	1.4	95	1.6	35.7
Pêche et piégeage	29	0.6	15	0.8	−48.3
Exploitation minière	86	1.7	90	1.5	4.7
Industrie manufacturière	1,311	26.5	1,503	25.6	14.6
Construction	321	6.5	448	7.6	39.6
Transport	367	7.4	447	7.6	21.8
Services d'utilité publique	45	0.9	75	1.3	66.7
Commerce	652	13.2	947	16.1	45.2
Finance et assurance	144	2.9	216	3.7	50.0
Services	846	17.1	1,350	22.9	59.6
Toutes industries	4,950	100.0	5,879	100.0	18.8

En tant que pourvoyeuses d'emplois pour l'année 1959, les industries se rangent dans l'ordre suivant: industrie manufacturière, services, commerce, agriculture, construction, transport, finance et assurance, exploitation forestière, exploitation minière, services d'utilité publique, pêche. Les industries dont l'emploi fléchit sont l'agriculture et la pêche. Celles dont l'emploi s'est accru mais moins que l'emploi total, entre 1949 et 1959, comprennent l'industrie minière (charbon) et l'industrie manufacturière. Bien que la valeur de la production industrielle ait très considérablement augmenté (d'environ 90 p. 100), l'emploi dans l'industrie manufacturière s'est bien moins accru (de 15.0 p. 100 seulement) durant la dernière décennie. De plus, le plus grand accroissement relatif dans l'emploi manufacturier s'est manifesté chez les travailleurs non productifs, soit dans l'administration et la surveillance. A noter que l'accroissement d'emploi le plus faible se trouve dans les groupes industriels primaires et secondaires, tandis que l'accroissement le plus fort se manifeste dans les industries tertiaires (services d'utilité publique, commerce, finance et assurance, services). Ce sont ces dernières qui offrent les plus grandes chances d'emplois aux femmes.

L'analyse de ce qui précède permet de tirer plusieurs conclusions d'ordre général, savoir:

(i) que, malgré l'énorme développement des ressources au Canada, le produit national brut réel par tête n'accuse qu'une légère augmentation, particulièrement depuis trois ans, comparativement à celui de 1953;

(ii) qu'il existe une forte inégalité dans la répartition du revenu personnel par tête dans les diverses régions du pays, et cela est surtout vrai des provinces Atlantiques et du Québec;

(iii) que les industries dont l'importance économique a décliné sont l'agriculture, la pêche et le piégeage, et l'industrie manufacturière;

(iv) que notre population augmente plus rapidement que ne peuvent être créées les chances d'emploi, et cette tendance s'accentue du fait de l'afflux croissant de jeunes gens dans l'effectif ouvrier et de l'avance des progrès techniques, y compris l'automatisation, ce qui est partiellement cause d'un déséquilibre entre l'offre et la demande d'emplois; et

(v) que certaines industries, comme l'agriculture et la pêche, accusent un déclin de l'emploi, tandis que d'autres, telle l'industrie manufacturière, ne peuvent fournir des emplois proportionnellement à l'accroissement d'ensemble de l'emploi.

Ces conclusions générales doivent être retenues dans l'analyse du problème du chômage persistant et localisé dans certains secteurs particuliers de notre pays.

B. Portée de l'étude

En général, la présente étude visera à jeter quelque lumière sur les facteurs qui créent chez nous des secteurs de marché excédentaire de main-d'œuvre, et à faire comprendre pourquoi les localités trouvent difficilement des remèdes contre le chômage chronique et localisé. Un autre but consiste à examiner ces constatations et à analyser les problèmes économiques qui se posent aux régions frappées par le chômage, afin de faire comprendre la nature et l'ampleur du programme économique public applicable à ces régions.

La première partie de la présente étude porte sur l'économie des zones de marasme. Elle cherche à évaluer le coût du chômage chronique et les conséquences économiques et sociales de cette condition de zone de marasme. Puis on passe en revue les mesures économiques applicables aux zones de marasme à divers échelons de gouvernement, ainsi que de celles prises par des associations locales de développement. A cette étude fait suite un exposé sommaire de la situation d'autres pays dans ce domaine.

La deuxième partie de cette étude a trait à l'identification des secteurs canadiens de marché excédentaire de main-d'œuvre. A cette fin, on a examiné les inscriptions mensuelles au Service national de placement de requérants non placés pendant la période 1953-1959, dans le cas de 109 marchés locaux de main-d'œuvre définis par le ministère du Travail, de même que le classement mensuel de ces marchés qui, effectué par le ministère du Travail pendant cette même période, a trait seulement aux catégories d'excédents «importants» et «modérés» de main-d'œuvre. D'après cet examen, 18 marchés locaux de main-d'œuvre ont été désignés comme secteurs excédentaires de main-d'œuvre et les autres ont été classés comme secteurs difficiles et normaux de marché de main-d'œuvre. Les secteurs difficiles sont ceux dont les inscriptions dépassaient les moyennes nationales pendant les mois d'été mais étaient inférieures aux niveaux des secteurs à marché excédentaire de main-d'œuvre et, comme tels, ne requièrent pas de programme économique spécial. Les secteurs normaux sont ceux dont les inscriptions sont inférieures aux moyennes nationales pendant les mois d'été. Cette sélection et ce classement comportaient l'emploi de critères statistiques spéciaux et de renseignements supplémentaires en vue de définir et de localiser le chômage chronique de diverses catégories de secteurs canadiens à marché de main-d'œuvre.

Dans le groupe de régions métropolitaines, les marchés suivants de main-d'œuvre ont été choisis comme secteurs à main-d'œuvre excédentaire: Windsor-Leamington, Vancouver-New-Westminster-Mission-City, et St-Jean de Terre-Neuve. Dans le groupe des industries majeures, les régions suivantes ont été désignées comme régions à main-d'œuvre excédentaire: Corner-Brook, Shawinigan-Falls, Lac St-Jean, Rouyn-Val d'Or, New-Glasgow et Cornwall. Dans le groupe agricole majeur, seulement deux marchés locaux de main-

d'œuvre ont été choisis, soit Thetford-Megantic-Ville St-Georges et Rivière-du-Loup. Dans le groupe régional mineur, les marchés suivants ont été classés comme secteurs à marché de main-d'œuvre excédentaire: St-Stephen, Campbellton, Gaspé, Newcastle, Rimouski, Bathurst et Montmagny. Dans un choix futur de marchés locaux de main-d'œuvre excédentaire, des critères quelque peu différents et peut-être plus simples sont recommandés.

On s'est aussi efforcé d'analyser les changements relatifs survenus dans la répartition des inscriptions et du chômage durant la période 1953-1959.

L'étape suivante de cette enquête se limite à la description des principales caractéristiques des secteurs choisis à marché de main-d'œuvre excédentaire, ainsi que des requérants non placés de ces secteurs. Le dernier problème comporte une étude des inscriptions de chômeurs disponibles portant sur le groupe professionnel, le sexe, l'âge et la durée du chômage, selon les données des «dossiers actifs» de la Commission d'assurance-chômage. Cette étude visait à déterminer les causes possibles du chômage chronique dans les zones de marasme choisies, et à proposer certaines mesures remédiatrices concrètes destinées à soulager le chômage dans les localités indiquées.

La dernière partie du présent rapport porte sur les suggestions et recommandations spécifiques de l'auteur visant à énoncer les mesures nécessaires et appropriées destinées à redonner de la vie aux secteurs à main-d'œuvre excédentaire. Les propositions faites sont, naturellement, surtout de nature générale, mais résultent néanmoins d'une analyse soigneuse des marchés de la main-d'œuvre envisagés ici. Il va de soi que les programmes détaillés de développement doivent être élaborés à l'échelon local.

Il est à souhaiter que cette étude préliminaire se révèle utile, et qu'elle contribue modestement à une meilleure compréhension du problème essentiel du chômage persistant localisé et à sa solution.

C. Inscription du service national de placement et leurs limitations[2]

Dans la présente étude, les statistiques courantes relatives aux «demandes d'emploi inscrites dans les bureaux du Service national de placement» servent à mesurer le chômage. Dans chacun de ces bureaux, les inscriptions reçues sont comptées à la fermeture des affaires le jeudi de chaque semaine. Des ensembles de ces chiffres sont disponibles pour les divers secteurs et pour le pays entier. Une formule de rapport statistique (C.A.C., 757) indique ces inscriptions par groupes professionnels et sexe des requérants.

La statistique courante des personnes inscrites pour emplois dans tous les bureaux du S.N.P. ne fournit qu'une indication partielle de l'ampleur du chômage, parce que certaines catégories sont exclues, tandis que d'autres sont incluses qui, en réalité, ne peuvent être considérées en chômage. On a exclu des inscriptions les travailleurs connus pour avoir un emploi mais qui sont à la recherche d'un meilleur; ceux aussi que l'on sait avoir été inscrits à un autre bureau local (l'inscription est comptée par le bureau de l'endroit où le requérant est domicilié); les gens disponibles seulement pour emplois à temps partiel; ceux qui sont inscrits d'avance pour des emplois devenant disponibles (ex. les étudiants), et les gens que l'on sait être tombés malades pendant la période de réclamations de prestations d'assurance.

Les inscriptions comprennent les travailleurs temporairement mis à pied, si le congédiement touche 50 employés ou plus, après deux semaines de chômage, à moins que les travailleurs n'aient trouvé un autre emploi.

---

[2] Les commentaires de cette Partie sont partiellement fondés sur la «Statistique du chômage au Canada», mémoire préparé par le S.N.P. et par le Service de l'Économie et des Recherches du ministère du Travail. 1958, ainsi que sur le «Rapport du Comité sur la Statistique du chômage», Ottawa, août 1960.

Les inscriptions sont tenues à jour par contact avec les requérants. La plupart d'entre eux (80 à 90 p.c.) réclament les prestations d'assurance-chômage, de sorte qu'ils doivent garder le contact avec le bureau de placement. Il saute aux yeux que des modifications apportées à la loi, aux règlements et aux pratiques relatifs à l'assurance-chômage, à l'extension des dispositions relatives au versement de prestations, etc., exercent une influence différente sur le nombre et les caractéristiques des requérants de diverses régions, selon la mesure dans laquelle les travailleurs sont protégés par l'assurance-chômage. Un facteur particulier qui favorise un nombre plus élevé d'inscriptions, c'est le paiement de prestations «saisonnières». Les localités diffèrent sous le rapport de recours plus ou moins grand des travailleurs aux agences du S.N.P. C'est particulièrement vrai des non-réclamants qui, naturellement, n'ont pas le même motif de recourir au bureau de placement. L'inscription des non-réclamants dépend de l'éloignement du bureau, de l'habitude des employeurs locaux en matière d'engagement par le bureau de placement, et de l'espoir d'obtenir un emploi par le truchement du bureau du S.N.P.

Les inscriptions du S.N.P. ne peuvent pas établir de distinctions entre les requérants enregistrés qui tiennent vraiment à obtenir un emploi et les autres (travailleurs saisonniers) qui s'inscrivent uniquement parce que la condition essentielle pour toucher les prestations d'assurance-chômage est que le bénéficiaire doit être disponible à l'embauchage.

Pour cette raison et d'autres, les chiffres relatifs aux requérants non placés ne sont pas strictement comparables entre les secteurs et les marchés locaux de main-d'œuvre parce que si, dans une localité donnée, la disposition des employeurs à recourir à l'agence du S.N.P. est forte par rapport à d'autres localités, les inscriptions auront tendance à diminuer, vu que les requérants trouvent plus vite de l'emploi, et, d'autre part, si les travailleurs ont tendance à s'inscrire plus volontiers que dans d'autres localités, les inscriptions seront plus nombreuses. Il n'y a aucun moyen de s'assurer de l'ampleur de ces tendances.

Lorsqu'un réclamant cesse de toucher les prestations d'assurance-chômage, il est rayé de la liste d'inscription. Cela peut se produire parce que le S.N.P. lui a trouvé un emploi ou parce qu'il a trouvé lui-même du travail et qu'il a ou notifié le S.N.P. à cet effet ou qu'il ne s'est pas présenté deux semaines consécutives pour toucher ses prestations. Les non-réclamants ne restent d'ordinaire pas sur les listes un mois après le dernier contact avec le S.N.P. Il est possible toutefois qu'un travailleur soit maintenu sur la liste un certain temps même s'il a trouvé un emploi.

Il semble donc que des travailleurs puissent figurer sur les listes du S.N.P. bien qu'ils soient réellement employés et, d'autre part, il en est qui sont en chômage mais ne sont pas inscrits. Par conséquent, les inscriptions du S.N.P. indiquent un total net de demandes qui peut ne pas inclure tous les travailleurs sans emplois et cependant en inclure d'autres qui ne sont pas chômeurs dans le sens ordinaire, soit parce qu'ils travaillent soit parce qu'ils ne sont pas vraiment partie de l'effectif ouvrier. Les gens qui sont sans emploi, mais qui tiennent à en avoir un et en ont besoin et qui en cherchent vraiment, sont normalement inscrits aux bureaux du S.N.P.

Dans la présente étude, le rapport entre les requérants non placés et le nombre total de travailleurs payés dans une localité donnée à marché de main-d'œuvre est pris comme mesure du «chômage» parmi les salariés. On suppose implicitement que les requérants font partie du groupe des salariés. Il peut toutefois y avoir des cas où un cultivateur ira se faire inscrire en hiver au bureau de placement, bien qu'il ne soit pas à proprement parler un salarié ou travailleur payé; il en est de même des pêcheurs. Par conséquent, le rapport entre deux localités différentes peut indiquer des degrés différents de la gravité du chômage. Cela revient à dire qu'une proportion de 10 p.c. de requérants non

placés par rapport aux travailleurs payés d'une ville présente probablement un plus sérieux problème de chômage que le même pourcentage existant en un lieu où les occupations principales sont la pêche et la culture.

Pour toutes ces raisons, les inscriptions du S.N.P. compilées surtout aux fins de l'administration interne, ne peuvent servir que d'indice partiel du chômage national ou régional. On a affirmé que «Toutes les faiblesses des séries de la C.A.C. s'appliquent en général aux séries locales, et, pour autant que les effets de certaines faiblesses peuvent disparaître dans les grandes mais non dans les petites, on peut s'attendre que les statistiques locales aient besoin d'une interprétation bien plus prudente que les séries nationales». Cependant, compte tenu de cette réserve, c'est un fait que les séries de la C.A.C. constituent la principale source de données statistiques des marchés locaux de main-d'œuvre, et, aux fins de la présente étude, qui ne porte pas sur le chômage réel mais plutôt sur les variations relatives du chômage et les comparaisons relatives entre divers marchés du travail, les données statistiques du S.N.P. sont utiles pour l'analyse des situations locales du chômage.

L'analyse du marché local de la main-d'œuvre est nécessaire parce que c'est à cet échelon qu'ont lieu la plupart des mouvements d'un emploi à un autre et de l'emploi au chômage et *vice versa*. C'est aussi à cet échelon que l'offre et la demande de travail sont le plus sensiblement touchées par les variations de facteurs tels que l'augmentation de la population, l'éducation, les déplacements dans la demande, les progrès techniques, etc. Ces variations se retrouveront dans les statistiques du S.N.P.

Toute mesure visant à remédier au chômage à un échelon local requiert des renseignements concernant la durée de chômage, l'âge, l'occupation, le sexe, etc., des chômeurs, et les données du SNP fournissent des renseignements généraux de ce genre.

En outre, les chiffres du SNP sont importants parce qu'il est parfois nécessaire de posséder les statistiques locales courantes du chômage en vue de l'élaboration du programme économique du gouvernement fédéral concernant les droits douaniers, la taxation, la réglementation du crédit, le transport, etc., qui peuvent exercer une influence sur certaines industries concentrées dans des régions ou des localités particulières et qui, par conséquent, auront une répercussion sur l'emploi et le chômage locaux.

Il est cependant regrettable que l'échelon du marché local de la main-d'œuvre ne possède pas de renseignements sur des questions telles que les courbes d'emploi, les migrations entre secteurs de marché de la main-d'œuvre, la mobilité professionnelle, etc., données nécessaires à une connaissance plus étendue d'un marché local. Les données usuelles sur le chômage sont déshumanisées et les statistiques présentent un tableau de groupes abstraits de chômeurs. On est peu renseigné sur la question de savoir pourquoi ils sont en chômage, sur l'avenir qui les attend, sur leurs liens familiaux, sur la durée et la fréquence du chômage, et sur le revenu familial.

La solution du problème du chômage dépend largement des renseignements précis et détaillés que l'on possède sur les tendances et la situation de l'emploi. On a besoin d'être renseigné sur les chances d'emplois disponibles pour guider la mobilité géographique et professionnelle de la main-d'œuvre.

Les statistiques actuelles ne permettent pas d'établir la différence entre les divers genres de chômage, chose évidemment essentielle à la découverte d'une solution. Les listes de vacances signalées aux bureaux du SNP ne fournissent pas de tableaux complets de la demande réelle de main-d'œuvre parce que plusieurs grandes entreprises ne comptent pas, en règle générale, sur le SNP pour fournir la main-d'œuvre dont elles ont besoin, spécialement lorsque cette main-d'œuvre est abondante. Par ailleurs, il est convenu que les forts accroissements d'emplois se sont produits dans des domaines où les bureaux

de placement ont relativement peu d'influence en matière d'attribution d'emplois comme, par exemple, dans les services du gouvernement, la construction, la finance, l'assurance et l'immeuble.

Les observations qui précèdent sont applicables aux secteurs à marché de main-d'œuvre excédentaire à l'égard desquels il est essentiel d'obtenir autant de faits que possible sur l'étendue et la nature du chômage localisé. A cette fin, un relevé d'échantillonnage direct et spécial est particulièrement utile si l'on veut savoir jusqu'à quel point l'utilisation de la main-d'œuvre est insuffisante.

D. Types de chômage

Tout programme d'action contre le chômage devra se fonder sur la reconnaissance du fait qu'il existe des types différents de chômage, et que chacun d'eux réclame un traitement différent. Il importe aussi de déterminer la nature du chômage avant de tenter de lui fixer un taux minimum car, très probablement, chaque type (saisonnier, structural, etc.) a un minimum pratique différent dans des conditions économiques et géographiques données.

Le problème du chômage est assez complexe parce qu'il résulte de forces et de facteurs divers agissant souvent simultanément. Un système d'entreprise libre reflète l'action conjuguée de facteurs économiques, institutionnels et personnels et, par conséquent, les causes de chômage sont nécessairement en corrélation. Le niveau de chômage existant à un moment quelconque n'est pas une simple addition d'effets produits par un certain nombre de causes agissant indépendamment, mais «il est fonction de plusieurs facteurs cherchant leur équilibre les uns aux dépens des autres» et «la difficulté pour nous n'est donc pas la somme de causes distinctes de chômage, chacune y entrant pour tant, mais plutôt un système de causes intimement liées et se partageant également le tout».[3]

Les économistes répartissent d'ordinaire le chômage entre les différents types qui se présentent le plus communément dans l'économie. C'est là un classement arbitraire qui s'est développé largement comme moyen d'indiquer que les divers types de chômage représentent dans une certaine mesure des causes différentes et spécifiques. Cependant, les divers types de chômage ne s'excluent pas mutuellement, et ceux que les économistes reconnaissent en vue d'une clarification conceptuelle ne peuvent pas être mesurés avec précision parce que le chômage est causé par divers facteurs agissant simultanément.

Les principaux types de chômage ci-après peuvent être distingués selon leurs causes principales:

a) Le chômage saisonnier se produit dans des industries et commerces particuliers du fait des variations saisonnières dans leur activité résultant de conditions climatiques ou de facteurs conventionnels tels que modes, styles, coutumes, habitudes d'achat des consommateurs, changements de modèles, etc. Il se produit chaque année dans des secteurs particuliers de l'économie, de l'industrie ou de régions. Les hauts et les bas réguliers de l'activité des affaires et de l'emploi qui surviennent chaque année peuvent se distinguer des tendances à long terme et des fluctuations inattendues. Le fait qu'ils restent confinés dans une période de douze mois les différencie des cycles d'affaires. Les variations saisonnières répartissent à nouveau le niveau annuel moyen d'emploi, mais sans le modifier.

b) Le chômage de friction résulte du manque de correspondance entre la demande de main-d'œuvre pour des emplois particuliers et le nombre de travailleurs qualifiés et disponibles pour ces emplois dans une économie progressiste. Ce genre de chômage n'est que temporaire, étant imputable à un

[3] «Emploi et Equilibre»—A. C. Pigou, Deuxième Edition, 1949, p. 2

mouvement continuel de travailleurs d'un emploi à l'autre qui résulte de la présence et de la disparition des chances d'emploi. Ceux qui sont atteints par le chômage de friction sont les travailleurs qui manquent de mobilité; la demande de main-d'œuvre n'est donc pas satisfaite parce que les travailleurs sans emploi ne sont pas de la sorte voulue ou ne sont pas au bon endroit pour répondre à cette demande.

Les causes principales du chômage de friction sont: le manque d'information quant aux emplois offerts, le manque de mobilité de la main-d'œuvre, la spécialisation toujours plus grande du travail, l'utilisation de machines nouvelles ou perfectionnées ou l'amélioration des procédés de production, lesquelles sont attribuables au progrès des arts et des sciences ou à l'amélioration des techniques de gestion. C'est aussi le résultat du changement d'emplois parce qu'une partie de l'effectif ouvrier est constamment «entre des emplois», et que le processus de changement d'emplois demande un certain temps. Bien que la période de chômage soit relativement courte pour l'individu, le nombre total de travailleurs touchés à un moment quelconque peut être très élevé. Ce type de chômage fluctue directement avec le niveau de l'emploi et l'on reconnaît généralement qu'il est inévitable dans une économie à marché libre parce qu'en l'absence d'une économie dirigée il n'y a pas d'intégration des programmes de production et d'emploi des sociétés et industries particulières.

c) Le chômage cyclique provient d'une déficience de la demande globale de produits et services de nombreuses industries plutôt que d'une industrie particulière. C'est le résultat de hauts et de bas de l'économie entière. C'est un chômage général et à long terme relativement qui règne pendant des périodes de crise économique. On est généralement d'avis que les principales causes du chômage cyclique sont les variations de la production de biens-capitaux, les vagues de pessimisme et d'optimisme chez les hommes d'affaires et les producteurs, les variations du crédit des consommateurs, des conditions du marché étranger, de la politique fiscale et monétaire, etc.

d) Le chômage structural et à long terme: il se produit dans certaines industries ou régions géographiques en déclin permanent. Il résulte des variations soit dans les techniques de production soit dans la structure de la demande globale de denrées et de services particuliers. Le chômage structural du genre technique est dû aux changements dans les conditions de production qui réduisent le nombre de travailleurs nécessaires à la production de la même quantité de denrées. On l'appelle souvent «chômage d'origine technique». Cette expression peut aussi s'appliquer au chômage dû aux améliorations non techniques telles que le transport d'un atelier à un autre endroit ou les changements opérés dans l'organisation des affaires. L'autre type de chômage structural provient de changements apportés à la structure de la demande globale, soit à cause de changements dans les préférences ou les goûts des consommateurs, ou d'une modification dans la nature des produits, soit à cause de changement dans la demande étrangère d'un produit particulier du pays. En pratique, le chômage structural résulte d'ordinaire de ces divers facteurs conjugués.

Le chômage structural est, en un sens, inévitable à cause de la nature même du progrès économique et du libre choix exercé par les consommateurs. Une industrie qui introduit une méthode améliorée de production peut prospérer bien qu'elle offre des chances d'emplois à un plus petit nombre de travailleurs, et, en même temps, un tel changement structural entraîne une perte d'emplois et de revenus dans une localité particulière. A cause de compétences spécialisées ou d'immobilité géographique, les individus touchés par des changements structuraux ne sont pas repris dans d'autres emplois. C'est ce qu'on a parfois désigné par l'expression «noyau irréductible» de chômage. Si l'économie prenait de l'ampleur et si la demande globale de main-d'œuvre augmentait, le

chômage structural ne serait pas grave dans son ensemble, car quelques travailleurs déplacés pourraient vite trouver de l'emploi dans le secteur distributif des opérations économiques. Cependant, plusieurs industries passent présentement par des changements structuraux, en même temps qu'un certain nombre de régions se trouvent frappées de chômage chronique.

Par conséquent, l'un des effets du chômage structural se manifeste par une période continue et prolongée d'oisiveté (souvent dépassant une année) qui frappe en particulier les travailleurs âgés et des régions spéciales de marché de main-d'œuvre. Ce genre de chômage reflète le manque de nouvelles occasions d'emplois. Les nouvelles entreprises ne sont pas attirées dans ces régions, les anciennes ne se développent pas et, par conséquent, les travailleurs se cramponnent à n'importe quels emplois temporaires qu'ils occupent, en dépit du faible revenu qu'ils en tirent, des conditions de subsistance et de tous les mauvais effets sociaux et psychologiques du chômage prolongé. Les prestations du service social, assurance-chômage comprise, leur permet de maintenir un niveau minimum de vie, et ils s'accrochent simplement à l'industrie ou à la région en déclin. Voilà pourquoi les zones de marasme sont vouées à une mort lente.

Ces genres de chômage ont été assez longuement discutés en vue de souligner le fait qu'il est devenu nécessaire d'appliquer des mesures et programmes différents, selon le type de chômage.

E. Plein emploi et zones de marasme

Du point de vue du travailleur individuel, il ressort surtout d'un programme de plein emploi que le «chômage est réduit à de courts intervalles d'attente, avec la certitude qu'on sera tout prochainement appelé à réoccuper l'emploi ou demandé à en prendre un nouveau que l'on pourra remplir»[4]. Envisagé du point de vue d'une société, le plein emploi signifie «...disposer toujours de plus d'emplois qu'il y a de chômeurs et... que les emplois comportent des salaires raisonnables, sont d'un tel genre et situés de telle façon qu'on peut raisonnablement s'attendre que les chômeurs les accepteront»[5]. Théoriquement parlant, le programme de plein emploi semblerait exiger à peu près autant de chances d'emplois qu'il y a d'aspirants à des places dans chaque région à marché local de main-d'œuvre, à condition que les genres d'offre et de demande de main-d'œuvre soient en concordance. En pratique, le programme de plein emploi devrait viser à se rapprocher de ces conditions idéales.

On reconnaît que, même avec le plein emploi pratiquement réalisé, il y aura toujours une certaine mesure de chômage, parce qu'il faut une certaine marge qui rende les changements et le progrès possibles et comme conséquence du frottement inévitable dans l'économie d'une entreprise libre. Lord Beveridge est d'avis que le niveau de «3 p.c. semble être un objectif prudent plutôt que désirable à établir comme moyenne de chômage»[6]. Une autre autorité donne à entendre qu'un plein emploi «serait compatible avec un chômage de 3 ou 4 p.c. de l'effectif ouvrier»[7].

La plupart des gouvernements des pays économiquement développés ont assez bien établi les concepts et programmes en vue de maintenir le chômage à ce minimum grâce à un ensemble de mesures économiques: programme monétaire et fiscal, travaux publics, aide à l'agriculture et au petit commerce, droits douaniers, recherches, exploitation des ressources, logement, dépenses pour la défense, mesures de sécurité sociale et encouragement au commerce

---

[4] «*Le Plein Emploi dans une Société libre*»—William H. Beveridge, 1944, p. 18.

[5] Ibid., p. 18.

[6] Ibid, p. 128

[7] «Investissement public et Plein emploi», Office international du Travail, Études et Rapports, Nouvelle série, n° 3, 1946, p. 346.

international. Certains pays, comme la Grande-Bretagne et la Suède, ont réussi à réduire le chômage au minimum pendant la période d'après-guerre sans qu'il en résulte d'inflation exagérée ni de ralentissement de la croissance économique.

Bien que la plupart des gouvernements aient accepté l'obligation de réaliser un niveau pratique de plein emploi, la plupart d'entre eux ne désirent pas que ce but «soit exprimé en une formule rigide comportant l'obligation de maintenir le chômage au-dessous d'un niveau nettement défini»[8].

En réponse à une résolution formulée en 1950 par le Conseil économique et social de l'O.N.U., tendant à définir la norme de plein emploi tel que chaque gouvernement la conçoit, le gouvernement du Canada déclara que l'économie canadienne dépendait trop des marchés d'exportation pour lui permettre de déterminer une norme de plein emploi. En outre, le gouvernement a fait observer en 1953 que «l'application d'une norme arithmétique au Canada se compliquerait du fait que la juridiction sur bien des matières concernant le travail appartient aux gouvernements provinciaux. La réalisation d'un objectif particulier exigerait parfois l'application de remèdes pour laquelle l'autorité centrale ne disposerait pas de pouvoir suffisant...»[9]. C'est là un assez étrange aveu. Étant donné la gravité actuelle du chômage, la complexité des relations financières et constitutionnelles inter-gouvernementales ne devrait sûrement pas présenter d'insurmontables difficultés, surtout que la solution positive de ce problème doit, de toute nécessité, préoccuper tous les échelons de gouvernements au Canada. Les arguments usuels avancés contre des engagements gouvernementaux rigoureux qui aient pour objet de maintenir le chômage au-dessous d'un certain niveau comprennent: la crainte que la poursuite du plein emploi ne puisse mener à une indésirable pression inflationniste, argument toutefois moins valable quand le pays souffre d'une crise économique; que le pouvoir des syndicats ouvriers de négocier des contrats collectifs ne renforce la pression exercée en vue d'obtenir des salaires toujours plus élevés; que la pression inflationniste ne puisse nuire et accroître l'importation, créant ainsi toutes les difficultés évidentes en matière de balance de paiements[10]; et qu'il ne soit difficile de déterminer un niveau minimum de chômage qu'il faudrait accepter comme inévitable dans une économie dynamique.

Au Canada, même durant la seconde Grande Guerre, on songeait à la responsabilité du gouvernement fédéral en matière de chômage. L'une des recommandations du sous-comité d'enquête sur les Projets de construction financés par l'État voulait «qu'un programme soigneusement élaboré de projets financés par l'État soit mis en œuvre comme partie intégrante d'une politique canadienne de reconstruction, vu que, s'il y avait menace d'une grave crise économique, il faudrait nécessairement agir avec promptitude. La contribution la plus significative que de tels projets apporteraient à la reconstruction au Canada, c'est qu'elle procurerait des chances supplémentaires d'emplois...»[11].

Les opinions du gouvernement fédéral sur la politique de placement public se trouvent formulées dans deux principaux documents: le Livre blanc sur «l'Emploi et le Revenu, en fonction spécialement de la période initiale de reconstruction», avril 1945, et les «Propositions du gouvernement du Canada» à la Conférence fédérale-provinciale sur la Reconstruction, 1945.

Dans le premier document on trouve, parmi d'autres particularités, une déclaration touchant le problème des zones de marasme et portant que «...le gouvernement fédéral entreprendra ses propres projets différés dans les localités

---

[8] «Emploi et Chômage: Programmes gouvernementaux depuis 1950», Revue internationale du travail, juillet 1956, p. 2.

[9] Ibid., p. 3.

[10] Ibid., pp. 3-5.

[11] Comité consultatif sur la Reconstruction: Rapport final du sous-comité sur les projets de construction financés par l'État, Ottawa, 1943, p. 8, cité dans «Investissement public et plein emploi», op. cité, p. 235.

où la baisse des contrats de guerre ou d'autres circonstances ont mis en disponibilité une main-d'œuvre pouvant être employée à ces projets et pour laquelle la localité offre une promesse d'emploi parmanent»[12].

Les Propositions du gouvernement fédéral à la Conférence fédérale-provinciale sur la Reconstruction, convoquée en août 1945, faisaient ressortir l'importance de plans communautaires comme base de placements publics efficaces, et vu que ces plans relèvent de la juridiction provinciale, le gouvernement fédéral déclarait qu'il «est prêt à appuyer le principe de la création d'un institut de planification communautaire pour le Canada, ou de quelqu'autre organisme analogue, pour la coordination des plans et mesures dans ce domaine, sur une base permanente»[13].

Le gouvernement proposa aussi d'autres méthodes telles que la réforme de la taxation et le maintien du revenu pour encourager les placements privés; il acceptait de prendre à son compte le relevé fondamental des ressources, les recherches essentielles au développement national, la prestation d'aide technique aux gouvernements subalternes, et l'obtention de renseignements positifs, de subventions, etc., destinés à encourager l'expansion économique du pays au moyen de placements publics dans des secteurs considérés comme présentant de sérieux problèmes de chômage[14].

La portée de ces propositions est assez claire et implique la responsabilité qu'a le gouvernement fédéral de prendre les mesures nécessaires à l'égard des secteurs canadiens à main-d'œuvre excédentaire et de leur accorder l'aide dont ils ont besoin.

L'objectif du plein emploi ne sera pas atteint tant qu'on tolérera l'existence de ces secteurs frappés par le chômage. De toute nécessité, une politique nationale efficace de plein emploi doit inclure des dispositions spéciales visant ces secteurs qui traînent en arrière du progrès national. Ces dispositions doivent être séparées d'un programme d'ensemble national et orientées vers les poches de chômage localisé et chronique. Les dix dernières années ont prouvé que notre pays est susceptible d'expansion. Cependant, bien que la production nationale et l'emploi puissent atteindre de hauts niveaux, des régions et secteurs peuvent retarder et de fait retardent, et des poches de chômage élevé se formeront probablement à l'avenir comme elles l'ont fait dans le passé. Il semble donc que, si nous tenons à assurer un haut niveau d'emploi dans l'ensemble du pays, il faille impérieusement au préalable lancer une attaque contre le chômage localisé et chronique.

F. Chômage persistant et à long terme

Le chômage prolongé et persistant est celui qui dure plus de trois mois. La durée du chômage pour les individus et le nombre de travailleurs inoccupés pendant plus de trois mois peuvent être sous-estimés au moment d'un relevé, du fait qu'il mesure la durée de la période courante de chômage de chaque travailleur en particulier. Tout travail, même de nature passagère, rompt la continuité des mois consécutifs de chômage.

L'étendue du chômage prolongé peut être indiquée des façons suivantes: (*a*) par la proportion de tous les chômeurs dans chaque groupe (hommes, femmes et total), qui n'ont pas travaillé depuis plus de trois mois, par rapport au nombre de gens sans emplois et cherchant du travail, ou (*b*) par le nombre total de mois des travailleurs en chômage pendant plus de trois mois, donné comme pourcentage du nombre total de mois de toutes les personnes sans emplois et cherchant du travail dans chaque groupe.

---

[12] «Emploi et revenu», Livre blanc, 1945, p. 15.

[13] «Conférence fédérale-provinciale sur la reconstruction: Propositions du gouvernement», 1945, p. 14.

[14] Ibid., pp. 21 et 26.

Des calculs de cette nature ont été effectués pour les années civiles 1955-1959, pour les mois d'été (mai-octobre) et pour les mois d'hiver (novembre-avril), séparément pour les hommes et les femmes et pour leur total réuni. Un calcul a aussi été effectué du nombre moyen de mois par personne cherchant du travail dans chaque groupe au cours d'une année civile, y compris les mois d'été et d'hiver. On trouvera le résultat de ces calculs au Tableau VIII.

Le chômage à long terme a persisté pendant les années de prospérité 1956 et 1957 et on l'attribue aux déclins séculaires dans certaines occupations, industries et régions. On est généralement d'avis que le chômage persistant et prolongé frappe en particulier la main-d'œuvre non spécialisée, les vieux travailleurs et les ouvriers des industries en déclin comme les charbonnages et la fabrication des textiles.

Il ressort du tableau susmentionné que la fréquence du chômage persistant est plus prononcée chez les hommes que chez les femmes et aussi que les hommes en quête de travail pendant plus de trois mois ont un chômage d'une durée moyenne plus élevée tant en hiver qu'en été. La durée du chômage semble être plus courte en hiver qu'en été, et cela est dû à l'existence de plus de chômage à court terme (saisonnier) pendant les mois d'hiver. La durée du chômage est plus longue pendant les années de récession, et le nombre de personnes inemployées pendant plus de trois mois augmente au cours des mauvaises années et entre pour près d'un tiers du nombre global de gens sans emplois et cherchant du travail. Par conséquent, le total des mois des gens en chômage pendant plus de trois mois entre pour près des trois quarts dans le nombre global des mois de chômage de tous les chercheurs d'emplois.

24476-4—6½

TABLEAU VIII

NOMBRE DE PERSONNES SANS EMPLOIS ET EN QUÊTE DE TRAVAIL, ET DURÉE DU CHÔMAGE

CANADA 1955–1959

—		Moyennes annuelles					Mois d'été (mai-octobre) Moyennes					Mois d'hiver (novembre-avril) Moyennes			
		1955	1956	1957	1958	1959	1955	1956	1957	1958	1959	1955–56	1956–57	1957–58	1958–59
Nombre total de personnes sans emplois et en quête de travail ('000).	H	201	157	226	355	306	129	94	157	260	208	224	242	434	426
	F	31	24	30	50	43	27	21	28	48	39	28	27	49	49
	T	232	181	256	405	349	156	115	185	308	247	252	269	483	475
Nombre moyen de mois passés à chercher du travail.	H	4.0	3.5	3.1	4.2	4.3	4.3	3.9	3.3	4.5	4.6	3.4	2.8	3.5	4.1
	F	3.2	2.7	2.6	3.6	3.6	2.9	2.5	2.5	3.7	3.4	3.2	2.6	3.2	3.9
	T	3.9	3.3	3.0	4.1	4.2	4.1	3.5	3.1	4.4	4.4	3.4	2.7	3.4	4.1
Nombre total de personnes sans emplois et en quête de travail pendant plus de 3 mois ('000).	H	66	41	52	132	112	45	27	40	107	80	60	53	145	146
	F	8	4	6	16	13	6	3	5	16	10	6	5	14	17
	T	74	45	58	148	125	51	30	45	123	90	66	58	158	173
Nombre moyen de mois de chômage de ceux qui cherchent du travail pendant plus de 3 mois.	H	9.5	9.5	8.0	8.4	9.3	10.3	10.1	8.4	9.0	9.9	9.0	8.1	7.5	8.4
	F	8.3	8.6	7.6	7.9	8.5	7.9	9.2	7.3	8.2	8.7	8.4	7.7	7.5	8.1
	T	8.9	9.3	7.9	8.3	9.1	9.0	10.0	8.3	8.9	9.8	8.9	8.0	7.5	8.3
Nombre total de gens en chômage pendant plus de 3 mois, comme pourcentage du nombre total de gens sans emplois (%) et en quête de travail.	H	32.8	26.1	23.0	37.2	36.6	34.9	28.7	25.5	41.2	38.5	26.8	21.9	33.4	36.6
	F	25.8	16.7	20.0	32.0	30.2	22.2	14.3	17.9	33.3	25.6	21.4	18.5	28.6	34.7
	T	31.9	24.9	22.7	36.5	35.8	32.7	26.1	24.3	39.9	36.4	26.2	21.6	32.7	36.4
Total des mois des gens en chômage pendant plus de 3 mois, comme pourcentage du total des mois de tous les chercheurs d'emplois (%).	H	71.9	64.9	58.7	73.0	74.2	77.6	71.5	65.0	78.8	78.4	62.7	50.8	62.6	71.2
	F	62.7	55.1	54.3	68.1	68.2	61.3	50.1	54.5	71.1	66.4	59.2	53.5	60.6	71.4
	T	67.7	63.7	58.2	72.4	73.5	69.4	69.1	63.7	77.9	76.9	62.4	51.0	62.4	71.2

Chapitre II

ASPECTS ÉCONOMIQUES DES ZONES DE MARASME

Dans ce chapitre de nature générale et théorique qui n'a pas spécialement trait au problème des secteurs canadiens à marché excédentaire de main-d'œuvre, on fait une brève revue des causes du chômage persistant et localisé. Puis on analyse les conséquences sociales et économiques de la condition des zones de marasme. Une section assez longue est consacrée à la description des tentatives de règlement du problème du chômage localisé faites à l'étranger, particulièrement aux États-Unis et au Royaume-Uni. Enfin, on passe en revue les moyens qui permettent d'envisager une solution pour les zones de marasme et le rôle que doivent jouer les divers échelons de gouvernements. Les programmes de redéveloppement local sont aussi discutés.

A. Origine du chômage localisé

Si l'on tient à faire quelque chose de positif pour éliminer le chômage persistant localisé dans les secteurs qui en sont frappés, il importe de découvrir les causes de leur malaise et de trouver pourquoi ils sont incapables de s'adapter eux-mêmes aux conditions économiques modifiées. Il faut rechercher les causes premières du chômage chronique dans la structure industrielle des secteurs en souffrance. Cela nécessite un examen attentif et détaillé de chaque secteur en particulier. Dans cette section de l'étude, les causes majeures du chômage localisé seront largement décrites, et une analyse des secteurs choisis à marché excédentaire de main-d'œuvre sera effectuée dans le chapitre suivant.

On reconnaît généralement que la persistance du chômage localisé à un haut niveau est d'ordinaire la conséquence de plusieurs facteurs, bien qu'un seul facteur en particulier peut revêtir une importance spéciale dans un secteur donné, et ce seul facteur peut être la cause de chômage élevé. En analysant un secteur particulier, on constate d'ordinaire l'existence d'une combinaison de causes directes et indirectes, internes et externes, qu'il est difficile de séparer en pratique, et qu'elles agissent l'une sur l'autre. Les facteurs qui suivent ont le plus souvent été présenté comme étant les causes principales du chômage persistant et localisé.

(1) En premier lieu, les changements technologiques, qui font partie de la croissance économique et qui améliorent la productivité, doivent être mentionnés. En tant que dérivé, ces changements peuvent déplacer de la main-d'œuvre que d'autres industries de la même région géographique peuvent ne pas facilement s'intégrer si les talents et la formation des travailleurs déplacés ne conviennent pas. Nous avons constaté les effets du progrès technologique sur l'emploi dans l'exploitation minière, l'industrie manufacturière, le travail de bureau et autres entreprises. On peut affirmer sans crainte qu'avec une automatisation croissante, tant dans les procédés de production que dans le travail de bureau, aucun marché de main-d'œuvre n'est vraiment protégé contre le déplacement par cet élément hautement dynamique présent dans cette économie.

(2) Un autre facteur causant le chômage localisé est la migration et le déclin d'une industrie dans une région particulière ou ailleurs dans le pays. Des industries autrefois prospères, telles que celles des textiles, du cuir, de construction et radoub de bateaux, de chemins de fer, etc., sont couramment devenus des «industries malades» et procurent moins d'emploi. Puis, la tendance à décentraliser l'industrie en vue de rapprocher les installations des

sources de matières premières ou à créer de nouveaux marchés à cause des déplacements inévitables de population, a laissé certains secteurs dans un marasme économique. Si, en même temps, ces secteurs sont incapables d'attirer de nouvelles industries et commerces, il s'ensuivra une grave situation de chômage qui se maintiendra longtemps.

(3) Certains secteurs ont été frappés par le chômage à cause de l'épuisement, de la raréfication ou de la désuétude de ressources naturelles telles que la houille, le bois, les minéraux, l'uranium, etc., qui fournissaient de l'emploi et des revenus dans le passé. D'autres secteurs ont été atteints par le déplacement de la demande de la part de producteurs, demande passant, par exemple, du charbon à l'huile, ou de l'huile au gaz naturel, et, de la part des consommateurs, des tissus de soie aux tissus synthétiques.

(4) Le chômage localisé peut résulter d'un accroissement des importations et d'une diminution des exportations dus à des modifications apportées à la structure des tarifs domestiques ou étrangers, ou d'une perte d'habileté compétitive sur les marchés intérieurs ou extérieurs par certaines industries telles que celles des textiles, du caoutchouc et du cuir, etc.

(5) Des régions géographiques et localités particulières où sont établis des industries ou commerces surtout saisonniers tels que pêche, exploitation forestière, transformation d'aliments, industrie touristique, etc., sont souvent exposées à des variations saisonnières prolongées auxquelles il faut attribuer le chômage chronique dans ces régions et localités, parce qu'il y a insuffisance de chances d'emplois dans des industries stables (non saisonnières).

(6) Un autre facteur d'importance croissante est une diminution des dépenses de fournitures militaires qui touchent principalement des industries telles que la construction d'avions et de bateaux, la production d'appareils électroniques et plusieurs autres. Puis, cela va de soi, les changements de types d'armement nécessités par des modifications apportées à la technologie militaire peuvent faire passer les dépenses militaires d'une localité à une autre.

(7) La cause la plus fréquemment attribuée au chômage localisé c'est l'absence de diversité industrielle et l'attachement d'une économie locale à une ou à un petit nombre d'industries telles que textiles, acier, voitures, ou aux ventes à un marché particulier, spécialement à un marché étranger (papier-journal et autre). Un déclin de l'industrie principale ou la perte d'un débouché principal résultera inévitablement dans une localité en un chômage persistant et élevé. En outre, ce dernier fait aura une fâcheuse répercussion sur d'autres entreprises industrielles et commerciales dans le secteur touché.

(8) Un autre facteur consiste en une modification de la structure de la population. Dans une localité touchée par le chômage, un bon nombre de gens parmi les plus jeunes, les mieux entraînés et éduqués s'en iront dans d'autres secteurs industriels plus attrayants; on en a comme exemple le mouvement continuel de la campagne vers la ville. Une telle mobilité peut être désirable, mais en même temps elle a tendance à élever le niveau moyen d'âge dans la localité éprouvée en n'y laissant que les vieux travailleurs. Éventuellement, même si de nouvelles entreprises viennent s'installer dans ces régions, les travailleurs locaux pourront ne pas trouver d'emploi soit à cause de leur âge soit à cause du manque de compétence et de l'entraînement requis par les nouvelles industries.

(9) La détérioration du capital social et l'insuffisance des commodités et des services communaux sont un autre facteur à considérer. Ces commodités publiques comprennent les routes, les terrains industriels, les écoles, les services d'utilité publique, les transports, etc. A mesure qu'un secteur se détériore et que les activités économiques diminuent, il en résultera d'ordinaire la disparition graduelle d'une source majeure de taxes locales pour financer et étendre les

commodités et services communaux. Cela peut tourner en un cercle vicieux, vu qu'avec la détérioration des commodités et services publics l'installation de nouvelles industries sera découragée et que le déclin des industries existantes sera hâté. Ainsi, certains secteurs deviennent impropres comme endroits industriels uniquement à cause de la détérioration de l'environnement.

(10) La politique économique du gouvernement central dans des domaines tels que tarifs, routes, logement, exploitation des ressources, expansion de l'énergie, projets d'entraînement, organisation de services de placement, etc., peut nuire à l'économie locale et par conséquent au niveau de l'emploi.

Cette revue des causes fondamentales du chômage persistant et localisé indique une diversité de facteurs. En règle générale, les causes les plus patentes sont les variations dans les régimes de consommation et les changements technologiques. Cela donne à entendre que les facteurs déterminants peuvent échapper au contrôle des économies locales. Autrement dit, il se peut que les économies locales soient impuissantes à s'adapter elles-mêmes aux changements imposés par les éléments dynamiques présents dans l'économie nationale. Cela comporte des conséquences significatives en matière de politique parce que «si les variations dans l'économie qui semblent produire des secteurs en marasme, si les changements dans les régimes de consommation et dans les progrès technologiques sont réputés être avantageux, le marasme des secteurs industriels devrait être considéré comme partie du coût qui leur est associé». Qui doit en supporter la charge? «Dans l'état actuel des choses, la charge repose presque entièrement sur les membres des collectivités affligées de chômage chronique.» «Des considérations d'équité indiquent qu'il est nécessaire de procéder à une nouvelle répartition de ce coût entre les autres secteurs de l'économie.»[1]

B. Conséquences économiques et sociales de la condition de secteur frappé par le chômage

Les effets sociaux et économiques d'une localité en déclin sont bien résumés dans l'énoncé suivant:

«Quand une forte proportion de la main-d'œuvre d'une ville ou d'un district en particulier est sans travail pendant de longues périodes, le prix que payent les chômeurs et leurs familles sous forme de perte d'habileté, d'habitudes de travail et de moral est nécessairement et exceptionnellement élevé. De plus, la collectivité tout entière en souffre. Les services locaux de secours sont surchargés, les taxes risquent d'être accrues, le nombre de commerçants et de compagnies qui n'acquittent pas leurs taxes ou font faillite peut augmenter, et il est probable que le crédit public et privé en souffrira. Les mauvais effets peuvent assurément s'étendre au delà du secteur en cause. La demande globale et la confiance dans les affaires seront probablement plus atteintes par le chômage concentré dans un petit nombre de secteurs que par le même volume global de chômage réparti également sur toute l'économie. Par conséquent, dans l'intérêt de l'ensemble de l'économie aussi bien que de celle des secteurs atteints, il est essentiel que de prompts remèdes soient appliqués»[2].

Du point de vue économique, les secteurs atteints par le chômage posent un problème d'utilisation non économique de ressources, et le chômage persistant crée un gaspillage irrémédiable de ressources humaines. Bien entendu, on peut alléguer que la croissance et le progrès économiques et l'amélioration des méthodes de production imposent une rançon sous forme de chômage structural inévitable dont souffrent en particulier des régions géographiques, des industries

---

[1] «Depressed Industrial Areas: a National Problem» «*Régions de marasme industriel: Un problème national*»—L. E. Gallaway, p. 75. Thèse inédite de D. Ph., University Microfilms, Inc., Ann-Arbor, Michigan.

[2] «*Lutte contre le chômage*», Office international du Travail, Études et Rapports, Nouvelle série, n° 20, Genève, 1950, p. 116.

et des groupes de travailleurs, spécialement les plus jeunes et les plus vieux. La question est, toutefois, que les avantages du progrès économique sont à la disposition de tous les membres d'une société, alors que ce sont les régions ou les secteurs particuliers de la main-d'œuvre atteinte qui en payent le prix; cela implique, en un sens économique, une injustice. Il est vrai que dans la plupart des cas les individus lésés touchent des prestations d'assurance-chômage, mais «cela signifie que l'équité exige que les chômeurs ne devraient pas être réduits au revenu de subsistance qu'ils tirent de l'assistance au chômage sans qu'il y ait aucunement de leur faute»[3]. Cependant, l'un des aspects les plus graves du chômage chronique dans les secteurs atteints est sa durée. Le chômage prolongé tend à épuiser les épargnes du travailleur aussi bien que son droit aux prestations de chômage et, comme conséquence, des effets encore plus graves y prennent naissance. C'est un fait que le chômage dans les secteurs atteints prend des proportions plus grandes en période de crise économique et dure plus longtemps que dans les secteurs économiquement normaux du pays. Certes, nous avons progressé depuis les années 1930; nous avons étendu les services sociaux telles que les allocations familiales, l'assurance-hôpital, de meilleures pensions et autres prestations marginales qui procurent une certaine protection et une défense contre le resserrement financier attribuable au chômage. Néanmoins, maintenir un revenu minimum pour ceux qui sont victimes du chômage chronique implique l'imposition d'une charge à ceux qui sont employés et qui doivent prendre leur part du coût national du chômage.

Le chômage prolongé dans des régions particulières est regrettable en outre pour des raisons humanitaires. Le chômage chronique sape le principe reconnu de l'égalité des chances pour les individus et les collectivités; il est démoralisant en ce sens qu'il bouleverse la vie de famille, brise les foyers, accroît la criminalité et la délinquance juvénile, crée des conditions indésirables de vie, aggrave le sentiment d'insécurité économique, engendre la baisse de la morale, la tension et le mécontentement social général. Il empêche aussi bien des gens de prendre une part active et normale à la vie nationale.

Les secteurs atteints sont une plaie sociale qui coûte cher non seulement aux gens qui en sont frappés mais à la société tout entière. Il y a peu de doute que l'ensemble du pays est perdant parce qu'il est privé des denrées et services qui pourraient être créés par ces ressources économiques stagnantes, humaines et matérielles; dans les secteurs touchés par le mal il y a une perte de revenu des particuliers que l'emploi assurerait. Ainsi, à cause d'un manque de pouvoir d'achat, des gens qui pourraient devenir consommateurs ne participent pas à la demande globale dans la mesure souhaitable. En conséquence, l'existence de secteurs frappés par le chômage entrave ailleurs l'activité économique générale à cause de la forte réaction qui s'exerce au sein de notre économie.

Il se produit en outre dans ces secteurs une perte sous forme de dépréciation des habitations privées et de capital social sous forme d'écoles, d'églises, de bibliothèques, d'hôpitaux, de routes, de services d'utilité publique, etc., soit qu'ils ne soient pas utilisés à plein soit qu'ils se détériorent par manque d'utilisation.

La déchéance économique des secteurs atteints par le chômage est allée si loin qu'elle pose de réelles limitations au relèvement économique. Les entreprises et capitaux de l'extérieur hésitent à entrer dans un secteur où d'autres entreprises ont échoué. La perte du revenu produit par les taxes et le bas crédit de la collectivité rendent souvent impossible l'extension, voire même le maintien adéquat des services et commodités publiques. Une localité en déclin peut difficilement attirer de nouvelles industries parce que les entrepreneurs ont vite fait d'apprécier la mesure du succès qui les attend par comparaison avec

[3] «Structural Unemployment and Government Policy» «*Chômage structural et Politique gouvernementale*»—S. Please, Revue internationale du Travail, Vol. LXXV, n° 2, février 1957.

celui des entreprises qui existent dans les secteurs en marasme. Ces régions peuvent accuser un manque de croissance de la population. De plus, les travailleurs jeunes et qualifiés ayant de meilleures chances d'emplois ailleurs auront tendance à quitter la place. L'habileté et l'expérience de l'entrepreneur disparaît graduellement. Il en résulte que la condition de marasme entrave ces secteurs dans les efforts qu'ils déploient pour attirer de nouvelles industries et créer de nouveaux emplois. En outre, leur malheureuse condition se maintenant, ils deviennent de moins en moins capables de prendre l'initiative de leurs propres programmes de relèvement. Ayant perdu les avantages de leur situation et le haut niveau de crédit, les secteurs en marasme sont moins capables de trouver le capital que réclame un développement à long terme.

Il convient de mentionner encore un autre inconvénient. Un haut et persistant niveau de chômage sape le pouvoir de négocier des contrats collectifs de la main-d'œuvre organisée, et tend par conséquent à exercer une pression dans le sens de plus bas salaires. Ce dernier fait est de nature à attirer des industries à capital peu productif ou des industries qui ne sont profitables qu'à cause des faibles salaires versés. Le résultat naturel de cette tendance c'est que de telles entreprises ne feront que mettre en relief la caractéristique de faible revenu des secteurs en marasme. Les industries à capital peu productif peuvent ne pas aller s'installer librement dans les secteurs en marasme parce que le faible coût de la main-d'œuvre n'est pas un facteur déterminant du lieu d'installation. D'autres facteurs tels que les services de transport et de communication, la proximité des marchés et des ressources naturelles, l'attrait des conditions de vie, etc., peuvent jouer un rôle plus décisif. Il semble alors qu'il y ait ce que d'aucuns ont appelé un «effet multiplicateur» négatif dans les secteurs en marasme qui perpétue leur déplorable condition. On reconnaît généralement aussi que ces secteurs à chômage persistant et localisé, qui sont d'ordinaire plus vite et plus durement frappés par les crises économiques, ne participent pas dans la même mesure que les secteurs normaux au redressement économique, toujours en retard qu'ils sont sur le taux d'accroissement économique national.

Dans certains cas, les dirigeants civiques, industriels et, peut-être, ouvriers, et aussi quelques résidants des secteurs en marasme peuvent hésiter à admettre que l'état de marasme économique règne dans leur région, soit par crainte de décourager la venue d'entreprises et de capitaux soit à cause de leur croyance que la situation finira par s'améliorer. Mais, même en temps de prospérité, cette dernière éventualité peut ne pas se produire à cause de la difficulté qu'éprouvent les affaires à obtenir du crédit à un moment où les autorités en matière monétaire suivront probablement une politique monétaire rigide. Il semblerait donc que, pour des raisons tant humanitaires qu'économiques, la remise en valeur des secteurs en marasme est nécessaire si l'on veut empêcher la formation de «localités fantômes» au sein d'une relative abondance, et si l'on tient à faire bénéficier l'ensemble du pays d'un progrès constant et équilibré. La question des secteurs frappés par le chômage est nettement un problème national, économique et politique qui devrait préoccuper tous les échelons de gouvernements au Canada.

Un moyen de mesurer une partie de la perte économique que représente l'existence de secteurs en marasme consiste à jeter un coup d'œil sur le coût de l'assurance-chômage. On indiquera au chapitre suivant que si nous pouvions réduire le taux des inscriptions mensuelles des salariés des secteurs canadiens à marché excédentaire de main-d'œuvre aux moyennes nationales de chaque groupe de marché de main-d'œuvre pendant les mois d'été, il y aurait une réduction mensuelle d'inscriptions de 19,700, soit 6.8 p.c. du nombre total moyen d'inscriptions mensuelles pendant les mois d'été pour la période 1953-1959. En ce qui concerne la main-d'œuvre non agricole salariée, la moyenne de ceux qui relevaient de la Loi sur l'assurance-chômage était d'environ 85 p.c. pendant

la même période 1953-1959 pour l'ensemble du Canada. Compte tenu de ce facteur et, supposant en outre que les inscriptions englobent, en moyenne, environ 15 p.c. des ouvriers agricoles, on peut conclure qu'environ 5 p.c. représenterait le taux mensuel moyen pendant les mois d'été. En 1953-1959, la moyenne mensuelle des reçus d'assurance-chômage était de $24.31 m., soit $1.22 m. par mois pour les 5 p.c. Ainsi donc, en moyenne, pendant les mois d'été (mai-octobre), $7.32 m. sont censés avoir été versés en prestations d'assurance-chômage. Pour la période entière 1953-1959, plus de $51.0 m. ont été payés à l'égard du chômage chronique et localisé, et ce chiffre est plutôt modéré. L'épargne de $50 m. aurait pu servir plutôt à financer certains des programmes d'assistance destinés spécialement aux secteurs à main-d'œuvre excédentaire.

C. Situation à l'étranger

Le problème des secteurs en marasme et du programme économique spécial de rétablissement de ces secteurs a été reconnu depuis déjà quelque temps dans un certain nombre de pays, en particulier dans le Royaume-Uni, les États-Unis et les pays scandinaves. Il y aurait donc intérêt à passer en revue certains aspects de leur expérience en matière de chômage localisé, à indiquer les principales mesures correctrices qu'ils ont appliquées et à apprécier leur efficacité.

États-Unis

Bien que la politique britannique de plein emploi ait reconnu la nécessité de s'occuper séparément des secteurs en marasme, celle de haut niveau d'emploi des États-Unis ne comportait pas, jusqu'à ces temps derniers, de programme spécial d'assistance à ces secteurs.

Les secteurs en marasme et le chômage localisé n'ont été envisagés que comme un problème particulier des marchés de main-d'œuvre pendant la crise de 1949, alors que le gouvernement fédéral des États-Unis prit quelques mesures assez peu importantes, à part les programmes généraux fiscaux et monétaires, en vue d'aider les marchés locaux de main-d'œuvre dans leur sérieuse situation de chômage chronique. La Loi d'expansion économique (*Economic Expansion Act*) de 1949, Partie V, avait spécialement trait à ce problème. Le Président ayant certifié l'existence du marasme économique d'un secteur ou d'une industrie, le Secrétaire d'État au Travail devait désigner un personnel pour l'examen des causes du chômage chronique et pour recommander les mesures nécessaires. Ces dernières comprennent le placement de contrats supplémentaires du gouvernement dans ces secteurs ou industries certifiées; une aide financière sous forme de petits prêts aux affaires privées, et l'enseignement ou l'entraînement professionnels gratuits, y compris les allocations de subsistance et une aide financière pour le transport des travailleurs et de leurs familles qui vont s'installer dans d'autres secteurs. C'était là un programme d'assistance sélective plutôt que générale. Des mesures analogues ont été proposées dans la Loi de 1950 sur l'aide au placement.

Sous le régime du Programme n° 4 de la main-d'œuvre de la Défense relevant de l'Office de Mobilisation de la Défense, mis en vigueur après que la guerre de Corée eut éclaté et que le chômage s'aggrava du fait de la réduction de la production des denrées civiles, des firmes présentant des soumissions pour des contrats du gouvernement à accorder à des secteurs à fort surplus de main-d'œuvre se virent adjuger la priorité pour l'obtention de contrats militaires et civils, à condition toutefois que leur cote de prix ne soit pas plus élevée que celle des soumissionnaires d'autres régions. Cependant, cette mesure ne s'est pas révélée particulièrement utile parce que, dans de tels contrats «établis sur la base du dollar, 85 p.c.... sont adjugés sur une base non compétitive et négociée. En outre, on peut difficilement attendre de l'adjudicataire

principal qu'il accorde une attention spéciale aux secteurs en marasme alors qu'ils cherchent des sous-entrepreneurs. Enfin, plusieurs localités souffrant de chômage ne possèdent tout simplement pas la capacité industrielle qu'il faut pour attirer le dollar de la défense»[4].

En novembre 1954, le gouvernement fédéral institua un programme d'assistance destiné à encourager de nouvelles usines à s'installer dans des secteurs à main-d'œuvre excédentaire, en leur offrant des défalcations accélérées de taxes, en vertu de la politique d'amortissement de taxes de la mobilisation de défense. Ce genre d'aide fut accordé à des entreprises établissant et élargissant certains types d'installations de défense dans des secteurs en marasme. Au début, l'Office établit une distinction entre les secteurs où l'excédent est soit chronique soit aigu, mais cette distincton fut écartée au bout d'un an. Par la suite, des défalcations de taxes, ainsi que d'autres mesures fédérales, ont été appliquées à tous les secteurs à main-d'œuvre excédentaire, y compris ceux où 6 p.c. de la main-d'œuvre était en chômage même pour une courte période.

Un autre système fut adopté en 1954 sous l'empire du *Buy-American Act,* introduit pour la première fois en 1933, en vue de rendre les secteurs à main-d'œuvre excédentaire admissible au traitement de préférence lorsqu'elles font concurrence aux entreprises étrangères pour l'obtention de contrats fédéraux. Cela devait s'appliquer «à toute situation dans laquelle le fournisseur domestique offrant le plus bas prix pour la fourniture des matériaux désirés s'engage à produire pratiquement tous les matériaux dans des secteurs à fort chômage...»[5]. Cette mesure non plus n'a pas été considérée comme particulièrement utile à cause de certaines conditions créées par des régimes commerciaux étrangers, et elle offrait relativement peu par rapport à l'ensemble des besoins des secteurs en marasme.

Les secteurs à main-d'œuvre excédentaire ont également bénéficié de la priorité dans les programmes fédéraux d'aide technique mis en œuvre grâce au Programme de placement public du Bureau de sécurité du placement et des agences affiliées de l'État, ainsi que par l'intermédiaire de l'Office de développement régional du ministère du Commerce. Ce dernier organisme fut institué en 1947 pour agir à titre consultatif avec les agences de planification et de développement de l'État. Il fournissait des renseignements et une certaine aide technique aux localités qui s'efforçaient d'attirer de nouvelles industries.

Avec l'exception notée ci-dessus, ces programmes spéciaux d'aide fédérale n'établissaient pas de distinction entre les secteurs à excédent chronique et non chronique de main-d'œuvre; l'aide était mise avec égalité à la disposition de tous les secteurs à main-d'œuvre excédentaire, sans même que l'on cherche à savoir si le chômage était de courte ou de longue durée.

Le Conseil économique consultatif, reconnaissant le problème des secteurs en marasme, a cependant laissé entendre d'abord «qu'une large part de l'adaptation de ces régions aux nouvelles conditions économiques peut et doit être réalisée par la population locale elle-même», et il ajoutait que «Le gouvernement fédéral peut apporter sa contribution la plus efficace à leurs besoins et à ceux d'autres localités, par l'application constante de programmes monétaires, d'affectation de taxes, de gestion et d'économie domestique prometteurs d'un niveau stable et élevé d'emploi dans l'ensemble du pays».[6] Cependant, au cours de l'élection présidentielle, le problème des secteurs en marasme devint l'un des points du programme politique, et le Conseil économique consultatif fit machine arrière et déclara l'année suivante que le problème des secteurs

[4] «*Needed: Local Leadership in Depressed Areas*», William J. Byron, Revue des Affaires de Harvard, juillet-août 1960, Vol. 38, nº 4, p. 116.

[5] Ordonnance administrative, 17 décembre 1954.

[6] «Rapport économique du Président», janvier 1955, p. 57.

touchés par le chômage était «une question d'intérêt national aussi bien que local»[7].

Le Conseil énonçait les principes politiques suivants:

a) Le gouvernement fédéral devrait venir en aide aux localités dans le besoin pour qu'elles puissent s'aider elles-mêmes;

b) il devrait établir des industries productives et leur donner plus d'expansion en vue de créer des chances d'emploi;

c) l'aide fédérale devrait être conditionnelle à la participation active des localités intéressées, lesquelles devraient fournir une partie de toute aide financière à un projet spécifique, et

d) aucune aide fédérale ne devrait être accordée si l'entreprise industrielle projetée devait donner lieu à du chômage ailleurs[8].

Il a aussi été proposé d'établir un nouvel organisme relevant du ministère du Commerce, soit l'Administration de l'aide aux secteurs, qui procurerait une aide technique et des prêts d'immobilisations destinées à des projets qui amélioreraient à la longue la perspective économique, mais pour lesquels il était impossible d'obtenir les fonds voulus de sources privées. Ces prêts devaient être accordés aux localités dont le taux de chômage était d'environ 8 p.c. ou plus au cours de la plus grande partie des deux dernières années.

En 1956, le programme d'aide locale du Président fut déposé au sénat ainsi qu'un projet de loi spécial, insistant sur une assistance fédérale plus étendue, bill dont le parrain était le sénateur Paul H. Douglas, mais ni l'une ni l'autre des deux mesures ne fut adoptée. A chacune des années subséquentes, des recommandations ont été présentées pour l'adoption de lois d'assistance aux secteurs à main-d'œuvre excédentaire frappés par le chômage chronique.

On prétend que la principale faiblesse des propositions ci-dessus mentionnées et des remèdes employés était le manque de coordination et de programme positif visant à encourager l'expansion de nouvelles entreprises dans les secteurs industriels en marasme.

En 1958, les sénateurs Douglas et Payne déposèrent au Sénat une «Loi sur le rétablissement des secteurs» qui, après leur adoption par le Congrès, fut l'objet d'un veto du Président. Ce bill reconnaissait que le gouvernement fédéral était tenu, sous le régime de la Loi de 1946 sur le placement, de combattre le chômage chronique local aussi bien que le chômage cyclique. Il recommandait la création, au sein de l'Organisme de financement du logement et des habitations, d'une Administration du rétablissement des secteurs, et proposait les principaux remèdes suivants:

a) une aide technique que le gouvernement fédéral devait fournir pour l'évaluaton des ressources économiques des secteurs en marasme;

b) le gouvernement fédéral devrait pourvoir à des prêts à long terme et à faible taux d'intérêt pour aider les industries privées et les entreprises commerciales à s'établir ou à se développer dans les secteurs en marasme, sous réserve toutefois qu'aucune aide financière ne serait accordée si l'établissement d'une entreprise en un autre lieu risquait de produire le chômage dans la localité originale;

c) le gouvernement fédéral devrait consentir des prêts et des subventions en vue d'améliorer les services publics qui tendraient à créer à la longue des chances d'emploi;

d) il devrait offrir une aide spéciale en vue de donner un nouvel entraînement professionnel aux travailleurs déplacés et, ceux-ci devraient toucher des allocations de subsistance jusqu'à concurrence de 13 semaines pendant qu'ils sont à l'entraînement; et

[7] «Rapport économique du Président», janvier 1956, p. 61.
[8] Ibid., pp. 61-62.

e) il devrait aussi prendre des mesures supplémentaires pour encourager l'adjudication par le gouvernement de contrats d'approvisionnement dans les secteurs frappés par le chômage.

Tôt en 1959, plusieurs projets de loi relatifs aux secteurs en marasme furent déposés dans les deux chambres du Congrès, dont les plus importants étaient le bill du sénateur P. H. Douglas et le bill sur l'Administration dont le parrain au sénat était le sénateur H. Dirksen, et à la Chambre des représentants le Représentant C. E. Kilburn. Le bill du sénateur Douglas reçut de nouveau le veto du Président, malgré qu'il ait été adopté par les deux Chambres du Congrès.

Le bill sur l'Administration était plus limité que celui du sénateur Douglas. Il aurait prévu des prêts ou allocations de soulagement au chômage chronique dans les districts ruraux mais pas de crédit pour les services publics. Le bill du sénateur Douglas aurait créé une Administration de rétablissement régional au sein de l'organisme du gouvernement fédéral. Le bill du sénateur Douglas aurait prévu $75.0 m. en prêts annuels aux régions industrielles, mais le bill sur l'Administration ne proposait que $50.0 m.; le bill Douglas recommandait $75.0 m. en prêts aux secteurs ruraux en marasme, tandis que le bill sur l'Administration ne prévoyait rien dans ce domaine. En outre, la part fédérale dans les prêts aurait été différente dans les deux projets de lois. Le bill sur l'Administration aurait limité le plafond de la caisse de prêts industriels à 35 p.c. du coût global, tandis que le plafond de participation du bill Douglas aurait été de 65 p. 100. Le bill sur l'Administration prévoyait aussi de plus faibles sommes ou pas du tout pour l'aide technique, la formation professionnelle et les allocations de subsistance pour une nouvelle formation, comparativement aux dispositions du bill Douglas. Ce dernier prévoyait une dépense annuelle totale de 251 millions de dollars, comparativement aux 53 millions proposés par le bill sur l'Administration.

Royaume-Uni[9]

La Grande-Bretagne a réalisé, dans la période d'après-guerre, l'approximation pratique la plus parfaite du plein emploi et, en menant à bien cette tâche, elle a mis en œuvre une politique spéciale de traitement du chômage chronique et localisé; son application a commencé au début des années 1930.

Pendant la crise économique de ces années-là, il y avait certaines industries dont la prospérité dépendait dans une large mesure du commerce d'exportation et qui souffraient plus que d'autres. La diminution des activités d'industries telles que les charbonnages, la construction navale et la sidérurgie, ont naturellement causé du tort à des localités particulières.

La première mesure législative portant sur les secteurs en marasme—le *Special Area Development and Improvement Act*—fut adoptée en 1934 pour «faciliter le développement économique et l'amélioration sociale» de quatre de ces secteurs. Dans chacun d'eux, un Commissaire spécial fut nommé «pour entreprendre la préparation, l'organisation, la poursuite et la mise au point de mesures visant à faciliter le développement économique et le progrès social des secteurs». Les commissaires coordonnèrent les programmes économiques et sociaux des gouvernements national et locaux et des organismes privés, et ils

[9] Voir aussi les publications suivantes: *a*) «*Foreign Experience with Structural Unemployment and its Remedies*»—W. H. Miernyk, «*Studies in Unemployment*», préparé par le Comité spécial sur le Problème du Chômage, Sénat des États-Unis, Washington 1960; *b*) «*Experience with Development Areas in Great Britain*»—Jean A. Flexner et Ann S. Ritter, Revue mensuelle du Travail, mai 1957, Vol. 80, nº 5, ministère du Travail des États-Unis; *c*) «*British and American Approaches to Structural Unemployment*»—William H. Miernyk, Revue des Relations industrielles et ouvrières, Vol. 12, nº 1, octobre 1958, pp. 3-19; et *d*) «*Local Unemployment and the 1958 Act*»—A. J. Odber, Journal écossais de Politique économique, Vol. VI, nº 3, novembre 1959, pp. 211-228.

disposaient aussi de fonds spéciaux. Leurs activités allaient de l'aide aux travaux publics locaux destinés à l'amélioration économique et sociale à long terme et au placement de chômeurs sur des fermes, à l'obtention du gouvernement de contrats civils, contrats qui, après 1936, s'appliquaient aussi aux approvisionnements militaires et aux fabriques de munitions dans des secteurs spéciaux. Ils organisèrent aussi des sociétés privées, sans but lucratif, pour la gestion «d'établissements de commerce» dans les secteurs spéciaux. Ces établissements achetaient des terrains, érigeaient et reconstruisaient des édifices commerciaux, fournissaient les services publics tels que routes, énergie électrique, voies d'évitement, etc., et louaient des locaux à des compagnies de fabrication.

Les premiers efforts pour remédier au chômage localisé dans des secteurs spéciaux n'ont évidemment pas eu tout le succès attendu et, par conséquent, en 1936, sous l'empire du *Special Areas Reconstruction Agreement Act*, l'Association de Reconstruction des secteurs spéciaux fut créée en vue d'accorder des prêts jusqu'à concurrence de £10,000 et pour une durée de cinq ans, à des entreprises ayant de «raisonnables chances de succès» dans les secteurs en marasme. Les actions de l'Association furent souscrites par des syndicats d'investissement, des compagnies d'assurances, des banques et des entreprises industrielles. Le Trésor accepta de garantir un quart de toutes pertes subies par l'Association et aussi de la rembourser de ses frais d'administration. Les commissaires étaient autorisés à contribuer dans une certaine mesure au loyer et aux taxes locales des entreprises assistées et «à ajuster les impôts sur le revenu des entreprises industrielles pour des périodes allant jusqu'à cinq ans».

Le *Special Areas (Amendment) Act* de 1937 habilitait le Trésor à consentir des prêts directs aux compagnies de ces secteurs à même l'impôt national spécial de défense. En outre, les plans de déplacement de main-d'œuvre du ministère du Travail aidait les jeunes travailleurs à se préparer à des emplois et à se trouver du travail dans d'autres parties du pays. L'État payait aussi les frais de transport des personnes à la charge des déplacés et de leurs familles.

Il est généralement reconnu qu'en 1939 la situation des secteurs spéciaux s'était améliorée, en conséquence surtout du réarmement, bien que le chômage se soit maintenu au taux de 13 p.c., c'est-à-dire double de la moyenne nationale. Avec la deuxième Guerre Mondiale, des occasions d'emplois furent créées par la dispersion d'industries dans des secteurs spéciaux, et le chômage diminua du fait de la conscription militaire.

En 1940, la Commission royale sur la répartition de la population industrielle donnait à entendre que la distribution de l'industrie était l'une des causes de chômage localisé et chronique, et elle déclarait aussi que le problème des secteurs en marasme était un problème national et, par conséquent, que la solution pratique doit être cherchée «dans le sens d'une enquête et d'une orientation nationale».

Dans les années d'après-guerre, le programme de rétablissement des secteurs à chômage chronique marchait de pair avec le programme national visant à fixer les lieux d'installation des industries et de la population, bien que certaines mesures législatives pratiques d'avant-guerre aient aussi été maintenues. En 1944, le gouvernement du Royaume-Uni publia un Livre blanc sur la politique de placement[10], dans lequel il assumait une responsabilité pour le plein emploi et passait en revue les causes de chômage chronique très répandu. La principale mesure correctrice proposée était la diversification industrielle des secteurs en marasme qui dépendaient d'une ou de quelques industries et se trouvaient ainsi particulièrement exposés au chômage. La dissémination des

[10] «*Employment Policy*», Cmd. 6527, H.M.S.O., 1944.

industries, comme partie d'une politique économique nationale, visait à éliminer les poches de chômage persistant. En d'autres termes, l'intention déclarée du gouvernement était de se conformer à la proposition de lord Beveridge, savoir qu'il est préférable d'amener des emplois aux travailleurs que de les obliger à chercher du travail ailleurs. Le Livre blanc déclarait particulièrement que, «lorsqu'il s'agit d'une forte population industrielle, le gouvernement n'est prêt ni à forcer son transport dans un autre secteur ni à la laisser prolonger le chômage et la démoralisation»[11]. En conséquence, le Gouvernement annonça qu'il userait de son pouvoir pour diriger de nouvelles industries vers des secteurs en marasme, et d'instituer des plans de nouvelle formation pour les chômeurs de ces secteurs, en vue de les préparer à des emplois dans des industries nouvelles et grandissantes. Toutefois, une disposition fut aussi prise en vue d'améliorer la mobilité géographique et professionnelle de la main-d'œuvre.

La plupart de ces recommandations étaient contenues dans le *Distribution of Industry Act* de 1945 qui formulait aussi quelques recommandations de la Commission royale sur la distribution de la population industrielle. Cette nouvelle mesure législative abolissait la nomination des commissaires spéciaux, et le Board of Trade assumait des devoirs spéciaux à l'égard de ces secteurs spéciaux dont l'appellation fut changée en celle de «secteurs de développement». Le Board of Trade fut habilité à déclarer, après consultation avec les autorités locales intéressées, certains secteurs être des secteurs en marasme s'«ils sont spécialement menacés de chômage».

Le Board of Trade avait la faculté d'améliorer les emplacements et de construire des usines dans les secteurs de développement, de faire l'acquisition de terrains pour l'établissement d'industries ou de services publics, même par expropriation si nécessaire, et d'accorder une aide financière aux autorités locales ou aux organismes sans but lucratif pour la réalisation des objectifs mentionnés. Après 1945, des allocations ou prêts de l'État furent mis à la disposition des localités pour l'établissement de services publics tels que transports, énergie électrique, logement, hygiène, etc., nécessaires au développement d'un secteur. Le Board of Trade pouvait aussi consentir des prêts à des compagnies industrielles ou commerciales sans but lucratif pour la fourniture de locaux industriels. Sous le régime de la même loi, le Trésor avait la faculté d'accorder des allocations ou prêts annuels pour permettre à des entreprises établies ou projetées, d'acquitter l'intérêt sur le capital emprunté. D'autre part, les subventions pour loyer, taxes locales et impôt sur le revenu se trouvaient abolies.

Une modification apportée en 1950 au *Special Areas Act* de 1933 habilitait le Board of Trade à contribuer aux frais de déplacement des entreprises allant s'établir dans les secteurs spéciaux.

Sous le régime du *Distribution of Industry Act* de 1945, le Board of Trade devait voir à la distribution et à l'emplacement des industries à travers tout le pays. Pour lui permettre d'accomplir cette tâche, un nouvel Office d'établissement sur les lieux fut institué en vue de recueillir et d'analyser les renseignements concernant la structure d'un grand nombre de localités relativement aux emplacements industriels possibles, à la disponibilité de la main-d'œuvre, à l'énergie électrique, au transport, au logement, etc., en vue de faciliter le placement national et organisé d'industries.

La fonction et l'autorité susmentionnées du Board of Trade furent renforcées par le *Town and Country Planning Act* de 1947, qui pourvoyait à la coordination des efforts d'organisation industrielle, la fonction de contrôle étant confiée aux autorités locales d'organisation, lesquelles relevaient du ministère de l'Organisation urbaine et rurale. Cette loi stipulait que toute compagnie,

[11] «*Employment Policy*», Livre blanc, 1944, cité dans «Plein Emploi dans une société libre».— W. H. Beveridge, p. 266.

avant de pouvoir construire une manufacture d'une certaine superficie (10,000 pieds carrés et plus) devait en obtenir l'autorisation du Board of Trade. Cette politique visait à promouvoir et accélérer le développement des secteurs en vue d'empêcher l'encombrement dans les secteurs industriels déjà développés. «Cela comportait une nouvelle orientation dirigée des tendances antérieures quant aux emplacements, et des mesures tant positives que négatives assurant la distribution—surtout la croissance de la nouvelle industrie—se conformeraient à une modalité qui tendrait à procurer des emplois aux travailleurs plutôt qu'à les forcer à aller chercher de nouveaux emplois ailleurs»[12].

Un Comité spécial consultatif du Trésor sur le développement des secteurs, représentant la main-d'œuvre, le patronat, les banques et l'administration publique, fut institué pour examiner les demandes d'aide financière à accorder sous réserve que la firme prouve, en temps voulu, qu'elle réussit et qu'elle est devenue une entreprise indépendante.

Vers le milieu de 1955, le gouvernement discontinua son aide financière aux manufactures des secteurs en développement, sauf dans certains cas très spéciaux et seulement après la tenue d'une enquête parlementaire spéciale, en se fondant sur les restrictions apportées aux placements de fonds, sur le fait que les principales industries dont dépendaient les localités en développement avaient repris vie, et que la structure industrielle des secteurs en cause s'était améliorée et diversifiée et, enfin, que la situation du chômage avait perdu tellement de sa gravité que les entreprises privées de construction poursuivront d'elles-mêmes le programme de rétablissement institué par les autorités publiques. Certes, à la fin de 1955, le chômage dans les huit secteurs de développement était tombé à 1.9 p.c. de la main-d'œuvre masculine assurée et à 2.5 p.c. de la main-d'œuvre féminine. Ces taux doivent être mis en regard des chiffres nationaux qui, pour cette année-là, étaient de .9 p.c. et de 1.1 p.c. respectivement pour la main-d'œuvre masculine et féminine[13]. Toutefois, un coup d'œil rétrospectif semblerait indiquer que l'abandon de l'aide spéciale aux secteurs en marasme était prématuré.

En 1958, le *Distribution of Industries (Industrial Finance) Act* fut adopté. Il visait à passer de la précédente politique officielle de «travail aux travailleurs», et de construction de manufactures pour les louer aux compagnies, à une nouvelle politique consistant à déplacer la main-d'œuvre des secteurs en développement et de la prêter directement aux hommes d'affaires. La politique d'amener des industries dans ces secteurs ne fut cependant pas complètement abandonnée. La nouvelle loi étendait les pouvoirs antérieurs du Trésor d'accorder des allocations et des prêts à des entreprises industrielles, à une entreprise qui n'était pas nécessairement un établissement industriel, ni n'était située dans le secteur de développement ni ne se conformait à la distribution convenable de l'industrie, à condition que le Board of Trade ait une certaine assurance qu'un tel établissement offrirait des occasions d'emploi «dans toute localité où existe un taux élevé de chômage qui se maintiendra probablement». Il fut aussi décidé de ne pas tenir de liste de secteurs en marasme, afin que le Board of Trade se sente libre de désigner un secteur quelconque comme étant en marasme.

Le Comité consultatif du Trésor sur le développement des secteurs n'est pas autorisé à accorder des prêts à des compagnies à moins qu'il ne soit assuré que celles qui en désirent ont de bonnes perspectives et qu'elles ne pourraient pas obtenir de fonds d'autres sources privées. Il semble y avoir quelque contradiction entre ces deux dernières conditions. Elle provient

---

[12] «*Foreign Experience with Structural Unemployment and its Remedies*» - W. H. Miernyk, p. 415.

[13] «*Experience with Development Areas in Great Britain*» - Jean A. Flexner et Ann S. Ritter, p. 16.

du fait qu'aucune mesure parlementaire ne peut formuler publiquement qu'un élément de risque existe dans le déboursement de deniers publics.

La loi de 1958 ne comportait pas de critères statistiques pour l'identification des secteurs de développement. En pratique, cependant, le Board of Trade indiquait qu'une moyenne annuelle de 4 p.c. de travailleurs en complet chômage servait d'épreuve statistique dans le choix des secteurs de développement. Cette pratique fait l'objet de la critique suivante: «Dans une faible mesure c'est une façon encourageante d'envisager la question, car elle semble dériver de l'acceptation de l'argument voulant que la politique de distribution de l'industrie tient compte du problème du chômage prolongé et non des perturbations du cycle commercial. Même ce pas en avant est plutôt maladroit, car les autorités semblent croire qu'elles peuvent séparer le cycle de la tendance par l'emploi de leur étalon de 4 p.c. des gens en chômage total pendant un an»[14].

En dépit de toutes les mesures prises, le chômage chronique et localisé existe toujours au Royaume-Uni, car tôt en 1959 le taux de chômage pour l'ensemble du pays était d'environ 2 p.c., tandis que celui de tous les secteurs en développement était légèrement supérieur à 4 p.c.[15]. Il est inutile d'ajouter que ce pourcentage aurait été plus élevé sans les efforts décrits ci-dessus.

Ainsi, l'expérience de la Grande-Bretagne indique que l'attaque concertée contre les secteurs en marasme promet de réussir dans une certaine mesure. Son premier pas consistait à apporter des emplois aux gens en dirigeant les industries vers des lieux convenables. Les programmes spéciaux de rétablissement des secteurs en marasme ont eu pour résultat l'augmentation de la main-d'œuvre dans ces secteurs dont la lourde dépendance d'un nombre restreint d'industries fondamentales a été réduite grâce à la diversification des industries; en outre, les occasions d'emploi se sont accrues et diversifiées, et les secteurs industriels plus anciens ont été revitalisés.

Il est évidemment plus difficile d'apprécier de façon plus précise les résultats réels des efforts de rétablissement à cause de l'amélioration générale de l'économie de la Grande-Bretagne dans la période d'après-guerre, en particulier dans le domaine du commerce extérieur, et aussi à cause du succès évident de l'accroissement considérable de l'emploi dans l'ensemble du pays.

L'expérience britannique indique aussi que les poches de chômage localisé apparaîtront de nouveau plus tard et dans les mêmes secteurs ou ailleurs, même si les efforts ont réussi, à cause de la présence dans une économie d'éléments dynamiques caractérisés par des déplacements constants de la demande, des progrès technologiques, des variations dans le commerce étranger, etc. Il semble donc qu'une lutte contre le chômage chronique et localisé doit être poursuivie sans relâche.

Autres pays européens

Ce qui suit est un bref résumé des mesures prises contre le chômage local dans quelques autres pays d'Europe. L'expérience la plus intéressante relativement aux secteurs en marasme est celle des pays scandinaves.

En Norvège, il existe un fonds spécial de développement comportant des prêts à faible intérêt pour la modernisation et l'expansion d'industries

[14] «*Local Unemployment and the 1958 Act*» - A. J. Odber, p. 216.
[15] «*Foreign Experience with Structural Unemployment and its Remedies*» - W. H. Miernyk, p. 415.

dans les parties septentrionales du pays. En outre, l'emplacement des industries est régi au moyen d'un système d'attribution de permis de construction; et les travaux publics sont prévus et arrêtés de façon à absorber les chômeurs locaux. Enfin, il y a aussi des plans de développement régional. Au Danemark, des travaux publics, surtout de construction, servent à employer la main-d'œuvre excédentaire. En Finlande, un fonds spécial a été établi pour venir en aide aux petites industries, pour financer des travaux publics dans les localités à fort chômage et accorder des prêts pour le logement dans certains districts urbains et ruraux.

En Suède, la façon d'envisager le problème du chômage localisé contraste avec celle du Royaume-Uni, vu qu'elle s'attache davantage à amener des travailleurs aux industries. Une mesure a été adoptée en vue de rendre la main-d'œuvre plus mobile. On y encourage la mobilité géographique au moyen d'un système de subventions qui comprennent une somme globale plus des allocations aux chefs de familles qui ont quitté leurs foyers. Les allocations consistent en la valeur du loyer du logement familial, plus une rémunération pour l'épouse et chacun des enfants de moins de 16 ans. Cette disposition est particulièrement utile dans le cas de travailleurs âgés ayant une famille à soutenir. Pour faciliter la mobilité professionnelle de la main-d'œuvre, un vaste programme de formation et de nouvelle formation a été institué. Une innovation intéressante en Suède est le stock, appartenant à l'État, de maisons préfabriquées transportables et prêtes à être employées dans des secteurs à pénurie de main-d'œuvre vers lesquels on dirige les travailleurs. Dès que des logements privés deviennent disponibles, les maisons préfabriquées sont démontées et entreposées pour usage ultérieur. La mobilité de la main-d'œuvre est facilitée par un service national de placement qui fait passer les travailleurs des industries en déclin à des industries en expansion. En 1944, le gouvernement créa un Conseil permanent d'investissement pour coordonner les investissements privés volontaires et les répartir, si possible, sur une base géographique.

En Hollande, le gouvernement fournit des subventions aux administrations locales des secteurs en marasme pour investissement dans des emplacements industriels et des services publics. Des subventions sont aussi accordées aux nouveaux établissements industriels dans ces secteurs.

En France, une Caisse nationale de mise en valeur de la terre a été instituée pour l'acquisition d'emplacements industriels. Des subventions sont prévues pour l'établissement de nouvelles fabriques dans les secteurs en marasme et pour encourager le mouvement des entreprises existantes de secteurs encombrés vers des secteurs en marasme. Dans ces dernières, de nouvelles usines ou des agrandissements d'usines existantes sont exonérés de certains impôts locaux et partiellement aussi de taxes sur des cessions de propriétés. Un permis officiel est exigé pour construire ou agrandir des établissements industriels dépassant une certaine superficie, et cela en vue de diriger des industries vers des secteurs où règne le chômage. En dernier lieu, une aide financière et des programmes de formation sont prévus pour faciliter la mobilité géographique et professionnelle de la main-d'œuvre.

D. Problèmes d'adaptation et de politique économique

Une politique de haut emploi comporte des mesures générales et sélectives. La première catégorie trouve un exemple dans les programmes monétaires et fiscaux qui, en règle générale, ne peuvent faire de différence entre diverses industries et diverses régions géographiques du pays. Les mesures sélectives trouvent des exemples dans le crédit hypothécaire destiné à activer l'industrie de la construction, ou dans les allocations d'épuisement aux industries d'extraction

ou relatives aux tarifs et contingentements, etc. Les mesures sélectives ont d'ordinaire pour objet de venir en aide à des industries particulières: il s'agit d'«industries orientées» plutôt que de «secteurs orientés». Il va de soi que si une industrie particulière est concentrée dans une région spéciale, une telle distinction n'a alors pas d'importance. D'autre part, si une industrie est dispersée à travers le pays, la distinction susmentionnée entre industrie orientée et secteur orienté, les mesures sélectives sont vitales.

Les différences dans le chômage entre le marché régional et celui de la main-d'œuvre au Canada, sujet discuté au précédent chapitre de la présente étude, indiquent clairement le besoin de mesures sélectives pour les secteurs orientés, mesures qui devraient devenir partie intégrante de la politique économique de lutte contre le chômage. Le premier pas dans l'élaboration d'une telle politique doit être dans le sens d'une meilleure information sur les lieux où se trouvent les chômeurs, le nombre de ceux-ci et leurs caractéristiques principales, ainsi que sur les causes premières du chômage persistant et localisé, etc. Le second pas consiste à examiner les diverses façons d'envisager la solution du chômage localisé. Le but de cette section est de passer en revue les questions rattachées au second pas et d'apprécier de façon critique les limitations aux principales méthodes actuelles d'aborder l'étude du chômage chronique local, et d'indiquer et scruter les mesures sélectives possibles que devraient prendre les divers échelons de gouvernements et les associations privées de rétablissement régional.

Il a été dit avec raison qu'«Il est beaucoup plus sage de rechercher les moyens d'empêcher la formation de secteurs de marasme économique que de concentrer les efforts uniquement sur la découverte des remèdes après que le mal s'est installé dans la localité»[16]. Ayant échoué dans cette politique préventive, nous nous trouvons en face d'un certain nombre de «poches» de chômage et, ainsi qu'on l'a déjà exposé, dans une économie dynamique exposée aux déplacements de la demande et aux modifications des méthodes de production, le chômage localisé et persistant va s'installer de plus en plus à demeure dans notre économie.

Chaque secteur en marasme a ses propres problèmes économiques et se trouve caractérisé par des possibilités différentes de croissance économique. Chaque région étant unique en ce sens, il s'ensuit qu'il n'y a peut-être pas de moyen-type unique de trouver une solution, ne serait-ce que parce que les causes de chômage chronique diffèrent d'un secteur en marasme à l'autre. Cela implique la nécessité d'avoir toute une variété de programmes tenant compte des conditions particulières d'un secteur.

L'expérience du passé nous enseigne que les différences régionales en matière de salaires ou d'occasions d'emplois, ou une combinaison des deux, ne provoqueront pas d'elles-mêmes un mouvement satisfaisant des chômeurs. La structure du régime des salaires ne répondra peut-être pas aux variations économiques ni n'assurera une mobilité suffisante de la main-d'œuvre. C'est une erreur que de supposer que l'adaptation du marché de la main-d'œuvre dans les secteurs en marasme s'opérera grâce aux différences régionales de salaires et à la mobilité de la main-d'œuvre qui en résultera. De fait, la migration hors de ces régions se trouve entravée parce que le reste de la main-d'œuvre en chômage se compose d'ordinaire des travailleurs les plus âgés et les moins qualifiés et, par ailleurs, il peut y avoir un manque de chances d'emplois dans des régions adjacentes.

Si nous reconnaissons que le chômage localisé grave doit être envisagé comme un problème national relevant d'un gouvernement central, il s'ensuit naturellement qu'une large appréciation et une action correctrice

[16] «*The Distressed Areas: A Growing National Problem*», C.I.O. «*Economic Outlook*», Vol. XVI, nos 7-8, juillet-août 1955, p. 53.

doivent se fonder sur une coopération efficace à tous les échelons de gouvernements et de l'initiative locale, cette dernière étant essentielle à la mise en œuvre initiale d'un programme de redressement.

Il y a deux façons principales de s'attaquer au chômage localisé et de corriger les conditions économiques et sociales défavorables des secteurs en marasme, savoir:

(1) transporter les chômeurs dans d'autres secteurs où il existe des chances d'emplois, et

(2) encourager et aider l'établissement de nouvelles entreprises dans les secteurs atteints, en vue de créer des chances d'emplois.

Ces méthodes comportent des possibilités théoriques, mais en pratique il y a des limites économiques nettes à l'établissement d'industries et, dans le cas de mobilité de la main-d'œuvre, les travailleurs jeunes et qualifiés se déplaceront d'ordinaire d'eux-mêmes. Dans certains cas, il peut devenir nécessaire de combiner des moyens d'encourager le déplacement avec un programme économique efficace de redressement. Dans d'autres cas, la première méthode peut être réellement la seule possible, quand le secteur n'offre aucun espoir de redressement à un coût sociable raisonnable établi avec l'appoint du gouvernement central. Par exemple, des secteurs dont le marasme est attribuable à l'épuisement ou à la substitution de ressources naturelles, come c'est le cas des combustibles, peuvent ne pas avoir de perspectives de rétablissement économique, de sorte qu'il faudra nécessairement donner un nouvel entraînement intensif aux chômeurs pour les rendre plus aptes aux emplois et aider leur déplacement vers d'autres secteurs. Une étude soigneuse des possibilités du secteur doit être effectuée avant de l'abandonner à son sort. Cette étude devrait être entreprise par une autorité de l'extérieur, car il est probable qu'aucune localité n'admettra jamais librement que ses ressources et son emplacement sont impropres à un rétablissement. D'autre part, dans des localités où les perspectives de retour à la vie économique sont bonnes, et où de nouvelles entreprises industrielles et commerciales peuvent être attirées, avec de l'aide extérieure supplémentaire, ce qui importe le plus ce sont les programmes de nouvelle formation en vue d'adapter les chômeurs aux emplois dans les industries nouvellement établies.

On donne souvent à entendre qu'une action correctrice devrait être entreprise pendant la période de prospérité, alors que le chômage national est à son plus bas niveau. Sans cela, on peut faire bien peu pour les secteurs en marasme quand le chômage s'est généralisé à travers tout le pays.

Première méthode—Déplacement des travailleurs

Sur un marché de main-d'œuvre, l'équilibre entre l'offre de main-d'œuvre et les occasions courantes et en perspective d'emplois dépend de la mobilité de cette main-d'œuvre. Dans les secteurs en marasme, caractérisés par un fort chômage qui peut être attribuable à une pénurie de chances d'emplois dans le secteur ou à la fixité professionnelle ou géographique de la main-d'œuvre, il y a d'ordinaire une forte proportion de travailleurs très jeunes et plus âgés parmi les chômeurs. Il est donc nécesssaire d'examiner les facteurs qui contribuent à cette fixité. La liste de ces facteurs comprend d'habitude:

a) l'avancement en âge;

b) la vente d'une maison à un endroit et l'achat d'une nouvelle dans un autre secteur comporte parfois un sacrifice pécuniaire et cela est surtout vrai lorsque le déménagement se fait d'un secteur en marasme où l'immeuble est sujet à une plus forte dépréciation;

c) les droits d'ancienneté et les exigences de résidence pour le bien-être public tendront à entraver la mobilité de la main-d'œuvre; de plus, l'extension des allocations marginales provenant des plans de pension industrielle et des plans de bien-être, y compris les frais médicaux et hospitaliers acquittés en partie par l'employeur, ainsi que les différences locales dans ces allocations marginales, feront de la main-d'œuvre un facteur moins mobile de production;

d) le statut matrimonial est aussi un facteur important; les célibataires sont plus mobiles que les travailleurs mariés qui doivent tenir compte des frais de déplacement d'une famille, de l'interruption des rapports avec les groupes sociaux, les églises, les écoles, etc.; il y a toujours une répugnance personnelle à un changement de domicile et d'occupation chez tous les travailleurs;

e) le manque de renseignements sur les chances d'emplois et les conditions de travail dans d'autres occupations et secteurs;

f) les restrictions apportées à l'entrée dans certaines occupations;

g) les différences dans les salaires, les conditions de travail et le coût de la vie, l'ambiance sociale et culturelle, etc.

La plupart de ces facteurs existent dans tous les secteurs, mais surtout dans les secteurs en marasme. La durée du chômage est par conséquent plus longue et ainsi le seul nombre de chômeurs n'est pas un critère exact de la gravité du problème. S'il n'y a pas d'autre solution, on peut alors avoir recours aux mesures suivantes pour accroître la mobilité géographique et professionelle de la main-d'œuvre:

a) il peut être nécessaire d'améliorer l'éducation générale des jeunes gens et de procurer des moyens d'entraînement ou de nouvel entraînement aux chômeurs dont la compétence s'est émoussée; dans les secteurs en marasme, ces plans d'entraînement et de nouvelle formation peuvent viser aux trois objectifs suivants: (i) modifier l'offre de la main-d'œuvre du point de vue de l'habileté technique en vue d'attirer dans le secteur des industries exigeant cette habileté; (ii) améliorer les perspectives d'utilisation des sans-travail dans les occasions connues d'emplois dans le secteur; et (iii) munir les sans-travail des nouveaux talents requis par les industries en expansion ailleurs. La main-d'œuvre marginale inemployée dans les secteurs en marasme est formée de jeunes travailleurs et de travailleurs plus âgés. Par conséquent, il peut devenir nécessaire de relever l'âge de quitter l'école, de subventionner l'instruction supérieure et de fournir une orientation professionnelle. Les plus vieux travailleurs qui peuvent difficilement être replacés et qui, même s'ils trouvent du travail, sont forcés d'accepter des salaires moindres et du travail moins attrayant, ont besoin d'un service d'orientation suffisant, de facilités de placement, de nouvelle formation et d'autres genres d'aide. Dans tous les cas d'entraînement et de nouvelle formation, il peut être nécessaire de donner aux gens l'équivalent de leurs gains récents sous réserve qu'ils accepteront de l'emploi ailleurs, ou même sans cette condition.

b) il faut ensuite habiliter les services de placement à acquitter les frais de transport et autres pour déménager les familles dans une autre localité;

c) étendre et unifier les plans de bien-être et de pensions établis par des firmes particulières sur une base nationale afin de faciliter la mobilité de la main-d'œuvre;

d) il peut être nécessaire d'accorder une compensation pour toute perte subie dans la vente d'une maison, et peut-être devrait-on s'efforcer de prévoir

des emplacements convenables de logement dans des secteurs ayant des industries prospères et de trouver des chances d'emplois par le truchement des autorités municipales et des organismes nationaux de logement;

e) élargir le service national de placement en vue de fournir de meilleurs renseignements sur la disponibilité d'emplois dans des industries, des localités et des commerces, et d'obtenir une meilleure connaissance du volume et du caractère de la demande courante et possible de main-d'œuvre tant dans la localité que dans tout le pays.

Toutes ces mesures visent à la mobilité organisée de la main-d'œuvre qui suppose «que si des changements deviennent nécessaires, hommes et femmes doivent consentir à changer d'occupation et de lieu de travail plutôt que de se cramponner à l'oisiveté»[17].

On a prétendu qu'un déplacement massif de main-d'œuvre des secteurs en marasme n'est pas une politique sociale acceptable. «Quitter le foyer à la poursuite de nouvelles occupations est souvent un stimulant dans des cas individuels, mais aussi un poison quand il est pris en doses susceptibles de détruire des collectivités»[18]. D'une part, le déplacement massif vers l'extérieur peut entraver le rétablissement des secteurs en marasme en les privant des travailleurs jeunes et qualifiés et, d'autre part, une affluence de nombreux travailleurs dans une région industrielle congestionnée impose un lourd fardeau aux institutions locales telles que écoles, hôpitaux, services de transport, etc.

Seconde méthode—Attirer des entreprises dans des secteurs en marasme

Dans l'économie d'une entreprise privée, les décisions quant à savoir quelle production et quel investissement seront faits, et où et quand ils seront réalisés, relèvent surtout des entreprises privées, bien que diverses autorités gouvernementales puissent exercer une influence sur les décisions en question au moyen de tarifs, de taxes, de subventions, etc. Les divers programmes de redressement régional sont spécialement élaborés pour exercer une influence sur l'emplacement et le genre d'entreprise particulière dans les secteurs en marasme. Ils ne nuisent pas à la faculté et à la responsabilité que les entrepreneurs possèdent de prendre des décisions. Un fort argument peut être avancé en faveur d'une organisation économique concernant le placement d'industries et le contrôle de l'État dans l'acheminement d'entreprises vers des régions et des secteurs particuliers. «Il est préférable, et c'est une ingérence moindre dans la vie des gens, de diriger les hommes d'affaires dans le choix de l'emplacement des entreprises que de les laisser sans direction et d'exiger des travailleurs qu'ils déplacent leur foyer uniquement pour s'assurer d'un emploi. L'autorité de l'État en matière d'emplacement des industries est l'alternative tant à la direction obligatoire de la main-d'œuvre qu'à la formation de secteurs en marasme»[19].

En ce qui concerne l'emplacement d'une manufacture ou d'une maison d'affaires, l'entreprise privée envisage les principaux facteurs suivants: la proximité des matières premières dont elle a besoin et du débouché à ses produits, la facilité et le coût du transport, la suffisance et le prix de l'énergie, la suffisance des services publics tels que l'adduction d'eau, les égouts, etc., pour les besoins industriels, l'attrait de l'ambiance sociale et culturelle d'une localité, etc. Dans un programme de remise en valeur d'un secteur visant à attirer de nouvelles entreprises il faut s'efforcer de fournir et d'améliorer ces exigences locales des industries. Chaque secteur doit être examiné séparément et continuellement. Il va de soi que tout programme de cette nature exigerait

[17] «*Full Employment in a Free Society*» - W. H. Beveridge, p. 32.
[18] Ibid., p. 25.
[19] Ibid., p. 32.

des allocations ou prêts à bas intérêt, afin de réduire le coût du programme de remise en valeur d'une collectivité appauvrie sise dans un secteur en marasme.

Il est nécessaire aussi d'examiner la question de savoir si l'industrie en perspective procurera le genre d'emplois qui convient en matière d'expérience, d'âge, de sexe, de salaires, etc., des sans-travail de la région. Certains secteurs en marasme peuvent avoir besoin d'industries qui procureront de l'emploi à des groupes spéciaux tels que femmes, travailleurs non qualifiés, travailleurs âgés, etc. A cette fin, il est indispensable de faire une étude de l'historique de l'emploi dans des secteurs en marasme concernés, des genres et de la durée du chômage ainsi que de ses causes. Il faut en outre effectuer une étude des ressources naturelles, forêts, eau, énergie, minéraux, etc., du présent niveau de l'activité industrielle et de l'histoire économique des secteurs.

Pour attirer de nouvelles entreprises dans des secteurs en marasme, il faut le plus souvent des terrains à bâtir et permettant une expansion industrielle, des ateliers, des habitations, des services publics et un milieu en progrès.

Il importe aussi d'examiner attentivement l'aspect saisonnier des industries et commerces existants. Si la région souffre d'un haut niveau de chômage à cause du caractère saisonnier durable, il peut alors être nécessaire d'attirer d'autres industries saisonnières à variations saisonnières réparties sur toute l'année, en vue d'égaliser l'emploi durant l'année. D'autre part, des secteurs sans industries saisonnières doivent éviter d'attirer des industries à caractère saisonnier.

On convient généralement que les programmes de remise en valeur financés par les deniers publics ne devraient pas faire passer des firmes et industries d'un secteur à un autre quand un tel changement peut exposer la localité originelle à un plus fort chômage. Dans une économie en expansion, cela ne doit pas nécessairement se produire, car de nouvelles entreprises peuvent être attirées dans des secteurs en marasme sans réduire l'activité industrielle ailleurs.

On peut formuler quelques objections valables contre la politique visant à diriger des entreprises vers des secteurs en marasme. On allègue que l'entreprise privée pour garder son caractère de concurrence, doit elle-même décider du lieu de son établissement en tenant compte de tous les facteurs de production et de marché. Le principal désavantage d'une politique visant à diriger des industries vers des secteurs en marasme est «que les firmes qui seront le plus probablement poussées vers de tels endroits sont celles qui sont en croissance. Elles comportent de nouveaux genres de production dont dépendra notre prospérité future et qui devraient, par conséquent, être judicieusement situées[20]». Cette observation a été formulée, probablement sans fondement politique, relativement à un programme public concerté de placement d'industries du Royaume-Uni.

Ce ne sont pas tous les secteurs en marasme qui peuvent s'intégrer économiquement de nouvelles industries et, par conséquent, une politique visant à modifier l'emplacement des entreprises peut, certes, améliorer la situation du chômage, mais au prix non seulement de l'aide publique, mais aussi d'une efficacité économique réduite de ces entreprises dans ces secteurs.

Il est également possible que seules des entreprises marginales qui ne survivent que grâce aux bas salaires qu'elles payent auront tendance à déménager dans des secteurs de marasme, attirées qu'elles sont par la modicité des salaires, des concessions fiscales et autres stimulants, mais quand ces avantages cesseront, elles quitteront ces secteurs et accroîtront en conséquence le malaise économique du secteur qu'elles avaient quitté.

[20] «*Local Unemployment and the 1958 Act*» - A. J. Odber, op. cit., p. 217.

Tout en admettant les objections susmentionnées, on peut alléguer que, du point de vue de l'ensemble de l'économie, la production, les revenus et les épargnes en versements d'allocations de chômage, tout cela réuni pourrait plus que contrebalancer l'accroissement des frais de production attribuable à certains désavantages économiques résultant de l'établissement dans les secteurs en marasme.

Le rôle du gouvernement central

On a donné à entendre dans le présent travail que les secteurs en marasme résultent de facteurs dynamiques, des déplacements de la demande et des méthodes de production employés dans notre économie, et qu'ils sont la rançon du progrès économique. Il semblerait donc que le gouvernement central, ayant la faculté d'imposer des taxes sur le plan national, soit l'agent principal de répartition du coût du progrès parmi les différents secteurs et régions de notre économie. De plus, vu que le chômage local règne pendant des périodes de prospérité, ce qui prouve que les efforts locaux ne suffisent pas, il est évident que le gouvernement central a une responsabilité spéciale à l'égard des secteurs en marasme.

Toute action du gouvernement central pour alléger la situation des secteurs en marasme devrait se baser sur l'initiative locale, privée et publique, et devrait compléter et non remplacer les efforts locaux. Cela assurerait que les programmes adoptés seraient à la hauteur des besoins locaux. Il n'existe pas de remède unique et simple qui puisse guérir le chômage localisé et, par conséquent, le programme d'aide offert par le gouvernement central doit être étendu et varié en même temps qu'adaptable aux exigences locales.

Un programme du gouvernement central comportant des mesures sélectives d'orientation des secteurs peut être élaboré de la façon suivante:

a) Il devrait établir un organisme spécial au sein du gouvernement central, qui serait chargé d'orienter et de coordonner tous les programmes d'aide venant des divers échelons de gouvernement et des organisations privées situées dans les secteurs en marasme. L'autorité du gouvernement central pourrait servir à encourager le mouvement d'entreprises vers ces secteurs, avec assurance d'une aide soutenue.

b) Le gouvernement central devrait pourvoir à des recherches et à une aide technique en vue d'une estimation des ressources naturelles du secteur en marasme, de la production courante et potentielle, des avantages d'établissement sur les lieux, de la situation du marché de la main-d'œuvre, de l'existence de services et de commodités publics, etc. Un programme de remise en valeur ne peut réussir qu'après une étude soigneuse et détaillée qui déterminerait les modes d'activité économique propres à contribuer à un sain développement économique. L'aide technique devrait être gratuite à la demande d'une association régionale de remise en valeur.

c) Le gouvernement central devrait accorder la priorité aux secteurs en marasme pour ce qui est de l'adjudication de contrats militaires et civils.

d) Un organisme du gouvernement central devrait être chargé d'octroyer des allocations ou des prêts à long terme et bas intérêt à de petites entreprises ou à des organisations locales de remise en valeur à des fins d'aménagement et d'expansion d'emplacements industriels, de manufactures, de services publics, etc. Dans les secteurs en marasme, il y a pénurie de capitaux, de sorte qu'il peut devenir nécessaire pour le gouvernement central de garantir des prêts consentis par des agences financières privées régionales. Les allocations ou prêts du gouvernement central devraient être consentis sous réserve d'une contribution spéciale au programme de remise en valeur positivement promise par les échelons inférieurs de gouvernement et les organisations privées.

e) En vue d'encourager le transport d'entreprises privées dans des secteurs en marasme, un gouvernement central devrait pourvoir à des exonérations de taxes dans son propre domaine fiscal.

f) Pour faciliter la mobilité de la main-d'œuvre, les programmes de formation et de nouvelle formation devraient être étendus aux secteurs en marasme, et les frais de transport, y compris ceux de la famille et du mobilier devraient être garantis. Ces dépenses devraient être remboursées aux travailleurs en cause par un gouvernement central et, pendant la période de formation, les travailleurs devraient toucher au moins les allocations d'assurance-chômage. Quant aux travailleurs âgés des secteurs en marasme, le gouvernement central pourrait accorder des exonérations spéciales d'impôt aux employeurs qui les engagent, afin de compenser tout accroissement du coût des prestations marginales qui augmente avec l'âge d'un travailleur.

g) En ce qui concerne les secteurs dont le marasme économique est dû au déclin des exportations de leurs produits, le gouvernement central aurait peut-être avantage à accorder du crédit à long terme et bas intérêt aux acheteurs étrangers de ces produits.

Un programme d'aide du gouvernement central aux secteurs en marasme donnerait naturellement lieu à des dépenses supplémentaires, mais elles seraient compensées par une production et une productivité accrues, par l'amélioration des salaires et des revenus des travailleurs et par une réduction de frais tels que les prestations d'assurance-chômage.

Un programme de redressement économique élaboré par le gouvernement central au profit des secteurs en marasme a été critiqué sous prétexte qu'une aide sous forme de prêts sera rarement un facteur décisif d'installation dans ces secteurs d'une nouvelle et opportune entreprise, que des prêts directs à des particuliers ou à des sociétés peuvent donner lieu au gaspillage, à la corruption, etc., et qu'une telle discrimination revient à une violation des principes de concurrence d'un régime de libre entreprise[21]. On prétend aussi qu'un plan modeste d'aide peut avec le temps prendre de l'ampleur, qu'une pression peut être exercée pour l'abrogation de ses dispositions, que les exigences en matière d'admissibilité peuvent s'élargir, etc.

On prétend aussi que l'aide de l'extérieur pourrait exposer la localité à faire face tardivement et de façon réaliste à la cause profonde du marasme économique, ce qui ne fera que perpétuer l'utilisation inefficace des ressources et de la main-d'œuvre. Et une fois que l'aide extérieure est discontinuée, les secteurs en marasme retombent dans leur état antérieur.

Une autre objection avancée contre l'intervention du gouvernement central dans le problème du chômage localisé est qu'elle pourrait amener à subventionner des entreprises inefficaces dans le simple but de fournir des occasions d'emplois, et que l'argent des contribuables servirait à donner du travail aux chômeurs. Les deniers publics seraient ainsi employés à traiter les symptômes plutôt que la source des difficultés économiques quand un secteur en marasme est incapable de s'adapter lui-même aux exigences d'une économie en croissance.

Enfin, on prétend qu'il faudrait qu'un tel programme du gouvernement central soit établi sur une base continue, ce qui ajouterait à la dette nationale, et des dépenses supplémentaires du gouvernement pendant que règne la prospérité favoriseraient la pression inflationnaire, ce qui rendrait moins stable l'ensemble de l'économie.

---

[21] Déclaration de George P. F. Smith, faite au nom de l'Association nationale des manufacturiers, «*Area Redevelopment Act*», Témoignages rendus devant le sous-comité nº 3 du Comité de la banque et de la monnaie, Chambre des représentants, 86e Congrès, Première session, mars 1960, pp. 591-592.

Collaboration régionale aux programmes de rétablissement des secteurs

Étant donné la concentration des secteurs en marasme dans des régions particulières d'un pays, il peut devenir nécessaire d'élaborer des programmes d'aide sur une base régionale plutôt que de s'attaquer séparément à chacun des secteurs. De plus, une méthode régionale d'attaque éliminerait la répétition inutile des efforts et la concurrence inévitable parmi les secteurs en marasme dans leur tentative d'attirer de nouvelles entreprises. Il saute en outre aux yeux qu'un programme régional de développement économique assurerait une croissance plus rapide près des «poches» de chômage et procurerait un débouché à la main-d'œuvre excédentaire des secteurs en marasme. Enfin, le chômage localisé peut s'étendre au delà des limites d'un secteur de marché de main-d'œuvre qui ne constitue pas en lui-même une entité économique.

Il peut donc devenir nécessaire d'établir quelques agences régionales de développement économique correspondant aux divisions administratives et constitutionnelles du pays qui serviraient de liaison entre l'organisme de rétablissement du gouvernement central et chacun des secteurs en marasme. Ces intermédiaires réuniraient aussi tous les faits pertinents, disséminerait les renseignements requis, contribueraient à la formation des organismes de développement de la localité, et conseilleraient en matière de placement des entreprises industrielles et commerciales. Les échelons inférieurs de gouvernements et leurs services, ainsi que les institutions régionales de recherches, les conseils économiques, etc., ont une connaissance plus intime des conditions et exigences locales, ainsi que des développements économiques courants de leurs régions que n'en aurait un organisme du gouvernement central.

Associations locales de rétablissement des secteurs

Une fois les conditions de marasme économique d'un secteur reconnues par les dirigeants de la localité, il est essentiel de trouver une solution venant de l'intérieur plutôt que de recourir à la seule aide de l'extérieur. De plus, si les dirigeants élaborent un programme positif, il devient alors plus facile d'obtenir l'aide extérieure.

Un instrument par lequel devraient être canalisés les efforts locaux consiste en les associations de développement du secteur dans lequel les municipalités, les affaires, la main-d'œuvre et autres groupes sociaux devraient être représentés. Les organisations locales devraient aller des comités et conseils économiques de développement industriel aux chambres de commerce et autorités civiques et ouvrières de la localité.

Les objectifs d'une telle association peuvent varier d'un secteur en marasme à un autre, mais ils comprennent en général les suivants: attraction de nouvelles entreprises industrielles et commerciales, diversification de l'économie locale, expansion des firmes et industries existantes, amélioration des services publics, transport, aménagement de terrains industriels et de manufactures, amélioration du logement, rénovation urbaine, établissement de parcs industriels, etc.

En vue de réaliser quelques-uns de ces objectifs, les activités d'une association de rétablissement d'un secteur peuvent prendre diverses formes: travail d'encouragement et de publicité, contacts personnels, établissement de relations avec les institutions financières en vue d'obtenir du crédit pour l'aménagement de terrains industriels et de manufactures ou la rénovation de ceux qui existent, pour l'achat de machines, pour l'acquittement des frais de déplacement et de réinstallation de firmes, pour entreprendre des recherches et recueillir des statistiques, pour l'étude des tendances structurales de l'ensemble de la main-d'œuvre, etc.

Les avantages de ces activités peuvent se résumer ainsi: elles fournissent de meilleurs emplacements industriels et à meilleur compte et rendent ainsi les secteurs en marasme plus attrayants pour les nouvelles entreprises; elles peuvent aider financièrement les petites affaires en donnant un complément aux sources courantes de financement; en procurant des emplois supplémentaires, les programmes de rétablissement conservent et utilisent à la fois l'habileté personnelle et les investissements privés et sociaux dans les secteurs en marasme; elles accélèrent la croissance économique du secteur et améliorent les salaires, les loyers et autres sources de revenus.

Une association de rétablissement d'un secteur local sera naturellement exposée à de nombreuses difficultés. Il se peut que les efforts locaux ne soient pas appuyés par l'intérêt et la participation nécessaires du public en général, des dirigeants locaux ou du gouvernement local. Une telle association peut avoir à souffrir d'une insuffisance de fonds et de personnel. La concurrence parmi ces associations peut réduire les chances de succès d'une association particulière d'attirer des entreprises. Et même si de nouvelles industries sont amenées dans le secteur, elles peuvent être d'un genre marginal, ou bien la main-d'œuvre locale peut ne pas être à la hauteur des occasions offertes.

Les efforts locaux sont nécessaires pour trouver une solution positive aux difficultés qui confrontent les secteurs en marasme, mais, comme l'indique l'expérience des États-Unis et du Royaume-Uni, ils ne suffisent pas à supprimer les «poches» de chômage, même en période de prospérité. Car un programme de rétablissement d'un secteur peut exercer une certaine influence sur l'opportunité du temps d'installation, sur l'emplacement et les dimensions de l'entreprise privée, mais les décisions finales à cet égard sont prises par l'entrepreneur. Par conséquent, les efforts locaux peuvent compenser certaines déficiences des secteurs en marasme, mais ils sont incapables de contrebalancer les difficultés économiques fondamentales et sérieuses qui, souvent, sont irrémédiables.

Dernières observations

La persistance du chômage localisé dans une économie dynamique est un phénomène reconnu d'origine assez récente, et il peut être difficile de l'empêcher de s'installer parce qu'il résulte de plusieurs problèmes d'ordre général qui confrontent notre économie. Les effets de l'automatisation rendront le processus d'adaptation difficile dans des industries et des secteurs particuliers. Le problème des travailleurs âgés deviendra, sous la poussée des modifications technologiques et d'une population vieillissante, probablement plus grave sur le plan national et, en particulier, dans les secteurs en marasme. L'économie peut manquer de procurer suffisamment de chances d'emplois pour une main-d'œuvre en rapide croissance lorsqu'il y a forte affluence de jeunes gens et de jeunes femmes. La mobilité de la main-d'œuvre peut être réduite du fait de l'expansion des allocations marginales et du bien-être social. Notre économie doit donc être prête à régler ce problème grandissant des secteurs en marasme.

Le programme esquissé ci-dessus d'aide aux secteurs en marasme s'accorde avec nos institutions et pratiques actuelles qui ont vu croître l'aide publique accordée à l'industrie privée et aux particuliers. Le temps est venu de diriger de nouveau l'intérêt public sur les secteurs en marasme; ils sont devenus partie d'un problème national qui requiert un programme soigneusement préparé et coordonné à tous les niveaux de gouvernement, si l'on tient à trouver une solution au chômage local persistant.

Chapitre III

IDENTIFICATION ET LOCALISATION DES RÉGIONS DE SURPLUS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Dans cette partie de la présente étude, la discussion se fonde sur les données statistiques disponibles concernant les régions de marché local du travail au Canada. Une analyse des chiffres d'inscriptions mensuelles au Service national de placement y est faite pour la période 1953-1957, dans le but d'identifier et de localiser les régions de surplus du marché du travail. Une analyse du même genre porte sur la classification, par le ministère du Travail, des régions de surplus du marché du travail pour cette même période. La sélection de ces régions de surplus a exigé la détermination de certains critères qui ont servi à établir les données statistiques spécifiques indiquées dans le présent chapitre. L'étude tente aussi de discuter des transformations régionales qui ont influencé l'embauchage et le chômage au cours des années 1953-1957.

A. Inscriptions au Service national de placement et nombre des salariés dans chacune des régions du marché du travail, 1953-1959

Le ministère fédéral du Travail reconnaît l'existence de 110 marchés locaux du travail où se trouve une proportion d'environ 90 à 95 p. 100 du total des salariés. Un marché du travail s'identifie généralement à une région géographique donnée où, présumément, l'offre et la demande s'équilibrent l'une l'autre. Cette présomption implique l'existence d'une mobilisation des travailleurs de tout le territoire et de tous les métiers, sous l'impulsion des éléments dynamiques propres à l'économie locale particulière. D'après une définition officielle, un marché du travail s'identifie «à une région géographique où la concentration des industries mobilise quotidiennement la plus grande partie de la force ouvrière qui y réside»[1].

Les 110 marchés du travail du Canada sont groupés en quatre catégories distinctes: les régions métropolitaines; les régions de forte industrialisation; les régions d'agriculture massive et les régions de moindre importance. Ces catégories ont été déterminées d'après les exigences en main-d'œuvre de chaque région et d'après la proportion de la main-d'œuvre engagée dans les travaux agricoles. Le ministère du Travail ajoute, cependant, que «cette classification ne peut servir à déterminer l'importance d'une région, au regard de l'économie nationale»[2].

Les bornes géographiques qui délimitent les régions de marchés du travail ne sont pas les mêmes que celles des municipalités dont elles portent le nom; elles coïncident, plutôt, avec les limites du district desservi par un bureau local particulier ou par des bureaux locaux particuliers du Service national de placement. Cette détermination des bornes géographiques d'un bureau local du S.N.P. tient compte, principalement, de la facilité des moyens de transport et de communication qui permettent aux travailleurs de se tenir aisément en contact avec ce bureau. Dans certains cas, deux ou plusieurs régions du Service national de placement ont été amalgamées en un seul marché local du travail.

---

[1] Gazette du Travail, septembre 1959, p. 990.
[2] Ibid., p. 990.

Les marchés du travail qui sont composés de plusieurs bureaux locaux du S.N.P. sont les suivants: Farnham-Granby, y compris Cowansville; Montréal, y compris Ste-Anne-de-Bellevue; Lac-St-Jean. y compris Chicoutimi, Dolbeau, Jonquière, Port-Alfred, Roberval et Alma; Gaspé y compris Causapscal, Chandler, Matane et New-Richmond; Quebec North Shore, y compris La Malbaie, Forestville, Sept-Îles et Baie-Comeau; Sherbrooke, y compris Magog; Trois-Rivières, y compris Louiseville; Toronto, y compris Long Branch, Oakville, Weston et Newmarket; Sudbury, y compris Elliot Lake; la péninsule de Niagara, y compris Welland, Niagara Falls, St-Catherines, Fort Erié et Port Colborne; Vancouver, y compris New-Westminster et Mission City; l'Île de Vancouver-Centre, y compris Courtenay, Duncan, Nanaïmo et Port Alberni et, enfin, Okanagan valley, y compris Kelowna, Penticton et Vernon.

Les quatre catégories mentionnées ci-dessous ont été déterminées comme il suit par un groupement-clé:

Régions métropolitaines: main-d'œuvre composée de 75,000 travailleurs ou plus.

Régions de forte industrialisation: main-d'œuvre composée de 25,000 à 75,000 travailleurs, dont 60 p. 100 ou plus sont engagés dans des travaux non-agricoles.

Régions d'agriculture massive: main-d'œuvre composée de 25,000 à 75,000 ouvriers ou plus engagés dans des travaux agricoles.

Régions de moindre importance: main-d'œuvre composée de 10,000 à 25,000 travailleurs.

Pour chacun des marchés locaux du travail, le ministère du Travail a préparé une estimation du nombre des salariés et le recensement de 1951 lui a permis de les localiser géographiquement. Les renseignements ainsi obtenus ont été ensuite classés d'après les limites que la Commission de l'Assurance-chômage a fixées pour chaque district desservi par un bureau local du S.N.P. C'est sur les chiffres, compilés en 1951, du nombre des salariés dans chaque région locale du S.N.P. qu'on a établi des estimations pour les années à venir. Le chiffre de 1951 servant de barème pour tout calcul subséquent, on a tenu compte d'un décalage possible, au cours des années à venir, entre le chiffre des inscriptions et le nombre réel des salariés de chaque région de marché local du travail, vu que ce nombre réel ne sera pas connu avant le recensement de 1961.

Pour les années 1952 à 1955 inclusivement, on a établi une estimation du nombre des salariés, dans une région donnée du marché du travail, en procédant à l'ajustement des chffres selon les fluctuations annuelles du nombre de personnes apparaissant aux bordereaux de paye, tel que démontré par les relevés bi-annuels de l'embauchage et de la mise à pied. La méthode adoptée pour obtenir les estimations d'une année donnée, 1952 par exemple, est la suivante: du nombre des salariés calculé en 1951 pour une région donnée du marché du travail, on déduit le nombre des inscriptions qui sont enregistrées au bureau local à la date la plus rapprochée (fin de mai) de celle des relevés de l'embauchage et de la mise à pied. Cette méthode révèle, *grosso modo*, le nombre de personnes employées à l'époque. Par la suite, en tenant compte des fluctuations du nombre de personnes portées aux bordereaux de paye, de mai 1951 à mai 1952, il a été possible de faire un calcul estimatif du nombre des salariés. A ce chiffre, on a ajouté le nombre des inscriptions enregistrées à la fin de mai 1952 et on a obtenu ainsi une estimation du nombre total des salariés, pour chaque région du marché local du travail.

Pour 1956, les estimations du nombre des salariés d'une région de marché local du travail ont été fondées sur le recensement de la population qui a eu lieu en 1956. On a tout simplement présumé que la proportion de participation, en 1956, ne pouvait différer sensiblement de celle de 1951 et, par conséquent, les proportions révélées en 1951 ont été appliquées au chiffre de la population en 1956.

Au cours de la période 1956-1959, les estimations ont été établies par extrapolation. Cette nouvelle méthode a permis d'éliminer certaines faiblesses de la précédente. Il est possible maintenant d'obtenir des chiffres d'actualité alors que la méthode qui se fondait sur le système de relevés de l'embauchage et de la mise à pied ne le permettait pas. De plus, il a été démontré que les fluctuations, d'une année à l'autre, du nombre des salariés portés aux bordereaux de paye présentaient un tableau d'ensemble exagéré des changements qui se produisaient. En outre, le nombre des compagnies qui faisaient un rapport de l'embauchage et de la mise à pied variait d'année en année, dans les différentes régions, de sorte qu'il devenait impossible de déterminer les effets d'un tel écart. Tous les chiffres révélant le nombre des salariés se rapportent au début du mois de juin.

De janvier 1953 à novembre 1954, les estimations de chaque région ont été fondées sur le nombre des salariés pour l'année 1952. Aucune estimation du nombre des salariés de l'année 1953 n'a pu être obtenue avant décembre 1954. Les mêmes chiffres ont servi jusqu'en octobre 1955, alors qu'ils ont été remplacés par ceux de 1954 et ceux-ci ont servi jusqu'en octobre 1956, époque où les données qui servent actuellement sont devenues disponibles. A partir de cette date jusqu'en juin 1957, les estimations de chaque région ont tenu compte du nombre des salariés qui avait été établi pour l'année 1955. Les estimations de 1956 ont servi pour la période de juin 1957 à septembre 1958 et celles de 1958 pour la période d'octobre 1958 à juin 1959. A partir de juin 1959, les estimations de chaque région ont été fondées sur l'évaluation faite, en 1959, du nombre des salariés. Il est à noter qu'aucun chiffre n'existe sur le nombre des salariés pour l'année 1957, du fait que la Commission d'assurance-chômage, qui fournissait ces données au ministère du Travail auparavant, a discontinué ce travail dès qu'on a décidé que la revision des chiffres serait faite d'après les projections révélées par le recensement de la population.

Chaque mois, le chiffre exact des inscriptions au S.N.P. a été converti en pourcentage du nombre des salariés pour chacun des bureaux locaux du marché du travail. Le ministère du Travail tient compte des inscriptions du jeudi le plus rapproché de la date du relevé de la main-d'œuvre que fournit le Service fédéral de la Statistique.

Le chiffre exact des inscriptions mensuelles au S.N.P., qui a été converti en pourcentage du nombre des salariés, a ensuite été exprimé comme moyenne annuelle pour la période de 1953-1959 et cette méthode a été suivie dans 109 des marchés locaux du travail; la région de Kitimat n'entre pas dans ce calcul, vu qu'elle n'a été formée que depuis ces dernières années. Par la suite, la moyenne annuelle des sept années d'inscriptions à l'étude a été calculée pour chacun des marchés locaux du travail et chacun d'eux a été classé, par ordre d'importance, dans l'une ou l'autre des catégories du marché du travail. Le détail des données statistiques de cette nature se retrouve à l'Appendice 1A et la Carte nº 1 révèle la proportion annuelle des inscriptions pour les sept années à l'étude.

Le chiffre exact des inscriptions mensuelles au S.N.P., chiffre qui a été converti en pourcentage du nombre des salariés, a été fixé pour les mois d'été, soit de mai à octobre, et pour les mois d'hiver, soit de novembre à avril, pour chaque marché local du travail sur cette même période de 1953 à 1959. De la

N°	Régions du marché du travail	Moyenne des inscriptions mensuelles 1953—1959 '000	Moyenne des inscriptions mensuelles en pourcentage du nombre des salariés 1953—1959 %
	RÉGIONS MÉTROPOLITAINES		
2	St. John's	9.1	15.3
100	Vancouver—New Westminster—Mission City	27.8	11.6
49	Windsor—Leamington	9.5	11.5
23	Québec—Lévis	13.5	10.3
46	Hamilton	9.9	7.6
82	Winnipeg	13.9	7.6
80	Calgary	5.5	7.0
22	Montreal	44.4	6.9
1	Halifax	4.1	6.8
81	Edmonton	8.7	6.7
48	Toronto	35.8	5.8
47	Ottawa—Hull	6.7	5.1
	Average	15.74	8.52
	RÉGIONS FORTEMENT INDUSTRIALISÉES		
3	Corner Brook	2.9	15.6
4	Moncton	4.8	14.9
26	Lac St.-Jean	7.8	14.7
28	Shawinigan	3.4	14.7
5	New Glasgow	2.5	14.6
30	Trois-Rivières	4.9	14.2
25	Joliette	2.6	12.1
51	Cornwall	2.4	11.9
27	Rouyn—Val d'Or	3.8	11.7
24	Farnham—Granby	2.3	10.6
57	Oshawa	3.8	10.4
7	Sydney	3.9	10.4
83	Fort William—Port Arthur	4.5	10.0
6	Saint John	2.8	9.6
29	Sherbrooke	4.1	9.6
50	Brantford	2.3	9.3
58	Peterborough	2.3	8.9
56	Niagara Peninsula	7.6	8.4
59	Sarnia	1.8	7.9
101	Victoria	3.2	7.5
61	Timmins—Kirkland Lake	2.5	7.2
52	Guelph	1.3	6.3
60	Sudbury	3.1	6.1
55	London	3.6	5.7
53	Kingston	1.3	5.6
54	Kitchener	2.0	5.1
	Average	3.4	10.11
	RÉGIONS D'AGRICULTURE MASSIVE		
31	Rivière-du-Loup	3.1	19.0
32	Thetford—Mégantic—St. Georges	4.2	15.6
8	Charlottetown	1.6	13.0
63	Chatham	1.8	9.7
92	Yorkton	1.5	9.5
88	Prince Albert	1.4	9.0
85	Lethbridge	1.7	7.8
87	North Battleford	0.9	7.2
84	Brandon	1.4	6.6
89	Red Deer	0.8	6.6
62	Barrie	1.0	6.4
86	Moose Jaw	1.0	6.4
91	Saskatoon	2.5	6.2
90	Regina	2.6	5.7
	Average	1.8	9.2
	RÉGIONS D'IMPORTANCE MOINDRE		
9	Bathurst	3.7	25.8
35	Gaspé	7.0	25.2
39	Rimouski	2.7	21.9
11	Campbellton	1.6	19.4
16	Newcastle	1.9	19.2
17	St. Stephen	1.3	18.6
37	Montmagny	1.4	16.5
38	Quebec—North Shore	3.4	15.3
18	Summerside	1.0	14.6
12	Edmundston	1.4	14.4
107	Okanagan Valley	3.1	14.4
109	Prince George	1.8	14.1
21	Yarmouth	1.7	14.1
20	Woodstock, N.B.	1.0	14.0
42	Ste-Agathe—St-Jérome	2.0	13.8
45	Victoriaville	1.6	13.4
103	Chilliwack	1.3	13.3
43	Sorel	1.9	13.2
14	Grand Falls	1.3	13.1
102	Central Vancouver Island	3.7	12.8
34	Drummondville	1.8	12.7
44	Valleyfield	1.6	12.3
10	Bridgewater	1.0	12.1
93	Dauphin	0.9	11.8
72	Owen Sound	1.4	11.5
13	Fredericton	1.4	11.4
65	Bracebridge	0.7	10.9
97	Portage la Prairie	0.8	10.8
33	Beauharnois	0.8	10.7
19	Truro	1.1	10.6
15	Kentville	1.8	10.5
110	Prince Rupert	1.1	10.5
105	Kamloops	0.9	10.0
108	Trail—Nelson	1.7	9.6
41	St-Hyacinthe	1.7	9.4
71	North Bay	1.3	9.3
69	Lindsay	0.6	8.9
73	Pembroke	1.3	8.9
36	Lachute—Ste-Thérèse	1.9	8.8
75	Sault Ste. Marie	1.8	8.7
40	St-Jean	1.5	8.6
64	Belleville—Trenton	2.0	8.5
104	Cranbrook	0.7	8.5
94	Dawson Creek	0.6	8.3
96	Medicine Hat	0.8	7.8
76	Simcoe	0.8	7.2
66	Brampton	0.8	6.3
95	Drumheller	0.4	6.3
68	Goderich	0.4	6.3
67	Galt	1.0	6.2
78	Walkerton	0.5	6.0
79	Woodstock—Ingersoll	1.1	6.0
99	Weyburn	0.3	5.8
98	Swift Current	0.6	5.7
77	Stratford	0.7	5.6
74	St. Thomas	0.8	5.5
70	Listowel	0.3	5.2
	Average	1.6	11.41

CARTE Nº 1

CANADA

MOYENNE DES INSCRIPTIONS MENSUELLES

1953-1959

RÉGIONS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

MOYENNE DES INSCRIPTIONS EN POURCENTAGE DES SALARIÉS 1953 – 1959

- 5-9%
- 10-14%
- 15-19%
- 20-30%

Régions métropolitaines ●
Régions fortement industrialisées ×
Régions d'agriculture massive ■
Régions d'importance moindre ♦

BRITISH COLUMBIA
ALBERTA
SASKATCHEWAN
MANITOBA
ONTARIO
QUEBEC
HUDSON BAY
JAMES BAY
LAKE WINNIPEG
LAKE SUPERIOR
LAKE HURON
LAKE MICHIGAN
LAKE ERIE
ST. LAWRENCE RIVER
NEW BRUNSWICK
UNITED STATES

Régions du marché du travail	Moyenne des inscriptions mensuelles 1953—1959	Moyenne des inscriptions mensuelles en pourcentage du nombre des salariés 1953—1959
	'000	%
RÉGIONS FORTEMENT INDUSTRIALISÉES (Suite)		
Sherbrooke	4.1	9.6
Brantford	2.3	9.3
Peterborough	2.3	8.9
Niagara Peninsula	7.6	8.4
Sarnia	1.8	7.9
Victoria	3.2	7.5
Timmins—Kirkland Lake	2.5	7.2
Guelph	1.3	6.3
Sudbury	3.1	6.1
London	3.6	5.7
Kingston	1.3	5.6
Kitchener	2.0	5.1
Average	3.4	10.11
RÉGIONS D'AGRICULTURE PASSIVE		
Rivière-du-Loup	3.1	19.0
Thetford—Mégantic—St. Georges	4.2	15.6
Charlottetown	1.6	13.0
Chatham	1.8	9.7
Yorkton	1.5	9.5
Prince Albert	1.4	9.0
Lethbridge	1.7	7.8
North Battleford	0.9	7.2
Brandon	1.4	6.6
Red Deer	0.8	6.6
Barrie	1.0	6.4
Moose Jaw	1.0	6.4
Saskatoon	2.5	6.2
Regina	2.6	5.7
Average	1.8	9.2

N°	Régions du marché du travail	Moyenne des inscriptions mensuelles 1953—1959	Moyenne des inscriptions mensuelles en pourcentage du nombre des salariés 1953—1959
		'000	%
	RÉGIONS D'IMPORTANCE MOINDRE		
9	Bathurst	2.7	25.8
35	Gaspé	7.0	25.2
39	Rimouski	2.7	21.9
11	Campbellton	1.6	19.4
16	Newcastle	1.9	19.2
17	St. Stephen	1.3	18.6
37	Montmagny	1.4	16.5
38	Quebec—North Shore	3.4	15.3
18	Summerside	1.0	14.6
12	Edmundston	1.4	14.4
107	Okanagan Valley	3.1	14.4
109	Prince George	1.8	14.1
21	Yarmouth	1.7	14.1
20	Woodstock, N.B.	1.0	14.0
42	Ste-Agathe—St-Jérome	2.0	13.8
45	Victoriaville	1.6	13.4
103	Chilliwack	1.3	13.3
43	Sorel	1.9	13.2
14	Grand Falls	1.3	13.1
102	Central Vancouver Island	3.7	12.8
34	Drummondville	1.8	12.7
44	Valleyfield	1.6	12.3
10	Bridgewater	1.0	12.1
93	Dauphin	0.9	11.8
72	Owen Sound	1.4	11.5
13	Fredericton	1.4	11.4
65	Bracebridge	0.7	10.9
97	Portage la Prairie	0.8	10.9
33	Beauharnois	0.8	10.7
19	Truro	1.1	10.6
15	Kentville	1.8	10.5

N°	Régions du marché du travail	Moyenne des inscriptions mensuelles 1953—1959	Moyenne des inscriptions mensuelles en pourcentage du nombre des salariés 1953—1959
		'000	%
	RÉGIONS D'IMPORTANCE MOINDRE (Suite)		
110	Prince Rupert	1.1	10.5
105	Kamloops	0.9	10.0
108	Trail—Nelson	1.7	9.6
41	St-Hyacinthe	1.7	9.4
71	North Bay	1.3	9.3
69	Lindsay	0.6	8.9
73	Pembroke	1.3	8.9
36	Lachute—Ste-Thérèse	1.9	8.8
75	Sault Ste. Marie	1.8	8.7
40	St-Jean	1.5	8.6
64	Belleville—Trenton	2.0	8.5
104	Cranbrook	0.7	8.5
94	Dawson Creek	0.6	8.3
96	Medicine Hat	0.8	7.8
76	Simcoe	0.8	7.2
66	Brampton	0.8	6.3
95	Drumheller	0.4	6.3
68	Goderich	0.4	6.3
67	Galt	1.0	6.2
78	Walkerton	0.5	6.0
79	Woodstock—Ingersoll	1.1	6.0
99	Weyburn	0.3	5.8
98	Swift Current	0.6	5.7
77	Stratford	0.7	5.6
74	St. Thomas	0.8	5.5
70	Listowel	0.3	5.2
	Average	1.5	11.41

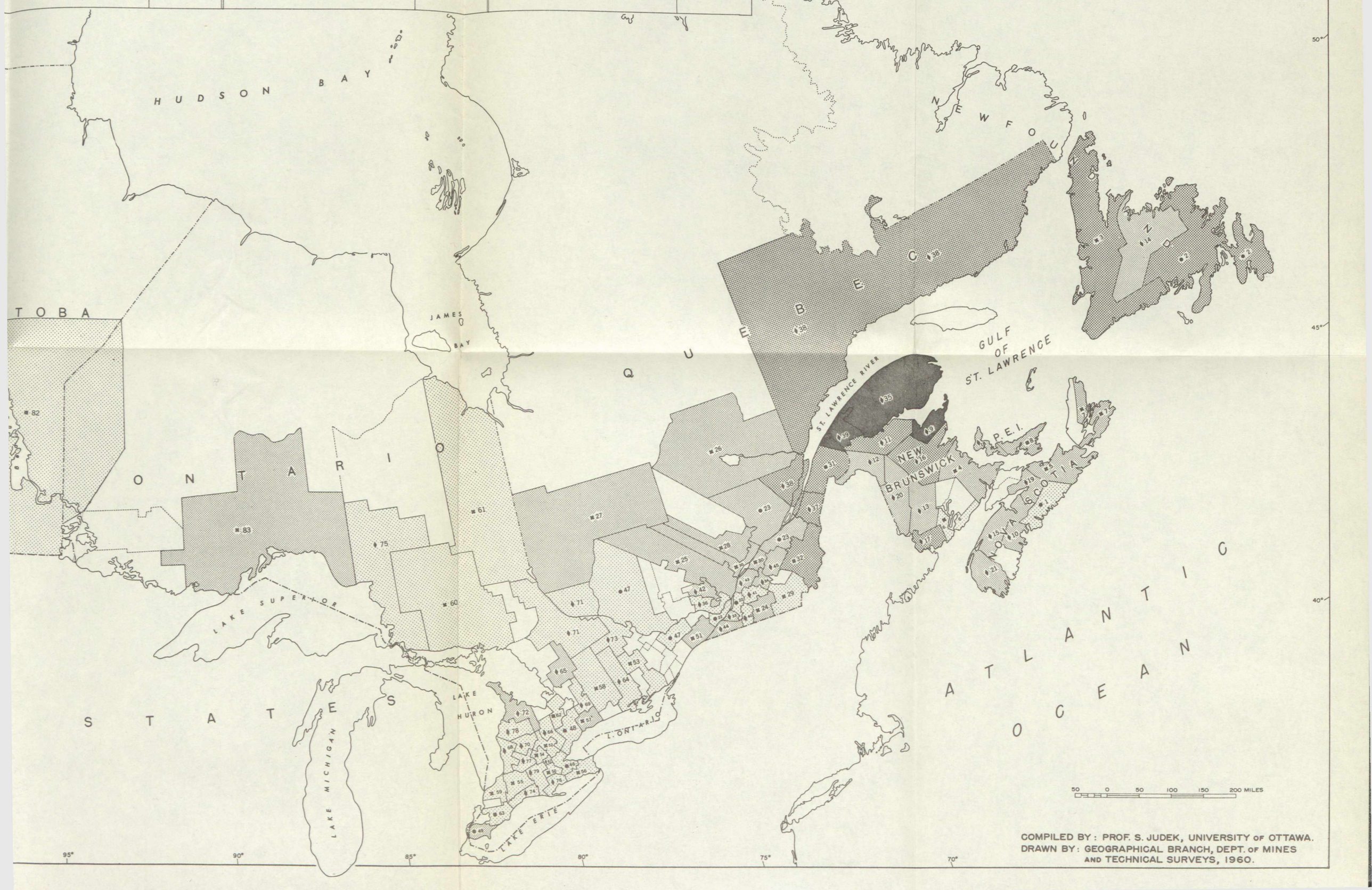

N°	Régions du marché du travail	Moyenne des inscriptions mensuelles pendant l'hiver (novembre — avril) 1953/54 — 1958/59	Moyenne des inscriptions mensuelles en pourcentage du nombre des salariés pendant l'hiver (novembre - avril) 1953/54—1958/59
		'000	%
	RÉGIONS MÉTROPOLITAINES		
2	St. John's	14.1	23.9
100	Vancouver—New Westminster—Mission City	35.9	15.1
23	Quebec—Lévis	18.9	14.4
49	Windsor—Leamington	10.6	12.8
82	Winnipeg	19.4	10.6
81	Edmonton	12.6	9.7
80	Calgary	7.6	9.6
46	Hamilton	12.5	9.6
22	Montreal	58.6	9.0
1	Halifax	5.0	8.2
48	Toronto	45.8	7.4
47	Ottawa—Hull	9.3	7.0
	Average	20.9	11.44
	RÉGIONS FORTEMENT INDUSTRIALISÉES		
4	Moncton	7.5	23.1
3	Corner Brook	4.3	23.0
5	New Glasgow	3.6	21.3
26	Lac St.-Jean	10.8	20.6
28	Shawinigan Falls	4.7	20.6
30	Trois-Rivières	6.9	20.3
25	Joliette	3.7	17.2
51	Cornwall	3.2	15.8
27	Rouyn—Val d'Or	4.8	15.0
83	Fort William—Port Arthur	6.5	14.9
24	Farnham—Granby	3.2	14.4
7	Sydney	5.1	13.7
29	Sherbrooke	5.5	12.8
58	Peterborough	3.0	11.7
56	Niagara Peninsula	10.2	11.2
50	Brantford	2.6	11.0
59	Sarnia	2.4	10.8
6	Saint John	3.1	10.7
57	Oshawa	3.6	9.9
61	Timmins—Kirkland Lake	3.4	9.8
101	Victoria	4.0	9.1
60	Sudbury	4.3	8.6
52	Guelph	1.6	8.2
53	Kingston	1.8	7.4
55	London	4.6	7.4
54	Kitchener	2.8	7.1
	Average	4.5	13.68
	RÉGIONS D'AGRICULTURE MASSIVE		
31	Rivière-du-Loup	5.0	30.5
32	Thetford—Mégantic—St. Georges	6.1	22.5
8	Charlottetown	2.6	20.1
92	Yorkton	2.5	15.3
88	Prince Albert	2.1	13.4
63	Chatham	2.4	13.0
85	Lethbridge	2.7	12.5
87	North Battleford	1.4	12.1
84	Brandon	2.2	10.4
89	Red Deer	1.2	9.7
86	Moose Jaw	1.5	9.6
91	Saskatoon	3.9	9.5
90	Regina	4.2	9.1
62	Barrie	1.3	8.4
	Average	2.8	14.00
	RÉGIONS DE MOINDRE IMPORTANCE		
9	Bathurst	4.6	43.9
35	Gaspé	11.5	41.3
39	Rimouski	4.2	33.7
16	Newcastle	2.8	28.9
11	Campbellton	2.3	28.3
17	St. Stephen	1.8	26.2
37	Montmagny	2.1	24.9
38	Quebec—North Shore	5.4	23.6
12	Edmundston	2.3	23.1
107	Okanagan Valley	5.0	23.1
18	Summerside	1.6	23.0
21	Yarmouth	2.6	22.1
20	Woodstock N. B.	1.5	22.0
42	Ste-Agathe—St-Jérome	3.1	20.8
14	Grand Falls	1.9	20.5
103	Chilliwack	2.0	19.8
45	Victoriaville	2.4	19.5
93	Dauphin	1.4	19.2
43	Sorel	2.7	18.9
109	Prince George—Quesnel	2.3	18.7
10	Bridgewater	1.6	18.6
102	Central Vancouver Island	5.1	18.0
65	Bracebridge	1.2	17.8
72	Owen Sound	2.1	17.3
44	Valleyfield	2.2	17.3
34	Drummondville	2.4	16.9
97	Portage La Prairie	1.2	16.5
15	Kentville	2.8	16.3
19	Truro	1.6	15.8
110	Prince Rupert	1.6	15.7
33	Beauharnois	1.2	15.4
13	Fredericton	2.0	15.3
105	Kamloops	1.5	15.3
108	Trail—Nelson	2.5	14.2
71	North Bay	1.8	13.3
104	Cranbrook	1.1	13.0
41	St-Hyacinthe	2.3	13.0
36	Lachute—Ste-Thérèse	2.8	12.9
73	Pembroke	1.8	12.4
75	Sault Ste. Marie	2.2	12.1
69	Lindsay	0.8	11.9
96	Medicine Hat	1.2	11.9
64	Belleville—Trenton	2.7	11.6
94	Dawson Creek	0.9	11.5
40	St-Jean	1.9	11.3
76	Simcoe	1.2	10.8
98	Swift Current	0.9	9.8
99	Weyburn	0.5	9.6
68	Goderich	0.6	9.3
95	Drumheller	0.5	8.8
78	Walkerton	0.7	8.8
79	Woodstock —Ingersoll	1.5	8.4
66	Brampton	1.0	8.2
67	Galt	1.3	7.9
70	Listowel	0.5	7.8
77	Stratford	1.0	7.6
74	St. Thomas	1.1	7.3
	Average	2.2	17.03

CARTE N° 2

CANADA

MOYENNE DES INSCRIPTIONS MENSUELLES PENDANT L'HIVER 1953/54 - 1958/59

RÉGIONS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

MOYENNE DES INSCRIPTIONS EN POURCENTAGE DES SALARIÉS
1953-54 / 1958-59

5 - 14% .....
15 - 24% .....
25 - 34% .....
35 - 44% .....

Régions métropolitaines ..... ●
Régions fortement industrialisées ... ×
Régions d'agriculture massive ..... ■
Régions de moindre importance .... ♦

BRITISH COLUMBIA
ALBERTA
SASKATCHEWAN
MANITOBA
ONTARIO
QUEBEC
HUDSON BAY
JAMES BAY
LAKE SUPERIOR
LAKE MICHIGAN
LAKE HURON
LAKE ERIE
LAKE ONTARIO
ST. LAWRENCE
UNITED STATES

	du marché travail	Moyenne des inscriptions mensuelles pendant l'hiver (novembre-avril) 1953/54 — 1958/59	Moyenne des inscriptions mensuelles en pourcentage du nombre des salariés pendant l'hiver (novembre-avril) 1953/54 — 1958/59
	PORTEMENT ALISÉES (Suite)	'000	%
	sula	10.2	11.2
		2.6	11.0
		2.4	10.8
		3.1	10.7
		3.6	9.9
	rkland Lake	3.4	9.8
		4.0	9.1
		4.3	8.6
		1.6	8.2
		1.8	7.4
		4.6	7.4
		2.8	7.1
	erage	4.5	13.68
	AGRICULTURE		
	oup	5.0	30.5
	gantic—St. Georges	6.1	22.5
		2.6	20.1
		2.5	15.3
		2.1	13.4
		2.4	13.0
		2.7	12.5
	ord	1.4	12.1
		2.2	10.4
		1.2	9.7
		1.5	9.6
		3.9	9.5
		4.2	9.1
		1.3	8.4
	erage	2.8	14.00

N°	Régions du marché du travail	Moyenne des inscriptions mensuelles pendant l'hiver (novembre-avril) 1953/54 — 1958/59	Moyenne des inscriptions mensuelles en pourcentage du nombre des salariés pendant l'hiver (novembre-avril) 1953/54 — 1958/59
	RÉGIONS DE MOINDRE IMPORTANCE	'000	%
9	Bathurst	4.6	43.9
35	Gaspé	11.5	41.3
39	Rimouski	4.2	33.7
16	Newcastle	2.8	28.9
11	Campbellton	2.3	28.3
17	St. Stephen	1.8	26.2
37	Montmagny	2.1	24.9
38	Quebec—North Shore	5.4	23.6
12	Edmundston	2.3	23.1
107	Okanagan Valley	5.0	23.1
18	Summerside	1.6	23.0
21	Yarmouth	2.6	22.1
20	Woodstock N. B.	1.5	22.0
42	Ste-Agathe—St-Jérome	3.1	20.8
14	Grand Falls	1.9	20.5
103	Chilliwack	2.0	19.8
45	Victoriaville	2.4	19.5
93	Dauphin	1.4	19.2
43	Sorel	2.7	18.9
109	Prince George—Quesnel	2.3	18.7
10	Bridgewater	1.6	18.6
102	Central Vancouver Island	5.1	18.0
65	Bracebridge	1.2	17.8
72	Owen Sound	2.1	17.3
44	Valleyfield	2.2	17.3
34	Drummondville	2.4	16.9
97	Portage La Prairie	1.2	16.5
15	Kentville	2.8	16.3
19	Truro	1.6	15.8
110	Prince Rupert	1.6	15.7
33	Beauharnois	1.2	15.4

N°	Régions du marché du travail	Moyenne des inscriptions mensuelles pendant l'hiver (novembre-avril) 1953/54 — 1958/59	Moyenne des inscriptions mensuelles en pourcentage du nombre des salariés pendant l'hiver (novembre-avril) 1953/54 — 1958/59
	RÉGIONS DE MOINDRE IMPORTANCE (Suite)	'000	%
13	Fredericton	2.0	15.3
105	Kamloops	1.5	15.3
108	Trail—Nelson	2.5	14.2
71	North Bay	1.8	13.3
104	Cranbrook	1.1	13.0
41	St-Hyacinthe	2.3	13.0
36	Lachute—Ste-Thérèse	2.8	12.9
73	Pembroke	1.8	12.4
75	Sault Ste. Marie	2.2	12.1
69	Lindsay	0.8	11.9
96	Medicine Hat	1.2	11.9
64	Belleville—Trenton	2.7	11.6
94	Dawson Creek	0.9	11.5
40	St-Jean	1.9	11.3
76	Simcoe	1.2	10.8
98	Swift Current	0.9	9.8
99	Weyburn	0.5	9.6
68	Goderich	0.6	9.3
95	Drumheller	0.5	8.8
78	Walkerton	0.7	8.8
79	Woodstock—Ingersoll	1.5	8.4
66	Brampton	1.0	8.2
67	Galt	1.3	7.9
70	Listowel	0.5	7.8
77	Stratford	1.0	7.6
74	St. Thomas	1.1	7.3
	Average	2.2	17.03

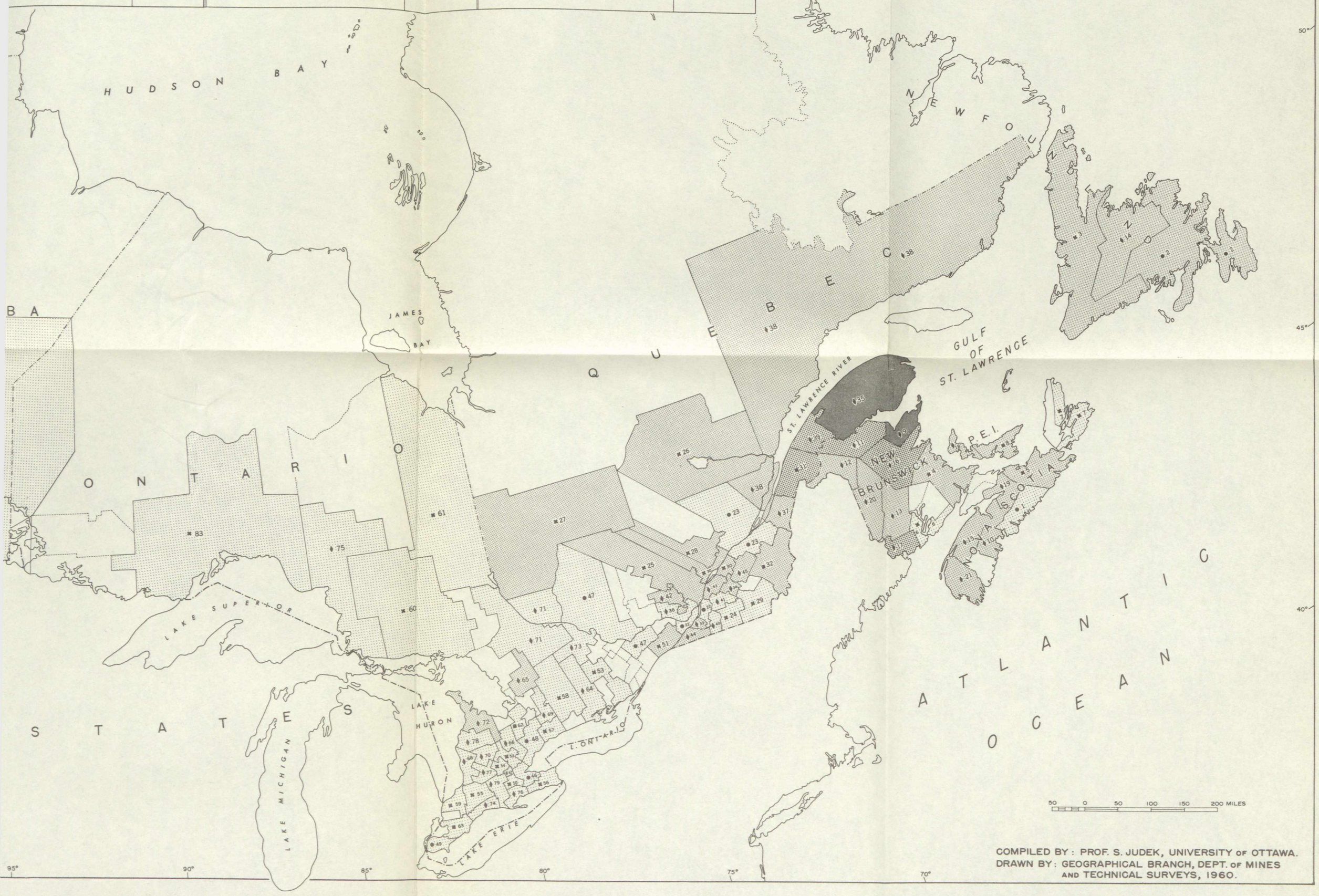

COMPILED BY : PROF. S. JUDEK, UNIVERSITY OF OTTAWA.
DRAWN BY : GEOGRAPHICAL BRANCH, DEPT. OF MINES AND TECHNICAL SURVEYS, 1960.

Graphique N° 1

RÉGIONS DU MARCHÉ DU TRAVAIL – MOYENNE DES INSCRIPTIONS MENSUELLES EN POURCENTAGE DU NOMBRE DES SALARIÉS ÉTÉS (MAI-OCTOBRE) 1953 - 1959 – HIVERS (NOVEMBRE-AVRIL) 1953/54 – 1958/59

(Clé des symboles – ▲ Régions métropolitaines ● Régions fortement industrialisées ■ Régions d'agriculture massive ♦ Régions de moindre importance)

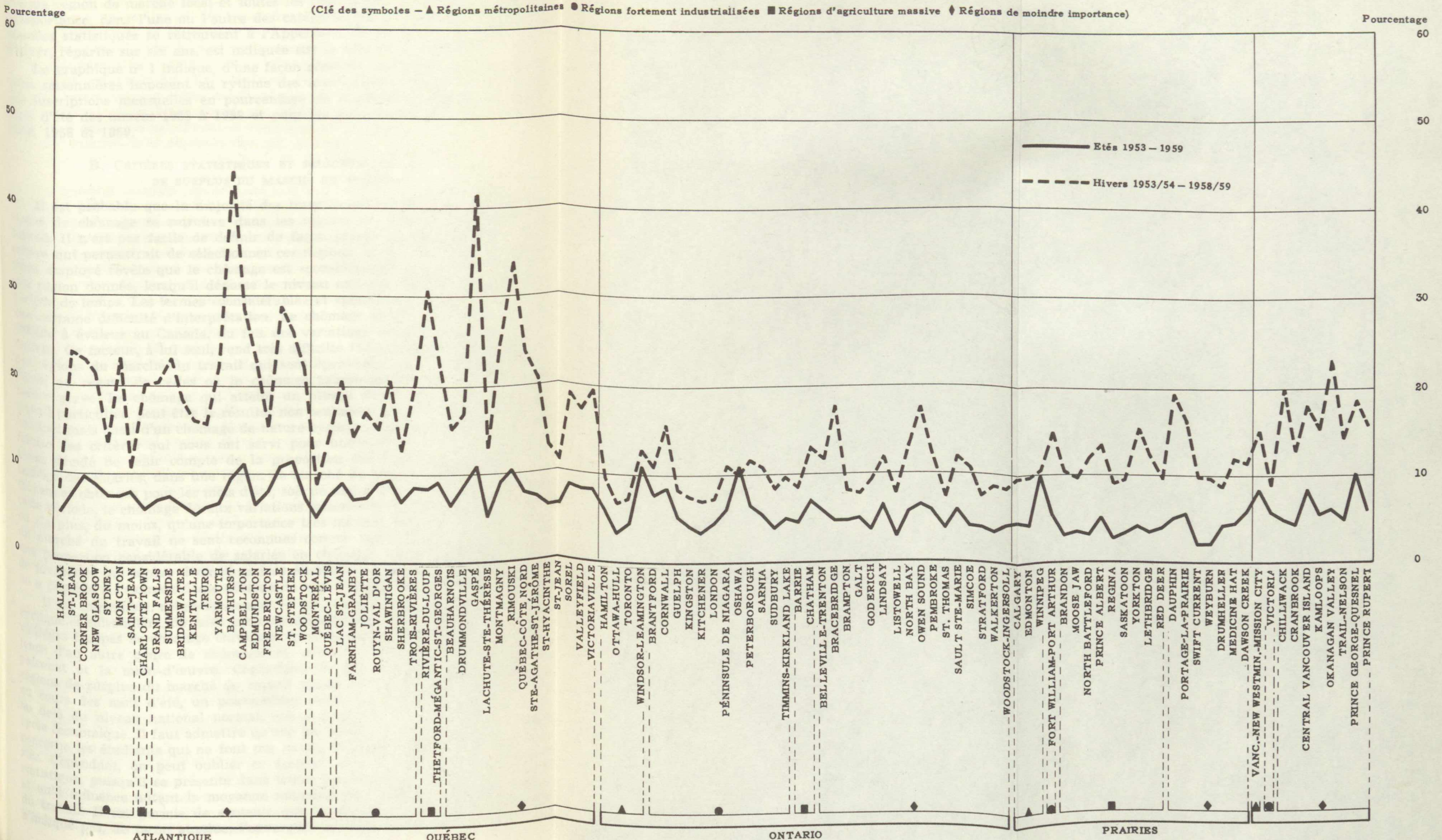

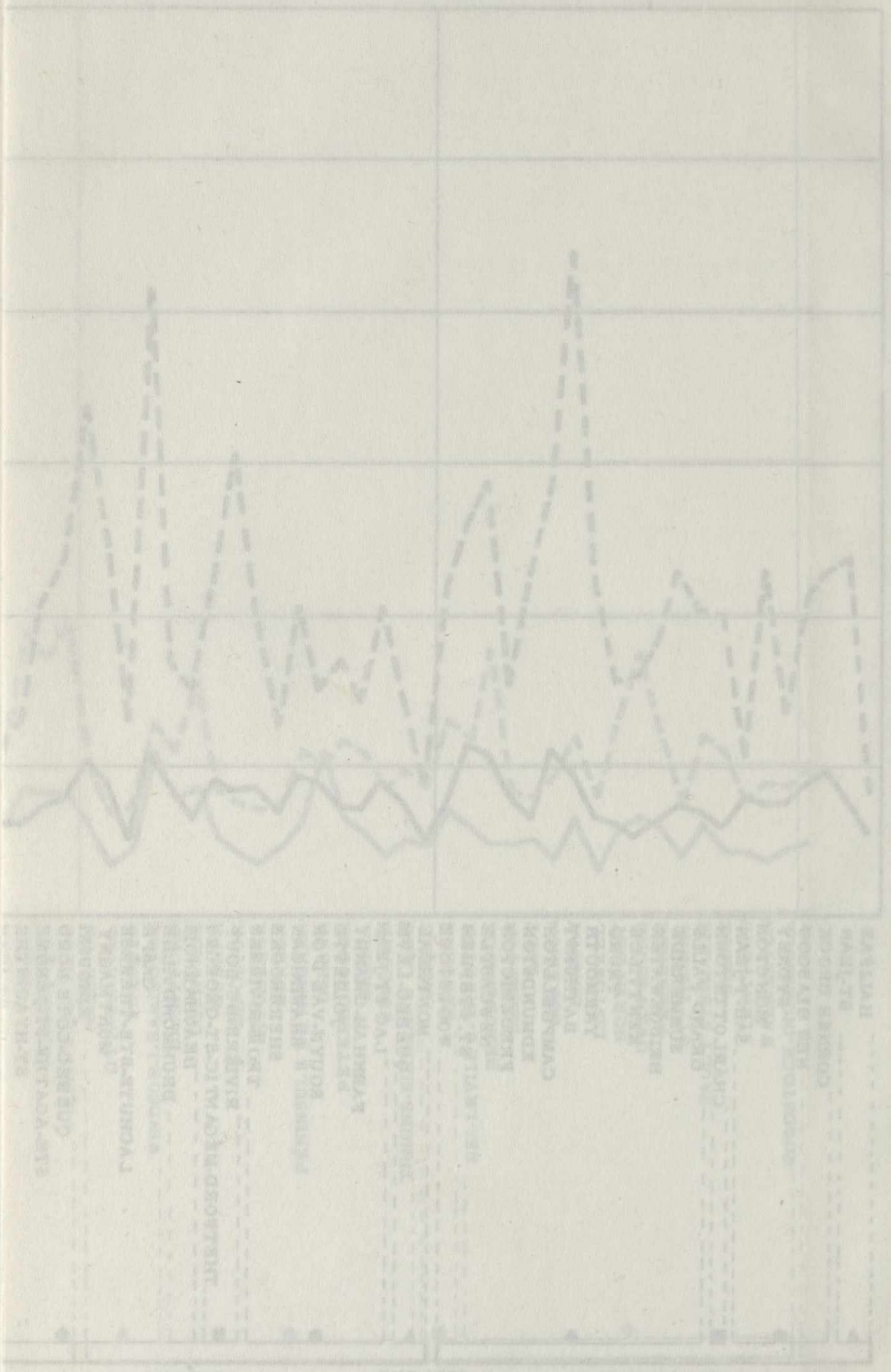

même façon, la moyenne des inscriptions des mois d'été et la moyenne des inscriptions des mois d'hiver, pour les sept années à l'étude, ont été calculées pour chaque région de marché local et toutes les régions ont été placées, par ordre d'importance, dans l'une ou l'autre des catégories du marché du travail. Ces données statistiques se retrouvent à l'Appendice 1B et la moyenne des mois d'hiver, répartie sur six ans, est indiquée sur la carte n° 2 y attachée.

Le graphique n° 1 indique, d'une façon générale, l'influence que les variations saisonnières imposent au rythme des inscriptions; il révèle la moyenne des inscriptions mensuelles en pourcentage du nombre des salariés pour les mois d'été des années 1953 à 1959 et pour les mois d'hiver des années 1953, 1954, 1958 et 1959.

B. Critères statistiques et sélection des régions de surplus du marché du travail

Il est probable que la majorité des travailleurs soumis à de longues périodes de chômage se retrouve dans les régions de surplus du marché du travail. Il n'est pas facile de définir de façon précise la statistique ou autre critère qui permettrait de sélectionner ces régions. Le critère le plus couramment employé révèle que le chômage est «considérable» et «persistant», dans une région donnée, lorsqu'il dépasse le niveau national établi sur une longue période de temps. Les termes «considérable» et «persistant» posent eux-mêmes une certaine difficulté d'interprétation. Le chômage local est particulièrement difficile à évaleur au Canada, du fait des variations saisonnières qui s'y produisent. Ce facteur, à lui seul, rend très difficiles l'identification et la sélection des régions du marché du travail qui sont éprouvées par un chômage chronique, au regard de celles où le chômage saisonnier est habituellement de nature grave. Le chômage qui atteint un niveau élevé, dans un marché du travail particulier, peut être le résultat non seulement d'un chômage saisonnier habituel mais aussi d'un chômage de nature cyclique. Afin d'éliminer ces points faibles des critères qui nous ont servi pour une analyse du chômage, nous avons décidé de tenir compte de la proportion des chômeurs au regard du nombre des salariés, dans une région de marché du travail, et d'appliquer les moyennes obtenues pour les mois d'été, soit de mai à octobre, puisque, pendant cette période, le chômage dû aux variations saisonnières disparaît pratiquement ou n'a plus, du moins, qu'une importance très minime. Les régions de surplus du marché du travail ne sont reconnues comme telles que si elles accusent une proportion considérable de salariés en chômage, au cours de l'intervalle de prospérité qui sépare deux récessions économiques. Dans la présente étude, on a procédé à l'examen d'une période de sept années, soit de 1953 à 1959.

Il est impossible, même en faisant la part du chômage de nature à la fois cyclique et saisonnière, de faire une estimation précise du nombre réel des travailleurs frappés de chômage chronique, pour toute période donnée, vu l'existence d'au autre genre de chômage dû, celui-là, à des désaccords entre le patronat et la main-d'œuvre. Cependant, la principale caractéristique des régions de surplus du marché du travail réside dans le fait qu'elles révèlent, au cours des mois d'été, un pourcentage élevé de travailleurs inscrits, bien au delà du niveau national normal, même pendant l'ère de prospérité d'un cycle économique. Il faut admettre qu'une partie des inscriptions des mois d'été concerne les étudiants qui ne font pas partie du groupe des travailleurs salariés. Cependant, on peut oublier ce facteur, dans la définition d'un critère statistique, puisqu'il se présente dans toutes les régions du marché du travail et qu'il influence autant la moyenne nationale que celle des marchés locaux du travail. Il est permis de soutenir que le niveau atteint par le chômage n'indique pas, de façon absolue, l'envergure de l'affaissement économique des

régions sélectionnées puisqu'une sous-utilisation de la main-d'œuvre peut exister dans certaines sans que ce facteur soit reflété dans le nombre total des chômeurs. Il est bien possible que certains individus, qui se tiennent à l'écart de la force ouvrière, se chercheraient du travail et en accepteraient si les conditions du chômage étaient moins graves. Le fait que la main-d'œuvre féminine, beaucoup moins nombreuse que la main-d'œuvre masculine dans la force ouvrière, n'est employée qu'en nombre relativement moindre dans les provinces de l'Atlantique où les emplois ont été plus rares, en général, démontre qu'un tel état de choses existe. Il est admis que les seules données sur le chômage ne peuvent présenter une image juste de toute l'envergure de l'affaissement économique, vu qu'il peut se manifester aussi une sous-utilisation de la main-d'œuvre, dans le cas, par exemple, d'un emploi qui dure moins d'une pleine semaine de travail, dans les régions de surplus du marché du travail.

En plus de l'élément que constitue le chômage, d'autres facteurs entrent en ligne de compte dans l'identification et la sélection des régions éprouvées comme, par exemple, le niveau du revenu personnel par tête, le niveau de production, etc. Il est possible qu'une certaine région atteigne un niveau élevé de chômage et que, en même temps, les salaires et le revenu personnel y restent relativement élevés. Ces facteurs qualitatifs ont leur importance dans l'identification et l'évaluation des régions de marché local du travail.

Au point où nous en sommes, il serait bon d'indiquer certains critères quantitatifs qui servent ou qui sont proposés comme barème dans d'autres pays pour définir les caractéristiques d'une région industrielle frappée d'affaissement. Aux États-Unis, par exemple, deux projets de loi, dont le «Senators Douglass-Payne Area Redevelopment Bill» de 1958 et le «House Banking Committee Bill» ont défini comme il suit les caractéristiques d'une région frappée d'affaissement économique: une région où le chômage atteint un niveau de 6 p. 100 ou plus pour au moins 18 des 24 mois précédents ou 12 p. 100 pour les 12 mois précédents ou 15 p. 100 pour les six mois précédents, à condition, toutefois, que les principales causes de chômage ne soient pas de nature temporaire. Dans ses grandes lignes, le même critère a été proposé par le sénateur Paul J. Douglas, lors de la présentation de son bill plus récent, en mars 1959. Ce bill a été modifié d'abord pour être ensuite adopté par la Chambre des députés et par le Sénat des États-Unis, toutefois, le président y a opposé son veto, le 13 mai 1960.

Les projets de loi «U.S. Administration's Bill» et «Area Assistance Act» de 1959, présentés au Sénat par le sénateur Everett M. Dirksen et à la Chambre des députés par M. Clarence E. Kilbourn mais non adoptés jusqu'ici, proposent les critères énumérés ci-dessous pour établir la définition des caractéristiques d'une région frappée d'affaissement industriel:

1. Le chômage, à l'exclusion du chômage de nature temporaire ou saisonnière, qui atteint couramment un niveau de 6 p. 100 et une moyenne de 6 p. 100 pour les périodes de temps stipulées au paragraphe (2) ci-dessous, pourvu que:
2. La moyenne annuelle de chômage ait atteint au moins:
   a) 50 p. 100 de plus que la moyenne nationale pour quatre des cinq années précédentes; ou
   b) 75 p. 100 de plus que la moyenne nationale pour trois des quatre années précédentes; ou
   c) 100 p. 100 de plus que la moyenne nationale pour deux des trois années précédentes et à condition que:
3. L'embauchage non-agricole de la région ait marqué un déclin ou qu'il ait accusé une augmentation moindre que celle de tout l'ensemble de la nation au cours des cinq années précédentes. (Cependant, nulle région

ne devra être exclue du seul fait de cette dernière caractéristique, si le taux annuel du chômage y excède 8 p. 100 sur trois des quatre dernières années.)

En juillet 1959, le secrétariat du Travail des États-Unis a officiellement classé, dans la catégorie des régions de surplus chronique, les régions dont le niveau de chômage dépassait de 50 p. 100 au moins la moyenne nationale établie pour quatre des cinq années précédentes[3].

Aux États-Unis, certaines critiques se sont élevées pour mettre en doute la valeur des critères statistiques appliqués dans l'identification des régions frappées d'affaissement. Tout en admettant la nécessité de tenir compte du pourcentage et de la durée du chômage, on a mis en doute la valeur de tout chiffre spécifique servant de critère. Il a été déclaré que «toute durée prolongée d'une période de dépression augmenterait le nombre des régions de «redéveloppement», comme une durée de prospérité en réduirait le nombre sans, nécessairement, changer les causes locales de l'affaissement industriel. En conséquence, je serais porté à considérer très sérieusement la proposition voulant qu'une région dite de «redéveloppement» industriel soit définie comme une région qui, pendant telle période spécifique de temps, a été soumise à une crise de chômage dépassant un certain multiple (1.5, par exemple) de la moyenne nationale»[4]. On préconise la continuation de l'aide apportée à une région atteinte d'affaissement chronique même si le chômage, au cours d'une seule année particulière, ne s'abaisse pas jusqu'au niveau de cette norme.

Se fondant sur l'expérience des régions d'affaissement économique de Grande-Bretagne, un économiste britannique a déclaré que «cette façon mécanique d'aborder le problème présente d'autres désavantages. Il en ressort que certaines régions seront exclues qui ne devraient pas l'être. Jusqu'ici, le *Board of Trade* a refusé de tenir compte de l'argument qui veut que le nombre des chômeurs serve de critère à l'égal du pourcentage»[5] et lorsque les directives des industries importantes d'une région sont appliquées, «... ce n'est pas le pourcentage du chômage qui décide une industrie de se procurer la main-d'œuvre nécessaire, mais bien le nombre et le type d'ouvriers qu'il lui convient de choisir parmi les chômeurs»[6]. La loi «Distribution of Industry (Industrial Finance)» du Royaume-Uni de 1958 n'établit pas de critère statistique spécifique, bien que certaines déclarations plus récentes du *Board of Trade* indiquent qu'une région tombe dans la catégorie des régions d'affaissement industriel si le chômage y a atteint le niveau de 4 p. 100 au cours des derniers 12 mois.

En vue des critiques rapportées ci-dessus à l'effet que, si on appliquait trop mécaniquement le critère prescrit au cours d'une récession il aurait pour effet de lier les mains de l'organisme chargé de l'identification des régions affaissées, de l'empêcher de tenir compte des aspects dynamiques d'une économie locale et de le forcer à classer trop de régions dans la même catégorie, il serait désirable de ne pas s'en tenir à la seule application de cet unique critère mais bien plutôt de se servir aussi de gros bon sens et d'appliquer les autres facteurs qualitatifs et les données mentionnées ci-dessus.

La présente enquête, qui porte sur les régions de marché local du travail au Canada où le chômage persistant n'est pas de nature saisonnière, comprend une analyse des régions choisies principalement, mais non exclusivement, au

---

[3] «*Chronic Labor Surplus Areas - Experience and Outlook*», *Bureau of Employment Security, U.S. Department of Labor*, Washington, D.C., juillet 1959.

[4] Déclaration de M. H. Ch. Sonne, président du *National Planning Association*, «*Area Redevelopment Art*», au cours des témoignages présentés devant le sous-comité nº 3 du *Committee on Banking and Currency, House of Representatives, 86th Congress*, première session, mars 1959, p. 286.

[5] «*Local Unemployment and the 1958 Act*» par A. J. Obder du «*Scottish Journal of Political Economy*», Vol. VI, nº 3, novembre 1959, p. 217.

[6] Ibid., p. 222.

regard d'un ensemble quantitatif de critères. Vu l'absence d'homogénéité qui caractérise la structure industrielle des régions de marché local du travail, comme aussi celle qui distingue les unes des autres les quatre catégories différentes des marchés, on a appliqué une série différente de critères à chaque groupe du marché du travail. Dans le but d'identifier les régions de surplus de main-d'œuvre, les régions-problèmes et les régions normales, les critères statistiques énumérés ci-dessous ont servi à la présente étude. Ils ont été établis d'après la moyenne mensuelle des inscriptions convertie en pourcentage du nombre des salariés:

TABLEAU IX

CRITÈRES STATISTIQUES ÉTABLIS POUR LA CLASSIFICATION DES RÉGIONS DU MARCHÉ DU TRAVAIL, 1953-1959

PROPORTION: MOYENNE DES INSCRIPTIONS MENSUELLES CONVERTIE EN POURCENTAGE DU NOMBRE DES SALARIÉS

Catégories du marché du travail	Régions de surplus du marché du travail			Régions-problèmes du marché du travail	Régions normales du marché du travail
	Mois d'été (mai-octobre)	Année civile	Mois d'hiver (novembre-avril)	Mois d'été (mai-octobre)	Mois d'été (mai-octobre)
Régions métropolitaines	25 p. 100 au-dessus de la moyenne nationale de la proportion mensuelle pour 7 ans (7.5 p. 100 et plus)	Proportion mensuelle se maintenant avec constance, sur toute l'année, au-dessus de la moyenne nationale de la proportion mensuelle pour chaque année et accusant, pour les 3 dernières années, un surplus de 30 p. 100, environ, sur le taux national	Proportion dépassant celle de la moyenne mensuelle nationale pour 6 ans et bien au-dessus du taux national pour les 3 dernières années	Au-dessus de 6 p. 100 et jusqu'à 7.5 p. 100	Au-dessous de la proportion de la moyenne mensuelle nationale soit moins de 6 p. 100
Régions fortement industrialisées	30 p. 100 au-dessus de la moyenne nationale de la proportion mensuelle pour 7 ans (9 p. 100 et plus)	Proportion mensuelle se maintenant avec constance, sur toute l'année, au-dessus de la proportion de la moyenne nationale mensuelle pour toute l'année	Proportion dépassant celle de la moyenne nationale mensuelle pour 6 ans	Au-dessus de 7 p. 100 jusqu'à 9 p. 100	Au-dessous de la proportion de la moyenne mensuelle nationale pour 7 ans, soit moins de 7 p. 100
Régions d'agriculture massive	50 p. 100 de la moyenne nationale de la proportion mensuelle pour 7 ans (7.4 p. 100 et plus)	Proportion mensuelle se maintenant avec constance, sur toute l'année, au-dessus de la proportion mensuelle nationale pour chaque année	50 p. 100 au-dessus de la proportion de la moyenne mensuelle nationale pour 6 ans	Au-dessus de 4.9 p. 100 et jusqu'à 7.4 p. 100	Au-dessous de la proportion de la moyenne mensuelle nationale pour 7 ans, soit moins de 4.9 p. 100
Régions d'importance moindre	50 p. 100 de la moyenne nationale de la proportion mensuelle pour 7 ans (8.7 p. 100 et plus)	Proportion mensuelle se maintenant avec constance, sur toute l'année, au-dessus de la proportion mensuelle nationale pour chaque année	30 p. 100 au-dessus de la proportion de la moyenne mensuelle nationale pour 6 ans	Au-dessus de 5.8 p. 100 et jusqu'à 8.7 p. 100	Au-dessous de la proportion de la moyenne mensuelle nationale pour 7 ans, soit moins de 5.8 p. 100

24476-4—8½

Le principal critère qui a servi à la sélection des régions de surplus du marché du travail est celui de la proportion de la moyenne mensuelle des inscriptions pendant sept ans; au cours des mois d'été (mai-octobre); les proportions équivalentes établies pour l'année civile et le mois d'hiver ne servent qu'à titre de critères secondaires. De cette façon, l'influence que les variations saisonnières exercent sur le chômage, dans certaines régions particulières du marché du travail, a été pratiquement éliminée. Dans certains cas, cependant, même si le critère statistique place une région de marché du travail dans la catégorie des régions de surplus, il a été décidé de la classer plutôt comme région-problème, vu que le chômage saisonnier s'y manifeste plutôt pendant les mois d'été que pendant les mois d'hiver. C'est le cas des régions d'Oshawa et de Prince George-Quesnel.

Le tableau qui suit donne le détail de la sélection des régions de surplus dans chacune des catégories du marché du travail. Il contient la moyenne, pour sept ans, des inscriptions mensuelles et le pourcentage des inscriptions de salariés au cours des mois d'été; celle des inscriptions d'une année civile ainsi que la moyenne, pour six ans, des inscriptions mensuelles et du pourcentage des inscriptions de salariés au cours des mois d'hiver:

TABLEAU X

RÉGIONS SÉLECTIONNÉES COMME RÉGIONS DE SURPLUS DU MARCHÉ DU TRAVAIL 1953–1959

Catégories des régions de marché du travail	Mois d'été mai–octobre		Année civile		Mois d'hiver novembre–avril	
	Moyenne mensuelle des inscriptions, 1953–1959	Moyenne mensuelle des inscriptions en pourcentage du nombre des salariés, 1953–1959	Moyenne mensuelle des inscriptions, 1953–1959	Moyenne mensuelle des inscriptions en pourcentage du nombre des salariés, 1953–1959	Moyenne mensuelle des inscriptions, 1953–1954 1958–1959	Moyenne mensuelle des inscriptions en pourcentage du nombre des salariés, 1953–1954 1958–1959
	'000	%	'000	%	'000	%
Régions métropolitaines						
Windsor-Leamington	8.9	10.9	9.5	11.5	10.6	12.8
Vancouver-New Westminster-MissionCity	20.3	8.4	27.8	11.6	35.9	15.1
St-Jean	4.6	7.7	9.1	15.3	14.1	23.9
Moyenne nationale	.....	6.0	.....	8.5	.....	11.4
Régions fortement industrialisées						
Corner Brook	1.8	9.8	2.9	15.6	4.3	23.0
Shawinigan Falls	2.2	9.4	3.4	14.7	4.7	20.6
Lac St-Jean	4.9	9.1	7.8	14.7	4.7	20.6
Rouyn-Val d'Or	3.0	9.1	3.8	11.7	4.8	15.0
New Glasgow	1.6	9.0	2.5	14.6	3.6	21.3
Cornwall	1.7	8.6	2.4	11.9	3.2	15.8
Moyenne nationale	.....	7.0	.....	0.1	.....	13.7
Régions d'agriculture massive						
Thetford-Mégantic-						
St-Georges	2.5	9.3	4.2	15.6	6.1	22.5
Rivière-du-Loup	1.4	8 p. 100	0.1	19.0	5.0	5
Moyenne nationale	.....	4.9	.....	9.2	.....	14.0
Régions d'importance moindre						
St. Stephen	0.8	11.4	1.3	18.6	1.8	26.2
Campbellton	0.9	11.1	1.6	19.4	2.3	28.3
Gaspé	2.9	10.7	7.0	25.2	11.5	41.3
Newcastle	1.1	10.7	1.9	19.2	2.8	28.9
Rimouski	1.3	10.4	2.7	21.9	4.2	33.7
Bathurst	1.0	9.5	2.7	25.8	4.6	43.9
Montmagny	0.7	9.0	1.4	16.5	2.1	24.9
Moyenne nationale	.....	5.8	.....	11.4	.....	17.0

Le Tableau XI illustre la situation qui existe dans les régions-problèmes du marché du travail. Le nombre des inscriptions y est plus élevé que la moyenne nationale des mois d'été, tout en restant inférieur au niveau atteint par les régions de surplus du marché du travail. Le tableau donne aussi le détail de la moyenne mensuelle des inscriptions pour sept années; la moyenne mensuelle des inscriptions pendant les mois d'été et au cours des années

civiles; enfin, la moyenne mensuelle des inscriptions pour six années et le pourcentage des inscriptions pour les mois d'hiver:

TABLEAU XI

RÉGIONS-PROBLÈMES DU MARCHÉ DU TRAVAIL, 1953-1959

Catégories des régions de marché du travail	Mois d'été mai-octobre		Année civile		Mois d'hiver novembre-avril	
	Moyenne mensuelle des inscriptions, 1953-1959	Moyenne mensuelle des inscriptions en pourcentage du nombre des salariés, 1953-1959	Moyenne mensuelle des inscriptions, 1953-1959	Moyenne mensuelle des inscriptions en pourcentage du nombre des salariés, 1953-1959	Moyenne mensuelle des inscriptions, 1953-1954 1958-1959	Moyenne mensuelle des inscriptions en pourcentage du nombre des salariés, 1953-1954 1958-1959
	'000	%	'000	%	'000	%
Régions métropolitaines						
Québec-Lévis	8.7	6.7	13.5	10.3	18.9	14.4
Régions fortement industrialisées						
Oshawa	3.9	10.8	3.8	10.4	3.6	9.9
Saint John	2.6	8.9	2.8	9.6	3.1	10.7
Trois-Rivières	3.0	8.5	4.9	14.2	6.9	20.3
Brantford	1.9	7.9	2.3	9.3	2.6	11.0
Sydney	2.8	7.6	3.9	10.4	5.1	13.7
Moncton	2.4	7.5	4.8	14.9	7.5	23.1
Joliette	1.6	7.4	2.6	12.1	3.7	17.2
Farnham-Granby	1.6	7.2	2.3	10.6	3.2	14.4
Régions d'agriculture massive						
Chatham	1.3	7.1	1.8	9.7	2.4	13.0
Charlottetown	0.8	7.0	1.6	13.0	2.6	20.1
Prince Albert	0.8	5.1	1.4	9.0	2.1	13.4
Régions d'importance moindre						
Prince George-Quesnel	1.3	10.2	1.8	14.1	2.3	18.7
Drummondville	1.3	8.8	1.8	12.7	2.4	16.9
Sorel	1.2	8.6	1.9	13.2	2.7	18.9
Central Vancouver Island	2.5	8.4	3.7	12.8	5.1	18.0
Valleyfield	1.1	8.3	1.6	12.3	2.2	17.3
Victoriaville	1.0	8.3	1.6	13.4	2.4	19.5
Fredericton	1.0	8.1	1.4	11.4	2.0	15.3
Quebec North Shore	1.7	7.8	3.4	15.3	5.4	23.6
Summerside	0.5	7.4	1.0	14.6	1.6	23.0
Woodstock	0.5	7.4	1.0	14.0	1.5	22.0
Ste-Agathe-St-Jérôme	1.1	7.3	2.0	13.8	3.1	20.8
Chilliwack	0.7	7.1	1.3	13.3	2.0	19.8
Grand Falls	0.7	7.0	1.3	13.1	1.9	20.5
Beauharnois	0.5	6.7	0.8	10.7	1.2	15.4
Yarmouth	0.8	6.7	1.7	14.1	2.6	22.1
Edmundston	0.7	6.6	1.4	14.4	2.3	23.1
Lindsay	0.5	6.5	0.6	8.9	0.8	11.9
Owen Sound	0.8	6.5	1.4	11.5	2.1	17.3
Bridgewater	0.5	6.3	1.0	12.1	1.6	18.6
Okanagan Valley	1.4	6.2	3.1	14.4	5.0	23.1
St-Jean	1.1	6.2	1.5	8.6	1.9	11.3
Truro	0.6	6.2	1.1	10.6	1.6	15.8
St-Hyacinthe	1.1	6.1	1.7	9.4	2.3	13.0
Prince Rupert	0.6	6.0	1.1	10.5	1.6	15.7
Sault Ste-Marie	1.2	6.0	1.8	8.7	2.2	12.1
Dawson Creek	0.4	5.9	0.6	8.3	0.9	11.5
Pembroke	0.9	5.9	1.3	8.9	1.8	12.4

N°	Régions du marché du travail	Moyenne des inscriptions mensuelles pendant l'été (mai — octobre) 1953 — 1959 '000	Moyenne des inscriptions mensuelles en pourcentage du nombre des salariés pendant l'été (mai — octobre) 1953 — 1959 %
	RÉGIONS MÉTROPOLITAINES		
49	Windsor—Leamington	8.9	10.9
100	Vancouver—New Westminster—Mission City	20.3	8.4
2	St. John's	4.6	7.7
23	Quebec—Lévis	8.7	6.7
46	Hamilton	7.8	5.9
1	Halifax	3.4	5.6
22	Montreal	32.6	5.0
82	Winnipeg	9.0	4.9
80	Calgary	3.7	4.7
48	Toronto	27.9	4.5
81	Edmonton	5.4	4.3
47	Ottawa—Hull	4.4	3.3
	Average	11.4	6.0
	RÉGIONS FORTEMENT INDUSTRIALISÉES		
57	Oshawa	3.9	10.8
3	Corner Brook	1.8	9.8
28	Shawinigan	2.2	9.4
26	Lac St.-Jean	4.9	9.1
27	Rouyn—Val d'Or	3.0	9.1
5	New Glasgow	1.6	9.0
6	Saint John	2.6	8.9
51	Cornwall	1.7	8.6
30	Trois-Rivières	3.0	8.5
50	Brantford	1.9	7.9
7	Sydney	2.8	7.6
4	Moncton	2.4	7.5
25	Joliette	1.6	7.4
24	Farnham—Granby	1.6	7.2

N°	Régions du marché du travail	Moyenne des inscriptions mensuelles pendant l'été (mai — octobre) 1953 — 1959 '000	Moyenne des inscriptions mensuelles en pourcentage du nombre des salariés pendant l'été (mai — octobre) 1953 — 1959 %
	RÉGIONS FORTEMENT INDUSTRIALISÉES (Suite)		
29	Sherbrooke	3.0	6.9
58	Peterborough	1.7	6.6
56	Niagara Peninsula	5.5	6.1
101	Victoria	2.6	5.9
83	Fort William—Port Arthur	2.5	5.6
59	Sarnia	1.3	5.5
52	Guelph	1.0	5.1
61	Timmins—Kirkland Lake	1.7	4.9
55	London	2.8	4.4
53	Kingston	1.0	4.1
60	Sudbury	2.0	3.9
54	Kitchener	1.4	3.5
	Average	2.4	7.0
	RÉGIONS D'AGRICULTURE MASSIVE		
32	Thetford—Mégantic—St. Georges	2.5	9.3
31	Rivière-du-Loup	1.4	8.5
63	Chatham	1.3	7.1
8	Charlottetown	0.8	6.0
88	Prince Albert	0.8	5.1
62	Barrie	0.7	4.6
92	Yorkton	0.7	4.3
89	Red Deer	0.5	4.0
85	Lethbridge	0.8	3.5
86	Moose Jaw	0.5	3.4
91	Saskatoon	1.3	3.3
84	Brandon	0.7	3.2
87	North Battleford	0.4	3.1
90	Regina	1.3	2.8
	Average	1.0	4.9

N°	Régions du marché du travail	Moyenne des inscriptions mensuelles pendant l'été (mai — octobre) 1953 — 1959 '000	Moyenne des inscriptions mensuelles en pourcentage du nombre des salariés pendant l'été (mai — octobre) 1953 — 1959 %
	RÉGIONS D'IMPORTANCE MOINDRE		
11	St. Stephen	0.8	11.4
11	Campbellton	0.9	11.1
35	Gaspé	2.9	10.7
16	Newcastle	1.1	10.7
39	Rimouski	1.3	10.4
109	Prince George—Quesnel	1.3	10.2
9	Bathurst	1.0	9.5
37	Montmagny	0.7	9.0
34	Drummondville	1.3	8.8
43	Sorel	1.2	8.6
102	Central Vancouver Island	2.5	8.4
44	Valleyfield	1.1	8.3
45	Victoriaville	1.0	8.3
13	Fredericton	1.0	8.1
38	Quebec—North Shore	1.7	7.8
18	Summerside	0.5	7.4
20	Woodstock N.B.	0.5	7.4
42	Ste-Agathe—St-Jérome	1.1	7.3
103	Chilliwack	0.7	7.1
14	Grand Falls	0.7	7.0
33	Beauharnois	0.5	6.7
21	Yarmouth	0.8	6.7
12	Edmundston	0.7	6.6
69	Lindsay	0.5	6.5
72	Owen Sound	0.8	6.5
10	Bridgewater	0.5	6.3
107	Okanagan Valley	1.4	6.2
40	St-Jean	1.1	6.2
19	Truro	0.6	6.2
41	St-Hyacinthe	1.1	6.1
110	Prince Rupert	0.6	6.0

N°	Régions du marché du travail	Moyenne des inscriptions mensuelles pendant l'été (mai — octobre) 1953 — 1959 '000	Moyenne des inscriptions mensuelles en pourcentage du nombre des salariés pendant l'été (mai — octobre) 1953 — 1959 %
	RÉGIONS D'IMPORTANCE MOINDRE (Suite)		
75	Sault Ste. Marie	1.2	6.0
94	Dawson Creek	0.4	5.9
73	Pembroke	0.9	5.9
64	Belleville—Trenton	1.3	5.7
71	North Bay	0.8	5.7
97	Portage La Prairie	0.4	5.7
105	Kamloops	0.6	5.6
15	Kentville	0.9	5.4
93	Dauphin	0.4	5.2
36	Lachute—Ste-Thérèse	1.2	5.2
108	Trail—Nelson	0.9	5.1
67	Galt	0.8	4.9
65	Bracebridge	0.3	4.7
66	Brampton	0.6	4.7
104	Cranbrook	0.4	4.5
96	Medicine Hat	0.5	4.5
95	Drumheller	0.3	4.3
79	Woodstock—Ingersoll	0.8	4.2
76	Simcoe	0.5	4.1
77	Stratford	0.5	4.0
74	St. Thomas	0.6	3.8
68	Goderich	0.3	3.6
78	Walkerton	0.3	3.5
70	Listowel	0.1	2.8
99	Weyburn	0.1	2.2
98	Swift Current	0.2	2.1
	Average	1.4	5.8

CARTE Nº 3

CANADA

RÉGIONS DE SURPLUS, RÉGIONS-PROBLÈMES ET RÉGIONS NORMALES DU MARCHÉ DU TRAVAIL 1953 — 1959

Régions d'affaissement
Régions-problèmes
Régions normales

Régions métropolitaines
Régions fortement industrialisées
Régions d'agriculture massive
Régions d'importance moindre

CRITÈRES SERVANT À LA CLASSIFICATION DES RÉGIONS DU MARCHÉ DU TRAVAIL PENDANT L'ÉTÉ

Moyenne des inscriptions mensuelles en pourcentage du nombre des salariés pendant l'été (mai — octobre) 1953 — 1959

RÉGIONS MÉTROPOLITAINES

Régions d'affaissement: 25 p. 100 au-dessus de la moyenne nationale de sept ans (7.5 p. 100 et au delà)

Régions-problèmes: au-dessus de 6.0 p. 100 et jusqu'à 7.5 p. 100

Régions normales: au-dessous de la moyenne nationale de sept ans (6.0 p. 100)

RÉGIONS FORTEMENT INDUSTRIALISÉES

Régions d'affaissement: 30 p. 100 au-dessus de la moyenne nationale de sept ans (9.0 p. 100 et au delà)

Régions-problèmes: au-dessus de 7 p. 100 et jusqu'à 9.0 p. 100

Régions normales: au-dessous de la moyenne nationale de sept ans (7.0 p. 100)

RÉGIONS D'AGRICULTURE MASSIVE

Régions d'affaissement: 50 p. 100 au-dessus de la moyenne nationale de sept ans (7.4 p. 100 et au delà)

Régions-problèmes: au-dessus de 4.9 p. 100 et jusqu'à 7.4 p. 100

Régions normales: au-dessous de la moyenne nationale de sept ans (4.9 p. 100)

RÉGIONS D'IMPORTANCE MOINDRE

Régions d'affaissement: 50 p. 100 au-dessus de la moyenne nationale de sept ans (8.7 p. 100 et au delà)

Régions-problèmes: au-dessus de 5.8 p. 100 et jusqu'à 8.7 p. 100

Régions normales: au-dessous de la moyenne nationale de sept ans (5.8 p. 100)

BRITISH COLUMBIA
ALBERTA
SASKATCHEWAN
MANITOBA
ONTARIO
QUÉBEC
HUDSON BAY
JAMES BAY
LAKE SUPERIOR
LAKE MICHIGAN
LAKE HURON
LAKE ERIE
ONTARIO
UNITED STATES

	Moyenne des inscriptions mensuelles pendant l'été (mai — octobre) 1953 — 1959	Moyenne des inscriptions mensuelles en pourcentage du nombre des salariés pendant l'été (mai — octobre) 1953 — 1959
	'000	%
NT (Suite)		
....	3.0	6.9
....	1.7	6.6
....	5.5	6.1
....	2.6	5.9
....	2.5	5.6
....	1.3	5.5
....	1.0	5.1
....	1.7	4.9
....	2.8	4.4
....	1.0	4.1
....	2.0	3.9
....	1.4	3.5
....	2.4	7.0
LTURE		
eorges	2.5	9.3
....	1.4	8.5
....	1.3	7.1
....	0.8	6.0
....	0.8	5.1
....	0.7	4.6
....	0.7	4.3
....	0.5	4.0
....	0.8	3.5
....	0.5	3.4
....	1.3	3.3
....	0.7	3.2
....	0.4	3.1
....	1.3	2.8
....	1.0	4.9

N°	Régions du marché du travail	Moyenne des inscriptions mensuelles pendant l'été (mai — octobre) 1953 — 1959 '000	Moyenne des inscriptions mensuelles en pourcentage du nombre des salariés pendant l'été (mai — octobre) 1953 — 1959 %
	RÉGIONS D'IMPORTANCE MOINDRE		
17	St. Stephen	0.8	11.4
11	Campbellton	0.9	11.1
35	Gaspé	2.9	10.7
16	Newcastle	1.1	10.7
39	Rimouski	1.3	10.4
109	Prince George—Quesnel	1.3	10.2
9	Bathurst	1.0	9.5
37	Montmagny	0.7	9.0
34	Drummondville	1.3	8.8
43	Sorel	1.2	8.6
102	Central Vancouver Island	2.5	8.4
44	Valleyfield	1.1	8.3
45	Victoriaville	1.0	8.3
13	Fredericton	1.0	8.1
38	Quebec—North Shore	1.7	7.8
18	Summerside	0.5	7.4
20	Woodstock N.B.	0.5	7.4
42	Ste-Agathe—St-Jérome	1.1	7.3
103	Chilliwack	0.7	7.1
14	Grand Falls	0.7	7.0
33	Beauharnois	0.5	6.7
21	Yarmouth	0.8	6.7
12	Edmundston	0.7	6.6
69	Lindsay	0.5	6.5
72	Owen Sound	0.8	6.5
10	Bridgewater	0.5	6.3
107	Okanagan Valley	1.4	6.2
40	St-Jean	1.1	6.2
19	Truro	0.6	6.2
41	St-Hyacinthe	1.1	6.1
110	Prince Rupert	0.6	6.0

N°	Régions du marché du travail	Moyenne des inscriptions mensuelles pendant l'été (mai — octobre) 1953 — 1959 '000	Moyenne des inscriptions mensuelles en pourcentage du nombre des salariés pendant l'été (mai — octobre) 1953 — 1959 %
	RÉGIONS D'IMPORTANCE MOINDRE (Suite)		
75	Sault Ste. Marie	1.2	6.0
94	Dawson Creek	0.4	5.9
73	Pembroke	0.9	5.9
64	Belleville—Trenton	1.3	5.7
71	North Bay	0.8	5.7
97	Portage La Prairie	0.4	5.7
105	Kamloops	0.6	5.6
15	Kentville	0.9	5.4
93	Dauphin	0.4	5.2
36	Lachute—Ste-Thérèse	1.2	5.2
108	Trail—Nelson	0.9	5.1
67	Galt	0.8	4.9
65	Bracebridge	0.3	4.7
66	Brampton	0.6	4.7
104	Cranbrook	0.4	4.5
96	Medicine Hat	0.5	4.5
95	Drumheller	0.3	4.3
79	Woodstock—Ingersoll	0.8	4.2
76	Simcoe	0.5	4.1
77	Stratford	0.5	4.0
74	St. Thomas	0.6	3.8
68	Goderich	0.3	3.6
78	Walkerton	0.3	3.5
70	Listowel	0.1	2.8
99	Weyburn	0.1	2.2
98	Swift Current	0.2	2.1
	Average	1.4	5.8

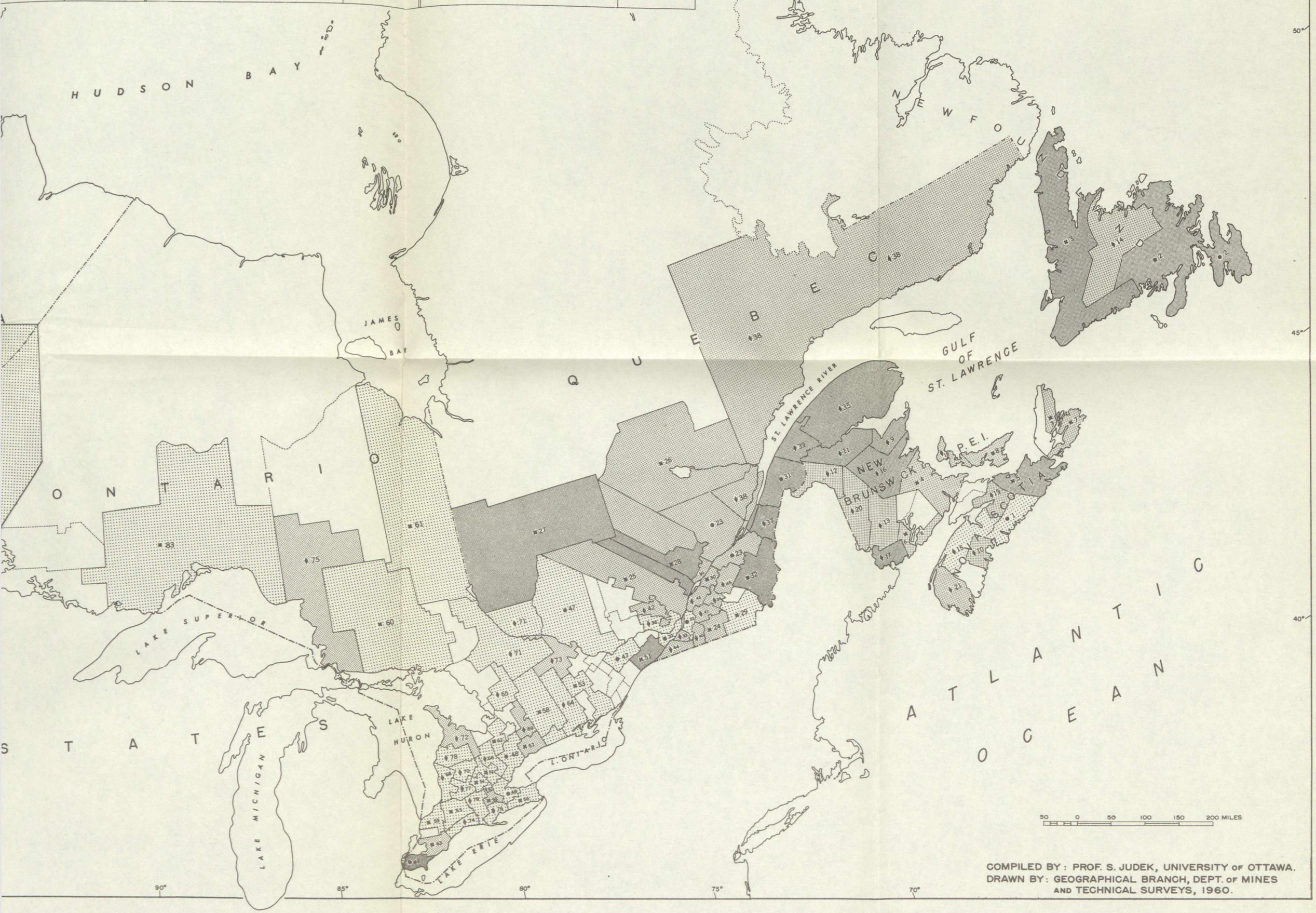

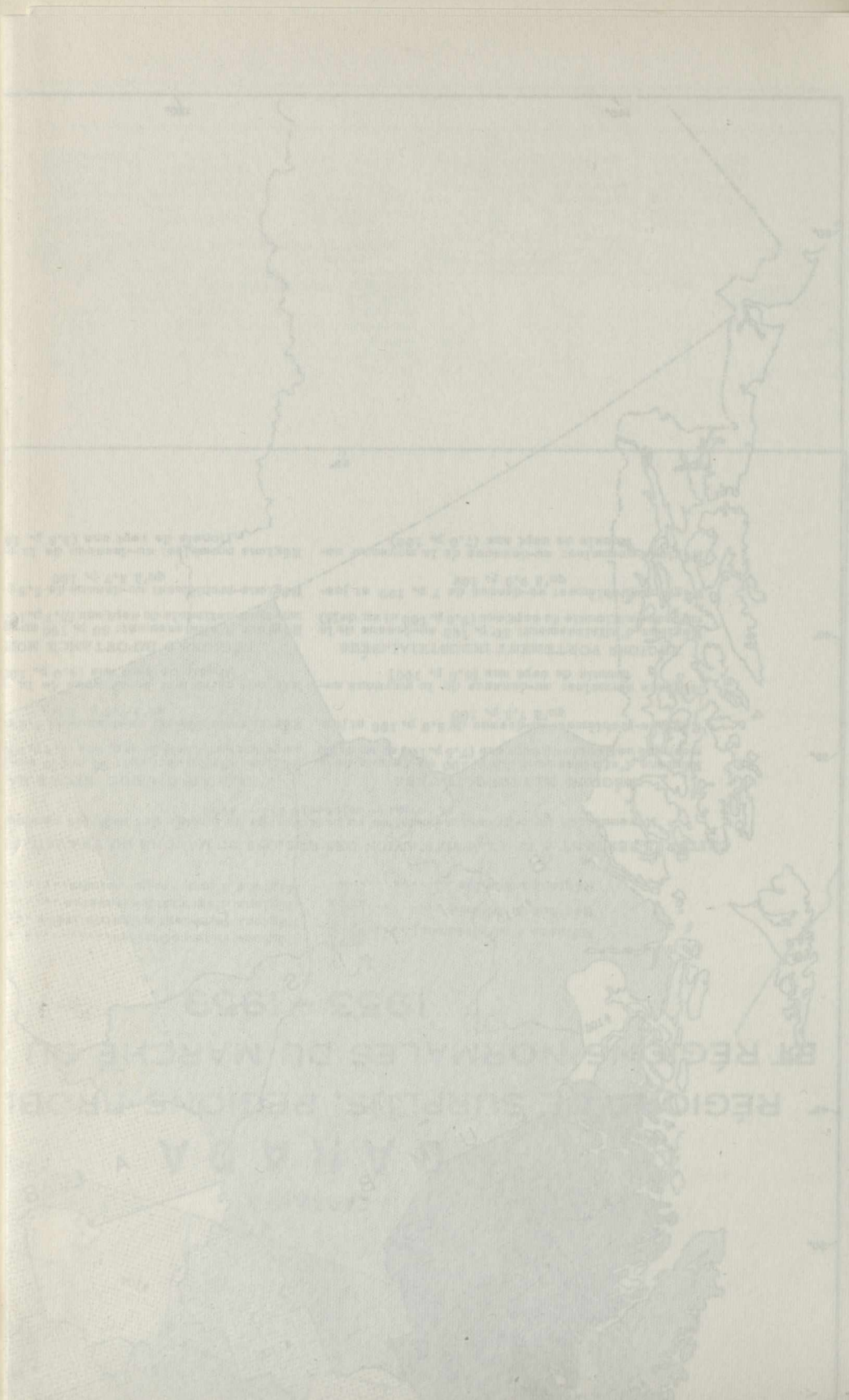

Le Tableau XII donne la liste des régions normales du marché du travail et la carte ci-jointe localise les régions de surplus, les régions-problèmes et les régions normales.

TABLEAU XII

LISTE DES RÉGIONS NORMALES DU MARCHÉ DU TRAVAIL, 1953-1959

Régions métropolitaines

Hamilton	Calgary
Halifax	Toronto
Montréal	Edmonton
Winnipeg	Ottawa-Hull

Régions fortement industrialisées

Sherbrooke	Guelph
Peterborough	Timmins-Kirkland Lake
Péninsule de Niagara	London
Victoria	Kingston
Fort William-Port Arthur	Sudbury
Sarnia	Kitchener

Régions d'agriculture massive

Barrie	Saskatoon
Yorkton	Brandon
Red Deer	North Battleford
Lethbridge	Regina
Moose Jaw	

Régions d'importance moindre

Belleville-Trenton	Medicine Hat
North Bay	Drumheller
Portage-la-Prairie	Woodstock-Ingersoll
Kamloops	Simcoe
Kentville	Stratford
Dauphin	St. Thomas
Lachute-Ste-Thérèse	Goderich
Trail-Nelson	Walkerton
Galt	Listowel
Bracebridge	Weyburn
Brampton	Swift Current
Cranbrook	

C. Classification, par le ministère du Travail, des régions de marché du travail, 1953-1959

La classification, par le ministère du Travail, des régions du marché du travail, pour la période 1953-1959, a été étudiée au regard des renseignements mensuels publiés dans la *Gazette du Travail*. Les inscriptions enregistrées dans les régions locales du marché du travail ont été exprimées en pourcentage du nombre estimatif des salariés, pour chaque région. Les proportions de tous les marchés du travail sont ensuite classées au regard des emplois disponibles et selon les critères statistiques et autres renseignements, en quatre groupes distincts énumérés comme il suit: Pénurie de main-d'œuvre; équilibre de l'offre et de la demande; surplus considérable de main-d'œuvre; surplus modéré de main-d'œuvre. On a décrit ce système de classification comme «une analyse qui a pour but d'offrir une explication claire et succincte des conditions du marché local du travail, d'après une évaluation de la situation dans chaque

région»[7]. En termes plus spécifiques, le but de cette classification s'explique comme il suit: pour apporter une compréhension plus juste des variations actuelles qui caractérisent les conditions locales d'embauchage, tant dans chaque région que d'une région à l'autre, comme aussi au sein même de chaque région locale du marché du travail; pour illustrer d'une façon précise les changements qui transforment sans cesse les tendances de l'économie et de l'emploi, tant dans le pays entier que sur le marché local du travail; pour évaluer les facteurs qui causent une pénurie ou un surplus de main-d'œuvre au niveau du marché local du travail et pour déterminer la nature permanente ou temporaire de ces facteurs; enfin, pour démontrer l'influence qu'exercent les variations saisonnières sur l'embauchage et le chômage tant dans les régions de marché local du travail que dans l'ensemble de toutes les régions du pays. Il est bon de signaler, cependant, qu'une telle classification n'a toujours qu'un caractère strictement général, vu que certains point faibles des statistiques sur le chiffre des inscriptions au Service national de placement rendent assez difficile l'évaluation exacte des connexités qui existent entre l'offre et la demande, dans un marché particulier du travail. Cette faiblesse des statistiques est compensée, jusqu'à un certain point, par l'emploi de renseignements qualitatifs, dans les conclusions finales, sur l'évaluation et le groupement des régions de marché du travail.

Les critères statistiques qui ont été appliqués à ce système de classification se retrouvent au tableau qui suit:

TABLEAU XIII

ÉVALUATION PROPORTIONNELLE, EN POURCENTAGE DU NOMBRE DES SALARIÉS, DE LA CLASSIFICATION PAR LE SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT DES INSCRIPTIONS ENREGISTRÉES DANS LES RÉGIONS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

	Catégories des régions du marché du travail			
	Métropolitaines	Fortement industrialisées	Agriculture massive	D'importance moindre
	%	%	%	%
1. Surplus considérable de main-d'œuvre.....	10.0 positif	12.0 positif	14.0 positif	14.0 positif
2. Surplus modéré de main-d'œuvre.....	1.0–9.9	6.0–11.9	7.0–13.9	7.0–13.9
3. Équilibre de l'offre et de la demande.....	2.5–5.9	2.5– 5.9	2.0– 6.9	2.0– 6.9
4. Pénurie de main-d'œuvre.....	0.0–2.4	0.0– 2.4	0.0– 2.4	0.0– 1.9

On a classé, comme région de surplus considérable de main-d'œuvre, les marchés du travail où, actuellement ou pour un avenir immédiat, l'offre excède la demande dans la plupart des emplois importants. Les régions de surplus modéré de main-d'œuvre sont celles où, actuellement ou pour un avenir immédiat, l'offre excède la demande dans la moitié, environ, des emplois importants. Les régions où l'offre et la demande s'équilibrent sont celles où, actuellement ou pour un avenir immédiat, l'offre et la demande s'équivalent dans les emplois importants. Enfin, les régions de pénurie de main-d'œuvre comprennent les marchés du travail où, actuellement ou pour un avenir immédiat, la demande excède l'offre dans la plupart des emplois importants.

Dans sa classification des régions de marchés locaux du travail, le ministère du Travail ne s'en est pas tenu aux seuls critères statistiques; il a aussi

[7] *Gazette du Travail*, septembre 1959, p. 990.

tenu compte des renseignements recueillis à des sources variées sur les conditions du marché du travail, à savoir: les rapports mensuels des bureaux locaux du S.N.P.; les rapports spéciaux des représentants itinérants du ministère fédéral du Travail dans l'Ontario et le Québec; les rapports statistiques du Bureau fédéral de la statistique ainsi que les renseignements supplémentaires obtenus des différents ministères fédéraux et des autorités provinciales et municipales.

Une analyse statistique de la classification mensuelle du ministère du Travail, pour les 109 régions locales du marché du travail, au cours de la période 1953-1959 et à l'égard des deux premières classifications—surplus considérable et surplus modéré de main-d'œuvre—se retrouve aux Appendices 2A et 2B. Cette analyse a été faite dans le but de répartir les chiffres mensuels des surplus, considérables ou modérés, des 109 régions locales du marché du travail au cours d'une année civile, au cours des mois d'été (mai-octobre) et au cours des mois d'hiver (novembre-avril) pour chacune des catégories du marché—régions métropolitaines, régions fortement industrialisées, régions d'agriculture massive et régions de moindre importance. Les régions locales du marché du travail ont ensuite été placées, par rang d'importance, dans l'une ou l'autre de ces catégories.

Le tableau qui suit illustre la répartition de la classification mensuelle, par le ministère du Travail, des surplus considérables et des surplus modérés des régions sélectionnées comme régions de surplus pour la période 1953-1959:

TABLEAU XIV

RÉPARTITION DES CHIFFRES MENSUELS DES SURPLUS CONSIDÉRABLES ET DES SURPLUS MODÉRÉS—CLASSIFICATION DU MINISTÈRE DU TRAVAIL, 1953-1959

Catégories des régions de marché du travail	Mois d'été (mai-octobre)						Années civiles						Mois d'hiver (novembre-avril)					
	Total des mois marquant un surplus considérable de main-d'œuvre	Total des mois marquant un surplus considérable de main-d'œuvre, en pourcentage du total des mois d'été	Total des mois marquant un surplus modéré de main-d'œuvre	Total des mois marquant un surplus modéré de main-d'œuvre, en pourcentage du total des mois d'été	Total des mois marquant un surplus considérable et un surplus modéré de main-d'œuvre	Total des mois marquant un surplus considérable et un surplus modéré de main-d'œuvre, en pourcentage du total des mois d'été	Total des mois marquant un surplus considérable de main-d'œuvre	Total des mois marquant un surplus considérable de main-d'œuvre, en pourcentage du total des mois d'été	Total des mois marquant un surplus modéré de main-d'œuvre	Total des mois marquant un surplus modéré de main-d'œuvre, en pourcentage du total des mois	Total des mois marquant un surplus considérable et un surplus modéré de main-d'œuvre	Total des mois marquant un surplus considérable et un surplus modéré de main-d'œuvre, en pourcentage du total des mois	Total des mois marquant un surplus considérable de main-d'œuvre	Total des mois marquant un surplus considérable de main-d'œuvre, en pourcentage du total des mois	Total des mois marquant un surplus modéré de main-d'œuvre	Total des mois marquant un surplus modéré de main-d'œuvre, en pourcentage du total des mois d'hiver	Total des mois marquant un surplus considérable et un surplus modéré de main-d'œuvre	Total des mois marquant un surplus considérable et un surplus modéré de main-d'œuvre, en pourcentage du total des mois d'hiver
		%		%		%		%		%		%		%		%		%
Régions métropolitaines																		
Windsor-Leamington	20	47.6	14	33.3	34	80.9	43	51.2	29	34.5	72	85.7	21	58.4	13	36.1	34	94.5
Vancouver-New Westminster-Mission City	2	4.8	29	69.0	31	73.8	30	35.7	43	51.2	73	86.9	24	66.7	12	33.3	36	100.0
St-Jean	5	11.9	16	38.1	21	50.0	42	50.0	21	25.0	63	75.0	32	88.9	4	11.1	36	100.0
Régions fortement industrialisées																		
Corner Brook	9	21.4	18	42.8	27	64.2	43	51.2	26	31.0	69	82.2	30	83.3	6	16.7	36	100.0
Shawinigan-Falls	5	11.9	33	78.6	38	90.5	43	51.2	37	44.0	80	95.2	33	91.7	3	8.3	36	100.0
Lac St-Jean	4	9.5	28	66.7	32	76.2	37	44.0	36	42.9	73	86.9	28	77.8	7	19.4	35	97.2
Rouyn-Val d'Or	8	19.1	24	57.1	32	76.2	33	39.3	40	47.6	73	86.9	21	58.3	14	38.9	35	97.2
New Glasgow	5	11.9	29	69.0	34	80.9	43	51.2	33	39.3	76	90.5	33	91.7	3	8.3	36	100.0
Cornwall	5	11.9	29	69.0	34	80.9	36	42.9	40	47.6	76	90.5	28	77.8	8	22.2	36	100.0
Régions d'agriculture massive																		
Thetford-Mégantic-St-Georges	3	7.1	21	50.0	24	57.1	33	39.3	32	38.1	65	77.4	26	72.2	9	25.0	35	97.2
Rivière-du-Loup	7	16.7	7	16.7	14	33.4	42	50.0	12	14.3	54	64.3	30	83.4	4	11.1	34	94.5
Régions d'importance moindre																		
St-Stephen	8	19.1	23	54.7	31	73.8	48	57.1	25	29.8	73	86.9	34	94.5	2	5.5	36	100.0
Campbellton	8	19.1	20	47.6	28	66.7	42	50.0	28	33.3	70	83.3	30	83.3	6	16.7	36	100.0
Gaspé	8	19.1	20	47.6	28	66.7	45	53.6	24	28.6	69	82.2	32	88.9	3	8.3	35	97.2
Newcastle	3	7.1	33	78.6	36	85.7	41	48.8	37	44.0	78	92.8	33	91.7	3	8.3	36	100.0
Rimouski	8	19.1	18	42.8	26	61.9	45	53.6	22	26.2	67	79.8	32	88.9	3	8.3	35	97.2
Bathurst	5	11.9	17	40.5	22	52.4	43	51.2	21	25.0	64	76.2	33	91.7	3	8.3	36	100.0
Montmagny	5	11.9	15	35.7	20	47.6	40	47.6	22	26.2	62	73.8	30	83.3	6	16.7	36	100.0

SOURCE: «Gazette du Travail», ministère du Travail, 1953-1959.

Il est impossible d'attribuer uniquement au chômage des périodes de récession et de déclin général d'activité économique la fréquence qui ramène constamment les régions mentionnées ci-dessus dans la classe des régions de surplus considérable ou de surplus modéré, même si cette fréquence augmente encore plus dans les années de récession. Il semble aussi que, dans ces régions, le chômage se prolonge au delà des périodes de récession. Ces zones de surplus considérable et de surplus modéré continuent d'exister, même quand l'ensemble du pays connaît une ère de prospérité et quand la plupart des autres régions du marché du travail accusent une accélération dans les domaines de l'embauchage et de l'activité économique.

Des régions métropolitaines, il est à remarquer que seule la région de St-Jean s'est classée dans les régions de surplus considérable ou de surplus modéré pendant la moitié de la période des 42 mois d'été des années 1953-1959. En outre et pendant la même période, cette région est demeurée, pour tous les mois d'hiver, dans la classe des régions de surplus considérable ou de surplus modéré, accusant un surplus considérable pendant près de 90 p. 100 de la période des mois d'hiver. Les deux autres régions métropolitaines, Windsor-Leamington et Vancouver-New Westminster-Mission City, qui sont classées comme régions de surplus du marché du travail, ont accusé des surplus considérables ou des surplus modérés pendant les trois quarts de la période des mois d'été et la région de Vancouver souffre d'un chômage hibernal très grave.

Dans les régions fortement industrialisées, presque toutes les régions sélectionnées ont accusé des surplus considérables ou des surplus modérés pendant les trois quarts de la période des mois d'été et elles ont presque toutes marqué un chômage hibernal très grave.

Pour des raisons qui s'expliquent facilement, les régions d'agriculture massive ont enregistré des fréquences relativement faibles de surplus considérable et de surplus modéré mais elles ont presque toutes accusé un surplus considérable et un surplus modéré pendant la période hibernale entière.

Les régions de moindre importance du marché du travail ont toutes enregistré des surplus considérables ou des surplus modérés, soit pour la moitié soit pour les trois quarts de la période des mois d'été; presque toutes ont marqué des surplus considérables ou des surplus modérés de main-d'œuvre, au cours des mois d'hiver.

L'analyse ci-dessus, qui fait une répartition mensuelle des régions de surplus considérable et de surplus modéré d'après la classification du ministère du Travail pour les années à l'étude, confirme nos conclusions antérieures quant à la gravité du chômage dans les régions qui ont été sélectionnées comme régions de surplus de main-d'œuvre. Cela constitue une admission officielle, de la part du Gouvernement, de l'existence de telles régions de surplus de main-d'œuvre sur le marché du travail au Canada. Rien n'indique cependant que le Gouvernement ait l'intention de remédier à la situation, même s'il reconnaît l'existence d'un chômage persistant et nettement localisé. De fait, le rédacteur de la présente étude n'a rien découvert, exception faite de la classification maintenue par le ministère du Travail, démontrant qu'une étude particulière ou même la moindre tentative n'aient été faites aux fins de trouver une formule économique spécifique qui pourrait enrayer le chômage chronique et nettement localisé qui afflige le pays.

D. Potentiel de la diminution qui se produirait dans les inscriptions au S.N.P., si le chômage chronique et localisé était éliminé

Cette partie de la présente étude prend une nature plutôt conjecturale vu qu'il est difficile, sinon impossible, de distinguer le chômage chronique des autres types de chômage et vu aussi les différentes réserves mentales qu'il

faut appliquer dans l'interprétation des chiffres du nombre des inscriptions au S.N.P. De plus, comme nous l'avons dit antérieurement, une partie des inscriptions des mois d'été concernent les étudiants qui n'entrent pas dans la force ouvrière. De la même façon, le nombre des inscriptions féminines est supérieur au nombre de femmes qui se cherchent véritablement un emploi. Nous avons quand même procédé à un calcul qui nous permettrait d'évaluer le potentiel de la diminution qui aurait eu lieu dans le nombre des candidats sans emploi au cours des mois d'été, pour la période 1953-1959, si la proportion des inscriptions, dans les régions de surplus et les régions-problèmes du marché du travail, avait été réduite aux proportions du niveau national pour chaque catégorie du marché.

Le tableau XV indique le potentiel de diminution des inscriptions mensuelles au S.N.P., dans les régions de surplus du marché du travail au cours des mois d'été de la période 1953-1959.

TABLEAU XV

POTENTIEL DE DIMINUTION MENSUELLE DES INSCRIPTIONS AU S.N.P. DANS LES RÉGIONS DE SURPLUS DU MARCHÉ DU TRAVAIL, POUR LES MOIS D'ÉTÉ, 1953-59

Catégories des régions de marché du travail	Moyenne réelle des inscriptions mensuelles, 1953-1959	Moyenne des inscriptions en pourcentage du nombre des salariés, 1953-1959	Moyenne nationale des inscriptions, en pourcentage du nombre des salariés	Potentiel de réduction de la moyenne mensuelle des inscriptions au regard de la moyenne nationale, en pourcentage du nombre des salariés	Potentiel de la diminution mensuelle
	'000	%	%	'000	'000
Régions métropolitaines					
Windsor-Leamington	8.9	10.9	6.0	4.9	4.0
Vancouver-New Westminster-Mission City	20.3	8.4	.....	14.5	5.8
St. John's	4.6	7.7	.....	3.9	0.7
Total	.....	.....	.....	.....	10.5
Régions fortement industrialisées					
Corner Brook	1.8	9.8	7.0	1.3	0.5
Shawinigan	2.2	9.4	.....	1.6	0.6
Lac St-Jean	4.9	9.1	.....	3.8	1.1
Rouyn-Val d'Or	3.0	9.1	.....	2.3	0.7
New Glasgow	1.6	9.0	.....	1.2	0.4
Cornwall	1.7	8.6	.....	1.4	0.3
Total	.....	.....	.....	.....	3.6
Régions d'agriculture massive					
Thetford-Mégantic-St-Georges	2.5	9.3	4.9	1.3	1.2
Rivière-du-Loup	1.4	8.5	.....	0.8	0.6
Total	.....	.....	.....	.....	1.8
Régions d'importance moindre					
St. Stephen	0.8	11.4	5.8	0.4	0.4
Campbellton	0.9	11.1	.....	0.5	0.4
Gaspé	2.9	10.7	.....	1.6	1.3
Newcastle	1.1	10.7	.....	0.6	0.5
Rimouski	1.3	10.4	.....	0.7	0.6
Bathurst	1.0	9.5	.....	0.6	0.4
Montmagny	0.7	9.0	.....	0.5	0.2
Total	.....	.....	.....	.....	3.8
Grand total	.....	.....	.....	.....	19.7

Le tableau XVI donne le potentiel de diminution des inscriptions mensuelles au S.N.P., dans les régions-problèmes du marché du travail pour les mois d'été de la période 1953-1959:

TABLEAU XVI

POTENTIEL DE DIMINUTION DES INSCRIPTIONS MENSUELLES AU S.N.P. DANS LES RÉGIONS-PROBLÈMES DU MARCHÉ DU TRAVAIL, POUR LES MOIS D'ÉTÉ, 1953-1959

Catégories des régions de marché du travail	Moyenne réelle des inscriptions mensuelles, 1953-1959	Moyenne des inscriptions en pourcentage du nombre des salariés, 1953-1959	Moyenne nationale des inscriptions, en pourcentage du nombre des salariés	Potentiel de réduction de la moyenne mensuelle des inscriptions au regard de la moyenne nationale, en pourcentage du nombre des salariés	Potentiel de la diminution mensuelle
	'000	%	%	'000	'000
Régions métropolitaines					
Québec–Lévis	8.7	6.7	6.0	7.8	0.9
Total					0.9
Régions fortement industrialisées					
Oshawa	3.9	10.8	7.0	2.5	1.4
Saint John	2.6	8.9		2.0	0.6
Trois-Rivières	3.0	8.5		2.5	0.5
Brantford	1.9	7.9		1.7	0.2
Sydney	2.8	7.6		2.6	0.2
Moncton	2.4	7.5		2.2	0.2
Joliette	1.6	7.4		1.5	0.1
Farnham-Granby	1.6	7.2		1.5	0.1
Total					3.3
Régions d'agriculture massive					
Chatham	1.3	7.1	4.9	0.9	0.4
Charlottetown	0.8	6.0		0.7	0.1
Prince Albert	0.8	5.1		0.7	0.1
Total					0.6
Régions d'importance moindre					
Prince George-Quesnel	1.3	10.2	5.8	0.7	0.6
Drummondville	1.3	8.8		0.9	0.4
Sorel	1.2	8.6		0.8	0.4
Central Vancouver Island	2.5	8.4		1.7	0.8
Valleyfield	1.1	8.3		0.8	0.3
Victoriaville	1.0	8.3		0.7	0.3
Fredericton	1.0	8.1		0.7	0.3
Québec-North Shore	1.7	7.8		1.3	0.4
Summerside	0.5	7.4		0.4	0.1
Woodstock	0.5	7.4		0.4	0.1
Ste-Agathe-St-Jérôme	1.1	7.3		0.9	0.2
Chilliwack	0.7	7.1		0.6	0.1
Grand Falls	0.7	7.0		0.6	0.1
Beauharnois	0.5	6.7		0.4	0.1
Yarmouth	0.8	6.7		0.7	0.1
Edmundston	0.7	6.6		0.6	0.1
Lindsay	0.5	6.5		0.4	0.1
Owen Sound	0.8	6.5		0.7	0.1
Bridgewater	0.5	6.3		0.4	0.1
Okanagan Valley	1.4	6.2		1.3	0.1
St-Jean	1.1	6.2		1.0	0.1
Truro	0.6	6.2		0.5	0.1
St-Hyacinthe	1.1	6.1		1.0	0.1
Prince Rupert	0.6	6.0		0.5	0.1
Sault-Ste-Marie	1.2	6.0		1.2	0.1
Dawson Creek	0.4	5.9		0.3	0.1
Pembroke	0.9	5.9		0.8	0.1
Total					5.5
Grand total					10.3

Le tableau qui suit donne le total réel de la moyenne des inscriptions mensuelles au cours des mois d'été, dans chaque catégorie des régions du marché du travail, pour la période 1953-1959, ainsi que le potentiel du total de la réduction mensuelle, pour la même période et pour chaque catégorie, exprimé en pourcentage du total réel de la moyenne mensuelle du nombre des inscriptions.

TABLEAU XVII

POTENTIEL DE DIMINUTION DES INSCRIPTIONS MENSUELLES AU S.N.P. DANS LES RÉGIONS DE SURPLUS ET LES RÉGIONS-PROBLÈMES DU MARCHÉ DU TRAVAIL POUR LES MOIS D'ÉTÉ, 1953-1959

Catégories du marché du travail	Total réel de la moyenne des inscriptions mensuelles	Potentiel de diminution dans les régions de surplus des marché du travail	Potentiel de diminution, en pourcentage, des inscriptions réelles	Potentiel de diminution dans les régions-problèmes du marché du travail	Potentiel de diminution en pourcentage du nombre réel des inscriptions
	'000	'000	%	'000	%
Régions métropolitaines	136.7	10.5	7.7	0.9	0.7
Régions fortement industrialisées	61.5	3.6	5.9	3.3	5.4
Régions d'agriculture massive	13.7	1.8	13.1	0.6	4.4
Régions d'importance moindre	77.5	3.8	4.9	5.5	7.1
Total	289.4	19.7	6.8	10.3	3.6

Ces diminutions potentielles et leur pourcentage, au regard de la moyenne du total des inscriptions mensuelles, ne sont pas considérables. Cependant, il est bon de se rappeler que la proportion de la moyenne nationale du nombre des inscriptions de salariés est relativement élevée et artificiellement accrue du fait même de l'existence des régions de surplus et des régions-problèmes du marché du travail. Il a été convenu, cependant, qu'elle servirait de barème à nos calculs, vu la difficulté de déterminer arbitrairement toute autre proportion nationale pour chacune des catégories particulières du marché.

E. Fluctuations du nombre des salariés et du nombre des inscriptions au S.N.P. pour chaque catégorie du marché du travail—1953-1959

Comme l'évaluation de 1953 des régions du marché du travail a été fondée sur les chiffres de 1952 donnant le nombre estimatif des salariés, les fluctuations relatives du nombre des salariés ont été calculées pour chaque région, pour la période de 1952-1953. Le Tableau XVIII indique les fluctuations exactes et les fluctuations relatives du nombre estimatif des salariés enregistrés dans cinq régions, au cours de la période mentionnée.

TABLEAU XVIII

FLUCTUATIONS EXACTES ET FLUCTUATIONS RELATIVES, PAR RÉGION, DU NOMBRE DES SALARIÉS, 1952-1953

Régions	1952	1959	Fluctuations exactes	Fluctuations relatives
	'000	'000	'000	%
Atlantique	370.4	440.3	69.9	18.9
Québec	1,165.3	1,399.4	234.1	20.1
Ontario	1,497.9	1,838.8	341.9	22.8
Prairies	642.5	767.2	124.8	29.4
Pacifique	363.7	482.5	118.8	32.3
Canada	4,039.7	4,929.2	889.5	22.0

Les provinces de l'Atlantique, des Prairies et du Québec accusent, pour les années 1952-1959, des fluctuations relatives en deçà du niveau national dans le nombre des salariés. L'Ontario atteint à peu près le niveau national et la région du Pacifique indique la plus forte augmentation relative du nombre estimatif des salariés, soit une augmentation de près d'un tiers pour la période de huit ans.

De la période 1953-1956 à la période 1957-1959, les fluctuations du nombre des inscriptions ont subi l'influence des modifications apportées à la Loi sur l'Assurance-chômage au cours de la plus récente période. Le tableau qui suit indique l'étendue du champ d'application de la loi, pour les années 1953 à 1959 inclusivement, lequel se détermine en calculant la proportion des salariés assurés, lors du renouvellement annuel des livrets, chaque année, au regard de la moyenne annuelle estimative, par région, du nombre des salariés engagés dans les secteurs non-agricoles de l'économie:

TABLEAU XIX

ÉTENDUE DU CHAMP D'APPLICATION, PAR RÉGION, DE LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE, 1953-1959

Proportion, en pourcentage, de la population assurée, au regard du nombre estimatif des salariés employés dans les secteurs non-agricoles

Régions	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
Atlantique	73.0	74.5	70.1	84.7	80.2	88.3	89.7
Québec	80.0	82.6	78.3	85.1	81.5	89.8	87.1
Ontario	85.0	85.3	83.1	86.5	87.5	92.7	89.8
Prairies	82.6	88.1	85.1	88.6	87.8	88.1	83.2
Pacifique	78.3	84.3	80.9	90.2	89.2	88.6	87.5
Canada	81.5	83.8	80.6	86.6	85.4	90.5	87.8

Les moyennes annuelles estimatives du nombre des salariés embauchés comprennent les salariés qui travaillent réellement et ceux dont la mise à pied n'est que temporaire. Il ressort, du tableau qui précède, que le champ d'application de la loi s'est élargi considérablement dans les provinces de l'Atlantique et du Québec, à partir de 1956 jusqu'à nos jours, du fait que la Loi sur l'assurance-chômage tient compte des bûcherons et des pêcheurs. Il faut faire entrer ce facteur dans l'analyse, au niveau régional, des fluctuations du nombre des inscriptions pour la période qui sépare les années 1953-1956 des années 1957-1959.

Le tableau XX indique la moyenne des inscriptions mensuelles exprimée en pourcentage du nombre des salaires pour les périodes 1953-1956 et 1957-1959. Il indique aussi les différences de proportions et les fluctuations relatives, par région, qui distinguent ces deux périodes l'une de l'autre. Le graphique n° 2 illustre ces différences de proportion des inscriptions mensuelles au regard du nombre des salariés, pendant ces deux mêmes périodes et pour tous les marchés locaux classés dans chacune des régions du marché du travail où ils se situent.

TABLEAU XX

MOYENNE DES INSCRIPTIONS MENSUELLES EN POURCENTAGE DU NOMBRE DES SALARIÉS ET FLUCTUATIONS RELATIVES, AU NIVEAU RÉGIONAL, 1953-1956 ET 1957-1959

Régions	1953-1956	1957-1959	Fluctuations	Pourcentage des fluctuations
				%
Atlantique	12.1	17.0	4.9	40.5
Québec	11.8	15.5	3.7	31.4
Ontario	6.6	9.1	2.5	37.9
Prairies	6.3	9.4	3.1	49.2
Pacifique	10.0	12.7	2.7	27.0

Il ressort, du tableau précédent, que les provinces de l'Atlantique et du Québec ont enregistré la plus forte moyenne proportionnelle des inscriptions mensuelles de salariés, au cours des deux périodes examinées. Il semble aussi que ces deux régions ont enregistré les changements les plus marquants en termes de fluctuations exactes des proportions. Quant aux fluctuations relatives, comme le démontre la dernière colonne du tableau ci-dessus, elles s'accusent le plus fortement dans les provinces des Prairies et de l'Atlantique. Lors de la dernière période, soit de 1957 à 1959, le nombre des inscriptions s'est élevé d'une façon saisissante, tout particulièrement dans les régions d'agriculture massive dont la plupart se retrouvent dans les Prairies. Cette augmentation apparaît au tableau ci-dessous. On y retrouve, pour chaque catégorie du marché du travail, la moyenne des inscriptions mensuelles en pourcentage du nombre des salariés pour les périodes 1953-1956 et 1957-1959 ainsi que

Graphique No 2

RÉGIONS DU MARCHÉ DU TRAVAIL – MOYENNE DES INSCRIPTIONS MENSUELLES EN POURCENTAGE DES SALARIÉS, 1953–1956 ET 1957–1959

(Clé des symboles – ▲ Régions métropolitaines ● Régions fortement industrialisées ■ Régions d'agriculture massive ♦ Régions de moindre importance)

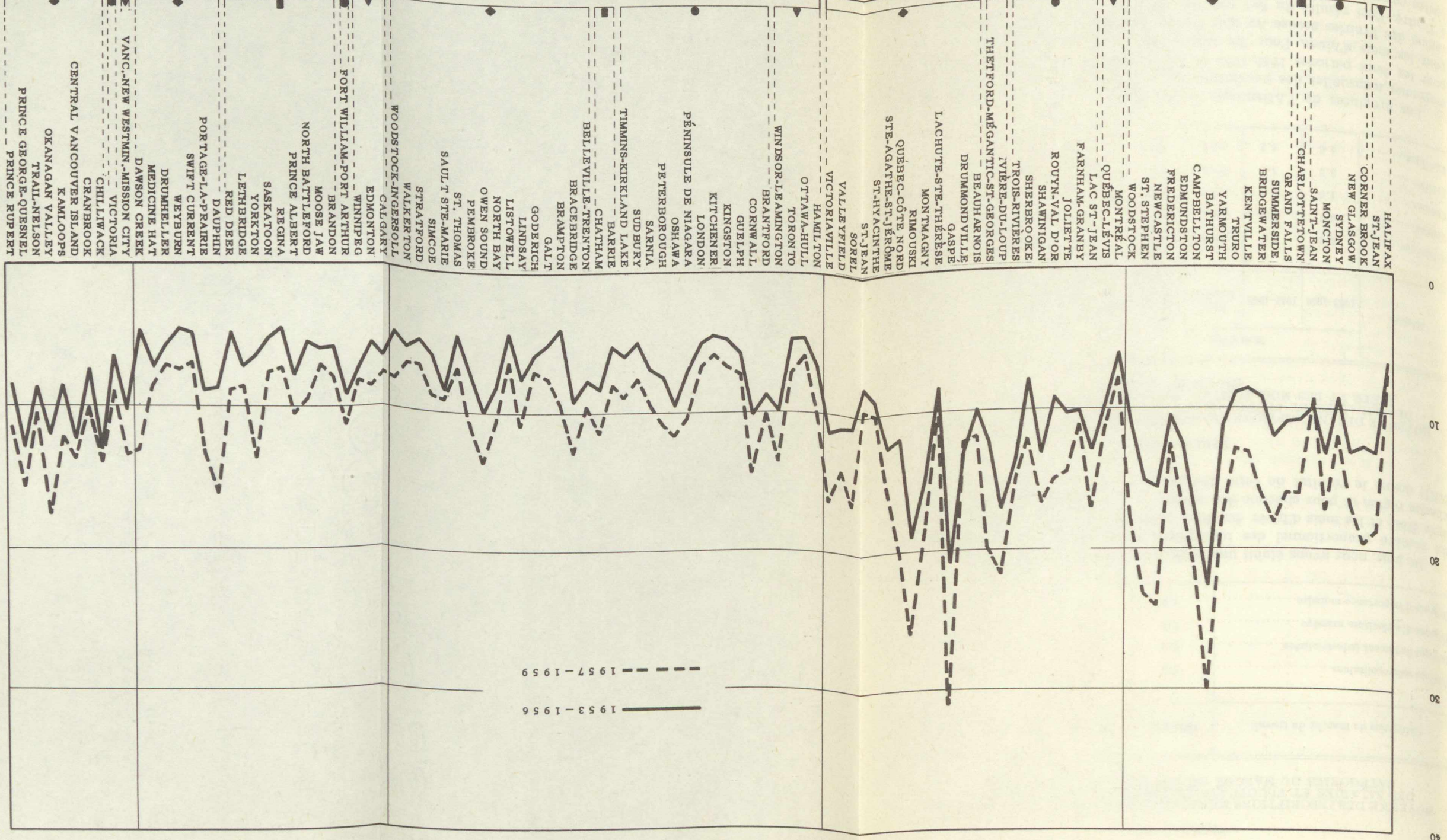

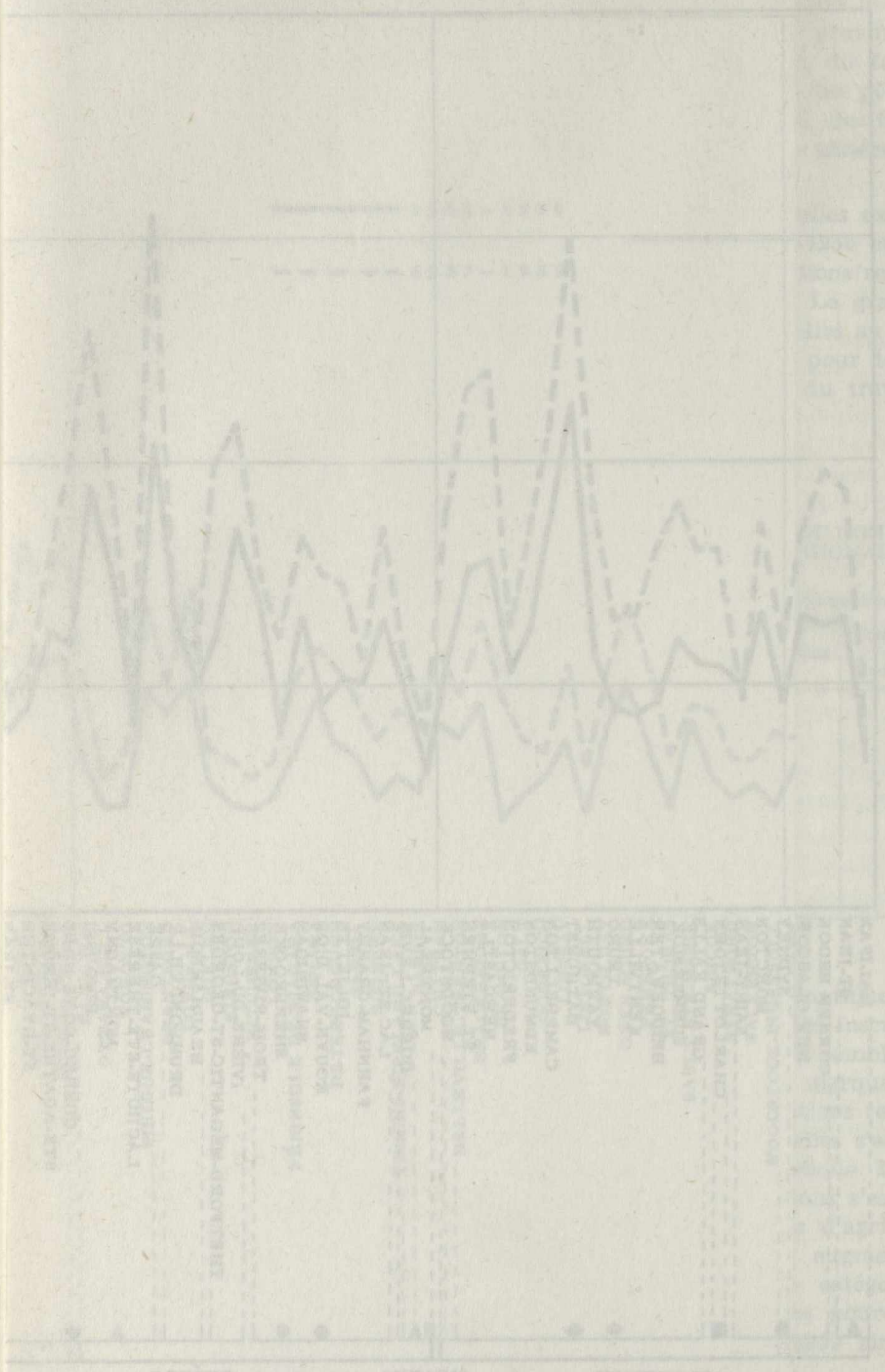

la différence des proportions et des fluctuations relatives qui marque ces deux périodes:

TABLEAU XXI

MOYENNE DES INSCRIPTIONS MENSUELLES EN POURCENTAGE DU NOMBRE DES SALARIÉS ET FLUCTUATIONS RELATIVES POUR CHACUNE DES CATÉGORIES DU MARCHÉ DU TRAVAIL, 1953–1956 ET 1957–1959

Catégories du marché du travail	1953–1956	1957–1959	Fluctuations	Pourcentage des fluctuations
				%
Régions métropolitaines	7.5	9.9	2.4	32.0
Régions fortement industrialisées	8.9	11.7	2.8	31.5
Régions d'agriculture massive	7.7	11.2	3.5	45.5
Régions d'importance moindre	9.8	13.6	3.8	38.8

De plus, nous avons établi une analyse des fluctuations exactes et relatives du nombre proportionnel des inscriptions mensuelles des salariés, pour les mois d'été et les mois d'hiver des deux périodes, 1953-1956 et 1957-1959, pour chaque région et pour chacune des catégories du marché du travail. Le tableau XXII donne le résultat de cette analyse, pour chacune des régions:

TABLEAU XXII

MOYENNE DES INSCRIPTIONS MENSUELLES EN POURCENTAGE DU NOMBRE DES SALARIÉS ET FLUCTUATIONS RELATIVES PENDANT LES MOIS D'ÉTÉ ET LES MOIS D'HIVER, DANS CHACUNE DES RÉGIONS, 1953–1956 ET 1957–1959

Régions	Mois d'été				Mois d'hiver			
	1953–1956	1957–1959	Fluctuations	Pourcentage des fluctuations	1953–1954 1955–1956	1956–1957 1958–1959	Fluctuations	Pourcentage des fluctuations
				%				%
Atlantique	6.6	9.6	+3.0	45.5	18.6	24.0	+5.4	29.0
Québec	6.7	9.5	+2.8	41.8	17.6	21.2	+3.6	20.5
Ontario	4.5	6.6	+2.1	46.7	9.4	11.2	+1.8	19.1
Prairies	3.3	5.2	+1.9	57.6	10.2	13.2	+3.0	29.4
Pacifique	4.6	8.2	+2.6	46.4	14.8	17.5	+2.7	18.2

Les provinces de l'Atlantique et du Québec accusent la plus forte des moyennes mensuelles des inscriptions en pourcentage du nombre des salariés, pour les deux périodes 1953-1956 et 1957-1959, tant pour les mois d'été que pour les mois d'hiver. Pour les mois d'été comme pour les mois d'hiver, la région des Prairies accuse les plus hautes fluctuations relatives, d'une période à l'autre. Ceci résulte du fait que les régions d'agriculture massive, presque toutes comprises dans les provinces des Prairies, ont enregistré la plus forte augmentation relative de la moyenne des inscriptions mensuelles en pourcentage

des salariés, tant pour les mois d'été que pour les mois d'hiver, comme le démontre le tableau qui suit:

TABLEAU XXIII

MOYENNE DES INSCRIPTIONS MENSUELLES EN POURCENTAGE DU NOMBRE DES SALARIÉS ET FLUCTUATIONS RELATIVES ENREGISTRÉES POUR LES MOIS D'ÉTÉ ET D'HIVER 1953-1956 ET 1957-1959 DANS CHACUNE DES CATÉGORIES DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Catégories des régions du marché du travail	1953-1956	1957-1959	Fluctuations	Pourcentage des fluctuations	1953-1954 1955-1956	1956-1957 1958-1959	Fluctuations	Pourcentage des fluctuations
				%				%
Régions métropolitaines.....	5.2	7.0	+1.8	34.6	10.4	12.4	+2.1	20.2
Régions fortement industrialisées...	6.1	8.3	+2.2	36.1	12.5	14.8	+2.3	18.4
Régions d'agriculture massive....	3.9	6.1	+2.2	56.4	12.2	15.8	+3.6	29.5
Régions de moindre importance..	4.9	7.1	+2.2	44.9	15.1	18.9	+3.8	25.2

F—CRITÈRES STATISTIQUES PROPOSÉS POUR LA SÉLECTION COURANTE DES RÉGIONS DE SURPLUS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Malgré que certaines faiblesses évidentes des données du S.N.P. sur le chiffre des inscriptions nuisent à l'établissement d'un barème du chômage et malgré que, comme nous l'avons indiqué ci-dessus, il y aurait des inconvénients à fixer des critères trop rigides pour la sélection des régions de surplus du marché du travail, il n'en reste pas moins recommandable de prescrire des critères statistiques pratiques qui démontreront la nécessité urgente de venir en aide à ces régions. Comme le chômage chronique et localisé se manifeste surtout pendant les mois d'été (mai-octobre) et que le problème du chômage saisonnier exige un abord absolument différent, il serait bon de s'en tenir au calcul des proportions du nombre des inscriptions mensuelles pour les seuls mois d'été. Il serait à conseiller, aussi, d'établir des distinctions entre les différentes structures économiques et industrielles de chacune des quatre catégories du marché du travail. Nous proposons donc que les critères énumérés ci-dessous soient appliqués à l'identification d'une région, comme région de surplus du marché du travail, lorsque la proportion du nombre des salariés en chômage inscrits dans les bureaux du S.N.P. de cette région dépasse la proportion nationale:

1) Région métropolitaine: 25 p. 100 au-dessus de la moyenne de la proportion nationale (6 p. 100) au cours des deux derniers des trois étés précédents;

2) Région fortement industrialisée: 25 p. 100 au-dessus de la moyenne de la proportion nationale (7 p. 100) au cours des deux derniers des trois étés précédents;

3) Régions d'agriculture massive: 50 p. 100 au-dessus de la proportion de la moyenne nationale (5 p. 100) au cours des deux derniers des trois étés précédents;

4) Régions d'importance moindre: 30 p. 100 au-dessus de la proportion de la moyenne nationale (6 p. 100) au cours des deux derniers des trois étés précédents.

Les proportions proposées, pour l'établissement de la moyenne nationale, ont été fondées sur l'expérience de sept années, y compris deux périodes

de récession économique; leur application révèlerait l'urgence qui s'impose d'apporter un remède à la situation, dans les régions de marché local du travail où le chômage a gardé un caractère persistant et où il s'est maintenu le même pendant toutes les phases d'un cycle économique.

De plus, il faudra tenir compte du nombre absolu et réel des chômeurs qui se sont inscrits comme candidats au S.N.P. et, en même temps, des autres facteurs qualitatifs qui entrent en jeu, comme, par exemple, les possibilités prochaines d'emploi dans les régions de marché local du travail; le taux relatif des salaires; le revenu personnel, par tête; le niveau de la production; la mobilité de la main-d'œuvre; les occasions d'emploi à proximité d'une région donnée du marché du travail, etc.

Chapitre IV

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES SECTEURS CHOISIS POUR L'ÉTUDE DES RÉGIONS DE SURPLUS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

A. INTRODUCTION

Dans cette étude, chacun des secteurs à excédent de main-d'œuvre que nous avons choisis fait l'objet d'une brève description de l'emplacement géographique de la région, de ses antécédents économiques, de son industrie ainsi que de l'étendue et de la nature du chômage pendant les mois de l'été et les mois de l'hiver au cours de la période de 1953 à 1959. Nous indiquons aussi entre quels groupes d'âges se répartissaient les postulants non placés au cours de la période de 1955 à 1959 et la durée du chômage des particuliers concernés dans les régions à excédent de main-d'œuvre. Enfin, nous essayons de découvrir les causes profondes du chômage à caractère endémique sévissant dans ces régions.

Nous avons tiré les données relatives à l'emplacement géographique, à l'activité économique, aux principales industries et les autres données que renferme cette étude de l'annuaire de la Commission de l'assurance-chômage, où se trouvent décrites les régions desservies par les bureaux locaux du Service national de placement.

Les renseignements sur les postulants non placés, comme leur répartition par genre d'occupation et par sexe, pour les années 1953, 1955, 1957, 1958 et 1959 proviennent du rapport mensuel «Demande et Offre», qui est lui-même un résumé des détails inscrits sur la formule 757 de la Commission de l'assurance-chômage. Les occupations ont été classées d'après le Guide de désignation des occupations. Pour les besoins de cette étude, nous avons divisé en trois groupes les centaines de classes d'occupations, spécialisées, semi-spécialisées et non spécialisées, et nous avons réduit à 20 ou 25 les catégories d'occupations. Nous avons fait une analyse des excédents de main-d'œuvre disponibles par occupation et par sexe pour chacune des régions du marché de la main-d'œuvre ayant des excédents pendant les mois de l'été (de mai à octobre) et les mois de l'hiver (de novembre à avril). Nous avons établi les moyennes mensuelles de cinq ans pour chacune des périodes mentionnées et nous avons exprimé les nombres nets de postulants non placés, par occupation et par sexe, sous forme de pourcentage du nombre total des inscrits. On trouvera dans les appendices la décomposition des calculs pour les mois d'hiver.

Les données trimestrielles touchant la répartition entre groupes d'âges des postulants non placés, hommes et femmes, de chaque région à excédent de main-d'œuvre ont été puisées dans la documentation statistique non publiée de la Commission de l'assurance-chômage. L'analyse des âges porte sur les années 1955 à 1959.

Pour mesurer la durée du chômage dans cette étude, nous nous sommes servi du temps que les postulants sont demeurés inscrits comme chômeurs dans les dossiers en activité des bureaux locaux du Service national de placement. Pour chacune des régions à excédent de main-d'œuvre, nous avons établi à l'égard des mois d'été et des mois d'hiver les durées mensuelles moyennes, exprimées en semaines, de chômage de tous les réclamants et des réclamants de treize semaines et plus. Cette analyse s'étend sur la période de

1955 à 1959 et porte sur les deux sexes. On trouvera dans les appendices la décomposition des calculs pour les mois d'hiver.

Il convient peut-être de faire certaines observations sur la composition du total de réclamants relevé à la fin de chaque mois et sur ce qu'elle indique. La durée de l'inscription au registre de chômage est le nombre cumulatif de semaines au cours desquelles un réclamant s'est présenté au bureau local du Service national de placement pour prouver son état de chômage et réclamer les prestations. Par conséquent, un relevé de tous les réclamants (réguliers et saisonniers) inscrits comme sans-travail dans les dossiers en activité à la fin du dernier jour ouvrable du mois est un assez bon indice du degré de chômage parmi les personnes assurées au moment de ce relevé. La loi sur l'assurance-chômage s'applique à 85 ou 90 p. 100 de tous les travailleurs salariés au Canada, sauf ceux de l'agriculture.

Le groupe de réclamants se compose principalement de gens touchant des prestations d'assurance-chômage, mais comprend aussi divers genres de cas marginaux qu'il importe de signaler. La plus importante catégorie de ces cas est peut-être celle des gens dont les réclamations restent à être reconnues comme bien fondées. Ces derniers chôment depuis deux semaines ou moins, mais il y en a parmi eux qui peuvent avoir chômé plus longtemps.

Il y a de plus parmi les réclamants ceux qui n'ont pas satisfait aux exigences relatives aux cotisations et qui, par conséquent, n'ont pas établi qu'ils avaient droit aux prestations. Cependant, au moment où un travailleur fait sa réclamation, on prépare une fiche sur laquelle sont inscrits sa réclamation et ses droits à prestations, fiche qui est immédiatement mise dans le classeur courant, où elle restera jusqu'à ce que l'intéressé ne se soit pas présenté de nouveau dans le délai prescrit.

Il y a encore parmi les réclamants des personnes auxquelles le droit aux prestations a été refusé. On encourage ces personnes à se présenter au cours de la période de déchéance, surtout s'il y a possibilité d'appel. Certains de ces travailleurs peuvent avoir été admis aux prestations et avoir touché de l'argent au cours de leur période actuelle de chômage, mais pour d'autres la période de déchéance peut remonter au commencement de la période de prestations. Parmi ceux qui ne touchent pas encore de prestations d'assurance-chômage, il y a sans doute aussi un certain nombre de travailleurs dont l'admissibilité aux prestations a été établie et qui sont encore en période d'attente.

Quand un réclamant établit son droit à une période de prestations, on calcule le total auquel il aura droit sur les cotisations acquittées à son compte au cours des deux dernières années précédentes (s'il a eu une période de prestations au cours des deux années précédentes, on remonte à la date du commencement de cette période de prestations, ou on remonte d'un an, selon la plus longue de ces deux périodes). On peut donc dire que la durée des prestations auxquelles un réclamant a droit dépend des emplois assurables qu'il a exercés précédemment. Cela n'est pas assez précis, cependant, pour établir la durée des prestations. Il faut tenir compte de deux importants éléments additionnels, d'abord les occasions d'emploi et, ensuite, l'occupation, la compétence et la souplesse du réclamant. En général, plus les occasions d'emploi sont nombreuses et plus un travailleur est capable de faire différents genres de travail, moins il épuisera rapidement les droits établis, à condition, naturellement, qu'il soit intéressé à travailler constamment.

Il faut se rendre compte, car cela est important, que pendant la période saisonnière de prestations le nombre de personnes qui épuisent une période de prestations et qui cherchent à rétablir immédiatement leur droit à une autre est élevé, de quelque façon qu'on l'envisage. Il ne faut pas oublier non plus que, pendant la période saisonnière des prestations, la durée des prestations auxquelles un réclamant a droit varie. Par exemple, un réclamant peut avoir

touché des prestations pendant 52 semaines se terminant juste au commencement des prestations saisonnières; alors, il a automatiquement droit à un prolongement sous forme de prestations saisonnières, ce qui peut lui donner 25 semaines de plus. Les prestations saisonnières ne fonctionnent pas de la même façon que les prestations régulières de l'assurance-chômage.

B. RÉGIONS MÉTROPOLITAINES: *Windsor-Leamington, Vancouver-New Westminster, Mission City, St. John's*

1. *Description économique*

Dans cette partie, nous donnons une brève description de chacune des régions métropolitaines à excédent de main-d'œuvre que nous avons choisies. Nous y indiquons l'emplacement géographique de chaque région, sa population, l'effectif de sa main-d'œuvre; les grandes industries et les principales occupations de la région et les moyens de transport qu'on y trouve.

WINDSOR-LEAMINGTON

Le Service national de placement a deux bureaux dans cette région du marché de la main-d'œuvre, un à Windsor et un à Leamington. Cette région est située dans le sud-ouest de l'Ontario. A l'ouest, elle est bordée par l'État du Michigan, au nord par le lac St. Clair, au sud par le lac Érié et, à l'est, par la région ouvrière de Chatham. Les principales localités de cette région sont Windsor, Riverside, Leamington, Amherstburg, Tecumseh et Kingsville. L'ensemble de la région comptait environ 250,000 habitants en 1956, dont 99,000 ou 40 p. 100 dans l'effectif de la main-d'œuvre.

Les principales occupations dans la région de Leamington comprennent la transformation des produits alimentaires, l'apprêtage du tabac et sa transformation pour le commerce, la pêche et l'apprêtage du poisson et l'agriculture. Dans la région de Windsor, les principales occupations se trouvent dans les industries de l'automobile, de la sidérurgie, de la forge, de l'acier de construction et des produits pharmaceutiques.

L'économie de Windsor repose sur l'industrie de l'automobile, qui emploie quelque 20,000 travailleurs dans les usines d'automobiles et quelque 10,000 dans les usines connexes. En outre, il y a plus de 200 autres établissements industriels dans la ville de Windsor. La mise en conserve des légumes et la transformation des produits alimentaires fournissent aussi un nombre considérable d'emplois en été, surtout à Tecumseh, Harrow et Essex. L'industrie du tourisme devient de plus en plus importante. Les principales industries de Leamington sont la transformation et la fabrication de produits alimentaires, l'apprêtage du tabac, le travail du bois et la fabrication de produits ligneux. Beaucoup d'hommes trouvent aussi des emplois dans l'écôtage, l'apprêtage et l'empaquetage de la récolte de tabac. Il se fait de la pêche commerciale le long de la rive du lac Erié. L'industrie touristique est très active pendant les mois d'été.

Le caractère saisonnier de l'embauchage à Windsor dépend surtout des relâches qu'entraîne l'apparition de nouveaux modèles d'automobiles. Les autres emplois industriels sont plus stables. L'irrégularité de l'embauchage à Leamington est surtout attribuable aux conserveries et aux industries de transformation.

Le Pacifique-Canadien et le Canadien-National sont raccordés à Windsor aux grands chemins de fer des États-Unis. Il y a des aéroports à Windsor et à Leamington. Windsor est sur la route de tous les navires voguant sur les Grands Lacs et c'est un important port international avec de solides assises industrielles. Ses élévateurs à grain ont une capacité de 1,250,000 boisseaux. Leamington est un port d'entrée au Canada.

VANCOUVER-NEW WESTMINSTER-MISSION CITY

Le marché de la main-d'œuvre à Vancouver compte trois bureaux du Service national de placement, ceux de Vancouver, de New Westminster et de Mission City. Cette région est bordée à l'ouest par l'océan Pacifique, au sud par les États-Unis, à l'est par les secteurs du marché de la main-d'œuvre de Chilliwack et de Kamloops et, au nord, par les régions de Prince George et de Prince Rupert. L'île de Vancouver est comprise. Le secteur ouvrier de Vancouver comptait en 1956 un total d'environ 750,000 habitants, dont plus de 250,000 ou 38 p. 100 appartenaient à l'effectif des travailleurs.

Les principales occupations dans la région de Vancouver sont la mise en conserve et l'apprêtage du poisson, l'entreposage du grain, la coupe du bois, le sciage du bois de construction, la fabrication de la pâte de bois et du papier, la construction de navires, la sidérurgie, le raffinage du sucre et la fabrication de contenants d'étain. Dans la région de New Westminster, les principales occupations portent sur les produits forestiers, les produits de papier, les produits alimentaires, les produits pétroliers et le transport. Dans la région de Mission City, les principales occupations sont l'agriculture, la coupe et le sciage du bois, la fabrication de bardeaux, de briques et de carreaux.

Dans la région de Vancouver, la coupe du bois, la pêche, l'exploitation de mines, la fabrication de la pâte de bois et du papier et l'élevage se pratiquent hors de Vancouver à des distances variant de quelques milles à 300 milles. Il y a des fabriques de pâte de bois et de papier à Powell River, à Ocean Falls et il se fait de la laine de bois à Howe Sound. Il s'exploite des mines d'or à Howe Sound et à Bridge River. Les pêcheurs et les agriculteurs sont concentrés sur les îles Sea et Lulu. Dans la partie nord de la région de Vancouver, l'élevage du bétail et la culture des céréales sont parmi les principales occupations. Dans la région de New Westminster, le bois de construction est la grande industrie (les scieries Fraser) et, dans la vallée du fleuve Fraser, c'est l'agriculture. La coupe du bois et la transformation des fruits y sont aussi importantes. Mission City est surtout un centre d'industrie forestière, tandis qu'Abbotsford est principalement agricole. La culture mixte, l'industrie laitière et la culture des arbres fruitiers prédominent dans cette région.

La plupart des industries de la région de Vancouver sont exposées à des fluctuations saisonnières très sensibles à cause du climat et pour d'autres raisons. C'est ainsi qu'il y a toujours un problème de chômage en hiver à Vancouver. Le chômage possède aussi un caractère saisonnier à New Westminster ainsi qu'à Mission City.

Les grandes lignes du Canadien-National et du Pacifique-Canadien se terminent à Vancouver. Il y a des raccordements ferroviaires avec le Great Northern Railway et les chemins de fer des États-Unis. Naturellement, Vancouver est un grand port maritime. Tous les grands services de transport aérien desservent Vancouver.

SAINT-JEAN (Terre-Neuve)

Le secteur Saint-Jean du marché de la main-d'œuvre est situé dans le sud-est de Terre-Neuve. Il comprend aussi les établissements échelonnés le long de la côte du Labrador, Goose-Bay et les environs. La ville de Saint-Jean est le principal centre industriel de la province. Cette zone métropolitaine avait une population de près de 280,000 en 1956, dont plus de 77,000 ou 28 p. 100 appartenaient à l'effectif de la main-d'œuvre.

Les principales occupations dans ce secteur du marché de la main-d'œuvre sont: l'industrie forestière, les mines, l'apprêtage du poisson, la construction et la réparation de navires. Il y a une vingtaine de conserveries de poisson le long de la côte. Les minéraux sont le minerai de fer qu'on extrait dans la partie

orientale de l'île Bell et la fluorine qu'on extrait dans la partie sud à St. Lawrence. L'industrie forestière est importante, surtout dans la région de Bonavista. L'agriculture ne compte pas beaucoup, car le sol n'est pas de bonne qualité et la saison est trop courte. En plus de Saint-Jean, les autres centres industriels dans ce secteur du marché de la main-d'œuvre sont Brigus, Bay Roberts et Havre-de-Grâce.

L'activité minière, industrielle et commerciale est relativement stable au cours de l'année, mais la pêche, l'apprêtage du poisson, la coupe du bois, l'agriculture et l'industrie du bâtiment sont victimes de fortes fluctuations saisonnières. Beaucoup de villages de pêche sur les côtes n'ont pas d'autres occupations que la pêche, en sorte que l'activité économique s'y trouve concentrée dans les mois d'été.

La principale voie du Canadien-National longe la côte orientale de l'île Il n'y a pas de transport ferroviaire dans la partie sud de ce secteur. Le Canadien-National fournit un service de transport par mer pour voyageurs et marchandises aux endroits du nord-est et du sud-ouest qui n'ont aucune liaison ferroviaire ou routière. Il y a des liaisons aériennes entre Saint-Jean et quelques autres endroits dans l'intérieur de la province ainsi qu'entre Saint-Jean et le continent vers les États-Unis; des avions transatlantiques font escale à Gander.

2. *Excédents de main-d'œuvre disponible, par groupe d'occupations et par sexe, 1953-1959*

De 1953 à 1959, la moyenne mensuelle des inscriptions dans le secteur Windsor-Leamington du marché de la main-d'œuvre a été de 9,500 travailleurs, soit 11.5 p. 100 des travailleurs rémunérés. Les moyennes correspondantes pour les secteurs de Vancouver et de Saint-Jean ont été, respectivement, de 27,800 travailleurs (11.6 p. 100) et de 9,100 travailleurs (15.3 p. 100).

Le tableau XXIVA donne les moyennes mensuelles pour cinq ans, par occupation et par sexe, dans les trois secteurs métropolitains choisis, au cours des mois d'été (mai à octobre) en 1953, 1955, 1957, 1958 et 1959.

TABLEAU XXIVA

WINDSOR-LEAMINGTON, VANCOUVER-NEW WESTMINSTER-MISSION CITY, SAINT-JEAN

Moyennes mensuelles des inscriptions pendant cinq ans, par occupation et par sexe, pendant les mois d'été (mai-octobre) en 1953, 1955, 1957, 1958 et 1959

Groupes d'occupations	Windsor-Leamington						Vancouver-New Westminster-Mission City						Saint-Jean					
	H	%	F	%	T	%	H	%	F	%	T	%	H	%	F	%	T	%
Professionnels, semi-professionnels, dirigeants	121	1.9	26	1.3	147	1.7	734	4.8	182	2.6	916	4.1	67	1.5	7	1.2	74	1.5
Commis aux écritures et occupations connexes	234	3.7	658	31.8	792	10.6	905	6.0	2,880	41.0	3,785	17.1	221	5.0	207	35.1	428	8.6
Vendeurs et occupations connexes	109	1.7	222	10.7	331	3.9	395	2.6	927	13.2	1,322	6.0	46	1.1	147	24.8	193	3.9
Services	574	9.0	283	13.7	857	10.1	1,797	11.9	1,398	19.8	3,195	14.4	250	5.7	93	15.7	343	6.9
Agriculture, pêche, industrie forestière	71	1.1	20	1.0	91	1.1	175	1.2	21	9.3	196	0.9	172	3.9	3	0.5	175	3.5
Marins	.....	.....	.....	.....	.....	.....	331	2.2	.....	.....	331	1.5	21	0.5	.....	.....	21	0.4
Produits alimentaires et tabac	24	0.4	64	3.1	88	1.0	83	0.5	43	0.6	126	0.6	10	0.2	2	0.3	12	0.2
Textiles	18	0.3	122	5.8	140	1.7	46	0.3	290	4.0	336	1.5	4	0.1	28	4.7	32	0.6
Bois et produits de bois	38	0.6	11	0.5	49	0.6	664	4.4	19	0.3	683	3.1	373	8.5	.....	.....	373	7.5
Pâte de bois, papier, imprimeries, périodiques, chimie, pétrole, charbon, caoutchouc et cuir	22	0.3	5	0.2	27	0.3	111	0.7	50	0.7	161	0.7	10	0.2	5	0.8	15	0.3
Pierre, glaise et verre	18	0.3	5	0.2	23	0.3	12	0.1	2	.....	14	0.1	1	.....	.....	.....	1	.....
Métallurgie	985	15.4	115	5.6	1,100	13.0	964	6.4	18	0.3	982	4.4	67	1.4	.....	.....	67	1.3
Industries de l'électricité	44	0.7	37.	1.8	81	0.9	229	1.5	15	244	0.2	1.1	20	0.5	1	0.2	21	0.4
Fabrication de matériel de transport	353	5.5	14	0.7	367	4.3	20	0.1	.....	.....	20	0.1	1	.....	.....	.....	1	.....
Industrie manufacturière	54	0.8	33	1.6	87	1.0	39	0.3	8	0.1	47	0.2	4	0.1	.....	.....	4	0.1
Mines	3	.....	.....	.....	3	.....	108	0.7	.....	.....	108	0.5	139	3.2	.....	.....	139	2.8
Bâtiment	251	3.9	.....	.....	251	3.0	1,652	10.9	.....	.....	1,652	7.5	653	14.9	.....	.....	653	13.2
Transport (sauf les marins)	282	4.4	3	0.1	285	3.4	804	5.3	19	0.3	823	3.7	407	9.3	.....	.....	407	8.2
Communications et services publics	5	0.1	.....	.....	5	0.1	55	0.4	1	.....	56	0.3	17	0.4	.....	.....	17	0.3
Commerce et services	57	0.9	25	1.2	82	1.0	195	1.3	102	1.5	297	1.3	22	0.5	13	2.2	35	0.7
Divers	375	6.0	24	1.2	399	4.8	1,565	10.3	74	1.1	1,639	7.4	259	6.0	3	0.5	262	5.4
Total, spécialisés et semi-spécialisés	3,638	57.0	1,667	80.5	5,305	62.8	10,884	71.9	6,049	86.0	16,933	76.4	2,764	63.1	509	86.0	3,273	65.8
Produits alimentaires et tabac	81	1.3	201	9.6	282	3.3	152	1.0	329	4.7	481	2.2	73	1.7	29	4.9	102	2.1
Métallurgie	158	2.4	22	1.1	180	2.1	180	1.2	19	0.3	199	0.9	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Fabrication de matériel de transport	1,751	27.4	31	1.5	1,782	21.1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Bâtiment	380	6.0	.....	.....	380	6.0	1,690	11.2	.....	.....	1,690	7.6	1,078	24.6	.....	.....	1,078	21.7
Bois et produits de bois	.....	.....	.....	.....	.....	.....	685	4.5	49	0.7	734	3.3	145	3.3	.....	.....	145	2.9
Mines	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	64	1.5	.....	.....	64	1.3
Transports, communications et services publics	.....	.....	.....	.....	.....	.....	124	0.8	.....	.....	124	0.5	34	0.8	.....	.....	34	0.7
Débardeurs	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	70	1.6	.....	.....	70	1.4
Pâte de bois, papier et produits de papier	.....	.....	.....	.....	.....	.....	83	0.5	49	0.7	132	0.6	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Autres travailleurs non spécialisés	372	5.8	151	7.3	523	6.2	1,344	8.9	536	7.6	1,880	8.5	151	3.4	54	9.1	205	4.1
Total, non spécialisés	2,742	43.0	405	19.5	3,147	37.2	4,258	28.1	982	14.0	5,240	23.6	1,615	36.9	83	14.0	1,698	34.2
Grand total, spécialisés, semi-spécialisés et non spécialisés	6,380	100.0	2,072	100.0	8,452	100.0	15,142	100.0	7,031	100.0	22,173	100.0	4,379	100.0	592	100.0	4,971	100.0
Proportions des inscrits du sexe féminin dans les moyennes mensuelles totales, en pourcentages			24.5						31.7						11.9			

Pour les cinq années, la moyenne mensuelle des personnes du sexe féminin qu'il y avait parmi les inscrits au cours des mois d'été constituait 24.5 p. 100 du total des inscriptions mensuelles dans le secteur Windsor-Leamington du marché de la main-d'œuvre et 31.7 p. 100 et 11.9 p. 100, respectivement, dans les secteurs de Vancouver et de Saint-Jean. La faible proportion des inscrits du sexe féminin dans le secteur de Saint-Jean s'explique probablement par le petit nombre d'emplois offerts aux femmes dans les industries secondaires de Terre-Neuve. En général, la proportion de femmes dans le total mensuel des inscriptions tendait à s'accroître pendant les périodes où l'embauchage a atteint ses plus hauts sommets en 1958 et 1959.

Les groupes de travailleurs spécialisés et semi-spécialisés formaient 62.8 p. 100 du total des inscriptions mensuelles dans Dindsor-Leamington, 76.4 p. 100 dans Vancouver-New Westminster-Mission City et 65.8 p. 100 dans Saint-Jean. Dans ces trois secteurs métropolitains où le marché de la main-d'œuvre avait des excédents, les proportions d'inscrits non spécialisés du sexe masculin étaient beaucoup plus fortes que celles des inscrits du sexe féminin. Dans le secteur Windsor-Leamington du marché de la main-d'œuvre, les non spécialisés parmi les hommes formaient 43 p. 100 du total mensuel des inscrits du sexe masculin. En ce qui concerne Vancouver et Saint-Jean, les proportions correspondantes étaient respectivement de 28.1 et de 36.9 p. 100. Parmi les femmes les non spécialisées formaient 19.5 p. 100 du total mensuel des inscriptions féminines dans Windsor-Leamington, 14 p. 100 dans Vancouver-New Westminster-Mission City et 14 p. 100 aussi dans Saint-Jean.

Parmi les hommes, la plus forte concentration de chômage dans le secteur Windsor-Leamington du marché de la main-d'œuvre se trouvait dans les groupes suivants d'occupations: fabrication de matériel de transport, 2,104 travailleurs ou 32.9 p. 100 du total mensuel des inscriptions masculines en été; métallurgie, 1,143 ou 17.9 p. 100; bâtiment, 631 ou 9.9 p. 100; services, 574 ou 9 p. 100; transports, 282 ou 4.4 p. 100 et commis aux écritures et autres, 234 ou 3.7 p. 100. Dans le secteur Vancouver du marché de la main-d'œuvre, les données correspondantes étaient: bâtiment, 3,552 personnes ou 22.1 p. 100 du total mensuel des inscriptions masculines; services, 1,797 ou 11.9 p. 100; bois et produits de bois, 1,349 ou 9.9 p. 100; métallurgie, 1,144 ou 7.6 p. 100; transports, 1,135 ou 7.5 p. 100 et commis aux écritures et autres, 905 ou 6 p. 100. Dans le secteur Saint-Jean du marché de la main-d'œuvre, la plus forte concentration des inscriptions masculines se trouvaient dans les groupes suivants d'occupations: bâtiment, 1,731 ou 39.5 p. 100; bois et produits de bois, 518 ou 11.8 p. 100; transports, 428 ou 9.8 p. 100; services, 250 ou 5.7 p. 100 et commis aux écritures et autres, 221 ou 5 p. 100.

Il ressort de ce relevé que le chômage à caractère endémique parmi les hommes au cours des mois d'été se trouve principalement dans les groupes d'occupations comme le bâtiment, les transports, la métallurgie, les services et les commis aux écritures. A noter aussi qu'une forte proportion de travailleurs non spécialisés du sexe masculin était formée de chômeurs dans l'industrie du bâtiment.

Parmi les inscriptions féminines dans le secteur Windsor-Leamington du marché de la main-d'œuvre pendant les mois d'été, le chômage se rencontrait dans les groupes suivants d'occupations: commis aux écritures et autres 31.8 p. 100 du total mensuel des inscriptions féminines; services, 13.7 p. 100; vendeuses, etc., 10.7 p. 100; produits alimentaires et tabac, 9.7 p. 100; métallurgie, 6.7 p. 100; textiles, 5.8 p. 100. Dans le secteur Vancouver du marché de la main-d'œuvre, les groupes d'occupations ayant les plus fortes proportions d'inscriptions féminines étaient, par ordre d'importance: commis aux écritures et autres, 41 p. 100; services, 19.8 p. 100; vendeuses, 13.2 p. 100; produits alimentaires et tabac, 5.3 p. 100; textiles, 4 p. 100. L'ordre d'importance des

groupes d'occupations ayant la plus forte concentration d'inscriptions féminines pendant les mois d'été était sensiblement le même dans Saint-Jean: commis aux écritures, 35.1 p. 100 du total mensuel des inscriptions féminines; vendeuses, etc., 24.8 p. 100; services, 15.7 p. 100; produits alimentaires et tabac, 5.2 p. 100 et textiles, 4.7 p. 100.

L'analyse qui précède semble donc montrer que les principaux groupes d'occupations où tendent à se concentrer les inscriptions féminines sont les commis aux écritures et occupations connexes, les services, la vente, les produits alimentaires et le tabac ainsi que les textiles. Ces groupes d'occupations correspondent aux industries tertiaires et aux métiers.

Pour les cinq années, la moyenne mensuelle des inscriptions pendant les mois d'hiver (novembre à avril) en 1952-1953, 1955-1956, 1956-1957 et 1958-1959 dans le secteur Windsor-Leamington du marché de la main-d'œuvre a été de 10,165 personnes (y compris 2,516 inscriptions féminines, ou 24.8 p. 100 du total de la moyenne mensuelle des inscriptions). En hiver, par conséquent, la moyenne mensuelle des inscriptions dépassait de 1,713 personnes la moyenne mensuelle de l'été pendant les cinq années à l'étude. En hiver, la moyenne mensuelle des inscriptions augmentait dans les groupes suivants d'occupations: bâtiment, services, produits alimentaires et tabac, et transports. La moyenne mensuelle des inscriptions en hiver dans le secteur Vancouver du marché de la main-d'œuvre était de 35,491 personnes (y compris 8,563 femmes ou 24.1 p. 100 du total de la moyenne mensuelle des inscriptions). La moyenne mensuelle des inscriptions en hiver dépassait donc de 13,218 personnes la moyenne mensuelle en été. L'augmentation des inscriptions en hiver se trouvait dans les groupes suivants d'occupations: bâtiment, bois et produits de bois, produits alimentaires et tabac, transports, métallurgie, services et vente. Dans le secteur Saint-Jean du marché de la main-d'œuvre, la moyenne mensuelle des inscriptions était de 14,231 personnes en hiver (y compris 843 femmes ou 5.9 p. 100 du total de la moyenne mensuelle). En hiver, par conséquent, les inscriptions augmentaient de 9,260 personnes par mois par rapport à la moyenne mensuelle de l'été. Les inscriptions augmentaient en hiver dans les groupes industriels suivants: bâtiment, bois et produits de bois, transports, pêche, services, vente et travail de bureau.

L'Appendice 3A donne un exposé détaillé des moyennes mensuelles d'inscriptions en hiver dans les secteurs Windsor-Leamington, Vancouver-New Westminster-Mission City et Saint-Jean pendant les hivers de 1952-1953, 1955-1956, 1956-1957 et 1958-1959.

3. *Répartition par groupes d'âges des postulants non placés de 1955 à 1959*

Le tableau suivant donne, en moyennes trimestrielles, la répartition entre groupes d'âges des postulants non placés, de l'un et l'autre sexe, pendant les mois d'été (deuxième et troisième trimestres) de 1955 à 1959 dans les trois secteurs métropolitains du marché de la main-d'œuvre qui avaient des excédents de main-d'œuvre et que nous avons choisis pour cette étude:

TABLEAU XXIVB

WINDSOR-LEAMINGTON, VANCOUVER-NEW WESTMINSTER-MISSION CITY, SAINT-JEAN

Moyennes trimestrielles de la répartition entre groupes d'âges des postulants non placés, 2e et 3e trimestres, 1955–1959

Groupes d'âges	Trimestres	Windsor-Leamington				Vancouver-New Westminster-Mission City				Saint-Jean			
		Hommes	Proportion du total de la moyenne trimestrielle	Femmes	Proportion du total de la moyenne trimestrielle	Hommes	Proportion du total de la moyenne trimestrielle	Femmes	Proportion du total de la moyenne trimestrielle	Hommes	Proportion du total de la moyenne trimestrielle	Femmes	Proportion du total de la moyenne trimestrielle
			%		%		%		%		%		%
Moins de 20	II	408	6.5	349	13.0	1,374	6.1	804	8.9	1,215	8.3	261	28.6
	III	815	11.3	433	18.5	1,186	8.9	1.207	18.0	299	9.3	140	25.9
20–44	II	3,583	56.9	1,810	67.3	19,091	53.9	5,871	65.2	9,228	62.8	556	60.8
	III	3,915	54.4	1,521	65.0	7,195	53.9	3,982	59.3	2,124	65.7	343	63.5
45–64	II	1,547	24.6	463	17.2	6,457	28.8	2,132	23.7	3,821	26.0	91	10.0
	III	1,918	26.7	338	14.5	3,583	26.9	1,386	20.7	672	20.8	52	9.6
65 et plus	II	769	12.0	69	2.5	2,517	11.2	196	2.2	419	2.9	6	0.6
	III	541	7.5	47	2.0	1,371	10.3	135	2.0	136	4.2	5	1.0
Moyenne Trimestrielle Totale	II	6,298		2,691		22,440		9,003		14,683		914	
	III	7,189		2,339		13,335		6,710		3,231		540	

Le tableau analytique précédent fait voir qu'environ le quart des postulants non placés du sexe masculin dans Windsor-Leamington, Vancouver-New Westminster-Mission City et Saint-Jean était dans le groupe d'âges 45-64. Ce sont précisément les travailleurs de ce groupe d'âges qui ont le plus de mal à se trouver un nouvel emploi. Cette proportion révèle qu'il y aurait lieu d'augmenter les moyens disponibles pour préparer à de nouveaux emplois les travailleurs les plus âgés dans chacune des trois régions métropolitaines à l'étude. Les proportions de femmes du même groupe d'âges par rapport au total des postulantes non placées semblent être plus faibles dans ces trois secteurs du marché de la main-d'œuvre. Dans le secteur de Windsor-Leamington, cette proportion est d'un sixième; dans celui de Vancouver, elle est d'un cinquième et, dans celui de Saint-Jean, elle est la plus basse, un dixième seulement. En tenant compte des chiffres seulement, il y aurait peut-être également lieu d'augmenter les moyens de formation professionnelle des femmes dans la région de Vancouver. Dans presque toutes les régions métropolitaines ayant des excédents de main-d'œuvre, environ un dixième des postulants non placés du sexe masculin appartenait au groupe des moins de 20 ans. A lui seul, le nombre de ces jeunes travailleurs établit nettement le besoin d'accroître les moyens dont on dispose pour former ces nouveaux venus sur le marché de la main-d'œuvre. Dans tous les secteurs du marché de la main-d'œuvre que nous étudions ici, les proportions de postulants du sexe féminin de moins de 20 ans sont plus élevées que les proportions des postulants non placés du sexe masculin appartenant au même groupe d'âges. Les jeunes femmes auraient donc plus de difficulté à se trouver des emplois. Étant donné que l'indice de participation des femmes monte constamment, il est clairement nécessaire aussi de voir à la formation des jeunes filles.

L'Appendice 3B donne un sommaire statistique détaillé de la répartition entre groupe d'âges des postulants non placés au cours des années 1955 à 1959 dans les trois secteurs métropolitains du marché de la main-d'œuvre dont il est ici question.

4. Durée du chômage, 1955-1959

Le tableau XXIVC indique pendant combien de temps les réclamants ont été inscrits comme chômeurs dans les classeurs en activité pendant les mois d'été de 1955 à 1959 dans les trois secteurs métropolitains à excédent de main-d'œuvre que nous avons choisis:

TABLEAU XXIVC

WINDSOR-LEAMINGTON, VANCOUVER-NEW WESTMINSTER-MISSION CITY, SAINT-JEAN

Durée du chômage des postulants ayant fiche de chômage dans les classeurs en activité pendant les mois d'été (mai-octobre), moyennes des cinq années de 1955 à 1959

Moyennes mensuelles		Windsor-Leamington	Vancouver-New Westminster-Mission City	Saint-Jean
Nombre de tous les réclamants	H	6,276	10,708	3,511
	F	1,666	4,928	428
Nombre de semaines de chômage de tous les réclamants	H	11.2	9.7	11.4
	F	13.9	11.3	13.4
Nombre de réclamants ayant 13 semaines et plus.	H	2,147	3,352	1,600
	F	830	1,923	222
Nombre de semaines de chômage de ceux ayant eu 13 semaines et plus	H	23.1	22.9	22.4
	F	23.6	22.5	23.0
Nombre de semaines de chômage de ceux ayant eu 13 semaines et plus exprimé en pourcentage de la moyenne mensuelle du total de semaines de chômage de tous les réclamants	H	70.7	69.3	73.2
	F	79.4	72.7	79.2

Le tableau qui précède fait voir que les durées mensuelles moyennes, exprimées en semaines, du chômage de tous les réclamants, de l'un et l'autre sexe, qui ont figuré au régistre des chômeurs dans les classeurs en activité au cours des mois d'été, ont été sensiblement les mêmes dans les trois secteurs métropolitains à l'étude, sauf qu'elles ont été légèrement plus faibles pour les hommes et les femmes dans le secteur Vancouver du marché de la main-d'œuvre. Dans Windsor-Leamington et dans Vancouver-New Westminster-Mission City, environ le tiers des hommes et aussi le tiers des femmes sont demeurés au registre du chômage, dans les classeurs en activité, pendant 13 semaines et plus. Dans le secteur de Sain-Jean, les proportions ont été un peu plus élevées, soit une demie pour chaque sexe. Ces proportions indiquent l'importance du noyau de chômeurs qui subissent de longues périodes d'inaction persistante. Le chômage des réclamants, hommes et femmes, à 13 semaines et plus a duré en moyenne 23 semaines. La moyenne pour cinq ans du total mensuel de semaines chômées par les réclamants du sexe masculin ayant eu 13 semaines et plus constitue 70.7 p. 100 de la moyenne mensuelle du total de semaines de tous les réclamants du sexe masculin dans le secteur Windsor-Leamington du marché de la main-d'œuvre, et les proportions correspondantes pour les secteurs de Vancouver et de Saint-Jean sont, respectivement, de 59.3 et de 73.2 p. 100. Ces proportions dans le cas des réclamants du sexe féminin sont un peu plus forte, soit 79.4 p. 100 dans Windsor-Leamington, 72.7 p. 100 dans Vancouver-New Westminster-Mission City et 79.2 p. 100 dans Saint-Jean. L'Appendice 3C donne un sommaire de la durée de chômage des réclamants ayant figuré au registre des sans-travail dans les classeurs en activité au cours des mois d'hiver (novembre-avril) de 1955 à 1959.

C. GRANDES RÉGIONS INDUSTRIELLES: *Corner Brook, New Glasgow, Shawinigan, Lac Saint-Jean, Rouyn-Val d'Or et Cornwall*

Les deux premiers de ces grands centres industriels ayant des excédents de main-d'œuvre, Corner Brook et New Glasgow, sont situés dans les provinces atlantiques. Les régions de Shawinigan, du Lac Saint-Jean et de Rouyn-Val

d'Or sont dans le Québec et celle de Cornwall est dans l'Ontario. Nous donnons ici une description économique de chacun de ces secteurs du marché de la main-d'œuvre, suivie d'une analyse des excédents de main-d'œuvre par occupation et par sexe. Nous terminerons en donnant la répartition entre groupes d'âges des postulants non placés et la durée du chômage dans les secteurs à l'étude.

1. *Description économique*

CORNER BROOK

Ce secteur du marché de la main-d'œuvre comprend toute la partie occidentale de Terre-Neuve. A l'ouest se trouve le golfe du Saint-Laurent. En 1956, la population de cette région était de 90,000, dont 25,000 ou 28 p. 100 appartenaient à l'effectif de la main-d'œuvre. Les principales occupations sont: la fabrication de la pâte de bois et du papier, les transports maritimes, l'exploitation de carrières, l'apprêtage du poisson, la fabrication de planches rurales et la fabrication de ciment.

La coupe et le flottage du bois destinés aux fabriques de papier occupent du monde à Corner Brook et une partie du bois coupé s'exporte aussi au Royaume-Uni. La pêche commerciale est importante sur la côte occidentale. L'agriculture est généralement mixte, certains agriculteurs se spécialisant dans l'industrie laitière, l'aviculture ou la culture de la pomme de terre. L'industrie touristique revêt graduellement plus d'importance. Presque tout le chômage, sauf dans la fabrication de la pâte de bois et du papier, possède un caractère saisonnier.

Le Canadien National exploite une ligne dans cette région entre Port-aux-Basques et Saint-Jean. Il n'y a pas de voies ferrées dans les parties nord et sud de la région. Cependant, les agglomérations côtières sont assurées d'une liaison, par des navires du Canadien-National en été et par des avions en hiver.

NEW GLASGOW

Le secteur New Glasgow du marché de la main-d'œuvre est situé dans la partie centrale du nord de la Nouvelle-Écosse. Il est bordé au nord par le détroit de Northumberland et au sud par le détroit de Canso. A l'ouest du secteur de New Glasgow se trouvent les secteurs Truro et Halifax du marché de la main-d'œuvre. La population de la région de New Glasgow dépassait 70,000 en 1956, dont 22,500 ou 32 p. 100 appartenaient à l'effectif de la main-d'œuvre. Les principales occupations sont la métallurgie, l'extraction de l'argile, le travail du bois, l'extraction du charbon, les constructions maritimes et l'apprêtage du poisson.

Le principal centre industriel est formé de New Glasgow et des villes environnantes, Trenton, Stellarton, Westville, Pictou et Thoburn. Les constructions maritimes prédominent à Pictou, les aciéries à Trenton et à New Glasgow et l'extraction du charbon est la principale industrie à Stellarton, Westville et Thoburn. Environ le tiers de la population s'adonne à l'agriculture; l'industrie forestière emploie un certain nombre de travailleurs et l'industrie de la pêche en emploie un petit nombre. Les emplois industriels sont assez stables bien que les fluctuations du marché aient des répercussions sur l'embauche dans les mines de charbon et les aciéries. Dans les régions rurales, l'embauche a surtout un caractère saisonnier.

Le Canadien-National exploite une voie ferrée le long de la région côtière du nord. Il y a un aéroport à Trenton. Pictou est le principal port du nord de la Nouvelle-Écosse. Il y a un service de traversiers entre Pictou et l'île du Prince-Édouard.

SHAWINIGAN

Ce secteur du marché de la main-d'œuvre est situé à l'ouest du fleuve Saint-Laurent, à mi-chemin entre Québec et Montréal. Sa population en 1956 était de 86,300, dont 27,000 ou 32 p. 100 appartenaient à l'effectif de la main-d'œuvre.

La rivière Saint-Maurice divise cette région en deux parties à peu près égales. Les aménagements hydroélectriques de cette rivière ont joué un rôle important dans le développement économique de cette région. L'abondance d'énergie électrique à bas prix a attiré des industries à Shawinigan, Grand'Mère, Saint-Tite et Montauban. Les principales industries sont la fabrication de la pâte de bois et du papier, l'usinage de l'aluminium, la fabrication de la cellulose, de produits chimiques, d'aciers inoxydables et de produits textiles. La coupe et le sciage du bois, l'exploitation de mines et de carrières et l'agriculture fournissent aussi des emplois. Les emplois industriels dans la région urbaine sont assez stables. En hiver, les cultivateurs vont dans les chantiers de coupe du bois.

Le Canadien-National et le Pacifique-Canadien desservent cette région. Il y a une ligne du Pacifique-Canadien des Trois-Rivières à Grand'Mère et une autre des Trois-Rivières au Grandes Piles. La voie du Canadien-National est celle qui va de Montréal en Abitibi et au lac Saint-Jean.

LAC SAINT-JEAN

Dans le secteur Lac Saint-Jean du marché de la main-d'œuvre, le Service national du placement a plusieurs bureaux (Chicoutimi, Dolbeau, Jonquière, Port-Alfred, Alma et Roberval). Il est situé sur la rive gauche du Saint-Laurent au nord de la ville de Québec. Il comprend la partie nord-est de la province de Québec et une partie de la zone centrale du nord de la province. En 1956, la population de toute la région était de 240,700, dont plus de 67,000 ou 28 p. 100 dans l'effectif de la main-d'œuvre.

L'industrie forestière est très importante dans toute la région du lac Saint-Jean, surtout aux environs de Chicoutimi et d'Alma, où environ la moitié des travailleurs forestiers retournent à l'agriculture ou à l'industrie du bâtiment pendant les mois de l'été. L'industrie forestière fournit des emplois dans les régions de Port-Alfred et de Dolbeau.

L'abondance de l'énergie hydroélectrique a fait établir diverses industries dans cette région, en particulier à Chicoutimi et à Alma. Parmi les grandes industries de cette région, il y a l'industrie de la pâte de bois et du papier (Dolbeau, Kénogami, Jonquière et Port-Alfred) et l'industrie de l'aluminium (Arvida). Les mines de la région de Chibougamau deviennent de plus en plus importantes. Parmi les industries plus petites qu'il y a dans la région du lac Saint-Jean, il y a celles du meuble, de la chaussure, des fonderies, des fabriques de produits tirés du bois, etc. L'agriculture se pratique dans la région de Port-Alfred et l'industrie laitière est répandue dans les régions de Chicoutimi, Jonquière et Dolbeau. De plus, la pêche et la chasse attirent beaucoup de touristes dans la région.

Les emplois dans les industries manufacturières de Jonquière, Port-Alfred et Alma sont assez stables. Dans d'autres parties du secteur Lac Saint-Jean du marché de la main-d'œuvre, où l'économie est principalement fondée sur la forêt et l'agriculture, l'embauchage subit de fortes fluctuations saisonnières.

Quant aux transports, il y a maintenant une nouvelle route reliant la Mauricie à la région du Lac Saint-Jean. Une ligne du Canadien-National va de Montréal à Chicoutimi en passant par Québec et plusieurs localités de la région ont une liaison ferroviaire. Il y a des aéroports à quelques endroits. Il y a aussi un service quotidien de transport fluvial entre Montréal, Chicoutimi

et Bagotville. Le port de Port-Alfred, situé à une soixantaine de milles du confluent du Saguenay et du Saint-Laurent, est port d'entrée au Canada et il y passe environ 5 millions de tonnes de marchandises par année.

ROUYN-VAL D'OR

Le secteur Rouyn-Val d'Or du marché de la main-d'œuvre est formé de deux régions desservies par le Service national de placement. Il est situé dans le nord-ouest du Québec et est bordé à l'ouest par les régions ontariennes de Timmins et de Kirkland Lake et à l'est par la région de La Tuque. Au sud, il y a les régions de Hull, Joliette, Louiseville et Shawinigan. En 1956, la population globale du secteur Rouyn-Val d'Or du marché de la main-d'œuvre avait une population de près de 144,000, dont plus de 44,000 ou 31 p. 100 dans l'effectif de la main-d'œuvre.

Les principales ocupations sont fournies par l'exploitation des mines, l'affinage des métaux, l'industrie forestière et l'agriculture. Rouyn-Noranda, Duparquet, Normétal, Belleterre, Val d'Or, Bourlamaque et Malartic sont d'importants centres miniers. Les exploitations forestières se trouvent principalement dans les régions de La Sarre, Senneterre et Clova. On pratique l'agriculture mixte au nord de Rouyn et de Val d'Or et au sud de Rouyn. L'industrie laitière est répandue dans Ville-Marie, Macamic et Amos. La récolte des bleuets est une importante source de revenus pour la population des deux parties de la région. Les emplois fournis par les mines et l'affinage des métaux sont assez stables tandis qu'ils ont un caractère saisonnier dans l'industrie forestière et l'agriculture.

Une liaison ferroviaire est assurée par le Canadien-National (ligne Québec-Winnipeg) et une autre par le Pacifique-Canadien dans la partie sud de la région. Il y a aussi des liaisons aériennes.

CORNWALL

Ce secteur du marché de la main-d'œuvre est situé dans la partie la plus à l'est de la province d'Ontario. Elle est bordée à l'est par la province de Québec, au nord par les régions d'Ottawa et de Hawkesbury, à l'ouest par la région de Prescott et au sud par le fleuve Saint-Laurent et les États-Unis. La population de cette région en 1956 était de 85,000, dont près de 30,000 ou 35 p. 100 dans l'effectif de la main-d'œuvre.

Les principales formes de l'activité économique sont des fabriques de pâte de bois et de papier, de vêtements et de rayonne. La ville de Cornwall est très industrialisée et possède une industrie de pâte de bois et de papier, des tissages et une industrie chimique. Alexandria et Chesterville sont d'autres centres industriels de la région. L'agriculture mixte y revêt aussi une importance considérable. Les emplois industriels sont stables, mais les transports fluviaux, l'industrie touristique et l'industrie du bâtiment y produisent du chômage saisonnier.

Des voies ferrées du Pacifique-Canadien et du Canadien-National desservent la région de Cornwall, qui a aussi des services aériens. Cornwall est port d'entrée au Canada et est aussi le siège de l'administration de la Voie maritime du Saint-Laurent. Cornwall projette de se doter d'un port à eau profonde pour activer ses industries. Les grands navires de la Voie maritime y feront escale.

24476-4—10

2. *Excédents de main-d'œuvre disponsibles, par groupe d'occupations et par sexe, 1953-1959*

Au cours des années de 1953 à 1959, voici quelles ont été les moyennes annuelles des inscriptions mensuelles dans les six grands centres industriels à excédents de main-d'œuvre qui viennent d'être décrits: Corner Brook, 2,900 ou 15.6 p. 100 des travailleurs rémunérés; New Glasgow, 2,500 ou 14.6 p. 100; Shawinigan, 3,400 ou 14.7 p. 100; Lac Saint-Jean, 7,800 ou 14.7 p. 100; Rouyn-Val d'Or, 3,800 ou 11.7 p. 100 et Cornwall, 2,400 ou 11.9 p. 100.

Le tableau XXVA donne, pour ces cinq années, les moyennes des inscriptions mensuelles, par groupe d'occupations et par sexe, dans chacun de ces six grands centres industriels à excédents de main-d'œuvre pour les mois d'été (mai-octobre) en 1953, 1955, 1957, 1958 et 1959.

TABLEAU XXVA

CORNER BROOK, NEW GLASGOW, SHAWINIGAN, LAC SAINT-JEAN, ROUYN-VAL-D'OR, CORNWALL

Moyennes mensuelles des inscriptions pendant cinq ans, par occupation et par sexe, pendant les mois d'été en 1953, 1955, 1957, 1958 et 1959

Groupes d'occupations	Corner Brook						New Glasgow						Shawinigan					
	H	%	F	%	T	%	H	%	F	%	T	%	H	%	F	%	T	%
Professionnels, semi-professionnels, dirigeants	9	0.5	.....	.....	9	0.5	13	0.9	2	0.8	15	0.9	21	1.2	4	0.6	25	1.0
Commis aux écritures et occupations connexes	39	2.3	41	27.3	80	4.3	54	3.9	82	31.3	136	8.2	64	3.5	151	22.9	215	8.9
Vendeurs et occupations connexes	11	0.6	48	32.0	59	3.2	28	2.0	80	30.5	108	6.5	34	1.9	104	15.8	138	5.7
Services	83	4.9	37	24.7	120	6.5	82	5.9	57	21.8	139	8.4	134	7.6	65	9.9	199	8.2
Agriculture, pêche et industrie forestière	134	7.8	10	6.7	144	7.8	12	0.9	.....	.....	12	0.7	5	0.3	.....	.....	5	0.2
Marins	25	1.5	.....	.....	25	1.3	3	0.2	.....	.....	3	0.2	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Produits alimentaires et tabac	1	0.1	.....	.....	1	0.1	2	0.1	1	0.4	3	0.2	6	0.3	.....	.....	6	0.2
Textiles	.....	.....	1	0.7	1	0.1	.....	.....	3	1.1	3	0.2	33	1.9	194	29.4	227	9.4
Bois et produits de bois	388	22.8	.....	.....	388	20.8	47	3.4	.....	.....	47	2.8	115	6.5	.....	.....	115	4.8
Pâte de bois, papier et produits de papier	1	0.1	.....	.....	1	0.1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	27	1.0	.....	.....	17	0.7
Imprimerie, périodiques, produits chimiques, pétrole, charbon, caoutchouc et cuir	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	0.1	1	0.4	3	0.2	49	2.8	46	7.0	95	3.9
Produits de pierre, de glaise et de verre	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	0.1	.....	.....	1	0.1	4	0.2	.....	.....	4	0.2
Métallurgie	12	0.7	.....	.....	12	0.6	190	13.6	.....	.....	190	11.5	62	3.5	.....	.....	62	2.6
Industries de l'électricité	4	0.2	.....	.....	4	0.2	12	0.9	.....	.....	12	0.7	19	1.1	.....	.....	19	0.8
Industries manufacturières	.....	.....	.....	.....	.....	.....	12	0.9	.....	.....	12	0.7	3	0.2	.....	.....	3	0.1
Mines	2	0.1	.....	.....	2	0.1	56	4.0	.....	.....	56	3.3	7	0.4	.....	.....	7	0.3
Bâtiment	132	7.8	.....	.....	132	7.1	102	7.3	.....	.....	102	6.1	209	11.9	.....	.....	209	8.7
Transports (sauf les marins)	103	6.0	.....	.....	103	5.6	106	7.6	.....	.....	106	6.4	163	9.3	.....	.....	163	6.7
Communications et services publics	5	0.3	.....	.....	5	0.3	6	0.4	.....	.....	6	0.4	9	0.5	.....	.....	9	0.4
Commerce et services	5	0.3	2	1.3	7	0.4	11	0.8	3	1.1	14	0.8	22	1.3	16	2.4	38	1.6
Divers	77	4.5	.....	.....	77	4.1	105	7.4	2	0.8	107	6.5	234	13.4	4	0.6	2.38	9.9
Total, spécialisés et semi-spécialisés	1,031	50.5	139	92.7	1,170	63.1	844	60.4	231	88.2	1,075	64.8	1,210	68.9	584	88.6	1,794	74.3
Produits alimentaires et tabac	76	4.5	7	4.7	83	4.5	10	0.7	16	6.1	26	1.6	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Textiles	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	21	1.2	40	6.1	61	2.5
Bois et produits de bois	198	11.7	.....	.....	198	10.7	38	2.7	.....	.....	38	2.3	109	6.2	1	0.2	110	4.6
Produits chimiques, pétroliers et houillers	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Pâte de bois, papier et produits de papier	53	3.1	.....	.....	53	2.9	.....	.....	.....	.....	.....	.....	36	2.1	2	0.3	38	1.6
Produits de pierre, de glaise et de verre	3	0.2	.....	.....	3	0.2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Métallurgie	.....	.....	.....	.....	.....	.....	98	7.0	.....	.....	98	5.9	50	2.8	.....	.....	50	2.1
Fabrication de matériel de transport	.....	.....	.....	.....	.....	.....	55	3.9	.....	.....	55	3.3	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Mines	.....	.....	.....	.....	.....	.....	39	2.8	.....	.....	39	2.4	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Bâtiment	193	11.3	.....	.....	193	10.4	223	16.1	.....	.....	223	13.4	187	10.7	.....	.....	187	7.7
Débardeurs	2	0.1	.....	.....	2	0.1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Autres travailleurs non spécialisés	147	8.6	4	2.6	151	8.1	90	6.4	15	5.7	105	6.3	143	8.1	32	4.8	175	7.2
Total des non spécialisés	672	39.5	11	7.3	683	36.9	553	39.6	31	11.8	584	35.2	546	31.2	75	11.4	621	25.7
Grand total, spécialisés, semi-spécialisés et non spécialisés	1,703	100.0	150	100.0	1,853	100.0	1,397	100.0	262	100.0	1,659	100.0	1,756	100.0	659	100.0	2,415	100.0
Proportion du total des inscrits du sexe féminin en pourcentage du total de la moyenne mensuelle des inscriptions			8.1						15.8						27.3			

TABLEAU XXVA (suite)

Groupes d'occupations	Lac Saint-Jean						Rouyn-Val-d'Or						Cornwall					
	H	%	F	%	T	%	H	%	F	%	T	%	H	%	F	%	T	%
Professionnels, semi-professionnels, dirigeants	44	1.0	13	1.5	57	1.1	20	0.8	7	1.5	27	0.9	19	1.4	4	0.8	23	1.2
Commis aux écritures et occupations connexes	200	4.4	289	33.3	489	9.0	81	3.1	154	32.2	235	7.5	49	3.7	139	25.9	188	10.2
Vendeurs et occupations connexes	107	2.4	241	27.8	348	6.4	37	1.4	91	19.0	128	4.1	25	1.9	73	13.6	98	5.3
Services	301	6.6	251	29.0	552	10.1	181	6.9	196	40.8	377	12.1	131	10.0	70	13.0	201	10.9
Agriculture, pêche et industrie forestière	21	0.5	.....	.....	21	0.4	12	0.5	1	0.2	13	0.4	6	0.5	.....	.....	6	0.3
Marins	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	0.2	.....	.....	2	0.1
Produits alimentaires et tabac	20	0.4	4	0.5	24	0.4	7	0.3	1	0.2	8	0.3	3	0.2	.....	.....	3	0.2
Textiles	2	.....	21	2.4	23	0.4	1	.....	7	1.5	8	0.3	19	1.4	106	19.9	125	6.8
Bois et produits de bois	537	11.8	.....	.....	537	9.9	588	22.3	.....	.....	588	18.9	6	0.5	.....	.....	6	0.3
Pâte de bois, papier et produits de papier	3	0.1	.....	.....	3	0.1	2	0.1	.....	.....	2	0.1	1	0.1	10	1.9	11	0.6
Imprimerie, périodiques, produits chimiques, pétrole, charbon, caoutchouc et cuir	10	0.2	3	0.3	13	0.2	5	0.2	2	0.4	7	0.2	12	0.9	3	0.6	15	0.8
Produits de pierre, de glaise et de verre	4	0.1	.....	.....	4	0.1	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Métallurgie	127	2.8	1	0.1	128	2.4	48	1.8	.....	.....	48	1.5	40	3.0	.....	.....	40	2.2
Industries de l'électricité	29	0.6	1	0.1	30	0.6	7	0.3	.....	.....	7	0.2	15	1.1	4	0.8	19	1.0
Industries manufacturières	3	0.1	.....	.....	3	0.1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	0.1	.....	.....	3	0.2
Mines	9	0.2	.....	.....	9	0.2	97	3.7	.....	.....	97	3.1	2	0.2	.....	.....	2	0.1
Bâtiment	485	10.7	.....	.....	485	9.0	235	8.9	.....	.....	235	7.6	195	14.8	.....	.....	195	10.5
Transports (sauf les marins)	496	10.9	.....	.....	496	9.2	349	13.2	.....	.....	349	11.2	109	8.3	.....	.....	109	5.9
Communications et services publics	24	0.5	.....	.....	24	0.4	7	0.3	.....	.....	7	0.2	5	0.4	.....	.....	5	0.3
Commerce et services	40	0.9	15	1.7	55	1.0	16	0.6	13	2.7	29	0.9	18	1.4	11	2.1	29	1.6
Divers	499	10.9	3	0.3	502	9.2	382	14.4	1	0.2	383	12.4	122	9.3	2	0.4	124	6.6
Total, spécialisés et semi-spécialisés	2,961	65.1	842	97.0	3,803	70.2	2,076	78.8	473	98.7	2,549	81.9	782	59.5	422	79.0	1,204	65.1
Produits alimentaires et tabac	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Textiles	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	77	5.9	82	15.4	159	8.6
Bois et produits de bois	405	8.9	.....	.....	405	7.5	191	7.3	1	0.2	192	6.2	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Produits chimiques, pétroliers et houillers	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	42	3.2	14	2.6	56	3.0
Pâte de bois, papier et produits de papier	45	1.0	.....	.....	45	0.8	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Produits de pierre, de glaise et de verre	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Métallurgie	150	3.3	1	0.1	151	2.8	10	0.4	.....	.....	10	0.3	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Fabrication de matériel de transport	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Mines	.....	.....	.....	.....	.....	.....	56	2.1	.....	.....	56	1.8	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Bâtiment	725	15.9	.....	.....	725	13.3	206	7.8	.....	.....	206	6.6	342	25.9	.....	.....	342	18.5
Débardeurs	4	0.1	.....	.....	4	0.1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Autres travailleurs non spécialisés	260	5.7	25	2.9	285	5.3	95	3.6	5	1.1	100	3.2	72	5.5	16	3.0	88	4.8
Total des non spécialisés	1,589	34.9	26	3.0	1,615	29.8	558	21.2	6	1.3	564	18.1	533	40.5	112	21.0	645	34.9
Grand total, spécialisés, semi-spécialisés et non spécialisés	4,550	100.0	868	100.0	5,418	100.0	2,634	100.0	479	100.0	3,123	100.0	1,315	100.0	534	100.0	1,849	100.0
Proportion du total des inscrits du sexe féminin en pourcentage du total de la moyenne mensuelle des inscriptions				16.0						15.8						28.9		

Les moyennes quinquennales des inscriptions féminines mensuelles pendant les mois de l'été constituent les proportions suivantes du total des inscriptions mensuelles: Corner Brook, 8.1 p. 100; New Glasgow, 15.8 p. 100; Shawinigan, 27.3 p. 100; Lac Saint-Jean, 16 p. 100; Rouyn-Val-d'Or, 15.4 p. 100 et Cornwall, 28.9 p. 100. Le manque de diversification industrielle dans le secteur Corner Brook du marché de la main-d'œuvre explique la carence d'emplois pour les femmes dans cette région.

Les groupes d'occupations spécialisées et semi-spécialisées comptent pour 63.1 p. 100 dans le total des inscriptions mensuelles dans le secteur Corner Brook du marché de la main-d'œuvre. Les proportions correspondantes pour les autres grands centres industriels à excédents de main-d'œuvre qui nous occupent sont: New Glasgow, 64.8 p. 100; Shawinigan, 74.3 p. 100; Lac Saint-Jean, 70.2 p. 100; Rouyn-Val-d'Or, 81.9 p. 100 et Cornwall, 65.1 p. 100. Dans tous les secteurs du marché de la main-d'œuvre examinés ici, les proportions d'inscriptions de main-d'œuvre non spécialisée sont plus élevées dans le cas des hommes que dans le cas des femmes. Dans le secteur de Corner Brook, sur 1,703 travailleurs du sexe masculin, 39.5 p. 100 étaient donnés comme non spécialisés, tandis qu'il n'y avait que 7.3 p. 100 de non spécialisées parmi les femmes inscrites. Voici les données correspondantes pour les autres secteurs qui nous occupent: New Glasgow, 1,397 hommes et 39.6 p. 100 (les femmes, 11.8 p. 100); Shawinigan, 1,756 hommes et 31.1 p. 100 (les femmes, 11.4 p. 100); Lac Saint-Jean, 4,550 hommes et 34.9 p. 100 (les femmes 3 p. 100); Rouyn-Val-d'Or, 2,634 hommes et 21.2 p. 100 (les femmes, 1.3 p. 100); et Cornwall, 1,315 hommes et 40.5 p. 100 (les femmes, 21 p. 100). Environ le tiers de tous les travailleurs du sexe masculin inscrits aux bureaux locaux du Service national de placement pendant les mois d'été appartenait aux groupes de travailleurs non spécialisés. Cette constatation met en relief le besoin d'enseigner des métiers à ceux qui forment les excédents de main-d'œuvre dans les secteurs à l'étude, ou de les orienter vers des métiers différents.

Dans le secteur Corner Brook du marché de la main-d'œuvre, la plus forte concentration d'inscriptions parmi les hommes se trouvait dans les groupes suivants d'occupations: bois et produits de bois, 586 personnes ou 34.5 p. 100; pêche et industrie forestière, 134 ou 7.8 p. 100; transport, 128 ou 7.5 p. 100. Dans le secteur de New Glasgow, voici quel était l'ordre correspondant des groupes d'occupations; métallurgie, 343 ou 24.5 p. 100; bâtiment, 325 ou 23.4 p. 100; transports, 109 ou 7.8 p. 100; mines, 95 ou 6.8 p. 100; bois et produits de bois, 85 ou 6.1 p. 100, et services, 82 ou 5.9 p. 100. Dans les autres secteurs qui nous occupent, voici quels groupes d'occupations avaient le plus d'inscriptions: Shawinigan: bâtiment, 396 personnes ou 22.6 p. 100; bois et produits de bois, 224 ou 12.7 p. 100; transports, 163 ou 6.3 p. 100; Lac Saint-Jean, bâtiment, 1,210 ou 26.2 p. 100; bois et produits de bois, 942 ou 20.7 p. 100; transports, 496 ou 10.9 p. 100; services, 301 ou 6.6 p. 100 et métallurgie, 277 ou 6.1 p. 100; Rouyn-Val-d'Or: bois et produits de bois, 779 personnes ou 29.6 p. 100; bâtiment, 441 ou 16.7 p. 100; transports, 349 ou 13.2 p. 100; services, 181 ou 6.9 p. 100, et mines, 153 ou 5.8 p. 100; Cornwall: bâtiment, 537 ou 40.7 p. 100; services, 131 ou 10 p. 100; transports, 111 ou 8.5 p. 100; textiles, 96 ou 7.3 p. 100 et employés de bureau, 49 ou 3.7 p. 100.

Il ressort de l'analyse statistique ci-dessus que les principaux groupes d'occupations où les travailleurs du sexe masculin étaient inscrits en plus grand nombre étaient le bâtiment, le bois et les produits de bois, les transports, la métallurgie, les services, les houillères et les textiles.

Dans le secteur Corner Brook du marché de la main-d'œuvre, la plus forte concentration d'inscriptions féminines se trouvait dans les groupes suivants d'occupations: ventes, etc., 32 p. 100 du total des inscriptions féminines mensuelles; travail de bureau, etc., 27.3 p. 100 et services, 23.7 p. 100. Dans les

autres grands centres industriels à excédents de main-d'œuvre qui nous occupent, voici quelles étaient les proportions correspondantes: New Glasgow, travail de bureau, etc., 31.3 p. 100; vente, etc., 30.5 p. 100; services, 21.8 p. 100; produits alimentaires et tabac, 61.1 p. 100; Shawinigan: textiles, 35.5 p. 100; travail de bureau, etc., 22.9 p. 100; vente, etc., 15. 8 p. 100; services, 9.9 p. 100; imprimerie, périodiques, produits chimiques, pétroliers et houillers et produits de cuir, 7 p. 100; Lac Saint-Jean: travail de bureau, etc., 33.3 p. 100; services, 29 p. 100; vente, etc., 27.8 p. 100 et texitles, 2.4 p. 100; Rouyn-Val-d'Or: services 40.8 p. 100; travail de bureau, etc., 32.2 p. 100 et vente, etc., 19 p. 100; Cornwall: textiles, 35.3 p. 100; travail de bureau, etc., 25.9 p. 100; vente, etc., 13.6 p. 100 et services, 13 p. 100.

On voit que c'est dans la vente, le travail de bureau et les services que se trouvaient surtout concentrées les inscriptions féminines. Dans les régions de Shawinigan et de Cornwall, où il y a des industries textiles, c'est dans ces industries qu'il y avait le plus d'inscriptions féminines.

La moyenne quinquennale des inscriptions mensuelles pendant les mois d'hiver (novembre-avril) en 1952-1953, 1955-1956, 1956-1957, 1957-1958 et 1958-1959 dans le secteur Corner Brook du marché excédentaire de la main-d'œuvre s'établit à 4,245, ce qui est 2,392 de plus que la moyenne quinquennale des inscriptions mensuelles pendant les mois d'été (mai-octobre) en 1953, 1955, 1957, 1958 et 1959. Cette augmentation s'est principalement produite dans les groupes suivants d'occupations: bâtiment, pêche, bois et produits de bois, transports, produits alimentaires et tabac. Dans la région de New Glasgow, les inscriptions mensuelles en hiver ont atteint 3,360, une augmentation de 1,701 personnes (bâtiment, transports, services, bois et produits de bois, produits alimentaires et tabac). Dans le secteur Shawinigan du marché de la main-d'œuvre, il y a eu 4,576 inscriptions mensuelles en hiver, une augmentation de 2,161 (bâtiment, bois et produits de bois, transports et services). La région du Lac Saint-Jean a eu 10,755 inscriptions mensuelles en hiver, une augmentation de 5,337 sur les mois d'été (bâtiment, bois et produits de bois, transports, métallurgie, vente). Le secteur Rouyn-Val-d'Or du marché de la main-d'œuvre a eu 4,678 inscriptions mensuelles en hiver, une augmentation de 1,565 sur les mois d'été (bâtiment, bois et produits de bois, transports et services). Enfin, dans le secteur de Cornwall, il y a eu 3,079 inscriptions par mois d'hiver, une augmentation de 1,230 sur la moyenne mensuelle d'été (bâtiment, transports et services.)

Certains des grands secteurs industriels où il y a des excédents de main-d'œuvre sont manifestement exposés à des périodes saisonnières de chômage prolongé, étant donné qu'y prédominent des industries et des occupations saisonnières comme l'industrie forestière, les services, le bâtiment et les transports, ce qui explique aussi le chômage chronique dont souffrent également ces régions en été.

Un sommaire détaillé des inscriptions pendant les mois d'hiver, par occupation et par sexe, pour les grands centres industriels à excédents de main-d'œuvre dont il vient d'être question est donné à l'Appendice 4A.

3. *Répartition par groupes d'âges des postulants non placés, 1955-1959*

Le tableau XXVB donne la répartition entre groupes d'âges des postulants non placés au cours des mois d'été dans chacun de ces six secteurs à excédents de main-d'œuvre.

TABLEAU XXVB

CORNER BROOK, NEW GLASGOW, SHAWINIGAN, LAC SAINT-JEAN, ROUYN-VAL-D'OR, CORNWALL

Moyennes trimestrielles de la répartition entre groupes d'âges des postulants non placés, 2e et 3e trimestres, 1955–1959

Groupes d'âge	Trimestres	Corner Brook				New-Glasgow				Shawinigan			
		Hommes	Proportion du total de la moyenne trimestrielle	Femmes	Proportion du total de la moyenne trimestrielle	Hommes	Proportion du total de la moyenne trimestrielle	Femmes	Proportion du total de la moyenne trimestrielle	Hommes	Proportion du total de la moyenne trimestrielle	Femmes	Proportion du total de la moyenne trimestrielle
			%		%		%		%		%		%
Moins de 20	II	399	7.5	73	31.5	218	6.8	84	21.4	509	12.2	263	26.8
	III	94	7.5	60	36.8	113	9.1	71	28.2	213	14.9	197	30.4
20–44	II	3,680	68.9	134	57.7	1,830	56.7	245	62.4	2,679	64.4	663	67.4
	III	873	69.4	88	54.0	654	52.7	150	892	59.5	62.4	421	65.1
45–64	II	1,140	21.3	23	9.9	972	30.1	58	14.7	800	19.2	55	5.6
	III	248	19.7	14	8.6	384	30.9	28	11.1	248	17.3	28	4.3
65 et plus	II	121	2.3	2	0.9	207	6.4	6	1.5	175	4.2	2	0.2
	III	43	3.4	1	0.6	90	7.3	3	1.2	77	5.4	1	0.2
Moyennes trimestrielles globales	II	5,340		232		3,226		393		4,163		983	
	III	1,258		163		1,240		252		1,430		647	

TABLEAU XXVB (suite)

Groupes d'âge	Trimestres	Lac Saint-Jean				Rouyn-Val-d'Or				Cornwall			
		Hommes	Proportion du total de la moyenne trimestrielle	Femmes	Proportion du total de la moyenne trimestrielle	Hommes	Proportion du total de la moyenne trimestrielle	Femmes	Proportion du total de la moyenne trimestrielle	Hommes	Proportion du total de la moyenne trimestrielle	Femmes	Proportion du total de la moyenne trimestrielle
			%		%		%		%		%		%
Moins de 20	II	1,857	14.4	326	29.4	871	12.2	150	22.3	307	12.9	163	24.2
	III	655	18.6	317	36.4	264	12.6	121	26.4	162	12.6	120	22.9
20–44	II	8,758	67.7	718	64.7	4,641	65.4	447	66.6	1,305	55.0	443	65.8
	III	2,257	64.2	518	59.6	1,365	65.1	293	63.8	707	55.0	342	65.4
45–64	II	1,946	15.0	63	5.6	1,479	20.8	74	11.0	581	24.5	62	9.2
	III	481	13.7	33	3.8	416	19.8	44	9.6	308	24.0	56	10.7
65 et plus	II	373	2.9	3	0.3	125	1.8	1	0.1	179	7.6	5	0.8
	III	124	3.5	2	0.2	53	2.5	1	0.2	109	8.4	5	1.0
Moyennes trimestrielles globales	II	12,934		1,110		7,116		672		2,372		673	
	III	3,517		870		2,098		459		1,286		523	

Le tableau qui précède montre que durant les mois d'été de 1955-1959, le marché du travail de Corner Brook comptait, dans le groupe d'âge de 45-64 environ le cinquième de ses chercheurs d'emploi non placés. A New-Glasgow la proportion correspondante s'établissait au tiers, à Shawinigan au cinquième, au Lac Saint-Jean au sixième, à Rouyn-Val-d'Or au cinquième et à Cornwall au quart. Ces proportions font ressortir la nécessité de disposer, dans des régions à excédents de main-d'œuvre, de moyens considérables de donner une nouvelle formation aux hommes de 45 ans et plus. Dans le cas des femmes à la recherche d'un emploi, qui appartiennent au même groupe d'âge, les proportions correspondantes étaient beaucoup moins élevées dans les six grandes régions de main-d'œuvre excédentaire. Elles étaient cependant un peu plus fortes à Corner Brook, New-Glasgow, Rouyn-Val-d'Or et Cornwall.

Dans chacun des six marchés du travail faisant l'objet de la présente étude, près du huitième de l'ensemble des chercheurs d'emploi non placés étaient des moins de 20 ans. A Corner Brook et à New-Glasgow la proportion correspondante était un peu moins élevée tandis qu'elle l'était un peu plus au Lac Saint-Jean. Devant le nombre absolu de jeunes gens inscrits et probablement à la recherche d'un emploi, il est manifeste que des facilités de formation leur sont nécessaires. Chez les femmes du même groupe d'âge, la proportion des chercheuses d'emploi non placées est plus élevée et varie depuis le quart à New Glasgow et à Rouyn-Val-d'Or jusqu'au tiers dans les quatre autres régions. Les nombres absolus sont relativement élevés au Lac Saint-Jean de même que dans le secteur de Shawinigan. Sans doute faudrait-il doter ces deux régions de marché du travail d'installations de formation à l'intention des jeunes femmes.

L'appendice 4B contient une analyse plus fouillée de répartition selon l'âge des chercheurs d'emploi non placés dans chacune des six grandes régions de marché du travail où la main-d'œuvre industrielle est excédentaire.

4. *Durée du chômage, 1955-1959*

Le tableau qui suit donne, pour les grandes régions de main-d'œuvre industrielle excédentaire, la durée du chômage des réclamants ayant une fiche le chômage dans les dossiers actifs durant les mois d'été de 1955 à 1959:

TABLEAU XXVC

CORNER BROOK, NEW-GLASGOW, SHAWINIGAN, LAC SAINT-JEAN, ROUYN-VAL-D'OR, CORNWALL

Durée du chômage des réclamants ayant fiche de chômage dans les classeurs en activité, moyennes des mois d'été (mai-octobre) de 1955 à 1959

Moyennes mensuelles		Corner Brook	New-Glasgow	Shawinigan	Lac Saint-Jean	Rouyn-Val-d'Or	Cornwall
Nombre de tous les réclamants	H	1,416	1,206	1,490	3,364	2,189	899
	F	116	184	543	640	363	420
Durée (en semaines) du chômage de tous les réclamants	H	10.9	10.3	9.2	8.6	9.3	9.3
	F	12.0	12.2	11.2	10.8	11.3	10.8
Nombre de réclamants ayant 13 semaines et plus	H	544	389	458	994	673	284
	F	49	77	208	233	139	155
Durée du chômage (en semaines) des réclamants ayant 13 semaines et plus	H	21.7	23.0	21.4	21.0	20.5	22.7
	F	22.6	22.8	22.2	21.7	21.9	22.3
Total des semaines accumulées par les réclamants ayant 13 semaines et plus, exprimé en pourcentage de la moyenne mensuelle du total de semaines de tous les réclamants	H	67.7	67.8	63.1	59.3	60.3	67.1
	F	74.1	74.8	71.9	69.3	70.1	72.0

Au cours des mois d'été de 1955 à 1959, la durée mensuelle moyenne du chômage des postulants du sexe masculin dans les classeurs en activité a varié de 9.2 semaines dans la région de Shawinigan à 10.9 semaines dans la région de Corner Brook. Dans le cas des postulants du sexe féminin, la durée mensuelle moyenne a été un peu plus élevée que celle des postulants du sexe masculin dans tous les secteurs du marché de la main-d'œuvre analysés ici, variant de 10.8 semaines dans le Lac Saint-Jean et Cornwall à 12.2 semaines dans New-Glasgow.

Dans presque tous ces six secteurs du marché de la main-d'œuvre, environ le tiers de tous les postulants du sexe masculin ont eu une fiche de chômage dans les classeurs en activité pendant 13 semaines et plus. La durée mensuelle moyenne de ce groupe de postulants a varié de 20.5 semaines dans Rouyn-Val-d'Or à 23 semaines dans New-Glasgow. Un peu moins du tiers de tous les postulants du sexe féminin ont eu une fiche de chômage dans les classeurs en activité pendant 13 semaines et plus dans tous les six secteurs examinés ici. La durée mensuelle moyenne de ce groupe féminin a varié de 21.7 semaines dans le Lac Saint-Jean à 22.8 semaines dans New-Glasgow.

Pour les cinq années, la moyenne mensuelle du total de semaines accumulé par les postulants du sexe masculin comptant 13 semaines et plus, exprimée en pourcentage de la moyenne mensuelle du total de semaines de tous les postulants masculins, a varié de 59.3 p. 100 dans le Lac Saint-Jean à 67.8 p. 100 dans New-Glasgow. Les proportions correspondantes dans le cas des femmes ont varié de 69.3 p. 100 dans le Lac Saint-Jean à 74.8 p. 100 dans New-Glasgow. Ces fortes proportions montrent la gravité du chômage prolongé qui sévit pendant les mois d'été dans les secteurs du marché de la main-d'œuvre analysés ici.

L'Appendice 4C donne un sommaire statistique de la durée du chômage des postulants ayant eu une fiche de chômage dans les classeurs en activité au cours des mois d'hiver dans ces grands centres industriels ayant des excédents de main-d'œuvre.

D. GRANDES RÉGIONS AGRICOLES: *Thetford-Mégantic-Saint-Georges et Rivière-du-Loup*

Dans le groupe des grands secteurs agricoles du marché de la main-d'œuvre, deux seulement—Thetford-Mégantic-Saint-Georges et Rivière-du-Loup—ont été choisis comme secteurs excédentaires du marché de la main-d'œuvre. Les deux sont situés dans la province de Québec. Voici une analyse de ces deux secteurs semblable aux autres analyses faites précédemment.

1. *Description économique*

Thetford Mines-Mégantic-Saint-Georges

Ce grand secteur agricole du marché de la main-d'œuvre est desservi par trois bureaux du Service national de placement. Cette région est située dans le sud-est de la province de Québec. Elle est bordée au sud-est par l'État du Maine, à l'ouest par les régions de Sherbrooke, Asbestos et Victoriaville et, au nord, par les régions de Lévis et de Montmagny. En 1956, cette région avait une population d'environ 150,000, dont 55,000 ou 37 p. 100 dans l'effectif de la main-d'œuvre.

Les principales industries fournissant des emplois dans la région de Mégantic sont: produits de bois, produits de contreplaqué, scieries, textiles et carrières. Dans la région de Saint-Georges: coupe et transport du bois, produits de bois, tissages, fabrication de vêtements et de chaussures, imprimeries.

Et dans la région de Thetford, les principales occupations comprennent l'extraction de l'amiante, les produits de bois, la coupe et le transport du bois et des forges. Environ la moitié des travailleurs de Thetford et des environs (Black Lake, Vimy Ridge et East Broughton) se livrent à l'extraction ou à la transformation de l'amiante. L'agriculture mixte prédomine dans la région de Mégantic. Les industries de la betterave à sucre et du sirop d'érable se trouvent dans les régions de Thetford et de Saint-Georges. L'industrie touristique a une assez grande importance à cause de la proximité des États-Unis.

Les emplois industriels dans la région de Thetford sont assez stables au cours de l'année, bien qu'il y ait du chômage saisonnier dans l'industrie minière. Dans la région de Saint-Georges, les emplois reliés à la coupe et au transport du bois sont saisonniers, mais les emplois industriels sont assez stables. Il en est de même dans la région de Mégantic, où le chômage saisonnier sévit dans le bâtiment, l'agriculture et l'extraction du marbre, mais les emplois industriels sont assez stables.

La région de Thetford, Mégantic et Saint-Georges a un bon service ferroviaire fourni par le Pacifique-Canadien.

RIVIÈRE-DU-LOUP

Ce secteur du marché de la main-d'œuvre est situé sur la rive droite du fleuve Saint-Laurent. La ville de Québec est à une cinquantaine de milles à l'ouest de cette région. En 1956, la population était d'environ 95,000, dont environ 30,000 ou 31 p. 100 dans l'effectif de la main-d'œuvre.

Les principales occupations de la région sont l'agriculture, la coupe, le transport et le sciage du bois et l'extraction de la tourbe. Les agriculteurs se spécialisent surtout dans l'industrie laitière et l'aviculture. L'industrie maraîchère y est également importante, le gros des produits agricoles étant expédié à Québec. L'industrie touristique aussi y est importante. La plupart des industries du secteur de ce secteur du marché de la main-d'œuvre subissent de fortes fluctuations saisonnières.

Seule la ligne Montréal-Halifax du Canadien-National dessert cette région. Un traversier fait la liaison entre Rivière-du-Loup et Saint-Siméon, sur la rive gauche du fleuve Saint-Laurent.

2. *Excédent de main-d'œuvre disponible, par groupe d'occupations et par sexe, 1953-1959*

Le tableau XXVIA donne les moyennes quinquennales des inscriptions mensuelles, par groupe d'occupations et par sexe, au cours des mois d'été en 1953, 1955, 1957, 1958 et 1959:

TABLEAU XXVIA

THETFORD-MINES-MÉGANTIC-SAINT-GEORGES et RIVIÈRE-DU-LOUP

Moyennes quinquennales des inscriptions mensuelles, par groupe d'occupations et par sexe, mois d'été en 1953, 1955, 1957, 1958 et 1959

Groupes d'occupations	Thetford-Mines–Mégantic–St-Georges						Rivière-du-Loup					
	H	%	F	%	T	%	H	%	F	%	T	%
Professionnels, semi-professionnels et dirigeants	8	0.4	3	0.4	11	0.4	5	0.4	2	1.0	7	0.5
Commis et occupations connexes	57	2.9	114	16.6	171	6.4	30	2.4	57	29.5	87	6.1
Vente et occupations connexes	32	1.6	90	13.1	122	4.6	14	1.1	29	14.9	43	3.0
Services	117	5.9	108	15.8	225	8.5	70	5.7	60	31.0	130	9.1
Agriculture, pêche, forêts	48	2.4	—	—	48	1.8	20	1.6	—	—	20	1.4
Marins	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Produits alimentaires et tabac	11	0.6	3	0.4	14	0.5	5	0.4	—	—	5	0.4
Tissages	22	1.1	195	28.3	217	8.2	4	0.3	26	13.4	30	2.1
Bois et produits de bois	386	19.6	2	0.2	388	14.6	402	32.6	—	—	402	28.0
Pâte de bois, papier et produits de papier	1	0.1	—	—	1	—	6	0.5	—	—	6	0.5
Imprimeries, périodiques, produits chimiques, pétroliers, houillers, produits de caoutchouc et de cuir	36	1.8	53	7.8	89	3.3	3	0.2	2	1.0	5	0.4
Produits de pierre, glaise et verre	12	0.6	3	0.4	15	0.6	—	—	—	—	—	—
Métallurgie	40	2.0	—	—	40	1.5	21	1.7	1	0.5	22	1.5
Industries de l'électricité	11	0.6	1	0.1	12	0.5	4	0.3	—	—	4	0.3
Industries manufacturières	2	0.1	—	—	2	0.1	1	0.1	1	0.5	2	0.1
Mines	5	0.3	—	—	5	0.2	1	0.1	—	—	1	0.1
Bâtiment	144	7.3	—		144	5.4	78	6.3	—	—	78	5.5
Transports (sauf les marins)	203	10.3	—	—	203	7.6	111	9.0	—	—	111	7.8
Communications et services publics	3	0.2	—	—	3	0.1	4	0.3	—	—	4	0.3
Métiers et services	23	1.1	12	1.7	35	1.3	7	0.6	2	1.0	9	0.6
Divers	208	10.6	5	0.7	213	8.0	92	7.5	1	0.5	93	6.4
Total, spécialisés et semi-spécialisés	1,369	69.5	589	85.4	1,958	73.6	878	71.1	181	93.3	1,059	74.1
Produits alimentaires et tabac	12	0.6	16	2.3	28	1.1	—	—	—	—	—	—
Bois et produits de bois	187	9.5	15	2.2	202	7.6	185	15.0	1	0.5	186	13.0
Produits de pierre, glaise et verre	38	1.9	2	0.2	40	1.5	—	—	—	—	—	—
Mines	22	1.1	—	—	22	0.8	—	—	—	—	—	—
Bâtiment	204	10.4	—	—	204	7.6	60	4.9	—	—	60	4.2
Transports, communications et services publics	39	2.0	—	—	39	1.5	56	4.5	—	—	56	3.9
Autres travailleurs non spécialisés	99	4.0	68	9.9	167	6.3	56	4.5	12	6.2	68	4.8
Total, non spécialisés	601	30.5	101	14.6	702	26.4	357	28.9	13	6.7	370	25.9
Grand total, spécialisés, semi-spécialisés et non spécialisés	1,970	100.0	690	100.0	2,660	100.0	1,235	100.0	194	100.0	1,429	100.0
Total des inscriptions féminines exprimé en pourcentage de la moyenne mensuelle totale des inscriptions			25.9						13.6			

Pour ces cinq années, la moyenne mensuelle des inscriptions féminines pendant les mois d'été a été de 25.9 p. 100 du total des inscriptions mensuelles dans le secteur de Thetford, Mégantic et Saint-Georges, et de 13.6 p. 100 seulement dans le secteur de Rivière-du-Loup. Les inscriptions des groupes d'occupations spécialisées et semi-spécialisées formaient 73.6 p. 100 du total des inscriptions mensuelles dans le premier secteur et 74.1 p. 100 dans le second. Sur 1,970 inscrits du sexe masculin dans le secteur de Thetford, Mégantic et Saint-Georges, il y avait 30.5 p. 100 de non spécialisés. La proportion correspondante pour Rivière-du-Loup était 28.9 p. 100. La proportion de main-d'œuvre féminine non spécialisée était de 14.6 p. 100 dans le premier secteur et de 6.7 p. 100 dans le second.

Dans le secteur de Thetford, Mégantic et Saint-Georges, la plus forte concentration d'inscriptions masculines se trouvait dans les groupes suivants d'occupations: bois et produits de bois, 573 travailleurs ou 29.1 p. 100 du total mensuel d'inscriptions masculines; bâtiment, 348 ou 17.7 p. 100; transports, 203 ou 10.3 p. 100, et services, 117 ou 5.9 p. 100. Dans le secteur de Rivière-du-Loup, les groupes correspondants d'occupations se rangeaient dans l'ordre suivant: bois et produits de bois, 587 personnes ou 47.6 p. 100; bâtiment, 138 ou 11.2 p. 100; transports, 111 ou 9 p. 100 et services, 70 ou 5.7 p. 100. Quant

aux inscriptions féminines dans le secteur de Thetford, Mégantic et Saint-Georges, elles étaient surtout concentrées dans les tissages, 28.3 p. 100, le travail de bureau, etc., 16.6 p. 100; les services, 15.8 p. 100; la vente, etc., 13.1 p. 100 et le groupe d'occupations fournies par les imprimeries, les périodiques, les produits chimiques, le pétrole, le caoutchouc et le cuir, 7.8 p. 100. Dans le secteur de Rivière-du-Loup, on trouvait les proportions suivantes: services, 31 p. 100; travail de bureau, 29.5 p. 100, vente, etc., 14.9 p. 100 et tissages, 13.4 p. 100.

L'analyse statistique qui précède montre que, parmi les hommes, le chômage pendant les mois d'été survenait surtout dans les industries exposées à des fluctuations saisonnières, comme le bois et les produits de bois, le bâtiment, les transports et les services. C'est donc l'inaction saisonnière prolongée qui explique la gravité du chômage dans ces grands secteurs agricoles du marché de la main-d'œuvre. Parmi les inscriptions féminines, les principales industries et occupations étaient les tissages, le travail de bureau, la vente et les services.

Pour les cinq ans, la moyenne des inscriptions mensuelles pendant les mois d'hiver en 1952-1953, 1955-1956, 1956-1957, 1957-1958 et 1958-1959 a été de 6,130 dans le secteur de Thetford, Mégantic et Saint-Georges, soit 4,130 de plus que la moyenne des inscriptions mensuelles en été. Cette augmentation est due à des inscriptions plus nombreuses dans des groupes d'occupations comme le bois et les produits de bois, le bâtiment, les transports et les services. Les inscriptions mensuelles en hiver dans le secteur de Rivière-du-Loup étaient de 4,896 personnes, une augmentation de 3,467 sur les inscriptions des mois d'été. Dans ce secteur du marché de la main-d'œuvre, les augmentations les plus prononcées se sont produites dans les groupes d'occupations du bois et des produits de bois, le bâtiment, les transports et les services. Ce sont ces industries qui, comme on l'a dit plus haut, fournissent le plus d'inscriptions pendant les mois d'été.

L'Appendice 5B donne un sommaire détaillé des inscriptions pendant les mois d'hiver dans le secteur de Thetford, Mégantic et Saint-Georges et le secteur de Rivière-du-Loup.

3. *Répartition par groupes d'âges des postulants non placés, 1955-1959*

Le tableau XXVIB donne pour ces cinq années la moyenne trimestrielle, par groupe d'âges, des postulants non placés pendant les étés de 1955 à 1959 dans les deux grands secteurs agricoles du marché de la main-d'œuvre qui nous occupent.

Dans ces deux secteurs agricoles, environ le tiers des postulants non placés du sexe masculin pendant les mois de l'été appartenaient au groupe d'âges 45-64. La proportion correspondante dans le cas des postulants non placés du sexe féminin était insignifiante. Quant aux hommes de moins de 20 ans dans les deux secteurs, ils constituaient environ le sixième de la moyenne trimestrielle totale des postulants non placés. Les postulants du sexe féminin appartenant au même groupe d'âges formaient le quart de la moyenne trimestrielle totale des postulants non placés du sexe féminin.

TABLEAU XXVIB

THETFORD-MÉGANTIC-SAINT-GEORGES et RIVIÈRE-DU-LOUP

Moyennes trimestrielles de la répartition entre groupes d'âges des postulants non placés, 2e et 3e trimestres, 1955–1959

Groupes d'âges	Trimestres	Thetford-Mégantic-Saint-Georges				Rivière-du-Loup			
		Hommes	Proportion du total de la moyenne trimestrielle	Femmes	Proportion du total de la moyenne trimestrielle	Hommes	Proportion du total de la moyenne trimestrielle	Femmes	Proportion du total de la moyenne trimestrielle
			%		%		%		%
Moins de 20	II	942	12.9	234	25.5	782	14.5	83	26.9
	III	255	18.8	226	32.6	86	12.3	35	19.2
20–44	II	4,934	67.7	628	68.3	3,615	67.0	208	67.3
	III	852	62.6	432	62.4	457	65.4	140	76.9
45–64	II	1,245	17.1	53	5.8	926	17.2	17	5.5
	III	199	14.6	34	4.9	132	18.9	6	3.3
65 et plus	II	171	2.3	4	0.4	71	1.3	1	0.3
	III	54	4.0	1	0.1	24	3.4	1	0.6
Moyennes trimestrielles globales.	II	7,292	.....	919	.....	5,394	.....	309	.....
	III	1,360	.....	693	.....	699	.....	182	.....

Le nombre élevé des moins de 20 ans qui ont peine à se placer dans le secteur de Thetford, Mégantic et Saint-Georges semble indiquer qu'il serait à propos d'accroître les moyens de formation professionnelle dans cette région.

L'Appendice 5B donne un sommaire détaillé de la répartition entre groupes d'âges des postulants non placés dans le secteur de Thetford, Mégantic et Saint-Georges et dans celui de Rivière-du-Loup.

4. *Durée du chômage, 1955-1959*

Le tableau suivant donne un sommaire statistique de la durée de séjour des fiches de chômage des réclamants dans les classeurs en activité pendant les mois d'été de 1955 à 1959 dans les deux grands secteurs agricoles du marché de la main-d'œuvre ayant des excédents de main-d'œuvre.

TABLEAU XXVIC

THETFORD-MÉGANTIC-SAINT-GEORGES et RIVIÈRE-DU-LOUP

Durée du chômage des réclamants ayant fiche de chômage dans les classeurs en activité, moyennes des mois d'été (mai-octobre) de 1955 à 1959

Moyennes mensuelles		Thetford-Mégantic-St-Georges	Rivière-du-Loup
Nombre de tous les réclamants	H	1,449	972
	F	631	192
Durée du chômage, en semaines, tous les réclamants	H	9.3	9.7
	F	10.0	11.8
Nombre de réclamants ayant 13 semaines et plus	H	507	379
	F	201	65
Durée du chômage, en semaines, des réclamants ayant 13 semaines et plus	H	21.1	20.9
	F	21.9	22.1
Total des semaines accumulées par les réclamants ayant 13 semaines et plus, exprimé en pourcentage de la moyenne mensuelle du total de semaines de tous les réclamants	H	63.8	63.3
	F	66.4	70.2

Dans les deux secteurs du marché de la main-d'œuvre qui nous occupent, la durée en semaines du chômage de tous les réclamants du sexe masculin ayant fiche de chômage dans les classeurs en activité était sensiblement la même, soit 9.3 semaines dans le secteur de Thetford, Mégantic et Saint-Georges et 9.7 semaines dans celui de Rivière-du-Loup. Les moyennes correspondantes pour les réclamants du sexe féminin étaient légèrement plus fortes, 10 semaines et 11.8 semaines respectivement. Environ le tiers des réclamants de l'un et l'autre sexe dans chacun des deux secteurs avaient eu une fiche de chômage pendant 13 semaines et plus. Dans ce groupe, pour les réclamants du sexe masculin, le chômage a duré une moyenne mensuelle de 21.9 semaines dans la région de Thetford, Mégantic et Saint-Georges et de 22.1 semaines dans celle de Rivière-du-Loup. Les moyennes correspondantes pour les réclamants du sexe féminin ont été de 21.9 et 22.1 semaines respectivement. La moyenne mensuelle du total de semaines accumulé par les réclamants du sexe masculin ayant eu 13 semaines et plus compte pour 63.8 p. 100 dans la moyenne mensuelle du total de semaines accumulé par tous les réclamants du sexe masculin dans la région de Thetford, Mégantic et Saint-Georges et pour 63.3 p. 100 dans la région de Rivière-du-Loup. Les proportions correspondantes pour les réclamants du sexe féminin sont légèrement plus fortes, 66.4 p. 100 dans la première région et 70.2 p. 100 dans l'autre.

L'Appendice 5C donne une analyse statistique de la durée du chômage pour les réclamants ayant eu fiche de chômage dans les classeurs en activité des deux secteurs du marché de la main-d'œuvre qui nous occupent au cours des mois d'hiver de 1955 à 1959.

E. RÉGIONS SECONDAIRES: *St. Stephen, Campbellton, Newcastle, Bathurst, Gaspé, Rimouski et Montmagny*

Parmi ces secteurs excédentaires du marché de la main-d'œuvre, les quatre premiers sont situés dans le Nouveau-Brunswick et les autres dans la province de Québec. Dans ce chapitre, nous donnerons encore une description économique de chaque région et une analyse de l'excédent de main-d'œuvre disponible pendant les mois d'été. Suivra un examen de la répartition entre groupes d'âges des postulants non placés et de la durée du chômage mesurée par la durée de présence de la fiche de chômage dans les classeurs en activité.

1. *Description économique*

St-Stephen

Le secteur St. Stephen du marché de la main-d'œuvre est situé dans le sud-ouest du Nouveau-Brunswick. Il est limité au sud par la baie de Fundy, à l'ouest par l'État du Maine, au nord par le secteur de Fredericton et à l'est par la région de Saint-Jean. Sa population était d'environ 30,000 dont 10,000 ou 33 p. 100 dans l'effectif de la main-d'œuvre.

Les principales occupations dans cette région sont fournies par les confiseries, les produits alimentaires, les tissages, les transports, le travail du bois, la coupe et le transport du bois. Toutes les villes de la région ont une ou plusieurs des principales industries. St. Stephen a des établissements de confiserie, de produits alimentaires et de produits ligneux. Black's Harbour a des conserveries de poisson; McAdam, des ateliers de réparation ferroviaires; St. George est un centre de transformation de la pâte de bois; Milton est un centre textile et St. Andrew est un lieu de villégiature. Il y a aussi des terres en culture dans cette région et les cultivateurs trouvent ordinairement des emplois dans l'industrie forestière en hiver. Les emplois industriels sont assez stables, mais la coupe et le transport du bois et la mise en conserve du poisson subissent des relâches saisonnières.

Quant aux transports, le Pacifique Canadien a deux lignes, dont l'une va de Saint-Jean à Bonny River et l'autre de St. Andrew à Edmundston.

CAMPBELLTON

Cette région est située dans la partie nord du Nouveau-Brunswick. Elle est limitée au nord par les secteurs Rimouski et New Richmond du marché de la main-d'œuvre, à l'ouest par les secteurs de Rivière-du-Loup et d'Edmundston, au sud par les secteurs de Woodstock et de Newcastle et à l'est par le secteur de Bathurst. Cette région avait une population de près de 37,000, dont environ 10,000 ou 28 p. 100 dans l'effectif de la main-d'œuvre.

Les principales occupations dans cette région sont: la coupe et le transport du bois, la pâte de bois et le papier, les transports, l'agriculture et la pêche. Les principaux centres sont Campbellton, Atholville avec usine de sulfite et Dalhousie avec fabrique de papier. La principale culture est celle de la pomme de terre. La pêche commerciale se pratique sur une petite échelle dans les environs de Dalhousie. Beaucoup de sportifs font la pêche au saumon dans la rivière Restigouche. La plupart des industries du secteur Campbellton du marché de la main-d'œuvre ont un caractère saisonnier.

Une liaison ferroviaire est fournie par la ligne Montréal-Halifax du National-Canadien, dont se détachent une ligne allant de Campbellton à Gaspé et une autre de Campbellton à Edmundston. Des traversiers font la navette entre Campbellton et Dalhousie.

NEWCASTLE

Le secteur Newcastle du marché de la main-d'œuvre est situé dans la partie orientale du Nouveau-Brunswick. Il est limité au nord par les secteurs de Campbellton et de Bathurst, à l'est par le golfe Saint-Laurent, au sud par les secteurs de Moncton et de Fredericton et à l'ouest par le secteur de Woodstock. En 1956, la population de cette région était d'environ 47,000, dont 14,000 ou 30 p. 100 dans l'effectif de la main-d'œuvre.

Les principales occupations dans le secteur Newcastle du marché de la main-d'œuvre sont: la mise en conserve du poisson, l'agriculture, la coupe et le transport du bois, la pâte de bois et le papier et la transformation du bois. Ainsi, le gros de l'effectif de la main-d'œuvre se livre à l'obtention ou à la transformation de produits primaires. Newcastle et Chatham sont les centres commerciaux de la région. Il y a peu de diversification industrielle à ces endroits. L'industrie forestière est celle qui fournit le plus d'emplois. Et là encore la plupart des industries subissent de fortes fluctuations saisonnières.

Quant aux transports, Newcastle est desservi par la grande ligne Montréal-Halifax du Canadien-National, dont un embranchement va vers le sud jusqu'à Fredericton.

BATHURST

Cette région est située dans le nord-est du Nouveau-Brunswick. Elle est bordée au nord par la baie des Chaleurs, à l'ouest par le secteur de Campbellton, au sud par le secteur de Newcastle et à l'est par le golfe Saint-Laurent. Le secteur Bathurst du marché de la main-d'œuvre comprend les deux îles de Shippegan et de Miscou au large de la côte nord-est. En 1956, sa population était de 64,000, dont plus de 17,000 ou 28 p. 100 dans l'effectif de la main-d'œuvre.

Les principales industries sont l'agriculture, la fabrication du papier, la coupe, le transport, le sciage et la transformation du bois, la mise en conserve du poisson et l'extraction de la tourbe. L'économie de la région pivote donc sur des industries primaires. Beaucoup de cultivateurs se font bûcherons, en

hiver. Les agglomérations côtières vivent surtout de la pêche et de l'apprêtage du poisson. Bathurst, Caraquet, Shippegan et Lamèque sont les principaux centres industriels de la région, où s'exploitent aussi des mines. La plupart des industries de la région sont saisonnières.

La région est desservie par la grande ligne Montréal-Halifax du Canadien-National et un embranchement va de Bathurst à Tracadie le long de la côte nord-est.

GASPÉ

Le secteur Gaspé du marché de la main-d'œuvre compte cinq bureaux du Service national de placement, à Causapscal, Chandler, Gaspé, Matane et New Richmond. Il englobe ainsi toute la Gaspésie plus l'île d'Anticosti. Cette région est bordée à l'ouest par le secteur de Rimouski, à l'est par le golfe Saint-Laurent, au nord par le fleuve Saint-Laurent. En 1956, la population de tout ce secteur était de près de 160,000, dont environ 45,000 ou 29 p. 100 dans l'effectif de la main-d'œuvre.

Les principales occupations de tout le secteur sont la pêche commerciale, la mise en conserve et l'apprêtage du poisson, la pêche sportive, l'agriculture, la coupe, le transport et le sciage du bois, la pâte de papier et le papier, les mines, les carrières de pierre calcaire et l'industrie touristique. Dans les régions de Causapscal et de New Richmond, les emplois forestiers durent à peu près toute l'année. Dans la région de Chandler, cependant, ces emplois ne durent que quelques mois. Dans la région de Matane, il y a aussi des travailleurs saisonniers. Les scieries et menuiseries ne fonctionnent qu'une partie de l'année. La pêche sportive est principalement limitée aux régions de Causapscal et de New Richmond. La pêche commerciale se pratique surtout dans les régions de Chandler et de Gaspé et aussi, mais à un degré moindre, dans la région de Matane. La plupart des cultivateurs deviennent bûcherons en saison morte. Dans la région de Causapscal, l'industrie maraîchère est à l'honneur. L'industrie touristique est florissante dans les régions de Chandler, Gaspé et New Richmond. Il s'exploite quelques mines dans la région de Matane.

Dans les régions de Causapscal et de Gaspé, les emplois sont relativement stables toute l'année, car la coupe et le transport du bois s'y font presque toute l'année avec pause de quelques mois. A Matane et à Chandler, les emplois sont surtout saisonniers.

Le Canadien-National dessert les régions de Causapscal, Chandler et Gaspé. La région de Matane est aussi desservie par une ligne venant de Mont-Joli. Il n'y a aucune voie ferrée à l'est de Matane et à l'ouest de Gaspé. Il se fait du cabotage le long de la côte, surtout entre Chandler, Gaspé et Matane. A Matane, des navires font la navette entre les deux rives du fleuve Saint-Laurent. Matane, Gaspé et Port-Menier (Anticosti) ont des liaisons aériennes.

RIMOUSKI

Ce secteur du marché de la main-d'œuvre est situé sur la rive droite du fleuve Saint-Laurent. Il est limité à l'ouest par le secteur Rivière-du-Loup du marché de la main-d'œuvre, tandis qu'à l'est il touche aux secteurs de Matane et de Causapscal. Au sud est située la région de Campbellton. La population de ce secteur en 1956 était de 69,000, dont 20,000 ou 29 p. 100 dans l'effectif de la main-d'œuvre.

Les principales industries du secteur sont la coupe, le transport et l'usinage du bois, industries qui sont situées à Rimouski, Luceville et Saint-Mathieu. Il y a aussi la culture de la pomme de terre, l'industrie laitière et l'industrie touristique. La plupart de ces industries ne fournissent que des emplois saisonniers.

Le Canadien-National et le *Canada and Gulf Terminal Railway* desservent la région. Rimouski et Mont-Joli jouissent aussi de liaisons maritimes et aériennes.

MONTMAGNY

Ce petit secteur du marché de la main-d'œuvre est situé le long du fleuve Saint-Laurent. Il est bordé au nord-est par le secteur de Rivière-du-Loup, à l'ouest par le secteur de Lévis et au sud par celui de Saint-Georges et les États-Unis. En 1956, sa population était de près de 52,000, dont près de 17,000 ou 33 p. 100 dans l'effectif de la main-d'œuvre.

Montmagny et l'Islet sont les principaux centres industriels. Montmagny a des tissages, des ateliers de confection de vêtements, des forges et des menuiseries. Il y a aussi une fonderie à l'Islet. L'industrie maraîchère et l'industrie laitière se pratiquent le long du fleuve Saint-Laurent. Dans le sud, l'élevage du bétail revêt une assez grande importance. La coupe, le sciage et l'usinage du bois fournissent aussi beaucoup d'emplois dans cette région. Là aussi l'industrie touristique est importante. Seuls les emplois industriels subissent peu de fluctuations saisonnières.

Quant aux transports dans cette région, le Canadien-National y exploite deux lignes, la ligne Montréal-Halifax qui longe le fleuve et la ligne Edmundston-Québec, qui passe au centre de la région.

2. *Excédent de main-d'œuvre disponible, par groupe d'occupations et par sexe, 1953-1959*

De 1953 à 1959, la moyenne annuelle des inscriptions mensuelles dans le secteur St. Stephen du marché de la main-d'œuvre a été de 1,300 ou 18.6 p. 100 des travailleurs rémunérés. Les données correspondantes pour les autres secteurs secondaires à excédents de main-d'œuvre qui nous occupent sont: Campbellton, 1,600 ou 19.4 p. 100; Newcastle, 1,900 ou 19.2 p. 100; Bathurst, 2,700 ou 25.8 p. 100; Gaspé, 7,000 ou 25.2 p. 100; Rimouski, 2,700 ou 21.9 p. 100, et Montmagny, 1,400 ou 16.5 p. 100.

Le tableau XXVIIA donne, pour cinq ans, les moyennes mensuelles d'inscriptions, par groupe d'occupations et par sexe, au cours des mois d'été en 1953, 1955, 1957, 1958 et 1959 dans chacun des sept secteurs secondaires du marché de la main-d'œuvre qui nous occupent:

TABLEAU XXVIIA

ST. STEPHEN, CAMPBELLTON, NEWCASTLE, BATHURST, GASPÉ, RIMOUSKI, MONTMAGNY

Moyennes mensuelles des inscriptions pendant cinq ans, par occupation et par sexe, pendant les mois d'été en 1953, 1957, 1958 et 1959

Groupes d'occupations	St. Stephen						Campbellton						Newcastle						Bathurst					
	H	%	F	%	T	%	H	%	F	%	T	%	H	%	F	%	T	%	H	%	F	%	T	%
Professionnels, semi-professionnels et dirigeants	4	0.7	....	.....	4	0.5	8	0.9	2	1.7	10	1.0	8	0.8	2	1.1	10	0.9	9	1.0	1	0.6	10	9.9
Commis et emplois connexes	14	2.4	36	13.9	50	5.9	29	3.2	40	33.6	69	6.8	32	3.3	78	42.3	110	9.5	20	2.2	51	29.8	71	6.5
Vente et emplois connexes	6	1.0	17	6.5	23	2.7	13	1.5	34	28.6	47	4.6	12	1.2	52	28.1	64	5.5	16	1.7	39	22.8	55	5.0
Services	30	5.1	30	11.5	60	7.1	46	5.1	35	29.4	81	8.0	61	6.3	42	22.7	103	8.9	46	5.0	35	20.4	81	7.4
Agriculture, pêche et forêts	29	5.0	4	1.5	33	3.9	11	1.2	....	.....	11	1.1	6	0.6	....	.....	6	0.5	17	1.8	....	.....	17	1.5
Marins	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Produits alimentaires et tabac	3	0.5	12	4.6	15	1.8	1	0.1	....	.....	1	0.1	2	0.2	3	1.6	5	0.4	1	0.1	1	0.6	2	0.2
Tissages	30	5.1	27	10.4	57	6.8	....	.....	2	1.7	2	0.2	....	.....	1	0.5	1	0.1	....	.....	4	2.4	4	0.4
Coupe du bois et produits de bois	42	7.2	....	.....	42	5.0	255	28.5	....	.....	255	25.2	218	22.4	....	.....	218	18.8	183	19.6	....	.....	183	16.6
Pâte de bois, papier et produits de papier	12	2.1	....	.....	12	1.4	4	0.5	....	.....	4	0.4	1	0.1	....	.....	1	0.1	3	0.3	....	.....	3	0.3
Imprimeries, périodiques, produits chimiques, pétrole, charbon, caoutchouc et cuir	....	.....	....	.....	....	.....	1	0.1	1	0.8	2	0.2	1	0.1	1	0.5	2	0.2	1	0.1	....	.....	1	0.1
Produits de pierre, glaise et cuir	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	1	0.1	....	.....	1	0.1
Métallurgie	6	1.0	....	.....	6	0.7	17	1.9	....	.....	17	1.7	11	1.1	....	.....	11	1.0	18	1.9	....	.....	18	1.6
Industries de l'électricité	5	0.9	....	.....	5	0.6	2	0.2	....	.....	2	0.2	5	0.5	....	.....	5	0.4	4	0.4	....	.....	4	0.4
Industries manufacturières	5	0.9	....	.....	5	0.6	1	0.1	....	.....	1	0.1	....	.....	....	.....	....	.....	2	0.2	....	.....	2	0.2
Mines	....	.....	....	.....	....	.....	3	0.3	....	.....	3	0.3	7	0.7	....	.....	7	0.6	12	1.3	....	.....	12	1.1
Bâtiment	35	6.0	....	.....	35	4.2	40	4.5	....	.....	40	3.9	92	9.4	....	.....	92	7.9	136	14.6	....	.....	136	12.3
Transports (sauf les marins)	51	8.8	....	.....	51	6.0	90	10.2	....	.....	90	8.9	140	14.4	....	.....	140	12.1	97	10.4	....	.....	97	8.8
Communications et services publics	3	0.5	....	.....	3	0.4	1	0.1	....	.....	1	0.1	4	0.4	....	.....	4	0.3	....	.....	....	.....	....	.....
Commerce et services	3	0.5	1	0.4	4	0.5	5	0.6	2	1.7	7	0.7	7	0.7	1	0.5	8	0.7	5	0.5	5	2.9	9	0.8
Divers	42	7.2	1	0.4	43	5.0	60	6.7	....	.....	60	5.9	61	6.3	1	0.5	62	5.3	75	8.1	....	.....	75	6.8
Total, spécialisés et semi-spécialisés	320	54.9	128	49.2	448	53.1	587	65.7	116	97.5	703	69.4	668	68.5	181	97.8	849	73.2	646	69.3	136	79.5	782	71.0
Produits alimentaires et tabac	67	11.5	111	42.8	178	21.0	....	.....	....	.....	....	.....	2	0.2	2	1.1	4	0.3	35	3.8	32	18.7	67	6.1
Tissages	13	2.2	10	3.8	23	2.7	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Bois et produits de bois	11	1.9	....	.....	11	1.3	44	4.9	....	.....	44	4.3	88	9.0	....	.....	88	7.6	28	3.0	....	.....	28	2.5
Pâte de bois, papier et produits de papier	29	5.0	....	.....	29	3.4	52	5.8	....	.....	52	5.2	....	.....	....	.....	....	.....	....	17.4	....	.....	....	.....
Métallurgie	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Bâtiment	93	16.0	....	.....	93	11.0	126	14.0	....	.....	126	12.4	168	17.3	....	.....	168	14.5	162	.....	....	.....	162	14.7
Débardeurs	....	.....	....	.....	....	.....	32	3.6	....	.....	32	3.2	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....	....	.....
Transports, communications et services publics	31	5.3	....	.....	31	3.7	13	1.5	....	.....	13	1.3	13	1.3	....	.....	13	1.1	11	1.2	....	.....	11	1.0
Autres emplois non spécialisés	19	3.2	11	4.2	30	3.6	40	4.5	3	2.5	43	4.2	36	3.7	2	1.1	38	3.3	49	5.3	3	1.8	52	4.7
Total, non spécialisés	263	45.1	132	50.8	395	46.9	307	34.3	3	2.5	310	30.6	307	31.5	4	2.2	311	26.8	185	30.7	35	20.5	320	29.0
Grand total, spécialisés, semi-spécialisés et non spécialisés	583	100.0	260	100.0	843	100.0	894	100.0	119	100.0	11,013	100.0	975	100.0	185	100.0	1,160	100.0	931	100.0	171	100.0	1,102	100.0
Total des inscriptions féminines exprimé en pourcentage de la moyenne mensuelle totale des inscriptions		30.8						11.7						15.9						15.5				

TABLEAU XXVIIA (suite)

Groupes d'occupations	Gaspé						Rimouski						Montmagny					
	H	%	F	%	T	%	H	%	F	%	T	%	H	%	F	%	T	%
Professionnels, semi-professionnels et dirigeants	8	0.3	3	0.9	11	0.4	7	0.6	2	0.8	9	0.6	4	0.6	2	1.5	6	0.8
Commis et emplois connexes	85	3.0	97	28.8	182	5.8	45	3.8	97	37.8	142	9.9	18	2.8	22	17.0	40	5.0
Vente et emplois connexes	24	0.9	75	22.3	99	3.2	15	1.3	63	24.6	78	5.4	8	1.2	16	12.3	24	3.0
Services	160	5.7	120	35.7	280	8.9	77	6.5	75	29.3	152	10.6	39	5.8	32	24.6	71	8.8
Agriculture, pêche et forêts	37	1.3	5	1.5	42	1.3	12	1.0	.....	.....	12	0.8	6	0.9	.....	.....	6	0.8
Marins	9	0.3	.....	.....	9	0.3	3	0.3	.....	.....	3	0.2	8	1.2	.....	.....	8	1.0
Produits alimentaires et tabac	9	0.3	2	0.6	1	0.4	3	0.3	.....	.....	3	0.2	3	0.4	.....	.....	3	0.4
Tissages	1	.....	13	3.9	141	0.4	1	0.1	10	3.9	11	0.8	14	2.1	29	22.3	43	5.4
Coupe du bois et produits de bois	703	25.1	.....	.....	703	22.4	279	23.6	.....	.....	279	19.4	172	25.8	1	0.8	173	21.6
Pâte de bois, papier et produits de papier	7	0.2	.....	.....	7	0.2	1	0.1	.....	.....	1	0.1	3	0.4	.....	.....	3	0.4
Imprimeries, périodiques, produits chimiques, pétrole, charbon, caoutchouc et cuir	2	0.1	1	0.3	3	0.1	1	0.1	.....	.....	1	0.1	1	0.1	2	1.5	3	0.4
Produits de pierre, glaise et cuir	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	0.1	.....	.....	1	0.1	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Métallurgie	44	1.6	1	0.3	45	1.4	16	1.4	.....	.....	16	1.1	22	3.3	1	0.8	23	2.9
Industries de l'électricité	6	0.2	1	0.3	7	0.2	3	0.3	.....	.....	3	0.2	3	0.4	.....	.....	3	0.4
Industries manufacturières	1	.....	1	0.3	2	0.1	1	0.1	.....	.....	1	0.1	3	0.4	.....	.....	3	0.4
Mines	16	0.6	.....	.....	16	0.5	1	0.1	.....	.....	1	0.1	2	0.3	.....	.....	2	5.3
Bâtiment	245	8.7	.....	.....	245	7.8	118	10.0	.....	.....	118	8.2	42	6.4	.....	.....	42	1.3
Transports (sauf les marins)	385	13.8	.....	.....	385	12.2	119	10.0	.....	.....	119	8.2	85	12.8	.....	.....	85	10.7
Communications et services publics	11	0.4	.....	.....	11	0.4	3	0.3	.....	.....	3	0.2	4	0.6	.....	.....	4	0.5
Commerce et services	12	0.4	4	1.2	16	0.5	7	0.6	5	2.0	12	0.8	5	0.7	2	1.5	7	0.9
Divers	216	7.7	1	0.3	217	6.9	98	8.2	1	0.4	99	7.0	73	11.0	1	0.8	74	9.2
Total, spécialisés et semi-spécialisés	1,981	70.6	324	96.4	2,305	73.4	811	68.8	253	98.8	1,064	74.1	515	77.2	108	83.1	623	78.2
Produits alimentaires et tabac	11	0.4	4	1.2	15	0.5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Tissages	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	10	1.5	10	7.7	20	2.5
Bois et produits de bois	333	11.9	.....	.....	333	10.6	151	12.8	.....	.....	151	10.6	50	7.5	.....	.....	50	6.3
Pâte de bois, papier et produits de papier	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Métallurgie	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	10	1.5	1	0.8	11	1.4
Bâtiment	255	9.1	.....	.....	255	8.1	85	7.2	.....	.....	85	5.9	42	6.3	.....	.....	42	5.3
Débardeurs	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Transports, communications et services publics	45	1.6	.....	.....	45	1.4	23	2.0	.....	.....	23	1.6	16	2.4	.....	.....	16	2.0
Autres emplois non spécialisés	180	6.4	8	2.4	188	6.0	109	9.2	3	1.2	112	7.8	24	3.6	11	8.4	35	4.3
Total, non spécialisés	824	29.4	12	3.6	836	26.6	368	31.2	3	1.2	371	25.9	152	22.8	22	16.9	174	21.8
Grand total, spécialisés, semi-spécialisés et non spécialisés	2,805	100.0	336	100.0	3,141	100.0	1,179	100.0	256	100.0	1,435	100.0	667	100.0	130	100.0	797	100.0
Total des inscriptions féminines exprimé en pourcentage de la moyenne mensuelle totale des inscriptions			10.7						17.3						16.3			

Pour les cinq ans, la moyenne mensuelle des inscriptions féminines pendant les mois d'été a constitué 30.8 p. 100 du total des inscriptions mensuelles dans le secteur St. Stephen du marché de la main-d'œuvre, et voici quelles ont été les proportions correspondantes dans les autres secteurs à l'étude: Campbellton, 11.7 p. 100; Newcastle, 15.9 p. 100; Bathurst, 15.5 p. 100; Gaspé, 10.7 p. 100; Rimouski, 17.3 p. 100, et Montmagny, 16.3 p. 100.

Les inscriptions de main-d'œuvre non spécialisée constituaient 46.9 p. 100 du total des inscriptions mensuelles dans St. Stephen, et voici quelles étaient les proportions correspondantes dans les six autres secteurs: Campbellton, 30.6; Newcastle, 26.8; Bathurst, 29; Gaspé, 26.6; Rimouski, 25.9; et Montmagny, 21.8.

Dans le secteur St. Stephen du marché de la main-d'œuvre, il y a eu 583 hommes d'inscrits par mois pendant les saisons d'été, dont 54.9 p. 100 classés comme travailleurs spécialisés et semi-spécialisés. Voici quelles sont les données correspondantes pour les autres secteurs à l'étude: Campbellton, 894 travailleurs du sexe masculin et 65.7 p. 100; Newcastle, 975 personnes et 68.5 p. 100; Bathurst, 931 et 69.3 p. 100; Gaspé, 2,805 et 70.6 p. 100; Rimouski, 1,179 travailleurs et 68.8 p. 100; et Montmagny, 667 travailleurs du sexe masculin et 77.2 p. 100. Sauf dans le secteur de St. Stephen, les proportions correspondantes concernant les inscriptions féminines étaient beaucoup plus fortes que dans le cas des hommes. Dans St. Stephen, 49.2 p. 100 du total des inscriptions féminines mensuelles se rangeaient dans la main-d'œuvre spécialisée et semi-spécialisée; à Campbellton, 97.5 p. 100; à Newcastle, 97.8 p. 100; à Bathurst, 79.5 p. 100; à Gaspé, 96.4 p. 100; à Rimouski, 98.8 p. 100 et à Montmagny, 83.1 p. 100.

Dans le secteur St. Stephen du marché excédentaire de la main-d'œuvre, la plus forte concentration d'inscriptions masculines se trouvait dans les groupes suivants d'occupations: bâtiment, 128 travailleurs ou 22 p. 100 du total mensuel des inscriptions masculines; produits alimentaires et tabac, 70 hommes ou 12 p. 100; bois et produits de bois, 53 hommes ou 9.1 p. 100; transports, 51 personnes ou 8.8 p. 100; services, 30 hommes ou 5.1 p. 100; pêche, forêts, agriculture, 29 ou 5 p. 100. Dans le secteur de Campbellton, l'ordre correspondant se présentait ainsi: bois et produits de bois, 299 hommes ou 33.4 p. 100; bâtiment, 166 ou 18.5 p. 100; transports, 90 ou 10.2 p. 100; pâte de bois, papier et produits de papier, 56 ou 6.3 p. 100; services, 46 ou 5.1 p. 100. Dans Newcastle, les inscriptions étaient les plus nombreuses dans le bois et les produits de bois, 306 hommes ou 31.4 p. 100; le bâtiment, 260 ou 26.7 p. 100; les transports, 140 ou 14.4 p. 100 et les services, 61 ou 6.3 p. 100. Le secteur de Bathurst avait le plus d'inscriptions dans le bâtiment, 298 hommes ou 32 p. 100; dans le bois et les produits de bois, 211 ou 22.6 p. 100; les services, 46 ou 5 p. 100; et les produits alimentaires et le tabac, 36 ou 3.9 p. 100. Les groupes suivants d'occupations avaient les inscriptions masculines les plus nombreuses dans le secteur Gaspé du marché de la main-d'œuvre: bois et produits de bois, 1,036 travailleurs ou 37 p. 100; bâtiment, 500 ou 17.8 p. 100; transports, 394 ou 14.1 p. 100; et services, 160 ou 5.7 p. 100. Le secteur de Rimouski présentait un tableau semblable: bois et produits de bois, 430 inscriptions masculines ou 36.4 p. 100; bâtiments, 203 hommes ou 17.2 p. 100; transports, 122 ou 10.3 p. 100; et services, 77 ou 6.5 p. 100. Enfin, dans Montmagny, les inscriptions masculines les plus nombreuses se trouvaient dans les groupes suivants d'occupations: bois et produits de bois, 22 hommes ou 33.3 p. 100; transports, 93 ou 13 p. 100; bâtiment, 84 ou 12.7 p. 100; services, 39 ou 5.8 p. 100; et métallurgie, 32 ou 4.8 p. 100.

Il ressort de ce relevé statistique des inscriptions masculines pendant les saisons d'été dans les secteurs secondaires du marché excédentaire de la main-d'œuvre que peu d'industries primaires et secondaires étaient responsables d'une importante tranche de chômage dans ces secteurs. Parmi elles, il y a le bois et les produits du bois, bâtiment, les transports, les services et, à un degré moindre,

les produits alimentaires et le tabac, la pêche et la métallurgie. La plupart de ces industries ont un caractère saisonnier et, naturellement, sont incapables d'absorber un excédent de main-d'œuvre pendant leur période la plus active, c'est-à-dire pendant les mois d'été. Il semble aussi que ces régions souffrent d'un manque de diversification industrielle et comptent trop sur les industries primaires pour employer leurs travailleurs du sexe masculin.

Dans le secteur St. Stephen du marché de la main-d'œuvre, les inscriptions féminines les plus nombreuses pendant les mois d'été ont été enregistrées dans les groupes suivants d'occupations: produits alimentaires et tabac, 47.4 p. 100 du total mensuel des inscriptions féminines; travail de bureau, etc., 13.9 p. 100; services, 11.5 p. 100; tissages, 10.4 p. 100; et vente, etc., 6.5 p. 100. Voici les données correspondantes pour les autres secteurs secondaires à l'étude dans le présent chapitre: Campbellton, travail de bureau, 33.6 p. 100; services, 29.4 p. 100; vente, 28.6 p. 100; Newcastle: travail de bureau, 42.3 p. 100; vente, 28.1 p. 100; et services, 22.7 p. 100; Bathurst: travail de bureau, 29.8 p. 100; vente, 22.8 p. 100; services, 20.4 p. 100; produits alimentaires et tabac, 19.3 p. 100; Gaspé, services, 35.7 p. 100; travail de bureau, 28.8 p. 100; vente, 22.3 p. 100 et tissages, 3.9 p. 100; Rimouski: travail de bureau, 37.8 p. 100; services, 29.3 p. 100; vente, 24.6 p. 100; tissages 3.9 p. 100; et Montmagny: tissages, 30 p. 100; services, 24.6 p. 100; travail de bureau, 17 p. 100; et vente, 12.3 p. 100.

Une forte partie des inscriptions féminines pendant les mois d'été dans les secteurs secondaires du marché excédentaire de la main-d'œuvre se trouvait dans les rares occupations ou industries qui offrent des emplois aux femmes. Les inscriptions les plus nombreuses se trouvaient dans trois groupes d'occupations, le travail de bureau, la vente et les services. Dans certains de ces secteurs où il y a des industries légères, on a aussi eu de nombreuses inscriptions dans l'industrie des produits alimentaires et dans celle de la transformation du tabac ainsi que dans les tissages. Le manque de diversification industrielle met peu d'emplois à la portée des femmes, ce qui explique le grand nombre d'inscriptions dans les quelques groupes d'occupations qui leur en offrent.

Pour cinq ans, la moyenne des inscriptions mensuelles pendant les mois d'hiver (novembre-avril) en 1952-1953, 1955-1956, 1956-1957, 1957-1958 et 1958-1959 dans le secteur St. Stephen du marché de la main-d'œuvre a été de 1,810, soit 967 de plus que la moyenne mensuelle des saisons d'été. Les augmentations les plus prononcées des inscriptions en hiver se trouvaient dans les produits alimentaires et le tabac, le bâtiment, les services, le bois et les produits de bois et le transport. Dans le secteur de Campbellton, la moyenne mensuelle des inscriptions en hiver était de 2,313, une augmentation de 1,300 sur la moyenne mensuelle d'été. Dans ce secteur les augmentations notées en hiver se sont produites dans le bois et les produits de bois, le bâtiment, les transports, la pâte de bois, le papier et les produits de papier, et les services. Dans le secteur de Newcastle, la moyenne mensuelle des inscriptions en hiver a été de 2,823, une augmentation de 1,663 sur la moyenne mensuelle d'été. Les inscriptions en hiver augmentaient dans le bois et les produits de bois, le bâtiment, les transports et les services. La moyenne mensuelle des inscriptions en hiver dans le secteur de Bathurst était de 4,599, une augmentation de 3,497 sur la moyenne mensuelle d'été. Cette majoration était attribuable au chômage hivernal dans le bois et les produits de bois, le bâtiment, les produits alimentaires et le tabac, les transports, l'agriculture, la pêche, l'industrie forestière et les services. Les inscriptions étaient exceptionnellement nombreuses en hiver dans le secteur de Gaspé. Elles atteignaient 11,563, une augmentation de 8,212 sur la moyenne mensuelle des saisons d'été. Cette augmentation se trouvait dans les groupes d'occupations du bois et des produits de bois, le bâtiment, les transports, les services, le travail de bureau, etc. Dans le secteur de Rimouski, la moyenne

mensuelle des inscriptions en hiver était de 4,230, soit 2,795 de plus que la moyenne mensuelle d'été. Dans ce secteur du marché de la main-d'œuvre, les augmentations se produisaient dans le bois et les produits de bois, le bâtiment, les transports et les services. Enfin, dans le secteur de Montmagny, la moyenne mensuelle des inscriptions en hiver étaient de 2,020, une augmentation de 1,223 sur la moyenne mensuelle d'été. Cette augmentation se produisait dans le groupe d'occupations du bois et des produits de bois, le bâtiment, les transports, les services et les tissages.

Cette comparaison entre les moyennes hivernales et les moyennes estivales semble indiquer que les industries subissant des fluctuations saisonnières très fortes laissent subsister du chômage en périodes de pointe, c'est-à-dire pendant les saisons d'été. L'économie de ces secteurs dépend d'un petit nombre d'industries primaires et c'est ce qui explique le degré considérable de chômage qu'on y constate. Si l'industrie était plus diversifiée dans ces secteurs, elle pourrait absorber l'excédent de main-d'œuvre qui résulte des longues périodes creuses que les quelques industries primaires ont à traverser chaque année.

L'Appendice 6A donne un sommaire des inscriptions hivernales dans les sept secteurs secondaires du marché excédentaire de la main-d'œuvre qui nous occupent.

3. *Répartition par groupes d'âges des postulants non placés, 1955-1959*

Le tableau XXVIIB présente une analyse de la répartition entre groupes d'âges des postulants de l'un et l'autre sexe au cours des périodes d'été de 1955 à 1959 dans les secteurs secondaires du marché excédentaire de la main-d'œuvre:

TABLEAU XXVIIB

ST. STEPHEN, CAMPBELLTON, NEWCASTLE, BATHURST, GASPÉ, RIMOUSKI, MONTMAGNY

Moyennes trimestrielles de la répartition entre groupes d'âges des postulants non placés, 2e et 3e trimestres, 1955–1959

Groupes d'âges	Trimestres	St. Stephen				Campbellton				Newcastle				Bathurst			
		Hommes	Proportion du total de la moyenne trimestrielle	Femmes	Proportion du total de la moyenne trimestrielle	Hommes	Proportion du total de la moyenne trimestrielle	Femmes	Proportion du total de la moyenne trimestrielle	Hommes	Proportion du total de la moyenne trimestrielle	Femmes	Proportion du total de la moyenne trimestrielle	Hommes	Proportion du total de la moyenne trimestrielle	Femmes	Proportion du total de la moyenne trimestrielle
			%		%		%		%		%		%		%		%
Moins de 20	II	112	8.6	50	9.3	464	15.7	42	23.3	347	11.2	61	23.2	577	12.2	121	24.6
	III	65	12.8	43	18.9	81	14.2	30	24.8	89	14.3	54	30.5	65	11.5	37	24.5
20–44	II	758	58.3	323	60.2	1,823	61.9	116	64.4	1,900	61.2	172	65.4	3,005	63.6	270	55.0
	III	267	52.4	121	53.3	335	58.6	78	64.5	346	55.6	108	61.0	75	66.4	101	66.9
45–64	II	350	26.9	149	27.7	580	19.7	21	11.7	756	24.3	27	10.3	1,063	22.5	97	19.8
	III	142	27.9	56	24.7	126	22.0	12	9.9	161	25.9	14	7.9	106	18.8	12	7.9
65 et plus	II	80	6.2	15	2.8	80	2.7	1	0.6	102	3.3	3	1.1	80	1.7	3	0.6
	III	35	6.9	7	3.1	30	5.2	1	0.8	26	4.2	1	0.6	19	3.3	1	0.7
Moyennes																	
Trimestrielles	II	1,300	.....	537	.....	2,947	.....	180	.....	3,105	.....	263	.....	4,725	.....	491	.....
Globales	III	509	.....	227	.....	572	.....	121	.....	622	.....	177	.....	565	.....	151	.....

Groupes d'âges	Trimestres	Gaspé				Rimouski				Montmagny			
		Hommes	Proportion du total de la moyenne trimestrielle	Femmes	Proportion du total de la moyenne trimestrielle	Hommes	Proportion du total de la moyenne trimestrielle	Femmes	Proportion du total de la moyenne trimestrielle	Hommes	Proportion du total de la moyenne trimestrielle	Femmes	Proportion du total de la moyenne trimestrielle
			%		%		%		%		%		%
Moins de 20	II	1,658	11.7	239	33.8	504	10.7	91	24.4	225	9.9	38	19.3
	III	183	11.0	68	22.4	113	15.7	62	26.4	52	11.1	21	18.0
20–44	II	9,510	67.3	431	60.9	3,126	66.4	264	71.0	1,604	70.3	143	72.6
	III	1,157	69.6	217	71.4	465	64.8	172	70.5	310	66.1	88	75.2
45–64	II	2,736	19.4	35	5.0	967	20.5	17	4.6	409	17.9	15	7.6
	III	288	17.3	18	5.9	125	17.4	10	4.1	90	19.2	8	6.8
65 et plus	II	233	1.6	2	0.3	109	2.4	.....	.....	43	1.9	1	0.5
	III	34	2.1	1	0.3	15	2.1	.....	.....	17	3.6	.....	.....
Moyennes													
Trimestrielles	II	14,137	.....	707	.....	4,706	.....	372	.....	2,281	.....	197	.....
Globales	III	1,662	.....	304	.....	718	.....	244	.....	469	.....	177	.....

Dans les secteurs St. Sephen et Newcastle du marché de la main-d'œuvre, environ le tiers de tous les postulants non placés au cours des saisons d'été était du groupe d'âges 45-64. Cette proportion est plus basse, le cinquième seulement, dans les secteurs de Campbellton, Gaspé, Rimouski et Montmagny. Quant aux postulants non placés du sexe masculin dans le groupe des moins de 20 ans, leur proportion varie d'un dixième dans les secteurs de St. Stephen, Gaspé et Montmagny et un huitième dans ceux de Newcastle, Bathurst et Rimouski à un sixième dans le secteur de Campbellton. Dans le même groupe d'âges, on trouve une proportion un peu plus forte de postulants non placés du sexe féminin: un sixième dans le secteur de St. Stephen, un cinquième dans celui de Montmagny et un quart dans ceux de Campbellton, Newcastle, Bathurst, Gaspé et Rimouski.

Là encore, ces fortes proportions de postulants non placés parmi les plus jeunes et parmi les plus âgés semble indiquer qu'il faudrait déployer de grands efforts pour enseigner des métiers à ces sujets ou les orienter vers d'autres métiers afin d'augmenter la mobilité de ces groupes particuliers de travailleurs.

L'Appendice 6B donne une analyse plus détaillée de la répartition entre groupes d'âges.

4. *Durée du chômage, 1955-1959*

Le tableau suivant donne une analyse de la durée de séjour des fiches de chômage des réclamants dans les classeurs en activité pendant les mois d'été de 1955 à 1959 dans les secteurs secondaires du marché excédentaire de la main-d'œuvre:

TABLEAU XXVIIC

ST. STEPHEN, CAMPBELLTON, NEWCASTLE, BATHURST, GASPÉ, RIMOUSKI, MONTMAGNY

Durée du chômage des réclamants ayant fiche de chômage dans les classeurs en activité, moyennes des mois d'été (mai-octobre) de 1955 à 1959

Moyennes mensuelles		St. Stephen	Campbellton	Newcastle	Bathurst	Gaspé	Rimouski	Montmagny
Nombre de tous les réclamants	H	399	704	708	679	2,097	807	534
	F	239	81	144	132	303	188	108
Durée (en semaines) du chômage de tous les réclamants	H	9.0	11.9	9.9	10.4	9.1	9.3	9.3
	F	11.2	11.4	12.4	11.5	10.9	11.2	10.8
Nombre de réclamants ayant 13 semaines et plus	H	148	324	265	297	862	328	184
	F	92	31	56	55	110	72	38
Durée du chômage (en semaines) des réclamants ayant 13 semaines et plus	H	22.2	22.3	21.2	21.5	21.0	20.8	20.6
	F	23.1	21.9	22.9	21.8	21.9	21.9	22.2
Total des semaines accumulées par les réclamants ayant 13 semaines et plus, exprimé en pourcentage de la moyenne mensuelle du total de semaines de tous les réclamants	H	63.0	74.5	63.0	66.9	64.3	62.5	62.2
	F	70.6	70.2	74.4	70.6	69.1	70.6	68.3

La durée du chômage des réclamants du sexe masculin ayant fiche de chômage dans les classeurs en activité au cours des mois d'été a varié de 9 semaines dans le secteur de St. Stephen à 11.9 semaines dans celui de Campbellton. Dans le cas des réclamants du sexe féminin, la durée a été un peu plus longue dans tous les secteurs à l'étude, variant de 10.8 semaines à Montmagny à 12.4 semaines à Newcastle.

Environ le tiers de tous les réclamants du sexe masculin dans les secteurs de St. Stephen, Newcastle, Rimouski et Montmagny et presque la moitié dans les secteurs de Campbellton et de Gaspé avaient eu une fiche de chômage dans les classeurs en activité pendant 13 semaines et plus. La durée du chômage de cette catégorie de réclamants a varié de 20.6 semaines dans le secteur de Montmagny à 22.3 semaines dans celui de Campbellton. Les réclamants du sexe féminin ayant accumulé 13 semaines et plus constituaient environ le tiers de tous les réclamants du sexe féminin dans tous les secteurs concernés et, dans leur cas, la durée a varié de 21.8 semaines dans le secteur de Bathurst à 23.1 semaines dans celui de St. Stephen.

Pour les cinq ans, la moyenne du total de semaines accumulé par les réclamants du sexe masculin comptant 13 semaines et plus, exprimée en pourcentage de la moyenne mensuelle du total de semaines de tous les réclamants du sexe masculin, a varié de 62.2 p. 100 dans le secteur de Montmagny à 74.5 dans celui de Campbellton. La proportion correspondante pour les réclamants du sexe féminin a varié de 68.3 dans le secteur de Montmagny à 74.4 dans celui de Newcastle.

L'Appendice 6C donne un sommaire statistique de la durée du chômage des réclamants ayant eu une fiche de chômage dans les classeurs en activité au cours des saisons d'hiver de 1955 à 1959.

F. CONCLUSIONS

L'analyse détaillée des inscriptions par groupe d'occupations et par sexe, de la répartition entre groupes d'âges des postulants non placés et de la durée de la présence des fiches de chômage dans les classeurs en activité dans les dix-huit secteurs excédentaires du marché de la main-d'œuvre que nous avons choisis mène aux conclusions générales suivantes:

a) Les inscriptions féminines aux bureaux du Service national de placement pendant les mois d'été en 1953, 1955, 1957, 1958 et 1959 constituaient la plus forte proportion du total des inscriptions dans les régions métropolitaines excédentaires du marché de la main-d'œuvre, sauf la région de Saint-Jean. Prise sur cinq années, la moyenne mensuelle des inscriptions féminines, exprimée en pourcentage du total des inscriptions mensuelles, a été de 22.6 p. 100 dans le cas des secteurs métropolitains excédentaires du marché de la main-d'œuvre, de 18.9 p. 100 dans les grands secteurs industriels excédentaires du marché de la main-d'œuvre, de 16.9 et 14.8 p. 100 dans les secteurs secondaires et les importants secteurs agricoles ayant des excédents de main-d'œuvre. Dans ces deux dernières catégories de secteurs, à cause du manque de diversification industrielle, il y avait moins d'emplois accessibles aux femmes et, par conséquent, moins d'empressement chez les femmes à s'inscrire.

b) Les inscriptions de main-d'œuvre non spécialisée constituaient une plus forte proportion du total des inscriptions mensuelles dans les secteurs métropolitains et dans les grands secteurs industriels ayant des excédents de main-d'œuvre que dans les deux autres genres de secteurs excédentaires du marché de la main-d'œuvre. Une moyenne prise sur cinq années des inscriptions mensuelles de main-d'œuvre masculine classée comme non spécialisée constitue 30 p. 100 du total des inscriptions mensuelles pendant les saisons d'été dans les régions métropolitaines à excédents de main-d'œuvre. Voici les proportions

correspondantes pour les autres groupes de secteur excédentaires du marché de la main-d'œuvre: grands secteurs industriels, 34.7 p. 100; secteurs secondaires, 32.1 p. 100 et grands secteurs agricoles à excédents de main-d'œuvre, 29.7 p. 100. Ces proportions sont relativement fortes, car les travailleurs non spécialisés sont les plus exposés aux mises à pied et ce sont eux aussi qui tendent à chômer plus longtemps que les travailleurs spécialisés. Ces faits et ces chiffres démontrent clairement qu'il faudrait des moyens de former, réorienter et aider les travailleurs non spécialisés qu'il y a dans les secteurs excédentaires du marché de la main-d'œuvre ayant fait l'objet de cette étude.

Les proportions correspondantes des inscriptions de main-d'œuvre féminine non spécialisée ont été beaucoup plus faibles dans les quatre groupes de secteurs excédentaires du marché de la main-d'œuvre: 15.8 p. 100 dans le cas des secteurs métropolitains, 13.9 dans les secteurs secondaires, 10.6 dans les grands secteurs agricoles et 9.3 p. 100 dans les grands secteurs industriels. Ces proportions varient beaucoup d'un secteur à l'autre au sein de chaque groupe de secteurs.

c) Parmi les hommes dans le secteur de Windsor-Leamington, la plus forte concentration d'inscriptions pendant les mois d'été se trouvait dans l'industrie de la fabrication de matériel de transport, ce qui est un des effets de l'automatisation; et aussi dans la métallurgie, le bâtiment, les services, les transports et le travail de bureau en général. Dans les secteurs Vancouver et Saint-Jean du marché de la main-d'œuvre, en plus des industries et occupations déjà mentionnées, le chômage pendant les mois d'été était considérable aussi dans le groupe des occupations fournies par le bois et les produits de bois. Dans le cas des grands secteurs industriels à excédents de main-d'œuvre, les inscriptions masculines étaient particulièrement nombreuses dans les groupes d'occupations du bâtiment, du bois et des produits de bois, des transports, de la métallurgie, des services, des houillères et des tissages. Dans les grands secteurs agricoles à excédents de main-d'œuvre, le bois et les produits de bois, le bâtiment, les transports et les services étaient aussi principalement responsables du chômage considérable, à caractère endémique, sévissant dans ces régions. Dans les secteurs secondaires du marché de la main-d'œuvre, les quatre industries déjà mentionnées, plus la pêche, l'industrie des produits alimentaires et celle de la transformation du tabac étaient responsables du nombre plus élevé d'inscriptions masculines qu'il y a pendant les mois d'été.

Il semble donc que le chômage existant à l'état endémique a été apporté par des changements de technique dans certaines industries comme celle de l'automobile, ou est attribuable à des industries dont le caractère est très saisonnier et qui augmentent le chômage en hiver. Il est évident que ces dernières industries sont incapables d'absorber l'excédent de main-d'œuvre qui existe dans les secteurs excédentaires du marché de la main-d'œuvre même pendant leurs périodes de pointe en été. Il semble aussi que le chômage persistant observé dans les secteurs qui ont fait l'objet de cette étude soit dû à un manque de diversification industrielle, particulièrement dans les secteurs secondaires et les grands secteurs agricoles qui ont des excédents de main-d'œuvre, secteurs qui comptent trop sur leurs industries primaires comme fournisseuses d'emplois. Il suit que, pour apporter des remèdes à la situation dans ces secteurs, il faudrait examiner la possibilité d'y implanter de nouvelles industries et occupations qui fourniraient des emplois plus stables, ou bien, si cela est possible, augmenter les moyens d'instruction et de réorientation de la main-d'œuvre afin d'en accroître la mobilité. Il semble qu'une action économique visant à faire disparaître le chômage saisonnier, même si elle était efficace, augmenterait probablement l'embauchage pendant les mois d'hiver mais n'amoindrirait pas le grave degré de chômage qui sévit en été dans la plupart des secteurs du marché de la main-d'œuvre que nous avons analysés. Un fort degré de

chômage prolongé des travailleurs dans les industries du bâtiment et du bois de construction, même pendant les saisons d'été, est signe de grands reflux de main-d'œuvre et d'embauchage irrégulier pour un grand nombre de travailleurs non spécialisés.

d) Il y a une différence sensible entre les genres d'occupations des hommes et ceux des femmes, car les inscriptions féminines sont concentrées dans des groupes d'occupations relativement peu nombreux dans tous les secteurs excédentaires du marché de la main-d'œuvre que nous avons analysés. Les principaux groupes d'occupations où les femmes ont peine à se trouver des emplois comprennent le travail de bureau, les services, la vente, les tissages, l'industrie des produits alimentaires et l'industrie de la transformation du tabac. Là encore, le manque de diversification industrielle dans la plupart des secteurs excédentaires du marché de la main-d'œuvre semble signifier qu'il y a pénurie d'emplois pour le nombre sans cesse croissant de femmes entrant dans l'effectif de la main-d'œuvre, ce qui explique le grand nombre d'inscriptions féminines dans les quelques groupes d'industries et d'occupations offrant des emplois aux femmes. Dans les secteurs excédentaires du marché de la main-d'œuvre, où beaucoup d'hommes restent longtemps en chômage, les femmes cherchent avec plus d'ardeur à se trouver des emplois.

e) L'examen des données trimestrielles touchant la répartition entre groupes d'âges des postulants non placés pendant les mois d'été de 1955 à 1959 révèle que, parmi les hommes, les moins de 20 ans constituent 8.4 p. 100 de la moyenne trimestrielle du total des postulants non placés dans les secteurs métropolitains excédentaires du marché de la main-d'œuvre. Les proportions correspondantes pour les autres groupes de secteurs excédentaires du marché de la main-d'œuvre sont de 11.3 p. 100 dans les grands secteurs industriels, de 14.6 p. 100 dans les grands secteurs agricoles et de 12.2 p. 100 dans les secteurs secondaires. Ces proportions sont beaucoup plus fortes dans le cas des postulants du sexe féminin non placés: 18.6 p. 100 dans les secteurs métropolitains, 28 p. 100 dans les grands secteurs industriels et 26.1 p. 100 et 23 p. 100 dans les grands secteurs agricoles et dans les secteurs secondaires.

Que le chômage persiste et se prolonge parmi les jeunes travailleurs comme groupe, ce n'est peut-être pas un problème grave, mais c'est un problème important parce que la difficulté qu'ils auront éprouvée en essayant d'entrer dans l'effectif de la main-d'œuvre peut les marquer pour le reste de leur vie active. De plus, les efforts déployés par les jeunes pour se trouver des emplois aggravent le cas des travailleurs plus âgés qui se cherchent aussi des emplois.

Les proportions données ci-dessus de jeunes hommes qui sont à la recherche d'emplois indiquent jusqu'à quel point il faudrait qu'on soit en mesure d'enseigner les métiers dans les secteurs excédentaires du marché de la main-d'œuvre que nous avons analysés.

Encore plus grave est le problème de travailleurs plus âgés, ceux qui sont âgés de 45 à 64 ans. Une moyenne prise sur cinq ans des postulants non placés du sexe masculin appartenant à ce groupe d'âges est de 18.4 dans les secteurs métropolitains à excédents de main-d'œuvre, de 21.5 p. 100 dans les grands secteurs industriels, de 16.8 dans les grands secteurs agricoles et de 21.3 dans les secteurs secondaires. Ce sont les travailleurs de ce groupe qui ont le plus de peine à se trouver de nouveaux emplois et la plupart ne sont pas encore déchargés de leurs responsabilités familiales. Ces fortes proportions de travailleurs plus âgés cherchant du travail nous fournissent un autre argument pour recommander l'institution de grands programmes de réorientation professionnelle pour les travailleurs plus âgés dans les secteurs excédentaires du marché de la main-d'œuvre. Voici quelles sont les proportions correspondantes dans le

cas des postulants non placés du sexe féminin: secteurs métropolitains, 16.3 p. 100; grands secteurs industriels, 8.6 p. 100; grands secteurs agricoles, 4.8 p. 100; secteurs secondaires, 11 p. 100.

f) La gravité du chômage n'apparaît pas seulement dans le nombre des sans-travail, mais aussi dans la durée du chômage. Pour les besoins de cette étude, nous avons mesuré la durée du chômage par la durée de séjour des fiches de chômage dans les classeurs en activité pendant les mois d'été de 1955 à 1959. Il est établi que, dans la plupart des secteurs excédentaires du marché de la main-d'œuvre, environ le tiers des réclamants ont eu leur fiche de chômage présente dans les classeurs en activité pendant 13 semaines et plus et une moyenne mensuelle prise sur cinq ans de la durée du chômage parmi ce groupe de réclamants pendant les mois d'été s'établit aux environs de 22 semaines.

Une moyenne prise sur cinq ans du total de semaines accumulé par les réclamants du sexe masculin qui ont eu leur fiche de chômage dans les classeurs en activité pendant 13 semaines et plus, exprimée en pourcentage de la moyenne mensuelle du total de semaines accumulé par tous les réclamants du sexe masculin s'est établie à 71.1 p. 100 dans les secteurs métropolitains à excédents de main-d'œuvre, à 64.2 p. 100 dans les grands secteurs industriels, à 63.5 p. 100 dans les grands secteurs agricoles et à 65.2 p. 100 dans les secteurs secondaires. Ces fortes proportions indiquent qu'un tiers des réclamants dans ces secteurs du marché de la main-d'œuvre chôment d'une façon persistante et pendant longtemps à la fois. Voici les proportions correspondantes pour les réclamants du sexe féminin: secteurs métropolitains, 77.1 p. 100; grands secteurs industriels, 72 p. 100; grands secteurs agricoles, 68.3 p. 100; secteurs secondaires, 70.5 p. 100.

Chapitre V

RECOMMANDATIONS

Il a été établi dans cette étude que les secteurs excédentaires du marché de la main-d'œuvre sont affligés d'un chômage persistant dont les causes échappent à leur volonté, comme les relâches saisonnières prolongées, les changements de technique, le manque de diversification industrielle, l'épuisement des ressources, les caprices changeants de la demande, etc., d'où il résulte que le chômage chronique installé dans ces régions doit être considéré comme problème national.

Le plein-emploi accompagné d'une stabilité relative des prix et d'une expansion économique à cadence raisonnable est un objectif imposant la nécessité d'instituer au Canada une politique économique nationale qui, entre autres soucis, aura celui d'adopter des mesures dirigées vers les localités à fortes proportions de chômeurs. Par définition, une politique économique nationale assigne un rôle-clé au gouvernement fédéral du Canada, à qui il appartient de concevoir et d'appliquer une telle politique en étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux et municipaux ainsi qu'avec les associations locales travaillant au progrès et les autres institutions et organismes publics et privés profondément intéressés au développement économique régional et local.

Les efforts déployés pour apporter une solution permanente au chômage chronique sévissant dans les secteurs excédentaires du marché de la main-d'œuvre par le moyen d'une expansion économique de l'ensemble du pays ne sont pas susceptibles de réussir sur le plan local, car il est maintenant devenu manifeste que ce genre de chômage existe dans certaines régions même en période de prospérité. Au contraire, à moins que des mesures appropriées ne soient prises dès maintenant, il est probable que le déséquilibre local entre l'emploi et la main-d'œuvre disponible finira même par devenir de plus en plus grave et que les poches de chômage chronique augmenteront en nombre, même si nous devions réussir à pallier le chômage cyclique en ayant recours aux instruments fiscaux et monétaires.

Il semble à l'auteur de ces lignes qu'il ne faut épargner aucun effort pour munir une partie de notre main-d'œuvre des compétences nouvelles que réclamera l'ère de l'automatisation, pour accroître la mobilité de la main-d'œuvre et pour diversifier les économies locales afin d'empêcher la propagation du chômage chronique caractérisant certaines localités.

Il va devenir également nécessaire d'instituer une politique nationale en ce qui concerne l'implantation des industries et de recourir à des stimulants fiscaux et monétaires, à l'information et à la création du genre de milieu industriel moderne dont l'initiative privée a besoin. Il faudrait manifestement une loi visant à encourager l'implantation d'industries nouvelles et de formes nouvelles d'artisanat dans les secteurs excédentaires du marché de la main-d'œuvre et l'expansion de celles qui s'y trouvent déjà ou bien, si cela se révèle non rentable, visant à donner plus de mobilité à la main-d'œuvre de ces secteurs. Seule une politique nationale instituée par le gouvernement fédéral peut permettre d'atteindre ces objectifs économiques.

Les recommandations générales qui suivent et qui sont loin d'être complètes sont livrées en vue d'aider à trouver un remède permanent au chômage circonscrit et chronique dont souffrent les secteurs excédentaires du marché de la main-d'œuvre:

(I) Le Conseil national de la productivité, récemment établi, devrait créer immédiatement un comité consultatif spécialement consacré à l'avancement local et faisant partie intégrante du Conseil. Dans ce comité, les groupements

suivants devraient être représentés: le Congrès canadien du travail, la Fédération canadienne des maires et des municipalités, l'Association des manufacturiers canadiens, les Conseils économiques régionaux, les associations consacrées à l'avancement des localités et des porte-parole de l'agriculture et du commerce. Ce comité devrait être chargé, en particulier, de faire des recommandations au gouvernement fédéral touchant les mesures économiques particulières à prendre dans chaque secteur excédentaire du marché de la main-d'œuvre, enquêter sur les effets de l'automatisation et des décisions fiscales, monétaires et économiques sur les économies régionales et locales en vue de proposer les changements qui pourront lui paraître nécessaires afin de prévenir l'apparition de zones stagnantes, concevoir une politique rationnelle d'implantation industrielle, encourager la formation d'associations consacrées à l'avancement régional et local, etc.

(II) Le gouvernement fédéral du Canada devrait immédiatement établir une Commission de stimulation locale, greffée au ministère fédéral du Commerce, qui serait chargée d'exécuter la politique économique nationale adoptée à l'égard des secteurs excédentaires du marché de la main-d'œuvre. Les fonctions particulières de cette commission de stimulation locale devraient comporter les tâches suivantes:

a) La Commission proposée devrait être chargée de repérer et délimiter les secteurs excédentaires du marché de la main-d'œuvre et d'examiner régulièrement l'état présent et les perspectives économiques des différents secteurs du marché de la main-d'œuvre et des différentes régions économiques. La Commission devrait aussi analyser les causes du chômage circonscrit et chronique et évaluer les effets à attendre des divers remèdes économiques susceptibles d'être appliqués aux régions atteintes.

b) La Commission de stimulation locale devrait être chargée de fournir l'aide technique que lui demanderaient les associations consacrées à l'avancement local afin de permettre aux collectivités souffrant de chômage endémique de tracer chacune leur programme de relèvement économique permanent. Cette aide technique, à laquelle auraient un accès rapide et gratuit les associations consacrées à l'avancement local sur l'approbation du Comité consultatif pour l'avancement local, devrait comporter les services d'experts dans l'art de la vente, dans l'analyse de la main-d'œuvre, les transports, la mise en valeur des ressources, les conditions qui régissent le choix d'un emplacement industriel, etc. Les experts voulus dans ces domaines pourraient être tirés du personnel enseignant des universités et collèges de chaque région et aussi des administrations fédérales et provinciales. Le principal but de l'enquête technique devrait être de mesurer le potentiel économique d'une région donnée, ses déficiences et les avantages qu'elle offre du point de vue industriel afin d'y attirer de nouvelles entreprises privées et publiques et de donner un regain de vie aux entreprises industrielles et commerciales qui s'y trouvent déjà.

c) La Commission de stimulation locale devrait avoir à sa disposition un fonds national de stimulation locale de $50,000,000, qui serait renouvelé chaque année par le gouvernement fédéral et qui servirait à accorder des subventions aux municipalités affligées de chômage chronique afin de seconder leurs efforts pour la construction et l'amélioration de services d'utilité publique, voirie, électricité, aqueduc, centres commerciaux, transports, égouts et systèmes d'assainissement des eaux d'égout, emplacements industriels, hôpitaux, écoles, centres récréatifs, etc., afin d'améliorer les avantages que ces municipalités peuvent offrir aux industries susceptibles de s'y implanter. Tout programme semblable d'amélioration des installations publiques devrait s'exécuter en collaboration avec le gouvernement provincial concerné. La subvention fédérale devrait suffire à payer la moitié du coût d'un projet approuvé. Le gouvernement provincial et la municipalité devraient fournir le reste de la somme nécessaire.

d) La Commission de stimulation locale, en liaison avec la Commission d'assurance-chômage, devrait être chargée d'accroître les moyens qui existent pour l'orientation ou la réorientation professionnelles des travailleurs inoccupés dans les secteurs excédentaires du marché de la main-d'œuvre. Il faudrait aussi déployer un effort pour accentuer les rôles de guides et de conseillers que jouent les bureaux du Service national de placement, surtout auprès des nouveaux venus dans l'effectif de la main-d'œuvre et auprès des travailleurs plus âgés. Il s'agirait alors d'adapter la main-d'œuvre disponible sur place aux genres d'emplois qu'auraient à offrir les entreprises nouvellement implantées dans les secteurs excédentaires du marché de la main-d'œuvre, ou bien de diriger l'excédent de main-d'œuvre sur d'autres centres industriels prospères.

Au cours de la période de formation ou de réorganisation, la personne concernée devrait toucher une prestation d'assurance-chômage et, dans le cas d'un chef de famille, toucher des prestations additionnelles jusqu'à concurrence de salaire moyen que gagne un type donné de travailleur. Cette subvention devrait provenir du Fonds national de stimulation locale. Quant aux travailleurs qu'il faudrait faire passer d'une région à une autre, une allocation spéciale devrait leur être versée. Afin de compenser la perte qu'entraîne la vente d'une maison quand un travailleur s'en va ailleurs, le gouvernement fédéral, en collaboration avec les autorités municipales, devrait instituer des programmes de construction d'habitations à bas prix ou à loyer modique dans les régions absorbant des excédents de main-d'œuvre.

(III) Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, mais non les autorités municipales, devraient offrir des stimulants fiscaux sous forme d'amortissement accéléré et d'autres concessions pour encourager des industries et des arts nouveaux à s'implanter dans les secteurs excédentaires du marché de la main-d'œuvre et pour accroître l'activité des entreprises existant déjà dans ces secteurs. Il ne faudrait recourir aux stimulants fiscaux que comme mesures supplémentaires.

(IV) Le rôle de la Banque d'expansion industrielle devrait être étendu afin qu'elle puisse accorder des prêts à longue échéance et à faible taux d'intérêt (environ 2 p. 100 de moins que le taux courant d'intérêt) aux entreprises privées et aux associations consacrées à l'avancement local afin de leur permettre de construire ou d'améliorer des bâtiments industriels et commerciaux, des manufactures, des emplacements industriels, etc., dans les secteurs excédentaires du marché de la main-d'œuvre. Ces prêts devraient être garantis et le taux d'intérêt complété par le gouvernement fédéral.

Cette aide financière aurait pour but d'aider de nouvelles entreprises à s'établir et d'aider les anciennes entreprises à s'agrandir dans les secteurs excédentaires du marché de la main-d'œuvre.

(V) Le gouvernement fédéral, en collaboration avec le gouvernement provincial, devrait construire et faire fonctionner plus d'écoles de métiers et d'écoles techniques dans la province de Québec et les Maritimes, où il y a le plus de secteurs à excédents de main-d'œuvre.

(VI) La Société centrale d'hypothèques et de logement devrait faire passer en premier lieu les demandes de prêts reçues des secteurs excédentaires du marché de la main-d'œuvre et des régions absorbant des excédents de main-d'œuvre.

(VII) Afin de prévenir toute concurrence malsaine entre les différentes associations consacrées à l'avancement local, des conseils régionaux pour l'avancement économique devraient être établis dans les Maritimes et dans la province de Québec.

APPENDICE 1A

RÉGIONS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Moyenne annuelle des inscriptions mensuelles exprimée en pourcent des travailleurs rémunérés, de 1953 à 1959

Régions	1953			1954			1955			1956			1957			1958			1959					
	Moyenne des travailleurs rémunérés (juin 1952)(1)	Moyenne des inscriptions	Moyenne des inscriptions en pourcent des travailleurs rémunérés	Moyenne des travailleurs rémunérés (juin 1952)(1)	Moyenne des inscriptions	Moyenne des inscriptions en pourcent des travailleurs rémunérés	Moyenne des travailleurs rémunérés (juin 1953)(2)	Moyenne des inscriptions	Moyenne des inscriptions en pourcent des travailleurs rémunérés	Moyenne des travailleurs rémunérés (juin 1954)(3)	Moyenne des inscriptions	Moyenne des inscriptions en pourcent des travailleurs rémunérés	Moyenne des travailleurs rémunérés (juin 1955)(4)	Moyenne des inscriptions	Moyenne des inscriptions en pourcent des travailleurs rémunérés	Moyenne des travailleurs rémunérés (juin 1956)(5)	Moyenne des inscriptions	Moyenne des inscriptions en pourcent des travailleurs rémunérés	Moyenne des travailleurs rémunérés (juin 1958)(6)	Moyenne des travailleurs rémunérés (juin 1959)(7)	Moyenne des inscriptions	Moyenne des inscriptions en pourcent des travailleurs rémunérés	Moyenne des inscriptions de 1953 à 1959	Moyenne des inscriptions en pourcent des travailleurs rémunérés de 1953 à 1959
	'000	'000	%	'000	'000	%	'000	'000	%	'000	'000	%	'000	'000	%	'000	'000	%	'000	'000	'000	%	'000	%
RÉGIONS MÉTROPOLITAINES																								
St-Jean (T.-N.)	54.1	6.3	11.5	54.1	7.6	14.0	57.1	7.4	13.0	57.6	7.7	13.2	58.0	10.2	17.3	60.6	13.8	22.5	66.0	68.6	10.5	15.8	9.1	15.3
Vancouver-New Westmin.-Mission City	218.5	22.7	10.4	218.5	26.0	11.9	215.3	22.9	10.4	219.8	18.8	8.4	232.8	29.3	12.0	256.0	42.3	16.3	272.7	278.4	32.6	12.0	27.8	11.6
Windsor-Leamington	77.5	5.5	7.1	77.5	10.2	13.2	77.6	7.2	9.3	78.6	8.2	10.2	82.2	11.3	13.3	85.8	14.1	16.3	84.0	90.2	9.9	11.0	9.5	11.5
Québec-Levis	122.1	10.7	8.7	122.1	12.2	9.6	128.1	13.5	10.5	128.0	12.0	9.2	136.5	14.0	10.4	131.4	16.8	12.7	136.6	136.6	15.1	11.1	13.5	10.3
Hamilton	119.3	6.3	5.3	119.3	10.5	8.8	118.5	8.2	6.9	123.5	6.6	5.3	125.2	11.1	7.6	137.7	15.6	11.2	139.5	152.1	11.8	7.8	9.9	7.6
Winnipeg	175.2	11.0	6.3	175.2	14.1	7.9	178.7	14.2	7.9	179.7	12.3	6.8	184.3	13.5	7.3	182.9	17.6	9.6	190.2	200.3	14.3	7.4	13.9	7.6
Calgary	65.7	3.7	5.6	65.7	5.4	7.6	71.1	5.2	7.2	73.0	4.3	5.8	76.2	5.6	6.9	85.5	7.5	8.7	93.5	101.8	6.9	7.2	5.5	7.0
Montréal	592.6	29.2	4.9	592.6	45.2	7.3	620.1	41.8	6.8	620.7	32.8	5.2	647.9	40.6	6.2	652.0	64.4	9.7	716.0	727.8	56.9	7.9	44.4	6.9
Halifax	54.4	3.2	5.9	54.4	4.0	7.4	56.1	3.9	6.9	56.9	3.2	5.5	59.4	4.0	6.2	70.3	5.6	8.1	64.7	67.3	5.0	7.6	4.1	6.8
Edmonton	109.0	4.7	4.3	109.0	7.8	6.4	123.9	8.2	6.5	131.8	6.4	4.8	143.8	9.0	6.6	127.0	13.4	10.4	139.2	149.0	11.7	8.2	8.7	6.7
Toronto	535.7	17.1	3.2	535.7	31.5	5.7	561.5	33.4	5.9	595.9	25.1	4.2	617.7	38.7	6.2	634.9	53.6	8.2	746.7	710.1	51.0	7.3	35.8	5.8
Ottawa-Hull	123.3	4.9	4.0	123.3	5.9	4.7	125.2	5.9	4.8	122.9	5.5	4.4	129.5	7.1	5.3	142.4	9.2	6.5	139.0	147.8	8.6	5.9	6.7	5.1
Total		125.3	77.2		180.4	104.5		171.7	96.1		142.9	83.0		193.4	105.3		273.9	140.2			234.3	109.2	188.9	102.2
Moyenne		10.4	6.43		15.0	8.70		14.3	8.00		11.9	6.91		16.1	8.77		22.8	11.68			19.5	9.10	15.74	8.52
PRINCIPALES RÉGIONS INDUSTRIELLES																								
Corner Brook	16.0	1.3	7.9	16.0	2.5	15.5	17.2	2.2	12.8	18.0	2.6	14.4	19.8	3.2	16.5	19.1	5.0	25.9	21.6	22.8	3.6	16.2	2.9	15.6
Moncton	29.4	3.5	11.7	29.4	4.2	14.2	30.5	4.2	13.9	30.9	4.1	13.1	33.4	5.3	15.8	33.7	6.6	19.5	35.6	36.4	5.7	16.0	4.8	14.9
Lac St-Jean	49.0	6.5	13.3	49.0	6.7	13.7	50.5	6.3	12.5	50.7	6.2	12.0	54.1	7.9	14.7	53.8	10.5	19.2	59.8	61.5	10.2	16.9	7.8	14.7
Shawinigan	22.3	2.8	12.5	22.3	3.1	13.8	21.1	2.8	13.3	19.5	2.6	13.0	20.8	3.2	13.9	24.0	5.0	20.3	26.6	27.1	4.2	15.8	3.4	14.7
New Glasgow	17.6	1.9	10.7	17.6	2.5	14.1	16.0	2.5	15.6	15.6	1.8	11.4	15.0	2.3	14.3	17.5	3.6	20.5	18.3	18.6	2.9	15.8	2.5	14.6
Trois-Rivières	33.1	4.1	12.6	33.1	4.8	14.6	29.7	4.5	15.2	30.0	3.7	12.2	31.1	4.8	14.0	38.0	6.5	17.0	41.1	41.2	5.7	13.8	4.9	14.2
Joliette	19.4	1.8	9.3	19.4	2.3	11.6	21.2	2.2	10.3	20.5	2.1	10.2	22.0	2.7	12.5	21.7	3.6	16.3	23.5	23.6	3.5	14.7	2.6	12.1
Cornwall	18.4	1.6	8.8	18.4	2.2	12.2	17.9	2.0	11.0	18.5	1.7	8.7	21.8	2.3	10.9	20.8	3.6	17.4	20.4	21.9	3.2	14.6	2.4	11.9
Rouyn-Val d'Or	33.3	2.7	8.2	33.3	3.7	11.0	31.8	3.0	9.4	30.2	2.7	8.8	31.8	4.2	13.0	32.2	6.0	18.5	33.7	33.4	4.4	13.2	3.8	11.7
Farnham-Granby	19.6	1.6	8.0	19.6	2.4	11.9	21.0	2.3	10.9	21.8	2.1	9.5	22.2	2.4	10.5	22.9	3.0	12.9	24.9	25.1	2.6	10.4	2.3	10.6
Oshawa	31.6	2.0	6.3	31.6	4.3	13.6	33.2	3.2	9.8	33.2	2.7	8.4	35.3	3.9	10.0	38.7	5.1	13.1	40.0	43.9	5.1	11.6	3.8	10.4
Sydney	36.5	3.1	8.5	36.5	3.8	10.3	36.6	3.7	10.0	36.0	2.9	8.2	35.2	3.2	8.7	38.0	5.3	13.8	39.8	40.5	5.3	13.2	3.9	10.4
Fort William-Port Arthur	41.8	3.0	7.3	41.8	4.9	11.8	39.8	4.3	10.6	41.4	3.0	7.2	40.2	3.8	8.8	46.4	6.4	13.5	52.3	53.3	5.8	11.0	4.5	10.0
St-Jean (N.-B.)	27.9	2.6	9.4	27.9	3.2	11.4	27.9	2.8	10.1	28.3	2.5	8.6	29.2	2.8	9.4	30.3	3.2	10.6	32.5	33.5	2.6	8.0	2.8	9.6
Sherbrooke	41.4	2.9	7.1	41.4	3.8	9.1	43.4	3.3	7.7	42.0	3.1	7.4	41.6	4.5	10.6	43.8	6.1	13.9	44.5	43.3	5.2	11.7	4.1	9.6
Brantford	24.9	2.3	9.4	24.9	2.3	9.2	22.6	1.9	8.3	21.5	1.7	8.0	22.2	2.6	10.7	25.1	2.9	11.6	23.6	24.8	2.1	8.2	2.3	9.3
Peterborough	25.2	1.4	5.7	25.2	2.0	8.2	24.4	2.1	8.7	24.7	1.8	7.2	24.7	2.4	9.4	26.9	3.5	12.9	26.0	27.7	2.8	10.1	2.3	8.9
Péninsule de Niagara	86.4	4.5	5.2	86.4	8.2	9.5	89.7	6.5	7.2	88.3	4.9	5.6	87.7	7.3	8.3	91.4	12.0	13.1	92.6	100.8	9.8	9.8	7.6	8.4
Sarnia	21.3	1.1	5.0	21.3	1.8	8.5	20.0	1.6	7.9	20.9	1.3	5.8	21.5	1.9	8.1	23.8	2.6	10.9	23.1	24.9	2.2	8.9	1.8	7.9
Victoria	39.2	2.5	6.3	39.2	2.9	7.4	41.6	2.7	6.3	42.5	2.4	5.7	42.8	3.2	7.1	48.1	4.7	9.9	44.6	44.9	4.2	9.6	3.2	7.5
Timmins-Kirkland Lake	35.8	2.0	5.5	35.8	2.6	7.2	33.5	2.2	6.6	33.4	1.6	4.9	34.0	2.2	6.5	34.9	3.6	10.4	33.0	34.6	3.3	9.5	2.5	7.2
Guelph	17.9	0.6	3.1	17.9	1.5	8.2	18.1	1.3	6.9	19.4	0.9	4.5	19.5	1.4	6.6	21.4	1.8	8.4	21.4	23.2	1.5	6.6	1.3	6.3
Sudbury	44.6	1.9	4.2	44.6	2.8	6.2	44.0	2.4	5.5	46.5	1.8	3.8	48.2	2.7	5.3	53.1	5.7	10.5	53.9	59.0	4.3	7.4	3.1	6.1
London	57.5	2.2	3.8	57.5	3.6	6.3	60.8	3.4	5.5	61.0	2.8	4.4	63.7	4.0	6.2	65.7	4.9	7.5	62.0	66.5	4.3	6.5	3.6	5.7
Kingston	21.5	1.0	4.5	21.5	1.1	5.2	20.9	1.1	5.0	22.0	1.0	4.5	23.3	1.4	5.6	26.5	1.8	7.0	23.9	25.9	1.9	7.5	1.3	5.6
Kitchener	35.4	0.9	2.7	35.4	2.3	6.3	36.9	1.9	5.1	38.1	1.4	3.8	38.1	2.4	5.8	41.3	3.0	7.2	41.6	41.5	2.0	4.5	2.0	5.1
Total		61.8	197.0		85.5	271.0		76.4	246.1		65.4	211.3		88.0	263.2		126.0	361.8			108.4	291.5	87.5	263.0
Moyenne		2.4	7.57		3.3	10.42		2.9	9.48		2.5	8.12		3.4	10.12		4.8	13.91			4.2	11.21	3.4	10.11
PRINCIPALES RÉGIONS AGRICOLES																								
Rivière-du-Loup	15.2	2.3	15.1	15.2	2.7	17.8	15.8	2.8	17.6	15.3	2.7	17.4	16.5	3.3	19.6	16.8	4.3	25.3	18.0	17.9	3.6	20.1	3.1	19.0
Thetford-Mégantic-St-Georges	26.0	3.0	11.3	26.0	3.4	13.0	28.3	3.5	12.6	27.9	3.5	12.3	30.8	4.5	15.7	25.3	6.0	23.5	26.8	26.7	5.5	20.5	4.2	15.6
Charlottetown	12.5	1.2	9.2	12.5	1.4	11.0	11.7	1.4	11.5	11.8	1.4	11.4	12.4	1.8	14.4	11.9	2.2	18.2	12.4	12.6	1.9	15.6	1.6	13.0
Chatham	17.4	1.0	5.8	17.4	1.8	10.1	17.5	1.6	9.1	18.0	1.5	8.5	18.2	2.0	11.0	18.5	2.6	13.9	18.5	19.8	1.9	9.4	1.8	9.7
Yorkton	17.7	0.7	4.0	17.7	1.2	6.6	18.0	1.5	8.2	18.9	1.3	7.0	18.8	1.6	9.4	13.9	2.2	16.0	13.8	14.0	2.1	15.1	1.5	9.5
Prince Albert	15.5	0.9	5.7	15.5	1.3	8.2	15.3	1.5	9.7	15.7	1.2	7.6	15.7	1.4	8.9	15.6	1.9	12.2	16.5	17.3	1.8	10.5	1.4	9.0
Lethbridge	20.9	1.3	6.1	20.9	1.7	8.0	20.8	1.8	8.5	20.6	1.4	6.5	21.7	1.7	7.7	21.6	2.1	9.6	22.4	23.6	1.9	8.1	1.7	7.8
Battleford-Nord	13.1	0.5	3.8	13.1	0.7	5.7	13.2	0.9	6.9	12.6	0.7	5.8	12.2	0.9	7.4	11.1	1.3	11.6	11.3	11.7	1.1	9.4	0.9	7.2
Brandon	19.4	0.9	4.3	19.4	1.2	6.1	19.6	1.3	6.5	19.9	1.2	5.8	20.5	1.4	6.6	22.7	2.0	8.7	21.7	22.7	1.8	8.1	1.4	6.6
Red Deer	13.1	0.3	2.5	13.1	0.8	5.7	13.1	0.8	6.4	13.5	0.7	4.9	13.7	0.9	7.0	11.5	1.2	10.4	11.2	11.6	1.0	9.0	0.8	6.6
Barrie	16.5	0.6	3.9	16.5	1.0	6.1	16.7	1.1	6.3	17.6	1.0	5.1	19.5	0.9	4.2	16.7	1.1	7.9	9.8	10.3	1.2	11.6	1.0	6.4
Moose Jaw	15.0	0.7	4.5	15.0	0.9	6.2	14.4	1.0	7.1	14.5	0.9	5.9	15.0	0.9	5.9	15.6	1.2	7.7	15.9	16.8	1.2	7.3	1.0	6.4
Saskatoon	39.6	1.5	3.8	39.6	2.2	5.6	42.1	2.7	6.3	43.4	2.3	5.3	44.8	2.4	5.8	37.5	3.2	8.6	38.7	40.4	3.2	8.1	2.5	6.2
Regina	44.4	1.2	2.8	44.4	1.9	4.2	47.3	2.8	5.9	48.6	2.6	5.3	47.7	2.7	5.9	43.6	3.7	8.4	46.2	48.6	3.4	7.2	2.6	5.7
Total		16.1	82.8		22.2	114.3		24.7	122.6		22.4	108.8		26.4	129.5		35.0	182.0			31.6	160.0	25.5	128.7
Moyenne		1.2	5.9		1.6	8.2		1.8	8.8		1.6	7.8		1.9	9.3		2.5	13.0			2.3	11.4	1.8	9.2
PETITES RÉGIONS																								
Bathurst	9.6	1.9	19.9	9.6	2.1	21.9	9.2	2.2	23.7	9.3	2.4	25.1	9.8	3.2	30.6	11.5	3.9	33.7	12.6	13.0	3.3	25.8	2.7	25.8
Gaspé	26.5	5.0	18.6	26.5	5.6	21.1	28.1	6.1	21.7	27.8	6.1	22.1	27.0	7.7	28.5	27.0	10.0	36.5	29.4	29.5	8.3	28.1	7.0	25.2
Rimouski	12.2	2.4	19.9	12.2	2.3	18.4	12.3	2.2	18.3	11.5	2.2	19.1	11.4	2.8	24.1	12.6	3.8	29.7	13.7	13.8	3.3	23.9	2.7	21.9
Campbellton	7.7	1.3	17.2	7.7	1.3	17.1	7.1	1.4	19.2	7.2	1.3	17.5	7.3	1.8	22.6	9.0	2.3	24.5	9.8	10.1	1.8	17.9	1.6	19.4
Newcastle	9.6	1.4	14.2	9.6	1.5	15.5	9.6	1.6	16.4	9.2	1.5	16.2	9.7	2.2	21.7	10.4	2.7	26.3	9.6	9.6	2.3	24.1	1.9	19.2
St. Stephen	7.2	1.1	15.5	7.2	1.3	18.2	6.5	0.9	13.8	6.6	0.8	13.0	5.7	1.4	22.2	7.3	1.9	26.7	7.2	7.3	1.5	20.6	1.3	18.6
Montmagny	7.0	1.0	13.8	7.0	1.2	16.9	7.8	1.2	15.2	7.8	1.1	14.0	8.2	1.6	19.1	8.9	1.9	20.9	9.9	10.0	1.5	15.4	1.4	16.5
Québec-Rive-Nord	18.8	2.1	10.9	18.8	2.7	13.9	22.4	2.8	12.1	27.8	2.9	10.4	29.9	3.4	13.0	19.6	5.2	26.1	22.7	24.1	4.7	20.5	3.4	15.3
Summerside	6.0	0.6	10.4	6.0	0.8	13.7	6.9	0.8	11.9	6.9	0.8	12.0	7.0	1.1	15.6	7.1	1.5	21.2	6.8	6.9	1.2	17.7	1.0	14.6
Edmundston	8.8	1.0	11.9	8.8	1.1	12.2	9.4	1.2	13.2	9.2	1.2	12.7	10.0	1.6	15.9	10.0	2.0	20.1	10.7	11.0	1.6	15.0	1.4	14.4
Vallée de l'Okanagan	19.7	2.3	11.4	19.7	2.6	13.1	20.4	2.3	11.4	20.4	2.6	12.3	22.0	3.4	15.4	22.6	4.5	19.6	23.6	23.4	4.1	17.3	3.1	14.4
Prince George	9.6	1.2	11.9	9.6	1.5	15.7	9.4	1.2	12.3	9.4	1.2	12.0	10.6	2.0	16.1	14.8	2.8	17.7	18.8	20.9	2.6	12.9	1.8	14.1
Yarmouth	11.9	1.3	11.2	11.9	1.4	11.6	11.4	1.3	11.5	11.5	1.2	10.5	11.3	1.7	14.4	11.8	2.8	23.4	12.1	12.2	1.9	16.0	1.7	14.1
Woodstock	6.3	0.6	10.0	6.3	0.8	11.1	6.6	0.8	11.9	6.5	0.7	11.2	7.0	1.0	14.4	7.1	1.6	21.9	7.4	7.6	1.3	17.5	1.0	14.0
Ste-Agathe-St-Jérôme	13.8	1.7	11.9	13.8	2.0	14.2	14.1	1.7	12.3	13.8	1.6	11.3	15.2	2.2	13.8	15.3	2.6	17.0	15.5	15.3	2.5	15.9	2.0	13.8
Victoriaville	10.9	1.1	9.5	10.9	1.6	14.3	12.1	1.3	10.6	12.0	1.4	11.1	13.0	1.9	14.9	12.1	2.4	19.6	13.1	13.1	1.8	14.1	1.6	13.4
Chilliwack	8.4	1.0	12.1	8.4	1.1	13.1	8.5	1.2	13.6	8.9	1.2	12.8	8.8	1.4	14.1	12.1	1.9	15.9	12.5	13.3	1.5	11.6	1.3	13.3
Sorel	15.1	1.3	8.5	15.1	1.8	12.1	14.4	1.8	12.6	13.5	1.4	10.5	12.6	1.5	11.6	13.4	2.8	20.6	14.5	14.5	2.4	16.7	1.9	13.2
Grand Falls	8.6	0.7	7.6	8.6	0.9	10.1	7.7	0.9	11.7	8.0	1.2	14.2	9.0	1.7	17.3	10.6	2.0	18.5	11.8	12.5	1.5	12.3	1.3	13.1
Centre de l'Île de Vancouver	26.2	3.2	12.1	26.2	3.3	12.5	25.1	3.3	13.2	24.1	2.8	11.4	25.0	4.2	14.2	34.1	5.8	16.7	36.3	37.5	3.6	9.8	3.7	12.8
Drummondville	13.9	1.8	12.9	13.9	2.2	15.8	13.2	1.5	11.8	12.9	1.5	11.5	12.3	1.7	12.2	16.0	2.2	13.4	17.6	17.8	2.0	11.5	1.8	12.7
Valleyfield	14.6	1.3	9.2	14.6	1.5	10.9	10.9	1.3	12.3	10.2	1.2	11.6	10.6	1.6	12.8	14.1	2.2	15.4	15.2	15.2	2.1	13.8	1.6	12.3
Bridgewater	8.2	0.7	8.2	8.2	0.8	9.2	7.9	0.7	9.0	8.2	0.9	10.3	8.7	1.1	12.4	8.3	1.7	20.0	8.7	8.9	1.4	15.6	1.0	12.1
Dauphin	7.5	0.5	7.0	7.5	0.7	9.0	7.6	0.8	10.1	7.6	0.7	8.9	7.4	0.8	11.9	6.9	1.3	18.9	7.0	7.1	1.2	16.8	0.9	11.8
Owen Sound	11.3	0.9	7.7	11.3	1.3	11.7	11.9	1.3	10.6	11.9	1.2	9.9	11.8	1.5	12.2	12.1	2.0	16.3	11.5	12.1	1.5	12.2	1.4	11.5
Fredericton	10.8	1.2	10.6	10.8	1.5	13.8	11.7	1.1	9.6	11.9	1.0	8.1	16.8	1.5	9.8	13.0	2.0	15.2	14.0	14.5	1.8	12.8	1.4	11.4
Bracebridge	6.7	0.5	7.0	6.7	0.7	10.9	6.5	0.7	10.8	6.7	0.6	8.7	6.4	0.7	10.3	7.0	1.0	14.7	6.6	6.9	1.0	13.7	0.7	10.9
Portage-la-Prairie	7.3	0.5	7.4	7.3	0.8	9.9	7.4	0.7	9.8	7.0	0.6	8.8	7.3	0.8	10.1	7.5	1.1	14.2	5.8	5.9	0.9	15.8	0.8	10.9
Beauharnois	6.6	0.7	8.8	6.6	0.9	11.2	6.2	0.7	10.6	5.7	0.5	9.1	5.9	0.8	10.9	8.3	1.1	13.4	9.7	10.2	1.1	11.0	0.8	10.7
Truro	9.3	0.7	7.3	9.3	0.8	9.0	9.5	0.8	8.7	9.2	1.0	10.3	9.4	1.2	12.1	11.0	1.6	14.6	10.6	10.8	1.3	12.1	1.1	10.6
Kentville	18.0	1.3	7.2	18.0	1.6	9.1	16.8	1.5	8.8	16.4	1.5	9.3	17.0	2.0	11.2	19.6	2.6	14.0	15.7	15.6	2.2	14.0	1.8	10.5
Prince Rupert	8.6	0.8	8.9	8.6	0.9	10.0	9.7	0.8	8.0	10.7	0.7	6.8	8.3	1.1	11.8	10.3	1.8	17.0	11.9	12.6	1.3	11.1	1.1	10.5
Kamloops	8.1	0.5	6.7	8.1	0.7	8.7	6.8	0.6	9.3	7.2	0.6	8.8	7.9	1.1	12.4	11.4	1.7	14.6	13.6	14.6	1.3	9.5	0.9	10.0
Trail-Nelson	17.8	1.6	8.7	17.8	2.0	11.2	17.8	1.4	7.7	15.8	1.2	7.4	16.5	1.6	9.5	17.9	2.2	12.0	18.7	18.8	2.0	10.5	1.7	9.6
St-Hyacinthe	17.0	1.3	7.8	17.0	1.8	10.6	16.8	1.5	8.7	16.7	1.4	8.5	16.7	1.8	9.9	19.2	2.1	10.6	20.8	20.8	2.0	9.5	1.7	9.4
North Bay	13.2	0.9	6.9	13.2	1.4	10.7	11.9	1.1	9.3	12.5	0.8	6.1	12.8	1.4	9.1	16.1	1.9	11.9	14.3	15.2	1.7	10.9	1.3	9.3
Lindsay	7.0	0.3	4.7	7.0	0.8	10.5	7.8	0.7	8.6	8.0	0.5	6.4	7.4	0.6	8.9	5.9	0.7	12.1	5.6	5.8	0.7	11.4	0.6	8.9
Pembroke	13.2	0.7	5.6	13.2	1.2	9.0	14.4	1.2	8.1	14.8	1.0	6.6	15.8	1.4	8.8	16.1	1.9	12.6	13.2	14.3	1.6	11.5	1.3	8.9
Lachute-Ste-Thérèse	19.0	1.3	6.7	19.0	1.8	9.7	18.2	1.6	8.9	18.2	1.5	8.0	20.2	1.9	8.9	23.9	2.6	10.6	29.7	32.1	2.6	8.6	1.9	8.8
Sault Ste-Marie	18.4	1.0	5.3	18.4	2.9	15.4	19.6	1.6	8.0	18.4	0.9	5.0	18.2	1.4	6.8	21.9	2.6	11.7	22.9	25.3	2.1	8.4	1.8	8.7
St-Jean (P.-Q.)	15.9	1.1	6.9	15.9	1.5	9.3	15.9	1.3	7.9	15.1	1.2	7.6	16.6	1.3	7.5	18.9	2.0	10.8	18.7	18.8	1.9	10.2	1.5	8.6
Belleville-Trenton	21.6	1.3	6.2	21.6	1.9	9.0	21.4	1.9	8.9	22.5	1.6	6.8	24.3	2.0	7.4	26.2	2.8	11.1	22.8	24.3	2.4	9.9	2.0	8.5
Cranbrook	7.6	0.5	6.3	7.6	0.7	9.1	8.0	0.6	7.4	7.5	0.5	6.5	7.7	0.7	8.7	8.6	1.1	12.1	9.0	9.1	0.9	9.7	0.7	8.5
Dawson Creek	6.3	0.2	2.7	6.3	0.3	5.2	6.8	0.4	6.3	6.8	0.3	4.7	7.2	0.6	7.9	7.2	1.3	17.6	8.3	9.0	1.2	13.9	0.6	8.3
Medicine Hat	10.2	0.5	4.6	10.2	0.8	7.9	9.8	0.9	9.3	10.1	0.7	7.0	10.0	0.9	8.3	10.7	1.1	9.8	11.8	12.6	0.9	7.6	0.8	7.8
Simcoe	10.6	0.6	5.5	10.6	0.7	6.6	10.0	0.6	6.4	10.5	0.6	5.6	11.4	1.0	8.2	11.3	1.1	10.0	10.9	11.5	1.0	8.4	0.8	7.2
Brampton	8.9	0.2	2.2	8.9	0.4	4.7	9.5	0.5	5.0	10.7	0.4	3.9	10.2	0.7	5.7	12.4	1.1	8.4	12.8	14.0	2.0	14.1	0.8	6.3
Drumheller	6.5	0.3	5.1	6.5	0.3	5.2	5.4	0.4	7.0	5.4	0.3	5.4	4.9	0.3	6.2	6.4	0.5	8.1	6.6	6.8	0.5	7.0	0.4	6.3
Goderich	5.9	0.3	4.3	5.9	0.4	6.4	5.7	0.4	6.8	6.0	0.3	5.7	5.6	0.5	5.6	8.3	0.6	7.5	5.4	5.7	0.5	7.8	0.4	6.3
Galt	14.6	0.5	3.3	14.6	1.2	8.1	15.3	0.8	5.4	14.7	0.5	3.6	15.2	1.1	6.6	16.7	1.6	9.7	16.6	17.8	1.1	6.4	1.0	6.2
Walkerton	7.6	0.3	3.9	7.6	0.5	7.2	7.6	0.5	6.1	7.7	0.4	4.7	7.5	0.4	5.5	8.2	0.6	7.2	7.8	8.3	0.6	7.2	0.5	6.0
Woodstock-Ingersoll	17.2	0.5	3.0	17.2	1.1	6.5	17.4	0.8	4.6	17.3	0.8	4.3	18.8	1.5	7.9	19.6	1.8	9.4	19.2	20.5	1.4	6.6	1.1	6.0
Weyburn	5.0	0.1	3.0	5.0	0.2	5.1	4.8	0.3	5.5	4.8	0.2	4.9	4.8	0.3	5.3	4.3	0.4	9.4	4.4	4.6	0.4	7.8	0.3	5.8
Swift Current	9.2	0.3	3.2	9.2	0.5	5.1	9.3	0.6	6.0	9.3	0.5	5.1	9.4	0.6	6.1	9.1	0.7	7.7	9.7	10.1	0.7	6.9	0.6	5.7
Stratford	11.7	0.5	4.2	11.7	0.8	6.8	11.5	0.6	5.2	11.8	0.4	3.6	11.9	0.7	5.7	13.1	1.0	7.9	12.7	13.5	0.8	6.1	0.7	5.6
St. Thomas	14.2	0.4	3.0	14.2	0.9	6.2	14.7	0.7	4.8	14.5	0.6	4.2	15.1	0.8	5.4	15.1	1.2	8.1	13.8	14.6	1.0	6.8	0.8	5.5
Listowel	5.6	0.2	3.7	5.6	0.3	5.3	6.1	0.3	4.5	6.0	0.2	3.6	6.1	0.3	5.2	5.4	0.4	7.6	4.4	5.0	0.3	6.2	0.3	5.2
Total		58.5	484.2		75.7	626.7		69.4	582.4		64.4	536.7		87.5	687.6		120.0	902.9			102.1	736.4	82.7	650.4
Moyenne		1.0	8.49		1.3	10.99		1.2	10.21		1.1	9.41		1.5	12.01		2.1	15.82			1.8	12.91	1.5	11.41

Régions — Régions métropolitaines

	Région du Pacifique	Provinces atlantiques	Québec	Ontario	Région des Prairies
Moyenne des inscriptions, de 1953 à 1959	27.8	6.6	29.0	15.5	9.4
Moyenne des inscriptions en pourcent des travailleurs rémunérés, de 1953 à 1959	11.6	11.1	8.6	7.5	7.1

Régions — Principales régions industrielles

	Provinces atlantiques	Québec	Région des Prairies	Ontario	Région du Pacifique
Moyenne des inscriptions, de 1953 à 1959	3.4	4.1	4.5	2.8	3.2
Moyenne des inscriptions en pourcent des travailleurs rémunérés, de 1953 à 1959	13.0	12.5	10.0	7.7	7.5

Régions — Principales régions agricoles

	Québec	Provinces atlantiques	Ontario	Région des prairies	Région du Pacifique
Moyenne des inscriptions, de 1953 à 1959	3.7	1.6	1.4	1.5	......
Moyenne des inscriptions en pourcent des travailleurs rémunérés, de 1953 à 1959	17.3	13.0	8.1	7.2	......

Régions — Petites régions

	Provinces atlantiques	Québec	Région du Pacifique	Région des Prairies	Ontario
Moyenne des inscriptions, de 1953 à 1959	1.5	2.3	1.8	0.6	1.0
Moyenne des inscriptions en pourcent des travailleurs rémunérés, de 1953 à 1959	15.2	14.0	11.7	8.1	7.6

NOTA: (1) Moyenne des travailleurs rémunérés – juin 1952, inscriptions (janv. 1953 à nov. 1953), cat. (janv. 1954 à nov. 1954).
(2) Moyenne des travailleurs rémunérés – juin 1953, inscriptions (mois de décembre seulement + déc. 1954 à sept. 1955 inc.), cat.
(3) Moyenne des travailleurs rémunérés – juin 1954, inscriptions (oct. 1955 à juill. 1956), cat.
(4) Moyenne des travailleurs rémunérés – juin 1955, inscriptions (août 1956 à mai 1957), cat.
(5) Moyenne des travailleurs rémunérés – juin 1956, inscriptions (juin 1957 à sept. 1958), cat.
(6) Moyenne des travailleurs rémunérés – juin 1958, inscriptions (oct. 1958 à juin 1959), note du cat. (aucunes données pour les travailleurs rémunérés en juin 1957).
(7) Moyenne des travailleurs rémunérés – juin 1959, inscriptions (juill. 1959 jusqu'ici).

APPENDICE 1B

RÉGIONS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Moyenne d'été et moyenne d'hiver des inscriptions mensuelles exprimées en pourcent du total des travailleurs rémunérés

INSCRIPTIONS PENDANT LES MOIS D'ÉTÉ, DE MAI À OCTOBRE

Régions	1953 Moyenne des inscriptions	1953 Moyenne des inscriptions en pourcent du total des travailleurs rémunérés	1954 Moyenne des inscriptions	1954 Moyenne des inscriptions en pourcent du total des travailleurs rémunérés	1955 Moyenne des inscriptions	1955 Moyenne des inscriptions en pourcent du total des travailleurs rémunérés	1956 Moyenne des inscriptions	1956 Moyenne des inscriptions en pourcent du total des travailleurs rémunérés	1957 Moyenne des inscriptions	1957 Moyenne des inscriptions en pourcent du total des travailleurs rémunérés	1958 Moyenne des inscriptions	1958 Moyenne des inscriptions en pourcent du total des travailleurs rémunérés	1959 Moyenne des inscriptions	1959 Moyenne des inscriptions en pourcent du total des travailleurs rémunérés	Moyenne des inscriptions de 1953 à 1959	Moyenne des inscriptions en pourcent du total des travailleurs rémunérés, de 1953 à 1959
	'000	%	'000	%	'000	%	'000	%	'000	%	'000	%	'000	%	'000	%
RÉGIONS MÉTROPOLITAINES																
Windsor-Leamington	5.5	7.1	11.4	14.7	6.5	8.4	8.9	11.0	10.6	12.4	11.8	13.7	7.9	8.8	8.9	10.9
Vancouver-New Westminster-Mission City	15.2	7.0	18.8	8.7	14.6	6.6	12.3	5.5	21.3	8.4	35.1	13.6	24.8	9.3	20.3	8.4
St-Jean (T.-N.)	3.1	5.6	3.6	6.7	3.6	6.3	3.5	6.0	4.9	8.2	7.9	12.9	5.4	8.0	4.6	7.7
Québec-Lévis	6.5	5.3	9.2	7.3	8.6	6.7	6.8	5.2	8.7	6.6	11.7	8.9	9.7	7.1	8.7	6.7
Hamilton	4.9	4.1	9.0	7.6	5.4	4.5	5.0	4.0	8.4	6.2	13.3	9.6	8.4	5.6	7.8	5.9
Halifax	2.7	5.0	3.7	6.8	3.3	6.0	2.5	4.2	3.1	4.5	4.6	6.6	4.0	6.0	3.4	5.6
Montréal	20.7	3.5	35.4	5.8	27.9	4.5	21.3	3.4	28.6	4.4	53.2	8.0	40.8	5.7	32.6	5.0
Winnipeg	7.4	4.2	9.7	5.5	8.9	5.0	7.3	4.0	8.3	4.6	12.4	6.7	8.9	4.6	9.0	4.9
Calgary	2.6	3.9	3.6	5.2	3.1	4.4	2.6	3.5	3.9	4.7	5.4	6.2	4.6	4.7	3.7	4.7
Toronto	13.2	2.5	27.0	4.9	24.9	4.4	17.5	2.9	31.1	4.9	43.5	6.7	38.1	5.4	27.9	4.5
Edmonton	2.5	2.3	5.4	4.6	4.3	3.5	3.1	2.3	5.8	4.5	9.3	7.3	7.6	5.3	5.4	4.3
Ottawa-Hull	3.3	2.7	3.9	3.1	3.7	3.0	3.3	2.6	4.7	3.4	6.6	4.7	5.6	3.8	4.4	3.3
Total	87.6	53.2	140.7	80.9	114.8	63.3	94.1	54.6	139.4	72.8	214.8	104.9	165.8	74.3	136.7	71.9
Moyenne	7.30	4.43	11.7	6.74	9.6	5.27	7.8	4.55	11.6	6.06	17.9	8.74	13.8	6.19	11.4	5.99
PRINCIPALES RÉGIONS INDUSTRIELLES																
Oshawa	1.7	5.4	5.2	16.5	3.4	10.4	2.6	7.5	4.2	10.7	5.7	14.7	4.6	10.4	3.9	10.8
Corner Brook	0.8	4.8	1.8	11.2	1.5	8.6	1.7	9.0	1.7	8.9	3.4	17.3	2.0	8.9	1.8	9.8
Shawinigan	1.8	8.0	1.8	7.9	1.6	7.5	1.5	7.5	2.2	9.4	3.9	15.9	2.7	9.9	2.2	9.4
Lac St-Jean	4.2	8.5	3.9	7.9	3.4	6.7	3.2	6.2	5.3	9.9	7.7	14.1	6.5	10.7	4.9	9.1
Rouyn-Val d'Or	2.0	6.0	2.9	8.8	1.9	5.9	2.2	7.1	3.5	10.9	5.0	15.4	3.2	9.6	3.0	9.1
New Glasgow	1.2	6.7	1.7	9.9	1.6	9.9	0.8	5.1	1.5	8.7	2.4	13.4	1.7	9.1	1.6	9.0
St-Jean (N.-B.)	2.4	8.6	2.9	10.4	2.8	10.1	2.3	8.0	2.6	8.8	2.9	9.4	2.2	6.7	2.6	8.9
Cornwall	1.2	6.4	1.6	8.7	1.5	8.1	1.1	5.6	1.6	7.6	2.9	13.8	2.2	10.1	1.7	8.6
Trois-Rivières	2.4	7.2	3.0	9.2	2.6	8.7	2.0	6.5	2.8	7.7	4.5	11.9	3.4	8.2	3.0	8.5
Brantford	2.0	8.0	1.9	7.7	1.4	6.3	1.7	7.8	2.3	9.5	2.5	10.0	1.5	6.0	1.9	7.9
Sydney	2.4	6.6	2.8	7.7	2.7	7.4	1.9	5.4	2.0	5.5	4.7	12.3	3.4	8.5	2.8	7.6
Moncton	2.0	6.7	2.3	7.7	2.0	6.6	1.9	6.0	2.5	7.6	3.7	10.7	2.7	7.4	2.4	7.5
Joliette	1.2	5.9	1.5	7.8	1.3	6.0	1.2	5.7	1.5	6.7	2.5	11.3	2.1	8.7	1.6	7.4
Farnham-Granby	1.5	6.0	1.8	9.3	1.6	7.5	1.3	5.9	1.6	6.8	2.2	9.1	1.5	6.0	1.6	7.2
Sherbrooke	2.1	5.1	2.9	6.9	2.1	4.9	2.1	4.9	3.3	7.6	4.7	10.7	3.6	8.2	3.0	6.9
Peterborough	1.0	4.1	1.7	6.6	1.4	5.7	1.2	4.8	1.9	7.1	2.9	10.6	1.9	7.0	1.7	6.6
Péninsule de Niagara	3.0	3.5	6.7	7.8	3.9	4.3	3.1	3.6	5.4	5.9	10.0	11.0	6.4	6.3	5.5	6.1
Victoria	2.0	5.0	2.2	5.6	1.9	4.5	1.8	4.3	2.4	5.2	4.1	8.7	3.5	8.0	2.6	5.9
Fort William-Port Arthur	1.3	3.1	3.1	7.4	2.1	5.4	1.5	3.6	2.0	4.5	4.4	9.3	3.3	6.2	2.5	5.6
Sarnia	0.6	2.9	1.3	6.1	1.0	4.8	0.8	3.6	1.4	5.7	2.3	9.4	1.5	5.9	1.3	5.5
Guelph	0.4	2.3	1.3	7.5	0.9	5.0	0.6	3.4	1.2	5.6	1.4	6.5	1.2	5.1	1.0	5.1
Timmins-Kirkland Lake	1.3	3.5	1.7	4.8	1.4	4.0	1.0	3.0	1.5	4.5	2.8	8.0	2.2	6.4	1.7	4.9
London	1.6	2.7	3.1	5.4	2.3	3.7	2.1	3.3	3.1	4.8	4.0	6.1	3.1	4.7	2.8	4.4
Kingston	0.8	3.5	0.8	3.7	0.8	3.9	0.7	3.1	1.1	3.9	1.4	5.3	1.4	5.4	1.0	4.1
Sudbury	1.0	2.1	1.7	3.8	1.2	2.7	1.0	2.2	2.0	3.8	4.4	8.4	2.6	4.4	2.0	3.9
Kitchener	0.6	1.7	1.9	5.3	1.3	3.5	0.8	2.0	1.6	3.9	2.2	5.3	1.3	3.0	1.4	3.5
Total	42.5	134.3	63.5	201.6	49.6	162.1	42.1	135.1	62.2	181.2	98.6	278.6	71.7	190.8	61.5	183.3
Moyenne	1.6	5.16	2.4	7.75	1.9	6.23	1.6	5.19	2.4	6.96	3.8	10.71	2.8	7.33	2.4	7.05
PRINCIPALES RÉGIONS AGRICOLES																
Thetford-Mégantic-St-Georges	1.8	6.9	2.4	7.7	1.9	6.7	2.0	7.0	2.6	9.7	4.0	15.7	3.0	11.3	2.5	9.3
Rivière-du-Loup	1.0	6.9	1.4	9.1	1.1	6.8	1.2	7.6	1.4	8.0	2.2	12.8	1.5	8.3	1.4	8.5
Chatham	0.6	3.6	1.4	7.8	1.0	5.6	1.2	6.4	1.6	8.3	2.1	11.4	1.3	6.6	1.3	7.1
Charlottetown	0.7	5.1	0.7	5.6	0.6	5.3	0.6	4.6	0.8	6.3	1.1	8.7	0.9	6.7	0.8	6.0
Prince Albert	0.5	3.0	0.8	5.5	0.9	6.1	0.6	3.7	0.7	4.4	1.1	7.2	0.9	5.6	0.8	5.1
Barrie	0.4	2.5	0.8	4.6	0.7	4.1	0.6	3.4	0.6	3.3	0.8	5.6	0.9	8.5	0.7	4.6
Yorkton	0.2	1.2	0.6	3.2	0.7	3.6	0.5	2.6	0.6	3.9	1.2	8.6	1.0	7.2	0.7	4.3
Red Deer	0.2	1.3	0.6	4.5	0.5	3.7	0.3	2.3	0.5	4.1	0.8	6.6	0.6	5.5	0.5	4.0
Lethbridge	0.6	2.7	0.8	3.8	0.7	3.4	0.7	2.3	0.7	3.4	1.1	5.2	0.9	3.8	0.8	3.5
Moose Jaw	0.3	2.1	0.5	3.5	0.6	3.7	0.4	2.7	0.5	3.0	0.7	4.6	0.6	4.0	0.5	3.4
Saskatoon	0.7	1.8	1.3	3.3	1.4	3.2	1.1	2.4	1.2	3.1	1.9	5.0	1.7	4.3	1.3	3.3
Brandon	0.4	1.8	0.6	3.3	0.5	2.8	0.5	2.6	0.6	2.9	1.1	4.7	0.9	4.0	0.7	3.2
Battleford-Nord	0.2	1.3	0.3	2.3	0.4	2.8	0.3	2.4	0.4	3.4	0.7	5.9	0.4	3.5	0.4	3.1
Regina	0.5	1.1	0.8	1.9	1.3	2.8	1.1	2.3	1.3	2.9	2.2	4.9	1.7	3.6	1.6	2.8
Total	8.1	41.3	13.0	66.1	12.3	60.6	11.1	52.3	13.5	66.7	21.0	106.9	16.3	82.9	13.7	68.2
Moyenne	0.6	2.95	0.9	4.72	0.9	4.32	0.8	3.73	1.0	4.76	1.5	7.63	1.2	5.92	1.0	4.87
PETITES RÉGIONS																
St. Stephen	0.6	7.6	0.9	12.0	0.5	7.0	0.5	7.8	1.0	14.0	1.3	18.2	0.9	13.5	0.8	11.4
Campbellton	0.7	9.3	0.8	10.4	0.7	9.5	0.6	8.7	1.0	11.8	1.6	17.2	1.1	11.0	0.9	11.1
Gaspé	2.0	7.6	2.4	8.9	2.2	7.8	2.3	9.1	3.3	12.3	5.0	18.4	3.2	10.8	2.9	10.7
Newcastle	0.9	8.9	0.9	9.1	0.8	8.7	0.7	7.2	1.2	11.5	1.6	16.0	1.3	13.2	1.1	10.7
Rimouski	1.2	9.8	1.0	8.0	0.8	6.8	0.9	8.1	1.4	11.7	2.1	16.6	1.6	11.7	1.3	10.4
Prince George-Quesnel	0.9	8.8	1.1	11.6	0.9	9.4	0.8	8.1	1.3	9.8	2.1	13.7	2.0	10.0	1.3	10.2
Bathurst	0.8	7.9	0.9	9.0	0.7	7.7	0.7	7.5	1.1	9.7	1.8	15.1	1.2	9.5	1.0	9.5
Montmagny	0.6	7.7	0.7	10.2	0.6	8.1	0.5	6.5	0.9	10.2	1.1	12.5	0.8	8.1	0.7	9.0
Drummondville	1.2	8.9	1.8	12.6	1.0	7.4	1.0	7.7	1.2	7.6	1.6	9.9	1.4	7.8	1.3	8.8
Sorel	0.9	5.9	1.4	9.0	0.9	6.7	0.9	6.5	0.9	6.4	2.3	16.5	1.3	9.0	1.2	8.6
Centre de l'Île de Vancouver	2.2	8.4	1.9	7.1	1.7	6.8	1.5	6.2	2.8	8.6	4.8	13.9	2.7	7.5	2.5	8.4
Valleyfield	1.1	7.6	1.2	8.2	0.8	7.8	0.7	6.7	1.0	7.4	1.6	11.1	1.4	9.1	1.1	8.3
Victoriaville	0.8	6.9	1.0	9.0	0.7	5.7	0.7	5.6	1.1	8.9	1.7	13.5	1.2	8.7	1.0	8.3
Fredericton	1.0	9.1	1.2	10.8	0.6	5.4	0.6	4.3	0.9	6.4	1.5	11.5	1.3	8.9	1.0	8.1
Québec-Rive-Nord	1.1	5.6	1.1	5.8	1.1	4.9	1.3	4.7	1.6	6.8	3.2	16.1	2.6	11.0	1.7	7.8
Summerside	0.3	4.6	0.5	7.1	0.4	5.7	0.4	5.5	0.5	7.0	0.7	10.4	0.7	9.3	0.5	7.4
Woodstock	0.4	5.3	0.4	6.5	0.4	5.4	0.3	4.5	0.5	7.4	1.0	13.6	0.7	9.1	0.5	7.4
Ste-Agathe-St-Jérôme	0.9	6.7	1.1	8.0	0.8	5.7	0.7	5.1	1.2	7.6	1.6	10.2	1.2	7.7	1.1	7.3
Chilliwack	0.5	5.4	0.6	6.8	0.6	7.1	0.5	5.9	0.7	6.2	1.4	11.5	0.8	6.6	0.7	7.1
Grand Falls	0.3	3.5	0.5	5.4	0.4	5.8	0.6	7.5	1.0	10.2	1.2	10.6	0.8	6.3	0.7	7.0
Beauharnois	0.4	5.6	0.5	7.6	0.3	5.4	0.3	5.1	0.5	6.3	0.8	9.9	0.7	7.2	0.5	6.7
Yarmouth	0.6	4.9	0.7	5.6	0.6	5.1	0.5	4.3	0.8	6.8	1.6	13.4	0.8	6.9	0.8	6.7
Edmundston	0.4	5.0	0.4	4.7	0.5	5.1	0.5	5.5	0.8	7.3	1.2	11.5	0.8	7.1	0.7	6.6
Lindsay	0.2	2.8	0.7	9.5	0.5	5.8	0.3	3.9	0.5	7.1	0.6	9.5	0.4	7.1	0.5	6.5
Owen Sound	0.5	4.4	0.8	7.0	0.7	5.6	0.5	4.5	0.8	6.8	1.3	10.8	0.8	6.4	0.8	6.5
Bridgewater	0.4	4.6	0.4	5.2	0.4	4.3	0.4	4.4	0.5	6.2	1.0	12.0	0.7	7.6	0.5	6.3
Vallée de l'Okanagan	0.8	3.9	1.1	5.3	0.8	3.9	0.9	4.2	1.4	6.0	2.5	10.8	2.1	9.1	1.4	6.2
St-Jean (P.-Q.)	0.9	5.5	1.2	7.2	0.8	5.0	0.8	4.9	0.9	4.7	1.7	8.9	1.4	7.4	1.1	6.2
Truro	0.5	4.9	0.5	5.7	0.5	5.4	0.5	4.9	0.7	6.6	1.0	9.0	0.7	6.6	0.6	6.2
St-Hyacinthe	0.8	4.8	1.3	7.4	0.9	5.5	0.9	5.4	1.1	5.7	1.4	7.3	1.4	6.6	1.1	6.1
Prince Rupert	0.4	4.7	0.5	5.5	0.4	4.1	0.3	3.6	0.7	7.1	1.1	9.8	0.8	7.0	0.6	6.0
Sault Ste-Marie	0.5	3.0	2.2	12.0	0.8	4.1	0.6	3.3	1.1	5.1	2.1	9.4	1.3	5.3	1.2	6.0
Dawson Creek	0.1	1.4	0.2	3.8	0.4	5.5	0.2	2.4	0.4	5.0	1.0	13.3	0.8	9.8	0.4	5.9
Pembroke	0.5	3.9	0.9	6.6	0.7	5.2	0.6	3.6	1.0	6.0	1.4	9.0	1.0	7.0	0.9	5.9
Belleville-Trenton	0.8	3.6	1.4	6.3	1.3	6.2	0.9	3.8	1.3	4.8	2.1	8.3	1.6	6.6	1.3	5.7
North Bay	0.5	3.6	1.0	7.3	0.6	5.0	0.4	3.0	0.9	6.1	1.3	8.0	1.0	6.7	0.8	5.7
Portage-la-Prairie	0.3	3.6	0.5	5.9	0.4	5.0	0.3	3.9	0.4	4.8	0.6	8.4	0.5	8.4	0.4	5.7
Kamloops	0.3	3.6	0.4	5.2	0.5	5.1	0.3	4.6	0.6	6.3	1.1	9.3	0.7	5.2	0.6	5.6
Kentville	0.6	3.6	0.9	5.1	0.6	3.8	0.8	4.6	1.0	5.5	1.6	8.4	1.1	7.1	0.9	5.4
Dauphin	0.3	3.2	0.3	4.3	0.3	4.2	0.2	2.9	0.3	4.9	0.6	9.3	0.5	7.3	0.4	5.2
Lachute-Ste-Thérèse	0.8	3.9	1.3	6.7	0.9	4.8	0.8	4.1	1.0	4.5	1.7	7.0	1.6	5.2	1.2	5.2
Trail-Nelson	0.8	4.4	1.2	6.5	0.6	3.4	0.6	3.6	0.7	4.1	1.3	7.4	1.2	6.6	0.9	5.1
Galt	0.4	2.5	1.0	7.0	0.5	3.4	0.4	2.9	1.0	5.9	1.3	8.1	0.8	4.5	0.8	4.9
Bracebridge	0.2	2.7	0.4	5.0	0.3	4.1	0.2	2.8	0.4	5.1	0.5	7.5	0.4	5.6	0.3	4.7
Brampton	0.1	1.4	0.3	3.4	0.3	3.5	0.3	2.7	0.5	3.9	0.8	6.2	1.6	11.9	0.6	4.7
Cranbrook	0.2	3.0	0.3	4.3	0.3	3.7	0.2	3.0	3.0	4.1	0.7	7.6	0.6	6.1	0.4	4.5
Medicine Hat	0.2	2.4	0.5	5.0	0.5	5.3	0.3	3.3	0.5	4.5	0.7	6.0	0.6	4.8	0.5	4.5
Drumheller	0.2	3.6	0.2	3.7	0.3	4.9	0.2	3.5	0.2	3.8	0.4	5.4	0.3	5.0	0.3	4.3
Woodstock-Ingersoll	0.2	1.9	0.8	4.7	0.5	2.7	0.5	2.6	1.1	5.7	1.4	7.3	0.9	4.6	0.8	4.2
Simcoe	0.3	3.3	0.4	3.6	0.3	3.2	0.3	2.5	0.6	5.1	0.7	6.1	0.6	4.9	0.5	4.1
Stratford	0.3	2.9	0.7	5.5	0.4	3.1	0.3	2.4	0.5	4.0	0.8	5.9	0.6	4.1	0.5	4.0
St. Thomas	0.3	2.0	0.6	4.1	0.5	3.4	0.4	2.4	0.7	4.2	1.0	6.3	0.7	4.5	0.6	3.8
Goderich	0.2	2.4	0.3	3.8	0.2	3.9	0.2	3.0	0.3	3.2	0.4	4.7	0.3	4.4	0.3	3.6
Walkerton	0.2	2.1	0.4	5.4	0.3	3.5	0.2	2.2	0.2	2.9	0.3	4.3	0.3	3.8	0.3	3.5
Listowel	0.1	2.2	0.2	3.4	0.1	2.2	0.1	1.3	0.1	2.7	0.3	4.5	0.1	3.1	0.1	2.8
Weyburn	0.0	0.9	0.1	1.5	0.1	2.1	0.1	1.4	0.1	1.8	0.2	4.4	0.2	3.3	0.1	2.2
Swift Current	0.1	1.0	0.2	1.9	0.2	2.1	0.1	1.6	0.2	2.1	0.3	3.5	0.3	2.7	0.2	2.1
Total	52.0	229.2	79.4	361.6	61.6	289.7	51.5	232.3	79.8	329.2	125.2	510.8	91.4	366.5	77.5	331.4
Moyenne	0.9	4.02	1.4	6.34	1.1	5.08	0.9	4.07	1.4	5.77	2.2	8.96	1.6	6.42	1.4	5.81

RÉGIONS			Moyenne des inscriptions de 1953 à 1959	Moyenne des inscriptions en pourcent, de 1953 à 1959
RÉGIONS	RÉGIONS MÉTROPOLITAINES	Région du Pacifique	20.3	8.4
		Provinces atlantiques	4.0	6.7
		Ontario	12.3	6.2
		Québec	20.7	5.9
		Région des Prairies	6.0	4.6
	PRINCIPALES RÉGIONS INDUSTRIELLES	Provinces atlantiques	2.3	8.6
		Québec	2.8	8.2
		Ontario	2.2	6.0
		Région du Pacifique	2.6	5.9
		Région des Prairies	2.5	5.6
	PRINCIPALES RÉGIONS AGRICOLES	Québec	2.0	8.9
		Provinces atlantiques	0.8	6.0
		Ontario	1.0	5.9
		Région des Prairies	0.8	3.6
		Région du Pacifique	—	—
	PETITES RÉGIONS	Provinces atlantiques	0.8	8.0
		Québec	1.2	8.0
		Région du Pacifique	1.1	6.6
		Ontario	0.6	4.8
		Région des Prairies	0.3	4.3

INSCRIPTIONS PENDANT LES MOIS D'HIVER, DE NOVEMBRE À AVRIL

Régions	1953–54 Moyenne des inscriptions	1953–54 Moyenne des inscriptions en pourcent du total des travailleurs rémunérés	1954–55 Moyenne des inscriptions	1954–55 Moyenne des inscriptions en pourcent du total des travailleurs rémunérés	1955–56 Moyenne des inscriptions	1955–56 Moyenne des inscriptions en pourcent du total des travailleurs rémunérés	1956–57 Moyenne des inscriptions	1956–57 Moyenne des inscriptions en pourcent du total des travailleurs rémunérés	1957–58 Moyenne des inscriptions	1957–58 Moyenne des inscriptions en pourcent du total des travailleurs rémunérés	1958–59 Moyenne des inscriptions	1958–59 Moyenne des inscriptions en pourcent du total des travailleurs rémunérés	Moyenne des inscriptions, de 1953-54 à 1958-59	Moyenne des inscriptions en pourcent du total des travailleurs rémunérés, de 1953-54 à 1958-59
	'000	%	'000	%	'000	%	'000	%	'000	%	'000	%	'000	%
St-Jean (T.-N.)	11.8	21.7	11.4	20.1	11.3	19.7	13.8	23.5	20.6	34.0	15.9	24.1	14.1	23.9
Vancouver-New Westminster-Mission City	33.7	15.4	32.8	15.0	25.0	11.4	31.1	13.4	51.1	20.0	41.7	15.3	35.9	15.1
Québec-Lévis	16.7	13.1	18.8	14.7	17.0	13.3	17.7	13.0	22.1	16.8	21.0	15.4	18.9	14.4
Windsor-Leamington	7.0	9.0	10.4	13.5	6.4	8.1	9.6	11.4	17.6	20.5	12.7	14.1	10.6	12.8
Winnipeg	18.0	10.1	20.2	11.3	17.6	9.8	16.9	9.2	23.4	12.8	20.4	10.6	19.4	10.6
Edmonton	10.1	8.2	12.1	9.8	10.2	7.8	9.9	6.9	17.7	14.0	15.8	11.4	12.6	9.7
Calgary	7.0	9.9	7.2	10.1	6.2	8.5	6.4	8.4	9.7	11.3	8.9	9.6	7.6	9.6
Hamilton	11.1	9.3	12.8	10.8	7.7	6.3	9.6	7.7	17.3	12.6	16.4	11.1	12.5	9.6
Montréal	53.1	8.6	59.8	9.7	45.4	7.3	44.6	6.9	73.1	11.2	75.4	10.5	58.6	9.0
Halifax	4.2	7.8	4.6	8.2	4.0	7.1	4.3	7.2	6.7	9.5	6.0	9.2	5.0	8.2
Toronto	32.5	5.8	44.7	8.0	32.3	5.4	38.9	6.3	63.2	9.9	63.4	9.0	45.8	7.4
Ottawa-Hull	7.6	6.2	8.5	6.9	7.7	6.3	8.8	6.8	11.5	8.0	11.6	8.0	9.3	7.0
Total	212.8	125.1	243.3	138.1	190.8	111.0	211.6	120.7	334.0	180.6	309.2	148.3	250.3	137.3
Moyenne	17.7	10.43	20.3	11.51	15.9	9.25	17.6	10.05	27.8	15.05	25.8	12.35	20.9	11.44
Moncton	6.1	20.6	6.6	21.8	6.2	20.1	7.0	21.0	10.1	29.8	8.9	25.1	7.5	23.1
Corner Brook	3.2	20.2	2.9	16.9	3.5	19.3	4.2	21.1	6.8	35.6	5.3	24.7	4.3	23.0
New Glasgow	3.0	17.2	3.8	23.5	2.9	18.3	2.7	17.8	4.8	27.2	4.4	23.7	3.6	21.3
Lac St-Jean	10.2	20.8	9.3	18.4	9.2	18.2	8.7	16.1	13.8	26.7	13.8	23.1	10.8	20.6
Shawinigan-Falls	4.6	20.9	4.1	19.3	3.7	18.8	3.7	16.3	5.8	24.2	6.3	23.8	4.7	20.6
Trois Rivières	6.4	19.5	7.0	23.3	5.3	17.7	5.9	18.8	8.6	22.7	8.2	19.9	6.9	20.3
Joliette	3.1	15.7	3.1	14.7	3.0	14.4	3.4	15.4	4.9	22.8	4.7	19.9	3.7	17.2
Cornwall	2.9	15.6	2.7	14.8	2.2	11.9	2.7	12.5	4.2	20.1	4.3	19.7	3.2	15.8
Rouyn-Val d'Or	4.6	13.9	4.2	13.2	3.2	10.6	3.6	11.2	7.7	23.8	5.7	17.0	4.8	15.0
Fort William-Port Arthur	6.5	15.7	6.8	17.1	4.6	11.3	4.2	10.5	8.3	17.8	8.7	16.7	6.5	14.9
Farnham-Granby	2.5	12.9	3.3	15.6	2.9	13.3	2.7	12.3	4.0	17.5	3.8	15.0	3.2	14.4
Sydney	4.9	13.5	4.6	12.5	4.1	11.4	4.0	11.3	5.6	14.6	7.4	18.6	5.1	13.7
Sherbrooke	4.9	11.7	4.7	10.9	4.0	9.5	4.9	11.8	7.6	17.4	6.9	15.4	5.5	12.8
Peterborough	2.3	9.1	3.0	12.4	2.4	9.5	2.6	10.4	4.1	15.1	3.7	13.5	3.0	11.7
Péninsule de Niagara	9.4	10.8	9.8	11.0	7.1	8.0	7.5	8.7	13.9	15.2	13.2	13.4	10.2	11.2
Brantford	2.9	11.7	2.6	11.4	1.7	7.7	2.4	10.8	3.6	14.2	2.5	10.0	2.6	11.0
Sarnia	2.0	9.7	2.6	12.7	1.6	7.4	2.4	10.2	2.8	11.8	3.1	12.8	2.4	10.8
St-Jean (N.-B.)	3.5	12.7	2.9	10.5	2.8	9.8	2.6	8.9	3.7	12.3	3.2	9.9	3.1	10.7
Oshawa	3.3	10.4	3.2	9.7	3.3	9.9	3.1	8.1	4.5	11.6	4.0	9.5	3.6	9.9
Timmins-Kirkland Lake	3.5	9.6	3.3	9.9	2.4	7.1	2.2	6.6	4.4	12.6	4.5	12.9	3.4	9.8
Victoria	3.7	9.2	3.4	8.3	3.0	7.1	3.5	8.1	5.3	11.1	4.9	11.0	4.0	9.1
Sudbury	3.7	8.3	4.0	9.0	2.8	5.9	2.6	5.3	5.7	10.8	7.1	12.4	4.3	8.6
Guelph	1.4	7.9	1.8	9.7	1.1	5.7	1.4	6.6	2.3	11.0	1.8	8.0	1.6	8.2
Kingston	1.6	7.4	1.3	6.2	1.3	5.9	1.6	6.7	2.2	8.2	2.5	9.7	1.8	7.4
London	3.9	6.7	4.7	7.8	3.5	5.7	4.2	6.7	6.0	9.2	5.5	8.3	4.6	7.4
Kitchener	2.6	7.3	2.7	7.3	2.1	5.6	2.5	6.2	4.2	10.1	2.7	6.2	2.8	7.1
Total	106.7	339.0	108.4	347.9	89.9	290.1	96.3	299.4	154.9	453.4	147.1	400.2	117.2	355.6
Moyenne	4.1	13.03	4.2	13.38	3.5	11.15	3.7	11.51	6.0	17.43	5.7	15.39	4.5	13.68
Rivière-du-Loup	4.2	27.4	4.6	29.0	4.1	26.7	4.4	26.7	6.7	40.1	5.9	32.9	5.0	30.5
Thetford-Mégantic-St-Georges	4.9	18.6	5.2	18.6	5.0	17.8	5.5	17.9	8.2	32.4	8.0	29.7	6.1	22.5
Charlottetown	2.1	16.7	2.1	18.0	2.1	17.3	2.6	20.5	3.4	23.4	3.1	24.5	2.6	20.1
Yorkton	1.6	9.0	2.3	12.7	2.2	11.9	2.2	11.8	3.3	23.8	3.1	22.8	2.5	15.3
Prince Albert	1.6	10.0	2.1	13.9	1.9	11.9	1.8	11.5	2.7	17.6	2.6	15.5	2.1	13.4
Chatham	2.1	11.7	2.4	13.8	1.9	10.4	2.2	11.7	3.2	17.3	2.6	13.1	2.4	13.0
Lethbridge	2.6	12.4	2.7	12.9	2.4	11.6	2.4	11.2	3.0	13.9	2.9	12.9	2.7	12.5
Battleford-Nord	1.1	8.7	1.4	10.9	1.2	9.6	1.1	9.2	2.0	17.8	1.8	16.1	1.4	12.1
Brandon	1.7	8.4	2.0	10.3	1.9	9.5	1.9	9.3	2.9	12.8	2.6	12.1	2.2	10.4
Red Deer	0.8	6.4	1.2	9.0	1.0	7.6	1.1	8.1	1.6	14.7	1.4	12.6	1.2	9.7
Moose Jaw	1.3	8.4	1.5	10.5	1.4	9.6	1.2	8.2	1.6	10.5	1.7	10.5	1.5	9.6
Saskatoon	3.0	7.4	3.9	9.4	3.8	8.8	3.3	7.3	4.6	12.2	4.5	11.7	3.9	9.5
Regina	2.6	5.7	4.1	8.7	4.4	9.0	3.7	7.8	5.3	12.1	5.1	11.0	4.2	9.1
Barrie	1.2	7.3	1.5	8.6	1.3	7.5	1.1	4.0	1.4	8.5	1.5	14.3	1.3	8.4
Total	30.8	158.1	37.0	186.3	34.6	169.2	34.5	165.2	49.9	257.1	46.8	239.7	39.1	196.1
Moyenne	2.2	11.29	2.6	13.30	2.5	12.08	2.5	11.80	3.6	18.36	3.3	17.12	2.8	14.00
Bathurst	3.5	36.5	3.7	40.3	3.9	41.4	4.5	46.4	6.3	55.2	5.5	43.4	4.6	43.9
Gaspé	9.1	34.1	10.2	36.3	9.7	34.7	10.3	38.1	15.6	57.6	13.9	47.1	11.5	41.3
Rimouski	3.7	29.7	3.7	30.1	3.4	29.4	3.6	31.4	5.6	45.0	5.0	36.6	4.2	33.7
Newcastle	2.1	22.0	2.4	24.8	2.2	24.2	2.8	28.3	3.9	37.2	3.5	36.6	2.8	28.9
Campbellton	1.8	23.9	2.2	30.3	1.8	25.2	2.2	30.4	3.1	34.0	2.6	26.1	2.3	28.3
St. Stephen	1.8	24.6	1.5	22.3	1.2	17.6	1.5	26.9	2.7	36.5	2.1	29.3	1.8	26.2
Montmagny	1.8	24.9	1.8	23.3	1.6	19.8	2.1	25.2	2.9	33.1	2.3	22.8	2.1	24.9
Québec-Rive-Nord	4.2	21.9	4.5	20.3	4.4	15.9	4.6	15.3	7.1	36.2	7.3	32.1	5.4	23.6
Edmundston	1.9	21.6	2.0	21.1	1.8	19.9	2.1	21.2	3.1	30.4	2.6	24.3	2.3	23.1
Vallée de l'Okanagan	4.4	22.2	3.8	18.7	4.0	19.6	5.0	22.5	6.7	29.7	6.0	25.6	5.0	23.1
Summerside	1.2	20.2	1.3	19.2	1.2	17.8	1.5	20.9	2.5	34.3	1.7	25.6	1.6	23.0
Yarmouth	2.1	18.1	2.1	18.3	1.9	16.6	2.3	20.0	4.0	33.9	3.1	25.4	2.6	22.1
Woodstock	1.2	19.7	1.2	18.8	1.2	18.8	1.2	17.0	2.2	31.3	2.0	26.4	1.5	22.0
Ste-Agathe-St-Jérôme	3.1	22.0	2.8	19.6	2.4	17.5	2.8	17.4	3.7	24.3	3.8	24.1	3.1	20.8
Grand Falls	1.3	15.8	1.3	17.2	1.6	19.4	2.1	23.3	2.9	27.5	2.4	19.8	1.9	20.5
Chilliwack	1.7	19.7	1.6	18.8	1.8	19.8	2.0	22.5	2.5	20.4	2.2	17.5	2.0	19.8
Victoriaville	2.2	19.6	1.9	16.1	1.8	15.3	2.2	17.0	3.6	29.5	2.5	19.3	2.4	19.5
Dauphin	1.0	13.5	1.2	16.2	1.2	15.3	1.2	15.8	1.9	28.3	1.9	26.2	1.4	19.2
Sorel	2.1	13.8	3.0	21.0	1.8	13.4	2.0	15.6	2.8	20.6	4.2	28.8	2.7	18.9
Prince George-Quesnel	1.9	19.5	1.7	18.1	1.5	15.6	2.1	20.0	3.5	23.8	2.9	15.4	2.3	18.7
Bridgewater	1.1	13.3	1.1	13.7	1.4	16.4	1.4	15.7	2.4	28.7	2.1	23.9	1.6	18.6
Centre de l'Île de Vancouver	4.8	18.4	4.0	16.0	4.8	20.0	4.5	18.0	7.6	22.5	4.8	13.3	5.1	18.0
Bracebridge	1.1	16.0	1.2	18.5	1.0	14.8	0.9	13.6	1.5	21.6	1.6	22.0	1.2	17.8
Owen Sound	1.9	16.3	1.9	16.1	1.7	14.3	1.9	15.8	2.8	23.2	2.3	18.3	2.1	17.3
Valleyfield	2.0	14.2	1.9	17.0	1.7	16.7	1.7	16.2	2.8	20.2	3.0	19.4	2.2	17.3
Drummondville	2.8	20.6	2.2	16.9	1.9	14.9	2.0	16.2	2.8	17.5	2.8	15.5	2.4	16.9
Portage-la-Prairie	1.0	13.8	1.1	14.2	1.0	14.4	1.0	13.9	1.5	20.2	1.3	22.7	1.2	16.5
Kentville	2.5	13.8	2.4	14.0	2.3	13.6	2.7	16.0	3.7	19.1	3.3	21.0	2.8	16.3
Truro	1.4	13.0	1.1	11.7	1.4	15.6	1.5	15.9	2.2	20.4	1.9	18.2	1.6	15.8
Prince Rupert	1.3	14.7	1.3	13.3	1.6	9.1	1.1	14.8	2.7	25.8	2.0	16.6	1.6	15.7
Beauharnois	1.5	16.1	1.0	15.9	0.8	13.2	0.8	13.9	1.5	17.8	1.5	15.4	1.2	15.4
Fredericton	2.0	18.3	1.7	14.3	1.5	12.3	1.8	10.5	2.5	19.6	2.3	16.7	2.0	15.3
Kamloops	1.0	12.1	0.9	13.5	1.0	13.1	1.4	17.0	2.4	21.3	2.0	14.5	1.5	15.3
Trail-Nelson	3.0	16.9	2.3	12.6	1.7	11.0	2.2	13.2	3.1	17.4	2.6	14.1	2.5	14.2
North Bay	1.8	13.7	1.8	14.8	1.2	9.7	1.3	10.1	2.5	15.4	2.4	16.0	1.8	13.3
Cranbrook	1.2	14.9	0.9	11.4	0.8	10.0	0.8	10.7	1.6	18.2	1.2	13.0	1.1	13.0
St-Hyacinthe	2.4	13.9	2.2	13.1	1.8	11.0	2.2	13.3	2.9	15.1	2.5	11.8	2.3	13.0
Lachute-Ste-Thérèse	2.4	13.0	2.4	13.3	2.1	11.7	2.5	12.3	3.6	15.1	2.5	12.1	2.8	12.9
Pembroke	1.5	10.9	1.7	11.7	1.4	9.3	1.6	10.0	2.5	15.6	2.3	16.6	1.8	12.4
Sault Ste-Marie	3.2	17.1	3.0	15.4	1.3	7.1	1.2	6.4	3.1	14.3	3.1	12.5	2.2	12.1
Lindsay	0.8	11.3	0.9	11.9	0.8	9.5	0.6	9.4	0.8	14.3	0.9	15.0	0.8	11.9
Medicine Hat	1.0	9.5	1.4	13.9	1.1	11.2	1.0	11.4	1.6	14.3	1.3	10.9	1.2	11.9
Belleville-Trenton	2.5	11.6	2.5	11.8	2.3	10.3	2.3	8.8	3.5	13.4	3.3	13.6	2.7	11.6
Dawson Creek	0.4	6.1	0.5	7.0	0.5	7.8	0.5	7.0	1.6	22.0	1.6	18.8	0.9	11.5
St-Jean (P.Q.)	1.9	11.9	1.8	11.0	1.6	10.5	1.6	9.5	2.3	12.3	2.4	12.7	1.9	11.3
Simcoe	1.1	10.1	1.0	9.8	0.9	9.0	1.1	9.3	1.7	14.8	1.4	11.8	1.2	10.8
Swift Current	0.7	7.9	0.9	9.5	0.9	9.0	0.9	9.0	1.1	12.2	1.1	10.9	0.9	9.8
Weyburn	0.3	6.6	0.4	8.8	0.4	9.0	0.4	7.3	0.6	13.4	0.6	12.4	0.5	9.6
Goderich	0.5	8.4	0.6	10.0	0.6	9.1	0.6	6.8	0.9	10.8	0.6	10.6	0.6	9.3
Drumheller	0.4	6.5	0.5	10.7	0.4	7.3	0.4	8.0	0.7	11.1	0.6	9.0	0.5	8.8
Walkerton	0.6	8.3	0.7	9.5	0.6	7.6	0.6	7.0	0.8	10.2	0.8	10.0	0.7	8.8
Woodstock-Ingersoll	1.2	7.8	1.3	7.5	0.9	5.3	1.6	8.5	2.4	12.4	1.8	8.7	1.5	8.4
Brampton	0.5	5.3	0.7	6.8	0.5	5.1	0.7	6.4	1.3	10.4	2.0	14.9	1.0	8.2
Galt	1.2	8.1	1.3	8.8	0.6	4.4	0.8	4.9	2.1	12.3	1.5	8.7	1.3	7.9
Listowel	0.4	6.9	0.4	7.2	0.4	5.9	0.4	6.2	0.6	11.1	0.5	9.6	0.5	7.8
Stratford	0.9	7.6	1.0	8.5	0.6	4.8	0.8	6.0	1.3	10.1	1.2	8.5	1.0	7.6
St. Thomas	0.8	5.7	1.3	8.6	0.8	5.7	0.9	6.0	1.4	9.4	1.3	8.6	1.1	7.3
Total	107.2	883.9	107.2	899.5	96.1	806.9	107.8	880.2	167.0	1,272.3	149.0	1,080.7	122.8	971.1
Moyenne	1.9	15.50	1.9	15.78	1.7	14.15	1.9	15.44	2.9	22.32	2.6	18.95	2.2	17.03

RÉGIONS			Moyenne des inscriptions, de 1953-54 à 1958-59	Moyenne des inscriptions en pourcent, de 1953-54 à 1958-59
RÉGIONS	RÉGIONS MÉTROPOLITAINES	Provinces atlantiques	9.6	16.1
		Région du Pacifique	35.9	15.1
		Québec	38.8	11.7
		Région des Prairies	13.2	10.0
		Ontario	19.6	9.2
	PRINCIPALES RÉGIONS INDUSTRIELLES	Provinces atlantiques	4.7	18.4
		Québec	5.7	17.3
		Région des Prairies	6.5	14.9
		Ontario	3.6	9.9
		Région du Pacifique	4.0	9.1
	PRINCIPALES RÉGIONS AGRICOLES	Québec	5.6	26.5
		Provinces atlantiques	2.6	20.1
		Région des Prairies	2.4	11.3
		Ontario	1.9	10.7
		Région du Pacifique	—	—
	PETITES RÉGIONS	Provinces atlantiques	2.3	23.4
		Québec	3.4	20.7
		Région du Pacifique	2.6	17.2
		Région des Prairies	0.9	12.5
		Ontario	1.3	10.8

BIBLIOGRAPHIE

BARKIN, SOLOMON—«Principles of Area Redevelopment Legislation»—Labor Law Journal, É.-U., vol. 10, n° 8, août 1959, p. 525 à 533.

BEVERIDGE, WILLIAM H.—«Full Employment in a Free Society»—George Allen and Unwin Limited, Londres, 1944.

BYRON, WILLIAM J.—«Needed: Local Leadership in Depressed Areas»—Harvard Business Review, juillet-août 1960, vol. 38, n° 4, p. 115 à 124.

CONGRESS OF INDUSTRIAL ORGANIZATIONS—«The Distressed Areas: A Growing National Problem»—Economic Outlook, vol. XVI, n°s 7 et 8, juillet-août 1955.

BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE—«Statistics of Unemployment in Canada» —Bureau fédéral de la statistique et Direction de l'économique et des recherches du ministère du Travail, Mémoire de 1958, p. 25.

FLEXNER, JEAN A. et ANN S. RITTER—«Experience with Development Areas in Great Britain»—Monthly Labor Review, mai 1957, vol. 80, n° 5, p. 557 à 564.

GALLAWAY, LOWELL EUGENE—«Depressed Industrial Areas; A National Problem»—Thèse de doctorat non publiée, Ohio State University 1959, University Microfilm Inc., Ann Arbor, Mich. (É.-U.).

GARBARINO, JOSEPH W.—«The Unemployed Worker During a Period of «Full» Employment»—Institute of Industrial Relations, Université de Californie, Réimpression n° 50, 1954, p. 31.

GILMORE, DONALD R.—«Developing the Little Economies»—Étude supplémentaire n° 10, Comité pour le développement économique, avril 1960, p. 200.

HABER, WILLIAM—«The Persistence of Unemployment», Labor Law Journal, vol. 10, n° 7, juillet 1959, p. 451 à 454.

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL—«Employment and Unemployment: Government Policies since 1950»—Revue internationale du travail, vol. LXXIV, n°s 1-2, juillet-août 1956, p. 1 à 22 et 124 à 145.

————«Action Against Unemployment»—Études et rapports, nouvelles séries n° 20, 1950, Genève.

————«Public Investment and Full Employment»—Études et rapports, nouvelles séries n° 3, 1946.

KUPTZIN, HAROLD—«Chronic Labor Surplus Areas: Characteristics and Trends», Monthly Labor Review, novembre 1959, vol. 82, n° 11, p. 1211 à 1217.

LONG, CLARENCE D.—«Prosperity Unemployment and Its Relation to Economic Growth and Inflation»—American Economic Review, études et témoignages, vol. L, mai 1960, p. 145 à 161.

LUBIN, ISADOR—«Reducing Unemployment in Depressed Areas»—American Economic Review, études et témoignages, vol. L, mai 1960, p. 162 à 170.

24476-4—12½

MARSHALL, HOWARD D.—«The Problem of Depressed Areas»—Labor Law Journal, vol. 8, n° 7, juillet 1957, p. 488 à 493.

MIERNYK, WILLIAM H.—«British and American Approaches to Structural Unemployment»—Industrial and Labor Relations Review, vol 12, n° 1, octobre, 1958, p. 3 à 19.

NATIONAL PLANNING ASSOCIATION—«Depressed Industrial Areas: A National Problem»—Planning Pamphlet n° 98, janvier 1957, et un rapport par W. H. Miernyk, p. xii à 67.

ORBER, A. J.—«Local Unemployment and the 1958 Act»—Scottish Journal of Political Economy, vol. VI, n° 3, novembre 1959, p. 211 à 228.

PERLOFF, HARVEY S.—«Lagging Sectors and Regions of the American Economy» —American Economic Review, études et témoignages, vol. L, mai 1960, p. 223 à 230.

PLEASE, S.—«Structural Unemployment and Government Policy»—Revue internationale du travail, vol. LXXV, n° 2, février 1957, p. 119 à 136.

COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DU CANADA: «La concentration industrielle, étude sur la structure industrielle des États-Unis, du Royaume-Uni et du Canada», «La mobilité de la main-d'œuvre», «Les effets probables de la mécanisation croissante de l'industrie» et «Certains aspects régionaux du développement économique du Canada».

DÉPARTEMENT DU TRAVAIL DES ÉTATS-UNIS—«Persistent Unemployment— Problems and Programs»—Bureau of Employment Security, octobre 1959, Mémoire préparé pour fins de discussion à l'intention du Federal Advisory Council on Employment Security.

————«The Structure of Unemployment in Areas of Substantial Labor Surplus»—Etude n° 3 préparée par le Bureau of Labor Statistics en janvier 1960 pour le Joint Economic Committee, Congrès des États-Unis, 86e congrès, 2e session, p. 34.

————«Chronic Labor Surplus Areas—Experience and Outlook»— Bureau of Unemployment Security, juillet 1959, p. 90.

LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS—Rapports du président sur l'économie, 1955 et 1956.

LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTATS-UNIS—«Area Redevelopment Act», Rapport du Committee on Banking and Currency, 86e congrès, 1re session, mai 1959.

————«Area Assistance Act of 1956», Témoignages devant le Committee on Banking and Currency, 84e congrès, 2e session, avril 1956.

————«Area Redevelopment Act», Témoignages devant le Subcommittee No. 3 of the Committee on Banking and Currency, 86e congrès, 1re session, mars 1959.

LE SÉNAT DES ÉTATS-UNIS—«Studies in Unemployment» études préparées par le Special Committee on Unemployment Problems, 86e congrès, 2e session, 1960.

———————«Area Redevelopment», Témoignages devant le Subcommittee on Banking and Currency, 85e congrès, 1re session, 1re partie, mars 1957.

———————Témoignages devant le Subcommittee of the Committee on Banking and Currency, 86e congrès, 1re session, février 1959, 1re partie.

———————«Area Redevelopment», Témoignages devant le Subcommittee on Labour of the Committee on Labor and Public Welfare, 84e congrès, 2e session, janvier et février 1956, 1re partie.

———————Rapport du Special Committee on Unemployment Problem, 86e congrès, 2e session, mars 1960.

———————«Readings in Unemployment», préparé pour le Special Committee on Unemployment Problems, 86e congrès, 1re session.

APPENDICE 2A

RÉPARTITION DES EXCÉDENTS MENSUELS DE MAIN-D'ŒUVRE, IMPORTANTS ET MODÉRÉS, DES DIFFÉRENTES RÉGIONS DU MARCHÉ DU TRAVAIL, DE 1953 À 1959

RÉPARTITION PAR ANNÉES CIVILES

—	—	Total des mois où l'excédent de main-d'œuvre a été important	Total des mois où l'excédent de main-d'œuvre a été important, en pourcent du total des mois, de 1953 à 1959	Total des mois où l'excédent de main-d'œuvre a été modéré	Total des mois où l'excédent de main-d'œuvre a été modéré, en pourcent du total des mois, de 1953 à 1959	Total des mois où l'excédent de main-d'œuvre a été important et modéré	Total des mois où l'excédent de main-d'œuvre a été important et modéré, en pourcent du total des mois, de 1953 à 1959
			%		%		%
Régions métropolitaines (75,000 travailleurs ou plus)	Windsor-Leamington	43	51.2	29	34.5	72	85.7
	St-Jean (T.-N.)	42	50.0	21	25.0	63	75.0
	Québec-Lévis	37	44.0	31	36.9	68	80.9
	Vancouver-New Westminster	30	35.7	43	51.2	73	86.9
	Winnipeg	18	21.4	26	31.0	44	52.4
	Hamilton	14	16.7	39	46.4	53	63.1
	Edmonton	10	11.9	33	39.3	43	51.2
	Montréal	9	10.7	37	44.0	46	54.7
	Calgary	4	4.8	41	48.8	45	53.8
(a) Reclassé comme région métropolitaine en septembre 1958	Toronto	3	3.6	30	35.7	33	39.3
	Halifax (a)	0	0	50	59.5	50	59.5
	Ottawa-Hull	0	0	26	31.0	26	31.0
	Total	210.0	250.0	406.0	483.3	616.0	733.3
	Moyenne	17.5	20.8	33.8	40.3	51.3	61.1
			%		%		%
Principales régions industrielles (de 25,000 à 75,000 travailleurs; 60 p. 100 ou plus ne s'adonnent pas à l'agriculture)	Corner Brook	43	51.2	26	31.0	69	82.2
	New Glasgow	43	51.2	33	39.3	76	90.5
	Shawinigan Falls	43	51.2	37	44.0	80	95.2
	Moncton	39	46.4	31	36.9	70	83.3
	Trois-Rivières	38	45.2	42	50.0	80	95.2

	Lac St-Jean	37	44.0	36	42.9	73	86.9
	Cornwall	36	42.9	40	47.6	76	90.5
	Joliette	36	42.9	35	41.7	71	84.6
	Rouyn-Val d'Or	33	39.3	40	47.6	73	86.9
	Fort William-Port Arthur	30	35.7	23	27.4	53	63.1
	Farnham-Granby	29	34.5	41	48.8	70	83.3
	Sydney	24	28.6	44	52.4	68	81.0
	Oshawa	17	20.2	48	57.1	65	77.4
	Sherbrooke	17	20.2	51	60.7	68	80.9
	Peterborough	16	19.0	51	60.7	67	79.8
	Péninsule de Niagara	12	14.3	42	50.0	54	64.3
	Sarnia	12	14.3	41	48.8	53	63.1
	Brantford	9	10.7	71	84.5	80	95.2
	Timmins-Kirkland Lake	9	10.7	36	42.9	45	53.6
	Sudbury	6	7.1	36	42.9	42	50.0
	St-Jean (N.-B.)	4	4.8	75	89.3	79	94.0
	Guelph	3	3.6	35	41.7	38	45.2
	Kingston	0	0	27	32.1	27	32.1
	Kitchener	0	0	30	35.7	30	35.7
	London	0	0	33	39.3	33	39.3
	Victoria	0	0	53	63.1	53	63.1
	Total	536.0	628.0	1,057.0	1,258.4	1,593.0	1,796.4
	Moyenne	20.6	24.2	40.7	48.4	61.3	72.6
			%		%		%
Principales régions agricoles (de 25,000 à 75,000 travailleurs; 40 p. 100 ou plus s'adonnent à l'agriculture)	Rivière-du-Loup	42	50.0	12	14.3	54	64.3
	Thetford-Mégantic-St-Georges	33	39.3	32	38.1	65	77.4
	Charlottetown	32	38.1	17	20.2	49	58.3
	Yorkton	19	22.6	22	26.2	41	48.8
	Prince Albert	14	16.7	30	35.7	44	52.4
	Lethbridge	13	15.5	26	31.0	39	46.4
	Chatham	12	14.3	47	56.0	59	70.2
	Battleford-Nord	10	11.9	28	33.3	38	45.2
	Barrie	4	4.8	27	32.1	31	36.9
	Red Deer	4	4.8	30	35.7	34	40.5
	Brandon	0	0	35	41.7	35	41.7
	Moose Jaw	0	0	32	38.1	32	38.1
	Regina	0	0	28	33.3	28	33.3
	Saskatoon	0	0	32	38.1	32	38.1
	Total	183.0	218.0	398.0	473.8	581.1	691.8
	Moyenne	13.1	15.6	28.4	33.8	41.5	49.4

APPENDICE 2A (Fin)

RÉPARTITION PAR ANNÉES CIVILES

—	—	Total des mois où l'excédent de main-d'œuvre a été important	Total des mois où l'excédent de main-d'œuvre a été important, en pourcent du total des mois, de 1953 à 1959	Total des mois où l'excédent de main-d'œuvre a été modéré	Total des mois où l'excédent de main-d'œuvre a été modéré, en pourcent du total des mois, de 1953 à 1959	Total des mois où l'excédent de main-d'œuvre a été important et modéré	Total des mois où l'excédent de main-d'œuvre a été important et modéré, en pourcent du total des mois, de 1953 à 1959
			%		%		%
Petites régions (de 10,000 à 25,000 travailleurs)	St. Stephen	48	57.1	25	29.8	73	86.9
	Gaspé	45	53.6	24	28.6	69	82.2
	Rimouski	45	53.6	22	26.2	67	79.8
	Bathurst	43	51.2	21	25.0	64	76.2
	Campbellton	42	40.0	28	33.3	70	83.3
	Newcastle	41	48.8	37	44.0	78	92.8
	Montmagny	40	47.6	22	26.2	62	73.8
(b) Quesnel a été inclus en février 1959.	Prince George (b)	38	45.2	28	33.3	66	78.6
	Vallée de l'Okanagan	37	44.0	16	19.0	53	63.1
	Yarmouth	37	44.0	18	21.4	55	65.5
	Summerside	36	42.9	18	21.4	54	64.3
	Québec-Rive-Nord	35	41.7	18	21.4	53	63.1
	St-Agathe-St-Jérôme	35	41.7	23	27.4	58	69.1
	Sorel	35	41.7	30	35.7	65	77.4
	Drummondville	33	39.3	42	50.0	75	89.3
	Edmundston	33	39.3	16	19.0	49	58.3
	Victoriaville	33	39.3	34	40.5	67	79.8
	Woodstock	32	38.1	23	27.4	55	65.5
	Chilliwack	31	36.9	28	33.3	59	70.2
	Valleyfield	31	36.9	39	46.4	70	83.3
	Grand Falls	30	35.7	22	26.2	52	61.9
	Owen Sound	29	34.5	25	29.8	54	64.3
	Centre de l'île de Vancouver	28	33.3	36	42.9	64	76.2
	Dauphin	28	33.3	20	23.8	48	57.1
	Bridgewater	27	32.1	20	23.8	47	55.9
	Portage-La-Prairie	27	32.1	22	26.2	49	58.3
	Beauharnois	26	31.0	31	36.9	57	67.9
	Bracebridge	26	31.0	22	26.2	48	57.2
	Kentville	26	31.0	19	22.6	45	53.6
	Fredericton	24	28.6	39	46.4	63	75.0

Prince Rupert	21	25.0	34	40.5	55	65.5
Truro	20	23.8	30	35.7	50	59.5
Trail-Nelson	19	22.6	28	33.3	47	56.0
Kamloops	18	21.4	29	34.5	47	56.0
North Bay	16	19.0	34	40.5	50	59.5
Sault Ste-Marie	16	19.0	30	35.7	46	54.8
Dawson Creek	14	16.7	22	26.2	36	42.9
Cranbrook	13	15.5	31	36.9	44	52.4
St-Hyacinthe	13	15.5	39	46.4	52	61.9
Pembroke	11	13.1	37	44.0	48	57.1
Lindsay	10	11.9	44	52.4	54	64.3
Lachute-Ste-Thérèse	9	10.7	35	41.7	44	52.4
Belleville-Trenton	7	8.3	42	50.0	49	58.3
Medicine Hat	7	8.3	29	34.5	36	42.9
Simcoe	7	8.3	32	38.1	39	46.4
Weyburn	7	8.3	23	27.4	30	35.7
Drummheller	5	6.0	27	32.1	32	38.1
Brampton	4	4.8	22	26.2	26	31.0
Swift Current	3	3.6	27	32.1	30	35.7
Woodstock-Ingersoll	2	2.4	26	31.0	28	33.3
St-Jean	1	1.2	47	56.0	48	57.2
Galt	0	0	33	39.3	33	39.3
Goderich	0	0	28	33.3	28	33.3
Listowel	0	0	25	29.8	25	29.8
St. Thomas	0	0	19	22.6	19	22.6
Stratford	0	0	22	26.2	22	26.2
Walkerton	0	0	29	34.5	29	34.5
Total	1,244.0	1,480.9	1,59.2	1,895.0	2,836	3,375.9
Moyenne	21.8	26.0	27.9	33.2	49.7	59.2

APPENDICE 2B

RÉPARTITION DES EXCÉDENTS MENSUELS DE MAIN-D'ŒUVRE, IMPORTANTS ET MODÉRÉS, DES DIFFÉRENTES RÉGIONS DU MARCHÉ DU TRAVAIL, DE 1953 A 1959

Répartition pour les mois d'été, de mai à octobre							Répartition pour les mois d'hiver, de novembre à avril						
Régions	Total des mois où l'excédent de main-d'œuvre a été important	Total des mois où l'excédent de main-d'œuvre a été important, en pourcent du total des mois d'été	Total des mois où l'excédent de main-d'œuvre a été modéré	Total des mois où l'excédent de main-d'œuvre a été modéré, en pourcent du total des mois d'été	Total des mois où l'excédent de main-d'œuvre a été important et modéré	Total des mois où l'excédent de main-d'œuvre a été important et modéré, en pourcent du total des mois d'été	Régions	Total des mois où l'excédent de main-d'œuvre a été important	Total des mois où l'excédent de main-d'œuvre a été important, en pourcent du total des mois d'été	Total des mois où l'excédent de main-d'œuvre a été modéré	Total des mois où l'excédent de main-d'œuvre a été modéré, en pourcent du total des mois d'été	Total des mois où l'excédent de main-d'œuvre a été important et modéré	Total des mois où l'excédent de main-d'œuvre a été important et modéré, en pourcent du total des mois d'été
		%		%		%			%		%		%
Régions métropolitaines													
Windsor-Leamington	20	47.6	14	33.3	34	80.9	St-Jean (T.-N.)	32	88.9	4	11.1	36	100.0
St-Jean (T.-N.)	5	11.9	16	38.1	21	50.0	Québec-Lévis	30	83.3	6	16.7	36	100.0
Vancouver-New Westminster	2	4.8	29	69.0	31	73.8	Vancouver-New Westminster	24	66.7	12	33.3	36	100.0
Québec-Lévis	2	4.8	24	57.1	26	61.9	Windsor-Leamington	21	58.4	13	36.1	34	94.5
Hamilton	0	0	16	38.1	16	38.1	Winnipeg	18	50.0	17	47.2	35	97.2
Halifax	0	0	13	31.0	13	31.0	Hamilton	14	38.9	19	52.8	33	91.7
Montréal	0	0	11	26.2	11	26.2	Edmonton	10	27.8	24	66.7	34	94.5
Toronto	0	0	6	14.3	6	14.3	Montréal	9	25.0	22	61.1	31	86.1
Calgary	0	0	5	11.9	5	11.9	Calgary	4	11.1	31	86.1	35	97.2
Edmonton	0	0	4	9.5	4	9.5	Toronto	3	8.3	23	63.9	26	72.2
Winnipeg	0	0	4	9.5	4	9.5	Halifax	0	0	32	88.9	32	88.9
Ottawa-Hull	0	0	0	0	0	0	Ottawa-Hull	0	0	25	69.4	25	69.4
Total	29	69.1	142	338.0	171	407.1	Total	165	458.4	228	633.3	393	1,091.7
Moyenne	2.4	5.8	11.8	28.2	14.3	33.9	Moyenne	13.8	38.2	19.0	52.8	32.8	91.0
Principales régions industrielles													
Oshawa	11	26.2	15	35.7	26	61.9	New Glasgow	33	91.7	3	8.3	36	100.0
Corner Brook	9	21.4	18	42.8	27	64.2	Shawinigan Falls	33	91.7	3	8.3	36	100.0
Rouyn-Val-d'Or	8	19.1	24	57.1	32	76.2	Moncton	32	88.9	4	11.1	36	100.0
Shawinigan Falls	5	11.9	33	78.6	38	90.5	Trois-Rivières	31	86.1	5	13.9	36	100.0
Cornwall	5	11.9	29	69.0	34	80.9	Corner Brook	30	83.3	6	16.7	36	100.0
New Glasgow	5	11.9	29	69.0	34	80.9	Joliette	29	80.6	7	19.4	36	100.0
Lac St-Jean	4	9.5	28	66.7	32	76.2	Cornwall	28	77.8	8	22.2	36	100.0
Trois-Rivières	2	4.8	36	85.7	38	90.5	Farnham-Granby	28	77.8	8	22.2	36	100.0
Joliette	2	4.8	27	64.3	29	69.1	Lac St-Jean	28	77.8	7	19.4	35	97.2
Moncton	2	4.8	26	61.9	28	66.7	Fort William-Port Arthur	25	69.4	10	27.8	35	97.2

Sydney	2	4.8	25	59.5	27	64.3	Sydney	22	61.1	14	38.9	36	100.0
Peterborough	2	4.8	23	54.8	25	59.6	Rouyn-Val d'Or	21	58.3	14	38.9	35	97.2
Fort William-Port Arthur	2	4.8	10	23.8	12	28.6	Sherbrooke	15	41.7	20	55.5	35	97.2
Sherbrooke	1	2.4	26	61.9	27	64.3	Peterborough	13	36.1	23	63.9	36	100.0
Brantford	0	0	38	90.5	38	90.5	Péninsule de Niagara	12	33.3	22	61.2	34	94.5
St-Jean (N.-B.)	0	0	37	88.1	37	88.1	Sarnia	12	33.3	20	55.6	32	88.9
Farnham-Granby	0	0	28	66.7	28	66.7	Brantford	9	25.0	27	75.0	36	100.0
Sarnia	0	0	16	38.1	16	38.1	Timmins-Kirkland Lake	9	25.0	23	63.9	32	88.9
Péninsule de Niagara	0	0	15	35.7	15	35.7	Sudbury	6	16.7	22	61.1	28	77.8
Victoria	0	0	14	33.4	14	33.4	Oshawa	5	13.9	29	80.6	34	94.5
Guelph	0	0	9	21.4	9	21.4	St-Jean (N.-B.)	4	11.1	32	88.9	36	100.0
Sudbury	0	0	9	21.4	9	21.4	Guelph	3	8.3	25	69.4	28	77.7
Timmins-Kirkland Lake	0	0	7	16.7	7	16.7	Victoria	0	0	35	97.2	35	97.2
Kitchener	0	0	3	7.1	3	7.1	London	0	0	30	83.3	30	83.3
London	0	0	2	4.8	2	4.8	Kitchener	0	0	27	75.0	27	75.0
Kingston	0	0	1	2.4	1	2.4	Kingston	0	0	23	63.9	23	63.9
Total	60	143.1	528	1,257.1	588	1,400.2	Total	428	1,188.9	447	1,241.6	875	2,430.5
Moyenne	2.3	5.5	20.3	48.4	22.6	53.9	Moyenne	16.5	45.7	17.2	47.8	33.7	93.5
Principales régions agricoles													
Rivière-du-Loup	7	16.7	7	16.7	14	33.4	Rivière-du-Loup	30	83.4	4	11.1	34	95.4
Thetford-Mégantic-St-Georges	3	7.1	21	50.0	24	57.1	Charlottetown	28	77.8	8	22.2	36	100.0
Chatham	1	2.4	18	42.8	19	45.2	Thetford-Mégantic-St-Georges	26	72.2	9	25.0	35	97.2
Yorkton	1	2.4	3	7.1	4	9.5	Yorkton	17	47.2	15	41.7	32	88.9
Barrie	0	0	7	16.7	7	16.7	Prince Albert	13	36.1	20	55.6	33	91.7
Charlottetown	0	0	7	16.7	7	16.7	Lethbridge	13	36.1	18	50.8	31	86.1
Prince Albert	0	0	5	11.9	5	11.9	Chatham	11	30.6	25	69.4	36	100.0
Red Deer	0	0	3	7.1	3	7.1	Battleford-Nord	10	27.8	23	63.9	33	91.7
Lethbridge	0	0	2	4.8	2	4.8	Red Deer	4	11.1	25	69.5	29	80.6
Brandon	0	0	1	2.4	1	2.4	Barrie	3	8.3	19	52.8	22	61.1
Battleford-Nord	0	0	1	2.4	1	2.4	Brandon	0	0	31	86.1	31	86.1
Regina	0	0	1	2.4	1	2.4	Moose Jaw	0	0	28	77.8	28	77.8
Saskatoon	0	0	1	2.4	1	2.4	Saskatoon	0	0	27	75.0	27	75.0
Moose Jaw	0	0	0	0	0	0	Regina	0	0	26	72.2	26	72.2
Total	12	28.6	77	183.4	89	212.0	Total	155	430.6	278	773.1	433	1,202.9
Moyenne	0.9	2.0	5.5	13.1	6.4	15.1	Moyenne	11.1	30.8	19.9	55.2	31.0	86.0
Petites régions													
St. Stephen	8	19.1	23	54.7	31	73.8	St. Stephen	34	94.5	2	5.5	36	100.0
Campbellton	8	19.1	20	47.6	28	66.7	Bathurst	33	91.7	3	8.3	36	100.0
Gaspé	8	19.1	20	47.6	28	66.7	Newcastle	33	91.7	3	8.3	36	100.0
Rimouski	8	19.1	18	42.8	26	61.9	Gaspé	32	88.9	3	8.3	35	97.2
Prince George-Quesnel	8	19.1	16	38.1	24	57.2	Rimouski	32	88.9	3	8.3	35	97.2
Sorel	5	11.9	19	45.2	24	57.1	Vallée de l'Okanagan	31	86.1	5	13.9	36	100.0
Bathurst	5	11.9	17	40.5	22	52.4	Campbellton	30	83.3	6	16.7	36	100.0
Montmagny	5	11.9	15	35.7	20	47.6	Montmagny	30	83.3	6	16.7	36	100.0
Fredericton	4	9.5	19	45.2	23	54.7	Ste-Agathe-St-Jérôme	30	83.3	6	16.7	36	100.0
Québec-Rive-Nord	4	9.5	11	26.2	15	35.7	Yarmouth	30	83.3	6	16.7	36	100.0
Newcastle	3	7.1	33	78.6	36	85.7	Summerside	30	83.3	5	13.9	35	97.2
Victoriaville	3	7.1	22	52.4	25	59.5	Victoriaville	29	80.6	7	19.4	36	100.0
Centre de l'île de Vancouver	3	7.1	20	47.6	23	54.7	Valleyfield	28	77.8	8	22.2	36	100.0
Grand Falls	3	7.1	11	26.2	14	33.3	Drummondville	27	75.0	9	25.0	36	100.0
Dawson Creek	3	7.1	6	14.3	9	21.4	Prince George-Quesnel	27	75.0	9	25.0	36	100.0
Drummondville	2	4.8	31	73.8	33	78.6	Woodstock	27	75.0	8	22.2	35	97.2
Valleyfield	2	4.8	26	61.9	28	66.7	Edmunston	27	75.0	6	16.7	33	91.7

APPENDICE 2B (Fin)

RÉPARTITION DES EXCÉDENTS MENSUELS DE MAIN-D'ŒUVRE, IMPORTANTS ET MODÉRÉS, DES DIFFÉRENTES RÉGIONS DU MARCHÉ DU TRAVAIL, DE 1953 A 1959

Régions	Répartition pour les mois d'été, de mai à octobre						Régions	Répartition pour les mois d'hiver, de novembre à avril					
	Total des mois où l'excédent de main-d'œuvre a été important	Total des mois où l'excédent de main-d'œuvre a été important, en pourcent du total des mois d'été	Total des mois où l'excédent de main-d'œuvre a été modéré	Total des mois où l'excédent de main-d'œuvre a été modéré, en pourcent du total des mois d'été	Total des mois où l'excédent de main-d'œuvre a été important et modéré	Total des mois où l'excédent de main-d'œuvre a été important et modéré, en pourcent du total des mois d'été		Total des mois où l'excédent de main-d'œuvre a été important	Total des mois où l'excédent de main-d'œuvre a été important, en pourcent du total des mois d'été	Total des mois où l'excédent de main-d'œuvre a été modéré	Total des mois où l'excédent de main-d'œuvre a été modéré, en pourcent du total des mois d'été	Total des mois où l'excédent de main-d'œuvre a été important et modéré	Total des mois où l'excédent de main-d'œuvre a été important et modéré, en pourcent du total des mois d'été
		%		%		%			%		%		%
Woodstock	2	4.8	12	28.6	14	33.4	Chilliwack	26	72.2	10	27.8	36	100.0
Summerside	2	4.8	11	26.2	13	31.0	Owen Sound	26	72.2	9	25.0	35	97.2
Yarmouth	2	4.8	11	26.2	13	31.0	Sorel	26	72.2	9	25.0	35	97.2
Edmundston	2	4.8	9	21.4	11	26.2	Beauharnois	26	72.2	8	22.3	34	94.5
Vallée de l'Okanagan	2	4.8	9	21.4	11	26.2	Grand Falls	26	72.2	8	22.3	34	94.5
Dauphin	2	4.8	5	11.9	7	16.7	Québec-Rive-Nord	26	72.2	6	16.7	32	88.9
Ste-Agathe-St-Jérôme	1	2.4	15	35.7	16	38.1	Bracebridge	25	69.4	11	30.6	36	100.0
Owen Sound	1	2.4	13	31.0	14	33.4	Portage-la-Prairie	25	69.4	10	27.8	35	97.2
Prince Rupert	1	2.4	12	28.6	13	31.0	Dauphin	24	66.6	11	30.6	35	97.2
Sault Ste-Marie	1	2.4	12	28.6	13	31.0	Kentville	24	66.6	8	22.3	32	88.9
Brampton	1	2.4	7	16.7	8	19.1	Centre de l'île de Vancouver	23	63.9	13	36.1	36	100.0
Bridgewater	1	2.4	7	16.7	8	19.1	Bridgewater	22	61.1	11	30.6	33	91.7
Kamloops	1	2.4	7	16.7	8	19.1	Fredericton	20	55.6	14	38.9	34	94.5
Cranbrook	1	2.4	5	11.9	6	14.3	Truro	19	52.8	17	47.2	36	100.0
Lindsay	0	0	19	45.2	19	45.2	Prince Rupert	17	47.2	19	52.8	36	100.0
Beauharnois	0	0	17	40.5	17	40.5	Trail-Nelson	17	47.2	17	47.2	34	94.4
Chilliwack	0	0	17	40.5	17	40.5	Kamloops	17	47.2	16	44.5	33	91.7
St-Hyacinthe	0	0	13	31.0	13	31.0	North Bay	16	44.5	18	50.0	34	94.5
Galt	0	0	11	26.2	11	26.2	Sault Ste-Marie	15	41.7	16	44.4	31	86.1
Belleville-Trenton	0	0	10	23.8	10	23.8	St-Hyacinthe	13	36.1	20	55.6	33	91.7
North Bay	0	0	10	23.8	10	23.8	Cranbrook	12	33.3	20	55.8	32	88.9
St-Jean (P.Q.)	0	0	10	23.8	10	23.8	Pembroke	11	30.6	22	61.1	33	91.7
Pembroke	0	0	9	21.4	9	21.4	Dawson Creek	10	27.8	15	41.7	25	69.5
Truro	0	0	9	21.4	9	21.4	Lachute-Ste-Thérèse	9	25.0	24	66.7	33	91.7
Portage-la-Prairie	0	0	8	19.1	8	19.1	Lindsay	9	25.0	23	63.9	32	88.9
Kentville	0	0	7	16.7	7	16.7	Belleville-Trenton	7	19.5	27	75.0	34	94.5
Trail-Nelson	0	0	7	16.7	7	16.7	Medicine Hat	7	19.5	24	66.8	31	86.1

Bracebridge	0	0	6	14.3	6	14.3	Simcoe	7	19.5	24	66.8	31	86.1
Lachute-Ste-Thérèse	0	0	6	14.3	6	14.3	Weyburn	7	19.5	20	55.5	27	75.0
Drumheller	0	0	4	9.5	4	9.5	Drumheller	5	13.9	20	55.6	25	69.5
Medicine Hat	0	0	2	4.8	2	4.8	Swift Current	3	8.3	24	66.7	27	75.0
Simcoe	0	0	2	4.8	2	4.8	Brampton	3	8.3	13	36.1	16	44.4
St. Thomas	0	0	2	4.8	2	4.8	Woodstock-Ingersoll	2	5.5	23	63.9	25	69.4
Woodstock-Ingersoll	0	0	2	4.8	2	4.8	St-Jean (P.Q.)	1	2.8	32	88.9	33	91.7
Listowel	0	0	1	2.4	1	2.4	Walkerton	0	0	26	72.2	26	72.2
Stratford	0	0	1	2.4	1	2.4	Goderich	0	0	25	69.4	25	69.4
Goderich	0	0	0	0	0	0	Listowel	0	0	23	63.9	23	63.9
Swift Current	0	0	0	0	0	0	Galt	0	0	21	58.3	21	58.3
Walkerton	0	0	0	0	0	0	Stratford	0	0	21	58.3	21	58.3
Weyburn	0	0	0	0	0	0	St. Thomas	0	0	15	41.7	15	41.7
Total	102	243.3	635	1,512.2	737	1,755.5	Total	1,036	2,877.7	788	2,189.9	1,824	5,067.6
Moyenne	1.8	4.3	11.1	26.5	12.9	30.7	Moyenne	18.2	50.5	13.8	38.4	32.0	88.9

APPENDICE 3A

WINDSOR—LEAMINGTON, VANCOUVER—NEW WESTMINSTER—MISSION CITY, ST-JEAN (T.-N.)

Moyennes quinquennales des inscriptions mensuelles, par occupation et par sexe, pendant les mois d'hiver (de novembre à avril) 1952–1953, 1955–1956, 1956–1957, 1957–1958 et 1958–1959

Groupes d'occupations	Windsor-Leamington						Vancouver-New Westminster-Mission City						St-Jean (T.-N.)					
	M	%	F	%	T	%	M	%	F	%	T	%	M	%	F	%	T	%
Professions libérales, semi-libérales et administration	119	1.6	29	1.2	148	1.5	846	3.1	191	2.2	1,037	2.9	204	1.5	6	0.7	210	1.5
Emplois de bureau et occupations connexes	246	3.2	702	27.8	948	9.3	1,088	4.0	2,872	33.5	3,960	11.1	347	2.6	200	23.6	547	3.8
Vente et occupations connexes	120	1.6	248	9.9	368	3.6	511	1.9	1,123	13.1	1,634	4.6	71	0.5	191	22.7	262	1.8
Services	731	9.5	377	15.0	1,108	10.9	2,677	9.9	1,797	21.0	4,474	12.6	574	4.3	131	15.5	705	5.0
Agriculture, pêche et forestage	68	0.9	17	0.7	85	0.8	467	1.7	19	0.2	486	1.4	813	6.1	14	1.7	827	5.8
Navigation maritime	3	.....	.....	.....	3	.....	756	2.8	1	.....	757	2.1	99	0.7	1	0.1	100	0.7
Aliments et produits du tabac	38	0.5	66	2.6	104	1.0	149	0.6	82	1.0	231	0.6	22	0.2	4	0.5	26	0.2
Textiles	22	0.3	149	5.9	171	1.7	60	0.2	416	4.9	476	1.3	5	.....	35	4.2	40	0.3
Abattage et produits du bois	51	0.7	12	0.5	63	0.6	1,777	6.6	26	0.3	1,803	5.1	1,115	8.3	.....	.....	1,115	7.8
Bois de pâte, papier, impression, publication, produits chimiques, pétrole, charbon, caoutchouc et cuir	29	0.4	5	0.2	34	0.3	154	0.6	71	0.8	225	0.6	21	0.2	8	1.0	29	0.2
Pierre, dérivés de l'argile et articles en verre	22	0.3	7	0.3	29	0.3	21	0.1	4	.....	25	0.1	4	.....	.....	.....	4	.....
Métallurgie	1,068	14.0	123	4.9	1,191	11.7	1,480	5.5	34	0.4	1,514	4.3	139	1.0	.....	.....	139	1.0
Électricité	70	0.9	38	1.5	108	1.1	262	1.0	15	0.2	277	0.8	30	0.2	1	0.1	31	0.2
Fabrication de matériel de transport	534	7.0	20	0.8	554	5.5	29	0.1	.....	.....	29	0.1	3	.....	.....	.....	3	.....
Fabrication	59	0.8	50	2.0	109	1.1	51	0.2	12	0.2	63	0.2	6	.....	.....	.....	6	.....
Mines	3	.....	.....	.....	3	.....	207	0.8	.....	.....	207	0.6	162	1.2	.....	.....	162	1.1
Construction	719	9.4	.....	.....	719	7.1	3,415	12.7	1	.....	3,416	9.6	2,342	17.6	.....	.....	2,342	16.6
Transport (sauf navigation maritime)	445	5.8	3	0.1	448	4.4	1,565	5.8	23	0.3	1,588	4.5	1,155	8.6	.....	.....	1,155	8.1
Services de communication et d'utilité publique	5	0.1	2	0.1	7	0.1	73	0.3	.....	.....	73	0.2	46	0.3	1	0.1	47	0.3
Commerce et services	68	0.9	38	1.5	106	1.0	273	1.0	147	1.7	420	1.2	34	0.3	19	2.3	53	0.4
Divers	527	6.8	23	0.9	550	5.4	2,852	10.6	115	1.4	2,967	8.4	599	4.6	2	0.2	601	4.3
Total des travailleurs spécialisés et semi-spécialisés	4,947	64.7	1,909	75.9	6,856	67.4	18,713	69.5	6,949	81.2	25,662	72.3	7,791	58.2	613	72.7	8,404	59.1
Aliments et produits du tabac	176	2.3	343	13.6	519	5.1	332	1.2	711	8.3	1,043	2.9	255	1.9	86	10.2	34	2.4
Métallurgie	171	2.2	18	0.7	189	1.9	297	1.1	29	0.3	326	0.9	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Fabrication de matériel de transport	991	13.0	27	1.1	1,018	10.0	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Construction	812	10.6	.....	.....	812	8.0	3,182	11.8	.....	.....	3,182	9.0	4,167	31.2	.....	.....	4,167	29.3
Bois et articles en bois	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,676	6.2	79	0.9	1,755	4.9	428	3.2	1	0.1	429	3.0
Mines	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	72	0.5	.....	.....	72	0.5
Transport, services de communications et d'utilité publique	.....	.....	.....	.....	.....	.....	200	0.8	.....	.....	200	0.6	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Débardeurs	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	106	0.8	.....	.....	106	0.7
Bois de pâte, papier et articles en papier	.....	.....	.....	.....	.....	.....	137	0.5	71	0.8	208	0.6	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Autres travailleurs non spécialisés	552	7.2	219	8.7	771	7.6	2,391	8.9	724	8.5	3,115	8.8	497	3.7	143	17.0	640	4.5
Total des travailleurs non spécialisés	2,702	35.3	607	24.1	3,309	32.6	8,215	30.5	1,614	18.8	9,829	27.7	5,597	41.8	230	27.3	5,827	40.9
Total global des travailleurs spécialisés, semi-spécialisés et non spécialisés	7,649	100.0	2,516	100.0	10,165	100.0	26,928	100.0	8,563	100.0	35,491	100.0	13,388	100.0	843	100.0	14,231	100.
Total des inscriptions féminines exprimé en pourcentage du total des moyennes des inscriptions mensuelles			24.8						24.1						5.9			

APPENDICE 3B

WINDSOR—LEAMINGTON, VANCOUVER—NEW WESTMINSTER—MISSION CITY, ST-JEAN (T.-N.)

Moyennes quinquennales de la répartition, par âge et par trimestre, des postulants non placés, de 1955 à 1959

Groupes d'âge	Trimestres	Windsor-Leamington				Vancouver-New Westminster-Mission City				St-Jean (T.-N.)			
		M	%	F	%	M	%	F	%	M	%	F	%
Moins de 20 ans	I	631	6.0	397	13.1	1,926	5.7	816	8.4	1,472	8.8	310	31.3
	II	408	6.5	349	13.0	1,374	6.1	804	8.9	1,215	8.3	261	28.6
	III	815	11.3	433	18.5	1,186	8.9	1,207	18.0	299	9.3	140	25.9
	IV	433	7.0	260	12.9	1,055	6.6	747	10.6	264	8.3	136	24.9
Moyenne annuelle des trimestres		572	7.7	360	14.4	1,385	6.8	894	11.5	813	8.7	212	27.7
De 20 à 44 ans	I	6,208	59.2	2,117	70.0	19,432	57.3	6,361	65.4	10,506	62.6	579	58.6
	II	3,583	56.9	1,810	67.3	19,091	53.9	5,871	65.2	9,228	62.8	556	60.8
	III	3,915	54.5	1,521	65.0	7,195	53.9	3,982	59.3	2,124	65.7	343	63.5
	IV	3,780	60.8	1,384	68.6	8,788	55.3	4,578	64.7	2,149	67.4	354	64.8
Moyenne annuelle des trimestres		4,372	57.8	1,708	67.7	11,877	55.1	5,198	63.7	6,002	64.6	458	61.9
De 45 à 64 ans	I	2,876	27.4	447	14.8	9,893	29.1	2,350	24.2	4,369	26.0	94	9.5
	II	1,547	24.6	463	17.2	6,457	28.8	2,132	23.7	3,821	26.0	91	10.0
	III	1,918	26.7	338	14.5	3,583	26.9	1,386	20.7	672	20.8	52	9.6
	IV	1,532	24.7	332	16.5	4,406	27.8	1,607	22.7	662	20.8	51	9.3
Moyenne annuelle des trimestres		1,968	25.9	395	15.7	6,085	28.2	1,869	22.8	2,381	23.4	72	9.6
65 ans et plus	I	779	7.4	65	2.1	2,689	7.9	199	2.0	434	2.6	6	0.6
	II	760	12.0	69	2.5	2,517	11.2	196	2.2	419	2.9	6	0.6
	III	541	7.5	47	2.0	1,371	10.3	135	2.0	136	4.2	5	1.0
	IV	468	7.5	42	2.0	1,632	10.3	140	2.0	113	3.5	5	1.0
Moyenne annuelle des trimestres		637	8.6	56	2.2	2,052	9.9	168	2.0	276	3.3	6	0.8
Totaux des trimestres	I	10,494	.....	3,026	.....	33,940	.....	9,726	.....	16,781	.....	989	.....
	II	6,298	.....	2,691	.....	22,440	.....	9,003	.....	14,683	.....	914	.....
	III	7,189	.....	2,339	.....	13,335	.....	6,710	.....	3,231	.....	540	.....
	IV	6,213	.....	2,018	.....	15,881	.....	7,072	.....	3,188	.....	546	.....
Moyenne des totaux des trimestres		7,549	.....	2,519	.....	21,399	.....	8,129	.....	9,472	.....	748	.....

APPENDICE 3C

WINDSOR—LEAMINGTON, VANCOUVER—NEW WESTMINSTER—MISSION CITY, SAINT-JEAN (T.-N.)

Durée du chômage des réclamants ayant une fiche de chômage dans les dossiers actifs, mois d'hiver (novembre-avril), moyennes quinquennales 1955-1959

Moyennes mensuelles		Windsor-Leamington	Vancouver-New Westminster-Mission City	Saint-Jean (T.-N.)
Nombre de tous les réclamants	H	8,740	26,722	15,253
	F	2,415	6,213	804
Durée du chômage de l'ensemble des réclamants.	H	11.7	8.9	8.3
	F	12.6	10.7	11.2
Nombre de réclamants chômant depuis 13 semaines et plus	H	3,444	6,878	4,071
	F	1,047	2,666	306
Durée en semaines du chômage des réclamants sans travail depuis 13 semaines et plus	H	22.2	20.8	20.8
	F	22.6	21.7	21.9
Ensemble des semaines de chômage des réclamants sans travail depuis 13 semaines et plus en pour-cent de la moyenne mensuelle du total des semaines de chômage de tous les réclamants	H	72.2	55.3	48.9
	F	73.0	65.6	69.0

APPENDICE 4A

CORNER BROOK, NEW GLASGOW, SHAWINIGAN, LAC ST-JEAN, ROUYN-VAL D'OR, CORNWALL

Moyennes quinquennales des inscriptions mensuelles, par occupation et par sexe, pendant les mois d'hiver (de novembre à avril) 1952-1953, 1955-1956, 1956-1957, 1957-1958 et 1958-1959

Groupes d'occupations	Corner Brook						New Glasgow						Shawinigan					
	M	%	F	%	T	%	M	%	F	%	T	%	M	%	F	%	T	%
Professions libérales, semi-libérales et administration	30	0.7	1	0.5	31	0.7	24	0.8	3	0.8	27	0.8	28	0.8	6	0.7	34	0.7
Emplois de bureau et occupations connexes	63	1.6	33	18.2	96	2.3	86	2.9	86	22.7	172	5.1	92	2.5	182	21.2	274	6.0
Vente et occupations connexes	23	0.6	59	32.4	82	1.9	40	1.3	108	28.6	148	4.4	48	1.3	143	16.7	191	4.2
Services	151	3.7	45	24.9	196	4.6	149	5.0	92	24.2	241	7.2	237	6.4	111	13.0	348	7.6
Agriculture, pêche et forestage	347	8.5	16	8.8	363	8.6	90	3.0	.....	.....	90	2.7	16	0.4	.....	.....	16	0.3
Navigation maritime	82	2.0	.....	.....	82	1.9	15	0.5	1	0.3	16	0.5	1	.....	.....	.....	1	.....
Aliments et produits du tabac	2	.....	1	0.5	3	0.1	4	0.1	1	0.3	5	0.1	11	0.3	.....	.....	11	0.2
Textiles	.....	.....	3	1.6	3	0.1	1	.....	6	1.6	7	0.2	39	1.0	241	28.0	280	6.1
Abattage et produits du bois	720	17.8	.....	.....	720	17.0	167	5.6	.....	.....	167	5.0	236	6.3	.....	.....	236	5.2
Bois de pâte, papier et articles en papier	3	0.1	.....	.....	3	0.1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	36	1.0	.....	.....	36	0.8
Impression, publication, produits chimiques, pétrole, charbon, caoutchouc et cuir	1	.....	.....	.....	1	.....	3	0.1	1	0.3	4	0.1	58	1.6	50	5.8	108	2.4
Pierre, dérivés de l'argile et articles en verre	4	0.1	.....	.....	4	0.1	5	0.2	.....	.....	5	0.1	5	0.1	3	0.4	8	0.2
Métallurgie	21	0.5	.....	.....	21	0.5	244	8.2	1	0.3	245	7.3	104	2.8	.....	.....	104	2.3
Electricité	6	0.1	.....	.....	6	0.1	13	0.5	.....	.....	13	0.4	23	0.6	1	0.1	24	0.5
Fabrication	1	.....	.....	.....	1	.....	27	0.9	.....	.....	27	0.8	6	0.2	1	0.1	7	0.2
Mines	6	0.1	.....	.....	6	0.1	45	1.5	.....	.....	45	1.3	14	0.4	.....	.....	14	0.3
Construction	415	10.2	.....	.....	415	9.8	331	11.2	.....	.....	331	9.9	609	16.4	.....	.....	609	13.3
Transport (sauf navigation maritime)	254	6.3	.....	.....	254	6.0	281	9.4	.....	.....	281	8.4	320	8.6	1	0.1	321	7.0
Services de communication et d'utilité publique	12	0.3	.....	.....	12	0.3	15	0.5	.....	.....	15	0.4	12	0.3	.....	.....	12	0.3
Commerce et services	8	0.2	3	1.6	11	0.3	22	0.7	6	1.6	28	0.8	38	1.0	21	2.5	59	1.3
Divers	205	5.4	.....	.....	205	4.7	182	6.1	2	0.5	184	5.5	452	12.1	4	0.5	456	9.9
Total des travailleurs spécialisés et semi-spécialisés	2,354	57.9	161	88.5	2,515	59.2	1,744	58.5	307	81.2	2,051	61.0	2,385	64.1	764	89.1	3,149	68.8
Aliments et produits du tabac	156	3.8	14	7.7	170	4.0	74	2.5	45	11.9	119	3.5	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Textiles	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	29	0.8	55	6.4	84	1.8
Bois et articles en bois	354	8.8	.....	.....	354	8.3	125	4.2	.....	.....	125	3.7	254	6.8	1	0.1	255	5.6
Produits chimiques, pétrole et charbon	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Bois de pâte, papier et articles en papier	131	3.2	.....	.....	131	3.1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	70	1.9	2	0.2	72	1.6
Pierre, dérivés de l'argile et articles en verre	23	0.6	.....	.....	23	0.5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Métallurgie	.....	.....	.....	.....	.....	.....	124	4.2	.....	.....	124	3.7	90	2.4	.....	.....	90	2.0
Fabrication de matériel de transport	.....	.....	.....	.....	.....	.....	73	2.4	.....	.....	73	2.2	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Mines	.....	.....	.....	.....	.....	.....	34	1.1	.....	.....	34	1.0	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Construction	641	15.8	.....	.....	641	15.2	625	21.0	.....	.....	625	18.7	513	13.8	.....	.....	513	11.2
Débardeurs	9	0.2	.....	.....	9	0.2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Autres travailleurs non spécialisés	395	9.7	7	3.8	402	9.5	183	6.1	26	6.9	209	6.2	378	10.2	35	4.2	413	9.0
Total des travailleurs non spécialisés	1,709	42.1	21	11.5	1,730	40.8	1,238	41.5	71	18.8	1,309	39.0	1,334	35.9	93	10.9	1,427	31.2
Total global des travailleurs spécialisés, semi-spécialisés et non spécialisés	4,063	100.0	182	100.0	4,245	100.0	2,982	100.0	378	100.0	3,360	100.0	3,719	100.0	857	100.0	4,576	100.0
Total des inscriptions féminines exprimé en pourcentage du total des moyennes des inscriptions mensuelles				4.3						11.3						18.7		

APPENDICE 4A (Fin)

Groupes d'occupations	Lac St-Jean						Rouyn-Val d'Or						Cornwall					
	M	%	F	%	T	%	M	%	F	%	T	%	M	%	F	%	T	%
Professions libérales, semi-libérales et administration	63	0.6	15	1.4	78	0.7	28	0.7	10	1.7	38	0.8	29	1.2	4	0.6	33	1.1
Emplois de bureau et occupations connexes	242	2.5	291	28.0	533	5.0	101	2.5	163	28.4	264	5.6	54	2.2	159	24.2	213	6.9
Vente et occupations connexes	153	1.6	295	28.3	448	4.2	49	1.2	115	20.1	154	3.5	31	1.3	90	13.8	121	3.9
Services	555	5.6	349	33.5	904	8.4	281	6.9	247	43.1	528	11.3	178	7.3	108	16.5	286	9.3
Agriculture, pêche et forestage	57	0.6	.....	.....	57	0.5	12	0.3	.....	.....	12	0.3	8	0.3	.....	.....	8	0.3
Navigation maritime	3	.....	.....	.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	31	1.3	.....	.....	31	1.0
Aliments et produits du tabac	59	0.6	5	0.5	64	0.6	18	0.4	1	0.2	19	0.4	17	0.7	1	0.2	18	0.6
Textiles	5	0.1	30	2.9	35	0.3	1	.....	11	1.9	12	0.3	13	0.5	102	15.6	115	3.7
Abattage et produits du bois	1,122	11.6	.....	.....	1,122	10.4	729	17.8	.....	.....	729	15.6	9	0.4	.....	.....	9	0.3
Bois de pâte, papier et articles en papier	7	0.1	.....	.....	7	0.1	2	.....	.....	.....	2	.....	9	0.4	19	2.9	28	0.9
Impression, publication, produits chimiques, pétrole, charbon, caoutchouc et cuir	23	0.2	5	0.5	28	0.3	9	0.2	1	0.2	10	0.2	27	1.1	10	1.5	37	1.2
Pierre, dérivés de l'argile et articles en verre	9	0.1	.....	.....	9	0.1	3	0.1	.....	.....	3	0.1	1	.....	.....	.....	1	.....
Métallurgie	215	2.2	.....	.....	215	2.0	65	1.6	.....	.....	65	1.4	54	2.2	.....	.....	54	1.8
Électricité	34	0.4	.....	.....	34	0.3	10	0.2	.....	.....	10	0.2	19	0.8	9	1.4	28	0.9
Fabrication	5	0.1	.....	.....	5	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	4	0.2	1	0.2	5	0.2
Mines	17	0.2	.....	.....	17	0.2	135	3.3	.....	.....	135	2.9	3	0.1	.....	.....	3	0.1
Construction	1,359	14.0	.....	.....	1,359	12.6	568	13.8	.....	.....	568	12.1	439	18.1	.....	.....	439	14.2
Transport (sauf navigation maritime)	939	9.7	.....	.....	939	8.7	504	12.3	.....	.....	504	10.8	249	10.3	.....	.....	249	8.1
Services de communication et d'utilité publique	38	0.4	.....	.....	38	0.4	13	0.3	.....	.....	13	0.3	7	0.3	.....	.....	7	0.2
Commerce et services	71	0.7	19	1.8	90	0.8	20	0.5	18	3.2	38	0.8	26	1.1	17	2.6	43	1.4
Divers	986	10.1	4	0.4	990	9.3	565	13.8	1	0.2	566	12.1	211	8.7	2	0.3	213	6.9
Total des travailleurs spécialisés et semi-spécialisés	5,962	61.4	1,013	97.3	6,975	64.9	3,114	75.9	567	99.0	3,681	78.7	1,419	58.5	522	79.8	1,941	63.0
Aliments et produits du tabac	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Textiles	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	58	2.4	84	12.8	142	4.6
Bois et articles en bois	903	9.3	1	0.1	904	8.4	283	6.9	2	0.3	285	6.1	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Produits chimiques, pétrole et charbon	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	34	1.4	11	1.7	45	1.5
Bois de pâte, papier et articles en papier	137	1.4	.....	.....	137	1.3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Pierre, dérivés de l'argile et articles en verre	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Métallurgie	290	3.0	.....	.....	290	2.7	13	0.3	.....	.....	13	0.3	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Fabrication de matériel de transport	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Mines	.....	.....	.....	.....	.....	.....	82	2.0	.....	.....	82	1.7	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Construction	1,622	16.7	.....	.....	1,622	15.1	422	10.3	.....	.....	422	9.0	642	26.5	.....	.....	642	20.9
Débardeurs	213	2.2	.....	.....	213	2.0	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Autres travailleurs non spécialisés	587	6.0	27	2.6	614	5.7	191	4.6	4	0.7	195	4.2	272	11.2	37	5.7	309	10.0
Total des travailleurs non spécialisés	3,752	38.6	28	2.7	3,780	35.1	991	24.1	6	1.0	997	21.3	1,006	41.5	132	20.2	1,138	37.0
Total global des travailleurs spécialisés, semi-spécialisés et non spécialisés	9,714	100.0	1,041	100.0	10,755	100.0	4,105	100.0	573	100.0	4,678	100.0	2,425	100.0	654	100.0	3,079	100.0
Total des inscriptions féminines exprimé en pourcentage du total des moyennes des inscriptions mensuelles				9.7						12.2						21.2		

APPENDICE 4B

CORNER BROOK, NEW GLASGOW, SHAWINIGAN, LAC ST-JEAN, ROUYN-VAL D'OR, CORNWALL

Moyennes quinquennales de la répartition, par âge et par trimestre, des postulants non placés, 1955-1959

Groupes d'âge	Trimestres	Corner Brook				New Glasgow				Shawinigan			
		M	%	F	%	M	%	F	%	M	%	F	%
Moins de 20 ans	I	444	8.9	60	30.6	280	7.2	101	22.6	463	11.7	263	26.8
	II	399	7.5	73	31.5	218	6.8	84	21.4	509	12.2	263	26.8
	III	94	7.5	60	36.8	113	9.1	71	28.2	213	14.9	197	30.4
	IV	96	7.4	41	28.1	88	7.4	66	24.1	162	10.7	131	23.9
Moyenne annuelle des trimestres		258	7.8	59	31.7	175	7.6	81	24.1	337	12.4	214	27.0
De 20 à 44 ans	I	3,348	67.0	115	58.7	2,210	56.4	266	59.5	2,475	62.5	669	68.0
	II	3,680	68.9	134	57.7	1,830	56.7	245	62.4	2,679	64.4	663	67.4
	III	873	69.4	88	54.0	654	52.7	150	59.5	892	62.4	421	65.1
	IV	876	67.5	92	63.0	694	58.7	164	59.8	981	64.7	390	71.2
Moyenne annuelle des trimestres		2,194	68.2	107	58.4	1,347	56.1	206	60.3	1,757	63.5	536	67.9
De 45 à 64 ans	I	1,080	21.6	20	10.2	1,203	30.8	77	17.2	810	20.5	50	5.1
	II	1,410	21.3	23	9.9	972	30.1	58	14.7	800	19.2	55	5.6
	III	248	19.7	14	8.6	384	30.9	28	11.1	248	17.3	28	4.3
	IV	285	22.0	13	8.9	308	26.0	41	15.0	291	19.2	26	4.7
Moyenne annuelle des trimestres		688	21.2	18	9.4	717	29.5	51	14.5	537	19.0	40	4.9
65 ans et plus	I	124	2.5	1	0.5	221	5.6	3	0.7	208	5.3	1	0.1
	II	121	2.3	2	0.9	207	6.4	6	1.5	175	4.2	2	0.2
	III	43	3.4	1	0.6	90	7.3	3	1.2	77	5.4	1	0.2
	IV	41	3.1	.....	.....	94	7.9	3	1.1	82	5.4	1	0.2
Moyenne annuelle des trimestres		82	2.8	1	0.5	153	6.8	4	1.1	136	5.1	1	0.2
Totaux des trimestres	I	4,996	.....	196	.....	3,915	.....	447	.....	3,956	.....	983	.....
	II	5,340	.....	232	.....	3,226	.....	393	.....	4,163	.....	983	.....
	III	1,258	.....	163	.....	1,240	.....	252	.....	1,430	.....	647	.....
	IV	1,298	.....	146	.....	1,184	.....	274	.....	1,516	.....	548	.....
Moyenne des totaux des trimestres		3,222	.....	185	.....	2,392	.....	342	.....	2,767	.....	791	.....

APPENDICE 4B (Fin)

Groupe d'âge	Trimestre	Lac St-Jean				Rouyn-Val d'Or				Cornwall			
		M	%	F	%	M	%	F	%	M	%	F	%
Moins de 20 ans	I	1,378	14.3	395	31.4	453	12.4	141	22.5	412	13.6	156	20.8
	II	1,857	14.4	326	29.4	871	12.2	150	22.3	307	12.9	163	24.2
	III	655	18.6	317	36.4	264	12.6	121	26.4	162	12.6	120	22.9
	IV	515	15.3	277	34.0	232	11.6	120	24.9	162	13.9	131	24.1
Moyenne annuelle des trimestres		1,101	15.6	329	32.8	455	12.2	133	24.0	261	13.3	143	23.0
De 20 à 44 ans	I	6,240	64.6	805	64.0	2,143	58.8	428	68.2	1,674	55.3	497	66.4
	II	8,758	67.7	718	64.7	4,641	65.4	447	66.6	1,305	55.0	443	65.8
	III	2,257	64.2	518	59.6	1,365	65.1	293	63.8	707	55.0	342	65.4
	IV	2,147	63.8	506	62.2	1,252	62.7	314	65.3	603	51.7	349	64.2
Moyenne annuelle des trimestres		4,851	65.1	637	62.6	2,350	63.0	370	66.0	1,072	54.2	408	65.5
De 45 à 64 ans	I	1,638	17.0	55	4.4	949	26.0	58	9.3	763	25.2	90	12.0
	II	1,946	15.0	63	5.6	1,479	20.8	74	11.0	581	24.5	62	9.2
	III	481	13.7	33	3.8	416	19.8	44	9.6	308	24.0	56	10.7
	IV	556	16.5	30	3.7	462	23.1	46	9.6	296	25.4	60	11.0
Moyenne annuelle des trimestres		1,155	15.6	45	4.4	827	22.4	56	9.9	487	24.8	67	10.7
65 ans et plus	I	398	4.1	2	0.2	103	2.8	.....	.....	179	5.9	6	0.8
	II	373	2.9	3	0.3	125	1.8	1	0.1	179	7.6	5	0.8
	III	124	3.5	2	0.2	53	2.5	1	0.2	109	8.4	5	1.0
	IV	149	4.4	1	0.1	51	2.6	1	0.2	105	9.0	4	0.7
Moyenne annuelle des trimestres		261	3.7	2	0.2	83	2.4	1	0.1	143	7.7	5	0.8
Totaux des trimestres	I	9,654	.....	1,257	.....	3,648	.....	627	.....	3,028	.....	649	.....
	II	12,934	.....	1,110	.....	7,116	.....	672	.....	2,372	.....	673	.....
	III	3,517	.....	870	.....	2,098	.....	459	.....	1,286	.....	523	.....
	IV	3,367	.....	814	.....	1,997	.....	481	.....	1,166	.....	544	.....
Moyenne des totaux des trimestres		7,368	.....	1,013	.....	3,715	.....	560	.....	1,963	.....	623	.....

APPENDICE 4C

CORNER BROOK, NEW GLASGOW, SHAWINIGAN, LAC ST-JEAN, ROUYN-VAL D'OR, CORNWALL

Nombre de semaines pendant lesquelles les réclamants ont été inscrits à titre de chômeurs sur les listes de «demandes en cours», moyennes quinquennales pour les mois d'hiver (novembre à avril), de 1955 à 1959

Moyennes mensuelles		Corner Brook	New Glasgow	Shawinigan	Lac St-Jean	Rouyn-Val d'Or	Cornwall
Nombre total de réclamants	H	4,855	3,426	3,888	10,235	4,349	2,441
	F	157	340	876	928	518	646
Nombre de semaines pendant lesquelles les réclamants ont été inscrits sur les listes	H	8.0	8.6	8.2	7.1	7.2	8.6
	F	10.8	11.6	10.8	11.1	11.4	11.1
Nombre de réclamants inscrits pendant 13 semaines et plus	H	1,198	907	994	2,002	928	672
	F	57	123	309	328	196	237
Nombre de semaines pendant lesquelles les réclamants (inscrits pendant 13 semaines et plus) ont été inscrits sur les listes	H	19.6	20.3	20.2	19.3	20.2	20.5
	F	21.6	21.4	22.4	22.5	22.1	21.9
Nombre total de semaines pendant lesquelles les réclamants (inscrits pendant 13 semaines et plus) ont été inscrits sur les listes, exprimé en pourcentage de la moyenne mensuelle du total des semaines pendant lesquelles les réclamants ont été inscrits sur les listes	H	47.8	50.9	50.3	39.4	48.0	53.0
	F	68.0	65.2	69.0	69.7	70.4	69.9

APPENDICE 5A

THETFORD MINES—MÉGANTIC—ST-GEORGES, RIVIÈRE-DU-LOUP

Moyennes quinquennales des inscriptions mensuelles, par occupation et par sexe, pendant les mois d'hiver (de novembre à avril) 1952–1953, 1955–1956 1956–1957, 1957–1958 et 1958–1959

Groupes d'occupations	Thetford Mines–Mégantic–St-Georges						Rivière-du-Loup					
	H	%	F	%	T	%	H	%	F	%	T	%
Professions libérales, semi-libérales et administration	10	0.2	3	0.3	13	0.2	24	0.5	2	0.6	26	0.5
Emplois de bureau et occupations connexes	82	2.0	124	14.5	206	3.4	65	1.4	61	18.0	126	2.6
Vente et occupations connexes	58	1.1	117	13.6	175	2.9	37	0.8	45	13.3	82	1.7
Services	229	4.2	162	18.9	391	6.4	194	4.3	136	40.2	330	6.7
Agriculture, pêche et forestage	60	1.1	.....	.....	6 0	1.0	111	2.4	.....	.....	111	2.3
Navigation maritime	1	.....	.....	.....	1	.....	6	0.1	.....	.....	6	0.1
Aliments et produits du tabac	48	0.9	7	0.8	55	0.9	42	0.9	2	0.6	44	0.9
Textiles	46	0.9	247	28.9	293	4.8	8	0..	52	5.4	60	1.2
Abattage et produits du bois	1,120	21.2	2	0.2	1,122	18.3	1,524	33.4	.....	.....	1,524	31.2
Bois de pâte, papier et articles en papier	2	.....	1	0.1	3	0.1	17	0.4	.....	.....	17	0.3
Impression, publication, produits chimiques, pétrole, charbon, caoutchouc et cuir	36	0.7	50	5.8	86	1.4	7	0.2	3	0.9	10	0.2
Pierre, dérivés de l'argile et articles en verre	56	1.1	4	0.5	60	1.0	1	.....	.....	.....	1	.....
Métallurgie	62	1.2	.....	.....	62	1.0	72	1.6	1	0.3	73	1.5
Électricité	19	0.4	1	0.	20	0.3	7	0.2	.....	.....	7	0.1
Fabrication	6	0.1	.....	.....	6	0.1	3	0.1	2	0.6	5	0.1
Mines	8	0.1	.....	.....	8	0.1	1	.....	.....	.....	1	.....
Construction	633	12.0	.....	.....	633	10.3	408	9.0	.....	.....	408	8.3
Transport (sauf navigation maritime)	514	9.6	.....	.....	514	8.4	334	7.3	1	0.3	335	6.8
Services de communication et d'utilité publique	6	0.1	.....	.....	6	0.1	14	0.3	.....	.....	14	0.3
Commerce et services	47	0.9	15	1.7	62	1.0	24	0.5	7	2.1	31	0.6
Divers	451	8.5	6	0.7	457	7.4	291	6.4	1	0.3	292	6.1
Total des travailleurs spécialisés et semi-spécialisés	3,494	66.3	739	86.1	4,233	69.1	3,190	70.0	313	92.6	3,503	71.5
Aliments et produits du tabac	43	0.8	24	2.8	67	1.1	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Bois et articles en bois	574	10.9	18	2.1	592	9.6	600	13.2	.....	.....	600	12.3
Pierre, dérivés de l'argile et articles en verre	72	1.4	2	0.2	74	1.2	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Mines	36	0.7	.....	.....	36	0.6	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Construction	629	11.9	.....	.....	629	10.2	269	5.9	.....	.....	269	5.5
Transport, services de communication et d'utilité publique	132	2.5	.....	.....	132	2.2	270	5.9	.....	.....	270	5.5
Autres travailleurs non spécialisés	292	5.5	75	8.8	367	6.0	229	5.0	25	7.4	254	5.2
Total des travailleurs non spécialisés	1,778	33.7	119	13.9	1,897	30.9	1,368	30.0	25	7.4	1,393	28.5
Total global des travailleurs spécialisés, semi-spécialisés et non spécialisés	5,272	100.0	858	100.0	6,130	100.0	4,558	100.0	338	100.0	4,896	100.0
Total des inscriptions féminines exprimé en pourcentage du total des moyennes des inscriptions mensuelles			14.0						6.9			

APPENDICE 5B

THETFORD MINES—MÉGANTIC—ST-GEORGES, RIVIÈRE-DU-LOUP

Moyennes quinquennales de la répartition, par âge et par trimestre, des postulants non placés, de 1955 à 1959

Groupe d'âge	Trimestres	Thetford Mines—Mégantic—St-Georges				Rivière-du-Loup			
		H	%	F	%	H	%	F	%
Moins de 20 ans	I	762	14.2	290	28.7	914	18.2	142	33.2
	II	942	12.9	234	25.5	782	14.5	83	26.9
	III	255	18.8	226	32.6	86	12.3	35	19.2
	IV	190	12.7	211	28.5	92	12.8	57	27.3
Moyenne annuelle des trimestres		537	14.6	240	28.8	469	14.4	79	26.7
De 20 à 44 ans	I	3,458	63.8	660	65.3	3,123	62.1	264	61.7
	II	4,934	67.7	628	68.3	3,615	67.0	208	67.3
	III	852	62.6	432	62.4	457	65.4	140	76.9
	IV	967	64.7	490	66.3	450	62.8	143	68.4
Moyenne annuelle des trimestres		2,553	64.7	553	65.6	1,911	64.3	189	68.6
De 45 à 64 ans	I	1,032	19.0	58	5.7	909	18.1	20	4.7
	II	1,245	17.1	53	5.8	926	17.2	17	5.5
	III	199	14.6	34	4.9	132	18.9	6	3.3
	IV	271	18.1	36	4.9	150	20.9	8	3.8
Moyenne annuelle des trimestres		687	17.2	45	5.3	529	18.8	13	4.3
65 ans et plus	I	168	3.1	3	0.3	82	1.6	2	0.4
	II	171	2.3	4	0.4	71	1.3	1	0.3
	III	54	4.0	1	0.1	24	3.4	1	0.6
	IV	68	4.5	2	0.3	25	3.5	1	0.5
Moyenne annuelle des trimestres		115	3.5	3	0.3	51	2.5	1	0.4
Totaux des trimestres	I	5,420	.....	1,011	.....	5,028		428	.....
	II	7,292	.....	919	.....	5,394	.....	309	.....
	III	1,360	.....	693	.....	699	.....	182	.....
	IV	1,496	.....	739	.....	717	.....	204	.....
Moyenne des totaux des trimestres		3,892	.....	841	.....	2,960	.....	282	.....

APPENDICE 5C

THETFORD MINES—MÉGANTIC—ST-GEORGES, RIVIÈRE-DU-LOUP

Nombre de semaines pendant lesquelles les réclamants ont été inscrits à titre de chômeurs sur les listes de «demandes en cours», moyennes quinquennales pour les mois d'hiver (novembre à avril), de 1955 à 1959

Moyennes mensuelles		Thetford Mines-Mégantic-St-Georges	Rivière-du-Loup
Nombre total de réclamants	M	5,705	4,951
	F	942	338
Nombre de semaines pendant lesquelles les réclamants ont été inscrits sur les listes	M	7.2	6.8
	F	11.1	11.5
Nombre de réclamants inscrits pendant 13 semaines et plus	M	1,179	973
	F	335	122
Nombre de semaines pendant lesquelles les réclamants (inscrits pendant 13 semaines et plus) ont été inscrits sur les listes	M	19.6	19.1
	F	22.2	21.9
Nombre total de semaines pendant lesquelles les réclamants (inscrits pendant 13 semaines et plus) ont été inscrits sur les listes, exprimé en pourcentage de la moyenne mensuelle du total des semaines pendant lesquelles les réclamants ont été inscrits sur les listes	M	42.5	36.1
	F	69.1	65.0

APPENDICE 6A

ST. STEPHEN, CAMPBELLTON, NEWCASTLE, BATHURST, GASPÉ, RIMOUSKI, MONTMAGNY

Moyennes quinquennales des inscriptions mensuelles, par occupation et par sexe, pendant les mois d'hiver (de novembre à avril), 1952–1953, 1955–1956, 1956–1957, 1957–1958 et 1958–1959

Groupes d'occupations	St. Stephen						Campbellton						Newcastle						Bathurst					
	M	%	F	%	T	%	M	%	F	%	T	%	M	%	F	%	T	%	M	%	F	%	T	%
Professions libérales, semi-libérales et administration	9	0.8	....	....	9	0.5	18	0.8	1	0.6	19	0.8	24	0.9	3	1.2	27	1.0	22	0.5	2	0.4	24	0.5
Emplois de bureau et occupations connexes	18	1.5	37	5.9	55	3.0	46	2.1	41	25.9	87	3.8	42	1.6	86	34.3	128	4.5	43	1.0	52	11.0	95	2.1
Vente et occupations connexes	8	0.8	25	4.0	33	1.8	20	0.9	51	32.4	71	3.2	23	0.9	66	26.3	89	3.2	31	0.8	65	13.8	96	2.1
Services	51	4.2	85	9.3	109	6.0	93	4.4	56	35.5	149	6.4	105	4.1	62	24.6	167	5.9	114	2.8	76	16.0	190	4.1
Agriculture, pêche et forestage	68	5.7	1	0.2	69	3.8	23	1.2	....	....	23	1.0	26	1.0	1	0.4	27	1.0	204	4.9	....	....	204	4.4
Navigation maritime	1	0.1	....	....	1	0.1	1	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	1	....
Aliments et produits du tabac	5	0.4	20	3.2	25	1.4	5	0.2	....	....	5	0.2	6	0.2	12	4.8	18	0.6	4	0.1	2	0.4	6	0.1
Textiles	40	3.4	44	7.1	84	4.6	....	....	1	0.6	1	....	1	....	3	1.2	4	0.1	....	....	4	0.9	4	0.1
Abattage et produits du bois	89	7.5	....	....	89	4.9	725	33.7	....	....	725	31.3	685	26.6	....	....	685	24.3	1,067	25.9	....	....	1,067	23.2
Bois de pâte, papier et articles en papier	13	1.1	....	....	13	0.7	6	0.3	....	....	6	0.3	1	....	....	....	1	....	8	0.2	....	....	8	0.2
Impression, publication, produits chimiques, pétrole, charbon, caoutchouc et cuir	....	....	....	....	....	....	3	0.1	1	0.6	4	0.2	2	0.1	1	0.4	3	0.1	2	....	....	....	2	....
Pierre, dérivés de l'argile et articles en verre	1	0.1	....	....	1	0.1	1	....	....	....	1	....	1	....	....	....	1	....	4	0.1	....	....	4	0.1
Métallurgie	11	1.0	....	....	11	0.6	27	1.3	....	....	27	1.2	21	0.8	....	....	21	0.7	37	0.9	....	....	37	0.8
Électricité	4	0.3	....	....	4	0.2	3	0.1	....	....	3	0.1	6	0.2	....	....	6	0.2	6	0.1	1	0.2	7	0.2
Fabrication	4	0.3	....	....	4	0.2	2	0.1	....	....	2	0.1	1	....	....	....	1	....	5	0.1	....	....	5	0.1
Mines	1	0.1	....	....	1	0.1	5	0.2	....	....	5	0.2	11	0.4	....	....	11	0.4	20	0.5	....	....	20	0.4
Construction	96	8.0	....	....	96	5.3	133	6.2	....	....	133	5.8	272	10.7	....	....	272	9.7	582	14.2	....	....	582	12.7
Transport (sauf navigation maritime)	92	7.8	....	....	92	5.1	179	8.3	....	....	179	7.7	310	12.2	....	....	310	11.0	354	8.6	....	....	354	7.7
Services de communication et d'utilité publique	4	0.3	....	....	4	0.2	3	0.1	....	....	3	0.1	6	0.2	....	....	6	0.2	1	....	....	....	1	....
Commerce et services	6	0.5	4	0.6	10	0.6	13	0.6	3	1.9	16	0.7	13	0.5	2	0.8	15	0.5	11	0.3	7	1.5	18	0.4
Divers	69	5.8	5	0.8	74	4.1	107	5.0	....	....	107	4.6	142	5.6	1	0.4	143	5.1	216	5.2	....	....	216	4.7
Total des travailleurs spécialisés et semi-spécialisés	590	49.7	194	31.1	784	43.3	1,413	65.6	154	97.5	1,567	67.7	1,698	66.0	237	94.4	1,935	68.5	2,732	66.2	209	44.2	2,941	63.9
Aliments et produits du tabac	242	20.4	396	63.6	638	35.3	....	....	....	....	....	....	7	0.3	9	3.6	16	0.6	358	8.7	258	54.5	616	13.4
Textiles	18	1.5	17	2.7	35	1.9	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Bois et articles en bois	20	1.7	....	....	20	1.1	96	4.5	....	....	96	4.2	196	7.6	....	....	196	6.9	111	2.7	1	0.2	112	2.4
Bois de pâte, papier et articles en papier	29	2.4	....	....	29	1.6	99	4.6	....	....	99	4.3	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Métallurgie	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Construction	193	16.3	....	....	193	10.7	319	14.8	....	....	319	13.8	451	17.5	....	....	451	16.0	729	17.7	....	....	729	15.9
Débardeurs	....	....	....	....	....	....	56	2.5	....	....	56	2.4	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Transport, services de communication et d'utilité publique	51	4.3	....	....	51	2.8	38	1.8	....	....	38	1.6	31	1.2	....	....	31	1.1	62	1.5	....	....	62	1.4
Autres travailleurs non spécialisés	44	3.7	16	2.6	60	3.3	134	6.2	4	2.5	138	6.0	189	7.4	5	2.0	194	6.9	134	3.2	5	1.1	139	3.0
Total des travailleurs non spécialisés	597	50.3	429	68.9	1,026	56.7	742	34.4	4	2.5	746	32.3	874	34.0	14	5.6	888	31.5	1,394	33.8	264	55.8	1,658	36.1
Total global des travailleurs spécialisés, semi-spécialisés et non spécialisés	1,187	100.0	623	100.0	1,810	100.0	2,155	100.0	158	100.0	2,313	100.0	2,572	100.0	251	100.0	2,823	100.0	4,126	100.0	473	100.0	4,599	100.0
Total des inscriptions féminines exprimé en pourcentage du total des moyennes des inscriptions mensuelles			34.4						6.8						8.9						10.3			

APPENDICE 6A—*Fin*

Groupes d'occupations	Gaspé						Rimouski						Montmagny					
	M	%	F	%	T	%	M	%	F	%	T	%	M	%	F	%	T	%
Professions libérales, semi-libérales et administration	21	0.2	3	0.5	24	0.2	11	0.3	3	0.9	14	0.3	4	0.2	1	0.5	5	0.2
Emplois de bureau et occupations connexes	195	1.8	115	18.0	310	2.7	76	2.0	111	32.2	187	4.4	26	1.4	24	12.1	50	2.5
Vente et occupations connexes	61	0.6	121	18.8	182	1.6	31	0.8	75	21.7	106	2.5	18	1.0	24	12.1	42	2.1
Services	529	4.9	289	45.1	818	7.2	199	5.1	132	38.2	331	7.8	82	4.5	58	29.1	140	6.9
Agriculture, pêche et forestage	340	3.2	36	5.6	376	3.3	35	0.9	.....	.....	35	0.8	10	0.5	.....	.....	10	0.5
Navigation maritime	88	0.8	.....	.....	88	0.8	50	1.3	.....	.....	50	1.2	105	5.8	1	0.5	106	5.2
Aliments et produits du tabac	40	0.4	14	2.2	54	0.5	15	0.4	1	0.3	16	0.4	18	1.0	1	0.5	19	0.9
Textiles	3	.....	16	2.5	19	0.2	1	.....	12	3.5	13	0.3	25	1.4	44	22.1	69	3.4
Abattage et produits du bois	2,484	23.2	1	0.2	2,485	21.9	931	24.0	.....	.....	931	22.0	410	22.5	1	0.5	411	20.4
Bois de pâte, papier et articles en papier	14	0.1	.....	.....	14	0.1	2	0.1	.....	.....	2	0.1	6	0.3	.....	.....	6	0.3
Impression, publication, produits chimiques, pétrole, charbon, caoutchouc et cuir	5	.....	2	0.3	7	0.1	4	0.1	1	0.3	5	0.1	1	0.1	1	0.5	2	0.1
Pierre, dérivés de l'argile et articles en verre	1	.....	.....	.....	1	.....	5	0.1	.....	.....	5	0.1	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Métallurgie	111	1.0	1	0.2	112	1.0	43	1.1	.....	.....	43	1.0	66	3.6	.....	.....	66	3.3
Électricité	11	0.1	1	0.2	12	0.1	6	0.2	.....	.....	6	0.1	4	0.2	.....	.....	4	0.2
Fabrication	2	.....	1	0.2	3	.....	2	0.1	.....	.....	2	0.1	10	0.5	.....	.....	10	0.5
Mines	42	0.4	.....	.....	42	0.4	1	.....	.....	.....	1	.....	5	0.3	.....	.....	5	0.2
Construction	1,037	9.7	.....	.....	1,037	9.1	471	12.0	.....	.....	471	11.1	185	10.2	.....	.....	185	9.2
Transport (sauf navigation maritime)	1,292	12.1	.....	.....	1,292	11.4	345	8.8	.....	.....	345	8.2	190	10.4	.....	.....	190	9.4
Services de communications et d'utilité publique	32	0.3	.....	.....	32	0.3	11	0.3	.....	.....	11	0.3	7	0.4	.....	.....	7	0.3
Commerce et services	37	0.4	8	1.3	45	0.4	19	0.5	5	1.4	24	0.6	11	0.6	3	1.5	14	0.7
Divers	671	6.3	2	0.3	673	5.9	261	6.7	2	0.6	263	6.2	173	9.6	3	1.5	176	8.8
Total des travailleurs spécialisés et semi-spécialisés	7,016	65.5	610	95.3	7.626	67.2	2,519	64.8	342	99.1	2,861	67.6	1,356	74.5	161	80.9	1,517	75.1
Aliments et produits du tabac	64	0.6	18	2.8	82	0.7	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Textiles	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	16	0.9	13	6.5	29	1.4
Bois et articles en bois	1,466	13.7	.....	.....	1,466	12.9	592	15.3	.....	.....	592	14.0	118	6.5	.....	.....	118	5.8
Bois de pâte, papier et articles en papier	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Métallurgie	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	36	2.0	1	0.5	37	1.8
Construction	1,223	11.4	.....	.....	1,223	10.8	289	7.4	.....	.....	289	6.8	175	9.5	.....	.....	175	8.8
Débardeurs	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Transport, services de communication et d'utilité publique	192	1.8	.....	.....	192	1.7	92	2.4	.....	.....	92	2.2	34	1.9	.....	.....	34	1.7
Autres travailleurs non spécialisés	752	7.0	12	1.9	764	6.7	393	10.1	3	0.9	396	9.4	86	4.7	24	12.1	110	5.4
Total des travailleurs non spécialisés	3,697	34.5	30	4.7	3,727	32.8	1,366	35.2	3	0.9	1,369	32.4	465	25.5	38	19.1	503	24.9
Total global des travailleurs spécialisés, semi-spécialisés et non spécialisés	10.713	100.0	640	100.0	11,353	100.0	3,885	100.0	345	100.0	4,230	100.0	1,821	100.0	199	100.0	2,020	100.0
Total des inscriptions féminines exprimé en pourcentage du total des moyennes des inscriptions mensuelles			5.6						8.2						9.9			

APPENDICE 6B

ST. STEPHEN, CAMPBELLTON, NEWCASTLE, BATHURST, GASPÉ, RIMOUSKI, MONTMAGNY

Moyennes quinquennales de la répartition, par âge et par trimestre, des postulants non placés, de 1955 à 1959

Groupe d'âge	Trimestres	St. Stephen				Campbellton				Newcastle				Bathurst			
		M	%	F	%	M	%	F	%	M	%	F	%	M	%	F	%
Moins de 20 ans	I	122	9.2	75	10.3	402	16.7	46	25.6	336	11.0	66	22.9	689	13.3	185	30.0
	II	112	8.6	50	9.3	464	15.7	42	23.3	347	11.2	61	23.2	577	12.2	121	24.6
	III	65	12.8	43	18.9	81	14.2	30	24.8	89	14.3	54	30.5	65	11.5	37	24.5
	IV	57	10.4	41	11.4	75	13.3	19	18.3	66	9.2	48	26.8	65	11.2	39	26.4
Moyenne annuelle des trimestres		89	10.2	52	12.5	256	15.0	34	23.0	210	11.4	57	25.9	349	12.0	96	26.4
De 20 à 44 ans	I	753	56.8	438	60.1	1,468	61.1	111	61.7	1,851	60.5	186	64.6	3,330	64.1	298	48.4
	II	758	58.3	323	60.2	1,823	61.9	116	64.4	1,900	61.2	172	65.4	3,005	63.6	270	55.0
	III	267	52.4	121	53.3	335	58.6	78	64.5	346	55.6	108	61.0	375	66.4	101	66.9
	IV	314	57.2	220	60.9	341	60.2	73	70.2	453	63.0	111	62.0	381	65.7	93	62.8
Moyenne annuelle des trimestres		523	56.2	276	58.6	992	60.5	95	65.2	1,138	60.1	144	63.2	1,773	65.0	191	58.3
De 45 à 64 ans	I	365	27.5	200	27.4	455	19.0	20	11.1	774	25.3	35	12.2	1,096	21.1	128	20.8
	II	350	26.9	149	27.7	580	19.7	21	11.7	756	24.3	27	10.3	1,063	22.5	97	19.8
	III	142	27.9	56	24.7	126	22.0	12	9.9	161	25.9	14	7.9	106	18.8	12	7.9
	IV	142	25.8	93	25.8	117	20.7	11	10.6	171	23.8	18	10.1	113	19.5	15	10.1
Moyenne annuelle des trimestres		250	27.0	125	26.4	320	20.3	16	10.8	466	24.8	24	10.1	595	20.5	63	14.6
65 ans et plus	I	86	6.5	16	2.2	77	3.2	3	1.6	99	3.2	1	0.3	81	1.5	5	0.8
	II	80	6.2	15	2.8	80	2.7	1	0.6	102	3.3	3	1.1	80	1.7	3	0.6
	III	35	6.9	7	3.1	30	5.2	1	0.8	26	4.2	1	0.6	19	3.3	1	0.7
	IV	36	6.6	7	1.9	33	5.8	1	0.9	29	4.0	2	1.1	21	3.6	1	0.7
Moyenne annuelle des trimestres		59	6.6	11	2.5	55	4.2	2	1.0	64	3.7	2	0.8	50	2.5	3	0.7
Totaux des trimestres	I	1,325		730		2,402		180		3,060		288		5,196		616	
	II	1,300		537		2,947		180		3,105		263		4,725		491	
	III	509		227		572		121		622		177		565		151	
	IV	549		361		566		104		719		170		580		148	
Moyenne des totaux des trimestres		921		464		1,623		147		1,878		227		2,767		353	

APPENDICE 6B—*Fin*

Groupe d'âge	Trimestres	Gaspé				Rimouski				Montmagny			
		M	%	F	%	M	%	F	%	M	%	F	%
Moins de 20 ans	I	1,651	13.3	279	35.3	491	11.6	100	25.5	179	9.4	58	25.2
	II	1,658	11.7	239	33.8	504	10.7	91	24.4	225	9.9	38	19.3
	III	183	11.0	68	22.4	113	15.7	62	25.4	52	11.1	21	18.0
	IV	155	9.7	92	27.0	75	10.7	65	23.6	43	9.8	24	20.2
Moyenne annuelle des trimestres		912	11.4	170	29.6	296	12.2	80	24.7	125	10.1	35	20.7
De 20 à 44 ans	I	7,962	63.9	468	59.2	2,773	65.7	274	69.9	1,272	67.0	159	68.8
	II	9,510	67.3	431	60.9	3,126	66.4	264	71.0	1,604	70.3	143	72.6
	III	1,157	69.6	217	71.4	465	64.8	172	70.5	310	66.1	88	75.2
	IV	1,072	66.9	231	67.7	454	64.7	197	71.4	287	65.4	90	75.6
Moyenne annuelle des trimestres		4,925	66.9	337	64.8	1,705	65.4	227	70.7	868	67.2	120	73.0
De 45 à 64 ans	I	2,597	20.8	43	5.4	865	20.5	17	4.3	404	21.3	13	5.6
	II	2,736	19.4	35	5.0	967	20.5	17	4.6	409	17.9	15	7.6
	III	288	17.3	18	5.9	125	17.4	10	4.1	90	19.2	8	6.8
	IV	329	20.5	18	5.3	151	21.5	13	4.7	93	21.2	5	4.2
Moyenne annuelle des trimestres		1,489	19.5	29	5.4	527	20.0	14	4.4	249	19.9	10	6.1
65 ans et plus	I	245	2.0	1	0.1	92	2.2	1	0.3	43	2.3	1	0.4
	II	233	1.6	2	0.3	109	2.4	.....	.....	43	1.9	1	0.5
	III	34	2.1	1	0.3	15	2.1	.....	.....	17	3.6	.....	.....
	IV	46	2.9	.....	.....	22	3.1	1	0.3	16	3.6	.....	.....
Moyenne annuelle des trimestres		140	2.2	1	0.2	60	2.4	1	0.2	30	2.8	1	0.2
Totaux des trimestres	I	12,455	.....	791	.....	4,221	.....	392	.....	1,898	.....	231	.....
	II	14,137	.....	707	.....	4,706	.....	372	.....	2,281	.....	197	.....
	III	1,662	.....	304	.....	718	.....	244	.....	469	.....	117	.....
	IV	1,602	.....	341	.....	702	.....	276	.....	439	.....	119	.....
Moyenne des totaux des trimestres		7,466	.....	527	.....	2,588	.....	322	.....	1,272	.....	166	.....

APPENDICE 6C

ST-STEPHEN, CAMPBELLTON, NEWCASTLE, BATHURST, GASPÉ, RIMOUSKI, MONTMAGNY

Nombre de semaines pendant lesquelles les réclamants ont été inscrits à titre de chômeurs sur les listes de «demandes en cours», moyennes quinquennales pour les mois d'hiver (novembre à avril), de 1955 à 1959

Moyennes mensuelles		St-Stephen	Campbellton	Newcastle	Bathurst	Gaspé	Rimouski	Montmagny
Nombre total de réclamants	H	1,354	2,283	2,796	4,615	11,428	4,006	2,072
	F	681	129	212	478	624	327	213
Nombre de semaines pendant lesquelles les réclamants ont été inscrits sur les listes	H	9.3	8.0	7.9	8.5	6.9	7.4	6.9
	F	10.4	11.0	11.5	10.2	10.4	11.6	10.6
Nombre de réclamants inscrits pendant 13 semaines et plus	H	389	554	673	1,179	2,388	941	404
	F	248	38	85	159	211	129	72
Nombre de semaines pendant lesquelles les réclamants (inscrits pendant 13 semaines et plus) ont été inscrits sur les listes	H	19.8	20.4	20.0	19.2	18.7	18.9	19.6
	F	20.7	21.5	21.6	20.4	21.0	22.1	22.2
Nombre total de semaines pendant lesquelles les réclamants (inscrits pendant 13 semaines et plus) ont été inscrits sur les listes, exprimé en pourcentage de la moyenne mensuelle du total des semaines pendant lesquelles les réclamants ont été inscrits sur les listes	H	51.7	47.9	44.0	41.3	36.9	39.1	44.1
	F	58.6	67.2	68.7	56.2	62.4	70.1	68.7

LA MAIN-D'OEUVRE ET L'EMPLOI

62-16
Retiré

Quatrième session de la vingt-quatrième législature

1960-1961

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS
DU
COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE
SUR
LA MAIN-D'OEUVRE ET L'EMPLOI

Fascicule 8

SÉANCE DU MERCREDI 8 FÉVRIER 1961

Président: L'honorable Léon Méthot

Président suppléant: L'honorable Donald Smith

TÉMOINS:

Canadian Metal Mining Association

M. V. C. Wansbrough, vice-président et directeur-gérant; M. E. B. Gillanders, 1er vice-président; M. W. S. Row, 2e vice-président; M. J. D. Barrington, membre du bureau de direction; M. A. R. Penhale, membre du bureau de direction; M. R. P. Riggin, directeur des relations industrielles de la Noranda Mines Ltd.

Association canadienne des fabricants de pâte et de papier

M. R. M. Fowler, président.

APPENDICE

Tableaux statistiques se rapportant à l'étude faite sur les inscriptions au Service national de placement (R. Warren James, vol. 4).

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1961
24508-4-1

CANADA
SEP 27 1961
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR
LA MAIN D'ŒUVRE ET L'EMPLOI

Président: l'honorable Léon Méthot

Président suppléant: l'honorable Donald Smith

et les honorables sénateurs

Blois
Bouffard
Brunt
Buchanan
Burchill
Cameron
Choquette
Connolly (*Ottawa-Ouest*)
Courtemanche
Croll
Emerson
Haig
Higgins
Hnatyshyn
Horner
Hugessen
Inman
Irvine
Lambert
Leonard
MacDonald (*Queens*)
Macdonald (*Cap Breton*)
Méthot
Monette
Pratt
Reid
Roebuck
Smith (*Queens-Shelburne*)
Thorvaldson
Vaillancourt
Wall
White
Wilson—(33)

(Quorum 9)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat en date du mardi 22 novembre 1960.

«L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, C.P.:

1. Qu'un Comité spécial du Sénat soit formé pour étudier les tendances relatives aux besoins en main-d'œuvre et à son utilisation au Canada, et faire rapport, en vue d'évaluer les possibilités d'accroître l'emploi et de le maintenir à un haut niveau, et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, pour faire enquête et rapport sur ce qui suit:

a) l'expansion de l'économie et des autres facteurs agissant sur les possibilités d'emploi, y compris en particulier l'évolution des techniques; et

b) l'accroissement et les caractéristiques des effectifs de la main-d'œuvre canadienne;

2. Que le Comité soit composé des honorables sénateurs Blois, Bouffard, Brunt, Buchanan, Burchill, Cameron, Choquette, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Courtemanche, Croll, Emerson, Haig, Higgins, Hnatyshyn, Horner, Hugessen, Inman, Irvine, Lambert, Leonard, MacDonald (*Queens*), Méthot, Monette, Pratt, Reid, Roebuck, Smith (*Queens-Shelburne*), Thorvaldson, Vaillancourt, Wall, White et Wilson—(32);

3. Que le Comité soit autorisé à s'assurer les services d'un conseiller juridique, de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête; et

4. Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire documents ou dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat, et à faire rapport de temps à autre.

Après débat,

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Isnor, que la motion soit modifiée en y ajoutant le nom de l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*) à la liste des sénateurs désignés comme membres dudit Comité spécial du Sénat.

Après débat, l'amendement, mis aux voix, est adopté.

Après plus ample débat, la motion amendée, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat,
J. F. MacNEILL.

24508-4—1½

PROCÈS-VERBAL

MERCREDI 8 février 1961

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial d'enquête sur la main-d'œuvre et l'emploi se réunit à 9 heures et demie du matin.

Présents: L'honorable sénateur Méthot, *président,* et les honorables sénateurs Blois, Brunt, Buchanan, Burchill, Cameron, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Croll, Haig, Higgins, Hnatyshyn, Horner, Irvine, Lambert, Leonard, Macdonald (*Cap-Breton*), MacDonald (*Queens*), Pratt, Roebuck et Smith (*Queens-Shelburne*). (20)

Ont comparu:

Au nom de la *Canadian Metal Mining Association*:

M. V. C. Wansbrough, vice-président et directeur-gérant;

M. E. B. Gillanders, premier vice-président, (vice-président exécutif de la *Rio-Tinto Mining Co. of Canada Ltd.*);

M. W. D. Row, 2e vice-président (président de la *Kerr-Addison Gold Mines Ltd.*, et vice-président de la *Noranda Mines Ltd.*);

M. J. D. Barrington, administrateur (président et directeur-gérant de la *McIntyre Porcupine Mines Ltd.*);

M. A. L. Penhale, administrateur (président et directeur-gérant de l'*Asbestos Corp. Ltd.*);

M. R. P. Riggin, directeur des relations industrielles de la *Noranda Mines Ltd.*

Au nom de l'Association canadienne des fabricants de pâte et de papier:

M. R. M. Fowler, président.

Il est ordonné que les tableaux statistiques dressés par M. R. Warren James, à propos du Relevé des inscriptions auprès du Service national de placement (Voir vol. 4), soient imprimés à titre d'appendice au présent compte rendu.

A midi et demi, le Comité s'ajourne au jeudi 9 février à 9 heures et demie du matin.

Certifié conforme.

Le sous-chef de la Division des Comités,
JOHN A. HINDS.

LE SÉNAT

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR LA MAIN-D'ŒUVRE ET L'EMPLOI

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, mercredi 8 février 1961.

Le Comité spécial du Sénat chargé de faire enquête et rapport sur les tendances de la main-d'œuvre et de l'emploi se réunit à 9 heures et demie du matin, sous la présidence de l'honorable Léon Méthot.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, nous formons quorum. Mettons-nous à l'œuvre tout de suite. Nous avons ce matin le plaisir d'avoir avec nous M. V. C. Wansbrough, vice-président et directeur gérant de la *Canadian Metal Mining Association*, accompagné de certains représentants de cette association. Je demanderais à M. Wansbrough de vous les présenter maintenant.

M. V. C. Wansbrough, Vice-président et directeur gérant de la Canadian Metal Mining Association: Monsieur le président, puis-je présenter mes collègues: M. A. L. Penhale, membre du bureau de l'Association, aussi président et directeur-gérant de l'*Asbestos Corporation Ltd.;* M. J. D. Barrington, membre du bureau de l'Association, aussi président et directeur-gérant de la *McIntyre Porcupine Mines, Ltd.;* M. E. B. Gillanders, 1er vice-président de l'Association, aussi vice-président administrateur de la *Rio-Tinto Mining Co.;* M. Allen Anderson, président et directeur de l'Association, aussi président de la *Giant Yellowknife Mines Ltd.*: M. W. S. Row, 2e vice-président de l'Association et président de la *Kerr-Addison Gold Mines Ltd.* et vice-président de *Noranda Mines, Ltd.;* M. R. P. Riggin, directeur des relations industrielles de la *Noranda Mines Ltd.*

Monsieur le président, avec votre permission je voudrais maintenant donner lecture de notre mémoire qui est passablement concis.

Le PRÉSIDENT: Je vous en prie.

M. WANSBROUGH: Monsieur le président et honorables membres du Comité, nous voulons d'abord exprimer notre gratitude d'avoir eu l'occasion d'exposer au Comité nos vues sur un problème qui, nous le reconnaissons tous, revêt actuellement et continuera d'avoir une importance souveraine pour le Canada et les Canadiens.

Le présent mémoire est soumis par la *Canadian Metal Mining Association* au nom des sociétés qui en sont membres. On en a joint une liste à titre d'appendice. On y notera que notre association représente largement l'industrie minière nationale.

L'association comprend parmi ses membres des sociétés minières qui produisent de l'or, de l'argent, des bas métaux, du minerai de fer, de l'uranium et des minéraux d'industrie dont le principal est l'amiante. Elle n'englobe pas les producteurs de pétrole, de gaz naturel et de houille.

On n'ignore pas qu'en plus de se livrer à l'exploitation minière, bon nombre des compagnies membres de notre association effectuent aussi à une haute échelle des travaux de métallurgie.

L'INDUSTRIE MINIÈRE EMBAUCHE DE LA MAIN-D'ŒUVRE

L'industrie minière, selon la définition fournie ci-dessus aux fins du présent mémoire, emploie beaucoup de main-d'œuvre, il va de soi.

Emploi direct

Dans la «Revue de l'emploi et des bordereaux de paie, 1959», publiée par la division du travail du Bureau fédéral de la statistique, le nombre des employés qui s'adonnent aux travaux d'exploitation minière atteint une moyenne mensuelle de 109,108. Sur ce total, on signale que 28,900 travaillent dans les industries du combustible, de la houille, du pétrole et du gaz naturel. Aux fins de l'industrie minière, selon la définition de notre mémoire, le nombre moyen des hommes directement employés s'élève à 80,200, alors que 27,750 travaillent à la fonte et à l'affinage.

La courbe de l'embauche pour la période de onze ans qui va de 1949 à 1959 ressort des chiffres suivants qui proviennent de la même source:

Nombres indices de l'embauchage (1949 = 100) d'après la division de l'industrie*

	Exploitation minière	*Divers secteurs industriels*
1949	100.0	100.0
1950	106.0	102.1
1951	111.0	109.1
1952	116.9	111.9
1953	110.8	113.1
1954	110.4	109.9
1955	113.7	112.9
1956	122.7	120.7
1957	127.2	122.6
1958	123.5	117.9
1959	123.4	119.7

* Bureau fédéral de la statistique, division du travail, 1959.

Vous constaterez que nous avons un indice de 100 pour 1949 sur deux colonnes, pour comparer et mettre en opposition l'emploi du secteur minier avec ce que le Bureau fédéral de la statistique appelle un groupe divers d'industries, ce qui veut dire, j'imagine, des secteurs représentatifs de l'industrie de transformation. Nous voudrions souligner que l'indice d'emploi de l'industrie minière pour ces onze années s'est élevé assez régulièrement jusqu'à 1957, pour s'établir alors à 127.2, un léger fléchissement reflétant l'état général de l'économie en 1958 et en 1959.

Ce tableau suffira à démontrer que pour les onze années allant jusqu'à 1959, dernière année pour laquelle on dispose de statistiques, l'essor de l'industrie minière a fourni de plus en plus d'emplois dans une mesure qui soutient avantageusement la comparaison avec d'autres secteurs de l'économie «producteurs de biens».

Emploi indirect

Les chiffres précités se rapportent aux seuls emplois directs. Il est de notoriété toutefois que les travaux d'exploitation minière relèvent le niveau de l'emploi auxiliaire, dans les industries de transformation qui fournissent de l'énergie hydro-électrique, sans parler des industries de fabrication dont les matières premières viennent des mines.

Dans l'étude de l'industrie minière considérée comme source d'embauche, il importe beaucoup, à notre avis, d'envisager l'emploi indirect aussi bien que l'emploi direct.

Étant donné l'ampleur de la nouvelle richesse que l'industrie crée chaque année—l'estimation préliminaire pour 1960 est 1.5 milliard (à l'exception de la houille, du pétrole et du gaz naturel)—un effectif ouvrier d'environ 101,000 hommes semble comparativement peu élevé. Un tableau beaucoup plus proche du réel se dessine toutefois dès qu'on envisage le supplément d'emploi créé et maintenu par cette large catégorie d'autres opérations totalement ou partiellement tributaires de l'exploitation minière, telles que l'aménagement de nouveaux chemins de fer, de nouvelles collectivités et de vastes programmes de construction. Le coût des accessoires de transformation, du combustible, de l'électricité, joint aux frais de transport et de fonte dans le cas des mines, a dépassé à lui seul 300 millions de dollars en 1959.

Il est difficile de déterminer l'ampleur exacte de l'emploi indirect qu'engendre l'industrie minière; mais on estime d'ordinaire que, pour chaque homme embauché dans le secteur minier, il se crée des emplois connexes pour cinq à huit autres ouvriers.

Le sénateur HNATYSHYN: N'est-ce pas une proportion très élevée?

M. WANSBROUGH: Oui. D'aucuns citent un chiffre encore plus élevé. Dans le cas de certains secteurs de l'industrie minière, je ne doute pas que cette proportion soit inférieure, mais peut-être que mes collègues aussi aimeraient en dire leur sentiment. Aimeriez-vous vous arrêter à ce point pour formuler des observations?

Le PRÉSIDENT: Nous y reviendrons plus tard.

M. WANSBROUGH: Nous revenons à l'étude de l'emploi direct que crée l'industrie minière.

Nous avons cité plus haut les chiffres officiels du Bureau fédéral de la statistique dans le dessein de démontrer que durant les onze ans écoulés de 1949 à 1959, l'ensemble de l'industrie minière a fourni un plus grand nombre d'occasions d'emploi à un rythme qui soutient très avantageusement la comparaison avec la plupart des autres secteurs de l'industrie canadienne.

SECTEURS SPÉCIAUX DE L'INDUSTRIE—OR ET URANIUM

Il y a deux secteurs de l'industrie minière toutefois qui font exception à l'essor général et demandent une mention spéciale.

Exploitation de l'or

L'industrie de l'exploitation de l'or, comme vous le savez, éprouve des difficultés depuis 1941, ayant dû lutter contre l'accroissement des frais de production sans aucune augmentation compensatrice dans le prix de son produit.

Le but et la fonction de la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, dont l'entrée en vigueur date de janvier 1948, a été d'atténuer au moins en partie, ce resserrement entre les frais de production et les prix de vente.

L'objet de la loi n'était pas de maintenir en activité tous les producteurs d'or, sans égard à leur situation économique. Elle ne l'a pas fait non plus. Trois mines d'or d'Ontario ont récemment fermé leurs portes ou sont en train de le faire. Une autre a annoncé son intention de cesser ses opérations.

De fait on devrait ajouter ici, pour être bien clair, que nous avons une nouvelle mine d'or ouverte en Ontario, ce qui est tout un événement historique dans la conjoncture actuelle.

Le sénateur BRUNT: S'agit-il de la *H. G. Young Mine*?

M. WANSBROUGH: Oui, à Red Lake.

Le nombre des hommes impliqués dans ces fermetures de mines s'élève à environ 670. Mais même si on s'est evertué à fournir d'autres emplois à ces hommes au sein de l'industrie, il est peu probable qu'on puisse accommoder tout le monde, à moins que ne se dessine avec plus de précision qu'à l'heure actuelle une modification du prix de l'or.

Exploitation de l'uranium

Un autre secteur qui a été forcé de subir une brusque contraction est la production de l'uranium. La raison vous en sera bien familière.

A cause des fermetures de mines qui ont fait suite à l'annonce formulée par le gouvernement le 6 novembre 1959, l'emploi dans l'exploitation de l'uranium a baissé de 12,470 à 6,330 à la fin de 1960.

Le sénateur HNATYSHYN: Ne s'agit-il pas surtout d'Uranium-City?

M. WANSBROUGH: La grande majorité de ces cas se sont produits à Elliot-Lake, mais cette statistique vise toutes les régions productrices: Elliot-Lake, Bancroft, ainsi que la région de Beaver-Lodge.

Le sénateur HORNER: Et Elliot-Lake?

M. WANSBROUGH: Oui, Elliot-Lake en particulier.

Il est probable que d'autres réductions d'effectifs se produiront, à mesure que les contrats d'autres producteurs d'uranium expireront d'ici mars 1962.

Il s'agit des sociétés qui ne peuvent ou ne comptent pas se réclamer du programme d'étalement pour leurs contrats.

Bon nombre des hommes déjà mis à pied ont sans doute trouvé d'autre emploi soit dans les mines soit ailleurs. La mesure dans laquelle les hommes congédiés en raison d'autres réductions d'effectifs pourront être absorbés ailleurs dans l'industrie dépendra de la situation générale de l'embauche à ce moment-là.

Peut-être convient-il de faire observer que ces deux secteurs de l'industrie, ceux de l'or et de l'uranium, sont tous les deux tributaires et solidaires des décisions de principe du gouvernement fédéral et de certains gouvernements d'autres pays.

PROJETS D'EXPANSION

La réduction de l'exploitation de l'or et de l'uranium a été contrebalancée par un très large essor d'autres secteurs de l'industrie. Il y a eu beaucoup d'emplois fournis par des entreprises de vaste envergure comme l'*International Nickel Company* au nord du Manitoba, la *Quebec Cartier Mining* dans le Québec, comme aussi par des travaux d'expansion dans les mines de fer du Labrador et certaines des mines de bas métaux de l'Ontario.

SITUATION GÉNÉRALE DE L'EMBAUCHE

Sauf les cas mentionnés et une certaine réduction récente de la production du minerai de fer qui a suivi le ralentissement des opérations de la sidérurgie des États-Unis, l'industrie minière, dans l'ensemble, a fourni régulièrement, à l'année, de l'embauche directe à environ 101,000 Canadiens, à de bons niveaux de salaires et de prestations. L'industrie n'a donc pas sensiblement alourdi le problème du chômage.

PERSPECTIVES ET PROJETS D'EMPLOI

L'importante question dont nous sommes saisis, toutefois, concerne le présent et l'avenir. Quelles sont les perspectives de l'accroissement des chances d'embauche dans l'industrie minière?

Ce n'est pas facile de répondre à la question; d'ailleurs, toute réponse sera nécessairement provisoire et conditionnelle.

D'abord, nous reconnaissons qu'à titre de mesure de secours d'urgence, un programme accru de travaux publics est peut-être nécessaire. Mais, au mieux aller, c'est un allégement partiel et temporaire. Ce n'est pas un remède.

Nous soulignons le fait fondamental que les emplois se créent et se multiplient seulement dans une économie en expansion. C'est vers les affaires et l'industrie que les gouvernements, à tous les échelons, doivent se tourner pour atteindre une solution efficace et de longue haleine au problème du chômage massif.

La fonction et l'apport du gouvernement, selon nous, consistent non seulement à prendre toute mesure d'urgence nécessaire, mais aussi à établir et à maintenir, dans la mesure de ses forces, un climat favorable à l'essor des affaires et de l'industrie.

Dans la conjoncture actuelle, ce n'est pas une tâche facile.

LA CONCURRENCE INTERNATIONALE

En ce qui concerne l'industrie minière, la grande majorité de ses produits doivent se vendre sur le marché d'exportation. Chacun sait dans quelle mesure le bien-être et la prospérité de l'économie canadienne sont tributaires des exportations. Chacun discerne aussi qu'à l'égard des marchés nous faisons face aujourd'hui à une concurrence internationale que notre pays n'a jamais connue. Le bien-être et le progrès de l'industrie minière sont régis par la demande mondiale; nous devons concurrencer les prix mondiaux.

ÉLÉMENTS DES PRIX DE REVIENT

Il faut donc scruter à la loupe et régler chaque élément des prix de revient pour que l'industrie ait les moyens de survivre et, à plus forte raison, de connaître un essor.

Les deux éléments majeurs des prix de revient sont les salaires et les impôts.

Salaires

Nous de l'industrie minière, nous inquiétons de la constante pression qui vise à accroître les salaires, pression qui vient, dans une large mesure, de l'intérieur de notre pays, et, dans une bonne proportion aussi, d'au delà de nos frontières. Quant au second cas, on s'est efforcé, avec un certain succès, d'imposer à l'industrie du Canada des barèmes de salaires et, devrais-je ajouter, des avantages accessoires, qui s'accordent peut-être aux différentes situations régnant aux États-Unis, mais qui, à notre avis, ne s'harmonisent guère avec la conjoncture canadienne de l'heure.

La continuité des pressions visant à relever les salaires a été un trait profond de l'activité ouvrière au cours des longues années passées. De telles pressions se maintiennent avec peu ou point d'égard pour l'ensemble de la situation économique ou pour le fait que tout avantage découlant des augmentations de salaires se dissipe rapidement ou s'annule tout à fait si le coût de la vie monte en conséquence.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Puis-je demander au témoin s'il est en mesure maintenant ou s'il le sera plus tard de nous dire combien d'hommes ainsi touchés appartiennent à des syndicats internationaux plutôt qu'à des syndicats canadiens?

M. WANSBROUGH: Nous pourrions probablement répondre à cette question entre nous, monsieur le président. Pourrions-nous la réserver aussi pour la fin?

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Je vous en prie.

M. WANSBROUGH: Si de telles pressions restent sans frein et ne correspondent pas aux faits économiques, la spirale inflationniste reprend et désavantage encore plus les industries domestiques et les industries d'exportation.

Nous prenons acte du vœu récemment soumis à votre Comité et portant que le gouvernement devrait se lancer dans de massives mesures de financement déficitaire pour compléter les salaires et accroître le pouvoir de dépense des consommateurs. A notre avis, dans la conjoncture actuelle née de la concurrence du commerce international, il n'y a pas de façon pour le Canada et la main-d'œuvre canadienne de se couper la gorge plus rapidement ou plus efficacement.

Le sénateur CROLL: A votre avis, l'expression «compléments de salaires» rejoint-elle le mémoire qu'on a soumis? Oui, il a été question «d'accroître les dépenses des consommateurs», mais s'agissait-il de «compléments de salaires»? D'après vos souvenirs, le mémoire en parle-t-il quelque part ou le donne-t-il à entendre? Je vous laisse cette question.

M. WANSBROUGH: Merci beaucoup.

Nous nous sommes étendus sur les salaires et les frais de main-d'œuvre, car, directement ou indirectement, c'est, de loin et en soi, l'élément le plus considérable des frais d'exploitation. Les impôts, aux divers échelons de gouvernement, en constituent un autre.

Les impôts

Nous nous inquiétons vivement de voir que le niveau des impôts du gouvernement fédéral, déjà placé à un sommet sans précédent, semble devoir s'élever encore, et ceci en dépit de ce que des accords acceptables de part et d'autre n'aient pas encore été conclus avec les gouvernements provinciaux à l'égard des partages d'impôts. Par suite, l'industrie fait face à des réclamations de hausses d'impôts sur deux fronts, le fédéral et le provincial. Cet état de choses se dessine à un moment où les industries d'abord soucieuses d'exporter se heurtent sur les marchés à une concurrence internationale dont l'ampleur n'a jamais été aussi prononcée dans l'histoire de notre commerce.

Bien sûr, nous savons que les dépenses justifiées et inévitables de l'État à tous les échelons doivent se financer et s'acquitter, et que les dépenses gouvernementales tendent à croître quand l'économie ralentit. Nous croyons aussi que l'équilibre du budget devrait être recherché comme condition préalable à la santé de l'économie. En conséquence, nous réclamons l'examen le plus minutieux et la réglementation de toutes les dépenses de l'État, surtout celles qui ne s'amortissent pas et ne produisent rien, en ce sens qu'elles ne concourent aucunement à stimuler l'économie nationale.

A l'heure actuelle, les niveaux des impôts sont de nature à ne pas laisser aux affaires et à l'industrie assez de marge de réserve pour avoir suffisamment de ressources à réinvestir dans les programmes de mise en valeur et d'expansion. Alléger le fardeau excessif de la fiscalité, voilà un des moyens qui encouragent le plus directement le secteur privé de l'économie.

Il convient de faire observer à cet égard que c'est un des buts avoués du gouvernement d'accroître la participation financière et le contrôle du Canada dans les sociétés qui exercent leur activité au Canada, notamment dans le domaine des ressources naturelles et minières. Cet objectif rallie notre entière adhésion. Mais au niveau actuel d'impôt des particuliers et des sociétés commerciales, il reste entre les mains des Canadiens et des compagnies canadiennes une marge de ressources monétaires absolument insuffisante pour financer la prospection et la mise en valeur des mines dans la mesure requise pour maintenir l'élan de l'industrie minière.

Pour accroître sensiblement la participation financière des Canadiens, on devra prévoir un nouveau stimulant soit en permettant un meilleur niveau

des bénéfices et des dividendes, soit en accordant des avantages fiscaux aux Canadiens qui font des placements dans l'industrie canadienne.

Il faut pourtant mentionner un fait important. Nous accueillons avec beaucoup de plaisir la baisse de la prime au dollar canadien qui a suivi l'exposé du budget supplémentaire du ministre des Finances. La prime prolongée au dollar canadien a eu un effet très nuisible sur nos industries domestiques et nos industries d'exportation, notamment l'industrie minière. Il faut espérer que les mesures fiscales et la politique générale du gouvernement esquissées dans le budget supplémentaire réussiront à garder le dollar canadien au pair ou au dessous de la parité avec le dollar américain. Cette mesure constituera de soi une aide sensible dans la lutte visant à maintenir les marchés et à en obtenir de nouveaux, tout en favorisant l'embauche au Canada.

Dans les passages précédents de notre mémoire, nous avons essayé d'exposer nos vues sur certains des principaux éléments d'ordre économique qui déterminent le bien-être et le progrès de l'industrie, et donc son aptitude à offrir et à maintenir des emplois.

Il y a certains aspects particuliers de la question de l'embauche que nous voulons souligner.

Formation technique

On a signalé dans d'autres mémoires soumis à votre Comité une pénurie d'artisans exercés, de gens de métier et de mécaniciens. C'est un état de choses qui règne dans l'industrie minière. Nous saluons donc avec plaisir la déclaration par laquelle le gouvernement a annoncé son intention d'accroître les services de formation technique. Nous pourrons aussi rappeler que les programmes de formation sur place s'appliquent communément dans l'industrie minière, surtout parce que beaucoup de mines exercent leur activité dans des régions isolées. Un grand nombre de gens de métiers, tels que les mécaniciens, les machinistes, les soudeurs, les charpentiers, etc., apprennent leur métier dans les ateliers des mines. C'est une raison pour laquelle beaucoup d'employés congédiés dans les mines d'uranium, par exemple, sont mieux en mesure d'obtenir des emplois ailleurs que d'autres qui n'ont pas reçu une telle formation.

Il nous semble donc qu'on pourrait songer à appuyer de tels programmes de formation sur place lorsque leur exécution relève de l'industrie privée, à titre de complément précieux d'autres mesures destinées à favoriser la formation technique.

Stimulants à la recherche

Nous souhaitons aussi proposer qu'on songe à fournir d'autres stimulants aux sociétés commerciales qui sont disposées à accroître leurs services de recherches scientifiques. Nos présentes lois fiscales limitent la mesure dans laquelle on peut effectuer des recherches sans s'exposer à alourdir ses impôts. A notre avis, on devrait reviser cette question et de plus grands stimulants, sous forme de dégrèvements fiscaux, devraient être accordés aux compagnies désirant accroître leurs services et travaux de recherches scientifiques.

Les dépenses afférentes à la recherche et à la mise au point au Canada sont très légères par habitant, au regard d'autres pays de commerce, dont certains fournissent des stimulants à l'essor des services de recherches et de mise au point et pour encourager les dépenses de recherches.

STIMULANTS À L'ESSOR

De même, on pourrait bien accorder aux sociétés des stimulants sous forme de concessions fiscales, peut-être selon un barème gradué, à l'égard des bénéfices découlant de l'expansion des services de production. Un stimulant du genre pourrait exercer un effet marqué.

TENDANCES DE L'EMPLOI

Nous remarquons que dans les précédents mémoires soumis à votre comité, notamment celui de M. F. T. Denton, on a signalé au Comité que durant l'après-guerre au Canada les industries productrices de service ont absorbé une proportion beaucoup plus forte de l'ensemble de notre effectif ouvrier, tandis que nos industries productrices de biens ont, par comparaison, réduit sensiblement les chances d'emploi qu'elles offrent.

A notre avis, cette analyse devrait sonner l'alerte. Un essor des industries productrices de services est manifestement à souhaiter et devrait accompagner la hausse du niveau de vie. Mais un équilibre raisonnable est également souhaitable. A nos yeux, un certain stimulant est maintenant de rigueur et propre à encourager, à favoriser, les industries productrices de biens, surtout les industries d'extraction dont la fonction consiste à produire de nouvelles richesses, dont la principale est l'industrie minière.

RÉSUMÉ

Nous terminons cet exposé en résumant ainsi nos points principaux:

1. A une époque de chômage exceptionnellement élevé, telle que celle que nous traversons actuellement, des mesures spéciales de secours sous les auspices de l'État sont motivées et nécessaires.
2. On devrait toutefois les tenir pour ce qu'elles sont, des expédients temporaires pour faire face à une situation d'urgence.
3. Un moyen pratique de progrès consiste à accroître les services de formation technique et de spécialisation technique.
4. Il y aurait lieu de compléter les services des institutions publiques à cet égard par l'expansion des services de formation qui existent déjà dans bon nombre de compagnies minières.
5. Les chances d'emploi ne se créent et ne se multiplient que dans une économie vigoureuse en plein essor.
6. C'est du secteur privé et non du secteur public de l'écnoomie que nous devons attendre toute amélioration à long terme dans l'industrie et le commerce, dont dépend l'expansion de l'embauche.
7. Il faut réglementer rigoureusement les barèmes de salaires, les impôts et d'autres éléments importants des prix de revient si l'on veut que l'industrie reste vigoureuse et capable de concurrence.
8. Cela vaut notamment pour nos industries d'exportation dont notre économie est tributaire dans une proportion d'environ un quart de notre revenu national annuel et qui fournit de l'emploi à environ un ouvrier canadien sur quatre.
9. Jamais nos industries d'exportation, dont l'industrie minière est la principale, n'ont affronté une concurrence internationale aussi intense, qui s'aggravera probablement au lieu de fléchir.
10. Il y aurait lieu de prévoir certains stimulants sous forme de concessions fiscales pour encourager l'essor de la recherche scientifique et l'expansion des usines.
11. A part deux secteurs spéciaux de l'industrie minière touchés par des circonstances exceptionnelles qui échappent à leur maîtrise,—l'or et l'uranium,—l'industrie minière dans son ensemble a continué de fournir, à longueur d'année, et à plein temps, de l'emploi à environ 101,000 Canadiens.

12. Nulle expansion considérable de son effectif ouvrier ne s'annonce dans un proche avenir; de fait, le maintien de la production courante de l'industrie dépendra largement du succès avec lequel elle pourra garder ses débouchés d'exportation.

13. Toutefois, l'industrie minière, plus que toute autre industrie d'extraction, a reculé nos frontières industrielles et amorcé l'établissement de nouvelles agglomérations dont l'ampleur va des petits avant-postes à de grandes villes.

14. A cet égard et à d'autres, l'industrie occupe une place unique, quant au nombre et à l'ampleur d'autres initiatives économiques qu'elle engendre de façon à multiplier l'embauche connexe dans les industries de fabrication, de construction, de transport et d'approvisionnement. Le stimulant donné à l'activité minière rayonne donc en diffusant ses bienfaits dans l'économie nationale.

15. Il est nécessaire d'alléger le fardeau excessif des impôts des particuliers et des compagnies pour ménager une réserve suffisante de fonds touchant la prospection minière et les dépenses de mise au point, surtout si l'on veut qu'une plus forte proportion de ces initiatives coûteuses et pleines de risques se financent à des sources canadiennes.

16. La recherche et la découverte de nouveaux gisements de minerai est une activité essentielle sans laquelle l'industrie minière n'a aucun moyen de se perpétuer. Sans une source suffisante de fonds pour la prospection et la mise en valeur, on ne saurait assurer la continuité de l'industrie.

Voici donc notre conclusion d'ensemble: l'industrie minière peut jouer un rôle important dans le maintien et l'essor des chances d'emploi par l'embauche directe et, dans une plus large mesure, par l'élargissement des zones d'emploi dans d'autres industries. A cet effet, toutefois, elle doit pouvoir vendre la majeure partie de ses produits sur les marchés mondiaux à des prix concurrentiels. Afin d'assurer sa continuité et son essor, on doit lui ménager des chances d'obtenir suffisamment de ressources financières pour prospecter et découvrir de nouvelles propriétés. Telles sont les conditions du progrès. Sans elles, l'industrie ne pourra réaliser la plénitude de son potentiel soit comme productrice de nouvelles richesses soit comme employeuse de main-d'œuvre.

Nous soumettons ces réflexions en toute déférence, monsieur le président.

Nous joignons à notre mémoire une liste des compagnies qui sont actuellement membres de la *Canadian Metal Mining Association.*

CANADIAN METAL MINING ASSOCIATION

SOCIÉTÉS MEMBRES—FÉVRIER 1961

Algoma Ore Properties, Limited
American Smelting and Refining Company—Établissement de Buchans
Asbestos Corporation Limited
Aunor Gold Mines Limited
Barnat Mines, Limited
Bell Asbestos Mines Ltd.
Bicroft Uranium Mines Limited
Bralorne Pioneer Mines Limited
Broulan Reef Mines, Limited
Caland Ore Company, Limited
Campbell Chibougamau Mines Limited
Campbell Red Lake Mines Limited
Canadian Dyno Mines Limited
Canadian Exploration, Limited
Canadian Johns-Manville Co., Limited
Canadian Malartic Gold Mines Limited
Cassiar Asbestos Corporation Limited

Cochenour Willans Gold Mines Limited
Cochenour Willans Gold Mines
Consolidated Discovery Yellowknife Mines Limited
Consolidated Howey Gold Mines, Limited
Consolidated Mining and Smelting Company of Canada Limited, The
Delnite Mines, Limited
Denison Mines Limited
Dickenson Mines Limited
Dome Mines Limited
Dominion Magnesium Limited
East Malartic Mines, Limited
East Sullivan Mines Limited
Elder Mines Limited
Eldorado Mining and Refining Limited
Falconbridge Nickel Mines Limited
Faraday Uranium Mines Limited
Gaspé Copper Mines Limited
Geco Mines Limited
Giant Yellowknife Mines Limited
Granby Mining Company, The
Gunnar Mining Limited
Hallnor Mines, Limited
Heath Steele Mines Limited
Hilton Mines Ltd.
Hollinger Consolidated Gold Mines, Limited
Hudson Bay Mining and Smelting Co., Limited
International Nickel Company of Canada, Limited, The
Iron Ore Company of Canada
Johnson's Company Limited
Kerr-Addison Gold Mines Limited
Labrador Mining and Eploration Company Limited
Lake Shore Mines Limited
Lamaque Mining Company Limited
Leitch Gold Mines Limited
Little Long Lac Gold Mines Limited
Macassa Mines, Limited
MacLeod-Cockshutt Gold Mines, Limited
Madsen Red Lake Gold Mines Limited
Magnet Cove Barium Corporation
Malartic Gold Fields Limited
Manitou Barvue Mines Limited
Maritimes Mining Corporation Limited
Mastodon-Highland Bell Mines Limited
McIntyre Porcupine Mines, Limited
Mining Corporation of Canada, Limited, The
New Calumet Mines Limited
Newmont Mining Corporation of Canada Limited
Nipissing Mines Company Limited, The
Noranda Mines, Limited
Normetal Mining Corporation, Limited
Opemiska Copper Mines (Quebec) Limited
Pamour Porcupine Mines, Limited
Paymaster Consolidated Mines, Limited
Pickle Crow Gold Mines Limited
Preston Mines Limited
Quebec Iron and Titanium Corporation
Quemont Mining Corporation, Limited
Rayrock Mines Limited
Renabie Mines, Limited
Rio Algom Mines Limited
Rio Tinto Mining Company of Canada Limited, The
San Antonio Gold Mines Limited
Sheep Creek Mines Limited
Sherrit Gordon Mines Limited
Sigma Mines (Quebec) Limited
Steep Rock Iron Mines Limited
Sylvanite Gold Mines, Limited
Teck-Hughes Gold Mines, Limited, The
United Asbestos Corporation Limited
United Keno Hill Mines Limited
Upper Canada Mines Limited
Ventures Limited
ViolaMac Mines Limited
Waite Amulet Mines, Limited
Willroy Mines Limited
Wright-Hargreaves Mines, Limited
Yukon Consolidated Gold Corporation Limited, The

Le PRÉSIDENT: Merci, Monsieur Wansbrough. Les honorables sénateurs ont-ils des questions à poser touchant le mémoire de M. Wansbrough?

Le sénateur CROLL: Monsieur le président, puis-je revenir aux remarques de M. Wansbrough touchant les compléments de salaires. Un passage du mémoire donne à entendre que nous devrions accroître le pouvoir de dépenses des consommateurs. Autant que je me souvienne, on n'a pas proposé que les salaires soient complétés par le gouvernement ou par un autre organisme. Voudriez-vous nous en dire votre sentiment?

M. WANSBROUGH: Je ne pense pas, monsieur le sénateur Croll, que ce soit ce que j'ai donné à entendre. Du moins, j'ose croire que je n'ai nullement travesti cela. Il s'agit, si je comprends bien, de compléter le pouvoir d'achat des salaires en augmentant le pouvoir d'achat des consommateurs. Je n'ai pas voulu parler d'un complément de salaires fourni par des subventions de l'État.

Le sénateur CROLL: J'avais espéré que tel était le sens de vos paroles.

A la page 310 du mémoire qu'on a soumis à notre Comité le 26 janvier, on signale que nos chiffres d'exportations d'une foule de produits ont monté. En voici quelques-Uns. «En ce qui concerne l'aluminium et ses produits, il y a une hausse; l'étain et ses produits, une hausse; le cuivre et ses produits, une hausse; le plomb et ses produits, une hausse; le nickel, une hausse; les métaux précieux autres que l'or, une hausse; le zinc et ses produits une hausse.» Voilà quelques-uns seulement des produits qui concernent votre industrie. Ces observations donnent à penser que toutes ces exportations ont augmenté durant 1960.

M. WANSBROUGH: Il s'agit des exportations seulement.

Le sénateur CROLL: Des exportations seulement, oui.

M. WANSBROUGH: S'agit-il du volume ou de la valeur en dollars, car il se peut que le volume augmente alors que les prix baissent.

Le sénateur CROLL: Je n'ai pas approfondi ce point, ne l'ayant abordé que tout à l'heure. Le mémoire donne une longue liste de produits dont nos exportations ont augmenté en 1960, et ce sont certains de ceux-là qui, selon moi, s'appliquent à votre industrie.

M. WANSBROUGH: Peut-être l'un de mes collègues aimerait-il se prononcer sur ce point.

Le sénateur CROLL: Ce serait injuste de leur demander de le faire à l'improviste. Peut-être leur serait-il préférable de consulter le mémoire du 26 janvier pour soumettre des observations plus tard.

Le sénateur LAMBERT: Monsieur le président, puis-je poser une question à M. Wansbrough touchant son observation dans le mémoire et le résumé final, où il parle de la possibilité d'accroître les investissements canadiens dans l'industrie minière. A-t-il des chiffres précis pour démontrer quel pourcentage des placements dans l'industrie minière de notre pays est canadien et quel pourcentage vient des États-Unis ou d'un autre pays étranger. Ai-je raison de supposer que la plus forte proportion des investissements faits dans l'industrie minière au Canada viennent de l'extérieur.

M. WANSBROUGH: J'ai vu des déclarations en ce sens. Elles ont été fréquentes ces derniers temps et elles donnent à penser qu'environ 65 p. 100 des sociétés minières du Canada, dans l'ensemble, sont entre les mains de citoyens américains. Je n'ai pas eu moi-même l'occasion de contrôler l'exactitude de cette déclaration, mais je souhaiterais connaître l'avis de mes collègues sur ce point.

Le sénateur LAMBERT: En jetant un coup d'œil sur la liste des compagnies membres de votre association, qui sont des sociétés minières de quelque importance, je trouve que le chiffre de 65 p. 100 est plutôt au-dessous du niveau

qu'atteint le capital étranger ou américain dans cette industrie. J'aimerais pourtant avoir un chiffre sûr.

M. WANSBROUGH: L'Association des fabricants de pâte et de papier a bien voulu fournir ce renseignement. Je le puise dans une publication du comité canado-américain qui a sûrement un grand poids. On y déclare que les Américains possédaient 39 p. 100 de la valeur comptable de tous les établissements de fabrication, 58 p. 100 du pétrole et du gaz naturel, 46 p. 100 des entreprises d'exploitation minière et de fonte. Nous permettra-t-on, monsieur le président de remercier officiellement M. Fowler de nous avoir fourni ce renseignement? Certains de mes collègues soumettront peut-être des observations. Je me souviens que lors d'une récente réunion M. Barrington, président de la société McIntyre, a déclaré que depuis un certain nombre d'années une tendance bien nette se dessine dans l'industrie minière vers l'accentuation du rôle que jouent les Canadiens dans le financement, la propriété et la participation aux entreprises.

M. BARRINGTON: C'est certainement le cas de notre propre société, qui est canadienne dans une proportion de 65 p. 100.

Le sénateur BRUNT: Puis-je vous reporter à la page 12 de votre mémoire, au paragraphe intitulé «Stimulants à l'expansion»? En donnant suite à cette proposition, ne fournirait-on pas un avantage injuste aux industries qui ont pris de l'expansion, surtout si la surproduction a clairement coïncidé avec l'expansion?

M. WANSBROUGH: Je me demande si je pourrais déférer votre question à un membre de notre délégation qui doit largement rendre compte de cette situation? Il s'agit de M. Gillanders.

M. GILLANDERS: J'imagine que toute industrie, par suite du lancement de nouveaux produits, a eu l'occasion de prendre de l'expansion. On s'est dit, en somme, que si une entreprise,—de production domestique ou d'exportation, peu importe,—crée de nouvelles richesses ou de nouveaux emplois, le gouvernment ferait bien de lui fournir des stimulants pour la réalisation de cet objectif.

Le sénateur BRUNT: Vous appliquerez cela à toutes les industries?

M. GILLANDERS: Oui.

Le sénateur BRUNT: Qu'en sera-t-il de l'industrie établie ici depuis des années? Prenons deux usines fabriquant des diesels. A supposer que, malgré l'existence d'une surproduction, une société déciderait d'accoître sa production, où le nombre des moteurs qu'elle fabrique, lui accorderiez-vous quand même une concession fiscale à l'égard de cette augmentation?

M. GILLANDERS: Oui.

Le sénateur BRUNT: Même si la seconde société ne pouvait financer un accroissement de production?

M. GILLANDERS: S'il s'agissait d'un projet valable, elle pourrait probablement le financer.

Le sénateur LEONARD: Songez-vous à un système comme la dépréciation anticipée?

M. GILLANDERS: On se dit que l'État ne perdrait aucun revenu s'il touchait à peu près les mêmes recettes de la production accrue. La dépréciation anticipée est vraiement un avantage à très courte portée.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Vous auriez un peu de mal à limiter la durée de cet accord. Durerait-il un an seulement ou une période assez brève?

M. GILLANDERS: Oui, ce serait certainement un problème.

Le sénateur BRUNT: Votre mémoire est excellent, mais je ne souscris guère à cette thèse.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Oh! je ne sais pas.

Le sénateur CROLL: Sous quelle forme envisagez-vous le problème? Comment se présente-t-il à votre esprit? Veuillez amorcer nos réflexions.

M. GILLANDERS: A titre d'exemple, on a parlé de diesels. Si le fabricant pouvait augmenter de 50 p. 100 la production de ces moteurs, et si ses bénéfices augmentaient dans la même proportion, soit 50 p. 100, par suite de cet essor de la production, alors il toucherait un dégrèvement fiscal à l'égard de ces autres 50 p. 100 de bénéfices.

Le sénateur CROLL: Connaissez-vous un autre pays qui ait recours à cette méthode?

M. GILLANDERS: An fait, je ne suis pas sûr, Peut-être M. Penhale le sait-il.

M. PENHALE: Non, je suis navré.

M. GILLANDERS: En Europe, on se sert d'une foule de trucs.

Le sénateur CROLL: J'ai posé la question, car lors d'une réunion quelqu'un a donné à entendre qu'en Allemagne de l'Ouest on se sert d'une méthode du genre.

Le sénateur BRUNT: Pour les entreprises d'exportation.

M. GILLANDERS: Oui, il y a des dégrèvements fiscaux à l'égard des entreprises d'exportation. Si une entreprise domestique augmente sa production, pourquoi l'industrie d'exportation devrait-elle être la seule à obtenir un avantage?

Le sénateur BRUNT: On l'accorde à l'industrie d'exportation pour qu'elle affronte mieux la concurrence sur les marchés d'exportation.

M. GILLANDERS: Nous devons tout de même affronter la concurrence sur le marché intérieur contre les importations étrangères.

Le sénateur BURCHILL: Cela compliquerait fort l'administration. Si l'on ouvrait la porte en accordant à l'industrie minière, par exemple, une concession fiscale, M. Fowler viendrait dire: «Toutes sortes d'usines de pâte et de papier au Canada cherchent de l'argent, cherchent des moyens d'accroître leur production.»

M. GILLANDERS: Pourquoi ne pas aider ceux qui peuvent fabriquer des produits et les vendre?

Le sénateur BURCHILL: Il faudrait alors ouvrir la porte à toutes les industries.

M. WANSBROUGH: Oui, c'est ce que nous proposons. Nous ne poussions pas l'égoïsme au point de borner cette mesure à l'industrie minière, mais il s'agit d'avantager tout le monde.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Vous donnez à entendre que dans le cadre de la loi fiscale il y a moyen d'aider à l'essor de l'économie?

M. WANSBROUGH: En effet. Cette proposition rejoint la nôtre qui se rattache aux stimulants à l'accroissement de la recherche scientifique. C'est un stimulant à la productivité.

Le sénateur HAIG: Dans le cas de l'*International Nickel*, la majorité des actions appartiennent aux Américains?

M. WANSBROUGH: Quelqu'un connaît-il exactement la réponse à cette question? J'aimerais avoir ici le représentant de la société de fabricants de nickel. Les hauts fonctionnaires de cette compagnie, je le sais, sont très fiers du fait qu'ils ont une bonne proportion d'actionnaires canadiens, et je crois que leur conseil d'administration est au moins à demi-canadien.

M. FOWLER: Messieurs, il se trouve que je connais la réponse. Durant la préparation de la brochure dont a parlé M. Wansbrough et que je lui ai remise, une question a surgi devant le comité canado-américain au cours de cette enquête; il s'agissait de savoir à qui appartient la société de fabricants de nickel. M. Wingate m'a dit qu'il y a eu des échanges d'actions, mais qu'aujourd'hui on considère qu'elle appartient surtout à des Canadiens.

M. WANSBROUGH: Merci, monsieur Fowler.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Pourriez-vous répondre à la question découlant de la discussion qui se trouve rapportée au haut de la page 8, à propos du nombre de compagnies dont l'étranger a la prépondérance des actions?

M. WANSBROUGH: Notre délégation inclut M. Riggin, directeur des relations industrielles de la *Noranda Mines,* qui pourra peut-être dire quelque chose à ce sujet.

M. RIGGIN: Depuis qu'on a posé la question, monsieur le président et honorables sénateurs, j'y ai réfléchi. En gros, j'estime que dans l'industrie minière les syndicats internationaux représentent une proportion d'environ 70 p. 100. Il y a un groupement considérable, et M. Penhale peut nous en parler. Il y a la Fédération des syndicats nationaux qui, bien sûr, représente un grand nombre de personnes. Il y a l'ancien Congrès du travail du Canada, il y a des mines qui n'ont pas de syndicats et des mines qui ont des associations ou des syndicats indépendants. Je dirais que 70 p. 100 sont des syndicats internationaux, surtout des métallos, naturellement, et les usines des mines sur le littoral de l'Ouest, à Sudbury, et actuellement au Manitoba. Si je puis ajouter un mot à la question du sénateur touchant l'administration de ce régime fiscal, nous ne devrions pas oublier qu'à un moment donné nous avons administré les impôts sur les excédents de bénéfices.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Pour revenir encore à la question syndicale, diriez-vous, d'après vos constatations, que lors des négociations relatives aux barèmes de salaires, on soutient que les niveaux de salaires et d'avantages accessoires devraient soutenir la comparaison avec ceux des États-Unis, indépendamment des autres éléments de la situation qui règne?

M. RIGGIN: Cela se produit certainement, surtout dans l'industrie du minerai de fer, et si l'un de vous connaît bien l'organisation des métallos, il n'ignore pas qu'ils sont loin de le cacher. Ils ont effectivement réglé les barèmes de salaires au Canada pour au moins deux compagnies. M. MacDonald l'a signalé lui-même à l'égard de la *Bethlehem Steel* à Marmora et de l'*Iron Ore Company.* Dans le reste de l'industrie, nous entendons certainement cet argument de temps à autre, mais il est juste d'ajouter qu'on ne s'en prévaut pas autant dans les industries de bas métaux, à ma connaissance, et sûrement pas dans l'industrie de l'exploitation de l'or autant que dans l'indutrie du minerai de fer.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Ainsi, de façon générale, c'est ce que vous voulez dire en affirmant que vous vous inquiétez de la constante pression à l'égard des augmentations de salaires, pression dont une bonne partie vient de l'intérieur de notre pays et une bonne partie d'au delà de nos frontières? Est-ce ce que vous voulez dire?

M. WANSBROUGH: Exactement, monsieur.

M. GILLANDERS: Du point de vue de l'embauche, ne serait-ce pas plus réaliste de réaliser les progrès techniques, etc., qui permettent de verser des augmentations de salaires pour affronter la concurrence dans le commerce international au lieu de dissiper ces avantages en augmentations de salaires?

Le sénateur CROLL: Je viens d'y songer en vous écoutant: qui concurrencez-vous?

M. GILLANDERS: Vous vous trompez d'adresse en me parlant.

Le sénateur CROLL: Je parle de l'industrie. Prenons le nickel. Qui les fabricants de nickel concurrencent-ils?

M. GILLANDERS: Le cuivre fournit probablement un meilleur exemple.

Le sénateur CROLL: Nous en viendrons au cuivre.

M. GILLANDERS: Le cuivre affronte certainement la concurrence du monde entier.

Le sénateur CROLL: Il y a le cuivre, le nickel; donnez-nous la liste des métaux.

M. GILLANDERS: Il y a le plomb et le zinc.

M. WANSBROUGH: Pour ce qui est du nickel, le Canada en est plus largement approvisionné que de tout autre minerai. Je dirais, pour rire, que la concurrence à l'égard du nickel vient surtout du gouvernement américain qui s'évertue à en trouver d'autres sources de remplacement et qui a dû plutôt reculer à cause du fiasco subi à Cuba. Le nickel concurrence vraiment les autres métaux. Il concurrence une grande variété d'autres métaux car aujourd'hui une grande quantité de nickel s'allie à d'autres métaux. Toutefois, continuerons-nous l'énumération de la liste?

Le sénateur CROLL: Oui.

M. WANSBROUGH: M. Riggin, vice-président de la Noranda, voudrait peut-être dire quelques mots de la situation du cuivre.

M. RIGGIN: Pour ce qui est du cuivre, on entre en concurrence avec tous les autres producteurs mondiaux en Rhodésie, au Congo belge, au Pérou, au Chili, et les gros producteurs des États-Unis. En Rhodésie, au Congo belge, au Pérou et au Chili on entre en concurrence avec des producteurs qui ont établi des barèmes de salaires représentant une simple fraction des salaires canadiens.

Le sénateur CROLL: Monsieur Riggin, vous dites là une grande vérité, mais d'autre part, j'en suis sûr, il faut aussi mettre en regard les barèmes de salaires et la productivité.

M. RIGGIN: C'est vrai, mais ces pays disposent de tout l'outillage le plus moderne, et même si l'indigène dans ces pays n'a peut-être pas l'habilité du Canadien, elle est beaucoup plus grande, proportionnellement, que celle du Canadien, et la même proportion se retrouve à l'égard des barèmes de salaires. Ils peuvent produire à moindres frais que le producteur canadien.

Le sénateur LAMBERT: Le cuivre représenterait-il parmi les bas métaux l'article de production le plus important?

M. RIGGIN: Le cuivre est un des très grands articles de production.

M. WANSBROUGH: Non, le nickel est à lui seul le plus important; ensuite vient l'uranium, mais il connaît un fléchissement, puis le cuivre.

Le sénateur LAMBERT: Je pose la question parce que la demande du cuivre sur le marché baisse par secousses depuis la fin de la guerre. Quel est l'avenir du cuivre par rapport à ces nouveaux métaux, et aussi aux nouveaux composés en voie de fabrication?

M. RIGGIN: Je ne sais si M. Wansbrough a les chiffres voulus, mais je crois que la demande du cuivre a augmenté de fait alors que la production a augmenté encore plus rapidement. De la sorte, quand il y a pleine production dans les mines de cuivre, il y a de lourds excédents dans la production mondiale.

Le sénateur BRUNT: N'est-il pas vrai qu'aux États-Unis aujourd'hui la production du plomb et du zinc est si forte qu'on songe à accroître les droits de douane à l'égard de ces deux métaux?

M. WANSBROUGH: Oui, la situation du plomb et du zinc est différente elle aussi. De façon générale, un aspect important de cet état de choses—il vous est d'ailleurs familier, probablement—est que l'approvisionnement de tous les métaux, sauf l'argent, est largement excédentaire aujourd'hui. Nous croyons que la production de l'or est aussi inférieure à la demande. Quant au plomb et au zinc, en octobre 1958 les États-Unis ont contingenté les importations de tous les pays, en plus de maintenir le droit d'entrée frappant ces deux métaux; pourtant, cela ne suffit pas à maintenir la rentabilité des opérations de nombreuses mines plongées dans le marasme dans les États de l'Ouest. Aussi de fortes pressions s'exercent-elles dans les coulisses pour accroître les droits d'entrée du plomb et du zinc. Deux projets de loi à cette fin ont failli être adoptés au Congrès l'automne dernier et de nouveaux bills dans le même sens, qui détermineraient une énorme augmentation des droits frappant ces deux métaux à leur entrée aux États-Unis, ont déjà été mis à l'étude au Congrès depuis janvier. De la sorte, nous nous attendons bel et bien à d'autres mesures de restriction à l'égard de ces métaux. Évidemment, on produit ces métaux dans une foule de régions du monde. On joue lourdement sur les prix mondiaux à l'égard des cours du plomb et du zinc.

Le minerai de fer pose un cas intéressant notamment pour les raisons déjà mentionnées à l'égard des syndicats internationaux et par suite de la forte domination exercée sur nos compagnies de minerai de fer par les sociétés américaines de sidérurgie. C'est la porte par laquelle entre le barème de salaires. Nous avons récemment participé à une audience devant la Commission américaine du tarif douanier parce que le comité des finances du Sénat américain lui avait déféré une question relative à l'imposition d'un contingent de 10 millions de tonnes de minerai de fer entrant aux États-Unis. Le Canada à lui seul leur fournit à peu près cette quantité. Le Venezuela est un producteur aussi considérable que nous actuellement, et des pays comme le Libéria produisent du minerai de fer, de même que bien d'autres pays. Nos producteurs de minerai de fer s'inquiètent vivement de la situation concurrentielle où ils se trouvent, même si les grands producteurs de minerai de fer ont déjà conclu des contrats très fermes avec des sociétés de sidérurgie qui sont leurs associées du point de vue de la consommation. Même dans ces conditions, de tels contrats ne durent pas à jamais, et je sais que bien des compagnies redoutent qu'à l'expiration de certains de leurs contrats actuels avec l'Europe, le Libéria ne soit dans une situation très avantageuse pour exercer la concurrence sur le marché américain.

Quant à l'amiante, M. Penhale est le mieux en mesure de nous parler de la concurrence dont ce produit fait l'objet sur le plan international.

M. PENHALE: Dans l'industrie de l'amiante, le Canada a toujours eu—je ne dirais pas un monopole, car ce n'est pas un bon mot à employer, et il ne correspond nullement aux faits; il se réalise encore beaucoup moins aujourd'hui que jamais auparavant—un fort pourcentage de l'approvisionnement mondial d'amiante. Nous avons répondu à la majeure partie de la demande mondiale pendant des années, mais cette situation change.

Nous faisons maintenant face à un accroissement de la concurrence, très vive d'ailleurs, d'autres régions géographiques, notamment la Russie. Avant la guerre, la Russie produisait et exportait un nombre relativement peu élevé de tonnes d'amiante, une quantité très faible au regard des exportations canadiennes. Durant la guerre et l'après-guerre, elle a fortement accru sa production au point qu'aujoud'hui elle en produit environ un million de tonnes par année, niveau guère différent de celui de la production canadienne.

Le sénateur LAMBERT: Quelle est la qualité de son produit comparativement au nôtre?

M. PENHALE: Si ma réponse ne parvient pas à nos clients, je dirais qu'en somme c'est un très bon produit de l'amiante. Il ne vaut pas mieux que le produit canadien—dans l'ensemble, car il y a une grande variété dans les catégories du produit canadien—mais c'est une bonne qualité qui pourrait affronter la concurrence à chances égales. La Russie vend moins cher que le producteur canadien par principe.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Quels débouchés prend cette concurrence de la Russie?

M. PENHALE: La concurrence russe se manifeste surtout dans l'Europe de l'Ouest, pour ce qui nous concerne.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Au Royaume-Uni?

M. PENHALE: La Russie offre son produit au Royaume-Uni, mais elle n'y remporte guère de succès.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Dans les pays du Marché commun?

M. PENHALE: Dans les pays du Marché commun. Les principaux usagers de la fibre russe sont l'Allemagne de l'Ouest, la Belgique et la France.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Ces pays ont-ils des dépendances où ils pourraient s'approvisionner?

M. PENHALE: Pas l'Allemagne de l'Ouest. Les usagers français exploitent une petite mine d'amiante en Corse. C'est un gisement à faible rendement et nous ne considérons pas que ce soit une source de concurrence sérieuse. Elle fait concurrence dans les fibres très courtes, mais pas dans la catégorie générale.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): La concurrence russe se heurterait-elle à des difficultés si le Marché commun abaissait ses prix par suite des travaux de mise en valeur dans les dépendances des pays du Marché commun?

M. PENHALE: Je ne saisis pas, monsieur.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Je me demande à quel genre de concurrence la Russie pourra s'attendre au sein du Marché commun quand celui-ci éliminera ses droits douaniers entre ses membres.

M. PENHALE: Cette hypothèse ne vaut guère dans le cas de l'amiante, car, à l'état brut, il entre en franchise dans presque tous les marchés. Certains pays imposent un droit d'entrée très modéré ou une taxe d'accise très modérée pour se faire des revenus, mais il n'y a nulle part de droit douanier excessif.

Le sénateur LAMBERT: L'Allemagne de l'Ouest, par exemple, en aurait besoin. Elle n'en a pas d'autre source.

M. PENHALE: Ils n'ont pas de source d'approvisionnement. De fait, aucun pays n'a une source suffisante d'approvisionnement. Nous affrontons aussi la concurrence de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie.

Le sénateur HNATYSHYN: L'Allemagne de l'Ouest a-t-elle un large débouché comparativement à d'autres?

M. PENHALE: L'Allemagne de l'Ouest est un débouché très important.

Le sénateur LAMBERT: Y exporterions-nous des produits?

M. PENHALE: Oui, beaucoup.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Monsieur le président, je me demande si nous pourrions nous étendre un peu sur la question des industries d'exportation ici. Au haut de la page 14 du mémoire, je lis ceci:

> Nos industries d'exportation, dont notre économie est tributaire pour environ un quart de notre revenu national annuel...

Quel pourcentage de la production de l'industrie minière est exportée?

M. WANSBROUGH: J'imagine que nous aurions un pourcentage différent pour chaque métal, de fait, mais je dirais que les chiffres d'ensemble s'élèvent à 75 ou 80 p. 100 de la production globale du Canada.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Au titre des exportations?

M. WANSBROUGH: Oui.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Pourriez-vous dire quel pourcentage va aux États-Unis et quel pourcentage à l'Europe de l'Ouest.

M. WANSBROUGH: Je ne saurais dire quant à l'Europe de l'Ouest. Là encore aucun chiffre d'ensemble ne s'appliquerait à tous les produits des mines. Je ne sais guère où commencer car les États-Unis constituent assurément et de loin, notre plus grand marché d'exportation depuis des années, mais c'est un débouché qui se rétrécit pour deux motifs. Le premier tient à un affaissement économique, et la réduction de moitié survenue dans la fabrication de l'acier a eu pour résultat très net de diminuer les exportations de minerai de fer. Un deuxième motif tient à ce qu'on s'est orienté vers le protectionnisme. On a tendance à chercher des marchés ailleurs autant que possible; il sera donc juste de dire que l'analyse des chiffres nous revélerait que le pourcentage des exportations des métaux du Canada a augmenté en direction du Royaume-Uni et de l'Europe car notre pays a dû trouver d'autres débouchés que ceux qu'on est en train de bloquer.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): A votre avis, quel effet les opérations à l'intérieur des blocs commerciaux, notamment le marché commun, pourraient-elles avoir sur votre industrie, et quelles sont les perspectives d'augmentation d'exportation des produits de mines canadiennes vers ces régions?

M. WANSBROUGH: Nous avons aujourd'hui dans notre délégation deux membres de la Commission commerciale qui a passé environ un mois dans la Communauté économique européenne, dans la personne de MM. Gillanders et Penhale. Peut-être pourraient-ils se prononcer là-dessus.

M. GILLANDERS: A mon avis, il s'agit d'un accroissement de la concurrence plutôt que des droits douaniers. Les droits douaniers ne sont peut-être pas trop rares dans le bloc du marché commun, mais on nous a bien précisé que même si le Canada a beaucoup de clients en Europe, tous leurs achats se décideront en fonction des prix.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Je sais que c'est une question trop vague, mais vous attendez-vous à une âpre concurrence à l'égard de certains de ces produits des mines canadiennes, de la part de certains milieux?

M. GILLANDERS: Il y aura certainement une âpre concurrence. Ces matières premières viennent de toutes les régions du monde.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Notamment, de leurs propres dépendances peut-être?

M. GILLANDERS: En effet, ces pays les achèteront où ils pourront les obtenir le moins cher.

Le sénateur CROLL: Vous avez dit qu'en dollars, environ 75 p. 100 de la production de l'industrie allait à l'exportation?

M. WANSBROUGH: Oui.

Le sénateur CROLL: En dollars, quelle était la valeur des exportations de l'industrie l'an dernier, en 1959-1960?

M. WANSBROUGH: Je pourrais trouver ces chiffres ici si je m'arrêtais pour les consulter, mais j'aimerais dire une chose, non pour éluder la question, monsieur le sénateur Croll, mais c'est un peu difficile de faire cette estimation pour le motif suivant. Les chiffres des exportations publiés par le Bureau fédéral de la statistique englobent non seulement les métaux mais aussi les produits des métaux, dont certains sont semi-ouvrés ou un peu plus transformés. Cela

m'a toujours intrigué, car je voudrais savoir comment il se fait que ces dernières années les chiffres des exportations pour les industries minières dépassent la production annuelle des industries minières. Voyez-vous, les exportations englobent les produits aux diverses étapes de transformation. Pour les industries minières au sens que nous leur donnons dans notre mémoire, qui exclut l'aluminium et les combustibles, etc., la valeur estimative en dollars de la production de l'an dernier est de 1.5 milliard. Le volume global d'exportations des produits de métaux atteint environ le même chiffre.

Le sénateur CROLL: C'est pour 1960?

M. WANSBROUGH: Oui.

Le sénateur CROLL: Qu'en est-il arrivé de 1959?

M. WANSBROUGH: Il est un peu moindre. A mon avis, les documents dont vous avez déjà parlé correspondent bien aux faits, car nos exportations ont augmenté, mais hélas, je ne puis dire qu'elle partie de cette augmentation concerne les métaux en tant que tels et quelle partie concerne les articles ouvrés davantage. Puis-je aborder un autre point? M. Penhale a parlé de la concurrence russe à l'égard de l'amiante, et c'est une question que nous avons eue l'occasion de débattre déjà avec des comités du Sénat. Ce n'est pas seulement dans le cas de l'amiante que nous affrontons la concurrence venant de derrière le rideau de fer. Le plomb et l'aluminium et le minerai de fer qui ne retiennent pas spécialement notre attention, et d'autres minéraux, ont pénétré sur les marchés de l'Ouest non pas en quantité considérable, mais périodiquement au cours des deux ou trois dernières années et toujours à un prix inférieur aux cours occidentaux. Nous en venons à penser qu'on le fait non pour réaliser une agression économique, mais simplement parce que de temps à autre l'Union Soviétique a un besoin de devises étrangères et qu'en pareil cas, elle vend tout ce qu'elle peut pour obtenir des devises étrangères. S'il se trouve que ce soient des métaux, il s'agit de ces produits. Pour ma part, j'en suis venu à la conclusion que ces pays pourraient étendre leurs mesures beaucoup plus loin intentionnellement et par principe ainsi que pour attaquer nos marchés d'une façon agressive, s'ils le désiraient, et je pense qu'ils sont en mesure de le faire. Ainsi quand nous disons dans notre mémoire que nous nous attendons à une hausse plutôt qu'à une baisse de la concurrence internationale, nous songeons surtout à cet élément à l'égard duquel nous ne sommes pas préparés.

Le sénateur CROLL: J'ai une question pour M. Penhale. Vous avez dit que l'amiante mis sur le marché par les Russes est un produit de valeur semblable et qu'il a un débouché. Bon nombre des messieurs ici ont donné à entendre que l'élément de concurrence réside dans le prix du produit semblable. Or l'Allemagne de l'Ouest et selon vous, je crois, la France, prennent une certaine quantité de cet amiante russe. La Grande-Bretagne n'en prend pas. Pourquoi?

M. PENHALE: Eh! bien, peut-être le sentiment entre-t-il en ligne de compte dans une certaine mesure, mais il y a aussi un autre motif: même si les Russes vendent moins cher que nous, s'ils établissent le prix de leur fibre au-dessous des cours canadiens, au fond la fibre canadienne n'est pas meilleure que la fibre russe, mais elle est mieux préparée.

Le sénateur CROLL: Je ne sais pas ce que cela veut dire.

Le sénateur LAMBERT: Elle est plus raffinée.

M. PENHALE: Les normes de classement sont plus élevées.

Le sénateur CROLL: Vous venez d'attribuer un autre élément aux affaires britanniques: le sentiment. Je ne savais pas qu'il comptait beaucoup.

M. PENHALE: Au vrai, il ne compte pas beaucoup. Je ne crois pas que cela vaille seulement pour l'industrie de l'amiante, mais nous avons décelé un peu

de sentiment dans nos relations avec le Royaume-Uni, ce qu'on ne trouve pas dans le cas d'autres pays.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Y a-t-il des contrats à longue échéance avec des clients anglais?

M. PENHALE: Non.

Le sénateur CROLL: M. Wansbrough vient de dire quelque chose que nous croyions savoir. Il s'est borné à nous rappeler que dans ce commerce la livraison a aussi son importance et que la Russie met sur le marché à intervalles irréguliers une certaine quantité de produits.

M. PENHALE: C'est un fait. La sûreté des livraisons est naturellement un élément à considérer.

Le sénateur PRATT: C'est un élément de la concurrence russe. Elle ne s'en tient pas à la situation concurrentielle d'un article ou d'un autre comme d'autres pays le feraient. Elle s'en remet à la moyenne, n'est-ce pas. On relève des cas où ses ventes n'étaient nullement rentables du point de vue de la denrée en cause.

M. PENHALE: Elle essuie une perte à l'égard d'une denrée, si cela lui convient, quitte à l'imputer sur le compte d'un autre produit. Je ne sais rien de ses principes de comptabilité.

Le sénateur PRATT: Mais ce n'est pas une véritable concurrence dans une industrie en particulier?

M. PENHALE: Non, c'est exact.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Monsieur le président, j'ai bien entendu dire à un de ces messieurs que l'industrie de l'aluminium n'est pas visée par ces instances. Y a-t-il d'autres secteurs de l'industrie des métaux qui ne soient pas représentés ici?

M. WANSBROUGH: Nous ne sommes pas autorisés à parler au nom de l'industrie de l'aluminium, car elle ne fait pas partie de notre association et il ne s'agit guère d'une société d'exploitation minière au sens canadien du terme. Il s'agit plutôt d'un procédé de métallurgie. Elle devra donc parler en son propre nom. Je ne puis songer toutefois, sauf les cas précis dont nous avons parlé, —houille, minéraux et combustibles,—à un autre secteur de l'industrie minière qui n'entre pas dans les rangs de notre association.

Le sénateur BUCHANAN: Quelles sont les perspectives de l'or dans un proche avenir?

M. WANSBROUGH: Pas tellement bonnes. Nous les croyions meilleures il y a quelques semaines, mais puisque le président Kennedy a déclaré dans son discours, avec une précision catégorique, qu'il n'entend nullement voir changer le prix de l'or, les espoirs qu'on a pu nourrir se sont évanouis pour le moment.

Le sénateur BUCHANAN: Ne pouvons-nous influer sur l'établissement du prix de l'or d'une façon ou de l'autre?

M. WANSBROUGH: C'est une question que nous avons posée aux divers ministres des Finances du Canada, et même s'ils n'étaient pas disposés à rejeter toute responsabilité à cet égard, ils n'ont pu obtenir aucun résultat.

Le sénateur BUCHANAN: Selon vous, serait-ce pratique de leur faire obtenir des résultats?

M. WANSBROUGH: Je vais vous donner ma réponse personnelle, qui est non. Je ne pense pas que nous souhaiterions ou pourrions nous en prendre personnellement avec force au prix d'un produit qui est la base de tant d'opérations de financement international et représente un champ clos, et tout ce qui s'ensuit, comme c'est encore le cas aux États-Unis. En somme, le Canada est membre du Fonds monétaire international, qui se montre pas mal intransigeant dans ses vues à cet égard.

Le sénateur BUCHANAN: Un pays cherche à avoir la haute main là-dessus et à l'heure actuelle il se borne à dire que le prix doit être de tant, peu importe ce qu'en dit le monde.

Le sénateur CROLL: Vous avez donné à entendre, monsieur Wansbrough, que la capacité de production de l'industrie est déjà excédentaire. Pourquoi devrions-nous accorder des dégrèvements spéciaux d'impôts pour accentuer encore cette capacité excédentaire de production? Il s'agit de savoir pourquoi l'État, ou la population, devrait accorder des dégrèvements fiscaux pour créer une capacité de production encore plus grande?

M. WANSBROUGH: Certains membres de notre délégation pourrait probablement en parler mieux que moi, mais je pense, si l'on me permet d'ajouter un mot, que l'exploitation minière en particulier doit être une industrie de longue haleine; je sais que mes collègues qui ont passé leur vie dans l'industrie admettraient que ce n'est pas déraisonnable. Pourquoi, par exemple, alors que les marchés du nickel ne répondent pas tout à fait à nos espérances, une compagnie comme l'*International Nickel Company* engagerait-elle des centaines de millions littéralement pour mettre en exploitation un nouveau gisement au Manitoba? Ces sociétés ont réussi, grâce à des recherches, à créer un marché tout au long de leur histoire. La raison en est que des années s'écoulent entre la découverte et la mise en état de production. Je pense que c'est le cas de n'importe quelle entreprise minière, et nous ne pouvons pas supposer—j'espère que nul d'entre nous ne le supposera—que cet excédent d'approvisionnement durera de longues années, car il y a les cycles d'affaires et autres choses du genre. Voilà une partie de la réponse, monsieur le sénateur Croll. L'autre a déjà été abordée: une si forte proportion des produits de nos mines se vendent sur le marché d'exportation que nous devons continuer d'affronter la concurrence de notre mieux. Toutefois, je pense que je parle trop, et j'aimerais qu'un de mes collègues se prononce sur votre question.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Ne peut-on dire à cet égard que l'industrie en cause,—je ne dis pas plus qu'une autre, mais dans une large mesure,—a eu pour caractéristique en notre pays beaucoup d'initiative ingénieuse, sans quoi nous n'aurions pas au Canada une industrie de si grande envergure.

M. WANSBROUGH: Je pense que mes collègues se rangeront à cet avis.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Avant que nous poursuivions, puis-je signaler qu'il y a une semaine notre Comité a entendu un témoin représentant le Conseil des industries forestières de la Colombie-Britannique. M. Nicholson a recommandé notamment que le Canada ait un programme orienté vers l'ultime éventualité du libre échange de denrées comme les produits forestiers. Quelles sont les vues de l'industrie des métaux et de l'exploitation forestière à l'égard des murailles douanières de l'heure, si elles sont importantes et recommanderiez-vous aussi qu'on aboutisse à un programme de libre échange en vue d'accroître les chances d'écoulement de votre produit?

M. WANSBROUGH: Je ne pense pas que les membres de notre conseil d'administration aient examiné tous les aspects de la question et je ne sache pas que si, si nous le faisions, l'accord serait unanime. Mais, je pense, une réponse bien prévisible est qu'étant tellement tributaires des exportations nous prônons naturellement la plus grande liberté possible du commerce international. Toutefois, je pense que plusieurs personnes ici probablement aimeraient exprimer une opinion à ce sujet.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Si votre conseil n'a pas pris de décision à ce propos, laissez-moi vous demander quelles sont les zones de droits douaniers que vos produits affrontent actuellement sur le marché d'exportation. Ont-elles de l'importance à l'heure présente?

M. WANSBROUGH: Les opinions peuvent certes varier sur leur importance. A notre avis, c'est bien regrettable que le plomb, le zinc et le cuivre doivent tous faire l'objet d'un droit de douane à leur entrée aux États-Unis.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): A combien s'élève le droit douanier, en gros?

M. RIGGIN: A 1.7c. la livre.

M. WANSBROUGH: A 1.7c. la livre, quelque chose d'approchant.

Le sénateur HORNER: La difficulté ne tient-elle pas au contingent visant l'exportation de divers métaux, par exemple le plomb et le zinc?

M. WANSBROUGH: Oui.

Le sénateur HORNER: C'est plus grave que n'importe quel droit de douane, n'est-ce pas?

M. WANSBROUGH: Je ne pense pas. C'est l'opinion de bon nombre de nos gens. Nous n'aimons pas le contingentement, mais on l'a établi avec équité. Il y a eu un contingent distinct pour chaque pays. Si je me rappelle bien, au pied levé, le contingent a réduit le chiffre à 80 p. 100 des expéditions moyennes sur une période de cinq ans. Ce n'était pas trop grave. Cela eût pu être pire.

Le sénateur HORNER: Comme il y a ici un grand nombre d'exploitants miniers en vue, je me demande si l'un d'eux voudrait se prononcer là-dessus. J'ai remarqué il n'y a pas bien longtemps un article de journal où il est dit qu'on a trouvé un nouvel emploi pour l'uranium en l'alliant à l'acier pour empêcher la rouille ou la corrosion de ce métal. Dispose-t-on de renseignements sur cette possibilité?

M. GILLANDERS: Ce n'est pas encore définitif. L'exécution de ce travail a été assurée par la Direction des mines de concert avec la société Eldorado, et les producteurs ont formé une association en vue de trouver de nouvelles façons d'utiliser l'uranium; ce dont vous avez parlé, monsieur le sénateur Horner, ferait partie du programme. L'uranium semble communiquer certaines propriétés à l'acier, mais on ne sait pas encore quelle quantité pourrait être écoulée. Toutefois on poursuit activement l'exécution du programme dans cette direction et dans d'autres.

Le sénateur HORNER: Merci.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Monsieur le président, M. Wansbrough a parlé au début du mémoire de l'importation de machines. Monsieur Wansbrough, avez-vous des problèmes spéciaux de douanes au sujet de l'importation d'outillage minier au Canada? Bénéficiez-vous de droits qui aident l'industrie ou êtes-vous assujétis à de lourds droits douaniers qui frappent votre outillage?

W. WANSBROUGH: De fait il serait juste de dire que nous sommes très bien traités à cet égard. Je parle au pied levé, mais l'outillage qui vient de l'étranger pour servir dans les mines fait l'objet d'un droit douanier très faible ou n'est nullement touché.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Il s'agirait de machines utilisées à des fins de production?

M. WANSBROUGH: Oui, de machines utilisées pour la production. Nous avons grandement bénéficié de ce qu'on appelle le principe de l'utilisation finale dans le tarif douanier; aux termes de ce principe, tout outillage importé pour la production est bien considéré. Toutefois, je crains que les difficultés à cet égard ne risquent bientôt de s'accroître et de se multiplier.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Elles risquent de se multiplier?

M. WANSBROUGH: Oui.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Bientôt?

M. WANSBROUGH: J'ose croire que mon tour de parler n'est pas tout à fait passé. Je me réfère ici aux renseignements contenus dans le petit budget qui a été soumis en décembre; la question de l'importation de l'équipement et de bien d'autres produits a été déférée par le ministre des Fiances à la Commission du tarif qui l'étudiera. Une audience se tiendra à ce sujet plus tard cette année. A notre avis, il y a flottement et incertitude sur ce point.

Le sénateur CAMERON: Un mot des stimulants à la recherche, monsieur le président. Les hommes d'affaires du Canada se soucient de plus en plus de la recherche, mais je n'ai vu aucun vœu précis quant à l'ampleur du stimulant ou de l'exemption qu'on propose. A-t-on dit jusqu'où il faudrait aller pour accorder un montant précis ou un pourcentage du bénéfice net ou autre chose?

M. WANSBROUGH: Je ne pense pas que nous ayons formulé de vœu précis à cet égard. On s'en est tenu au principe, monsieur le sénateur Cameron, on n'est pas descendu dans le détail.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Monsieur le président, je voudrais revenir encore à la question que j'ai posée tantôt au sujet de l'équipement mécanique. Je veux des précisions sur un point. Les nouveaux articles que vous importez, que vous jugez nécessaire d'utiliser dans votre industrie, vous êtes obligés de les importer. Diriez-vous que même si de façon générale une pièce d'outillage ou une machine a pour but d'aider à une opération minière, elle peut comporter des améliorations ou des perfectionnements la plaçant dans une catégorie qui peut être classée comme non fabriquée au Canada, alors que de fait ces perfectionnements et ces améliorations ne se trouvent pas dans des établissements canadiens. Est-ce le principal objet de vos préoccupations?

M. WANSBROUGH: C'est certainement une des choses dont on se préoccupe.

Le sénateur BURCHILL: Importez-vous des États-Unis une forte proportion de l'outillage dont vous avez besoin?

M. WANSBROUGH: Oui.

Le sénateur BURCHILL: D'une classe non fabriquée au Canada?

M. GILLANDERS: Une très forte proportion de cet outillage se fabrique au Canada: foreuses, treuils, moteurs, outillage électrique.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Les éléments de base se fabriquent ici?

M. GILLANDERS: En effet.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Mais c'est des nouvelles techniques appliquées à l'outillage dont vous vous préoccupez surtout?

M. WANSBROUGH: Oui.

Monsieur le président, permettez-nous de remercier le Comité et aussi M. Fowler de son aide inestimable.

Le PRÉSIDENT: Merci à vous, monsieur Wansbrough, et à votre délégation. Votre mémoire était fort instructif et sera précieux dans les délibérations de notre Comité.

Messieurs, nous allons maintenant entendre M. R. M. Fowler, président de l'Association canadienne des fabricants de pâte et de papier.

M. R. M. FOWLER, président de l'Association canadienne des fabricants de pâte et de papier:

Monsieur le président et honorables sénateurs, je me présente devant vous à l'invitation que votre président m'a adressée il y a quelques mois. Comme vous le savez, je suis président de l'Association canadienne des fabricants de pâte et de papier. Je suis accompagné d'un de mes associés, M. M. S.

M. Hamilton, originaire de Sault-Sainte-Marie. Il a été chargé dans une large mesure de la préparation de notre mémoire avec d'autres membres de notre personnel.

1. Nous soumettons le présent mémoire au nom de l'Association canadienne des fabricants de pâte et de papier, qui englobe parmi ses membres presque tous les fabricants de produits de la pâte et du papier au Canada. Depuis que le Comité nous a invités à comparaître aujourd'hui devant lui, le premier ministre du Canada a convoqué une conférence à Ottawa, les 10 et 11 octobre 1960, pour discuter des problèmes du chômage au Canada. En vue de cette conférence nous avons préparé, à la demande du premier ministre, un mémoire détaillé; le présent document doit reprendre les vues exprimées en octobre en y joignant des développements à la suite d'études plus approfondies et à la lumière de plus amples renseignements maintenant disponibles.

2. Les audiences du présent Comité, notamment le travail de recherches fait par M. J. J. Deutsch et son personnel, ont beaucoup ajouté aux connaissances des Canadiens sur les causes du chômage et la possibilité d'y remédier. L'industrie canadienne, au nom de laquelle je puis sans doute parler, ainsi que le salariat et l'État, ont contracté une dette envers votre Comité et son personnel, car vous avez accumulé avec soin des renseignements minutieux dont on ne disposait pas auparavant. Jusqu'ici, il était probablement impossible pour n'importe qui—pour nous, en tous cas—d'assimiler pleinement et de peser tous ces renseignements. Cela exige une étude de la part non seulement de votre Comité mais aussi de quiconque s'intéresse sérieusement aux problèmes de l'économie canadienne.

Nous vous devons beaucoup à vous, monsieur le président, à votre Comité et au personnel, car nous disposons maintenant d'une foule de renseignements supplémentaires. Nous proposons toutefois qu'on poursuive de concert et en permanence une étude qui mettrait à contribution tous les éléments de l'économie canadienne, l'industrie, les syndicats, l'agriculture, les universités et les gouvernements aux divers échelons. Grâce aux efforts de votre Comité, le mouvement est utilement lancé, mais ce n'est qu'un démarrage. Nous osons dire que même si le rapport du Comité sera précieux et impatiemment attendu, il faut au Canada des rouages plus permanents de collaboration économique. En particulier, nous réclamons la création d'un conseil économique consultatif —peu importe le nom—dont les membres viendraient de l'industrie, du salariat, de l'agriculture, des universités, du gouvernement; il aurait un personnel suffisant pour continuer et pousser les études économiques que M. Deutsch a commencées et il aurait les attributions les plus larges possible.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Sous l'autorité d'un ministre?

M. FOWLER: Je n'ai pas précisé ce projet d'une façon aussi détaillée, monsieur le sénateur Connolly. Je pense que c'est là une question de régie interne.

Au lieu de le cantonner dans des problèmes particuliers comme la productivité, la formation technique, l'automatisation, on devrait lui accorder des pouvoirs étendus pour se pencher et soumettre des rapports sur tous les aspects des problèmes de l'économie canadienne. Un tel conseil ne risquerait pas, comme on le donne parfois à entendre, de déroger à la pratique constitutionnelle du Canada ni d'usurper les fonctions du gouvernement. Son rôle serait purement consultatif: colliger et analyser des données relatives aux problèmes de l'économie canadienne, proposer des programmes qui non seulement feraient l'objet de l'étude et des décisions du gouvernement mais qui aussi, ce qui est peut-être plus important encore, orienteraient les particuliers et les initiatives spontanées de l'industrie, du salariat, de l'agriculture et d'autres éléments de l'économie canadienne.

Le sénateur CONNOLLY: Cela répond à ma question.

M. FOWLER: Sa fonction serait de disséminer des renseignements dans un domaine où les connaissances et les renseignements coordonnés font sérieusement défaut,—il fallait faire du défrichage avant de se lancer,—pour formuler les programmes du gouvernement là où l'État doit agir, et pour tracer la ligne de conduite que les particuliers suivront de leur propre gré sur une solide base de renseignements et de recherches.

Avant de terminer, je vais dire un mot du rôle des initiatives que les particuliers peuvent prendre de leur plein gré dans le domaine du chômage.

Un tel conseil serait aussi utile en comblant ce qui est une lacune au Canada: il déterminerait à l'avantage de notre pays l'étroite collaboration de nombreux éléments de la vie canadienne qui n'ont pas de cohésion actuellement et entrent souvent en conflit. Si ces éléments, le patronat et le salariat, par exemple,—ou même les industries d'extraction et les industries de transformation,—pouvaient se rapprocher pour étudier de concert les problèmes d'envergure nationale, ils se comprendraient beaucoup mieux et adopteraient des solutions plus sages quand surgissent entre eux des conflits nécessaires et d'ailleurs souhaitables. Ce pourrait être un moyen d'accentuer l'unité et la compréhension au Canada.

Monsieur le président, je tiens à préciser qu'en formulant cette proposition je n'entends pas marquer la nécessité d'éliminer toutes les frictions, tous les conflits dans la vie canadienne, afin que tout se fasse dans un climat doux et lumineux. D'abord c'est impossible, et si nous y parvenions, la vie serait bien ennuyeuse. Les désaccords et les conflits sont inéluctables: c'est la caractéristique souhaitable de tout ordre social, mais nous avons besoin d'instruments de communication pour que les hommes puissent communiquer les uns avec les autres, quand ils aspirent à serrer les rangs pour appuyer une cause commune. En l'occurrence, la cause commune consiste à améliorer l'économie canadienne et le sort des Canadiens. Dans bon nombre, sinon dans la totalité des éléments de notre société, ce désir de collaboration existe, mais les moyens d'action à cette fin n'ont pas toute la perfection possible. A mon sens, un conseil économique consultatif constituerait un de ces moyens.

3. Faute d'un moyen d'unifier la vie économique du Canada, tout ce qu'un témoin comparaissant devant vous peut faire d'utile est d'exposer ses vues sur les problèmes du chômage en se plaçant à son étroit point de vue. Je m'efforcerai de le faire du point de vue de l'industrie des fabricants canadiens de pâte et de papier. Pour commencer, nous esquisserons l'arrière-plan familier du rôle de cette industrie dans l'économie canadienne.

En 1960, la valeur brute de la production de l'industrie en cause a atteint environ 1.5 milliard. Elle a fabriqué environ 11,200,000 tonnes de pâte qui s'est transformée en plus de 6,700,000 tonnes de papier-journal, en près d'un million de tonnes de carton, en plus de 300,000 tonnes de papier fin et de papier couché, 118,000 tonnes d'autres papiers d'impression, en 140,000 tonnes de papier spécial et en plus de 300,000 tonnes de papier d'emballage. De plus, on a exporté 2,600,000 tonnes de pâte. Le rendement global de l'industrie en 1960 a établi un nouveau record en dépassant d'environ 5 p. 100 le sommet de 1959. Sur cette quantité produite, plus de 75 p. 100 ont été entièrement transformés au Canada en une variété de produits. On a exporté environ 80 p. 100 de la production, surtout sous forme de papier-journal et de pâtes; ces exportations représentaient 21 p. 100 de toutes les exportations canadienne et 30 p. 100 de toutes les denrées exportées aux États-Unis.

L'industrie canadienne de la pâte et du papier emploie en permanence 75,000 personnes dans ses usines et emploie, sur une base saisonnière, environ 250,000 travailleurs dans les bois durant la période de coupe. De plus, elle fournit de l'emploi à des dizaines et à des dizaines de milliers de Canadiens dans les industries affiliées et connexes, qui fournissent l'énergie électrique, la

nourriture, les produits chimiques, les services de transport et d'autres services dont a besoin l'industrie de la pâte et du papier.

Je puis dire ici, monsieur le président, que nous avons bel et bien essayé d'établir quel emploi direct et quel emploi indirect fournit cette industrie, mais on se heurte à de grandes difficultés en essayant de déterminer d'une façon sûre et profitable l'emploi indirect. Par exemple, nous utilisons un wagon de chemin de fer sur dix utilisés au Canada pour apporter et expédier nos produits; ce dixième du travail fait sur les chemins de fer représente-t-il une quantité négligeable? Voilà l'ennui qu'on éprouve en essayant de mesurer l'emploi direct et l'emploi indirect. Nous avons donc renoncé à établir cette statistique, jugeant impossible de l'appuyer sur les faits.

4. L'essor de l'embauche dans l'industrie de la pâte et du papier a connu une stabilité remarquable, malgré beaucoup de mécanisation, d'automatisation, et malgré l'amélioration de la productivité. Au cours des dix dernières années, l'embauche dans cette industrie a tout à fait suivi le rythme de l'expansion de l'effectif ouvrier au Canada.

Cette déclaration se prouve par le tableau suivant:

1949 = 100

EMBAUCHE DANS L'INDUSTRIE DE LA PÂTE ET DU PAPIER AINSI QUE DANS TOUTES LES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES

Année	Pâte et papier*	Toutes les industries manufacturières	Effectif ouvrier**
1939	62.5	56.3	92.0
1940	70.3	65.1	91.1
1941	77.3	82.6	88.3
1942	80.0	101.6	90.4
1943	77.4	111.5	90.3
1944	79.3	110.6	90.0
1945	82.6	100.0	89.4
1946	92.9	91.0	95.5
1947	102.5	97.2	97.8
1948	105.8	100.1	98.7
1949	100.0	100.0	100.0
1950	99.8	101.4	102.1
1951	109.7	108.1	103.3
1952	111.2	109.9	105.3
1953	111.7	113.0	106.8
1954	117.9	107.3	108.7
1955	121.9	109.8	111.0
1956	126.3	115.8	114.4
1957	124.4	115.8	118.8
1958	120.9	109.8	121.2
1959	124.2	111.1	124.4

SOURCES: *Statistiques de l'emploi et des bordereaux de paie, Bureau fédéral de la statistique.
**Relevé de l'effectif ouvrier, Bureau fédéral de la statistique.

Entre 1949 et 1959, la production canadienne de la pâte et du papier a augmenté de 41.8 p. 100 alors que l'embauche a augmenté de 24.6 p. 100. Il y a eu ainsi une augmentation considérable de la productivité, et par ailleurs l'embauche dans l'industrie s'est accrue au même rythme que l'essor de l'ensemble de l'effectif ouvrier au Canada.

Cette industrie fournit peut-être un bon exemple d'un essor équilibré dans le commerce domestique et au chapitre des exportations. C'est une industrie mixte; 80 p. 100 de sa production globale va sur les marchés d'exportation, les autres 20 p. 100 étant consommés au Canada. Les denrées d'exportation font surtout l'objet d'un libre échange, sans droits douaniers, à travers le monde entier; elles ont pu garder leur place sur les marchés canadiens et mondiaux face à la concurrence internationale. De façon générale les secteurs domestiques

de l'industrie bénéficient de la protection douanière au Canada et se heurtent à des murailles douanières dans la plupart des autres pays. Le commerce de ces denrées, sur le plan domestique, s'est développé pour répondre à l'accroissement des besoins du Canada; il continuera probablement de s'intensifier au rythme de notre essor démographique et de notre expansion économique. Si l'on pouvait obtenir que les produits de la pâte et du papier aient libre accès aux débouchés étrangers, alors qu'ils en sont exclus de fait par les droits douaniers des pays étrangers, les secteurs domestiques de l'industrie pourraient probablement se développer encore plus vite; mais cela ne semble pas possible dans l'immédiat.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): C'est une question de négociations commerciales?

M. FOWLER: C'est une question de négociations commerciales et il s'agit aussi d'un pouvoir de négociation commerciale. Le grand débouché réside aux États-Unis et leurs pouvoirs de négociation sont limités. En abaissant le taux d'un ou deux points du pourcentage, on n'ouvrira pas le marché, on ne déterminera pas la rationalisation complète qui serait nécessaire pour ouvrir le marché. Dans le cas des papiers fins, nous en faisons 500 sortes distinctes, peut-être à la même usine, en une année. On aurait un système de production tout à fait différent dans une grande industrie à production en série qui fabriquerait du papier fin pour fournir un gros marché.

Évidemment, l'ensemble de l'industrie a bénéficié d'un rapide accroissement des besoins mondiaux de pâte et de papier. Cet essor se continuera probablement. D'après les estimations faites en 1959, par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, il se dessine un essor dans l'ensemble de la demande mondiale de papier (y compris le papier-journal) et le carton; de 56 millions de tonnes métriques en 1955, elle passera à 88 millions en 1965, pour atteindre 134 millions en 1975.

Ces estimations semblent plutôt modérées maintenant, car durant la période écoulée de ces estimations les chiffres ont dépassé les prévisions initiales.

Sans doute on devra faire face à une bonne partie de cet essor grâce aux industries domestiques à travers le monde; on ne disposera probablement pas des quantités massives de devises étrangères qu'il faudra pour répondre aux besoins d'autres pays par les importations. D'autre part, les capitaux requis pour que la production domestique réponde à la demande croissante de pâte et de papier à travers le monde seront tout à fait considérables.

Une bonne démonstration de ces points se trouve dans un autre rapport de la FAO sur une conférence qui, à Tokyo en octobre dernier, a examiné les tendances de l'offre et de la demande de pâte et de papier dans la région de l'Extrême-Orient. D'après les estimations de la conférence, on aura besoin en 1965 de plus de 11 millions de tonnes et en 1975 de près de 25 millions de tonnes, selon les calculs d'esprits modérés. Pour ajouter 18 millions de tonnes de papier aux importations annuelles dans la région de l'Extrême-Orient, il faudrait, mises à part les questions de disponibilité et de transport, dépenser environ 4 milliards de dollars par année en devises étrangères; or il est peu probable que ces pays disposent d'un tel montant pour importer de la pâte et du papier. Pourtant la création de services de production dans la région pour répondre à ces besoins exigera un placement annuel d'environ 200 millions jusqu'en 1965 et 350 millions chaque année durant la décennie suivante.

Voilà des sommes énormes. Ces facteurs jouent en sens opposé.

Il y a tout lieu de croire que le Canada peut continuer d'exporter des quantités croissantes de pâte et de papier sur les marchés étrangers, non seulement en Extrême-Orient mais aussi en Europe, en Amérique du Sud et

en Afrique, pourvu toujours que les voies du commerce international restent ouvertes, inentravées par de folles pratiques qui restreignent le commerce.

Cette industrie a été et peut continuer d'être un des grands secteurs d'embauche au Canada; devant la gravité actuelle du chômage, nous estimons qu'on ne devrait rien faire pour entamer cette force.

5. Le point précis dont fait état le paragraphe précédent décèle peut-être un principe d'application plus générale. On pourrait soutenir que l'industrie de la pâte et du papier a été particulièrement heureuse de bénéficier de la demande croissante du marché qui a été assez considérable pour permettre l'augmentation de la productivité et donc l'efficacité de la concurrence, tout en créant de nouveaux emplois suivant l'expansion de l'effectif ouvrier au Canada. Toutefois, une étude préliminaire d'autres industries donne à penser que les réalisations de l'industrie de la pâte et du papier ne sont pas uniques, pour ce qui est de fournir des emplois.

Par exemple, les indices d'embauche dans l'industrie canadienne de l'aluminium décèlent la même hausse régulière dans les emplois fournis, selon l'essor de l'effectif ouvrier. Le tableau suivant fait voir les indices d'embauche dans les principaux groupes d'industries et les compare avec les indices de l'ensemble de l'effectif ouvrier. C'est un tableau complexe; vous voudrez peut-être l'étudier. En le lisant de haut en bas, jusqu'à la section «B» qui a trait à l'industrie manufacturière, on voit que les sept ou huit premiers qui englobent les produits de métaux non ferreux, les appareils électriques et les accessoires, les produits minéraux non métalliques, les produits du pétrole et de la houille, les produits chimiques, etc., jusqu'à la rubrique «K», suivent tous pas mal l'expansion de l'effectif ouvrier qui figure à la dernière ligne. C'est dans le cas des autres du dessous que l'essor de l'embauche est inférieur à l'expansion de l'effectif ouvrier.

INDICES D'EMBAUCHE DU CANADA* (1949—100)

Moyenne annuelle de l'industrie 1950-1958

**	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	Moyenne des employés en 1958	Proportion estimative des industries visées
											%
A. Groupe divers d'industries	102.1	109.1	111.9	113.1	109.9	112.9	120.7	122.6	117.9	2,678,687	
1. Forêts (surtout les sciages)	104.8	140.3	119.5	98.3	96.3	102.9	113.2	99.3	75.9	52,927	75
2. Exploitation minière	106.0	111.0	116.9	110.8	110.4	113.7	122.7	127.2	123.5	109,569	96
3. Construction	103.1	110.7	123.1	118.1	110.6	115.0	131.8	135.7	126.2	255,962	81
4. Exploitation de services d'ut. pub.	101.2	103.7	108.0	112.4	116.1	119.2	126.3	133.6	137.6	59,113	67
5. Finances, Assur., Immeubles	105.9	116.2	122.1	122.4	128.0	132.1	137.1	145.0	149.3	141,451	82
6. Services	101.0	103.3	107.0	108.8	111.7	115.0	125.1	131.9	135.1	127,911	40
7. Transport, Entreposage, Communic.	100.2	106.8	110.9	111.2	109.0	110.8	118.3	120.4	115.5	359,446	89
8. Commerce	103.6	107.4	110.4	113.1	114.8	118.7	126.3	131.8	131.6	428,124	60
B. Industries manufacturières	101.4	108.1	109.9	113.0	107.3	109.8	115.8	115.8	109.8	1,144,184	89
9. *a*) prod. de métaux non ferreux	98.6	109.8	110.6	118.3	117.4	125.3	132.5	128.3	122.3	52,564	—
b) appareils et acc. électriques	108.8	120.4	122.1	136.3	132.9	137.4	152.2	150.4	135.7	74,770	—
c) prod. de minéraux non métal.	105.5	113.7	110.8	113.7	114.8	123.6	134.0	132.2	133.2	33,989	—
d) prod. du pétrole, houille	106.3	113.5	119.6	119.4	120.9	125.6	133.5	140.0	139.7	15,369	—
e) produits chimiques	102.7	110.3	114.1	117.3	121.1	122.2	127.7	133.5	131.2	56,016	—
f) diverses ind. manufacturières	102.3	101.2	98.5	107.6	104.8	102.8	108.8	113.7	119.9	27,370	—
g) outillage de transport	99.6	117.4	138.7	153.1	133.9	131.2	141.6	142.1	123.8	139,511	—
h) ind. connexes	104.3	105.4	104.3	107.1	110.0	111.8	115.3	119.6	119.1	53,063	—
j) Produits du papier	101.0	108.6	108.4	110.2	114.8	118.2	123.7	123.5	121.1	88,665	—
k) tabac et produits du tabac	95.3	87.8	85.9	87.0	87.7	88.6	89.0	91.2	99.1	10,102	—
l) Produits du caoutchouc	103.6	108.3	102.8	108.3	102.7	109.6	114.3	110.4	99.5	19,632	—
m) produits du cuir	95.3	91.5	94.0	96.0	87.8	86.8	89.5	88.6	86.0	27,497	—
n) produits du bois	104.6	108.0	102.0	104.7	101.0	107.3	110.3	105.5	102.6	88,045	—
o) produits textiles	102.3	104.3	93.4	93.2	80.4	85.4	86.8	84.4	77.5	57,742	—
p) vêtements	99.8	100.6	101.0	100.8	91.5	91.9	94.0	94.2	90.7	92,336	—
q) produits du fer et de l'acier	99.2	111.0	113.2	111.0	99.8	102.9	112.4	113.4	102.6	162,534	—
r) aliments et breuvages	101.2	103.0	105.2	104.6	105.6	106.9	109.6	111.4	112.3	144,976	—
Indice de l'ensemble de l'effectif ouvrier	102.1	103.3	105.3	106.8	108.7	111.0	114.4	118.8	121.2	—	—

* Statistiques de l'emploi et des bordereaux de paie.

** Relevé de l'effectif ouvrier, Bureau fédéral de la statistique.

Contrairement à la croyance populaire, ce tableau semble démontrer que les industries fondamentales du Canada qui peuvent affronter avec succès la concurrence internationale ici et à l'étranger, et qui s'occupent de produits tirés de nos ressources naturelles, ne sont pas de petits employeurs de main-d'œuvre. Elles semblent plutôt aptes à créer beaucoup d'emploi et à mesure qu'elles prennent de l'expansion elles suivent l'essor de la main-d'œuvre. Il s'agit à mon sens d'une confirmation de la théorie de la spécialisation internationale, d'après laquelle nous devrions faire les choses pour la fabrication desquelles nous avons des avantages naturels. En plus de procurer divers avantages économiques en pratique, cette théorie permet de créer sans risque un nombre satisfaisant d'emplois.

Il semble en découler que le Canada devrait concentrer ses efforts dans ces domaines d'action non seulement en vue de stimuler la production de la richesse de notre pays mais aussi pour créer des emplois à l'avantage de ses citoyens. Les programmes qui porteraient atteinte à ces domaines essentiels sont mauvais; ceux qui stimulent et consolident les industries fondamentales ont une saine valeur qui concourt à résoudre le chômage actuel.

6. Même si cette industrie—par un coup de chance ou par l'excellence de sa direction—peut se féliciter de n'avoir pas concouru à alourdir le chômage actuel au Canada, elle ne peut fermer les yeux sur la gravité du problème national de l'heure. Le chômage est grave au Canada aujourd'hui, plus que par le passé et plus qu'il ne devrait l'être. Il se peut bien que les statistiques soient défectueuses et aient des lacunes. Il se peut bien que nos méthodes permettant de mesurer le chômage ne se comparent pas strictement avec celles utilisées dans d'autres pays. Il se peut aussi que les imperfections de notre régime d'assurance-chômage tendent à gonfler le nombre global des chômeurs. Il faudrait remédier aux deux genres de lacunes, mais si l'on pouvait y parvenir d'un coup demain il n'en resterait pas moins que le degré actuel de notre chômage est trop considérable au gré de n'importe quel Canadien.

A notre avis, il y a deux raisons fondamentales pour lesquelles on doit beaucoup abaisser et éliminer les niveaux actuels du chômage.

La première, d'ordre humain, est qu'on ne saurait permettre que la misère du vrai chômage continue. Dans l'État industriel moderne, la société a la responsabilité de fournir du travail à ceux qui en veulent. Ce n'est pas fournir une réponse que de faire voir par des arguments d'ordre statistique que l'existence d'un certain degré de chômage rend d'autres problèmes économiques plus faciles à régler, par exemple la répression de l'inflation. Ce n'est pas une réponse non plus de dire que le chômage actuel n'afflige qu'une minorité de Canadiens; pour cette minorité, c'est encore un grand malheur. Ces pertes humaines sont aussi des pertes nationales; les biens et services qu'un homme aurait pu produire alors qu'il chômait sont perdus à jamais et la richesse totale du pays en est réduite d'autant.

La seconde raison n'est pas, comme la première, d'ordre domestique, mais d'ordre international; elle a peut-être plus d'importance encore. Tant que le niveau actuel du chômage durera au Canada (et aux États-Unis), c'est la façon de proclamer avec le plus de force à l'étranger l'insuffisance de notre régime économique. C'est un réconfort pour nos ennemis, une énigme pour les pays qui n'ont pas pris position.

7. Pour trouver de saines solutions au chômage actuel, le travail de votre Comité et de son personnel qui vise à en déterminer la nature et les causes profondes revêt une importance essentielle. Ce travail est beaucoup plus minutieux et exhaustif que celui que nous pouvons entreprendre et il ne vaudrait guère la peine d'essayer aujourd'hui de résumer des études qui vous ont déjà été présentées en détail.

Abordant le problème sans avoir fait les recherches et les études méticuleuses que vos membres y ont consacrées, nous nous sommes d'abord demandé s'il s'agissait seulement d'une régression cyclique fondée, par exemple, sur des remaniements de stocks pareils à ceux qui nous sont devenus familiers durant l'après-guerre. Si ce n'était que cela, les remèdes bien connus comme quelques travaux publics, un supplément de travaux d'hiver, quelques secours en espèces, pourraient suffire à parer à un fléchissement temporaire et nous pourrions raisonnablement nous attendre à ce que le problème du chômage disparaisse à la prochaine reprise des affaires.

Nous avons considéré toutefois que le problème est beaucoup plus qu'un fléchissement cyclique ou qu'un remaniement de stocks. Nous assistons aujourd'hui, semble-t-il, à une régression cyclique qui s'ajoute à des réadaptations plus fondamentales dans l'économie. En termes plus simples, cela veut dire que notre taux d'expansion a baissé ou qu'il est peut-être disparu. La statistique fournit de forts éléments de preuve à l'appui de cette conclusion. Si la période écoulée entre 1950 et 1959 est répartie entre trois périodes égales à des fins de comparaison (1950-1953, 1953-1956, 1956-1959), qui se trouvent à être des segments assez semblables du cycle d'affaires, et si l'on se réfère au volume physique ou au dollar constant, il est clair que l'activité commerciale au Canada s'est ralentie. Par exemple, le produit national brut en dollars constants, en 1953, a dépassé d'environ 20 p. 100 celui de 1950; en 1956, il a dépassé d'environ 15 p. 100 celui de 1953; mais en 1959, il était de moins de 5 p. 100 au-dessus de 1956. Quant au revenu réel par habitant, le Canadien moyen d'aujourd'hui est dans une situation pire qu'en 1956. La production industrielle s'est élevée d'environ 20 p. 100 entre 1950 et 1953 ainsi qu'entre 1953 et 1956, mais seulement d'environ 7 p. 100 entre 1956 et 1959. Le chiffre brut des placements commerciaux en dollars constants a dépassé de 25 p. 100 en 1953 celui de 1950, d'environ 20 p. 100 en 1956 celui de 1953, mais il était inférieur en 1959 à celui de 1956. Les comparaisons touchant le revenu net du travail, les dépenses de consommation des particuliers, le volume physique des exportations décèlent une tendance analogue.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Ces statistiques se fondent-elles sur les chiffres du Bureau fédéral de la statistique?

M. FOWLER: Elles se fondent sur les chiffres du Bureau fédéral de la statistique et sur les chiffres des dollars constants.

Sans doute, bon nombre des causes de ce ralentissement dans le rythme d'essor canadien échappaient à notre maîtrise. Durant la période écoulée entre 1945 et 1956, l'industrie canadienne s'est développée pour faire face à la hausse rapide de la demande non seulement des débouchés traditionnels ou naturels, mais aussi des pays industrialisés d'Europe qui avaient subi les dégâts de la guerre et ne pouvaient temporairement suffire à leurs propres besoins. A la fin il y a eu un excès d'expansion au Canada et nous avons maintenant des moyens excessifs de production dans presque chaque industrie. De même il y a eu un excès analogue dans l'expansion de la capacité de production aux États-Unis. Par ailleurs, il y a eu un essor encore plus rapide de l'industrie en Europe occidentale et au Japon. Leurs nouvelles installations à haute efficacité se sont chargées d'approvisionner leurs marchés intérieurs que nous avions temporairement alimentés. Elles leur ont aussi permis de pénétrer sur nos propres marchés et dans d'autres débouchés traditionnels en concurrents efficaces. Nous nous sommes trouvés en présence d'un accroissement de la concurrence dans les marchés d'outre-mer et ceux de l'Amérique du Nord. Durant la longue période où l'accroissement de la production était le seul objectif, les prix de revient du Canada ont augmenté et ils sont devenus une

entrave quand la concurrence est redevenue intense sur le plan intérieur dans les industries canadiennes et avec les producteurs d'autres pays ici et à l'étranger.

Cet argument ne vise pas à attribuer du blâme à l'égard du passé, mais seulement à définir la nature de nos problèmes économiques pour trouver un guide à l'avenir. Si l'essor de l'économie canadienne s'est arrêté, on devrait tout orienter vers la reprise de cette expansion aussi rapidement que possible et dans la plus large mesure possible. C'est la seule vraie solution au chômage actuel.

8. Quelle sorte de programmes fondamentaux pourrait-on choisir pour stimuler l'expansion? Personne ne peut répondre à cette question, mais quiconque parle ainsi devrait être disposé au moins à fournir des exemples du genre de mesures qu'on pourrait prendre. Nous proposons les suivantes:

a) Reconnaître et faire reconnaître aux Canadiens que le rythme actuel d'essor économique est insatisfaisant et doit être stimulé. Quiconque aborde le sujet en public devrait cesser de dire que nous sommes prospères et que c'est tout au plus une bourrasque qui passera bientôt. Notre avenir ne sera beau que si nous prenons des mesures à cette fin.

b) Accroître modérément et graduellement la masse monétaire en vue d'alléger les taux d'intérêt au Canada et donner un peu plus de latitude financière à l'industrie pour qu'elle se développe et devienne plus efficace. La politique monétaire devrait être claire et précise au point que les banques se sentiront libres d'utiliser tout accroissement d'avoirs liquides qu'on pourra créer.

c) Faire en sorte que ce soit un objectif précis et urgent de la politique canadienne de garder notre dollar au pair ou un peu au-dessous du pair avec le dollar américain. La période prolongée durant laquelle il y a eu une forte prime au dollar canadien a déterminé de graves bouleversements dans l'économie; ce fut peut-être une cause déterminante du chômage récent et du ralentissement de l'expansion. Cela a certes coûté cher aux industries d'exportation et a réduit leur pouvoir de concurrence sur les marchés étrangers. C'était encore plus grave dans les industries domestiques, car cela a accru la concurrence des importations en réduisant toute protection douanière dont les industries canadiennes bénéficiaient.

Il est vrai qu'au cours des dernières semaines la prime au dollar canadien a presque disparu. Elle pourrait revenir toutefois. Si nous réussissons à réduire la balance défavorable de notre commerce avec les États-Unis et si nous continuons à avoir besoin et à obtenir des placements de capitaux américains, ces deux éléments exerceraient une pression pour faire monter le dollar canadien et il faudrait prendre des mesures pour le garder au pair avec le dollar américain. De telles mesures n'ont pas besoin de prendre la forme d'achats massifs de dollars américains ou de la reprise de la réglementation du change étranger qui avait été adoptée durant la guerre. Comme l'expérience récente tend à le montrer, il s'agit d'un marché sensible qu'on peut influencer par des mesures moins extrêmes. La simple déclaration de la politique ministérielle en faveur de la parité a eu, je crois, une influence importante sur le taux du change. Une réduction des taux d'intérêt par une expansion de la masse monétaire ou d'autres moyens réduirait l'afflux au Canada de la monnaie temporairement «intenable».

C'est une des formes les moins souhaitables d'afflux de capitaux que nous ayons, afflux qu'attire le taux élevé de l'intérêt. Nous pourrions créer et prévoir de nouveaux moyens afin que les municipalités et les provinces empruntent pour leurs besoins au Canada, sans contrainte, et réduire ainsi les risques du recours excessif à cette forme d'afflux de capitaux qui peut être dangereuse. Peut-être aussi pourrait-on instituer un régime d'inscription préalable des

placements que les sociétés songent à faire, pour pouvoir influer sur le débit des placements étrangers au Canada sans réglementation officielle. De telles mesures sont tout à fait dans le cadre des pouvoirs constitutionnels du gouvernement fédéral et tendraient à éviter la réapparition d'une prime au dollar canadien. Elles auraient l'avantage de ne pas imposer de lourds fardeaux ni d'exiger des mesures irrévocables.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Diriez-vous un mot du passage de votre mémoire où il est question d'«un régime d'inscription préalable des placements que les sociétés songent à faire»?

M. FOWLER: Je n'ai pas trop arrêté les détails de la question. Je songe ici à un marché assez restreint où une société veut emprunter ou importer 30 ou 40 millions des États-Unis en même temps qu'une autre compagnie qui veut le faire, ce qui détermine la négociation d'un assez gros montant en même temps. Oui, il s'agit d'un marché restreint. Si l'on adoptait une méthode pour colliger ces renseignements par la collaboration spontanée des intéressés, la plupart des entreprises accepteraient volontiers des conseils comme celui-ci: «Ne prenez pas un tel montant ce mois-ci, mais l'autre mois.»

Le sénateur LAMBERT: N'est-ce pas ce qu'on a fait durant la guerre, alors que les demandes d'argent étaient largement réglementées?

M. FOWLER: Oui, mais durant la guerre nous avions beaucoup plus de dispositifs pour le faire, nous avions la réglementation du change, et les rouages étaient en place pour diriger ce processus sans contrainte ou par persuasion.

Le sénateur LAMBERT: Et il y avait une guerre qui rendait cela acceptable.

M. FOWLER: Je pense que ce serait encore acceptable.

Le sénateur LAMBERT: M'est avis que c'est un point très important.

M. FOWLER: A mon avis, la population en général et les hommes d'affaires aimeraient qu'on établisse un débit régulier. Nous pourrions faire un effort sans contrainte et si nous échouons qu'avons-nous à perdre?

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Quand la réglementation du change étranger était en vigueur, de vastes tranches de capitaux américains entraient en notre pays surtout pour la mise en valeur du pétrole et du gaz naturel. On savait ce qui se passait parce que tant de Canadiens devaient traiter avec la Commission de contrôle du change étranger pour savoir quelles mesures prendre afin de réobtenir les montants en cause ou retoucher le revenu de leurs placements, et on disposait de cette source de renseignements.

M. FOWLER: J'ai exposé le même point plus tôt relativement à un Conseil économique consultatif; autrement dit, nous avons besoin au Canada d'un plus grand nombre de rouages qu'à l'heure actuelle pour prendre des mesures dénuées de contraintes.

Le sénateur PRATT: Toutefois, touchant ce qui revient à une inscription ou une réglementation de l'argent, vous tenez surtout à séparer les fonds de spéculation des fonds de véritables placements, n'est-ce pas?

M. FOWLER: A mon avis, nous avons grandement bénéficié de l'afflux de capitaux que nous avons eu au Canada et nous en aurons besoin davantage à l'avenir.

Le sénateur PRATT: Mais vous ne voudriez pas de programme qui fermerait la porte à l'argent venant ici pour servir aux placements?

M. FOWLER: Nous regretterions de l'avoir, mais je pense qu'il y a des différences dans le genre d'afflux. Nous avons ici ce qu'on pourrait appeler des fonds à court terme et à rapide circulation qui arrivent attirés par les taux élevés d'intérêt; nous pourrions nous en passer. De même nos emprunts à long

terme des municipalités et des provinces aux États-Unis sont de nature à créer des difficultés bien graves à l'avenir. Au moins, nous ne savons pas quel en sera le résultat plus tard.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Le point est qu'on ne sait pas quand cela arrive.

M. FOWLER: L'afflux de placements commerciaux qui arrivent ici sous forme de briques, de mortier et d'outillage est une sorte d'investissement que nous voulons et dont nous aurons besoin. Nous devrions l'encourager.

Le sénateur LAMBERT: Quant aux autres catégories d'emprunts de capitaux, ceux des municipalités et des provinces en particulier, diriez-vous qu'on devrait les canaliser par une seule réglementation financière ici?

M. FOWLER: Je veux préciser un point. Cela peut se faire sans contrainte. Je pense que les municipalités et les provinces, tout comme les particuliers en notre pays, aimeraient faire quelque chose d'utile si cela leur paraît sensé; si nous pouvons leur fournir une source d'argent au Canada à un taux égal à celui auquel elles peuvent emprunter aux États-Unis, elles ne commettraient pas la folie d'emprunter ailleurs. Mais nous avons besoin de quelque chose pour les aider à le faire. Nous avons une Banque d'expansion industrielle; ayons une banque d'expansion municipale.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Ou une Banque d'expansion provinciale.

M. FOWLER: Oui, et on pourrait l'appeler comme on voudrait.

Le sénateur LAMBERT: Ce serait une question d'encouragement plutôt que de direction législative.

M. FOWLER: Oui.

d) Pour stimuler l'essor économique, une revision de notre fiscalité se fait attendre depuis longtemps. Le présent régime fiscal s'est formé dans une conjoncture économique bien différente d'aujourd'hui, et les impôts au haut niveau actuel exercent une profonde influence sur l'expansion. Nous pourrions recourir avec beaucoup plus d'ingéniosité à la dépréciation accélérée, sur une base sélective, pour aider les industries domestiques qui éprouvent des difficultés nées de la concurrence et pour placer les industries dans des régions où il y a des embarras chroniques. Nous pourrions prévoir des stimulants fiscaux pour accélérer le commerce d'exportation, stimulants pareils à ceux qu'emploient bon nombre d'autres pays que nous concurrençons sur les marchés mondiaux. Nous pourrions envisager la revision des dispositions relatives à l'impôt sur le revenu des particuliers en vue de stimuler la demande qui devrait être notre principal objectif.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Vous dites: «Nous pourrions envisager la revision des dispositions relatives à l'impôt sur le revenu des particuliers en vue de stimuler la demande qui devrait être notre principal objectif.» Parlez-vous là d'avoir plus de placements des particuliers dans l'industrie canadienne?

M. FOWLER: Non, pas du tout. Durant la présentation du mémoire par la *Canadian Metal Mining Association,* plus tôt ce matin, un honorable sénateur a demandé: «Pourquoi accroître la capacité de production industrielle si l'on a déjà une capacité de production excédentaire?»—Je ne parle pas de ce sujet, mais de versements au niveau du consommateur. Je n'ai pas d'idées déterminées sur les modalités des mesures à prendre. Autrement dit, comme, je pense, nous l'avons affirmé, un peu plus loin dans notre mémoire, nous avons besoin de plus de marchés. Nous avons besoin de plus de produits et il nous faut mettre plus de personnes au travail pour fabriquer plus de produits que

nous pourrons vendre. Le recours à la dépréciation accélérée n'aidera peut-être pas à créer de nouveaux services quand on en a besoin, car il y a un décalage dans la question des installations de notre industrie et de l'industrie minière. On peut être fondé à construire de nouvelles installations aujourd'hui parce qu'on en aura peut-être besoin dans deux ou trois ans. Mais nous devrions accorder plus d'attention à l'étude des marchés, à la création des débouchés, à la création de la demande au Canada et à l'acquisition de marchés en dehors du Canada.

9. Il faudrait résister à un programme économique de portée générale, si tentant qu'il puisse paraître à première vue. C'est que le Canada devrait chercher à accroître l'embauche en augmentant la protection douanière des industries qui ont actuellement du mal à affronter la concurrence étrangère. On pourra beaucoup débattre la question de savoir si le Canada devrait ou ne devrait pas s'orienter vers plus de libre échange et l'abaissement des droits douaniers, mais les arguments contre les augmentations de droits douaniers sont solides.

On ne peut pratiquer aucune augmentation considérable des droits douaniers sans enfreindre les présentes obligations internationales du Canada. On ne peut imposer de contingents contre les produits étrangers aux termes de la loi canadienne actuelle, et rendre les contingents possibles serait une étrange mesure pour un pays qui a toujours prêché avec force contre l'utilisation des contingents par les autres pays. Voilà des arguments importants et pratiques contre l'augmentation du protectionnisme. Mais il y a des arguments plus fondamentaux d'ordre économique et politique contre cette méthode.

Aujourd'hui on a un besoin urgent de l'essor commercial; il faut au plus tôt élargir les débouchés des produits canadiens et ainsi accroître l'embauche des hommes et des femmes du Canada. Pour déceler où se trouvent les plus grandes chances d'accroître le commerce, il faut considérer les tendances actuelles du commerce canadien. Nous avons aujourd'hui un lourd déficit du commerce avec les États-Unis et un gros excédent de notre commerce avec d'autres pays pris individuellement et collectivement. Si nous relevons les droits douaniers, nous allons accroître pour tous les consommateurs canadiens le coût des denrées que nous devons encore importer et le coût des produits domestiques, dont les prix tendront à monter dans la même proportion environ que le montant des augmentations des droits douaniers. Le pouvoir de concurrence d'une économie à gros prix de revient ne s'affermira pas par l'accroissement des frais. Une telle augmentation des prix de revient s'appliquera non seulement aux divers consommateurs mais aussi aux industries d'exportation qui subissent déjà une concurrence intense sur les marchés mondiaux. De plus les plus grandes chances d'accroître le commerce d'exportation se trouvent dans les économies à vif essor de l'Europe occidentale et ailleurs dans l'univers, pas aux États-Unis. Déjà nous vendons plus de produits sur les marchés d'outre-mer que nous n'en achetons. Nous ne pouvons leur vendre davantage tout en restreignant le débit de leurs produits ici par l'augmentation de nos droits douaniers contre eux. Il n'y a pas moyen de relever les droits douaniers contre les importations américaines sans accroître les droits douaniers contre les importations d'outre-mer. Si nous augmentons les droits douaniers contre les pays avec lesquels nous avons déjà une balance commerciale favorable, ils seront nécessairement portés à des représailles et nous irons à l'encontre des buts que visaient récemment les grands efforts déployés par le gouvernement canadien pour accroître le commerce d'exportation. Ces efforts étaient bien conçus et avaient l'appui enthousiaste de l'industrie canadienne, mais ils auront été un gaspillage de temps et d'argent pour les particuliers et le public si l'on augmente la protection douanière du Canada. Vu les courants actuels du commerce canadien, une campagne officielle en vue d'augmenter les ventes

d'exportation ne pourrait se justifier et ne réussira pas à moins de se fonder sur la décision préalable de ne pas relever les droits douaniers du Canada.

Un raisonnement encore plus puissant contre l'accroissement de la protection douanière par le Canada est d'ordre politique plutôt qu'économique. Des indices révèlent que le sentiment protectionniste s'accentue aux États-Unis. Il existe au Canada. On parle aussi en Europe occidentale d'accroître la protection douanière et du danger d'importants droits douaniers que le Marché commun européen pourrait décréter contre les produits de l'extérieur. Par ailleurs, les pays moins développés de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine cherchent des capitaux étrangers et les pays déjà développés, pour diverses raisons, y placent d'énormes capitaux pour en hâter l'industrialisation. Si cette initiative réussit, les pays moins développés voudront avoir et auront besoin d'obtenir non seulement des capitaux et de l'aide technique mais aussi des marchés. C'est une contradiction de ligne de conduite pour les grandes nations industrielles que de placer des fonds en Asie, en Afrique et en Amérique latine tout en considérant la possibilité d'accroître la protection douanière. Nous avons éprouvé tout cela au début des années 30, mais cette fois si nous fragmentons le commerce mondial, un puissant ennemi attend dans les coulisses, prêt à ramasser les morceaux.

Cela ne veut pas dire que les industries domestiques protégées par les droits douaniers sont inutiles ou devraient être sacrifiées. Nous avons besoin des industries d'extraction et des industries de transformation. Celles-ci emploient beaucoup de main-d'œuvre et sont un élément essentiel de la structure industrielle du Canada. Si elles ne peuvent affronter la concurrence actuelle, il faut trouver moyen de les aider à devenir plus efficaces. Mais les arguments qui incitent à ne pas le faire par l'accroissement de la protection douanière semblent contraignants.

Je crois qu'il y a une erreur dans cette dernière phrase, monsieur le président. Je ne pense pas qu'elles deviendraient plus efficaces par l'accroissement de la protection douanière, ce que la phrase semble donner à entendre.

10. Par malheur, la stimulation de l'essor économique d'un pays est un lent processus. Il n'y a pas de solutions rapides et faciles. Il faudrait tout de suite mettre en œuvre des mesures en vue de favoriser un sain essor, mais leurs résultats prendront du temps à se manifester. Dans l'intervalle, les niveaux actuels du chômage sont tels qu'il faudra à titre temporaire des mesures de redressement—dont bon nombre de caractère bien déterminé—pour soulager la misère humaine de Canadiens sans travail qui sont ainsi plongés dans la détresse.

Nous avons fait des efforts provisoires pour étudier les principaux éléments du chômage au Canada et ses causes, avec l'espoir que nous pourrions proposer au Comité des mesures susceptibles d'atténuer rapidement le chômage. Ces enquêtes ont été bien moins complètes et méticuleuses que celles dont les membres du Comité ont les résultats; ce serait peu utile de les relater en détail.

Nous avons constaté,—comme le signalent clairement les études de votre personnel,—qu'il y a eu de grands déplacements dans l'orientation de l'embauche canadienne au cours des dix dernières années. Il y a eu un fléchissement constant de l'embauche dans l'agriculture, l'exploitation forestière et la pêche; une très légère augmentation dans l'emploi manufacturier; une forte augmentation dans l'embauche des industries de services. Ces changements ont eu des effets importants sur la répartition de l'embauche entre les ouvriers et les ouvrières et sur l'ensemble du revenu ouvrier. Les industries de services emploient une plus forte proportion de femmes et fournissent une moyenne hebdomadaire de revenus qui représentent seulement les deux tiers des salaires de l'industrie manufacturière.

La statistique du chômage des divers groupes d'âge dans l'effectif masculin de la force ouvrière révèle une lourde concentration du chômage parmi les plus jeunes.

Je sais que vous avez eu tout cela beaucoup plus en détail, mais je cherche uniquement à résumer nos études pour l'instant.

Par exemple, en mars des trois dernières années, environ 20 p. 100 des jeunes hommes âgés de 14 à 24 ans qui voulaient du travail n'en avaient pas. Cette proportion de chômage était proche des niveaux de la crise économique; en plus d'être grave en elle-même, elle pourra avoir plus tard de profondes conséquences sur le plan social.

Qu'arrive-t-il aux jeunes hommes de cette catégorie d'âge, quel sera leur avenir s'ils ne peuvent avoir du travail quand ils en ont besoin et en veulent?

Grâce à l'étude soumise au Comité le 25 janvier 1961 par M. R. Warren James, nous disposons maintenant de renseignements essentiels sur les rapports entre le chômage et le manque de spécialisation et d'instruction; ces renseignements faisaient autrefois défaut. Dans le groupe d'âge de 14 à 19 ans, 85 p. 100 des jeunes hommes n'avaient pas terminé l'école secondaire et seulement quelque 6 p. 100 avaient des aptitudes techniques à un emploi spécial. Il est intéressant de noter qu'alors que 27 p. 100 des non-immigrants en chômage ont une formation technique, environ 44 p. 100 des immigrants chômeurs en ont une.

Ce coup d'œil sur la statistique semble donner à penser que l'état de crise dont on devrait d'abord s'occuper tient au chômage des adolescents. Nous devrions mettre à exécution les projets de secours temporaire qui fourniront le plus rapidement des emplois aux jeunes hommes. Nous devrions tout de suite instituer des services de formation pour sortir du chômage une grande partie des jeunes hommes sans emploi afin de les former, d'améliorer leur spécialisation qui sera requise quand l'économie canadienne reprendra son essor.

11. La mention de l'instruction et de la formation invite à de nombreuses réflexions. Dans un état de crise du chômage concentré parmi les jeunes hommes, il est naturel et essentiel de s'occuper d'abord de mettre en œuvre un urgent programme à court terme pour donner au plus grand nombre de ces chômeurs une formation technique, peut-être en mettant l'accent sur les spécialisations qui semblent le plus nécessaires dans l'avenir immédiat. Mais ce problème a des racines plus profondes. Il s'agit plus que de reviser la statistique du chômage pour classer momentanément comme inaptes à un emploi les hommes sans formation et sans instruction, et donc comme des personnes qui ne doivent pas strictement être considérées comme de vrais membres de l'effectif ouvrier. Il s'agit plus que d'une nécessité à court terme de former des hommes pour leur donner une spécialisation dont le besoin est immédiat. Le problème présente un aspect plus fondamental, une perspective plus lointaine.

Apparemment, le régime canadien d'instruction publique a eu des lacunes et il n'a pas répondu aux exigences d'une économie industrielle moderne. Ce n'est pas une réponse de dire que l'instruction est une responsabilité constitutionnelle des provinces; c'est un problème national qui déborde sur le domaine fédéral, de façon immédiate dans la création du chômage et, en fin de compte, sur l'essor de l'économie canadienne, dont le gouvernement fédéral est d'abord responsable.

Une société industrielle moderne tend toujours, à la longue, à demander de plus en plus que la totalité de la main-d'œuvre se compose de spécialistes. Nous risquons de nous attacher à l'appréciation quantitative des pénuries ou des besoins dans un moment donné, à tel ou tel moment. Pour diverses raisons il peut y avoir une hausse ou un fléchissement de la demande dans un domaine donné d'une année à l'autre, et une pénurie aujourd'hui peut se muer en une

surabondance de certaine spécialisation demain. De telles fluctuations ne sont pas incompatibles avec la tendance à la hausse, sur une longue période, du besoin de talents. Les données d'ordre quantitatif cachent un problème plus profond et plus embarrassant, celui de la qualité.

A notre époque où la technique peut devenir désuète du jour au lendemain, il est dangereux de prédire un avenir favorable à toute catégorie restreinte d'occupations. Il faut prendre beaucoup d'avance pour former et développer les talents; on ne peut identifier les spécialisations qui s'imposeront dans dix ans d'ici. Le programme d'urgence qui s'attache à une formation rapide pour faire face à des besoins immédiatement apparents ne suffira pas. Nous ne pouvons procurer la sécurité et des avantages économiques au particulier que si nous lui donnons la formation de base qui lui permettra de circuler entre plusieurs catégories d'occupations.

En somme, tout programme de formation et d'instruction techniques dans l'immédiat, pour faire face à des pénuries déterminées de main-d'œuvre ou pour répondre à des besoins futurs, est nécessaire mais ne suffit pas. Si nous nous bornons à cela, nous risquons de reculer l'échéance du problème tout simplement; nous n'établirons probablement pas le genre de société spécialisée qui soutiendra l'essor économique du Canada. Dans une société de plus en plus complexe, on exerce une pression constante sur l'ensemble de la capacité créatrice de la population; il faut refondre le système d'instruction et l'adapter pour répondre à cette pression. Sauf si l'on entreprend ce programme éducatif de longue haleine, les programmes de formation technique à court terme ne seront que des palliatifs.

12. On réclame avec insistance la revision de l'attitude à l'égard de l'instruction et de la formation, à cause de la diffusion rapide de l'automatisation. C'est un mot nouveau pour désigner une évolution qui se poursuit depuis longtemps. C'est tout au plus l'extension de la mécanisation qui a débuté voilà plus de 100 ans avec la révolution industrielle. Ce qui est nouveau, c'est le rythme, la vitesse, qu'on y remarque depuis 15 ans.

En raison de sa vitesse terrifiante, l'automatisation est souvent considérée comme une mauvaise chose qu'il faut déplorer en y résistant. On ne peut y résister et, pour le particulier, c'est une bonne chose. Elle devrait être considérée comme une source d'espoir et d'avantages, non comme un mal à retarder et à éluder. Sous sa forme la plus simple et la plus primitive, elle se présente ainsi, assurément: un cultivateur utilisant une moissonneuse-batteuse se débrouille mieux, produit plus et a plus de liberté qu'un paysan maniant une faucille et vannant son grain. Au niveau industriel, l'automatisation réduira le nombre des emplois routiniers pour les remplacer par des tâches plus exigeantes de surveillance, d'entretien et de régularisation qui s'ajouteront à la production des machines elles-mêmes. Sa principale répercussion se constate précisément dans les domaines où le niveau du travail exige le moins actuellement du particulier. La valeur ultime de l'automatisation ne viendra peut-être pas de l'augmentation de la productivité individuelle et des heures de loisir, mais de l'élimination des travaux de routine et de la création de plus de postes où la décision et le discernement seront essentiels.

A cause de l'automatisation,—c'est en somme le sens de la présente section,—l'augmentation de la spécialisation et de la formation dont a besoin notre effectif ouvrier s'accélérera au cours des prochaines années. C'est une erreur de considérer notre chômage actuel comme une soudaine calamité qui s'est abattue sur nous sous la forme de l'automatisation que nous ne pouvions pas prévoir et au sujet de laquelle nous ne pouvions rien faire. Nous avons failli à la tâche quand nous ne l'avons pas discernée malgré son évidence et quand nous ne nous sommes pas préparés à nous y adapter et à l'accueillir. Nous devrions le faire maintenant, sans plus de retard.

13. Touchant une question plus précise, nous voulons ajouter un mot sur le régime d'assurance-chômage, que nous considérons comme une question importante, mais connexe, relativement à la situation du chômage.

Le régime d'assurance-chômage a récemment fait l'objet de beaucoup de critiques. Cette critique vise certains cas d'abus équivalant peut-être à de la fraude et un bien plus grand nombre de réclamations légalement imputées sur la caisse qui ne semblent pas répondre à la conception populaire des objectifs que l'assurance-chômage est censée réaliser. Les prestations versées aux hommes qui se retirent des affaires avec de bonnes pensions industrielles, et les prestations versées aux femmes mariées qui quittent leur emploi pour avoir des enfants sont des exemples de réclamations qui peuvent être légales selon ce système, mais qui ne sont pas considérées comme un bon emploi des recettes fiscales dans un régime d'assurance-chômage. L'acceptation de telles réclamations par le régime tend à gonfler les statistiques du chômage en encourageant les hommes et les femmes à se compter comme chômeurs alors qu'ils ne cherchent pas vraiment un emploi.

Il est peu probable (sauf en quelques cas déterminés) qu'une revision de la Loi sur l'assurance-chômage donne du travail à qui que ce soit. Mais il importe pour deux motifs de supprimer les abus ou les fausses conceptions populaires du système. D'abord, nous devrions le faire pour empêcher que cet important élément de notre régime de sécurité sociale ne tombe en discrédit. Les abus et les résultats étonnants du présent régime ont tendance à détourner l'attention de la tâche primordiale qui consiste à réduire le chômage et à créer des emplois. En second lieu, il importe d'éviter les dépenses inutiles de fonds publics prélevés par les impôts pour qu'ils puissent servir à soulager le véritable chômage.

Nous tenons pour essentiel qu'une étude approfondie et une revision du régime d'assurance-chômage soient faites par des spécialistes compétents.

14. Un aspect de l'assurance-chômage concerne en particulier le maintien de l'embauche d'hiver dans l'industrie de la pâte et du papier. Dans une large mesure, le travail dans les bois, au sein de cette industrie a des effets au rebours des saisons. Il fournit de l'emploi à la fin de l'automne et au tout début de l'hiver, alors que les autres industries connaissent un fléchissement saisonnier de l'embauche. Il y a des limites physiques à l'extension de la saison de la coupe du bois. Quand la neige devient trop profonde, il est difficile de s'approcher des arbres, et si on peut les atteindre, l'épaisseur de la couche de neige fait que le bûcheron laisse une haute souche, un produit très précieux restant sur le sol.

Au vrai, toutefois, durant les saisons antérieures où les approvisionnements de bois à pâte étaient peu considérables et où la demande de bois à pâte était forte, on a étendu la saison de coupe aux mois d'hiver. Mais depuis que les bûcherons saisonniers bénéficient du régime d'assurance-chômage, cela s'est révélé impossible en pratique. Bien des bûcherons qui ont travaillé assez longtemps pour avoir droit aux prestations d'assurance préfèrent quitter leur emploi pour toucher leur assurance plutôt que d'affronter les rigueurs physiques du travail durant les hivers rigoureux. Nous avons fait certaines constatations ces dernières années en tentant d'étendre la saison de coupe au delà de Noël. Dans un cas, un exploitant qui se proposait de laisser ses camps ouverts à la demande du gouvernement provincial, pour fournir de l'emploi d'hiver dans la région, a vu que c'était impossible. Il a dû fermer les camps, faute de pouvoir trouver des hommes pour les maintenir en exploitation, alors pourtant que plusieurs milliers d'hommes touchaient de l'assurance-chômage dans la région entourant le lieu de ces travaux. La loi n'est pas censée s'appliquer de la sorte, mais c'est un fait brutal

qu'elle joue ainsi. On le reconnaît, c'est un problème dans l'industrie de la pâte et du papier de l'Est canadien que de trouver même un nombre limité d'hommes disposés à travailler après Noël.

15. Finalement, il y a la question de savoir qui est chargé d'affronter la crise du chômage qui sévit aujourd'hui au Canada. Le ministre du Travail ayant déclaré vendredi dernier que le gouvernement fait tout son possible dans la lutte contre le chômage, je pourrais être disposé à discuter. Mais je souscris sans réserve à sa conviction de bas, selon laquelle le gouvernement n'est pas censé tout faire. C'est un problème national. Il exige l'initiative de tous les éléments de la société canadienne: gouvernement, industrie, syndicats, agriculture, universités, groupements professionnels, collectivités.

Beaucoup de mesures, nécessairement, incombent à l'État: travaux publics, programmes de travaux d'hiver, aide financière, assurance-chômage, et notamment le choix de programmes qui stimuleront l'essor économique et l'amélioration de l'instruction publique. Mais l'industrie, les syndicats et d'autres groupements ont aussi des responsabilités; ils doivent agir sur le plan individuel et en commun. Jusqu'ici, ils semblent avoir été portés à en laisser le soin à l'État et à s'efforcer surtout de réclamer des mesures de l'État.

En considérant les mesures qui peuvent être prises par une compagnie ou une industrie en particulier, j'ai été frappé de voir que le chômage en Suède a toujours été moins prononcé qu'au Canada, même si l'économie suédoise est lourdement tributaire des industries forestières, qui affrontent les mêmes problèmes que nous sur les marchés mondiaux. J'ai demandé à mes amis d'une des grandes sociétés suédoises de me dire quelles mesures prennent ces entrepreneurs, et ils m'ont envoyé une réponse très intéressante.

Ils cherchent lucidement et ouvertement à éviter le chômage dans leurs propres entreprises. Ils répartissent leurs efforts entre diverses catégories de chômage. Pour neutraliser le chômage causé par les fluctuations des affaires qui sont inéluctables dans une industrie d'exportation, ils organisent l'ensemble de leurs opérations forestières de manière à maintenir l'embauche. Quand fléchit la demande du bois, ils accroissent leurs travaux d'aménagement routier, de sylviculture, etc.; par exemple, durant le fléchissement de 1958, ils ont augmenté de 50 p. 100 le nombre des travailleurs affectés à la sylviculture; ils ne concentrent pas toute la diminution des besoins de bois dans le domaine du bois acheté, même s'ils pourraient ainsi maintenir le plein emploi dans leurs propres forêts. Dans les usines, ils retardent intentionnellement les réparations et les améliorations aux périodes de lente activité économique. Ils utilisent les périodes creuses pour mettre à exécution les programmes voulus de formation professionnelle. Il faut dire tout de suite que bien des compagnies de fabricants de pâte et de papier au Canada adoptent précisément les mêmes programmes. L'esquisse qu'on en donne ici sert seulement à montrer quelles mesures on peut prendre pour stabiliser l'emploi dans une compagnie si elle juge important de le faire.

Quant au problème plus grave du chômage causé par la rationalisation des structures impliquant, par exemple, la fermeture d'usines et la création de plus grandes unités de production, la compagnie suédoise accepte la responsabilité de fournir de nouveaux emplois aux travailleurs défavorisés. Elle inclut dans ses frais de fermeture des fonds permettant d'aider à fournir de nouveaux emplois aux travailleurs. Elle s'y prépare à l'avance. Pour cela, elle donne une nouvelle formation aux travailleurs et les emploie ailleurs dans tous les cas où c'est possible. Elle en met quelques-uns plus tôt à la retraite, en certains cas. Elle cesse de recruter de nouveaux employés longtemps à l'avance. De plus la compagnie cherche à recruter d'autres entreprises industrielles dans la collectivité où une usine doit fermer. Elle offre de vendre des terrains industriels et des édifices de l'ancien emplacement à prix réduits.

Le mémoire des Suédois se termine par une remarque pleine de sens:

> A certains égards, il y a une grande différence de programme économique et social entre l'Amérique du Nord et l'Europe. Pour nous il importait et il importe encore beaucoup de maintenir un programme qui inspire aux employés une sympathie active à l'égard d'un régime d'entreprise libre et appartenant à des particuliers, et à l'égard de la liberté dans l'ordre social.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Monsieur Fowler, vous avez parlé de travail d'hiver dans les bois. A ce propos, qu'est-il advenu des règlements de l'assurance-chômage relativement à la disponibilité de prestations pour ceux qui se sont vu offrir du travail et n'en ont pas accepté?

M. FOWLER: Les détails ne m'en sont pas vraiment familiers, car je n'ai jamais dirigé les opérations d'un camp de bûcherons, mais tout reposait sur l'interprétation donnée à l'expression "emploi convenable".

Le sénateur HORNER: "Convenable" est le mot clef.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Autrement dit, si le requérant jugeait qu'il faisait trop froid pour travailler, la parole de l'homme l'emportait sur celle du fonctionnaire?

M. FOWLER: On estime peut-être du côté officiel que si le chômeur est un ancien commis de bureau à qui l'on offre soudain un emploi dans les bois où le mercure descend sous zéro, le temps ne convient pas au commis pour travailler et la décision peut être parfaitement valide en pareil cas.

Le sénateur HORNER: J'ai toujours dit qu'il serait difficile d'appliquer la loi tant que l'expression "emploi convenable" en serait une partie importante. A ma connaissance, une Canadienne rentrée des États-Unis a dit que là-bas on doit travailler mais qu'ici au Canada une personne peut toucher l'assurance-chômage et n'a pas à travailler faute de pouvoir avoir un "emploi convenable".

M. FOWLER: Il est juste de dire, je crois, que ce travail dans les bois est probablement le cas limite.

Le sénateur HORNER: Je connais cela à fond, c'est un travail passionnant.

Le sénateur CROLL: Voudriez-vous m'éclairer sur le mot «sylviculteur», monsieur Fowler?

M. FOWLER: C'est l'art de cultiver plus d'arbres et de meilleurs arbres. C'est un terme scientifique utilisé en exploitation forestière quand on éclaircit les peuplements d'arbres pour leur permettre de mieux pousser ou qu'on plante de nouvaux semis ou qu'on fait certains travaux d'ouverture de routes pour assurer la protection contre les incendies, etc. C'est la science qui cherche à tirer plus de bois d'une région forestière donnée.

Le sénateur HIGGINS: J'imagine qu'on appellerait cela la «culture de la forêt».

Le sénateur BURCHILL: Dans la 13e section de votre mémoire, monsieur Fowler, au troisième paragraphe, vous déclarez: «Il est peu probable qu'une revision de la Loi sur l'assurance-chômage procure du travail à qui que ce soit.» Puis, vous ajoutez, entre guillemets, «sauf en certains cas déterminés». Vous dites qu'une revision de la Loi sur l'assurance-chômage procurera du travail à n'importe qui, et plus loin dans votre mémoire vous parlez d'une compagnie du Nouveau-Brunswick—je la connais fort bien—qui a essayé de procurer du travail à des gens et n'a pu le faire à cause des dispositions de la Loi sur l'assurance-chômage. Ne pensez-vous pas que c'est un peu contradictoire?

M. FOWLER: Non. Les hommes dont vous parlez rentrent dans les cas placés entre guillemets.

Le sénateur BURCHILL: Il faut dire que nous nous heurtons toujours à cet obstacle: nous cherchons des hommes pour leur donner du travail dans les

bois, et nous ne pouvons en trouver parce qu'ils ont ces prestations d'assurance-chômage et qu'ils ne travilleront pas tant qu'ils disposeront de ces prestations. Dans bien des cas ces hommes ne pensent pas pécher contre la caisse ou contre le gouvernement, ils pensent qu'il ont droit à ces prestations, et qu'ayant fourni tant, c'est une façon de recouvrer ce montant. Il en est ainsi dans une foule de cas. Ils ne croient pas faire quelque chose qu'ils ne devraient pas faire.

Le sénateur HORNER: Il en va exactement de même dans le cas de l'agriculture.

M. FOWLER: En somme, et j'aimerais le préciser, tout régime souhaitable de sécurité sociale s'accompagne d'abus. C'est un cortège inévitable. Nous devons donc chercher sans relâche à réduire les abus, mais, parce que nous considérons les abus ou les petites exceptions, ne perdons pas de vue les grands avantages que procure un tel régime. Je hasarde une conjecture: on pâtirait bien davantage du chômage et il y aurait plus de souffrance humaine si nous n'avions pas un tissu de prestations comme celles de l'assurance-chômage, des allocations familiales et d'autres formes d'aide de tous genres qui atténuent la nocivité de la crise économique.

Le sénateur HORNER: C'est un aspect de la question. Il y en a un autre pourtant. Les gens qui travaillent à leur compte sont nombreux. J'en connais beaucoup qui se tirent fort bien d'affaire, mais ils voient dans ces prestations le moyen de passer une partie de l'année à toucher de l'argent pour ne rien faire. C'est l'autre aspect du problème. Quant au travail dans les bois, ce n'est rien d'exténuant pour un bien portant. Pour les malades, il n'y a pas de meilleur remède que d'aller couper du bois dans la forêt. Je me rappelle avoir rencontré un homme dans les bois. Il n'était pas censé s'y trouver. Je lui ai demandé ce qu'il y faisait. Il m'a répondu qu'il travaillait pour sa santé. Il a dit: «Je coupe du bois. Je touche $1 la corde. Je ne me suis jamais aussi bien porté.» C'était tout à fait dans le nord de la Saskatchewan.

M. FOWLER: J'aimerais certainement avoir un homme comme cela pour travailler.

Le sénateur HORNER: Il m'a dit que l'automne précédent il avait fait fonctionner un moteur à vapeur de moisonneuse; c'était à l'époque où les grandes moisonneuses étaient actionnées par des machines à vapeur. Il veillait toute la nuit, prenait des repas froids à heures irrégulières. Sa santé était délabrée au point qu'il songeait à entrer à l'hôpital ou au sanatorium pour subir des traitements. Mais, dit-il, ayant souvent entendu dire que le travail dans les bois refait les forces, il a songé à l'essayer. Il ajoutait qu'il ne s'était jamais mieux porté de sa vie: «Si j'étais allé au sanatorium, j'aurais dépensé $500 et je ne serais pas aussi content.» Je le dis dans le seul dessein de prouver que le travail dans les bois n'est pas dur.

M. FOWLER: Peut-être perdons-nous un pari, monsieur le sénateur Horner. Nous devrions publier des annonces avec le slogan: «Venez dans les bois refaire vos forces.»

Le sénateur HORNER: A ma connaissance, quiconque y est allé a amélioré sa santé.

M. FOWLER: Nous devrions signaler un point ici, monsieur le président. Lors de l'institution des allocations familiales, des pessimistes ont prédit que cela nous empêcherait d'obtenir des bûcherons. Pendant un certain temps, ce fut le cas. A l'époque, en effet, il suffisait à un homme d'avoir un revenu en espèce de $400, montant qu'il pouvait arrondir grâce aux allocations familiales. Mais aujourd'hui il veut un revenu de $800; on a créé un pouvoir d'achat de $800 de plus. Voilà les modalités d'application des programmes de sécurité sociale. Comblons donc les lacunes et améliorons les services actuels. N'éliminons que les abus. Ne perdons pas de vue l'immense valeur de ces choses dans notre société.

Le sénateur CAMERON: Vu qu'on prévoit une augmentation des exportations de pâte et de papier au cours des 15 prochaines années, êtes-vous convaincu que nous prenons assez de dispositions dans le domaine de la sylviculture pour pouvoir maintenir cet accroissement du volume des exportations?

M. FOWLER: Non, je ne le suis pas. Nous faisons plus qu'auparavant. C'est une science qui s'est développée très rapidement au cours des 15 ou 20 dernières années. Dans le dernier budget des dépenses, il y a une forte augmentation du montant que le gouvernement fédéral dépensera à l'égard de la recherche. Notre industrie a pris des dispositions en ce sens. Certains chiffres vous intéresseront peut-être. Notre budget de recherches atteint tout près de 1 million et demi pour la recherche dans les usines, et $300,000 à part pour la recherche de tous genres dans les forêts; pourtant, je ne pense pas que nous fassions encore assez.

Le sénateur CAMERON: On pourrait donc soutenir que pour créer plus d'emplois le Canada ferait bien d'affecter plus d'argent aux placements dans les ressources productives?

M. FOWLER: Oui. Je pense que cela comporte plusieurs avantages. D'abord, dans la mesure où cela suscite de l'embauche, cette initiative crée de l'emploi en dehors des villes, ce qui permet d'avoir un programme plus équilibré. On aurait tort de penser qu'on pourrait ainsi accommoder beaucoup d'hommes. Je pense que c'est très souhaitable pour la culture des arbres dont nous aurons besoin dans 25 ou 30 ans.

Le Sénateur LAMBERT: Le reboisement est vraiment le problème principal. Sauf erreur, on n'a remplacé qu'un mince pourcentage des régions d'abattage.

M. FOWLER: Ce n'est pas tout à fait juste, monsieur le sénateur Lambert. Nous avons étudié la question avec beaucoup de soin. Comme vous le savez, on a loué à bail de vastes étendues de terres aux sociétés de fabricants de pâte et de papier. Ce sont celles que nous connaissons le mieux, naturellement. A notre avis, ces terres rapportent d'elles-mêmes. De fait, elles accroissent leurs chances de rendement futur. Allez voir une grande région où l'on a abattu les arbres, puis vous y retournerez dans 10 ans; vous y constaterez un reboisement massif.

Le sénateur BURCHILL: Le sénateur Cameron a soulevé un point fort important au sujet de la sylviculture. Connaissant les boisés de nos provinces de l'Est, je pense qu'on pourrait dépenser des sommes presque illimitées pour accroître le rendement à l'acre.

M. FOWLER: En effet.

Le sénateur BURCHILL: Reboisement à part, en comparant la pousse naturelle de nos arbres avec celles des pays scandinaves on constate que nous sommes loin en arrière.

M. FOWLER: Effectivement.

Le sénateur BURCHILL: Nous pourrions certes accélérer l'accroissement des premières pousses naturelles en dépensant de l'argent maintenant.

M. FOWLER: Oui. Permettez-moi d'ajouter une remarque. L'autre initiative importante que nous devrions prendre consisterait à améliorer nos dispositifs de protection contre les incendies et de suppression des incendies.

Le sénateur PRATT: L'État engage-t-il beaucoup de fonds dans le reboisement ou la sylviculture?

M. FOWLER: Oui.

Le sénateur PRATT: Cela se fait-il par l'entremise des exploitants dans les diverses régions?

M. FOWLER: Cela se fait par l'entremise des divers services et laboratoires forestiers, etc., mais un lien très étroit unit le ministère fédéral et notre institut

de recherches. Si le gouvernement veut utiliser une partie des avoirs relatifs à la pâte et au papier comme une sorte de laboratoire, on n'aura pas de mal à prendre de telles dispositions.

Le sénateur HORNER: J'aimerais poser une question. Vous avez parlé d'un glissement survenu au cours des 10 dernières années, de 1950 à 1960, en périodes de trois ans. Les pays dévastés par la dernière guerre n'auraient-ils pas influé directement sur cet état de choses?

M. FOWLER: Voilà pourquoi je dis que ce n'est pas tout à fait notre faute.

Le sénateur HORNER: Que recommanderiez-vous? Par exemple, pensez-vous que ce serait mieux si le Canada avait une population beaucoup plus considérable? En somme, notre marché intérieur finirait par être le principal débouché.

M. FOWLER: J'aimerais que le Canada soit plus peuplé. J'aimerais aussi lui voir étendre son commerce à l'étranger; nous pouvons le faire, je pense. Je ne puis parler qu'au nom de l'industrie de la pâte et du papier, bien sûr, mais, à mon avis, le problème de longue haleine du monde en ce qui concerne la pâte et le papier, tient à une pénurie, non à un excédent.

Le sénateur HORNER: Du bout de la Floride jusque dans les Carolines, il y a une masse ininterrompue de pins qui poussent très vite.

Le sénateur CROLL: J'ai deux questions à poser. Je dois m'excuser, monsieur Fowler, d'avoir dû quitter la pièce pendant que vous donniez lecture de votre mémoire. Je devais assister à la réunion d'un autre comité. J'avais hâte de vous voir ici. Vous avez beaucoup parlé du sujet; j'ai lu tous vos commentaires avec beaucoup d'intérêt et j'y souscris dans une très large mesure. Vous avez parlé de soumettre un mémoire au premier ministre le 11 octobre. Quatre mois se sont écoulés. La conjoncture s'est modifiée durant cet intervalle. Y a-t-il du nouveau dans ce mémoire, de nouvelles réflexions dont il était question en octobre?

M. FOWLER: Non. Puis-je me borner à dire que mes observations sur l'instruction, la formation technique et l'automatisation, ainsi que la section finale sur les responsables en cause, constituent les nouveaux passages de notre mémoire; ils n'y étaient pas en octobre, mais le principe fondamental selon lequel le seul moyen de remédier au chômage est de relancer l'essor de l'économie est identique à celui que j'ai exposé en octobre dernier.

Le sénateur CROLL: Vous dites ici que dans un État industriel moderne, la société est tenue de fournir un emploi aux gens qui veulent travailler. Nous parlons depuis quelque temps de créer un climat convenant à la population afin qu'il soit possible d'obtenir de l'emploi. Tel était notre avis, il y a 10 ou 15 ans, mettons. Vous conviendrez que tel était l'objet de nos propos.

M. FOWLER: En effet.

Le sénateur HORNER: Il y avait un climat. On n'avait pas besoin de le créer alors. Nous remplacions les choses dans l'Europe déchirée par la guerre.

Le sénateur CROLL: Vous soutenez que la société est tenue de fournir du travail à ceux qui en veulent. Je partage cette opinion; selon moi, c'est une idée nouvelle qui se répand et on l'accepte très rapidement. Vous dites plus loin...

M. FOWLER: Puis-je vous interrompre ici? Je dis que la société y est tenue. Je ne dis pas que c'est la responsabilité de l'État.

Le sénateur CROLL: J'arrivais à ce point. Vous me devancez. Je l'ai lu quand vous l'avez écrit. Je n'ai pas dit que c'est l'État. Vous citez plus loin dans votre mémoire une déclaration où le ministre du Travail affirme que le gouvernement fait tout ce qu'il peut dans la lutte contre le chômage. Que vous soyez d'accord

ou non, cela n'est pas en cause pour le moment. Vous avez signalé ce qui se fait dans d'autres pays à part les initiatives de l'État. Vous avez indiqué qu'il y a des régions où l'industrie privée doit agir. Nous avons maintenant jeté les bases de la question. D'ici le moment où l'industrie reconnaîtra cette responsabilité puis se mettra à l'œuvre pour s'en acquitter, n'incombe-t-il pas au gouvernement, qui à l'heure actuelle incarne la société sous toutes ses formes reconnues, de veiller à ce qu'on fournisse du travail à ceux qui en veulent?

Le sénateur HORNER: Oh! non.

M. FOWLER: J'irais plus loin. Je dirais qu'il incombe au gouvernement de voir à ce qu'ils se mettent à l'œuvre.

Le sénateur CROLL: Qui «ils»?

M. FOWLER: Les particuliers au sein de l'industrie et les sociétés commerciales.

Le sénateur CROLL: Je ne puis nullement en disconvenir, mais, après tout, ils agissent dans un domaine qui en est un peu éloigné. Vous dites quelque part dans le mémoire qu'il s'agit d'un problème qui appelle des mesures directes. Peut-être n'avez-vous pas employé ces expressions, mais n'y a-t-il pas des mesures qui doivent être prises tout de suite pour relever l'économie, des mesures que seul le gouvernement puisse prendre à l'heure actuelle?

M. FOWLER: Je crois qu'il en est ainsi, monsieur. La première intiative doit venir du gouvernement. Dans la même veine, je soutiens qu'on pourrait déployer des efforts beaucoup plus cohérents pour que les initiatives des particuliers s'orientent dans la même direction.

Le sénateur LAMBERT: Les deux choses sont-elles compatibles?

M. FOWLER: Oui.

Le sénateur LAMBERT: J'ai mes doutes à ce sujet.

M. FOWLER: Il y a une déplorable tendance, comme je le dis ici, à en laisser le soin au gouvernement, mais si l'on créait les rouages permettant de mobiliser la population, on irait quelque part.

Le sénateur CROLL: N'oubliez pas que lorsque vous venez ici devant nous, monsieur Fowler, nous avons une certaine prérogative et nous en profitons un peu. Je suis sûr que vous ne vous en formalisez pas. Personne ne profiterait de vous, en tous cas. Or, vous êtes un de ceux qui représentent quelque chose d'extrêmement important en notre pays. Que faut-il faire maintenant à l'échelon du gouvernement? Oubliez les autres un moment. J'imagine que ce sont plutôt des avantages accessoires qui s'insèrent dans l'ensemble. Nous sommes censés avoir trois quarts de million de chômeurs. Nous devons y faire face. Que faisons-nous maintenant pour relever l'économie... en oubliant le coût des mesures?

M. FOWLER: J'ai essayé d'être modeste dans ce mémoire, donnant à entendre que personne ne peut fournir ces réponses. Je pense encore que c'est vrai. Je ne fais pas partie du gouvernement. Je n'ai donc pas cette responsabilité. Qu'on me permette de donner des exemples. A mon avis, nous devrions chercher à lancer de grandes entreprises au Canada, tout comme on a exécuté les travaux de la canalisation du Saint-Laurent, procédé à la mise en valeur du pétrole, lancé l'aménagement de divers pipe-lines, tout comme on a fait dans le cas du minerai de fer. C'était de l'initiative privée, je le sais, mais elle était aidée, stimulée et poussée par le gouvernement. Je pense que c'est une chose que nous pouvons faire. Nous pouvons à la longue commencer à prendre des mesures dans le domaine de l'instruction publique, mais j'aimerais trouver une façon de donner plus de pouvoir d'achat à la population. Je ne suis pas du tout certain qu'une modification des structures fiscales ne serait pas possible pour permettre que cela se fasse à titre de stimulant temporaire et rapide.

Le sénateur CROLL: Permettez-moi d'approfondir la question un moment. A mon sens, la plupart des Canadiens admettront l'importance éventuelle d'un rapide stimulant au niveau de l'impôt, mais c'est une initiative isolée pour affronter un état d'urgence immédiat. J'ai été frappé par un mémoire qu'a présenté ici l'autre jour le Congrès du Travail du Canada; dans une partie du mémoire, on dit que nous avons échoué à tirer parti des placements publics et du service public de notre pays. Vous n'avez pas oublié qu'à la fin de la crise économique de 1930 nous n'avions rien dans nos usines. Nous nous bornions à distribuer de l'argent et nous avions beaucoup de gens désillusionnés. Le mémoire invitait à songer que nous avons besoin d'écoles, d'hôpitaux, de ponts, de routes, de métros, d'usines de traitement des matières d'égout, et de toutes sortes d'autres choses du genre dans tout notre pays. Le mémoire ajoutait qu'à l'heure actuelle nous devrions déterminer l'expansion de notre pays en engageant des sommes colossales pour faire des briques et du mortier et autres travaux du genre. Il ajoutait enfin qu'en lançant l'économie dans cette direction, on mettrait en mouvement le secteur privé. Le mémoire parlait d'investir $2 dans le secteur privé pour $1 dans le secteur public. Il disait que l'embauche augmenterait durant une certaine période jusqu'à ce que nous puissions reconsidérer la conjoncture et peut-être mettre ordre à nos affaires. Qu'est-ce qui cloche dans cette idée?

M. FOWLER: Je ne puis la rejeter car au fond je l'admets. En somme, ce qu'on appelle les placements dans les biens capitaux d'ordre social ne suit pas le rythme de l'expansion du secteur privé. Je pense que nous avons besoin de plus d'écoles, plus de routes, plus de...

Le sénateur CROLL: Maisons.

M. FOWLER: Si nous construisons plus d'automobiles, nous devrons aménager plus de routes pour y rouler, plus de feux de signalisation pour régler la circulation, plus d'hôpitaux pour qu'on s'occupe des accidents inévitables. Tout cela rentre dans le secteur public, non dans le secteur privé.

Le sénateur CROLL: Je parle du secteur public en ce moment, et vous y avez réfléchi. Y a-t-il quelque chose de plus urgent?

M. FOWLER: Je ne le pense pas.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Sans vouloir retenir le Comité, j'aimerais interroger M. Fowler au sujet de la page du mémoire où il affirme qu'il ne suffit pas de dire que la formation n'est pas du ressort fédéral. C'est vrai, bien sûr. Les provinces ont un droit prioritaire dans le domaine de l'instruction publique. Je ne veux pas amorcer une longue discussion, mais je veux commencer ainsi mes observations: vous n'avez pas oublié qu'il y a quelques années, M. Solandt, qui dirigeait l'organisme de recherches pour la défense a étonné les Canadiens en disant que nous retardions beaucoup dans le domaine de la formation technique et scientifique, dans celui de la recherche aussi, et que nous étions en train d'être très distancés par les Russes. Je me souviens aussi avoir lu dans les procès-verbaux de la Commission royale sur les arts et les sciences sociales que M. Mackenzie, qui, je crois, était alors directeur du Conseil national de recherches, ou l'avait été juste avant, avait dit qu'au Canada non seulement les jeunes dotés d'une formation extraordinaire mais aussi les jeunes bien doués recevaient toute la formation voulue grâce à des bourses de perfectionnement, à des études poussées, etc. Depuis cette époque on a beaucoup insisté sur ce point et nous obtenons des physiciens, des chimistes et des scientifiques de tous genres qui sont mieux formés, même si nous n'en aurons jamais assez. Toutefois, des propos de M. Fowler je déduis que nous sommes maintenant très arriérés sur le plan inférieur de la formation technique et scientifique, des services qui donnent une formation et une spécialisation particulières. J'imagine que nos maisons d'enseignement ne s'en sont

pas rendu compte. Au fond, je crois, vous dites que les ministères provinciaux de l'Instruction publique ont peut-être trop appuyé sur la formation classique, sur les arts, les lettres et les sciences sociales, plutôt que sur le côté technique. Que proposeriez-vous de faire à ce sujet? Demanderiez-vous que les autorités fédérales accordent un stimulant, en sus des subventions financières, aux provinces, aux ministères de l'Instruction publique, pour reconnaître l'envergure nationale du problème, et pour mettre les choses en train, ce qui nécessite évidemment des conseils et de l'orientation dès le début.

M. FOWLER: En vérité, je cherchais à mettre en garde contre l'idée selon laquelle nous allons résoudre le problème par d'urgents programmes à court terme qui formeront des personnes dans un domaine jugé nécessaire. A la base, il y a un problème de formation qui ne se borne nullement aux questions techniques et scientifiques, mais qui concerne ce que j'appelle la société de spécialistes que nous devrions avoir, avec l'automatisation et tous les phénomènes qui se produisent. Nous avons tendance à oublier grandement que les loisirs sont aujourd'hui plus nombreux qu'avant et qu'il y en aura peut-être encore davantage. Que fera la population de ces loisirs? Comment les utilisera-t-elle? A moins de recevoir une formation différente—je ne parle pas d'une adaptation —elle ne pourra pas bénéficier pleinement des loisirs, jouir d'une vie mieux remplie. Il ne s'agit pas de suivre le rythme des Russes. Il s'agit de ce que nous devrions faire nous-mêmes.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Nous ne suivrons peut-être pas le rythme de nos concurrents.

M. FOWLER: Cela en fait partie, car la société de spécialistes dont nous avons besoin pour l'avenir ne peut se comparer avec celle du passé. Je cherchais à faire une mise en garde contre l'idée selon laquelle on va arranger cela par un système incohérent de formation. On ne pourra le faire que sur des bases très larges. Je ne sais si l'on commencera par une conférence sur l'instruction publique ou par l'affectation de fonds, mais j'aimerais mettre le problème en discussion, le faire commenter par la population. Voilà une fonction appropriée et valable de l'État, même si la responsabilité de l'instruction publique reste confiée aux provinces.

Le sénateur CAMERON: A mon avis, la partie la plus importante du mémoire est celle qui réclame la création d'un conseil économique consultatif de planisme et de recherches. Pensez-vous que le climat d'opinion s'y prête au Canada?

M. FOWLER: Monsieur le sénateur, je peux vous fournir un ou deux exemples. J'ai sous les yeux une brochure intitulée *Programmes et méthodes courantes des filiales américaines au Canada,* ce qui est mon sujet favori présentement. Elle émane d'un comité comprenant des hommes d'affaires, des dirigeants ouvriers, des agriculteurs et des universitaires. Un résultat tout à fait inattendu du comité a été un plus haut degré de compréhension, de collaboration, d'empressement à travailler de concert, de la part du salariat, de l'industrie et de l'agriculture. Quand les gens ont la chance de travailler ensemble à un problème commun, ils peuvent faire preuve de plus d'intelligence quand commencent les désaccords ou les chaudes discussions. Cela a porté fruit ici, et je pense que l'idée fera son chemin dans le cadre plus large de ce conseil consultatif.

Le sénateur CAMERON: J'espère que ce sera l'un des vœux émanant de notre Comité de la main-d'œuvre.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Nous sommes très redevables à M. Fowler qui a soumis ce mémoire.

(Le comité s'ajourne).

APPENDICE

TABLEAUX STATISTIQUES SE RAPPORTANT À L'ÉTUDE FAITE SUR LES INSCRIPTIONS AU SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT

(Voir vol. 4, R. Warren James)

Liste des tableaux

Caractéristiques générales des personnes inscrites

Tableau 1—Toutes les personnes inscrites, par province et par sexe

Tableau 2—Toutes les personnes inscrites, par âge et par sexe

Tableau 3—Toutes les personnes inscrites, par province et selon leur situation à l'égard de l'assurance-chômage

Tableau 4—Toutes les personnes inscrites, selon leur état civil et leur sexe

Tableau 5—Femmes inscrites, selon leur âge et leur état civil

Tableau 6—Hommes inscrits, selon leur âge et leur état civil

Tableau 7—Comparaison entre l'état civil des hommes inscrits et celui des travailleurs

Tableau 8—Comparaison entre l'état civil des femmes inscrites et celui des travailleuses

Tableau 9—Femmes inscrites, selon leur âge et leur occupation ordinaire

Tableau 10—Hommes incrits, selon leur âge et leur occupation ordinaire

Tableau 11—Toutes les personnes inscrites, d'après le lieu ordinaire de leur travail et leur sexe

Tableau 12—Femmes inscrites, selon leur âge et leur situation à l'égard de l'assurance-chômage

Tableau 13—Hommes inscrits, selon leur âge et leur situation à l'égard de l'assurance-chômage

Jeunes gens

Tableau 14—Toutes les personnes inscrites, de 14 à 19 ans, d'après les caractéristiques familiales

Tableau 15—Toutes les personnes inscrites, de 14 à 19 ans, d'après leur occupation ordinaire

Tableau 16—Toutes les personnes inscrites, de 14 à 19 ans, d'après leur besoin de travailler et leur sexe

Tableau 17—Toutes les personnes inscrites, de 14 à 19 ans, d'après leur niveau d'instruction et leur sexe

Tableau 18—Toutes les personnes inscrites, de 14 à 19 ans, d'après leur formation technique et leur sexe

Tableau 19—Toutes les personnes inscrites, de 14 à 19 ans, d'après leur formation technique et leur niveau d'instruction

Tableau 20—Classification des opinions émises par toutes les personnes inscrites, de 14 à 19 ans, sur ce qui pourrait les aider à trouver du travail ou à obtenir un meilleur emploi

Personnes âgées

Tableau 21—Toutes les personnes incrites, de 65 ans et plus, selon la composition de la famille et selon leur principale occupation

Tableau 22—Toutes les personnes inscrites, de 65 ans et plus, d'après leur besoin de travailler

Tableau 23—Toutes les personnes inscrites, de 65 ans et plus, selon leur compétence technique

Femmes mariées

Tableau 24—Femmes mariées inscrites, d'après l'époque de leur mariage et la situation de leur époux à l'égard de l'emploi

Tableau 25—Réclamantes mariées, d'après l'époque de leur mariage et la situation de leur époux à l'égard de l'emploi

Tableau 26—Femmes mariées inscrites, par groupe d'âges et d'après la situation de leur époux à l'égard de l'emploi

Tableau 27—Femmes mariées inscrites, d'après la situation de leur époux à l'égard de l'emploi et leur besoin de travailler

Tableau 28—Femmes mariées inscrites, selon leur âge et le genre de travail qui leur convient le mieux

Hommes inscrits, de 20 à 64 ans

Tableau 29—Hommes inscrits, de 20 à 64 ans, d'après le lieu ordinaire de leur travail et leur situation à l'égard de l'assurance-chômage

Tableau 30—Hommes inscrits, de 20 à 64 ans, selon leur occupation lors de leur dernier emploi et selon leur situation à l'égard de l'assurance-chômage

Tableau 31—Hommes inscrits, de 20 à 64 ans, selon la durée de l'inscription (en mois) depuis leur dernier emploi régulier et leur situation à l'égard de l'assurance-chômage

Tableau 32—Hommes inscrits, de 20 à 64 ans, selon leur état civil et selon que leur famille comprend ou ne comprend pas d'autres travailleurs

Caractéristiques ayant trait à l'instruction et autres renseignements divers

Tableau 33—Femmes inscrites, d'après leur niveau d'instruction et leur âge

Tableau 34—Hommes inscrits, d'après leur niveau d'instruction et leur âge

Tableau 35—Classification des opinions émises par toutes les femmes inscrites sur ce qui pourrait les aider à trouver du travail ou à obtenir un meilleur emploi

Tableau 36—Classification des opinions émises par tous les hommes inscrits sur ce qui pourrait les aider à trouver du travail ou à obtenir un meilleur emploi

Tableau 37—Femmes inscrites selon leur âge et leur formation technique ou les qualités particulières qu'elles possèdent

Tableau 38—Hommes inscrits, selon leur âge et leur formation technique ou les qualités particulières qu'ils possèdent

Tableau 39—Toutes les personnes inscrites classées selon leur formation technique ou les qualités particulières qu'elles possèdent et d'après leur sexe et leur situation à l'égard de l'immigration

Tableau 40—Personnes inscrites classées par le nombre de mois depuis lesquels elles ont occupé leur dernier emploi régulier et d'après leur situation à l'égard de l'immigration

Tableau 41—Toutes les personnes inscrites, d'après le lieu ordinaire de leur travail et leur situation à l'égard de l'immigration.

TABLEAU 1

TOUTES LES PERSONNES INSCRITES, PAR PROVINCE ET PAR SEXE*

	Hommes	Femmes	Total
Terre-Neuve	4,709	1,309	6,018
Ile du Prince-Édouard	659	420	1,079
Nouvelle-Écosse	10,563	3,505	14,068
Nouveau-Brunswick	7,341	3,044	10,385
Québec	66,105	32,645	98,750
Ontario	85,839	45,292	131,131
Manitoba	6,170	4,228	10,398
Saskatchewan	3,343	3,082	6,425
Alberta	9,990	6,516	16,506
Colombie-Britannique et Yukon	30,768	13,763	44,531
Total	225,487	113,804	339,291

* Le tableau ci-dessus est fondé sur un dénombrement complet et non sur des données estimatives provenant d'un échantillonnage.

TABLEAU 2

TOUTES LES PERSONNES INSCRITES, PAR ÂGE ET PAR SEXE

Âge	Hommes	Femmes	Total
14–19	19,500	15,900	35,400
20–24	33,400	28,000	61,400
25–34	53,700	28,300	82,000
35–44	41,200	21,100	62,300
45–54	31,800	12,300	44,100
55–64	22,600	6,100	28,700
65 et plus	23,300	2,100	25,400
Total	225,500	113,800	339,300

TABLEAU 3

TOUTES LES PERSONNES INSCRITES, PAR PROVINCE ET SELON LEUR SITUATION À L'ÉGARD DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE*

	Réclamants	Non réclamants	Total	Réclamants en pourcent du total
Terre-Neuve	5,411	607	6,018	89.9
Ile du Prince-Édouard	822	257	1,079	76.2
Nouvelle-Écosse	10,173	3,895	14,068	72.3
Nouveau-Brunswick	8,809	1,576	10,385	84.8
Québec	81,425	17,325	98,750	82.5
Ontario	104,694	26,437	131,131	79.8
Manitoba	7,733	2,665	10,398	74.4
Saskatchewan	4,572	1,853	6,425	71.2
Alberta	11,830	4,676	16,506	71.7
Colombie-Britannique et Yukon	33,195	11,336	44,531	74.5
Total	268,664	70,627	339,291	79.2

*Le tableau ci-dessus est fondé sur un dénombrement complet et non sur des données estimatives provenant d'un échantillonnage.

TABLEAU 4

TOUTES LES PERSONNES INSCRITES, SELON LEUR ÉTAT CIVIL ET LEUR SEXE

État civil	Hommes	Femmes	Total
Célibataires	76,900	26,400	103,300
Mariés, conjoint au foyer	131,400	74,600	206,000
Mariés, conjoint absent du foyer	4,000	1,600	5,600
Autres*	13,200	11,200	24,400
Total	225,500	113,800	339,300

* Divorcés, veufs ou séparés.

TABLEAU 5

FEMMES INSCRITES, SELON LEUR ÂGE ET LEUR ÉTAT CIVIL

Âge	Mariées	Célibataires et autres*	Total
14–19	3,500	12,400	15,900
20–24	20,900	7,100	28,000
25–34	23,800	4,500	28,300
35–44	16,100	5,000	21,100
45–54	8,700	3,600	12,300
55 et plus	3,200	5,000	8,200
Total	76,200	37,600	113,800

* Le mot «autres» comprend les divorcées, les veuves et les séparées.

TABLEAU 6

HOMMES INSCRITS, SELON LEUR ÂGE ET LEUR ÉTAT CIVIL

Âge	Mariés	Célibataires et autres*	Total
14–19	**	18,900	19,500
20–24	9,200	24,200	33,400
25–34	34,900	18,800	53,700
35–44	31,100	10,100	41,200
45–54	24,600	7,200	31,800
55 et plus	34,900	11,000	45,900
Total	135,300	90,200	225,500

* Le mot «autres» comprend les divorcés, les veufs et les séparés.
** Moins de 1,000.

TABLEAU 7

COMPAIRAISON ENTRE L'ÉTAT CIVIL DES HOMMES INSCRITS ET CELUI DES TRAVAILLEURS

État civil	Hommes inscrits		Travailleurs*	
	Nombre	Pourcent	Nombre	Pourcent
Célibataires	76,900	34.1	1,147,000	24.0
Mariés	135,300	60.0	3,533,000	73.9
Autres	13,300	5.9	100,000	2.1
Total	225,500	100.0	4,780,000	100.0

* Bureau fédéral de la statistique, Enquête sur la main-d'oeuvre, semaine finissant le 17 septembre 1960.

TABLEAU 8

COMPARAISON ENTRE L'ÉTAT CIVIL DES FEMMES INSCRITES ET CELUI DES TRAVAILLEUSES

État civil	Femmes inscrites		Travailleuses*	
	Nombre	Pourcent	Nombre	Pourcent
Célibataires	26,400	23.3	737,000	43.5
Mariées	76,200	66.9	777,000	45.9
Autres	11,200	9.8	180,000	10.6
Total	113,800	100.0	1,694,000	100.0

* Bureau fédéral de la statistique, Enquête sur la main-d'oeuvre, semaine finissant le 17 septembre 1960.

TABLEAU 9

FEMMES INSCRITES, SELON LEUR ÂGE ET LEUR OCCUPATION ORDINAIRE

	Travaillent régulièrement	Travaillent occasionnellement ou en certains temps de l'année	Ne travaillent pas*	Total
14–19	10,000	2,000	3,900	15,900
20–24	19,300	4,000	4,700	28,000
25–34	20,500	4,600	3,200	28,300
35–44	15,100	4,500	1,500	21,100
45–54	8,700	2,800	**	12,300
55 et plus	6,200	1,300	**	8,200
Total	79,800	19,200	14,800	113,800

* Y compris les femmes qui tiennent maison, vont à l'école, sont retraitées ou restent à la maison.
** Moins de 1,000.

TABLEAU 10

HOMMES INSCRITS, SELON LEUR ÂGE ET LEUR OCCUPATION ORDINAIRE

	Travaillent régulièrement	Travaillent occasionnellement ou en certains temps de l'année	Ne travaillent pas*	Total
14–19	15,700	2,400	1,400	19,500
20–24	31,500	1,400	**	33,400
25–34	52,100	1,100	**	53,700
35–44	40,400	**	**	41,200
45–54	31,100	**	**	31,800
55–64	20,900	**	**	22,600
65 et plus	13,600	3,600	6,100	23,300
Total	205,300	10,000	10,200	225,500

* Y compris les hommes qui tiennent maison, vont à l'école, sont retraités ou restent à la maison.
** Moins de 1,000.

TABLEAU 11

TOUTES LES PERSONNES INSCRITES, D'APRÈS LE LIEU ORDINAIRE DE LEUR TRAVAIL ET LEUR SEXE

Lieu ordinaire de travail	Hommes	Femmes	Total
Bureau	17,200	44,200	61,400
Fabrique, usine ou manufacture	78,200	29,200	107,400
Chantier de construction	52,700	*	52,800
Magasin ou restaurant	12,900	23,900	36,800
Agriculture, pêche, forestage, mines	16,600	*	17,100
Autres endroits	44,300	9,900	54,200
N'ont pas encore eu d'emploi régulier	3,600	6,000	9,600
Total	225,500	113,800	339,300

* Moins de 1,000.

TABLEAU 12

FEMMES INSCRITES, SELON LEUR ÂGE ET LEUR SITUATION À L'ÉGARD DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Âge	Réclamantes	Non réclamantes	Total	Réclamantes en pourcent du total
14–19	7,900	8,000	15,900	49.9
20–24	23,800	4,200	28,000	85.0
25–34	24,200	4,100	28,300	85.4
35–44	16,600	4,500	21,100	78.4
45–54	9,900	2,400	12,300	80.8
55 et plus	7,000	1,200	8,200	85.7
Total	89,400	24,400	113,800	78.6

TABLEAU 13

HOMMES INSCRITS, SELON LEUR ÂGE ET LEUR SITUATION À L'ÉGARD DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Âge	Réclamants	Non réclamants	Total	Réclamants et pourcent du total
14–19	11,500	8,000	19,500	58.8
20–24	25,700	7,700	33,400	77.1
25–34	43,400	10,300	53,700	80.7
35–44	33,000	8,200	41,200	80.0
45–54	25,900	5,900	31,800	81.2
55 et plus	39,800	6,100	45,900	86.9
Total	179,300	46,200	225,500	79.5

TABLEAU 14

TOUTES LES PERSONNES INSCRITES, DE 14 À 19 ANS, D'APRÈS LES CARACTÉRISTIQUES FAMILIALES

	Nombre	Pourcent
Ne demeurent pas avec d'autres membres de leur famille ou demeurent avec d'autres membres de leur famille mais personne ne travaille	7,100	20.1
Demeurent avec d'autres membres de leur famille dont un ou plus travaillent.	28,300	79.9
Total	35,400	100.0

TABLEAU 15

TOUTES LES PERSONNES INSCRITES, DE 14 À 19 ANS, D'APRÈS LEUR OCCUPATION ORDINAIRE

	Nombre	Pourcent
Travaillent pour vivre	25,800	72.8
Travaillent occasionnellement ou en certains temps de l'année	4,400	12.3
Tiennent maison, vont à l'école ou demeurent à la maison	5,200	14.9
Total	35,400	100.0

TABLEAU 16

TOUTES LES PERSONNES INSCRITES, DE 14 À 19 ANS, D'APRÈS LEUR BESOIN DE TRAVAILLER ET LEUR SEXE

	Hommes		Femmes		Total	
	nombre	pourcent	nombre	pourcent	nombre	pourcent
Doivent travailler pour subvenir à leurs besoins ou à ceux de leur famille	14,900	76.6	9,600	60.5	24,500	69.4
N'ont pas besoin de travailler pour subvenir à leurs besoins ou à ceux de leur famille	4,600	23.4	6,300	39.5	10,900	30.6
Total	19,500	100.0	15,900	100.0	35,400	100.0

TABLEAU 17

TOUTES LES PERSONNES INSCRITES, DE 14 À 19 ANS, D'APRÈS LEUR NIVEAU D'INSTRUCTION ET LEUR SEXE

Dernière année terminée	Hommes		Femmes		Total	
	nombre	pourcent	nombre	pourcent	nombre	pourcent
École primaire terminée ou non	8,200	42.3	3,900	24.6	12,200	34.3
École secondaire	8,200	42.0	8,500	53.6	16,700	47.2
École secondaire terminée ou cours plus avancés	3,100	15.7	3,500	21.8	6,500	18.5
Total	19,500	100.0	15,900	100.0	35,400	100.0

TABLEAU 18

TOUTES LES PERSONNES INSCRITES, DE 14 À 19 ANS, D'APRÈS LEUR FORMATION TECHNIQUE ET LEUR SEXE

	Hommes		Femmes		Total	
	nombre	pourcent	nombre	pourcent	nombre	pourcent
Aucune formation technique ou spécialisée	12,200	62.4	7,300	45.5	19,400	54.8
Formation technique ou spécialisée non complétée	6,200	31.8	5,700	36.1	11,900	33.7
Formation technique ou spécialisée complétée	1,100	5.8	2,900	18.4	4,100	11.5
Total	19,500	100.0	15,900	100.0	35,400	100.0

TABLEAU 19

TOUTES LES PERSONNES INSCRITES, DE 14 À 19 ANS, D'APRÈS LEUR FORMATION TECHNIQUE ET LEUR NIVEAU D'INSTRUCTION

	École primaire terminée ou non	École secondaire	École secondaire terminée ou cours plus avancés	Total
Aucune formation technique ou spécialisée	8,800	8,100	2,500	19,400
Formation technique ou spécialisée non complétée ou complétée	3,400	8,600	4,000	16,000
Total	12,200	16,700	6,500	35,400

TABLEAU 20

CLASSIFICATION DES OPINIONS ÉMISES PAR TOUTES LES PERSONNES INSCRITES, DE 14 À 19 ANS, SUR CE QUI POURRAIT LES AIDER À TROUVER DU TRAVAIL OU LEUR OBTENIR UN MEILLEUR EMPLOI*

	Hommes	Femmes	Total
Instruction générale plus poussée	5,500	4,600	10,100
Formation technique ou spécialisée plus complète	6,800	3,900	10,700
Occasions d'emploi plus nombreuses et autres moyens	8,200	7,800	16,000

* De multiples réponses ont été données dans certains cas; c'est pourquoi les totaux ne correspondent pas au total du groupe d'âges.

TABLEAU 21

TOUTES LES PERSONNES INSCRITES, DE 65 ANS ET PLUS, SELON LA COMPOSITION DE LA FAMILLE ET SELON LEUR PRINCIPALE OCCUPATION

	Travaillent régulièrement	Travaillent occasionnellement ou en certains temps de l'année	Ne travaillent pas*	Total
Habitent seules ou avec leur famille dont aucun membre ne travaille	11,100	2,900	4,800	18,800
Habitent avec leur famille dont certains membres travaillent	4,000	1,000	1,600	6,600
Total	15,100	3,900	6,400	25,400

*Y compris les personnes qui tiennent maison, sont retraitées ou restent à la maison.

TABLEAU 22

TOUTES LES PERSONNES INSCRITES, DE 65 ANS ET PLUS, D'APRÈS LEUR BESOIN DE TRAVAILLER

	Nombre	Pourcent
Doivent travailler pour subvenir à leurs besoins ou à ceux de leur famille	16,700	65.7
N'ont pas besoin de travailler pour subvenir à leurs besoins ou à ceux de leur famille	8,700	34.3
Total	25,400	100.0

TABLEAU 23

TOUTES LES PERSONNES INSCRITES, DE 65 ANS ET PLUS, SELON LEUR COMPÉTENCE TECHNIQUE

	Nombre	Pourcent
Aucune formation technique ou spécialisée	11,700	46.2
Formation technique ou spécialisée non complétée	5,300	20.8
Formation technique ou spécialisée complétée	8,400	33.0
Total	25,400	100.0

TABLEAU 24

FEMMES MARIÉES INSCRITES, D'APRÈS L'ÉPOQUE DE LEUR MARIAGE ET LA SITUATION DE LEUR ÉPOUX À L'ÉGARD DE L'EMPLOI

Époque du mariage	Époux ne travaillant pas du tout ou ne travaillant pas à plein temps	Époux travaillant à plein temps	Total
1959–1960	4,200	17,600	21,800
1957–1958	2,000	9,500	11,500
Avant 1957	10,700	32,200	42,900
Total	16,900*	59,300	76,200

* Le total comprend 8,200 époux ne travaillant pas du tout et 8,700 époux ne travaillant pas à plein temps.

TABLEAU 25

RÉCLAMANTES MARIÉES, D'APRÈS L'ÉPOQUE DE LEUR MARIAGE ET LA SITUATION DE LEUR ÉPOUX À L'ÉGARD DE L'EMPLOI

Époque du mariage	Époux ne travaillant pas du tout ou ne travaillant pas à plein temps	Époux travaillant à plein temps	Total
1959–1960	3,600	16,000	19,600
1957–1958	1,500	8,500	10,000
Avant 1957	8,900	27,100	36,000
Total	14,000*	51,600	65,600

*Le total comprend 6,800 époux ne travaillant pas du tout et 7,200 ne travaillant pas à plein temps.

TABLEAU 26

FEMMES MARIÉES INSCRITES, PAR GROUPE D'ÂGES ET D'APRÈS LA SITUATION DE LEUR ÉPOUX À L'ÉGARD DE L'EMPLOI

Groupe d'âges	Époux ne travaillant pas du tout ou ne travaillant pas à plein temps	Époux travaillant à plein temps	Total
14–24	4,500	19,900	24,400
25–44	8,300	31,600	39,900
45 et plus	4,100	7,800	11,900
Total	16,900	59,300	76,200

TABLEAU 27

FEMMES MARIÉES INSCRITES, D'APRÈS LA SITUATION DE LEUR ÉPOUX À L'ÉGARD DE L'EMPLOI ET LEUR BESOIN DE TRAVAILLER

—	Doivent travailler pour subvenir à leurs besoins ou à ceux de de leur famille	N'ont pas besoin de travailler pour subvenir à leurs besoins ou à ceux de de leur famille	Total
Époux ne travaillant pas du tout ou ne travaillant pas à plein temps	11,500	5,400	16,900
Époux travaillant à plein temps	19,400	39,900	59,300
Total	30,900*	45,300	76,200

*Approximativement 8,400 femmes appartenant à ce groupe ont laissé entendre qu'un emploi à temps partiel ou un emploi temporaire leur conviendrait mieux.

TABLEAU 28

FEMMES MARIÉES INSCRITES, SELON LEUR ÂGE ET LE GENRE DE TRAVAIL QUI LEUR CONVIENT LE MIEUX

—	Permanent à plein temps	Permanent à temps partiel	Temporaire à plein temps ou à temps partiel	Total
14–24	17,500	3,200	3,700	24,400
25–34	17,600	3,500	2,700	23,800
35–44	10,200	3,900	2,000	16,100
45–54	4,900	2,600	1,200	8,700
55 et plus	1,600	1,100	*	3,200
Total	51,800	14,300	10,100	76,200

*Moins de 1,000.

TABLEAU 29

HOMMES INSCRITS, DE 20 À 64 ANS, D'APRÈS LE LIEU ORDINAIRE DE LEUR TRAVAIL ET LEUR SITUATION À L'ÉGARD DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

	Réclamants	Non réclamants	Total
Bureau	9,900	3,200	13,100
Fabrique, usine ou manufacture	55,700	8,200	63,900
Chantier de construction	34,700	12,500	47,200
Magasin ou restaurant	7,100	2,000	9,100
Agriculture, pêche, forestage, mines	11,000	3,100	14,100
Autres endroits	28,100	7,200	35,300
Total	146,500	36,200	182,700

TABLEAU 30

HOMMES INSCRITS, DE 20 À 64 ANS, SELON LEUR OCCUPATION LORS DE LEUR DERNIER EMPLOI ET SELON LEUR SITUATION À L'ÉGARD DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

	Réclamants	Non réclamants	Total
Aucun emploi ou absents du travail pour d'autres raisons	127,100	25,000	152,100
Ont travaillé une partie de leur dernière semaine de travail	11,300	3,900	15,200
Ont travaillé pendant toute leur dernière semaine de travail	8,100	7,300	15,400
Total	146,500	36,200	182,700

TABLEAU 31

HOMMES INSCRITS, DE 20 À 64 ANS, SELON LA DURÉE DE L'INSCRIPTION EN MOIS DEPUIS LEUR DERNIER EMPLOI RÉGULIER ET SELON LEUR SITUATION À L'ÉGARD DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Durée	Réclamants	Non réclamants	Total
Moins d'un mois	23,900	4,400	28,300
De 1 à 2 mois	38,200	3,600	41,800
De 2 à 4 mois	32,000	3,600	35,600
De 4 à 6 mois	17,500	2,200	19,700
Six mois ou plus	24,200	13,200	37,400
Autres hommes inscrits*	10,700	9,200	19,900
Total	146,500	36,200	182,700

* Y compris ceux qui ont du travail et ceux qui n'ont jamais travaillé régulièrement.

TABLEAU 32

HOMMES INSCRITS, DE 20 À 64 ANS, SELON LEUR ÉTAT CIVIL ET SELON QUE LEUR FAMILLE COMPREND OU NE COMPREND PAS D'AUTRES TRAVAILLEURS

	Autres membres de la famille qui travaillent	Vivent seuls ou aucun autre membre de la famille ne travaille	Total
Célibataires	24,300	32,100	56,400
Mariés	41,000	75,100	116,100
Autres*	1,700	8,500	10,200
Total	67,000	115,700	182,700

* Divorcés, veufs ou séparés.

TABLEAU 33

FEMMES INSCRITES, D'APRÈS LEUR NIVEAU D'INSTRUCTION ET LEUR ÂGE

	de 14 à 19	de 20 à 24	de 25 à 34	de 35 à 44	de 45 à 54	55 et plus	Total
École primaire non terminée	1,500	3,600	4,000	3,700	2,700	2,100	17,600
École primaire terminée	2,400	4,100	5,200	4,800	2,800	2,100	21,400
École secondaire non terminée	8,500	13,000	11,800	8,100	4,800	2,500	48,700
École secondaire terminée ou cours plus avancé	3,500	7,300	7,300	4,500	2,000	1,500	26,100
Total	15,900	28,000	28,300	21,100	12,300	8,200	113,800

TABLEAU 34

HOMMES INSCRITS, D'APRÈS LEUR NIVEAU D'INSTRUCTION ET LEUR ÂGE

	de 14 à 19	de 20 à 24	de 25 à 34	de 35 à 44	de 45 à 54	de 55 à 64	65 et plus	Total
École primaire non terminée	3,600	6,000	14,100	11,400	10,200	9,600	9,000	63,900
École primaire terminée	4,600	6,600	14,000	11,400	9,000	6,400	7,500	59,500
École secondaire non terminée	8,200	14,300	16,300	12,000	7,900	3,700	4,100	66,500
École secondaire terminée ou cours plus avancé	3,100	6,500	9,300	6,400	4,700	2,900	2,700	35,600
Total	19,500	33,400	53,700	41,200	31,800	22,600	23,300	225,500

TABLEAU 35

CLASSIFICATION DES OPINIONS ÉMISES PAR TOUTES LES FEMMES INSCRITES SUR CE QUI POURRAIT LES AIDER À TROUVER DU TRAVAIL OU À OBTENIR UN MEILLEUR EMPLOI*

Âge	Instruction générale plus poussée	Formation technique ou spécialisée plus complète	Occasions d'emploi plus nombreuses et autres moyens	Total
14–19	4,600	3,900	7,800	16,300
20–24	8,200	5,500	14,900	28,600
25–34	7,100	4,800	17,100	29,600
35–44	4,900	3,600	13,200	21,700
45–54	2,700	1,900	8,000	12,600
55 et plus	**	**	6,800	8,400
Total	28,400	20,400	67,800	116,600

* De multiples réponses ont été données dans certains cas; c'est pourquoi les totaux ne correspondent pas au total des femmes inscrites.
** Moins de 1,000.

TABLEAU 36

CLASSIFICATION DES OPINIONS ÉMISES PAR TOUS LES HOMMES INSCRITS SUR CE QUI POURRAIT LES AIDER À TROUVER DU TRAVAIL OU À OBTENIR UN MEILLEUR EMPLOI*

Âge	Instruction générale plus poussée	Formation technique ou spécialisée plus complète	Occasions d'emploi plus nombreuses et autres moyens	Total
14–19	5,500	6,800	8,200	20,500
20–24	7,400	11,600	16,500	35,500
25–34	10,600	13,600	32,900	57,100
35–44	6,200	10,900	26,700	43,800
45–54	3,600	6,400	23,000	33,000
55–64	2,700	2,700	17,900	23,300
65 et plus	2,400	1,900	19,300	23,600
Total	38,400	53,900	144,500	236,800

* De multiples réponses ont été données dans certains cas; c'est pourquoi les totaux ne correspondent pas au total des différents groupes d'âges.

TABLEAU 37

FEMMES INSCRITES, SELON LEUR ÂGE ET LEUR FORMATION TECHNIQUE OU LES QUALITÉS PARTICULIÈRES QU'ELLES POSSÈDENT

Âge	Aucune formation	Formation non complétée	Formation complétée	Total
14–19	7,300	5,700	2,900	15,900
20–24	10,400	10,100	7,500	28,000
25–34	10,400	8,800	9,100	28,300
35–44	9,200	6,000	5,900	21,100
45–54	5,200	3,800	3,300	12,300
55 et plus	3,900	2,200	2,100	8,200
Total	46,400	36,600	30,800	113,800
Pourcentage	40.8	32.2	27.0	100.0

TABLEAU 38

HOMMES INSCRITS, SELON LEUR ÂGE ET LEUR FORMATION TECHNIQUE OU LES QUALITÉS PARTICULIÈRES QU'ILS POSSÈDENT

Âge	Aucune formation	Formation non complétée	Formation complétée	Total
14–19	12,200	6,200	1,100	19,500
20–24	13,600	13,600	6,200	33,400
25–34	18,800	18,800	16,100	53,700
35–44	13,700	13,800	13,700	41,200
45–54	10,900	9,700	11,200	31,800
55–64	8,900	5,600	8,100	22,600
65 et plus	10,800	4,900	7,600	23,300
Total	88,900	72,600	64,000	225,500
Pourcentage	39.4	32.2	28.4	100.0

TABLEAU 39

TOUTES LES PERSONNES INSCRITES CLASSÉES SELON LEUR FORMATION TECHNIQUE OU LES QUALITÉS PARTICULIÈRES QU'ELLES POSSÈDENT ET D'APRÈS LEUR SEXE ET LEUR SITUATION À L'ÉGARD DE L'IMMIGRATION

	Immigrants			Indigènes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Aucune formation technique ou spécialisée	4,600	3,100	7,700	84,300	43,300	127,600
Formation technique ou spécialisée non complétée	4,700	2,000	6,700	67,900	34,600	102,500
Formation technique ou spécialisée complétée	7,300	2,900	10,200	56,700	27,900	84,600
Total	16,600	8,000	24,600	208,900	105,800	314,700

TABLEAU 40

PERSONNES INSCRITES CLASSÉES PAR LE NOMBRE DE MOIS DEPUIS LESQUELS ELLES ONT OCCUPÉ LEUR DERNIER EMPLOI RÉGULIER ET D'APRÈS LEUR SITUATION À L'ÉGARD DE L'IMMIGRATION

Nombre de mois	Immigrants	Indigènes
Moins d'un mois	4,200	40,100
De 1 à 2 mois	5,000	60,200
De 2 à 4 mois	4,400	63,300
De 4 à 6 mois	2,800	37,300
6 mois ou plus	5,000	79,200
Autres*	3,200	34,600
Total	24,600	314,700

* Y compris ceux qui avaient un emploi et ceux qui n'ont jamais travaillé régulièrement.

TABLEAU 41

TOUTES LES PERSONNES INSCRITES, D'APRÈS LE LIEU ORDINAIRE DE LEUR TRAVAIL ET LEUR SITUATION À L'ÉGARD DE L'IMMIGRATION

	Immigrants		Indigènes	
	nombre	pourcent	nombre	pourcent
Bureau	4,000	16.2	57,400	18.2
Fabrique, usine ou manufacture	9,100	37.0	98,300	31.2
Chantier de construction	4,500	18.3	48,300	15.4
Magasin ou restaurant	2,400	9.8	34,400	10.9
Autres endroits	4,600	18.7	76,400	24.3
Total	24,600	100.0	314,700	100.0

Reliure

Quatrième session de la vingt-quatrième législature

1960-1961

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR

LA MAIN-D'OEUVRE ET L'EMPLOI

Fascicule 9

SÉANCE DU JEUDI 9 FÉVRIER 1961

Président: l'honorable Léon Méthot

Président suppléant: l'honorable Donald Smith

TÉMOINS:

Canadian Electrical Manufacturers Association

MM. B. Napier Simpson, administrateur général; Thomas Edmondson et H. B. Style, vice-présidents du conseil d'administration; J. D. Campbell, membre du conseil d'administration.

Fédération canadienne de l'agriculture

M. David Kirk, secrétaire; M. W. C. Hopper, économiste.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1961

24536-5—1

SEP 27 1961
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR
LA MAIN-D'ŒUVRE ET L'EMPLOI

Président: l'honorable Léon Méthot

Président suppléant: l'honorable Donald Smith

et les honorables sénateurs

Blois
Bouffard
Brunt
Buchanan
Burchill
Cameron
Choquette
Connolly (*Ottawa-Ouest*)
Courtemanche
Croll
Emerson
Haig
Higgins
Hnatyshyn
Horner
Hugessen
Inman
Irvine
Lambert
Leonard
MacDonald (*Queens*)
Macdonald (*Cap-Breton*)
Méthot
Monette
Pratt
Reid
Roebuck
Smith (*Queens-Shelburne*)
Thorvaldson
Vaillancourt
Wall
White
Wilson (33)

(Quorum, 9)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat en date du mardi 22 novembre 1960.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, C.P.:

1. Qu'un Comité spécial du Sénat soit formé pour étudier les tendances relatives aux besoins en main-d'œuvre et à son utilisation au Canada, et faire rapport, en vue d'évaluer les possibilités d'accroître l'emploi et de le maintenir à un haut niveau, et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, pour faire enquête et rapport sur ce qui suit:

   a) l'expansion de l'économie et des autres facteurs agissant sur les possibilités d'emploi, y compris en particulier l'évolution des techniques; et—

   b) l'accroissement et les caractéristiques des effectifs de la main-d'œuvre canadienne;

2. Que le Comité soit composé des honorables sénateurs Blois, Bouffard, Brunt, Buchanan, Burchill, Cameron, Choquette, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Courtemanche, Croll, Emerson, Haig, Higgins, Hnatyshyn, Horner, Hugessen, Inman, Irvine, Lambert, Leonard, MacDonald (*Queens*), Méthot, Monette, Pratt, Reid, Roebuck, Smith (*Queens-Shelburne*), Thorvaldson, Vaillancourt, Wall, White et Wilson—(32);

3. Que le Comité soit autorisé à s'assurer les services d'un conseiller juridique, de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête; et—

4. Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire documents ou dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat, et à faire rapport de temps à autre.

Après débat,

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Isnor, que la motion soit modifiée en ajoutant le nom de l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*) à la liste des sénateurs désignés comme membres dudit Comité spécial du Sénat.

Après débat, l'amendement, mis aux voix, est adopté.

Après plus ample débat, la motion amendée, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
J. F. MacNEILL.

24536-5—1½

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 9 février 1961

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation le Comité spécial d'enquête du Sénat sur la main-d'œuvre et l'emploi se réunit à 9 heures et demie du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Méthot, président, Blois, Brunt, Buchanan, Burchill, Cameron, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Croll, Haig, Horner, Hugessen, Irvine, Leonard, Macdonald (*Cap-Breton*), MacDonald (*Queens*), Pratt et Smith (*Queens-Shelburne*)—(17).

Les représentants suivants témoignent:

Pour la *Canadian Electrical Manufacturers Association:*

M. B. Napier Simpson, administrateur général;

M. Thomas Edmondson, vice-président du conseil d'administration (président de *Ferranti-Packard of Canada Ltd.*);

M. H. B. Style, vice-président du conseil d'administration (président de la *John Inglis Co. Ltd.*, et de *English Electric, Canada*);

M. J. D. Campbell, membre du conseil d'administration (président de la *Canadian Westinghouse Co. Ltd.*).

Pour la Fédération canadienne de l'agriculture:

M. David Kirk, secrétaire;

M. W. C. Hopper, économiste.

A midi trente minutes le Comité s'ajourne au mercredi 15 février à 9 heures et demie du matin.

Certifié conforme.

Le chef adjoint de la Division des comités,
John A. Hinds.

LE SÉNAT

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR LA MAIN-D'ŒUVRE ET L'EMPLOI

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, jeudi 9 février 1961.

Le Comité spécial du Sénat chargé d'étudier les mouvements de la main-d'œuvre et de l'emploi, et d'en faire rapport, se réunit à 9 heures et demie du matin, sous la présidence du sénateur Léon Méthot.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs nous sommes en nombre. La séance est ouverte. Nous avons parmi nous ce matin des représentants de la *Canadian Electrical Manufacturers Association.* Je crois savoir que M. B. Napier Simpson, administrateur général de l'Association va donner lecture du mémoire présenté ce matin par l'organisme en question.

M. B. Napier Simpson, administrateur général de la *Canadian Electrical Manufacturers Association:* Monsieur le président et honorables membres du Comité, je suis, en effet, administrateur général de la *Canadian Electrical Manufacturers Association.* Nous sommes heureux que nous ait été fournie cette occasion de comparaître devant vous. Je suis accompagné aujourd'hui de certains membres du comité exécutif du conseil d'administration, qui sont aussi des dirigeants de l'industrie manufacturière d'appareils électriques au Canada. Ce sont, par ordre alphabétique: M. J. D. Campbell, membre du conseil d'administration de la C.E.M.A. et président de la *Canadian Westinghouse Company Limited;* M. Thomas Edmonton, vice-président de la C.E.M.A. et président de la *Ferranti-Packard of Canada, Limited;* M. J. W. Kerr, président de la C.E.M.A. et président de la *Triangle Conduit & Cable Canada Limited,* et M. H. B. Style, vice-président de la C.E.M.A. et président de la *John Inglis Company Limited,* et de *English Electric Canada.*

Vous vous rendez compte j'en suis sûr, qu'en tant qu'administrateur d'une association d'industriels, tout en possédant une connaissance générale des problèmes qui se posent pour l'industrie je ne suis pas quotidiennement en contact aussi intime avec les problèmes de la main-d'œuvre et de la production que le sont ces messieurs que je viens de vous présenter.

La plupart des organismes dont les représentants ont précédemment témoigné devant vous étaient accompagnés d'économistes. Ce n'est pas notre cas. Ces messieurs sont des hommes d'affaires pratiques et ils sont au courant des problèmes qui surgissent de jour en jour dans l'industrie. C'est surtout en cette qualité qu'ils aborderont les questions à l'étude.

Monsieur le président, je propose que soit faite la lecture du mémoire, qui n'est pas trop long. J'aimerais savoir si vous désirerez m'interrompre chemin faisant ou si vous préférerez plutôt me laisser présenter le mémoire en entier pour m'interroger ensuite.

Le PRÉSIDENT: Selon la coutume, si l'un des membres du Comité désire faire ressortir quelque point ou obtenir certains renseignements il pourra vous interrompre pour un instant, mais l'interruption sera de courte durée, et je crois donc que vous pourriez commencer la lecture de votre mémoire.

M. SIMPSON: Permettez-moi une autre remarque. Ce mémoire a été déposé en novembre et comme dans le cas de la plupart des autres observations qui vous ont été soumises, certaines déclarations doivent être modifiées à la lumière des événements qui sont survenus depuis lors. Je me propose d'apporter ces rectifications à mesure que nous avancerons.

La *Canadian Electrical Manufacturers Association* est un organisme national sans but lucratif qui représente les fabricants d'appareils électriques au Canada. Plus de 125 sociétés en font partie; leur production représente de 80 à 85 p. 100 de la valeur totale des produits de l'industrie. Les objectifs de l'Association sont de protéger et avancer les intérêts des fabricants d'appareils électriques en tant que solide partie constituante de l'économie canadienne et de stimuler l'intérêt de la population envers les problèmes de fabrication, de technique de sécurité, de transport, et autres, de l'industrie électrique et à cette fin, entre autres choses:

a) accroître le volume des services d'électricité offerts au public et améliorer la qualité de ces services;
b) encourager l'uniformisation des produits électriques;
c) recueillir des données sur l'industrie électrique et fournir ces renseignements aux membres de l'Association ainsi qu'au public;
d) représenter les membres de l'Association devant des comités législatifs, des ministères et organismes gouvernementaux et d'autres groupements, et collaborer avec tous ces organismes à l'égard de questions intéressant l'industrie; et
e) faire régner un esprit de collaboration parmi les membres de l'Association en vue d'une meilleure production et d'une plus vaste distribution des appareils électriques et d'une plus grande efficacité dans l'utilisation de ces derniers.

SITUATION DE L'INDUSTRIE

L'industrie canadienne de la fabrication d'appareils électriques constitue une partie importante de l'industrie manufacturière dans notre pays. D'après les rapports préliminaires préparés pour 1959 par le Bureau fédéral de la statistique elle n'est surpassée, au point de vue de la valeur pécuniaire de la production, que par les industries du pétrole, de la pâte de bois et du papier, de la fonte des métaux non ferreux et des abattoirs et salaisons, qui sont toutes des industries de mise en valeur des ressources. Au point de vue de la valeur en dollars de la production notre industrie est donc au premier rang parmi les industries manufacturières secondaires quant à l'apport à la production nationale, à l'emploi direct, au salaire global versé, aux matériaux employés et aux impôts corporatifs et personnels et aux taxes d'accise acquittés. En 1959 la production s'est chiffrée par environ $1,200,000,000, dont $313,500,000 ont représenté les traitements et salaires, $468,000,000 les matières premières utilisées pour la fabrication et $9,000,000 le combustible et l'électricité. Nous avons employé directement 72,395 personnes. Ce dernier chiffre nous cause du souci puisqu'il est moindre que le nombre de 83,296 personnes qui avaient été employées durant l'année culminante 1956. (Voir **Tableau 1.**)

Monsieur le président, j'ai consulté hier le Bureau fédéral de la statistique et j'aimerais expliquer que les chiffres totaux pour 1960 ne sont pas disponibles; cependant, à la fin de novembre le nombre de personnes employées était 71,430, soit 965 de moins que le chiffre indiqué pour l'année précédente.

NATURE DU PROBLÈME

Il existe au Canada un pourcentage de chômage qui demeure élevé et qui impose à la nation un lourd fardeau de prestations d'assurance-chômage et tend à mettre obstacle à l'immigration. Nous voudrions faire tout d'abord des commentaires généraux sur ces problèmes.

TABLEAU 1

INDUSTRIE DES APPAREILS ET FOURNITURES ÉLECTRIQUES

(en milliers de dollars)

Année	Production de l'industrie des appareils et fournitures électriques	Production de l'industrie des appareils et fournitures électriques imputée à d'autres industries	Production totale d'appareils électriques	Nombre de personnes employées par l'industrie des appareils et fournitures électriques	Bénéfice net sur le chiffre des ventes (enquêtes CEMA)
1939.....	89,061	4,204	93,265	20,261	—
1949.....	486,286	89,000	575,286	55,916	—
1950.....	580,578	87,000	667,578	60,262	—
1951.....	676,009	108,000	784,009	67,626	—
1952.....	715,873	119,125	834,998	69,200	4.1
1953.....	848,190	127,815	976,005	76,856	4.0
1954.....	863,942	122,849	986,791	75,075	2.6
1955.....	962,615	131,500	1,094,115	76,244	2.9
1956.....	1,090,194	139,800	1,229,994	83,296	3.3
1957.....	1,078,213	147,000	1,225,213	81,432	3.1
1958.....	1,015,417	139,000	1,154,417	74,944	2.9
1959.....	1,045,778	152,000	1,197,778	72,395	3.0

Le Canada ne pourra atteindre le plein développement qui lui est possible ni prendre le rang qui lui revient dans le monde s'il ne peut accroître très sensiblement sa population, à un rythme beaucoup plus rapide que d'autres pays plus complètement mis en valeur. Un accroissement rapide de la population exige une forte natalité jointe à un taux élevé d'immigration nette. Pour la réalisation de ces objectifs il est essentiel qu'il existe d'amples occasions d'emploi pour une population à croissance rapide.

A cet égard les événements de ces dernières années sont fort alarmants. En 1958 et 1959 une somme de 900 milions de dollars a été versée en prestations d'assurance-chômage à des Canadiens à qui nous ne pouvions procurer d'emploi. Durant ces années la proportion de notre main-d'œuvre en chômage a varié entre un maximum de 9.1 p. 100 en mars de cette année et un minimum de 3.4 p. 100 en septembre 1959 soit une moyenne de 5.6 p. 100 pour l'année entière 1959 et de 6.6 p. 100 pour la partie de l'année 1960 allant jusqu'à la fin de septembre. Cette proportion de chômage est beaucoup plus élevée que celle qui existe dans toute autre nation avancée et malheureusement la situation empire au lieu de s'améliorer.

Par conséquent, l'immigration qui s'est chiffrée en moyenne par environ 160,000 personnes de 1951 à 1956 et qui a atteint un maximum de 282,000 en 1957, est tombée à 125,000 en 1958 et à 107,000 en 1959.

D'après un article paru dans le numéro du 7 février du *Globe and Mail* de Toronto le nombre pour 1960 a été de 104,116 personnes.

Les chiffres globaux de l'émigration pour les années 1958 et 1959 ne sont pas encore disponibles, mais comme le chômage a été considérable durant ces années, ils ont sans doute été très élevés. De fait, les statistiques officielles des États-Unis et du Royaume-Uni démontrent que ces deux pays ont reçu à eux seuls 57,000 immigrants du Canada en 1958 et en toute probabilité à peu près le même nombre en 1959. Si l'on ajoute à ces chiffres les immigrants précédemment venus au Canada qui sont retournés dans des pays européens et autres en 1958 et en 1959 on peut croire que l'immigration nette au Canada pendant ces deux années a dû être presque insignifiante.

Les excellentes données présentées par M. Deutsch et ses collaborateurs confirmeront sans doute les faits que j'ai exposés.

Le tragique de cette situation est que, alors que les émigrants sont en général des gens de profession ou des travailleurs spécialisés, possédant tous une très bonne formation et à l'instruction desquels le Canada a consacré de fortes sommes, plusieurs des immigrants sont inexpérimentés et n'ont que peu d'instruction. Même au cours d'une période beaucoup plus longue d'expansion et de progrès, c'est-à-dire de 1921 à 1957 il y a eu un rapport de 5 à 3 entre les immigrants venus au Canada et les personnes qui ont quitté le pays. Outre tout cela, les pronostics portant sur la population démontrent que durant la plupart des années '60, 100,000 jeunes gens de plus que dans le passé atteindront chaque année l'âge où la recherche d'un emploi s'impose.

L'EFFECTIF DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Il nous semble que la première nécessité pour la découverte d'un remède à cet état de choses peu satisfaisant est d'envisager le problème dans sa réelle perspective. Nous ne connaissons pas de meilleur moyen d'y arriver qu'en analysant la répartition actuelle des travailleurs. (Voir **Tableau 2.**)

TABLEAU 2

EFFECTIF DE LA MAIN-D'ŒUVRE CIVILE

		% de l'effectif total de la main-d'œuvre	% de l'effectif de la main-d'œuvre productive
Industries productives			
a) Industries agricoles extractives et transformatrices disposant de forts excédents pour l'exportation:			
Agriculture	731,000	12.0	24.1
Exploitation forestière	94,000	1.5	3.1
Pêche et piégeage	22,000	0.4	0.7
Mines et carrières	82,000	1.4	2.7
Pâte de bois et papier	68,000	1.1	2.2
Scieries	50,000	0.8	1.6
Extraction et fonte de métaux non ferreux	30,000	0.5	1.0
	1,077,000	17.7	35.4
b) Industries ayant pour principal débouché le marché intérieur:			
Fabricants secondaires de marchandises de consommation et de denrées durables	1,373,000	22.7	45.4
Construction	505,000	8.4	16.7
Entreprises assurant des services publics	75,000	1.2	2.5
	1,953,000	32.3	64.6
Total pour les industries productives	3,030,000	50.0	100
Industries dispensatrices de services:			
Transport et entreposage	466,000	7.7	
Commerce	970,000	16.0	
Finance, assurance et immeubles	220,000	3.7	
Services	1,367,000	22.6	
Total	3,023,000	50.0	
TOTAL GÉNÉRAL	6,053,000	100	

Le **Tableau 2** indique la répartition actuelle de la main-d'œuvre civile au Canada; on y voit qu'elle est divisée presque à égalité entre les industries productives et les industries dispensatrices de services. Les industries productives sont celles qui se livrent à des entreprises telles que la culture de terre, l'extraction de métaux et d'autres minéraux, la pêche, l'utilisation des chutes

d'eau pour la production d'énergie électrique, la construction d'édifices et la production de marchandises par des procédés de transformation. Les industries dispensatrices de services sont celles qui s'occupent de fournir des services aux industries productives et à l'ensemble de la population du Canada dans les domaines des transports, des communications, du commerce, de la finance, et dans d'autres sphères y compris les gouvernements, mais à l'exclusion des forces armées. Les industries dispensatrices de services ne sont pas en elles-même productives au sens de la fourniture de denrées durables et non durables et de biens d'immobilisation, mais elles fournissent effectivement les services dont les industries productives ont besoin pour fabriquer et distribuer leurs marchandises.

L'expansion des industries dispensatrices de services doit par conséquent être fonction de la croissance des industries productives et toute augmentation de l'emploi dans les industries des services est en corrélation étroite avec l'augmentation de l'emploi dans les industries productives. Nous pouvons donc affirmer avec assez de certitude que chaque fois que nous trouvons de l'emploi pour quelqu'un dans les industries productives au Canada, nous nous trouvons en même temps à créer de l'emploi pour une autre personne dans les industries des services.

Dans le **Tableau 2** nous avons en outre divisé les industries productives en deux catégories:

a) les industries agricoles, extractives et transformatrices disposant de forts excédents et ayant besoin de marchés d'exportation; et

b) les industries ayant pour débouché principal le marché intérieur.

Par recours à ce tableau (compte tenu du fait que l'emploi dans les industries des services est fonction de l'emploi dans l'industrie productive selon le rapport 1: 1), le pourcentage de l'emploi total dans notre pays qui est rattachable directement et indirectement à chaque groupe d'industries productives est indiqué ci-dessous:

1. Fabricants secondaires de marchandises de consommation et de denrées durables principalement pour le marché intérieur	45.4%
2. Agriculture, pêche et piégeage	24.8%
3. Construction	16.7%
4. Extraction et transformation de ressources primaires principalement pour l'exportation (exploitation forestière, exploitation de mines et de carrières, pâte de bois et papier, scieries, fonte et affinage de métaux non ferreux)	10.6%
5. Entreprises de services publics	2.5%
	100 %

LE PROBLÈME DANS SA JUSTE PERSPECTIVE

La conclusion qu'on doit inévitablement tirer d'un examen des chiffres ci-dessus est que les fabricants secondaires de marchandises de consommation et de denrées durables, principalement pour le marché intérieur, constituent l'élément de beaucoup le plus important de l'économie canadienne pour ce qui est des emplois rendus disponibles.

Il est donc clair que si nous voulons résoudre notre problème du chômage et maintenir l'augmentation de la population à un niveau satisfaisant nous devrons encourager et faire progresser nos industries manufacturières secondaires beaucoup plus que nous l'avons fait dans le passé. Il est clair en outre que si utiles que puissent être pour l'industrie canadienne nos industries exportatrices de ressources naturelles, elles n'emploient qu'une proportion relativement faible et diminuante de notre population et que si nos initiatives

économiques continuent d'être dirigées exclusivement vers la découverte de marchés étrangers pour ces industries des ressources, notre problème du chômage ne sera jamais résolu.

LE PROBLÈME PEUT ÊTRE RÉSOLU À L'AVANTAGE DE L'ÉCONOMIE TOUT ENTIÈRE

En tant que groupe principal de manufacturiers secondaires de marchandises de consommation et de denrées durables, dont les produits s'écoulent surtout sur le marché intérieur, les membres de la *Canadian Electrical Manufacturers Association* sont d'avis qu'il existe bien des possibilités d'encourager et de faire progresser nos industries manufacturières secondaires sans nuire sérieusement à la prospérité de nos industries exportatrices de ressources naturelles et, de fait, à leur avantage ultime, pour les raisons suivantes:

a) Le Canada est aujourd'hui de beaucoup le plus grand importateur, par tête, d'articles manufacturés parmi les pays du monde; les importations par tête du Canada représentent $273 par comparaison avec $28 pour les États-Unis et $48 pour le Royaume-Uni. Dans la plupart des domaines de l'industrie manufacturière, il existe une capacité dépassant de beaucoup la production actuelle, de sorte qu'un accroissement très considérable de la production des manufactures au Canada pourrait être réalisé sans une trop forte demande de nouveaux capitaux. Je tiens à faire ressortir ce point puisque dans plusieurs sphères de l'industrie la capacité de production dépasse de beaucoup la demande présente. En grande majorité les manufactures canadiennes sont très efficacement exploitées par rapport aux salaires et au niveau d'existence que le Canada a adoptés, ainsi qu'au volume des produits qui sont à sa disposition. Je voudrais aussi signaler la façon très efficace dont est administrée cette industrie et vous dire que dans certains cas les appareils fabriqués sur commande par notre industrie sont d'une meilleure qualité que ceux de nos concurrents étrangers. Nos articles peuvent être produits en moins d'heures de travail.

b) Nous avons une balance internationale des comptes qui nous est défavorable dans une mesure d'environ 1 milliard et demi de dollars par an, de sorte qu'une diminution de l'importation d'articles manufacturés ne réduirait nullement l'aptitude des industries exportatrices à trouver des débouchés pour leurs produits car les devises ne manqueraient pas.

c) Les impôts fédéraux, provinciaux et municipaux au Canada sont perçus au taux de $29.9 par $100 du produit national brut. Si des marchandises représentent le montant du déficit actuel de notre balance internationale des comptes étaient produites au Canada au lieu d'être importées, des revenus imposables de plus de 400 millions de dollars se trouveraient créés, par opposition à des droits d'importation qui ne dépasseraient probablement pas 150 millions de dollars. Cette transposition apporterait une aide sensible aux industries exportatrices en réduisant le fardeau d'impôts qui les accable, d'où amélioration de leur situation en matière de concurrence.

d) Chaque million de dollars de fabrication secondaire au Canada procure directement et indirectement de l'emploi à quelque 200 personnes par an. Si le déficit de notre balance internationale des comptes pouvait être supprimé par la production au Canada de marchandises qui sont présentement importées, il en résulterait de l'emploi pour quelque 300,000 personnes; notre problème du chômage se trouverait ainsi ramené à des proportions qui en rendraient la solution moins difficile et l'immigration serait de nouveau encouragée. En outre, cela ferait diminuer sensiblement les dépenses de 400 à 500 millions de dollars que nous faisons chaque année pour le paiement de prestations d'assurance-chômage, dépenses qui constituent un fardeau aussi bien pour nos industries exportatrices de ressources naturelles que pour nos industries manufacturières secondaires.

e) Bien que la balance internationale des comptes nous soit défavorable dans une large mesure, le dollar canadien comporte une prime assez considérable, ce qui représente un grave inconvénient aussi bien pour nos industries exportatrices de ressources naturelles que pour nos industries secondaires qui fabriquent des produits pour le marché intérieur. Si le dollar canadien fait prime c'est uniquement à cause des forts emprunts de capitaux étrangers rendus nécessaires par l'allure lente à laquelle se forment les capitaux dans notre pays. Une prospère industrie manufacturière secondaire, ayant un taux élevé d'embauchage, pourrait être un facteur extrêmement important d'accélération de notre rythme de formation de capitaux et de réduction de nos forts emprunts de capitaux étrangers. Cela tendrait à abaisser ou à éliminer la prime sur notre dollar au grand bénéfice tant de nos industries exportatrices de ressources que de nos industries manufacturières écoulant leur production sur le marché intérieur.

f) Le plein emploi et un accroissement de population qui ne pourraient être réalisés que par l'expansion de nos industries manufacturières secondaires s'accompagneraient d'une hausse de notre pouvoir d'achat domestique, d'où consommation d'une quantité de plus en plus considérable de nos excédents de produits agricoles et primaires, lesquels doivent à l'heure actuelle être exportés. Il en résulterait une diminution graduelle de la gravité du problème qui consiste pour ces industries à trouver des débouchés mondiaux pour leurs produits. A ce propos nous jugeons opportun de citer les extraits suivants de l'*Annuaire du Canada, 1959:*

> L'abattage et la conserverie de viande, de même que l'industrie du beurre et du fromage, deux autres industries fondées sur des ressources naturelles et qui, par la valeur d'origine de leurs livraisons, s'inscrivent parmi les quinze principales, ont déjà été des industries exportatrices importantes; elles s'emploient cependant, aujourd'hui, à alimenter le marché intérieur, parce que la demande de leurs produits de la part d'une population accrue et plus à l'aise a devancé la production.
>
> La variété des industries qui subviennent aux besoins intérieurs s'est fortement accentuée et, en même temps, les principales industries d'exportation trouvent, au Canada, des débouchés plus étendus pour leurs produits. La croissance engendre la croissance.

g) On exhorte à maintes reprises le manufacturier secondaire canadien à se lancer dans le commerce d'exportation. On ne comprend pas toujours que la première nécessité pour le renforcement du domaine de l'exportation dans le cas des produits manufacturés est l'existence d'une assez forte demande intérieure à des prix comportant un bénéfice raisonnable. Un rôle plus actif des manufacturiers secondaires du Canada sur le marché intérieur pourrait donc améliorer grandement leur situation sur le marché d'exportation.

Recommandations particulières

Nous croyons qu'une ligne de conduite gouvernementale devrait être énoncée quant au genre d'économie qui existera au Canada dans l'avenir. Nous espérons que ce sera une économie diversifiée et bien équilibrée, ne dépendant pas uniquement des occasions d'emploi relativement peu nombreuses qui découlent des exportations effectuées par nos industries des matières premières et des ressources naturelles. Nous croyons que l'expansion des industries manufacturières au Canada devrait recevoir un encouragement positif, de façon que notre population croissante puisse trouver de l'emploi et que l'immigration vers notre pays redevienne active; autrement, nous ne ferons que tenter de répartir un nombre toujours décroissant d'emplois parmi nos travailleurs qui se font de plus en plus nombreux.

L'industrie manufacturière est devenue le plus important élément de l'économie canadienne; son apport au revenu national a été près de trois fois plus considérable que celui de l'agriculture durant la période 1946-1956 (52.6 milliards de dollars comparativement à 18.9 milliards). Ce sont les emplois et les revenus fournis par les manufactures qui maintiennent un degré élevé d'activité dans l'industrie du bois, la construction, le commerce de détail et plusieurs branches de l'agriculture.

Manifestement, toute entrave à l'expansion de l'industrie manufacturière secondaire au Canada aurait un sérieux effet sur l'emploi des travailleurs actuels, de même que sur la création d'occasions d'emploi pour ceux qui entrent chaque année dans l'effectif de la main-d'œuvre.

Achat de produits canadiens

Ce sont là des faits qui démontrent d'une façon fort concluante que l'expansion de nos industries manufacturières secondaires est avantageuse non seulement pour l'ensemble du pays, mais aussi, en fin de compte, pour l'agriculture et pour nos industries exportatrices primaires. Cela étant, il est d'une extrême urgence que nos initiatives économiques soient orientées vers la suppression des facteurs qui ont entravé le développement de l'industrie secondaire et fait porter une proportion croissante de nos achats d'objets manufacturés sur des produits importés plutôt que sur des articles de fabrication canadienne. Voici quelques-unes des mesures rectificatives qui s'imposent:

(*i*) Une compréhension plus généralisée, dans toutes les classes de de notre société, des avantages que comporte pour notre économie l'achat de marchandises de fabrication canadienne plutôt que de produits importés. La campagne «ACHETEZ DES PRODUITS CANADIENS» des associations commerciales et les efforts de fabricants particuliers tendent présentement vers ce but.

(*ii*) Il est à souhaiter que le gouvernement donne comme ligne de conduite à ses divers ministères et organismes d'achats de subvenir aux besoins de l'État par l'achat de produits canadiens. Nous croyons qu'une déclaration publique en ce sens serait opportune, et qu'une telle attitude pourrait probablement être recommandée aux autorités provinciales et municipales et à d'autres organismes publics.

Tarif douanier

La protection tarifaire à l'industrie manufacturière secondaire a graduellement été réduite au cours des 25 dernières années par les traités de 1936 et de 1938 avec les États-Unis et depuis lors par d'autres abaissements effectués sous le régime de la Convention générale concernant les tarifs douaniers et le commerce. Plusieurs des concessions découlant de cette Convention ont été faites en vue d'assurer des avantages à nos produits primaires sur les marchés étrangers, notre pays s'engageant en retour à faciliter l'accès au marché canadien d'articles manufacturés étrangers, et cela à une époque où la situation mondiale était bien différente de ce qu'elle est présentement. Il en est résulté qu'aujourd'hui plusieurs postes du tarif douanier ne suffisent pas à mettre le manufacturier canadien même le plus efficace en mesure de concurrencer les producteurs de pays à très faibles salaires ou lorsqu'il s'agit de production en masse, de pays comme les États-Unis qui ont un marché intérieur 10 ou 15 fois plus considérable que celui qui existe au Canada.

Les manufacturiers secondaires du Canada ne demandent pas des hausses tarifaires applicables sur toute la ligne. Ils soutiennent cependant que lorsqu'il peut être démontré que les tarifs sont trop bas pour que le manufacturier canadien même le plus efficace puisse, dans les conditions de salaires et de volume

de production qui existent au Canada, soutenir la concurrence de produits importés, alors ces tarifs devraient être haussés si l'on veut que l'industrie manufacturière secondaire du Canada prenne de l'expansion et soit prospère.

Je dois dire à cet égard, monsieur le président, que depuis la formation de notre association en 1944, nous n'avons jamais demandé de hausse du tarif douanier. Nous croyons toutefois que l'évaluation des importations aux fins de la douane devrait être envisagée d'une façon plus réaliste.

L'effet de la présence de produits étrangers sur notre marché atteint notre industrie d'une autre façon désavantageuse, abstraction faite de la quantité de marchandises qui entre au Canada. Cet effet n'est pas révélé par les statistiques des importations, mais il n'en est pas moins bien réel. Il s'agit de la tendance des prix à baisser par suite des cotations soumises par des exportateurs étrangers dont le coût de revient est peu élevé, cotations auxquelles les manufacturiers canadiens doivent faire contrepoids s'ils veulent demeurer en affaires. Cet effet d'abaissement des prix est important dans deux domaines essentiels: (i) les bénéfices, et (ii) les capitaux placés.

La *Canadian Electrical Manufacturers Association* n'est nullement d'accord avec ceux qui ont tendance à rabaisser ou décrier les bénéfices réalisés par les manufacturiers canadiens, comme si c'était là un sujet désagréable ou inopportun à aborder. Dans notre industrie en particulier, une marge raisonnable de bénéfice est essentielle pour les recherches, le perfectionnement et l'expansion. Pour cette raison, nous sommes foncièrement soucieux de ce que les bénéfices des fabricants canadiens d'appareils électriques n'aient représenté en moyenne que les deux-tiers de ceux que la même industrie a réalisés aux États-Unis. En outre, ainsi que l'indique le tableau ci-dessous, notre industrie n'a obtenu guère plus que la moitié des bénéfices réalisés par l'ensemble des manufacturiers canadiens.

Je ne prendrai pas la peine de donner lecture du tableau qui suit, mais je dirai que pendant les sept années indiquées notre bénéfice moyen net sur le chiffre de ventes n'a été que de 3 p. 100 par comparaison avec la moyenne générale de 5.1 p. 100 pour l'ensemble des manufactures du Canada.

BÉNÉFICES DE L'INDUSTRIE CANADIENNE DE LA FABRICATION D'APPAREILS ÉLECTRIQUES COMPARÉS AUX BÉNÉFICES DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE EN GÉNÉRAL

Bénéfice net moyen sur le chiffre des ventes

Année	Membres de la *Canadian Manufacturers' Association*	Membres de la *Canadian Electrical Manufacturers Association*
1953	5.2%	4.0%
1954	5.2%	2.6%
1955	5.9%	2.9%
1956	5.8%	3.3%
1957	5.2%	3.1%
1958	4.6%	2.9%
1959	5.1%	3.0%

La réalisation de bénéfices par notre industrie est essentielle pour que nous demeurions en mesure de jouer notre rôle dans une économie en voie d'expansion. Nous estimons qu'un capital de $8,000 à $9,000 par employé additionnel est nécessaire pour l'accroissement de l'outillage de fabrication d'appareils électriques. On prévoit aussi qu'au cours des 20 prochaines années un minimum d'un milliard de dollars de nouveaux capitaux sera requis. Il est certain que les placements futurs dans les entreprises d'énergie nucléaire et de fabrication de turbines, de génératrices, de matériel électronique, et ainsi de suite, seront extrêmement élevés.

A moins que notre industrie ne puisse être exploitée dans des conditions assurant une meilleure marge de bénéfice, les capitaux requis ne pourront être obtenus. Dans ce cas une proportion même plus forte de notre marché sera approvisionnée par des concurrents étrangers. Nous croyons nécessaire de souligner l'importance pour le Canada de posséder une industrie manufacturière d'appareils électriques qui soit prospère et progressiste.

PRIVILÈGES RELATIFS À L'USAGE ULTIME

Toutefois, ce qui est même plus urgent qu'un redressement de certains taux particuliers du tarif douanier, c'est une revision des nombreux privilèges relatifs à l'usage ultime qui ont été accordés de temps à autre à certaines industries et qui leur permettent d'importer leur outillage de production en franchise ou moyennant un droit modique. Ces privilèges se trouvent de fait à éliminer pour le manufacturier canadien de denrées durables une production tarifaire déjà peu marquée et dans bien des cas ils n'ont plus aucune justification étant donné que ces industries sont maintenant bien établies.

DÉCISIONS QUANT À LA CATÉGORIE OU L'ESPÈCE

D'une égale importance pour l'expansion de l'industrie manufacturière secondaire sont les nombreux numéros du tarif douanier auxquels s'appliquent des clauses qui visent les articles «non fabriqués au Canada» et pourvoient à l'entrée en franchise ou moyennant des taux de préférence. Parmi les articles d'outillage de production auxquels s'appliquent ces clauses, il en est plusieurs qui pourraient être et seraient produits au Canada si les taux afférents aux marchandises «fabriquées au Canada» étaient applicables. Toutefois pour faire reconnaître un article comme «fabriqué au Canada» le manufacturier canadien doit l'avoir effectivement produit et avoir approvisionné 10 p. 100 de la consommation qui en est normalement faite au Canada. Dans le cas de certains importants articles d'outillage de production dont l'étude, la fabrication et la mise en service peuvent exiger trois ou quatre ans, le manufacturier canadien qui désire se lancer dans ce genre de fabrication doit, après avoir obtenu sa première commande en concurrence avec le producteur étranger dont le prix est le plus bas, et sans aucune protection tarifaire, attendre trois ou quatre ans avant de pouvoir compter sur quelque protection à l'égard de ce produit. Dans l'entre-temps, il lui faut subir de la concurrence pendant trois ou quatre ans sans aucun avantage tarifaire et sans protection contre le dumping qui s'est produit très fréquemment pour ce genre de matériel.

Nous sommes heureux de constater que Son Excellence le Gouverneur général, dans le discours du trône prononcé le 17 novembre 1960, a déclaré:

> Vous serez en outre invités à reviser la définition que donne le tarif douanier des marchandises d'une catégorie ou espèce fabriquée au Canada.

D'autres commentaires s'imposent à cet égard, car le ministre des Finances a fait, dans son budget supplémentaire, certaines déclarations au sujet de la catégorie ou espèce, mais l'argument énoncé demeure valable pour ce qui est du principe en cause. Vous savez que le budget supplémentaire comportait une résolution proposant la modification du tarif douanier relativement à la détermination des produits d'une catégorie ou espèce fabriquée au Canada sous le régime de certaines dispositions. Bien que cet amendement ait été censé entrer en vigueur dans la matinée du 21 décembre 1960, il est nécessaire qu'il soit étudié au comité des voies et moyens, formalité très importante à mon sens, et que, après l'adoption de la résolution pertinente la mesure reçoive un numéro et soit présentée comme projet de loi à la Chambre des communes.

Je désirerais aussi faire remarquer que même si un manufacturier réussit à obtenir une décision reconnaissant qu'un article est «fabriqué au Canada», il ne bénéficie pas nécessairement d'une protection tarifaire s'il se trouve que le numéro du tarif dont il s'agit est garanti selon la Convention générale relative aux tarifs douaniers et au commerce. En pareil cas, la protection ne pourrait être obtenue que par voie de négociations et une concession compensatrice aurait manifestement à être accordée.

En ce qui concerne particulièrement le matériel fabriqué sur commande, le ministre du Revenu national peut, à sa discrétion, le déclarer d'une catégorie ou espèce fabriquée au Canada s'il existe dans notre pays des moyens rendant économiquement possible la production de ces articles dans un délai raisonnable. Bien que cette disposition soit satisfaisante en soi, la livraison de tels articles a souvent lieu trois ou quatre ans après la date de la commande, et si un producteur étranger persiste à faire un bas prix et qu'il obtienne la commande il ne devient assujetti au droit antidumping qu'au moment de la livraison. De toute évidence c'est là une faiblesse. On devrait établir une règle applicable au moment où la commande est donnée.

Le sénateur HORNER: Vous avez dit que ce mémoire avait été préparé en novembre. Le dollar a présentement à peu près la même valeur dans les deux pays, et cet état de choses pourra continuer. La prime sur notre dollar ne vous causera pas d'inconvénient à l'avenir?

M. SIMPSON: J'allais justement aborder ce point, monsieur le sénateur.

Le sénateur HORNER: Excusez-moi.

M. SIMPSON:

PRIME SUR LE DOLLAR CANADIEN

La prime persistante sur le dollar canadien équivaut à une réduction directe d'un tarif déjà bas et constitue un grand désavantage, au point de vue de la concurrence, pour l'industrie manufacturière canadienne aussi bien sur le marché intérieur que sur le marché d'exportation. L'élimination de la prime améliorerait énormément la situation de l'industrie canadienne en général en matière de concurrence et, par voie de conséquence, l'embauchage dans notre pays. Pour que cela se réalise, nous devrons nous appliquer à accélérer sensiblement notre propre rythme de formation de capitaux et omettre quelques dépenses d'immobilisation ayant pour objet la création de moyens propres à nous assurer plus de confort et de jouissance plutôt que l'expansion de nos moyens de production.

Ce commentaire, monsieur le président, est manifestement un de ceux qui doivent être modifiés quelque peu par suite de la présentation du budget supplémentaire. La situation que nous avons commentée dans notre mémoire, relativement au dollar canadien, a, bien entendu été partiellement redressée par la déclaration que le ministre des Finances a faite en présentant le budget supplémentaire au Parlement le 20 décembre. A ce moment-là, la prime était de 3½ à 4 p. 100. Je n'ai pas sous la main le taux exact. A la suite de la déclaration du ministre, la valeur du dollar a baissé pour se rapprocher de très près du pair. L'escompte au comptant, annoncé dans la matinée du 7 février, c'est-à-dire il y a deux jours, était 1⅜ p. 100. Il n'y a donc aucune assurance que la faible protection obtenue durera puisque la valeur du dollar peut fluctuer librement. Dans certaines circonstances elle pourrait remonter au même niveau qu'auparavant, et l'existence de cette incertitude constitue un désavantage dans la lutte contre la concurrence.

REVENDICATIONS RELATIVES AUX SALAIRES

Les revendications et les règlements portant sur les salaires doivent être maintenus dans les limites de ce que l'économie peut supporter. En ces der-

nières années, les salaires ont augmenté au Canada à une allure beaucoup plus rapide que la productivité et à un rythme plus accéléré que dans la plupart des nations avec lesquelles nous sommes en concurrence. Si cette tendance persiste, le manufacturier canadien sera même moins en mesure de soutenir la concurrence qu'il ne l'est aujourd'hui, d'où nouveau ralentissement des affaires et diminution de l'emploi. Il importe au plus haut point que les syndicats ouvriers se rendent pleinement compte de cette situation et qu'ils fassent preuve d'une retenue raisonnable dans leurs revendications. La continuation de la tendance actuelle ne pourra que rendre les industries canadiennes moins capables de soutenir la concurrence et il en résultera une aggravation du chômage.

RÉSUMÉ

Si importantes que soient notre agriculture et nos industries exportatrices de ressources naturelles, elles ne sauraient à elles seules assurer la subsistance d'une population croissante ni rendre possible la pleine mise en valeur de l'immense potentiel de notre pays. Ces industries ne peuvent employer qu'une proportion relativement faible et constamment diminuante de notre main-d'œuvre totale disponible et étant donné le relèvement économique et l'exploitation des ressources matérielles brutes qui se produisent ailleurs dans le monde, la vente de ces excédents est devenue de plus en plus difficile.

Qu'on me permette de citer un extrait d'une déclaration récemment faite par M. J. E. Coyne, gouverneur de la Banque du Canada:

> Continuer d'emprunter pendant que nos propres concitoyens sont sans emploi, continuer d'emprunter afin d'importer plus que nous n'exportons, importer une plus grande quantité de marchandises qui auraient pu être produites au Canada de façon que des chômeurs canadiens puissent trouver du travail, bref continuer d'importer afin de faire naître du chômage, voilà une ligne de conduite qu'on ne pourrait sûrement pas justifier en se fondant sur la raison.
>
> Pour que nous puissions vivre selon nos moyens, par rapport à notre balance des comptes, et éviter d'autres augmentations de notre dette envers l'étranger, notre commerce de marchandises devrait donc réaliser un excédent dépassant sensiblement 1 milliard de dollars par an. Or, notre commerce de marchandises a accusé l'an dernier un déficit de 380 millions de dollars.

Cela étant, quoi de mieux que de rechercher une plus grande diversification de notre production de façon à porter l'embauchage à un niveau plus élevé et à favoriser l'utilisation et la consommation au Canada d'une proportion beaucoup plus forte de nos ressources naturelles primaires et de nos produits agricoles? Nous ne pourrons réaliser cela qu'en developpant et en encourageant notre industrie secondaire, ce qui aura en même temps pour effet de réduire le fort excédent actuel des importations sur les exportations.

Aucune nation n'est devenue ni demeurée grande si, à un stade de développement comme celui où se trouve notre pays, elle n'a pas créé et soutenu une vigoureuse industrie manufacturière secondaire, recourant en l'occurence à une forme quelconque de protection efficace.

Monsieur le président, tel est notre mémoire, mais si vous voulez bien me le permettre je désirerais formuler un bref commentaire fondé sur l'examen de quelques-unes de vos délibérations précédentes.

Le PRÉSIDENT: Nous vous écoutons.

M. SIMPSON: Dans l'analyse généralement excellente que le professeur Hood a faite des facteurs qui influent sur la demande de main-d'œuvre au Canada, il a souligné, à la page 65, l'importance de la formation de capitaux d'affaires pour la création d'emplois et il a fait remarquer qu'au cours de périodes successives d'expansion le rythme de formation de ces capitaux s'est ralenti, surtout durant la période la plus récente.

Dans son historique des cycles d'affaires de l'après-guerre il a donné plusieurs explications de ce phénomène, mais il n'y a pas inclus l'effet des importations de marchandises. De fait, il a déclaré, à la page 86, que, à son sens, l'argument des importations perd toute signification si l'on tient compte du fait que les importations, en tant que proportion des dépenses nationales brutes, ont en moyenne accusé une modeste diminution depuis 1951, fait qu'il expose dans son graphique VI, à la page 64.

Ne faire aucun cas de l'effet de la concurrence des importations est, à notre sens, prendre une attitude injustifiable.

Tout d'abord, on pourrait signaler que si les importations de denrées et de services, ainsi qu'elles sont indiquées au graphique VI, accusent effectivement une légère diminution par rapport à l'année-sommet 1951, elles dénotent aussi une tendance à la hausse à partir de l'année suivante, 1952.

Toutefois, nous ne voulons pas présenter notre argumentation en choisissant une année en particulier et nous sommes d'avis qu'il est plus logique d'éliminer tout d'abord les importations de services pour rattacher ensuite les importations aux dépenses nationales brutes d'après leur volume matériel, puisque c'est le volume des importations par rapport au volume des dépenses nationales brutes qui se rattache le plus directement à l'embauchage. Procédant ainsi, nous constatons que le volume des importations en 1951 représentait 17.9 p. 100 des dépenses nationales brutes alors qu'en 1959 la proportion était de 20.5 p. 100, ce qui est plus qu'une modeste augmentation. . .

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Voulez-vous répéter ces chiffres, s'il vous plaît?

M. SIMPSON: Le volume des importations en 1951 a représenté 17.9 p. 100 des dépenses nationales brutes et en 1959 la proportion a été de 20.5 p. 100. C'est là plus qu'une modeste augmentation étant donné surtout le fait qu'en 1951 un point de pourcentage représentait 185 millions de dollars par comparaison avec 248 millions de dollars en 1959.

Nous aimerions aussi faire quelques commentaires au sujet du graphique XI qui se trouve à la page 68 du rapport du professeur Hood. Il indique quatre catégories d'importations en tant que pourcentage de l'importation totale de marchandises. Vous remarquerez que deux catégories, les «matériaux industriels» et les «combustibles et lubrifiants» accusent nettement une tendance à la baisse et prises dans leur ensemble au commencement de la période (1950) elles représentent 47 p. 100 des importations totales de denrées, alors qu'à la fin de la période (1959) elles ne forment que 35 p. 100 du total. D'autre part, les «denrées de consommation» et les «articles de production» sont passés durant cette période de 53 à 65 p. 100. Ce changement de tendance chez les importations de denrées revêt une grande importance, puisque les «denrées de consommation» et les «articles de production» sont produits par des industries à main-d'œuvre abondante alors que dans le cas des «combustibles et lubrifiants» et des «matières premières industrielles» la main-d'œuvre est beaucoup moins nombreuse.

Par conséquent, nous estimons que prétendre que le ralentissement du rythme d'expansion de l'économie et l'augmentation du chômage dans notre pays ne sont pas en partie attribuables à la concurrence des exportations n'est ni conforme aux données statistiques ni réaliste du point de vue des gens qui ont à parer aux circonstances que reflètent les statistiques.

Je vous remercie beaucoup, monsieur le président.

Le sénateur HORNER: Monsieur le président, on a porté à mon attention le fait que certains manufacturiers canadiens n'ont pas agi d'une façon tout à fait loyale. Je veux dire par là qu'ils ont profité de la possibilité qu'ils avaient de faire fabriquer à bon marché des articles au Japon et dans d'autres pays pour les vendre ensuite comme s'ils sortaient de leurs propres usines, comme s'ils en avaient été les fabricants.

J'aime à croire, messieurs, qu'aucun de vous n'a recouru à ce moyen de faire de l'argent pour venir ensuite ici demander de la protection pour vos produits.

M. CAMPBELL: Autant que je sache, aucun des établissements représentés ici n'a importé du Japon un produit fini pour le vendre sous sa propre marque de commerce en donnant l'impression qu'il était fabriqué au Canada, bien que plusieurs pièces des articles que nous fabriquons soient achetées sur les marchés mondiaux. Je ne saurais dire qu'aucun article de fabrication japonaise n'a été importé par l'industrie, mais la concurrence doit continuer de se faire sentir dans les affaires. Une pièce doit parfois être importée afin que la production canadienne soit maintenue.

Le sénateur HORNER: Je ne dis pas que c'est absolument inutile, mais des Canadiens ont manqué de travail à cause de cela, surtout dans l'industrie textile.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Notre difficulté semble rattachée à la question de savoir à quoi doit aller la priorité. Il nous est difficile de déterminer l'importance relative des industries primaires. Un très grand nombre de personnes, dans notre pays, déclarent que la création et le succès d'un marché intérieur actif et suffisant dépendent du succès dans l'établissement d'une solide agriculture et dans une forte production de métaux, de pâte de bois et de papier, et ainsi de suite. Nous sommes parfois enclins, peut-être, à perdre de vue ce qu'a signalé à notre attention l'autre soir M. Nicholson, représentant du Conseil des industries forestières de la Colombie-Britannique, c'est-à-dire qu'en dépit du fait que le nombre de gens employés dans l'ensemble de l'industrie forestière dans cette province était assez considérable, on estimait que de cinq à huit emplois additionnels se trouvaient créés par la production et la vente des articles dans sa propre province. Nous nous sommes efforcés d'obtenir un chiffre analogue de M. Fowler, de la *Canadian Pulp and Paper Association,* mais il s'est contenté de dire qu'il s'agissait de plusieurs emplois mais qu'il ne possédait pas de données permettant d'indiquer un chiffre précis.

J'ignore si M. Simpson pourrait faire des commentaires sur le sujet que j'ai à l'esprit, mais il lui est peut-être possible de constater que cela nous cause du souci. Voudriez-vous exprimer votre opinion, monsieur Simpson?

M. SIMPSON: Oui, je comprends parfaitement ce que vous voulez dire. A n'en pas douter des emplois secondaires additionnels sont créés par l'industrie primaire dans l'économie tout entière. Autant vous le dire maintenant, bien que j'aie cité pour l'an dernier un chiffre de quelque 72,000 personnes directement employées, si nous parcourions la liste de distributeurs d'appareils électriques, c'est-à-dire les marchands, les entrepreneurs et tous ceux à qui ces industries manufacturières d'appareils électriques donnent de l'emploi, je pourrais majorer notre chiffre au moins jusqu'à cinq ou six pour chacun des employés fondamentaux directement embauchés. Il en est ainsi dans chaque industrie, et des emplois secondaires sont créés dans l'économie tout entière, qu'il s'agisse d'une industrie primaire ou d'une industrie manufacturière.

M. STYLE: Je ne crois pas qu'il existe quelque raison valable de croire que les industries primaires créent plus de situations pour chaque emploi dans leur sphère que ne le font les industries secondaires. Nous savons que les industries productrices de marchandises, qui comprennent les industries tant primaires que secondaires, emploient environ 50 p. 100 de la population. Les personnes qui forment l'autre proportion de 50 p. 100 sont employées dans les industries des services, le rapport étant donc d'un à un. Je ne connais aucune raison qui puisse nous faire croire que le rapport d'un à un pourrait être d'un à

1.25 dans les industries secondaires et d'un à deux dans les industries primaires. Autrement dit, je pense que le rapport est à peu près le même dans les deux catégories, mais le fait à noter particulièrement est que nous employons 25 p. 100 de la population, alors que les industries exportatrices de denrées primaires en emploient 5.3 p. 100, selon nos propres calculs, lesquels concordent assez bien avec les chiffres établis par votre économiste.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): J'ai entendu de nombreux députés et sénateurs qui représentent des gens de l'Ouest dire que l'effondrement de l'économie agricole de cette partie du pays entraînerait celui de toute l'économie canadienne et atteindrait, bien entendu, l'industrie que vous représentez. Si cela est exact, il me semble qu'il existe un nombre considérable de personnes qui soutiennent, à tort ou à raison, que nous devrions éviter avec soin d'accomplir ou de recommander tout acte susceptible d'aggraver les difficultés actuelles en ce qui concerne l'exportation de nos produits primaires et cela aussi nous cause quelque souci.

M. STYLE: Nous sommes tout à fait d'accord avec vous, monsieur le sénateur, et je pense que si vous vous reportez à notre mémoire vous constaterez que les mesures que nous recommandons pour que la situation des industries secondaires devienne meilleure, et qui devront être prises, ne sont pas de nature à rendre plus difficile la situation des industries rattachées aux ressources naturelles. Nous devons tout d'abord envisager le fait que nous avons, au point de vue de la balance des comptes, un déficit qui a atteint un sommet d'un milliard et demi de dollars et s'établit présentement à un chiffre quelque peu moins élevé. Toutefois, si nous pouvions réduire d'autant nos importations cela influerait énormément sur le volume de l'emploi au Canada. Nous ne voyons pas en quoi cela diminuerait l'aptitude des industries exportatrices à vendre leurs produits à l'étranger.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Si, par exemple, nous mettons obstacle à l'exportation actuelle de céréales vers le Japon en accomplissant un geste qui rendrait plus difficile à ce pays l'envoi chez nous de certaines quantités de ses produits, cela ferait naître une situation délicate et causerait probablement des difficultés. Comme vous le savez, nous avons une très forte balance favorable de commerce avec le Japon et il est difficile de concevoir comment nous pourrions maintenir cette balance sans permettre au Japon d'exporter chez nous une certaine quantité de denrées.

M. STYLE: C'est là une question très épineuse. Toutefois, le présent comité spécial du Sénat étudie le problème de la main-d'œuvre et nous ne pouvons éluder le fait que l'exportation de blé d'une valeur d'un million de dollars représente moins d'emploi que l'importation du Japon de produits finis ou manufacturés représentant une même valeur.

M. J. D. CAMPBELL: Monsieur le président, je désirerais faire une remarque à propos de la balance du commerce entre le Japon et le Canada. Nous ne devons pas perdre de vue le fait que le commerce n'est pas unilatéral, mais bilatéral, et que la balance du commerce avec un pays particulier du monde n'est pas essentielle à l'équilibre général des importations et des exportations.

En second lieu, sur le point que vous avez soulevé, au sujet du Japon, c'est-à-dire la question de savoir si nous devrions ou non continuer d'acheter des Japonais des articles dont l'importation pourrait nuire à notre industrie particulière, je crois qu'un effort devrait être tenté à cet égard et que nous obtiendrions des résultats si nous nous appliquions mieux à rechercher des articles que nous pourrions obtenir de ce pays et qui ne concurrenceraient pas directement les marchandises produites par les moyens déjà existants dans notre pays.

Le sénateur BUCHANAN: Qui entreprendrait ces recherches et comment procéderait-on?

M. CAMPBELL: Je crois que le ministère du Commerce, avec la collaboration des associations industrielles, pourrait probablement faire beaucoup de ce côté.

Le sénateur BUCHANAN: N'est-il pas vrai qu'un important problème est créé par des organismes qui vendent eux-mêmes des marchandises et qui achètent sur les marchés mondiaux les matériaux les moins coûteux qu'ils peuvent trouver, afin de concurrencer leurs rivaux? Autrement dit, n'est-ce pas là un problème suscité par l'achat en gros et par d'autres actes de la part des distributeurs?

M. CAMPBELL: Je ne suis pas tout à fait sûr d'avoir bien saisi votre question, mais je ne crois pas que les exportateurs canadiens fassent de fortes importations. Je ne crois pas que les exportateurs fassent entrer au pays bien des produits si c'est à cela que vous songez.

Le sénateur BUCHANAN: Non. Bien entendu, l'importateur achète les marchandises pour les revendre.

M. CAMPBELL: En effet.

Le sénateur BUCHANAN: Par conséquent, le soin d'acheter des produits canadiens retombe dans une large mesure sur lui et non pas sur le particulier qui va au magasin acheter des marchandises. C'est à celui qui achète pour le compte du magasin que revient la responsabilité première.

M. CAMPBELL: C'est là une idée à laquelle je trouve beaucoup de bon.

Le sénateur BUCHANAN: Comment, d'après vous, faudrait-il procéder afin d'amener les distributeurs à acheter des produits canadiens plutôt que des marchandises importées? En l'occurrence nous avons affaire à certains particuliers et organismes.

M. CAMPBELL: Il y aurait plusieurs façons de procéder. Pour nous en tenir à la question du Japon, qui a donné lieu à cette partie de la discussion, il existe plusieurs moyens de réglementer l'importation de certaines marchandises de fabrication japonaise, que ce soit par recours aux tarifs, aux contingents ou aux accords entre les deux pays. Ma thèse est que pour commercer avec un pays il n'est pas nécessaire que nous achetions de ce dernier des denrées que notre pays est en mesure de produire en quantité suffisante pour les besoins du marché intérieur.

Le sénateur CROLL: Mais à supposer que l'autre pays déclare que ce sont là les produits qu'il lui faut vendre afin d'acheter du blé canadien, ce qui est précisément ce qu'a déclaré le Japon, et qu'il n'a pas d'autres produits. Que dites-vous d'une telle situation?

M. CAMPBELL: Le problème n'est évidemment pas facile à résoudre. Il se peut qu'il nous faille chercher des pays auxquels nous puissions vendre notre blé, et dont les denrées d'exportation sont plutôt complémentaires que supplémentaires aux nôtres.

Le sénateur CROLL: Il faut dire néanmoins à propos du ministère du Commerce qu'il a tout fait pour tenter de faire naître un tel état de choses, mais qu'il n'y a pas réussi.

M. CAMPBELL: Je crois que des démarches en ce sens sont en cours mais qu'elles ne sont pas encore terminées. Il est peut-être un peu tôt pour parler des résultats qu'elles produiront.

Le sénateur BRUNT: N'est-il pas vrai que le Japon s'est efforcé d'améliorer la situation en s'imposant à lui-même des contingents?

M. CAMPBELL: Temporairement seulement, pendant la tenue des négociations. Le Japon n'a pris aucune décision finale quant aux contingents qu'il s'est imposé à lui-même dans le domaine des appareils électroniques, que je connais bien.

Le sénateur BRUNT: Je ne voulais pas m'en tenir aux appareils électroniques. Le Japon exporte plusieurs autres produits. Je croyais savoir que le gouvernement japonais avait depuis trois ou quatre ans peut-être, imposé des contingents aux manufacturiers de son pays.

M. CAMPBELL: Je crois que certains contingents ont été établis sur des articles autres que ceux qui intéressent notre industrie, ce qui, à mon sens, démontre la possibilité de redresser la situation actuelle.

Le sénateur BRUNT: Vous dites qu'en ce qui concerne votre industrie aucun contingent n'a été imposé par le Japon?

M. CAMPBELL: Des négociations sont présentement en cours à ce sujet.

Le sénateur BRUNT: On cherche présentement à en arriver à des contingents volontaires?

M. CAMPBELL: En effet.

Le sénateur BRUNT: Monsieur Simpson, un passage extrait de l'*Annuaire du Canada, 1959,* que vous citez à la page 9 de votre mémoire, me laisse un peu perplexe. Je ne dis pas cela pour critiquer votre mémoire. Le fait est que je suis porté à croire que le beurre et le fromage ne comptent plus parmi les exportations à cause de la demande intérieure.

M. SIMPSON: C'est une citation textuelle de l'*Annuaire du Canada* et non pas une déclaration émanant de nous. Nous en faisons mention pour démontrer que l'accroissement de la population peut occasionner des pénuries sur le marché intérieur. Pour ce qui est de la viande, il est avéré que le Canada importe du bœuf.

Le sénateur BRUNT: Qu'en est-il du beurre?

M. SIMPSON: Je reconnais qu'un doute peut exister à cet égard, mais ce n'est pas nous qui avons rédigé l'*Annuaire du Canada.* Le mot «beurre» figure dans la déclaration et afin de ne pas citer inexactement, nous l'avons inclus.

Le sénateur BRUNT: Vous n'indiquez pas la page de l'*Annuaire de Canada* d'où provient ce passage. Une déclaration comme celle-là est stupéfiante. Lorsque M. Hannam témoignera il aura sans doute des remarques à faire sur ce point.

Le sénateur CROLL: Monsieur Simpson, quelle proportion de la production de votre industrie est destinée à l'exportation?

M. SIMPSON: A l'heure actuelle cette proportion est fort restreinte.

Le sénateur CROLL: Donnez-nous un chiffre.

M. SIMPSON: La proportion est de 6 ou 7 p. 100.

Le sénateur CROLL: Des spécialistes, dont je ne me rappelle plus les noms, ont comparu devant nous, et nous avons entamé avec eux une discussion portant sur les industries secondaires. Je me souviens d'avoir interrogé un témoin qui a déclaré qu'à son avis il y avait encombrement dans la fabrication d'appareils de réfrigération et dans d'autres industries connexes. Ce témoignage a été donné par une personne compétente. Telle était son opinion. Je crois qu'il a, de fait, indiqué les noms de certaines sociétés, que je ne mentionnerai pas pour l'instant. Telle a été son attitude. Que pense-t-on dans l'ensemble de l'industrie? Le témoin en question a déclaré, par exemple, qu'il y a trop de fabricants de glacières électriques et d'appareils du même genre.

M. SIMPSON: Je prie M. Campbell et M. Style de répondre à cette question. C'est là une de leurs diverses spécialités. M. Campbell a aussi quelques chiffres que vous lui avez demandés relativement aux exportations.

M. CAMPBELL: Je répondrai tout d'abord à votre seconde question, monsieur le sénateur. En tant que manufacturier il m'est peut-être difficile de faire preuve d'une objectivité absolue. Il m'arrive le plus souvent de penser qu'il y a encombrement dans l'industrie.

Le sénateur CROLL: J'ai demandé au témoin en question quels étaient ceux qu'il éliminerait, et je n'ai eu aucune réponse.

M. CAMPBELL: Le fait demeure toutefois, que dans le cas des glacières électriques, dont vous avez fait une mention particulière, le marché canadien comprend de 350,000 à 400,000 unités par an. Je suis bien certain, me fondant sur l'appréciation que nous avons faite de la capacité de production de l'industrie, que celle-ci pourrait produire un million d'unités. Ce chiffre d'un million représente une estimation modérée. Toutefois, nous vivons sous un régime de libre économie et si vous ou quelqu'un d'autre veut entreprendre la fabrication de glacières, ce que je ne conseillerais à personne, absolument rien ne vous en empêche.

Le sénateur CROLL: Mention a également été faite de l'industrie des appareils électriques.

M. STYLE: Je pense que la même remarque s'applique à l'industrie des appareils électriques. Ainsi que nous l'avons déclaré dans notre mémoire, la capacité totale de production dépasserait de beaucoup, à l'heure actuelle, même les besoins du marché canadien si ce marché était entièrement à nous.

Le sénateur CROLL: Avez-vous les chiffres afférents aux exportations, monsieur Campbell?

M. CAMPBELL: Oui, mais non en pourcentages. En 1950, alors que la valeur marchande des expéditions faites par l'industrie a atteint 580 millions de dollars, les exportations ont représenté 19 millions, soit environ 3 p. 100. En 1959, dernière année pour laquelle je possède des chiffres complets, la valeur marchande des expéditions faites par l'industrie s'est chiffrée par 1 milliard 45 millions de dollars et les exportations ont représenté 39 millions.

Le sénateur CROLL: Avez-vous quelque idée de la valeur des importations faites par votre industrie en provenance des États-Unis?

M. CAMPBELL: Je ne crois pas avoir ces chiffres au complet, monsieur le sénateur. Je pourrais les obtenir et les communiquer au Comité.

Le sénateur CROLL: Donnez-nous votre meilleure estimation car nous n'aurons pas d'autre occasion de vous mettre sur la sellette.

Le sénateur BRUNT: Voilà une remarque peu convenante.

M. CAMPBELL: De fait, je les ai devant moi. Prenons les deux mêmes années: en 1950 les importations en provenance des États-Unis ont atteint 114 millions de dollars, alors qu'en 1959 elles se sont chiffrées par 321 millions. En 1950, la proportion a été de 88.4 p. 100 et en 1959 de 78.7 p. 100 des importations globales.

Le sénateur CROLL: Comment expliquez-vous le fait que de telles importations ont été faites en provenance d'un pays dont l'économie est caractérisée par les salaires élevés et le haut niveau des prix?

M. CAMPBELL: J'aimerais répondre à cette question de deux façons. Qu'il s'agisse d'un pays à salaires élevés, c'est indiscutable. Que les sociétés fournisseuses disposent de très forts capitaux, cela aussi est un fait. Par conséquent, leurs frais généraux dénotent une très grande efficacité, sans compter qu'elles disposent d'un marché intérieur très considérable et qu'elles ont une très forte production. En second lieu, un point qui, à mon sens, n'est pas toujours bien compris de tous est que cette industrie est en majeure partie fondée sur des devis nord-américains. Plusieurs de nos sociétés sont des filiales ou des concessionnaires de sociétés nord-américaines, c'est-à-dire des États-Unis. Les

devis d'après lesquels les articles sont produits sont donc essentiellement nord-américains. Une bonne partie des capitaux placés dans cette industrie provient des États-Unis. Par conséquent, il est naturel que nos produits soient fondés sur des normes et devis nord-américains. Cela encourage un mouvement très considérable de pièces composantes. Il n'existe pas de chiffres recueillis par le Bureau fédéral de la statistique, ni aucune ventilation qui pourraient conférer à nos données un caractère officiel, mais d'après les meilleures estimations de la section économique de notre propre société une proportion d'environ ou en tout cas d'au moins 70 p. 100 des importations faites par notre industrie en provenance des États-Unis comprennent des pièces composantes. Cela rend possible la production de marchandises dans notre pays, alors que si ces pièces composantes n'étaient pas disponibles ces articles ne pourraient être fabriqués et il faudrait importer les produits finis.

Qu'on me permette de donner deux exemples. Prenons un article de consommation tel que la machine à laver automatique. Peu de temps après la Seconde Guerre mondiale, en 1948 et en 1949, alors que ce marché s'est formé au Canada, il aurait été économiquement impossible à un producteur canadien d'approvisionner le marché intérieur avec une production entièrement canadienne. Plusieurs sociétés commencent par importer le produit fini, afin de créer un marché. Le stade suivant consiste à importer les pièces composantes, pour y ajouter des pièces, de la main-d'œuvre et du travail de parachèvement. Graduellement, à mesure que le marché prend de l'expansion, une proportion de plus en plus forte des pièces composantes est produite au Canada.

En 1930, lorsque ma société a commencé à vendre des glacières électriques, nous les importions toutes. Aujourd'hui, ces glacières, qui représentent le gros de la demande canadienne, sont produites au Canada dans une mesure de 95 p. 100. Les autres, soit 5 p. 100, sont importées soit parce que leur achat peut se faire plus économiquement ainsi, soit parce qu'elles ne sont disponibles qu'ailleurs.

Le fait est que cette importation de pièces composantes crée effectivement de l'emploi et de la production au Canada. J'ai dit que je donnerais deux exemples. Voici le second: il y a eu environ un an en novembre dernier, une volumineux, coûteux et compliqués. A cause des conditions climatiques il fallait qu'ils fussent installés durant les mois d'été. Nous avons accepté une commande pour livraison dans un très bref délai. Aucun appareil de ce genre n'avait encore été produit au Canada et quelques-uns seulement étaient en service dans notre pays. Nous avons accepté la commande et produit ces appareils dans nos propres usines; leur contenu canadien dépassait quelque 50 p. 100. Cette année, nous allons en produire d'autres dont le contenu canadien sera de 85 p. 100.

Le fait est que si les pièces composantes n'avaient pas été disponibles nous n'aurions pu accepter cette commande et produire ces appareils au Canada, ni fournir l'emploi que leur fabrication a nécessité. Le produit fini aurait été importé, comme il l'avait toujours été dans le passé. Ayant entrepris ce genre de fabrication, nous continuons d'accroître le contenu canadien. Dans le cas de cet appareil notre objectif est de réaliser un contenu canadien de 95 p. 100.

Je suis à même de parler de ces deux produits du fait que j'y suis intéressé de très près, mais MM. Style, Kerr et Edmondson pourraient vous citer des exemples analogues.

Lorsqu'on envisage les importations, il est utile à mon sens, de garder présente à l'esprit la proportion du total qui est constituée par des pièces composantes et de se rappeler que l'alternative serait d'enlever ces commandes aux industries secondaires canadiennes. L'importation de pièces composantes aide en réalité aux industries secondaires du Canada à devenir productrices de ces articles. Au cours de chaque année et de chaque cycle d'affaires un nombre

de plus en plus élevé de produits qu'on importait il y a quelques années sont fabriqués dans notre pays et leur contenu canadien augmente. Dans le cas des glacières électriques, elles étaient à l'origine presque entièrement importées: ensuite on s'est mis à importer une partie des pièces composantes et le contenu canadien a bientôt atteint un niveau très élevé. Une centaine d'exemples semblables pourraient être cités, et vu le fait que nous fabriquons des articles de modèles nord-américains il n'est que logique, je crois, que ces pièces composantes proviennent des États-Unis.

Le sénateur CROLL: Tous mes remerciements. J'ai souvent entendu dire que ce procédé pourrait être fortement accéléré et que s'il ne l'est pas c'est parce que vous pouvez obtenir plus facilement le résultat recherché en procédant comme vous le faites que vous ne le pourriez si vous aviez à subir des pressions.

M. STYLE: Je ne veux pas embarrasser M. Campbell puisque ma société est rattachée à des capitalistes d'Angleterre, mais je désirerais répondre à cette question en disant que chaque manufacturier canadien s'efforce dans son propre intérêt d'accroître sa production au Canada étant donné que l'unique moyen de réaliser des bénéfices sur la production dans notre pays est de faire en sorte que le produit comporte plus d'heures de travail direct, car cela contribue à abaisser les frais généraux. On ne saurait soutenir la concurrence si l'on se contente d'assembler des pièces. Bien entendu un problème d'outillage se pose. La fabrication de glacières électriques nécessite un outillage fort coûteux et si les gens dont vous utilisez les devis produisent 3,000 pièces par jour alors que vous en produisez 300, vous n'avez vraiment pas les moyens de vous procurer cet outillage particulier à moins d'accroître votre volume de production. Toutefois les manufacturiers canadiens ont un réel encouragement à produire leurs articles au Canada.

Le sénateur CROLL: On a souvent dit dans notre pays que nous n'avions jamais produit une seule automobile. Or, je me rappelle que l'argument que vous avez exposé ce matin a déjà été formulé quand j'étais beaucoup plus jeune. Je n'ai jamais cessé de l'entendre, mais pourtant nous sommes toujours privés d'une industrie de l'automobile sur laquelle notre pays pût vraiment compter. Cette industrie nous échappe petit à petit et nous la voyons en proie à de grandes difficultés. Nous avons vu se produire dans son cas des circonstances analogues à celles que nous observons présentement dans le cas de votre industrie. En quoi consiste la différence?

M. STYLE: Je crois qu'il existe une différence. Je ne connais guère l'industrie de l'automobile, mais je sais que dans l'industrie des appareils électriques nous pouvons produire et produisons effectivement dans certains établissements des appareils presque complets. Nous pouvons produire et produisons effectivement dans d'autres usines des transformateurs complets et de l'outillage lourd. On ne saurait donc dire qu'après ce laps de temps nous ne pouvons produire et ne produisons pas au Canada un transformateur ou un appareil électrique. Nous en produisons très certainement.

Le sénateur CROLL: Je crois que le chiffre que M. Campbell m'a indiqué était 88 p. 100 en 1950, et il a déclaré qu'en dix ans la proportion était tombée à 78 p. 100, soit une différence de 10 p. 100. Sont-ce là les pourcentages que vous m'avez indiqués, monsieur Campbell?

M. CAMPBELL: C'est exact.

M. STYLE: Il s'agit de 88 p. 100 non pas de ce qui est produit, mais des importations en provenance des États-Unis.

M. CAMPBELL: Sans vouloir sous-entendre quoi que ce soit je dirai qu'il ne faut pas oublier qu'il est survenu depuis lors une période de renforcement des moyens de défense qui a nécessité l'utilisation d'une quantité considérable d'appareils électroniques.

Le sénateur CROLL: Par rapport aux États-Unis?

M. CAMPBELL: Oui. Nous n'en avons pas souffert dans notre industrie mais c'est un facteur supplémentaire pour la période décennale.

M. SIMPSON: A cause des achats du gouvernement.

M. CAMPBELL: Je crois que la proportion a pu devenir même moindre que 78 p. 100.

Le sénateur HUGESSEN: Les deux derniers témoins ont parlé de la forte proportion d'importations qu'effectue cette industrie particulière au Canada et qu'ils jugent nécessaire pour que le progrès de l'industrie soit assuré. J'aimerais qu'ils me disent quelle proportion des importations, pour l'année 1959 par exemple, ils jugent convenable et quelle est celle qu'ils trouvent inacceptable? Qu'en est-il des importations effectives? Vous nous dites que quelques-unes de ces importations sont essentielles.

M. CAMPBELL: Bien entendu, ce qui nous cause du souci c'est l'importation du profit fini, c'est-à-dire de l'article complet.

Le sénateur HUGESSEN: Considérons les importations de 1959; quelle proportion a été avantageuse pour l'industrie et quel pourcentage a suscité des objections?

M. CAMPBELL: On ne fait aucune distinction entre les produits finis et les pièces composantes. Nous avons en plusieurs occasions fait une demande en ce sens au Bureau fédéral de la statistique, mais il ne lui serait pas possible de faire une telle répartition des chiffres.

Le sénateur HUGESSEN: Alors il vous est vraiment impossible de nous dire quelle proportion est absolument nécessaire?

M. CAMPBELL: J'ai déclaré au sénateur Croll, à titre d'estimation personnelle, qu'une proportion allant jusqu'à 70 p. 100 des importations en provenance des États-Unis représentait des pièces composantes, c'est-à-dire des articles comme ceux que notre industrie importe, ce qui ne comprend pas nécessairement les achats effectués par le gouvernement ou par les importateurs. Nous avons l'impression et je crois même pouvoir exprimer la conviction que le pourcentage de produits finis en provenance d'autres pays est beaucoup plus élevé, étant donné le fait qu'un si grand nombre de nos produits sont fondés sur des devis adoptés aux États-Unis. J'ai tenté d'expliquer au sénateur Croll, en réponse à sa question, pourquoi les importations en provenance des États-Unis étaient si considérables.

Le sénateur HUGESSEN: Vous ne pourriez pas nous donner des chiffres approximatifs?

M. CAMPBELL: Nous ne pouvons faire mieux que déclarer que dans notre propre secteur de l'industrie une proportion allant jusqu'à 70 p. 100 représente des pièces composantes; voilà donc pourquoi je voudrais que les 30 p. 100 de produits finis ne fussent pas importés.

M. STYLE: Qu'on me permette d'amplifier la réponse à la question. Je ne fais qu'exprimer une opinion personnelle, mais je crois que nous devrions réduire très sensiblement l'importation de ces pièces composantes. Je pense qu'un des problèmes se rattache au nombre de gens engagés dans cette industrie. De nouveaux venus s'y lancent, à part les sociétés établies depuis longtemps, et ces nouveaux venus commencent, ainsi que l'a expliqué M. Campbell, par ce qui est en somme un travail d'assemblage, comportant l'importation d'un grand nombre de pièces composantes, après quoi ils accroissent leur travail de fabrication. Toutefois, je ne crois pas, pour ma part, qu'il soit nécessaire dans ces circonstances d'importer la moitié des pièces composantes qui entrent aujourd'hui dans notre pays, et je pense qu'il nous incombe de trouver moyen d'en importer beaucoup moins afin de donner de l'emploi à nos concitoyens. C'est là un problème.

Le sénateur HUGESSEN: Je suppose qu'une direction étrangère n'y est pour rien. On préfère continuer d'importer des pièces composantes plutôt que de les fabriquer au Canada?

M. STYLE: On préfère continuer cela.

M. CAMPBELL: J'appuie très fortement le principe, la conviction et le désir exprimés par M. Style, bien que je représente une majorité de sociétés canadiennes appartenant à des capitalistes des États-Unis. Je crois que nous devrions tenter de plus sérieux efforts et progresser davantage vers la production au Canada d'une plus forte proportion de nos pièces composantes.

Le sénateur HUGESSEN: Je puis comprendre que cette opinion soit celle d'un manufacturier canadien en tant qu'administrateur d'une filiale, mais pouvez-vous convaincre les dirigeants de vos sociétés-mères établies aux États-Unis?

M. CAMPBELL: Il n'est nul besoin de les convaincre, monsieur le sénateur. Aucune pression n'est exercée sur nous en quelque sens que ce soit. Nous pouvons faire nos achats où nous le voulons; nous ne subissons absolument aucune influence.

Le sénateur LEONARD: Monsieur Simpson, votre industrie doit-elle compter avec ce qui vous semble être du dumping mais qui n'est pas facile à définir comme tel sous le régime des règlements tarifaires actuels?

M. SIMPSON: Bien certainement, monsieur le sénateur, et je parle en connaissance de cause. Le ministère s'en rend peut-être compte aussi, mais il est très difficile de ramener le dumping à une formule précise. Nous savons par exemple que les prix d'articles d'outillage lourd qui ont été fournis ici sont moindres que ceux qui nous ont été communiqués dans le pays d'origine, ce qui, bien entendu, constitue du dumping, mais être au courant de cela et même lire des articles à ce sujet dans les journaux étrangers est une chose, alors que posséder des renseignements précis sur une commande ou une soumission et disposer des chiffres permettant de le prouver est une tout autre chose. Cela a constitué une de nos difficultés. Il en résulte la fixation des prix à un bas niveau, et si les importations ne sont pas plus considérables c'est que les manufacturiers se sont efforcés, en sacrifiant une partie de leurs bénéfices, de concurrencer ces prix afin de mettre obstacle à l'entrée de ces articles au pays. Le dumping est extrêmement difficile à déterminer, et le ministère du Revenu national fait de son mieux pour le déceler, dans le cadre des règlements existants, mais c'est là un problème administratif fort épineux.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Monsieur le président, puisque ce sujet est sur le tapis, je me demande si quelqu'un voudrait faire quelques remarques à propos du bref passage où il est dit que ce qui est même plus urgent qu'un redressement de certains taux particuliers du tarif douanier c'est une revision des nombreux privilèges relatifs à l'usage ultime qui ont été accordés de temps à autre. Je ne comprends pas très bien à quelle catégorie d'articles de production importés s'applique ce privilège.

M. SIMPSON: Les articles en question servent dans plusieurs industries. Ces privilèges étaient fort nécessaires dans le passé. Il s'agit en l'occurrence d'une méthode suivie depuis plus de 40 ans. Ces privilèges ont été accordés, à l'origine, en vue de la mise en valeur de nos ressources naturelles, et parce que quelqu'un était disposé à affecter des fonds à cette exploitation on lui permettait d'importer son matériel de production en franchise ou moyennant un droit douanier très peu élevé. Cette initiative était louable. Toutefois, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis qu'elle a été prise. Chaque fois que le forage d'un puits de pétrole est décidé, on importe des machines à forer ainsi que les accessoires nécessaires. Cela s'applique aux mines d'or, aux procédés de métallurgie, à la fonte des minerais, au traitement du minerai de fer du

Labrador et ainsi de suite, et chacune de ces entreprises obtient une concession spéciale sous forme de privilèges relatifs à l'usage ultime. L'équipement dont on se sert entre en franchise ou moyennant paiement d'un droit peu élevé. Il y a quelques années la Commission du tarif a rendu une décision contre nous au sujet des moteurs électriques montés sur des machines. Le ministère du Revenu national avait coutume d'inscrire séparément le moteur et la machine dont chacun est visé par le tarif douanier. Toutefois, la Commission du tarif a déclaré qu'un moteur monté sur une machine d'une catégorie ou sorte non fabriquée au Canada était une partie composante de cette machine et nous avons donc perdu la protection que nous donnait cette clause du tarif douanier. Je le répète, l'importation d'équipement spécial sous le régime de ces clauses tarifaires concernant l'usage ultime, équipement devant servir à l'exploitation de nos ressources naturelles, s'effectue depuis plus de 40 ans et aucune de ces clauses n'a jamais été révoquée; elles s'appliquent encore aujourd'hui et lorsque du matériel et des commandes électriques entrent au pays montés sur des articles d'outillage (rappelez-vous que les sociétés qui se livrent à cette exploitation sont au courant de cette circonstance depuis bien des années) notre situation est rendue d'autant plus désavantageuse par le fait que les sociétés se mettent en communication avec une entreprise des États-Unis ou du Royaume-Uni et lui commandent ce matériel sur lequel sont montés des appareils électriques. Souvent nous ne savons même pas qu'elles sont acheteuses car sachant que cette concession leur est accordée elles font entrer ces articles au pays et les manufacturiers canadiens n'en entendent jamais parler. Tels sont les privilèges relatifs à l'usage ultime et ils mettent obstacle à l'application des droits douaniers réguliers. Les transformateurs et les moteurs, qui sont tous visés par des numéros particuliers du tarif douanier entrent en franchise ou moyennant un droit très peu élevé si les privilèges d'usage ultime leur sont applicables et nous n'en entendons jamais parler. S'ils entraient au pays conformément aux numéros du tarif qui les visent nous en entendrions parler immédiatement.

Le sénateur CROLL: Monsieur Simpson, cela ne s'applique-t-il pas une seule fois seulement, le ministère ne renouvelant pas le privilège? Autrement dit, une fois l'importation effectuée, c'en est fini?

M. SIMPSON: Il n'en est pas ainsi, monsieur le sénateur, car il existe dans notre pays des sociétés établies depuis longtemps et très puissantes qui se livrent à des travaux métallurgiques dans les régions septentrionales, où elles effectuent de l'affinage et du bocardage. Chaque fois qu'elles ont besoin d'un transformateur de four elles l'importent en franchise.

Le sénateur CROLL: Et il aurait pu être acheté au Canada?

M. SIMPSON: Oui.

Le sénateur CROLL: A un prix comparable?

M. SIMPSON: Oui, dans le cas des transformateurs.

Le sénateur CROLL: Je ne m'y connais guère en ce qui concerne les transformateurs, mais j'ai cru comprendre que l'attitude générale du ministère était que dans ce domaine des articles de production le privilège relatif à l'usage ultime n'est accordé qu'une seule fois, et que s'il arrive qu'il soit accordé une seconde fois vous pouvez signaler le fait à l'attention du ministère, expliquant que cet équipement était disponible au Canada et qu'on n'a pas profité de cette circonstance; le droit douanier sera alors imposé selon le numéro tarifaire régulier. J'avais l'impression que le ministère prenait cette attitude.

M. SIMPSON: Non pas à l'égard de ces postes où il est question de l'usage ultime, si je comprends bien. Aucune de ces dispositions n'a jamais été révoquée. Comme vous le savez, le ministre des Finances a demandé à la Commis-

sion du tarif de faire enquête sur l'industrie minière et sur les industries du pétrole et du gaz pour ce qui est des privilèges relatifs à l'usage ultime. Cette enquête commencera en juin et elle se poursuivra pendant un certain temps. Bien entendu, les industries dont j'ai fait mention ne sont pas les seules. Il y en a plusieurs autres. Voilà le premier indice de progrès à cet égard.

Le sénateur BLOIS: Cela ne se rapporte-t-il pas particulièrement à l'équipement importé pour la production de marchandises destinées à l'exportation? Je sais que depuis plusieurs années on a importé au Canada des machines sur lesquelles étaient montés des moteurs, mais un grand nombre de ces sociétés expriment aujourd'hui l'avis que cet équipement devrait entrer au pays sans que les moteurs y soient installés. Je parle en ce moment d'équipement devant être utilisé par des manufacturiers canadiens et non destiné à l'exportation.

M. SIMPSON: Je ne crois pas que ce soit rigoureusement exact.

Le sénateur BLOIS: Je sais que c'est exact car j'ai participé à plusieurs de ces transactions.

M. SIMPSON: Durant les années de guerre j'ai été directeur des achats à la *Research Enterprises,* qui était une société d'État, et j'avais l'habitude de commander aux États-Unis tout l'équipement non muni de moteurs, ces derniers y étant ajoutés au Canada. Bien entendu, une raison particulière nous faisait agir ainsi, puisque nous utilisions un courant de 25 cycles et que les moteurs étaient tous de 60 cycles. Nous pouvions agir de la sorte. Cependant, à l'heure actuelle, à cause de la nouvelle règle et par suite de cette cause entendue par la Commission du tarif on peut importer de l'équipement d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada avec moteurs et commandes attachés et ces accessoires sont assujettis au même droit que la machine elle-même, le moteur étant considéré comme partie intégrante.

Le sénateur BLOIS: Quel avantage y a-t-il à cela? Le prix de ces moteurs au Canada ne diffère guère du prix en cours aux États-Unis, de sorte que cela ne comporte aucun avantage.

M. SIMPSON: Le manufacturier canadien commande disons une machine à pointer et cette dernière entre au pays munie de l'équipement électrique. Cela signifie que cette vente échappe au manufacturier canadien.

Le sénateur BLOIS: Je crois que si les manufacturiers canadiens montraient un peu plus de collaboration, les préposés aux achats pourraient stipuler que des moteurs canadiens devront être montés sur les machines importées.

M. SIMPSON: Les agents de ces manufacturiers ne sont intéressés qu'à acheter la machine du manufacturier pour la revendre à quelqu'un.

Le sénateur BLOIS: Il se trouve que j'en connais un ou deux et je parle donc par expérience.

M. SIMPSON: Nous sommes très heureux d'apprendre cela.

Le sénateur BLOIS: Je sais ce qui en est, et lorsque j'ai acheté de l'équipement; en particulier, j'ai fait en sorte que nous stipulions que les moteurs et autres accessoires devraient être achetés au Canada.

M. SIMPSON: Je vous en félicite, monsieur le sénateur, mais je crois que c'est là une exception à la règle générale.

M. STYLE: Sur cette question d'ordre général, nous avons eu connaissance de cas particuliers où des capitaux provenaient des États-Unis.

Le sénateur HAIG: J'aimerais que ces témoins nous donnent un renseignement qu'aucun d'eux n'a encore fourni. D'après vous que devrions-nous recommander comme remède au chômage?

Le sénateur CROLL: La réponse est à tout le monde.

Le sénateur HAIG: C'est moi qui pose la question. Je ne vous ai pas interrompu. Veuillez par conséquent rester tranquille.

M. STYLE: A notre avis, la prospérité des industries secondaires de notre pays et un plus haut degré de fabrication au Canada sont essentiels à la création d'un plus grand nombre d'emplois chez nous. Il n'existe pas de moyen unique d'y arriver. Nous avons formulé diverses propositions. Nous savons que cela pourrait se réaliser si le tarif douanier était doublé, mais nous savons aussi quel serait l'effet d'une telle mesure sur nos industries exportatrices et sur d'autres.

Nous proposons non pas une hausse générale des droits de douane, mais une meilleure application de notre régime tarifaire actuel; nous voudrions voir tous les usagers d'équipement comprendre mieux l'importance d'acheter des produits canadiens et cela dans l'intérêt du pays; nous proposons en particulier des mesures telles que la revision des privilèges relatifs à l'usage ultime, lesquels fournissent un moyen d'éluder les tarifs, et un nouvel examen des décisions portant sur les marchandises de certaines catégories ou espèces, lesquelles permettent aussi d'éluder les tarifs. Essentiellement, nous nous efforçons de signaler au Comité l'importance de l'industrie secondaire pour la solution du problème du chômage.

Le sénateur HAIG: Elle donne de l'emploi?

M. STYLE: Oui.

Le sénateur HORNER: Je me reporterai à la page 3 où vous faites mention du nombre de personnes qui touchent des prestations d'assurance-chômage. Vous n'avez peut-être pas pris connaissance d'un travail que nous a présenté M. Harris, économiste, qui avait fait dans tout le Canada une enquête à la suite de laquelle il en est venu à la conclusion que les chiffres qui nous avaient été communiqués étaient d'au moins 100,000 trop élevés. Autrement dit, certaines gens qui en réalité ne cherchent pas de travail touchent simplement les prestations d'assurance-chômage qui leur reviennent, comme par exemple les femmes mariées qui, dans bien des cas, ne sont nullement intéressées à obtenir d'autres emplois. Je suis de cet avis, mais me fondant sur ce que j'ai pu observer partout au Canada je dirai que l'assurance-chômage qui était censée remédier à la situation n'a pas, je le crains, été d'un grand avantage. J'opine à croire qu'elle a plutôt gâté certains bons travailleurs constants qui étaient heureux et faisaient des économies quand ils travaillaient et touchaient leur salaire et qui, recevant aujourd'hui l'assurance-chômage, dépensent plus qu'auparavant bien qu'ils soient sans travail.

M. EDMONDSON: Je me demande si l'honorable sénateur ne s'est pas mépris sur le sens de notre déclaration. Nous avons trouvé mauvais que ces dépenses relatives au chômage soient aussi élevées.

Le sénateur HORNER: Ce n'est pas ce que j'ai compris. Je me demandais quelle était votre opinion quant aux avantages, même pour les travailleurs.

M. EDMONDSON: Nous nous accordons tous, je crois, à reconnaitre qu'une revision de tout le régime d'assurance-chômage s'impose et que bien certainement, l'idée dont s'inspiraient originairement les règles devrait être un peu mieux respectée. Aujourd'hui ce n'est pas un régime d'assurance à proprement parler.

Le sénateur HORNER: Je désirerais formuler un autre commentaire. J'imagine que tout le monde au Canada s'intéresse à M. Erhard, ministre des Finances de l'Allemagne de l'Ouest, qui déclare que la libre entreprise doit conserver sa liberté. Je crois pouvoir décrire ce qui serait arrivé au Canada si l'entreprise était demeurée libre au sens qu'il donnait à ce qualificatif? Nous a'aurions peut-être pas eu les coopératives d'élévateurs ni le syndicat du blé dans l'Ouest canadien si la libre entreprise était demeurée absolument libre. Je crois qu'on pourrait en dire autant de la main-d'œuvre. D'après le même principe, cette dernière fait partie d'une combinaison. Si elle fait hausser les salaires et établir les conditions de travail de façon que vous et d'autres ne puissiez faire de l'ex-

portation ni demeurer en affaires, alors ce n'est la libre entreprise pas même pour la main-d'œuvre ou pour qui que ce soit au pays; elle devient alors partie d'un amalgame ou d'une combinaison qui demeure dans la stagnation et met obstacle à la production au Canada.

M. EDMONDSON: Je suis tout à fait d'accord avec le sénateur. Je pense que la réponse à la question précédente au sujet de la façon dont nous devrions aborder le problème se ramène au fait que tous les Canadiens devraient se concaincre de la nécessité de penser en Canadiens avant de faire des achats, et de s'inspirer, ainsi que les Européens nous en ont donné l'exemple, de l'idée de produire plus que nous, hommes et femmes, ne l'avons fait dans le passé. Je ne parle pas uniquement des travailleurs à salaire horaire, mais de tous les Canadiens, y compris nous-mêmes qui siégeons ici. Le principal remède se trouve dans ces deux lignes de conduite: penser en Canadiens lorsque nous faisons des achats et faire augmenter la production au Canada.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser, messieurs?

Comme on n'a pas d'autres questions à vous poser, je vous remercie beaucoup, messieurs d'être venus nous prêter votre concours.

Nous entendrons maintenant le mémoire de la Fédération canadienne de l'agriculture, qui est représentée ici par M. H. H. Hannam, président, M. David Kirk, secrétaire, et M. W. C. Hopper, économiste. M. Kirk va donner lecture du mémoire.

M. David Kirk, secrétaire de la Fédération canadienne de l'Agriculture: Monsieur le président et honorables sénateurs:

La conservation, l'utilisation et la mise en valeur plus efficaces des ressources humaines des régions agricoles du Canada devraient constituer un des principaux objectifs de l'enquête menée par ce Comité d'enquête du Sénat sur la main-d'œuvre et l'emploi. La Fédération canadienne de l'agriculture vous sait gré d'avoir fourni à ses représentants l'occasion de comparaître devant vous. Nous espérons qu'en soumettant cette déclaration nous aurons apporté une contribution utile aux délibérations du Comité.

Par l'intermédiaire de ses organismes-membres provinciaux la Fédération canadienne de l'agriculture a distribué des questionnaires aux cultivateurs et par ce moyen comme par d'autres elle s'est efforcée de compléter les procédés auxquels elle recourt régulièrement pour obtenir l'opinion des cultivateurs. Cette étude spéciale, qui n'est en aucune façon une analyse statistique scientifique nous a procuré des renseignements et des points de vue dont tient compte le présent mémoire. Nous avons aussi obtenu des données statistiques du recensement, du Bureau fédéral de la statistique et de rapports du ministère du Travail[1]. Ces sources de renseignements et l'expérience de 25 années que la F.C.A. a acquise dans l'examen des problèmes agricoles ont rendu possible la préparation du présent mémoire.

Le manque d'emploi chez les travailleurs canadiens est une situation qui a des répercussions adverses sur tous les citoyens. Par contre, lorsque l'emploi atteint un niveau élevé notre économie nationale tout entière devient prospère et les cultivateurs aussi bien que les autres travailleurs en bénéficient.

Il faut reconnaître aussi que des intérêts mutuels sont en jeu et que plusieurs des problèmes relatifs à l'emploi qui surgissent parmi nos populations rurales et urbaines offrent une similitude de circonstances et de causes. Le niveau de l'emploi dans l'économie et l'absence d'un taux suffisamment rapide de progrès économique national causent de très graves soucis pour deux

[1] Le rapport intitulé "Tendances de la main-d'œuvre agricole au Canada de 1921 à 1959" préparé par la Direction de l'économique et des recherches du ministère du Travail a constitué une source de renseignements particulièrement utile.

raisons. Il y a premièrement l'effet que cela produit sur les personnes dépourvues d'emploi. En second lieu on doit considérer le volume du déchet économique que représente le chômage. La Fédération canadienne de l'agriculture appuiera résolument les efforts tentés et les mesures prises en vue de la solution de tous les genres de problèmes rattachés au chômage.

Pour les cultivateurs et les membres de leurs familles l'existence d'une économie prospère revêt une importance très considérable. On verra plus loin dans le présent mémoire que la main-d'œuvre agricole a accusé une diminution sensible depuis dix ans. Cette diminution s'est accompagnée d'une baisse des revenus dans l'industrie. L'attrition économique, due à la modicité des revenus, qui durant la plupart des années '50 s'est fait sentir simultanément avec cette diminution du nombre de cultivateurs, pourrait être décrite comme la contrepartie du chômage dans la sphère industrielle, particulièrement de celui qu'on qualifie habituellement de «structural». On ne peut malheureusement prévoir la cessation de ce processus d'attrition. Une des rares circonstances mitigatives qui se sont produites durant les dix dernières années, a été la solidité relative de l'économie générale, ce qui a maintenu à un niveau élevé la demande d'aliments et a créé des conditions favorables en dehors de l'agriculture.

Dans le processus d'adaptation de l'agriculture l'existence d'occasions d'emploi accessoire dans les domaines non agricoles est d'une extrême importance pour les cultivateurs et les membres de leurs familles. Cela s'applique non seulement à ceux qui abandonnent la culture pour prendre un autre travail mais aussi à ceux qui, demeurés sur la ferme, participent aux avantages d'une industrie agricole mieux réglée.

Comme la nécessité d'initiatives rationnelles propres à faciliter les redressements dans l'effectif de la main-d'œuvre recevra beaucoup d'attention dans le présent mémoire, nous tenons à exposer bien clairement notre attitude dès le début.

Le besoin de redressements dans une industrie en voie d'expansion dont la main-d'œuvre va diminuant doit être reconnu et rempli, dans l'intérêt de tous. Puisque l'utilisation de la main-d'œuvre fait l'objet de cette enquête, nous nous occuperons surtout des aspects du problème d'une politique agricole qui ont trait aux mesures de redressement. Cela ne signifie pas que nous envisageons avec satisfaction la diminution du nombre de cultivateurs, bien au contraire; néanmoins la Fédération canadienne de l'agriculture est d'avis qu'il serait illogique de ne pas tenir compte des modifications économiques fondamentales qui se produisent dans l'agriculture, et que dans la mesure où ces modifications semblent nécessaires dans le cadre de nos aspirations et de nos convictions nationales et de nos institutions, le meilleur parti à prendre est de préconiser les initiatives qui rendront le changement moins pénible et d'y adjoindre un aussi grand nombre que possible de programmes comportant des améliorations pratiques.

En particulier, la Fédération canadienne de l'agriculture accepte l'objectif d'une efficacité économique raisonnable en agriculture comme dans les autres secteurs de l'économie. Cependant, elle a également foi en la solidité et la valeur économiques et sociales du type familial d'exploitation et de tenure agricoles. Nous ne saurions mieux faire, en l'occurence, que de citer un bref passage d'un rapport présenté en 1956 par un sous-comité des fermes familiales du Comité de l'agriculture de la Chambre des représentants des États-Unis. Ce qu'on y déclare est tout à fait conforme à nos propres vues. Le sous-comité a déclaré:

> Notre sous-comité est d'avis que le type familial d'exploitation agricole, par unités efficaces de production, peut contribuer au fonctionnement le plus efficace, économique et satisfaisant d'une agriculture prospère. Notre sous-comité estime que le programme agricole de

la nation doit se fonder sur la ferme familiale; que le programme en question ne doit pas favoriser le genre d'exploitation agricole équivalant à une «manufacture de produits de la terre» car sauf pour quelques travaux spécialisés il n'est pas avantageux pour la nation qu'une agriculture comportant des travailleurs à gages soit substituée au régime de fermes familiales indépendantes. Une attention particulière doit être accordée à la conversion de nos petites fermes en unités efficaces possédant des ressources suffisantes pour une production économique...

Nous pourrions ajouter que nous ne connaissons, parmi les économistes agricoles, aucun courant d'opinion qui ne reconnaisse pas que, disposant de facilités de vente et de crédit comme d'autres services, l'unité agricole familiale peut être et est effectivement fort productive et efficace du point de vue économique. La préservation du rôle de l'entreprise familiale indépendante fondé sur le propre travail du propriétaire de la terre doit être un objectif fondamental de toute politique agricole au Canada.

Ce qui arrive dans l'agriculture a un effet important sur l'économie tout entière, de même que sur la solidité de cette dernière. Le bas niveau des revenus agricoles qu'on observe à l'heure actuelle a un effet déprimant sur l'ensemble de l'économie. Il faut considérer que l'effectif de la main-d'œuvre agricole est plus considérable que la main-d'œuvre totale de l'industrie de la construction jointe à toute l'industrie primaire autre que l'agriculture, y compris l'industrie minière, l'exploitation forestière, la pêche et le piégeage.[2] En considérant les mesures à prendre pour remédier au chômage et stimuler la reprise de l'expansion économique il ne faut pas perdre de vue la grande importance de la puissance d'achat chez les cultivateurs. Nous ne disons pas que la situation agricole est une cause principale du marasme économique actuel. Toutefois, nous ne doutons nullement que le bas niveau des revenus agricoles ait eu un effet nuisible sur l'économie. Nous avons en outre l'impression que la modicité continue des revenus agricoles constitue un sérieux obstacle à la stimulation nécessaire à un relèvement économique. Les mesures prises en vue de stimuler l'expansion et le redressement de l'économie pourraient utilement et légitimement être amplifiées de façon à englober les groupements et les territoires ruraux aussi bien que les agglomérations urbaines.

En temps de ralentissement économique et de chômage grave les travailleurs peuvent avoir tendance à retourner sur les fermes. Nous désirons toutefois rejeter immédiatement toute opinion sur le problème du chômage selon laquelle l'existence de sans-travail dans les villes devrait amener l'abandon ou la remise à plus tard de programmes destinés à faciliter le redressement bien ordonné de l'économie agricole. Ces redressements judicieux, ainsi que nous le démontrerons dans une autre partie du présent mémoire, comportent dans une mesure considérable l'élaboration de programmes de formation, d'installation dans d'autres milieux, et d'autres mesures encore, visant à permettre aux cultivateurs non-employés économiquement dans l'agriculture de trouver de meilleurs emplois hors de ce domaine. Affirmer que de tels programmes ne devraient pas être entrepris parce qu'il existe du chômage urbain serait erroné et, à notre avis, malavisé. Le Canada possède une économie dynamique et nous envisagerions avec méfiance toute proposition selon laquelle le chômage serait une excuse pour refuser d'avancer constamment vers la réalisation d'améliorations essentielles dans l'utilisation de la main-d'œuvre canadienne.

[2] Voir le Tableau 9 à la page 16 du fascicule 1er des délibérations de ce comité, 30 novembre 1960.

Tendances observées chez la main-d'œuvre agricole

L'agriculture est une industrie dynamique. En ces dernières années, nous sommes passés par ce qui a été appelé une révolution agricole. Pendant la Seconde Guerre mondiale la hausse des prix des produits de nos fermes et le besoin, causé par la guerre, d'une production accrue ont encouragé les cultivateurs à adopter, plus que jamais auparavant, de nouvelles techniques de production mises au point par des techniciens et des ingénieurs en agriculture, et à mettre en pratique les recommandations des économistes agricoles en vue d'une plus grande efficacité dans leur exploitation. Ces progrès techniques se sont continués et ont pris de l'ampleur à un rythme même plus rapide après la fin des hostilités, à mesure que les machines et l'équipement devenaient disponibles en plus fortes quantités.

Quelques-uns des changements survenus dans l'industrie agricole depuis 20 ans peuvent être illustrés de plusieurs façons. Les données du recensement indiquent qu'en 1956 la population agricole ne formait que 17 p. 100 de la population totale (de 16.1 millions) du Canada. En 1921, soit 35 ans auparavant, le Canada comptait 8.8 millions d'habitants, dont un peu plus de la moitié vivaient à la campagne, en majeure partie sur des fermes. Bien que des données de recensement postérieures à 1956 ne soient pas disponibles, la diminution continue de la main-d'œuvre agricole démontre que le nombre de cultivateurs a décliné encore davantage.[3]

En 1946, la main-d'œuvre agricole formait 25 p. 100 de la main-d'œuvre totale, au Canada. En 1958, la proportion était de 12 p. 100 et en 1959 de 11 p. 100 seulement. Ces chiffres comprennent le nombre total d'exploitants agricole exécutant leurs propres travaux, les travailleurs familiaux non rémunérés et les employés à gages. La diminution proportionnelle de la main-d'œuvre agricole a été de beaucoup plus considérable que la diminution du nombre de gens vivant sur les fermes, car l'exode rural a été beaucoup plus rapide chez les personnes d'âge à travailler que chez les enfants et les vieillards. Il y a eu en outre une augmentation considérable du nombre de cultivateurs occupant des emplois non agricoles.

Le nombre de personnes employées dans l'agriculture en 1949 était de 1,186,000. En 1959, 692,000 seulement étaient ainsi employées. Cela représente le départ des fermes de près de 49,000 travailleurs par an ce qui fait une diminution totale de 41.4 p. 100 en dix ans. La diminution du nombre d'exploitants de fermes a aussi été sensible, bien que moindre que dans le cas de la main-d'œuvre totale. Au cours de la période décennale allant de 1949 à 1959 le total est tombé de 663,000 à 451,000, soit environ 32 p. 100.

Outre la diminution du nombre d'exploitants de fermes, il y a eu une diminution encore plus prononcée du nombre de travailleurs familiaux non rémunérés, et un déclin fort marqué du nombre d'employés à gages. En 1946, il y avait au Canada 679,000 cultivateurs travaillant pour leur propre compte ou exploitants de fermes. Ils représentaient 57 p. 100 du nombre total de personnes occupant des emplois agricoles. Le reste était formé de 360,000 travailleurs familiaux non rémunérés et de 147,000 employés à gages, les uns et les autres représentaient respectivement 31 et 12 p. 100 du total. En 1958, il n'y avait plus que 468,000 exploitants de fermes, 147,000 travailleurs familiaux non rémunérés et 97,000 employés à gages. Les travailleurs non rémunérés comptaient pour moins de 21 p. 100 de la main-d'œuvre totale comparativement à 31 p. 100 l'année précédente, et le nombre des employés à gages avait diminué de 50,000. En 1958, les employés à gages représentaient un pourcentage un peu plus élevé qu'en 1946 du nombre total des travailleurs

[3] De 1950 à 1958 près de 4 millions de personnes ont quitté les fermes aux États-Unis (25,058,000 comparativement à 21,172,000). La diminution annuelle moyenne de la population agricole s'est donc chiffrée par près de 500,000. En 1959, le nombre de cultivateurs représentait environ 12 p. 100 de la population totale des États-Unis.

agricoles. Il est également à noter que de 1951 à 1958 le nombre d'employés à gages n'a accusé qu'une légère diminution de 3 p. 100; ce groupe semble montrer passablement de stabilité. La diminution sensible du nombre de travailleurs familiaux non rémunérés semble indiquer que les cultivateurs ont de plus en plus de difficulté à garder sur les fermes leurs fils et leurs filles, étant donné la possibilité de trouver ailleurs des emplois comportant de bons salaires. Il est aussi à espérer que la diminution du nombre des travailleurs familiaux non rémunérés soit en partie attribuable à l'augmentation de l'âge de sortie de l'école.

La diminution de l'effectif de la main-d'œuvre agricole se produit principlement parmi les jeunes gens qui peuvent plus facilement s'adapter à un autre emploi. La situation générale, du point de vue statistique, est indiquée au *Tableau I*, extrait du bulletin intitulé «Tendances de la main-d'œuvre agricole au Canada», publié par le ministère du Travail. De 1951 à 1958, le nombre d'hommes compris dans les groupes d'âges de 14 à 44 ans est tombé de 560,000 à 387,000, soit 30.9 p. 100. Durant la même période le nombre de personnes dans les groupes d'âges de 45 ans et plus est tombé de 328,000 à 286,000 soit 12.8 p. 100 seulement. En général, la tendance est la même chez les femmes que chez les hommes. De 1951 à 1958 le nombre des travailleuses agricoles dans les groupes d'âges de 14 à 44 ans a diminué de 32.7 p. 100, mais la diminution dans le cas des femmes plus âgées n'a été que de 15 p. 100.

TABLEAU 1

LA MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE AU CANADA, PAR ÂGE ET PAR SEXE, 1951-1958

GROUPES D'ÂGES MASCULINS

Année	Total	14-19 ans	20-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	65 ans et plus
	(Moyennes annuelles en milliers)					
1951	888	122	97	341	258	70
1952	828	110	91	321	243	63
1953	821	107	84	321	251	58
1954	845	111	81	329	262	62
1955	789	98	68	308	255	60
1956	741	87	62	278	249	65
1957	712	85	57	263	241	66
1958	673	84	53	250	228	58
	(Répartition par pourcentages)					
1951	100.0	13.7	10.9	38.4	29.1	7.9
1958	100.0	12.5	7.9	37.1	33.9	8.6

GROUPES D'ÂGES FÉMININS

Année	Total	14-19 ans	20-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	65 ans et plus
	(Moyennes annuelles en milliers)					
1951	72	14	X	30	18	X
1952	64	13	X	25	17	X
1953	42	10	X	16	11	X
1954	39	X	X	16	X	X
1955	36	X	X	13	10	X
1956	40	X	X	15	10	X
1957	39	X	X	15	12	X
1958	52	X	X	22	16	X

SOURCE: Tableaux spéciaux figurant dans les relevés de la main-d'œuvre effectués par le B.F.S.
NOTA: Les données comprennent Terre-Neuve.
(X) Étant donné le degré élevé de variabilité dans l'échantillonnage pour les petites estimations, les chiffres inférieurs à 10,000 ne sont pas indiqués.

Une comparaison des âges chez la main-d'œuvre agricole d'une part et chez la main-d'œuvre non agricole d'autre part est également révélatrice. Parmi tous les hommes compris dans la main-d'œuvre agricole, 42.5 p. 100 étaient âgés de 45 ans ou plus, alors que 31.9 p. 100 seulement étaient de ces âges chez les travailleurs non agricoles. Dans les industries autres que l'agriculture, les hommes de 25 à 44 ans représentaient, en 1958, 50 p. 100 de l'effectif total de la main-d'œuvre, mais 37 p. 100 seulement de la main-d'œuvre agricole.

Malgré la preuve concluante du vieillissement de la main-d'œuvre agricole depuis 1951, il n'est pas trop facile de faire des déductions raisonnablement justes quant à ce que cela sous-entend. Sur la diminution totale de quelque 215,000 de la main-d'œuvre masculine entre 1951 et 1958, une part, de 173,000 s'est produite dans les groupes d'âges de 14 à 44 ans, et une de 42,000 dans les groupes d'âges plus élevés. Pourtant, la main-d'œuvre familiale non rémunérée, qu'on s'imaginerait être constituée surtout de personnes plus jeunes, a diminué d'environ 90,000 hommes. Le changement qui s'est produit dans l'âge des exploitants de fermes ne serait donc probablement pas aussi prononcé que ne l'indiqueraient les chiffres afférents à la main-d'œuvre totale. De plus, le vieillissement de la main-d'œuvre auquel il faut s'attendre dans une région relativement aussi nouvelle que l'Ouest canadien n'était probablement pas complet en 1951. De fait, il est probable qu'une augmentation d'au plus 4 p. 100 dans la proportion des exploitants de fermes âgés de 45 ans et plus s'est produite entre 1951 et 1958. Ce changement n'est guère assez prononcé pour qu'on puisse en tirer des conclusions d'une exactitude assez raisonnable.

Néanmoins, il n'est guère douteux que le niveau inférieur des revenus agricoles actuels de même que les capitaux considérables qu'exige une exploitation agricole économique, et aussi le fait que pour l'instant le nombre de cultivateurs tend à diminuer, font de l'agriculture une carrière assez peu attrayante pour un jeune cultivateur qui a réussi à obtenir une assez bonne instruction et qui est intelligent et ambitieux. L'agriculture n'est pas non plus l'industrie dans laquelle il est le plus facile de s'établir. Autant que toute autre industrie, elle a besoin d'attirer sa part de ces gens. Plusieurs cultivateurs réfléchis craignent qu'il n'en soit pas ainsi à l'heure actuelle. La meilleure chose à faire est de veiller à ce que, autant que possible, les perspectives et les avantages offerts par l'agriculture soient améliorées par des politiques agricoles sûres et prévoyantes, rattachées aux domaines de l'écoulement des produits de la terre, du crédit, de la formation professionnelle, de la tenure foncière et du développement rural.

La raréfaction de la main-d'œuvre s'est, bien entendu, accompagnée de changements dans le nombre et la superficie des fermes. En 1941 il y avait 733,000 fermes au Canada. En 1956, le nombre était tombé à 575,000. Compte tenu des changements apportés aux définitions de recensement, la diminution dans le nombre total de fermes a été d'un peu plus de 100,000 entre 1941 et 1956. Durant la même période la superficie moyenne des fermes canadiennes s'est accrue de près de 28 p. 100 pour passer de 237 à 303 acres. La majeure partie de ce changement est survenu dans l'Ouest canadien, mais dans toutes les provinces la superficie moyenne des fermes s'est accrue. La fusion de certaines propriétés agricoles a eu pour résultat une diminution considérable du nombre de fermes de cent acres ou moins. Plus de 90 p. 100 des fermes canadiennes sont exploitées chacune par une famille.

La réduction de la main-d'œuvre agricole est indiquée au *Tableau 2* et l'on se demande, naturellement, pendant combien de temps cette tendance est susceptible de se manifester et quelle autre diminution se produira.

Les risques d'erreur que comporte la prévision des changements futurs dans la main-d'œuvre agricole sont bien démontrés par l'effort tenté en ce sens par la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada. Le rapport de la Commission sur l'agriculture, publié en janvier 1957, prévoyait que la main-d'œuvre agricole tomberait à 733,000 en 1965 et à 715,000 en 1980. En 1958 la main-d'œuvre agricole était déjà tombée au-dessous de l'estimation faite par la Commission pour 1980. De fait, en 1960 la main-d'œuvre agricole ne comprenait que 675,000 personnes.

La Commission concluait que la tendance vers la diminution du nombre de travailleurs agricoles viendrait près de cesser en 1965 par suite de la demande de main-d'œuvre pour la satisfaction du besoin d'une plus forte production de bétail. Toutefois, l'opinion générale semble être que si l'on considère l'agriculture du point de vue du nombre apparent d'unités agricoles impossibles à exploiter économiquement, d'autres diminutions sensibles de la main-d'œuvre devront survenir. Il faut, bien entendu, se rappeler qu'une tendance vers l'utilisation accrue de la main-d'œuvre employée pourrait contrebalancer jusqu'à un certain point la diminution dans le cas de plusieurs travaux agricoles. Une grande majorité des cultivateurs emploient peu ou point de main-d'œuvre à gages, et si leur capacité de paiement augmentait, bien des cultivateurs ne seraient que trop heureux de recourir davantage aux travailleurs à gages de façon à avoir moins de surmenage et d'assujetissement. D'après le relevé effectué dans tout le pays par nos membres, plusieurs cultivateurs dans chaque province constatent une pénurie de travailleurs agricoles à gages.

TABLEAU 2

TENDANCES RÉGIONALES DANS LA MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE AU CANADA, PERSONNES DE L'UN ET DE L'AUTRE SEXES EMPLOYÉES, MOYENNES ANNUELLES, 1946-1959*

Année	Canada	Diminution par rapport à l'année précédente		Région de l'Atlantique	Québec	Ontario	Région des Prairies	Colombie-Britannique
		N°	%					
1946	1,186			92	277	320	466	31
1947	1,122	−64	5.5	86	252	300	450	34
1948	1,096	−26	2.3	81	246	290	444	35
1949	1,079(a)	−17	1.6	83	242	284	433	37
1950	1,018	−61	5.7	78	255	253	403	29
1951	939	−79	7.8	62	229	238	382	28
1952	891	−48	5.1	58	209	228	375	21
1953	859	−32	3.6	56	203	220	359	21
1954	878	+19	+2.2	50	214	253	338	23
1955	819	−59	6.7	49	172	236	331	31
1956	776	−43	5.3	49	165	213	323	26
1957	744	−32	4.1	53	171	191	306	23
1958	712	−32	4.3	55	161	175	297	24
1959	692	−20	2.8	57	153	174	284	24
1960	675	−17	2.5	55	134	177	279	28

Sources: Bureau fédéral de la statistique. Étude documentaire n° 58—revision de 1958, et relevé du BFS sur la main-d'œuvre.

Chiffres extraits, sauf pour ceux de 2e et 3e colonnes, et pour les données des années récentes, des tableaux figurant dans «Les Tendances de la main-d'œuvre agricole au Canada», du ministère du Travail.

[a] Les données relatives à Terre-Neuve sont comprises dans le total pour le Canada et pour la région de l'Atantique à partir d'octobre 1958. Toutefois, il n'y a qu'environ 3,000 personnes employées dans l'agriculture à Terre-Neuve et cette addition n'a eu que peu d'effet sur la tendance générale.

L'acquisition d'une plus grande productivité, résultant en l'obtention de loisirs plutôt qu'en la production de denrées et de services s'est produite d'une façon beaucoup plus marquée dans les emplois urbains que dans les travaux agricoles. En ces dernières années à peu près la moitié seulement des exploitants de fermes ont eu un employé supplémentaire, rémunéré ou non, pour participer aux travaux de ferme. Les cultivateurs ont dû mécaniser de plus en plus leur exploitation et alors qu'on s'efforce de satisfaire aux exigences de la technologie moderne, les capitaux demeurent très élevés en dépit de la modicité des revenus.

Durant la seule année 1959, les cultivateurs ont acheté des machines et de l'équipement pour une valeur en gros de 212 millions de dollars et ils ont affecté en outre 39 millions à l'achat de pièces de réparation. Exprimé en prix de détail le total a probablement été d'environ 315 million de dollars. Cela représente une moyenne de quelque $700 pour chacun des 450,000 exploitants de fermes. (Dans ce calcul il n'est pas tenu compte du rabais accordé aux cultivateurs pour les paiements au comptant ni des déductions pour articles repris.) Cependant, cette mécanisation n'a pas, en ces dernières années, allégé la tâche de la plupart des cultivateurs. Elle leur permet simplement de travailler plus vite afin de ne pas être débordés.

Main-d'œuvre et productivité

Le caractère démesurément élevé des prix de revient agricoles et la diminution en nombre des travailleurs agricoles sont le résultat d'une productivité croissante jointe à un accroissement limité de la demande de produits agricoles. On prétend parfois que les problèmes des cultivateurs ont pour cause une adaptation trop lente aux réalisations de la technologie moderne. Les événements de l'après-guerre démontrent que c'est le contraire qui est vrai.

Dans sa Circulaire commerciale d'août 1959, la Banque Canadienne de Commerce a présenté des calculs sur les accroissements de productivité survenus dans divers secteurs de l'économie entre 1946 et 1957, soit une période duodécennale. Voici ce qu'on y disait au sujet de l'agriculture:

> L'importante augmentation de 48 p. 100 dans la productivité agricole est surtout à noter. Il y a cependant lieu d'observer que 1957 a été une année où la récolte a été relativement faible dans les Prairies. Si le produit total de l'agriculture en 1957 avait été égal à celui de l'année précédente, l'accroissement proportionnel de la productivité aurait été même plus considérable. Cela démontre quelle influence les conditons météorologiques peuvent avoir sur les statistiques de la productivité en agriculture; l'opportunité de prendre les chiffres comme indiquant simplement une tendance est bien évidente dans ce cas-ci. Il est néanmoins indéniable que l'accroissement de la productivité a été plus marqué dans l'agriculture que dans toute autre industrie, à la suite de dix années d'avance révolutionaire dans la mécanisation et le perfectionnement.

Nous pouvons ajouter que l'accroissement de la productivité pour toute l'industrie durant cette période, ainsi que l'indiquent les chiffres de la Banque de Commerce, a été de 39 p. 100 comparativement à 48 p. 100 pour l'agriculture en une année où la récolte a été relativement peu abondante.

Cette remarquable augmentation de la productivité a résulté de plusieurs circonstances: utilisation par les cultivateurs de semences et de plants convenant mieux aux sols et aux conditions du milieu; application accrue d'en-

grais commerciaux et de produits chimiques pour la lutte contre les insectes, les maladies des végétaux et les mauvaises herbes; recours à des méthodes améliorées dans l'élevage, l'alimentation et le soin du bétail et de la volaille; emploi de machines et d'équipement plus efficaces; adoption de procédés recommandés de préparation du sol pour la plantation, le binage, la récolte et l'emmagasinage des produits agricoles et mise en pratique de méthodes perfectionnées de travail et de gestion.

La modernisation de la production agricole et l'accroissement de productivité par homme et par heure qui en est résulté ont entraîné de plus forts rendements de produits agricoles ordinaires et de fruits par acre, une production plus considérable de lait par vache et d'œufs par poule, une augmentation de la production de viande dans le cas du bétail et de la volaille grâce à des méthodes d'alimentation et d'élevage plus efficaces, ainsi qu'un accroissement de la mécanisation sur les fermes, d'où économie de travail. Une intensification et une spécialisation plus poussées de la production ont aussi contribué à l'augmentation de la productivité par travailleur agricole.

C'est cet accroissement de la productivité qui a fait monter constamment la production agricole de façon qu'elle subvienne plus qu'amplement aux besoins de la population en matière d'alimentation, alors même que le nombre de personnes employées dans l'agriculture accusait une frappante diminution.

Revenu agricole

Si les prix des produits agricoles avaient monté à la même allure que les frais de production, l'agriculture serait aujourd'hui une industrie prospère, mais il n'en a pas été ainsi. L'indice des prix touchés par les cultivateurs pour les produits agricoles a été d'environ 4 p. 100 plus bas en 1959 qu'en 1949 et l'indice de 1960 restera probablement à peu près au même niveau qu'en 1959. Les prix des denrées et des services requis par les cultivateurs, y compris le coût de la vie sur les fermes, ainsi que les révèle le Bureau fédéral de la statistique, ont monté d'environ 30 p. 100 depuis 1949. Par conséquent, exprimé en dollars constants, le revenu net produit par l'exploitation agricole au Canada en 1959 a été de 35 p. 100 plus bas qu'en 1949. En dépit de la diminution sensible du nombre d'exploitants de fermes depuis 1949, le revenu réel net par exploitant de ferme au Canada a accusé en 1959 une diminution moyenne de 5 p. 100 par rapport au chiffre qu'il avait atteint dix ans auparavant. Par contre, en 1959, les salaires réels dans les industries manufacturières, après les rajustements nécessités par les changements dans le coût de la vie, ont été de 35 p. 100 plus élevés qu'en 1959, ce qui donne quelque idée de la situation de plus en plus favorable dans laquelle se trouvent les cultivateurs au point de vue des revenus. Il n'est guère surprenant que durant cette période ils n'aient été en mesure d'augmenter que de 22 p. 100 les gages de leurs employés rémunérés et qu'en conséquences les bons employés de ferme soient devenus de plus en plus difficiles à trouver.[4]

Les progrès techniques réalisés en agriculture ont rendu possible la production de plusieurs denrées agricoles en excédent des quantités requises pour l'approvisionnement du marché intérieur et pour la vente sur les marchés d'exportation. Ce fait explique dans une large mesure le niveau relativement bas des prix de plusieurs denrées agricoles. Les faibles revenus que rapporte l'agriculture et les occasions de gagner des salaires et traitements plus élevés dans les industries non agricoles ont beaucoup contribué à la désertion rapide des fermes par les cultivateurs, leurs fils et leurs filles.

[4] Voir aux Appendices B à E les tableaux statistiques corroboratifs.

Toutefois, il importe de noter que si l'accroissement de la productivité agricole par rapport à l'augmentation de la demande a maintenu les revenus agricoles à un niveau peu élevé et attiré la main-d'œuvre vers les emplois relativement mieux rémunérés qui sont disponibles en dehors de l'agriculture, la diminution de la main-d'œuvre agricole ne peut être attribuée uniquement à l'exode imposé aux cultivateurs par le coût de revient excessif. Durant les six années qui se sont écoulées de 1946 à 1952, et qui ont été caractérisées par des prix agricoles relativement élevés, la main-d'œuvre agricole a diminué de 24.9 p. 100 au Canada. De 1954 à 1960 période d'égale durée mais pendant laquelle les revenus ont été beaucoup moins élevés, la main-d'œuvre agricole a diminué de 23.1 p. 100. La direction entre les deux périodes a donc été peu considérable.

La leçon à tirer de ces faits est celle-ci: bien qu'il soit exact que la diminution du nombre de cultivateurs et la modicité de leurs revenus puissent résulter des mêmes causes, il n'est pas vrai que les mesures propres à améliorer le revenu agricole devraient être écartées sous le prétexte qu'elles feront cesser cette diminution. Un redressement agricole rationnel se trouve stimulé et non pas retardé par la hausse des prix et des revenus agricoles, à moins, bien entendu, que ces meilleurs prix et revenus ne soient obtenus au moyen de règlements et de régies ayant pour effet de placer l'économie agricole dans des cadres rigides.

Pénurie de main-d'œuvre agricole

Bien que l'achat de machines permettant d'économiser le travail ait fait diminuer la demande d'employés à gages, il existe encore dans chaque province, ainsi que nous l'avons noté, des cultivateurs qui embaucheraient des travailleurs additionnels s'ils pouvaient en obtenir moyennant les gages qu'ils ont les moyens de payer. Ce sont les travailleurs agricoles expérimentés qui sont particulièrement rares. La plupart des cultivateurs ont acquis des machines et de l'équipement nouveaux à des prix élevés, matériel dont le maniement et l'entretien réclament une attention constante. Toutefois, les travailleurs disponibles connaissent peu ou point les machines modernes et d'ordinaire ils n'ont aucune expérience dans le soin du bétail laitier ou des autres animaux et de la volaille. La pénurie de main-d'œuvre à plein temps et saisonnière se fait sentir depuis l'époque de la seconde Guerre mondiale.

Là où la culture est spécialisée, comme dans les régions où l'on cultive la pomme de terre, la betterave à sucre, les légumes pour la mise en conserve, les fruits provenant d'arbres, les baies et les céréales, c'est la main-d'œuvre saisonnière plutôt que les travailleurs à l'année qui est requise. La pénurie de main-d'œuvre saisonnière a fréquemment été mentionnée comme le plus grave problème de main-d'œuvre dans les réponses faites par les cultivateurs à notre questionnaire. Par l'emploi d'un plus grand nombre de machines certains cultivateurs effectuent plus rapidement leurs travaux d'ensemencement et de moisson et une fois terminées les périodes de très grande activité, ils ont besoin de moins de travailleurs à l'année.

Les efforts tentés par les gouvernements fédéral et provincial en vue d'aider aux cultivateurs qui ont besoin de main-d'œuvre saisonnière sont décrits dans les extraits suivants du rapport intitulé «Tendances de la main-d'œuvre agricole au Canada» publié par le ministère canadien du Travail:

> En 1942, le ministère du Travail a inauguré le Programme fédéral-provincial de la main-d'œuvre agricole afin de diriger les déplacements des travailleurs agricoles. Outre les déplacements en vue de la récolte des céréales, le Programme de la main-d'œuvre agricole a organisé des mouvements de travailleurs pour venir en aide aux cultivateurs de l'Ontario et divers autres déplacements tels que la cueillette des fruits

en Colombie-Britannique. Sous le régime de ce Programme, des ententes ont été conclues par le gouvernement fédéral avec toutes les provinces, sauf Terre-Neuve. Le Programme relève à la fois du ministère fédéral du Travail et des ministères provinciaux de l'Agriculture. Il bénéficie de la collaboration d'autres ministères du gouvernement et de diverses associations, y compris le Service national de placement, les ministères fédéraux de l'Agriculture, de la Citoyenneté et de l'Immigration, ainsi que la coopération de représentants des cultivateurs, comme par exemple la Fédération canadienne de l'agriculture et les représentants des deux principaux réseaux ferroviaires. En outre, la collaboration du département du Travail des États-Unis accélère le placement des travailleurs agricoles temporaires qui vont aux États-Unis ou viennent au Canada.

Outre les mouvements organisés conformément au Programme fédéral-provincial de la main-d'œuvre agricole, des placements locaux de travailleurs agricoles sont effectués par le Service national de placement.

La migration internationale de participants à la récolte de sucre d'érable, entre le Canada et les États-Unis, s'est poursuivie, divers autres mouvements étant ajoutés ou supprimés de temps à autre. L'un d'eux a été le mouvement d'équipes de préposés aux moissonneuses-batteuses, qui s'est produit principalement entre les provinces des Prairies et les États de l'Ouest-Centre et du Sud des États-Unis au cours des années '40. Un autre est la migration des cueilleurs de pommes de terre du Nouveau-Brunswick et du Québec vers le Maine, laquelle se continue depuis 1931 et a procuré bon an mal an du travail saisonnier à 6,000 ou 6,500 personnes. Un troisième déplacement qui s'effectue encore, est la migration de cueilleurs expérimentés de tabac des États-Unis vers l'Ontario et le Québec. En chacune des années 1956 et 1957, quelque 4,000 travailleurs ont pris part à cette récolte. Les migrations susmentionnées ainsi que d'autres mouvements internationaux moins importants de travailleurs agricoles temporaires ont été organisés en vertu d'ententes réciproques conclues entre les gouvernements du Canada et des États-Unis.

Durant les cinq années écoulées de 1954 à 1958 inclusivement, les mouvements organisés interprovinciaux et internationaux ont compris un nombre total de 62,000 travailleurs agricoles. Sur ce total, quelque 11,000 étaient des Canadiens allant d'une province à une autre, 37,000 des travailleurs canadiens allant aux États-Unis et 14,000 des travailleurs américains venant au Canada.

Dans quelques régions les fils et dans certains cas les filles de cultivateurs qui n'ont pas suffisamment de travail sur la ferme paternelle offrent leurs services à des cultivateurs du voisinage. D'habitude ces jeunes gens sont des travailleurs assez satisfaisants, mais s'ils sont trop jeunes ils ne peuvent conduire des machines. Le ministère du Travail déclare qu'environ 40 p. 100 des travailleurs agricoles saisonniers durant les années 1953 à 1958 inclusivement étaient des garçons dans le groupe d'âges de 14 à 19 ans et des travailleuses non rémunérées dont la plupart étaient des membres de familles agricoles. Les personnes de ces catégories sont disponibles pour les travaux agricoles dans certaines régions, mais plusieurs d'entre elles quittent définitivement les rangs de la main-d'œuvre soit pour fréquenter l'école, soit pour exécuter des travaux de ménage après l'expiration d'une saison de travail agricole.

Dans certaines régions rurales plusieurs hommes d'âge mûr qui ne possèdent pas de fermes ou qui ont vendu celles qui leur appartenaient ou se sont retirés d'autres métiers sont disponibles pour embauchage. Quelques-uns de ces hommes sont utiles comme employés à gages sur des fermes activement exploitées et d'autres, à cause de leur âge avancé, ne peuvent exécuter de travaux nécessitant une forte dépense d'énergie. Dans quelques régions, il y a des travailleurs itinérants, mais règle générale ces gens ne sont pas de toute confiance; ils ne s'intéressent pas à l'agriculture et n'ont pas d'expérience dans le maniement des instruments aratoires modernes, non plus que dans le soin des animaux de ferme.

Quelques cultivateurs qui ont besoin d'aide en certaines saisons habitent des régions où il existe plusieurs petites fermes dont les propriétaires, n'étant pas constamment occupés, peuvent durant ces saisons s'engager chez ceux qui exploitent de grandes fermes spécialisées. D'habitude, ces travailleurs sont expérimentés et compétents. Dans certaines parties de l'Ouest canadien, des Indiens sont disponibles pour les travaux saisonniers.

La principale raison qu'on a mentionnée pour expliquer la pénurie de travailleurs agricoles dans chaque province a été l'impossibilité pour les cul-cultivateurs de concurrencer les salaires payés dans d'autres industries. L'équipement moderne dont sont munies les fermes attirerait sans doute un plus grand nombre de jeunes gens dans l'agriculture si les salaires qu'ils touchaient étaient raisonnablement comparables à ceux que reçoivent les travailleurs employés dans d'aures industries.

Le sénateur HORNER: Avant que vous abordiez un autre point, laissez-moi vous dire que votre mémoire est très long. Il n'était pas nécessaire qu'il le fût car nous sommes déjà au courant de plusieurs de ces problèmes. Vous dites que «la principale raison qu'on a mentionnée pour expliquer la pénurie de travailleurs agricoles dans chaque province a été l'impossibilité pour les cultivateurs de concurrencer les salaires payés dans d'autres industries. Or, la difficulté n'est pas là. Elle est causée par la semaine de cinq jours et la journée de huit heures. Nulle part dans votre mémoire vous ne reconnaissez ce fait. Vous ne dites rien non plus de l'assurance-chômage dont profitent les travailleurs. Ce n'est pas l'impossibilité pour le cultivateur de payer un bon salaire à un homme compétent qui constitue la difficulté; c'est le fait que l'homme en question ne travaillera pas plus de six jours par semaine. Le cultivateur se dit donc qu'il ne restera pas seul sur la ferme les samedis et dimanches tout en payant un salaire, mais qu'il n'engagera personne et laissera simplement le travail de côté. La véritable difficulté est là.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Je crois que le sénateur Horner a raison jusqu'à un certain point, mais pas sur toute la ligne. Dans l'Est du Canada nous ne pouvons concurrencer les salaires payés dans d'autres industries. C'est peut-être possible dans l'Ouest canadien mais ce ne l'est pas dans l'Est.

M. HOPPER: Cette déclaration se fonde sur les réponses à ces centaines de questionnaires.

Le sénateur HAIG: Tout le monde dans l'Ouest sait pourquoi la main-d'œuvre est rare sur les fermes, alors qu'elle est abondante dans les villes. Ce que le sénateur Horner a dit est exact. J'habite l'Ouest moi-même et je sais ce qui arrive. J'ai demandé à quelqu'un l'autre jour: «Où sont vos fils?» Il m'a répondu qu'ils travaillaient en ville. Quand je lui ai demandé qui exécutait les travaux de la ferme, il m'a dit que sa femme et lui s'en chargeaient. Il m'a appris que ses fils travaillaient cinq jours par semaine en ville, qu'ils venaient passer un samedi et un dimanche de désœuvrement sur la ferme, et qu'ils faisaient plus d'argent que lui.

M. KIRK: Il est incontestable que le cultivateur ne peut concurrencer les salaires ou les heures de travail de la ville, ainsi que l'a dit le sénateur Horner. Peut-être aurions-nous dû exposer ce point plus clairement dans notre mémoire.

Une deuxième raison de la rareté de la main-d'œuvre agricole durant l'année entière, et particulièrement pendant certaines périodes, indiquées par les cultivateurs des diverses provinces est le manque de prestations d'assurance-chômage dont les travailleurs dans d'autres industries peuvent profiter si généralement. La Fédération canadienne de l'agriculture a porté ce sujet à l'attention des autorités fédérales en plusieurs occasions. Nous avons demandé que l'assurance-chômage devienne disponible facultativement ou qu'elle soit appliquée, lorsque demandée par les cultivateurs intéressés, aux travailleurs faisant partie de groupes producteurs de certaines denrées particulières ou de groupes régionaux bien définis.

Une autre raison indiquée pour expliquer l'impossibilité pour le cultivateur d'attirer des employés à gages était la longueur des journées de travail sur les fermes par comparaison avec la journée de huit heures et la semaine de quarante heures qui sont si généralisées dans l'industrie. En 1958, les membres de la main-d'œuvre non agricole ont travaillé en moyenne quarante heures par semaine, comparativement à cinquante-quatre heures pour les travailleurs agricoles. La différence entre le travail hebdomadaire des travailleurs agricoles et celui des employés des industries non agricoles est principalement due au fait que les travailleurs agricoles travaillent encore au moins six jours par semaine, alors qu'une forte proportion des gens employés dans les industries autres que l'agriculture ont la semaine de cinq jours et de quarante heures de travail. Ainsi, dans l'industrie manufacturière, en avril 1958, 88 p. 100 des gens employés ailleurs que dans les bureaux et 93 p. 100 des employés de bureau travaillaient dans des établissements où la semaine de cinq jours de travail était de règle.

Bien entendu, les cultivateurs ont pu jouir d'un certain abrégement des heures de travail par suite de la mise en service d'un plus grand nombre de machines depuis quelques dizaines d'années. On a estimé que les heures de travail des gens employés dans l'agriculture sont tombées d'une moyenne de 64 par semaine en 1926 à environ 52 en 1950. Depuis 1951, cependant, le nombre d'heures de travail a accusé une légère augmentation. Les relevés de la main-d'œuvre démontrent aussi que depuis quelques années un pourcentage un peu plus élevé des hommes occupés à des travaux de ferme travaillent 55 heures ou plus par semaine.

C'est là une autre preuve du fait que la modicité des revenus agricoles oblige bien des cultivateurs à se passer d'une aide qui leur est pourtant nécessaire. Il serait peut-être difficile d'adopter sur certaines catégories de fermes des heures de travail aussi courtes que celles qu'on applique dans l'industrie, mais ce serait possible sur les fermes de plusieurs autres catégories si le revenu provenant de la vente des produits agricoles était plus élevé et que des employés compétents pussent être embauchés, de façon qu'un nombre moindre d'heures de travail fût possible pour tous les travailleurs.

Le sénateur BRUNT: Pourriez-vous fournir un exemple de chaque catégorie de fermes? Vous dites que sur les fermes d'une certaine catégorie il serait possible d'adopter ces heures plus courtes alors que ce serait impossible sur d'autres. Je me demande si vous pourriez nous citer un exemple de chaque catégorie.

M. KIRK: Je mentionnerais les travaux de la moisson, qui sont saisonniers. Dans ce cas il serait très difficile de diminuer les heures consacrées au travail régulier de chaque jour.

Le sénateur TAYLOR (*Wesmorland*): Une ferme laitière n'entrerait-elle pas dans une catégorie? L'exploitant d'une telle ferme doit traire ses vaches à 12 heures d'intervalle.

Le sénateur BRUNT: J'avais à l'esprit le cas d'un exploitant de ferme laitière. Je sais qu'il serait nettement impossible d'adopter des heures de travail plus courtes sur une ferme de cette catégorie.

M. KIRK: C'est un peu difficile à dire. Sur une ferme laitière employant deux hommes ou plus, le cultivateur pourrait organiser le travail rationnellement et se tirer d'affaires, mais si tout le travail d'une ferme laitière est exécuté par une seule personne, il nécessite manifestement plus que le nombre habituel d'heures de travail. L'unique possibilité serait de prendre des dispositions mutuelles de façon que ces longues journées de travail fussent compensées par des jours de congé de temps à autre.

Le sénateur BRUNT: Je puis comprendre que dans la culture maraîchère la journée de huit heures soit possible.

Le sénateur HORNER: Sur certaines fermes laitières le travail s'accomplit pendant 24 heures par jour; la traite des vaches s'y effectue sans interruption durant toute la journée.

M. KIRK: En effet.

Parfois ce sont les conditions d'existence sur la ferme qui empêchent les gens de prendre des emplois agricoles. Pour les hommes mariés et chefs de famille dont les services pourraient être disponibles, il se peut qu'il n'existe aucun logement pour employé à gages, ou s'il en existe il n'est peut-être pas en bon état et nécessite des travaux de réfection; il est peut-être dépourvu d'électricité et d'eau courante, ou d'un égout satisfaisant. Pour les célibataires il se peut que la ferme soit trop éloignée de la ville, où ils pourraient fréquenter des endroits d'amusement et de recréation comme ceux qui leur seraient disponibles s'ils travaillaient dans d'autres industries.

Une autre raison mentionnée par les cultivateurs pour expliquer l'impossibilité pour eux d'attirer des travailleurs était que ceux qui pourraient être disponibles ne savaient guère ou pas du tout comment conduire les machines agricoles ou soigner les animaux de ferme. On a aussi mentionné l'absence de pensions et de prestations d'assistance sociale, et les perspectives d'avancement moindres que dans d'autres industries.

Les hommes compétents qui s'entendent à la culture et aiment à vivre sur une ferme sont rarement intéressés à des travaux saisonniers. Ils veulent de l'emploi à l'année, de sorte que les producteurs qui n'ont pas besoin d'employés à plein temps, et nombreux sont ceux qui se trouvent dans cette situation, éprouvent souvent beaucoup de difficulté à obtenir l'aide dont ils ont besoin pour la moisson et pour d'autres travaux saisonniers. Une proposition qui a été formulée comme solution à ce grave problème était l'établissement, dans les régions rurales, de petites industries qui fourniraient du travail durant la majeure partie de l'année mais que les hommes pourraient quitter durant la saison où leurs services seraient requis sur les fermes locales. Les autres employés à temps partiel ou à plein temps dans ces petites industries seraient les cultivateurs, ainsi que leurs fils et leurs filles, lesquels, à cause du peu d'étendue de leurs fermes, sont en réalité insuffisamment occupés pendant la majeure partie du temps. Je dois dire, monsieur le président, que l'expression «insuffisamment occupés» ne veut pas dire que ces gens ne travaillent pas d'arrache-pied. Elle signifie que la productivité économique fait défaut dans leur genre d'emploi.

D'autres cultivateurs de l'Est du Canada ont déclaré savoir que certains travailleurs industriels, même s'ils sont en chômage durant une partie de

l'année, n'aiment pas le travail agricole, qui est habituellement plus ardu que le travail dans d'autres emplois, et préfèrent attendre d'être embauchés dans l'industrie.

Certains cultivateurs ont déclaré en réponse à une question comprise dans notre enquête que les employés à gages n'avaient pas droit aux indemnités pour accidents du travail. Les cultivateurs qui ont fait cette remarque ont dit que parfois c'était la raison pour laquelle les travailleurs ne sont pas attirés sur la ferme. Le fait est que les indemnités pour accidents du travail sont disponibles sauf dans la province de Québec, et les exploitants agricoles de toutes les autres provinces devraient être mis au courant de ce fait. Toutefois, le coût de l'indemnité pour accidents du travail est assez élevé dans le cas des travailleurs agricoles et les cultivateurs ne recourent que bien peu à cette protection. Elle n'est obligatoire dans aucune province. En résumé, des revenus agricoles plus élevés, qui permettraient aux cultivateurs de payer de meilleurs salaires et de raccourcir la semaine de travail; des emplois dans des industries rurales durant les mois où les services des travailleurs ne sont pas requis pour du travail saisonnier sur les fermes; l'assurance-chômage pour les employés de ferme dans certaines entreprises agricoles; des cours abrégés permettant d'apprendre comment manier les machines et l'équipement agricoles et comment soigner les animaux de ferme, et des habitations confortables et bien meublées pour les employés à gages et leurs familles, tout cela contribuerait à atténuer la gravité du problème de la pénurie d'une main-d'œuvre à gages compétente, problème qui se pose indubitablement dans l'agriculture à l'heure actuelle.

L'immigration en tant que source de main-d'œuvre agricole

Plusieurs cultivateurs de l'Ouest canadien ont exprimé l'opinion que le pays devrait faire venir un plus grand nombre d'immigrants ayant quelques connaissances en agriculture et désireux de s'embaucher sur des fermes et de continuer d'y travailler. Ils ont cependant ajouté qu'en général les immigrants connaissent peu les machines agricoles modernes et que, cela étant, il faudrait faire en sorte de leur apprendre le maniement du coûteux équipement mécanique utilisé de nos jours.

D'après le récent rapport du ministère canadien du Travail sur les tendances observées dans la main-d'œuvre agricole, 17 p. 100 des immigrants entrés au Canada de 1946 à 1958 avaient déclaré leur intention de prendre un emploi agricole. Il est de notorité publique qu'une forte proportion de ces immigrants ont bientôt pris d'autres emplois. Durant les années d'après-guerre 1948-1953, le gouvernement canadien a accordé préférence aux immigrants disposés à prendre des emplois dans l'agriculture et dans d'autres industries primaires. Bien que de 36 à 39 p. 100 de ceux qui sont entrés au pays en 1949 et en 1950 aient déclaré leur intention de travailler sur des fermes, le recensement de la main-d'œuvre, effectué en 1951, a démontré que 13.7 p. 100 seulement des hommes et 4 p. 100 des femmes arrivés entre le 1er janvier 1946 et le 31 mai 1951 occupaient encore des emplois agricoles. De 1956 à 1958, environ 8 p. 100 du nombre annuel d'immigrants avaient l'intention de s'adonner à l'agriculture.

De 1946 à 1953 en particulier l'immigration a effectivement contribué à atténuer la pénurie de main-d'œuvre agricole, car 25,000 personnes sont alors entrées au Canada en prenant l'engagement d'accepter de l'emploi dans l'agriculture pour une période d'un à deux ans.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'un relevé comprenant tous les immigrants, le Service de la colonisation du ministère du Travail a reçu des rapports selon lesquels 3,900 immigrants avaient acheté, et 850 autres loué, des fermes durant la période de neuf ans allant de 1950 à 1958. Les membres des familles compris, ces deux groupes représentaient 23,000 personnes installées en perma-

nence sur des fermes. Il y en a eu d'autres qui n'ont pas fait de déclaration. Toutefois les données permettent de conclure que le nombre d'immigrants demeurés sur les fermes est de beaucoup inférieur au nombre de ceux qui ont déclaré à leur arrivé avoir l'intention de prendre de l'emploi dans l'agriculture. Le rapport du ministère du Travail résume la situation en ces termes:

> Ainsi, bien que le nombre total d'immigrants venus au Canada dans l'après-guerre ait été plus considérable que durant toute autre période sauf les années qui ont suivi immédiatement 1900, l'effet de l'immigration sur la population et la main-d'œuvre agricoles semble avoir été très peu marqué, comparativement à la période allant de 1901 à 1921.

Nous pouvons noter que d'après les renseignements que nous avons reçus, l'expérience de certains cultivateurs de l'Ouest dans l'embauchage d'immigrants n'a guère été satisfaisant, ce qui a probablement été dû au caractère spécialisé des exploitations agricoles de l'Ouest.

Salaires des travailleurs agricoles

L'employé de ferme moyen touche un salaire sensiblement inférieur à celui que reçoivent la plupart des travailleurs d'autres industries. Bien que le coût de la vie pour les employés, mariés ou célibataires, qui travaillent à gages sur les fermes soit ordinairement moindre que pour les travailleurs urbains, l'écart n'est pas suffisant pour compenser la modicité des gages qui leur sont payés.

Le sénateur HORNER: Les salaires en ville peuvent être plus élevés que sur la ferme, mais j'ai connu des ouvriers qui payaient jusqu'à $100 par mois pour une bicoque. Quand ils allaient travailler sur la terre ils étaient logés gratuitement dans une maison bien supérieure à toute habitation occupée par eux auparavant, et la rémunération qu'ils recevaient sur la ferme était à peu près équivalente à celle qu'ils touchaient en ville, compte tenu des avantages dont ils bénéficiaient. Cette remarque s'applique à plusieurs fermes.

Les gages peuvent sembler peu élevés, mais si l'on considère le fait que les travailleurs sont nourris et logés, ce qu'ils auraient à payer pour ces avantages matériels en ville représente dans bien des cas plus que l'écart entre les salaires.

M. KIRK: C'est exact. Cependant, il s'agit ici d'un cas qui comporte d'autres facteurs. Il faudrait étendre la signification du mot «compenser» de façon à y inclure l'attrait que présente pour eux la vie urbaine, ainsi que d'autres considérations.

L'échelle des gages payés aux employés de ferme est à peu près la même dans toutes les provinces, mais elle est fort étendue. Voici quelque exemples qui nous ont été communiqués.

Dans les provinces Maritimes les gages sont de $90 à $125 dollars par mois, de $18 à $25 par semaine et de $4 à $7 par jour avec pension.

Dans l'Ontario, les gages des employés de ferme varient de $100 à $150 par mois avec pension et de $150 à $250 sans pension, alors qu'on fournit à l'employé à gages une maison et des articles tels que le combustible, l'électricité, le lait, les légumes et les œufs. Selon un taux journalier les employés reçoivent de $4 à $8, avec deux repas.

Dans le Québec, l'échelle est ordinairement de $75 à $125 par mois et de $20 à $35 par semaine, avec pension.

Dans les provinces des Prairies les gages avec pension sont de $100 à $200 par mois, habituellement avec un supplément pour le travail exécuté pendant la moisson, ou de $5 à $10 par jour. Sur certaines fermes le salaire va jusqu'à $200 par mois en été et il varie de $75 à $150 en hiver, avec pension. Dans le cas des hommes mariés à qui sont fournis une maison, le combustible et les légumes, mais non pas la pension, les gages peuvent aller depuis $100 et plus

en hiver jusqu'à $300 par mois en été. Pour les employés à l'année là où le travail est abondant durant tout l'hiver les gages peuvent être de $150 à $275 par mois pendant l'année entière, avec maison, combustible et autres avantages matériels. Les gages les plus élevés qu'on nous a indiqués sont habituellement payés par les exploitants de grandes fermes ou par les cultivateurs qui emploient un régisseur à plein temps.

Personnes vivant sur des fermes et occupant des emplois non-agricoles

Au sujet de l'emploi non agricole le ministère du Travail rapporte ce qui suit:

> En 1956, sur 575,015 exploitants de fermes qui ont répondu aux questions du recensement quinquennal, 129,633, soit 22.5 p. 100, ont déclaré avoir occupé des emplois non agricoles durant 1955. Ceux qui ont fait une déclaration en ce sens ont travaillé en moyenne 6.6 mois ailleurs que sur la ferme. Le nombre total de mois consacrés à des travaux non agricoles par des exploitants de fermes a été de près de 860,000 soit l'équivalent de plus de 70,000 années-homme.

Des relevés de la main-d'œuvre effectués en 1958 ont démontré que sur les 930,000 personnes des sexes masculin et féminin comprises dans les groupes d'âges de 14 ans et plus qui vivaient sur des fermes, 71 p. 100 travaillaient sur la terre et 29 p. 100 étaient employées dans des industries autres que l'agriculture. Même en août, alors que les travaux agricoles battent leur plein, le nombre de personnes vivant sur des fermes et occupant des emplois non agricoles a été plus élevé que la moyenne pour l'année. La répartition des données parmi les hommes et les femmes a indiqué que sur le nombre total de femmes comprises dans la main-d'œuvre en 1958, et vivant sur des fermes, 62 p. 100 occupaient des emplois non agricoles. Parmi les hommes vivant sur des fermes, 24 p. 100 travaillaient ailleurs que dans l'agriculture.

Sur le nombre total de personnes employées dans l'agriculture en 1958, environ 8 p. 100 ne vivaient pas sur des fermes. Ces gens travaillaient dans l'agriculture à l'époque la plus active des travaux.

Plusieurs personnes vivant sur des fermes et occupant des emplois non agricoles finissent pas quitter la ferme. Les gens qui prennent de l'emploi non agricole tout en continuant d'habiter sur la ferme, mais retournent travailler aux semailles et à la moisson ont probablement plus de facilité à s'adapter à l'emploi non agricole que les gens qui, par nécessité ou non, abandonnent brusquement le métier de cultivateur.

L'étude du ministère du Travail renferme le commentaire suivant:

"Cependant, en faisant allusion aux tendances futures de la main-d'œuvre agricole, il importe de se rappeler que les très nombreuses personnes qui, vivant sur les fermes, occupent des emplois non agricoles, représentent une réserve possible de main-d'œuvre agricole qui pourrait faire retour à l'agriculture si les occasions d'obtenir des emplois non agricoles devenaient moins favorables."

Selon les renseignements que notre propre enquête nous a permis d'obtenir directement des cultivateurs, une proportion de plus en plus forte de cultivateurs et d'épouses, de fils et de filles de cultivateurs travaillent en dehors de l'agriculture, mais vivent sur leurs fermes.[5] Il ressort des réponses à notre questionnaire que dans les provinces de l'Atlantique l'occupation d'emplois non agricoles par les cultivateurs et les membres de leurs familles n'est pas généralisée, mais qu'il y a plusieurs familles dont un ou plusieurs membres travaillent ailleurs que dans l'agriculture, dans les domaines suivants:

[5] Le département de l'Agriculture des États-Unis déclare qu'en 1939 environ 20 p. 100 du nombre total de fermes aux États-Unis étaient exploitées à temps partiel. En 1949 la proportion était passée à 31 p. 100 et en 1958 à près de 40 p. 100.

vente d'assurance et de machines agricoles, menuiserie ou autre travail de construction, voirie, pêche, camionnage, industries du bois ouvré, du bois à pâte, de l'acier et des mines, entreposage des pommes de terre et des pommes.

Nous avons appris qu'une étude effectuée privément en 1953 par une association-membre de la F.C.A. avait démontré que 60 p. 100 des cultivateurs de la province de Québec touchaient un revenu non agricole provenant de diverses sources. Les travaux de voirie, la coupe du bois et les métiers de la construction étaient mentionnés comme ayant fourni une partie de cet emploi.

L'emploi des cultivateurs, de leurs épouses et de leurs enfants en dehors de l'agriculture est fort répandu dans presque toutes les régions de l'Ontario. C'est surtout parmi les exploitants de fermes dont le chiffre d'affaires est trop faible pour assurer une subsistance raisonnable et d'où un assez court trajet en auto permet de parvenir à un établissement industriel quelconque, qu'on trouve les personnes qui prennent des emplois non agricoles. Parfois ces derniers sont à plein temps et parfois à temps partiel ou saisonniers. Les producteurs établis sur de bonnes terres et qui ont un chiffre d'affaires considérable ne se livrent pas, règle générale, à des travaux non agricoles, mais même ces cultivateurs et les membres de leurs familles tirent parfois une partie de leur revenu d'un emploi non agricole. A proximité des cités et des villes il existe un nombre sans cesse croissant de gens qu'on appelle des cultivateurs à temps partiel. Les emplois, autres que ceux de la ferme, qu'ils accomplissent sont de diverses catégories: industrie de la construction, manufactures, établissements de transformation de nature variée, industrie minière, voirie, élévateurs à grain, garages, camps militaires, moulins à provende, scieries, magasins et il y a aussi des emplois de vendeurs. Quelques épouses et filles travaillent en qualité de commis dans des bureaux et des magasins, de même que comme institutrices, conductrices d'autobus, employées d'hôpitaux et de foyers pour vieillards, cuisinières et aides-cuisinières.

Plusieurs cultivateurs et leurs fils, domiciliés dans un rayon de 50 milles de Winnipeg, prennent des emplois non agricoles tout en vivant sur la ferme. Il en va de même pour les cultivateurs domiciliés à une assez faible distance d'autres villes et cités du Manitoba. Les emplois non agricoles occupés peuvent être ceux de vendeur d'assurance et de machines, peintre, préposé à l'entretien des routes et au maniement d'appareils, employé d'entrepôt et d'établissement de nettoyage des semences, chauffeur d'autobus scolaire, camionneur, ouvrier en construction, gardien de piste de curling et de patinoire et employé d'établissement de salaisons.

Des détails provenant d'un Sommaire sur la gestion des fermes de la Saskatchewan en 1959 pour 42 cercles de gestion agricole comprenant 455 membres donnent quelque idée de la mesure dans laquelle les cultivateurs obtiennent leurs revenus de sources autres que l'agriculture dans cette province. Un nombre de 112 seulement (25 p. 100) des 455 membres ont touché un revenu non agricole total de $44,768, soit une moyenne de $399.71 pour les 112 membres en question et de $98.39 si l'on répartit le total parmi tous les membres. Cela indique que pour les 455 membres des cercles de gestion agricole le revenu non agricole moyen est d'environ $100. Étant donné que les 455 fermes comprises dans le rapport ne représentent pas les fermes moyennes de l'ensemble de la Saskatchewan, la mise de fonds étant d'environ $56,000 comparativement à $30,000 pour la moyenne de toutes les fermes de la Saskatchewan, et vu que les cultivateurs qui appartiennent aux cercles de gestion agricole s'intéressent avant tout à l'agriculture, on estime que le revenu moyen non agricole pour toutes les fermes de la province pourrait aisément atteindre le triple de ce chiffre de $300 par ferme.

En Saskatchewan le revenu non agricole est tiré par les cultivateurs et leurs fils de plusieurs catégories d'emplois urbains dans la construction et

l'entretien, l'industrie et les manufactures, les sociétés pétrolières, la construction et l'entretien de routes, la conduite d'autobus et les industries forestière et minière.

Dans l'Alberta, la proportion des cultivateurs qui occupent des emplois non agricoles varie beaucoup; alors qu'il n'y en a aucun dans certaines régions on peut en compter jusqu'à 50 et même 75 dans d'autres. Il ressort des réponses à notre questionnaire qu'il existe plus de régions où l'on prend peu d'emplois non agricoles qu'il n'y en a où quelques-uns des cultivateurs prennent du travail en dehors de leur exploitation agricole. Dans certaines régions ce sont les fils, les épouses et les filles des cultivateurs qui travaillent en dehors de la ferme. Les emplois occupés par les cultivateurs et leurs fils se rapportent aux domaines suivants: érection d'édifices et pose de pipe-lines, exploitation minière, construction et entretien de routes, exploitation forestière, soudure, camionnage, industrie pétrolière, conduite d'autobus scolaires, métier de mécanicien, forage de puits, travail de vendeur, emploi dans les camps de l'armée, ainsi que dans les garages et les postes d'essence. Quelques cultivateurs exécutent aussi sur commande des travaux chez eux ou travaillent dans les ateliers municipaux et dans les parcs d'engraissement commercial du bétail. Les épouses et les filles peuvent travailler dans les magasins, être institutrices ou garde-malades, ou prendre d'autres emplois dans les villes et les cités avoisinantes.

On s'attend à ce qu'un exposé statistique plus complet de la situation, pour ce qui est de l'emploi non agricole et des revenus des cultivateurs devienne disponible lorsque seront connus les résultats d'un important relevé par échantillonnage pratiqué par le Bureau fédéral de la statistique. Nous attendons ces renseignements depuis fort longtemps; ils devraient être extrêmement intéressants.

Conclusion et recommandations

Dans les remarques qui précèdent, nous nous sommes efforcés d'offrir au Comité un tableau d'ensemble de ce qui se produit dans les régions agricoles du Canada relativement à la main-d'œuvre et à l'emploi. Nous fondant sur ces données préliminaires nous formulons certaines conclusions et recommandations, lesquelles, nous l'espérons, seront mises en pratique en tant que contribution à une utilisation et un développement plus efficaces des ressources humaines des régions rurales du Canada.

L'agriculture et l'économie

Comment devrait être envisagée la question de la main-d'œuvre et de l'emploi dans l'agriculture sur le plan général de l'économie nationale et des problèmes que cette dernière comporte en matière d'emploi et de main-d'œuvre?

Le présent Comité fonde ses délibérations sur le fait qu'un ralentissement de l'expansion économique du Canada se produit présentement, ralentissement qui s'accompagne d'un taux de chômage désagréablement élevé. En tant que les problèmes de notre économie puissent être rattachés non pas à des difficultés constantes et fondamentales mais plutôt au cycle des affaires, il est clair, croyons-nous, que les causes du malaise ne peuvent être attribuées à l'industrie agricole. Autant que nous sachions, il n'y a pas eu dans l'agriculture de fluctuations particulières ayant coïncidé avec les reculs de l'expansion nationale au cours des années '50 et pouvant de ce fait expliquer ces reculs.

D'autre part, l'insuffisance chronique des revenus agricoles et le manque d'une intensification sensible de la demande de produits agricoles tant pour l'exportation que pour le marché intérieur, ont sans aucun doute constitué un élément essentiel de faiblesse économique qui a renforcé, cependant sans les

causer, les tendances des années '50 vers l'abrégement des périodes d'expansion économique et vers l'accroissement du chômage, tendances dont M. W. C. Hood a clairement démontré l'existence lors d'une séance précédente.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, nous reconnaissons les forces économiques fondamentales dont l'effet logique a été la diminution de la main-d'œuvre agricole qui se continue encore. Essentiellement et à long terme c'est une tendance qui signifie une plus grande richesse potentielle pour tous les Canadiens. Toutefois, la rapidité de ce rajustement et le régime de faibles revenus qui l'accompagne justifient, à notre sens, le recours empressé de notre pays à toutes les mesures susceptibles d'améliorer la situation des cultivateurs canadiens. De plus, nous croyons que la puissance d'achat accrue qui en résulterait pourrait être d'une réelle valeur pour le Canada dans ses difficultés économiques actuelles.

Dans la mesure où des politiques agricoles améliorées, dans les domaines de l'organisation du marché et de l'affermissement des prix pourraient rendre meilleures les perspectives de l'agriculture, il devrait être manifeste que l'encouragement ainsi donné au placement de fonds dans l'industrie et à l'expansion de cette dernière aurait un effet bienfaisant sur l'économie. Une telle expansion ne signifierait probablement pas qu'il y aurait moins de changements de la main-d'œuvre agricole à la main-d'œuvre non agricole mais quoi qu'il en soit, ainsi que nous l'avons noté précédemment, nous ne voyons pas dans la lenteur à effectuer les redressements nécessaires dans un domaine quelconque le moyen de résoudre les problèmes économiques de notre pays.

L'économie et les exportations agricoles

Des programmes extrêmement énergiques d'expansion du marché d'exportation des produits agricoles devraient être exécutés. Toute amélioration réalisée à cet égard ne pourra manquer de stimuler l'économie. En outre, nous croyons qu'une très forte expansion devrait se produire dans la distribution non commerciale des exédents de produits agricoles, de blé surtout, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, c'est là une initiative opportune du point de vue de la contribution du Canada à l'approvisionnement mondial en vivres. En second lieu, cela peut constituer un important travail préparatoire à l'expansion future des débouchés commerciaux, à mesure que les pays insuffisamment développés accroîtront leur productivité économique. En troisième lieu, cela contribuera directement à l'amélioration du revenu agricole trop modique, et la puissance d'achat supplémentaire ainsi créée devrait être un véritable stimulant pour l'économie.

Nous ajouterons ici, par voie de digression parce qu'il ne s'agit pas d'une question agricole en soi et non pas à cause d'un manque d'importance du sujet, que de l'avis de la F.C.A. la fourniture d'aide à l'étranger est aujourd'hui l'un des aspects les plus urgents de toute politique internationale clairvoyante. Nous croyons depuis longtemps que le peuple canadien a devancé ses gouvernements dans sa disposition à voir le Canada augmenter ses contributions dans ce domaine. Nous estimons que, particulièrement en une période d'utilisation moindre par les Canadiens de leurs ressources naturelles, une augmentation importante des contributions du Canada à l'aide internationale serait tout à fait raisonnable. En l'occurrence, non seulement notre pays s'acquitterait d'une manière plus efficace de ses pressantes obligations internationales, mais ce serait aussi un véritable stimulant pour l'économie.

L'agriculture et les autres causes de chômage

Le chômage a des causes autres que les fluctuations cycliques, que des groupes et des personnages mieux autorisés que nous analyseront sans doute devant vous, ce qui d'ailleurs a déjà été fait jusqu'à un certain point. Nous

n'en aborderons que deux ou trois qui nous semblent avoir une relation particulièrement étroite avec les problèmes agricoles.

Premièrement, l'emploi saisonnier est manifestement et à un degré élevé un phénomène agricole. La moitié peut-être de la fluctuation saisonnière dans l'emploi peut être attribuée aux changements que subit l'effectif de la main-d'œuvre agricole. Or, l'accroissement de la mécanisation a rendu plus graves les fluctuations saisonnières en agriculture (en tant que pourcentage seulement et non pas au point de vue des nombres totaux atteints par le changement saisonnier). Nous pensons que cette tendance sera encore une fois renversée dans l'avenir et que le retour de la prospérité dans l'agriculture entraînera sans doute un changement de l'emploi saisonnier à l'emploi à plein temps. Néanmoins, le caractère saisonnier des travaux agricoles est un fait qui ne pourra être éliminé en grande partie à l'avenir, contrairement à ce qui se produira peut-être dans l'industrie de la construction, par exemple. Ce caractère saisonnier persistera et la solution du problème devra se trouver dans la création d'occasions compensatrices d'emploi non agricole durant la morte-saison sur la ferme.

Deuxièmement, d'aucuns soutiennent que la main-d'œuvre est en général insuffisamment formée et ne possède pas assez d'instruction pour répondre aux besoins de l'industrie moderne, et que le chômage et la stagnation économique qui sévissent chez nous sont directement attribuables à cette cause. La demande croissante, dans l'industrie moderne, de travailleurs spécialisés et instruits, et le niveau de formation et d'instruction parmi les chômeurs semblent indiquer que cette affirmation renferme un réel élément d'exactitude. Le niveau moyen de l'instruction acquise à l'école par les enfants de cultivateurs est, par suite de l'isolement matériel, des difficultés financières et des exigences des travaux agricoles, même plus bas que le niveau insuffisant atteint par les enfants de citadins.

Les cultivateurs sont donc intéressés au plus haut point à ce que se produise une diminution des sorties prématurées de l'école, à ce que soient appliqués des programmes perfectionnés de formation professionnelle et technique et à ce qu'on trouve moyen d'aider de nombreux adultes, qui n'ont pas reçu l'instruction qu'ils auraient dû acquérir, à remédier, partiellement du moins, à cette insuffisance.

Troisièmement, on affirme parfois que le problème qui se pose pour le Canada est qu'il néglige de concurrencer les autres pays sur les marchés mondiaux, surtout dans le domaine des produits manufacturés, où l'expansion totale du marché intérieur et des débouchés étrangers n'a pas été suffisamment considérable pour contrebalancer la diminution de la demande de main-d'œuvre causée par le progrès technologique. Cela fait surgir de vastes et difficiles problèmes rattachés à la politique commerciale et monétaire du Canada, domaine dans lequel nous ne prétendons pas posséder une compétence particulière. Nous désirons cependant déclarer que, généralement parlant, la Fédération canadienne de l'agriculture ne croit pas que la bonne voie à prendre pour le Canada soit vers l'intensification du nationalisme économique et la protection de l'industrie secondaire. Nous croyons au contraire qu'en cette époque où existent des blocs commerciaux et apparaissent de nouvelles nations le Canada devrait, en tant que nation industrielle, s'efforcer d'élaborer des politiques économiques et de nouer des relations commerciales propres à assurer une plus grande liberté et un accroissement du commerce et à établir solidement l'industrie canadienne sur les marchés mondiaux dans plusieurs domaines; il serait impossible, bien entendu, que ce fût dans toutes les sphères.

Sur ce point, on fait parfois remarquer que pour certains de ses produits l'agriculture canadienne recherche la protection contre la concurrence venant du dehors. C'est vrai, mais nous devons noter tout d'abord que nous proposons

non pas l'abolition de la protection pour l'industrie canadienne, mais simplement l'adoption du principe de ne pas aller plus loin dans cette voie. Il est également vrai que, étant donné la difficulté des problèmes économiques de l'agriculture, l'importance à la fois sociale et économique de l'agriculture et le souci de plusieurs nations quant à la possibilité pour elles de produire des vivres en tant qu'élément de sécurité nationale, la politique agricole est universellement considérée par les gouvernements comme constituant un cas spécial. Le fait que la politique agricole est ainsi considérée partout dans le monde est une cause directe de plusieurs des difficultés de l'agriculture au Canada et il est difficile d'imaginer comment l'agriculture canadienne pourrait raisonnablement faire exception à cette règle d'application presque universelle. En somme, l'agriculture au Canada est une industrie d'exportation et aucune mesure de protection prise à l'égard du cultivateur canadien n'a pu le soustraire à l'influence de la baisse des prix et de la stagnation des marchés agricoles qui se font sentir dans le monde entier. Au contraire, l'agriculture canadienne passe par une période marquée par de très violents rajustements et par l'insuffisance des revenus. Toute protection accordée n'a servi que de palliatif et a été peu ou pas coûteuse pour le consommateur canadien.

L'emploi et l'immigration

Une remarque particulière peut aussi être formulée au sujet de la politique d'immigration. La Fédération canadienne de l'agriculture ne souscrit pas à l'opinion selon laquelle le chômage qui se fait sentir dans l'économie devrait amener l'abandon total ou partiel d'une politique favorisant l'immigration continue. L'immigration, en amenant chez nous des gens qui possèdent des aptitudes spéciales et ont besoin de capitaux du pays, ne peut que stimuler une économie stagnante plutôt que lui être nuisible.

Autres recommandations

On remarquera que plusieurs des recommandations particulières qui suivent comptent parmi les objectifs généraux, ainsi que nous les concevons, d'une politique d'utilisation des terres et de développement rural. C'est une question dont a été saisi un comité du Sénat et grâce, dans une large mesure, aux efforts du comité en question on envisage pour la présente session du Parlement une loi établissant les cadres généraux de mesures fédérales-provinciales. La nouvelle loi sur la formation professionnelle fait partie de cette initiative. Par conséquent, l'énoncé de plusieurs des propositions qui suivent devrait être considéré comme une énumération des genres de programmes dont l'exécution devrait être entreprise dans le cadre de ces nouvelles mesures législatives. En marge de ces recommandations nous remarquerons que le besoin de conservation et de mise en valeur des ressources humaines de nos régions rurales existe surtout parmi les familles agricoles à faibles revenus. En 1956, près de la moitié des fermes de l'Ontario, du Québec et des trois provinces atlantiques, Nouvelles-Écosse, Nouveau-Brunswick et Île du Prince-Édouard avaient une superficie ne dépassant pas cent acres. Des fusions sont sans doute survenues depuis lors. Dans ces provinces anciennes, il n'y a que peu de nouvelles terres arables disponibles, de sorte que la superficie d'une ferme ne peut augmenter que par la réunion de plusieurs propriétés agricoles. Dans les provinces des Prairies, 23 p. 100 des fermes étaient de 200 acres ou moins. La plupart étaient des fermes de 160 acres. Dans la Colombie-Britannique, 60 p. 100 des fermes avaient une superficie allant d'une à cinquante acres.

Bien entendu sur quelques-unes de ces fermes canadiennes d'une petite superficie la production est intensive et le chiffre d'affaires élevé, ou bien il peut s'agir de fermes exploitées à temps partiel ou de fermes servant surtout d'habitations. Toutefois, les petites fermes sont en majeure partie des exploita-

tions à faible chiffre d'affaires total, et les familles qui y habitent ont de modiques revenus qui n'assurent pas une subsistance convenable. Dans bien des cas les revenus sont inférieurs à la norme minimum socialement acceptée. Les fermes de cette catégorie causent une déperdition des ressources humaines qui est contraire à l'intérêt national. A cause de la faible superficie de leurs unités de culture ces gens ne peuvent bénéficier du progrès considérable des techniques agricoles modernes. Sur certaines de ces fermes le sol est improductif. Quelques-uns des cultivateurs sont âgés ou invalides, mais une forte proportion comprend des hommes et des femmes en bon état physique. Cette circonstance devrait inciter la nation à rechercher les moyens de mettre ces gens à même d'obtenir des revenus plus élevés et de vivre dans de meilleures conditions. Les exploitants de plusieurs de ces fermes n'ont pas suffisamment de bonne terre ou manquent d'équipement, de crédit, et de connaissance en matière d'exploitation agricole, éléments qui sont tous essentiels à l'amélioration de leur situation économique. Dans bien des cas, un emploi non agricole à temps partiel ou à plein temps fournirait à ces gens la meilleure occasion d'augmenter leur revenu. Nous formulons donc les recommandations suivantes:

Enseignement

Il est essentiel, bien entendu, que dans l'entier domaine des services d'enseignement, la capacité d'apprendre de chaque citoyen soit mise à profit dans la plus large mesure possible. Les sorties prématurées de l'école sont de beaucoup trop nombreuses et les possibilités en matière d'éducation et de formation des adultes ne sont pas suffisamment exploitées. Le besoin croissant, dans l'industrie, d'une bonne instruction primaire permettant l'apprentissage sur place de métiers spécialisés n'est pas encore pleinement compris. Le nombre de sorties prématurées de l'école indique bien l'étendue de ce besoin. Le recensement de 1951 donne une intéressante comparaison rurale-urbaine. Sur la population agricole de 14 ans ou plus, 29.6 p. 100 seulement avaient fréquenté l'école pendant 9 ans ou plus, comparativement à 55.1 p. 100 pour la population urbaine. Nous ne croyons pas que l'écart soit aussi marqué dans le cas des enfants qui sortent maintenant de l'école, mais il n'a pas été éliminé.

Formation professionnelle et technique

Dans les programmes de formation professionnelle et technique qui seront mis à exécution sous les auspices fédérales-provinciales, conformément à la nouvelle loi fédérale, les besoins des familles rurales devraient recevoir autant d'attention que ceux des familles urbaines. La nécessité d'une formation et d'une instruction plus poussées demeure réelle chez les cultivateurs. En outre, les normes éducatives plus basses chez les cultivateurs rendent le passage désirable de certains travailleurs de l'agriculture à des industries non agricoles plus difficiles que si leur niveau d'instruction était plus élevé. On devrait pourvoir aux moyens nécessaires, écoles, instituteurs, etc., pour donner cette formation dans les régions rurales où il existe des hommes et des femmes sans travail ou insuffisamment employés. La formation des femmes, surtout des filles de cultivateurs, devrait être comprise dans ces cours de formation. Ils pourraient comprendre l'instruction dans le soin pratique des malades, dans divers genres de travaux de bureau, dans la préparation à une carrière d'institutrice ou à des postes de techniciennes dans les domaines de la médecine et de la chirurgie dentaire, par exemple. On devrait aussi pourvoir au paiement de la pension, du logement et du transport pour les membres de familles agricoles dont les domiciles sont très éloignés des centres où se donne l'enseignement technique et professionnel. À certains endroits, un service d'autobus vers ces centres de formation répondrait aux besoins des élèves.

Nous n'hésitons pas à insister sur les aspects non agricoles de l'instruction et de la formation pour les gens des fermes, au même titre que pour les aspects purement agricoles. Tout d'abord, il est probable qu'au moins la moitié des jeunes ruraux atteignant l'âge de travailler auront besoin d'emploi à plein temps en dehors de l'agriculture durant les dix prochaines années. En second lieu, ainsi que nous l'avons fait remarquer, le meilleur espoir pour bien des gens dont la situation dans l'agriculture est désespérée est la perspective de trouver un meilleur emploi, et la formation professionnelle est souvent la solution.

Crédit agricole

Pour bien des cultivateurs qui désirent vraiment continuer de cultiver la terre à plein temps, des conditions d'existence convenables pourraient être réalisées si le crédit était disponible à des taux d'intérêt peu élevés, pour l'achat de pièces de terre de voisins allant travailler dans d'autres industries, et pour l'obtention d'un équipement plus complet ainsi que l'achat de bétail. Lorsque ces cultivateurs deviennent exploitants de ces fermes plus vastes, on devrait les mettre à même d'acquérir plus de connaissances en gestion, ainsi que dans les techniques les plus efficaces de la production agricole. Il existe au Canada, en matière de crédit agricole, une législation relativement nouvelle, conçue en particulier pour répondre à ces besoins spéciaux. L'expérience dans l'application de notre législation sur le crédit agricole et l'efficacité de cette législation devraient, dans le cours du temps, faire l'objet de constantes revisions critiques.

Modes accessoires d'utilisation des terres

Les possibilités quant à l'élaboration de modes accessoires d'utilisation des terres reçoivent beaucoup d'attention de la part du ministre de l'Agriculture à l'heure actuelle, ce qui n'est que fort juste, car dans le cas de tels programmes il faut considérer d'abord les personnes visées, puis le mode amélioré d'utilisation de la terre. Un meilleur usage de la terre devrait, bien entendu, comporter de meilleures perspectives économiques pour les cultivateurs, mais pour que les programmes puissent être fructueux il faudra fréquemment recourir à des mesures spéciales d'assistance et parfois même effectuer l'achat de terres à l'aide des fonds publics. L'aménagement de lots boisés et de fermes sylvicoles, d'étendues de récréation, et de pâturages communs constitue l'un des moyens d'utiliser les terres très peu productives. Dans le cas des fermes sylvicoles il est tout à fait possible que des subventions annuelles versées directement aux exploitants durant une période de dix ans ou plus soient nécessaires et économiquement justifiables pour que des progrès sensibles puissent être réalisés. Quoi qu'il en soit, ce sera une tâche considérable et urgente que de déterminer les régions où il y a déperdition des ressources humaines du fait que les cultivateurs tentent d'exploiter des fermes trop peu productives. Les possibilités d'utiles mesures de réadaptation et de développement devraient être examinées à fond et elles devraient être réalisées avec la collaboration volontaire des cultivateurs et des collectivités intéressées.

Besoin en matière de recherches

On devrait entreprendre des recherches ayant pour but la détermination des régions à faibles revenus, afin de connaître le nombre de fermes qui s'y trouvent et le nombre de cultivateurs et de fils et filles de cultivateurs insuffisamment employés. Une telle étude devait aussi comprendre l'obtention de données sur le niveau d'instruction de ces familles agricoles, sur la productivité du sol, sur les rajustements agricoles requis, sur les occasions

locales d'emploi non agricole, sur les besoins de formation professionnelle, sur les problèmes de vente et les possibilités d'établissement de coopératives de vente s'occupant aussi de l'achat des fournitures requises par les cultivateurs locaux. Les recherches sont fort nécessaires pour l'obtention de ces renseignements et d'autres faits pertinents, pour le bénéfice de ceux qui auront pour tâche d'élaborer des programmes d'entreprises collectives et d'utilisation plus efficace des ressources humaines de ces régions.

Industrie rurale

Les occasions d'établissement de nouvelles industries dans les régions rurales devraient être examinées et mises à profit. On devrait recueillir des détails sur les genres d'industries appropriées à ces régions. Ces recherches devraient avoir pour but de faciliter le choix des entreprises industrielles et de leur emplacement. De telles recherches pourraient être effectuées en collaboration par des organismes fédéraux et provinciaux.

On devrait étudier d'une façon toute spéciale la question des économies véritables qui pourraient être réalisées du point de vue des frais sociaux si les tendances vers la dépopulation rurale pouvaient être modifiées. Une aide financière devrait être accordée sous forme de subventions, de prêts à intérêt peu élevé et d'exemption de taxes afin d'encourager les industries à s'intaller aux endroits qui possèdent une réserve de cultivateurs, hommes et femmes, sans travail ou insuffisamment employés, mais où il existe des habitations, des écoles, des églises et d'autres services sociaux qui font hésiter les gens à aller s'établir ailleurs. La connaissance des genres d'industries à établir dans les régions rurales servirait à imprimer une direction à une partie de l'enseignement technique et professionnel qui devrait être au premier plan dans la formation des cultivateurs et de leurs fils et filles, lesquels seraient disponibles pour des emplois à plein temps et à temps partiel.

Plusieurs producteurs, particulièrement ceux dont l'exploitation est spécialisée, nous ont déclaré qu'il est extrêmement difficile d'obtenir de l'aide pour le travail saisonnier. On devrait étudier les genres d'industries qui pourraient être établies dans des régions rurales et qui donneraient de l'emploi aux hommes et aux femmes de la campagne durant la majeure partie de l'année, mais d'où les hommes pourraient être libérés pour les périodes durant lesquelles leurs services seraient requis pour les travaux agricoles locaux.

Installation à d'autres endroits

Lorsque les producteurs dont les revenus agricoles sont trop faibles pour leur assurer un niveau d'existence convenable dans leur localité actuelle trouvent une ferme dont ils pourraient tirer un meilleur revenu ou trouvent dans l'industrie un emploi où leurs services recevront une meilleure rémunération, on devrait songer à l'octroi d'une assistance financière publique pour le déplacement de familles agricoles vers de nouvelles localités. Les aspects de chaque cas auraient, bien entendu, à être examinés avant la détermination du montant de l'aide accordée.

Action collective

Les comtés, townships, groupements de population et municipalités devraient être encouragés à former des comités chargés d'organiser l'utilisation rationnelle des ressources humaines là où il existe un nombre important de familles agricoles à faibles revenus. L'importance du rôle de l'action collective dans le développement rural ne saurait être exagérée. Des spécialistes en économie agricole et ménagère, des représentants des hommes d'affaires locaux, les dirigeants des banques rurales, les gens chargés de cours publics et de services d'enseignement, et les organismes de crédit, de même que les

cultivateurs pourraient composer ces comités qui étudieraient les moyens d'aider les cultivateurs et les gens des régions rurales à améliorer l'efficacité et la productivité sur les fermes et dans les foyers, élaboreraient des programmes et des objectifs d'action locale en vue de hausser les revenus et le niveau d'existence des cultivateurs. Les comités pourraient aussi contribuer à fournir de l'emploi à temps partiel ou à plein temps dans des entreprises locales non agricoles et dans des industries rurales.

Service de placement

Une collaboration et une liaison étroites entre tous les organismes intéressés, y compris le service de placement et les autorités enseignantes, devraient être maintenues. La coopération des organismes gouvernementaux appropriés devrait être obtenue pour l'étude de la main-d'œuvre potentielle et de l'emploi dans les régions rurales et pour la présentation régulière de rapports à ce sujet.

Apprentissage pour les emplois agricoles

On devrait envisager la possibilité d'élaborer des programmes spéciaux d'apprentissage pour la formation d'un effectif de travailleurs agricoles compétents. Sous le régime de la nouvelle loi fédérale relative à l'enseignement technique et professionnel une aide peut être fournie pour des cours visant à préparer les gens à occuper des emplois dans l'agriculture. Les cultivateurs déclarent qu'une des difficultés qu'ils éprouvent à trouver des employés à gages est que certains hommes qui seraient disposés à travailler sur les fermes ne savent pas conduire les tracteurs ni les machines ou l'équipement agricoles, surtout les plus modernes, non plus que traire les vaches et soigner le bétail de ferme et les volailles. Les cultivateurs déclarent aussi que plusieurs immigrants embauchés sur les fermes connaissent peu ou point ces travaux. Avec le temps, l'agriculture deviendra même plus technique et les travailleurs agricoles devront connaître mieux les travaux d'exploitation d'une ferme. Nous croyons que la formation d'employés de ferme serait vraiment opportune. Ce que nous envisageons, c'est surtout une formation donnée sur des fermes approuvées et menant à l'obtention d'un certificat, mais comportant certains cours supplémentaires. En tout cas, la question mérite examen.

Assurance-chômage

La Fédération canadienne de l'agriculture a demandé en plusieurs occasions que l'assurance soit fournie selon un régime volontaire aux travailleurs des entreprises agricoles par genre de produits de la terre, par catégories de travailleurs ou par régions géographiques là où les exploitants de fermes désirent que leurs employés bénéficient de cette protection. Une des raisons données par certains cultivateurs pour expliquer l'impossibilité pour eux d'attirer des employés à gages est le manque de prestations d'assurance-chômage pour ces travailleurs. Bien que les exploitants de fermes ne soient peut-être pas tous en faveur de cette assurance pour leurs employés, le besoin de cette protection se fait sentir de plus en plus. Nous espérons que le Comité prendra immédiatement en considération cette recommandation.

Habitations pour les employés de fermes

On devrait pourvoir à l'octroi de prêts à faible intérêt pour la construction de maisons devant être occupées par les employés à gages et pour la rénovation et l'amélioration des maisons déjà existantes. Plusieurs cultivateurs qui ont répondu à notre questionnaire ont déclaré qu'il leur était impossible d'obtenir les services à plein temps de travailleurs agricoles expérimentés parce qu'ils n'avaient pas d'habitations pour les loger eux et leurs

familles. Dans certains cas une maison était disponible mais elle avait besoin de rénovation et manquait de services tels que l'électricité et les cabinets intérieurs. C'est là un sujet que les autorités gouvernementales de l'habitation devraient étudier sans retard. Il ne devrait pas être nécessaire, comme c'est le cas à l'heure actuelle, au cultivateur désireux d'emprunter des deniers du gouvernement pour faciliter la construction d'une maison pour employés à gages, d'offrir sa ferme en garantie de ces prêts. Une disposition spéciale, visant les prêts consentis à cette fin, devrait être insérée dans la loi nationale sur l'habitation (voir Appendice A).

Conclusion

Il n'est peut-être aucun élément de notre économie nationale où l'aide publique en vue d'une meilleure utilisation de notre potentiel de main-d'œuvre, puisse contribuer autant à la richesse publique, que le groupe formé des gens occupés à la production agricole. En outre, une telle aide est tout à fait justifiable du point de vue de l'équité. Par suite de la révolution technique qui s'est produite dans la production de vivres, les consommateurs canadiens, qui constituent environ 85 p. 100 de la population canadienne (la population agricole non comprise) peuvent aujourd'hui affecter à l'achat de leurs aliments un pourcentage de leurs revenus plus faible que jamais auparavant. Le bas niveau des prix que les cultivateurs touchent pour leurs produits est en grande partie attribuable à l'adoption, dans leurs travaux de production, des nouvelles techniques élaborées par les spécialistes en science agricole, les ingénieurs et les économistes. Ce sont donc des cultivateurs qui ont bénéficié le moins des progrès techniques réalisés dans la production de denrées alimentaires. Même les programmes de soutien des prix des denrées agricoles ont profité surtout aux consommateurs, en ce sens qu'ils ont diminué les risques inhérents à la production de vivres et, partant, abaissé le prix moyen auquel les cultivateurs peuvent produire pour le marché et sont disposés à le faire.

Nous sommes certains que les membres du Comité sont bien au courant du fait que de meilleurs revenus pour tous les cultivateurs seraient d'une valeur inestimable pour la conservation, l'utilisation et l'accroissement des ressources humaines dans toutes les régions rurales du Canada. La Fédération canadienne de l'agriculture s'estime tout à fait justifiée de placer parmi les plus importantes de ses préoccupations cette nécessité d'un meilleur revenu agricole. Elle considère l'augmentation du revenu des cultivateurs comme un objectif administratif majeur que les Canadiens devraient s'efforcer d'atteindre s'ils désirent que le problème de la main-d'œuvre vienne graduellement à être résolu.

Le PRÉSIDENT: Tous nos remerciements.

Le sénateur HORNER: Le mémoire semble renfermer de nombreuses répétitions. Je désire faire quelques remarques au sujet de la déclaration selon laquelle les immigrants ne sauraient ni traire les vaches ni soigner le bétail. J'ai pu observer dans l'Ouest canadien que lorsque des immigrants venaient travailler sur une ferme ils apprenaient vite comment soigner les animaux. Je suis sûr que dans bien des cas c'étaient eux qui apprenaient au cultivateur la manière de soigner les volailles et les vaches. Presque tous savaient traire. Ils n'ont pas besoin, non plus, d'un long apprentissage pour devenir capables de conduire nos tracteurs modernes. Ce n'est pas là un problème.

Pour ce qui est des cultivateurs de l'Ouest canadien, je dirai que maintenant que les prix du porc ont monté l'élevage de cet animal est très rémunérateur. Il en va de même pour l'élevage du bétail. La vente d'un

bouvillon d'un an et demi peut rapporter plus de $200. Cet avantage est incontestablement profitable. Le plus grand désavantage que les cultivateurs de l'Ouest canadien aient dû subir a été de ne pouvoir profiter de certaines circonstances favorables. Il nous a fallu vendre notre blé à un prix préalablement fixé, alors que d'autres faisaient de l'argent. Nous avons été privés du prix que nous aurions pu obtenir. De plus, lorsque le bœuf se vendait de 30 à 34c. la livre aux États-Unis, nous vendions le nôtre 10c. la livre. Nous entendons souvent des gens dire que «les prix de revient sont excessifs» et que «la faute n'est pas à nous». J'ai peine à me réprimer quand j'entends de telles remarques. Je suis absolument en faveur des petites fermes. Je n'aime pas voir l'exploitation agricole prendre des proportions énormes. Je ne crois pas que ce soit à l'avantage du pays. Il semble qu'on ne considère aujourd'hui que le côté matériel des choses. L'argent est tout et l'on n'accorde pas de crédit au cultivateur. Lors d'une réunion de membres d'une délégation d'exploitants agricoles venus de Winnipeg et de certaines régions on a déclaré ne pas posséder de réserves d'argent liquide. Regardant autour de la table j'ai demandé: «Qui parmi les ouvriers gagnant des salaires considérables possède un quart de section de terre, ainsi que du bétail et des machines?» La réponse est que tous dépensent entièrement leur salaire. Le cultivateur édifie un bien; il n'aura peut-être jamais une forte somme d'argent liquide mais il aura mené la vie la plus attrayante qui soit, sur un domaine où il peut élever sa famille dans d'excellentes conditions de logement et d'alimentation. On ne tient pas suffisamment compte de cet aspect de l'agriculture. On paraît avoir pris l'habitude de penser que l'argent passe avant tout et donne de la satisfaction à tout le monde. Je ne crois pas qu'il ait cet effet.

Le sénateur BURCHILL: Je ne crois pas que ce qui est déclaré à la page 23 du mémoire soit équitable pour nous des provinces de l'Atlantique.

Le sénateur HAIG: De quelles provinces?

Le sénateur BURCHILL: Des provinces de l'Atlantique.

Le sénateur HAIG: A les entendre, ils ne sont jamais traités avec justice.

Le sénateur BURCHILL: Au bas de la page 23 vous déclarez: «Dans les provinces Maritimes, les gages sont de $90 à $125 par mois, de $18 à $25 par semaine et de $4 à $7 par jour avec pension.» Et plus loin: «Dans l'Ontario, les gages des employés de ferme varient de $100 à $150 par mois avec pension et de $150 à $250 sans pension.» Vous n'indiquez nullement que nous des provinces Maritimes embauchons des travailleurs sans pension, alors que quelques-uns d'entre nous ont des employés auxquels ils versent des gages qui soutiennent la comparaison avec ceux qu'on paie aux travailleurs agricoles dans l'Ouest et qui parfois les dépassent même. Vous ne devriez pas à mon sens, faire aussi peu de cas de nous.

M. HOPPER: Laissez-moi vous faire remarquer, sénateur Burchill, que les gens des provinces Maritimes n'ont pas répondu d'une façon bien complète à notre questionnaire. Nous avons dû nous contenter des renseignements qu'on nous a fait parvenir.

Le sénateur HORNER: Il y a de nombreux Écossais là-bas.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Ils n'avaient peut-être pas assez d'argent pour mettre à la poste les questionnaires.

Le PRÉSIDENT: Je note à la page 38 que vous préconisez la création de nouvelles industries dans les régions rurales. Ai-je raison de supposer que dans la plupart des cas il s'agirait de développer l'industrie manufacturière secondaire.

M. KIRK: J'estime que s'il y en avait la moindre possibilité, les manufactures secondaires devraient compter parmi ces industries. Il y a des régions où les installations touristiques peuvent être considérées comme constituant une industrie, et il en va de même pour plusieurs autres genres d'entreprises. Il est très difficile, en pareil cas, de faire tel ou tel choix. Il faut procéder avec suffisamment de ressources et d'imagination afin de mettre à profit les possibilités plutôt que de dresser des plans longtemps d'avance, mais l'industrie secondaire devrait assurément entrer en ligne de compte.

Le sénateur HORNER: Un ancien secrétaire du Conseil canadien de l'agriculture avait un homestead qui faisait angle avec le mien, autrefois. Il ne l'utilisait que pour prendre des bains de soleil.

Le sénateur HUGESSEN: A la page 5 de votre mémoire vous déclarez: «En temps de ralentissement économique et de chômage grave les travailleurs peuvent avoir tendance à retourner sur les fermes». Si j'ai bonne mémoire, cette tendance a été bien manifeste durant la crise économique de 1930 à 1935.

M. KIRK: En effet.

Le sénateur HUGESSEN: Puis-je vous demander si, à l'heure actuelle, vous observez effectivement une tendance comme celle-là?

M. KIRK: C'est difficile à dire. Le fait est qu'en 1954, pendant une courte période, la main-d'œuvre a accusé une diminution. En 1960 cette tendance s'est ralentie. Il y a eu diminution de 17,000 en 1960, soit 2.5 p. 100. En 1948, année qui en général a été marquée par un déclin très sensible, le chiffre a été de 26,000, soit 2.3 p. 100. Il est donc difficile de parler de l'existence d'une tendance.

Le sénateur HUGESSEN: Il est trop tôt pour en juger.

M. KIRK: En effet.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Un facteur qui me semble important est que, durant les années de crise les prestations d'assurance-chômage étaient inexistantes et je sais que bien des cultivateurs ont engagé des gens qui n'étaient que trop heureux de travailler sans autre rémunération que la pension. Toutefois, d'après ce que je puis observer aujourd'hui, même les gens qui ont travaillé sur la terre dans leur jeunesse prennent des emplois dans l'industrie et ne retournent pas sur les fermes, et plusieurs d'entre eux reçoivent les prestations d'assurance-chômage.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Quelle importance attachez-vous à la proposition concernant l'application de l'assurance-chômage aux travailleurs agricoles?

M. KIRK: Nous avons des groupes qui y attachent une grande importance et ceux de nos membres qui prennent cette attitude augmentent en nombre. Pour nos gens, le principal problème se rattache à la période saisonnière alors que les employés doivent être au travail pendant un certain nombre de semaines. S'ils passent leur temps dans l'agriculture sans prestations leur situation est difficile une fois l'hiver venu; telle est leur impression.

(Le Comité s'ajourne.)

APPENDICE A

LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'AGRICULTURE

111, rue Sparks,
Ottawa, Canada.
le 24 novembre 1960.

L'honorable David James Walker,
Ministre des Travaux publics,
Édifice Hunter,
Ottawa, Ontario.

Monsieur le ministre,

Étant donné que des modifications à la Loi sur l'habitation ont été soumises à la Chambre, nous désirerions vous signaler de nouveau une question dont nous avons fait mention lors de la conférence du premier ministre sur l'emploi; il s'agit des mesures visant l'octroi d'une aide accrue pour la construction de maisons de ferme et particulièrement d'habitations pour les employés à gages

Il est avéré que l'existence de bons logements pour les employés à gages sur les fermes, là où les services de ces employés sont régulièrement utilisés, est un important facteur lorsqu'il s'agit de déterminer si un cultivateur réussit ou non à embaucher des travailleurs compétents en permanence et dans des conditions satisfaisantes. Le manque de logements convenables constitue un grave problème pour plusieurs cultivateurs.

Il faut noter qu'il s'agit ici d'un cas où l'employeur doit, d'après la nature des choses, assumer l'obligation de construire, à titre de propriétaire, la maison de l'employé. La situation normale dans notre société est, bien entendu, que les employés doivent pourvoir à leurs propres besoins en matière de logement. Il en résulte pour le propriétaire de la ferme un fardeau additionnel de frais de premier établissement.

Le cultivateur qui veut emprunter pour construire une maison d'habitation sous le régime de la Loi nationale sur l'habitation doit grever sa ferme entière d'une première hypothèque en faveur de la Société centrale d'hypothèques et de logement ou du prêteur approuvé. C'est la raison pour laquelle il n'y a presque pas eu de demandes de participation au régime de la Loi nationale sur l'habitation dans le domaine de l'habitation agricole.

Nous proposons que l'on ajoute d'autres amendements au bill actuel tendant à modifier la Loi nationale sur l'habitation afin de pourvoir:

(1) A la construction par un cultivateur d'un logement pour employés à des conditions à peu près analogues à celles qui sont accordées aux sociétés d'exploitation minière et forestière, de coupe de bois et de pêche aux termes de l'article 17 de la loi actuelle. Les dispositions de cet article auraient à être quelque peu modifiées dans le cas des cultivateurs. Ainsi, tout cultivateur particulier, de même que toute société, aurait à être admissible; la limite de 15 ans pour les périodes de remboursement aurait à être prolongée et nous inclinons à croire que, conformément à la tendance des dispositions de la loi actuelle, la limite du prêt présentement fixée à 80 p. 100 de la valeur d'emprunt, devrait être accrue. Sauf erreur, un nouvel article (ou une modification de l'article 17) rédigé en ce sens pourrait très facilement être proposé, après quoi les règlements requis sous le régime de cette disposition pourraient être élaborés.

(2) On pourrait pourvoir de quelque façon à ce que le cultivateur lui-même construise une maison pour son propre usage sans que sa ferme entière soit grevée d'une première hypothèque.

Nous ne pouvons dire dans quelle mesure on se prévaudrait de ces dispositions touchant les prêts dans les conditions actuelles d'insuffisance des revenus agricoles, mais nous sommes portés à croire qu'elles susciteraient beaucoup d'intérêt. Nous croyons qu'une telle disposition favoriserait l'effort tendant à accroître l'emploi dans l'économie.

Sincèrement à vous,

Le président et administrateur général,
H. H. Hannam.

CANADA

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

le 14 décembre 1960.

Monsieur H. H. Hannam,
Président et administrateur général,
Fédération canadienne de l'agriculture,
111, rue Sparks,
Ottawa, Ontario.

Cher monsieur Hannam,

J'accuse réception de votre lettre du 24 novembre 1960 dans laquelle vous exprimez l'avis que la Loi nationale sur l'habitation devrait être modifiée de façon qu'un cultivateur puisse obtenir un prêt d'habitation pour loger les employés de ferme et garantir un tel prêt sans que sa ferme entière soit hypothéquée.

Le paragraphe (1) de l'article 7 de la loi indique la méthode d'évaluation à suivre dans le cas d'un prêt agricole. La valeur de la terre doit être estimée distinctement de celle des bâtiments et l'on ajoute à ce chiffre l'accroissement estimatif de valeur attribuable aux bâtiments. En outre, l'article 7 *o*) de la loi exige qu'une première hypothèque soit prise sur la propriété en garantie du prêt. Le coût d'une nouvelle maison construite sur une ferme peut représenter plusieurs fois la plus-value que cette maison donnerait à toute la propriété. Dans la plupart des cas si l'on décidait de prêter sur la seule garantie de la maison à construire, un prêt fondé sur la valeur ajoutée à la propriété par la maison ne serait absolument pas satisfaisant pour le demandeur.

Un prêt d'habitation agricole diffère quelque peu de celui qui est consenti à l'égard d'une unité de logement située dans une étendue urbaine. Dans ce dernier cas la maison est beaucoup plus facilement vendable que l'habitation de ferme et l'on peut déterminer la valeur qu'elle représente sur le marché en observant la demande qu'elle suscite. Dans le cas de la maison de ferme il y a peu ou point de demande, sauf de la part du cultivateur lui-même, ce qui, du point de vue du créancier hypothécaire, diminue sa valeur et augmente le risque. Par conséquent, pour l'obtention d'un prêt d'habitation approchant le coût de la construction, ces deux facteurs doivent être contrebalancés par la fourniture de la garantie additionnelle constituée par une hypothèque sur la ferme entière.

Je me rends compte des difficultés auxquelles les cultivateurs sont en butte pour ce qui est de leurs problèmes de logement, et je vous sais gré de l'intérêt que vous portez à cette question ainsi que de vos remarques relatives aux modifications qui pourraient être apportées à l'article 17 de la loi. Je ne manquerai pas d'en tenir compte lorsque d'autres modifications à la loi seront envisagées.

Sincèrement à vous,

David J. Walker.

APPENDICE B

CHANGEMENTS SURVENUS DANS LE REVENU AGRICOLE NET AU CANADA ENTRE 1949 ET 1959*

	Canada
Revenu agricole net 1949	$ 1,415,780,000
Revenu agricole net 1959, en dollars courants	1,191,870,000
Pourcentage du changement entre le revenu agricole net de 1959 et celui de 1949, en dollars courants	−15.8
Indice des prix des denrées et services utilisés par les cultivateurs y compris le coût de la vie 1949	191.7
Indice pour 1959	249.8
Revenu agricole net de 1959, en dollars de 1949	$ 914,712,000
Pourcentage du changement entre le revenu agricole net de 1959 et celui de 1949, en dollars de 1949	−35.4
Nombre d'exploitants de fermes 1949	663,000
Nombre d'exploitants de fermes 1959	451,000
Revenu agricole net par exploitant de ferme, 1949	$ 2,135
Revenu agricole net par exploitant de ferme, 1959, en dollars courants	$ 2,643
Pourcentage du changement entre 1959 et 1949 en dollars courants	+23.8
Revenu agricole net par exploitant de ferme, 1959, en dollars de 1949	$ 2,028
Pourcentage du changement entre 1959 et 1949, en dollars de 1949	−5.0

* Préparé à l'aide de données publiées par le Bureau fédéral de la Statistique.

APPENDICE C

NOMBRES INDICES DES PRIX, SUR LES FERMES, DES PRODUITS AGRICOLES[1]
(1935–1939 = 100)

	Canada
1949	255.4
1950	260.8
1951	296.8
1952	274.4
1953	250.4
1954	236.8
1955	232.7
1956	234.6
1957	234.2
1958	245.5
1959	242.9

		Canada
1959	Janvier	249.8
	Février	247.7
	Mars	245.0
	Avril	244.7
	Mai	246.9
	Juin	247.9
	Juillet	250.3
	Août	241.7
	Septembre	239.8
	Octobre	236.4
	Novembre	233.8
	Décembre	230.7
	Moyenne	242.9
1960	Janvier	229.5
	Février	226.4
	Mars	226.6
	Avril	233.6
	Mai	235.3
	Juin	239.4
	Juillet	241.1
	Août	235.2
	Septembre	238.1
	Octobre	238.5
	Novembre	237.9

[1] A l'exclusion de Terre-Neuve.
SOURCE: Bureau fédéral de la statistique.

APPENDICE D

PRIX DES DENRÉES ET SERVICES UTILISÉS PAR LES CULTIVATEURS, Y COMPRIS LE COÛT DE LA VIE SUR LES FERMES, POUR TOUT LE CANADA (1935-1939=100)

1949	191.4
1957	238.7
1958	242.7
1959	249.8
Août 1959	253.5
Août 1960	257.0

APPENDICE E

NOMBRES-INDICES DES SALAIRES HEBDOMADAIRES, EN DOLLARS DE 1949, DANS L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

1949	Moyenne	100.0
1950	Moyenne	101.9
1951	Moyenne	103.0
1952	Moyenne	111.0
1953	Moyenne	116.7
1954	Moyenne	118.4
1955	Moyenne	122.4
1956	Moyenne	126.3
1957	Moyenne	127.4
1958	Moyenne	127.7
1959	Moyenne	132.8

SOURCE: «Heures-hommes et salaires horaires» —BFS.

Quatrième session de la vingt-quatrième législature

1960-1961

SÉNAT DU CANADA

CANADA
NOV 1 1961
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR LA MAIN-D'OEUVRE ET L'EMPLOI

Fascicule 10

SÉANCE DU MERCREDI 15 FÉVRIER 1961

Président: L'honorable Léon Méthot

Président suppléant: L'honorable Donald Smith

TÉMOINS:

Fédération des maires et des municipalités du Canada:

MM. S. L. Buckwold, président; George S. Mooney, administrateur exécutif; Eric Beecroft, directeur du bureau d'Ottawa; Michael Patrick, maire de Windsor (Ont.); Mark H. Danzker, échevin de Winnipeg, (Man.).

Association des importateurs et des commerçants du Canada:

MM. L. C. Bosanquet, président; H. C. MacKendrick gérant.

APPENDICE

Mémoire supplémentaire du Congrès canadien du travail

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1961
24538-1—1

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR
LA MAIN D'OEUVRE ET L'EMPLOI

Président: l'honorable Léon Méthot

Président suppléant: l'honorable Donald Smith

et les honorables sénateurs

Blois
Bouffard
Brunt
Buchanan
Burchill
Cameron
Choquette
Connolly (*Ottawa-Ouest*)
Courtemanche
Croll
Emerson
Haig
Higgins
Hnatyshyn
Horner
Hugessen
Inman
Irvine
Lambert
Leonard
MacDonald (*Queens*)
Macdonald (*Cap Breton*)
Méthot
Monette
Pratt
Reid
Roebuck
Smith (*Queens-Shelburne*)
Thorvaldson
Vaillancourt
Wall
White
Wilson—(33)

(Quorum 9)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat en date du mardi 22 novembre 1960.

«L'honorable sénateur Aseltine propose appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, C.P.—

1. Qu'un Comité spécial du Sénat soit formé pour étudier les tendances relatives aux besoins en main-d'œuvre et à son utilisation au Canada, et faire rapport, en vue d'évaluer les possibilités d'accroître l'emploi et de le maintenir à un haut niveau, et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, pour faire enquête et rapport sur ce qui suit:

a) l'expansion de l'économie et des autres facteurs agissant sur les possibilités d'emploi, y compris en particulier l'évolution des techniques; et—

b) l'accroissement et les caractéristiques des effectifs de la main-d'œuvre canadienne;

2. Que le Comité soit composé des honorables sénateurs Blois, Bouffard, Brunt, Buchanan, Burchill, Cameron, Choquette, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Courtemanche, Croll, Emerson, Haig, Higgins, Hnatyshyn, Horner, Hugessen, Inman, Irvine, Lambert, Leonard, MacDonald (*Queens*), Méthot, Monette, Pratt, Reid, Roebuck, Smith (*Queens-Shelburne*), Thorvaldson, Vaillancourt, Wall, White et Wilson (32);

3. Que le Comité soit autorisé à s'assurer les services d'un conseiller juridique, de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête; et—

4. Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire documents ou dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat, et à faire rapport de temps à autre.

Après débat,

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Isnor, que la motion soit modifiée en y ajoutant le nom de l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*) à la liste des sénateurs désignés comme membres dudit Comité spécial du Sénat.

Après débat, l'amendement, mis aux voix, est adopté.

Après plus ample débat, la motion amendée, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat,
J. F. MacNEILL.

24538-1—1½

PROCÈS-VERBAL

MERCREDI, 15 février 1961.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial de la main-d'œuvre et de l'emploi se réunit aujourd'hui à 9 heures et demie du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Méthot (*président*), Blois, Buchanan, Cameron, Croll, Haig, Horner, Hugessen, Inman, Leonard, Macdonald (*Cap-Breton*), MacDonald (*Queens*), Pratt, Roebuck, Smith (*Queens-Shelburne*), Vaillancourt et White. (17).

Les délégations suivantes sont entendues:

Fédération des maires et des municipalités du Canada:

M. S. L. Buckwold, président.

M. George S. Mooney, administrateur exécutif.

M. Eric Beecroft, administrateur du bureau d'Ottawa.

M. Michael Patrick, maire de Windsor, Ontario.

M. Mark H. Danzker, échevin, Winnipeg, Manitoba.

Association des importateurs et des commerçants du Canada:

M. L. C. Bosanquet, président.

M. H. C. MacKendrick, gérant.

Sur la proposition de l'honorable sénateur Croll, il est ordonné qu'un mémoire supplémentaire du Congrès canadien du travail soit imprimé en appendice au compte rendu des délibérations.

A 11 h. 45 du matin, le Comité s'ajourne jusqu'au jeudi 16 février, à 9 heures et demie du matin.

Certifié conforme.

Le chef adjoint de la Division des comités,
John A. Hinds.

LE SÉNAT

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR LA MAIN-D'OEUVRE ET L'EMPLOI

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, mercredi 15 février 1961.

Le Comité spécial du Sénat chargé de l'étude des tendances de la main-d'œuvre et de l'emploi se réunit aujourd'hui à 9 h. 30 du matin.

L'hon. LÉON MÉTHOT occupe le fauteuil.

Le PRÉSIDENT: Nous avons le quorum voulu.

Le sénateur CROLL: Monsieur le président, je désirerais d'abord faire une motion. Nous avons reçu un mémoire supplémentaire du Congrès canadien du travail, qui a été adressé à tous les membres du Comité, je pense, et qui contient des commentaires sur certains autres mémoires qui nous ont été présentés. Pourrions-nous l'imprimer en appendice au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui?

Le sénateur HAIG: Pourquoi le Congrès ne vient-il pas nous le présenter?

Le sénateur CROLL: Il est déjà venu ici nous présenter un mémoire. Puis d'autres mémoires sont arrivés et le Congrès nous offre maintenant ses commentaires à leur égard. Ceci devrait faire partie de nos délibérations.

Le sénateur LEONARD: Le mémoire supplémentaire contient aussi les réponses à certaines questions que nous avions posées.

Le sénateur HORNER: Si c'est tout ce qu'il contient, je ne m'y oppose pas. Mais s'il apporte de nouveaux arguments, nous devrions les examiner avant de les imprimer au compte rendu.

Le sénateur CROLL: Il s'agit simplement de commentaires sur des choses déjà publiées au compte rendu.

Le sénateur HAIG: Si nous acceptons des commentaires sur tout ce qui se passe au Comité, nous en aurons pour trois ans peut-être.

Le sénateur CROLL: Ces commentaires devraient paraître au compte rendu, afin que chacun puisse en prendre connaissance. Nous aurions alors une image complète de la situation.

Le sénateur HAIG: Il faudra alors communiquer ces commentaires à tous les témoins entendus pour qu'ils puissent y répondre.

Le sénateur CROLL: Mais il s'agit d'un mémoire supplémentaire.

Le sénateur HAIG: Demandez au Congrès du travail de se présenter ici et nous entendrons ses commentaires.

Le sénateur CROLL: Nous l'avons déjà entendu.

Le sénateur HAIG: Mais pas à ce sujet.

Le sénateur LEONARD: Monsieur le président, j'avais posé une question à laquelle on ne pouvait alors donner une réponse complète et le mémoire supplémentaire consiste en grande partie de la réponse à ma question. Je pense qu'il y a lieu de l'imprimer au compte rendu.

Le PRÉSIDENT: S'il s'agit d'une réponse à une question, nous ne pouvons la supprimer.

Le sénateur LEONARD: Le mémoire contient aussi des commentaires sur l'exposé de M. James, mais tout a réellement trait à la question posée.

Le sénateur HAIG: Le Comité n'en finira pas avant cinq ans, et plusieurs d'entre nous n'en ont pas pour aussi longtemps à vivre, si nous permettons à chacun de répondre aux questions subséquentes.

Le PRÉSIDENT: Je comprends très bien la situation. Tout comme les tribunaux ordinaires, nous ne pouvons pas permettre à chacun d'offrir une réponse aux questions. D'autre part, quand nous posons nous-mêmes une question, nous devons accepter la réponse. Ceci ne créera aucun précédent. S'il se présente d'autres cas semblables, nous pourrons toujours refuser de les accepter. Mais ayant posé une question, nous devons accepter la réponse. Ne le pensez-vous pas?

Le sénateur HAIG: Veuillez toutefois noter mon opposition.

(Voir le texte du mémoire supplémentaire à l'Appendice A.)

Le PRÉSIDENT: Ce matin, nous avons ici des représentants de la Fédération des maires et des municipalités du Canada. M. Buckwold nous présentera le mémoire de la Fédération.

M. S. L. Buckwold, président de la Fédération des maires et des municipalités: Monsieur le président et honorables sénateurs, en ma qualité de président de la Fédération des maires et des municipalités, je désire vous exprimer ma gratitude pour cette occasion que vous nous donnez de vous faire connaître nos vues sur le problème que vous étudiez présentement. Je profite aussi de la même occasion pour vous présenter quelques-uns des distingués représentants de la Fédération des maires et des municipalités: M. George S. Mooney, administrateur exécutif, de Montréal; le maire A. T. Alsbury, de Vancouver; le maire Michael Patrick, de Windsor; l'échevin Mark Danzker, de Winnipeg; et M. Eric Beecroft, d'Ottawa.

Mais avant d'aborder la lecture de notre mémoire, je dois dire que nous n'offrons aucune solution complète du problème de la main-d'œuvre du chômage. Nous nous efforcerons aujourd'hui de vous exposer le point de vue municipal sur le grand réservoir d'emplois de la main-d'œuvre et les besoins de capitaux publics qu'on découvre chez les gouvernements municipaux du Canada. Les développements importants qui s'imposent dans les villes, les villages et les municipalités urbaines du Canada seraient une source considérable d'emplois pour les Canadiens en même temps qu'ils favoriseraient le progrès économique des villes et du pays tout entier.

Le chômage est reconnu comme la source principale de nos problèmes de bien-être et constitue un symptôme frappant du désordre qui règne dans notre économie nationale.

L'aspect le plus inquiétant de la situation du chômage a été mis en lumière par les études soumises à votre Comité par MM. Denton, Hood et Judek; c'est que la tendance à une aggravation du chômage peut persister et, persiste en réalité, malgré l'accroissement de la productivité nationale.

Nous savons donc que pour maintenir un niveau d'embauchage élevé il ne suffit pas simplement de compter sur les moyens indirects de stimuler les placements productifs, peu importe le genre de production ou l'endroit. Presque toutes les analyses soignées des faits relatifs au chômage, indiquent la nécessité urgente d'un nouveau classement des priorités que la nation accorde aux besoins de ses citoyens. Il faut s'occuper directement des régions qui souf-

frent particulièrement du chômage et adopter des mesures étudiées en vue de prévenir la répétition de telles situations qui sont la rançon de progrès économique.

Régions en détresse

Quelles sont les régions en détresse? On peut les décrire de plusieurs façons:

(1) Ce sont les régions où les industries locales ont été disloquées ou ruinées à la suite, par exemple:

a) de changements technologiques qui rendent désuets certains procédés industriels et résultent souvent en l'abandon partiel ou complet d'usines qui sont remplacées par de nouvelles usines construites dans d'autres régions pour y employer d'autres matériaux et une main-d'œuvre différente:

b) de la centralisation et de l'intégration du capital et de la gestion, qui résultent en une migration de l'administration et de la main-d'œuvre vers les grands centres urbains.

(2) Ce sont les régions tombées en désuétude (vieux établissements commerciaux, industriels et résidentiels; rues et moyens de transports surannés) qui se trouvent même dans des régions en voie de développement économique rapide, qui entravent le progrès et limitent les gains possibles dans un milieu sain et physiquement efficace.

(3) Ce sont les groupes de la population qui subissent le contre-coup direct des changements économiques et technologiques, surtout ceux qui à cause de l'âge ou du manque de formation technique sont devenus inutiles dans les industries nouvelles, qui exigent des connaissances et une formation spéciales.

Effets du désordre économique sur les municipalités

Le Comité du Sénat se rendra compte des difficultés spéciales qui résultent de ces régions en détresse pour les administrations locales. Ces difficultés résultent de diverses circonstances.

(1) Les autorités municipales sont en contact immédiat avec ceux qui souffrent directement du chômage; elles voient de leurs propres yeux les conséquences humaines du chômage et doivent les soulager, tandis que leur situation financière s'aggrave à cause de l'augmentation des demandes d'assistance et de la diminution simultanée des revenus des impôts.

(2) Un grand nombre de municipalités se trouvent dans des régions où la détresse est chronique. Ces régions ont été les victimes de changements technologiques et de bouleversements dans l'économie nationale ou internationale. Il est donc raisonnable qu'elles cherchent la solution de leurs difficultés dans l'adoption d'un programme économique d'ordre national. Dans ces régions de détresse chronique, le chômage des ouvriers et des usines supprime le fondement même de saines conditions d'existence et les bases de toute structure municipale viable.

(3) Dans la plupart des régions à développement économique rapide, les municipalités sont en face de problèmes aussi difficiles que ceux des régions déprimées ou stagnantes. Les municipalités sont alors assaillies par toutes les difficultés qui résultent d'une croissance trop rapide:

a) La migration de la population et de l'industrie vers les banlieues laisse au centre des villes un noyau d'établissements commerciaux et industriels vétustes qui ne contribuent que très peu à la productivité économique et aux revenus municipaux. Les habitations abandonnées sont repeuplées de gens dont le revenu est de la plus faible catégorie

et ne permet pas un niveau de vie décent. L'élimination de ces taudis est difficile et tout comme les établissements industriels et commerciaux désuets, ils ne rapportent que de faibles revenus à la municipalité.

b) Le réseau de vieilles rues étroites du centre ne suffit plus à la circulation intense de véhicules automobiles et ne répond plus aux besoins du commerce de détail moderne.

c) Quelques-uns des centres urbains à croissance rapide, grands et petits, deviennent un aimant qui attire un grand nombre des chômeurs des régions agricoles, forestières et minières.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, les municipalités doivent porter le fardeau de rajustements concidérables et de services publics coûteux, imputables directement à la rapidité de leur croissance et au désordre de l'économie nationale.

En vérité, on peut dire que les gouvernements municipaux ont été les victimes tant de la prospérité que de la dépression économique. Tandis que la prospérité économique apportait de grands avantages sous la forme d'une abondance de marchandises de consommation, de nouveaux logements et de la jouissance de la facilité des déplacements par automobile, ces résultats n'étaient obtenus qu'au prix d'une croissance désordonnée et dispendieuse des villes et des agglomérations. La vie moderne s'est superposée à une organisation urbaine tout à fait insuffisante aux exigences de la nouvelle économie, ou aux loisirs et aux besoins de la population administrative et ouvrière.

En conséquence, tant dans les régions prospères que dans les régions déprimées, les administrations locales se voient obligées d'engager des capitaux énormes dans la reconstruction des quartiers résidentiels, commerciaux et industriels devenus vétustes. Des capitaux considérables doivent aussi être affectés aux banlieues dont la croissance désordonnée et rapide a accompagné l'expansion de nos cités et de nos villes.

Priorité des besoins municipaux.

Le présent mémoire a pour but principal d'appeler l'attention sur la haute priorité qui doit être accordée aux services municipaux permanents dans tout programme national de coordination économique. L'accumulation des besoins de ce genre auxquels on n'a pas encore prévu est en grande partie le résultat du développement économique rapide et c'est à l'économie nationale que nous devons demander le redressement de l'équilibre, ou l'adaptation de notre organisation municipale aux besoins de l'économie nationale et des populations locales.

La Fédération reconnaît qu'un programme national efficace en vue de maintenir un haut niveau d'embauchage et la stabilité économique au Canada doit englober un grand nombre de mesures bien étudiées et coordonnées, par exemple:

a) mesures en vue de faire connaître et apprécier les produits canadiens sur les marchés étrangers et, par des moyens bancaires ou financiers, de supprimer les obstacles à notre commerce d'exportation;

b) efforts positifs en vue non seulement d'encourager les achats de produits canadiens au Canada, mais d'organiser la production pour qu'elle réponde mieux aux exigences du marché canadien;[a]

[a] On trouve un exemple frappant de notre faillite à cet égard (qui a un effet considérable sur le chômage et la stabilité économique) dans l'industrie de l'automobile. Bien que le marché canadien des véhicules à moteur soit important et toujours grandissant, certainement très important en regard des marchés de la Suède et d'autres pays fabricants d'automobiles, nous n'avons pas d'industrie canadienne distinctive. Notre industrie de l'automobile est la propriété de compagnies étrangères et n'a fait aucun effort en vue de la production de certains modèles standardisés qui pourraient être fabriqués en grandes séries pour le marché canadien. Notre «tarif de protection» a apparemment pour seul résultat de hausser les prix sur le marché canadien de 140 modèles de voitures importées complètement ou partiellement de l'étranger.

c) amélioration des méthodes de gestion et de fabrication afin de permettre à l'industrie canadienne de lutter avantageusement avec la concurrence étrangère, tant sur les marchés domestiques que sur les marchés extérieurs;
d) recherches tendant à l'utilisation plus complète de nos ressources par les industries nouvelles ou déjà existantes du Canada;
e) Fixation des taux des impôts ou de l'intérêt en vue d'encourager le placement privé, surtout dans les industries dont la production est dans l'intérêt national;
f) mesures tendant à régulariser ou à distribuer le revenu, par exemple, au moyen de régimes de sécurité sociale, afin d'accroître et de stabiliser la consommation;
g) modification de la loi d'assurance-chômage pour assurer qu'elle réponde à son but primitif d'indemniser les travailleurs en chômage involontaire;
h) coopération à des programmes internationaux visant à l'accroissement général de la productivité et au relèvement du pouvoir d'achat dans le monde entier et participation à toutes les mesures propres à atténuer les tensions internationales et le gaspillage de ressources.

Parce qu'elle omet de formuler des mesures spécifiques, la Fédération n'en reconnaît pas moins leur importance. Au contraire, elle juge essentielles des mesures bien étudiées à tous les égards et déclare qu'il est nécessaire de les coordonner dans un programme positif d'ordre national.

En plus d'insister sur la nécessité impérative d'un programme national cohérent, la Fédération aimerait à formuler une autre observation de nature générale avant d'aborder ses propres propositions spécifiques. Cette observation porte sur la crainte de l'inflation qui se manifeste dans les discussions des projets tendant à encourager les investissements publics et privés en vue d'accroître l'embauchage.

Signification des mesures anti-inflationnaires au point de vue municipal

La crainte de l'inflation est naturellement justifiable dans la théorie et dans la pratique.

Mais souvent on l'invoque uniquement pour décourager les entreprises publiques. On constate une tendance inquiétante à croire que les placements dans les entreprises publiques sont nécessairement improductifs et inflationnaires.

La crainte véritable de l'inflation doit nous porter à l'économie en ce qui a trait au gaspillage et aux dépenses inutiles. L'argent ainsi épargné doit être utilisé en vue de répondre aux besoins les plus urgents de la nation. Un programme de mesures anti-inflationnaires comporte une comparaison des investissements publics et privés en vue de les équilibrer. Il ne doit être en opposition ni à un côté ni à l'autre, mais simplement au gaspillage et aux dépenses non essentielles. Il doit être fondé sur le postulat que les investissements privés essentiels engendrent la demande de services publics (transports, routes, égouts, aqueducs, institutions sociales). Réciproquement, la construction d'ouvrages municipaux essentiels crée une demande de fonds privés pour l'achat de l'équipement et des fournitures.

Dans notre pays, sauf en temps de guerre, nous avons compté sur les mesures de persuasion et de coordination du gouvernement fédéral, plutôt que sur des lois-décrets pour combattre l'inflation. A cause des efforts suprêmes que nous devons tenter pour maintenir l'embauchage à un niveau élevé et promouvoir le progrès économique dans les sphères essentielles, le rôle du gouvernement en vue de la coordination des mesures tendant à encourager l'épargne et à la diriger vers des placements sains devra être exercé avec circonspection

et persévérance. Il est évident que le rationnement des dépenses n'est pas uniquement l'exercice d'un contrôle limitatif par la manipulation de la politique monétaire et du taux de l'intérêt. Il consiste plutôt à diriger, qualitativement, l'emploi des capitaux, à prendre et à encourager de saines décisions au sujet des priorités d'ordre national.

Les municipalités ont entièrement raison de s'adresser aux gouvernements pour que ceux-ci secondent leurs efforts en vue, premièrement, de diriger les investissements publics et privés vers les entreprises les plus productives et les plus essentielles et, deuxièmement, de prendre toutes les mesures propres à accroître l'efficacité de l'administration et de la main-d'œuvre par une formation intensive et tous les autres moyens. Ce sont là des mesures essentiellement anti-inflationnaires; si elles sont appliquées convenablement, elles permettront aux municipalités de répondre aux besoins urgents dans les sphères de la construction de routes, de ponts, de moyens de transport, d'aqueducs, d'égouts, de systèmes de traitement des égouts, d'habitations (nouvelles ou restaurées), suppression des taudis des quartiers du centre des villes, d'écoles, d'hôpitaux et de centres récréatifs.

Le gaspillage et la vétusté peuvent être coûteux

On a déjà tardé dangereusement à éliminer le gaspillage et la vétusté du secteur urbain de notre économie. Les pertes résultant du gaspillage sont chose du passé et irrémédiables. Mais les municipalités perdent des sources importantes de revenus à cause de la désuétude des quartiers résidentiels et commerciaux. En même temps, dans ces quartiers vieillis, le coût des services de santé, de police et d'incendie et des autres services municipaux ne font que s'accroître, tandis qu'ils sont la source de la plupart des problèmes sociaux. En outre, le retard apporté à la modernisation des moyens de circulation et à la restauration des habitations et des édifices industriels et commerciaux résulte en une diminution coûteuse de l'efficacité de l'économie urbaine, qui à son tour a une répercussion sur la productivité nationale.

Le délai apporté à l'emploi des capitaux aux besoins urbains provient en partie de nos traditions de vie rurale. Nos législateurs, dont plusieurs sont eux-mêmes des citadins, ont de la peine à se rendre compte que, suivant une assertion récente de l'honorable David J. Walker, «deux Canadiens sur trois sont maintenant des habitants des villes», et que «les Canadiens construisent tous les cinq ans un nombre de maisons qui couvrent une superficie égale à celle du Toronto métropolitain». Ayant étudié les besoins urbains depuis quelques années, nous savons maintenant qu'aucun autre secteur de notre économie n'offre d'aussi grands symptômes de vétusté et n'a un aussi grand besoin de reconstruction et d'ouvrages publics urgents.

Emprunts municipaux

En plus des pertes qui résultent de leur croissance et de la dépression, les municipalités souffrent d'autres désavantages. Quand elles tentent de financer leurs travaux publics, elles doivent lutter sur les marchés contre la concurrence de l'entreprise privée et des gouvernements eux-mêmes.

Depuis dix ans, les municipalités ont pyramidé leurs dettes obligataires.[2] Plusieurs en sont au point où le paiement de l'intérêt sur leurs emprunts constitue une charge disproportionnée à leur revenu annuel. Directement et indi-

---

2 Dettes obligataires municipales de 1951 à 1959
(milliers de dollars)

Année	*Total des dettes directes*
1951	$1,392,264 (A)
1955	3,041,549 (B)
1959	3,801,904 (B)

(A) Source: *Statistique financières des gouvernements municipaux, 1951,* Bureau fédéral de la Statistique.
(B) Source: *Statistique comparée des finances publiques;* étude préparée par le Bureau fédéral de la Statistique pour la Conférence fédérale-provinciale, 25-27 juillet 1960.

rectement, depuis dix ans, les travaux publics des municipalités ont été une source importante d'emplois. S'il devient impossible de continuer la restauration urbaine et l'exécution d'ouvrages essentiels, il en résultera une accumulation de conséquences désastreuses, non pas seulement pour la construction des ouvrages municipaux, mais aussi pour la construction commerciale et résidentielle.

Bien que les municipalités soient disposées à faire tout en leur pouvoir pour fournir les services publics essentiels et assurer ainsi de l'emploi constructif, leur capacité à supporter un plus lourd fardeau de dettes dépend en grande partie du coût de l'argent emprunté.

Banque de développement municipal

Les municipalités demandent qu'on leur permette de trouver les capitaux dont elles ont besoin à un coût proportionné à leur capacité de remboursement. Au point de vue de leur importance publique fondamentale, un grand nombre d'entreprises municipales vont de pair avec celles des gouvernements nationaux. Il serait donc équitable d'accorder aux administrations municipales sur le marché des valeurs, les mêmes avantages dont jouissent les gouvernements.

Le moyen le plus pratique d'accorder un traitement équitable aux municipalités serait probablement la création d'une nouvelle agence fédérale, c'est-à-dire d'une banque de développement municipal, qui, en coopération avec les provinces, aiderait aux municipalités à financer leurs programmes de construction.

Une telle banque aurait pour mission d'acheter les obligations municipales, subordonnément à certaines conditions, dont l'approbation des provinces. Les termes des prêts ainsi consentis aux municipalités devraient être des plus favorables et comparables à ce qu'il en coûte au gouvernement fédéral pour le financement de ses propres emprunts. Les épargnants privés continueraient de participer au financement des municipalités, soit en souscrivant directement aux emprunts, soit en achetant des obligations détenues par la banque. Le principe de la garantie de ces valeurs par le gouvernement est aussi juste que celui de la garantie du gouvernement accordée aux hypothèques en vue de la construction de maisons ou aux obligations des chemins de fer.

Une autre raison milite aussi en faveur de la création d'une agence de prêts aux municipalités sous les auspices du gouvernement fédéral. On a toujours insisté sur la responsabilité du gouvernement dans la coordination des dépenses de premier établissement, publiques ou privées, en vue des besoins de l'économie nationale. Cette coordination étant essentielle au progrès sain et stable, elle revêt la plus haute importance dans l'intérêt de l'entreprise publique et privée. A l'heure actuelle, le gouvernement fédéral ne peut se tenir au courant et encore moins coordonner les dépenses au compte du capital faites aux trois échelons administratifs.

Une agence nationale de prêts aux municipalités aurait aussi un autre résultat; elle faciliterait les emprunts au Canada même pour les besoins canadiens. Elle seconderait donc positivement les efforts du gouvernement fédéral en vue d'encourager l'utilisation de l'épargne domestique.

Une banque de développement municipal est donc une institution dont la création s'impose pour trois raisons principales:

(1) elle placerait les besoins financiers des municipalités sur le même pied que ceux des gouvernements fédéral et provinciaux;

(2) elle faciliterait, au point de vue du progrès et de la stabilité économiques, un contrôle et une coordination de tous les instants sur l'emploi des capitaux de la nation;

(3) elle contribuerait, à l'avantage de toute l'économie nationale, à l'application de la politique d'emploi total de l'épargne canadienne dans les investissements de capitaux.

Taux d'intérêt

Comme motif additionnel de réduire autant que possible le taux de l'intérêt des emprunts municipaux, il faut noter que le gouvernement fédéral tire un revenu considérable des impôts qu'il perçoit des détenteurs, domestiques et étrangers, des obligations municipales de toutes sortes. La Fédération est d'avis que ce revenu, ou une somme équivalente (car il peut être difficile d'en faire le calcul exact), devrait être appliqué à la réduction du taux de l'intérêt des prêts consentis par la Banque de développement municipal.

La Fédération pense que l'égalisation et la coordination des démarches des trois échelons de gouvernement dans leurs recours au marché des capitaux seraient dans l'intérêt de chacun et apporteraient une contribution importante à l'effort commun en vue du progrès et de la stabilité.

Responsabilité municipale dans le financement des entreprises publiques

Dans le fonctionnement d'un tel système coopératif d'emprunts, les municipalités elles-mêmes auraient une part de responsabilité très importante.

Elles auraient encore l'initiative, qu'elles pourraient exercer mieux qu'à présent, de la préparation des plans et de l'exécution de vastes entreprises de travaux publics. Un nombre de plus en plus considérable de nos administrations municipales ont déjà adopté la méthode des budgets à long terme pour les dépenses de premier établissement, fondés sur des programmes de développement soigneusement étudiés. L'établissement d'une agence nationale d'emprunts municipaux supprimerait l'un des principaux obstacles au développement et encouragerait vigoureusement la préparation de programmes préalables d'agrandissement et de reconstruction. Il serait de la plus haute utilité en rappelant constamment dans chaque région urbaine l'existence d'un programme d'investissements destiné non seulement à assurer des emplois, mais aussi à répondre aux besoins essentiels de la communauté.

On préconise depuis longtemps des «réserves» de plans de travaux publics à exécuter dans les périodes de crise. Vers la fin de la dernière guerre, en prévision de chômage possible, le gouvernement fédéral recommanda fortement la préparation à l'avance de programmes de travaux publics, dans une déclaration à la conférence fédérale provinciale d'août 1945. Il est significatif qu'il recommandait la préparation de ces plans dans chaque communauté individuelle.

Cette confiance démocratique en l'initiative municipale est de la plus haute importance. Ce n'est qu'à l'échelon local qu'il est possible d'établir un programme bien équilibré et répondant aux besoins et aux désirs des citoyens. Une grande partie des travaux publics fédéraux et provinciaux (routes, ponts, installations portuaires, terrains d'aviation et édifices) doivent même tenir compte d'un programme d'application locale, dans l'intérêt général.

Il faut donc reconnaître la responsabilité des municipalités dans la préparation de ces programmes et, naturellement, les municipalités doivent l'exercer pleinement si elles veulent tirer avantage des rapports plus favorables avec les marchés financiers que leur permettrait une agence fédérale de prêts.

Les placements dans le développement urbain sont entièrement ou en grande partie recouvrables

Vous remarquerez que nous employons le mot placements. Notre plus grand besoin est celui de l'aide fédérale qui nous permettrait d'emprunter au même taux d'intérêt que les gouvernements. Un pas important a été fait dans cette voie en décembre 1960, quand le parlement fédéral a consenti des prêts

aux municipalités pour la construction d'égouts collecteurs et d'usines de traitement des égouts, à un taux d'intérêt légèrement supérieur à celui que le gouvernement paie lui-même et avec la promesse d'une remise de 25 p. 100 du capital emprunté si les travaux sont terminés avant le 31 mars 1963.

C'est probablement l'un des actes les plus significatifs du gouvernement fédéral depuis quelques années en vue de faire droit aux demandes des municipalités. Dans ce cas, il s'agissait spécifiquement de la construction d'égouts collecteurs et d'usines de traitement des égouts pour laquelle le gouvernement nous avançait des fonds à un intérêt très raisonnable. En même temps, il promettait aux municipalités une remise de 25 p. 100 du principal emprunté si les travaux étaient terminés avant 1963. Je vous signale particulièrement ce développement important de notre programme.

La même méthode de prêts pourrait s'adapter aux autres investissements municipaux à long terme, tels que l'ouverture des artères de circulation, l'approvisionnement en eau potable et d'autres projets coûteux, mais rentables.

En vertu des dispositions de la loi nationale sur l'habitation et de ses dispositions fédérales-provinciales, l'aide fédérale (75 p. 100 des investissements) est à la disposition des municipalités. La part que celles-ci sont appelées à contribuer est modique (7½ p. 100 en Ontario) dans les provinces dont le gouvernement prend à sa charge une partie des autres 25 p. 100 des capitaux engagés. Les municipalités peuvent aussi obtenir des emprunts du gouvernement fédéral à un taux d'intérêt très favorable pour 90 p. 100 des investissements qu'elles font dans des programmes de logements à loyers limités.

Il s'agit là de placements recouvrables en tout ou en majeure partie par les autorités publiques à tous les échelons.

On en trouve un autre exemple dans la participation du gouvernement à l'achat de propriétés et à leur démolition en vue de la restauration de certains quartiers. Bien que ce principe d'association avec le gouvernement soit sain, la Fédération y voit deux obstacles principaux:

(*a*) la limitation de la participation du gouvernement à 50 p. 100 du coût, ce qui oblige les municipalités à emprunter une forte partie des capitaux nécessaires sur le marché financier privé;

(*b*) la limitation de la participation du gouvernement aux seuls projets qui comportent la construction de logements.

La Fédération est d'avis que la restauration urbaine est l'une des sphères les plus importantes d'embauchage constructif de la décennie de 1960. La libéralisation des deux dispositions de la loi nationale sur le logement que nous venons de mentionner ouvrirait la porte à de fortes possibilités d'embauchage. (Nos municipalités ont de grandes espérances à cet égard). L'importance de la construction urbaine dans un programme de développement national a été signalée récemment par l'honorable David J. Walker, ministre des Travaux publics:

> Au moment où nous allons atteindre notre centenaire, il est temps que les Canadiens possèdent toute une chaîne de belles villes échelonnées d'un océan à l'autre, de villes dont la noblesse d'apparence s'alliera à la grandeur naturelle de leur site et douées des caractéristiques propres aux régions et aux cultures qu'elles représentent. C'est ainsi qu'elles seront vraiment canadiennes. Tout programme de développement urbain doit tendre à la construction de villes qui répondent à cette description.

Bénéfices en perspective pour l'entreprise privée et pour le gouvernement.

Tout ce que nous venons de dire suffit à indiquer que les municipalités désirent surtout que le gouvernement fédéral les aide à mobiliser les capitaux voulus, au taux d'intérêt le plus bas possible, pour les entreprises de haute priorité dont la plupart sont rentables.

La plupart des améliorations qui résulteront de ces investissements serviront au peuple canadien pendant 30, 40, 50 ou même 100 ans. L'amortissement des emprunts nécessaires peut donc être réparti sur de longues périodes.

L'entreprise privée est appelée à jouer un rôle principal dans la restauration de nos villes. Mais seul le gouvernement municipal peut tracer le plan général de l'emploi efficace des investissements privés dans tout programme de restauration urbaine. L'expérience acquise dans la restauration intensive de plusieurs grandes villes américaines a démontré la valeur économique de l'utilisation conjointe des investissements publics et privés.[3]

Le sénateur ROEBUCK: Savez-vous que la ville de Pittsburgh a évalué les propriétés améliorées à 50 p. 100 de leur valeur et que l'État l'a autorisée à les exempter entièrement des taxes?

M. BUCKWOLD: Je n'étais pas au courant.

Le sénateur ROEBUCK: C'est l'explication principale des choses que vous venez de mentionner.

M. MOONEY: L'État de la Pennsylvanie a permis à certaines municipalités de percevoir leurs taxes en majeure partie sur la valeur des terrains et à un bien moindre degré de la valeur des améliorations. C'est là une tendance

---

[3] James W. Rouse, banquier hypothécaire important, a fait les commentaires suivants sur l'expérience de Pittsburgh, à l'Assemblée internationale des municipalités, tenue à Chicago en mai 1960:

> «Le projet du *Triangle doré* de Pittsburgh n'a pas coûté un sou de dépréciation à la municipalité de Pittsburgh, pas plus qu'à l'État ou au gouvernement fédéral. Il a d'autre part accru le revenu des taxes de Pittsburgh de plus de 2 millions de dollars par an. Si vous aviez pris une petite partie du *Triangle doré* et une petite partie des terrains qui forment maintenant le *Gateway Center* pour en faire un centre d'édifices de bureaux, vous n'auriez jamais pu réussir, car tous ces projets étaient étroitement liés au programme de travaux publics de la ville et de l'État; il fallait construire des ponts, de nouvelles artères d'accès à la ville, un parc. Tout cela devait accompagner le développement commercial et c'est ce qui a résulté en la création de valeurs énormes qui ont rendu le projet économiquement réalisable.»
>
> M. Rouse exposa brièvement les résultats des nouveaux développements dans un certain nombre d'autres villes des États-Unis dans les termes suivants:
>
> «A New-Haven, les propriétés qui étaient comprises dans le projet de la rue Oak avaient une superficie de 42 acres et rapportaient $105,000 à la ville en taxes, avant la restauration. Les mêmes propriétés rapportent aujourd'hui $537,000 en taxes municipales. Ce revenu s'élèvera à $700,000 quand l'entreprise sera terminée. En outre, les autorités de New-Haven ont calculé ce que coûtait à la municipalité l'administration et l'entretien de ce quartier. Ces frais sont tombés de $200,000 à $100,000 par an, soit un gain annuel de $100,000. La ville de New-Haven a investi $690,000 dans ce projet, tandis que les améliorations connexes ont coûté $997,000, soit un déboursé total d'environ $1,700,000, qui rapporte maintenant à la ville $600,000 en taxes et a réduit le coût des services de $100,000 par an.
>
> «A Baltimore, le centre de la ville est atteint de vétusté. La meilleure partie de la ville est vétuste. Le projet désigné sous le nom de «Charles Center» s'appliquera à une superficie de 22 acres au cœur même de la ville, englobant tout le district commercial, qui sera entièrement démoli à l'exception de quatre édifices d'entreposage. Le quadrilatère qui renfermait tout le commerce de détail sera complètement fermé. Quatre autres rues seront aussi closes. On se propose de construire huit nouveaux édifices de bureaux, un nouvel hôtel, un parc souterrain de stationnement d'une capacité de 400 voitures, ainsi qu'un parc à l'échelle de celui du Centre Rockefeller. La physionomie de la ville de Baltimore sera entièrement transformée par le projet de «Charles Center». Quels en seront les résultats? La contribution de la ville à l'entreprise s'élèvera à 25 millions de dollars. La valeur imposable de ce quartier de la ville de Baltimore sera accrue de 50 millions de dollars. L'augmentation du revenu des taxes municipales à elle seule suffira à rembourser la ville en moins de quinze ans. Et cela ne tient aucun compte de l'amélioration qui résultera de la solution des difficultés dont la ville souffre actuellement.»
>
> «A Newark, le comité de développement économique, de concert avec le maire Carlin, a abordé l'étude de la situation de l'une des plus anciennes villes de l'Est. Le quartier d'une superficie de 65 acres, où on a commencé l'application du programme de restauration rapportait à la ville en taxes $178,000 par an auparavant. En 1960, la ville y percevra $600,000 en taxes municipales. La contribution spéciale de la ville a été de $500,000, en plus des améliorations ordinaires qui s'imposaient de toute façon au cours des opérations ordinaires.»
>
> Extrait de «CITIES AND THE SIXTIES»
> (George S. Mooney, éditeur)
> Fédération des maires et des municipalités du Canada,
> Montréal 1960.

croissante. Dans plusieurs parties des États-Unis, on considère la valeur des terrains plutôt que la valeur des améliorations dans l'établissement de l'assiette des taxes municipales.

Le sénateur ROEBUCK: Excellent.

M. BUCKWOLD: Cette question offre aussi un intérêt particulier au Canada.

Le sénateur ROEBUCK: Je suis heureux de l'entendre dire. J'ai reçu hier une lettre de la Nouvelle-Zélande dans laquelle on mentionne que le nombre des chômeurs dans ce pays est de 300 à 400. On y perçoit presque tous les impôts d'après la valeur des terrains.

M. BUCKWOLD: Pour faire suite à l'assertion de M. Mooney, je dirai que l'on constate un intérêt grandissant envers cette méthode de taxation municipale, bien que je ne connaisse aucune municipalité canadienne...

M. MOONEY: Quelques-unes y ont eu recours autrefois. Par exemple, la ville de New-Westminster.

Le sénateur BUCHANAN: Nous avons dû abandonner cette méthode à Edmonton, il y a quelques années.

M. BUCKWOLD: La ville de Philadelphie offre un autre exemple de succès de la collaboration de l'entreprise publique et de l'entreprise privée dans un programme de restauration urbaine. Une publication de la ville de Philadelphie intitulée: *A Manual of Urban Renewal and Finance*, datée d'octobre 1959, donne des résultats détaillés de la restauration urbaine sur les revenus des taxes de la municipalité. Ces résultats sont résumés dans le paragraphe suivant:

> Le revenu des taxes perçues par la ville de Philadelphie sur les propriétés des régions rénovées qui ont été l'objet des plus importants programmes de reconstruction passera probablement de $879,881 à $6,156,916 quand les entreprises seront terminées.

Comme on peut en juger par la note du bas de page, cet exemple n'est pas unique. Les gains qui résultent des opérations de rénovation sont décrits dans le bulletin technique n° 34, publié par l'Institut des terres urbaines, Washington, D.C., 1958, sous le titre *The Challenge of Urban Renewal,* par Carter McFarland.

Les entreprises de restauration urbaine ne sont pas assez avancées au Canada pour qu'on puisse en tirer des conclusions semblables. Mais le projet relativmeent peu important du Parc Regent, dans la partie nord de Toronto, a donné les résultats suivants: Les taxes municipales de 1957, avant l'exécution du programme s'élevaient à $32,000. Après l'achèvement des travaux, en 1957, elles rapportèrent $260,000.

Il n'est pas difficile de démontrer qu'une offiensive totale contre la vétusté urbaine serait non seulement une source d'emplois, mais serait aussi économiquement saine. En vérité, les bénéfices résultant de l'utilisation économique des terrains, au lieu de leur utilisation non économique, seraient tellement considérables que les contribuables pourraient en appliquer une partie, surtout s'il s'agit d'un programme financier et physique applicable à toute une région urbaine, à la construction d'écoles, de moyens récréatifs et d'autres services publics qui ne peuvent être économiquement rentables en soi. Vu l'augmentation rapide de la population, des loisirs et du niveau éducationnel, culturel et sanitaire, le coût de tous ces services est naturellement considérable.

Entreprises non rentables

La vie urbaine a naturellement besoin de choses essentielles qui ne peuvent être entièrement ou même partiellement rentables. Il faut classer dans cette catégorie les écoles, les hôpitaux, les centres récréatifs et les édifices mu-

nicipaux. Dans ces cas, il est désirable de recourir à la méthode des octrois directs. La construction de ces institutions nécessaires pourra être une source d'emplois pendant des années à venir et contribuera à l'amélioration civique ainsi qu'à un niveau plus élevé de vie individuelle ou communautaire. Les autorités locales doivent dans chaque cas équilibrer les entreprises de ce genre avec les entreprises rentables et demander aux gouvernements supérieurs toute l'assistance possible sous forme d'octrois ou de prêts à un taux d'intérêt favorable.

Délais coûteux

On oublie souvent que le retard apporté à la mise en œuvre des programmes de développement urbain peut être très coûteux pour les municipalités et les contribuables. Le coût de l'expansion urbaine, de la vétusté et de la congestion s'accroît de façon cumulative et désastreuse. Des plans bien étudiés de construction d'habitations à bon marché et de restauration des logements existants, sans parler des autres mesures de restauration, peuvent donner du travail à un grand nombre de Canadiens, tout en supprimant les principales causes qui engendrent le vice, le crime, la maladie et la délinquance juvénile. Le coût du développement urbain peut paraître élevé, mais nous ne pouvons nous y soustraire sans danger et il s'accroîtra plus nous retarderons l'application des mesures voulues.

Régions en détresse

Les gouvernements municipaux des régions économiquement en détresse ont besoin d'une assistance spéciale. Pour ces municipalités, le problème du chômage dépasse celui de la répartition du travail sur toute l'année ou les mesures ordinaires de secours. Il s'agit de difficultés d'ordre chronique résultant de forces extérieures qui échappent à leur contrôle. Des régions urbaines et même des provinces complètes sont victimes de changements technologiques et de bouleversements de l'économie nationale ou internationale. La détresse de certaines régions est le résultat inévitable du progrès accompli ailleurs, surtout dans les grands centres de l'industrie moderne.

Ces changements sont de portée nationale et même internationale et exigent des remèdes à la même échelle. De vigoureuses mesures fédérales s'imposent. La situation est trop grave pour que les autorités locales puissent y remédier par leurs seuls efforts, bien qu'elles fassent tout en leur pouvoir. Pour résoudre leurs difficultés par leurs propres moyens, les municipalités ont recours à des tentatives hardies en vue d'attirer de nouvelles industries. Elles y réussissent parfois, mais souvent ces efforts sont inutiles et même nuisibles, quand ils ne sont pas fondés sur une étude complète des ressources et des perspectives de la région. Ces études exigent généralement la collaboration fédérale ou provinciale. Si l'on découvre des possibilités de développement, l'assistance du gouvernement fédéral ou de la province sera parfois indispensable à l'organisation des moyens de transport ou à la transmission de l'énergie, aussi bien qu'à celle des services urbains, tels que l'approvisoirement en eau potable, la construction de routes, d'écoles et des autres institutions communautaires.

Les régions en détresse chronique doivent être désignées et étudiées. Une telle étude tiendra compte des ressources, des matières premières et de la main-d'œuvre locales, ainsi que des conditions nationales et internationales qui sont la cause de la mévente des produits et des services de la région.

Éléments d'un programme d'assistance aux régions en détresse

Les mesures d'assistance peuvent être classées dans les catégories suivantes:

1. Les autorités fédérales, provinciales et municipales devront faire en collaboration une analyse soignée des causes spéciales de la crise économique dans la région intéressée, en vue de découvrir les possibilités d'en restaurer

le bien-être économique (par la création de nouvelles industries, ou l'amélioration des méthodes industrielles, agricoles, forestières ou de la pêche) ou, s'il n'existe aucune de ces possibilités, de déterminer un programme approprié de dépopulation de la région.

2. Si l'on en vient à la conclusion qu'il serait pratique d'adopter des mesures en vue de la restauration économique de la région, on procédera à leur application. Par exemple:

a) la construction de routes, ou l'amélioration des moyens de communication, ou la transmission de l'énergie voulue pour le développement des ressources connues;

b) la construction d'usines ou d'aménagements industriels en vue d'attirer des industries appropriées à l'utilisation des ressources locales;

c) les mesures de restauration urbaine voulues pour la démolition des îlots d'immeubles vétustes et la construction à leur place de nouveaux établissements industriels ou de logements; la restauration des établissements industriels et commerciaux et des habitations encore utilisables, en vue de permettre au gouvernement municipal d'en tirer un revenu par une saine structure de taxes;

d) de nouveaux services municipaux seront peut-être nécessaires pour desservir les terrains employés par les nouvelles industries ou les habitations;

e) la rééducation professionnelle des ouvriers sans travail à cause du déclin des industries existantes, afin de les adapter aux nouvelles entreprises qui pourront les employer et contribuer à la restauration économique de la région;

f) dans certains cas, les ouvriers devront être transportés dans d'autres parties du Canada où leur compétence pourra être mise à profit.

Coordination essentielle

Il est évident que toutes les mesures de restauration économique que nous venons de mentionner, telles que la construction de nouveaux établissements industriels, la restauration et la reconstruction des quartiers vétustes, des écoles et des logements, l'établissement de services municipaux, la rééducation et le transfert des employés, exige la plus étroite coopération possible (a) à l'échelon du gouvernement fédéral par l'entremise d'un ministère spécial; (b) entre les autorités fédérales, provinciales et municipales et (c) entre les agences publiques et les entreprises privées.

Les gouvernements, fédéral et provinciaux, ont déjà pris l'initiative à l'égard de plusieurs de ces mesures. Pour le moment, il s'agirait (a) de créer une autorité responsable de la coordination d'un programme d'étude et d'action, (b) d'assurer le financement de l'application d'un tel programme de façon à en garantir le succès.

L'urgence de l'adoption de programmes coordonnés de restauration est mise en lumière par les considérations suivantes:

1. Comme nous l'avons déjà signalé, le chômage des ouvriers et des établissements industriels détruit la base même d'une saine existence humaine et toute structure municipale viable dans un grand nombre de communautés canadiennes. Les effets économiques et sociaux de cette détérioration sont cumulatifs et ces communautés deviennent incapables de subsister. Comme M. Judek l'a dit à votre Comité: «les régions en détresse ont une morte lente».

2. Chacune des villes et chacun des villages du Canada représente une somme de placements considérables, tant publics que privés. Leur édification a été le fruit de l'épargne et du travail de plusieurs décennies. Il est dans l'intérêt national d'éviter l'établissement de nouvelles communautés tandis qu'il en existe déjà qui sont disponibles et dotées de tous les services nécessaires. Dans quelques cas, l'évacuation de certaines villes, le transfert des

populations et l'abandon des installations fixes seront inévitables, quel qu'en puisse avoir été le coût. Mais une telle désertion ne saurait être permise à moins qu'une étude soignée ait démontré que la perpétuation de ces centres et de ces industries ne peut être économiquement possible. Nous pouvons, par l'étude et l'action, remédier au chômage et empêcher la ruine lente et misérable d'un grand nombre de nos villes au sein d'une économie florissante.

Administration

Nous avons déjà énoncé le principe que la coordination la plus complète doit exister au préalable entre les gouvernements, aussi bien qu'entre ceux-ci et l'industrie, pour que les mesures de développement urbain puissent être appliquées rapidement et économiquement.

La préparation des programmes incombe d'abord aux autorités municipales qui doivent à cet égard recevoir toute l'aide possible du gouvernement de leur province. Il est inévitable que le gouvernement fédéral soit appelé à jouer un rôle de premier plan en vue d'assurer la coordination voulue. Il participe déjà activement au développement urbain d'un grand nombre de manières, dans les domaines des travaux publics, de la construction d'habitations, de restauration urbaine, du transport, des passages à niveau des chemins de fer, de l'aviation civile, des hôpitaux, du génie sanitaire et du développement industriel et commercial.

A l'échelon fédéral, il y aurait lieu de renforcer la coordination des divers programmes de construction de logements, de développement urbain ou économique, et dans d'autres domaines. La construction d'habitations, la restauration urbaine et les travaux publics sont déjà sous le contrôle du ministre des Travaux publics. Il serait fatal au succès de toutes ces mesures, surtout dans la situation pénible des régions en détresse, de ne pas intégrer complètement ces deux programmes qui se complètent mutuellement. La Fédération est d'avis que cette intégration devrait être confiée à un seul ministre de la couronne.

A cette fin, dans un mémoire qu'elle a présenté au gouvernement fédéral le 8 novembre 1960, la Fédération recommandait:

> «que le gouvernement fédéral établisse, en coordination étroite avec les mesures déjà prises pour la restauration urbaine, la construction d'habitations et d'autres œuvres communautaires, un programme d'étude en vue de venir en aide financièrement aux régions souffrant d'une détresse économique chronique».

Nous recommandions également que . . .

> «la coordination des centres urbains soit confiée à un seul membre du Cabinet».

Nous signalions aussi qu'un même degré de coordination est nécessaire à l'échelon des gouvernements provinciaux dans toutes les mesures relatives au développement urbain, de même que dans les arrangements de liaison permanents entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Un dernier commentaire

Les entreprises municipales que nous avons décrites offrent l'une des sources les plus riches d'emploi de l'industrie et de la main-d'œuvre canadiennes, au cours des années futures.

La Fédération est convaincue qu'un programme de travaux permanents, établi par les municipalités du Canada avec l'aide des gouvernements aux échelons supérieurs serait un stimulant puissant pour de grands investissements privés, non seulement dans les entreprises directes de construction, mais aussi dans la fabrication de l'équipement et des fournitures essentiels. Les effets s'en feraient sentir un peu partout et auraient des résultats heureux dans tous les secteurs de l'économie nationale.

Par une meilleure utilisation des terrains des cités et des villes, on améliorerait l'assiette des taxes municipales.

En sus de tous ces avantages, on permettrait à d'innombrables Canadiens de tous les métiers et de toutes les professions, de diriger leur énergie vers la création de meilleures conditions de vie pour eux-mêmes et pour leurs concitoyens.

Monsieur le président, je vous remercie de m'avoir permis de présenter ce mémoire. L'échevin Mark H. Danzker, membre du conseil municipal de Winnipeg, a aussi quelques brefs commentaires à vous offrir au nom de la ville de Winnipeg.

L'échevin Mark H. Danzker, membre du conseil municipal de Winnipeg: Monsieur le président et honorables sénateurs, la ville de Winnipeg appuie entièrement le mémoire de la Fédération des maires et des municipalités du Canada. Il y a bien des choses que les gouvernements pourraient faire pour résoudre le problème du chômage, certainement faire plus qu'ils font actuellement et ceci s'applique aussi aux autorités municipales. Mais le résultat des efforts d'une municipalité dépend en très grande partie de la collaboration étroite des gouvernements, fédéral et provinciaux. Un délai apporté à un échelon quelconque, peut retarder l'application de tout un programme.

Les deux principales sphères d'action dans les grandes villes, comme Winnipeg, se trouvent dans les entreprises de la saison d'hiver et dans la restauration urbaine, ce qui comporte la répartition des frais entre les trois échelons de gouvernement.

Pour ce qui est des entreprises d'hiver, la ville de Winnipeg a reconnu que l'établissement des plans est du ressort de la municipalité et s'est efforcée d'en obtenir les meilleurs effets possibles. Elle a créé un Comité spécial des travaux d'hiver qui reste à l'œuvre durant toute l'année, ce qui permet l'établissement de programmes de longue durée. Les projets de travaux autrefois exécutés uniquement en été sont réexaminés en vue de la possibilité de les renvoyer à la saison d'hiver pour suppléer au ralentissement de l'entreprise privée pendant cette période. La ville n'a eu qu'à se féliciter de l'accueil que les gouvernements, fédéral et provincial, ont accordé à ses demandes.

Dans l'autre sphère principale d'action, celle de la restauration urbaine, qui offre de grandes possibilités à Winnipeg, la collaboration des gouvernements n'a pas été aussi complète que dans le cas des travaux d'hiver. La ville a approuvé un programme de construction assez important qu'elle est actuellement à discuter avec la Société centrale d'hypothèques et de logements. Nous espérions que ce programme pourrait être mis en œuvre au cours de l'hiver, mais il y a eu de longs délais, d'abord à l'autorisation du gouvernement provincial, puis maintenant à l'approbation du paiement de la contribution de la province aux capitaux engagés. Jusqu'à présent, le gouvernement n'a pas voulu prendre d'engagements financiers sans l'approbation de la législature qui, comme vous le savez s'est réunie hier seulement.

Afin de venir en aide à la restauration urbaine, qui exige beaucoup de main-d'œuvre et dont les travaux peuvent être exécutés au moment le plus propice pour réduire le chômage, la ville de Winnipeg désirerait que le gouvernement fédéral prenne quelque mesure en vue de diminuer le taux de l'intérêt des nouvelles obligations. Si les municipalités sont appelées à lutter contre le chômage par des travaux publics, il leur faudra nécessairement contracter de lourds emprunts et le taux élevé de l'intérêt est un obstacle.

Effets du chômage sur la municipalité

La plus lourde conséquence peut-être et certainement le résultat le plus évident de l'accroissement du chômage dans une municipalité est l'augmentation du coût de l'assistance publique. A Winnipeg, la municipalité doit contribuer approximativement le tiers de ce coût. La contribution de la municipalité en 1960 a dépassé de $176,000 celle de l'année précédente, tandis que le nombre des assistés à la fin de 1960 était de 11 p. 100 plus élevé qu'en décembre 1959.

Le coût de l'assistance publique à Winnipeg s'est élevé à 2.7 millions de dollars, soit un demi-million de plus que l'année précédente.

La municipalité a aussi reçu un nombre grandissant de demandes de subventions de toutes sortes, alors qu'il faut prévoir une diminution dans le recouvrement des taxes. Heureusement, la perception des taxes n'a pas encore souffert de régression à Winnipeg.

On a constaté et on assiste encore à une affluence considérable à Winnipeg de chemineaux célibataires. C'est l'Armée du Salut qui les héberge, mais il lui a fallu demander à la ville une forte subvention en vue de la construction d'une addition à son édifice actuel pour loger ces hommes de passage.

Une analyse de la statistique la plus récente révèle que le nombre des chômeurs employables avait augmenté de 25 p. 100 au début du mois, par rapport à l'année dernière.

Il est évident que la situation eût été encore plus grave sans le programme des travaux d'hiver. Mais il est aussi évident que l'on pourrait faire davantage dans certaines sphères si le gouvernement provincial voulait accroître sa collaboration et si le gouvernement fédéral faisait quelque chose pour faciliter les emprunts de capitaux.

Le sénateur HAIG: Je désirerais poser une question à l'échevin. Vous avez adopté le système métropolitain à Winnipeg, n'est-ce pas?

M. DANZKER: Oui.

Le sénateur HAIG: Quand l'administration métropolitaire a absorbé les municipalités environnantes, telles que Saint-Boniface et d'autres, il lui a fallu un nouveal édifice pour loger ses employés. Qu'avez-vous fait?

M. DANZKER: L'honorable sénateur n'ignore pas que l'adoption du système métropolitain à Winnipeg est assez récente. Il a fallu nécessairement trouver des locaux pour l'administration. Celle-ci ne put faire autrement que de chercher quelque édifice convenable à ses fins. Elle a acheté une propriété à un prix que les gens au courant trouvent très raisonnable et n'aura aucune difficulté à la revendre le cas échéant. Nous espérons à Winnipeg, bien que j'exprime là mon opinion personnelle seulement, qu'éventuellement l'administration métropolitaine s'étendra à toute la région, bien que ce ne soit pas là l'avis général. Un certain nombre de gens espèrent qu'un gouvernement unique finira par remplacer les 19 administrations actuelles. Il faudra alors construire un édifice principal pour les fins de l'administration.

Le sénateur HAIG: Qui était propriétaire de l'édifice que vous avez acheté?

M. DANZKER: La compagnie *Imperial Oil* l'occupait en vertu d'un bail conclu avec la compagnie d'assurances *Great West Life* qui en était propriétaire. Je ne connais pas les détails de l'arrangement entre les deux compagnies.

Le sénateur HAIG: Et la compagnie *Imperial Oil* l'a vendu à l'administration métropolitaine?

M. DANZKER: C'est exact, monsieur le sénateur.

Le sénateur HAIG: Pendant quelle période la compagnie *Imperial Oil* a-t-elle été propriétaire de cet édifice?

M. DANZKER: C'est un édifice relativement moderne. Je dirais qu'il a environ dix ans d'existence.

Le sénateur HAIG: Il n'est pas aussi vieux que cela.

M. DANZKER: C'est à peu près cela.

Le sénateur HAIG: L'administration métropolitaine va maintenant l'occuper et éventuellement vous construirez un nouvel hôtel de ville?

M. DANZKER: Cet édifice est voisin immédiat de l'édifice Transit qui appartient à la ville de Winnipeg, ou plutôt au Winnipeg métropolitain d'aujourd'hui. L'aménagement de l'édifice Transit permet de coordonner l'espace qu'il offre avec l'édifice nouvellement acheté selon les besoins de l'administration métropolitaine. On espère pouvoir ainsi fonctionner efficacement jusqu'à ce qu'il soit nécessaire de s'agrandir et il faudra alors soit acheter un édifice principal ou en construire un nouveau.

Le sénateur HAIG: Auriez-vous pu louer cet édifice de la compagnie *Imperial Oil*?

M. DANZKER: Non, elle ne voulait pas louer. Puis on a tenu compte du prix, après une étude soigneuse. Si l'édifice avait été loué pendant 8 ou 9 ans, il en eût coûté plus que la méthode adoptée, car le prix du loyer eût été à peu près égal.

Le sénateur HAIG: Vous avez adopté une politique de construction d'édifices pour donner de l'emploi aux chômeurs et vous voulez que les gouvernements, fédéral et provincial, avancent l'argent voulu. Cependant, lorsque l'occasion se présente de dépenser de l'argent, vous préférez venir en aide à une riche corporation en lui achetant un édifice dont elle ne voulait plus.

M. DANZKER: Cet argument semble juste, mais les autorités avaient un besoin urgent d'espace. Elles ne pouvaient s'installer dans la rue.

M. BUCKWOLD: Pourrais-je vous faire remarquer que l'échevin représente la ville de Winnipeg, mais non l'administration métropolitaine.

Le sénateur HAIG: Malheureusement, mon cher monsieur, c'est la ville de Winnipeg qui est appelée à payer la plus forte partie de cet achat.

M. BUCKWOLD: C'est probablement exact.

Le sénateur CROLL: J'ai deux questions à poser. Je constate que le mémoire ne fait aucune mention de la loi d'assistance aux améliorations municipales qui est d'une application beaucoup plus étendue que tout ce que nous avons eu jusqu'ici. Y a-t-il quelque raison pour qu'on ne l'invoque pas?

M. MOONEY: Nous n'en avons pas demandé l'application, parce que les autorités municipales la trouvent insuffisante. Cette loi contient certaines réserves et, en réalité, depuis 1935, les subventions demandées en vertu de ses dispositions n'ont pas atteint 10 millions de dollars et se rapprochent plutôt de 5 millions, simplement parce qu'elle ne répond pas aux besoins des municipalités. Elle contient des limitations qui la rendent quasi inopérante.

Le sénateur CROLL: Monsieur Mooney, cette loi fut adoptée en 1938. Elle prévoyait des prêts au taux d'intérêt de 2 p. 100 pour des entreprises rentables, avec une garantie de la province, comme vous le désirez. Elle visait la construction d'écoles, d'aqueducs et d'égouts, d'édifices municipaux et était d'application presque universelle. Il est vrai qu'elle n'a pas été souvent invoquée. Après avoir été adoptée en 1938, elle entra en vigueur en 1939; puis vint la guerre et il y eut une reprise des affaires, mais elle fut renouvelée en 1947.

M. MOONEY: La limitation se trouve dans les termes mêmes de la loi. Il y était prévu qu'un fonds de 30 millions, je crois, serait créé à même le revenu général du gouvernement et servirait à des prêts aux municipalités d'après la population de chacune par rapport au fonds ainsi créé. Maintenant, si vous établissez le pour-cent de la population de la ville de Montréal, ou de Toronto, Vancouver ou Winnipeg, par rapport à cette somme de 30 millions, il est facile de voir qu'aucune municipalité ne pouvait se permettre de construire un hôtel de ville, un hôpital, ou quoi que ce soit.

Le sénateur HORNER: L'argent était réparti en trop faibles tranches; est-ce ce que vous voulez dire?

M. MOONEY: Oui.

M. PATRICK: Sénateur Croll, la loi ne fixait-elle pas un plafond de $200,000 au prêt que l'on pouvait accorder à une municipalité?

Le sénateur CROLL: Les autorités du district de l'aqueduc du Vancouver métropolitain ont obtenu un prêt de $750,000 qu'elles ont remboursé depuis, de sorte que la limitation imposée n'était pas aussi rigide que M. Patrick le prétend. Puis la ville de Montréal a reçu plusieurs millions. Il est évident que la limitation ne fut pas appliquée. Lorsque vous constatez que le comté de Cap-Breton a obtenu un prêt de $200,000, vous voyez que le montant n'était pas fixé d'après la population.

M. MOONEY: Néanmoins, la loi spécifie qu'un prêt de $200,000 peut être accordé à toute corporation municipale, sans égard au chiffre de sa population, et quelques-unes ont obtenu ce minimum. Mais le maximum permissible était insuffisant aux besoins des grandes villes. C'est pourquoi les municipalités hésiteraient à demander le renouvellement de cette loi, car elle n'offre guère d'avantages aux grandes villes dont les besoins ont été exposés ce matin par le président de notre association.

Le sénateur CROLL: Mais les grandes villes sont plus en état de subvenir à leurs propres besoins que les petites municipalités.

M. MOONEY: Tout cela doit être examiné en regard du volume croissant des capitaux empruntés depuis 1945, alors que le total des emprunts municipaux était inférieur à 850 millions. L'an dernier, les dettes des municipalités s'élevaient à 3,800 millions. La capacité d'emprunt des municipalités a presque atteint son plafond sur le marché financier. Il y a dix jours, la ville d'Ottawa a approuvé un budget qui comporte $26.9 millions de dollars au compte du capital et vous avez dû lire que le commissaire des finances de la ville a prévenu le Bureau des commissaires que le montant des emprunts représente maintenant 26.7 p. 100 de la capacité d'emprunt de la ville d'après la valeur des propriétés imposables. La règle admise est qu'une ville dont le chiffre des emprunts a atteint 20 p. 100 de la valeur imposable touche le plafond de son crédit. En réalité, la plupart des plus grandes villes canadiennes en sont à ce point de saturation. Elles éprouvent de plus en plus de difficultés au financement par l'emprunt de leurs besoins au compte du capital. Leur situation à cet égard est critique.

M. BUCKWOLD: Puis-je ajouter quelques remarques à ce sujet? A mon avis, que nous appliquions la loi de la façon que vous avez mentionnée, ou que l'on crée une banque de développement municipal, il s'agit toujours de trouver les fonds nécessaires. La méthode adoptée n'a pas une très grande importance. La plupart des municipalités se trouvent aujourd'hui à la limite des emprunts qu'elles peuvent contracter sur le marché financier. Je viens d'une petite ville dont la limite d'emprunt est de 5 millions par an. C'est le montant fixé par les maisons d'obligations et nous devons régler notre problème en conséquence, c'est-à-dire limiter nos plus grosses dépenses au compte du capital à la somme d'argent que nous pouvons obtenir. Ce n'est pas assez pour que la ville puisse exécuter tous les travaux qui s'imposent et qui sont déjà en retard. Ces 5 millions nous permettent tout juste de construire de nouvelles écoles, un nouvel hôpital et quelques tronçons d'égouts et d'aqueduc. Nous réussissons à combler les besoins courants, mais nous ne pouvons songer à l'exécution d'un programme de restauration urbaine. Pour toutes les municipalités, le problème se résume à la disponibilité de fonds remboursables à long terme et à un taux d'intérêt moins élevé qui réduira le coût des emprunts.

Le sénateur CROLL: A cet égard, vous demandez en réalité qu'on supprime le plafond à votre capacité d'emprunt. Vous voudriez que le gouvernement fédéral vous avance l'argent dont vous avez besoin?

M. MOONEY: Oui, comme moyenne annuelle, les municipalités ont besoin d'environ 250 millions en nouveaux capitaux pour leurs entreprises permanentes. Comme vous pouvez facilement le constater, la loi permet aux municipalités d'obtenir une certaine partie de cet argent. Ce n'est pas seulement les petites municipalités qui se trouvent dans une situation précaire sur le marché financier, mais aussi les plus importantes.

Le sénateur CROLL: Voici comment je vois la chose: vous avez dit dans votre mémoire que certaines régions sont dans la détresse et vous avez lu le mémoire du professeur Judek, dans lequel il en cite quelques-unes nommément. Vous avez ajouté qu'il existe aussi des régions où la détresse est chronique et où le chômage va en augmentant et vous mentionnez la difficulté que les municipalités éprouvent à la solution de ce problème. Mais vous n'avez pas dit, dans votre mémoire qu'il s'agit d'un problème à l'échelle nationale qui ne saurait être résolu à l'échelon local. Qu'en pensez-vous? Vous n'avez pas discuté ce point.

M. MOONEY: Nous l'avons dit indirectement, lorsque nous avons souligné que les problèmes des municipalités se rattachent en réalité à la prospérité de toute la nation.

La situation actuelle est adverse à l'économie nationale mais est plus aiguë à l'échelon local. En conséquence, elle n'est pas simplement d'ordre local, mais du domaine national.

Notre mémoire a pour but de dépeindre la situation nationale, d'indiquer une solution, ou la part de la responsabilité qui retombe sur les autorités municipales et dont elles ne peuvent s'acquitter efficacement parce que cette obligation dépasse leurs moyens. Ce «dépassement» est la responsabilité en premier lieu des gouvernements provinciaux, mais essentiellement du gouvernement fédéral.

Le sénateur LEONARD: Monsieur Buckwold, votre note de bas de page n° 3 commence par la phrase suivante: «James W. Rouse a fait les commentaires suivants sur l'expérience de Pittsburgh». Puis vous parlez de ce qui a eu lieu dans certaines villes des États-Unis. Pourriez-vous nous dire quelle assistance ces villes ont reçue en vue de leurs entreprises de restauration urbaine de la part du gouvernement fédéral d'abord et ensuite de leurs États respectifs?

M. BUCKWOLD: Je demanderai de nouveau à M. Mooney de vous donner la réponse à cette question.

M. MOONEY: En général, on peut dire que l'assistance qui leur est accordée ressemble à celle que prévoit la loi canadienne sur l'habitation. Mais les dispositions varient selon les États, de même que chaque municipalité a adopté des méthodes de participation particulières au programme de restauration urbaine qui comporte la collaboration avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des États.

Le sénateur HORNER: Pourriez-vous nous citer le cas d'un État particulier quant aux méthodes de financement et à la participation du gouvernement fédéral?

M. MOONEY: En général, je pense que la participation fédérale aux États-Unis et les programmes fédéraux de restauration urbaine sont à la même échelle qu'au Canada. M. Beecroft ajoutera peut-être quelques renseignements supplémentaires à ce que je viens de dire.

M. BEECROFT: Les États ne contribuent qu'une très faible part à la restauration urbaine aux États-Unis. C'est le gouvernement fédéral surtout qui vient en aide aux municipalités par son Administration financière du logement

et des habitations. L'assistance qu'il accorde en vue de la démolition des taudis et de l'acquisition des terrains est un peu plus généreuse que celle de notre gouvernement. Mais, en général, les accords conclus entre le gouvernement fédéral, les États et les autorités municipales ressemblent beaucoup aux nôtres. Les fonds accordés et utilisés à cette fin ont été beaucoup plus considérables aux États-Unis jusqu'à présent à cause du grand intérêt manifesté envers ce programme par les plus grandes et les plus anciennes villes telles que Pittsburgh, Philadelphie, New-York, Baltimore et Washington.

Le sénateur LEONARD: Voulez-vous dire que leurs méthodes ressemblent beaucoup aux nôtres?

M. BEECROFT: Oui. Je parle des dispositions de notre loi nationale de l'habitation et en particulier de l'article 23, en vertu duquel le gouvernement fédéral peut contribuer 50 p. 100 du coût de l'achat des propriétés et de la démolition en vue de la restauration urbaine. Notre gouvernement a contribué environ 50 millions à cette fin. Mais c'est une bien faible somme comparée à la contribution du gouvernement fédéral des États-Unis

Le sénateur LEONARD: Et les obligations municipales ne sont pas imposables?

M. MOONEY: Le revenu provenant des obligations municipales est exempté des impôts fédéraux. Il en résulte que les municipalités américaines peuvent faire des emprunts à bien meilleur compte que les nôtres.

Le sénateur CROLL: Quel taux d'intérêt paient-elles normalement?

M. MOONEY: Certainement 1. p. 100 de moins.

Le sénateur CROLL: Je pense que le taux de l'intérêt qu'elles paient est en moyenne de 3 p. 100.

M. MOONEY: Cette estimation est trop généreuse. En moyenne, on peut dire qu'elles paient 1 p. 100 de moins que nous. Par exemple, si nous payons 4½ p. 100, elles ne paient que 3½ p. 100.

Le sénateur HORNER: Dans les États américains qui ont profité des avantages de ce programme et qui ont obtenu de si magnifiques résultats, les autorités locales se sont montrées très entreprenantes. Mais d'autres ont négligé d'en profiter.

M. BUCKWOLD: Je pense que vous avez raison. Très souvent ces résultats sont le fruit de l'initiative d'une bonne administration municipale. Nous le constatons dans quelques-unes de nos villes canadiennes.

Le sénateur HORNER: Vous avez mentionné le financement des hôpitaux. Que penseriez-vous de l'institution d'une loterie pour les hôpitaux au Canada?

M. MOONEY: Notre conférence nationale a failli adopter cette idée, il y a deux ans.

Le sénater HORNER: Si l'on tient compte de tout ce qui se passe actuellement, de toutes les automobiles données en primes, des bingos, de tous les paris aux courses de chevaux, il n'y a guère de raison de repousser cette idée. Si le prix d'un billet était de $2, nous réaliserions les fonds voulus pour les hôpitaux.

M. MOONEY: J'imagine que les maires du pays continueront de discuter cette question.

Le sénateur HORNER: Notre Sénat a adopté un bill a cet égard il y a plusieurs années, mais la Chambre des communes l'a rejeté.

M. BUCKWOLD: L'honorable sénateur pourrait-il me dire si le Sénat adopterait aujourd'hui le même bill?

Le sénateur HORNER: Je le crois sincèrement.

Le sénateur ROEBUCK: J'espère qu'il ne le fera pas. Le contrôle de l'administration des municipalités n'est pas du ressort du gouvernement fédéral aux États-Unis, tout comme ici.

M. BUCKWOLD: Oui.

Le sénateur ROEBUCK: En réalité ce sont les gouvernements provinciaux qui exercent le contrôle sur les municipalités au Canada.

M. MOONEY: Oui.

Le sénateur ROEBUCK: Pourquoi dites-vous alors que ce ne sont pas les gouvernements provinciaux qui doivent subvenir aux besoins des municipalités, mais que c'est une obligation essentielle du gouvernement fédéral?

M. MOONEY: Sénateur, je pense que la réponse à cette question se déduit des faits. La situation des provinces ne diffère pas substantiellement de celle des municipalités dans l'ensemble, pour ce qui est des problèmes financiers. Une partie des difficultés des municipalités provient du fait que depuis quelques années les gouvernements provinciaux ont été incapables de faire tout ce qu'ils auraient désiré pour leur venir en aide, à cause de la limitation de leur propre revenu provenant de la participation conjointe et de la répartition des recettes des impôts fédéraux.

Le sénateur ROEBUCK: C'est pourquoi vous vous adressez à ceux qui ont l'argent?

M. MOONEY: Nous ne saurions en trouver ailleurs au Canada.

M. BUCKWOLD: Le gouvernement fédéral s'est déjà engagé dans cette voie pour ce qui est des questions d'importance nationale, comme celles de l'habitation et de la restauration. Il a indiqué la marche à suivre par ses programmes nationaux de l'habitation et de la reconstruction. Il participe sur une grande échelle à l'assistance sociale et publique par l'entremise des gouvernements provinciaux, bien entendu.

Le sénateur ROEBUCK: Si le gouvernement doit accepter la responsabilité fondamentale, ne devrait-il pas exercer une plus forte mesure de contrôle sur les municipalités. Et alors, qu'en dirait-on à Montréal?

M. BUCKWOLD: C'est là une question fort au point. Nous ne disons pas vraiment que cette responsabilité est celle du gouvernement fédéral. Nous demandons seulement qu'il avance les fonds nécessaires, dont la plus grande partie lui serait remboursée. Les municipalités ne demandent pas de cadeaux. Il s'agit tout simplement de profiter des avantages dont jouit le gouvernement fédéral pour le financement des municipalités.

Le sénateur ROEBUCK: Celui qui paye a bien le droit de choisir?

M. MOONEY: C'est ce qu'il fait.

M. BUCKWOLD: Je le pense.

M. MOONEY: En réalité, les lois fédérales de participation financière au développement urbain prévoient toujours le consentement des provinces. Pour répondre aux exigences d'ordre technique ou constitutionnel, ce sont les provinces qui représentent les municipalités dans leurs transactions financières ou législatives avec le gouvernement fédéral. La Fédération ne préconise aucune modification de la loi de l'Amérique du nord britannique à cet égard, bien que l'économie canadienne ait grandement évolué depuis 1867.

Le sénateur ROEBUCK: Cela ne fait aucune doute.

M. MOONEY: Depuis quelques années, il s'est introduit un parallélisme graduel dans les relations entre les trois échelons de gouvernement. Les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, sont devenus des associés dans un grand nombre d'entreprises des agglomérations urbaines au Canada. A cette fin, le gouvernement fédéral a adopté des lois appropriées dans le cadre de la constitution.

Le sénateur CROLL: Je tenterai de résumer tout ce que vous alléguez, bien que je puisse me tromper. Vous dites qu'il existe au Canada une vaste sphère d'emploi de capitaux sociaux que seul le gouvernement fédéral est en état de fournir et qui lui rapportera des bénéfices considérables sous la forme de briques, de mortier, d'emplois et de toutes sortes de choses.

M. MOONEY: Et d'impôts.

Le sénateur CROLL: Puis-je poser une question au maire Patrick? J'hésite un peu à le faire, mais je ne suis pas au courant et c'est pourquoi je m'adresse à lui. Sous le titre «Priorité des besoins municipaux», vous avez ajouté une note de bas de page et je soulève ce point parce que vous l'avez mentionné vous-même dans votre mémoire. Nous avons reçu une délégation de l'industrie de la fabrication secondaire il y a deux jours; on venait nous demander certains allégements, en invoquant que le volume de la fabrication des pièces détachées a diminué de 10 p. 100, de 88 à 78 p. 100. C'est le point que l'on a mentionné. J'ai deux questions à vous poser au sujet de cette note de bas de page. Bien que nous ayons au Canada une industrie de l'automobile qui compte 50 années d'existence, est-il vrai qu'elle n'a jamais construit une voiture purement canadienne? Deuxièmement, quel est le pour-cent des pièces fabriquées au Canada employé dans la construction des automobiles au Canada à l'heure actuelle?

M. PATRICK: Sénateur Croll, me permettrez-vous d'élaborer quelque peu ma réponse à votre question?

Le sénateur CROLL: Allez-y

M. PATRICK: On pourrait ajouter que l'une des raisons de l'existence d'une région en détresse se trouve dans la concentration d'un type unique de fabrication dont la production et les emplois sont restreints ou limités par des règlements administratifs inflexibles. Je songe, par exemple, à l'industrie de l'acier qui, il y a quelques années traversa une période difficile à cause de l'importation en franchise au Canada des produits qu'elle fabriquait. Puis, en 1956, la Commission du tarif prit des mesures appropriées et cette industrie est aujourd'hui en bonne posture. La même observation s'applique à l'industrie de l'automobile, surtout dans la région de Windsor.

Depuis dix ans, la fabrication des pièces détachées n'a aucunement progressé au Canada. Et l'on n'a pris aucune mesure à cet égard, au point que cette industrie est aujourd'hui moribonde. Maintenant, à la suite de plaintes nombreuses, le gouvernement a créé une commission royale.

Pour répondre directement à votre question, je dirai qu'il ne se fabrique aucune automobile entièrement canadienne; on fabrique au Canada environ 30 p. 100 des pièces et les autres sont importées. On pourra me reprendre si je fais erreur.

Le sénateur CROLL: Je pense que le pour-cent de la fabrication canadienne est de 37 p. 100.

Le sénateur HORNER: Il n'y a aucune raison qui nous empêche de fabriquer une voiture entièrement canadienne.

M. PATRICK: D'accord. Par exemple, on étudie actuellement la possibilité de fabriquer les embrayages automatiques. Bien qu'il s'agisse là d'une pièce très complexe, nous pourrions certainement la fabriquer au Canada. Cependant, jusqu'à présent, nous n'avons encore fabriqué aucune transmission automatique.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Monsieur le président, j'aimerais à commenter brièvement la partie du mémoire qui a trait aux programmes à adopter en vue d'aider aux régions en détresse. M. Buckwold paraît avoir lu l'étude du professeur Judek à ce sujet. Voudrait-il me dire d'abord s'il approuve l'étalon de mesure que le professeur Judek emploie pour déterminer si une région particulière se trouve en détresse, c'est-à-dire le pourcentage du chômage d'après le nombre des inscrits aux bureaux de l'assurance-chômage.

M. BUCKWOLD: Je n'ai pas lu personnellement l'étude du professeur Judek, bien que notre mémoire la mentionne. Notre travail de recherche a été fait par M. Mooney que je prierais de répondre à votre question.

M. MOONEY: Nous acceptons généralement la formule du professeur Judek et sa désignation des régions en détresse.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): M. Mooney voudrait-il nous dire aussi s'il accepte les autres recommandations du professeur Judek? Ne pensez-vous pas que la solution du problème demanderait plus d'imagination?

M. MOONEY: Nous pensons que le problème des régions en détresse chronique n'est pas une chose récente; la situation s'est aggravée graduellement au cours des années sans qu'on s'en occupe beaucoup. A certains moments le gouvernement a adopté des expédients qui ont relevé temporairement les espérances, mais n'ont pas réussi à stabiliser la situation dans ces régions.

Je puis vous parler en connaissance de cause des régions en détresse. Il y a quelques jours, j'ai eu un entretien avec le maire. D. A. MacDonald, de Glace-Bay, au sujet du transfert de la main-d'œuvre du Cap-Breton, qui aura probablement lieu en mai prochain. Il y aurait lieu dans ce cas à des mesures concrètes, imaginatives et hardies. Dans notre mémoire, nous ne parlons que des mesures fondamentales. Le professeur Judek est allé plus loin et a mentionné certaines autres choses qui s'imposent. Nous approuvons le concept général du professeur Judek à cet égard.

Le sénateur ROEBUCK: Monsieur le président, au nom de tous mes collègues, je désire exprimer notre gratitude pour l'exposé que l'on vient de nous faire ainsi que pour la présence ici d'un aussi grand nombre de personnes qui portent sans doute de graves responsabilités dans leurs municipalités respectives. La discussion a été sur un ton élevé et on peut dire qu'elle a apporté une contribution importante à notre étude de la main-d'œuvre et de l'emploi. Le mémoire nous offre des propositions concrètes et une analyse bien claire du problème; on y a consacré évidemment beaucoup de temps et de soin. Je suis certain de parler au nom de tous mes collègues en exprimant mes remerciements aux membres de la délégation.

M. DANZKER: Monsieur le président, je ne voudrais pas laisser échapper l'occasion de commenter la remarque de l'honorable sénateur Roebuck sur la responsabilité fédérale à l'égard des municipalités. Il existe un grand nombre de secteurs particuliers où cette responsabilité existe. Par exemple, il y a le cas des chemineaux célibataires sans emploi. Ceux-ci constituent un problème important à Winnipeg, à cause de sa situation géographique. Nous prétendons que c'est là une question qui relève de l'autorité fédérale plutôt que de la municipalité ou de la province. La même situation existe aussi dans d'autres secteurs.

M. BUCKWOLD: Monsieur le président et messieurs, nous sommes heureux d'avoir eu cette occasion de vous rencontrer. Nous vous remercions de nous avoir entendus aussi attentivement et le sénateur Roebuck en particulier pour ses bonnes paroles. Nous avons goûté vos intelligentes questions et nous vous souhaitons le plus grand succès dans vos délibérations.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, nous recevrons maintenant l'Association des importateurs et des commerçants du Canada. M. Bosanquet, qui en est le président, nous lira son mémoire, mais j'aimerais qu'il commence par nous présenter son collègue.

M. L. C. Bosanquet, président de l'Association des importateurs et des commerçants du Canada: Monsieur le président et honorables sénateurs, avant de vous présenter mon collègue, j'aimerais à dire que nous avons assisté ce matin à une discussion des plus intéressante. Après avoir entendu l'exposé des graves problèmes que vous êtes appelé à étudier, c'est avec quelque hésitation que

nous vous présentons notre mémoire qui ne traite d'aucun grand projet de construction en vue de la création d'emplois.

Mon collègue est le colonel H. C. MacKendrick, gérant général de l'Association des importateurs et des commerçants du Canada.

Le sénateur ROEBUCK: De quelle région venez-vous?

M. BOSANQUET: Je suis président de l'Association des importateurs et des commerçants du Canada et je demeure à Toronto. En outre, je suis le directeur des ventes de la *Pilkington Glass Limited.*

1. L'Association des importateurs et des commerçants du Canada est une association nationale bénévole, sans aucune affiliation politique, qui représente près de 500 firmes commerciales de toutes les parties du Canada. Ces firmes font directement ou indirectement l'importation de matières premières, de produits semi-ouvrés ou de marchandises fabriquées; elles fournissent aussi les services nécessaires au commerce d'importation. Notre association désire avant tout la prospérité du Canada et c'est pour cette raison que nous sommes particulièrement heureux de l'occasion qui nous est offerte d'exposer à votre Comité nos vues sur la possibilité de promouvoir et de maintenir un niveau élevé d'embauchage dans tout le pays.

2. Toute étude constructive du problème de l'emploi doit tenir compte de l'orientation actuelle de l'économie canadienne. Le progrès économique doit s'accomplir à partir de la base actuelle et s'accélérer graduellement. Il est devenu évident que la production nationale ne s'accroît pas à un taux suffisant pour assurer le haut niveau d'emploi que nous recherchons.

3. Quand nous examinons l'état actuel de notre économie, nous constatons que le tiers environ de la production brute nationale résulte de notre commerce international. La statistique des Nations Unies pour l'année 1959, indique que nos importations et nos exportations se chiffrent respectivement à 16.12 et à 15.06 p. 100 de notre production brute nationale.

4. L'importation de marchandises au Canada contribue grandement à fournir de l'emploi aux Canadiens. L'*Appendice B* indique les divers secteurs de l'économie où les importations fournissent des emplois. En outre, les importations (qui donnent aux autres pays les fonds nécessaires à l'achat de nos produits d'exportation) sont indirectement responsables de l'emploi d'un grand nombre de Canadiens dans nos industries d'exportation. Nous ne pouvons faire le commerce international dans l'espoir d'établir un commerce d'exportation sain et florissant à l'exclusion d'un commerce sein et florissant d'importation. Le commerce international n'est pas une rue à sens unique et si nous voulons exporter, nous devons importer.

5. Il faut aussi tenir compte du revenu considérable que le gouvernement tire des importations. En réalité, le 6 juillet 1960, le ministre du Revenu national disait, en parlant des divisions de la douane et de l'accise: «C'est là un secteur administratif sans lequel il serait très difficile d'assurer le gouvernement du Canada.» Il est facile d'imaginer le désarroi de nos industries s'il devenait nécessaire de remplacer cette source de revenu par un relèvement des impôts sur les bénéfices et le revenu. Ce fardeau additionnel ne ferait qu'aggraver les difficultés économiques et la situation de l'emploi.

6. Les améliorations technologiques ont fait qu'un plus petit nombre d'ouvriers peuvent maintenant produire des plus grandes quantités de marchandises qu'autrefois. Toutefois, ces mêmes progrès technologiques ont résulté en la création de nombreuses nouvelles industries. C'est là une tendance qui persistera probablement, mais qui exige des capitaux considérables et un haut degré d'habileté dans le travail et dans la gestion. Vu que nous occupons le deuxième rang parmi les nations les plus riches de l'univers, par tête de la population, nous avons là une occasion merveilleuse de succès à condition de suivre la bonne voie.

7. Pour profiter des découvertes scientifiques il est plus essentiel que jamais que notre main-d'œuvre soit prête et disposée à se tenir à la hauteur des progrès technologiques. Il est aussi essentiel que les administrateurs des entreprises soient capables d'utiliser les meilleurs méthodes techniques. Tout régime économique susceptible d'assurer un niveau élevé d'emploi doit nécessairement fonctionner avec le maximum d'efficacité. Pour assurer ce maximum d'efficacité, un niveau beaucoup plus élevé de formation et d'éducation de la main-d'œuvre et de la gestion est nécessaire. Pour que l'on puisse atteindre ce but, il faut des encouragements. A cette fin, il y a lieu d'étudier la possibilité de diminuer les impôts. Par exemple, les firmes qui contribuent à la formation technique de leurs employés, ou de leur personnel administratif, devraient être exemptées d'impôts pour les frais qu'elles encourent de ce chef et aussi bénéficier de dégrèvements supplémentaires pour une partie du coût de cette formation.

8. Un niveau maximum d'efficacité est aussi essentiel à tous les échelons administratifs, fédéraux, provinciaux et municipaux et des études doivent être poursuives assidûment dans ce but. La complexité croissante du commerce exige un plus haut degré de coopération entre le gouvernement, la gestion et la main-d'œuvre. L'établissement d'un conseil de la productivité est un pas dans la bonne voie. Si nous ne pouvons pas atteindre le plus haut degré d'efficacité et de coopération, nous ne saurons réaliser nos espérances d'un niveau élevé d'emploi utile.

9. Ce sont là simplement des moyens qui tendent à une fin qui est celle de nous placer dans une situation favorable pour lutter contre la concurrence et pour la vente de nos produits; ce résultat aurait pour conséquence de stimuler notre progrès économique et de fournir un plus grand nombre d'emplois. Toutefois, il faut comprendre qu'une population de 18 millions impose forcément une limite à la consommation de nos propres produits. On ne saurait trop insister sur le fait que le seul moyen d'assurer notre progrès économique et un haut niveau d'emploi est d'augmenter nos ventes de produits dans les autres pays. Le commerce international s'accroît constamment. Si nous déployons assez d'énergie et si nous réussissons à trouver des débouchés à l'étranger pour nos marchandises, nous tirerons profit de cet accroissement et accélérerons notre développement économique. C'est la meilleure occasion qui s'offre d'assurer un haut niveau d'embauchage. Nous devons déployer tous nos talents et tous nos efforts en vue de la vente des produits canadiens sur les marchés étrangers.

10. Nous ne pourrons vendre les produits canadiens s'ils ne peuvent concurrencer les autres marchandises au point de vue prix, qualité et service. Il serait illogique d'espérer un haut niveau d'emploi sans un assaut à outrance contre les prix de revient élevés. C'est là une bataille de tous les instants. Tous les secteurs de la nation doivent comprendre que pour assurer notre survivance économique, il faut absolument renverser la tendance actuelle de la hausse constante des prix de revient.

11. Nous sommes convaincus qu'un effort coopératif de la main-d'œuvre, de la gestion et du gouvernement peut et doit aboutir à une diminution de nos prix de revient qui permette de lutter contre la concurrence sur les marchés domestiques et étrangers. Il faudra consentir pour cela des sacrifices immédiats, mais qui nous épargneront à la longue des épreuves plus grandes. On sait qu'il n'est pas facile de demander à quelques-uns de renoncer à certains avantages immédiats afin d'assurer des bénéfices futurs à tous. Toutefois, il n'y a aucune alternative si nous voulons réellement des gains économiques à longue échéance propres à garantir un niveau élevé d'embauchage.

12. Les prix de revient sont en proportion directe du coût de la main-d'œuvre. Toute augmentation du coût de la main-d'œuvre résulte en une augmentation du prix de revient. Deux résultats sont alors à prévoir. Les consom-

mateurs peuvent opposer une résistance complète à tout relèvement des prix et alors c'est le chômage. D'autre part, si les marchandises se vendent en dépit de leur prix élevé, il en résulte une diminution du pouvoir d'achat des consommateurs; les ventes des autres produits diminuent en proportion de même que les sources d'emploi. Il serait dans l'intérêt véritable de la main-d'œuvre toute entière de chercher à accroître la valeur réelle des salaires plutôt que le relèvement des taux des salaires.

13. L'histoire a démontré que la tentative des Luddites d'entraver la révolution industrielle par la destruction des machines dans lesquelles ils prévoyaient une cause de chômage et de mise à pied des ouvriers était vouée à l'insuccès et était fondée sur une fausse théorie économique. De fait, la révolution industrielle a relevé le mode d'existence et multiplié les emplois. La révolution technologique actuelle n'est que la continuation de la révolution industrielle d'autrefois et peut aussi aboutir à des normes d'existence supérieures et un niveau plus élevé d'embauchage. En s'opposant aux progrès technologiques, on peut être temporairement utile au petit nombre, mais on nuit certainement à la très grande majorité. En insistant pour la conservation d'emplois rendus inutiles par l'automatisation, on ne fait qu'accroître les prix de revient. L'effet cumulatif de tous ces frais inutiles rend nos prix de vente trop élevés pour que nous puissions lutter contre la concurrence, aggrave notre situation économique et aboutit au chômage.

14. En outre, nous ne pourrons pas non plus concurrencer les autres nations si notre personnel administratif est trop nombreux. C'est là un secteur où il serait possible d'accomplir beaucoup en supprimant les niches administratives partout où elles se trouvent. Si nous faisons ces épurations habilement et vigoureusement, nous pourrons réduire les prix de revient et les impôts et ainsi augmenter le pouvoir d'achat des consommateurs, sans augmentation des salaires.

15. Tous les efforts en vue de la diminution des prix resteront stériles si nous n'achetons pas nos fournitures industrielles aux prix les plus bas que nous pourrons obtenir. A cet égard, il est intéressant de noter les conclusions indiquées à l'Appendice C, à l'effet que les deux tiers des importations au Canada sont faites en vue d'aider l'industrie. L'autre tiers se compose d'articles de consommation et contribue à maintenir à un niveau moins élevé les prix de détail. Chaque fois que l'on relève les droits d'importation ou que l'on met quelque nouvel obstacle à l'importation, les prix des choses montent dans la même proportion. Cette augmentation des prix a sa répercussion sur les salaires. De fait, la main-d'œuvre doit recevoir des salaires plus élevés pour conserver son même pouvoir d'achat. Et de nouveau les prix montent en conséquence. C'est ce cercle vicieux des augmentations des prix et des salaires qui nous place dans une situation désavantageuse vis-à-vis de la concurrence, ralentit le progrès économique et produit le chômage. Nous aboutissons à cette situation ironique où la protection recherchée par quelques-uns est à la longue la source même des difficultés que l'on voulait prévenir.

16. C'est l'esprit de compétition qui nous poussera à réduire nos prix de revient. Les importations sont l'aiguillon de la concurrence. Les protagonistes d'une protection plus élevée des industries canadiennes prétendent que c'est la concurrence des pays à bas salaires qui est la cause de nos difficultés économiques. Cet argument ne peut résister à la lumière des faits, car les deux tiers de nos importations proviennent des États-Unis où les salaires sont les plus élevés au monde (voir l'Appendice D). Notre balance défavorable de commerce provient justement du pays où les salaires sont les plus élevés, c'est-à-dire des États-Unis. Dans l'ensemble, nous avons une balance commerciale favorable avec les pays à bas salaires (voir l'Appendice E). Tous ces chiffres ont été tirés des publications du Bureau fédéral de la statistique.

17. En résumé, nous vous faisons les recommandations suivantes. Il faut:

a) Encourager par des dégrèvements d'impôts une formation plus poussée des administrateurs et des ouvriers.

b) Assurer un maximum d'efficacité et de coopération aux échelons du gouvernement, de l'administration et de la main-d'œuvre.

c) Pousser dans toute la mesure du possible la vente des produits canadiens à l'étranger.

d) Prendre les mesures voulues pour maintenir les échanges internationaux dans les deux sens.

e) Déployer des efforts concertés et continus à tous les échelons, du gouvernement, de l'administration et de la main-d'œuvre, en vue de la réduction des prix de revient et de lutter contre la concurrence sur les marchés domestiques et étrangers.

f) Supprimer les emplois inutiles dans l'administration des gouvernements et la gestion des industries.

g) Acheter les matières premières employées par nos industries au meilleur compte possible, que ce soit au pays même ou à l'étranger, afin de réduire nos prix de revient.

h) Renoncer à tout relèvement général des droits d'importation qui n'aboutissent qu'à l'augmentation des prix de vente, et favoriser plutôt la concurrence loyale de l'étranger comme moyen de stabilisation des prix de consommation.

Le sénateur ROEBUCK: Monsieur le président, voilà un mémoire qui répond à ma propre pensée.

Le sénateur HORNER: Vous dites que notre balance commerciale défavorable résulte de nos échanges avec les États-Unis qui ont les salaires les plus élevés au monde, plutôt qu'avec les pays à bas salaires. Mais nous avons adopté le système du contingentement. Par exemple, le Japon pourrait nous inonder de textiles et d'autres marchandises qu'il produit à vil prix, mais il a convenu de limiter ses exportations au Canada, par ce que nous appelons un accord entre gentlemen. En d'autres termes, il a été convenu de limiter la quantité des marchandises japonaises importées au Canada. Votre mémoire n'est donc pas tout à fait exact à cet égard. D'après votre théorie, il se pourrait très bien que les pays à salaires peu élevés nous ruineraient complètement.

M. BOSANQUET: Nous n'avons pas adopté une telle théorie. Nous décrivons dans notre mémoire la situation actuelle au Canada. La balance commerciale avec le Japon nous est favorable.

Le sénateur HORNER: Mais grâce à la bonne volonté du Japon.

M. BOSANQUET: Nous ne préconisons aucun changement à cet égard, mais nous disons que la concurrence est une bonne chose pour le Canada.

Le sénateur PRATT: N'avez-vous pas constaté par expérience que la politique adoptée à l'égard des importations des pays à bas salaires peut parfois être très erronée, vu que la plus grande importance doit être accordée au taux horaire de la production individuelle plutôt qu'au chiffre des salaires payés? Il y a des pays où les salaires sont beaucoup inférieurs aux nôtres, mais dont les prix de revient sont plus élevés. C'est là une règle générale, n'est-ce pas?

M. BOSANQUET: Oui, monsieur. Mais pour revenir à la question du Japon, bien que nous ne préconisions aucun changement à la situation actuelle, il nous semble que les personnes intéressées au contingentement des importations japonaises devraient avoir l'occasion d'en étudier les effets et de présenter leur point de vue sur les conséquences économiques avant toute modification de l'accord qui pourrait les acculer à la ruine.

Le sénateur ROEBUCK: Monsieur le président, si le Japon nous inondait de marchandises, comme les postes de radio et toutes les autres jolies choses que j'aimerais avoir, que pourrions-nous lui vendre en retour?

M. BOSANQUET: A l'heure actuelle, le Japon est au dixième rang parmi tous les pays du monde qui sont acheteurs de notre blé. La balance de son commerce avec le Canada lui est défavorable.

Le sénateur ROEBUCK: Au taux de 37 millions de dollars l'an dernier.

M. BOSANQUET: Il y a un autre aspect à cette situation. Le Japon doit aussi vivre dans le monde et, en vue de sa survivance économique, nous commettrions une erreur politique en le traitant défavorablement et en le poussant dans l'orbite communiste.

Le sénateur HORNER: Oh, non! Il ne s'agit pas de cela.

Le sénateur ROEBUCK: Je songeais uniquement à une inondation de bonnes choses. C'est ce que j'aimerais personnellement, mais n'est-il pas vrai, monsieur le témoin, que si le Japon nous vend ses marchandises, il doit en retour acheter les nôtres?

M. BOSANQUET: C'est vrai.

Le sénateur ROEBUCK: Il ne le fera pas s'il n'obtient rien en retour.

M. BOSANQUET: C'est une vérité économique que plus nous achèterons de lui, plus il pourra acheter de nous.

Le sénateur ROEBUCK: La circulation doit être dans les deux sens?

M. BOSANQUET: Oui.

Le sénateur ROEBUCK: Nous en avons eu un exemple il y a quelque temps. Les Japonais nous vendaient des gants en tissus et nos fabricants protestèrent parce que le prix était trop bas. J'aime moi-même à acheter les choses à bon marché. Nous avons donc mis fin à ces importations et adopté certaines mesures, imposé un contingentement ou quelque chose de ce genre. Il en est résulté que nos consommateurs ne peuvent plus acheter ces marchandises. Les Japonais utilisaient l'argent que nous leur payions pour ces gants à l'achat de blé canadien.

Le sénateur PRATT: Que pensez-vous de l'application pratique des règlements de douane par lequel nous estimons le prix des articles importés d'après le prix d'articles semblables fabriqués au Canada. Nos douaniers examinent ces articles et en fixent la valeur d'après certains barèmes plutôt que d'après le prix d'achat.

M. BOSANQUET: Nous n'aimons pas ces règlements. En notre qualité d'importateurs au Canada, nous pensons que l'application raisonnable des règlements anti-dumping fondés sur le juste prix du marché dans le pays d'origine offre une protection suffisante aux fabricants canadiens contre la concurrence étrangère déloyale. Mais il est injuste de ne pas accepter les prix courants raisonnables du marché des pays d'origine.

Le sénateur PRATT: Ne pensez-vous pas que toute la procédure appliquée aux opérations du commerce d'importation est en elle-même un obstacle suffisant pour décourager les importations?

M. BOSANQUET: C'est vrai. C'est un obstacle au commerce normal.

Le sénateur PRATT: En plus de l'imposition des droits, les retards et les autres ennuis qui en résultent, ne sont-ils pas aussi un obstacle?

M. BOSANQUET: Oui, c'est une méthode arbitraire de résoudre une situation difficile.

Le sénateur BUCHANAN: Mais les exportateurs ne sont-ils pas en butte aux mêmes difficultés?

M. BOSANQUET: Oui, particulièrement aux États-Unis où nous exportons la plus grande partie de nos produits. Leur douane est encore plus sévère, cela ne justifie pas nécessairement un autre mal.

Le sénateur BUCHANAN: Vous constatez cette difficulté?

M. BOSANQUET: Oui.

Le sénateur BUCHANAN: Mais s'il s'agit de circulation dans les deux sens, on ne doit pas entraver nos exportations alors que nous permettons les importations?

M. BOSANQUET: C'est là certainement une situation que nos exportateurs devront signaler, si on leur cause des difficultés de ce genre. Le gouvernement fédéral devra prendre les mesures voulues. Pour ce qui est de la circulation dans les deux sens avec les États-Unis, nos importations dépassent tellement nos exportations qu'il devrait être possible au gouvernement fédéral d'améliorer la situation.

Le sénateur PRATT: Mais en général les produits que nous vendons aux États-Unis ne sont pas soumis au même genre d'examen et d'estimation, n'est-ce pas?

M. MACKENDRICK: Un grand nombre des marchandises que nous vendons aux États-Unis sont l'objet de blocus administratifs de la douane américaine, mais la médaille a deux côtés, comme toujours. L'application de nos règlements de douanes n'est pas plus parfaite que celle des États-Unis; des personnes qui ont étudié la chose prétendent que nos règlements douaniers sont tout aussi restrictifs. Par exemple, il est possible d'appliquer neuf tarifs différents à un seul article importé au Canada.

Le sénateur PRATT: Par le moyen des estimations?

M. MACKENDRICK: Non, en raison de notre tarif à trois colonnes: le tarif de préférence britannique, le tarif de la nation la plus favorisée et le tarif général. Puis, à part le classement ordinaire, on peut faire un autre classement à l'égard des fabricants avec encore trois taux de droits différents. De plus, il existe un poste général applicable à «tous produits fabriqués» et ainsi de suite. Dans certains cas, il est donc possible d'appliquer trois échelles de trois taux chacune.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Comme exemple, pourriez-vous mentionner un article qui tombe dans cette catégorie? Il s'agit des obstacles imposés.

M. MACKENDRICK: Cela s'applique à certains articles en métal, je pense, mais je ne voudrais pas être spécifique à cet égard. Le tarif de douane canadien contient des milliers de postes et de descriptions d'articles dont je ne saurais me souvenir.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Il est encore plus compliqué que le tarif de transport des marchandises?

M. MACKENDRICK: Presque.

Le sénateur PRATT: Quelle a été votre expérience relativement à l'importation de machines lourdes d'Angleterre qui coûtent des dizaines de milliers de livres sterling? Je connais le cas d'une machine indubitablement de fabrication anglaise. Nos douaniers l'ont retenue pendant des semaines pour s'assurer si certaines parties de cette machine n'étaient pas d'une espèce fabriquée au Canada quelles pièces semblables sont fabriquées au Canada. Avez-vous eu quelque expérience de ce genre?

M. MACKENDRICK: Oui, fréquemment.

M. BOSANQUET: Très fréquemment, et cela se produit maintenant plus souvent qu'autrefois. Les règlements sont devenus plus sévères à l'égard des importateurs et on a apporté des améliorations additionnelles de ce genre à l'administration douanière.

Le sénateur PRATT: Je sais qu'une machine comme celle-là ne peut être achetée au Canada, mais on en a retardé la livraison de deux à trois mois, pendant qu'on cherchait si quelques-unes de ses parties eussent pu être fabriquées au Canada.

Le sénateur VAILLANCOURT: A l'Appendice B de votre mémoire, vous dites que les importations fournissent de l'emploi dans un certain nombre de régions du Canada et vous en nommez seize. Puis-je vous faire remarquer qu'à Montmorency, dans la province de Québec, les usines de la *Dominion Textile Company* ne fonctionnent qu'à moitié de leur capacité à cause de la concurrence des textiles importés du Japon et des États-Unis, pour ne mentionner que deux pays. Et vous dites qu'il est nécessaire d'accroître notre productivité, d'installer de nouvelles machines et d'améliorer notre production. La moitié seulement des ouvriers de Montmagny ont du travail et cependant la compagnie a décidé d'aménager une nouvelle usine dans cette ville et d'installer des machines qui fabriqueront plus vite de meilleurs produits, avec le résultat que l'an prochain le tiers seulement des ouvriers auront du travail. Qu'avez-vous à dire d'une telle situation, en regard de votre déclaration qui préconise une augmentation des importations?

Le sénateur HORNER: La question n'est pas aussi simple que cela. En premier lieu, certains pays produisent davantage parce qu'on peut y travailler durant toute l'année vu qu'ils n'ont pas d'hiver. Au Canada, nous avons des grands froids et des tempêtes qui rendent impossible l'exécution de certains travaux et produisent nécessairement du chômage. Il faut tenir compte de cet élément.

M. MACKENDRICK: L'industrie textile a un grand nombre d'aspects qui ne se rattachent pas à la question des salaires, sénateur Vaillancourt. Dans tous les pays du monde elle est en butte aux mêmes difficultés, à un degré peut-être inférieur dans certains cas à celles qu'elle rencontre dans la province de Québec, mais il peut être démontré que le marasme de l'industrie textile canadienne n'est pas imputable seulement à la concurrence étrangère.

Le sénateur ROEBUCK: Ou aux salaires.

M. MACKENDRICK: Ou aux salaires.

Le sénateur CROLL: Continuez, monsieur MacKendrick. Quels sont les éléments en cause? Nous désirons être renseignés sur ce point. Dites-nous ce que vous en pensez.

M. MACKENDRICK: Je crains sénateur Croll, de ne pouvoir être aussi spécifique que vous l'aimeriez, mais on a mentionné certaines fabriques canadiennes qui fabriquent des centaines de produits textiles. Ce n'est pas là une question d'opinion, mais un fait. On peut le constater à l'examen de leurs listes de prix. Elles pourraient lutter facilement contre la concurrence de n'importe quel pays au monde pour ce qui est de certains de ces produits, mais elles persistent à vouloir faire la concurrence à chacun des multiples produits textiles. C'est une chose impossible, que personne ne pourrait faire, étant donnés les débouchés disponibles. Certaines fabriques de textiles de la province de Québec font d'excellentes affaires. Ce sont celles qui sont à la page et qui se tiennent au courant de tous les nouveaux modèles, des nouvelles teintes et ainsi de suite. Leurs états financiers démontrent qu'elles fonctionnent profitablement.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser?

Le sénateur ROEBUCK: Monsieur le président, j'ai bien aimé ce mémoire. Il exprime des opinions qui me paraissent sensées. Il est regrettable qu'un plus grand nombre de gens ne comprennent pas aussi bien que vous les principes du commerce international. Je pense que vous avez apporté une contribution utile.

M. BOSANQUET: Je vous remercie, monsieur le sénateur Roebuck. Avant l'ajournement, je tiens à vous remercier tous, monsieur le président et honorables sénateurs, de nous avoir donné l'occasion de vous présenter notre mémoire. Nous avons fort goûté la discussion.

Le PRÉSIDENT: Merci, messieurs.

Le Comité s'ajourne.

APPENDICE "A"

MÉMOIRE SUPPLÉMENTAIRE
AU COMITÉ SPÉCIAL DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE L'EMPLOI

présenté par

LE CONGRÈS CANADIEN DU TRAVAIL

Ottawa, 8 février 1961

Monsieur le président et honorables membres du Comité,

Lorsque vous avez entendu les témoins du Congrès canadien du travail, le 26 janvier, le sénateur Leonard a posé quelques questions relatives à la déposition de M. Warren James et à ses divergences avec les faits que le Congrès venait de présenter. A ce moment là, le Congrès n'avait pas pris connaissance du témoignage de M. James. Nous n'en avions lu qu'un bref compte rendu publié par les journaux. Les délégués du Congrès ne commentèrent que sommairement ce qu'ils croyaient être le point en discussion et promirent de présenter un mémoire supplémentaire dès qu'ils auraient eu l'occasion d'étudier le texte officiel de la déposition de M. James.

Nous l'avons maintenant examiné. Le résultat de cet examen confirme en tout point les allégations du Congrès qui vous communique maintenant les raisons de cette conclusion avec certains commentaires qui paraissent pertinents.

Le premier point sur lequel nous devons insister et que M. James avait pris lui-même grand soin d'expliquer, c'est que les chiffres des inscrits au Service national de placement sont complètement différents de ceux que le Congrès a mentionnés et qui sont tirés de la publication *Les forces ouvrières* du Bureau fédéral de la statistique. M. James prit même la peine de présenter au Comité un graphique qui compare les deux statistiques et indique clairement et de façon surprenante la raison des différences; c'est le graphique 3.

Il donna aussi un avertissement explicite et emphatique (page 61, fascicule 4, des délibérations du Comité): «La conclusion finale, qui mérite une attention spéciale, c'est que nous avons analysé un groupe particulier de la population, celui des personnes qui se sont inscrites au Service national de placement en vue d'obtenir un emploi. Il y a toujours des chômeurs véritables qui ne s'inscrivent pas au Service national de placement, mais la présente étude ne jette aucune lumière sur leurs caractéristiques ou leurs circonstances. Toutes les conclusions et les constatations du présent rapport se rapportent *uniquement* (italiques de N. James) au premier groupe mentionné plus haut, c'est-à-dire aux inscrits, et ne sauraient être appliquées au second groupe sans de plus amples renseignements et des réserves appropriées.»

Le chiffre des inscrits au Service national de placement le 22 septembre 1960 se rapproche de très près du nombre total de chômeurs relevé par le Bureau fédéral de la statistique le 17 septembre 1960. Dans le premier cas, il s'agissait de 339,300 et dans le second cas de 327,000. Mais c'est là une simple coïncidence. En été et au début de l'automne, les deux statistiques ne diffèrent guère d'habitude, mais en hiver et au printemps, elles présentent de grandes divergences. On remarquera que pour chacune des quatre dernières années, les totaux du Service national de placement pour les mois de janvier à avril inclusivement, dépassent en moyenne de plus de 200,000, les totaux du Bureau fédéral de la statistique pour les mois de janvier à mai inclusivement. On remarquera aussi des différences saisonnières considérables entre les deux statistiques, du bas de l'été ou de l'automne au sommet de l'hiver. En 1957, la différence absolue a varié d'un bas de 34,000 à un sommet de 223,000, soit de

10.7 à 72.2 p. 100. En 1958, la différence absolue s'est étalée d'un bas de 14,000 à un haut de 253,000, soit de 4.3 à 65.0 p. 100. Pour les neuf premiers mois de 1960 (la statistique comparable du Bureau fédéral de la statistique n'a pas été publiée depuis septembre) la différence absolue a varié de 12,000 à 235,000, soit de 3.4 à 51.6 p. 100.

Même lorsque les totaux des inscrits au Service national de placement se rapprochent beaucoup de ceux du Bureau fédéral de la statistique, les éléments qui entrent en ligne de compte peuvent être fort différents. Ceci ressort clairement des graphiques et des tableaux de M. James.

Par exemple, son Tableau I, indique 225,000 inscrits du sexe mâle au Service de placement. Mais le total des chômeurs du sexe mâle relevé par le Bureau fédéral de la statistique était de 268,000. En d'autres termes, ce dernier chiffre dépassait le premier de 42,500, soit de 18.8 p. 100. D'autre part, le même tableau indique 113,800 chômeurs du sexe femelle inscrits au Service de placement, tandis que le total des femmes en chômage relevé par le Bureau de la statistique s'établissait à 54,800, soit 48.2 de moins. Autrement dit, le nombre des femmes inscrites au Service de placement était presque le double du nombre des femmes en chômage indiqué par le Bureau fédéral de la statistique!

Voyons maintenant le Tableau II de M. James. Il indique que 23.4 p. 100 seulement des mâles inscrits au Service de placement sont dans la catégorie d'âges de 14 à 24 ans. Mais cette même catégorie constitue 31.3 p. 100 du nombre de chômeurs relevé par le Bureau de la statistique. Les hommes de plus de 45 ans forment 34.4 p. 100 du total des inscrits au Service de placement, mais 28.4 p. 100 seulement du total des chômeurs rapporté par le Bureau fédéral de la statistique.

Le même Tableau II de M. James indique que les hommes mariés comptaient pour 60.0 p. 100 des inscrits du sexe mâle au Service de placement, tandis qu'ils ne formaient que 54.5 p. 100 des chômeurs mâles du Bureau de la statistique.

Le Tableau III de M. James indique que les femmes de 14 à 24 ans forment 38.5 p. 100 du total des femmes inscrites au Service de placement, mais 59.3 p. 100 du total semblable du Bureau de la statistique. Le même tableau indique que les femmes mariées comptent pour 66.9 p. 100 des femmes inscrites au Service de placement, mais 25.4 seulement du total comparable rapporté par le Bureau fédéral de la statistique.

Ce sont là des différences énormes, et ce ne sont pas les seules.

Le graphique n° 3 de M. James indique que le pour-cent des hommes inscrits au Service de placement dans la Colombie-Britannique et le Yukon, les Prairies et l'Ontario est plus élevé que le pour-cent de tous les chômeurs rapporté par le Bureau fédéral de la statistique, tandis qu'on constate le contraire pour Québec et les provinces de l'Atlantique. Pour ce qui est des femmes, le pour-cent des inscriptions au Service de placement est plus élevé que le pourcent des femmes en chômage rapporté par le Bureau de la statistique pour les Prairies, l'Ontario et les provinces de l'Atlantique, tandis qu'on constate le contraire pour la Colombie-Britannique, le Yukon et Québec.

Le Congrès n'a pas les chiffres du Service de placement qui ont servi à la préparation de ce graphique. Mais pour le mois d'août, tant pour les hommes que pour les femmes, la distribution des inscrits au service de placement et des chômeurs rapportés par le Bureau de la statistique, indique des divergences considérables. Pour les provinces de l'Atlantique, le nombre des inscrits au Service de placement était de 10,000, soit 25 p. 100 de moins que le nombre de chômeurs du Bureau de la statistique. Pour le Québec, le nombre d'inscrits au Service de placement était de 9,000, ou 7.8 p. 100 de moins que le nombre des chômeurs du Bureau de la statistique. Pour l'Ontario, au contraire, les inscrits était de 20,000, soit 16.1 p. 100 de plus que le nombre des chômeurs du Bureau

de la statistique. Pour les Prairies, le nombre des inscrits était de 9,000, ou 32.1 p. 100 au-dessus du nombre des chômeurs du Bureau de la statistique. Pour la Colombie-Britannique, le nombre des inscrits au Service de placement était de 1,000, soit 2.3 p. 100 de plus que le nombre de chômeurs rapporté par le Bureau fédéral de la statistique. Le nombre total des inscrits au Service de placement dans tout le pays dépassait de 12,000, ou de 3.4 p. 100, le nombre des chômeurs rapporté par le Bureau fédéral de la statistique. Mais cette faible différence dans le total pour tout le pays, masque de grandes divergences dans les totaux régionaux et des variations en sens contraire pour les différentes régions.

Dans son témoignage, aux pages 39 et 40 du fascicule 4 du compte rendu, M. James note que le 22 septembre 1960, 76,200 femmes mariées étaient inscrites au Service national de placement. Mais le 17 septembre 1960, le Bureau fédéral de la statistique ne rapportait que 15,000 femmes mariées sans emploi.

Le Tableau II de M. James indique que le 22 septembre 1960, 135,300 (soit 60 p. 100 du total des inscrits) hommes mariés étaient inscrits au Service de placement. Mais le 17 septembre 1960, le Bureau fédéral de la statistique comptait 146,000 hommes mariés en chômage.

Le total des femmes mariées inscrites au Service national de placement était plus de cinq fois supérieur au nombre de femmes mariées en chômage d'après le Bureau fédéral de la statistique, tandis que le nombre des hommes mariés inscrits au Service de placement était d'environ 7.3 p. 100 moins élevé que le nombre de chômeurs mariés rapporté par le Bureau de la statistique. La différence s'élevait à 16,000 pour les femmes, dans un sens, et à 11,000 pour les hommes, dans l'autre sens.

Tous ces exemples (et il y en a une multitude d'autres du même genre encore plus frappants) indiquent sans l'ombre d'un doute, que les chiffres tirés de la statistique des inscrits au Service national de placement ne peuvent être appliqués aux études du Bureau fédéral de la statistique sur la force ouvrière. Comme le Congrès l'a dit au Comité (p. 27 du fascicule 4), ils n'ont aucun rapport et pourraient aussi bien s'appliquer à ce qui se passe dans la lune.

Spécifiquement, ceci s'applique à la remarque du sénateur Leonard (p. 75, fascicule 5 du compte rendu) que nous pourrions soustraire du total rapporté par le Bureau fédéral de la statistique pour le mois de septembre, soit 327,000 chômeurs, les 116,300 inscrits au Service national de placement qui, d'après M. James (p. 250 du compte rendu) «ne devraient probablement pas être considérés comme faisant partie de la force ouvrière, comme étant en chômage, selon toute définition exacte de ces termes». Vous pourriez tout aussi bien soustraire des oranges du total des pommes de terre. Suggérer, comme le sénateur Leonard l'a proposé (p. 75, fascicule 5), qu'une telle opération «réduirait sensiblement le problème» du chômage, est une chose à laquelle le Congrès, avec tout le respect possible, trouve impossible d'attacher le moindre sens. La même remarque s'applique à l'assertion que l'on relève à la même page du compte rendu que le total de 327,000 rapporté par le Bureau de la statistique comprend les 116,300 inscrits au Service de placement (ce qui n'est pas le cas) et que le chiffre de 327,000 est en conséquence «probablement une exagération de l'étendue du chômage au Canada». Les chiffres du Service de placement n'ont aucun rapport avec l'étendue du problème indiquée par l'étude du Bureau fédéral de la statistique sur la force ouvrière. Cette étude, pour les raisons énumérées en détail dans le rapport du comité interministériel sur les statistiques du chômage, en août 1960, est la seule qui contienne une statistique scientifique et exacte qui permette de mesurer l'étendue du chômage au Canada. Ces chiffres du Bureau fédéral de la statistique, nous le répétons avec emphase, sont les seuls que le Congrès a utilisés dans son mémoire aux honorables membres du Comité.

Jusqu'ici, le Congrès n'a traité que des déductions erronées tirées du rapport de M. James en dépit de ses mises en garde. Nous devons maintenant appeler l'attention sur un passage du rapport qui semble inquiétant pour le moins. Il s'agit de la théorie invoquée à tout moment et notablement dans le dernier tableau (non numéroté) de M. James (page 250 du compte rendu) ainsi que dans ses commentaires, à l'effet que l'on peut exclure de la «véritable» force ouvrière et du nombre des chômeurs, «les personnes qui ne sont pas dans la nécessité de travailler pour assurer leur propre subsistance ou celle de leurs familles». M. James avoue que cette seconde conclusion «est compliquée et sujette à controverse». Le Congrès est d'avis qu'elle n'est ni compliquée ni sujette à controverse, mais qu'elle est un simple non-sens.

C'est aussi un non-sens étonnant. Un homme capable, disponible et désireux de travailler fait partie des forces ouvrières. Le fait qu'il a des ressources personnelles, qu'il a épousé une femme riche, ou que son grand-père est à l'aise, n'a rien à y voir. Le même raisonnement s'applique à toute femme capable, disponible et désireuse de travailler. Elle fait partie des forces ouvrières, même si elle a des moyens personnels, si son mari est riche ou si sa grand-mère est à l'aise. Aucune statistique ouvrière au monde n'a jamais été compilée d'après le «besoin» des gens ou de leur obligation de faire vivre une famille. Tout statisticien qui tenterait de le faire deviendrait fou furieux et tous ses calculs aboutiraient «au règne du chaos et de la nuit antique».

De même pour les chômeurs; l'homme ou la femme qui sont capables, disponibles et désireux de travailler et qui ne peuvent trouver un emploi, sont des chômeurs. La question du «besoin» de travailler est tout à fait étrangère.

L'absurdité complète d'une telle règle pour décider si les gens font oui ou non partie de la force ouvrière, sont ou ne sont pas des chômeurs, devient évidente si l'on tente de l'appliquer en vue de décider si les gens sont employés ou non. La règle ordinaire, simple et pleine de bon sens qui détermine si un homme ou une femme sont employés, se trouve dans la réponse à la question suivante: «Cet homme, ou cette femme, a-t-il un emploi?». Imaginez qu'on fasse le tour des usines ou des bureaux où des gens sont au travail et qu'on dise: «Ce garçon est employé, car il a une femme et cinq enfants, aucune ressource personnelle ni parents qui puissent le faire vivre. Mais celui-ci n'est pas employé, son père est veuf et n'a que ce seul fils et un revenu de $10,000 par an». Ou encore qu'on visite un bureau ou une fabrique où des femmes sont au travail et qu'on dise: «Cette jeune fille est employée, car elle est orpheline et n'a pas un sou à elle. Cette autre n'est pas employée car elle a un mari qui a une situation où il gagne $100 par semaine et elle n'a pas d'enfants».

Il faudrait évidemment ensuite évincer des gens qui ont des situations ceux qui n'en ont pas «besoin» et donner leurs places à des chômeurs qui en ont besoin. Dites à l'homme qui a une situation, mais qui n'en a pas «besoin», de retourner chez lui et de se chauffer les pieds au foyer suivant l'exemple de James Elroy Flecker:

> Passe tes jours à rêver
> Et toutes tes nuits à dormir
> Ne permets pas au tigre de l'ambition
> De dévorer l'agneau du contentement.

Dites à la femme qui a une situation dont elle n'a pas «besoin» de retourner chez elle balayer le plancher et bouillir les pommes de terre. Cet homme peut être un physiciste nucléaire de génie, ou la femme une biologiste brillante. Peu importe, s'ils peuvent vivre sans travailler, il faut les congédier.

Il y aurait peut-être lieu de noter que parmi les inscrits au Service de placement national qui n'ont pas «besoin» de travailler, on compte (d'après le graphique de M. James) 6,300 jeunes femmes (de 14 à 19 ans) et 4,000 jeunes hommes. Ils sont tous capables de travailler et ils désirent un emploi. Leur répondra-t-on: «N'y songez pas, votre père a une belle situation; il peut prendre soin de vous. Sortez et amusez-vous»?

Cette règle de la recherche des moyens personnels, de la Loi du pauvre, est une doctrine étrange et périlleuse, subversive du caractère de l'individu et pernicieuse pour l'intérêt général de la nation et de la civilisation occidentale. Devant le défi communiste c'est un aveu de défaite, un conseil de désespoir. Les communistes déploient tous les efforts possibles pour utiliser au maximum le rendement de leur main-d'œuvre masculine et féminine. De notre côté, on voudrait que nous levions les bras au ciel, que nous admettions ne pouvoir donner du travail à notre population, qu'il faut se contenter de répartir les emplois disponibles entre ceux qui sont le plus près de la famine.

Pour revenir au dernier tableau de M. James, le Congrès a déjà dit qu'aucun chiffre ne peut être soustrait des 327,000 chômeurs rapportés par le Bureau fédéral de la statistique parce qu'on n'en a pas tenu compte en premier lieu. Ceci s'applique naturellement, pour la raison que nous venons de mentionner, aux 71,300 inscrits «qui ne sont pas dans la nécessité de travailler pour gagner leur vie ou celle de leur famille». Le Congrès tient à ajouter que même s'il était possible d'éliminer ceux qui n'ont pas «besoin» de travailler des 327,000 chômeurs rapportés par le Bureau fédéral de la statistique (le 17 septembre 1960), ce serait une action absurde et immorale de le faire, car la question du «besoin» n'a rien à y voir et est immorale; nous leur dirions par là que le travail est un mal et nous leur prêcherions l'évangile de l'oisiveté.

Le Congrès avait l'impression, d'après la teneur des instructions données au Comité, que celui-ci était chargé d'étudier les meilleurs moyens d'utiliser la main-d'œuvre. Si vous acceptez la théorie énoncée par M. James (à la page 56, fascicule 4 du compte rendu de vos délibérations) et la conclusion que le sénateur Leonard semble en tirer (non sans raison) (page 75, fascicule 5), vous vous trouverez à étudier exactement le contraire, c'est-à-dire comment *ne pas* utiliser une partie considérable de notre main-d'œuvre. Le Congrès est d'avis que ce serait là un mauvais emploi de votre temps, de vos talents et de l'argent des contribuables, en même temps qu'une confession de faillite intellectuelle qui réchaufferait le cœur de tout ennemi de notre société libre.

Respectueusement,

Le vice-président exécutif
du Congrès canadien du travail,
William Dodge.

TABLEAU 1
MAIN-D'ŒUVRE EN CHÔMAGE, SELON LE BFS, ET DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS AUX BUREAUX DU SNP DE 1957 À SEPTEMBRE 1960
(en milliers)

	BFS	SNP	Différence Réelle	Différence %	BFS	SNP	Différence Réelle	Différence %
	1957				1958			
J	328	526	198	60.4	579	817	238	41.1
F	352	575	223	63.4	601	854	253	42.1
M	378	597	219	57.9	637	884	247	38.8
A	334	545	211	63.2	554	825	271	48.9
M	209	360	151	72.2	389	642	253	65.0
J	177	271	94	53.1	340	527	187	55.0
J	181	257	76	42.0	311	412	101	32.5
A	194	249	55	28.4	318	358	40	12.6
S	214	256	42	19.6	285	327	42	14.7
O	223	279	56	25.1	329	343	14	4.3
N	318	352	34	10.7	379	399	20	5.3
D	422	571	149	35.3	467	574	107	22.9
	1959				1960			
J	578	776	198	34.3	547	755	208	38.0
F	571	791	220	38.5	599	800	201	33.6
M	554	796	242	43.7	609	831	222	36.5
A	467	734	267	57.2	552	787	235	42.6
M	355	585	230	64.8	419	635	216	51.6
J	249	321	72	28.9	315	401	86	27.3
J	240	292	52	21.7	330	374	44	13.3
A	258	279	21	8.1	352	364	12	3.4
S	225	259	34	15.1	327	339	12	3.7
O	251	271	20	8.0				
N	317	356	39	12.3				
D	406	549	143	35.2				

SOURCE: BFS—*Main-d'œuvre, supplément de septembre 1960*
BFS et min. du Travail—*La situation de l'emploi*

APPENDICE B

La situation de l'emploi dans les domaines suivants de l'économie nationale dépend directement des importations:

Iimportateurs
Mandataires en marchandises
Lignes d'aviation
Services internationaux des banques
Agents en douanes
Commissionnaires de transport en douanes international
Compagnies d'assurance maritime
Agents de navires à vapeur au long cours
Compagnies de paquebots
Chemins de fer
Compagnies de camionnage
Compagnies de transport routier
Compagnies d'entreposage (y compris les entrepôts en douane)
Compagnies d'arrimage
Commission des ports nationaux
Divisions des douanes et de l'accise du Revenu national

APPENDICE C

LES DEUX TIERS DE NOS IMPORTATIONS SERVENT À ACCROÎTRE NOTRE PRODUCTIVITÉ. SEULEMENT LE TIERS DE NOS IMPORTATIONS CONSTITUENT DES BIENS DE CONSOMMATION

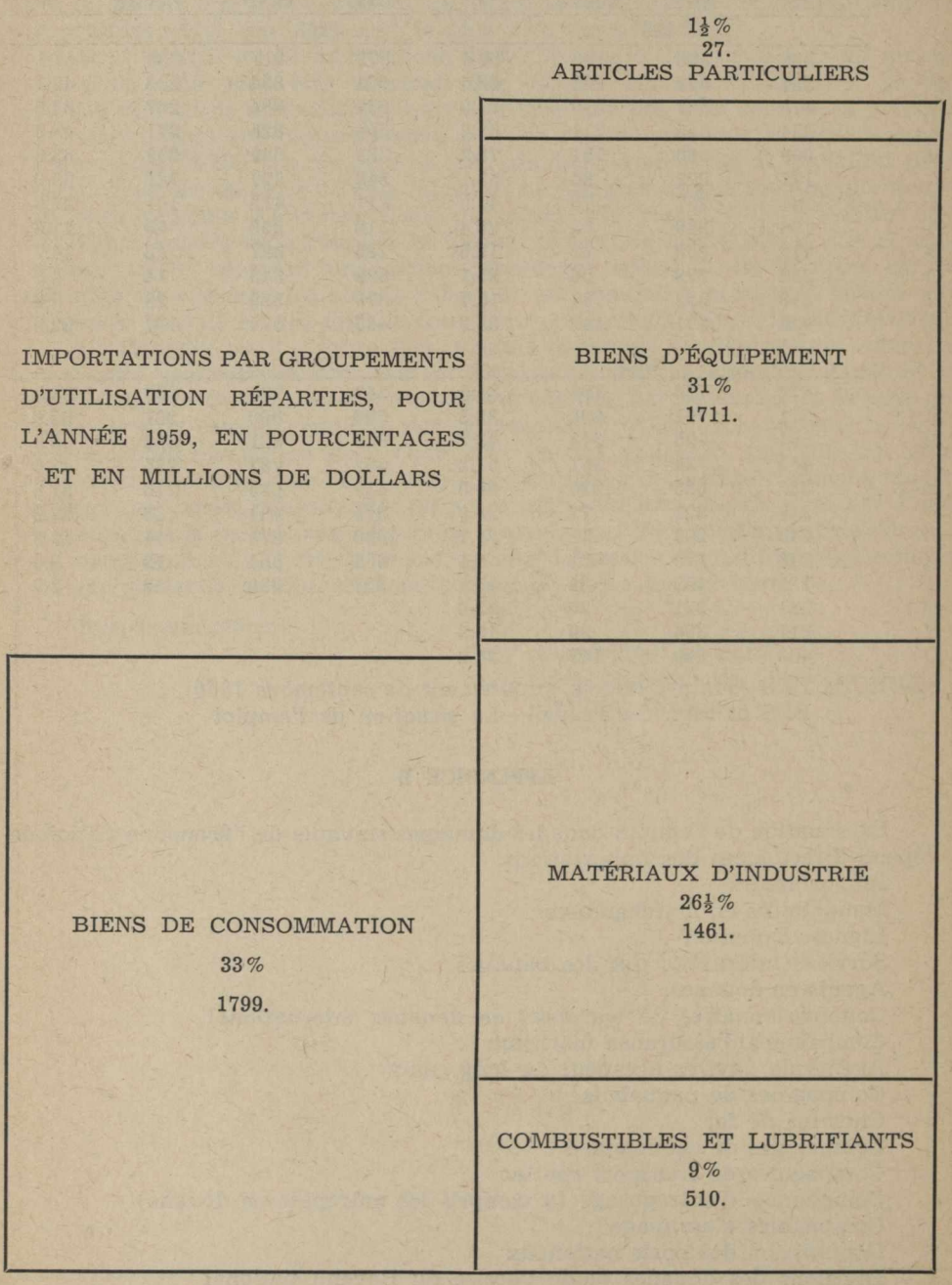

APPENDICE D

LE GROS DE NOS IMPORTATIONS EN BIENS DE CONSOMMATION PROVIENT NON PAS DES «PAYS ÉCONOMIQUEMENT FAIBLES» MAIS BIEN DES ÉTATS-UNIS, PAYS ÉCONOMIQUEMENT FORT

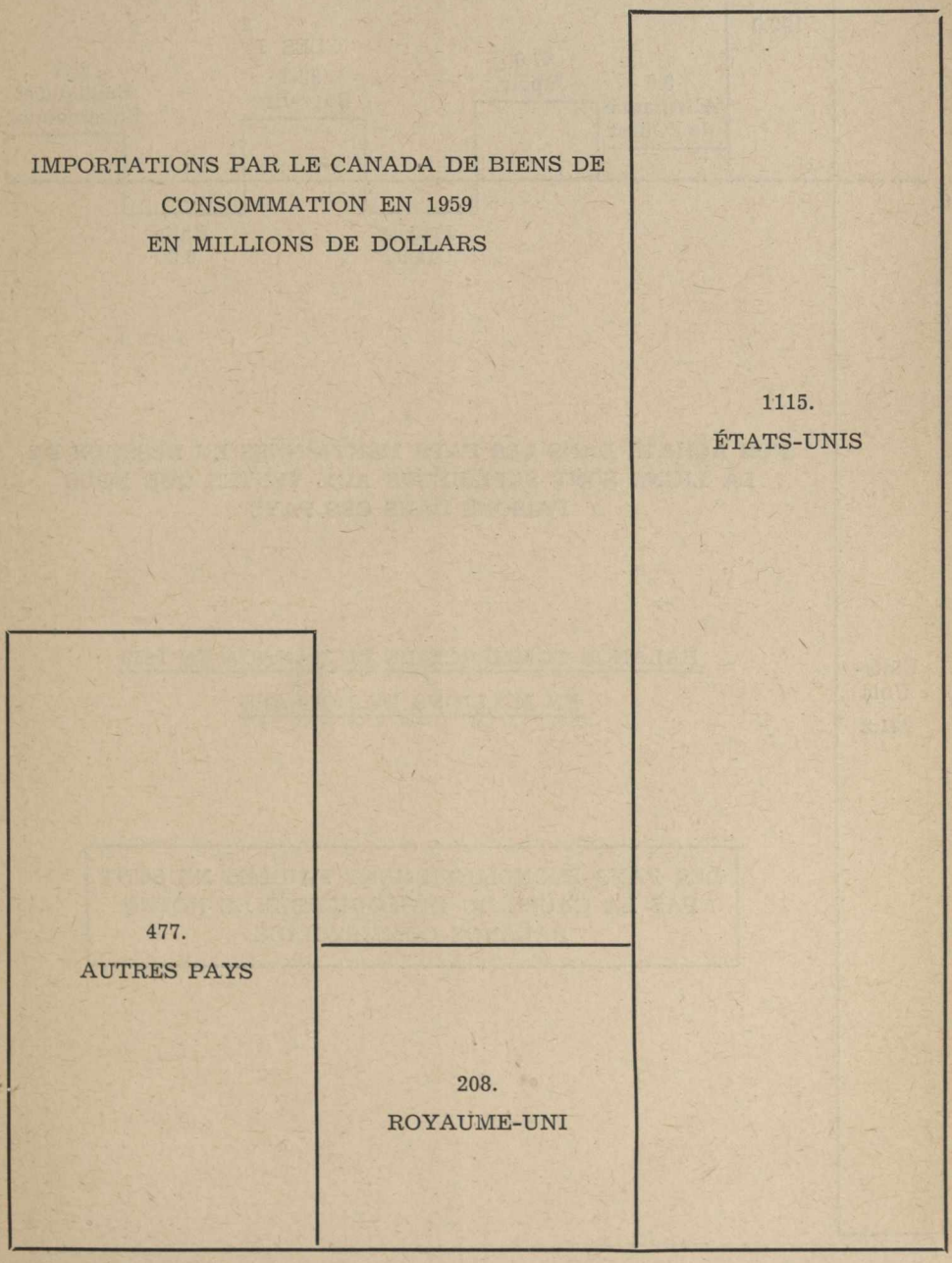

APPENDICE E

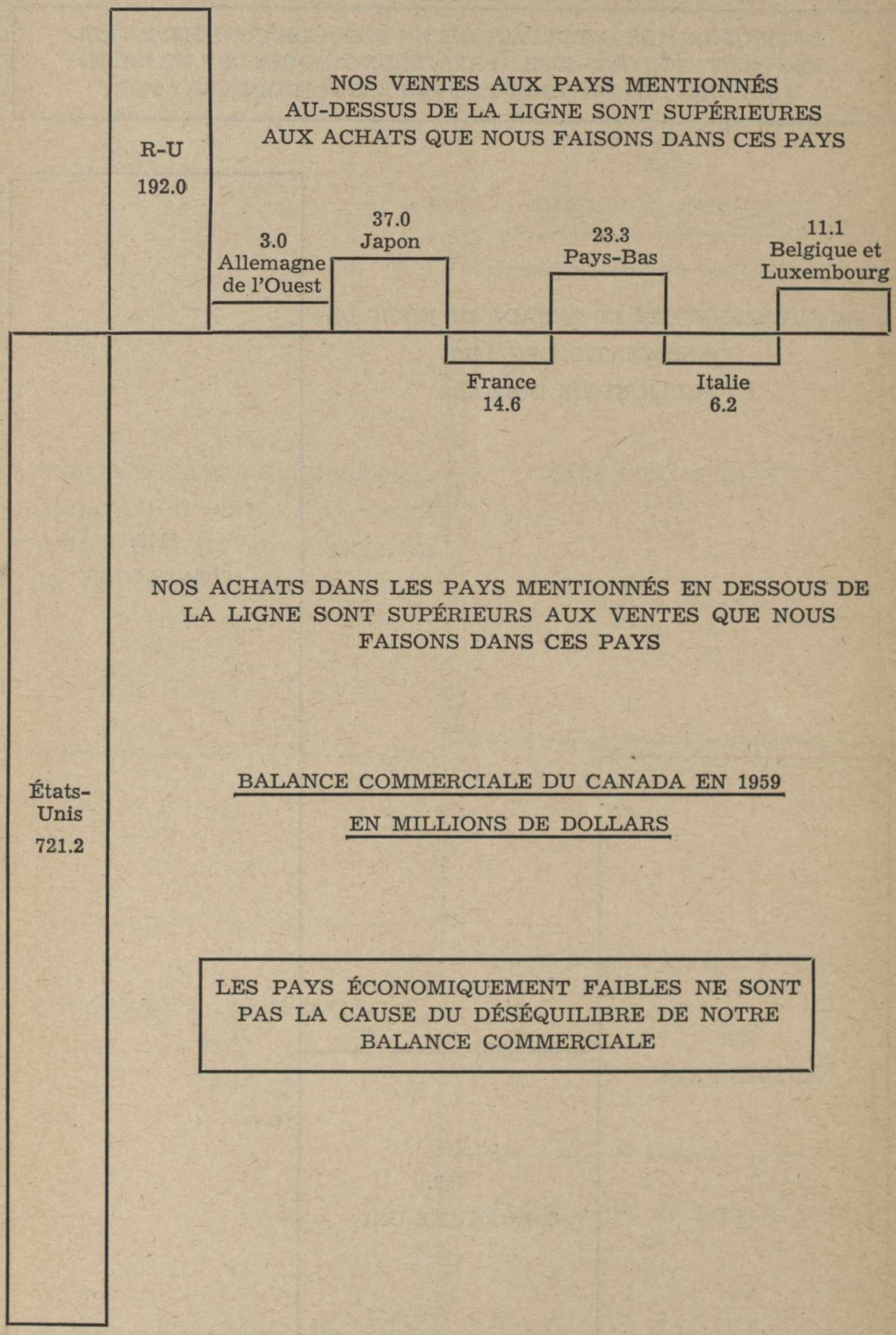

BALANCE COMMERCIALE DU CANADA EN 1959

EN MILLIONS DE DOLLARS

LES PAYS ÉCONOMIQUEMENT FAIBLES NE SONT PAS LA CAUSE DU DÉSÉQUILIBRE DE NOTRE BALANCE COMMERCIALE